MAR 11 1902

N° 121 Janvier 1902

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXXI

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départ ments et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

31e ANNÉE. — 1902

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er
TOUS DROITS RESERVES

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

PROBLÈMES ÉTYMOLOGIQUES

I

CAILLOU

M. Schuchardt est revenu sur l'étymologie de *caillou* dont il a été question ici[1]. Il lui consacre une dizaine de pages[2], tandis que dans ses *Romanische Etymologieen* il n'avait fait que la mentionner en passant. Il se défend d'avoir eu le premier l'idée de rapprocher *caillou* de coclaca[3], mais il embrasse cette idée avec une telle ardeur qu'on ne voit pas ce qu'il pourrait faire de plus s'il en était le père.

J'ai dit en propres termes : « S'il n'est pas impossible que le latin ait eu une forme *caclacu, par confusion entre les mots grecs κόχλαξ et κάχληξ[4], et si l'on peut admettre à la rigueur que le κ grec ait été rendu par *g* latin, d'où *caclagu, rien ne peut légitimer l'hypothèse d'un déplacement d'accent nécessaire pour passer de *caclagu à *caillou*. » Je tiens à revenir sur cette question du « déplacement d'accent » ; je ne l'avais pas suffisamment étudiée. M. Sch. me renvoie à ce propos le reproche de « faire trop bon marché de la phonétique » ; il n'a pas tort, mais il ne sait pas où le bât me blesse. Il y a bien, quoi qu'il en dise, un déplacement d'accent en jeu. Il n'importe

1. *Romania*, XXIX, 438.

2. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXV, 244-253.

3. L'idée est de Caseneuve, mais Caseneuve déclare qu'il n'ose choisir entre calculus et le grec κόχλαξ, latinisé en coclaca. R. Estienne avait depuis longtemps proposé calculus, que Ménage a renforcé en *calcullulus, croyant expliquer ainsi la désinence du mot français.

4. M. Sch. me fait justement remarquer que κόχλαξ et κάχληξ ne sont pas deux mots, mais deux variantes dialectales d'un même mot.

71476

pas de savoir si l'α de κόχλαξ était long ou bref, vu que l'accent grec n'en a cure, et que le génitif κόχλακος est proparoxyton, tout comme κάχληκος, où la longueur de la pénultième est marquée par l'orthographe. La question est de savoir si le latin hypothétique *caclacus doit suivre l'accentuation grecque ou non. Je demande à traiter cette question *ex professo* (on verra, j'espère, que cela en vaut la peine), et j'accepte la donnée même de M. Sch. d'après laquelle le type grec κάχλαξ avait le suffixe ᾱξ ᾱκος et non le suffixe ᾰξ ᾰκος.

Nous nous heurtons tout d'abord à la loi générale formulée par M. Meyer-Lübke : « Les proparoxytons à voyelle grecque pénultième longue conservent leur accent : éremus, ἔρημος, ital. *ermo*, a.-franç. *erme*, esp. *yermo*; blásphemus, βλάσφημος, ital. *biásimo*, franç. *blâme*; bútyrum, βούτυρον, ital. *burro*, prov. *buire*, franç. *beurre*; sélinum, σέλινον, ital. *sédano*; [thymallus], θύμαλλος, ital. *témolo*[1]. » Il faut rayer *biasimo*, *blâme*, qui sont des substantifs verbaux et qui ne reposent pas directement sur βλάσφημος; mais on pourrait allonger la liste[2]. En revanche, il y a des dissidences dont M. Meyer-Lübke ne tient pas assez de compte. Les mots grecs latinisés où la pénultième est longue, même quand cette pénultième est constituée par une voyelle libre, n'ont pas tous un traitement uniforme. Le plus souvent, en effet, ils conservent à l'accent tonique la place qu'il occupe en grec, mais il arrive parfois que l'accent glisse sur la pénultième. Voici quelques exemples destinés à mettre ce fait en lumière; je néglige de parti pris les mots où la pénultième est entravée, parce qu'ils ne sont pas directement en cause.

Βάμβαξ[3], *βόμβαξ. L'italien *bambace*, *bombace* « coton » témoigne clairement de l'accentuation *bambácem, *bombácem; l'ancien français connaît la forme correspondante *bambais*, avec le même sens[4]. L'italien *baco* « ver à soie »

1. *Gramm. des lang. rom.*, I, § 17, p. 35 de l'édition française.

2. Voyez d'Ovidio dans *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 95.

3. Βάμβαξ est dans Suidas, mais il est beaucoup plus ancien, puisque Dioscoride emploie le mot composé βαμβακοειδής « semblable à du coton ». *Βόμβαξ doit être un croisement de βάμβαξ et de βομβυξ. La quantité βαμβάκοειδής donnée par le dictionnaire grec-français de Bailly est arbitraire.

4. Le mot n'est pas dans Godefroy; voir l'exemple dans Du Cange, à l'article *bambaxium* et à l'article *pannuleium*; c'est une précieuse addition de Carpentier.

remonte à *bombácum, qui survit tout entier dans le roumain *bumbac* [1].

Κάμηλος. A côté du latin classique camēlus, on trouve la graphie camellus, qui peut expliquer l'italien *cammèllo* et le français *chameau* [2]; mais il est impossible de ne pas voir le représentant légitime de camēlus dans l'ancien français *chameil*, *chamoil* — M. G. Paris a déjà protesté, quoique timidement, contre l'idée qu'a M. H. Berger de voir dans *chameil* un mot savant [3] — et dans l'ancien provençal *camél*. Le sicilien *gammiddu* suppose un type *camĭllus.

Κάμινος. Le latin camīnus ne semble pas avoir eu d'autre prononciation que la paroxytonique : ital. *cammino*, etc.

Πάπῡρος. Le béarnais moderne *pabi* « mèche » paraît bien être un ancien **pabir*, représentant légitime d'un type latin populaire papīrus paroxytonique, ce qui confirmerait l'hypothèse que j'ai émise d'après laquelle le guernesiais *pavie*, « typha latifolia » remonterait à **pavir*. D'autre part, j'ai conjecturé que le normand *pave* pouvait être pour **pavre* et attester la prononciation proparoxytonique *pápirus. Les nombreuses formes romanes qui remontent à *papīlus ou *papērus offrent une confirmation indirecte du glissement de l'accent sur la pénultième [4].

Σίναπι. Les formes romanes se divisent nettement en deux séries : la première remonte à un type latin proparoxytonique sĭnape, où l'accentuation grecque est conservée (ital. *sénape*, ladin *sénep*, prov. *sénebe*, *serbe*, gascon *siep* [5], franç. *sanve*); la seconde, à un type latin paroxytonique sĭnāpe (ital. dial. *senápe*, *sanápu*, *sanávre*, etc., esp. *jenábe*, franç. dialectal *sené*, *sné*, *sney*, *sinef*, etc. [6]).

---

1. L'ital. méridional *vómbacu* est dû à un recul de l'accent dont il y a d'autres exemples et ne nécessite pas l'hypothèse de *bómbacus en latin vulgaire.

2. La substitution de suffixe peut aussi s'être produite à une époque relativement récente en français, et cela me paraît même plus probable.

3. *Journal des Savants*, 1900, p. 299. Pour le maintien de l'*a*, cf. l'anc. franç. *chaeine*, de catena et *chaiere* de cathedra.

4. Cf. *Romania*, XXVIII, 197, et mes *Mélanges d'étymol. franç.*, p. 144.

5. Rolland, *Flore pop.*, II, 75.

6. *Ibid.*, II, 70, 71, 73.

Je n'ai pas voulu charger cette liste d'exemples dont l'interprétation puisse faire difficulté; c'est pourquoi j'ai écarté de propos délibéré λεῖμαξ, πέπων, σίφων, φάσηλος. Le cas de σίνᾶπι, où il ne peut être question de substitution d'un suffixe latin à un suffixe grec plus ou moins voisin, prouve que κάχλαξ a pu passer en latin sous une forme paroxytonique *caclácu, analogue à *bombácu; il est possible d'ailleurs, mais non nécessaire, que l'existence en latin des suffixes -ācus et -āceus y soit pour quelque chose. Reste la difficulté d'expliquer pourquoi *caclacu serait ensuite devenu *caclagu; je ne m'y arrêterai pas, et pour cause [1].

M. Sch. reproche à M. Meyer-Lübke d'avoir écrit : « Le prov. *-au* et le franç. *-ou*, *-o*, *-eu* ne peuvent s'expliquer que par l'hypothèse d'un type -avu, -au. » Il fait justement remarquer que les représentants de fagus (*fau*, *fou*, *fo*, *feu*) montrent que -agus est aussi satisfaisant au point de vue phonétique que -avus. La phonétique semble donc incapable de trancher cette question étymclogique en faveur de l'un ou de l'autre des types en concurrence, *caclagus ou *caclavus, et, comme dirait Montaigne, où la phonétique ne peut aller, il faut que la sémantique y aille. Mais est-il bien sûr que la phonétique soit réduite à l'impuissance? Il ne faut s'en remettre à la sémantique qu'après avoir épuisé tous les autres moyens de recherche. Il est rare qu'un mot soit absolument sans famille. Les Gallo-Romains n'auraient-ils pas éprouvé le besoin de faire un dérivé pour désigner un endroit où il y a beaucoup de cailloux? Ils pouvaient employer le suffixe -aria (cf. *petraria, *perriere*) ou le suffixe -ētum (cf. saxetum). S'il en a été ainsi, nous serons tirés d'embarras sur la nature de la désinence de *caillou*, car *caclagaria et *caclagētum, d'une part, *caclavaria et *caclavētum, de l'autre, doivent aboutir, en français et en provençal, à des résultats très distincts. Or, si nous parcourons le

1. M. Sch. ne donne pas d'explication exclusive; on peut y voir, dit-il, soit une dissimilation, soit l'effet de la même cause (inconnue d'ailleurs) qui a changé de bonne heure le *c* de lacus en *g* et produit l'italien *lago* et le franco-provençal *lau*. M. Meyer-Lübke (*Literaturblatt*, année 1901, col. 116) ne croit pas à une dissimilation : il suppose qu'il a pu y avoir en grec même une forme *κάκλαξ ακος au lieu de κάχλαξ ακος, d'après les mots en ξ qui fléchissent en γος (par exemple μάστιξ τγος, φλόξ όγος, ὄρτυξ υγος, etc.).

vocabulaire du béarnais, nous y trouverons le nom commun *calhabere* « tas de cailloux, quartiers de roche », qui ne peut être *caclagaria, lequel aurait donné *calhaguere* (cf. *arragué*, de *fragarium, fraisier), mais qui est visiblement *caclavaria; et si nous parcourons le vocabulaire français, nous y trouverons le nom de lieu *Chaillevois* (Aisne), autrefois *Caillevoi*, qui ne peut venir que de *Caclavētum[1]. D'autres formes encore viendront appuyer très solidement le type *caclavus : le béarnais a les diminutifs *calhabet* et *calhabot* « petit caillou », l'adjectif *calhabé* « qui est plein de cailloux, qui est au milieu des cailloux », de *caclavarius, le nom de lieu (et par suite de famille) *Calhaba*, de *caclabare, avec le suffixe -are, si fréquent dans le sud-ouest de la France (cf. *arragaa* « terrain planté de fraisiers », de *fragare); la toponymie de la Dordogne n'a pas moins de sept exemples de *Caillavel*, nom qui se retrouve dans l'Aude, et la toponymie de l'Aisne nous offre *Chailvel*, autrefois *Chaillevel*, c'est-à-dire *Caclavellum[2].

En résumé, la concordance phonétique de *caclagus et de *caillou* n'est qu'une apparence trompeuse, et il est certain qu'il y a -avus dans *caillou*. Toutefois le dernier mot de l'étymologie reste encore à dire. Cet -avus est-il bien le suffixe latin que nous ne connaissons que dans octavus ? Ne pourrait-on songer au

---

1. Voici les formes anciennes, telles que les donne le *Dictionnaire topographique de l'Aisne* : *Chaillevoy* (1174), *Caillovoi* (1183), *Chevoie* (?1214), *Chaillevois* (1216), *Chalavoie* (1241), *Chalevoit* (1243), *Chaillevoi* (1249), *Challivoi* (1258). La même étymologie doit être vraisemblablement attribuée aux deux localités de *Chalivoy* qui existent dans le département du Cher, notamment à l'abbaye dont fut abbé le célèbre Furetière et que les textes du XIIe siècle latinisent indifféremment en Callovium ou en Callivetum (*Gallia Christiana*, II, instr. col. 61 et 62).

2. Mentionnons aussi *Chaillevette* (Charente-Inf.). Les noms comme *Caillouël*, autrefois *Cailloel* (Aisne), *Caillouet*, autrefois *Cailloel* (Eure), *Chaillot*, autrefois *Chailloel*, quartier de Paris, sur les bords de la Seine, *Chaillouet*, autrefois *Chailloel* (Aube), *Chailloué* (Orne) et *Chaillouet* (Seine-et-Marne) sont des dérivés plus récents qui reposent directement sur *caillou*, *chaillou*, absolument comme *clouer* sur *clou* ou *fouet* sur *fou* (de fagus); ils ne prouvent donc rien. Il y a des dérivés plus récents encore, dans le Nord et dans le Midi, avec une consonne adventice : *l*, *d*, *t* ou *g* ; il n'y a pas à en tenir compte.

gaulois -avos, si fréquent dans la toponomastique ? Mais comment rendre compte de la combinaison du latin calculus avec un suffixe gaulois ? Le gaulois n'aurait-il pas possédé un mot simple assez voisin du latin calculus pour produire les mêmes résultats phonétiques? M. Sch. pourrait mieux que personne débrouiller cet écheveau. Il a clairement montré que l'hypothèse de M. Meyer-Lübke, d'après laquelle *caillou* se rattacherait à un type gaulois kalljov-, n'était pas admissible; peut-être qu'après avoir chassé le gaulois par une porte, il sera conduit à le faire rentrer triomphalement par une autre.

II

TROUVER

Trouver vient-il de tŭrbare ? Diez en était convaincu, et il faut lui savoir gré d'avoir proposé cette étymologie à une époque où le marché était encombré des hypothèses de Ferrari, de Ménage, de Du Cange et autres, lesquelles flottaient entre le grec εὑρίσκω, le latin *reperire* ou *recuperare*, l'allemand *treffen* et l'ancien français *treü*, tribut — j'en passe et des pires. Je me figurais que M. Gaston Paris, aidé de M. Paul Meyer, avait porté un coup mortel à l'étymologie de Diez et montré péremptoirement, ici même, il y a vingt-trois ans (VII, 418), que *trouver* postule un radical trŏp-. Je me trompais, paraît-il, puisque M. Schuchardt a repris pour son compte l'étymologie de Diez et qu'il n'en veut pas démordre. J'ai cru ensuite que cette manifestation rétrograde serait isolée et inoffensive; je me trompais encore. M. G. Körting, dans la nouvelle édition de son *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, vient, pour ainsi dire, de canceller son article *trŏpare (9763) en écrivant à la suite : « Tout récemment, Schuchardt a montré d'une façon convaincante que *trovare*[1] est sorti de tŭrbare, et que tŭrbare était un terme technique de pêche, et, comme tel, populaire ». Jusqu'ici, il n'y a pas grand mal. Mais ce qui me consterne, c'est de voir M. Meyer-Lübke emboîter le pas, lui aussi. Dans

1. Il y a *travere* dans le *Lat.-rom. Wörterb.*, dont la seconde édition fourmille de fautes d'impression.

le compte rendu qu'il vient de consacrer au 2e fascicule des *Romanische Etymologieen*, il proclame que si *trŏpare a « dû », tûrbare a « pu » donner *trouver* [1], et dans son *Einführung in das Studium der Romanischen Sprachwissenschaft*, il écrit, p. 71 : « Schuchardt a montré avec vraisemblance que l'italien *trovare*, français *trouver*, etc., est proprement un terme de la langue des pêcheurs, venant du latin tŭrbare... » Je ne cite pas la suite, pour faire court; il y a pourtant de fort belles choses sur la philosophie du langage.

Ce serait peut-être mal servir la vérité que de continuer à me tenir sur la réserve, comme j'ai cru devoir le faire jusqu'ici, non sans avoir dit cependant que j'adhérais aux conclusions formulées en 1878 par M. Gaston Paris [2]. M. Schuchardt me reproche amèrement ce qu'il appelle mon dogmatisme [3]. M. Meyer-Lübke déclare qu'il ne comprend pas ce que j'ai voulu dire quand j'ai écrit : « *Trŏpare est le seul type que la phonétique puisse avouer » [4]. Je vais tâcher de m'expliquer plus clairement et de ne pas trop dogmatiser. On parle beaucoup des progrès qu'a faits la phonétique historique depuis Diez : si elle ne nous fournit pas le moyen de nous prononcer entre deux types aussi différents que tûrbare et *trŏpare, ce n'est pas de progrès, mais de faillite qu'il faut parler.

M. Sch. reconnaît que *trŏpare est inattaquable au point de vue phonétique. Peut-on en dire autant de tŭrbare, ou du moins peut-on accorder à M. Sch. qu'il ait repoussé victorieusement les attaques dont cette étymologie a été l'objet de la part de M. G. Paris? Il faut voir cela avant tout. Si tŭrbare ne peut pas supporter l'examen phonétique, il ne compte plus, il est mort. Il peut avoir beaucoup de qualités par ailleurs, comme la jument de Roland; rien ne pourra compenser ce terrible défaut. Quant à *trŏpare, avant de le proclamer vainqueur, il faudra s'assurer qu'il satisfait à toutes les autres conditions requises : on ne peut rien prétendre en étymologie sans l'aveu de la phonétique, mais la phonétique ne suffit pas à tout.

---

1. *Literaturblatt*, année 1901, col. 118.
2. Cf. *Romania*, XXIX, 438, et XXX, 154.
3. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXV, 256.
4. *Literaturblatt*, loc. laud., col. 119.

Il y a trois points sur lesquels tŭrbare est vulnérable : la métathèse de l'*r*, le changement de l'ŭ en ŏ, le traitement du *b*. Nous allons les examiner l'un après l'autre. Comme, dans le système de M. Sch., *trŏbare issu de tŭrbare serait propre à la Gaule et à ses annexes, il suffit d'employer le français et le provençal pour mettre son étymologie à l'épreuve.

1° *Métathèse.* A priori, on ne voit pas pourquoi tŭrbare aurait subi une métathèse et serait devenu *trŭbare. Le groupe rb est des plus fréquents en latin : barba, herba, corbis, etc. Son domaine s'est même augmenté aux dépens de *rv* : berbix (pour vervex), corbus (pour corvus), curbus (pour curvus), etc. Il y a bien une métathèse dans *brebis*, de berbicem, mais elle est relativement récente, comme le montre la conservation du *b* : si tŭrbare avait eu le même sort, il aurait abouti à **trouber* en français. M. Sch. suppose que c'est dans le dérivé tŭrbulare, où la contraction en tŭrblare amenait un groupe de trois consonnes difficile à prononcer, que la métathèse a pris naissance, et que *trŭblare a entraîné *trŭbare. Mais il ne s'agit pas d'expliquer la métathèse : il s'agit de l'établir, de la rendre manifeste à nos yeux. M. Sch. ne fait rien pour cela et il ne peut rien faire, car on lui objectera toujours que si tŭrbare avait été altéré par la contamination de *trŭblare, ou par suite d'une cause que nous nous résoudrions, s'il le fallait, à ignorer, distŭrbare s'en serait ressenti. Or distŭrbare n'a pas bronché : chacun le reconnaît dans le provençal *destorbar* et dans l'ancien français *destorber* [1], tandis qu'il faut une grâce d'état pour reconnaître tŭrbare dans le provençal *trobar* et dans le français *trouver* [2].

2° *Changement d'*ŭ *en* ŏ. M. Sch. ne se préoccupe guère de

---

1. M. Schuchardt renonce sagement à s'appuyer sur un exemple isolé de *torver* pour *trover* en ancien français, et sur la forme *tourba* pour *trouba*, usitée actuellement dans quelques cantons de l'Auvergne ; ce sont là des métathèses récentes. Un exemple de *destrobier* pour *destorbier*, substantif abstrait de *destorber*, qui se trouve dans Godefroy, est également insignifiant.

2. *Trŭblare, pour *tŭrblare, est une métathèse relativement ancienne, mais qui n'a jamais supplanté complètement la forme primitive ; les très anciens textes français oscillent entre *trobler* et *torbler*, entre *controbler* et *contorbler*. Un témoignage curieux de la vitalité du latin *contrŭblare nous est fourni par le gallois *cythrwfl* « trouble, tumulte », d'où a été tiré le verbe

cet « accident » ; il se contente de renvoyer à Diez [1] et de faire appel à l'influence de la labiale pouvant, par dissimilation, changer un ŭ en ŏ. Au contraire, M. Meyer-Lübke déclare que ce changement d'ŭ en ŏ constitue la plus forte objection qu'on puisse faire à l'étymologie de M. Sch., et que, pour sa part, il ne croit pas à l'influence de la labiale. Comment peut-il donc expliquer que *trŭbare soit devenu *trŏbare? Par l'analogie de la conjugaison. D'après lui, les verbes du type prŏbare prŏbat, rŏgare rŏgat, étant en majorité, ont opprimé les verbes du type plōrare plōrat, cŭbare cŭbat : comme ō, ŏ et ŭ primitifs avaient la même prononciation avant l'accent, que, par exemple *prover* et *trover* étaient identiques (à la consonne initiale près), la forme accentuée *prueve*, qui est étymologique, aurait intronisé une forme accentuée *trueve*, au détriment de la forme étymologique **trove*, **trouve*. Je crois que M. Meyer-Lübke se fait illusion sur la force de l'analogie à l'époque ancienne des langues romanes. L'analogie trouble deci de-là le développement naturel des sons ; mais elle n'agit pas à la manière d'un torrent dévastateur qui entraîne tout sur son passage et rend absolument méconnaissables les lieux qu'il a ravagés. Pour s'en rendre compte, il faut examiner les faits d'analogie qui sont dûment établis en français et en provençal. Je me bornerai au provençal, pour abréger.

M. Meyer-Lübke a cité lui-même trois verbes auxquels l'analogie s'est attaquée : *cobrar*, *sobrar* et *costar*. Il paraît certain que, dès la période latine, *cŭperat, recŭperat ont été contaminés par cŏperit et sont devenus *cŏperat, *recŏperat : cf. l'ancien français *recuevre* et l'ital. *ricòvera*. *Sobrar* s'est modelé sur *cobrar* [2]. Quant à *costar*, les auteurs des *Leys d'amors* constatent que l'usage est hésitant et, tout en recommandant la prononciation ouverte de l'*o* (*plenissonan*), ils avouent que certains préfèrent la prononciation fermée (*semissonan*) [3].

---

cythryflu. Mais le gallois possède aussi le verbe *cynhyrfu*, emprunté du latin contŭrbare, et non *contrŭbare : c'est une preuve que *trŭblare n'a pas agi nécessairement sur tŭrbare.

1. *Gramm. des lang. rom.*, II, § 190.

2. Dans les patois actuels on trouve, selon les régions, *soubro* et *sòbro* comme substantif verbal.

3. Tome I, p. 52 ; le passage n'a pas échappé à M. Meyer-Lübke, qui y renvoie.

Effectivement, l'auteur de *Flamenca* fait rimer l'indicatif *costa* avec *Pentecosta*, qui a un *o* fermé (2577 et 5083), et le subjonctif *coste* avec *oste*, qui a un *o* ouvert (2015) : on trouve également, dans la pièce *Truan mala guerra* de Raimbaud de Vaqueiras, *costa* avec *o* fermé et *cost* avec *o* ouvert. On peut croire que c'est *acostar* qui a agi sur *costar*. Il y a quelques traces de l'analogie inverse, dont M. Meyer-Lübke ne parle pas : bien que le *Donat* indique pour *demorar* un *o* ouvert, ce qui est conforme à la quantité latine et à l'usage de la plupart des troubadours, l'auteur de *Flamenca* fait rimer *demora* avec *adora* (867), c'est-à-dire en *o* fermé [1] ; dans le *Breviari d'Amors* (30989), *troba*, du verbe *trobar* lui-même, rime avec *loba* < lŭpa. Il faut savoir gré à M. Sch., qui a indiqué cette curieuse rime, de n'en avoir pas exagéré l'importance : elle est due sans doute à la fois à l'absence de rime correspondante en *o* ouvert, et à l'analogie de *adobar* et de *escobar*, qui ont régulièrement un *o* fermé, comme *demora* avec un *o* fermé est dû aux nombreux verbes en *orar* où l'*o* remonte à un *ō* latin (*adora*, *assabora*, *enamora*, *laora*, *plora*, etc.). Voilà à quoi se réduit, en provençal ancien [2], l'influence analogique sur la voyelle radicale des verbes : quelques cas isolés dont chacun a une explication particulière [3]. Si le provençal avait eu primitivement *troba* avec un *o* fermé, il l'aurait gardé sans aucun doute, car nous ne voyons aucun verbe qui ait pu le contaminer, et nous constatons que *adoba* et *escoba* n'ont pas varié. N'est-il pas permis de dire que M. Meyer-Lübke a échoué, tout comme M. Sch., dans son dessein de ramener *tròba* à tŭrbat?

3° *Traitement du* b *latin*. M. Sch. se figure que c'est sur le troisième point qu'il a à livrer la bataille décisive, et il accumule les arguments pour écraser ses adversaires. Il se fait tort

---

1. *Demora* rime aussi en *o* fermé dans les *Strophes au Saint-Esprit* publiées *Romania*, VIII, p. 215, str. XIV.

2. Naturellement cette influence a grandi dans les patois actuels; voyez, par exemple, ce que dit M. Chabaneau à ce sujet, *Gramm. limous.*, p. 285 et s.

3. Ajoutons encore, par acquit de conscience, la rime de *proa* (prōba) avec *soa* (sūa) dans Bartsch, *Denkm.* 203 et 264. Quant a *cossola* (consōlat, qui rime en *o* ouvert dans les *Strophes au Saint-Esprit* (*Romania*, VIII, 216, str. XXI), c'est un mot savant qui ne tire pas à conséquence.

à lui-même : il n'avait qu'un mot à dire pour vaincre, et il le dit, en somme. M. Paul Meyer a objecté que si *trubare avait existé en latin, il aurait été traité comme probare et serait devenu en provençal *trovar ou *troar, mais non pas *trobar*. » Pardon, répond M. Schuchardt. Il s'agit d'un *b* secondaire dans *trubare, et non d'un b primaire comme dans probare. Si j'admets que la métathèse a eu lieu au moment précis où le p latin intervocalique était devenu *b* en Gaule, *trubare marche non avec prubare, qui depuis longtemps était prononcé provare, mais avec scobare, tout fraîchement sorti de scopare, c'est-à-dire qu'il devient légitimement *trobar* dans le midi de la France, *trovar* dans la région franco-provençale et *trover* dans le nord. » M. Sch. a raison : si on lui passe la métathèse, il faut bien lui laisser le droit de s'en servir comme d'un *deus ex machina*.

Donc, c'est sur les deux premiers points seulement que l'on peut arrêter M. Sch. et discuter avec lui. Il me peine vraiment de ne pouvoir lui donner raison ni sur l'un ni sur l'autre; mais ma conscience scientifique s'y refuse. Si je sautais le pas, rien ne me retiendrait d'en prendre à mon aise avec la phonétique et de démontrer au lecteur, par exemple, que *prouver* vient de purgare. Comme ce serait vite fait! Nous passerions ensemble de pūrgare à *prūgare, puis de *prūgare à *prûgare, enfin de *prûgare à *prŏgare; après quoi, je lui mettrais rŏgare devant les yeux et je suis sûr qu'il irait tout seul de *prŏgare à *prouver*. M. Meyer-Lübke certifierait que si probare « doit », purgare « peut » donner *prouver*, et quelque « sémantiste se trouverait bien pour faire remarquer que « prouver » une chose, c'est la débarrasser, la « purger » de ce qui empêche d'en voir la vérité...

On sait l'histoire qui advint à un célèbre voyageur au milieu d'une grande forêt : un loup affamé se précipita sur la croupe du cheval qui tirait son traîneau, s'y enfonça et se reput si complètement des entrailles de la pauvre bête qu'il entra dans sa peau et prit sa place dans les harnais. Parti d'Allemagne avec un cheval, le baron de Münchhausen arriva à Saint-Pétersbourg attelé d'un loup. On peut de même partir du latin avec purgare et arriver en français avec *prouver*. C'est un genre de sport fort amusant, mais ce n'est qu'un sport.

Revenons à *trŏpare. Depuis que M. G. Paris l'a « pos-

tulé », on n'a pas réussi à le rencontrer dans les textes latins; mais on y a signalé contropare[1], et attropare[2], qui ont bien l'air d'être de la même famille. Contropare est assez fréquent dans les lois des Wisigoths d'Espagne au sens de « comparer » : attropare est un ἅπαξ εἰρημένον d'Arnobe le jeune, chez qui il signifie, a ce qu'il semble, « interpréter au sens figuré, *tropizer* ». Comment ne pas reconnaître, avec M. Sch., qu'il y a de terribles hiatus sémantiques entre contropare, attropare et *trouver*? Je me déclare humblement incapable de les combler; mais cela n'affaiblit en rien ma conviction que *trouver* vient de *trópare. L'aveu de ce qu'on ignore est souvent la sauvegarde de ce qu'on sait. La peur de l'inconnu ne saurait me décider à donner tête baissée dans turbare. Ne serait-ce pas faire comme Gribouille, qui de crainte de la pluie se jetait à l'eau, et ne dirait-on pas de moi : *turbavit aquam, non *tropavit piscem*? L'abbé Châtelain, chanoine de Paris du temps de Ménage, tenait l'origine de *trouver* pour introuvable. La science ne peut pas encore lui donner le démenti.

A. THOMAS.

[Je demande la permission d'ajouter ici une simple remarque sur l'équation turbare = *trouver* proposée par M. Schuchardt et soutenue par lui avec tant d'esprit et une si merveilleuse érudition. Elle s'appuie essentiellement sur la sémantique, car si l'auteur s'efforce de montrer qu'elle est phonétiquement possible, il ne dissimule pas qu'elle présente des difficultés, surmontables, suivant lui, mais réelles. L'évolution sémantique de turbare devrait donc être bien évidente, ou au moins bien probable, en tout cas bien claire, pour se faire admettre malgré ces difficultés. Or, en fait, que voyons-nous? Turbare, d'après M. Sch. lui-même (p. 185-6), n'a en roman, en dehors de l'hypothétique *trobar trouver truvar*, aucune continuation populaire; le sens de « bouiller », que M. Sch. regarde comme ayant pu développer le sens de « chercher », puis de « trouver », n'appartient qu'à son dérivé *turbulare, lequel n'a pris nulle part, — non plus qu'aucun des nombreux synonymes dont le savant auteur donne une si riche énumération, — un sens qui se rapproche le moins du monde de « chercher » ou de « trouver ». D'autre part *trouver* et ses congénères en français

1. Baist, dans *Zeitschr. für rom. Phil.*, XII, 265; cf. *Rom.*, XVII, 625. M. Sch. ajoute encore quelques exemples nouveaux, *Rom. Etymol.*, II, p. 186-7.

2. Baist, dans *Zeitschr.*, XXIV, 410; cf. *Rom.*, XXIX, 614.

et en ladin n'ont jamais le sens de turbare ni aucun sens voisin. M. Sch. explique fort ingénieusement la chose : turbare ayant pris le sens de « trouver » a été remplacé dans son sens propre par *turbulare, comme miscere, ayant pris le sens de « bercer » (esp.), a été remplacé dans son sens propre par *misculare, comme tremere, ayant pris le sens de « craindre » (franç.), a été remplacé dans son sens propre par *tremulare. Mais miscere, tremere, se retrouvent cependant en roman avec leur sens latin, tandis que turbare au sens de « bouiller » n'apparaît nulle part ni en roman ni en latin. Enfin il est permis de douter que la série de sens admise par M. Sch., — « troubler l'eau pour faire sortir les poissons », d'où « troubler les poissons pour les prendre », d'où « chercher [à prendre] des poissons », d'où « chercher » en général, d'où « trouver », — soit vraisemblable, qu'une occupation aussi restreinte que celle de la pêche à la bouille ait donné lieu dans la langue commnue à un si riche développement, et que de toute la série il ne reste dans cette langue que le dernier aboutissement, lequel aurait été déjà acquis à l'époque impériale. A tout prendre, la série par laquelle Diez passe du sens de turbare à celui de *trouver* semble encore plus naturelle que celle que lui substitue M. Schuchardt, quoiqu'elle offre une difficulté (que l'autre d'ailleurs ne présente pas moins) : il est bien vrai que les verbes signifiant « trouver » paraissent se rapprocher (plutôt peut-être qu'ils ne se rapprochent réellement) du sens de « chercher », mais on ne cite aucun exemple d'un verbe signifiant « chercher » qui ait passé au sens de « trouver », et il semble qu'on puisse sans peine en voir la raison. Les difficultés sémantiques que présente l'identification de *trouver* à *tropare ne sont pas en somme plus grandes (à mon avis elles le sont beaucoup moins) que celles que présente l'identification de *trouver* à turbare, et la première de ces deux identifications a pour elle de porter sur deux mots dont la correspondance phonétique est irréprochable — G. P.]

DANTE AND St. PAUL

The object of this paper is to explain two difficult passages, one in the *Vita Nuova* and one in the *Paradiso*, and, incidentally, to throw some light upon Dante's conception of visions in general and the relation of his own vision to that of St. Paul. A fit starting point will be, therefore, the familiar opening verses of 2 *Corinthians*, XII :

Si gloriari oportet (non expedit quidem), veniam autem ad visiones et revelationes Domini.

Scio hominem in Christo ante annos quatuordecim (sive in corpore nescio, sive extra corpus nescio, Deus scit) raptum hujusmodi usque ad tertium caelum;

Et scio hujusmodi hominem (sive in corpore, sive extra corpus, nescio, Deus scit),

Quoniam raptus est in paradisum, et audivit arcana verba, quae non licet homini loqui.

This rapture was commonly thought to have occurred at the time of Paul's conversion, when « he was three days without sight, and neither did eat nor drink », after having heard the voice of the Lord and seen the great light, on the way to Damascus (*Acts*, IX, 9). It will be remembered that God then sent Ananias to Paul, his « chosen vessel » (*Acts*, IX, 15). The restoration of Paul's sight is related in verses 17 and 18 :

Et abiit Ananias, et introivit in domum, et imponens ei manus, dixit : Saule frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in via qua veniebas, ut videas, et implearis Spiritu sancto.

Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squamae, et visum recepit; et surgens baptizatus est.

The bare mention of his vision, to which St. Paul modestly restricts himself, was not calculated to satisfy either the theologian or the layman. On the contrary, it whetted curiosity beyond endurance, and some amplification of the narrative

was inevitable. We find, in fact, as is well kenown, two such developments, one learned, the other popular, one accepted by the Church, the other disavowed.

The fifth or sixth century work *On the Celestial Hierarchy*, ascribed to Dionysius the Areopagite, was supposed to contain the true account of what St. Paul beheld, as told to Dionysius by St. Paul himself, after the Areopagite's conversion (*Acts*, XVII, 34). It was so understood by Dante, who, at the end of *Paradiso*, XXVIII, puts into the mouth of Beatrice the following reference to Dionysius : —

> E se tanto segreto ver profferse
> Mortale in terra, non voglio ch' ammiri ;
> Chè chi il vide quassù gliel discoverse
> Con altro assai del ver di questi giri.

The Greek *Apocalypse of St. Paul*[1], probably written about 380, mentioned by two early Church writers, and finally discovered and published by Tischendorf in 1843, was not equally fortunate. It describes the journey of Paul, led by an angel, through the realms of the dead. Although the work was declared to have been found originally in the house of St. Paul in Tarsus, and although its popularity is attested by numerous translations in various languages, it was condemned by St. Augustine as a stupid and presumptuous fabrication. St. Isidore of Seville, in his account of the miracles of St. Paul in *De Ortu et Obitu sanctorum*, makes no mention of a descent to Hell. D'Ovidio[2] has shown that Dante, while he may have got some suggestions from a Latin version of the *Apocalypse*, cannot have thought it reliable. When he says (*Inf.* II, 28) :

> Andovvi poi lo Vas d'elezïone,

he probably means by *vi* the abode of departed souls, not Hell in particular; the *vi* may, indeed, refer to *immortale secolo*, in lines 14-15. To be sure, the descent of Aeneas has been mentioned just before ; but as the missions of Aeneas and Paul were

---

1. See H. Brandes, *Visio S. Pauli, ein Beitrag zur Visionslitteratur*, Halle, 1885.

2. In his article *Dante e S. Paolo*, in *Nuova Antologia*, 4ª serie, LXVII.

diverse, the one to prepare the way for the Empire, the other to found the Church, Dante, while writing these lines, may well have thought of their journeys as directed to different parts of the other world. Moreover, even if we admit that *vi* does indicate or include Hell, we may assume that Dante is, at this moment, utilizing, for literary purposes, a popular belief which he did not ordinarily accept; just as in the case of Aeneas he is representing as a fact what he must have regarded, at heart, as a poetic fiction embodying merely an allegorical truth. For Dante's realm of the departed is utterly different from that described by Virgil; moreover, in the enumeration of the miraculous preparations for the Empire (*De Monarchia*, II, 4; *Convivio*, IV, 5), Dante makes no reference to the descent of Aeneas. It is perhaps worthy of note, also, that Dante here introduces the story of Aeneas by « tu dici »; and later (*Par.*, XV, 25-28), speaking of the meeting of Aeneas and Anchises, he remarks :

Se fede merta nostra maggior Musa,

the « Musa » being, of course, the author of the *Aeneid*.

Of the two passages to be studied in connection with St. Paul's ascent to Paradise, the first is to be found in Chapter XXIX of the *Vita Nuova*. Before examining this chapter more closely, let us consider for a moment the character of the whole book. It is a record of the poet's inner life during those early years when he was under the uplifting influence of his love for Beatrice. The essential part, the backbone of the work, is a series of poems, selected for this purpose by the author from his previous output, and arranged ostensibly in chronological order. Connecting and illustrating the pieces of verse is a more or less continuous prose narrative, after the fashion of the *razos* that accompany the poems in some Provençal manuscripts [1]. Simple and unconstrained at first aspect, the *Vita Nuova*, on closer inspection, is found to be exceedingly intricate in its arrangement [2], above all else a work of art, in which the sense

1. See P. Rajna, *Lo Schema della Vita Nuova*, Verona, 1890.

2. See C. E. Norton, *The New Life of Dante Alighieri*, Boston, 1899, p. 129.

of form is a most important element. The author's love of symmetry and consistency — so manifest also in the *Commedia* — is shown not only in the disposition, but likewise in the choice of the matter. We note a persistent effort to exclude everything that would mar the homogeneity of the record, every merely external circumstance that is not indissolubly connected with Dante's psychic history. There is, further more, evidence of an intended climax near the middle of the work.

Every reader of the *Vita Nuova* is struck by the prominence there given to « visioni », and is at first led to suppose that the author dwelt in a world of dreams. When, however, we analyse these so called visions [1], without attaching too much importance to our own associations with the name that Dante applies to them, we discover that they are not uncontrolled imaginings, but voluntary evocations. They form a fundamental part of the author's creative method. When he has chosen his topic, he fixes his mind upon it with such intensity, surveying it in all its aspects and excluding every irrelevant thought, that he succeeds in bringing it before his mind's eye in the shape of a picture or series of pictures. Even in Chapter XXIII, where the poet is ill and perhaps delirious, the ensuing dream does not crop up unexpectedly from his subconsciousness, but is deliberately constructed out of his meditations, although, in its later developments, it doubtless passed beyond the control of the fever-stricken youth who called it into being. The " visione " of the *Vita Nuova* is, then, the visualization of a poetic theme under the stress of mental concentration [2].

Now, in this carefully planned *Vita Nuova*, there is, in one place, a formidable gap : a poem is lacking in the very spot where one is most needed. At the real culmination of the young poet's history, the death of Beatrice, we find nothing but plain prose. It seems incredible that Dante, with his ten-

1. For instance, those described in Chapters IX and XLIII.

2. Cf. the discussion of the first *canzone* of the *Convivio*, especially *Conv.* II, 8, lines 34-48 of Moore's edition. The passage ends with the words : « Onde io pensando spesse volte come possibile m'era, me n'andava quasi rapito. »

dency to put all his psychic experiences into verse, did not at once attempt a poem on his bereavement; if he did so, his composition evidently did not suit him, either because he had not yet attained sufficient power to treat such a theme, or because the very keenness of his grief benumbed his inspiration. When he came to construct his *New Life*, artist as he was, he certainly felt this lack, and adroitly shifted the centre of interest to a different part of the narrative, the premonition of his lady's death, told in the second *canzone*. But the void still remains. How does Dante explain it? " Non è mio intendimento di trattarne qui ", he says, in Chapter XXIX, " per tre ragioni : la prima si è che ciò non è del presente proposito, se volemo guardare il proemio che precede questo libello; la seconda si è che, posto che fosse del presente proposito, ancora non sarebbe sufficiente la mia penna a trattare, come si converrebbe, di ciò; la terza si è che, posto che fosse l'uno e l'altro, non è convenevole a me trattare di ciò, per quello che, trattando, mi converrebbe essere lodatore di me medesimo. " Of these three reasons, the first is manifestly sophistical, the second is doubtless genuine, and the third has baffled the ingenuity of many generations of expositors.

The commentators on this passage may be divided into four classes. First are those who give up the problem or make no serious attempt to solve it : such are Giuliani, Torri, Carducci, Witte, D'Ancona, Federn, Fardel, and Norton. Next we have those who regard the " praise " to be avoided as an implication of literary preëminence; so, very obscurely, Fraticelli in his commentary on the *Vita Nuova*, and so, most unconvincingly, Scartazzini in the *Prolegomeni*, p. 194. Into the third class we may put those who assume the " praise " to be an assertion of Beatrice's love for the author; this explanation, offered by Scartazzini in 1883 [1] and by Radcliffe-Whitehead in 1892 [2], is based on the unjustifiable postulate that Beatrice returned Dante's affection. The fourth group comprises those who believe that the " praise " consists of a suggestion of moral excellence, a view which has been presented, in one form or

1. *Gli amori di Dante* in *Convivio, Rivista di letteratura*, I, 4, p. 5.
2. *The Vita Nuova of Dante*, London, 1892, p. 132.

another, by Centofanti, Todeschini, Bartoli, Casini, Orlandini, Della Giovanna, Canepa, and Scherillo; of these only the last repays examination, Bartoli[1] being (contrary to his wont) unintelligible, and the others quite implausible.

The gist of Scherillo's argument is this[2]: when Dante wrote the passage in question, he already had distinctly in mind the general plan of the *Commedia*, the nucleus of which was to be the meeting of Dante and Beatrice in the Earthly Paradise, a meeting probably foreshadowed in a poetic vision shortly after the lady's death. " Dante però trovava una ragione di vanto non solo nell'aver avuto di tali visioni, ma ancora nelle parole che si sentì rivolgere da Beatrice, e nel riferir queste egli ha da temere il biasimo d'esser lodatore di sè medesimo ". It is hard to believe that the conception of the great poem had reached such an advanced stage at this early date. We have, to be sure, the familiar reference to the " malnati " in the first *canzone*; but this can indicate nothing more, in itself, than a purpose to write, presumably in verse, a *Descent to Hell*[3]; and if the author had such an intention, he evidently changed his mind before he wrote the *Inferno*, where, in point of fact, he makes to the " malnati " no mention of the " speranza de' beati ". On the other hand, the very first idea of the entire *Commedia* — the combination, perhaps, of the themes of a visit to Hell and a meeting with Beatrice in Paradise — seems to have flashed upon the poet on the occasion described in the last chapter of the *Vita Nuova*. Very sensible is the remark of Colagrosso, in his review of Scherillo's book[4]: " Allo sparire improvviso di quella gentilissima, la musa del poeta amante era rimasta in silenzio, chè i dolori profondi tolgono la parola; sicchè, quando egli mise insieme la *Vita Nuova*, si trovò davanti una lacuna che non era più in grado di colmare, e di cui pur sentivasi in obbligo di render conto al lettore, ed ecco le tre ragioni un po' stiracchiate del cap XXVIII. "

---

1. *Storia della letteratura italiana*, IV, p. 200.
2. *Alcuni capitoli della biografia di Dante*, 1896, pp. 362-370.
3. For a discussion of this question, see E. Gorra, *Per la genesi della Divina Commedia*, pp. 122-143, in *Fra drammi e poemi*, Milan, 1900.
4. *Giornale storico della letteratura italiana*, XXX, p. 454.

Let us suppose, then, that the youthful author, whose wits have already been sharpened by the study of philosophy, is casting about for excuses to account for this conspicuous flaw in his work. He has already stated the true reason, and has imagined the somewhat fantastic one which he puts first; but he wishes to offer a more imposing array of causes, and he has a decided preference for the number three. Let us assume, also, that he has at some time attempted a poem on this theme : such a poem must almost inevitably have taken the form of a vision of Beatrice in Heaven, possibly (at that early stage of Dante's development) in the third heaven, the sphere of love[1]. Now, if this is the case, it is impossible that the poet's mind should not revert to one who, before him, had visited Paradise — and specifically the third heaven — and had failed to give an account of his experience; so nothing is more natural than that he should excuse himself in the words of St. Paul[2]. As d'Ovidio says, speaking not of this passage but of the last vision of the *Vita Nuova*[3] : " Non si trattava più di vantarsi coi malnati d'aver visto in terra Beatrice viva, ma di vantarsi in terra d'aver rivisto la morta Beatrice nel cielo ".

If our reasoning thus far has been correct, it follows that, in Dante's mind, his own poetic vision was analogous to the rapture of St. Paul[4]. Of course, in the *Vita Nuova* period, the ressemblance was only external. But as the poet developed, as his character broadened and deepened, and as religious fervor gradually gained the mastery, in his heart, over earthly love, his likeness to the apostle became more intrinsic, until, in the grand final vision of the *Paradiso*, Dante may well have felt

---

1. Cf. the first *canzone* of the *Convivio* : « Voi che intendendo il *terzo ciel* movete. »

2. Scherillo calls attention to the similarity betwen Dante's phraseology and St. Paul's, but seems to attach no great importance to it. Still closer to Dante's words is a phrase contained in the argument prefixed to 2 Cor. XII in modern editions of the Vulgate : « ostendens quod eum compulerint ut *se laudaret*. » It is hardly likely, however, that this heading goes back further than the end of the 16th century.

3. *Dante e S. Paolo*, p. 216, in *Nuova Antologia*, 4ª serie, LXVII.

4. Cf. Gorra, *Per la genesi della Divina Commedia*, pp. 172-177.

that the difference between his illumination and that of St. Paul was one of degree rather than of kind.

Dante's sense of kinship to the apostle is manifest in various parts of the *Commedia*. At the very outset, his own journey is compared to that of the " chosen vessel " (*Inf.*, II, 28) :

> Andovvi poi lo Vas d'elezïone.

In *Paradiso*, I, 73-75, the poet expresses doubt whether, in his mounting to Heaven, he was in or out of the body :

> S' io era sol di me quel che creasti
> Novellamente, Amor che il ciel governi,
> Tu il sai, che col tuo lume mi levasti.

From all that follows, we have every reason to believe that he thought of himself as remaining in the flesh, and there is no apparent reason for the remark quoted, save his desire to follow St. Paul. Similarly, the blindness that comes upon Dante at the end of *Paradiso*, XXV, immediately before the final exposition of Love, the revelation of the most sacred things, and the ascent to the very presence of God, seems to be a reminiscence of the blindness of Paul after the great light had appeared to him, just previous to his vision of Paradise and his complete conversion. There is, in fact, in XXVI, 12, a reference to this very incident. Again, the words of *Paradiso*, XXXIII, 55-56,

> Da quinci innanzi il mio veder fu maggio
> Che il parlar nostro, ch'a tal vista cede,

suggest St. Paul's " arcana verba, quae non licet homini loqui ", a phrase which is cited in the *Epistle to Can Grande* with the comment : " Ecce, postquam humanam rationen intellectus ascensione transierat, quae extra se agerentur non recordabatur ".

This brings us to the second passage to be discussed, *Paradiso*, XV, 28-30. Cacciaguida welcomes Dante to the fifth heaven, addressing him in Latin :

> O sanguis meus, o super infusa
> Gratia Dei ! sicut tibi, cui
> Bis unquam caeli janua reclusa ?

The question naturally arises, were they not twice opened to St. Paul? Most of the commentators overlook this difficulty. A number of proposed solutions, all very unsatisfactory, are cited by Scartazzini in his Leipzig edition. In his small edition of the *Divina Commedia*, he suggests tentatively that perhaps Dante went in the body, Paul only in a vision; or that Paul went no further than the third heaven, while Dante had reached the fifth. Similar to this last proposition is the note of Plumptre, in his translation of the *Paradiso* : " 2 *Cor.* XII, 2-4 would seem to suggest that St. Paul had had a like privilege, but possibly Dante limited that vision to the earthly Paradise and to the third Heaven, beyond which he had now passed. " There seem really to be only two possible explanations : either Paul and Dante were both translated, but did not go to the same place; or Paul did not actually ascend to Heaven at all, while Dante, according to his fiction, did.

In connection with the first explanation, we may consider a similar question that presents itself concerning Enoch and Elijah. According to the Bible[1], they were both translated. But Dante, in *Paradiso*, XXV, 124-129, makes St. John say, answering the poet's unspoken inquiry whether he, John, is still in the flesh — a doubt suggested by John, XXI, 20-23 :

> In terra è terra il mio corpo, e sarâgli
> Tanto con gli altri che il numero nostro
> Con l'eterno proposito s'agguagli.
> Con le due stole nel beato chiostro
> Son le due luci sole che saliro;
> E questo apporterai nel mondo vostro.

The *due luci* who alone are clad in the body are Christ and Mary, who have been mentioned in XXIII. Scartazzini comments : " È poi singolare che egli dice espressamente, non esservi nessuno in ispirito e corpo in cielo, tranne Cristo e la B. Vergine. Non prestava egli dunque fede alle leggende bibliche di Enoc e del profeta Elia trasportati in cielo senza

---

1. Gen., V, 24; Heb., XI, 5; 2 Kings, II, 11; Mat., XVII. 3; Luke, IX, 30.

veder la morte? O se n' è dimenticato? " Dante cannot have forgotten; he refers to Elijah in *Inferno*, XXVI, 34-35 :

E qual colui che si vengiò cogli orsi
Vide il carro d'Elia al dipartire.

The real reason of Dante's exclusion of the corporeal Enoch and Elijah from Heaven is obvious to anyone who is familiar with legendary literature [1] : our poet, following the usual tradition, placed the two elders, not in Paradise, but in the Garden of Eden. To be sure, he does not mention them in the closing cantos of the *Purgatorio*, probably because he wishes to devote that part of his poem to an important allegory; but he can hardly have thought of them as dwelling anywhere else. The legend of Enoch and Elijah in the Terrestrial Paradise is very old, and common to Jews and Christians. It is mentioned by Church writers from the earliest times down through the Middlle Ages; a few of them reject, but most of them accept it. There was, however, some doubt whether the spot was really Eden or, as in the apocryphal *Book of Enoch*, an unknown locality; the popular stories almost all identify it with the Earthly Paradise.

Now, is it possible that Dante placed St. Paul's vision in the same region? The question whether Paul was caught up to Heaven or to Eden was actually discussed by early theologians : St. Anastasius, in his *Expositio Fidei*, says it was the Garden of Eden; St. Cyril, in the *Catechesis de Christi Consessu*, tells us that the " chosen vessel " was taken to both places. In the discredited *Visio Sancti Pauli*, the apostle visits Paradise and Eden, as well as Hell. Furthermore, as the abode of earthly delight was usually assigned to the top of a very lofty mountain, it might perhaps have been supposed to extend even into the third heaven; but, in point of fact, while several theological writers inform us that it projected into the first sphere, we find no orthodox opinion to the effect that it rose as high as the third. There is, then, no sufficient reason to identify Eden with Paul's " third heaven " ; and the generally accepted view in Dante's day, and long before, was that St. Paul was transla-

1. See A. Graf, *La leggenda del Paradiso terrestre*, 1878, and *Il mito del Paradiso terrestre* (in *Miti, leggende e superstizioni del medio evo*, vol I, 1892); also E. Coli, *Il Paradiso terrestre dantesco*, 1897.

led to Heaven. Moreover, Dante, by following, in the arrangement of his heavens and angels, the order of Dionysius, and by declaring that Dionysius derived his knowledge from St. Paul's journey to Paradise, proves that he believed the apostle to have visited all the heavens, not merely Eden and the first three spheres.

There remains only the other hypothesis: Dante did not think that St. Paul actually went to Heaven, as the poet, in his allegorical fiction, represents himself as going. In other words, he thought of the apostle's vision as similar, not to the imaginary journey described in the *Commedia*, but to the poetic and religious meditation that preceded it. St. Paul's rapture was an intellectual vision, induced by concentration of thought assisted by divine grace. The phrase used of the "chosen vessel" in *Paradiso*, XXVIII, 138, "il *vide* quassù", can hardly be urged against this view, as *vide* contains the same idea as *visione*, which, as we have observed, may indicate mental sight. In telling of his own visit to Paradise, Dante uses three times in succession the word *vidi* (*Par.* XXX, 95-97-99), with an intensity of feeling that conveys the impression of real rather than imaginary or allegorical experience. A more serious objection might perhaps be drawn from the verse (*Inf.*, II, 28), already twice cited,

[illegible] per lo Vas d'elezione,

It must be remembered, however, that Paul's going is here mentioned in connection with the descent of Aeneas, which, as has been pointed out, Dante can hardly have regarded as [illegible]. Moreover, the verb *andò* may, perhaps, express mere [illegible] and not actual motion. Thus in *Paradiso*, XXV, [illegible]

[illegible]

[illegible] *Paradiso*, XXV, [illegible]

[illegible]

[illegible]

Dante's belief that Paul's experience and his own were similar in kind, although Paul, being singled out by God as a propagator of Christianity, and therefore specially assisted in his vision by divine grace, succeeded in uplifting his soul and penetrating the mysteries of Heaven to an extent that is denied ordinary men. It is worth noting, however, that St. Gregory permitted himself to deviate slightly from Dionysius's arrangement of the orders of angels, and Dante, in the *Convivio*, takes far greater liberties : even Dionysius, then, who received his information directly from St. Paul, was not always regarded as trustworthy; and there may have been, in the opinion of Dante and his contemporaries, an element of human fallibility in the vision of St. Paul himself.

Is this conception of St. Paul's rapture inconsistent with Church doctrine? If it is, we must reject it, for Dante, in all important matters of faith, is strictly orthodox. St. Augustine, in *De Genesi ad litteram*, XII, " in quo de paradiso et tertio caelo quo raptus est Paulus, deque multiplici visionum genere disputatur ", agues the point at some length. Paul knew — " scio " — that he went to the thir heaven and to Paradise, but did not know — " nescio " — whether, at the time, he was in the body or out of it. If he saw material things, he must have seen them with bodily eyes; if, then, he had visited a material heaven, he would have known that he was in the body. Therefore his experience was in an immaterial heaven. He declares, however, that he was there — " scio hominem raptum " : hence he did not fancy it nor behold a mere image of the reality. There are three kinds of vision : corporeal, of the usual bodily sight; spiritual, or the mental reproduction of things actually seen or of other things similar to them; intellectual, or the conception of abstractions. Spiritual visions occur in dreams, fever, ecstasy, also at times in ordinary waking. Corporeal and spiritual vision may deceive; intellectual vision, when it comes at all, is infallible. In rapture the vision is both spiritual and intellectual. When, in the presence of Moses, " Mount Sinai was altogether on a smoke, because the Lord descended upon it in a fire " [1], the vision was probably,

1. Ex., XIX, 18.

corporeal; when Isaiah " saw the Lord sitting upon a throne, high and lifted up " [1], the vision was spiritual, and so were the Revelations of John; intellectual vision is meant by the Lord when he says of Moses: " with him will I speak mouth to mouth, even apparently, and not in dark speeches [2] ". In spiritual vision, some human and some divine things may be seen; in intellectual vision, only such things as are not seen with eyes, things outside the body and soul. Intellectual vision may properly be called " the third heaven ". What, then, is " Paradise "? " Paradise ", in general, may mean any state of blessedness; as used here by St. Paul, it is probably equivalent to " the third heaven ", and verses 2 and 4 of 2 *Cor.* XII describe in different words the same experience. We may give the name " first heaven " to the material sky, all that is above earth and water; by the term " second heaven " we may designate spiritual vision — " in similitudine corporali quod spiritu cernitur "; the " third heaven " would then be intellectual vision, made up of concepts without bodily form — " quod mente conspicitur ita secreta et remota et omnino abrepta a sensibus carnis atque mundata, ut ea quae in caelo sunt, et ipsam Dei substantiam, Verbumque Dei per quod facta sunt omnia, in charitate Spiritus sancti ineffabiliter valeat videre et audire ". This may well be, says St. Augustine, the heaven to which Paul was caught up, and this is what he meant by " Paradise " : " Non incongruenter arbitramur, et illuc esse Apostolum raptum, et ibi fortassis esse paradisum omnibus meliorem, et, si dici oportet, paradisum paradisorum ". Why, then, did Paul doubt whether he was in or out of the flesh? He probably was not sure, concludes our author, whether, while he vas beholding Paradise with his mental eye, his soul remained within his body, as is the case during a dream, or left the body entirely and was carried to Heaven. Dante, we may add, seems to have accepted the first of these alternatives.

St. Thomas, in his *Commentary on the Pauline Epistles*, says that " Paradise " and " the third heaven " are different aspects of the same thing, only one vision being described in

1. Is., VI, 1.
2. Num. XII, 8.

the two verses. In the *Summa Theologiae* [1] he says : " Apostolus dixit se raptum, non solum *ad tertium caelum*, quod pertinet ad contemplationem intellectus, sed etiam *in Paradisum*, quod pertinet ad affectum. " Paul, he continues, beheld God in the essence, and was at that moment entirely separate from his senses : " Et ideo in raptu non fuit, nec necessarium quod anima sic separaretur a corpore ut ei non uniretur quasi forma : fuit autem necessarium intellectum ejus abstrahi a phantasmatibus et sensibilium perceptione. " In the explanation of the " nescio " clauses, St. Thomas inclines to accept St. Augustine's opinion.

So it appears that the two wisest doctors of the Church offer us an interpretation of St. Paul's rapture which is not at all inconsistent with the belief that his vision and Dante's contemplation — not his fictitious journey — were, in the mind of the great Florentine, essentially alike, both voluntary, both intellectual, both transcending the bounds of ordinary human experience, both realizations of the divine promise : " Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt ".

C. H. GRANDGENT.

---

1. *Summa Theol.*, II, Quaestio CLXXV, Art. 2-5.

L'EPISODIO DELLE QUESTIONI D'AMORE

NEL *FILOCOLO* DEL BOCCACCIO

A far si che il *Filocolo* superi a dismisura per lunghezza ogni altra redazione di ciò che generalmente si conosce come la Storia di Florio e Biancifiore, insieme colla minuziosità e prolissità, concorre l'aggiunta di episodi: massimo fra essi[1] le « Questioni d' amore » nel quarto libro[2].

All' orditura l' episodio è semplicemente agganciato; ovvia quindi l' idea di staccarlo di lì e di presentarlo isolatamente. Ed ecco che, intorno alla metà del quattrocento, il senese Jacomo di Giovanni di Ser Minoccio, modificata l' intelaiatura dietro suggestioni venute dall' *Ameto*, lo mise in terza rima, e ne cavò *Il Libro di Difinizioni*.[3]

Ciò che fece nel secolo decimoquinto l' Italia, rifecero nel successivo, indipendentemente da essa, paesi stranieri, mostrando quanto fosse ancor vivo e generale l' interesse per la materia. Ci si parano innanzi Spagna, Francia, Inghilterra.

Principio dalla Spagna, di cui posso discorrere con sicurezza di cognizioni. Ivi Diego Lopez de Ayala, Vicario, Canonico e Operaio della Chiesa di Toledo[4], leggendo l' opera originale del

---

1. Nell' edizione Moutier, Firenze, 1829, va dalla pagina 31 del t. II alla 119.

2. Quarto, divenuto quinto per secoli nelle stampe.

3. Ne pubblicò, come saggio, il capitolo XLVI (parte della « Questione duodecima ») Pasquale Papa, per nozze Renier-Campostrini: *Un capitolo delle Definizioni di* JACOPO SERMINOCCI *poeta senese del secolo XV*; Firenze, 1887.

4. Intorno a lui riesce ora superfluo il ricorrere alla *Bibliotheca Hispana Nova* di Nicolás Antonio, ed. di Madrid, I (1783), 295. Egli sarà verosimilmente tutt' uno col Diego Lopez de Ayala, fondatore del collegio toledano di

Boccaccio, fu attratto dalle Questioni, e le volse in castigliano. A lui s' associò Diego de Salazar; e dentro al testo introdusse dei sommari versificati, così d' ogni singolo problema, in strofe di undici ottonari, come delle rispettive soluzioni, in strofe di dieci. Di pubblicar la versione per le stampe, l' Ayala non si dette cura, pago di indirizzarla a un amico, del quale ignoriamo il nome [1]; ed anche il nome suo proprio e del compagno tenne, a quanto pare, celato. Ma un cotale, venuto in possesso del lavoro, lo stampò furtivamente e con molti spropositi, assegnandogli il titolo di un' altra opera boccaccesca (che il Boccaccio fosse autore, era detto dal traduttore apertamente), ossia chiamandolo *Laberyntho*, o *Laberinto, de Amor*. Più tardi un familiare dell' Ayala, Blasco de Garay, prebendario della stessa Chiesa Toledana [2], conosciuto per certe *Cartas en refranes* stampate parecchie volte [3], ottenne da lui il manoscritto, così di questa versione, come di quella dell' *Arcadia* del Sannazaro, che l' Ayala aveva eseguito avendo del pari a collaboratore poetico Diego de Salazar. Le *Trece questiones*, come furono allora intitolate, dette fuori nel 1546, ossia, credo, subito [4]; l'*Arcadia* nel 1547 [5]; sì quelle che questa a Toledo, coi tipi del medesimo

---

Santa Caterina, giusta un' indicazione che ricavo dall' « Índice de Manuscritos de la Biblioteca Nacional » del Gallardo, p. 93, in appendice al t. II (Madrid, 1866) dell' *Ensayo de una Biblioteca Española de libros raros y curiosos*. Invece non è lui, in due casi perlomeno, il Diego de Ayala delle tre indicazioni a p. 11.

1. È da escludere in modo assoluto che si tratti di Gonzalo Pérez, al quale pensò il Gallardo nel luogo che addito qui sotto, n. 4.

2. « racionero de Toledo ».

3. Ristampa dev' esser di già, come osserva il Brunet, l' edizione del 1545, che è la più antica segnalata finora, dacchè il titolo suona, *Cartas de refranes... con otras de nuevo añadidas*. Queste « Lettere » sono ben note a Nicolás Antonio, *op.* e *t. cit.*, p. 228; e le menziona nella *Storia della Letteratura Spagnuola* anche il Ticknor; III, 409 nella traduzione del Gayangos.

4. Di questa edizione, ignorata dal Brunet e dal Grässe, non so che alcuno avesse dato notizia prima del Gallardo, che ne discorre particolareggiatamente, *op. cit.*, t. III (1888), col. 430-32 L'esistenza sua nondimeno, e, con un' oscillazione minima, l' anno altresì dell' impressione, potevano stabilirsi anche prima in modo sicurissimo.

5. A differenza della sorella, l' edizione princìpe dell' *Arcadia* era ben nota ai bibliografi. Ma di essa pure nessuno aveva fornito ragguagli copiosi come quelli del Gallardo, *op.* e *t. cit.*, col. 432-34.

stampatore; e alle une premise un avvertimento « Al lector », all' altra una dedica a Gonzalo Pérez, Segretario Supremo del futuro Filippo II, fonti preziose d' informazione per noi. E le *Trece Questiones* quali erano nella stampa toledana riprodusse qualche anno dopo in Italia, presso Gabriel Giolito, Alonso de Ulloa [1], in coda ad un libro assai divulgato, che tutto s' aggira intorno a un problema analogo al secondo e quinto del *Filocolo* : la *Question de amor*, pensata e scritta fra noi da uno spagnuolo, a cui ancora non s' è riusciti a strappare la maschera deliberatamente posta sul viso [2].

Quando precisamente le Questioni prendessero veste spagnuola, non posso stabilire; bensì non è dubitabile che ciò avvenne parecchio tempo prima della pubblicazione per opera del Garay. Stando alla narrazione sua, la versione, allorchè egli ne acquistò conoscenza, doveva trovarsi riposta come un altro libro qualunque negli scaffali della biblioteca dell' Ayala. [3] Nè aveva ad essere cosa troppo recente l' edizione eseguita alla

---

1. Riprodusse anche l' avvertimento « Al lector » ; ma tralasciò nell' intestazione il nome di Blasco de Garay, venendo così nel fatto a esercitare un' usurpazione.

2. Della *Question de amor* ha trattato diffusamente Benedetto Croce : *Napoli dal 1508 al 1512*, in *Arch. Stor. Napol.*, XIX, 140-163. Del volume giolitino, rispetto al quale si possono vedere gli *Annali di Gabriel Giolito de' Ferrari* di S. Bongi, I (Roma, 1890), 408, io ho usato un esemplare della Biblioteca Braidense di Milano : singolare per ciò, che parrebbe svelare il segreto del nome dell' autore. Chè in capo al frontespizio, e come parte di esso, una vecchia mano ha scritto a grandi lettere « l'OPPIZZON » ; ed « OPPIZZON » ha poi ripetuto sul dorso un rilegatore affatto moderno. Confesso tuttavia di non avere alcuna fiducia in questa apparente rivelazione. Anzichè un casato spagnuolo, ne abbiam qui uno lombardo. E vorrei anche sapere, cosa precisamente dicesse una scrittura corrente più antica, a cui l' altra si è sovrapposta, e che attraverso ad essa mi riesce solo in parte decifrabile.

3. « Entrando cierto dia entre otros, a visitar y besar las manos al muy Reverendo y muy magnifico señor don Diego Lopez de Ayala, Vicario y canonigo dela sancta yglesia de Toledo y obrero della, succedió que como me metiesse (segun su costumbre de rescebir sabrosamente alos estudiosos de las letras) en su libreria, y encomençasse a communicar algunas obras raras que havia en ella : topé a caso con un libro de mano que contenia treze questiones », ecc. Nel riferire i passi, mi attengo per lo più alla ristampa dell' Ulloa anzichè alla riproduzione che dell' avviso « Al lector » fa sull' edizione

macchia sotto il titolo di *Laberyntho*, o *Laberinto, de Amor*.[1] Poi, sembra ben verosimile che l' impresa minore delle *Treze Questiones* precedesse e servisse come di eccitamento alla maggiore dell' *Arcadia*; e l'*Arcadia* stessa era cosa più o meno antica[2]. E s' aggiunge un altro indizio. Allorchè furono stampate dal Garay le *Trece Questiones*, Diego de Salazar, il collaboratore dell' Ayala, era già morto[3]; e morto vecchio, dopo essersi — sul tardi, è ben vero — d' uomo d'arme fatto « ermitaño »[4], ossia volto ad una condizione di vita nella quale non è da sup-

---

originaria il Gallardo, dacchè questi mi sembra essersi preso maggiori licenze ammodernatrici di quelle che, in un' opera bibliografica soprattutto, sarebber state legittime.

1. « ... trabajé, que consintiesse sacarle a luz, pues tan digno era de ella. Puesto que ya a hurtadas se le havia otro antes divulgado; y como ala sazon no le hallasse titulo, pusole el que a el mejor le paresció », ecc. Però, mentre penso che sia da vedere lo pseudo-*Labirinto*, e non già il *Labirinto* vero, nel « *Laberinto de Amor: que hizo en Toscano el famoso Juan Boccacio: agora nuevamente traduzido en nuestra lengua castellana*, Sevilla, en casa de Andres de Burgos, 1546 » (GALLARDO, *op. cit.*, I, 890, GAYANGOS, *Catálogo razonado*, in fronte ai *Libros de Caballerias* della collezione Rivadeneyra, GRÄSSE, BRUNET), non credo che questa possa essere l' edizione a cui il Garay si riferisce.

2. « Tras la cual divulgacion » — cioè delle *Trece Questiones* —, è detto nel Proemio premesso all' *Arcadia* nella stampa, « prometídar luego esta obra, porque juntamente con aquella la libré con importunos ruegos de la tiniebla o (por mejor decír) olvido en que su intérprete la habia puesto, sin pensamiento de hacer jamás lo que agora yo hago por el; porque mas la tenia para comunicacion y pasatiempo de amigos, que para soltarla por el incierto y desvariado juicio del Vulgo. » Si noti particolarmente la parola « olvido ».

3. Si considerino i passi riferiti nella nota seguente.

4. Nell' avvertimento delle *Questiones*: « Diego de Salazar, que primero fué Capitan y al fin ermitaño ». E nella dedica dell' *Arcadia*: « Diego de Salazar, que antes era Capitan, y al fin y vejez suya fué Hermitaño ». Forse egli non s' era ancor ridotto a « calar le vele e raccoglier le sarte » nel 1536, quando è detto ancora « capitano » nel frontespizio delle *Guerras civiles de los Romanos de Apiano Alexandrino*, da lui fatte spagnuole valendosi della versione nostra di Alessandro Braccio. Si veda il Grässe; ed inoltre PELLICER, *Ensayo de una Bibliotheca de Traductores Españoles*, Madrid, 1778, p^te 2^a, p. 92-93. Di un *Dialogo de Re Militari*, che Nicolás Antonio, op. ed ediz. cit., I, 313, dice scritto « olim » dal Salazar « sine nomine auctoris », conoscerei volentieri quando uscisse l' edizione prima; chè semplice ristampa sarà quella postuma ivi indicata di Bruxelles, 1590.

porre che continuasse ad esercitare in materie erotiche e leggiere quelle facoltà poetiche, che il Garay esalta in lui a dismisura [1].

Questa incertezza cronologica, aggiunta ad altre ignoranze, m' impedisce di assodare, se dalla spagnuola sia indipendente una versione francese, di cui la prima stampa datata è nota ai bibliografi moderni solo attraverso al ragguaglio di un predecessore. Voglio alludere alle *Trieze Questions d'Amour translatées en Francois* (il nome del Boccaccio, messo dal nostro informatore in principio, dovrebbe a rigore stare nel contesto), che il Maittaire registra supplementarmente nell' indice degli *Annales typographici* (t. V, p^{e} 1^{a}, p. 192), e che furono finite di stampare « le XXI. jour de Fevrier Mil cinq cens trente, avant Pasques », ossia, secondo lo stile comune, nel 1531. Con questa edizione le divergenze del titolo e la mancanza di data mi dissuadono dal voler identificare col Grässe quella, non so dove visibile, che porta in fronte: *Treize elegantes demandes damours premieremẽt composees par le tres faconde poete Jehan bocace: & depuis translatees en Francoys*, ecc. Che entrambi i libri si dichiarino vendibili a Parigi, al primo pilastro della gran sala del Palazzo (le divergenze ortografiche mi vietano di dir la cosa in francese), poco o nulla significa. Si cita poi ancora una ristampa del 1541; e su questa almeno, se le anteriori si sottraggono agli sguardi, il problema della derivazione, che io lascio in sospeso, si potrà, spero, da altri risolvere in modo positivo [2].

---

1. Nell' avvertimento delle *Trece Questiones*, « Varon en verdad el mas sufficiente en aquella arte, » del verseggiare, « assí de improviso como de pensado, que jamás tuvo nuestra Hespaña »; e, con riferimento a queste parole, nella dedica dell' *Arcadia*, « porque osaria afirmar lo que otras veces he dicho: en el verso Castellano, así de improviso como de pensado, ser la Fénix de nuestra España ». Che nelle storie letterarie a lodi così sperticate faccia riscontro il silenzio, dipenderà in parte dall' essere esse da imputare a un sentimento di devota amicizia, in parte da ciò, che il talento del Salazar sarà stato soprattutto talento d' improvvisatore.

2. La somiglianza tra il titolo francese e lo spagnuolo non basta a determinare in me un' opinione in favore del passaggio attraverso alla penisola iberica, potendosi facilmente intendere che la condizione delle cose portasse due traduttori a designare a quel modo il loro estratto boccaccesco senza sapere l' uno dell' altro. Contro la validità di cotale indizio non parla invece per me

In sospeso ne lascio anche un altro consimile : donde propriamente sia emanata una versione inglese, che nel 1567 [1] apparve siccome *A Pleasant disport of diuers Noble Persònages : Written in Italian by M. John Bocace Florentine, and Poet Laureate : in his Boke which is entituled* PHILOCOPO. *And nowe Englished by H. G.* [2]. Che il traduttore lavorasse, giusta un' opinione corrente [3], sulla versione francese, è un' idea ben verosimile in sè, ma forse non vera. Mi fa dubitare un poco quel *Philocopo*, dato in forma italiana. [4] Non si direbbe che si fosse avuto dinanzi il romanzo originale? Bensì in una edizione non datata e nelle rimanenti, del 1571 e 1587, un'azione delle versioni parziali di cui s'è discorso par resultare da alcune parole premesse al titolo primi-

---

la ragione che un titolo ben diverso portasse la stampa furtiva, a cui solo, si dirà, si poteva far capo. Solo ad essa, quando non si tenga conto degli esemplari manoscritti : in fronte ai quali io penso che già si leggesse il *Treze* o *Trece Questiones* dato a noi dall' edizione del Garay. E quand' anche non vi si fosse avuto nulla, sopperiva alla mancanza il proemio-dedica dell' Ayala : « Entre muchas materias sutiles de Amor que la historia tracta, hallé treze questiones que se propusieron..... » E qui soggiungerò che ivi era dichiarata in modo aperto anche l'estrazione dal *Filocolo* : « Leyendo por mi passatiempo el verano passado, un libro en lengua Toschana, que se llama Philoculo..... » Il Garay fa dunque, credo, una mera supposizione, e una supposizione erronea, dicendo che l' editore ladresco intitolò l' opera nel modo che a lui parve meglio « como ala sazon no le hallasse titulo ». Egli dovette chiamarla *Laberyntho de Amor* per vaghezza di colorito e per aggiungerle attrattiva.

1. La bibliografia di questa versione, più compiutamente ed esattamente che dal Grässe e dal Brunet, è data da W. Carew Hazlitt, *Hand-Book to the Popular, Poetical, and Dramatic Literature of Great Britain, From the Invention of Printing to the Restoration*, Londra, 1867, p. 42.

2. Il *G.* è supposto nel Grässe iniziale di *Grantham*. Il Carew Hazlitt pensa invece a *Gifford*.

3. V. il Grässe.

4. *Philocopo*, in cambio di *Philocolo*, cominciò a far mostra saccentesca di sè sui frontespizi delle edizioni nostre del romanzo nel 1538. V. l'introduzione del Crescini al *Cantare di Fiorio e Biancifiore* (nella *Scelta di Curiosità letterarie*), t. I, Bologna, 1889, p. 360-66. Non so dire se *Philocope* si sia chiamata fino dalla prima apparizione nel 1542 la traduzione francese dell' opera intera fatta da Jean Sevin. Di quella e di un' altra del 1555 il Brunet ed il Grässe, certo per non poter fare di meglio, danno ragguagli manchevoli. Una descrizione rigorosa forniscono solo per una delle due che uscirono nel 1575.

tivo : *Thirteen most pleasant and delectable Questions entituled A disport, ecc.* Rilevo tuttavia che questa giunta, più ancora che colla formola francese, conviene colla spagnuola : *Trece questiones muy graciosas sacadas*, ecc. Il fatto sarà forse casuale ; come potrebb' essere che l' intervento diretto del testo italiano si fosse arrestato a quel nome *Philocopo*.

L' interesse che nel secolo XVI le Questioni d' amore di Messer Giovanni ancora suscitavano così largamente per ragione loro propria, si è ridestato nei tempi nostri per un motivo ben diverso. Non poteva davvero sfuggire agli studiosi della storia letteraria lo stretto legame che le Questioni hanno col *Decameròn*, [1] di cui io non mi perito a dichiararle addirittura la forma embrionale. Due tra le future novelle della gran raccolta, la quarta e la quinta della Giornata decima, già appariscon là dentro. Ma più ancora di questo fatto importa senza dubbio alcuno la convenienza della cornice.

Abbiamo cioè in ambedue i casi una brigata giovanile intenta allo svago in giardini amenissimi, a non molta distanza dalla città. Nello svago hanno gran parte i suoni ed i canti. E durante le ore calde la brigata si riduce, e si pone in cerchio a sedere — per dieci giorni nel *Decameròn*, quell' unico giorno che dura il festeggiare nel *Filocolo* — in un prato ridente, ben protetto dai raggi del sole. [2] Qui si danno al sollazzo del dire e dell' ascoltare : esponendo nel *Filocolo* questioni d' amore che prendono volentieri aspetto e possono aver anche contenuto di novelle, nel *Decameròn* novelle che possono dar materia a questioni. A ciò attendono ordinatamente l' un dopo l' altro, al

---

1. CRESCINI, *Contributo agli studi sul Boccaccio*, Torino, 1887, p. 75 ; FORNACIARI, *Novelle scelte di Giovanni Boccaccio*, Firenze, 1888, p. XXVII ; GASPARY, *Geschichte der italienischen Literatur*, t. II, Berlino, 1888, p. 48 ; e così altri di certo.

2. *Filocolo*, p. 32 : «..... Vennono nel mostrato prato bellissimo molto d' erbe e di fiori, e pieno di dolce soavità d' odori, dintorno al quale belli e giovani arbuscelli erano assai, con frondi verdi e folte, dalle quali il luogo era difeso da' raggi del gran pianeta : e nel mezzo di esso una picciola fontana chiara e bella era, dintorno alla quale tutti si posero a sedere ». — *Decam.*, fine dell' introduzione : «...Se n' andarono in uno pratello, nel quale l' erba era verde e grande, nè vi poteva d' alcuna parte il sole ; e quivi sentendo un soave venticello venire,... tutti sopra la verde erba si puosero in cerchio a sedere ».

cenno di una « regina » o di un « re » elettivo, a cui qual simbolo della dignità è stata data una corona d'alloro [1]. Ed altre convenienze accade di rilevare, taluna delle quali sarà menzionata più tardi [2].

Così stando le cose, rendersi conto dell'episodio del *Filocolo*, significa intendere, donde germinasse il *Decameròn*. Ora, l'episodio riflette — come ben fu capito, prima, credo, che da altri, dal Diez [3] — consuetudini della vita elegante contemporanea. Quelle consuetudini il Boccaccio aveva conosciuto a Napoli; ma esse erano di provenienza gallica, trapiantate laggiù dalla signoria angioina.

Già, le Questioni boccaccesche si rannodano strettamente a un tipo di composizione poetica, su cui la Francia, d'*oc* e d'*oïl*, vanta diritti incontestabili di proprietà, vale a dire a quella specie della Tenzone, che fu chiamata per lo più *Joc partit* o *Jeu parti* — donde il *Partito* nostro, vocabolo istruttivamente rigoglioso — e *Partimen*. Erotici di argomento sono per la massima parte i Giuochi partiti; e dentro ad essi, e in pari tempo alle loro propaggini italiane più antiche, ci si offrono per le Questioni del *Filocolo* riscontri specifici, che io verrò additando, fin dove giunge l'informazione mia. Il compito mi è agevolato

---

1. *Filocolo*, p. 33 : « Levossi allora Ascalione, e colti alcuni rami d'un verde alloro,..... di quelli una bella coronetta fece..... E appresso questo alla valorosa donna davanti umilemente le s'inchinò, dicendo : Gentil donna, ornate la vostra testa di questa corona ». P. 34 : « ... Colle dilicate mani prese l'offerta ghirlanda, e la sua testa ne coronò ». — *Decam.* : « E Filomena, corsa prestamente ad uno alloro, ...di quello alcuni rami colti, ne le fece una ghirlanda onorevole e apparente; la quale messale sopra la testa..... »

2. Alla fine del lavoro, p. 78. Qui segnalerò queste parole in bocca di colei che è già stata eletta, o che sarà eletta regina : *Filocolo*, « E certo, secondo il mio avviso, noi non avremo le nostre questioni poste a fine, che il caldo sarà senza che noi il sentiamo passato, e il tempo utilemente e con diletto sarà operato »; *Decam.*, « Voi non avrete compiuta ciascuno di dire una sua novelletta, che il sole fia declinato e il caldo mancato, e potremo dove più a grado vi fia andare prendendo diletto. »

3. *Ueber die Minnehöfe*, Berlino, 1825, p. 53. E si legga poi ciò che scrivono il Crescini, *Contributo* ecc., p. 75, e, nella sostanziosa recensione della memoria sulle Corti d'amore del Trojel, il Renier, *Giorn. stor. della Letter. it.*, XIII, 381-82.

dalle diligenti trattazioni di cui la Tenzone in tutte le sue forme è stata oggetto in tempi non lontani; e segnatamente da quella di H. Knobloch, *Die Streitgedichte im Provenzalischen und Altfranzösischen* [1].

I

Una giovane, sollecitata a mostrare chi ella ami maggiormente tra due innamorati che si pretendono entrambi preferiti da lei, pone in capo all' uno una sua ghirlanda, e prende dall'altro quella che egli portava, mettendola a sè medesima.

Notevole come si trovi collocato in testa alla serie un problema, di cui nessuno può vantare una storia lunga e ricca altrettanto. Di questa storia mi sono occupato altrove [2], dando in essa, naturalmente, il luogo che gli spetta anche al documento nostro; ed io non ho qui se non da ripresentare in forma succinta e con diverso congegno cose già da me dette. Dalla Questione del *Filocolo* il pensiero di chi ha conoscenze di letterature medievali corre subito al triplice « Joc enamorat » provenzale proposto da Savaric de Mauleon a Gaucelm Faidit e Uc de la Bacalaria. [3] Ma ben più addietro accade stavolta di risalire: a un esempio di controversia addotto da Chirio Fortunaziano nel primo libro del suo trattato scolastico di Arte Rettorica, e ad un episodio dei Βαβυλωνιακά di Giamblico, che ne è bene la fonte, diretta od indiretta. E la ghirlanda del *Filo-*

---

1. Breslavia, 1886. Contemporaneamente a questa fu stampata la dissertazione di L. Selbach, *Das Streitgedicht in der altprov. Lyrik und sein Verhältnis zu ähnlichen Dichtungen anderer Litter.* (n. LVII delle *Ausg. und Abhandl.* pubblicate a Marburg dallo Stengel). Selbach e Knobloch rimasero dunque indipendenti di necessità. Ben avrebbe invece potuto aver riguardo a loro due R. Zenker, che, pur avendo scritto simultaneamente, solo nel 1888 dette fuori a Lipsia *Die provenzalische Tenzone*. Sennonchè di proposito egli non volle tenerne conto che nelle note.

2. « Una questione d'amore »: nella *Raccolta di Studii critici dedicata ad Alessandro D'Ancona festeggiandosi il XL anniversario del suo insegnamento*, Firenze, Barbera, 1901, p. 333-68.

3. Ci avranno pensato già altri prima del Gaspary. *Literaturbl. f. germ u. rom. Phil.*, VI (1885), 74.

colo, col trovar rispondenza in Fortunaziano e Giamblico, e non nel *Joc* provenzale, prova come questo, non altrimenti che un suo sciaguratissimo riflesso costituito da una coppia di sonetti scambiatisi tra i rimatori padovani Matteo Correggiaro e Antonio da Tempo, siano semplici paralleli. Invece possono addurre ragioni per la paternità altri due sonetti — rinterzati —, che il codice solo finora a fornirceli attribuisce a un cotal Adriano e a un Frate Anton da Pisa. Con essi i legami sono strettissimi, e si estendono anche a circostanze e parole[1]; nè l'essere lo schema boccaccesco più semplice per un rispetto, in quanto i gareggiatori sono due in cambio di tre, e meno ancora l'essere più complesso in ciò, che insieme colla giovane vagheggiata vi apparisce ed agisce la madre sua, è di ostacolo alla derivazione. La quale tuttavia è da aver in conto di ipotesi possibile, non già davvero di un fatto. Possibile del pari, che i rapporti, anzichè di padre a figlio, siano di fratello a fratello.

II

È più infelice la donna, che, dopo aver goduto i piaceri amorosi, ha perduto l'amante, dovuto andar esule senza speranza di ritorno, o quella a cui la sorte non ha mai concesso di trovarsi col suo per dar sfogo alla passione?

Ha qualche analogia col nostro il problema posto da un « Sire », in cui si crede sia da riconoscere Jean Bretel[2], ad Adan de la Halle, se un innamorato abbia a temer più di esser respinto, quando preghi la donna del suo cuore, o di riperderla avendone avuto il possesso[3]. Ma con maggior ragione ci si fermerà ad ascoltare Adan de Givenci, che discute con Guillaume le Vinier, cosa sia meglio,

---

1. V. lo scritto citato, p. 561.

2. Anche H. Guy, *Essai sur la vie et sur les œuvres littéraires du trouvère* ADAN DE LE HALE, Parigi, 1898, sebbene giudichi esagerata la parte voluta assegnare da taluno a Jean Bretel (p. XL), vede in lui l'antagonista di Adan in ben sedici delle diciotto « Partures » che ne abbiamo (p. 222).

3. « Adan, vous devés savoir » : DE COUSSEMAKER, *Œuvres compl. du trouv.* ADAM DE LA HALLE, Parigi, 1872, p. 162.

Ou joie avoir qui tost doie faillir,
Ou haut espoir adès sans plus joir. [1]

III

A chi dare la preferenza fra tre corteggiatori, di cui uno singolarissimo per valore, un altro per cortesia e liberalità, il terzo per sapienza?

Nella letteratura provenzale la questione di preminenza fra le tre doti è posta oggettivamente da Raimbaut de Vaqueiras ad Aimar e Perdigo [2], e sotto aspetto soggettivo, rappresentando cioè le doti come tali che al contenditore medesimo sia dato di posseder l' una, da Guiraut Riquier ad Enrico, conte di Rodez, e ad un incerto « Marques » [3]. Qui gli amori non entrano [4], od entrano solo in maniera indiretta. Bensì il Delfino d' Alvernia e Perdigo disputano, se una donna abbia da volgersi di preferenza là dove c'è la nobiltà accompagnata da vizi, o dove

---

1. « Amis Guillaume, ainc si sage ne vi » : Maetzner, *Altfr. Lieder*, Berlin, 1853, p. 81. Poichè ho avuto da ricordare più addietro (p. 30) la *Question de amor* italo-spagnuola segnalandone la somiglianza col caso nostro attuale, dirò colle parole usate dall' autore medesimo nell' « Argumento y declaracion de toda la obra », che ivi si contende fra due cavalieri, Flamiano e Vasquiran, « qual de los dos con mas razon de la fortuna como mas lastimado o mas appassionado se deve quexar : Flamiano, de enamorada passion sin remedio ni esperança en bivas llamas viendose arder ; o Vasquiran, siendole muerta su amiga, que era la cosa que en el mundo mas amava ; la qual estando en su poder, la cruel muerte della de toda speranza desesperado le dexó. » E soggiungerò come il motivo della morte, messo a fronte dell'abbandono per un nuovo amante, trovi riscontro in una tenzone di Gui ed Elias d' Ussel, « N Elias, de vos voill auzir » (Mahn, *Ged.*, n. 695) : tenzone venutasi materialmente a intrecciare in modo curioso con una di soggetto assai diverso nelle raccolte nostre, compreso il Canzoniere di Bernart Amoros, secondo ora resulta dai complementi modenesi del codice Riccardiano 2814 (p. 538). Mi fa meraviglia che il Knobloch abbia potuto discorrere diffusamente di questa tenzone, p. 47-48, senza accorgersi come le cose stanno.

2. « Senher n' Aymar, chauzetz de tres baros » : Appel, *Provenz. Chrestom.*, p. 137.

3. « Senh' en Enric, a vos don avantatje » : Mahn, *Werke*, IV, 238.

4. E così non entrano, quando Guilhem Augier domanda ad un altro Guglielmo, cosa preferirebbe, tra il posseder la ricchezza, oppure la sapienza (« Guilhem, prims iest en trobar a ma guiza » : Bartsch, *Chrest.*, 4ª ed., 71).

è bassa la nascita, eppure s' hanno tutte le virtù cavalleresche [1]; e Guionet e un Raimbaut (forse ancora quello di Vaqueiras), se, sollecitata da due, essa abbia da anteporre l' uno, prode e tutto inteso alle armi, o il rivale, largo, cortese e adorno d' ogni altro pregio, salvo ch' egli è vigliacco [2]. Delle due questioni ci sta meno discosta la seconda [3], discussa del pari in francese tra Pierre de Belmarcais e una dama [4], e in forma più semplice e più adatta per noi, cioè senza l' intromissione perturbatrice della vigliaccheria [5], trattata anche in italiano, secondo il solito con un paio di sonetti, da due nostri rimatori dugentisti [6]. — E qui, mettendo appena il piede fuori dello steccato dei *Jocs partits*, c' imbatteremo subito in coppie femminili ben note — Phyllis e Flora, Florance e Blancheflor, Hueline ed Aiglantine, Melior e Idoine —, che, innamorate, l' una d' un chierico, l'altra d' un cavaliere, contendono accanitamente per la preminenza del proprio damo [7]. Si consideri che chi diceva « chierico » veniva con ciò stesso a dire « sapiente »; e nella sapienza consiste la pre-

---

1. « Perdigos, ses vassalage » : APPEL, *Prov. Chrest.*, p. 133.

2. « En Raembautz, pros domna d' aut paratge » : *Studj di Filol rom.*, III, 576.

3. Delle questioni : giacchè, quanto al contorno, se tornasse qui opportuno il badarci, si potrebbe additare qualche convenienza speciale da una parte, qualcuna dall' altra. — E poichè m' aggiro nei territorii limitrofi, non distoglierò gli occhi dalla poesia provenzale senza far ricordo anche della tenzone di Simon Doria e Lanfranco Cicala, « Car es tant conoissenz, vos voil » (*Memorie* della R. Accad. dei Lincei, 1886, p. 93). Simone domanda a Lanfranco, se creda di potere piuttosto conquistare una donna « per gran saber », oppure coll' esser prode.

4. « Douce dame, or soit en ¡vo nomeir » ovvero « sans nul nomer » : (HERRIG, *Archiv*, XLII, 268; RAYNAUD, *Chans. fr.*, nn. 876 e 878).

5. Propriamente vigliacco il rivale non è detto neppure nel Partito francese; ma egli è pur sempre dichiarato « sens prouesse ».

6. Nei nomi c'è oscillazione : si veda MONACI, *Crestom. ital. dei primi secoli*, p. 224, in capo ad una stampa del testo venuta dopo più altre, di cui si potrà ricavare la notizia dal Gaspary, *Literaturblatt* ecc., *l. cit.* E la proposta vide poi ancora la luce nell' edizione che delle *Rime di* RUSTICO DI FILIPPO pubblicò V. Federici, Bergamo, 1899, p. 3. La somiglianza, da un lato coi due documenti oltramontani, dall' altra col *Filocolo*, è rilevata dal Knobloch, in nota alla p. 69 della sua dissertazione.

7. Chi avesse bisogno di indicazioni bibliografiche, potrà trovarne nelle mie *Corti d'Amore*, Milano, 1890, p. 65.

rogativa per cui anche nel trattato erotico di Andrea Cappellano un chierico sostiene tenacemente, disputando con una donna, che « magis in amore clericus quam laicus est eligendus »[1].

IV

Qui, in cambio d' uno dei Giuochi Partiti del solito stampo, abbiamo la prima delle due novelle destinate ad allogarsi poi, sotto nuove spoglie, nel *Decameròn*[2] : quella che nella condizione presente può dirsi la novella di Tarolfo, nella futura (X, 5) la novella di Messer Ansaldo, e che meglio poi, abbracciando così l' una come l' altra forma, si chiamerà la novella del Giardino magico. Eccone, ridotto in termini generali, il contenuto.

Una moglie, sollecitata pertinacemente da un innamorato, per sbarazzarsene, promette di appagare il suo desiderio, quando abbia da lui qualcosa che crede impossibile da conseguire : lì presso, di gennaio, un giardino rigoglioso come fosse maggio. L' innamorato trova un incantatore, che, a patto di lautissimo compenso, eseguisce il miracolo. La donna se ne dispera ; e dalla bocca di lei il marito cava la confessione della causa di questo grande dolore. Considerata la purità dell' intenzione, egli le consente di mantenere il patto.[3] E la donna va all' innamorato ; sennonchè questi, colpito da un atto così singolarmente generoso, rinunzia all' esercizio del suo diritto.

---

1. P. 188 nell' ed. del Trojel, Copenhagen, 1892.

2. La differenza maggiore di questa elaborazione dall' antecedente consiste nell' esservisi omessa una particolareggiata descrizione d' incanti, che, come fu trovato e mostrato dallo Zingarelli, *Rom.*, XIV, 433-41, il Boccaccio aveva tolto di peso dalle *Metamorfosi* di Ovidio. Ben si fece a levar di mezzo l' ingombro ; e in generale è giustissimo ciò che lo Zingarelli afferma (p. 440), che la redazione posteriore è documento notevole di affinamento di gusto. Nondimeno c'è anche qualche punto speciale, dove s'è peggiorato. V. la nota che segue.

3. Nel *Decameròn* contribuisce a muoverlo « la paura del nigromante » ; e di quest' aggiunta non darò certo lode al Boccaccio. Poichè, se per tal modo il personaggio diventa più umano, ne viene ad essere falsata quella nota che tutto il racconto vuol cantare a piena gola.

Al premio dovutogli rinunzia allora alla sua volta il negromante. Resulta pertanto il problema (e non meno che nel *Filocolo* si mette innanzi nel *Decameròn*), a chi dei tre, marito, innamorato, negromante, sia da assegnare il primato della generosità.

Se, pur valendosi anche della novella boccaccesca, il Chaucer nel suo « Frankeleines Tale », *Cant. Tales*, v. 10985-11928, mettesse veridicamente in bocca al narratore l'affermazione ch'egli riferisce un « lay » brettone, avremmo una ragione positiva ben forte per supporre in quei medesimi paraggi anche la fonte del Boccaccio. Che il poeta inglese dica sostanzialmente il vero, in quanto si faccia capo ad un « lai » francese foggiato alla brettone venisse poi donde si vuole la materia, par credere il Landau [1]; ma quelle che a lui sembrano ragioni, sono tutt'altro. L'esser scena l'Armorica, che importa mai? Data la derivazione presunta, una localizzazione in corrispondenza con essa s'imponeva da sè; per assegnare nel *Decameròn* l'azione al « Frigoli, paese... freddo », bastò verosimilmente al Boccaccio l'impulso di un'alterazione fonetica e di una falsa etimologia che con essa si connetteva. E meno che mai valgono i nomi « Arviragus » e « Dorigene »; il primo, celtico bensì, ma che colla terminazione stessa si manifesta passato per la trafila latina e che proverrà da Giovenale [2]; il secondo, di stampo greco [3]. Chi attentamente confronti, vedrà non esserci motivo di attribuire al Chaucer, per quanto dica cose esteriormente diverse (la maggior differenza sta nell'aversi in cambio del giardino primaverile di pieno inverno la rimozione di tutti gli scogli della costa di Brettagna [4]) altro suggeritore che il nostro

1. *Die Quellen des Dekameron*, 2ª ed., Stuttgart, 1884, p. 94.

2. Sat. IV, v. 126: « Regem aliquem capies, aut de temone Britanno Excidet Arviragus ». « Cetera ignotus est mihi », dice nel suo *Onomasticon* il De-Vit.

3. Nella prima parte, piuttosto che δόρυ, come in « Doryclus », « Dorylaus », ecc., scorgerei un pervertimento di δῶρον, sicchè il nome venga a corrispondere suppergiù a « Theodora » e « Donata ».

4. Di codesta rimozione meglio forse si appagano le condizioni locali. Ma errò il Chaucer nel rappresentarla come un desiderio reale e vivissimo della sua Dorigene, la quale, standosene sull'alta scogliera marina, è presa da orrore per tutta quelle rocce e da profonda compassione per le innumerevoli vittime che esse fanno. Posto il desiderio, la donna, col domandare che le rocce siano tolte, piuttosto che chiedere, secondo lei, una pura e semplice impossibilità, viene a mettere un altissimo prezzo al suo amore.

Messer Giovanni. [1] Del quale, insieme col *Decamerón*, cui già assicurano, o poco meno, l' ufficio di modello ragioni d' indole generale, mi pare abbastanza probabile che si sia avuto presente anche il *Filocolo*. [2] Nè verso l' ipotesi brettone mi risospinge un racconto gaelico della Scozia nella raccolta del Campbell [3];

---

1. Curioso e significativo che il Chaucer conservi per l' operazione magica la stagione invernale senza cavarne il partito che pur avrebbe potuto, essendo quella anche il tempo di maggiori pericoli per i naviganti. Ma no: di questo non si dice una sillaba, e s' insiste invece non poco, v. 11557-67, sul freddo e su altre circostanze che nulla importano. Però, quando il poeta scrive, v. 11555, « And this was, as the bookes me remember, The colde frosty seson of December », egli vien come a tradirsi.

2. Che questo divulgato romanzo deva ritenersi noto a chi prese a rielaborare altre opere minori del Boccaccio, non sarebbe per creder ciò una ragione sufficiente: altro è aver letto, altro tener dinanzi. Ma degl' indizi (indizi, badiam bene, non prove) resultano da un confronto minuto. Subito al principio, Dorigene, non data ancora qual moglie dell' innamorato Arviragus, e ottenuta da lui con grandi sforzi, è più vicina al *Filocolo* che al *Decamerón*: *Fil.*, « uno ricchissimo e nobile cavaliere, il quale di perfettissimo amore amando una donna nobile della terra, per isposa la prese »; *Dec.*, « una bella e nobile donna chiamata madonna Dianora, e moglie d' un gran ricco uomo ». Poi, l' azione è posta dal Chaucer nel mondo pagano, a quel modo che nel *Filocolo* sentiam la donna giurare « per i suoi iddii »; Dianora invece, Gilberto, Ansaldo, sono da ritenere gente di un' età non remota. Inoltre, l' andata di Arviragus e del fratello suo ad Orleans, e l' incontro del « young clerk roming by himself », richiamano l' arrivo di Tarolfo in Tessaglia e il suo incontrarsi col negromante, « il quale andava cogliendo erbe, e cavando con un picciolo coltello diverse radici », mentre messer Ansaldo manda « per lo mondo », non va, e noi del frutto delle ricerche abbiam solo un ragguaglio generalissimo. Che anche il ritorno dia luogo a riscontro col *Filocolo*, non col *Decamerón*, viene ad essere semplice conseguenza; ma costituisce un nuovo accordo la circostanza che, quando il portento è operato, Aurelius e Tarolfo si presentino alla donna, Ansaldo c' invii. E così, seguitando, ci sarebbero da rilevare altri casi di prossimità maggiore, tanto che al confronto il *Decamerón* si trova, tutto sommato, in condizioni d' inferiorità. Un caso d' indole speciale ci è presentato dal giardino, copiosamente descritto, nel quale Aurelius ha l' opportunità di aprire a Dorigene l' animo suo. Alle origini di quel giardino, che « May had peinted with his softe shoures », non è forse estraneo il giardino incantato; ma poichè una brigata ci va a trascorrere in canti, balli ed altri piaceri tutto un giorno, inclino a vedervi ancor più il riflesso del giardino napoletano in cui si propongono e discutono le nostre Questioni d'amore.

3. *Popular Tales of the West Highlands*, v. II, Edinburgh, 1860, p. 16.

dacchè la comunanza dell' incorniciatura persuade che qui non abbiamo se non una popolarizzazione, relativamente recente, di una novella dei *Quaranta Visiri*, divulgata con una parte delle sorelle sue nel mondo occidentale dalla vecchia traduzione del Pétis de la Croix [1]. Questa novella e i suoi prossimi consanguinei asiatici sono ad ogni modo parenti ben reali del racconto boccaccesco e discendenza. [2] Riassumo dunque la versione per noi più opportuna, che è quella contenuta nel *Libro* persiano *del Pappagallo*, o *Tûti-nâmeh*, dandola quale è portata dal testo di Nachshebî [3], il più antico a cui possiam risalire.

Una fanciulla, figliuola d' un mercante, standosene una mattina di primavera in giardino, è presa dal desiderio di una bellissima rosa, posta così in alto sul rosaio, da non potersi coglier da lei. Prega il giardiniere di dargliela; ed egli consente, a patto che la sera delle sue nozze ella dia a lui la primizia di sè medesima. La condizione è accettata. Poco dopo la fanciulla va sposa. La sera delle nozze, nella camera nuziale,

---

1. P. 351 nell' ed. dei *Mille et un Jours* ecc. che fa parte del *Panth. littér.* (Parigi, 1843). Il Köhler, al quale spetta l' indicazione della fonte, *Orient und Occident*, II, 317, avanti di menzionare la redazione portata dai *Quaranta Visiri*, addita ed espone quella che s'ha nelle *Mille e una Notte*, notte 14-15. Ma lì dentro la novella non occorre se non in quanto nell' opera furono incastrati i *Quaranta Visiri*. E poichè di questi come cosa autonoma s' ebbe a stampa la traduzione francese che indico sopra fino dal 1707, mentre le versioni europee delle *Mille e una Notte* non riprodussero l' inserzione che principiando dal Gauttier (1822), mi par manifesto che il racconto scozzese deva essere emanato assai più probabilmente di là che di qui, e che però dal Köhler convenga un poco staccarsi. O forse nell' idea del Köhler tra l' oriente e l' occidente avrebbe servito di veicolo la sola tradizione orale?

2. Non so che la parentela fosse stata segnalata avanti che ne parlasse il Landau nella sua prima edizione (1869), p. 31. Sorprende il non vederla rilevata a proposito del Campbell da un così dotto ravvicinatore qual era il Köhler, nonostante che lì egli riporti da un libro tedesco del secolo XVII una narrazione, che il Landau giudica a buon diritto (2ª ed., p. 96, n. 2) emanata dalla novella italiana.

3. La restituisco, introducendo nella redazione turca tradotta dal Rosen (*Tuti-Nameh*, Lipsia, 1858, I, 248) i tratti discrepanti additati dal Pertsch (*Ueber Nachschabî's Papagaienbuch*, in *Zeit. d. Deut. morgenländ. Gesell.*, XXI, 324). Nel compendio di Qâdirî, anteriormente voltato in tedesco dall' Iken (Stuttgart, 1822), il racconto non è compreso.

indugia a togliersi di dosso i ricchi adornamenti. Lo sposo ne domanda il perchè; ed ella palesa l' impegno assunto. Lo sposo le consente di mantenerlo. Accompagnata da damigelle, la giovane s' avvia al giardino; ma smarrisce la strada, e s'incontra in un lupo affamato. Lo prega che indugi a divorarla, tanto che abbia osservato la promessa. Risparmiata dal lupo, è poi lasciata andare similmente da un ladro, al quale narra ciò che hanno fatto lo sposo e la belva. Arriva così al giardiniere; ma questi pure, sentito il racconto delle sue vicende, la proscioglie, e la riaccompagna lui stesso alla casa maritale.

Questa novella nel *Tûtî-nâmeh* e nelle sue emanazioni è inserita in un' altra. Un gioiello incomparabile, o tutto un tesoro, sono stati sottratti; e proponendo alle persone sospette il quesito, chi fra i generosi di cui s' è narrato abbia mostrato la maggiore magnanimità, un' accortissima riesce a scoprire il vero [1]. Il quesito non è vincolato tuttavia all' intelaiatura; sgorga spontaneo dal racconto anche preso per sè; cosicchè accade che s'abbia del pari nella forma isolata dataci dalla *Vetâla-pañcaviṃçati* [2], nov. IX. E con un quesito consimile terminano tutti i venticinque racconti che il cadavere spiccato dall' albero, ossia il demone che vi s' è ficcato, narra all' imperterrito re Vikramasena. Nè ciò è una peculiarità ristretta a questo libro, ancorchè qui raggiunga il massimo grado di espansione. Racconti-Problemi s'incontrano spesso nella letteratura indiana e in quelle che le son prossime; donde una moltitudine di riscontri generici alla novella del Boccaccio. Dalla quale, tra gli specifici, meno è remota la novella del *Tûtî-nâmeh*, dove la rosa,

---

1. Il *Libro del Pappagallo* indiano, ossia la *Çukasaptati*, nelle redazioni conosciute, contiene, Notte 52, il racconto che qui fa da cornice, ma non l' altro; e lì non ha luogo quesito nessuno.

2. Una traduzione di questa raccolta, con assai copioso corredo di varianti, ha preso a pubblicare Vittorio Bettei negli *Studi Italiani di Filologia Indo-iranica diretti da* Fr. L. Pullè, Firenze, 1897 sgg. Sono uscite finora la narrazione proemiale e le prime dieci novelle (t. I-III). L' introduzione del traduttore sta nel *Giornale della Società Asiatica Italiana*, VII (1893), 83-157. Per la raccolta intera ricorro segnatamente al *Kathâ-sarit-sâgara*, nell' ottima versione inglese di C. H. Tawney, Calcutta, 1880-87 (II, 232-360), e al *Baitâl-Pachîsî*, in quella tedesca di H. Oesterley, Lipsia, 1873 (t. I della *Bibl. Oriental. Märchen u. Erzählˉ.*).

estranea alle altre versioni [1], mostra una certa somiglianza col giardino del *Filocolo* e del *Decamerón*. Si arriverà mai a scoprire, attraverso a quali meandri i due termini si colleghino fra loro?

Una parte della narrazione che i nostri raffronti orientali lasciano nel buio è ravvicinata dal Landau a un miracolo cristiano. Il ricorrere che fa messer Ansaldo (e non ne differisce Tarolfo) al negromante per conseguire il suo intento, si mette da lui in rapporto [2] colla « leggenda di S. Basilio e del giovane, che con obbligazione scritta si dette al diavolo per ottenere l'amore di una ragazza ». Chi nondimeno legga il caso nelle *Vite di Santi Padri*, sia alla fine del volgarizzamento del Cavalca, a cui il Landau si riferisce, sia per entro all' esemplare latino [3], vedrà che il ravvicinamento non ha ragion d' essere. La scarsa e superficiale analogia si sperde fra differenze grandissime e profondissime di fatti e d'intenti, e concerne un punto che non aveva alcun bisogno di ricevere di lì, o da qualcosa di consimile, l'impulso.

Riuscirà, credo, più istruttiva la segnalazione di un' altra convenienza parziale con un racconto che un rimatore francese già adulto quando il Boccaccio venne al mondo, Jean de Condé [4], verseggiò lunghissimamente, non possiamo precisar quando. La storia dello « Chevalier a le mance » [5] ci narra di un cava-

---

1. Così nel *Vetālapañcaviṃçati* come nei *Quaranta Visiri* la fanciulla promette sè stessa senza aver nulla ricevuto o richiesto. Questa convenienza, aggiunta alla mancanza comune del lupo, mi fa pensare, che, se con ragione il Benfey (*Götting. gel. Anz.*, a. 1858, p. 541), per il motivo dell' accoppiamento dei due temi, riconduce al *Tûti-nâmeh* i *Quaranta Visiri*, e con essi il *Babar Danush*, che presenta le condizioni medesime, vorrà insieme pensarsi a qualche ibridismo.

2. Mi servo di un' espressione che tenga in qualche modo il mezzo tra l' « erinnert » della pagina 248, e il « lassen sich zurückführen », concernente anche l' esempio nostro, di quella che precede.

3. Cap. VIII della Vita di S. Basilio falsamente attribuita ad Anfilochio, fatta latina da Orso. Lo leggo a p. 154 dell' edizione che delle *Vitae Patrum* curò il Rosweyd, Anversa, 1615. Il volgarizzatore italiano abbrevia il dettato.

4. Una sua composizione pare veramente scritta, come giudicò lo Scheler, *Dits et Contes de* BAUDOUIN DE CONDÉ *et de son fils* JEAN DE CONDÉ, II, JEAN DE CONDÉ, *1re Partie*, p. XX, sotto l' impressione fresca della morte dell' imperatore Arrigo VII.

5. *Op.* e *l. cit.*, p. 167-242. Sono 2352 versi.

liere, che, ottimamente dotato dalla natura e dalla fortuna, si conduceva vergognosamente da vigliacco e da avaro, tanto da essere in odio a tutti. Egli innamora di una dama; e spiata l' opportunità dell' essere il marito fuor di casa, dichiara la sua passione. La dama, che lo disprezza, come per farsi beffe di lui, dice che lo amerà quando di ardire, di prodezza, di cortesia, avanzerà tutti i suoi vicini. Chi crederebbe mai che la cosa fosse per avvenire? Ed invece il cavaliere, al quale una manica di camicia ottenuta per insegna dalla donna amata fa dare il nome che serve di titolo al poemetto, comincia dal riportare il premio in solennissime giostre bandite da dieci campioni valentissimi, e quindi seguita a mostrarsi tale per ogni verso, che la condizione è largamente adempiuta. Fino dalle prime prove la donna, che ne è stata spettatrice, è rimasta smarrita per la promessa fatta:

Selonc l' aparant k' en lui voit,
Pense bien que si preus sera
Que tous ses voisins passera;
Son couvent li couvient fausser
U son mariage quasser,
Et çou ne feroit a nul fuer;
Ce dist et le jure en son cuer.
(v. 982-88.)

E quando poi il cavaliere si presenta a lei per ottenere l' adempimento della promessa, pretende di esserne assolta e che egli deva tenersi per pagato da lei, essendo per ragion sua stato trasformato a quel modo. In ciò che tien dietro ogni parallelismo vien meno; l' andata del cavaliere in Terra Santa e le meraviglie che compie anche colà; il pentimento e l' affetto che si destano nella donna; la morte del marito, qui ancor più compiacente di Gilberto, ma non di sua elezione; la riunione, le nozze, e la lunga felicità degli amanti in Palestina, dove la donna va in vesti maschili e ridà vita e salute al suo devoto già prossimo a morire, son tutte cose che più non ci toccano. Ed anche in ciò che precede la somiglianza non è di quelle che siano da spiegare con legami speciali; ed è da aver bene presente come il concetto animatore della novella boccaccesca sia una gara di generosità, mentre lo *Chevalier a le manche* mira a mostrare, qual meravigliosa efficacia di condurre a virtù posseg-

ga l' amore. Con tutto ciò quella comune situazione, per una parte della moglie leale che domanda cosa a creder suo impossibile e che, vedendo adempiuta la condizione, si addolora, per l' altra dell' innamorato che prova come all' amore non sia impossibile nulla, merita di esser bene considerata. Essa ci si riaffaccerà poi ancora nella letteratura nostra coi casi di Prasildo, Iroldo e Tisbina[1], che appunto dalla novella boccaccesca derivano molto del loro alimento.[2]

V

Si pretendono ciascuno più infelice, un amante che non ottiene ricambio (solo per invischiarlo irremissibilmente la donna gli fece dapprima buon viso), ed uno che, ricambiato, si trova aver motivo di gelosia.

Nel secondo amante crede il Crescini che il Boccaccio ritragga sè stesso[3]; e rileva la singolarità che abbia qui dunque

---

1. BOIARDO, *Orlando Innamorato*, I, XII, 4-89.

2. Il presente lavoro era fino a questo punto impaginato da tempo e le bozze avevano già avuto l'ultima mia revisione, quando, prima per gentile invio in forma di estratto, e poi dentro al n° 3, vol. XVI, delle *Publications of the Modern Language Association of America* (p. 405-449), mi sopravvenne uno scritto intitolato *Chaucer's Franklin's Tale* di quell' ardente e ingegnoso indagatore che è W. H. Schofield. Ivi si sostengono idee opposte a quelle che mi è accaduto di manifestare qui addietro, nelle pagine 41-42. Per lo Schofield la novella del Chaucer riproduce un lai in lingua d'oïl di antica origine celtica; ed essa è indipendente affatto dal racconto boccaccesco, il quale alla sua volta emana da tutt' altra origine. Aver riguardo nel testo a questa nuova trattazione io più non potevo senza inconvenienti non compensati abbastanza, nonostante che la pubblicazione subisse un accidentale ritardo; e neppure mi conveniva di stipar qui in una nota la discussione intricata che veniva a nascerne. Mi sono dunque appigliato al partito di farne oggetto di uno scritto speciale. Mi limiterò per ora ad avvertire che lo Schofield, mentre porta nella questione nuovi dati da considerare attentamente, si è lasciato molto abbagliare da vane apparenze. Così, ciò che dovrebbe esser luce durevole, è in troppo gran parte un fuoco d'artifizio.

3. *Contrib. agli st. sul Bocc.*, p. 76-78.

a giudicare del caso, e dichiari più infelice il geloso, quella medesima Fiammetta, che in realtà è l' amante infedele. Nell' idea c' è del vero; e non distoglierà dal pensarlo il trovare che si descrive con maggior cura il caso dell' amante non corrisposto, che quello del geloso. Sia pur ciò, è mai concepibile che il Boccaccio possa rappresentare condizioni simili alla sua propria senza pensare a sè? Sarà da parlar tuttavia di sovrapposizione e mescolanza, anzichè di rappresentazione pura e semplice. Non ci stanno lontani Folchetto di Marsiglia e Tostemps [1]; ma poi il problema del *Filocolo* era già stato proposto ad Adan de la Halle da colui al quale Adan suol rivolgersi come a « Sire », ossia verosimilmente da Jean Bretel [2]; e Jean Bretel aveva provocato a discutere suppergiù la medesima questione anche Perrot de Nesle [3].

VI

Due donzelle, innamorate di un medesimo giovane, vogliono indurlo a scegliere fra loro. D' accordo, corrono per abbracciarlo e baciarlo; ma mentre l' una eseguisce ciò che hanno convenuto, l' altra s' arresta in distanza tutta vergognosa. Quale merita maggiormente il ricambio?

Si tratta, come si vede, del problema, se in amore dicano più, e siano più da pregiare, la timidezza o l' ardire, il riserbo o l' espansione: argomento che non potè non dar luogo a discussioni ben altrimenti numerose che quelle a cui possiamo prestare l' orecchio. Lo prestiamo nella regione provenzale a un

---

1. « Tostemps, si vos sabetz d'amor » : SELBACH, *Das Streitgedicht*, p. 122; ZINGARELLI, in appendice alla memoria due volte stampata (Napoli, 1897, Bologna, 1899), *La personalità storica di Folchetto di Marsiglia nella « Commedia » di Dante*.

2. « Adan, du quel cuidiés vous » : *Romania*, VI, 592.

3. « Pierot, liquex vaut pis a fin amant » : *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, XX (t. V della 4ª Serie), 329. Altri *Jeux-partis* francesi in cui entra la gelosia, si possono vedere enumerati dal Knobloch, p. 66. — Non perchè dia, ma perchè riceva ciò che già le è stato assegnato (V. p. 30), inviterò a ricordarsi qui nuovamente della *Question de amor*.

Bernart e ad un Elias[1], che disputano, chi ami con maggiore intensità fra due amanti, di cui

L' us non pot a dreg ni a tort
Mudar qe non parle soven
De sa domna ab tota gen,

mentre l' altro, paventando di errare, nulla dice,

Mas en son cor remira chascun dia
Pensan com leis puesca servir en grat.

E lo prestiamo a Raimbaut de Vaqueiras — dal quale potrebbe aver preso l' imbeccata il rimatore nostro Bartolomeo da Lucca per il sonetto a Bonodico, notaio com' era lui stesso[2] —, che invita « Coine »[3] a risolvere il dubbio di una donna corteggiata da due « entendedors », pari di pregio e nobiltà :

E l' us li dit s' amor e son corage;
L' autre tem tan qe [no] li l' ausa dir[4].

E voci parecchie giungono dal settentrione. Un « Prinches del Pui » — probabilmente Jean Bretel — vuol sapere da Grieviler, se gioirà di più,

U cele qui a amant
Qui en amour est hardis,
U cele dont li amis
Est fins, cremans et doutieus. [5]

---

1. « N Elias, de dos amadors » : MAHN, *Ged.*, n. 1014; *Memorie* dei Lincei, 1886, p. 93.

2. *Propugnatore*, *N. S.*, I (1888), P^te^ 1^a^, 428, nella riproduzione del Cod. Palat. 418 (n. 150); e anteriormente (VALERIANI) *Poeti del primo secolo*, Firenze, 1816, I, 535. Uno studioso che vien lavorando sui rimatori lucchesi del secolo XIII, il d^r^ Amos Parducci, sospetta con molta verosimiglianza che « Bonodico » voglia correggersi in « Bonodito », da ravvicinarsi a « Benedetto » (lucch. « benedito »).

3. Mi persuade poco la congettura dello Chabaneau, *Biogr. des Troub.*, p. 137, che in « Coine » sia forse da vedere un « surnom poétique » da identificare coll' aggettivo « conje », grazioso.

4. « Segner Coine, jois e prez et amors » : *Archiv* ecc., XXXV, 102.

5. « Grieviler, vostre pensee » : Cod. Vat. Regina 1490, f. 167^a^; e in riassunto, *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, t. cit., p. 29.

E il medesimo Bretel, se ci permettiamo qui pure di ravvisar lui sotto la designazione di « Sire » in bocca ad Adan de la Halle, domanda a questi,

Qui fait mieus, ou chieus qui atant merchi,
En bien servant, un an, ou deus, ou trois,
Ou chieus qui loeus merchi proie ? [1]

Donde il pensiero correrà al contrasto fra due dame, dalle quali Jean de Condé pretende di essere stato eletto a giudice nel suo « Detto » *De l'Amant hardi et de l'Amant cremeteus* [2]. E correrà altresì ad un certo dialogo del trattato di Andrea Cappellano [3], che ci richiamerà in pari tempo un *Jeu parti* molto analogo, dove inversamente propone Adan, risponde Jean Bretel [4]: personnaggi non mai sazi di questa materia, dacchè, colla medesima successione avutasi nel caso additato primo, dissertano ancora, chi meriti maggiormente di trovar grazia nella sua dama, se colui che dovunque la vede corre a parlarle, per quanta gente ci sia,

Pour le grant amour que sent,
Ou chieus qui se lairroit anchois mourir
Que il laissast perchevoir son desir. [5]

VII

Se il problema antecedente dette molto da dire al medioevo, figuriamoci cosa sia da pensare di quello che ora s'affaccia : È un bene o un male l' amore ?

Le dispute intorno a ciò furono certo infinite; e anche solo la letteratura a noi pervenuta costituisce una massa enorme. Nell' ambito tuttavia dei *Jeux partis* oltramontani i prodotti non

1. « Adan amis, je vous di une fois » : DE COUSSEMAKER, *op. cit.*, p. 171.

2. SCHELER, *Dits et contes de* B. DE C. ecc., II. J. DE C., 1re pie, p. 297. Nell' essere questa composizione un *Jeu parti*, sia pure con determinazioni speciali, trova piena spiegazione il fatto, insolito per Giovanni (V. una nota dello Scheler, p. 446), che sia divisa in strofe.

3. P. 195 nell' ed. Trojel.

4. « Sire Jehan, ainc ne fustes parti » : DE COUSSEMAKER, p. 146.

5. « Adan, li quels doit miex trouver merchi » : *ib.*, p. 190.

abbondano; e ciò si capisce bene, per la ragione appunto che il soggetto era troppo ovvio. Molto divulgata, come resulta dal numero de' manoscritti che la contengono, fu una tenzone provenzale di Albert de Sestaro e Gaucelm Faidit [1]. Mettiamogliène accanto, traendole dal dominio francese, una di Jean Bretel e Adan de la Halle [2], e, con qualche riserva, perchè non prende proprio la questione di fronte, un' altra di Richard de Fournival e Gautier de Dargies [3]. Sono invece più copiosi del consueto i riscontri offerti dalla meno scaltrita poesia italiana. C' imbattiamo in Ser Pace, che interroga, non invano, Dello da Signa [4]. E Ser Pace alla sua volta è domandato da Federico di Lambra, o piuttosto dell' Ambra; il quale, non acquietandosi a ciò che gli è risposto, replica una prima, una seconda, ed una terza volta, sicchè veniamo a ottenere una vera e propria tenzone in otto sonetti [5]. Abbiamo inoltre una proposta di non so chi ed una risposta di Monte [6]. E Monte finisce per ridursi sul nostro terreno anche in una disputa d' intenzioni più sottili con Chiaro Davanzati [7]; rispetto al quale mi piace di avvertire come accada di sentirlo discutere la questione fra sè medesimo [8]. Allora, perchè non manchi qui il nome di tale, che, senza proprio entrare, ch' io veda, nel nostro recinto, s' aggirò all' intorno non poco, menzionerò una coppia di sonetti di Guitton d'Arezzo, l' uno in biasimo dell' amore, l' altro di contrito ravvedimento [9].

---

1. « Gaucelm Faiditz, ieu vos deman » : RAYNOUARD, *Choix*, IV, 11; MAHN, *Werke*, II, 100.

2. « Adan, d'amour vous demant » : DE COUSSEMAKER, p142. Interpreto, secondo il solito, « Jean Bretel » il « Sire » del testo.

3. « A vous, mesire Gautier » : KELLER, *Romvart*, p. 324; MAETZNER, *Altfr. Lied.*, p. 73; [TARBÉ]. *Les Œuvres de* BLONDEL DE NÉELE, Reims, 1862, p. 131.

4. Cod. Palat. 418, n. 156-7 : *Propugn.*, *N. S.*, I, P^te^ 1^a^, p. 430-31.

5. *Ib.*, n. 159-66, p. 432-34. In « dall' Ambra » il « di lambra » del manoscritto fu già mutato dal Valeriani, *Poeti del primo secolo*, II, 387.

6. D'ANCONA e COMPARETTI, *Le ant. Rime volg.* ecc., V, 233-34.

7. *Ib.*, IV, 329-34, dove la successione storica e logica dei sonetti va così ristabilita : 633, 634; 636, 638; 637, 635.

8. Ib., IV, 246.

9. *Il Canzoniere Laurenziano Rediano* 9, *pubblicato per cura di* T. CASINI, Bologna, 1900, p. 250-51. L' ordine è da invertire. Poichè sono uscito un

VIII

Di due donne che piacciono ugualmente, dovrà un giovane preferir l' una, a lui superiore per nobiltà, parentado, ricchezze, o l'altra, che per tutti questi rispetti gli è inferiore ?

Riesce affine il *Partimen* di due trovatori mal riconoscibili, « N Esteve » e « Jutje » : fra due cavalieri che corteggiano da tempo una donna facendo tutto il poter loro, e di cui l' uno è ricco e potente, e l' altro indebitato, quale vorrà essere anteposto ?[1] Ma conviene ancor meglio un caso che troviamo presso Andrea Cappellano : « Quum duo essent viri tam genere quam vita et moribus, etiam aliis, per omnia coaequales, eo excepto, quod opulentia rerum dissimili respondet eventu, dubitatum constat a multis, quis eorum sit potius eligendus amator. »[2] Si tenga conto dell' « a multis » : se esso è conforme al vero, si può tenersi sicuri che la questione fu discussa anche proprio in forma di *Joc partit* poetico.

IX

Si chiede, « di cui piuttosto un giovane..... si dee innamorare di queste tre, o di pulcella, o di maritata, o di vedova. »

Colla triplice alternativa la questione non mi s' è presentata altrove finora; bensì, divisi, gli elementi mi s' offrono abbondantemente anche solo nella letteratura provenzale. Di donna o donzella contendono N Esperdutz ed En Pons de Monlaur[3],

---

pochino dai limiti stretti, ricorderò anche la canzone contro Amore di Gio, vanni d' Arezzo, per via dell' aspetto che prende quando sia considerata insieme colla risposta che le fece per le rime in nome d' Amore Tommaso Buzzuola da Faenza. Si possono leggere entrambe nelle *Rime antiche italiane secondo la lezione del cod. Vaticano 3214* ecc., edite da M. Pelaez, Bologna, 1895, p. 43-47. E in grazia della risposta che — sempre per le rime e dall' Amore stesso — riceve, citerò anche il sonetto di non so chi, « A te medesmo mi richiamo, Amore », nel cod. Chigiano L. VIII. 305 : *Prop.*, XI (1878), P^te^ 1^a^, p. 228.

1. Bartsch, *Denkm. der Provenz. Litter.*, p. 132.
2. Ed. cit., p. 275.
3. « Seign' En Pons de Monlaur, per vos » : *Studj di Filol. rom.*, III, 579.

Gaudi ed Alberjat [1], Chardo e N Ugo [2]; di donzella e vedova, Guiraut Riquier e Guillem Raynier [3]. La questione tra donna e fanciulla è posta nel settentrione francese da Gontier de Soignies a sè medesimo. [4] Analoga, se ben si considera lo svolgimento, è la contestazione tra Adan de Givenci o Adan de la Halle e un non ben certo Jehan se sia da preferire l' amore di colei che mai non ebbe amante, o d' una « qui d' une druerie S' est par raison ou par honor partie » [5]. E forse è rampollato dalle radici medesime il *Jeu parti* di « Chiertain » e Sandrart, se ci sia da trovare maggior piacere nell' amore d' una monaca, o d' una beghina [6]. Venendo poi di qua dalle Alpi, Ser Pace, tenuto, si vede, gran maestro in fatto di dottrina erotica, è consultato da Ricco da Firenze su molti

---

1. « Gaudi, de donzella m' agrat » : *ib.*, VIII, 480. Manca il cominciamento e manca la fine; e siccome, s' io non erro, proponente dev' essere Gaudi, le strofe che si desiderano al principio saranno tre, non due, come verrebbe naturale il pensare. Non vedo perchè nel suo indice il Bertoni, benemerito editore della composizione, abbia identificato Alberjat con Albertet de Sestaro.

2. « N Ugo, chauzetz avantz qe respondatz » : *ib.*, p. 476. Qui abbiamo in più la circostanza, che, scegliendo la pulzella, bisognerà rassegnarsi a stare un anno senza cogliere alcun frutto dell' amore. — « Domna » e « tozeta », non da sole, ma variamente appaiate, sì da dar luogo a quattro termini, proposti nondimeno alla scelta di un unico avversario, abbiamo in un « Partimen » di cui gl' interlocutori oscillano : « Dalfin, respondez mi sius platz », MAHN, *Ged.*, n. 457 e n. 458 (Cod. Campori, p. 562, « Bausan »). Quale è più da pregiare tra questi amori : di cavaliere e donna, di cavaliere e « tozeta », di donna e « tozet », di « tozet » e « tozeta »?

3. « Guillem Raynier, pus non puesc vezer vos » : *Rev. des Lang. rom.*, XXXII (1888), 116.

4. « L' an ke la froidors s'esloigne » : SCHELER, *Trouv. Belg., Nouv. Sèr.*, p. 27.

5. « Compains Jehan, un gieu vous voel partir » : DINAUX, *Trouv. Artès.*, p. 46; de COUSSEMAKER, p. 182.

6. « Sandrart s'il estoit ainsi ». Ne dà notizia il Dinaux, *op. cit.*, p. 427. L' amore con monache è acerbamente biasimato, pur confessando reo sè medesimo, da Andrea Cappellano in uno speciale capitolo, ed. Trojel, p. 221. Però egli si rifiuta d' insegnare parole atte a sedurle, mentre ha insegnato quelle che torna opportuno di usare con una vedova (p. 172), o con una fanciulla (p. 175).

punti ad un tempo, e tra essi su questo nostro, « qual è meglio amar, donna o pulzella »; e siccome alla sua sentenza in favore della donna Ricco non s' acqueta, gli convien riaffermarla. [1] Nel senso preferito da Ricco risolve invece Dino Frescobaldi, al quale la questione era stata posta in modo assai grazioso da Verzellino. [2] In gara colla vedova la pulzella ci si fa innanzi in un sonetto del nostro stesso Boccaccio, che interroga in proposito Antonio Pucci. [3] Notevole che il Pucci, come già aveva fatto Fiammetta (sulla successione cronologica non pare esserci luogo a dubbi) dà la preferenza alla vedova.

X

Una bellissima e nobile vedova, amata da molti e specialmente da « due gentili e valorosi cavalieri », è calunniosamente accusata e su false prove condannata al fuoco. Il giudice nondimeno, dubitando della colpa, lascia aperta una via di scampo: stabilisce che, « poi che la donna fosse al fuoco menata, se alcuno cavaliere si trovasse il quale per salute di lei combatter volesse contro al primo che a lui s' opponesse, quello a cui vittoria ne seguisse ciò ch' egli difendeva se ne facesse. » La cosa è prima risaputa da uno solo degli amanti, il quale s' affretta a presentarsi campione. L' altro, dolentissimo d' essere stato prevenuto, s' appiglia al partito di farsi innanzi come avversario; e lasciandosi vincere, salva la donna. A lei vanno poi entrambi a chiederne in ricompensa l' amore. La donna è rimasta dubbiosa fra i due, e « di ciò domanda consiglio ».

Ben più che alle condanne della vita reale, questo problema ci fa pensare a quelle dei romanzi cavallereschi. Casi di donne ingiustamente accusate, indebitamente condannate al supplizio

---

1. Cod. Palat. 418, n. 176-79 : *Poeti del primo secolo*, II, 395, 404, 396, 405; *Propugn.*, *N. S.*, I, P^te^ 1^a^, p. 438-39. Probabilmente la tenzone ebbe a continuare.

2. Cod Chig. L. VIII. 305 : *Poeti del pr. sec.*, II, 526-27; *Propugn.*, XI, 1, 234. Per verità Verzellino non dovrebbe essere stato troppo soddisfatto della risposta, la quale non tien conto abbastanza del modo specifico come il problema s'era voluto mettere da lui.

3. *Rime di* Giovanni Boccacci, ed. Moutier, p. 98-99.

medesimo che abbiamo qui, salvate quando esso sta per avere effetto da un campione che sopravviene ad assumere colle armi la difesa giuridica contro la parte accusatrice, abbiamo nel *Tristan*, nel *Palamedès*, nel *Lancelot*. [1] Il *Lancelot* ci offre anche la circostanza che il salvatore sia una persona che ama; e meglio forse ancora ce la offre il gruppo di narrazioni che possono opportunamente comprendersi sotto la designazione di « Roman du Comte de Toulouse » [2]. Movendo da racconti cosiffatti [3], dovette, credo, essere concepita la nostra questione. Da che tuttavia provenga, o sia stato suggerito, il tratto della sconfitta volontaria, vado pensando, senza ancora aver trovato cosa che mi appaghi. [4]

---

1. V. *Le Fonti dell' Orlando Furioso*, 2ª ed., Firenze, 1900, p. 158-61.

2. È questo il titolo sotto il quale Gaston Paris, fondandosi sopra un ampio lavoro di G. Lüdtke, ha trattato il soggetto in una sagace memoria pubblicata nelle *Annales du Midi*, XII, 5-32.

3. Si mosse da un esemplare determinato, oppure dal tema in genere conosciuto in esemplari diversi? — Farebbe propendere alla prima idea il vedere che nel *Filocolo* la donna è accusata « da' suoi parenti » : particolarità che non importa nulla per la storia, e che però non si capisce come si sarebbe data all' infuori che per effetto d' eco. E da parenti ingordi di eredità sono realmente accusate « la dame de Norholt » nel *Palamedès*, e una donzella nel *Tristan*. Ma poi non conosco casi in cui s' abbia in modo esplicito questa circostanza associata coll' altra, che sia un amante o un innamorato il difensore. Un dato prezioso per giudicare noi avremmo se il Boccaccio ci avesse detto, in che propriamente consistesse l' « ingiusta accusa ».

4. Coll' intendimento di lasciarsi vincere da chi le è caro, Leodila — esemplare poi alla Bradamante dell' Ariosto, *Fonti dell' Orl. Fur.*, p. 597 — domanderà e otterrà nel Boiardo di essere data in moglie a chi la superi nella corsa (*Orl. Inn.*, I, XXI, 53 sgg.); donde ricevendo l'ispirazione? — La mente va anche a quel Ricciardo, che, lasciandosi abbattere dal vecchio conte Aldobrandino, dopo essere stato vincitore del campo cogli altri tutti, procaccia a lui la mano di Lisetta, *Pecorone*, Giorn. IV, nov. 2. Qui siamo cronologicamente meno discosti dal *Filocolo*; ed oltre il tempo della sua composizione risaliremmo bene colla fonte, non ancora scoperta (cfr. GORRA, *Studi di crit. letter.*, Bologna, 1895, p. 258-59). Ma questi non sono riscontri che allettino. Manca la condizione per me essenziale : un pensiero nobile in chi disegna di parere, e pare di fatto, inferiore nel cimento, sia poi esso di qualunque genere si voglia.

XI

Qual sia maggiore diletto all' amante, o vedere presenzialmente la sua donna, o non vedendola, di lei amorosamente pensare.

Da un dubbio sostanzialmente analogo muove quella tenzone di Giraut (de Salignac?) e Peironet [1], che, frantesa, dette impulso e alimento agli errori e alle trappolerie di Jean de Notredame : « Cal manten mieills amor,... Li huoill o-l cors? » Il dubbio si affacciava assai naturalmente in questa forma a poeti, ai quali era familiare il concetto che dall' azione coordinata degli occhi appunto e del cuore l'amore nascesse e avesse incremento. [2]

XII

A un giovane, sorpreso presso una fanciulla amata, a cui l' ha saputo condurre un' orribile vecchia, i fratelli della fanciulla propongono, se vuol scampare da morte, di dormire un anno colla fanciulla, uno colla vecchia, facendo esattamente all' una tutto ciò che abbia fatto all' altra. Resta in sua facoltà lo scegliere — ed è appunto l' argomento del quesito —, se abbia da precedere l' annata dolente, o la lieta.

Abbiamo qui in forma più complessa l' argomento del Partito proposto da Esquilha a Jozi. Dato che la sua bella gli si dichiari pronta a contentarlo, a patto che, prima o dopo, a sua scelta, abbia a giacere con una vecchia sdentata che si troverà lì presente, preferirà egli il prima od il dopo? [3]

---

1. « D' una razon, Peironet, ay corage » : *Archiv*, XXXIV, 186; *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, XXX (S. 6ª, t. V), p. 479; *Studj di Filol. rom.*, III, 571.

2. V. quello che dice il Meyer, nel preludere alla stampa sua nella *Bibl. de l'Éc. des Ch.*; e quanto scrive il Jeanroy, *Romania*, XXIX, 297, prendendo tuttavia con molta discrezione quel « cent fois exprimée ».

3. « Jozi, diatz, vos qu'es homs entendens » : MAHN, *Ged.*, n. 1019. Il parallelo prossimo e specifico mi esime dal fermarmi su analogie remote e parziali : Conte di Brettagna e Gaucelm, « Gaucelm, lo qal vos es semblan »,

XIII

Una gentildonna, cara quanto mai al marito, è amata senza ricambio da un cavaliere concittadino. Il cavaliere è chiamato al reggimento di una città vicina; e durante l' assenza riceve l' annunzio che la donna, prossima a partorire, era spirata quella mattina stessa ed era stata sepolta. Nasce in lui il desiderio di baciare morta colei che viva nulla gli aveva concesso; e nottetempo, con un fido familiare, ritorna in patria, va alla sepoltura, l' apre, e non contentandosi de' baci, s' accorge che in quel corpo c' è sentore di vita. Lo trae allora fuori, lo porta alla casa dova sta la madre sua propria, e quivi, a forza di cure, richiama gli spiriti smarriti. Poco dopo la donna si sgrava di un bellissimo figliuolo maschio. Saputo come le cose erano andate, si mostra piena di riconoscenza, e subito promette, conforme al desiderio che le è manifestato, di non farsi palese nè al marito nè ad altri fino a che non ne abbia licenza. Due giorni appresso il cavaliere va a riprendere il suo ufficio, lasciando puerpera e bambino fuori d' ogni pericolo. Quando poi è terminato il tempo della « rettoria », ed egli se n' è ritornato a casa, allestisce un gran convito, invitandovi il marito e i fratelli della gentildonna. E allato appunto al marito la fa sedere, vestita dei panni stessi e adornata di quelle stesse gioie con cui era stata sepolta. Il marito la vien guardando con somma meraviglia e non sa che pensare; nè le sue domande ottengono risposta che ben lo chiarisca. Ma dopo il pranzo, il cavaliere conduce lui e la moglie nella camera dove, in braccio d' una balia, si trova il bambino: gli rende l' una, che da lui è stata tenuta come sorella, gli dà l' altro, e lo riempie d' indicibile gioia.

E il problema a cui bisogna bene far capo? Scommetto che nessuno a cui sia narrata a questo modo la storia un problema lo vede. Abbiamo un esempio singolare di magnanimità da met-

---

SUCHIER, *Denkm. der prov. Liter.*, p. 326, Codice Campori, p. 584; Jean Bretel e Adan de la Halle, « Adan, s'il estoit ensi », DE COUSSEMAKER, p. 134; Joffroi Bairié e Aimeri, « Sire Aimeris, prendeïs un jeu partit », DINAUX, *Trouvères brabançons*, p. 576.

tere con quello di Tarolfo nella Questione quarta; ma ne abbiamo uno solo, sicchè non pare esserci luogo a confronti. Che se dei confronti si porranno innanzi nel *Decameròn*, dove, X, 4, il racconto ritorna con semplici differenze di particolari, il confronto s' istituisce con casi raccontati prima da altri : « Che adunque qui, benigne donne, direte? estimerete l' aver donato un re lo scettro e la corona, e uno abate senza suo costo avere riconciliato un malfattore al papa, o un vecchio porgere la sua gola al coltello del nimico, essere stato da agguagliare al fatto di messer Gentile », ossia dell' innamorato?

Nondimeno un problema si enunzia e discute : « E perocchè si dubita qual fosse maggiore, o la lealtà del cavaliere, o l' allegrezza del marito, che la donna e il figliuolo, i quali perduti reputava siccome morti, si trovò racquistati, pregovi che quello che di ciò giudichereste ne diciate. »

Problema curioso questo, in cui si mettono a fronte due termini eterogenei. Si direbbe dunque che il Boccaccio avesse qui introdotto una novella non adatta a servire ai trattenimenti della brigata napoletana. Eppure, così non è : un problema la novella ben lo contiene, quando sia presentata in altra forma che la boccaccesca. E a concepirla altrimenti portano dei riscontri, che susciteranno in noi tanto maggiore interesse, quanto più di lontano ci arrivino.

Il secondo racconto che il demone della *Vetâla-pañcavimçati* fa al re Vikramasena, può essere riassunto a questa maniera. [1] Un Brammano ha una bellissima figlia in età da marito. Tre giovani, ugualmente degni di lei per nascita e per meriti, la chiedono in moglie. A chi darla? a chi rifiutarla? — Mentre il padre non sa risolversi, la fanciulla muore. I tre pretendenti partecipano alle cerimonie funebri; e quando il cadavere è stato arso, uno dei tre raccoglie le ceneri, e costruttasi lì nel cimi-

1. V. le pagine 60-69 del lavoro già citato (p. 44 n. 2) del Bettei, *Studi It. di Fil. Indo-Ir.*, t. II. Capisco poco, per verità, come l' autore abbia dato quale testo una versione, che, se è più ingegnosa e spiritosa, deve da lui medesimo (p. 66) essere riconosciuta meno genuina. S' intende bene che io seguo un criterio assai diverso; e per farlo mi giova l' aver dinanzi per disteso le narrazioni del *Kâtha-sarit-sâgara* (TAWNEY, II, 242) e del *Baitâl-Pachisi* (OESTERLEY, p. 39).

tero una capanna, vi rimane ad abitare; un secondo raduna e porta via seco le ossa; il terzo si dà alla vita del monaco errante. Ed errando a lui vien fatto di impadronirsi di un libro magico, in cui si contiene uno scongiuro atto a risuscitare i morti. Tosto prende la via del ritorno, e si conduce al cimitero, dove arriva in pari tempo anche il raccoglitore e conservatore delle ossa. E poichè dai competitori ceneri ed ossa sono state riunite insieme, egli restituisce la fanciulla alla vita. Allora ciascuno dei tre pretende che deva di diritto esser sua moglie. A chi di loro spetti, vuole il demone sapere da Vikramasena.

Ben probabilmente dalla *Vetâla-pañcavimçati* sarà emanato il racconto consimile del *Tûti-nâmeh* [1]. Le mosse convengono; [2] ma alla morte della fanciulla principiano discrepanze notevoli, per effetto specialmente dell' essere il cadavere deposto in una sepoltura, anzichè incenerito. Venuta la sera del giorno in cui il seppellimento ha avuto luogo, gli ex-pretendenti vanno tutti e tre alla tomba; e l'uno di essi è preso dal desiderio di vedere

---

1. Notte 20ª in Nachshebî, 19ª nella redazione turca. Come già feci altrove, p. 43, mi valgo della traduzione del Rosen (II, 53) e dei ragguagli del Pertsch (p. 528), il quale nel caso attuale attesta molto fedele all'originale il rifacimento. Dalla *Vetâla-pañcavimçati* — nov. 5 — deriverà anche un' altra narrazione analoga, Nachshebî, notte 35ª (PERTSCH, p. 538), redazione turca, notte 24ª (ROSEN, II, 165), e stavolta anche Qâdirî, notte 22ª (IKEN, p. 93). Gareggiano per una fanciulla tre giovani : uno possiede l' arte di fabbricare uno strumento sul quale si va per l' aria a volontà; un altro può fare una freccia, che colpisce infallibilmente; il terzo conosce tutto quello che avviene, tutto ciò che è avvenuto, tutto ciò che avverrà. La fanciulla è sottratta da esseri soprannaturali, ed è riacquistata per le arti riunite dei tre pretendenti, i quali, naturalmente, vengono tra loro in contrasto. Si vedano per questa novella le osservazioni e i rinvii dell' Oesterley, *op. cit.*, p. 192-94. — Una terza variante del medesimo tema narra il Vetâla a Vikramasena, *Vetâla-pañcavimçati*, n. 7 (*Studi di Fil. Indo-Ir.*, III, 122), *Baitâl-Pachîsî*, n. 7 (p. 78), *Kathâ-sarit-sâgara*, cap. LXXXIII (TAWNEY, II, 275; cfr. cap. LII, I, 498). Questa nel *Tûti-nâmeh* non è penetrata; ma in compenso ve ne abbiamo un' altra estranea alla raccolta indiana quale noi la conosciamo, che mi accade di riferire più oltre, p. 60-61, in nota.

2. L' accordo è particolarmente stretto colla versione dataci dal *Baitâl-Pachîsî*. Qui come là ad uno dei tre giovani la fanciulla è promessa dal padre, a un secondo dalla madre, al terzo da un fratello, che non sanno un dell' altro.

almeno morto quel viso, che vivo non gli era stato concesso di guardare. Apre dunque la tomba, ne trae fuori il cadavere, lo contempla dolorosamente e desiosamente. A un competitore, che è medico, l'osservare rivela segni di vita ; e palesa la scoperta; ma perchè la vita possa essere richiamata, c'è bisogno di un salasso, da non farsi tuttavia se non dopo che il corpo sia stato riscaldato, battendolo ben bene. Ora, dice egli, chi vorrebbe percuotere quelle membra delicate? L' ultimo della triade, poichè si tratta di vita o di morte, non ha di questi scrupoli; e principia energicamente l' opera, che il salasso poi compie. Tien dietro il contrasto; col quale qui non si termina, giacchè ad esso vediamo sottrarsi la risuscitata, nel momento, andandosene a casa, e quindi consacrandosi tutta ad esercizi di religione.

La parentela colla novella del Boccaccio, che già, credo, doveva essere stata riconosciuta dal lettore anche nella forma datagli dalla *Vetâla-pañcaviṃçati*, da questa del *Tûtî-nâmeh* resulta ben manifesta. C' è accordo di circostanze. Si va del pari notte-tempo alla sepoltura, si è mossi a scoperchiarla dal medesimo sentimento. E conviene ciò che poi tien dietro. Nessun intervento di magia. Si avverte che la vita non è spenta, e si ridesta con mezzi puramente naturali. Ora, scorto il legame, la strana anomalia che si notava nel *Filocolo* ci svela subito il suo segreto. La questione che realmente anche lì la novella chiude dentro di sè, è subito dal paragone costretta a sbucar fuori. Non si tratta già di sapere, se sia stata maggiore la lealtà dell' amante o l'allegrezza del marito, bensì, se la donna risuscitata deva appartenere all' uno, oppure all' altro. La diversità della fine ha nel Boccaccio tolto di mezzo il problema vero. [1] Lo ha tolto assolutamente di mezzo nel *Filocolo* : nel *Decameròn* gli permette

1. Posto in evidenza massima nella *Vetâla-pañcaviṃçati*, esso si trova anche nel *Tûtî-nâmeh*, offuscato alquanto per via dell' aggiunta che abbiamo visto. E si capisce Del problema come tale al *Tûtî-nâmeh* non importa : il pappagallo mira a consumare il tempo, non mette alla prova l' acume e la savieza di chi lo ascolta, come fa il Vetâla. Però neppure nella novella della fanciulla rapita e riacquistata (V. p. 59, n. 1), ancorchè la narrazione termini non altrimenti che nell' esemplare indiano col contrasto, la questione è proposta. — Quanto alla coda qui appiccicata, penso che ne abbia dato l'idea un' altra variante del medesimo tema fondamentale, che il *Tûtî-nâmeh* ha

poi ancora di rifar capolino con un episodio, di cui prima non si sarebbero intese la portata nè le ragioni. Verso il termine del banchetto che serve di occasione a restituire, e a cui qui la donna non siede, l' innamorato propone « un dubbio », che adombra il fatto suo proprio : « Egli è alcuna persona, la quale ha in casa un suo buono e fedelissimo servidore, il quale inferma gravemente : questo cotale, senza attendere il fine del servo infermo, il fa portare nel mezzo della strada, nè più ha cura di lui : viene uno strano, e mosso a compassione dello infermo, e' sel reca a casa, e con gran sollecitudine e con ispesa il torna nella prima sanità. Vorrei io ora sapere se, tenendolsi e usando i suoi servigi, il suo signore si può a buona equità dolere o rammaricare del secondo, se egli, raddomandandolo, rendere nol volesse. » Tutti i convitati convengono nell' opinione, che non possa dolersi in alcun modo; e l' incarico di manifestare il parere comune è commesso al marito, il quale si troverebbe pertanto ad avere sentenziato contro sè medesimo, se l' innamorato, anzichè alla voce della passione, non porgesse ascolto a quella della magnanimità.

Così delle due redazioni boccaccesche la più tarda è per questo rispetto la meno remota dalle origini. Anche ivi tuttavia il problema è sformato e degradato : dall' essere cuore si trova

---

riferito prima : Nachshebî. notte 6ª (PERTSCH, p. 519), Qâdirî, notte 5ª (IKEN, p. 37), redazione turca, notte 9ª (ROSEN, I, 151). Un falegname, un orefice, un sarto e un eremita viaggiano insieme. Trovandosi a passare una notte nel deserto, convengono di far la guardia per turno; e, per scacciare il sonno, il falegname, al quale tocca di esser primo, cava da un tronco d' albero una figura di donna. Questa l' orefice adorna poi riccamente; il sarto la veste; l' eremita ottiene colla forza della preghiera che diventi persona viva. Il mattino contrastano per lei; ma un viandante, al quale sottomettono la loro contesa, sostiene che quella è la moglie sua propria. I cinque si presentano a un giudice, e costui afferma che è la moglie d' un suo fratello. Si ricorre a un magistrato superiore; il quale invaghisce come gli altri tutti della donna, e la pretende sua schiava. Si finisce allora per andare ad un albero, che ha la singolarissima virtù di pronunziar sentenze, e gli si espone il caso. Il tronco dell' albero si spacca, la donna entra nella spaccatura, il tronco si richiude, ed una voce grida che ogni essere ritorna alla sua materia. Qui una conclusione siffatta, pur mancando nei riscontri più prossimi (V. BENFEY, *Pantschatantra*, I, 489-92), non è, a mio vedere, semplice appiccicatura.

ridotto alle funzioni di un organo secondario.[1] Ma non abbiamo bisogno di dilungarci per trovarlo altresì nei suoi termini genuini. Accade d' incontrarlo in Firenze stessa, a non molta distanza — apparente o reale — dal tempo della composizione del *Filocolo* e del *Decameròn*. Alludo ai casi di Ginevra degli Almieri od Amieri, che conseguirono soprattutto larga e durevole divulgazione per via dell' esposizione in ottava rima che ne fece[2] un rimatore popolare[3], o nel secolo XV assai inoltrato, o al principio del XVI[4]. Il fatto dovrebb' essere avvenuto nel 1396.[5]

La protagonista del racconto, bellissima, s' intende, e ricca d' ogni altro pregio, aveva destato, fanciulla, un amore ardente in un giovane, bellissimo ancor egli, Antonio Rondinelli; ma, rifiutata pertinacemente a lui, era stata dal padre data in moglie

---

1. Le condizioni presentano pertanto un poco di analogia con quelle dateci dal *Tùtî-ndmeh*.

2. Ad essa di certo intende di referirsi Ferdinando Leopoldo del Migliore, quando nella *Firenze, Città nobilissima, illustrata*, Firenze, 1684, scrive (p. 16): « Il fine di questo successo, essendo per una divulgata leggenda che và fuori per le mani di tutti notissimo.... »

3. Lo chiamano Agostino Velletti; e potrà fors' anche essersi chiamato così. Ma fino ad ora il nome resulta soltanto da edizioni tarde, del secolo XVII.

4. Al secolo XV assegnò risolutamente la composizione il D' Ancona, quando nel 1863 ristampò il poemetto: *La Storia di Ginevra degli Almieri che fu sepolta viva in Firenze, di* AGOSTINO VELLETTI, *riprodotta sulle antiche stampe* (V. p. 15). Può venirgli in aiuto un' edizione posseduta, con altre quattro, dalla Trivulziana, più antica di tutte quelle di cui egli aveva notizia. Me ne dà conto il sempre garbatissimo bibliotecario Emilio Motta, il quale l' attribuisce ai primi anni del cinquecento, e fors' anche agli ultimi del quattrocento. Edizione del sec. XV è detta senz' altro sulla rilegatura. Il titolo suona: *La storia di Ginevera de Glialmeri che fu sotterata per Morta*. Ha una silografia; è in-4°, di 8 pagine. Non altrimenti che dell' indicazione dell' anno, manca del nome del tipografo, o dell' editore. Reca delle postille dichiarative, che un' attestazione di Giulio Bernardo Tomitano (Milano, 11 febbr. 1811) afferma essere di Domenico Maria Manni, e che apparterranno bene a lui. V. più oltre, p. 64. E suo sarà stato questo esemplare.

5. Gli storici, se così vogliamo chiamarli, pongono chi il 1396, chi il 1400 (V. D'ANCONA, p. 12). Le due date provengono entrambe, si badi, dal poemetto, che, dopo aver cominciato la narrazione, st. 2, colle parole, « Correndo gli anni di nostro Signore Circa del mille trecen novansei »,

a Francesco Agolanti. Mentre corron voci di peste, Ginevra ammala, è creduta morta, ed è sepolta in una tomba sotterranea presso al muro esterno del duomo, dal lato di mezzogiorno. Alle due ore di notte si risente. Guidata da raggi di luna che penetrano per una fessura, trova una breve scaletta, riesce a sollevare la pietra che chiude la tomba, ed esce fuori. Per chiassi non battuti va alla casa del marito, e picchia. Il marito si affaccia; crede che della moglie quello sia lo spettro, e si affretta a respingerla, promettendo suffragi. Il medesimo segue poi colla madre, il medesimo con uno zio. Finalmente, quando la poveretta, sfinita, sta per abbandonarsi e aspettare che la morte venga davvero, si ricorda dell' antico innamorato e si trascina fino alla casa sua. Antonio si conduce ben diversamente dagli altri. Riconosciuta, per quanto fievole, la voce, corre all' uscio, chiama i famigli, trasporta egli stesso il corpo, in cui la vita si è assopita di nuovo, lo depone in un letto, gli prodiga ogni cura, e, dopo non molto tempo, ha la gioia ineffabile di veder rinvenire l' amata donna. Ella conta come le cose andassero; e desiderando qualche ristoro, Antonio esce a procacciare cose ghiotte, e insieme a richiudere l' avello, affinchè il fatto rimanga celato. Il rimanente della notte Ginevra lo passa assistita dalla madre di lui. L' indomani sta già bene; in quattro giorni è guarita affatto. Di ritornar col marito non vuol saperne : la morte ha sciolto fra di loro ogni legame. Il proposito suo è di essere moglie ad Antonio. In presenza di un notaio ne riceve l' anello. Per suggerimento di lei il giovane va a ricomperare dall' Agolanti gli abiti della creduta morta. Poi, una domenica, Ginevra, insieme colla nuova suocera e seguita dallo sposo promesso, s' avvia alla Nunziata. S' imbatte nella madre, che stavolta strabi-

---

nell' ottava seguente dice, « E questo poi seguì nel quattrocento ». Ma è mai pensabile che il rimatore si contradica a così breve distanza? Si guardi bene, e si vedrà che la colpa si riduce a poca accortezza nell' esporre. La data più tarda va riferita unicamente alla peste, di cui nel millequattrocento s' ebbe un' invasione memorabile, distinta dalle altre col nome di « moria de' Bianchi ». (Cfr. la st. 4 del poemetto.) Ora, di quel contagio il rimatore tocca in anticipazione, volendo chiarir meglio, come già nel 1396 si stesse in grande paura per le notizie che s'avevano d' altri paesi : « Sentendo intorno appiccar la moria » (st. 2; e cfr. st. 14).

lia, ma ravvisa in lei la sua vera figliuola. Si fa dintorno gran cerchio, e, del pari che Antonio, vi si trova l'Agolanti, al quale Ginevra muove rimproveri e dichiara apertamente l'intenzione sua. La disputa tra i due uomini, ancorchè vivace, non trascende, rimanendosi d'accordo che la questione abbia ad essere definita in Vescovado. E a comparire in Vescovado Ginevra è citata quel giorno stesso; e andatavi subito, col racconto delle sue vicende ottiene dal Vescovo sentenza pienamente favorevole, sicchè le nozze sue con Antonio si celebrano poi con gran festa.

Tra questo racconto e la novella del Boccaccio è innegabile una tal quale analogia, già avvertita del Manni, il quale pertanto nella *Istoria del Decamerone* addusse l'uno ad illustrazione dell'altra [1]. Di cotale analogia l'erudito fiorentino più non fece parola, allorchè, vent'anni dopo, nelle *Veglie Piacevoli* [2], prese a discorrere assai più lungamente di Ginevra; eppure anche la nuova trattazione ripeterà bene da essa l'origine prima.

Ma di che natura sono mai i rapporti? — Per il Manni si tratta di mera e fortuita somiglianza, atta a mostrare come casi di cotal genere seguissero realmente. Un modo diverso di vedere non sarebbe neppur concepibile da parte di chi teneva per fermo che il fatto di Ginevra fosse storicissimo. Una volta che la novella era incontestabilmente anteriore, rimaneva inesorabilmente sbarrata la via alla sola ipotesi conciliabile colla storicità, che la fantasia del novelliere avesse lavorato per l'appunto su questo fondamento [3]. Sennonchè la più parte delle ragioni da cui al Manni pare che la storicità esca indubitata, o non sussistono, o valgon meno che nulla. [4] Una sola varrebbe. Afferma

1. Pag. 553-54.

2. *Le Veglie Piacevoli, ovvero Notizie de' più bizzarri e stravaganti uomini toscani*, t. VI, Firenze, 1774, p. 44-62.

3. Così invece il Manni ritenne autentico altrettanto anche il racconto del *Decamerón*, e cercò di fissarne la data, pregando il Muratori di sapergli dire, quando avesse avuto luogo in Modena quella podesteria, di cui lì dentro si parla. Ma distrattamente cadde e rimase in un curioso abbaglio. Anzichè a Gentile de' Carisendi, cioè all'amante, attribuì la magistratura a Niccoluccio Caccianemici, ossia al marito; e di lui chiese.

4. *Veglie Piacevoli*, p. 44. Perchè « la costante fama » avesse forza, bisognerebbe che dai « tre secoli, e mezzo » che si pretende durata, non fosse da fare un gran taglio al principio, ossia in quella parte sola dove la « fama »

il Del Migliore di aver « trovato scritto » il caso di Ginevra « in un Libro di ricordi di que' tempi in Casa il già Zanobi Mazzinghi ». Ma se io non metto punto in dubbio che ce lo trovasse, nego risolutamente che si trattasse di una relazione contemporanea, se è vero ciò che si soggiunge, che essa « batte e confronta per l'appunto » colla leggenda quale s' ha nel poemetto. Dunque, per limitarmi al più, Ginevra, dopo lo sforzo del sollevare, estenuata come aveva ad essere, la pietra della tomba, aveva ancora avuto vigore sufficiente per andar a bussare a quattro case diverse e non tutte prossime? Ed Antonio, uscito nel cuor della notte, nonchè « marzapan, pinocchiata e treggea » da qualche speziale, che supporremo fatto levare dalle coltri, avrà potuto comperare « un grosso pippion » da un « pollaiolo in mercato » (st. 39)? E l' eremitano frate Onofrio, Maestro di Sacra Teologia [1], del quale, allorchè nel 1390 ne fu sollecitato e ottenuto l'inalzamento dalla sede vescovile di Volterra a quella di Firenze, Coluccio Salutati aveva scritto in nome del Comune, non potersi dire in alcun modo « an excellentius sapiat, vel loquatur » [2], avrebbe pro-

---

conterebbe. « L'asserzione non dubitosa di Ferdinando Leopoldo del Migliore » in un' opera pubblicata nel 1684, conterà, per sè stessa, molto davvero! Molto « quella », quand' anche tale potesse dirsi, « di Francesco Rondinelli » (*Relazione del contagio stato in Firenze L'anno 1630 e 1633*), « che », se « era di quella Famiglia medesima » dell' amante e secondo marito di Ginevra, scriveva nel 1634 e adduceva come suo autore per l'appunto la « fama ». Ed avrà proprio « peso la via della Morte », che peggio che gratuitamente si vuole essere in realtà « via della Morta », ed essersi « da quel tempo dell' accaduto caso, e non prima... in tal guisa addimandata ». Un altro argomento assai valido, che viene ad aggiungersi più oltre (p. 50) sarà il « G » ed « A », che il Del Migliore (p. 16), Dio sa su qual fondamento, dice essersi letto « sopra 'l chiusino » d' una sepoltura, dove, a buon conto, stava allora scritto « BRACCI », e che ad ogni modo poteva dire cento altre cose anzichè « Ginevra Amieri ».

1. «....Et studendi laboribus, et intellectus excellentia, in sacrae Theologiae facultate Cathedram meruit magistralem », dice di lui il Salutati nella lettera che cito anche nel testo.

2. UGHELLI, *Italia Sacra*, ed. Coleti, III, 162. Che dieci anni dopo frate Onofrio fosse dal Pontefice rimosso e destinato a Comacchio, dipese da tutt' altro che da inettitudine. (V. *ib.*, 160 sg.) Riusciti vani gli sforzi dei Fio-

priamente, per poche ore passate in sepoltura, dichiarato sciolto il primo matrimonio di Ginevra, nonostante che a quel povero Agolanti non ci fosse altro da rimproverare, che di aver tenuto chiuso l' uscio di casa a chi egli aveva ben motivo di credere uno spettro ? [1]

Si potrebbe dunque sentirsi spinti a pensare che la Storia di Ginevra sia emanata dalla novella del Boccaccio. [2] Tuttavia neppure questa idea sarebbe accettabile. Troppo grandi e profonde le differenze. E più che alla novella come noi l' abbiamo, la Storia rassomiglia a quella sua forma che le ragioni intrinseche e i confronti orientali ci hanno condotto a supporre; la forma cioè che si conchiudeva colla disputa, a chi spettasse la donna : se al marito, o all' amante.

La somiglianza accresciuta scema bensì la probabilità di un

---

rentini per conservarselo, egli, piuttosto che rassegnarsi all' umiliazione volutagli infliggere, preferì ritornare semplice frate. E in Firenze morì ben presto, nel 1403.

1. A detta dello stesso rimatore, Francesco era « Giovin gentil, onesto e costumato, Con belli aspetti nobili e galanti » e « molto... stimato » (st. 11). Quando Ginevra ammala e cade in torpore, s' adopera cogli altri « per farla rinvenire (st. 15). Al « gran lamento » che segue alla creduta morte (st. 16), avrà certo partecipato egli pure. Ed allorchè la donna, a due ore di notte, viene a picchiare all' uscio, « Francesco... piangeva a piè del fuoco, Perchè del danno suo si ricordava, Perduto avendo ogni sollazzo e gioco » (st. 28). — Una pulce nell'orecchio la stranezza della sentenza arcivescovile la mise anche nei sostenitori dell' autenticità. Ma secondo il Manni (*Veglie*, p. 62), « ammesso, che noi abbiamo, che per l' inscizia allora nella Medicina delle affezioni isteriche nelle femmine, Ginevera fu creduta realmente morta, e resuscitata, cessa l'ammirazione. » Ragionamento molto fondato! Di vera resurrezione nessuno, cominciando dall' autore del poemetto, si sogna di parlare; e ci avrebbe creduto il Vescovo con tutto il suo tribunale ecclesiastico?

2. Nel proemio alla *Ginevra*, p. 14, il D'Ancona credette, provandone una meraviglia ora certo svanita da un pezzo, che così abbia pensato il Libri, *Catalogue de la Bibliothèque de M. L****, p. 230. Ma con ciò si viene a fare delle sue parole un' interpretazione alquanto arbitraria, e a mio vedere inesatta. Egli scrive : « L'auteur » — del poemetto — « dit que le fait dont il s'agit est reellement arrivé a Florence en 1396. Le fond de ce récit populaire se trouve dans la quatrième nouvelle de la Xe journée de Boccace. » Cfr. qui innanzi, p. 67, n. 1.

incontro casuale. Si ponderino le circostanze. Il racconto a cui siam condotti dall' induzione traspare attraverso a ciò che narra per ben due volte uno scrittore fiorentino : le vicende di Ginevra ci sono date come fatti seguiti precisamente in Firenze, solo mezzo secolo dopo la composizione del *Filocolo* e del *Decameròn*. E non s' ha da fare con individui spettanti ad una turba numerosa. Però il loro trovarsi insieme acquista un significato viemaggiore; e ne rampolla la congettura, che la duplice novella del Boccaccio e i casi di Ginevra siano forse varianti di uno stesso tema, venuto dal di fuori nella Firenze del secolo XIV. [1]

Possibile che alle determinazioni di ciò che fu tenuto in conto di storia vera, abbia fornito appiglio e materia qualche fatto reale. Incita un poco a supporlo quella data del 1396, di cui mal possiamo chiedere spiegazione alla pestilenza del 1400, poichè a questa ne sarebbe tornata meglio una di due o tre anni più tarda. Se mai qualche sepolto o sepolta si fosse allora risentito di per sè nel sepolcro, o anche solo in un deposito mortuario, e fosse uscito di colà senza che altri andasse a cercarvelo, si avrebbe anche il germe di ciò che tra il racconto boccaccesco e la storia di Ginevra costituisce la differenza fondamentale. Sono lontanissimo invece dal sentir desiderio di chiedere conto alla realtà delle speficazioni di luoghi e persone. Queste possono troppo bene provenire da un novellatore, il quale, così facendo, non avrebbe agito diversamente da quel che soglia il Boccaccio. [2] Poichè a un novellatore e ad una novella in prosa io penso, piuttosto che all' azione collettiva della fantasia popolare. Posto un novellatore di mente abbastanza agile, le disparità fra i due termini che inclino a ritener collegati non oppongono al collegamento difficoltà alcuna. Egli avrebbe rifoggiato di proposito, parte di suo, parte per via di composizione. Così, quella morta che va alle case dei suoi più prossimi ed è da loro disconosciuta e respinta, mi ricorda un

---

1. Non pare che deva sostanzialmente aver immaginato le cose a questa maniera anche il Libri ? Si consideri l' espressione sua, « récit populaire ».

2. Come con siffatte specificazioni si miri a dar colorito di verità al racconto, è visto assai bene e messo in forma di ammestramento per chi prenda a novellare da Girolamo Bargagli, in un libro di cui più innanzi (p. 75-77) mi accadrà di valermi parecchio: *Dialogo de' Giuochi*, ed. del 1572, p. 217-18.

poco il noto racconto che può intitolarsi « La prova degli amici » [1], e meglio i casi di viaggiatori che ritornano dopo lunga assenza, in povero arnese, come si narra di Marco Polo e de' suoi zii. Appunto la supposta novella immaginerei trascritta nel « Libro di ricordi » (propriamente contemporanei, li creda chi vuole), e messa in rima dall' autore del poemetto, che ad essa si riferirebbe veridicamente quando dice (st. 17),

Secondo che mi narra la scrittura.

Dato ciò, troppo naturale che Libro di ricordi e poemetto concordassero « per l'appunto », come asserisce il Del Migliore.

Quanto al Boccaccio, che rifoggiasse di suo capo, non è da dubitare. Quel tanto che della conclusione primitiva ritorna a galla nel *Decameròn* [2], porta bene a credere che anche scrivendo il *Filocolo* egli conoscesse il racconto nella forma sua vera. Il mutamento nella fine vuol dunque giudicarsi cosa sua propria; e viene da una specie di contaminazione. E nel *Filocolo* un' altra contaminazione accade di rilevare. Il banchetto in cui la donna è dall' innamorato fatta sedere e mangiare accanto al marito, il quale la guarda, crede di ravvisare la moglie sua, ma d' altronde non sa immaginare come sia possibile che sia, provien bene dall' « Inclusa » dei *Sette Savi* [3]. Nel *Decameròn* il banchetto rimane; ma la donna non vi partecipa; sicchè la relazione non vi è più discernibile. Così avviene che per via di graduali trapassi ci si discosti sempre più dalle forme primitive. E siccome il processo può anche compiersi soltanto nella mente dell' artista, sarebbe vana illusione il credere che ci deva sempre esser modo, anche dove di forme intermedie non si patisce difetto, di risalire alle origini.

Eccoci al termine della rassegna. Dimentichiamoci di esserci dovuti fermare così a lungo sopra due problemi-novelle, e abbracciamo collo sguardo tutta quanta la serie, lasciando che il numero ripigli i suoi diritti. Sono riusciti copiosi i riscontri

---

1. V. *Rom.*, X, 13.
2. V. p. 60-61.
3. Citerò, fra le tante redazioni, le due edite da G. Paris per la « Société des Anc. Tex. fr. », p. 45-46 e 143-145, scorciata la prima, amplificata la seconda; e delle versioni italiane, quella che pubblicò il D'Ancona nella Collezione stessa in cui aveva dato luogo prima alla *Ginevra*, Pisa, 1864, p. 83-84.

che son venuto adducendo. E da ciò che si ricava dal materiale pervenuto a noi, s'argomenti, cosa verrebbe ad aggiungere quello senza confronto maggiore che è colato a fondo. Così, salvo pochissimi casi, non crederò di aver additato veri esemplari, ancorchè, a tacer d' altre cose, sia da considerare come uno dei due rimatori francesi dovuti rammentare più spesso, Adan de la Halle, morisse a Napoli, tra il 1285 e il 1288, dopo un soggiorno che datava dal 1283 [1]. E si consideri che i Partiti in veste poetica non costituivano se non una frazione, cospicua bensì in certi luoghi e tempi, ma in altri minima, di quelli che si venivano proponendo e discutendo. [2] A questa tradizione più libera, che è come un siero in cui l' altra si forma e galleggia e in cui del pari si discioglie, siamo riportati in uno dei nostri casi da un' attestazione che possiamo dire esplicita. Per la questione undicesima io non ho addotto che un' analogia. Ora, si ascolti il Boccaccio medesimo che parla a Fiammetta indirizzandole il *Filostrato*, ossia un' opera scritta ancor essa a Napoli, quando il *Filocolo* era già stato intrapreso, e non ancora era stato condotto a compimento : « Molte fiate già, nobilissima donna, avvenne che io, il quale quasi dalla mia puerizia insino a questo tempo ne' servigi d' Amore sono stato, ritrovandomi nella sua corte tra li gentili uomini e le vaghe donne in quella con me parimente dimoranti, udii muovere e disputare questa questione, cioè : Uno giovane ferventemente

---

1. V. Guy, *op. cit.*, p. 164-78.

2. Buono aver presente a questo proposito il *Reggimento e Costumi di Donna* del Barberino, p^te^ XIX, da ravvicinare coll' *Essenhamen de la Donzela* di Amanieu de Sescas, v. 230-33 (Bartsch, *Provenz. Lesebuch*, p. 142, v. 68-71, e altresì *Chrestom.*, col. 329, v. 31-34, nella 4^a^ ed.). Dell' estensione, ed insieme dei pervertimenti dell' uso, vivo sempre o risuscitato presso di noi nel cinquecento (V., per qui limitarmi a rinvii, Gaspary, *Gesch. d. ital. Liter.*, II, p. 638, Renier, in *Giorn. stor. d. Letter. it.*, XIII, 382-84), ci può essere testimonio anche cronologicamente opportuno il Sacchetti colla novella IX. Riguardo alla sconcezza, si badi tuttavia che non meno volgarmente sconci del buffone Piero Guercio da Imola erano stati non pochi trovatori. I *Partimens* di Berenguier Conte di Provenza ed Arnaldo, « Amics N Arnaut, cent domnas d' aut paratge » (Mahn, *Werke*, III, 310), e di Raimon Gaucelm e Joan Miralhas, « Joan Miralhas, si Dieus vos gart de dol » (id., *Ged.*, n. 1018), rappresentano di certo l' aristocrazia della specie.

ama una donna, della quale niuna altra cosa gli è conceduta dalla fortuna, se non il potere alcuna volta vederla, o tal volta di lei ragionare, o seco stesso di lei dolcemente pensare. Qual è dunque di queste tre cose di più diletto? » E seguita, narrando com' egli, « più volte mescolandosi tra' questionatori », avesse sostenuto le ragioni del pensare : che è appunto la parte fatta prevalere — lì in contrasto col vedere soltanto — anche nel *Filocolo*, dove non manca l' argomento che il Boccaccio del Proemio dice di aver addotto « tra gli altri » [1]. Ebbene : basta una tenue conoscenza del linguaggio erotico medievale, e il non essere estranei, per esempio, ai *Documenti* del Barberino o al trattato di Andrea Cappellano, per sapere che la Corte d' Amore, ogniqualvolta deve avere una realtà, è costituita dall' insieme degl' innamorati e desiderosi d' amare [2]; sicchè il « ritrovandomi » ecc. riportato dianzi, non fa che trasferirci in mezzo ad accolte d' uomini e donne simili a quella che il *Filocolo* descrive. E così il ravvicinamento dei due luoghi, oltre ad illustrare la Questione di cui vi si discorre, e di riverbero anche altre — in quanto la derivazione che resulta per essa non sarà verosimilmente da limitare ad essa soltanto —, si risolve in una prova, che, come si affermò fino dal principio [3], la scena di Mergellina viene a ritrarre costumanze reali della Napoli contemporanea.

Costumanze di Napoli : ma, come pure si disse, ivi non indigene. Alla Francia non ci conducono solo le Questioni d' amore. L' uso di designare, là dove si festeggia, dei « Re » e delle « Regine » a cui tutti obbediscano, se trova qualche riscontro, e può anche avere radici, nell' antichità stessa [4], è

---

1. *Filostr.*, «...non essere picciola parte della beatitudine dell' amante, potere secondo il disio di colui che pensa disporre della cosa amata, e lei rendere secondo quello benivola e rispondente »; *Filoc.*, « Allora gli è lecito senza alcuna paura d' abbracciarla. Allora mirabilemente secondo il suo disio festeggia con essa. Allora ad ogni suo piacere la tiene ». V. anche Crescini, *Contrib. agli Studi sul Bocc.*, p. 186.

2. Non bene esatto riesce il Renier dinanzi al luogo citato.

3. V. p. 35.

4. V. Orazio, *Epist.*, I, 1, 59. A questo passo il Restori, *Musica allegra* (Nozze Dosi-Lalatta), p. 5-6, fa dire più che non dica.

cosa segnatamente francese; il che ben s' accorda colle condizioni politiche. Che turba di Re da trastullo, accanto ai Re veri, la Francia ebbe mai! Lasciando stare il moltissimo, che meno da vicino ci tocca, come sarebbe a dire il titolo di Re dato ai capi di corporazioni, non sollazzevoli tutte,[1] e sorvolando anche sui « Rois des Ribauds » di Cambrai, sui « Rois de l'Épinette » di Lilla, durati, con brevi interruzioni, dal 1283 perlomeno al 1556,[2] sugl' innumerevoli « Rois de la Fève » che l' Epifania non ha cessato di produrre,[3] e sopra altra roba consimile, mi limiterò a pochi esempi tratti da documenti letterari. Una Regina di danze primaverili, cui s' invitano i giovani, o gl' innamorati, dei due sessi, ci si fa innanzi in una ben nota e leggiadra ballata in lingua d' *oc*[4] e in un ibrido suo parallelo franco-provenzale[5]; e quella Regina è bene, come pare a Gaston Paris[6], la Regina del maggio di un costume non spento. Mettiamole a fianco il Re che pastorelle e pastori si danno per i loro sollazzi, scegliendo il più bello e insediandolo, come su trono, sopra un cuscino in un prato.[7] Un Re ed una Regina ad un tempo sono eletti nella solenne festa cavalleresca dove Jean de Condé fa compiere le sue prime prove mirabili

---

1. Per l' opportunità del momento fornisce ragguagli sufficientissimi il *Grand Dictionnaire Universel* del Larousse, sotto « Roi ».

2. Non unicamente per i « Rois de l'Épinette » riescono istruttive le pagine 290-92, t. VII, dell' *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres*, Parigi, 1733.

3. E così la mezza quaresima d' ogni anno crea, come tutti sanno, a Parigi una Regina delle Lavandaie.

4. « A l' entrada del tems clar, eya » : BARTSCH, *Chrest. prov.*, 4ª ed., col. 111; CRESCINI, *Manualetto prov.*, Verona, 1892, p. 43.

5. « Li jalous par tout sunt fustat » : RAYNAUD, *Recueil de Motets français des XIIe et XIIIe siècles*, Parigi, 1881, I, 151. Il ravvicinamento colla ballata provenzale è di Gaston Paris, *Les origines de la poésie lyrique en France*, in *Journal des Savants*, 1892, p. 416-17.

6. *L. cit.*

7. « ...A l'entree dou tens novel S' asamblerent par un matin Pastorelles et pastorel : Roi ont fait dou plus bel »; « Le roi ont mis sor un cussin, Si l' asirent en un praiel » : nella poesia che incomincia « A la follie a Donmartin », in BARTSCH, *Altfranz. Rom. u. Pastour.*, p. 160. Il Re ci si presenta del pari in un' altra « assemblee De pastoriaus », *ib.*, p. 250.

allo « Chevalier a le mance » [1]. E lo stesso Jean de Condé, in un « fableau », *Li sentiers batus* [2], ci rappresenta un' accolta di dame, donzelle, cavalieri, simile alla nostra, che, dopo aver atteso ad altri svaghi,

> .....une roïne fistrent
> Pour jouer au « roy qui ne ment » [3].
> Ele s'en savoit finement
> Entremetre de commander,
> Et de demandes demander,
> Qu'ele iert bien parlant et faitice.

Come si vede, essa costituisce un assai buon parallelo per Fiammetta. E si badi : queste creazioni di Regine e di Re ci si presentano come qualcosa di normale, ed hanno quindi una portata ben lunga.

S' intende che se un Re od una Regina erano propriamente indispensabili per certe feste e giuochi, in altri casi vi si poteva ricorrere, oppur no. Anche nella brigata di Mergellina si viene a questo partito dopo aver sperimentato i guai dell' anarchia. [4] Nessun bisogno quindi di supporre ciò che non ci è detto, quando, nei *Fiez d'Amours*, Jacques de Baisieux c' introduce in un ritrovo dove la materia dei discorsi è la nostra medesima :

> Dames i out et damoiseles,
> Chevaliers et clers et puceles;
> Et en parlant se desduisoient
> D'amurs, et lor cuers estruisoient

---

1. V. p. 46; v. 256-57 (SCHELER, p. 175). E re e regina ci vengono innanzi in questa parte del poemetto molte volte.

2. SCHELER, *op. cit.*, t. III (« 2e partie » di JEAN DE CONDÉ), p. 299; MONTAIGLON e RAYNAUD, *Rec. gén. des Fabliaux*, III, 247.

3. Il giuoco consiste in ciò, che il Re — oppure la Regina — rivolge per turno una domanda a tutti i partecipanti, e deve poi rispondere con verità a quella, che, terminato il giro, ciascuno, per turno del pari, rivolge a lui — od a lei. Quel Re e Regina nominati insieme dal rimatore hanno tratto in inganno il Bédier, *Les Fabliaux*, 1ª ed., 1893, p. 338-39, 2ª ed., 1895, p. 381.

4. « Ma perocchè talvolta disavvedutamente l' uno le novelle dell' altro trarompeva... » (p. 32).

A la desputison d' amur.
L'uns faisoit a l'autre clamur
De questions d'amurs noveles.[1]

Proprio anche l' espressione, « Questioni d' amore », di cui si vale — dopo molti altri italiani, badiam bene [2] — il Boccaccio, adopera il rimatore francese. Dell' unico soggetto di discussione ch' egli ci comunica, e che a lui, richiesto dai convenuti di manifestar per il primo il suo parere, dà occasione per un lunghissimo sproloquio, non torna opportuno discorrere : siam tratti e si rimane tra le nubi delle teorie erotiche. Ma egli ci permetterà di rammentarci come a lui stesso accada o sia accaduto altra volta di domandare

As chevaliers et as puceles,
As dames et as damoiseles,
Et as chevaliers ensiment,
K'il fachent loial jugement [3]

intorno a un caso concreto, che ha esposto ampiamente.

Tre cavalieri, avviati ad un torneo, albergano nella dimora di una dama amata da loro tutti, e la sollecitan ciascuno partitamente, senza averne nè rifiuto nè assenso. La dama dà poi una sua camicia ad un fido scudiero, e gli commette di andare al luogo del torneo e di presentarsi successivamente, se occorre, ai tre cavalieri, invitandoli da parte sua a vestire nel torneo quella camicia, senz' altre armi che elmo, calzatura di ferro, spada e scudo. Colui che la dama ha designato per il primo comincia bensì dall' accettare, ma poi alla fine rende la camicia; il medesimo fa il secondo; il terzo invece — molto inferiore agli altri di averi, superiore di coraggio e non di coraggio soltanto — si stima ben fortunato, regala come può lo scudiere, manda a ringraziare la dama, e l' indomani, col corpo suo così

---

1. V. 19-25 : SCHELER, *Trouvères Belges*, 1ª serie, p. 183-84.

2. « Questione » troviamo di continuo in capo ai componimenti che costituiscono la Proposta nel codice Palatino 418 : nn. 144, 149, 151, 159, 172, 176. L' altra parte è qui intitolata « Responsiva ». Che col primo vocabolo si finisca per designare il tutto, segue per un' evoluzione naturale, che ha riscontro nelle vicende ideologiche di « Partimen ».

3. *Des trois Chevaliers et del chanse*, v. 375-78 : SCHELER, *op. cit.*, p. 174.

mal difeso, guadagna il pregio del torneo, e insieme più di trenta ferite, che lo riducono prossimo a morte. Ma il ricambio d'amore ch' egli ora ottiene presto lo risana. Qualche tempo appresso manda la camicia tutta insanguinata alla dama, pregandola che per amor suo la vesta nel servire a tavola gli ospiti di una gran corte, bandita dal marito. Ella senza titubare eseguisce. Ora, il giudizio che da Giacomo si domanda si è,

> Liqueis d'iaz fist plus grant emprise :
> U chil qui sa vie avoit mise
> En aventure, amant sa dame,
> U cele ki honte ne blame
> Ne cremi tant ke lui irer...
> Jugiés droit, k' Amurs vos honeure.

Questo esempio giova ad illustrare sotto l' aspetto generico — a cui solo ora è volta la nostra attenzione — il tipo delle Questioni-Novelle : tipo che abbiano vistó comune nell' Asia [1], e che piace di ritrovare in modo positivo prima del Boccaccio [2] in un ambiente così simile a quello descrittoci da lui, e incarnato in un soggetto della natura stessa de' suoi [3]. Si ravvicini, come ben si conviene, la conclusione del racconto col passo dei *Fiez d'Amours* riportato prima; e l' illustrazione riuscirà veramente piena. Le novelle del Giardino magico e della Donna levata di sepoltura, destinate ad allogarsi nel *Decameròn*, cessano così di parerci qualche cosa di anomalo nell' episodio del *Filocolo*. E lasciamo che dietro a loro si metta anche la Questione 10ª, che della novella tiene pure non poco.

---

1. V. p. 44.

2. Per quanto noi siamo all' oscuro riguardo a Jacques de Baisieux, tanto che G. Paris omette il suo nome nel « Tableau chronologique » soggiunto alla *Littér. fr. au moyen âge*, il manoscritto L. V. 32 di Torino, che ci ha conservato le cose sue, par bene condurre a metterne la vita, almeno in parte, nel secolo XIII. — Di ciò che s' abbia poi nelle età successive, non è qui da occuparsi. Solo non tacerò che di chiudere con domande di giudizio le novelle sue si compiace fra noi in modo particolare il Sermini : V. la 14ª, 16ª, 17ª, 18ª, 21ª, 22ª, 29ª, 37ª. (*Le Novelle di Gentile Sermini da Siena*, Livorno, 1874.)

3. Soggetto, e vorrei sperare anche ambiente, sono ben diversi nel caso presentatoci dal « Bouchier d' Abevile » : MONTAIGLON e RAYNAUD, *Rec. gén.* ecc., III, 227-46.

Nel Boccaccio del resto la tendenza narrativa si manifesta in più altre Questioni. Si paragonino coi rispettivi termini di confronto che si sono venuti adducendo i numeri 1, 2, 3, 5, 6, 12. La differenza viene in molta parte dal fatto stesso che la proposta non sia costretta a prendere un atteggiamento più o meno lirico ed anche proprio a rannicchiarsi nell' angusto letto di una breve strofa. Valgano di conferma a ciò che il ragionamento ci dice i « Judicia amoris » di Andrea Cappellano.[1] Il Boccaccio non rimane tuttavia entro quei termini. Si consideri l' ultima delle Questioni indicate, la 12ª. Le si è dato un proemio, che ben può dirsi un luogo comune, una formola della novellistica. La vecchia mezzana che in esso vediamo agire, adempie il medesimo ufficio non so quante mai volte. Per esemplificare con qualcosa che ci accompagni attraverso a molti paesi e che s' incontra anche nella *Disciplina Clericalis*, ben nota, originale o tradotta, a Messer Giovanni, menzionerò il racconto della cagna che piange.[2]

Così anche il contenuto s' aggiunge alla cornice per dimostrare come il *Filocolo* presagisca e prepari il *Decameròn*, che senza di esso forse non avremmo, e che ad ogni modo poi ci troremmo avere in forma differente. Una brigata elegante tutta intenta allo spasso del novellare il Boccaccio non l' avrebbe immaginata di primo acchito, perchè non gliela presentava la realtà. Se il novellare è abituale nelle veglie contadinesche e là dove un adulto è circondato da quei curiosi insaziabili e di facile contentatura che sono i bambini, tra gente raffinata non fu mai usato di certo che con parsimonia. Interrogo il « Materiale Intronato », ossia Girolamo Bargagli, e la sua rappresentazione dei passatempi cinquecentistici delle veglie senesi.[3] Per entro

---

1. Di conferma potrebbero mai servire, se ci fossero pervenute, anche le « Contentiones », certo in provenzale, di Madonna « Blanceman », delle quali abbiamo notizia unicamente da Francesco da Barberino? Che fossero Giuochi partiti lirici, conformi al modulo consueto, come sembra abbastanza disposto a pensare il Thomas, *Franc. da Barb. et la Littér. prov. en It.*, p. 153, non mi par troppo probabile.

2. E per additare senza consumo di spazio molte varianti, rinvierò ai richiami dell' Oesterley per il n° 28 de' suoi *Gesta Romanorum*, Berlino, 1872, p. 716.

3. *Dialogo de' Giuochi che nelle vegghie sanesi si usano di fare*. All' edizione

ai nientemeno che centotrenta giuochi, un « Giuoco della Novella » ci si presenta solo al numero 100, e consiste in un unico racconto, volto allo scopo di far cadere in fallo gli ascoltatori [1]. Che se di novelle si parla poi molto alla fine [2], ciò segue nel discorso intorno alle penitenze, il che viene a dire che accadrà a taluno di doverne raccontare, non già a tutti [3]. Di rifare in qualche modo, anche per una sera soltanto, il *Decameròn*, nessuna tentazione, nonostante la grandissima familiarità che s' aveva col libro [4]. E ben si capisce. Raccontar bene è di pochi; e in siffatte brigate le pretese son molte, la pazienza scarseggia, e anche solo del rimanere lungamente passivo nessuno si appaga. Convien dunque attenersi ad esercizi che permettano una partecipazione simultanea od abbastanza frequente di molti. A questa norma si conformano, del pari che i nostri, i giuochi descritti dal Bargagli; ad essa quelli medievali ai cui abbiam conoscenza : per citarne qualcuno, « le Roi qui ne ment », in cui già ci siamo imbattuti [5], « les Jeux a vendre », che specialmente nel secolo XV ebbero una grandissima voga [6]. E a cotale uso si prestavano bene le Questioni, e soprattutto le Questioni d' amore, come nelle « vegghie sanesi » vediam seguire di fatti [7]. Lì, stando all' ordine rappresentatoci dal

---

originaria pubblicata in Siena nel 1572 ne tennero dietro rapidamente più altre : 1574, 1581, 1592, 1598. Non tornerà qui inopportuno l'additare un lavoro recente : MARENDUZZO, *Veglie e trattenimenti Senesi nella seconda metà del secolo XVI*; Trani, 1901.

1. Ciascuno « del cerchio » riceve il nome di una delle cose o persone che nella novella occorreranno; e bisognerà che, quando si nominino, sia pronto a levarsi in piedi pronunziando certe parole; altrimenti riceverà « delle palmate ».

2. Pag. 208 sgg. nell' edizione del 1572.

3. Sono penitenza cinque delle sei novelle che s' hanno nei *Trattenimenti* del fratello di Girolamo, Scipione Bargagli, 1ª ed., Venezia, 1587 : V. p. 93, 105, 153, 177, 250. Una novella sola (V. p. 235) non ha questa ragion d' essere.

4. E così è tutta dominata dal *Decameròn* la trattazione didattica a cui mi sono riferito dianzi.

5. V. p. 72.

6. V. a p. XXXIV l' Introduzione al t. I, Parigi, 1886, delle *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, nella collezione della « Soc. des anc. Tex. fr. ».

7. Ha molto minore interesse per noi ciò che a Siena si praticava nelle

Bargagli nostro, ogni Questione voleva quattro partecipanti : un proponente, due che discutessero, e chi desse sentenza; ufficio quest' ultimo commesso ad una donna, d' accordo col *Filocolo*, con molti *Partimens*, con Andrea Cappellano. [1] Quanto alla cosa in sè tre persone potevano bastare [2], essendo ben naturale — e per i *Partimens* è legge costante — che il proponitore in pari tempo discuta. Riesce invece singolare che, senza rinunziare al giudizio, le persone si riducano a due, in quanto dell' altro discutente si faccia tutt' uno col giudice. Così avviene nel *Filocolo*; e ciò a me ha parecchio l' aria di una novità dovuta al Boccaccio. L' avrebbe egli introdotta per crescere importanza al personaggio di Fiammetta? O ci sarebbe egli ricorso per semplificare la struttura? La quale nel *Filocolo* sembra essersi voluta per un certo rispetto modellare sulla pratica forense. [3]

Se qui non è improbabile che s' abbia del nuovo, può invece ritenersi probabilissimo che il Giuoco delle Questioni fosse proprio anche nell' uso del medioevo [4] commesso molte volte al governo di un Re o Regina, o comunque si volesser chiamare, sicchè per questo rispetto il Boccaccio si sia limitato a ritrarre, senza avere il bisogno di trasportare dentro al suo quadro da altri esemplari, che si trovavano ad ogni modo lì accosto. Che così non sarebbe avvenuto se egli avesse voluto darci fino dal principio un libro di novelle, argomento dalla considerazione intrinseca delle cose e dalle parole sue stesse [5].

Accademie, fossero pur popolari. V. MAZZI, *La Congrega dei Rozzi di Siena nel sec. XVI*, Firenze, 1882, I, 124-29, II, 371.

1. Il « Giuoco delle Quistioni », 47° della serie, va nell' edizione del 1572 da p. 65 a p. 72; e di quello che se ne dice riporta molta parte il Mazzi, I, 124-26, in nota.

2. Per contro diventano sette nei *Trattenimenti* di Scipione, p. 39 sgg. Qui il « Maestro » o « Signore » del giuoco (anche altri nomi gli si danno), scelta una coppia maschio-femmina di giudici, propone un dubbio. Elegge poi due uomini, oppure due donne, i quali devono, se uomini, designare ciascuno una donna, e se donne, viceversa, un uomo, che abbiano da sostenere la tesi che da loro sia imposta.

3. Nelle *Difinizioni* del Serminocci (V. p. 28) le quattro parti di ogni singola causa recano in fronte i titoli giuridici « Quistione » (« prima », « siconda » ecc.), « Sententia », « Appellatio », « Confirmatio ».

4. Quanto alla Siena del cinquecento, V. qui sopra, n. 2.

5. *Filoc.*, p. 32 : « ..... quivi di diverse cose..... incominciarono a parlare.

Da ciò una valida conferma alla persuasione mia, che l' episodio del *Filocolo* non sia già semplicemente un tramite attraverso al quale la concezione del *Decameròn* si trovò a passare di fatto, ma sia proprio da aver in conto di uno stadio necessario.

La distanza dall' episodio al *Decameròn* è tuttavia ben grande; e dopo dell' uno, prima dell' altro, fu composto l'*Ameto*, che, come fu giustamente avvertito da altri [1], e come del resto bisognerebbe che fosse anche solo per le analogie sue coll' episodio [2], presenta esso pure somiglianze coll' opera massima. Vi abbiamo sette narrazioni, fatte, secondo l' ordine voluto da tale cui si commette l' arbitrio del comando, da sette donne sedute in cerchio sull' erba. [3]

E per qualche rispetto l'*Ameto* ci si manifesta realmente come un termine medio. Limitandomi a un punto ben chiaro, si guardi ai nomi dei personaggi : solo « Fiammetta » è comune al *Filocolo* e al *Decameròn*, mentre l'*Ameto* ci dà, oltre a lei, « Emilia », cui s' aggiungono dentro alle narrazioni « Pampinea » [4], e « Dioneo » [5]. Sotto altri rispetti tuttavia, e di maggior rilievo, il *Decameròn* è assai più prossimo all' opera più antica che alla meno. Per via delle cose viste addietro, ha maggiore importanza che di un mero particolare il fatto

---

Ma perocchè talvolta disavvedutamente l' uno le novelle dell' altro trarompeva, la bella donna disse così : Acciocchè i nostri ragionamenti possano con più ordine procedere, ...ordiniamo un di noi qui in luogo di nostro re, al quale ciascuno una questione d' amore proponga, e da esso a quella debita risposta prenda. » Ancorchè in questo passo « novelle » non sia da prendere in senso stretto, sta pur sempre che la proposta di eleggere un Re è qui associata con quella di discutere Questioni d' amore.

1. Dal Crescini perlomeno e dal Gaspary nei luoghi additati a p. 34, n. 1.

2. Di qui che l'*Ameto* si sia associato coll' episodio nella mente del Sermínocci ed abbia servito a modificare il disegno. V. p. 28.

3. *Ameto*, ed. Moutier, p. 58, «.... Lia così cominciò alle donne : Giovani, il sole tiene ancora il dì librato, perchè la sua calda luce ne vieta di qui partirci »; *Decam.*, I, 36, « ... a' quali ella disse così : Come voi vedete, il sole è alto e il caldo è grande.....; perchè l' andare al presente in alcun luogo sarebbe senza dubbio sciocchezza. » — *Ameto*, p. 59, «...in cerchio si posono a sedere »; *Decam.*, l. cit., « si puosero in cerchio a sedere ».

4. P. 149 e 150.

5. P. 99 e 160.

che Ameto non riceva nè titolo regio, nè corona. Ma poi le donne dell' *Ameto* son ninfe, si risolvono in simboli [1], e un simbolo, sebbene più concreto, è lo stesso protagonista, mentre i personaggi del *Decameròn* e del *Filocolo* sono donne ed uomini alla maniera nostra. E se le sette ninfe narrano tutte, là dove taluni di coloro che parlano nel giardino napoletano nulla invece raccontano, nessuna delle narrazioni loro avrebbe mai potuto allogarsi nel *Decameròn*, com' è seguito della novella del Giardino magico e della Donna tratta di sepoltura. Gli stessi canti che ciascuna ninfa intuona quando ha finito di narrare, non si possono così risolutamente, come si fa dal Gaspary, mettere con quelli che nel *Decameròn* s' hanno al termine di ogni Giornata. Questi, si noti, non tengono dietro subito ai racconti, bensì vengono poi nella serata, dopo la cena. E l'indole di quei canti non presenta analogia cogli altri, da cui essi discordano anche nel ritmo. Però un riscontro da valere da solo quanto tutta la serie degl' inni in terza rima dataci dall'*Ameto*, è per me l' unica ballata che nel *Filocolo* occorre dentro alla Questione settima. Ed altre ballate noi avremmo di certo, se il *Filocolo* non si tenesse sulle generali nel ragguagliarci del modo come, tra canti e suoni, la lieta brigata di Mergellina trascorresse l' ultima parte del giorno. Sicchè l'*Ameto* è bensì un edificio eretto sulla strada che conduce dal *Filocolo* al *Decameròn*, attraverso al quale convien proprio passare per proseguire il cammino; ma non è costrutto sul medesimo asse; ed a chi dall' edificio più recente e cospicuo guardi in quella direzione, non maschera del più antico se non una parte assai piccola.

Conchiudendo, il *Decameròn*, evoluzione dell' episodio delle Questioni d' amore nel *Filocolo*, si trova rannodato alla Francia anche in altra maniera che per aver tratto di colà l' orditura di un certo numero, non ancora ben determinabile, di racconti. E se i nuovi legami vanno con molte fila a far capo pur sempre nella Francia del settentrione — anzi, forse soprattutto del settentrione estremo — stabiliscono in pari tempo un collegamento colla regione meridionale. Di questi obblighi a noi non rincresce. Riconosciamo ben volentieri dal di fuori ciò che di fuori ci è venuto; e al sentimento di giustizia che a ricono-

1. CRESCINI, *Contributo* ecc., p. 93-112; GASPARY, II, 18.

scerlo ci sprona, si associa in questo caso qualcosa di più intimo, trattandosi di uno scrittore di cui dobbiamo esser grati ad una madre francese. L' opera nondimeno che da lui si compie ha carattere essenzialmente nostro. Egli trasforma, ordina, raffina : uffici propri dell' ingegno italiano, più equilibrato, e meglio nutrito allora di succhi classici, che gli stranieri non fossero. Nel concepimento di una raccolta di novelle congegnata in modo da costituire un tutto e non un accozzo, un edificio e non un ammasso di pietre e di travi, la sua mente ebbe tuttavia ad essere illuminata anche da un raggio del sole di levante. Quanto interesse avrebbe suscitato in lui e quanto gli avrebbe potuto insegnare la *Çukasaptati*, quanto la *Vetâla-pañcaviṃçati*, della quale le due sole novelle del *Filocolo* sono bastate a farci discorrer non poco! Ma se questi libri egli ignorò, conobbe ottimamente i *Sette Savi*; nè d' altro c' era bisogno.

Così, anche solo per ciò che spetta alla concezione generale, il *Decameròn* apparisce un prodotto assai complesso. Vi ha qualche parte l' oriente, ve ne ha una ben grande l' occidente; vanta diritti incontestabili la tradizione classica, educatrice del senso della misura, della proporzione, delle forme; e molto ha fatto, gradatamente, la riflessione. Se poi dall' insieme volgiamo gli occhi ai particolari, la moltiplicità degli elementi diventa incomparabilmente maggiore, e insieme con essa il lavorìo che li ha dovuti rifoggiare e accordare. Non immaginiamo tuttavia nemmeno per ombra che nell' animo del Boccaccio vi sia stata un' intenzione recondita qualsivoglia, quando, avendo da imporre un titolo all' opera sua, lo trasse nientemeno che dai trattati che dissertavano intorno alla creazione del mondo. *Decameròn* — nessunissimo dubbio[1] — è

---

1. Lo ha capito bene il Kõrting, *Boccaccio's Leben und Werke*, p. 647, e da lui si lasciò persuadere più che a mezzo il Gaspary, *Op. cit.*, II, 644. Il Kõrting erra tuttavia quando crede che il Boccaccio stesso abbia dato al vocabolo l' ibrida uscita in *-one*, e nel corpo della parola attribuisce alla sua scarsa conoscenza del greco (cfr. TEZA, in *Propugnatore*, *N. S.*, II, p^e 1^a, p. 311-12) l' inesattezza che non spetta a lui. Nè per il nome che servì di esemplare è da pensare solo all' opera di S. Ambrogio. V. la nota seguente.

modellato sopra *Hexameròn*, *Exameròn*, come, dorizzando inconsapevolmente, il medioevo diceva in cambio di *Exemeron*[1].

Pio RAJNA.

---

1. Provien certo dai manoscritti l' *Hexameron* usato per designare un trattatello di Beda nell' edizione basileese (1563) delle Opere, fondamento alle edizioni successive. E così il Barberino, nel commento ai *Documenti d'Amore*, c^te^ 6^a^, cita « Ambrosius in exameron ». Ma mi tornerà meglio, e mi esimerà dall' aggiungere altro, l'autorità del *Catholicon* di Giovanni da Genova. Per esempio, sotto *Oculus* : « Et scias quod Basilius dicit in hexameron... » E meglio, al luogo suo : « *Hexameron* componitur ab *hexa*, quod est sex, et *meros*, quod est dies. Inde *Hexameron*, idest liber sex dierum. »

LES ÉLÉMENTS ORIENTAUX

EN ROUMAIN

3. *Considérations morphologiques.*

Nous allons commencer par examiner les suffixes turcs, assez importants, à cause de leur expansion en dehors des emprunts osmanlis; une fois familiers à l'oreille roumaine, ils furent, par analogie, ajoutés à des mots d'autre origine. Et ce procédé est commun à tous les idiomes balkaniques.

Ces suffixes sont : -dji ou -tchi (-djy, -dju, -djou), -i, -li (-ly, -lu, -lou) et -lyk (-lik, -luk, -louk), qui, en roumain, sont devenus : *-giŭ* ou *-ciŭ*, *-iŭ*, *-liŭ*, et *-lîc*; ils forment des noms d'agent ou d'action, et des noms abstraits.

a) Le suffixe *-giŭ*, *-ciŭ* forme des substantifs et des adjectifs indiquant la profession (*abagiŭ*, *boiangiŭ*, *cafegiŭ*, etc.); l'occupation (*bocceagiŭ*, *ciubucciŭ*, *sofragiŭ*, etc.); des habitudes, surtout mauvaises (*haramgiŭ*, *zorbagiŭ*).

Par analogie, le même suffixe, appliqué d'abord aux emprunts turcs eux-mêmes : *rahagiŭ* (cf. *halvagiŭ*), *sacagiŭ* (cf. *surugiŭ*), etc., le fut ensuite à des mots complètement étrangers à l'osmanli, et le nombre de ces dérivations analogiques est assez considérable.

Ce suffixe s'ajoute ainsi à des mots romans et même à des néologismes : *barcagiŭ* (cf. *caicciŭ*), *laptagiŭ* (cf. *cafegiŭ*), *contracciŭ* (en bulgare : kontrakčiya), *duelgiŭ* (cf. *zorbagiŭ*), *reclamagiŭ* (cf. *tertipciŭ*), *scandalagiŭ* (en serbe : larmağiya); — à des mots slaves : *bragagiŭ* (cf. *bozagiŭ*), *pomanagiŭ* (cf. *chilipirgiŭ*), *zavergiŭ*, (cf. *zorbagiŭ*), etc.

Le suffixe *-giŭ* alterne quelquefois avec son synonyme roumain *-ar* ou *-aş* : *bidinar* (en turc : badanadji) ; *ciaprazar*, ou *gaitanar* (en turc : kaïtandji); *ciubucar*, à côté de *ciubucciŭ*,

qui a un sens différent, comme *chiriaş*, à côté de *chirigiŭ*, etc.

b) Le suffixe -i (en roumain : *-iŭ*) forme des adjectifs indiquant une ressemblance de couleur : *cârmîziŭ*, *conabiŭ*, *fistichiŭ*, etc., ont produit analogiquement : *cafeniŭ*, *chihlibariŭ*, *liliachiŭ*, etc.

c) Le suffixe -li (en roumain :*-liŭ*) forme des adjectifs exprimant l'origine (*cârjaliŭ*, *cazacliŭ*); la possession (*chefliŭ*, *nurliŭ*); la manière d'être (*belaliŭ*, *ogurliŭ*), ou de s'habiller (*binişliŭ*, *caf:anliŭ*).

Citons quelques dérivations analogiques : *giubeliŭ* (cf. *binişliŭ*), *bazliŭ* (cf. *nurliŭ*), etc.

Ce suffixe s'ajoute encore, quoique très rarement, à d'autres mots de la langue, comme au terme magyar *durduliŭ*, et au terme roman *corajliŭ* (forme populaire répondant au néologisme *curagios*), formé sous l'action de *chefliŭ*.

Enfin, en roumain, on a déduit du même suffixe une forme secondaire *-lie*, qui engendre des substantifs de sens similaire : *cazaclie*, sorte de bonnet (kazakli, propre aux Cosaques), *sarailie*, espèce de galette (saraïli, litt. friandise du sérail), *zoralie*, sorte de danse paysanne (zorli, violent).

d) Le suffixe -lyk (en roumain : *-lîc* et *-lic*) ou -louk (le premier figurant en roumain, en albanais et en bulgare, le second exclusivement en serbe), forme surtout des noms abstraits aux acceptions les plus diverses, dont nous relevons les suivantes :

Une qualité (généralement mauvaise) : *cabazlîc*, *caraghiozlîc*, *ciraclîc*, etc.

Un collectif : *calabalîc*, *giamlîc*, *parmaclîc*; puis des noms de monnaie, comme *beşlic*, *irmilic*;

Un état ou métier (aussi le bénéfice qu'on en retire) : *boiangilîc*, *hamalîc*, *samsarlic*;

Une dignité (et un certain territoire) : *caimacamlîc*, *paşalîc*, *zapcilîc*;

Enfin, un rapport, ou une relation : *bairamlîc*, *berbelîc*, *ciorbalîc*, etc.

Les formes suivantes sont analogiques : *berbantlîc* et *crailîc* (cf. *zamparalîc*), *deputatlîc* et *senatorlîc* (plutôt ironiquement).

Le suffixe *-lîc* alterne avec son synonyme roumain *-ie* : *hainie* et *hainlîc*, *murdărie* et *murdarlîc*, *surghiunie* et *surghiunlîc*; ou bien il revient seul, comme dans *călfie*, *chelie*, *pehlivănie*, etc.

Aux suffixes déjà mentionnés, il faut joindre encore -man,

abstrait des emprunts turcs comme : *duşman*, *talaşman*, *tergiman*, etc. En osmanli, ce suffixe sert à former des adjectifs (dizman, gros; kodjaman, énorme), ou des collectifs (cf. musulman, turkman, etc.). En roumain, il remplit la fonction d'augmentatif et s'ajoute surtout aux mots indigènes comme *gogoman*, « benêt » (litt. grand sot), *hoţoman*, « larron » (litt. grand voleur), etc.

Le mot turc bach « tête », ou « premier », est une sorte de suffixe, constituant généralement le premier élément d'une composition, et se joint aux mots turcs (*baş-ciauş* et *cafegi-başa*), ou aux mots roumains (*baş-boier* et *portar-başa*), donnant à ces derniers, comme adjectifs, une nuance défavorable (comme en français : archifou) : *baş-bătăuş*, *baş-neghiob*, etc.

Les suffixes roumains qui reviennent le plus souvent dans la dérivation des emprunts osmanlis sont :

a) Des suffixes diminutifs, très nombreux (22) : *-ac* (budulac : cf. prostănac), *-ache* (ngr. -άκι : agache, fudulache), *-aş* (ciobănaş : cf. copilaş), *-că* (babacă : cf. taică), *-cior* (fescior : cf. oscior), *-eică* (giubeică : cf. scurteică), *-el* (benişel : cf. cojocel), *-eş* (sumăeş : cf. scăueş), *-ică* (bostănică : cf. păsărică), *-iciŭ* (măscăriciŭ : cf. tremuriciŭ), *-ină* (arapină), *-ior* (dulăpior : cf. căprior), *-ioară* (abăioară : cf. păioară), *-işcă* (cadişcă : cf. morişcă), *-iţă* (odăiţă : cf. peniţă), *-uc* (hărămuc : cf. sătuc), *-ue* (dudue : cf. ferestrue), *-uş* (aguş : cf. ineluş), *-uşă* (perdeluşă : cf. cureluşă), *-uşcă* (arăpuşcă : cf. femeiuşcă), *-uţ* (cerdecuţ : cf. bănuţ), *-uţă* (abăluţă : cf. mântăluţă).

b) Des suffixes augmentatifs, ceux-là, au contraire, en très petit nombre (6) : *-aie* (dănănaie : cf. flăcăraie), *-andră* (micsandră, en rapport avec « micşunea »), *-ău* (telălău : cf. mâncău), *-ilă* (chiorilă : cf. ochilă), *-oiŭ* (surloiŭ : cf. pietroiŭ), *-oană* (mascaroană).

c) Des suffixes de motion, également de source diminutive, (au nombre de 5) : *-că* (duşmancă : cf. ţărancă), *-easă* (băcăneasă : cf. preoteasă), *-iţă* (rachieriţă : cf. morăriţă), *-oaie* (agoaie), *-oaică* (arăpoaică : cf. nemţoaică).

d) Des suffixes nominaux, à savoir :

a) Concrets (désignant un nom d'agent) : *-ar* (ciaprazar : cf. argintar), *-aş* (chiriaş : cf. arendaş), *-er* (abăger : cf. pălărier), *-ist* (ngr. -ιστης : zeflemist), *-it* (ngr. ίτης : divanit, à côté de « divanist »), *-uş* (ghiduş : cf. jucăuş);

β) Abstraits (désignant des noms collectifs ou d'action) : *-ă* (bostană), *-ărie* (bostănărie : cf. stufărie), *-ărit* (tutunărit : cf. văcărit), *-ciune* (măscăriciune : cf. urîciune), *-eală* ou *-ială* (boială, sulemeneală : cf. albăstreală, spoială), *-elniță* (chibritelniță : cf. cădelniță), *-enie* (șiretenie : cf. vedenie), *-erie* (boiangerie), *-ete* (stubete, à côté de « stubeciŭ »), *-icá* (ngr. -ικά : giuvaerica), *-ie* (băcănie, dușmănie), *-ime* (arăpime : cf. călărime), *-it* (cântărit : cf. călărit), *-ură* (zapciitură : cf. lovitură).

e) Des suffixes d'adjectifs : *-aș* (boclucaș : cf. pătimaș), *-at* (perciunat : cf. buzat), *-cios* (măscăricios : cf. urîcios), *-esc* (arăpesc : cf. românesc), *-ească* (nom de danses : arnăuțească), *-it* (cângiuit : cf. ciuruit), *-log* (moftolog : cf. fomfolog), *-os* (dușmănos : cf. fricos), *-riŭ* (tuciuriŭ : cf. plumburiŭ).

f) Des suffixes adverbiaux peu nombreux : *-ește* (ciobănește : cf. frățește), *-îș* (chioriș : cf. orbiș).

Nous nous sommes un peu attardés à l'examen des suffixes, à cause de leur grande importance dans les emprunts du lexique.

Il résulte des faits étudiés, que le nombre des suffixes roumains qu'on trouve joints à des radicaux osmanlis, dépasse de beaucoup celui des suffixes directement dérivés du turc; d'autre part, que l'annexion des suffixes turcs (les cas sont moins fréquents, il est vrai) aux radicaux roumains de diverses origines, n'est pas sans importance linguistique, vu le caractère plutôt externe de l'influence turque. Ces deux faits, d'ordre presque intellectuel, témoignent de la profonde infiltration de l'élément turc dans le roumain.

Passant au nom, nous remarquons que le pluriel des emprunts turcs se forme, analogiquement, d'après les normes déjà adoptées par la langue, à savoir :

Les noms masculins (hommes, animaux, arbres et arbustes) font leur pluriel en *-i* : *cioban*, *catîr*, *salcâm*; et par analogie : *ciorapi* (cf. *colțuni*), *papuci* (cf. *pantofi*), *șalvari* (cf. *nădragi*), etc.

Les quelques noms masculins en *-ă*, comme *agă*, *calfă*, *pașă*, font également leur pluriel en *-i* (par analogie avec *popă*).

Les noms neutres forment leur pluriel par *-e* (*caice*, *cazane*, *ăubuce*), ou par *-uri* (*bacșișuri*, *caturi*, *chefuri*), ou enfin par *-e* et *-uri* à la fois (*amanete* et *amaneturi*, *arșice* et *arșicuri*, etc.).

Les noms féminins font leur pluriel en *-e* (*fote*), en *-i* (*odăi*), ou à la fois en *-e* et *-i* (*năframe* et *năfrămi*).

La plupart des noms féminins finissant par *-a* ou *-ea* accentué, font leur pluriel analogiquement en *-ele-* ou en *-ale* (*cafea*, pl. *cafele* ; *basma*, pl. *basmale*).

Les mots *curmale*, *nazurĭ* et *nurĭ* ne sont usités qu'au pluriel.

Un double pluriel est affecté par les mots *leafă* (pl. *lefĭ* et *lefurĭ*) et *oca* (pl. *ocĭ* et *ocale*), tandis que les mots *dulap*, *tavan* et *uluc* changent de sens, selon que leur pluriel est en *-ĭ* ou en *urĭ*.

Enfin, les mots *agă* et *paşă* peuvent affecter un triple pluriel : *agĭ* (de *ágă*), *agale* (de *agá*) et même la forme osmanlie *agalarĭ* (< agalar), forme qu'on rencontre dans les chroniques, puis en bulgare, en serbe et en albanais.

Dans la flexion, tous les mots populaires ont subi les modifications phonétiques, selon les normes familières à la langue : un mot comme *arman* fait au pluriel *armene* (d'où la forme analogique du singulier *armean*); *geantă* et *gavanos* suivent la règle des noms à désinences semblables (cf. *geană*, au pl. *gene*, et *os*, au pl. *oase*) : ils font donc au pluriel *gente* et *gavanoase*; de même, *ciomag* fait *ciomege* (d'après *toiag*), mais *baltag* garde la voyelle finale (pl. *baltage*), à cause de son caractère moins populaire.

Nous remarquons enfin, en ce qui touche la dérivation, que les emprunts turcs populaires ont produit en roumain des formes secondaires originales à côté de celles directement importées. C'est ainsi que *aba*, outre la forme osmanlie *abagiŭ*, a donné naissance à toute une famille de dérivés spécialement roumains : *abager*, *abageresc*, *abagerie*, *abăioară*, *abăluţă*; de même *tabac* a produit à son tour : *tăbăcar*, *tăbăcăresc*, *tăbăcărie*; puis *tăbăceală*, *tăbăcesc* à côté de *tărbăceală*, *tărbăcesc* (tirés d'une forme différenciée *tărbacă*).

Quelques mots maintenant sur la formation des verbes.

Le roumain n'a reçu directement aucun verbe de l'osmanli, fait remarquable qui trouve peut-être son explication dans la finale de l'infinitif turc (-mak ou -mek) impossible à roumaniser.

D'ailleurs, une constatation semblable se dégage de l'influence maure en Espagne; l'espagnol n'a hérité directement d'aucun verbe de l'arabe, mais avec les noms qu'il lui avait empruntés, il en a créé de nouveaux, conformes au génie de la langue.

De même, en roumain, la plupart des verbes de cette catégorie sont de simples dérivations des noms turcs : *băcănesc*,

călăuzesc, *cântăresc*, etc., sont directement tirés des substantifs *băcan*, *călăuz*, *cântar*, etc. En tout, une trentaine de formes verbales, appartenant à la conjugaison en *-esc* (excepté l'unique *amanetez*).

Les verbes dénominatifs sont également susceptibles de recevoir des préfixes : *des-toiesc*, *în-chiriez*, etc.

D'autres verbes sont formés analogiquement d'après les verbes néo-grecs (exemple : *meremet-isesc*); quelques-uns suivent l'analogie des verbes magyars (*chef-ă-lu-esc* et *chef-ui-esc*), dans lesquels les syllabes *lu* et *ui* sont de cette origine.

D'autres enfin, peu nombreux, et presque tous hors d'usage, ont passé dans le roumain par l'intermédiaire du bulgare. Cette dernière langue, avec le serbe et l'albanais, a adopté pour infinitif la forme aoriste (de même le roumain pour les verbes néo-grecs : ex. *afur-is-esc*). Ce suffixe aoristique *-is* des verbes dérivés du néo-grec s'ajoute, en bulgare, tantôt à l'infinitif (-sam) et tantôt à l'aoriste du verbe turc (-disam). Ainsi les verbes roumains *atîrdisesc* et *cortorosesc* (le dernier seul est encore usité) correspondent aux verbes bulgares atardisam et kourtoulisam, dérivés directement des verbes turcs artyrmak (aoriste : artyrdy) et kourtalmak. De semblables formations contiennent donc souvent à l'infinitif un double suffixe aoristique; de là leur longueur habituelle, contenant un minimum de quatre syllabes.

Nous passons aux mots invariables.

Très intéressantes sont les nombreuses particules (adverbes, conjonctions, et surtout interjections), encore aujourd'hui fort usitées et dont quelques-unes sont empreintes d'un cachet particulier : *aferim! ama! aman! bre! carnaxi! haide! halal! haram! helbet!* puis : *abitir*, *afif*, *amandè*, *barem*, *başca*, *doldura*, *giaba*, *hicî*, *sanche*, *taman*, *tiptil*; et des formes composées : *ciat-pat*, *get-beget*, *ghiojghioare*, *gojgogea*, *techer-mecher*; enfin, des locutions adverbiales : *buluc*, *cu duiumul*, *cu ghiotura*, *cu toptanul*.

Pour faire apprécier à sa juste valeur l'importance sémantique de ces particules d'un usage si répandu, telles que : *barem*, *başca*, *giaba*, *haide*, etc., nous ajouterons que, parmi les emprunts magyares, il n'en est aucun dont la circulation soit plus générale; que les seules particules slaves : *ba*, *da*, *iar*... ont une importance syntaxique (à côté des adverbes *aevea*, *aidoma*, *tocmaĭ*, etc., le dernier, synonyme de l'adverbe osmanli

taman, tout aussi usité); et enfin, que l'élément grec moderne rivalise, à cet égard, avec l'osmanli, ayant fourni au roumain une série de particules caractéristiques : *agale* (ἀγάλι), *arababura* (ἀλλαμπάμπουλα, pêle-mêle, du vénitien *alababalà*), *alandala* (ἄλλ' ἀντὶ ἄλλα), *anapoda* (ἀνάποδα), *serta-ferta* (σύρτα φέρτα, allées et venues), etc.

Cette constatation, en dehors de celle que nous avons déjà faite à l'occasion des suffixes, nous autorise à répéter que l'influence osmanlie, dans l'ensemble de son action, n'a pas eu le caractère superficiel et transitoire que l'on a affirmé tant de fois, et que, si beaucoup d'emprunts turcs sont exposés à disparaître du roumain, il n'en est pas de même des particules et des suffixes; ceux-ci ont pénétré jusqu'au cœur du langage populaire, et, par cette raison, résisteront certainement à cette disparition graduelle dans l'évolution historique de la langue.

4. *Considérations sémantiques.*

Sous le rapport du sens, beaucoup d'emprunts osmanlis ont acquis en roumain une acception figurée, complètement étrangère à l'idiome oriental, efflorescence idéale du sol roumain sur les vocables turcs qu'on y avait transplantés, et témoignage du degré de popularité atteint par ces expressions métaphoriques.

Comme nous avons accordé une large place à l'élément sémantique dans le traitement lexical des emprunts osmanlis, nous nous bornerons ici à un petit nombre d'exemples :

abraş a enrichi son sens originaire, « tacheté sous la queue » (en parlant des chevaux), de l'acception métaphorique de « malchanceux, de mauvais augure », née de la superstition populaire, qui regarde les chevaux gris pommelé comme vicieux et portant malheur à leurs cavaliers;

benghiŭ, mouches de couleurs diverses (pour le visage), est entré également dans le domaine de la superstition pour désigner un préservatif contre le mauvais œil : la tache qu'on met sur le front d'un enfant, avec la boue ou la suie d'une semelle de soulier, afin de le garantir des influences néfastes;

balama, litt. « gond », appliqué aujourd'hui aux articulations du corps, et spécialement à celles des pieds;

catran, primitivement terme de marine, « goudron »,

employé maintenant comme l'expression d'un état de surexcitation psychique : *a se cătrăni*, « entrer en fureur » (litt. se goudronner);

coltuc « aisselle » est riche de significations acquises : « traversin, crouton, geste de refus », toutes dérivations métaphoriques du sens primitif;

meşi, espèce de bottines en maroquin qu'on portait sous les babouches et qui jouaient un rôle assez important dans l'ancienne étiquette sociale : les boyars, à l'instar des Turcs, lorsqu'ils rendaient une visite, quittaient leurs babouches à la porte, et se présentaient en *meşi*. Cette coutume, depuis longtemps abandonnée, a laissé sa trace dans la locution populaire : *a nu da meşii cuiva*, ne pas convenir à quelqu'un, c'est-à-dire n'avoir pas les moyens de se procurer ces fines chaussures.

Nous mentionnons ici en passant quelques idiotismes roumains tels que :

a bea tutun, fumer (litt. boire) du tabac, locution qui revient en néo-grec (πίνειν καπνὸν), en bulgare (piya čoubouk), en albanais (pi douhan), et qui est littéralement traduite du turc tutun itchmek : la manière de fumer en Orient, étant plutôt une absorption qu'une aspiration, a donné naissance à cet idiotisme ;

a mânca bătaie, recevoir (litt. manger) des coups, reproduit simplement l'idiotisme turc agadj yemek, de même que *a mânca o palmă* répond à tapandja yemek, recevoir (litt. manger) un soufflet;

unde şade ? où loge-t-il ? (litt. où est-il assis ?) — comme le néo-grec ποῦ κάθεται; et le bulgare gde sêdi ? — n'est que la traduction littérale du turc nerede otourior. La vie sédentaire de l'osmanli explique très bien l'origine de cette locution.

Certaines comparaisons empruntées à la faune, comme *bursuc*, blaireau, au figuré « trapu »; et *balaban*, anciennement espèce de faucon, a produit d'un côté le verbe *bălăbănesc*, faire de grands efforts (litt. résister comme un faucon), et de l'autre l'adj. *bălăbănos*, en parlant des yeux grands et sombres (comme ceux du faucon lorsqu'il s'élance sur la proie); mais surtout à la flore, comme *bostan* et *dovleac*, signifiant tous deux « citrouille », nom que, dans le style familier et vulgaire, on donne à la tête; *fistic*, pistache, a produit *fistichiu*, au figuré « baroque »

(litt. de couleur de pistache), et *fisticesc*, se déconcerter (litt. devenir vert comme une pistache).

Puis des métaphores empruntées à divers métiers :

Aux cordonniers, la notion de « tromper » (*calupciŭ*, *papugiŭ*, *pingelesc*, litt. mettre des demi-semelles; cf. *a înșela*, tromper, litt. : mettre la selle et couvrir le cheval);

Aux tailleurs, l'idée de « blâme » (*a trage cuiva un tighel*, litt. coudre un arrière-point), métaphore empruntée aussi aux coiffeurs (*a trage cuiva un perdaf*, litt. donner un dernier coup de rasoir);

Aux charpentiers, l'idée de ligne droite (*a merge ca pe ciripie*, aller tout droit, litt. comme le cordeau de la charpente);

Aux jeux de cartes, le terme *coz*, atout (au figuré *frumoasă coz*, extrêmement belle); et aux jeux d'osselets, la locution *a da puiŭ de giol*, dérober, chiper (litt. accaparer l'enjeu, s'emparer de tous les osselets).

Enfin, les spectacles populaires ont fourni leur part dans cette catégorie des métaphores populaires :

cabaz « bouffon », signifie au sens propre : joueur de gobelets, et *măscăriciŭ*, avec le même sens, est tout simplement « paillasse »; un troisième synonyme, *mucalit*, signifiait primitivement « acteur », comme *pehlivan*, « athlète »; le terme encore plus populaire de *caraghioz*, « bouffon, burlesque », était le nom de l'arlequin, dans une farce turque très en vogue, le Karagueuz, qu'on représentait avec plus ou moins de retenue (d'où le sens figuré du mot *perdea* « pudeur », mot à mot « le rideau » dans le théâtre des marionnettes).

L'ironie joue un rôle important sur le terrain des emprunts osmanlis : *marafet*, proprement, « science, talent », signifie aujourd'hui familièrement : « manières, façons »; de même *tertip*, primitivement « plan, projet », a pris dans la langue moderne le sens de « ruse, truc ».

Des mots comme : *aferim*, *agiamiŭ*, *babalîc*, *berechet*, *cirac*, *habar*, *hal*, *hatîr*, *haz*, etc., portent tous l'empreinte de cette ironie optimiste et particulière, qu'on appelle en roumain du nom turc de *zeflemea*, ou « blague ». Le terme pour « bouffon » est le plus riche en synonymes : *cabaz*, *caraghioz*, *ghiduș*, *măscăriciŭ*, *mucalit* et *soitariŭ*.

L'*humour* trouve sa plus complète expression dans l'exubérance sémantique acquise, en roumain, par le terme populaire

moft, tandis qu'en osmanli, où ce mot signifie simplement « gratuit », sa sphère est extrêmement restreinte.

L'ironie du peuple roumain, qui n'épargna pas une bonne partie de l'élément slavo-grec et poursuivit de ses parodies burlesques même la terminologie religieuse, trouva dans le contingent des mots turcs, surtout dans les emprunts de l'époque phanariote, une mine très riche à exploiter, et la littérature humoristique bénéficie en permanence de ses inépuisables ressources.

De la métaphore, nous passons à la généralisation.

L'élément militaire a joué un rôle important dans l'ensemble des emprunts osmanlis, et la soldatesque a été un des premiers facteurs de leur propagation. De là, le phénomène remarquable de la généralisation dans la langue roumaine de termes appartenant en propre à l'état militaire [1] :

beşleagă, jadis capitaine des *beşli* (ancienne cavalerie d'élite), a acquis dans le langage familier et ironique moderne le sens exclusif de « vieux bonhomme » (cf. son synonyme *bătrân*, « vieux », primitivement soldat vétéran);

buluc, autrefois « compagnie de soldats », s'est généralisé, et signifie aujourd'hui : « masse, bande » (on l'emploie surtout adverbialement); et son composé *bulubaşa*, anciennement « capitaine d'une compagnie », désigne actuellement le chef d'une bande de bohémiens;

buzdugan, jadis un insigne princier, « la massue », fut accaparé par les contes populaires et y devint le nom de l'arme favorite des héros; son ancien synonyme, *topuz*, fut recueilli par un jeu d'enfants;

dandana signifiait autrefois la pompe militaire et n'exprime plus aujourd'hui que le tumulte qui l'accompagnait; de même, son synonyme *alaiŭ*, primitivement « régiment » et « parade officielle », a fini par signifier (en turc et en roumain) foule, agglomération, avec une nuance plutôt défavorable;

---

1. Un procès identique, et sur une plus large échelle, s'était déjà produit en roumain, pour le latin des légionnaires. Rappelons, en passant, que les termes propres à la soldatesque romaine, tels : *ambulare*, *barbatus*, *certare*, *sarcina*, *veteranus*, etc., n'ont gardé en roumain aucune trace de leur emploi primitif, spécial et technique.

deliŭ, soldat du corps des *deli* (cavalerie légère), désigne, de nos jours, un homme grand et fort, svelte et bien bâti;

levent, soldat volontaire des troupes levantines, signifie maintenant un vaillant, un gaillard; de même, en turc, un jeune homme de mine chevaleresque; d'où le mot macédo-roumain *levendu* « héros », et le mot néo-grec λεβέντης, brave garçon; le mot slave-roumain *voĭnic*, primitivement « guerrier », a subi une évolution parfaitement analogue et signifie actuellement : vaillant, fort, vigoureux;

iamă, jadis incursion de pillards, et *iureș*, assaut des soldats ennemis, survivent dans les locutions populaires : *a da iamă*, mettre sens dessus dessous, et *a da iureș*, attaquer en général, sans aucun rapport avec le sens militaire du mot;

leafă, primitivement « solde », spécialement la solde mensuelle des janissaires — d'où le dérivé *lefegiŭ*, « soldat mercenaire » — s'est généralisé aujourd'hui dans le sens de « salaire, appointements » tout comme le mot latin *stipendium*, qui désigna d'abord la solde des légions.

Enfin, certains noms propres furent aussi généralisés (tel *arnăut*, espèce de blé, litt. albanais). Le plus souvent cette généralisation conserve le souvenir des plus fameux meneurs de la rébellion contre les Turcs, qui eut lieu au commencement du XIXe siècle. C'est ainsi que *pazvàngiŭ* et *cârjaliŭ*, noms des soldats du pacha Pazvandoglou, servent encore à désigner un homme cruel uniquement préoccupé de meurtre et de butin.

Le seul héros de la révolution de 1821, du temps de la *Zavera*, dont le nom survive dans la langue roumaine est le célèbre *Bimbașa Sava*, chef des Albanais, dans l'armée d'Ypsilanti; sa vie de pacha voluptueux resta proverbiale : « vivre comme Bimbacha (ou le colonel) Sabba », exprime en roumain une vie de luxe et de délices.

Ce fastueux personnage périt assassiné par les Turcs, mais la profonde impression qu'il avait faite sa vie durant sur l'esprit des masses ne périt pas avec lui; la poésie populaire s'empara de son nom, et les chansons valaques et bulgares célèbrent encore aujourd'hui le faste du héros et sa fin tragique.

5. *Le lexique.*

Nous avons déjà constaté, et à diverses reprises, que l'action de l'élément osmanli sur la langue roumaine a été permanente, et sa pénétration, jusqu'à un certain degré, profonde. Nous avons, en traçant les traits distinctifs des deux séries d'emprunts ottomans, les uns antérieurs, les autres postérieurs au XVIIIe siècle, montré leur caractère différent. Enfin nous avons relevé l'importance spéciale des particules et des suffixes, de ces derniers surtout, à cause de leur grande expansion hors du domaine oriental.

Cette influence, très réelle, de l'élément osmanli ne doit cependant pas être exagérée. La nature des deux peuples, turc et roumain, était, par leurs croyances et leurs aspirations respectives, trop différente, pour que l'élément osmanli pût s'infiltrer dans la vie intime, la pensée et l'âme roumaines. Presque tous les emprunts de cette origine sont restés confinés dans la partie matérielle de la langue, se sont bornés, en dehors de la politique et de l'art militaire, à des noms de plantes, d'animaux, de minéraux, d'habitation, de vêtements, d'aliments, de métiers; à des termes de commerce et d'industrie. La vie religieuse et intellectuelle est restée complètement étrangère à ce contact séculaire des deux races; le bilan de l'élément osmanli ne contient, en effet, pas un nom abstrait, pas un verbe proprement dit.

Et à cette occasion, une comparaison entre le caractère de l'influence turque dans les pays roumains et balkaniques et celui de l'influence maure en Espagne ne serait pas sans intérêt. Les conditions historiques et psychologiques s'étant trouvées dans les deux pays presque identiques, le parallèle offrirait nécessairement un grand nombre d'analogies, mais en même temps établirait, au point de vue intellectuel, l'incontestable supériorité de l'influence maure, supériorité due à la haute civilisation des Arabes au moyen âge, et à l'état brillant de leurs universités en Espagne.

C'est pourquoi l'influence arabe sur la langue espagnole ne se borna pas aux seuls noms d'impôts, de poids et mesures, d'étoffes, de métiers, mais imprima sa trace dans la terminologie scientifique (botanique, chimie, astronomie, médecine)

et artistique, surtout dans l'architecture. Il ne manque que l'élément religieux pour que cette action civilisatrice des Arabes en Espagne puisse être comparée, dans son ensemble, à l'influence exercée par la Grèce sur l'antique Italie. Mais si nous faisons abstraction des emprunts intellectuels, nous trouverons que l'action de l'arabe sur l'espagnol se confond absolument avec l'influence osmanlie sur le vocabulaire roumain. « Ni la grammaire ni la prononciation ne s'en sont ressenties. Le génie de ces deux langues était trop différent pour que l'une exerçât sur l'autre une action tendant à la modifier. Le vocabulaire seul a été enrichi de mots arabes. Sauf quelques rares exceptions, ce sont tous des termes concrets, que les Espagnols ont reçus avec les choses qu'ils désignaient. De ces substantifs se sont formés des verbes, et de ces verbes de nouveaux substantifs; mais tout cela s'est fait suivant les règles de la langue espagnole. C'est donc bien à tort qu'on a voulu quelquefois dériver des verbes espagnols directement de l'arabe [1] ».

Cette réserve une fois faite, il est nécessaire d'accentuer l'importance sociale du facteur osmanli, importance qu'il partage presque avec l'élément néo-grec et qui lui accorde une certaine prépondérance sur l'influence magyare, tant sous le rapport numérique que sous celui de l'étendue comme circulation.

En effet, de tous les contingents étrangers qui, durant plusieurs siècles, ont enrichi le fonds latin du roumain, l'élément slave a exercé sans aucun doute l'action la plus intense et la plus durable. Animés de la même foi que les Roumains, les Slaves ont laissé des traces ineffaçables dans la vie religieuse et morale de la nation, traces consacrées par le temps et par leur profonde infiltration. Après le slave, vint immédiatement le grec moderne, antérieur au règne des Phanariotes, d'une action plutôt intellectuelle, et dont la religion, l'école et la jurisprudence ont gardé le reflet. Ce rôle de l'élément néo-grec dans l'enseignement et la législation se complète, en quelque sorte, par l'action séculaire de l'élément osmanli dans la politique et l'art militaire.

---

1. Dozy et Engelmann, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, II éd. Leyde et Paris, 1869, Introduction.

L'époque phanariote (1711-1821) est tout entière sous la dépendance directe de la vie politique et sociale ottomane. La manière d'être et de sentir de la cour et de la noblesse change alors complètement, et sa façon de vivre, de s'habiller, de manger à cette époque, forme un absolu contraste avec sa vie antérieure, et celle du temps moderne. Ce décalque des modes orientales au sommet de l'échelle sociale, malgré son caractère transitoire et impopulaire, constitue un des plus curieux et des plus intéressants chapitres de l'histoire de la civilisation nationale.

Cette vie artificielle, dans laquelle l'aristocratie roumaine végéta pendant plus d'un siècle, n'a laissé aucune trace appréciable dans la bourgeoisie, mais le paysan a conservé dans ses habits de fête certains vestiges du fastueux costume des boyars phanariotes.

Passant sur cet élément archaïque et éphémère du lexique roumain, appartenant plutôt à l'histoire de la civilisation qu'à celle du lexique proprement dit, nous allons faire la synthèse des emprunts ottomans ayant un caractère permanent et populaire. Mais avant d'étudier les différentes catégories dans lesquelles on peut classer ces emprunts encore vivaces, nous devons fixer les limites géographiques de leur circulation.

Des deux dialectes roumains, celui de la Macédoine et celui de l'Istrie, le dernier est resté complètement étranger à l'influence osmanlie, tandis que le premier s'en est pour ainsi dire imprégné, et, se trouvant actuellement encore, sous l'action directe de l'administration et de la justice ottomanes, a adopté une foule de mots spéciaux, inconnus, pour cette raison même, au daco-roumain.

La plupart de ces mots sont du ressort administratif, judiciaire et militaire [1]; quelques-uns, comme *imarete*, hôpital, *bairame*, réjouissances d'une noce, *curbane*, sacrifice, etc., appartiennent au domaine religieux; d'autres enfin expriment des idées abstraites : *dunaia*, monde, *ihtibare*, estime, *nămuze*, honneur, etc. Ces derniers, les emprunts d'ordre abstrait, sont surtout caractéristiques et particuliers, non seulement au macédo-roumain, mais à tous les idiomes restés, comme le bulgare et

1. Voir la liste de ces différentes catégories aux pages LXXVIII et LXXIX de notre Introduction.

le néo-grec, sous la dépendance directe de l'influence osmanlie. C'est la différence la plus importante à noter entre ces idiomes et le daco-roumain.

En Transylvanie, excepté les villes de la frontière valaque, les emprunts ottomans sont quasi inconnus, et remplacés par des équivalents magyars. Voici quelques-uns de ces termes aux sens parallèles (le premier mot est osmanli, le second magyar) :

barem-batăr (bátor), *catifea-barşon* (bársony), *basma-chescheneŭ* (keszkenö), *chibrit-ghiufă* (gyufa), *ciarşaf-lepedeŭ* (lepedö), *dulap-almar* (almáriom), *gialat-hoher* (hóhér), *lulea-pipă* (pipa), *mezat-cochivechĭ* (kotyavetye), *peşchir-chindeŭ* (kendö), *rachiŭ-palincă* (pálinka), *rîndea-gialĭŭ* (gyalu) *tain-mertic* (merték), *tutun-duhan* (dohány).

Dans le dialecte roumain du Banat, on trouve, au contraire, un nombre assez considérable d'éléments osmanlis, qui ne viennent pas des Turcs, mais directement des Serbes banatois. Une telle affirmation peut surprendre tout d'abord, parce que le Banat étant resté près de deux siècles (1526-1716) sous la domination des Turcs, il semble qu'un laps de temps aussi long n'a pu s'écouler sans amener de fréquents rapprochements entre le peuple dominateur et l'élément indigène. Cependant, il suffit de jeter un coup d'œil sur le glossaire banatois de Weigand [1] pour constater entre les mots turcs qu'il renferme et ceux des Serbes du Banat des analogies de forme et de sens qui n'ont rien d'osmanli.

En voici quelques exemples : *băglăma* (daco-roum. *balama*) : en serbe baglama; *dolaf* (daco-roum. *dulap*) : serbe dolaf, etc.

Le sens des mots banatois : *baş* (« tocmai »), *bucluc* (« gunoiŭ »), *divănesc* (« vorbesc ») est parfaitement étranger au daco-roumain, même à l'osmanli (excepté boklouk), et ne se retrouve qu'en serbe.

Si nous soumettons à un examen analogue les quelques mots turcs qu'on rencontre dans le plus ancien glossaire roumain banatois [2], datant de la fin du XVIIe siècle, nous arrivons au

1. Publié dans le troisième *Jahresbericht* de son séminaire roumain (1896), p. 311-332.

2. Ce glossaire a été intégralement reproduit dans la *Revista Tinerimĭ* de 1898.

même résultat : à part quelques formes intermédiaires magyares (*abă*, « pannus rusticanus », du magyar ába; *áfium*, « herba soporifera », du magyar áfium, etc.), les mots en question sont, pour la plupart, venus par la filière serbe-banatoise.

A ces considérations purement linguistiques nous ajouterons un argument pour ainsi dire topique : les mots turcs du glossaire banatois manquent absolument dans le dialecte roumain de la vallée de Körösch et de Márosch[1], c'est-à-dire dans les endroits où l'élément serbe est faiblement représenté.

Ces faits nous autorisent à conclure que le dialecte roumain du Banat ne contient aucune trace directe de l'influence turque, non plus que le slovène, qui doit également ses éléments osmanlis à une filière serbe-croate.

Ce phénomène intéressant trouve d'ailleurs une explication plausible dans la circonstance historique suivante. Lorsque la domination des Turcs fut établie dans le Banat, les Roumains abandonnèrent les plaines asservies, pour se retirer dans les régions montagneuses d'Amlasch, tandis que les Serbes s'avancèrent et vinrent occuper les places laissées vides par la population indigène.

Cette constatation, l'existence d'emprunts secondaires, nous amène aux remarques suivantes.

La dérivation orientale se fait quelquefois indirectement par l'intermédiaire d'un autre idiome influencé par le turc : c'est ainsi que la forme des verbes osmanlis en roumain dérive du bulgare, tout comme les Roumains du Banat doivent leurs éléments turcs aux Serbes ou aux Magyars de cette province.

D'autres fois, lorsque les mêmes mots se retrouvent en turc et en néo-grec, il est plus difficile de décider par quel intermédiaire ils sont entrés dans le roumain (cf. *angara*, *palavră*, *piftie*, etc.).

Voici quelques-unes de ces filières :

a) Slave : *ciobotă*, botte, du tatare tchabata, par l'intermédiaire du russe čobotŭ; *şagă*, plaisanterie, du t. chaka, par le bulg. šagŭ; *tăgârță*, besace, du t. tagardjyk, en passant par le bulgare; *tălmaciŭ*, interprète, du vieux slave tlŭmač, qui

1. Le parler de ces contrées a été étudié par M. Weigand dans le quatrième *Jahresbericht* de son séminaire roumain (1897).

n'a rien de commun avec son synonyme tlūkū (Cihac), mais dérive directement du djagataï tilmatch, coman telmatch, « interprète ».

b) Magyare : *cizmă*, botte, le synonyme valaque du moldave ciobotă, dérive du t. tchizmè par l'intermédiaire magyar csizma (comme l'indique l'accent et la circulation du mot); de même, *ciutură*, seau, du t. tchotoura, par le magy. csútora (le mot étant répandu en Moldavie et en Transylvanie); *sălaş*, demeure, t. salach, tente, chaumière, et magy. szállás, habitation; *vamă*, douane, magy. vám, id. et t.-ar. vam, dette.

Quelques termes primitivement turcs, tels que *Beciŭ*, Vienne, et *chepeneag*, manteau à capuchon, ont été empruntés en même temps aux Turcs et aux Hongrois : leur existence simultanée en Dobroudja et en Transylvanie indique cette double provenance parallèle.

c) Grecque moderne : *măcar*, au moins, ngr. μακάρι ou μαγάρι, du t. magar (d'où les formes albanaise, bulgare et serbe); *taifas*, réunion, ngr. ταϊφᾶς, du t.-ar. taïfa; *zarzăr*, abricot, ngr. ζέρζαλον, du t.-pers. zerdalou, etc. La même filière a servi d'intermédiaire pour une série de mots turcs, dans lesquels les palatales primitives sont représentées en roumain par les sifflantes correspondantes : *ş* et *ţ* par *ts*.

Un mot encore sur les emprunts de nature purement littéraire que le roumain a reçus, directement ou indirectement, de l'Orient, et qui lui ont été transmis par trois canaux différents :

1. Les néologismes orientaux dus au contact récent avec la civilisation française, et dont quelques-uns ont été mentionnés dans la partie lexicale de notre travail, à l'occasion de leurs doublets, populaires ou historiques : tels *alcov*, *amiral*, *arsenal*, etc., cités aux mots *cubea*, *emir*, *tersana*, etc. Le total de ces emprunts néologiques ne dépasse pas cinquante.

2. Les néologismes poétiques empruntés directement à l'Orient. Les deux poètes roumains Alexandri et Bolintinéano, en retrempant leur fantaisie aux sources de l'Orient, le premier par ses *Légendes historiques* et le second par ses *Fleurs du Bosphore*, ont enrichi leur vocabulaire poétique d'un certain nombre de termes relatifs au monde oriental. Cependant, la plupart de ces vocables se retrouvent parmi les mots historiques de vieux chroniqueurs roumains.

3. Enfin, les néologismes récents de la même origine, et qui ne sont pas encore devenus populaires : tels *hamam*, *bectemis*, *imam-baildi*, etc.

Ces trois séries d'emprunts orientaux sont de nature purement artificielle, et dénués par conséquent de tout intérêt linguistique. En leur qualité d'importations littéraires récentes, elles n'ont rien de commun avec le fonds populaire et historique des emprunts osmanlis proprement dits.

(*A suivre.*) Lazare SAINÉAN.

MÉLANGES

UNE FABLE A RETROUVER

Le v. 3053 (éd. Guessard) d'*Aliscans* n'a pas, jusqu'à présent, trouvé d'explication satisfaisante. Guillaume a obtenu du roi Louis, après la scène terrible où, dans le palais de Laon, il a presque tué la reine sa sœur, la promesse d'un secours pour la ville d'Orange assiégée. Tout le monde semble réconcilié, et la fête est bruyante dans la grande salle. Soudain Guillaume interpelle le roi : « Eh bien ! ce secours ? quand partira-t-il ? — J'en délibérerai, répond Louis, et demain matin je vous ferai savoir ce que j'aurai décidé, si j'irai ou non. »

Guillaumes l'ot, rogist come charbon,
De mautalent a froncié le grenon :
« Coment ? diable ! » dit il, « si plaideron[1] ?
Est ço la fable dou tor et dou mouton ?
Or voi je bien moi tenés por bricon. »

Le premier qui ait imprimé ce vers est Francisque Michel, dans son édition du roman de la *Violette* (Paris, 1834, p. 73)[2]. On sait en effet que la laisse où ils se trouvent est, dans ce roman, chantée par Gérard de Nevers, déguisé en jongleur, à

1. Les mss. donnent pour le dernier mot de ce vers quelques variantes auxquelles je ne m'arrête pas ici. La leçon que j'adopte (avec M. Rolin) est la plus simple ; j'en modifie légèrement la graphie.

2. P. Paris avait déjà imprimé le passage dans la préface de *Berte aus grans piés* (1832) ; mais, évidemment pour ne point embarrasser son exposé d'une discussion étrangère à son sujet, il avait omis les trois derniers des vers cités. Plus tard (*Hist. litt.*, XXII, 517), il a cité le passage entier en notant quelques variantes pour notre vers, et en adoptant la leçon *dou coc et dou mouton* (voy. plus loin).

la table de son ennemi Lisiart [1]. Il remarque : « Nous ne connaissons pas cette fable, à moins qu'elle ne soit autre chose que la fable du Loup et de l'Agneau. » Mais *tor* ne peut signifier « loup », et *mouton*, qui en ancien français a toujours le sens de « bélier », serait très mal choisi pour désigner l'agneau sans défense de la fable. — Jonckbloet, dans son édition (1854), ne fait aucune observation sur notre vers, pour lequel il ne donne pas de variante. Dans sa traduction (1867), il le rend ainsi, sans y joindre aucune remarque : « Jouons-nous la fable du taureau et du mouton ? » [2]

M. Rolin, dans son édition (v. 2807), adopte une leçon, *del corf et del mouton*, qui n'est dans aucun manuscrit (voy. plus loin), et voit là une allusion à une fable de Phèdre (*App.* XXVI, Havet 129) où une corneille (et non un corbeau) [3] se pose sur le dos d'une brebis (et non d'un bélier) et avoue qu'elle n'oserait pas traiter de même un chien. Il est difficile de trouver une application de cette fable aux rapports de Guillaume et de Louis [4]. Si on acceptait la leçon *corf*, on songerait plutôt à la fable du corbeau qui veut enlever un mouton et s'empêtre dans sa laine (La Fontaine, II, 16) [5] : cette fable pourrait à la rigueur s'appliquer à la situation du poème. Mais comme on va le voir, la leçon *mouton* n'est certainement pas la bonne, et par conséquent ces conjectures tombent.

Avant d'essayer de comprendre l'allusion du poète, il est

---

1. Les deux mss. de la *Violette* qui se trouvent à Paris (un troisième est Saint-Pétersbourg) portent *Chou est la fable*, et cette variante se retrouve dans plusieurs mss. d'*Aliscans*. Elle n'a pas d'importance pour la question qui nous occupe.

2. Guessard, L. Gautier, M. le baron d'Avril, dans leurs analyses, omettent ce passage.

3. Il est vrai que dans une version rythmique très défigurée, que M. Rolin a soin de reproduire seule, il s'agit d'un corbeau ; mais cette variante unique et peu ancienne est sans valeur : le passage de Buffon cité par M. Havet prouve que c'est bien une corneille qui est en scène.

4. Celle que donne M. Rolin est extrêmement forcée.

5. Il est vrai que cette fable, qui figure sous quatre formes dans les recueils épiques (dans trois d'entre elles le corbeau est remplacé par un geai), est inconnue à Phèdre et aux *isopets* ; mais ce ne serait pas le seul exemple d'une fable grecque qui aurait circulé au moyen âge sans avoir passé par la filière ordinaire.

clair qu'il faut savoir au juste quelle elle est. Malheureusement la chose n'est pas facile.

Les treize [1] manuscrits que l'on connaît (en joignant aux douze d'*Aliscans* celui qui a servi de base à l'auteur de la *Violette*) donnent les leçons suivantes [2] :

dou tor et dou mouton — Ar., Berne 368, 774, 1449, 24369, Trivulz. [3], *Viol.*
dou cor et dou mouton — Boul.
dou coc et dou mouton — 2494
dou tor et dou nuiton — Saint-Marc
dou coc et dou luiton — Harl. 20 D. XI
dou louf et dou luiton — 1448

Si nous considérons d'abord le mot qui termine le vers, nous voyons que nous ne sommes en présence que de deux variantes : *mouton* et *nuiton*, car *luiton* n'est qu'une autre forme de *nuiton*. Or le choix entre les deux ne saurait être douteux. *Nuiton* est un mot rare, qui devait embarrasser les scribes et qu'il est tout naturel, dans un passage dont ils ne comprenaient pas le sens général, qu'ils aient remplacé par *mouton* ; on ne voit pas au contraire comment des copistes auraient changé *mouton* en *nuiton* ou *luiton*. On sait en outre que le ms. de Saint-Marc a souvent seul conservé des leçons originales et des formes archaïques. Je regarde donc *nuiton* comme étant sans aucun doute la véritable leçon du poète.

Pour désigner l'autre personnage de la fable on a *tor* dans le ms. M, et en outre dans tout le groupe dont le ms. de l'Arsenal est le chef, ainsi que dans la *Violette* [4], et il faut sans doute aussi le reconnaître dans le *cor* du ms. de Boulogne [5]. Le *louf* du

---

1. M. Rolin ne donne pas la leçon de 1448, que j'ajoute. Le texte de Cheltenham est inconnu.

2. Les mss. ont *del*, *dou*, *du*, *do* : je mets partout *dou*.

3. On peut du moins l'affirmer avec une quasi-certitude, ce ms. ayant toujours les mêmes leçons que ceux dont je l'ai rapproché.

4. Il est digne de remarque que Gerbert de Montreuil, vers 1225, suivait un ms. qui avait déjà *mouton*, comme le ms. de l'Arsenal, écrit à peu près à la même époque.

5. Sans aller, comme M. Rolin, jusqu'à introduire dans le texte *corf* (ou plutôt *corp*), on pourrait voir dans *cor* un équivalent de *corp*, « corbeau » : la forme sg. nom. et plur. acc. *cors* a pu produire un sg. acc. et plur. nom. *cor* ; toutefois on ne le trouve pas à ma connaissance. Godefroy cite il est

ms. 1448, tout à fait isolé, n'est évidemment pas défendable. Il ne reste en regard de *tor* que le *coc* de deux mss. qui n'ont pas grande autorité [1]. Il est donc extrêmement probable que notre vers doit se lire :

Est ço la fable dou tor et dou nuiton ?

Reste à savoir quelle est cette fable. Je ne la connais pas, et j'ai simplement voulu signaler l'assez curieux problème qu'elle pose, dans l'espoir que quelque mythographe mieux informé pourra en trouver la solution [2].

G. P.

PER UN PASSO DEL ROMANZO FLAMENCA

Flamenca si duole dei cavalieri del suo paese, che da due anni la vedono languire, senza che veruno le presti soccorso. E apostrofandoli, dice :

5352 Malaventura Deus li don
Qui mais vos amara qu'eu sia!

Nella seconda edizione il Meyer chiede se non s'abbia a correggere *qui mais nos amara quen* (= *quinh*) *sia*. E lo Chabaneau : « Passage des plus difficiles... Je propose..., sans prétendre avoir mieux trouvé, la correction suivante : ... *don Qui mais vos am, cora qu'en sia*. C'est-à-dire : « Malheur à qui vous aimerait, n'importe quand ! » Flamenca désigne par *vos* les chevaliers. »

Qualsiasi emendazione è fuor di luogo. Abbiamo qui un'

---

vrai *chor*, « corbeau », dans le *Chevalier aux deux épées*, mais M. Förster a marqué dans sa note sur le vers où figure ce mot qu'il fallait lire *Noir come choe*.

1. J'avais eu d'abord l'idée de lire *dou coc et dou nuiton*, et de voir là une allusion à quelqu'un de ces contes où le chant d'un coq, annonçant le jour, met en déroute le diable (dont le rôle eût été ici tenu par un *nuiton*) ; mais la leçon *coc* a vraiment trop peu d'appui.

2. On pourrait imaginer que la fable en question n'existe pas, qu'on a là une plaisanterie analogue à celle de la *flave dou roge cokelet*, dont il a été parlé ici (XXIX, 52, 121) : Guillaume reprocherait au roi de l'amuser comme on fait un enfant ; en ce cas *coc* conviendrait mieux que *tor*. Mais il est peu probable qu'une facétie de ce genre ait eu un titre où auraient figuré deux personnages, et il semble bien que le *nuiton* jouât un rôle réel dans le récit.

esempio provenzale di una locuzione del francese antico, già da alcun tempo nota. Del 1886 la registrò e la spiegò il Tobler nella prima serie dei *Vermischte Beitræge*; sulle sue orme, a proposito d'un passo del *Roman de la Charrete*, essa fu ricordata dal Foerster e da me a pag. 13 del quinto fascicolo dei *Beitræge zur Kritik rom. Texte*. Si confrontino alcuni degli esempii raccolti dal Tobler : *Charr.* 789 : *Dahez ait qui vos oï onques Ne vit onques mes, qui* (var. *que*) *je soie* = « Non v' ho mai udito nè veduto ». — Jean de Condé II 140, 28 : *honnis soit il, que je soie, Qui celui por cointe tenra Qui en tel point se maintenra* = « Io per fermo non terrò.... » — *Ren.* 4592 : *ja ne voie je demein Qui la* (la carne) *mangera, que je soie* = « Per certo non la mangerò. » Potrei quindi restrignermi a dire che dopo *amara* va posta una virgola, e che i due versi significano : « Decisamente io mai e poi mai non sentirò amore per voi altri. » Nondimeno, a comodo dei lettori, aggiungo breve sposizione.

A negare con energia una mia azione, un mio stato, è mezzo efficace imprecare a me stesso nel caso dell' affermazione : « Maledetto io sia (possa io morire, sventura mi colga, il diavolo mi porti » ecc.) se farò (feci, fo) ciò = « Per certo non farò ciò ». Ora lo stesso pensiero posso esprimerlo in modo generale : « Maledetto chi farà ». Il pronome « chi » rappresenta tutti gli uomini, me compreso; che in verità io intenda dire di me solo, risulta dal complesso del discorso. A voler però mettere in rilievo la propria persona, il parlatore medievale aggiugneva un *que* (o *qui*) *je soie*, inciso, la cui ragione sintattica fu sottilmente spiegata dal Tobler. Così nel caso nostro. Flamenca, in luogo di dire : *Malaventura Deus me do se mais vos amarai*, poteva dire : *M. D. li do, qui mais vos amara*, senza più; ma per maggior chiarezza aggiugne : *qu'eu sia*.

Ad. Mussafia.

FRAGMENT D'UN MYSTÈRE DU XVe SIÈCLE

Au cours de recherches dans les archives de Reillane [1] je remarquai, dans un registre de comptes pour l'année 1523, un feuillet de papier de forme allongée (29 cent. sur 10) où je reconnus sans peine un rôle appartenant à un mystère fran-

1. Ch.-l. de c. de l'arr. de Forcalquier (B.-Alpes).

çais du XVe siècle. Depuis lors, ce fragment a été déposé aux archives départementales, à Digne, où il sera plus en sûreté. L'écriture est de la seconde moitié du XVe siècle, et le copiste était visiblement provençal, preuve nouvelle de l'expansion du théâtre français dans le Midi.

Que ce fragment appartienne à un rôle, c'est ce dont on ne saurait douter, puisque, comme c'est l'usage dans les rôles qui nous sont parvenus, le dernier mot prononcé par l'interlocuteur précédent est écrit avant chaque réplique, comme indication du moment où celle-ci doit être dite. On conçoit que c'est par un hasard bien exceptionnel que de tels documents, écrits à un seul exemplaire en vue d'une représentation, nous ont été conservés. On en connaît à tout le moins deux : l'un, appartenant à un mystère perdu des Innocents, ou peut-être de la Nativité, a été publié plusieurs fois, en dernier lieu par M. Chabaneau[1] ; l'autre fait partie du mystère briançonnais de saint André, qui du reste nous est parvenu en son entier[2]. Ces deux rôles sont complets : en tête de chacun d'eux est écrit le nom du personnage qui devait le réciter. Il en est de même de celui qu'on va lire. On voit, par quelques mots, malheureusement en partie illisibles, écrits en tête que c'était le rôle de saint Simon. Le v. 23, *Vos dites trés bien, Mathieu,* montre du reste qu'une partie au moins du dialogue avait lieu entre les deux apôtres. Ce rôle appartient donc à quelqu'un des nombreux mystères dont la matière a été fournie par le Nouveau Testament, et qui ne nous sont pas tous parvenus, mais je ne saurais dire auquel, et des personnes plus versées que moi dans la connaissance de notre ancien théâtre n'ont pu me le dire. Peut-être un de nos lecteurs sera-t-il plus heureux.

Le role(?)..... [3] *de*
sanct Simon per lo ters jort.

.....*regardés.*
[De][4] Dieu soyons [nos] tos gardés
[Et] conduys si tost et si brief
Que v[e]oyr puyssons de rechieff
Celuy que sus tot desirons.
.....*otroye*[*r*].

1. *Revue des langues romanes*, VII, et 14 ; cf. *Romania*, IV, 152.

2. Voy. *Romania*, XIII, 136.

3. Ici un mot que je ne réussis pas à lire, surchargé et composé de sept ou huit lettres, dont les dernières semblent être *ant* ; peut-être *encevant* ?

4. Les premières lettres de ce vers et du suivant sont enlevées par une déchirure.

O saincte persono louée,
Graces vous randons et marci[s]
Quant nos cuers de dobte andurcis
Par la lumiere de credensso
Illumines par ta clemenso,
Si bien que te croyons en somo
Estre vray fil de Dieu et home
Revellé par pouoyr divin.

.....*playra.*

Mes amis sages et prudans[1],
Forsa est que nos entrons dedans,
Et puys clauron les portes
Por paor des dobtes[2],
Et que ces fauls Juïs ne nos[3] [sachent,]
Car ils nos menassent
De nos fere mout de dolur.

....*a Dieu.*

Vos dites trés bien, Mathieu[4]:
Le fayn me comence a sorprendre.

....*malvays dits.*

Mon ami, je dis aysins[5]
Et suys de ceste opinion
Que, par quelque pugnition
Que en me sauroyt fere[6],
Jamès non renonceroye[7]
Jhesus sus tote creaturo.

.....*querelle.*

Gloyre eternelle,
Honur supernelo,
Soyt a toy, Jhesus,
Qui liesse tello
Nos rens et si bello
Por nos metre sus!

Finis.

SURQUIER[8].

..... On dire siut :
Tout *surke* quanque de cat ist,
Dont on par maintes fies dist,
Car qui des boins est soef flaire.

(Jakemart Gielée, *Renart le nouvel*, 1670, édit. Méon.)

Ce passage n'a pas été compris par Méon, qui, dans le Glossaire de son édition, explique *surke* par « sucre ». *Surkier* signi-

---

1. Le premier vers de cette réplique, qui rimait avec *plaira*, manque. Tout le rôle a été copié avec une extrême négligence.
2. Ce vers et le précédent sont évidemment corrompus.
3. Il y a après *nos* un mot d'une lettre ou de deux, peut-être *sy* ou *y* (à cet endroit le papier est déchiré); en tout cas ce mot fausserait le vers. Au vers suivant qui est trop court, on pourrait suppléer, pour le sens et pour la mesure : [Cy *endroit*], ou l'équivalent.
4. Vers trop court.
5. Suppl. [*vos*], et corr. *aynsis*.
6. Vers trop court et sans rime.
7. Suppléez *je* avant *non*. Il semble y avoir une lacune après ce vers.
8. [Le mot *surquier*, *surgier* a déjà été enregistré et expliqué dans la *Romania*, XXII, 68. — *Réd.*]

fie proprement « épier les souris, chasser aux souris », et ici il est employé dans une locution proverbiale qui n'a pas besoin de commentaire.

Ce verbe est toujours en usage en picard et en wallon. Il manque dans le Dictionnaire de Godefoy, qui n'en donne que le synonyme *sorizer surrizer*, dérivé de *soris suriz*, tandis que *surquier* ou *surkier* a probablement pour origine un *soricare qui a dû appartenir au latin vulgaire. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle me semble vraisemblable. De soricare serait encore venue la forme *surguer*, restée dans le patois bas-normand avec son dérivé *surguette* « souricière » (*surquette* dans Godefroy) :

Le 26 mars 1557, Th. Drouet besogna tout le jour à faire des *surguettes* pour prendre les mulotz du jardin.

Journal du sire de Gonberville, 417, édit. A de N.

La vraie forme française est *surgier*, et *surgeüre*, qu'on trouve dans le *Roman de la Rose*, en est la preuve.

Dans la haute Normandie *surquer*, outre le sens étymologique, a encore les significations dérivées d'épier les actions d'autrui, et d'être, comme un parasite, à l'affût d'un bon repas [1].

A. DELBOULLE.

LOINCEL LINSEL LOCEL etc.

Dans ses *Essais de philologie française*, M. A. Thomas a donné du mot *loinsel*, dont Godefroy cite de nombreuses variantes, une savante et curieuse étymologie. Il le fait remonter à *globuscellum prononcé de bonne heure glouscellum, en démontrant que la chute du g initial n'est pas rare, puisqu'elle a lieu dans *loir*, *lise*, comme aussi dans certains vocables espagnols et portugais qu'il cite. Cependant le g initial a été quelquefois conservé, et voici des exemples qui appuient l'étymologie par glouscellum :

Pren le fil de ce *gluceau* resplendissant, et le lie et noue fermement au poulce de la main dextre, car par celluy tu seras mené aux peines d'enfer.

---

1. Je trouve, au dernier moment, un exemple de la forme *surchier* dans le *Chastie-Musart* :

Châte *surche*, vorpix gaite, lous robe et proie.

(*Romania*, XV, 609).

Ung *gluceau* de fil de lin tres cler gectant la clarté de lumière, ainsi que comettes quant ilz apparoissent.

(J. de Vignay, *Mir. Hist.*, XXV, 49, édit. 1531).

Gluceau est encore dans Palsgrave sous la forme *gliceau* :

« Clen of thred, *gliceau*, ploton. »

(*Grammaire*, 206, édit. Génin).

A. DELBOULLE.

HUTEREL

On lit dans Godefroy :

HUTEREL, s. m., tombereau : Icy on maine les trois croix en ung *huterel* (GREBAN, *Myst. de la Pass.* Ars. 6431, fol. 199ᵃ).

Je me suis demandé ce que pouvait être ce mot *huterel*, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire français ou patois, et que Godefroy a enregistré d'après un exemple unique. Il aurait peut-être hésité à lui donner le sens qu'il lui assigne, s'il avait remarqué que ce vocable est employé comme nom de lieu ; et il ne l'aurait pas admis du tout, s'il avait vérifié le passage dans lequel ce mot se trouverait d'après lui. M. Salmon, qui a eu la complaisance de faire pour moi cette vérification, m'affirme que le manuscrit porte non « en un huterel », mais « en un tumberel ». Un *tumberel* est bien un tombereau, et le sens demeure tel que l'a compris Godefroy ; mais le mot *huterel* disparaît du manuscrit de l'Arsenal, et doit dès lors cesser de prendre place dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.

Mais, *Huterel*, je l'ai dit, est un nom de lieu : le *Dictionnaire des Postes* l'enregistre deux fois dans le Calvados et dans la Manche, une fois, sous la forme *Hutreau*, dans le Maine-et-Loire, et on le rencontre en réalité huit fois dans le seul Calvados[1], sans parler de *Hutray* et *Huttrey*, simples variantes orthographiques de la forme populaire *Hutré*, qui s'y trouvent la première trois, la seconde deux fois[2]. Quant à son étymologie,

---

1. C. Hippeau, *Dictionnaire topographique du Calvados*, s. v.

2. On pourrait ajouter aux dérivés que j'ai mentionnés *La Hutière*, nom qui figure cinq fois dans le *Dictionnaire des Postes*.

il faut y voir un dérivé du mot *hutte*, employé aussi, soit au singulier, soit au pluriel, comme nom de lieu. Le *Dictionnaire des Postes* mentionne six hameaux du nom de *La Hutte* et douze qui s'appellent *Les Huttes*, et se trouvent dans les régions les plus diverses, — il y en a deux dans la Lozère, et un dans la Gironde et l'Hérault —. On voit combien ce mot d'origine germanique s'est répandu dans le domaine français et a été, sous ses formes simples et dérivées, adopté par notre toponomastique.

Charles JORET.

ROUM. *ÎNDATINA, DATINA*

Dans son *Lat.-rom. Wörterbuch* (2e édit., n° 4873), M. Körting enregistre un lat. indatino qu'il accompagne de la remarque suivante : « *indatino, are (v. *datum*) = (?) rum. *îndatin, ai, at, a*, üblich sein, pflegen (eigentl. wohl gleichsam eindatiert, seit langen Daten d. h. Zeiten da sein); es ist jedoch sowohl die Form- wie die Bedeutungsentwickelung des Wortes wunderlich. » Le savant allemand reproduit ici, avec quelques restrictions, il est vrai, une étymologie malheureuse de Cihac (*Dict. d'étymol. daco-rom.*, I, 74), que ni la phonétique ni le sens ne justifient. Cihac n'avait cependant pas oublié de rappeler le simple *datină*, qui nous intéresse directement, puisque c'est de cette forme qu'il faut partir pour expliquer le composé *îndatinare*.

En roumain, *datină* signifie « usage, coutume ». Puisque le latin ne nous offre rien de semblable, il est naturel de chercher l'origine de notre mot en slave, où nous rencontrons le suffixe *-ina*. Or, l'a.-slave possédait une forme qui peut très bien expliquer le mot roumain. C'est dědina, dérivé de dědŭ, que Miklosich[1] traduit par *hereditas*, et qui se retrouve avec le même sens de « patrimoine, héritage » en slovène (*dědina*), en polonais (*dziedzina*) et en thèque (*dědina*)[2]. Le mot a passé en roumain, avec une légère altération sémasiologique : du sens de « héritage, ce

1. *Lexicon palaeoslov.*, p. 186.
2. Cf. Miklosich, *Etymol. Wörterb. der slav. Spr.*, p. 44.

qui se transmet de génération en génération », s'est développé celui de « coutume, habitude ».

Ce n'est qu'au point de vue phonétique que cette étymologie pourrait laisser quelques doutes. Dĕdina aurait dû, en effet, donner en roumain *deadină*, *dedină*. Une première difficulté (d > *t*) est cependant écartée si l'on admet que le *d* de la deuxième syllabe a été dissimilé par le *d* initial ; un changement analogue a eu lieu au parfait du verbe *dare* qui dans quelques régions se présente sous la forme *dete* au lieu de *dede* (lat. dedi). Reste l'*a* au lieu d'*ea* *e* dans la deuxième syllabe. Nous ne saurions l'expliquer autrement que par une influence de *dat*, auquel notre mot fut rattaché par la fausse étymologie que nous avons vue chez Cihac. Le peuple connaît encore la forme *detină*. D'autre part, au XVIIe siècle, le plus ancien *dedină* semble avoir été encore en usage, puisqu'il se trouve chez le chroniqueur Miron Costin [1], ce qui vient appuyer l'étymologie que nous avons donnée.

Ov. Densusianu.

IT. (*A*) *BIZZEFFE* [2]

Nè Diez, nè Körting considerano questo modo avverbiale, che del resto sembra proprio dell' italiano. Nic. Tommaseo e Bern. Bellini (*Dizion. della ling. ital.* V, I, part. II, Torino 1865, alla v. *bizzeffe*) riferiscono la etimologia del Minucci (*Not. al Malm.*), pure ripetuta nella 5[a] ed. della Crusca, che parte « dal lat. *bis* e *effe*, perchè i magistrati romani solevano apporre due *F. F.* sotto i memoriali graziati, per dire *Fiat, Fiat* ». Da ciò la espressione avrebbe acquistato il senso di « largamente, abbondantemente ». Un' altra congettura degli stessi autori sopra menzionati sarebbe che l'origine sia « da *Bis*, in gen., per quantità indeterminata con suono imit. intensivo ». La prima etimologia sembra essere oggi invalsa.

Eppure l'uso particolare e ristretto del « fiat fiat », nel senso di « sta bene », per nulla può spiegare l'uso popolare di *bizzeffe*,

---

1. *Opere complete* (éd. V. A. Urechec), I, 616.

2. Il Dizionario di Rigutini-Bulle, alla voce *bizzeffe*, reca : « Von *bis effe*, *ff*, sehr fein. »

che ha, del resto, il senso di « abbondantemente ». Dal lato fonetico è poi presso che impossibile di giustificare *zz* (*t*+*s* doppio) da s scempia, che nel toscano a formola intervocalica è rispecchiata dalla semplice sonora corrispondente (*s* dolce, o *z* francese). Cf. Meyer-Lübke, *Rom. Gr.* I, § 440.

Per quanto la nostra espressione non sia registrata da F. Lasinio nel lavoro intitolato *Delle voci italiane di origine orientale* (Firenze, Le Monnier, 1876), nè da Narducci, *Saggio di voci italiane derivate dall' arabo* (Roma), noi siamo riusciti a scoprire la connessione sua coll' avverbio dell' arabo volgare بالزاف *bizzaf*, che ci è accaduto, la prima volta, di trovare notato nella *Grammaire arabe vulgaire* (Paris, 1880, 5e éd., p. 123) di Caussin de Perceval, proprio col significato che ci bisogna, di « beaucoup, extrêmement ».

Questo vocabolo è del resto comunissimo nell' arabo attuale, ed è registrato dalla maggior parte dei dizionari. Infatti, avendo noi, per accertarci della esistenza di esso, e per conoscere le sue dipendenze dall' arabo classico, scritto in proposito all' illustre arabista Celestino Schiaparelli, prof. nell' Univ. di Roma, egli ci ha gentilmente confermato nella nostra convinzione, indicandoci varie altre fonti, che recano la voce dell' arabo magrebino.

Così il Dombay, *Gramm. linguae mauro-arabicae*, p. 111, reca : « بالزاف *bizzef* = multum »; il Marcel, *Dict. franç.-arabe des dial. vulg. d'Alger, d'Égypte, de Tunis et du Maroc*, reca : « بالزاف *bizzâf* = beaucoup, extrêmement »; il Paulmier, *Dict. de l'idiome parlé en Algérie*, reca : بالزك bezzaf = beaucoup »; e così altri.

Infine, importa rammentare che tutti i soldati francesi stati in Algeria conoscono la voce *bezef*, « beaucoup », e se ne servono anche frequentemente.

Nessun dubbio dunque potrà rimanere sulla esistenza della voce, e solo potrebbe chiedersi come l'*a* sia divenuto *e*. Ma la pronunzia ultima or ora riferita toglierà il dubbio; e lo toglierà anche la considerazione, che in genere l'*elif* abbia valore di *e* nella pronunzia detta in arabo *imalè*, e particolarmente quando non sussegua, come nel caso nostro, a consonante gutturale ed enfatica. Che il *bizzeffe* abbia poi assunto nel pistoiese la forma *buzzeffe*, come nota il Dizion. di Tommaseo, sopra citato, si spiega ovviamente, per l'influenza della vicina labiale.

L'unica questione che rimane, ma che in ogni caso non può turbare menomamente la connessione da noi scoperta tra l'it. *a bizzeffe* et l'ar. volg. *bizzaf*, *bizzef*, è la etimologia di questo stesso *bizzaf*, cioè la indagine della radice arabica. Il prelodato Sig. Schiaparelli ha avuta la cortesia di darci i suoi lumi anche su questo punto. Egli crede che la esatta pronunzia della voce, corrispondente al nostro *a bizzeffe*, sia *bizzeif*, come già vide, secondo egli c' informa, anche Tommasini (*Alcuni vocaboli creduti prov. dalla l. araba*). Il vocabolo semplice avrebbe il valore originario di « banda, striscia, strascico, guernizione, piega d'un vestito, » dove sempre è presunta l'idea di abbondanza, sovrabbondanza .

Palermo. Giacomo DE GREGORIO.

DÉRIVÉS PARISIENS DE *MOME*

Tout le monde connaît le mot, si usité à Paris, de *môme*, signifiant « petit garçon » ou « petite fille ». Les dérivés qu'il a produits sont moins connus et assez curieux.

Un diminutif très répandu de *môme* est *mômignard*, petit enfant gentil, qu'on a divisé, par fausse étymologie populaire en *mon mignard*, et d'où on a tiré *mignard*, au sens d'enfant : *j'ai trois mignards à la maison*.

A son tour, *mignard* est devenu *gna*, qui signifie aussi enfant : *j'ai une nichée de gnas*.

A côté de *mômignard* on emploie *mômochard*, mais dans un sens péjoratif : « vilain petit enfant ».

De *mômochard* est sorti l'adjectif masculin *mochard*, qui signifie « laid », et l'adj. féminin *moche*, qui signifie « laide ».

A côté de *mômignard* on peut supposer qu'on a dit *mômignon*, d'où *mignon*. En tout cas, *gnon* signifie *enfant*.

Tout cela est exclusivement parisien, et j'ai contrôlé ces mots maintes fois.

Pourraient-ils servir à expliquer les mots français *mignard* et *mignon* ?[1]

E. ROLLAND.

---

1. [Ce n'est guère possible, les mots *mignarder*, *mignarde*, *mignoter*, *mignot*, *mignon*, apparaissant dès le XVe siècle et n'étant pas sans analogues dans les autres langues romanes. — *Réd.*]

CORRECTIONS

SUR *SONE DE NANSAI*

Le long roman de *Sone de Nansai*[1] a été imprimé en 1899, pour le *Cercle littéraire* de Stuttgart, et accompagné d'une introduction, de notes et d'un glossaire, par M. Moritz Goldschmidt. J'avais noté sur mon exemplaire un assez grand nombre de corrections aux diverses parties de cette édition; beaucoup d'entre elles, et d'autres avec, viennent d'être faites par M. Tobler dans un article de l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* (t. CXIV, p. 114-123). Je ne relève donc ici que les passages que n'a point touchés mon savant ami, ou ceux, bien rares, pour lesquels je propose une explication autre que la sienne.

Sur l'édition, en général, je m'associe complètement au jugement de M. Tobler : l'éditeur a travaillé consciencieusement, mais il n'était pas suffisamment préparé à sa tâche. Cela tient, comme on le voit par les quelques mots qu'en dit M. G. lui-même dans sa dédicace à M. Förster, à ce que, ayant copié le ms. de *Sone* vingt-cinq ans avant de l'imprimer, il a, dans l'intervalle, à cause de ses occupations professionnelles, « perdu le contact avec la philologie romane[2] ». Son travail aurait donc eu besoin d'une révision constante pendant l'impression. M. Tobler paraît avoir été consulté sur quelques points seulement; quant à M. Förster, il est assez difficile de bien comprendre la part qu'il a prise à la publication. « Mon vénéré maître, dit M. G. (p. 653), n'est responsable que des passages que j'ai marqués par l'initiale de son nom ; il n'a pu revoir le texte ni avant, ni

1. Je préfère *Nansai* (*Nansay*), que lisait Scheler, à *Nausai* (*Nausay*), qu'a adopté l'éditeur. Il doit s'agir en effet de Nambsheim, près de Neuf-Brisach, où il existe un vieux château. Les vers 16564-72 ne permettent guère de douter que le poète ait eu en vue une ville réelle. M. Gröber (*Grundriss der roman. Philol.*, II, 1, 785) pense à Nancy, mais Nancy n'est pas en Alsace.

2. M. G., qui a aussi suivi les leçons de notre École des hautes Études, avait débuté par un travail, méritoire pour le temps, sur l'élément germanique en espagnol (voy. *Rom.*, XVI, 627); il nous a aussi jadis donné un article (XVII, 289).

pendant l'impression. » Mais il semble, à en juger par les nombreuses rectifications marquées de la lettre F., qu'il ait lu le texte en entier après l'impression, et l'introduction, les notes et le glossaire pendant l'impression. On pourrait donc croire qu'il approuve tout ce qu'il n'a pas corrigé : ce serait certainement une erreur. Je ne lui attribue, naturellement, que les remarques signées de son initiale.

Je ferai d'abord une observation générale, que je ne fais pas pour la première fois, mais dont on persiste d'ordinaire à ne pas tenir compte. Quand on répartit à la moderne les *u* et les *v*, il n'est pas raisonnable de garder les *w* tels qu'ils sont dans le ms. : *w* doit être, suivant les cas, ou maintenu, ou changé en *vu* (plus rarement en *uv*, *vv*, *uu*). L'éditeur le laisse partout [1] ; mais des formes comme *wet*, *weil*, *welent*, *widier*, *awec*, etc., donnent au lecteur une idée fausse de la prononciation : elles n'ont jamais existé phonétiquement comme *waitier* ou *warant*. Cette faute, répétée ici une infinité de fois, est choquante à la lecture [2].

On ne peut pas dire que l'éditeur ait absolument négligé la ponctuation : il y a de longs passages où elle est mise avec soin et intelligence ; mais dans beaucoup d'autres elle est fautive ou trop vague. Je ne la corrigerai pas, sauf parfois, et alors le plus souvent tacitement, dans les citations [3].

M. Tobler a signalé dans les rimes du poème un certain nombre de particularités, qu'il reproche à M. G. de n'avoir pas suffisamment relevées. L'auteur de *Sone* ferait rimer une finale féminine, *-e*, *-es*, *-ent*, avec une finale masculine, et une voyelle nue avec une voyelle suivie d'*s* ou de *t*. Je crois cette observation contestable, et comme le texte doit être modifié différemment en divers endroits suivant qu'on l'admet ou qu'on ne l'admet pas, je vais passer en revue les exemples allégués par M. Tobler.

1° *-é* : *-ees*. V. 1895 : *Les puchielles... Ki richement erent parees ; Mais je n'ai mie devisees De coi* ; M. T. corrige *devisé* : plutôt qu'à une telle rime je crois à une négligence du poète, qui avait d'abord dans l'esprit un substantif féminin comme *les pareüres*. — V. 4646 : *Quant li juys furent alé, Verone ne s'est oublié* ; T. *oubliee*, mais on peut admettre que le poète a laissé *oublié* invariable : des cas pareils ne sont pas inconnus en ancien français (cf. v. 1720 et ci-dessous sur le v. 8766) : le scribe, nous le verrons plus d'une fois, est coutumier de pareilles régularisations de la rime, contrairement à l'évidente intention du poète. — V. 12962 : *Le fille au conte avoit estee, Qui mon pere l'avoit donnee* : il faut évidemment corriger *esté*, mais aussi *donné*, sans accord du

1. Il a bien été obligé, pourtant, d'imprimer *vut* au v. 13761 au lieu de *wt* que donne le ms. ; cela aurait dû l'éclairer.

2. Elle peut même troubler le sens, et certainement elle l'a troublé pour l'éditeur au v. 19166, où il imprime : *Mais la tierre ne wege mie* ; *wege* ne figure pas au Glossaire : il faut lire *ne vue ge mie*, c'est-à-dire *ne vueil ge mie*.

3. Je mettrai les accents suivant l'usage reçu et non de la façon dont les emploie l'éditeur.

participe. — V. 20512 : *Onques chiere de tel beauté Ne vit nus si desfiguré* : il faudrait évidemment *desfiguree* ; mais encore ici je crois à une négligence du poète, qui a traité le participe après *vit* comme il aurait fait après *ot*[1]. — V. 20512 : *Et la fieste a uit jours duree Anchois qu'elle fust dessevree* : cet emploi de *avoir duree* pour *avoir duré* n'est pas sans exemple[2], et il n'est pas nécessaire de changer *duree* en *duré*. — Remarquons que dans tous ces cas il s'agit de participes, qu'il n'y a pas un seul exemple d'un *e* négligé dans des substantifs, des adjectifs ou des adverbes ; cela suffit, à mon sens, à prouver que nous avons affaire à un fait de syntaxe et non de phonétique[3].

2° *-oit* : *-oie* et *-oient*. V. 12188 : *Et de ce que on prometoit Toute preste encore en seroit* : le *prometoit* du premier vers se rapporte au père de Luciane, qui a promis de donner sa fille à Sone, le *toute preste* du second à Luciane elle-même qui parle ; aussi M. G. a-t-il changé *seroit* en *seroie* ; mais il admet une lacune entre les deux vers, et la construction semble bien lui donner raison : il n'est pas naturel de dire : « De ce qu'on promettait j'en suis encore toute prête » ; il faudrait : « on en est encore tout prêt ». La lacune devait se trouver dans l'original du copiste, qui, ne s'en étant pas aperçu, a pour la rime, qu'il cherche toujours à observer, changé *seroie* en *seroit*. Je trouve cela beaucoup plus admissible que la rime *prometoit* : *seroie* que statue M. Tobler. — V. 14050 le poète nous montre les chevaliers, après le tournoi où Sone s'est esquivé sans réclamer le prix qu'il a mérité, l'attendant en vain : *Car de la ne vuelent partir Se l'ait chilz qui avoir le doie ; Mais mout longement i manroie Ains que chilz l'alast demander. Manroient*, qu'introduit M. T., conviendrait certainement mieux, mais *manroie* n'est pas impossible : le poète dit : « Ils ne veulent pas s'en aller avant que le prix ait été donné à celui à qui il appartient ; mais je pourrais rester longtemps à m'occuper d'eux avant qu'il se présentât. » — V. 17157 : *Mout haus murs de gres i avoit, Qui a la mer se combatoit* ; M. T. corrige *combatoient*, avec raison ; mais au v. 17157 on peut lire : *Mout haut mur de gres i estoient*, comme au v. 17167. — V. 17178 : *un grant huis,.... Qui grans polies soustenoit, Qui le montoit et avaloit* ; M. T. corrige *Cui... soustenoient*, et traduit fort ingénieusement le v. 17178 par « wenn man sie aufzog oder niederliess » ; on conviendra toutefois que c'est peu naturel, et qu'on s'attend à ce que *Qui* se rapporte aux poulies ; je lirais donc : *Quil montoient et avaloient* ; on sait combien il est fréquent que les copistes résolvent ces contractions archaïques[4]. — V. 17244 : *La mers li tormentee estoit Que par deseur les murs voloit Les ondes* ; il semble bien qu'il

---

1. On lit de même au v. 890 : *Or nous voit on dessienté* (: *parlé*) ; mais le texte n'est pas très assuré.

2. Voy. *Rom.*, IV, 286.

3. Naturellement M. Tobler admet aussi l'omission de l'*e* final dans le corps du vers : le seul exemple qu'il en cite : *Une reube... D'escarlate fouree d'ermine* (15909), n'est pas dans le ms., qui porte *foure* = *fouré* se rapportant à *escarlate*, qui peut avoir été masculin en français, comme le sont les mots correspondants des autres langues romanes.

4. M. G. n'a pas relevé dans son Introduction les cas d'enclise du pronom personnel ; ils ne sont pas rares dans ce poème.

faille *voloient*; mais ne peut-on admettre que *voler* signifie « faire voler, lancer » [1] ? — V. 18674 : *se tans venoit, Hardiement ferir iroit*; M. T. corrige *iroient*, ce qui semble indiqué; mais on peut admettre une négligence du poète, qui rapporte *iroit* à *cascuns* du v. 18666 [2]. — Encore ici nous n'avons affaire qu'à des cas de style maladroit ou de syntaxe irrégulière [3].

3° « Aux exemples allégués p. 564 de la négligence, c'est-à-dire de l'amuïssement du *t* final il faut ajouter *vo tort fai* : *monterai* 4162, *transmis* : *fis* 15304, *remés* (= *remest*, v. p. 652) : *couronnés* 20692 ». Les deux derniers de ces exemples doivent, à mon avis, être supprimés : v. 15303 il est bien facile de corriger *l'a tramis* en *le tramist*; v. 20691 au lieu de garder : *Roys de Jerusalem remés*, en comprenant *remés* comme *remest*, il faut lire : *Roys de Jersalem est remés* : la forme *Jersalem* est, d'après le Glossaire, attestée une fois (v. 20879), et il faut y ajouter le v. 4637 : *Sous Jer(u)salem* [*les*] *a menés*. Quant au premier exemple, c'est un cas morphologique et non phonétique : *tort fait* ou *torfait* étant devenu un substantif unique, on a tiré du nom. sg. et acc. plur. *torfais* un acc. sg. *torfai*; c'est un accident bien connu. — Les exemples qu'avait allégués M. G. p. 546 se réduisent à l'emploi, dans quatre rimes (il faut ajouter 4467), de *foriès* à l'acc. sg. pour *foriest*, ce qui est encore un cas d'analogie morphologique : du nom sg. et acc. plur. *forès* on a tiré un *forès* invariable.

4° « En grand nombre se présentent aussi les preuves de l'amuïssement de l'*s* à la fin du mot. » V. 1176 : *S'a li quens la pieche nommee, Et dit qu'entour ara ouvree Loges de fust*; il faut lire *nommé* et *ouvré* : *il ara ouvré*, « on aura fabriqué » (cf. *Rom.*, IV, 285). — V. 1686 : *De puchielles... Que li ami ont amené Au desir d'iestre couronné* : « la grammaire, dit M. T., réclame *couronnees*, tandis que le mot rimant peut avoir la forme *amené* »; sans doute, mais n'a-t-il pas plus naturellement la forme *amenees* ? — V. 2468 : *assés* : *de si grant biauté*, « qu'il n'est pas nécessaire de changer », mais qu'on est tout à fait en droit de changer en *de si grans biautés*. — V. 8766 : *pour sa biauté, Ains s'i est tous seus esconsé*; de m. *s'en est vanté* 12488 (cf. le v. 4646 cité plus haut) : inutile de corriger *esconsés*. — V. 10144 : *Alés, fait il, courés li sus ;*

---

1. On lit dans le ms. A de Joinville (§ 223) : *Une grans route de Turs vint hurter a nous, et me porterent a terre, et volerent mon escu de mon col*; M. de Wailly corrige *firent voler* d'après les mss. du XVIe siècle ; mais c'est sans doute un rajeunissement.

2. Notez au contraire au v. 624 : *cascuns... i envoieront*.

3. M. Tobler rapproche de ce cas celui de deux rimes qui sont en réalité d'un autre genre, puisqu'elles ne présentent pas une finale féminine rimant avec une masculine. Elles sont d'ailleurs toutes deux fort contestables et ne se trouvent pas dans le manuscrit. Au v. 8213 on peut très bien garder *n'embache* (: *Danemarche*), ayant pour sujet *la galie* (le copiste a exponctué les lettres *nt* qu'il avait d'abord écrites). Les vv. 15540 et 15541 sont ainsi dans le ms. : *Apriès refurent qui servirent Et qui les mes partout aporte* (: *porte*); M. Tobler corrige *aportent*, mais ce présent ne va pas avec les deux parfaits du vers précédent : l'éditeur a raison d'admettre une lacune entre les deux vers. — Dans les rimes féminines imparfaites, on n'admet, au moins dans l'immense majorité des cas, que la variation d'une consonne intérieure, mais non celle du phonème final.

Vous serés mout tos secouru(s) : quan don examine le contexte, on voit qu'il faut lire *font il* : ce sont les gens de Renaud qui lui parlent, et non l'inverse [1], en sorte que *secourus* est dit de Renaud et dès lors a légitimement l'*s*, bien que se rapportant à la forme plur. *vous*. — V. 10600 *desconseilliés* : *tiesmongnié* ; je lis *desconseilliés*, avec une faute contre la déclinaison comme le poème en offre quelques-unes ; de m. *atourné* : *osté* 11366. — V. 12076 la rime *serai* : *vielés* n'est fondée que sur une restitution bien douteuse de ce passage, qui reste fort obscur. — V. 12774 *les a menés* : *ostés* ; il faut *osté*, mais on peut très bien avoir *mené* ; de m. 18080 *les ont porté(s)*. — V. 8172 je garderais la leçon du ms. : *Cascuns est nommé recreant*, qu'on voie dans *recreant* une simple faute de déclinaison ou une particularité de syntaxe. — On voit que ceux de ces exemples qui ne doivent pas être supprimés ne portent que sur des formes nominales où la déclinaison est en jeu [2]. C'est une marque sûre qu'il ne s'agit pas de phonétique : si l'on avait affaire à un véritable amuïssement de l'*s*, on trouverait des rimes comme *assés* avec *le tens passé*, *ocis* avec *ci*, *bois* avec *je croi*, *us* avec *j'ai veü*, etc., ce qui ne se rencontre jamais [3].

Je pense donc que l'amuïssement de l'*s* finale [4] dans la prononciation de notre poète n'est pas plus attesté que celui du *t*, et que la chute complète de l'*e* féminin final, permettant de faire rimer une finale masculine avec une

---

1. Il faut supprimer les guillemets mis par l'éditeur à la fin de 10143 et au commencement de 10144.

2. Il en est ainsi de la forme *marchi* (: *departi*) 20953, que M. Tobler n'a pas relevée : de *marchis* invariable on a tiré un acc. sg. nom. pl. *marchi* (cf. *torfai*, *forès*). Au lieu de *descendu* (*il sont*) : *lassu* 8500 je lis *descendus* : *lassus*, avec infraction à la déclinaison.

3. Après tout, cela même se rencontrerait qu'on ne serait pas en droit d'en conclure l'amuïssement de l'*s*, car le poète se permet des rimes imparfaites, dont M. G. a cité un assez grand nombre.

4. M. Tobler ajoute : « Étant donné un tel amuïssement de l'*s* finale, on ne peut trouver surprenant que l'élision d'un *e* atone de la syllabe finale devant un mot commençant par une voyelle ne soit pas empêchée par une *s* suivante. » Et il donne de ce fait neuf exemples, dont sept portent sur les nominatifs *sires*, *freres*, *peres*, auxquels il suffit d'enlever l'*s* que leur a indûment ajoutée le copiste. Mais à cause des deux vers restants M. T. croit pouvoir écrire : « Comme dans quelques-uns de ces cas il s'agit d'une *s* absolument exigée par la grammaire, on ne voudra pas substituer à *sires*, *freres*, *peres* les formes plus anciennes du nomin. sg. comme étant celles du poète. » Voyons donc ces deux exemples. V. 16286 *L'abbé et les letres escouterent* : il faut simplement imprimer *L'abbe* ; l'acc. sg *abe* pour *abé*, tiré du nom. *abes*, est bien connu dans la région à laquelle appartient notre poème. Reste le v. 11153 ; mais il est en tout cas altéré dans le ms., et on ne peut en tirer aucune conclusion : *Mais a Machau retournerai*, *Et de la table vous dirai U les joustes signours estoient*, *Qui tout leur pooir en faisoient*. M. Goldschmidt (note sur le v. 11145) pense qu'à la rigueur on peut comprendre « les joûtes des seigneurs » (en s'appuyant sur un exemple prétendu analogue, que M. T. a rectifié) ; mais il préférerait lire : *U li signour jousté avoient*, ce qui est bien loin du ms. et ne va pas avec le vers suivant ; M. T. n'hésite pas à lire *U les joustes as signours estoient*, mais je ne saurais l'admettre ; p. -ê. *U li jovene signour joustoient* (ou lacune entre *joustes* et *signours*?).

féminine, n'est pas plus réelle. J'ai longuement discuté ce point, parce que la légitime autorité de M. Tobler pourrait faire entrer dans l'histoire de la langue une théorie qui ne semble pas être appuyée par les exemples qu'on allègue. J'ajouterai que dans les questions de ce genre il y a une considération qu'on ne doit pas, me semble-t-il, perdre de vue. Si pour le poète l'*e* féminin, le *t*, l'*s* n'empêchaient pas la rime entre la voyelle qui les précède et la voyelle nue d'un autre mot, ce n'est pas cinq ou six exemples pour chacune de ces rimes qu'on trouverait dans un poème qui contient plus de dix mille paires de rimes : ce serait des centaines. Le scrupule traditionnel une fois vaincu, le rimeur n'en tiendrait plus aucun compte, et l'altération phonétique présumée apparaîtrait comme une règle de la versification. Lorsqu'il s'agit de cas rares comme ceux qu'on peut relever dans notre poème, il faut recourir à toutes les explications possibles avant d'admettre qu'ils ont une valeur phonétique.

Le poème est précédé d'un très singulier prologue, que l'éditeur, par une distraction, a imprimé à la fin et non au commencement. Il appelle quelques corrections. P. 552, l. 25 : *si vueil tout confremer* (l. *enfremer* ?) *en une seule ystoire, en chelle qui a .VII.XX. ans passés*, l. *con chelle*. — L. 22-23, pas d'alinéa, simple ; après *d'Alemagne* et après *drechier*. — P. 553, l. 25 : *Sones aprist tant bien en sa fanche*[1] *que il anuioit .IIII. mestres divers*, l. *tant bien en s'afanche* (ou *en s'enfanche*). — P. 554, 17, av. *eut*, suppl. *Houdourans*. — L. 24 : *Helyas ochist le Sesne Animaye* ; cet Animaye, dont le nom figure au Glossaire, doit en disparaître : l. *a Nimaye*. — L. 33 : *et la se desrompi Elyas et la ramena chis chinnes ses freres*, l. *le*. — Après avoir résumé l'histoire du Chevalier au cygne, qui aurait été issu du fils de Sone de Nansai, l'auteur du prologue ajoute : *Pour ce i fui alés premierement que l'estoire n'en parla plus* ; l'éditeur met en note : « Cette phrase m'est aussi inintelligible qu'elle l'a été à Scheler. » Elle deviendra intelligible si on change *fui* en *sui* et *parla* en *parle* (ou *parole*) : « J'ai touché ce sujet au début, parce que l'histoire [le poème] n'en parle plus », ce qui est exact.

Le v. 13 présente une difficulté qu'on ne peut expliquer qu'en étudiant soigneusement le contexte. Le poète commence par nous renseigner sur la famille de son héros (cf. le prologue en prose et les vers 7886 ss.) : Sone était fils d'Henri, fils lui-même du comte Ansel[2] de Brabant et d'Aélis, fille du comte Ernoul de Flandre, qui fut enterrée à Nivelle, et est honorée comme sainte[3]. Ansel avait toutes les vertus : *On le trouvoit plain de vreté, De grant foy*

1. Le mot *fanche* manque au Glossaire. Au v. 2715, où le ms. a *deffanche*, M. G. imprime *d'e[n]ffanche*, inutilement.

2. Et non Anselme, comme le dit M. G. dans son analyse et au Glossaire. Le nom d'*Ansel* est tout à fait distinct de celui d'*Anseaume*, bien que les rédacteurs de chartes latines aient souvent rendu *Ansel* par *Anselmus*, ce qui a induit en erreur plus d'un historien : les textes français ne font pas cette confusion.

3. D'après M. G. (note sur le v. 31) le prologue en prose dirait qu'Aélis est honorée à Nivelle sous le nom de sainte Gertrude, et il a introduit cette notion dans son ana-

et de loyaltè, et le poète ajoute : *Tel en sont li duc par nature : Trop seroit grant mesaventure S'il n'estoient larghe et hardi ; Mais chilz pour qui je le vous di Avoit a non li quens Ansiaus* ; c'est-à-dire : « Tels sont naturellement les *ducs* de Brabant ; ce serait une trop grande mésaventure s'ils n'étaient généreux et vaillants ; mais celui dont je parle s'appelait le *comte* Ansel. » Le poète, qui était sans doute Brabançon, a rendu ainsi hommage à ses ducs, tout en faisant du père de son héros un simple comte de Brabant [1]. Le v. 13 (*Tel en sont li duc par nature*) n'a donc besoin d'aucune correction ; celle que M. G. a introduite est doublement impossible, comme l'a montré M. Tobler (celui-ci en propose deux autres, qui ne sont pas nécessaires). — V. 44 *Et ce c'au castiel apendoit Deus mil livres de fors valoit* ; M. G. corrige *fort*, et traduit au Glossaire par « kapital » ; et il introduit ce mot au v. 12861, où le ms. porte *Deus mil livres li devoie*, et où il suffit de changer *mil* en *mile*. M. Tobler remarque que cette traduction aurait dû être accompagnée d'un point d'interrogation ; ce n'est pas assez dire : le mot *fort* paraît bien avoir existé dans ce sens (v. Godefroy), mais ici il faut garder le *fors* du ms. : *deus mil livres de fors*, c'est-à-dire de « deniers forts », de deniers de pleine valeur ; cf. Du Cange, au mot *Fortis* et au mot *Moneta* (t. IV, p. 484 a). — 92-94 *Escremissieres iert mout biaus Que on seüst de jone enfant ; De tout aprendre estoit en grant* : je ne vois pas la nécessité d'intervertir ces deux derniers vers : il est vrai que le sens irait mieux si on lisait : *Escremissiere iert li plus biaus*, mais on trouve des constructions analogues. — Entre 232 et 233 il manque évidemment deux vers. — 305-6 *Mout le convenroit chier couster S'auques maniez el desirer* ; l'édition donne : *Mout le convenroit chier couster S'auques n'aviez del desirer* ; cette correction a été suggérée par M. Tobler, qui traduit (*l. c.*, p. 121) : « Es müsste schwer erschwinglich sein, wenn ihr von dem Gewünschten nicht wenigstens etwas bekämt » ; mais la leçon du ms. peut très bien subsister : « Il faudrait que la chose que vous désirez coutât bien cher pour que vous restassiez quelque temps dans le désir », c'est-à-dire « pour qu'on ne vous la procurât pas tout de suite. » — 321 *Ja ne le me donnés*, corr. *donrés*. — 407 *Che fu mes parins alemans*, je corrigerai *Si fu* [2]. — 627-30 *Li haut baron l'ont fianchié Et par le pays envoyé As haus barons qu'il i envoient Les escuiiers* ; *prouver voloient* ; l. *As haus baron qu'il i savoient* ; *Les escuiiers prover voloient*. — 673 *Chel(u)i*. — 750 *Tant erra qu'entre ses amis Est venus en son*

---

lyse. Mais elle repose sur un contre-sens : *et fut mise es orisons sainte Gertru* (M. G. croit bien à tort devoir corriger *Gertrude*) *a Nivielle* signifie simplement : « elle fut enterrée à Nivelle pour bénéficier des prières de sainte Gertrude. » L'auteur du prologue ajoute qu'elle fut transportée à Gand, *de quoi nous creons que il ne pleut mie a Nostre Seignour*. Cela ferait croire que le prologue tout au moins a été écrit à Nivelle.

1. M. G. (voy. la note sur le v. 1) croit qu'Ansel est ici traité de duc.

2. A plusieurs reprises il est dit que *Sone* est un nom allemand ; Scheler le rapprochait de *schön* ; M. G. pense à *Sonnatius*, nom d'un évêque de Reims au VIe siècle qui n'est sans doute pas germanique. N'a-t-on pas là un représentant du bas allemand *Suono*, *Sueno* ?

pays : au lieu de *Est revenus* ou *En est venus* je lirais *Est venus et en son pays.* — Lacune après 794. — 888 *Ki or n'autre fois n'i verront* ; M. T. propose, *nos v.* : peut-être plutôt *l'i.* — 1008 *qu'il i envoiera*, corr. *qu'il l'envoiera.* — 1109-10 *Or sui aussi com refusee Marcheandie en rest alee* ; cela n'a pas de sens : M. Förster change *en* en *k'en* et *rest* en *est* ; mais — sans parler du sens — le vers serait trop long ; M. Tobler dit : « Il n'y a rien à changer, sauf à mettre une virgule après *refusee*, alors le v. 1110 serait une sorte de locution proverbiale. » Je lirais plutôt (en considérant ce qui suit) : *Or sui aussi con refusee Marcheandie et restalee*, « je suis comme une marchandise qui n'a pas trouvé d'acheteur et qu'on remet à l'étalage » (le mot *rétaler* existe aujourd'hui en picard avec le sens de « remettre en vente »). — 1112 *Car uns haus hon, quan ques aroit, Pour ce fait me refuseroit* ; c'est la suite : que veut dire *quan ques aroit* ? je lirais : *qu'auques saroit.* — 1140 *Car haitié cuer ai fait doloir Moi et autrui* ; corr. *C'a h. c.*, « car de gaîté de cœur ». — 1428 rien à changer au ms., sauf *Leu* en *Leur.* — 1470 *Telz*, corr. *Tel.* — Lacune après 1504. — 1594 *envolentés*, l. *en v.* (et rayez le mot au Glossaire, où l'éditeur renvoie encore au v. 8030, bien qu'il y ait imprimé avec raison *en volenté*). — 1907 le ms. donne *Richement le treuvent paré De celle robe cō escuijer* ; M. G. imprime *De celle robe d'escuijer* ; mais il faut évidemment *De tel robe con d'escuiier.* — 1949-52 Sone a conquis au tournoi la couronne pour la jeune fille qu'il escortait : *Et la pucelle couronnee Fu mout servie et honnouree Et chilz qui dessiervi avoit L'ounour qu'il ot ; mout li plaisoit* ; ainsi imprime et ponctue l'éditeur, supprimant l'*l* que donne le ms. avant *avoit* et gardant *quil* au dernier vers ; mais il faut : *M. la p. c. Fu m. s. et h., Et chilz qui desservi l'avoit* ; *L'ounour qu'ele ot mout li plaisoit* : on ne peut admettre qu'un héros aussi parfait que Sone ait joui d'un honneur qu'il reçoit, et les vers suivants montrent bien que dans le dernier de ceux-ci il s'agit de Luciane. — 1971-4 *Ne n'a pas tort ch'elle l'amoit, Que par lui couronnee estoit, Que ja cel lieu n'iert mariee Qu'elle n'en doit iestre honnouree* ; M. G. change à tort *Que ja* en *Qui a* ; en revanche il faut *s'elle* pour *ch'elle* et *doie* pour *doit.* — 2025 inutile de changer *est* en *ert.* — 2132 *Haut au castiel*, corr. *Quant.* — 2274 *Car tant pour vostre bien le di*, corr. *tout.* — 2344 *Qui mettre li fist*, l. *l'i.* — 2483 *Puis dist : Qui kerra on mais ?* Pour remplir le vers l'éditeur corrige *redist*, mais mieux vaut *Qui kerra on or mais ?* — 2498 *Silonc*, l. *Si lonc.* — 2652 *s'i*, l. *si.* — 2866 *C'a*, l. *Car* avec le ms. — 3058, 3314, 10079, 13625 *mi*, l. *m'i* (*mi* ne peut s'employer comme atone). — 3064 *cha ont conté ;* M. Tobler corrige *ch'a on ;* peut-être *s'a on* vaut-il mieux. — 3127 *Et son pooir*, corr. *En.* — — 3133 La reine d'Écosse (3132 l. *Escoce* pour *Escote*) dit qu'elle n'a jamais vu un homme aussi beau que l'étranger qui vient d'arriver, et ajoute : *Et sa bontés iert prouvee, Dont seroit ce cose juree* ; pour parfaire le premier vers, M. G. ajoute *mout* avant *prouvee* ; mais la *bonté* de Sone n'a encore été nullement éprouvée ; il faut lire : *Et se* (si) *bontés i est prouvee* ; au vers suivant je ne comprends pas *cose juree* ; je corrigerais volontiers *cose face*, comme au v. 18362. — 3520 *euwiés* est impossible : corr. *euwissiés.* — 3334 *Chilz but*,

son frere le bailla, Et chilz tint le coupe meda, Si l'a la puchielle baillie. Le mot *meda* a à bon droit embarrassé l'éditeur : il est clair qu'il faut le changer en *vuida* ; mais *tint* ne va pas non plus : corr. *but* ou *tout*. — 3418 *Combien*, l. *Com bien*. — 3546 *empris*, corr. *apris*. — 3558 *chelui*, l. *che lui*. — 3736 *o[n]t*. — 3807 *s'i*, l. *si*. — 3876 *Et si a fait crier as nés* ; il faut imprimer : « *As nés !* » — 3969 *Le roi vuet as esmais vengier* ; M. G. se demande si *as esmais* veut dire « mit aller gewalt » : l. *a ses mains*. — 4037-8 le ms. porte *Et chilz qui le roi conseilloit Li loent de lor part lotroit* ; pour rétablir l'accord, le meilleur est de rétablir ainsi les deux vers : *Et chil qui le roi conseilloient Li loent, de lor part l'otroient*. — Les vers 4169-4181 ont beaucoup embarrassé l'éditeur ; ils ne présentent cependant aucune difficulté. Jofroi a été envoyé par le roi Alain de Norvège au roi d'Écosse, qui a envahi son royaume, pour lui proposer de vider leur querelle par un combat singulier, où Jofroi lui-même sera le champion du roi de Norvège. Il termine ainsi son discours : *Et se je puis mon per mater, Mon signour venrés amender Du pan diestre de vo mantiel Ce qu'asalistes son castiel ; Vous et vo gens tout en irés, Et Dieu et tous les sains jurrés Ja mais par* (ms. *pour*) *vous guerre n'ara : Parmi ce vos amis sera. Mais se a mon signour plaisoit, Un millour campion querroit. D'ui en vint jours soit la bataille, S'elle est prise, sans nulle faille, Et ce jour l'estache ferir*. M. G. remarque : « Après le v. 4176 (*Parmi ce vos amis sera*) il manque quelque chose, car on n'a pas dit en comparaison avec qui le champion choisi par Alain doit être meilleur. Ou faut-il lire *Par mi* ? (Dans ce cas *amis* serait le p. p. d'*ametre*. Cf. aussi v. 4219). » Ce renvoi (*Je ou uns autres i venrra*) aurait dû éclairer M. G. : Jofroi a déjà dit expressément (v. 4162) que ce serait lui le champion d'Alain, et il ajoute tout naturellement : « Mais si cela plaisait à mon seigneur, il chercherait et il aurait droit de présenter un meilleur champion. » Sur le v. 4180, M. G. remarque : « Obscur ». Et M. Fôrster ajoute : « Probablement lacune après ce vers ». C'est sans doute que M. Fôrster a compris avec l'éditeur (voyez au Glossaire) *estache* comme équivalant à *estaque*, et *estache ferir* comme signifiant « frapper le poteau ». Mais *estache* est ici la 3e p. sg. du subj. prés. d'*estevoir*, et le sens est très clair : « Si on décide la bataille, qu'elle soit sans faute d'aujourd'hui en vingt jours, et qu'il faille la livrer ce jour-là. » *Ferir une bataille* est une expression bien connue. — 4235 *Apriès ce sont tant arreé*, corr. *tout*. — 4411 Corriger *entrer* en *errer* plutôt qu'en *ouvrer*. — 4485 *Et ses elles* [*si*] *sont de piel*. — 4620 *Li vrais sans*, l. *Li vaissiaus*. — Il n'y a pas de lacune après 4691. — 4788 *l'amena*, l. *la mena*. — 4774 *Pour*, corr. *Par*. — 4785 ms. *Et sa fame est delivree D'un enfant*, éd. *fu*, plutôt *s'est*. — 4846 le sens exige *semoit* au lieu de *seme* (et sans doute 4840 *deut* au lieu de *doit*). — 4875 ponctuez et lisez : *Je en sai bien la verité ; Mais ne vous iert de mi conté Tous li biens que je sai de vous, Ne ja ne le sarés par nous*. — 4970 *A chel porch Joseph i entra* (l. *J. atera* ?) ; *Pour che li non en restora : Tous jours est ensi apiellés ;* M. G. change *li* en *le ;* M. Tobler propose *li nons en restera* ; mais *rester* au sens de « demeurer » est inconnu à

l'ancien français[1] et emprunté à l'italien[2]. — 4990 *Dont Joseph ot la tierre gardee ;* M. G. supprime *la* : il vaut mieux placer *ot* après *la tierre*. — 5269 *On a mon signour delivré*, corr. *Or ai*. — 5935 *Je dy pour quoy, jel sai bien*, vers trop court, que je restituerais ainsi : *Ne di pour quoi, et jel sai bien*. — 5401 Yde se reproche sa dureté envers Sone, qui l'aime et qu'elle aime, et se rappelle la résignation avec laquelle il a accueilli ses rebuffades : *Quant je parlai a lui ensi, Onques son contraire ne vi* (« je ne vis en lui aucune résistance »); *Ains dist c'a lui se vengeroit De l'oublier, u il morroit* ; M. G. croit devoir changer *lui* en *mi*, mais jamais Sone n'a pu dire à celle qu'il adore qu'il se vengerait d'elle, et en effet, si on se reporte à leur entretien, on voit qu'il ne la menace de rien de tel : au contraire il lui dit que, puisqu'elle a un autre ami, il ne ferait pas courtoisie s'il essayait de nuire à cet ami : *Mon mal souferrai qui est griès ; Le fais m'en convenrra porter, Et querre lieu pour oublier* (2806-8). — 5448 *Pour cui ne sui si ressongnie*, corr. *Pour coi je*. — 5482 le ms., d'après l'éditeur, porte *Par pous* (en abréviation); mais il a sans doute *Par vous*, qu'il faut adopter au lieu de *Partout*. — 5598 *Sienne*, l. *Sieuue* (partout ailleurs le ms. donne *sieuue* et *mieuue* (voy. p. 567). — 5749 Odée reproche à son père son inaction pendant la guerre où Sone lui a donné la victoire : *Par* (ms. éd. *Pour*) *vous n'en fu haubiers viestus, Ne a vo col montés escus, N'encor sachie vostre espee* ; M. G. met un point après 5750 et ajoute *est* après *sachie* au v. suivant. — 5767 ms. *Sa*, éd. *Que*, corr. *Se*. — 5805 *Et fu*, corr. *Et si*. — 5866, 6916, 7402, je doute de la forme *notier* ; ailleurs on trouve *nochier* ; je lirais *nocier*. — 6281 Sone combat seul contre deux Irois; il coupe l'oreille à l'un, met en fuite l'autre, auquel il coupe le bras, *Puis se retraist vers l'esmaiié, Cui li sainuiers a mout grevé* : *-ié* ne peut rimer avec *-é*, et *esmaier* ne convient pas pour le sens ; ce vers fait évidemment pendant au v. 6288, *Sones viers l'esmanchié se trait* : *essoré* = *essorillé* peut avoir existé (< *exauratum); toutefois je ne le connais pas. —V. 6454 M. Tobler restitue avec raison *Sauve* pour *S'amie* (en supprimant la virgule); il faut aussi au v. précédent *avroit* pour *avoit*. — Inutile d'intervertir 6573 et 6574. — 6600 [*N'*] *en*. — 6667 pour faire le vers, le plus simple est de changer *Drone* en *Dione*. — 6765 *Dras lingnes m'ot fait el baillier*, corr. *m'ot el fait*. — 6788 le *creanter* du ms. est changé à tort en *creantier* (l'un et l'autre manquent d'ailleurs au Glossaire). — 6818 *I'i*, l. *li*. — 6958 *ont* est changé à tort en *a*. — 7020 *gieuoit* (= jouait) est excellent, et changé bien à tort en *grevoit*. — 7135 *Chelui li esmankiés voit* ; l'éditeur corrige : *Entre li e.*, mais il est bien plus simple de corriger *voit*. — 7210 *De*

---

1. L'exemple du XIIe siècle allégué par le *Dict. gén.* et par Godefroy (*Complément*), au v. 5 de la fable XVIII de Marie, est erroné : M. Warnke aurait dû imprimer *aveir* et non *a reir*. L'exemple même du XVe siècle donné par Littré n'est en réalité que du XVIe, étant emprunté au texte imprimé de *Perceforest*, où la langue est rajeunie. Si le mot avait été emprunté dès le XIIe siècle, il aurait perdu son *s*.

2. Et non du latin, comme le dit le *Dict. gén.* : le sens du mot dans les trois langues le fait voir.

grant jour ja i anquerrons ; l'éd. corrige *i aancrons* ; mais il faut le futur, et *anquerrons* est le fut. d'*ancrer*. — 7365 aj. *Mais* et non *Or*. — 7374 *armes* doit être corrigé en *amés* et non en *aimés*. — 8694 *coffre(s)*. — 7739 *l'avons nous*, corr. *l'avés vous*. — 7743 il n'y a qu'à rectifier la ponctuation pour conserver la leçon du ms., *n'avés*. — 7795 *quant vous m'i eüstes*, l. *quant vous i meüstes*. — 7846 *Que n'en prendïs le guerredon Tel con tenir no region*, fort bonne leçon, que l'éditeur change en *De contenir*. — V. 7847 *Awec*, l. *A uës*. — 7901 *Bien connissons* [*nos*] *vostre enfanche*. — 7961 et 7979 *Quatre vius rimeurs*, l. naturellement *Quatre vins*. — 7996 *aree*[*e*]. — 8003 *De chiaus qu'il sot qui mieus savoient Et qui plus de la mer savoient* ; M. Tobler corrige le premier *savoient* en *valoient* ; mieux vaut *servoient*. — 8038 *aloyanche*, l. *a loyanche*. — 8105 et 8106 doivent être intervertis. — 8215 *Mout ont de barges encontré, De frès saumons ont a plenté : Les bras de mer peschiés avoit Et en Escoche l'en portoit*. M. Förster a suggéré à l'éditeur de voir dans *bras* le nom de poisson *bars* (parce qu'on trouve *brars* pour *bars* dans le ms. de *Durmart*) ; « mais, ajoute M. G., le passage en lui-méme est évidemment corrompu. » Il ne l'est pas gravement : il suffit de changer *avoit*, *portoit* en *avoient*, *portoient*, et *len* en *les*, car je ne doute pas que le ms. ne porte *Kes* et non *Les* ; on lira donc : *Mout ont de barges encontré* : [ces barques] *De frès saumons ont a plenté, K'es bras de mer peschiés avoient, Et en Escoche les portoient*. — 8260 aj. *il* et non *el*. — 8352 *A son frere qui* (*ill*) *a nonchié*. — 8481 *Je croi, qui chest ille chierquast, Telz deus ensanle ne trouvast* ; M. G. lit *cheste ille*, mais il n'est ici nullement question d'île ; il s'agit de chevaux : l. donc *Chastelle*. — 8544 *S'i*, l. *Si*. — 8673 *recouvr*[*i*]*er*. — 8733 ss. l'éditeur donne : *S'uns ribaus entre en la chité, Dïent, s'a* (*il*)*luec tant demandé Que il a trouvé compagnie Telle con por user sa vie* ; cela n'a guère de sens ; mais au premier vers le ms. aurait *en vntra*, ce qui est bien loin du texte imprimé, et je pense qu'au second vers il a *Vient* et non *Dient* ; je lirais donc : *S'uns ribaus en une chité Vient, s'a il luec tant demandé* (.....corr. p. -ê. *demoré*). Je crois d'ailleurs qu'après 8736 il y a une lacune. — 8860 *du cors*, corr. *ou cuer*. — 8866 pour une fois je rectifie la ponctuation, qui est trop déroutante : au lieu de *Qu'il n'a, u on le het. Que faire ?*, il faut tout simplement : *Qu'il n'a u on le het que faire*. — 8961 *Sus ot .I cage atourné* : M. G. intercale *on* après *ot* ; mais *.I.* représente ici *une*, et le vers a sa mesure. — 8965 *beubans* ne doit pas être changé en *beubant*. — 8975 *Il tournioit*, corr. *Il tournient*. — 8988 *fausons*, corr. *faucons*. — 9003 Sone, dans un tournoi, renverse tout devant lui : *Mout de chevaliers le sievoyent Pour chiaus qui devant lui caioyent, Dont il prendoient les destriers Et les fianches as chevaliers* ; M. G. corrige *Et les lanches* ; il faut *Et la fianche*. — 9102 *Car parler vuelent* [*il*] *entre yaus*. — 9304-6 il faut ponctuer : *Et quant assés l'ont esgardé Chilz : « qui c'estoit l' en a ostee, Cansez : Ma bontés ert celee. »* — 9333 *Ne sanle pas telz campions Qui pour vaintre ensi les tournois* ; M. G. corrige *Qui p. v. vont es t.*, mais *telz campions* est un nom. sg. ; l. : *Qui p. v. ensiut les tournois*. — 9451 *s'i*, l. *si*. — 9529-31 *Des qu'il fu enfes* (*l*) *a amee, ainc volenté n'en ot* (ms. éd. *och*) *tornee, Une damoisielle*. —

9532 *orghilleuse* est répété du vers précédent : l. *mervilleuse*. — 9750 *tiennt*, l. *tieunt*. — 9590 *le fait de chevalerie* : il s'agit de Sone ; M. G. comprend *fait* comme *fest*, « faîte » (voy. au Glossaire) ; mais cette expression est inusitée : corr. *le flor* (cf. 10532). — 9631 *le*, corr. *te*. — 9672 ms. *len*, corr. *l'an* (= *l'a on*) plutôt que *l'ont*. — 9677 ms. *li*, corr. *si* plutôt que *i*. — 9685, 10845 *l(u)i*. — 9706 *resplent*, corr. *respent*. — 9812 *Une bouche par (des)sus gieta*. — 9816 *Mais grandes joustes ja (i) avoit*. — 9911 *Jusques a[s] liches*. — 10031 le ms. a *jousteres*, c'est-à-dire *joustere*, que l'éditeur corrige à tort en *jousters*. — 10173-4 *Et de tel* (ms. éd. *teus*) *les costes brisa Qui* (ms. éd. *Que*) *a nului ne s'en vanta*. — 10205 *vi(t)*. — 10285-7 la note de l'éditeur et sa ponctuation montrent qu'il n'a pas compris ce passage : il faut non un alinéa, mais une simple virgule après 10286 : *A une escuelle mangoient, Et che que onques fait n'avoient, Ch'est entre Sone et bielle Ydain* ; le dernier vers se rapporte à ce qui précède et non à ce qui suit. — 10395 l'éditeur n'a pas reconnu qu'il s'agit là d'une chanson à refrain, que j'ai imprimée ailleurs comme elle doit l'être (*Mélanges Wahlund*, p. 6). — 10530 ms. *ne*, éd. *se*, T. *ne* ; je préférerais *me*, en mettant un point et virgule après 10529, deux points (sans guillemets) après 10528 : c'est toujours la comtesse qui parle. — Intervertir 10765-6. — 10840 *Et*, corr. *Ot*. — 10875 *Mais a chelui ne plaisoit mie* ; je corrigerais : *Mais a cheli* (à la lance) *ne beoit* (?) *mie*. — 10879-80 ce qui suit montre qu'il faut : *Li cuers voloit tous eslongier, Mais li cors voloit aprochier*. — 10941 *Et blanc ivel l'en raviesti* : « ce vers, dit M. Tobler, m'est inintelligible » ; peut-être pourrait-on le comprendre en lisant *juel*, bien que la construction semble peu correcte. — 11057 aj. *c'* avant *an*. — 11183 *Li*, corr. *Si*. — 11351 *or(e)*. — Après 11588 il manque évidemment quelque chose. et les vv. 11589-92 sont la fin d'un discours de Rommenal ; cela fait qu'on ne peut guère restituer le v. 12590, altéré. — 11688 *S'ont*, corr. *Si ont* plutôt que *Se ont* (en note). — 12003 suppl. *je* plutôt que *or*. — 12096 *Viers*, qui est exponctué dans le ms., doit être remplacé par *En*. — 12142 *cont(i)ent*. — 12155 *monté(s)*. — 12295 *S'i*, l. *Si*. — 12319 *fera* du ms. ne doit pas être changé en *sera* : *chilz qui pour vous i fera* signifie : « celui qui y fera quelque chose pour vous. » — 12442 pour compléter le vers M. Tobler change *feri* en *referi* : peut être plutôt *si [en] feri*. — 12456 *De coi je deüsse (li) chiés estre*. — 12697 *tant*, corr. *tout*. — 12767 *Nonp[ou]ruec*. — 12775 *dunne*, l. *d'unne*. — 12923-5 *Qui biauté vosist deviser, Si vosist la sieuwe noter, Assés i aroit* (ms. éd. *aroie*) *a descrire*. — 12970 *l'i*, l. *li*. — 13125 *plassira*, corr. *plaissera*. — 13259 *La contesse le* (ms. éd. *je*) *manderai*. — Je suppose qu'il y a une lacune après 13469, que je lirais : *Sans et chars froisie en* (ms. éd. *est*) *mellee*... — 13500 *ert*, corr. *est*. — 13594 ce n'est certainement pas *rechu* qu'il faut substituer au *vaincu* fautif du ms. ; mais je ne vois pas la bonne leçon et ne comprends pas bien le passage. — 13598 *C'on*, l. *Con*. — 13614 *Et de Hongrie fui aportee*, corr. *Et fui de H. aportee*. — 13633 ms. *Or me par les si nuire*, éd. *Ore me volés vous si nuire* ; plutôt *Or me par volés vous*. — 13877 pourquoi changer le *vainqueront* du ms. en *vainquerront* ? — 12955 *Ja-*

mais [n']en orés nouveler. — 13966 *Et tel*, corr. *Itel.* — 14194 *armés*, l. *armes.* — 14210 *Que vous bielle Yde amiés tant* : la terminaison *-iés* étant toujours monosyllatique, corr. *Ydain.* — 14222 *Qui*, corr. *Que.* — 14307 *aporter* ne peut rimer avec *escuiier*, et il faut remarquer que dans le ms. les deux dernières lettres sont exponctuées ; p.-ê. *aprochier.* — 14455 *l'i*, l. *li.* — 14976 éd. *Dont mout* [*or*] *ai cure a issir*, plutôt *Dont mout ai grant.* — 14873 *Et puis va* (*la*) *soupe au vin mangier.* — 14954 *Un*(*s*) *chevalier*(*s*). — 15124 ms. *De la royne se planoit* ; la corr. *plaignoit* vaut mieux que *penoit* proposé en note, mais il faut *A* au lieu de *De.* — 15465 ms. *Mieus*, éd. *Miens*, l. *Mout.* — 15561-2 *Sone*(*s*) *delés lui esgarda*, *Dont* (ms. éd. *Que*) *la coulour u vis mua.* — 15719 *Li bers*, 15828 *Chilz bers* : l. dans les deux cas *Brès*, « Breton ». — 15853 ms. *Celos a merveille venoit Dont li engiens Sone venoit* ; le poète ne s'interdisant pas de faire rimer un mot avec lui-même (voy. p. 557), il n'y a rien à changer ; si ce n'est *Celos* en *Celot* (cf. 15859) au v. 15853. — 16098 *l'i*, l. *li.* — 16142 *tre*[*n*]*chié.* — 16164 ss. « la construction ne m'est pas claire », dit M. G. ; « sûrement lacune », ajoute M. Förster ; il n'y a cependant qu'à changer au v. 16166 *Se ne* en *Ne se* et à rectifier la ponctuation : *La couronne delivre ara : Royalme et tierre delivrer Ne se vuet fors l*(*u*)*i et son per.* — 16170 *chel*(*u*)*i.* — 16233 ms. (?) *Fi*, éd. *Il*, l. *Si.* — 16235 inutile de changer *vier* en *viers* : *ver* est un accusatif bien connu formé sur *vers*, où on a pris l'*s* pour le signe du nominatif (cf. ci-dessus, p. 116). — 16248 *ont*, l. *out.* — 16269 et 16357 *cont*[*r*]*ee.* — 16398 *sou*[*r*]*venue.* — 16515 *aseja* (et non *aseia*). — 16658 éd. *Grans barges et nes et galyes*, (*Li nes d'Arides sont parties*,) *Vaissiel et batiel pesceret* ; M. G. remarque en note : « *Li nes* est grammaticalement choquant ; la répétition de *nes* est étonnante ; *darides* est obscur ; » M. Förster ajoute : « *Li nes* est sans doute une faute pour *Linel*, peut-être de même *daridel* (sorte de bateau ?). L'article *li* est aussi syntactiquement faux, car tous les autres bateaux énumérés sont dépourvus d'article. » M. G. a sagement omis *Arides* dans son Glossaire ; il y a compris *linel*, que j'avoue ne pas connaître ; quant à *darides*, c'est évidemment une faute pour *tarides* ; je lirais (sans parenthèses) : *Lin et tarides sont parties* (accord de l'attribut avec le sujet le plus voisin). — 16770, *Tumeresse*[*s*]. — 16680 *A coustume ensi en erent*, l. *Acoustumé.* — 16696 *assangnanti* ; l. *assoingnanti.* — 16912 *L'amour*, l. *C'amour.* — 16989 *jurrai* est corrigé à tort en *jurerai.* — 17153 *que*, corr. *qui* (= *cui*). — 16173 *Que*, corr. *Et.* — 17383 *cor* (*c'or*) est corrigé à tort en *car.* — 17434 *C'on*, l. *Con.* — 17576 *Si*, l. *S'i.* — 17604 ms. *Si ai ge je confession*, éd. *Si ai gehi*, l. *Si aie je.* — 17680 *li*, corr. *si.* — 17689 *Pour droit*, corr. *Par.* — 17770 *De cel jour au nuit s'acoucha*, corr. *au lit.* — 18032 *l*(*u*)*i.* — 18120 *Ont le*[*s*] *cors de meute sonné* (il s'agit des cors donnant le signal du départ ; on voit au Glossaire que M. G. a pris *le cors* pour un singulier (le cours). — 18122 *A tant est l'ost acheminee, A la liche jut la viespree* ; *la liche* doit cacher le nom d'une ville : *Lalice* est le nom ordinaire au moyen âge de Laodicée en Syrie ; mais quelle que soit la désinvolture du poète en fait de géographie, je n'oserais

pas lui imputer d'avoir mis Laodicée à une journée d'Otrante. — 18136 suppl. *ert* et non *est*. — 18370 *Si seroit ce mieuwe sans faille*, corr. *ce* en *el*. — 18487 *aportaissent*, corr. *en portaissent*. — 18597 *Omecide sera*[*i*] *de mi*. — 18725 *D'un*[*e*] *arbalestre*. — 18791 *pilles*, l. *pillès* (plur. de *pilet pillet*), et suppr. *pille* au Glossaire. — 18864 *A*(*s*) *nus keutes*. — 18867 *Tante gens avés confortee*, corr. *gent*. — 18895 *le*, corr. *li*. — 18928 éd. *Tenés me convent* : inutile de changer *me* en *men*. — 19170 c'est à tort que l'éditeur supprime l'*m* du ms. : *En m'autre terre*. — 19326 *empire*, corr. *empere*. — 19333-5 *L'emperere Wande appiella Des plus grans barons qu'o lui a, Si lor va conseil demander* ; M. G. change *li* en *lor*, le rapportant à Vande ; mais le vers 19334 reste en l'air ; je lirais *L'e. trente* (ou *vint*) *a. Des pl. gr. barons*. — 19400 ms. *li*, éd. *il*, corr. *si*. — 17439 *Car li donnés cose a tenir... Ch'est nne ylle delés Sartaigne* : il faut évidemment *Corse*. — 19481 *s'i*, l. *si*. — 195230 *l*(*u*)*i*. — 19845 *i* est à supprimer plutôt qu'à intervertir. — 19929 *l'i*, l. *li*. — 20059 *A tant li a* [*le*] *brief livré*. — 20222 *demande* et non *demandé*. — 20249 *ceminié* est impossible et provient du vers précédent : l. *chevauchié* (: *aprochié*). — 20264 *chilz leres l'a*, l. *la*. — 20344 *justichie*[*r*]*s*. — 20429 *Jusc'a*(*u*) *Bar* (de m. 20436). — 20447-51 sont ponctués de travers, et l'éditeur, comme on le voit par sa note, ne les a pas compris ; le v. 20450 demande en outre un petit secours : *Puchielles i ot a plenté, Que l'empereïs a mené ; L'emperere* [*et*] *la baronnie, Dont mout ot bielle compagnie, Tant vont...* — 20609 *Quant*, corr. *Dont*. — Lacune après 20634. — 20702 il est bien inutile de changer *foyauté* en *loyauté*. — 20743 *a*[*n*] (= *a on*). — 21015 *roy*[*s*]. — Les vv. 21200-201 sont visiblement hors de leur place, mais je ne vois pas où il faudrait les transporter. — Inutile d'admettre une lacune après 21204 : on a ici la locution bien connue *Qui li veist*, avec suppression de la proposition principale.

L'Introduction, placée à la suite du texte, contient une partie littéraire, très brève, et une partie linguistique. Ne faisant pas ici un véritable compte rendu de la publication de M. Goldschmidt, je remarquerai seulement, sur la première, que le comte Ernoul de notre poème est comte de Flandre et non de Brabant (cf. la note sur le v. 20) ; cela détruit la conjecture, d'ailleurs bien peu vraisemblable, proposée p. 556. — Sur la partie grammaticale, un peu plus développée, il y aurait bien des remarques à faire, et M. Tobler en a fait plus d'une. Je signalerai seulement quelques erreurs évidentes. L'auteur prend (p. 559) *irie* pour une 3e pers. sg. de l'ind. prés. au v. 19560 : *Si l'averés releechie De che dont elle mout irie* : une telle forme est impossible, et, comme l'a noté M. Tobler, il faut insérer *est* avant *mout*. — Dans *entir*, on l'a bien des fois remarqué, il n'y a pas « changement d'*ie* en *i* (p. 561) » : c'est *entir* qui est la forme phonétique, et *entier* est analogique. — La forme *preudans* pour *preudons* (p. 562) est imaginaire : au v. 13839 il faut lire *prendans* (T.). — « L'*au* primaire, respectivement secondaire, est parfois conservé, p. ex. *pau*, *trau*, *pauwe* (*pava) ». Je ne sais ce que M. G. entend ici par l'*au* « secondaire » : le N. E. ne conserve l'au que quand il se trouve en contact immédiat (à travers une palatale ou une labiale) avec un u atone final : pau-

cum, *traugum; *pauve* est un fém. donné à *pau* < pauum. — Le pl. *membre* 4790 n'est pas pour *membres* : c'est un des pluriels neutres qui ont subsisté en roman.

Les « Remarques » donneraient lieu aussi à bien des critiques, et M. Tobler en a présenté quelques-unes ; je laisse les miennes de côté, pour ne pas grossir outre mesure cet article déjà si long, et parce que plusieurs se retrouveront à propos du Glossaire, auquel j'arrive[1]. Ce Glossaire est dressé avec soin, à peu près complet, autant qu'il me semble[2], et riche en renvois ; il faut en remercier l'auteur : le dépouillement d'un poème aussi considérable est précieux pour la lexicographie ; par là même il est intéressant d'y apporter les rectifications les plus nécessaires. Voici, — en dehors des corrections déjà faites par M. Tobler, — ce qui m'a frappé en le lisant[3].

Aaisier se présenterait aussi sous la forme *aïsier aysier*, et l'éditeur imprime ainsi aux passages auxquels il renvoie ; mais une telle forme est impossible : il faut partout *[a]aisier* ; le premier et le second *a* se sont fondus de manière à donner *aisier* (cf. *Rom.*, XXIX, 262), forme qui était étrangère au poète, mais familière au copiste (de m. 8343, 15635 il a écrit *aise* pour *a aise*). — *Abosmer*, « in e. schlimme lage versetzen » ; j'aime mieux la traduction de Godefroy : « accabler, consterner ». — *Abuvrer*, « refl. sich betrinken » ; c'est trop dire. — Je ne sais pourquoi M. G. doute qu'*alemandier* soit une forme d'*amandier* ; elle est très connue, et prouvée par les exemples que donne Godefroy : *amândele* est devenu d'une part *amandle amande*, d'autre part *alemande almande* (angl. *almond*). *Alemandé* n'est pas précisément un « heilmittel », mais une boisson préparée avec des amandes. — A l'art. *aler* on trouve *voit* comme 3e pers. sg. du subj. prés. au v. 4253 : c'est un contresens : *voit* ici est videt. *Grans nuis fu alee*, « hereingebrochen » : c'est tout le contraire. — Il n'y a pas de raison pour traduire *amonté* 12233 par « stolz » : il a son sens ordinaire, « élevé, avancé en dignité ». — Dans *Son convent li ait arreé* 9628 *areer* ne signifie pas « erfüllen (ein versprechen) », mais a son

---

1. Je noterai seulement l'embarras où le v. 17076 a mis l'éditeur. Le poète prétend que l'on conservait au monastère de Galoche une des trois chandelles apportées par un ange à la Nativité, et il ajoute : *Devant Mahommet deus en a.* « Was hat Mahommet damit za thun ? » se demande M. Goldschmidt. C'est une légende très répandue au moyen âge qu'une des chandelles célestes apportées par les anges à la Nativité, prise par les Sarrasins, brûlait devant le tombeau de Mahomet à la Mecque ; on en trouve de fréquentes mentions dans le poèmes sur les croisades ; mais on admet en général qu'il n'y avait que deux chandelles et qu'une seule était à la Mecque, l'autre brûlant d'une flamme inextinguible devant l'autel de Sainte-Sophie.

2. On pourrait ajouter *aïr* 12766, *engraver* 3883, *entouillier* 3845, *giermainne* 7903, *normant* (*cop*) 5373, *tabler* 2361.

3. Un assez grand nombre de mots doivent disparaître, par suite des corrections de M. Tobler, des miennes, ou de celles même de l'éditeur, qui aurait dû ne pas faire figurer au Glossaire des mots qu'il avait à bon droit écartés. Je relève *aleier* (pour *alegier*), *ametre, arer, bras* = *bars, ceminié, daridel, donder, donne, enamuser, entraire, envolenté, esmai, espet, estache, esté* (l. *Duresté* pour *dur esté*), *font, fort, fourbon, gïsier, ivel, linel, meda, monte, niellier, nus, ostoiier, pille, roueller, toille, toueillie.*

sens ordinaire : « qu'il lui ait arrangé ce dont il est convenu avec elle ». L'art. *arer*, qui suit *areer*, doit être supprimé, et l'exemple qu'il donne réuni à celui-ci : il faut en effet lire, comme je l'ai noté ci-dessus : *No galye est toute atournee, Mieudre ne puet iestre areee*, et c'est une singulière idée qu'a eue M. G. de reconnaître là un verbe *arer*, « vor anker treiben », qui ne donnerait ni sens ni mesure. — Le subst. *atendue*, « aufschub », est à rayer : *Longuement i est atendue* 7609 signifie simplement : « On l'attend longtemps » ; M. G. a bien eu l'idée qu'*atendue* pouvait être un participe ; mais la traduction qu'il propose dans cette hypothèse (« lange ist sie eine gewartet habende ») est inadmissible. — *Atenir* doit aussi disparaître : au premier exemple, 18984, il faut lire *a tenir* ; dans les trois autres *atenir* = *astenir*. — *Atrait*, « syn. von *amour* 7498 » ; non : *Ch'est pour amour et pour atrait* signifie : « C'est parce qu'elle l'aime et pour l'attirer ». — *Aubour*, nom d'arbre qui subsiste encore en français, n'est nullement synonyme d'*aubier*.

Baisier signifierait au v. 6711 « durch küssen erlangen, besiegeln » (ce qui fait deux sens bien différents) ; M. G. n'a pas compris ce passage : *Dist li Templiers : « On doit baisier Pais u estuet agenoullier »* ; c'est une plaisanterie du templier, qui joue ici le rôle d'un Galehaut fort peu scrupuleux, et qui fait allusion à la cérémonie liturgique où on baise la « paix » qu'on présente aux fidèles [1].

A l'art. *caïnne* il aurait fallu citer l'exemple du prologue (554, 30) : *Si alerent a le grant bataille a le caïnne* ; il s'agit sans doute de la fameuse chaîne qui fermait le port d'Acre. — Sur *clognier* M. Förster remarque avec toute raison qu'il est identique à *cluignier* ; mais pourquoi veut-il que le passage où il se trouve (*Ainc pour dormir oeyl ne clogna* 9140) soit altéré ? — En décrivant une femme horriblement laide, le poète dit (15616) : *s'ot le chief coupé* ; M. G. met au Glossaire : « couper, rissig machen », c'est-à-dire que *coupé* voudrait dire « fendillé, crevassé » ; cela serait bizarre et s'appliquerait au visage plutôt qu'à la tête : je pense que nous avons ici le *copé coupé* dont j'ai parlé jadis (*Rom.*, XI 509), et que je retrouverais volontiers dans le surnom de l'alouette *coupée*.

Dastravant 13963 est traduit par « unruhe » ; mais la note sur ce vers ayant admis la correction évidente de M. Förster, *aloit* pour *avoit*, il est clair que *destravant* (lire ainsi avec M. Tobler) est un participe : *Mes il aloit mout destravant* (il s'agit du tournoi) signifie : « il allait se dérangeant, se dispersant » ; cf. Godefroy, III, 669 *a*. = *Decrés* signifie, non simplement « jurisprudenz », mais « droit canon ». — *Defouler*, « herunterziehen (du cheval) », erreur complète : *Et du cheval l'a defoulé* 10159 signifie : « Et il l'a foulé aux pieds

1. *Bouche*, au v. 15605, aurait dû être corrigé en *boche* (cf. v. 15602) ; cela aurait évité qu'on pût croire, à une lecture rapide, qu'Orvale, au lieu d'avoir deux bosses, eût deux bouches, comme cela est arrivé à M. Gröber quand il a écrit sa notice, d'ailleurs fort intéressante, sur *Sone* (*Grundriss der rom. Philol.*, II, 1, 785).

de son cheval ». — *Soi dementer*, on l'a dit bien souvent, signifie non « se lamenter », mais « se décourager, se désoler ». — Il y aurait bien à dire sur les diverses traductions données à *deporter*. — Le verbe *descienter* est bien douteux ; notre poème, qui est le seul texte où on ait trouvé ce mot, ne donne que le part. *descienté*. — *Dik* = *dit* est suspect, mais j'avoue ne pas comprendre le vers où ce mot figure. — *Doquier*, « se dresser, en parlant d'un cheval » : M. G. emprunte cette traduction à Godefroy, mais elle est videmment fautive : le verbe signifie « heurter, cogner » ; il se retrouve dans le patois picard actuel et a été ramené par M. Behrens (*Gröber-Beiträge*, p. 151) à sa source néerlandaise.

Emplaidier veut dire, non « verhandeln », mais « mettre en cause, accuser ». — Pourquoi supposer que *en* au v. 4644 peut équivaloir à *on* ? c'est évidemment *en* < inde, et le mot se rapporte aux Juifs. — *Encombrer*, « schädigen » ; non : dans le passage cité le mot a son sens ordinaire, « embarrasser ». — *Enganer* et *engignier* sont à tort confondus. — *Enlaganer* est traduit « exposer à une perte certaine » (d'après Godefroy) : c'est plutôt « abandonner sans réserve ». — A *espargnier* on lit : « pour morir, von dem tode schützen » ; contre-sens : *Pour morir ne les espargnassent* signifie : « Ils ne les auraient pas épargnés quand ils (eux-mêmes) auraient dû en mourir ». — *Espaulé*, en parlant d'un cheval, ne signifie pas « atteint à l'épaule, blessé », mais « qui a l'épaule déboitée ». — *A tant se fait l'yaume lachier ; D'achier trempé espès estoit* 13319 : M. G. a la singulière idée de voir dans *espès* le nom. d'*espet*, « épieu ». — *Esputies* 2810 est certainement une faute : p.-ê. *esprové* ? — *Estale*, épithète de *goudale*, ne peut signifier « fest, stark », et n'est pas, bien entendu, une variante d'*estable* ; il signifie « reposée » ; de m. *cerveises estales* dans le *Roman des Franceis* d'André de Coutances (*stale* en anglais a pris un sens défavorable) ; c'est sans doute le même mot, plutôt qu'un déverbal d'*étaler*, que nous avons dans *mer étale* et quelques autres expressions. — *Soi estriver* 4348 ne veut certainement pas dire « sich zieren », mais je ne comprends pas ce qu'il signifie, et je ne connais pas d'exemple d'*estriver* employé comme réfléchi.

Fauson doit être une faute de copie pour *faucon*. — Au mot *fois* l'éditeur suppose que *autre fois* au v. 16596 peut signifier « wieder ein mal » ; mais il a le sens ordinaire de « une autre fois » : on fait entrer le cheval Morel dans le bateau, et le poète remarque : *Autre fois fu il u vaissiel*, « il avait déjà été une fois dans ce vaisseau », ce qui est exact.

Gante n'est pas simplement « oie », mais « oie sauvage ». — *Gehir* doit être réuni à *jehir*. — Dans *escu au quartier de geules* 9046 *geules* a le sens du moderne « gueules » en blason et non celui de « fourrures en bordure ». — *Gieste* au v. 10280 est traduit par « handlung », avec une explication inexacte de tout le passage, d'ailleurs assez obscur ; *S'il a plus de gieste en vo chant* signifie en tout cas : « S'il y a plus d'histoire, de récit, de matière, dans ce que vous avez à chanter ». — *Graciier* au v. 7215 est traduit « danken », et

dans la note afférente les vers *De vous ere mais graciie Qu'en vostre lit m'arés couchie* sont rendus par : « Von euch werde ich den dank erhalten [dass man in zukunft sagen wird], dass... » ; l'ellipse serait un peu forte ; en réalité *graciier* a ici un tout autre sens, il se rattache à *grace* au sens de « réputation » (qu'il a au v. 7821, où M. G. le prend à tort pour « ironisch » ; voy. Gachet au mot *grasce*), et signifie « avoir la réputation de » : « j'aurai à votre sujet la réputation que... » Au v. 16223 *graciier* ne veut pas dire « mit dank aufnehmen » ; *Et si sera plus graciiés* signifie : « Et ainsi le jugement aura plus de grâce, de solennité ».

Liege lige ne signifie pas « lehen » ; la traduction, donnée en note, du v. 5364 est fort contestable, mais n'attribue même pas au mot ce sens inadmissible. — Le mot *lone*, désignant un instrument de musique au v. 16669, est sans doute altéré, mais je n'en vois pas la restitution ; M. G. propose « *loue* = fr. mod. *luth* », forme inconnue et impossible ; d'ailleurs le vers manquerait toujours d'une syllabe, ce qui empêche aussi de songer à *loure*.

Ne mais ne peut signifier « nunmehr » ; le sens de cette locution au v. 6067 demanderait une trop longue explication. — *Meür* : *Li .V. vont sor Sone ferir Droit en son chief au plus meür* ; M. G. propose « da wo er am dicksten war », « là où sa tête était la plus épaisse » ; cela paraît bizarre ; M. Tobler renvoie à *Alexandre*, édit. Michelant, p. 202, 2, « où *meure* semble être employé comme synonyme de *grose* ; » on sait que l'édition de Michelant mérite peu de confiance : je lirais : *Quant recovrer pot lance grande et gro[s]se [a] me[s]ure*. Quant à notre passage, je crois qu'il y a ici une métaphore plaisante ; les assaillants de Sone le frappent à l'endroit de sa tête qu'ils espèrent le plus facilement entamer, comme on attaque un fruit à l'endroit le plus mûr.

Pareille : *il ne queroit sa pareille* 648, « er suchte nicht eine ihm ebenbürtige (dame) » ; non : c'est une métaphore empruntée à la vie des oiseaux : *querir son per* ou *sa per*, c'est chercher à « s'apparier ». — A l'art. *partir* il y a bien des traductions erronées ou contestables qu'il serait trop long de relever [1] ; je noterai seulement la dernière : *tout li autre i ont parti* 17366, « sind hinübergegangen, gestorben » ; c'est un contre-sens complet (qu'aurait dû empêcher, outre le contexte, la présence de *i* et l'emploi de l'auxiliaire *avoir*) : *Et la royne souspira, Qui mout a de dolour senti ; Mais tout li autre i ont parti*, c'est-à-dire : « La reine a eu beaucoup de douleur, mais tous les autres en ont eu leur part ».

Raconter : *Et s'aucuns la mort fourfesist, Nus avoirs ne l'en garandist : Parmi la loy l'estut passer ; Il n'y a riens du raconter* 19630 ; M. G. traduit : « Dagegen giebt es nichts zu sagen, da hilft keine widerrede » ; je crois plutôt que *raconter* a ici le sens de « compter » (cf. *aconter*) : « il ne sert à rien de

1. L'éditeur ne relève pas le sens très spécial (qu'il ne paraît pas avoir compris) attribué plusieurs fois au partic. *parti* pris substantivement : les *partis* (13565, 13602 etc.) sont les chevaliers qui ont parti leurs armes de celles du roi.

faire des comptes », c'est-à-dire [d'offrir de l'argent pour se racheter. — *Raimme*, « busch, tierschwanz (?) 4304 » ; il s'agit de loups dont les poils sont extrêmement longs : *Mais il estoient mout pesant Pour le poil qui lor trainoit Et a la raimme s'atachoit* ; *raimme* a ici son sens ordinaire : « les poils traînaient et s'accrochaient aux branches ». — Au mot *rechet* M. G. dit que d'après la forme *recès : près* l'étymologie serait recessum plutôt que receptum : ce sont sans doute deux mots différents. — *Regeter*, « es mit etwas versuchen » 15737 ; mais *rejeter d'escremie* est un terme technique d'escrime. — *Riviere* veut dire non « jagd auf flussvögel », mais « bords des cours d'eau, où l'on chasse les oiseaux d'eau ». — *Rosé* est « rosé », et non « rouge ».

Sain « sinus, busen, herz ? 3955 » : singulière idée. Après une bataille sanglante, il est dit : *Par tout sont li sain [a]aysié, Car il erent mout travillié*, c'est-à-dire : « Ceux qui n'ont pas de blessures, mais qui sont très las, prennent du repos, des aises ». — *Et Diex lor envoya tel tans Qu'il perdissent au soushaidier* 16881 ; M. G. rapproche avec raison un passage de Jean de Condé : *Li preudons lour fait samblant tel C'au souhaidier assés pierdissent* ; mais la traduction de Scheler, qu'il cite, « ordonner selon ses désirs », est insuffisante ; ces passages veulent dire : « le temps, l'accueil était si beau que, s'ils avaient souhaité le plus beau temps, le plus bel accueil qu'ils pussent imaginer, ils auraient perdu à la réalisation de leur souhait ».

Terente est traduit par « gewürm » ; c'est une variante de *tarente*. — *Tigart*, traduit, à l'exemple de Scheler, par « trésorerie », est certainement le nom d'un château-fort, et doit prendre une capitale. — *Tournier*, « abs. se tourner 473 » ; mais c'est le verbe *tournoier*, « combattre dans un tournoi ». — *Trieuve* 4131 a le sens ordinaire de « trêve », et non celui de « bürgschaft ».

Ueilliere « visier » ; non, mais « œillère », c'est-à-dire « trou dans le heaume devant l'œil, permettant de voir ».

Val « valeur » ; c'est ici la plus étrange des traductions de l'éditeur de *Sone* : dans les passages cités il s'agit d'un cheval *Qui des autres vaut plain un val* ; inutile de dire que *val* = vallée. — *Vois* 1987 n'est pas une interjection, quoi qu'en ait dit Scheler suivi par M. G. (l'interjection est *voi*), ni, comme le suppose aussi Scheler, l'impér. de *voir*, mais la 2e personne du prés. de l'indic. de *voir*, prise interrogativement (de même, soit dit en passant, *oz*, bien que très souvent on le regarde comme un impératif, est la 2e pers. sg. de l'ind. prés. d'*oïr*).

M. Goldschmidt a fondu les noms propres dans son *Wörterverzeichnis* ; ils appellent aussi quelques observations.

Animaye, comme on l'a vu, est à supprimer. — Sur *Ansel* et *Ansiaume* voy. ci-dessus, p. 118, n. 2. — *Ayen*, « frauenname » : il aurait été bon de marquer que c'est l'acc. d'*Aie*. — *Boeme*, « eine insel, also nicht Böhmen » : c'est peut-être regarder notre poète comme plus savant qu'il n'était : Shakspeare n'a-t-il pas mis un port de mer en Bohême ? Mais la rime *boine* rend *Boeme* suspect. — *Bruges* est certainement Bruges, et le fait que dans le poème c'est un port de mer n'y contredit pas ; *Baïviers* semble n'être qu'une faute qui revient deux

fois pour *Bruges*. — *Corbueil* est assurément Corbeil, et le point d'interrogation est à supprimer. — *Drone*, l. *Dione* (voy. ci-dessus sur le v. 6667). — *Far* « cap Faro » ; non : mais le détroit lui-même ou « Phare » de Messine. — *Fourré*, nom du roi de Hongrie père de la reine de France (au v. 1409), doit bien probablement, d'après le prologue en prose, être corrigé en *Floire*, nom ordinaire des rois de Hongrie dans les romans. — Le nom de *Longin* appelait une explication. — *Machau*, « ort in der Champagne ? » : le ? est inutile. — *Noroveghe* : les autres formes, et l'usage de l'ancien français, montrent qu'il faut imprimer *Norouegbe*. — Intercaler *Sesaire* à son rang et supprimer *Selaire*, faute corrigée. — A l'art. *Sesille* aj. la forme *Sezire* qu'il faut restituer pour *Sezille* dans les trois vers (voy. p. 557) où ce nom rime en *-ire*. — Il n'est pas douteux que *Trapes* soit Trapani en Sicile : la description qui en est faite répond à la réalité ; il est vrai qu'il semble à un endroit qu'on y aille d'Italie par terre, mais on trouve la même faute à propos de Messine. — Ce n'est pas Sone qui prétend se nommer *Tubé* pour déjouer un espion : c'est le chevalier auquel il a dit de prendre sa place. — « *Waudainmont in Saintois* ? ». Il n'y a là aucune difficulté : *Waudainmont* est l'ancienne forme du nom très connu de Vaudemont (Meurthe), et le comté de Vaudemont est précisément l'ancien pays de Saintois. — *Wimer* (*mont*) : le *Mont Wimer*, célèbre château des comtes de Champagne, aujourd'hui le Mont-Aimé[1].

G. P.

---

1. Il faut ajouter, comme il résulte des observations de M. Tobler ou des miennes, plusieurs noms de lieux que l'éditeur n'a pas reconnus : *Corse* 19439, *Duresté* 18441, *Grantpré* 14238, *Nimaye* p. 554, l. 24; aj. aussi *Bret* (Breton), voy. ma remarque sur le v. 15719.

COMPTES RENDUS

Prof. Dr Enrico Zaccaria. **L'elemento germanico nella lingua italiana. Lessico con appendice e prospetto cronologico.** Bologna, 1901, in-8, 560 p.

Un recueil commode et suffisamment complet des mots italiens d'origine germanique ne peut manquer d'être le bienvenu pour tous ceux qui s'occupent de cette matière, surtout quand il donne, comme c'est le cas pour le livre de M. Zaccaria, bon nombre de formes dialectales qu'on aurait de la peine à trouver ailleurs. — Mais l'auteur aurait pu augmenter beaucoup la valeur des services que son travail rendra, en indiquant par des signes diacritiques la qualité des voyelles et des consonnes que la notation habituelle laisse indécise, et pour laquelle les Italiens même peuvent se trouver dans l'embarras. Cela aurait été d'autant plus utile que les mots dialectaux offrent quelquefois en ce point des divergences qui sont très importantes pour l'établissement de leur origine.

Un soin plus minutieux de ces détails aurait peut-être aussi amené dans le travail de M. Z. une méthode plus rigoureuse, qui aurait certainement abouti à des résultats plus ordinairement acceptables. C'est ainsi que la qualité de la dentale devrait empêcher tout rapprochement (v. p. 408) entre l'it. *rǫzza*, fr. *rosse*, d'un côté et l'it. *mǫzzo*, fr. *mousse*, l'it. *bǫzza*, fr. *bosse*, de l'autre. La dentale est sonore dans le premier exemple, mais sourde dans les deux derniers : il n'y a donc pas de parallélisme entre eux. De même, la qualité de la voyelle ne permet pas de rattacher « sans aucun doute » l'it. *lęsto* au goth. *listeig*, ce que M. Mackel a d'ailleurs déjà remarqué. Il y aurait peu d'utilité à énumérer ici toutes les inexactitudes semblables qu'on pourrait relever dans le livre de M. Zaccaria, d'autant plus que beaucoup d'entre elles se corrigent très facilement à l'aide de travaux récents, comme par exemple des articles de M. Braune et de M. Bruckner dans la *Z. f. rom. Philologie*. Ces articles, aussi bien que le Dict. de Körting et le *Dict. Gén.*, qu'on s'étonne un peu de ne pas voir cités par M. Z., lui auraient souvent fourni des indications beaucoup plus exactes que celles auxquelles il s'est arrêté. Il s'ensuit naturellement que les résultats, quelquefois très bons, auxquels M. Z. est arrivé ne sont pas toujours nouveaux.

Parmi les étymologies que M. Z. propose, ou soutient de nouveau, et qui méritent d'être prises sérieusement en considération, je relèverai les suivantes : *ammanire*, rattaché comme l'afr. *manevir* au goth. manvjan ; *barzelletta* du germ. *barzan, aha. burzen ; *bron* (dial. lomb.) du lgb. brunno ; *danda* (dial. de Sienne), lisières des enfants, d'une base germ. *dand, qui se retrouve dans l'angl. *dandle*, mha. *tandlen* (malgré le *Dict. Gén.*, lequel y voit une onomatopée, il est probable que le fr. *dandiner* se rattache, comme le dit M. Z., au même radical); it. *folla*, fr. *foule*, rattaché à l'aha. follâ (plus exactement, il faudra rattacher le fr. à une forme **fûlla*, ce qui expliquerait la différence de qualité de la voyelle); *fazzoletto* d'un aha. (= langob.) *fuz, et non, comme l'indique Körting, de fetzen influencé par facies ; *gualmo* « *fracido, gualcito, insozzato* », de l'aha. walm ; *marrone*, cheval qu'on attelle à côté d'un autre encore mal dompté pour lui servir de guide, de l'aha. marah (cette étymologie est séduisante, et la base semble convenir beaucoup mieux que celle que propose Körting, Maro Vergilius, même pour le fr. *maron*, *marron*, conducteur, chien du Saint-Bernard ; mais la terminaison fait quelque difficulté) ; *scriccare* (forme dialectale), frotter une allumette avec bruit, sauter, d'un a. h. all. *scriccan (cf. *Heuschrecke*) ; au même radical se rattacheraient aussi *scriccio*, *scricciolo*, roitelet, et le diminutif de *scriccare*, *scricchiolare*.

J'ajouterai quelques remarques de détail, qui sont bien loin d'être complètes.

Astio, *aschio*, *aschiare*, *astiare*. Ni le goth. haifsts ni le verbe haifstjan ne suffisent phonétiquement aux formes italiennes. Mais on peut admettre l'allongement du verbe au moyen du suffixe *-l-*, qu'on trouve aussi pour d'autres verbes d'origine germanique : *branler* < *brandeler* à côté de *brandir* ; *treppiare* < *tripelôn* à côté de *trippôn* etc. *Haifstilôn aurait donné régulièrement : **astlare* **asclare* > *astiare*, *aschiare*, d'où le déverbal *astio*, *aschio*.

Biacco, « piccolo serpente di color bianco livido », de blaih (d'où vient aussi *biacca*), et non de blah, noir, qui ne convient pas pour le sens.

Branda, « hamac » : *branda* se rattache bien, comme l'observe M. Z., au même radical que *brando*, mais sans qu'on ait besoin de recourir, comme il le fait, au sens de « morceau d'étoffe dont on fait un lit ». Du sens originaire du radical brinn, brann, « mouvement, oscillation », on passe facilement à l'idée de l'oscillation d'un objet suspendu, puis à celle d'être suspendu, de pendre, qui se trouve dans Puitspelu pour le verbe *brander* : « au sens neutre se dit aussi de tout ce qu'on attache au plafond ». Ce doit être là le sens primitif du mot italien *branda*, fr. *branle*.

Bradone, morceau d'étoffe qui pend de la couture de l'épaule. Non du radical de brano, mais du terme germ, braid- (all. mod. *breit*) ; pour le sens, cf. l'angl. *breadth*, et le fr. *lé*.

Camarlingo, évidemment non de kamar+lingan : il ne faut pas y chercher autre chose que le suffixe bien connu -linc.

Chionzo, non de klump, mais de klunz, qui a le même sens : v. Grimm, *Deutsches Wörterbuch*.

Ciappa, ciappola, burin, non de l'a. h. all. scuoppa ni de schuppe, mais plus probablement de schapa, plane.

Cifo : Schuft est peu satisfaisant à cause de la voyelle. Schof, « ludibrium » (v. Schade), du verbe scôfon, le semble davantage.

Ghignare, guignier. Si les deux mots ne sont pas à séparer, l'it. ne peut venir que du fr., pour lequel la base *kinan est insuffisante. Le fr. semble pouvoir se rattacher avec quelque probabilité à la racine germ. hwīn, angl. mod. *whine* et *whinny*, qui montre la double forme hwīnan et hwenjan. Pour le sens, *ghignare* se rapprocherait de l'anglais *whinny*, tandis que le sens ancien « vibrare, coruscare, quatere » peut expliquer le sens de « remuer », donné par plusieurs patois fr. et cité par le *Dict. Gén.*, qui laisse pourtant ce mot sans explication.

Ghindaressa. Non pas wind + reissen. Le mot est emprunté, la vraie terminaison it. se trouvant dans le doublet ghindereccia, que Z. ne mentionne pas. Pour le suffixe -īcia v. le *Traité de la form. de la l. fr.* joint au *Dict. Gén.*, § 82. De même *ghindazzo* contient le suffixe -acius, sans reposer sur un composé wind-achse.

Gualcire ne peut venir ni de walzian, ni même de waltĭan. Parfaitement convenable pour le sens et pour la forme serait une base *walkjan, du thème wēlk, *walki étant aussi postulé par le fr. *gauche*, v. Mackel p. 52.

Lęsto, non de *listig* (voy. plus haut). Peut-on supposer que ce soit un participe contracté du verbe *allestare, allestire*, qui reposerait sur le germ. *hlastjan, hlesten? Le sens primiti aurait été : « complètement chargé », « prêt à partir », puis : « prêt », sens que *lęsto* a d'ailleurs parfaitement gardé en italien.

Orza, orzare. Ces mots n'ont probablement aucun rapport ni avec « droite », ni avec « gauche ». Le verbe *orzare* signifie « venir au vent ». Grenet (*Arte Marinaresca*, Napoli, 1883, p. 111) dit : « *Orziera* o ardente : nave che stringendo il vento e bene orientata tende a salire al vento ». L'opposé est *poggiera* : « nave che nelle stesse condizioni tende a scostarsi dal vento ». L'idée de « monter » et de « descendre » est évidente, et l'on peut voir dans *orzare* un verbe *ortiare, formé sur le p. p. ortus de orīrī, peut-être d'après l'analogie d'*alzare*.

Spranga : plutôt que dans spanga une base convenable se trouverait dans le verbe goth. praggan « drücken », cf. bavarois prang « fessel ». L'adjonction de *s* ne fait pas de difficulté.

Squillare remonte directement non à skēllan, mais à un radical avec qv, dont l'existence est prouvée par l'anglais *squall* : v. Skeat à cet article.

C. CIPRIANI

Das Fableau von den Trois Bossus ménestrels und verwandte Erzählungen früher und später Zeit; ein Beitrag zur altfranzösischen und zur vergleichenden Litteraturgeschichte, von Alfred PILLET. Halle, Niemeyer, 1901, in-8, IV-101 p.

Les monographies critiques de contes répandus au moyen âge peuvent être recommandées à la fois comme très utiles à l'histoire littéraire et à la mythographie et comme formant un excellent *test* des connaissances, des aptitudes et de la méthode d'un jeune philologue. Celle que nous donne M. Pillet remplit parfaitement ces deux conditions : elle apporte à la science une contribution précieuse, et elle montre chez l'auteur, avec un savoir sûr et étendu[1], un talent d'exposition peu commun, un goût délicat et un vrai sens critique. Dans un sujet déjà plus d'une fois étudié (notamment par M. Bédier) il a su trouver du nouveau, et il a joint à son étude spéciale des vues intéressantes et judicieuses sur la question générale de l'origine et des rapports des contes orientaux et des fableaux européens. Je ne me représente pas tout à fait comme lui l'histoire particulière du thème qu'il a étudié ; mais si je crois qu'il faut disposer les matériaux un peu autrement qu'il ne le fait, je reconnais que je lui dois et, en partie, la connaissance et, en plus d'un cas, la juste appréciation de ces matériaux[2].

On connaît le sujet du conte des *Trois bossus ménestrels*, de Durand (XIIIe siècle). Un bossu auquel sa richesse a fait obtenir la main d'une femme dont il n'est pas digne[3] reçoit, un jour de Noël, la visite de trois chanteurs (ménestrels) bossus comme lui et qui, à cause de cela, prétendent célébrer avec lui la fête. Il les accueille, les paie assez largement, mais, en les congédiant, leur défend de jamais reparaître. Il sort ; sa femme, voulant jouir aussi du divertissement des ménestrels, les fait venir dans sa chambre ; tout à coup le mari revient : la femme cache les trois bossus dans trois coffres ; le mari parti, elle veut les délivrer, mais les trouve tous trois étouffés. Pour se débarrasser des corps, elle appelle un porteur dans la rue, et lui promet une bonne somme s'il veut aller jeter à l'eau, enveloppé dans un sac, un bossu qui est mort chez elle. Le porteur y consent : quand il vient réclamer son salaire, elle lui dit qu'il n'a pas bien fait la commission, car le bossu est encore là dans son sac : étonné, il emporte le deuxième bossu et le jette à l'eau. La scène se renou-

1. M. P. montre partout une bonne connaissance de l'ancien français ; il donne en appendice des corrections, faites en partie d'après les mss., au texte des trois fableaux de Durand, de Huon Piaucele et de Haiseau. — Au v. 445 d'*Estormi* il n'y a pas lieu de changer (p. 82) *vous* en *ne*.

2. Je n'examine guère, dans ce qui suit, le livre de M. P. qu'au point de vue purement mythographique ; je tiens à dire que ses remarques d'histoire littéraire sont en général excellentes.

3. Durand tire de cette circonstance accessoire et fortuite la morale de son conte, — ce qui suffirait à prouver, comme l'a remarqué M. Gröber, qu'il ne l'a pas inventé.

velle pour le troisième bossu, qu'il croit toujours le même, et il le jette aussi à l'eau, jurant que s'il revient encore il l'arrangera de façon à l'empêcher de recommencer. En arrivant chez la dame, il se retourne pour voir si le maudit bossu ne le suivrait pas, et aperçoit le mari qui rentre chez lui : il croit que c'est toujours le mort récalcitrant, et, furieux, il l'assomme d'un coup de massue, le lie solidement et le jette à l'eau avec les autres; il vient ensuite toucher la somme promise, que la dame, délivrée ainsi, sans qu'il y ait de sa faute, de son odieux époux, lui paie avec plaisir.

Cette histoire macabre, mais, on ne peut le nier, vraiment comique, a une tournure orientale qui frappe ceux qui la lisent sans prévention et sont familiers avec la littérature de ce genre. M. Pillet a trouvé de l'origine orientale du récit une marque assez probante : en Orient les bossus sont souvent professionnellement musiciens, chanteurs et danseurs bouffes ; c'est le cas du peti bossu qui figure dans un conte bien connu des *Mille et une nuits*, et, ce qui est intéressant, d'un bossu que nous présente un conte du *Kathasaritsagara*, dont les récits remontent, pour le fond, à plus de deux mille ans; l'histoire semble donc d'origine indienne (nous en verrons plus loin un autre indice). Un trait qui me semble aussi de couleur bien orientale est la situation de la femme : elle n'assiste pas au divertissement que les bossus donnent à son mari ; pour pouvoir en jouir, elle les fait venir en secret dans sa chambre, c'est-à-dire dans l'appartement des femmes, dans le harem; innocente en Occident, une telle conduite est coupable dans les mœurs orientales. Il faut noter aussi qu'une facétie qui a plus d'un point de contact avec celle-ci, qui, comme le remarque judicieusement M. P. (p. 96), est très certainement née dans le même milieu, et qui présente avec la nôtre, dans son développement, un parallélisme frappant[1], est sans aucun doute d'origine orientale : c'est le conte des *Mille et une nuits*, cité tout à l'heure, où les hôtes d'un bossu « ménestrel », mort chez eux par accident, et, après eux, plusieurs personnes qui s'imaginent avoir causé sa mort, se débarrassent successivement de son corps. Mais ces probabilités ne suffisent pas : notre conte existe-t-il ou a-t-il existé en Orient ? On n'en a qu'une forme extrêmement défectueuse dans les *Mischlé Sendabar*, version juive, d'une date incertaine, de provenance directement arabe, du livre indien (perdu) qui est la source lointaine de notre roman des *Sept Sages* : le conte est d'ailleurs étranger à l'original et a été ajouté par le traducteur juif ou par son modèle. Là le mari n'est pas bossu et ce n'est pas lui qui reçoit

1. Cette histoire en effet, comme la nôtre, a passé en France, où elle n'a pas fourn moins de cinq fableaux (voy. Pillet, p. 96, qui restitue à l'un d'eux son vrai titre : *le Prestre conporté*, et non *le Prestre c'on porte*). Dans tous ces fableaux (comme dans une partie des versions de notre thème) le bossu est remplacé par un prêtre ou un moine : la bosse ici n'était pas, comme elle l'est dans les *Trois bossus*, utile au récit, et on n'en comprenait plus la raison d'être originaire. Il eût mieux valu toutefois la conserver : le fait que c'est le corps d'un bossu qui est l'objet de cette série d'aventures leur donne, je ne sais trop pourquoi, quelque chose de moins funèbre.

le premier les bossus[1]; la femme invite, pour se distraire dans sa solitude, un bossu, chanteur et danseur, auquel elle donne un habit, et qui lui amène les deux autres[2]; le mari survenant, elle enferme les bossus, ivres, dans une chambre, où ils se querellent jusqu'à se donner réciproquement la mort[3]; quand elle le constate, elle fait venir un noir, qu'elle paie d'avance (!) en lui accordant ses faveurs[4] pour jeter un sac, dont il ignore le contenu, dans le fleuve. « Il le fit, [puis revint] jusqu'à ce qu'il les eût l'un après l'autre emportés et jetés à l'eau. Voyez et reconnaissez la malice des femmes![5] » Le mari n'étant pas bossu, le dénouement du fableau français, naturellement, manque, et le conte, privé de ce dénouement, ne signifie plus rien.

M. Pillet reconnaît bien que cette misérable forme du récit est altérée et tronquée; mais il pense que la forme plus complète d'où elle provient ne connaissait pas non plus le dénouement du fableau, le meurtre du mari, et, par conséquent, n'attribuait pas de bosse à celui-ci. En soi, cela ne me paraît guère supposable : l'histoire n'existe que pour ce dénouement; comment se terminerait-elle sans lui? Le porteur jetterait à l'eau les trois corps, et tout serait dit? Mais il appartient à l'essence même du conte que le porteur, après avoir noyé le premier bossu, quand il le trouve censé revenu, s'étonne, puis, quand le prodige se renouvelle, s'exaspère, et cela doit aboutir à quelque chose. M. P. dit (p. 24) : « Des auditeurs naïfs ont pu trouver suffisamment plaisante l'histoire du sot porteur avec les trois cadavres qu'il prend pour un seul. » Je ne suis pas de son avis, et je me range ici à l'opinion exprimée par M. Bédier d'une façon un peu trop dogmatique[6].

D'ailleurs une preuve externe vient à l'appui de cette opinion. On trouve en Italie au XVIe siècle deux versions de notre thème indépendantes l'une de l'autre et indépendantes du fableau, l'une de Doni, l'autre de Straparola, et toutes deux font tuer le mari, bossu, par le porteur. Celle de Doni, — qui possède un prologue tout à fait étranger et qui ajoute des détails généralement

---

1. C'est la forme du fableau qui est originale, car elle se retrouve dans Doni (voy. plus loin).

2. Les bossus musiciens et chanteurs semblent former une sorte de corporation.

3. Cette variante assez absurde ne se retrouve pas ailleurs et n'est certainement pas authentique : partout les bossus sont étouffés dans leur cachette trop étroite.

4. Ce genre de salaire est sans doute de l'invention du rédacteur, qui met son récit dans la bouche d'un des ministres ennemis de la reine, lesquels cherchent à rendre le rôle des femmes, dans les histoires qu'ils racontent, le plus odieux possible; mais, comme l'a très justement remarqué M. P., ce trait est ici bien maladroitement placé. Il est curieux que dans le *Meistergesang* cité plus loin il soit dit aussi que la femme, ayant appelé un garçon simple d'esprit, *Thett im darumb sein willenn*, et avant de lui dire ce qu'elle attend de lui; mais ce n'est là qu'un enjolivement inutile : pour le décider à jeter dans le Danube le corps qu'elle lui montre, elle lui promet deux florins.

5. M. P. montre fort bien que cette morale est ici assez peu justifiée, la femme ne faisant que parer aux suites que pourrait avoir un accident.

6. On verra plus loin une confirmation, qui me semble décisive, de cette manière de voir.

absurdes, — ressemble de près au fableau français, mais a quelques traits communs avec l'hébreu (les bossus sont danseurs, et non pas seulement chanteurs ; la dame leur donne des vêtements ; on ne dit pas au porteur ce qu'il y a dans le sac). M. P. veut que Doni ait emprunté la première partie de son récit à la source des *Mischlé Sendabar* et la fin au fableau français. « Il est vrai qu'il n'y a aucun autre indice de la connaissance de fableaux français par Doni ; mais est-il téméraire de la supposer chez un homme qui a fait de savantes études sur la lyrique provençale ? » Assurément il est téméraire, et plus que téméraire, de supposer cette connaissance : les deux cas n'ont rien de commun. Doni n'a pu en aucune façon connaître le fableau de Durand, conservé dans un seul manuscrit. D'ailleurs combien est peu vraisemblable une telle combinaison de deux versions aussi éloignées de toute façon ! Des contes orientaux, venus surtout par Venise, circulaient en Italie à l'époque de Doni, et on sait qu'il en était curieux : il me paraît certain qu'il a connu par transmission orale le conte arabe dont le livre juif nous donne une si pitoyable déformation [1]. La même solution s'impose pour Straparola. Chez celui-ci, les bossus, qui ne sont plus que deux, sont les frères du mari [2], bossu comme eux, qui a défendu à sa femme de les recevoir. M. P. veut cette fois que Straparola ait puisé « dans la tradition qui était née du fableau ». Mais où trouve-t-il la moindre trace d'une telle tradition, et en général, dirai-je, d'une tradition née des fableaux du moyen âge ? La vraie source de Straparola, — en ce cas comme en d'autres, — est bien la tradition orale, mais une tradition ayant le même point de départ que celle où a puisé Doni, c'est-à-dire le conte oriental dont le livre des *Mischlé Sendabar* atteste l'existence.

Je crois donc qu'au tableau compliqué et invraisemblable dressé par M. Pillet (p. 50) il faut en substituer un beaucoup plus simple : le conte oriental, c'est-à-dire arabe, mais probablement d'origine indienne, des trois bossus est représenté par quatre dérivés parallèles et indépendants : le fableau de Durand (qui est sans doute le moins éloigné de l'original), le conte de Doni (où le thème est arbitrairement soudé à un thème tout autre), le conte juif (où le thème est déplorablement altéré), et le conte de Straparola (où les bossus ne sont plus que deux et sont les frères du mari) [3].

---

1. Il est impossible de discerner, dans sa version, ce qui revient à ce conte, aux intermédiaires et à lui-même.

2. M. P. remarque finement que ce changement est dû sans doute à ce qu'on n'était pas accoutumé à l'idée de musiciens bossus. Il fallait dès lors trouver une raison pour que des bossus vinssent chez un autre bossu : il était tout naturel de les supposer frères.

3. La nouvelle de Straparola est la source directe ou indirecte de toutes les versions françaises modernes. M. P. donne cependant des raisons assez fortes pour que la farce de Gratelard remonte, non à Straparola, mais à la tradition où celui-ci a puisé, et dont Gratelard aurait conservé quelques traits plus anciens (ainsi les frères bossus du mari bossu sont trois et non deux). Cela ne prouve pas, naturellement, que cette tradition provienne du fableau.

En regard de ce récit où figurent trois bossus et un mari, bossu comme eux, qui, après leur mort accidentelle, est, à cause de sa ressemblance avec eux, tué et jeté à l'eau avec leurs corps, il en a existé un autre où il s'agit non de bossus, mais de prêtres (c'est-à-dire que la ressemblance est due non à la conformation mais au vêtement), et où la victime de la méprise est, non le mari, mais un prêtre qui passe par hasard. Nous n'avons de cette forme à l'état isolé que deux versions, recueillies à des endroits bien éloignés l'un de l'autre. L'une est un conte annamite [1] où une femme se débarrasse du corps de quatre bonzes, morts par accident près de chez elle, en les faisant enlever successivement par un lourdaud, qui, exaspéré du triple retour de celui dont il croyait s'être débarrassé, prend un bonze qu'il rencontre pour le revenant obstiné, et le jette à la rivière. L'autre est un *Meistergesang* allemand du XVIe siècle (Pillet, p. 94), où les corps de trois clercs (*studenten*, *schreiber*) qu'une femme a fait venir chez elle pour la divertir [2], et qui, le mari survenant, ont été cachés et sont morts étouffés, sont l'un après l'autre jetés à l'eau, et y sont rejoints par un clerc qui passe et que ledit porteur prend pour le même mort de nouveau revenu. Il est très intéressant de trouver à la fois en Extrême-Orient et en Europe cette forme parallèle du thème qui nous occupe : c'est un cas où se vérifie l'opinion, souvent exprimée par M. Cosquin, d'après laquelle, dans les contes européens venus de l'Inde, il n'est guère de variante qui ne se retrouve dans leur patrie d'origine. Il semble bien qu'il ait existé dans l'Inde deux formes d'un même thème : trois [3] hommes conformés ou vêtus de même étant morts accidentellement [4] chez une femme, elle veut se débarrasser des cadavres compromettants, et elle les fait l'un après l'autre enlever par un rustre à qui elle persuade deux fois que le mort qu'il vient de jeter à l'eau [5] est revenu ; furieux de cette obstination, quand il rencontre un quatrième personnage semblable aux trois autres, il le jette aussi à l'eau, le prenant pour celui qu'il croit avoir déjà noyé trois fois. Dans une des formes, les morts sont des bossus, dans l'autre des prêtres (brahmanes à l'origine, puis bonzes, etc.) [6]. Dans la forme où il s'agit de bossus, le person-

1. M. Pillet (p. 90) cite ce conte d'après Cosquin, *Contes pop. de la Lorraine*, t. II, p. 33) ; je me suis reporté au recueil de Landes, *Contes et légendes annamites* (Saïgon, 1886, n° 77, p. 190).

2. Moins innocemment, semble-t-il, que dans les contes de l'autre groupe.

3. Le conte annamite en a quatre ; cela pourrait être le chiffre primitif, le nombre trois, cher au folklore, ayant été substitué à l'autre.

4. Cela est essentiel au thème (cf. le *Petit bossu* des *Mille et une nuits*) : le conte doit être comique (malgré les cadavres), et un triple meurtre lui enlève vraiment toute gaieté (cela se sent très bien dans les formes contaminées, dont nous parlerons plus loin, où le meurtre est substitué à l'accident).

5. C'est ce moyen de faire disparaître les cadavres qui semble le plus ancien comme il est le plus naturel ; il serait trop long d'indiquer ceux qu'on trouve dans diverses versions.

6. La forme primitive de la version « prêtres » doit être cherchée dans le *Meistergesang* plutôt que dans le conte annamite, qui est très altéré : la femme doit avoir quelque

nage tué par méprise est le mari bossu de la femme; dans celle où il s'agit de prêtres c'est un prêtre, qui passe par hasard. Ces deux contes ne doivent pas être indépendants : l'une des formes provient de l'autre; laquelle a le plus de titres à être regardée comme primitive? Assurément, celle où il s'agit de bossus et où c'est le mari qui est tué est la plus comique [1] et celle qui nous satisfait le plus : la disparition de ce bossu ridicule et méchant ne nous attriste nullement [2], tandis que le meurtre brutal d'un passant inoffensif nous laisse, même avec la meilleure volonté de rire, une impression pénible [3]. Mais il n'est nullement sûr que la version qui nous plaît le plus soit la version originale : elle peut être un perfectionnement apporté à la première par un esprit ingénieux. Toutefois ce qui me fait croire que c'est bien la forme « bossus-mari » qui est l'original, c'est que dans l'autre aussi nous voyons que c'est une femme qui se trouve avoir les trois corps sur les bras et qui cherche à s'en débarrasser par crainte de son mari [4] : il y a donc entre le dénouement de la version « bossus-mari » et le début commun aux deux versions un lien organique qui a disparu de la seconde, en sorte qu'on peut avec vraisemblance regarder la version « prêtres-passant » comme une altération de la version « bossus-mari », altération due probablement à une transmission orale imparfaite [5], et d'ailleurs fort ancienne, puisque de l'Inde, où elle s'était formée, elle a passé en Europe dès le moyen âge.

Il ne faut pas conclure, en effet, de ce qu'on ne trouve en Occident de la forme « prêtres-passant » qu'une seule et tardive version à l'état isolé, que cette forme y fût inconnue au moyen âge. Elle y apparaît dès le XIIe siècle, dans plusieurs versions, et elle y est encore très répandue, mais contaminée avec un autre conte, celui des « trois galants bafoués » (*Constant du Hamel*, etc.) [6]. C'est ainsi que nous la trouvons dans deux fableaux français (*Estormi*,

---

responsabilité dans la mort des prêtres (le *Meistergesang* est là-dessus dans un frappant accord avec la version « bossus »); il est absurde de représenter le porteur comme étant lui-même un prêtre.

1. Voy. les judicieuses remarques de M. Bédier.

2. Et, comme je l'ai déjà remarqué, le fait qu'il s'agit du corps d'un bossu rend l'histoire moins sinistre.

3. Dans plusieurs des contes du groupe contaminé dont je parlerai tout à l'heure, ce sentiment s'est fait jour : les époux, qui sont ici les auteurs communs et volontaires de la mort des prêtres, regrettent le dernier meurtre dont ils sont, involontairement cette fois, la cause; mais alors toute la gaieté du conte s'évanouit.

4. Ce trait manque, il est vrai, dans le conte annamite, où on ne comprend pas bien ce que craint la vieille et pourquoi elle rapporte chez elle les corps des quatre bonzes morts dans le voisinage de sa maison; mais c'est une des nombreuses preuves de l'état fort altéré où ce conte a été recueilli. Le trait en question est au contraire très bien marqué dans le *Meistergesang*.

5. On s'est seulement rappelé que le porteur tuait un quatrième personnage semblable aux autres, ce qui paraissait déjà suffisamment comique.

6. Cela donne occasion à M. P. d'examiner ce thème dans un chapitre spécial, auquel je ne m'arrêterai pas, mais qui m'a paru fort bon. Il aurait pu citer mon étude sur le conte de la *Rose* (*Rom.*, XXI, 78 ss.), où il aurait trouvé quelques renseignements complémentaires.

par Huon Piaucele; *les Quatre prestres*, par Haiseau), dans un récit de l'*Historia septem Sapientum* (*Amatores*), dans un conte italien du XVe siècle (Sercambi), et dans deux contes allemands, l'un, en vers, du XIVe siècle (*les Trois moines de Colmar*), l'autre, en prose, du XVIe siècle (Schumann). Chacun des deux thèmes contaminés a subi, dans le conte résultant de leur combinaison, une modification essentielle. Dans aucune version des « trois galants » le mari ne tue les galants ; il se contente de les honnir ou de les traduire en justice : ici il les tue, soit après qu'ils se sont cachés (*Quatre prêtres*, *Moines de Colmar*, Sercambi, Schumann), soit sans cette circonstance (*Estormi*, *Amatores*), qui, se trouvant à la fois dans le thème des « trois galants » et dans le nôtre (version « prêtres » et version « bossus ») a dû servir de trait d'union entre les deux. Les victimes sont d'ailleurs, non, comme dans les « trois galants », trois personnages officiels investis de fonctions différentes, mais trois prêtres ou moines [1], comme dans la seconde forme de notre thème. Ce thème, qui forme la deuxième partie du récit, est fidèlement conservé : le porteur met à mort un personnage ressemblant, par son costume, aux trois premiers morts et complètement étranger à l'action précédente. Ce groupe remonte donc à une seule source où les deux thèmes, — « trois galants » et « prêtres-passant », — avaient été combinés. L'altération du thème des « trois galants bafoués » est évidemment voulue, et a été pratiquée pour fournir au second thème les trois cadavres qui lui étaient nécessaires [2].

Résumons-nous : il a existé dans l'Inde deux formes d'un même thème, celui de trois [3] cadavres de gens conformés ou vêtus de même, morts accidentellement [4] chez une femme, qui essaie de se débarrasser d'eux en les faisant enlever successivement par un rustre ; furieux de l'obstination du mort, et rencontrant un quatrième personnage semblable aux trois premiers, il le jette aussi à l'eau. Dans la forme primitive, les morts étaient des bossus et la victime du quiproquo était le mari de la femme, bossu lui-même ; dans la seconde forme, altérée, les morts étaient des prêtres et la victime était un prêtre étranger à l'action. Ces deux formes se sont à peu près perdues en Orient, où chacune d'elles n'a laissé qu'une trace ; mais toutes deux ont passé de bonne heure en Occident, où la première a persisté sous trois formes (Durand, Straparola, Doni) et est toujours restée isolée, où la seconde n'est représentée à l'état isolé que par une version peu ancienne (*Meistergesang*), mais, conta-

1. Dans l'*Historia septem Sapientum* ce sont des chevaliers ; mais cette version paraît n'être qu'un arrangement, intentionnellement « démarqué », d'*Estormi*.

2. Il me paraît en effet, comme à M. P. (contrairement à l'opinion de M. Bédier), que c'est le conte des « trois galants » qui a été soudé au nôtre, plutôt que l'inverse ; mais j'attribuerais cette soudure à un conteur « de bouche » plutôt qu'à un écrivain.

3. Sur le nombre quatre du conte annamite, voy. ci-dessus, p. 140, n. 3.

4. Voy. ci-dessus, p. 140, n. 4.

minée avec un autre thème, a été souvent traitée depuis le XIIIe siècle et vit encore dans des contes populaires [1].

Ce n'est pas du tout ainsi que M. Pillet classe et apprécie les divers récits : il range, je ne comprends pas comment, le conte annamite parmi ceux qui présentent la forme contaminée, et quant au *Meistergesang*, il déclare que « cette forme, puisée sans doute dans la tradition populaire, n'est avec les autres en aucune relation et présente de l'ancien thème [c'est-à-dire du thème des *Trois bossus*] un remaniement indépendant ». Le groupe contaminé dérive donc, pour lui, directement du thème des *Trois bossus*, et c'est dans ce groupe que se serait opérée la substitution des prêtres aux bossus et d'un passant inoffensif au mari. Mais la rencontre fortuite du *Meistergesang* avec le conte annamite d'une part, avec le groupe contaminé de l'autre, serait vraiment par trop surprenante. Je crois que mon classement, qui s'applique à toutes les versions et en fait comprendre le rapport, est logiquement beaucoup plus satisfaisant, en même temps que l'histoire du thème telle qu'il permet de la concevoir est conforme à ce que nous montrent des cas analogues.

Si je pense autrement qne M. P. sur deux points importants de sa thèse, je suis à peu près complètement d'accord avec lui pour l'opinion générale qu'il exprime sur l'origine asiatique d'un grand nombre au moins des contes européens de ce genre. C'est en somme l'opinion qui était reçue avant le livre révolutionnaire de M. Bédier [2]. Ce n'est que par des études de détail bien menées qu'on arrivera peu à peu à établir une doctrine certaine. L'attaque dirigée par M. Bédier, avec tant de force et d'habileté, contre l'édifice où l'on se croyait sûrement abrité doit avoir pour effet, — et l'a déjà, — d'engager

---

1. M. P. (p. 89) en cite dix : trois français, trois italiens, un allemand, trois suédois et un croate (il annexe, à tort, à cette série le conte annamite). Dans tous il s'agit de prêtres (ou de moines). M. P. a essayé avec beaucoup de soin et d'intelligence de relever et de classer les traits communs à quelques-uns d'entre eux. Ils paraissent tous remonter à une forme fixée au XVIe siècle. Le trait de la réponse du porteur aux gardes qui l'arrêtent (p. 93) provient de versions du conte de *Rhampsinite*.

2. M. Bédier, en écrivant sa brillante discussion des formes diverses de notre conte (*Les Fabliaux*[2], p. 236 ss.), ne connaissait pas le conte annamite et, par suite, n'a pas donné au *Meistergesang* la place et l'importance qui lui reviennent. Je ne sais comment il aurait disposé de la version annamite pour l'adapter à son système, qui, on le sait, consiste essentiellement en ces trois points : 1° quand un conte existe en Asie et en Europe, il peut aussi bien s'être propagé d'Europe en Asie que *vice versa* ; 2° il n'y a aucun moyen de savoir ce qui en est ; 3° il n'y a aucun intérêt à le chercher. Sans avoir la prétention de me substituer à lui, j'imagine qu'un partisan de son système soutiendrait que le motif conservé dans le conte annamite et dans le *Meistergesang* peut aussi bien avoir passé d'Europe en Extrême-Orient qu'avoir fait le chemin inverse. Mais la propagation de nombreux contes indiens en Extrême-Orient d'une part, en Occident de l'autre, est un fait certain, tandis que celle d'un conte européen jusque dans l'Annam serait sans parallèle. Un partisan de M. Bédier révoquerait aussi en doute le caractère oriental, signalé plus haut, de quelques traits du thème des « trois bossus » (les bossus professionnellement musiciens, la femme vivant dans le gynécée) ; mais ce caractère paraît évident.

les défenseurs, peut-être à abandonner, — comme le dit M. P., — quelques avant-postes devenus intenables [1], mais surtout à fortifier les murailles, à réparer les brèches, à renouveler les approvisionnements : les meilleurs de ces derniers seront des monographies du genre de celle-ci [2]. M. Pillet est certainement apte, et je souhaite qu'il soit disposé, à nous en donner encore plus d'une.

G. P.

Registres consulaires de Saint-Flour en langue romane avec résumé français (1376-1405), édités et annotés par Marcellin Boudet, et précédés d'une préface de M. A. Thomas. Paris, Champion, 1900. Gr. in-8, XXVII-358 et 61 pages [3].

Entre toutes les villes de l'Auvergne, Saint-Flour est celle qui possède les plus riches archives. Aurillac, Montferrand (Clermont-Ferrand), Riom ne viennent qu'en seconde ligne. Ce qui est surtout digne d'attention c'est la série des comptes communaux, qui commence en 1376 et ne présente qu'un petit nombre de lacunes. Il est inutile d'insister ici sur l'intérêt des documents de ce genre, qui forment la base la plus solide de l'histoire locale, qui nous permettent d'étudier non seulement le fonctionnement de l'administration communale, mais encore les institutions municipales, et, lorsqu'ils sont rédigés en langue vulgaire, ce qui est ici le cas, l'idiome du pays. L'importance des archives de Saint-Flour était connue depuis un certain nombre d'années, puisque, dès 1892, M. Thomas en avait tiré un témoignage intéressant sur une représentation du mystère de la Passion qui eut lieu à Saint-Flour en 1425 [4]. On ne peut qu'applaudir à l'idée qu'a eue M. Marcellin Boudet, bien préparé par ses travaux antérieurs sur l'histoire de l'Auvergne, de publier un recueil d'extraits étendus de ces comptes pour les années 1376 à 1405. L'histoire et la philologie y trouveront leur profit.

A vrai dire, l'édition sera plus utile aux historiens qu'aux philologues. Une table détaillée, paginée à part (elle n'a pas moins de 60 pages à deux colonnes) rend les recherches faciles. Un sommaire placé en marge des pages, sous

---

1. A vrai dire, je ne vois pas bien les positions qu'ils auront à abandonner : ils n'ont pas attendu la critique de M. Bédier pour reconnaître que les livres indiens traduits en pehlvi, puis en arabe et de là en hébreu et dans les langues occidentales, n'ont joué qu'un faible rôle dans la transmission des contes, et pour déclarer que parmi les contes indiens il en est sans doute plus d'un qui n'est pas indien d'origine.

2. On en doit une tout à fait excellente à M. Ebeling, qui a mis au-dessus de toute contestation l'origine orientale d'*Auberie*.

3. En tête il y a un titre général : *Documents historiques inédits des XIVe et XVe siècles*, qui s'applique aussi à d'autres publications du même auteur : *La Jacquerie des Tuchins*, 1363-1384 (1895), et *Thomas de la Marche, bâtard de France* (1900).

4. *Romania*, XXI, 425. — Voir aussi la note du même sur Vincent Ferrier à Saint-Flour, *Annales du Midi*, IV, 380.

forme de manchettes, permet à ceux qui ne lisent pas facilement les textes auvergnats d'en prendre une connaissance rapide et le plus souvent suffisante. Les noms de lieux sont identifiés ; de nombreuses notes nous renseignent sur les personnages principaux et sur les événements auxquels les comptes font allusion ; au commencement du volume est placé un plan de Saint-Flour au XIVe siècle, qui paraît fort bien établi [1].

Ajoutons qu'à la suite des extraits prennent place un certain nombre de dissertations destinées à suppléer aux lacunes des comptes ou à traiter des questions que soulèvent les mêmes comptes. L'une de ces dissertations, « le *Tuchinat* dans le diocèse de Saint-Flour » (pp. 320-350), est le résumé et, sur certains points, le complément d'un important mémoire publié précédemment par M. B. sur cette sorte de jacquerie qui désola, à diverses reprises, une partie du midi de la France, entre 1363 et 1385 [2]. Tout le côté historique de l'édition est très louable, et c'est avec raison que l'Académie des Inscriptions a décerné l'une des médailles du concours des Antiquités de la France à M. B. pour le livre dont nous rendons compte et pour trois autres de ses ouvrages.

Mais, je dois le dire, en ce qui concerne l'établissement des textes, l'édition laisse beaucoup à désirer : elle ne mérite certainement pas l'éloge d'avoir « reproduit fidèlement le manuscrit » que lui a accordé M. Thomas dans la courte « préface philologique » imprimée en tête du volume. Avant toute vérification, j'avais été mis en défiance par certaines remarques faites à la lecture d'autres publications de M. Boudet. Ainsi, dans un mémoire, d'ailleurs très intéressant, mais dont nous ne pouvons rendre compte ici, sur Eustache de Beaumarchais, M. B. avait eu à transcrire une cinquantaine de vers du poème de Guillem Anelier sur la guerre de Navarre [3], et il les avait transcrits fort inexactement. D'autre part, j'avais pris moi-même des extraits des comptes de Saint-Flour, il y a environ dix ans, et je trouvais des différences assez fréquentes entre ma copie et celle de M. Boudet. Pour en avoir le cœur net, je me suis arrêté à Saint-Flour, au cours d'une récente excursion

---

1. Ce plan est accompagné d'une légende qui est partie en provençal (auvergnat) et partie en français. Certaines formes provençales m'étonnent, et j'ai peur qu'elles ne soient pas toutes tirées de documents anciens ; ainsi *crux de lo pes*. Ne faut-il pas *cros*? puis *de lo* est surprenant. Et trouve-t-on dans les textes *quarteir*, pour le français « quartier » ?

2. M. Boudet persiste, comme certains l'avaient fait avant lui, à considérer le nom de *tuchin* (dans les textes auvergnats *tochis*) comme formé de « tue-chiens ». C'est absolument impossible. C'est vainement qu'il établit par un texte de 1467 (*La Jaquerie des Tuchins*, p. 146) que *chi* signifiait « chien » à Saint-Flour au XVe siècle. A supposer que cette forme existât en Auvergne un siècle plus tôt, on aurait eu certainement, si l'étymologie indiquée était fondée, *tua-chi* et non *tochi*.

3. *Eustache de Beaumarchais, seigneur de Calvinet, et sa famille*, p. 44 (Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne*).

dans le Midi, et j'ai collationné sur les originaux un bon nombre des pages de l'édition. Je vais donner ici, en les classant selon un certain ordre, les résultats de cette collation partielle. Mais, d'abord, quelques observations générales sur la méthode à suivre dans les publications de comptes ou, en général, de registres. 1° Il est assurément très légitime de ne publier que des extraits : dans les spécimens que j'ai donnés ici-même des comptes de Digne, je me suis borné à un choix des articles qui m'ont paru les plus intéressants; mais il est indispensable de suivre l'ordre du registre, sans se permettre aucune interversion. A plus forte raison faut-il éviter de mêler ensemble les extraits de deux registres différents. La raison de cette façon de procéder est évidente : non seulement, lorsqu'on suit l'ordre du manuscrit, on rend les vérifications plus faciles, mais en procédant autrement, on risque d'induire en erreur aussi bien les historiens qui étudient le fonctionnement administratif que les philologues qui étudient la langue : il se peut que deux extraits rapprochés à cause de la similitude du sujet soient écrits par deux écrivains différents, ayant chacun ses habitudes graphiques. Il faut donc que le lecteur sache à quel registre il a à faire et qu'il soit informé de tout changement d'écriture qui pourrait se produire au cours d'un registre. M. B. a cru bien faire en opérant certaines transpositions dont le lecteur n'est pas averti [1] : il aurait pu, par des renvois indiqués en note, arriver au même résultat sans rien changer à l'ordre du texte. 2° Il est essentiel aussi, surtout lorsqu'on se borne à publier des extraits, de citer les feuillets, par recto et verso. Je sais bien qu'à Saint-Flour beaucoup de registres ne sont pas foliotés, mais il fallait les folioter ou les faire folioter. Tout registre d'archives doit être folioté; c'est prescrit par les règlements. 3° Il faut indiquer par des points les passages que l'on omet. M. B. ne le fait pas toujours [2], et en revanche il lui arrive de mettre des points là où il ne manque rien (par ex. p. 15, l. 4). 4° Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'imprimer en italiques, comme on le fait souvent, la transcription des abréviations. Le principal avantage de ce système est de forcer le transcripteur à fixer son attention sur la forme des mots; mais, au fond, c'est peine inutile lorsque la transcription ne laisse place à aucun doute, ce qui est le cas le plus fréquent. Et d'ailleurs le mélange de romain et d'italique est fatigant pour les yeux. Mais il faut avoir soin d'avertir le lecteur des cas qui présentent quelque incertitude. C'est ce qu'on peut faire aisément et brièvement soit en note soit dans la préface. M. B. n'a pas pris ce soin, et la façon dont il résout les abréviations introduit parfois dans le texte des formes contestables et même des mots dénués de sens. Voici des exemples. : P. 12, 15, etc. *prumeyrament*, *prumerament*. Je ne conteste pas

1. Il m'est, par exemple, impossible de deviner pourquoi, p. 22, les deux paragraphes commençant l'un par « Per iiij viatges », l'autre par « Per las assisas » (fol. 120 v° du ms.), ont été intervertis.

2. Parfois M. B. omet des mots nécessaires et refait le texte à sa façon : Ainsi : p. 89 : « Item, per lodit setgue »; il y a (fol. 88) « Item, per *causa deldit* setghe. »

l'existence de la forme *prum-*, mais l'abréviation donne *prim* = (*pm* avec *i* suscrit). Si le mot est en toutes lettres quelque part, il fallait le dire. P. 12 *jenv.* (janvier); il aurait mieux valu écrire *jen.*, qui est la forme du texte, avec un signe d'abréviation. Il est probable que le mot complet, à Saint-Flour, était *jeneir* ou *jenoeir*, et non *jenvier* ou *jenveir*. Même page : « l'an LXXVI après *essegut* ». Ce participe passé *essegut* étonne un peu. Il y a *esseg'*, qu'il faut rendre par *esseguent*. P. 13, il s'agit d'une imposition levée à raison de 20 fr. 11 den. chaque dimanche ; le texte se poursuit ainsi dans l'édition : « monta, l'an revolt comensant per l'an : LII dimergues. — MXLII f. VII s. VIII d. ». La ponctuation seule montre que M. B. n'y a rien compris : il y a dans le ms., non pas *comensant*, qui n'offre ici aucun sens, mais *comt'*, qui doit se lire *comtant*, et toute la phrase signifie que la taille s'élève, l'année révolue, en comptant 52 dimanches pour l'année, à 1042 fr. 7 sols, 8 den. — Les finales surtout sont bien souvent rendues de façon arbitraire. Ainsi, p. 20, 21, etc., *paper* ; le ms. ayant *pap.* il est loisible d'écrire *papeir*, qui correspond mieux aux usages du texte, et que du reste M. B. admet en d'autres endroits. P. 25 et ailleurs, *Guillaume* ; mais le ms. porte *Guil.*, qu'il fallait garder ; en tout cas il n'y avait pas lieu d'introduire une forme purement française. P. 25 encore, *Guinand d'Orlhac* ; ce « Guinand », qui devient à la table *Guinaud*, est douteux, le ms. portant *Guinam* avec un signe d'abréviation sur l'*m* ; serait-ce le nom ancien *Guinamar*? *Armans* de Murat (p. 79) est-il assuré? Le ms. porte *Ar*, avec signe d'abréviation, ce qui serait plutôt *Arnalt*, ou *Arnaut*. — On rencontre souvent dans les comptes un signe en forme de ɾ à queue allongée, qui signifie « demi » ; d'autres fois il est figuré un peu autrement. Je l'ai rendu (*Romania*, XXVII, 345, etc.) par ÷ ; il vaudrait peut-être mieux adopter tout simplement $\frac{1}{2}$. M. B. le rend par *dimi* : « per *dimi* man de paper » (p. 21) ; mais, le ms. marquant un *a* suscrit auprès de ce signe, il faut une forme féminine qui devait être probablement *mieja*. A la p. 20 le même signe reparaît, et, cette fois, n'a pas été compris : « e non foront vendut al Puey mas iiij^{xx} iiij fr. *e* desdut la guabela... » il y a non pas *e* mais le signe qui signifie un demi ; lisons donc : « iiij^{xx} iiij fr. $\frac{1}{2}$, desdut la guabela ». Même page, un peu plus bas, je rencontre une forme bien douteuse : *plusiors* ; il y a, en abrégé *plus*^{s}. Dans les passages en latin aussi certaines irrégularités grammaticales doivent être attribuées à une mauvaise interprétation des abréviations. Ainsi, p. 21 : « Soma... tercentum quinquaginta tres *libras* novem *solidos* ij *denarios*. » Il faut évidemment *libre*, *solidi*, *denarii*, au nominatif, et c'est ce que permet le manuscrit, où ces mots sont abrégés. La pièce latine imprimée pp. 45-7 renferme beaucoup de fautes dues à une mauvaise lecture des abréviations ; ainsi lire *communitatis* (p. 46) et non *civitatis*, plus loin *ministeriorum* et non *meisteriorum* (cette faute a lieu quatre fois dans cette page), *merceriorum* et non *mercatorum*. — Il semble que M. B. ait envoyé à l'imprimerie une copie qui reproduisait de temps à autre les abréviations du manuscrit, et qu'il ait laissé à l'imprimeur le soin d'interpréter à sa façon des signes, qui, faute de caractères

spéciaux, ne pouvaient être reproduits exactement. Ainsi, p. 39, « per *repar* los engins », ms. *repar*, avec le *p* barré, donc *reparar*. C'est par une erreur du même genre que, p. 53, l. 3, on a imprimé « *compta* veritate », au lieu de *comperta*.

On peut, à mon avis, se dispenser d'employer les accents dans l'impression des textes en langue du midi de la France. On met des accents en ancien français pour donner un peu d'aide aux personnes qui lisent difficilement les vieux textes, transportant ainsi dans ces textes les habitudes du français moderne. Cet usage, qu'il est à peu près impossible d'observer avec une parfaite conséquence, n'est pas sans inconvénient, mais en somme les avantages compensent les inconvénients. Pour le provençal, comme il n'y a pas d'usage reçu en typographie, on fera mieux de s'abstenir d'accents. Mais en tout cas il n'est pas permis d'employer ces signes selon les habitudes du français actuel, d'écrire, par exemple, *Géralt*, *Teyssèdre*, *présent*, de mettre un accent grave sur *a* préposition. Par contre l'emploi de l'apostrophe est fort légitime ; M. B. en fait un usage intermittent : il écrit avec raison *d'aost*, *d'esta*, mais *sensec*, *ses*, etc., pour *s'ensec*, *s'es*.

Je m'empresse de dire que certaines fautes peuvent être mises au compte de l'imprimeur. Ainsi dans la pièce latine des pages 52-3 il est évident qu'*inspectaris*, *tom*, *sen*, sont des fautes d'impression, et que M. B. avait correctement écrit *inspecturis*, *tam*, *seu*. Mais de telles fautes, surtout lorsqu'elles se présentent dans les textes en langue vulgaire, sont bien gênantes, et il est fâcheux qu'elles ne soient pas toutes relevées dans le long errata qui occupe les pages 353-8. Les philologues devront hésiter avant de recueillir les formes insolites qu'on rencontre souvent dans cette édition. Je veux bien croire que le participe présent *fenissant* (p. 57, ligne 6) est dû à une erreur typographique, mais il est bon de savoir que le ms. porte *fenissent*. Ce n'est pas toutefois à l'inattention de l'imprimeur que sont dus des monstres tels que *aniero* (p. 79) pour *enviero*, et *fosesso* (p. 84) pour *fosso*. Le mot *coffituras* (p. 23) est imaginaire ; le ms. porte *coffimen*, qui est relevé dans Raynouard, III, 277. La forme *dinaront*, p. 20, est fausse ; il y a *dineront*, etc.

Je ne saurais donner ici, sans usurper une place qui pourrait être mieux employée, tout le résultat de mes collations. Toutefois, pour que le lecteur se rende compte de la proportion de fautes que peut renfermer cette édition, je vais faire l'erratum de la page 83[1]. Ligne 1 *Alvernha*, ms. *Alvernhe*. L. 3, *Nativita*, ms. *Nat.*, donc *Nativitat*. L. 4 *tenian*, ms. *tenion*. L. 5 *dimecres*, ms. *divenres*. L. 12, il est dit que les consuls donnèrent à un certain écuyer un « rossi ...en fauta del dit rossi que demoret ». Que veut dire *que demoret* ainsi employé? il y a à la suite dans le ms. (fol. 83 v°) ces mots que M. B. a cru devoir supprimer : « al sojorn, loqual tenc per .vij. jorns, que monta lo loghers del dit rossi .iij. s. per jorn, .xxj. s. ». L. 13, « Item foro trames

1. Je ne relève pas deux fautes corrigées à l'*errata*

per los cossols... » ; ms. « Item *aqui meteis* foro trames per los *ss.* cossols. » L. 17, « letras tant de cresensa coma *altres* », ms. *altras*. Même ligne *baylhieu*, ms. *bayllieu*. L. 18 *Berry*, ms. *Beri* (cette substitution de la graphie actuelle à celle du ms. est constante). Même ligne, « et als altres ss. Hont estet... » ms. « et *ad* altres », et il faut une virgule après *ss.* L. 20 « per unas *chalsas* a lhuy donadas, .xx. s. », ms. *chalssas*, et, après *donadas*, le ms. porte « per los cossols a causa de sos trebalhs ». L. 22, *pestoresses*, ms. *pestoressas*. L. 22 et 23 « ...de farinas. Per so quar li Engles *cornant* lo patis » ; après *farinas* le ms. porte *et*, par conséquent, il ne faut pas commencer une nouvelle phrase à *Per*. A l'errata M. B. propose d'ajouter *un* après *cornant* ; je ne vois pas quel sens cela donnerait. Je lis *corriant lo païs*. L. 25, « al qual fos payat per jorn x d. », le ms. ajoute *contant* après *payat*.

Je suis persuadé que M. Boudet reconnaîtra le bien fondé de mes observations, et qu'il fera effort pour que, dans ses publications à venir, les textes aient la même valeur que les commentaires qui en font ressortir l'intérêt.

P. M.

PÉRIODIQUES

REVUE DES LANGUES ROMANES, t. XLII (5e série, t. IV[1]). Mai-juin, 1899. — P. 201-231, A. Vidal, *Les statuts et les coutumes de la Commanderie de Saint-André de Gaillac*. Les *statuts* et les *coutumes* sont deux documents différents, quoique du même temps ou à peu près. M. Vidal analyse assez longuement les statuts (1391), qui sont en latin, et imprime les coutumes (1392), qui sont en langue vulgaire. C'est un règlement intérieur comme on en possède beaucoup, mais à la vérité plutôt pour le nord de la France que pour le midi. Envisagé au point de vue de la langue, ce texte ajoute peu à nos connaissances, car nous possédons beaucoup de documents linguistiques du Tarn, et il est juste de rappeler que plusieurs des plus intéressants ont été mis au jour par M. Vidal lui-même. Toutefois le lexicographe devra relever dans ces *coutumes* un certain nombre de mots peu communs. Çà et là on pourrait signaler quelques fautes de lecture (ou simplement d'impression), et quelques explications contestables. Art. 1 (p. 215), « passat al cedas[2] *megaussier* » c'est-à-dire « passé au crible moyen », lire *meganssier*. Art. 5, écrire *dejuns* en un mot; de même, art. 8, *dejunar*. Art. 7, peut-être eût-il été bon d'expliquer *figuas meladas... rasins melats*; ce sont des figues sèches, du raisin sec; voy. Sabarthès, *Cout. de Montréal* (Carcassonne, 1897), p. 19. Art. 62, 64, 65, le *pymen*, mentionné avec les *neulas*, doit être la boisson épicée qui portait le même nom en

1. C'est en réalité le tome II de la cinquième série : les livraisons du volume de 1898 portent sur la couverture : *cinquième série, tome premier*; *tome XLI de la collection*. A la signature on lit, pp. 5, 133, 293, *Tome I de la cinquième série*; il n'y a de signature qu'à la première feuille de chaque livraison. A la p. 349 (cahier d'août et novembre 1898), on lit *Tome III de la cinquième série*; il n'est nulle part question de tome II, et la pagination ne présente aucune interruption. De même encore p. 453, *Tome III de la cinquième série* (cahiers d'octobre-décembre). En 1899, autre système : désormais les livraisons portent sur la couverture « *Tome XLII (Vᵉ série. T. IV)* » et les signatures ont simplement « XLII », et la date du mois. Je n'avais pas remarqué cette erreur, et j'avais dans mon dernier compte rendu (*Romania*, XXIX, 305-6) indiqué comme appartenant au t. II les livraisons de janvier à avril 1899, qui devraient en effet appartenir à ce tome, mais qui sont notées par l'imprimeur « tome IV ». La Société paraissant maintenant s'en tenir à la numérotation par volume, je suivrai dorénavant ce nouveau mode de citation. J'exprime le vœu que ces irrégularités typographiques, qui ont été précédées de bien d'autres, aient une fin.

2. Pour *sedas*; cf. Du Cange, *Setaciare*, « cribler ».

anc. fr., et non le condiment qu'on appelle aussi poivre long. Ici le *pymen* et les *neulas* font partie du menu de la semaine de Noël : à rapprocher du passage de la lettre de Matfré Ermengaut à sa sœur où est rappelée la coutume d'envoyer à ses amis, le jour de Noël, un présent *de neulas am pimen*[1]. Comme plus loin, dans la lettre de Matfré, le *pimen* est comparé au sang du Christ, il est bien évident qu'il s'agit d'une boisson. On aurait désiré des renseignements plus précis sur la condition des deux copies qui nous ont conservé le texte de ces coutumes. Ce qui est dit, p. 214, est insuffisant. Nous ne savons si ce sont des copies du temps, ou d'une époque récente. — P. 236-275, J. Anglade, *Notice sur un livre de comptes de l'église de Fournes* (Aude). Ce livre, déjà signalé par Mahul, n'est pas bien intéressant. Les comptes commencent en 1504 et se poursuivent jusqu'en 1842. Le français y apparaît en 1585. M. A. en publie des extraits auxquels il joint des observations linguistiques et un glossaire. Dans une note il rappelle que son mémoire a été présenté au Comité des travaux historiques et accepté pour le *Bulletin* de ce comité. Il ajoute : « Mais, comme les remarques grammaticales et le vocabulaire qui accompagnent les textes ne rentrent pas dans le cadre du *Bulletin*, j'ai préféré confier le présent travail à la *Revue des langues romanes*. » Je n'y vois aucun inconvénient, mais le motif invoqué n'est pas fondé. C'est moi qui ai fait au Comité le rapport sur la communication de M. Anglade : le glossaire, autant qu'il m'en souvient, n'y était pas joint, mais je n'y aurais fait aucune objection. Peut-être aurais-je engagé l'auteur à rejeter la traduction *perdos* (*perdos de .xij. cardenals*) par « reliques », et à préférer « indulgences ». P. 243, dern. ligne, je pense que l'abréviation *Rt* doit être lue *receubut*, et non *rendut* ni *restat* ; il s'agit en effet d'un acte « reçu » par un notaire. — P. 276-81, Castets, *I dodici canti*, épopée romanesque du XVIe siècle (suite). — P. 283, Bibliographie. — P. 290, Chronique.

Juillet-août, 1899. — P. 301-304, J. Ulrich, *La traduction du Nouveau Testament en haut-engadinois par Bifrun* (suite) ; fin du quatrième évangile. — 305-344, Stengel, *Le chansonnier de Bernard Amoros* (suite). — P. 371, Bibliographie. — P. 390, Chronique.

Septembre-octobre 1899. — P. 395-403, A. Blanc, *Narbonensia. Toponymie et étymologie populaire*. M. Bl. expose un peu longuement comment, par suite d'une fausse interprétation, des noms de lieux tels que *Gorc Autier* (*Gurges Auterii*), *lo pla d'en Fidels*, etc., sont devenus *Gorg* (ou *Gor*) *Gautier*, la place des *infidèles*. Ce genre d'erreurs est extrêmement fréquent, et la toponymie de tous les pays en offre des exemples dont beaucoup ont déjà été signalés. A Paris nous avons la rue aux Ours (*oues*) et la rue du Petit-Musc (*pute y musse*). Voir pour la France, dans la *Mélusine*, V, 147, une note de M. Nyrop. On a fait des livres sur les erreurs causées par l'étymologie populaire ; voir *Mélusine*, VI, 13 ; *Rev. crit.*, 1889, II, 29, art. de M. Gaidoz. — P. 425-435, A.

1. Bartsch, *Denkmäler*, p. 81 ; *Brev. d'Amor*, édit. de Béziers, II, 675.

Vidal, *Trois randonnées*. Ces trois pièces, appartenant à un genre très richement représenté dans les littératures populaires, ont été recueillies en Albigeois. — P. 436-470, Castets, *I dodici canti* (suite). — P. 471, M. Grammont, étymologie de *fressure* ; ce serait *frustiatura, tiré de *frustiare. M. Grammont donne comme forme de l'ancien français *froissure* et *froisseure*. Mais la seconde forme, qui rendrait en effet admissible l'étymologie proposée, ne se rencontre pas dans le sens de *fressure*, terme de boucherie ; voir les exemples cités dans le Complément de Godefroy, sous FROISSURE. D'autres étymologies ont été proposées que M. Gr. ne discute pas (*Romania*, IV, 355). Les formes méridionales *frechan*, *frechalho*, *frechiero* (Mistral) sont loin d'appuyer l'origine proposée. — P. 472, Bibliographie. — P. 488, Chronique.

Novembre-décembre 1899. — P. 489-499, Jeanroy, *Deux fragments des chansons d'Antioche et du Chevalier au cygne*. Deux feuillets mutilés contenant l'un 135, l'autre 112 vers. Pour le second fragment M. J. a reconnu dans une note finale qu'il serait plus précis de dire qu'il appartient aux *Enfances Godefroi ;* (il coïncide en partie avec celui qu'ont imprimé Mone et M. Förster et dont il a été parlé dans la *Romania*, XXIX, 106) ; quant au premier, il appartient en réalité à la partie de la chanson de *Jérusalem* publiée par Paulin Paris sous le nom de *Chanson d'Antioche*. L'ancienne chanson d'*Antioche* ne nous est parvenue que remaniée et allongée, et ce remaniement doit s'appeler Chanson de *Jérusalem*. — P. 500-507, Stengel, *Le chansonnier de Bernard Amoros* (suite). — P. 509-535, Ulrich, *La traduction du Nouveau Testament en haut-engadinois* (suite ; chap. I-XI des Actes des Apôtres). — P. 536-561, Castets, *I dodici canti* (suite). — P. 562, Bibliographie. — P. 566, Chronique.

T. XLIII. Janvier-février 1900. — P. 5-46, Ch. Mourret, *Une pharmacie provençale au XVIe siècle*. Publication d'un inventaire dressé en 1529, après le décès de Jean Andrieu, maître apothicaire à Tarascon. Ce document, en provençal, est tiré des archives notariales de l'éditeur. — P. 47-70, Anglade, *Notes languedociennes*. I, *Formules employées dans les réponses* (*Parler de Lézignan*, *Aude*). Reprend le sujet traité par M. J. Calmette dans la *Romania*, XXVIII, 289 (*Note sur les règles de l'affirmation et de la négation dans le dialecte parlé à Ferrières*, *Hérault*), et montre que la même façon de parler s'observe dans une certaine partie de l'Aude. II, *Maintien de la prononciation* wɛ *dans quelques mots d'origine française*, par ex. *ardwèzo* (ardoise). III, *Lang. sm* > *im*. Au fr. *blême*, anciennement *blesme*, correspond le languedocien *bleime*, d'où il résulte que l's du français était prononcée ; ce qui pour d'autres raisons encore, est certain. IV, *Lang.* GOURC ; GOURGO < gurges. V, *Lang.* RAN < germ. rand. VI, *Dissimilation de* r *en* l. — P. 71-76, Castets, *I dodici canti* (suite). — P. 76, Bibliographie. — P. 85, Chronique. Discours de M. Rigal sur son prédécesseur, Ch. Revillout à la faculté des lettres de Montpellier (décédé en nov. 1899 ; voir *Romania*, XXIX, 464), et bibliographie de ses écrits.

Mars-avril 1900. P. 97-113, Jeanroy, *Fragments des sermons de Maurice de Sully, du Dialogue du père et du fils, et d'un traité ascétique inconnu*. Ces frag-

ments sont contenus en sept feuillets écrits au XIVe siècle et ayant servi à recouvrir des dossiers du XVIIIe siècle. Ils n'offrent pas beaucoup d'intérêt. Celui qui en a le plus est le morceau d'un traité ascétique jusqu'ici non identifié, et qui paraît avoir été intitulé « Maison de sapience ». Le reste était déjà fort connu. — P. 143-160, Castets, *I dodici canti* (suite). — P. 160. Bibliographie. Compte rendu développé des *Beiträge zur Romanischen Philologie* présentés à M. Gröber; cf. *Romania*, XXIX, 117. — P. 186, Chronique.

Mai-juin 1900. — P 193-195, Anglade, *Acte de donation de la seigneurie de Saint-Just (Hérault)*. Acte latin de 1202, fort endommagé; « *ost et cavalcadas* » n'est pas bien rendu par « droit de lever des soldats et des cavaliers ». P. 195, l. 4, lire *taillam nec t[oltam]*. — P. 196-214. Stengel, *Le chansonnier de Bernard Amoros* (suite). — P. 215-225, A. Vidal, *Vieilles prières albigeoises*. Prières populaires en vers, accompagnées d'utiles rapprochements et de quelques remarques linguistiques. L'éditeur n'aurait pas mal fait de suivre l'exemple de ceux qui adoptent une orthographe aussi représentative que possible du son des mots. — P. 240-243, Artières, *Relation du service funèbre qui fut célébré à Millau le 12 août 1461 à l'occasion de la mort du roi Charles VII*, d'après un livre de comptes des archives de Millau. J'ai récemment étudié la riche collection d'anciens comptes que possèdent ces archives, malheureusement en grand désordre, et j'en publierai d'importants extraits dans le second tome de mes *Documents linguistiques du Midi de la France*. Le reste du fascicule est occupé par le compte rendu des fêtes célébrées à Montpellier en mai 1900 à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation de la Société pour l'étude des langues romanes.

Juillet-août 1900. — P. 318-324, H. Pelisson, *Conte de Baretous*. Ce conte paraît bien populaire pour le fond, mais il a été quelque peu arrangé. Pas d'indication de source. — P. 325-338, G. Thérond, *Contes lengadoucians, dau pioch de Sant-Loup au pioch de Sant-Cla*. Ces contes peuvent offrir un certain intérêt linguistique, mais les folkloristes n'en tireront pas grand'chose. — P. 351-363, Lamouche, *Note sur la classification des dialectes de la langue d'oc*. Tout à fait insignifiant. — P. 364-7. W. Suchier, *La vengeance de Nostre Seigneur*, poëme en ancien français. Résumé d'une étude qui paraît dans la *Zeitschrift f. rom. Philologie*. — P. 368, Bibliographie. — P. 383, Chronique.

Septembre-octobre 1900. — P. 429-432, Teulié, *Note sur la déformation des proverbes*. Montre par quelques exemples que les proverbes sont souvent altérés par ceux qui les citent, ce qui ne sera pas contesté. — P. 462-465, Berthelé, *Mormellicum-Monmel*. « Mormellicum », dans un acte de 980, est le chef-lieu d'une ancienne *vicaria*. On trouve au XIIe siècle *Mormelgue* et *Mormetgue*, puis au XIIIe siècle *Mormel*, et aussi *Monmel*, *Montmel*, forme actuelle. Cette modification ne peut s'expliquer par un passage d'*r* à *n* qui serait bien étrange : comme on a dit en latin (1291) *ecclesia S. Baudilii de Montemelo*, il vaut mieux croire qu'il s'est produit une corruption due à une fausse étymologie. Les mentions relevées dans cette note manquent à peu

près toutes dans l'art. SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL du *Dictionnaire top. de l'Hérault*, par Eug. Thomas. — P. 474, Bibliographie.

Novembre-décembre 1900. — P. 543-576, Castets, *I dodici canti* (suite).

P. M.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXV, 5. — P. 513, Toldo, *Études sur la poésie burlesque française de la Renaissance* (fin). — P. 533, C. Michaelis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch* (suite). — P. 561, Jaberg, *Pejorative Bedeutungsentwicklung im Französischen, mit Berücksichtigung allgemener Fragen der Semasiologie*; excellente introduction critique à un travail qui sera sans doute fort intéressant. — P. 602, Meyer-Lübke, *Oskisch* dat, *ital. sard.* da : l'auteur montre combien est peu fondée l'hypothèse de M. Mohl sur la persistance en roman de la préposition osque dat; à cette occasion il constate la survivance d'ab en sarde (quant aux formes *ab* et même *av* d'un document toscan de 716, je pense qu'il n'y faut voir que des latinismes); il appuie de nouvelles raisons l'équation it. *da* = de ad et fait voir que le prov. *da* doit en réalité être compris *d'a*.

MÉLANGES. *Zur Wortgeschichte*. P. 610, Meyer-Lübke, fr. *scieur de long*. L'auteur développe ici, mais en la modifiant, une idée qu'il avait indiquée dans sa *Grammaire* (t. I, § 605), à savoir que dans *scieur de long* le mot *long* n'est pas l'adj. *long*, mais est identique à un mot *lahon, laon, leon, lan, lavon, lovon*, signifiant « planche, madrier », que Godefroy a relevé dans des textes de l'est, et qui vit encore en Lorraine et en Franche-Comté sous les formes *lavon* et *lovon*. Cette ingénieuse étymologie, proposée aussi par M. Beauquier, ne me paraît pas assurée : d'une part on ne trouve pas, que je sache, *scieur de laon* etc., d'autre part on devrait avoir *lā*, comme *flā, pā*, et il ne sert de rien de dire qu' « il s'agit évidemment d'un mot dialectal de l'est », puisque la seule forme contractée relevée dans l'est est précisément *lan* (cf. *lā* à Vionnaz, emprunté sans doute au comtois). D'ailleurs l'expression *scieur de long* semble s'expliquer fort bien avec l'adj. *long*, tandis que le mot *laon*, désignant souvent d'épais madriers, ne conviendrait pas ici. Ce mot lui-même est rattaché par M. M.-L. à l'all. *laden*, qui, bien qu'attesté seulement à partir du XIIIe siècle, supposerait un a. h. all. *lado*. Quoi qu'il en soit de l'allemand, je suis porté à croire que l'a. fr. *laon, lavon*, « planche », est identique à l'a. fr. *laon, lavon*, « lé » (voy. Godefroy aux mots *laon* et *laoner*), et représente un lat. vulg. *latonem (cf. *fetonem *faon*, natonem *naon* (dans Angier), et peut-être *flatonem *flaon*. — P. 612, Horning, voges. *lur*, burgund. *lôvre*. L'auteur défend contre M. Behrens, et par des raisons très sérieuses, son étymologie lucubra (cf. *Rom.*, XXIX, 119). — P. 614, Horning, afrz. *heuce*, nfrz. *esse* : l'auteur montre que l'étym. germ. helza, proposée par A. Thomas, n'est pas recevable; il lui en substitue une autre, le lat. obicem, qu'avait déjà indiqué pour une des formes du mot M. Meyer-Lübke, et qui a beaucoup de chances d'être la bonne, bien qu'elle ne soit pas sans difficultés. — P. 615,

Schuchardt, *Ficātum, fecātum* ‖ *ficōtum* + *hepate*? Acceptant la filière συκωτόν > *ficōtum* > *ficātum* > *ficātum* indiquée par L. Havet, M. Sch. se demande comment de *ficōtum* on a passé à *ficātum*, et il propose d'attribuer ce changement à l'influence de *hépāte*, qui a existé en latin. C'est une suggestion qui mérite assurément d'être prise en considération.

COMPTES RENDUS. Genelin, *Germanische Bestandtheile des rätoromanischen (surselvischen) Wortschatzes* (Gartner : redresse un grand nombre des étymologies de l'auteur). — P. 622, Huonder, *Der Vokalismus der Mundart von Disentis* (Gartner : grand éloge et discussion de quelques points, notamment des 1es pers. en *-el*). — P. 627, Candrian, *Der Dialekt von Bivio Stalla* (Gartner : travail utile ; M. G. y ajoute une liste de mots oubliés). — P. 628, Herzog, *Materialien zu einer neuprovenzalischen Syntax* (Koschwitz : favorable). — P. 633, Ott, *Étude sur les couleurs en vieux français* (Walberg : remarques intéressantes). — P. 636, De Gregorio, *Studi glottologici italiani*, I (H. Schneegans ; cf. *Rom.*, XXIX, 311).

XXV, 6. — P. 641, Zeidler, *Der Prosaroman* Ysäye le Triste (fin). — P. 669, C. M. de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch* : appendice au nº 261 (nombreuses pièces reproduites avec des améliorations). — P. 686, Pellegrini, *Il Piccinino* (suite). — P. 697, E. Walberg, *Deux détails du* Bestiaire *de Philippe de Thaon*. M. Walberg montre que la moralisation des pierres précieuses donnée par Philippe [1] est empruntée à un petit poème latin strophique, peut-être de Marbode, qu'il réimprime, en mettant en regard les passages correspondants du *Bestiaire* ; il discute ensuite sur l'origine, toute matérielle, de la lacune de quelques vers qui se trouve entre les vv. 2890 et 2891. — P. 705, E. Herzog, *Zusammenfassendes* lo *im Spanischen*. L'auteur cherche à répondre aux doutes exprimés par M. Tobler sur la réalité d'une différence dans l'emploi de *el* et de *lo* avec un adjectif neutre, et conclut que cette différente est bien réelle ; pour s'en rendre compte il faut lire l'article même et les nombreux exemples qu'il cite ; il ne concerne d'ailleurs que la langue moderne. — P. 720, Keidel, *Notes on Aesopic Fable Literature in Spain and Portugal during the Middle Ages* : simples extraits bibliographiques qui ne peuvent avoir d'utilité, comme l'auteur le reconnaît d'ailleurs lui-même, que comme indications pour qui voudrait étudier le sujet là où seulement il peut être étudié, en Espagne et en Portugal.

MÉLANGES. I. *Zur Lautlehre*. P. 731, Zimmermann, *Zum Uebergang von intervokalischem* t *zu* d *im Vulgärlatein* : efface quelques exemples épigraphiques et en apporte un certain nombre d'autres. — P. 732, Zimmermann, *Ueber* i-*Epenthese im Italischen bezw. im Vulgärlatein*. Les faits signalés ici dans les anciens dialectes italiques ne paraissent pas intéresser directement le

---

1. Le rapprochement des deux passages du *Bestiaire* et du *Lapidaire* I de Pannier montre que c'est bien à ce poème que Philippe renvoie comme ayant été *estrait de gramaire* avant le sien, donc avant 1121.

roman. — P. 735, Zimmermann, *Lesefrüchte aus dem Bereich der römischen Inschriften, den Romanisten zur Beurteilung vorgelegt*. Remarques détachées, dont la plus curieuse est la forme *Niepos* (nom propre) en regard de *Nepotis*, dans une inscription d'environ 120 ans après J.-C., à laquelle cependant on n'ose pas attacher d'importance. — P. 736, Horning, *Zur Behandlung von Ci und Ti*, intéressantes additions à l'article dont j'ai parlé *Rom.*, XXX, 152. — *Zur Wortgeschichte*. P. 738, Horning, Étymologies. Esp. *lelo*, « niais » ; ce mot, que Diez tire du basque, est pour M. H. un « Naturausdruck », comme *gaga*, *baba* (qui à Paris signifie bien « ébahi » plutôt que « ramolli » : *j'en suis resté baba*), etc. — Esp. *empesador*, terme technique : se rattache à impensa, comme le fr. *empois*, *empeser*. — Esp. port. *rozar*, « sarcler, râcler, brouter, frôler » ; l'auteur en rapproche un verbe français dialectal (Gâtinais) *rosser*, « brouter entièrement », et les tire tous deux d'un *rutiare dérivé de ruere (qu'on trouve dans Pline avec le sens de « brouter ») ; il penserait aussi à *ruptiare (Diez voyait dans *rozer*, évidemment à tort, *rosare ; en présence du fr. *roisne* < runcīna, ne pourrait-on pas songer à un dérivé du thème runc-, de runcare, devenu ruc- ? — Prov. *desco*, poitev. *daiche*, prouvent l'existence d'un lat. vulg. disca, à côté de discus. — Rétorom. *magliar*, « manger (en parlant des animaux) » : rattaché par Ascoli, peut-être avec raison, à la racine mand- de mandere (M. H. compare le pic. *megnier*, lorr. *mouñi*, « fressen », en regard de *mangier*, *miži*, « essen ») ; ce mot pourrait aussi venir d'un lat. vulg. magulum, « gueule », attesté par le scholiaste de Juvénal et qui survit en grec moderne. — Faluppa en roman : remarques intéressantes, mais qui restent un peu problématiques, sur la riche représentation attribuée à ce mot dans la langue romane (cf. *Rom.*, XXVII, 143). — Esp. *marica*, « homme efféminé », et « asperge mince, sans substance » : se rattacherait, ainsi que le synonyme (au premier sens) esp. *maricon*, port. *maricão*, à marem ; cela paraît bien douteux. — It. *indugia* : le traitement du t d'indutia montre que le mot est semi-savant. — P. 745, De Gregorio, Étymologies. It. *otta*, « heure » : l'auteur veut que ce mot représente le lat. octans, « huitième partie », qui se serait appliqué à chacune des huit parties entre lesquelles les anciens divisaient le jour ; mais octans, qui n'est que dans Vitruve, est un subst. masc., probablement calqué sur un grec ὀκτᾶς comme *tetrans* sur τετρᾶς, qui a un sens géométrique très spécial (fr. *octant*) et ne paraît pas être sorti de la langue scientifique : on ne voit pas bien comment serait née la locution quota octans ? que M. de Greg. admet comme base de l'it. *otta*. La conjecture est cependant ingénieuse, et la critique que fait l'auteur des autres explications du mot mérite l'attention. — Sicil. *mattanza*, « tuerie des thons » : l'auteur rattache à ce mot des remarques fort confuses sur l'hisp. *matar*, « tuer », et l'it. *mattare*, « mater » ; mais le mot sicil. est évidemment pris de l'esp. *matanza* et n'a donc aucun intérêt pour l'étymologie. — It. *bazza*, esp. *baza*, cat. *basa* : viendraient de l'arabe bazza, « rapuit, spoliavit ». — Sic. *bazzariotu*, « revendeur », dérivé de *bazar*, avec le suffixe d'origine grecque *-otu*.

COMPTES RENDUS. P. 748, Delignières, *Nouvelles recherches sur le lieu d'origine de Raoul de Houdan* (Friedwagner : après avoir montré, comme on l'a fait ici (XXX, 627) en peu de mots, le peu de valeur du « document » allégué par M. Delignières [1], M. Fr. traite la question de l'attribution du *Songe de Paradis* à Raoul de Houdan, et donne des raisons convaincantes pour montrer qu'il n'est pas de lui). — P. 757, Wiese, *Die Sprache der Dialoge des Papstes Gregor* (Herzog : cf. *Rom.*, XXIX, 319 et 580). — P. 758, *Publications of the Modern Language Association of America* (Behrens : à noter surtout le paragraphe consacré à Matzke, *The question of free and checked vowels in Gallic popular latin*, travail fort remarquable, dont nous nous reprochons de n'avoir pas rendu compte lorsqu'il a paru.

P. 763-769, *Sachregister*.

G. P.

STUDJ DI FILOLOGIA ROMANZA, pubblicati da E. MONACI e C. DE LOLLIS, vol. VIII [2] (fasc. 21, 22, 23), 1899-1901. — A partir de ce volume, M. de Lollis est associé à la direction des *Studj*. P. 1, C. Salvioni, *La risoluzione palatina di K e G nelle Alpe Lombarde*. L'auteur reprend le sujet traité par M. Ascoli, dans le chapitre *Latino e lombardo* de ses *Saggi ladini* (t. I de l'*Arch. glott.*, pp. 249 suiv.) ; il complète et précise, à l'aide de témoignages recueilli. personnellement ou communiqués par des collaborateurs, les indications fours nies par le maître. — P. 34, C. Salvioni, *Etimologie*. 1° *ğŭfi*, neige fine, neige soulevée par le vent, formé sur conflare ; *solòe*, flûte, rattaché à sibilare. — P. 35, G. Mari, *Ritmo latino e terminologia medievale* [3]. Dans ce mémoire. qui est comme un appendice à son précédent ouvrage sur les anciens traité, de rythmique latine (voy. *Rom.* XXVIII, 621), M. Mari fait l'histoire des termes employés dans ces traités et en définit le sens, qui varie selon les temps es même, quelquefois, au même temps, selon les auteurs. Il établit la relation de ces termes avec ceux qui ont été employés dans les traités de versification romane (Dante, *De vulg. eloq.*, Ant. da Tempo, Eust. Deschamps, etc.). — P. 89, Fabr. Giannuzi Savelli, *Arcaismi nelle rime del Petrarca*. Ce travail est proprement « un primo saggio di fonetica e morfologia petrarchesca ». L'au-

---

1. Il n'y a rien à changer à la leçon : *pour quoi rend Sidrach Prost a cheans six blanes*, etc. (sauf l'orthographe) : pour le service annuel du défunt Sidrach Prost payait à l'église une rente annuelle.

2. Les fasc. 18-20, dont nous avons rendu compte l'an dernier (XXIX, 410), forment le t. VII et non le t. VIII, comme nous l'avons imprimé par erreur.

3. Tenir compte des rectifications indiquées pages 167-8.

teur veut montrer que Pétrarque, bien qu'ayant passé la plus grande partie de sa vie hors de son pays natal, dans le midi de la France et dans l'Italie du Nord, n'a subi que dans une mesure très restreinte l'influence de langues étrangères à la sienne (cf. *Rom.*, XXVIII, 646). — P. 125, V. de Bartholomaeis, *La leggenda dei dieci comandamenti di Colo de Perosa*. Petit poème connu aussi sous le titre de *Decalogo bergamasco*, dont on possède trois textes assez différents, l'un du XIVe siècle, le seul connu jusqu'ici, et deux du XVe, tous provenant de Bergame. *Perosa* est le nom de quatre villages piémontais. M. de B. incline à penser que le poème a été fait par un piémontais, l'hypothèse que *Perosa* serait Perouse (*Peruggia*) étant contredite par la langue. Il nous donne la transcription en colonnes parallèles, de deux de ces textes, avec les variantes du troisième, et une reconstitution d'après les trois. En appendice est publié un fragment du *Contrasto fra il corpo e l'anima* de Bonvesin de Riva, qui se trouve dans l'un des trois mss. du *Decalogo*. Ce morceau, bien qu'incorrect, fournit d'utiles variantes au texte publié de Bonvesin. — P. 149, Bibliographie. Th. Birt, *Beiträge zur lateinischen Grammatik. Sprach man* avrum *oder* aurum? Francfort, 1897 (E. G. Parodi; compte rendu défavorable). — Kürschner, *L'italiano parlato*, Leipzig, 1898 (C. Salvioni). — Coulet, *Le troubadour G. Montanhagol*, Toulouse, 1898 (C. de Lollis; conteste la date assignée par l'éditeur à plusieurs pièces). — P. 168, *Notizie*. — P. 173, L. Biadene, *Tre miracoli del Vangelo provenzale dell' « Infanzia »*. On connaît trois versions en vers provençaux de l'Évangile de l'enfance[1]. Il s'agit ici de celle de ces versions qu'a publiée Bartsch dans ses *Denkmäler d. prov. Lit.* d'après le ms. B. N. fr. 1745, et dont la Laurentienne possède actuellement un autre manuscrit, provenant de Lord Ashburnham, et volé jadis à Tours par Libri. Il n'y a pas à tenir compte d'un troisième ms. qui est à Naples, et qui n'est que la copie moderne du ms. de la Laurentienne (cf. *Rom.* XIV, 307). De cette version, une nouvelle édition, de qualité très inférieure, a paru récemment en Italie (cf. *Rom.* XXIX, 152). L'examen de cette édition a conduit M. Biadene à comparer la leçon du ms. de Paris avec celle de la Laurentienne; il a constaté de part et d'autre certaines omissions; le ms. de Florence, notamment renferme un miracle qui manque au ms. de Paris, et un texte différent et plus court d'un second miracle, enfin 34 vers omis dans le ms. de Paris. M. B. publie ces *inedita*. Le texte en est corrompu à ce point qu'il est, pour beaucoup de passages, impossible de présenter une conjecture tant soit peu vraisemblable. — P. 197, Pierfrancesco Nicoli, *Il dialetto moderno di Voghera*. — P. 250, N. Scarano, *Fonti provenzali e italiane della lirica Petrarchesca*. Trop long, eu égard aux maigres résultats obtenus. L'introduction aurait pu être allégée d'une quantité de citations empruntées à des écrivains dont l'opinion n'a aucun poids. Dans ce qui est proprement le mémoire

1. Voy. *Hist litt.*, XXXII, 106.

(imprimé en petit texte), l'auteur passe en revue bon nombre de lieux communs de la poésie amoureuse, d'expressions courantes dans cette poésie, qu'il retrouve chez les troubadours et chez Pétrarque. Mais, si les rapprochements sont nombreux, la portée de beaucoup d'entre eux est faible. — P. 361, V. Crescini, *Il contrasto bilingue di Raimbaut de Vaqueiras, secundo un nuovo testo*. M. Crescini avait jadis publié une nouvelle édition du débat de R. de Vaqueiras et de la dame génoise (cf. *Rom.* XX, 631). Il y revient présentement parce que la récente découverte du ms. Campori fournit le moyen d'améliorer le texte de cette poésie bilingue. Les mss. antérieurement connus sont bien au nombre de trois, mais ils reproduisent un même texte ; le ms. Campori est d'une autre famille. M. Cr. en a tiré deux ou trois variantes utiles ; il discute, pour d'autres passages qui restent douteux, certaines leçons adoptées par M. Appel. — P. 371, C. de Lollis, *Noterelle spagnole*. La forme ancienne *ome*, tirée de homo. *Revisclar*, faire revivre, ainsi que le prov. *reviscolar*, le fr. *revesquir* et *reviskier* reposeraient, selon M. de Lollis, « sull' antico nordico viskr », éveillé, ce qui est invraisemblable, ces mots étant visiblement formés sur le prét. fr. *vesqui*, prov. *visquei* ; cf. le prov. *revidar*, faire revivre, formé sur vita. *Osmar* que l'on a rattaché jusqu'ici à aestimare (Körting, nouv. éd., n° 325), viendrait du grec ὀσμάομαι, flairer, fig. deviner, étymologie qui deviendra très vraisemblable lorsqu'on aura trouvé l'intermédiaire latin par lequel ce mot a pu pénétrer en Occident. *Pelear*, rattaché dubitativement à παλαίειν par Diez (*Et. W.* 11 *b.*), ou, par Caix, à *pilus*, dériverait plutôt de pellis. *Sorrostrada*, violence, tourment, serait le partic. passé, employé comme substantif, d'un verbe *sorrostrar*, lat. sub-rostrare, « incliner la tête, s'humilier ». Ces *noterelle* se terminent par un essai de restitution d'une fort jolie pièce attribuée à Alphonse X (*Non me posso pagar tanto*, Braga, *Cancioneiro portuguez da Vaticana*, n° 63). — P. 387, Marchot, *Encore* andar(e). Partant des objections présentées par G. Paris à la dérivation ambulare = *andar*, défendue par M. Schuchardt (*Rom.*, XXVII, 627 ; XXVIII, 459), M. Marchot suppose un type antedare, qui expliquerait *andare*, *andar*, *anar*, ambulare restant l'origine d'*aler*. Dans un post-scriptum un peu confus qui modifie singulièrement ce qui précède, il suppose qu'on a dit se antedare, au sens de *se conferre* ; de même se afferre, d'où sum allatus, « jo sui alez » ; se amminare, d'où « l'istro-roumain *dmna*, le mac. roum. *imnar* ». Tout cela est peu convaincant. — P. 391, Marchot, *La plus ancienne aube*. Il s'agit toujours des célèbres vers *L'alba part umet mar atra sol, Poypasa* (que l'on coupe de diverses façons) *bigil miraclar tenebras*, sur lesquels on a fait tant d'infructueuses tentatives. M. M. admet avec M. Monaci que ce texte est réto-roman ; seulement il modifie la traduction proposée par ce savant, et traduit avec G. Paris (*Rom.*, XXII, 627) *L'alba part* par « l'aube paraît ». Sa traduction pour le reste est : « Le soleil attire (absorbe) la mer de brouillard. Puis il (le soleil) passe le Vigil ; voilà les ténèbres clarté (c'est-à-dire : voilà les ténèbres devenues clarté) ». Tout cela est de la fantaisie ; jamais *umet mar*, si

le sens littéral est « mer humide », n'a pu signifier « mer de brouillard »; et d'autre part, il peut être ingénieux de trouver dans *bigil* le Vigil-Joch, près de Méran, mais il est bien invraisemblable que l'auteur d'une aubade ait eu l'idée de localiser avec une telle précision le lieu de la scène décrite. — P. 393, Marchot, *Roman* flautare. Se ramènerait « le plus facilement du monde » à un type *fautlare, « qui aurait subi une métathèse banale. Or *fautlare, chacun le voit, ne peut pas être autre chose que jouer une variation sur la mélodie *fa ut la* »(!). — Bibliographie. P. 395, G. Rossi, *L'infanzia di Gesu, poemetto provenzale* (Biadene; critique sans proportion avec la valeur infime de l'édition critiquée : cf. *Rom.* XXIX, 151; à la fin quelques bonnes observations lexicographiques ou autres, pour lesquelles le texte du ms. de la Laurentienne a été mis à contribution). — P. 411, G. La Corte, *La Scolca e il suo majore; i Buiakesos; note di diritto sardo nel medio evo*, Sassari, 1899 (P. E. Guarnerio). — P. 414, *Notizie*. — P. 420, G. Bertoni, *Rime provenzali inedite*. Texte exactement reproduit des pièces inédites que renferme le ms. Campori récemment découvert à la Bibliothèque d'Este, qui contient, comme on sait, la copie partielle, faite au XVIe siècle, du chansonnier perdu de Bernard Amoros[1]. Naturellement il y a une énorme quantité de fautes dans cette copie, mais heureusement beaucoup se laissent aisément corriger : ce sont probablement celles qu'a commises le copiste du XVIe siècle, Jacques Teissier de Tarascon, dont un parent faisait au même temps l'inventaire des archives de Tarascon[2]. D'autres fautes révèlent une corruption profonde du texte et se trouvaient sans doute déjà dans le ms. de B. Amoros[3]. Plusieurs des pièces qui voient ici le jour pour la première fois sont de la plus grande importance, par ex. les quatre premières, qui sont de Cercamon; la pièce IV est un *planh* sur la mort de Guillaume VIII duc d'Aquitaine, beau-père de Louis VII. Citons encore quelques autres pièces particulièrement intéressantes.

---

1. Bernard Amoros, le compilateur du manuscrit perdu dont le ms. Campori et le ms. Riccardi 2814 nous ont conservé la copie, se qualifie de clerc dans la curieuse préface qu'il a mise en tête de son recueil. Nous avons peut-être un autre témoignage de l'activité littéraire de ce Bernard dans un recueil de proverbes en vers latins à la fin duquel on lit :

> Anno milleno ter centum ter quoque deno
> Adjuncto terno complevit tempore verno,
> Dictus Amorosus Bernardus, in his studiosus,
> Librum presentem, proverbia mille tenentem,
> Milleque quingentos versus hic ordine junctos.

Voy. L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (Paris, 1880), p. 429.

2. Claude Teyssier, notaire royal, voir Arch. de Tarascon, BB 19, délibération du 4 nov. 1565.

3. Dans le fascicule suivant (24) M. de Lollis publie une série de corrections et d'observations, quelque peu hâtives, sur les textes publiés par M. Bertoni. Nous n'avons pas encore reçu le fascicule qui les contient, mais un tirage à part de ces observations nous a été envoyé.

B. de Born, IV, 11, pièce sur la mort de Geoffroi duc de Bretagne (1186), assez médiocre, mais où abondent les allusions à des héros épiques (Raoul de Cambrai[1], Estout de Langres, Oristain[2], Guill. d'Orange). V, pièce de R. de Vacqueiras adressée, dans l'envoi au Maréchal (c.-à-d. à G. de Villehardouin) et à Milon de Brabant, dans laquelle le troubadour, blâmant l'empereur Baudouin de sa mollesse, lui rappelle que le but de la croisade ne sera pas atteint tant que le Saint-Sépulcre n'aura pas été délivré. M. Crescini, qui a tant fait pour R. de V., trouvera ici l'occasion d'un joli commentaire[3]. Il y aura aussi un commentaire à faire, mais plus difficile, sur les trois pièces de G. de Berguedan (VI), dont la dernière, faite apparemment en 1188, fournit des allusions à Beuve de Hantone, à Gui de Nanteuil, à Aimeri de Narbonne. VIII, 1, Tenson entre Pistoleta et Blacas, allusions à Andrieu de Paris qui « mourut en aimant, ce qu'onques homme ne fit » (cf. *Rom.* I, 105), à Floire et Blanchefleur, et à un *escudier gauzens*, qui reste à déterminer. La chanson VIII, 11 est adressée par Pistoleta à « Peire Belmon » c'est-à-dire à Peire Bermon Ricas Novas (Lollis, *Sordello*, pp. 23, 34[4]). XIII, 111, coupl. III, *falco montargi*, cf. *Flamenca*, v. 4419. XIV, 1, Blacasset, Sirventes historique « del conte de Proenza ». XVIII, pièce de Reforsat, où il y a d'intéressants témoignages sur Sordel et sur Ricas Novas (Peire Bremon). XIX Ricas Novas, chanson adressée à Audiart des Baus. XX, deux pièces de G. Figueira, la première adressée à Blacatz, la seconde à Mainfroi ; celle-ci appelle tout un commentaire historique. XXII, deux pièces de « Reimonz Rascas », le même dont le nom avait été signalé, d'après le ms. Ric. 2814, sous la forme « *Bermon* Rascas[5] ». Il y avait, à la fin du XIIe siècle, un « Raimon » dit Rascas, seigneur en partie d'Uzès, dont le père s'appelait Bermon[6]. Est-ce notre troubadour? La seconde des deux pièces contient une nouvelle allusion au *Lavador* de Marcabrun. XXIII, Sirventes d'un Peire de Castelnou, d'ailleurs inconnu, en l'honneur de Barral, (celui qui fut podestat d'Arles et d'Avignon, puis de Milan et mourut en 1268) et de Bertran de Baus, son fils (premier comte d'Avellino, mort en 1275). La pièce est datée par la mention de la victoire de Charles I sur Mainfroi (1266); curieuse allusion à Sordel (*Per quel pros coms Berengiers o fes be Can monsegn en Sordel retenc ab se*). XXIV, Namo-

1. Autre allusion du même B. de Born dans une autre pièce ; voy. le *Raoul de Cambrai* de la Soc. des Anc. Textes, p. xlvij.

2. Cité par G. de Cabreira (*Rom.* VII, 452). C'est l'*Arastagnus rex Britannie* du Pseudo-Turpin ; cf. Ph. Mousket, v. 5184.

3. Ce commentaire ne s'est pas fait attendre : nous l'annonçons plus loin, p. 169.

4. P.-ê. le « Petrus Bermondus » ou « Bermondi », chevalier condamné pour hérésie dont il est plusieurs fois question dans la correspondance d'Alphonse de Poitiers.

5. Bartsch, *Jahrb. f. rom. u. engl. Litt.*, XI, 14, 18 ; cf. Mussafia, *ibid.*, XII, 31, et mes *Derniers troubadours*, p. 204-5.

6. D. Vaissète, éd. orig., II 642 ; éd. Privat, IV, 229.

ros dau Luc (Aveyron, Drôme, Var?), sirventes adressé au roi Henri III d'Angleterre pour l'engager à venir « guerrejar los Frances ». Une allusion à la reprise projetée de La Rochelle me porte à dater cette pièce de 1225. Les deux premiers couplets sont pleins de noms de lieux terriblement défigurés. XXV, « En Genim Durre de Valentines », sirventes assez banal sur les mêmes rimes que la pièce incomplète de Sordel *Lai an Peire Guillem man ses bistenza*. XXVI, « En Calega Panza » ; long sirventes (neuf couplets et deux envois), contre le clergé, adressé à Conradin. Le recueil se termine par neuf tensons et *partimens*, qui, s'ils n'ont pas une grande valeur littéraire, ne laissent pas d'ajouter beaucoup à ce que nous savions déjà de la poésie provençale au XIIIe siècle. La première (Arnaut et Guillem) fait l'éloge d'un seigneur de Montpaon (près d'Arles) qui doit être Hugues de Baus, vicomte de Marseille. — [P. 485, G. Petraglione, *Il « Romance de Lope de Moros », nuova ipotesi*. M. Petraglione disserte sur ce texte castillan du XIIIe siècle que j'ai publié dans la *Romania*, XVI, 364, et dont MM. Monaci et Gorra s'étaient déjà occupés. Il y distingue, comme moi, deux morceaux, une *Razon d'amor* et une *Entençion* (ou Débat) *del agua con el vino*, seulement il veut que le *Débat* se compose des vers 11-36, 148-151 et 159-263, et la *Razon* du reste : le désordre des deux pièces tel que nous l'offre le manuscrit serait le fait d'un copiste, qui, ayant sous les yeux deux compositions transcrites sur des feuillets séparés, les aurait confondues en les recopiant. C'est assez ingénieux, mais ce n'est pas prouvé. Je profite de l'occasion pour revenir sur le vers 119 du morceau que j'ai intitulé *Poème d'amour*. La leçon du ms. *Estoral* ne doit pas être corrigée *Es coral*, mais, comme me l'a indiqué M. Mérimée, *Est oral*. Il s'agit d'un voile qui couvrait la bouche (voy. Du Cange, s. v. *orale*), et cette lecture, satisfaisante pour le sens, a l'avantage de ne rien changer au ms. A. M.-F.] — P. 503, P. Guerri, *Intorno a un verso di Lanfranco Cigala*. Il s'agit du sirventes *Estier mon grat*, dirigé contre le marquis Boniface II de Montferrat. Dans ces vers : *Mas qar a faigs dos traïmenz tan gen A son seingnor, a tan primieramen, Pois a Milan*... on a écrit jusqu'ici *Tan* avec une majuscule, comme s'il s'agissait d'un nom de lieu. M. Gu, adoptant une correction proposée dans un de ses cours par M. Monaci, lit *atan*, en un mot, qu'il entend au sens d'ante annum ; il appuie cette lecture d'arguments historiques et arrive à dater le *sirventes* de l'année 1245, comme du reste on l'avait fait avant lui. Je ferai remarquer toutefois qu'*atan*, comme représentant ante annum est une forme inadmissible. Il faudrait *antan*, et cette forme est précisément celle que M. Crescini (*Manualetto provenzale*, p. 143, avait proposé de substituer à l'inintelligible *a tan*. Je ne vois donc pas en quoi consiste la nouveauté ni l'intérêt du travail de M. Guerri. — P. 509, D. Tamilia, *Postille al vocabolario latino-romanzo del Körting, dalla provincia di Campobasso*. Ces *postille* se composent de 13 courts articles qui gagneraient à être rangés en ordre alphabétique. Elles contiennent des étymologies très contestables et ne pourront être que d'une bien faible utilité pour une nouvelle édition du *Lat.-rom. Wörterbuch* — P. 514, P. Marchot, *Latin vulgaire de la Gaule*

du Nord), *vausio, *estausio et *dausio. Ces formes hypothétiques sont destinées à expliquer les premières personnes du présent *vois*, *estois*, et « **dois* (d'où *doins*) ». Elles se rattachent à une conjecture indiquée en passant par G. Paris (vautio, estautio, dautio, *Rom.*, XXII, 156), substituant seulement *s* à *t*. L'analogie désirée serait fournie par des verbes tels qu'exeo, transeo (lat. vulg. ecsio, trasio). — 517, Bulletin bibliographique. Compte rendu 1° du sixième annuaire de l'Institut de Leipzig pour les études roumaines, du prof. Weigand; 2° de C. de Franceschi, *I castelli della val d'Arsa*, 3° de G. Vassilich, *Sui Rumeni dell' Istria*, par M. Bartoli, dont la compétence dans les questions de linguistique et d'ethnographie concernant le nord et la rive orientale de l'Adriatique s'est déjà manifestée par un intéressant travail signalé ici-même (XXX, 157). Ce compte rendu très détaillé renferme des recherches originales en ce qui concerne le roumain de l'Istrie. — P. 629, Comptes rendus, par M. C. de Lollis, de Bertoni, *Studj e ricerche sui trovatori minori di Genova* (dans le *Giorn-Storico*, XXXVI); de Crescini, *Testo critico e illustrazione d'uno de' più solenni canti di Marcabruno, trovatore*; de Rennert, *Macias o namorado* (voy. *Rom.* XXX, 474); de Mussafia. *Per la bibliografia dei Cancioneros spagnuoli* (voy. *Rom.* XXX, 159).

P. M.

CHRONIQUE

M. Fred Wulff, qui n'avait à l'université de Lund que le titre de professeur adjoint, a été installé le 29 novembre comme « professeur de linguistique européenne moderne ».

— M. Ed. Koschwitz, professeur de philologie romane à Marbourg, a permuté avec M. A. Kissner, professeur à Kœnigsberg.

— M. Freymond, professeur à Berne, a été nommé à l'université allemande de Prague, en remplacement de M. Cornu, nommé à Graz.

— M. Gauchat, *Privat-Docent* à Zurich, a été nommé professeur de philologie romane à Berne en remplacement de M. Freymond.

— M. L. Brandin, dont nous avions annoncé (XXX, 620) la nomination à l'*University College* de Londres comme professeur « for French Language, History and Literature », vient de recevoir le titre de professeur « for Romance Philology ». C'est la première fois, croyons-nous, que ce titre paraît en Angleterre.

— On a fêté le 1er octobre le vingt-cinquième anniversaire de M. G. Kœrting, aujourd'hui professeur à Kiel, dans la carrière universitaire. On lui a remis une adresse dans laquelle sont rappelés ses nombreux travaux philologiques et littéraires, et une collection de plusieurs centaines de cartes autographes de félicitation envoyées par les anciens élèves et les amis de l'auteur du *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* et par beaucoup de savants, allemands et étrangers, qui ont voulu lui témoigner leur reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la science.

— Le 26 octobre dernier, à Bonn, de nombreux disciples et amis, ayant à leur tête les autorités universitaires, présentaient à M. W. Förster leurs félicitations et leurs vœux à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans l'enseignement supérieur, et, le soir, se réunissaient autour de lui dans un banquet. Comme l'avait souhaité le « jubilaire », cette fête, organisée par MM. Lenz (Santiago de Chili), Morsbach (Gœttingen) et Steffens (Bonn), avait un caractère tout intime; mais elle laissera un souvenir durable. En dehors des lettres et dépêches envoyées de toutes parts et d'une adresse collective artistement exécutée, un magnifique volume d'*Études néolatines* a été composé à cette occasion. Ceux qui ont voulu y collaborer se sont trouvés tellement nombreux qu'il a été impossible de terminer le volume pour le jour de la fête : on n'a pu en présenter à M. Förster que les trente et une pre-

mières feuilles; le recueil complet ne tardera pas à paraître. Nous nous associons à l'hommage rendu non seulement au maître dont l'enseignement vigoureux a fortement marqué de son empreinte tous ceux qui l'ont reçu, au « directeur d'études » qui a suscité et soutenu tant d'utiles entreprises, mais au travailleur infatigable, au philologue consommé, au critique pénétrant, à l'érudit qui a su se faire un incomparable outillage, à l'éditeur qui a eu le courage d'entreprendre les tâches les plus ardues, et qui, sans jamais en esquiver une difficulté, les a exécutées jusque dans le plus petit détail avec une scrupuleuse probité, donnant un exemple aussi utile que ses travaux sont précieux en eux-mêmes. La combativité même de l'éditeur de Chrétien de Troies n'est qu'une des formes de sa passion pour l'objet de ses études et pour la science elle-même. La philologie romane, la philologie française en particulier, lui doivent une reconnaissance à laquelle, il n'en faut pas douter, il ajoutera de nombreux titres dans les années de travail à venir que nous lui souhaitons nombreuses et fécondes.

— A l'occasion du cent cinquantième anniversaire de sa fondation, la Société royale de Gœttingue a publié trois splendides volumes (Berlin, Weidmann), dans l'un desquels (*Abhandlungen der philologisch-historichen Klasse*) se trouve un travail de M. Wilhelm Meyer, de Spire, qui ne compte pas moins de 190 pages in-4 accompagnées de quinze reproductions héliographiques, et dont le titre, *Fragmenta Burana*, ne donne aucunement l'idée de tout ce qu'il contient. Ce travail a pour point de départ l'étude de quelques fragments retrouvés du fameux manuscrit de Benedictbeuern publié par Grimm et Schmeller sous le titre de *Carmina Burana*. Mais à propos de ces fragments, dont plusieurs appartiennent à des drames liturgiques, M. M. nous donne une histoire approfondie du théâtre religieux au moyen âge (en particulier des mystères de Pâques), puis un exposé du développement des formes poétiques latines au moyen âge, et enfin une caractéristique de la philologie latine médiévale et de ses rapports avec la philologie romane et allemande. Le nom de l'auteur indique assez l'importance de cette œuvre, sur laquelle nous nous promettons bien de revenir.

— La Société des anciens textes français a publié, au mois de juillet dernier, l'*Apocalypse en français*, reproduction en phototypie du ms. B. N. fr. 403. Outre le fac-similé des 45 feuillets in-fol. de ce manuscrit, le volume renferme une douzaine de planches contenant des spécimens d'autres manuscrits de l'Apocalypse, de xylographes et de la célèbre tapisserie d'Angers. Cette coûteuse publication forme l'exercice de 1900. Pour 1901 la même société vient de mettre en distribution deux volumes : le premier, *Apocalypse en français au XIIIe siècle*, par MM. L. Delisle et P. Meyer, contient la transcription du ms. 403, avec le texte latin en regard, et une introduction qui se divise en deux parties bien distinctes : la première, et de beaucoup la plus considérable (elle a CXCVII pages), est l'œuvre de M. Delisle. Elle est intitulée « Mémoire sur les figures de l'Apocalypse ». C'est une étude très complète d'un type d'illustration de l'Apocalypse qui a été très répandu depuis le com-

mencement du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVe. La seconde partie, par P. Meyer, reprend à nouveau l'histoire des traductions françaises de l'Apocalypse, sujet déjà traité par feu Samuel Berger dans sa *Bible française* (ch. IV), et aboutit à des conclusions entièrement nouvelles. Tandis que Berger admettait l'existence d'une version unique de l'Apocalypse, reproduite avec des variantes, soit isolément, soit à la suite de la *Bible historiale* de Guyard Desmoulins, dans plus de quatre-vingts manuscrits, P. Meyer montre que de la version glosée renfermée dans le ms. fr. 403, on connaît seulement 30 copies, dont cinq sont jointes à des mss. de la Bible historiale ; qu'en dehors de cette version glosée il existe jusqu'à sept versions françaises de l'Apocalypse, faites, les unes au XIIIe siècle, les autres au XIVe, et représentées chacune soit par un, soit par plusieurs manuscrits. — Le second des volumes publiés par la Société pour l'exercice de 1901 est le t. X des *Œuvres d'Eustache Deschamps*, publié par M. G. Raynaud. On y trouve d'abord une série de 81 pièces « attribuables à E. Deschamps », et qui, pour la plupart, semblent bien être de lui ; elles sont tirées en très grande partie du ms. B. N. nouv. acq. fr. 6221, qui, volé jadis à la Bibliothèque nationale, y est rentré il y a une douzaine d'années, après avoir longtemps appartenu à Barrois, puis à Lord Ashburnham. Viennent ensuite, le vocabulaire, qui n'occupe pas moins de 132 pages, l'index des noms géographiques et l'index des noms propres et des matières qui équivaut jusqu'à un certain point à un commentaire historique, M. Raynaud y ayant fait entrer de courtes notices (rédigées le plus souvent d'après des documents inédits) sur les personnages cités par Deschamps. Le tome X se termine par quelques pages d'additions et corrections. Le tome XI dont la rédaction est déjà avancée, sera tout entier occupé par l'introduction aux œuvres de Deschamps. On y trouvera une biographie détaillée du poète, et une notice complète des manuscrits et des anciens imprimés qui nous ont conservé ses écrits.

— On sait que le roman du *Châtelain de Couci* a été imprimé par Crapelet en 1833 d'après un ms. de Paris, et qu'il en existe un autre manuscrit qu'il n'a pas utilisé. Ce manuscrit, qui faisait partie de la collection Ashburnham, vient d'être acquis par la Bibliothèque Nationale, et je me propose de donner prochainement, avec M. G. Raynaud, une nouvelle édition du roman de Jacques Saquet (si c'est bien là le nom de l'auteur). M. Förster avait annoncé dans le temps qu'il le comprendrait dans son *Altfranzösische Bibliothek*, et un de ses élèves devait se charger de l'édition ; mais il n'avait pas encore la copie du ms. d'Ashburnham-Place, et il a d'ailleurs renoncé à son sujet, comme M. Förster a bien voulu me le faire savoir, en me laissant toute liberté de publier ce joli poème d'après les deux manuscrits. — G. P.

— M. A. Longnon a préparé, d'après les manuscrits, une édition du roman en prose de *Mélusine*, par Jean d'Arras, qu'il a l'intention de proposer prochainement à la *Société des anciens textes français*.

— M. E. Walberg a l'intention de publier les deux poèmes sur la *Vengeance d'Alexandre* de Gui de Cambrai et de Jean le Venelais.

— Livres annoncés sommairement :

The Origin of rhythmical Verse in late Latin, by John J. SCHLICHER. Chicago, 1900, in-8, 92 p. (thèse de docteur de Chicago). — Le travail de M. Schlicher paraît fait avec beaucoup de réflexion et repose sur un dépouillement consciencieux des faits. Il ne concerne que la poésie rythmique *latine*. La conclusion de l'auteur est essentiellement celle-ci (p. 79) : « Le changement [de la versification métrique en versification rythmique] paraît être né de causes inhérentes à la langue latine, avec de très faibles traces d'influences extérieures. Les vers iambiques et trochaïques des hymnes sont sortis de la forme la plus stricte [sans résolution de la longue en deux brèves] de ces mètres et ne représentent en aucun sens, pour la forme, une survivance d'une méthode populaire de versification. » L'auteur, qui discute longuement les systèmes de MM. Huemer et Meyer (de Spire), ne paraît pas connaître les travaux récents de MM. Stengel, Becker, Ramorino et d'Ovidio. Dans un appendice il traite de la clausule métrique de la prose latine et de sa transformation en clausule rythmique.

Zur lateinischen und romanischen Metrik. Von Prof. Dr. Friedrich HANSSEN. Valparaiso, Helfmann, 1901, in-8, 80 p. (extrait des *Verhandlungen des Deutschen wissenschaftlichen Vereins in Santiago de Chile*, t. IV, p. 345-424). — Le temps nous manque pour examiner comme il le mériterait ce nouvel ouvrage du savant et fécond romaniste. Il se rapproche par quelques points de celui de M. Schlicher ; il en diffère en ce qu'il embrasse la versification romane aussi bien que la latine. Il contient beaucoup de faits précis et de vues intéressantes. Il devra être consulté par ceux qui étudieront dans son ensemble le grand sujet dont il aborde quelques points. Signalons les remarques sur le caractère archaïque d'une particularité, récemment étudiée par M. Mussafia, de la versification portugaise.

Wilhelm MEYER-LÜBKE. *Grammatica storico-comparata della lingua italiana e dei dialetti toscani*. Riduzione e traduzione ad uso degli studenti di lettere, per cura di Matteo BARTOLI e Giacomo BRAUN. Con aggiunte dell' autore. Torino, Loescher, 1901, pet. in-8, XVI-269 p. — La grammaire italienne de M. Meyer-Lübke est depuis longtemps connue et appréciée ; MM. Bartoli et Braun en ont fait, avec beaucoup de soin et d'intelligence, un arrangement destiné aux étudiants italiens. Ils en ont retranché, outre la « Formation des mots », tout ce qui concerne les dialectes non toscans, et ils ont partout essayé de substituer à la terminologie scientifique un langage accessible à tous. L'auteur a ajouté à cette traduction quelques notes qui en augmentent la valeur, comme le font aussi celles qui sont dues à M. Parodi et les quelques suggestions de M. Mussafia. Une addition très louable est celle d'un index où sont relevés tous les mots mentionnés, fût-ce en passant, dans le livre. Nous savons qu'on en aura bientôt un semblable pour la *Grammaire des langues romanes*.

Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte. Fünfter Beitrag. *Der Karrenritter* (*Lancelot*), von Adolf MUSSAFIA. Wien, Gerold, 1901, in-8, 27 p.

(extrait des *Comptes rendus de l'Acad. imp. des Sciences de Vienne, Phil.-histor. Klasse*, CXLIII). — M. Mussafia examine ici quelques passages particulièrement difficiles du *Chevalier à la Charrette*, poème qui nous a malheureusement été transmis d'une façon très défectueuse. Il montre partout sa pénétration habituelle et sa profonde connaissance de l'ancien français, et on ne peut en général que lui donner raison. Dans les vers fameux du début sur la comtesse de Champagne, puisqu'il est admis que tous nos mss. remontent à un original déjà fautif, le mieux semble bien être de lire : *la dame qui passe Totes celes qui sont vivans Tant con le fun* (mss. *li funs*) *passe li venz* (mss. sauf T *les v.*) *Qui vante an mai ou an avril*. M. Förster écarte cette leçon parce qu'on ne voit pas ce que voudrait dire : « Le vent d'avril ou de mai surpasse la fumée. » Mais cela peut très bien se comprendre si on pense à l'odeur de l'un et de l'autre : « La comtesse surpasse toutes les dames autant que la brise [embaumée] de mai surpasse la fumée. » Le *funs* = favonius de M. Förster est inadmissible, comme le montre M. M. (cf. Meyer-Lübke, *Z. für rom. Phil.*, XXV, 357 n.) ; le *tifuns*, « typhon », que M. M. propose en place, est de toute façon invraisemblable. — M. M. explique évidemment comme il faut les vv. 1311-13 ; seulement au v. 1312 on peut comprendre *ne* comme nati plutôt que comme non.

Les doubles infinitifs en roman : ardoir, ardre ; manoir, maindre, etc., etc. Par le Dr A. Bos. Paris, Welter, 1901, in-12, 60 p. — M. Bos essaie d'établir que toutes ces doubles formes remontent à de doubles formes existant en latin vulgaire. A notre avis il faut étudier chaque verbe à part : on arrive alors à la conclusion que, si certains couples sont en effet très anciens, d'autres sont modernes, particuliers à telle ou telle langue (surtout au français), et dus à l'analogie (le cas est certain pour des infinitifs comme l'a. fr. *boudre* = *bouillir*, *boutre* = *bouter*, le fr. mod. *aveindre* = *avenir*, etc.). Mais la brochure de M. Bos est précieuse par le relevé, très riche, sinon complet, qu'on y trouve des doubles infinitifs attestés en latin et dans les langues romanes ; bien que l'auteur ait en principe exclu les patois, il en a cependant à l'occasion cité plus d'une forme intéressante.

L'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219, poème français publié pour la Société de l'histoire de France par Paul Meyer. T. III, 1901. In-8°, CLX-304 pages. — C'est le dernier volume de cette très importante publication dont les deux premiers tomes ont paru en 1891 et 1894. Il contient une traduction abrégée, dans laquelle rien de ce qui est proprement historique n'est omis. Tous les noms propres (noms de lieux et noms de personnes) y figurent. Cette traduction est accompagnée d'un commentaire perpétuel, analogue à celui de la chanson de la croisade contre les Albigeois, et d'une table analytique. L'introduction est divisée en six chapitres dont voici les titres : I L'auteur de l'*Histoire*. Circonstances et date de la composition (p. II). II Jean d'Erlée (p. XIV). III Examen du poème au point de vue historique (p. XIX). IV Examen du poème au point de vue littéraire (p. CVII). V Exa-

men du poème au point de vue philologique : versification, langue, style (p. CXIII). VI Le manuscrit (p. CXXXIII). Suit (p. CXLV) l'itinéraire du Maréchal, dressé tant d'après le poème que d'après les nombreux actes royaux où il paraît comme témoin.

V. CRESCINI, *Rambaldo di Vaqueiras a Baldovino imperatore*. Venezia, 1901, In-8, pp. 861-919 (Extrait des *Atti del reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, anno academico 1900-1901, t. LX, parte seconda). — Texte restitué, traduction et copieux commentaire sur la pièce de R. de Vacqueyras récemment publiée, d'après le ms. Campori, dans les *Studj di filologia romanza* (voir ci-dessus, p. 161). M. Cr. a déterminé la date et l'objet de cette pièce, qui, du reste, n'offre pas de grandes difficultés. Elle doit avoir été composée vers juin ou juillet 1204, et son objet est d'inviter l'empereur Baudouin à se montrer large de dons envers ses hommes, afin d'accomplir sans retard la délivrance du Saint Sépulcre, qui est le but final de la Croisade. M. Cr. a heureusement corrigé les incorrections de la copie : *nil comte*, v. 14, au lieu de *ni come* ; *Nevelos*, v. 56, au lieu de *e leuos* ; *doz' electors*, v. 57, au lieu de *dozelet cors*, etc.

Das Märchen von Blaubart. Vortrag..... gehalten von Paul KRETSCHMER. Wien, Selbstverlag der anthropologischen Gesellschaft, 1901, in-4, 9 p. (p. 62-70 des *Mitteilungen der anthropol. Ges.*). — Le conte de Perrault, d'après M. Kretschmer, résulte de la contamination d'un conte, d'origine antique, sur le dieu des morts qui enlève des jeunes filles, et du thème d'une chanson très répandue dans toute l'Europe sur le ravisseur et meurtrier de femmes. Le système de l'auteur, qui s'appuie sur une information étendue, est ingénieux, et la première partie en paraît très plausible. La seconde demanderait un examen plus approfondi, comme il paraît aussi qu'il serait nécessaire de soumettre à une comparaison plus méthodique toutes les formes du conte.

La novella provenzale del Pappagallo (*Arnaut de Carcasses*). Memoria letta alla R. Accademia [di Napoli]..... dal professore P. SAVJ-LOPEZ. Napoli, 1901, in-4, 81 p. (extrait des *Atti dell' Accademia*, t. XXI). — Dans cet excellent travail, outre une édition critique de la nouvelle d'Arnaud de Carcassès (village voisin de Carcassonne), M. Savj-Lopez établit que, conformément à l'opinion de Bartsch et contrairement à celle de M. Stengel, c'est le texte le plus long, R, qui est authentique ; J (ms. de Florence) provient d'un ms. incomplet (que représente G), qu'a complété à sa façon un poète assez maladroit. Ce poète y a même intercalé un *domnejaire* qui se retrouve ailleurs isolé (nous le croirions volontiers italien). Toute cette recherche est fort bien conduite. M. S.-L. examine aussi la nouvelle en elle-même (il apprécie, nous semble-t-il, trop favorablement, comme l'ont fait ses prédécesseurs, cette œuvre en somme assez absurde), et nous donne une étude fort intéressante sur les oiseaux messagers d'amour dans la poésie (et aussi sur les oiseaux incendiaires). — Sur le texte, voici quelques notes dues à A. Thomas. « V. 30-31 l. *Amic[s], e don Sai es vengutz, e que sercatz* ? L'éditeur met une

virgule après *don*, et regarde ce mot comme un substantif représentant dominus, tandis que c'est l'adverbe deunde. — V. 48 Raynouard a eu raison de traduire *cal* par « quel »; il n'est pas possible d'y voir calet. — V. 154 il faut corriger *non prenguam* en *nos prenguam*, ou imprimer *no·n*. — V. 160 *per esperats* est bien invraisemblable : comme il n'est pas certain que le *p* soit barré dans le ms., je lirais *espatz* avec Bartsch, mais j'aimerais mieux corriger *per un espatz* que de suivre Bartsch, qui imprime *be per espatz*. — V. 173-174 l'éditeur corrige heureusement *sel* en *aisel* et *eriet* en *fetz*; mais *voletz* a un *e* ouvert qui ne rime pas avec l'*e* fermé de *fetz* : corr. *volretz*. »

Maurice Grammont. *Le patois de la Franche Montagne et en particulier de Damprichard (Franche-Comté)*. Paris, Bouillon, 1901, 8°, 272 p. (extrait de *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, VII, VIII, X et XI). — Le travail de M. Grammont sur le patois de la Franche Montagne a commencé à paraître en 1891 dans les *Mémoires de la Société de linguistique* et n'a été terminé qu'en 1900. Dispersé dans les différentes livraisons de quatre volumes, il était incommode à consulter; on peut plus facilement l'utiliser et l'apprécier dans ce tirage à part. Il comprend une phonétique (rangée dans un ordre assez singulier), une morphologie et un vocabulaire (avec des indications étymologiques quand il y a lieu); une table de la partie grammaticale fait malheureusement défaut. Le travail de M. Gr. s'élève bien au-dessus des études ordinaires sur les patois : c'est l'œuvre d'un linguiste éminent, que les romanistes consulteront souvent avec profit, notamment pour la phonétique, où ils trouveront souvent des observations très neuves et d'une portée qui dépasse singulièrement le sujet à propos duquel elles se produisent. Nous leur recommandons vivement ce livre remarquable de l'auteur de la *Dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes*.

Dr A. T. Vercoutre. Un problème littéraire résolu. *Origine et genèse de la légende du Saint-Graal*. Paris, Leroux, 1901, in-8, 24 p. — M. le dr Vercoutre démontre que le saint graal, qui fut trouvé, comme on sait, par Galaad, n'est autre chose qu'une transformation, opérée en Grande-Bretagne au VIe siècle, du temple gallo-romain du Puy de Dôme, appelé dans Grégoire de Tours *Vasso Galate* : *vasso* a été confondu avec *vas*, et traduit en gallois par *per*, en français par *graal*; la lance qui saigne est de son côté une transformation (qui l'eût soupçonné ?) de l'épée de César, qui, ayant été prise par les Gaulois, a dû être consacrée dans ce temple; Alain le Gros n'est autre que l'Alaman Chrocus, qui pilla le temple au IIIe siècle; la « demoiselle hideuse » est un souvenir évident de la statue colossale du Mercure arverne, etc., etc. Nous renvoyons les lecteurs curieux à la brochure de M. V., dont le texte très serré est accompagné de nombreuses notes fort érudites, mais d'une érudition un peu surannée : l'auteur ignore tous les travaux parus en ces derniers temps sur le sujet qu'il prétend élucider. Malgré l'assurance que révèle le

titre même de ce mémoire, véritable *curiosum* à notre époque, nous craignons que ce ne soit pas encore M. Vercoutre qui, parmi les nombreux chercheurs du graal, ait l'honneur d'être le moderne Galaad.

Un' antica farsa fiorentina pubblicata da F. PINTOR. Firenze, Tip. Galileiana, 1901, in-8, 31 p. (*Per nozze Salza-Rolando e Gentile-Nudi*). — Cette *farsa*, publiée par M. Pintor avec beaucoup de soin et accompagnée d'une excellente introduction, est curieuse par sa date (commencement du XVIe siècle), par sa langue bien florentine et par son caractère semi-populaire. Le sujet en est d'ailleurs très mince : un vieillard, puis la Fortune elle-même, dissuadent un jeune homme de se marier (à noter une version intercalée du conte du *Pot au lait*). La *farsa* proprement dite est précédée d'un prologue qui met en scène le *poeta*, lequel est invité à venir réciter quelque chose dans une noble compagnie : il semble bien qu'il débitât lui-même les rôles de ses trois personnages. M. P. suppose que l'auteur qui s'en acquittait a bien pu être D. Barlacchi, dont les talents en ce genre ont été vantés par les contemporains.

Francesco TORRACA. *Su la più antica poesia toscana*. Roma, Soc. ed. Dante Alighieri, 1901, in-8, 23 p. (extrait de la *Rivista d'Italia*, 1901). — J'ai parlé ici (XXII, 626) de cette pièce curieuse, publiée et commentée par M. Monaci ; mais mes remarques, comme celles des autres critiques, tombent devant les découvertes de M. Torraca. Celui-ci met hors de doute que l'évêque dont il s'agit dans la pièce est Grimaldesco, de la famille des seigneurs de Lornano dans la Marche d'Ancône, qui fut évêque de Jesi à la fin du XIIe siècle, et que le pape dont il est parlé n'est mentionné qu'incidemment et comme ami de ce prélat ; quant au nom *Galgano*, qu'on avait cru pouvoir attribuer à l'évêque de Volterra dont il est aussi parlé incidemment, il doit sans doute être remplacé par *toscano*, et il s'agit probablement d'Ildebrandino, contemporain de Grimaldesco. Il serait trop long d'exposer ici les déductions ingénieuses et convaincantes de M. T. ; je ne doute pas que dans leur ensemble elles n'emportent l'adhésion des juges compétents. Dans le texte et l'interprétation du poème il reste quelques difficultés : l'explication proposée pour le vers *Stenettietti nutiaresco* est bien douteuse, et il semble toujours que M. Monaci ait eu raison de voir dans *nutiaresco* un dérivé de nuptia ; le mot *deuiano* demeure inexpliqué, et le sens donné par M. T. au vers où il se trouve et au suivant est bien peu probable, etc. ; mais le sens général et la date de cette petite pièce, intéressante par son antiquité et par ce qu'elle nous fait entrevoir de la vie *joglaresca* dans l'Italie centrale au XIIe siècle, sont désormais établis [1]. — Je persiste à penser que *Fisolaco* au v. 5 équivaut à *Physiologus*, regardé au moyen âge comme le nom de l'auteur du livre ainsi intitulé. — G. P.

---

1. Dans le dernier n° des *Studj di filologia romanza*, M. G. A. Cesareo, qui a étudié de son côté « la sirventesca d'un giullare toscano », rejette dans une note (p. 144), les résultats de M. Torraca, qu'il n'a connus qu'après son propre travail ; mais il y a là

Le « Cycle » de Jean de Nivelle, chansons, dictons, légende et type populaire, par Oscar COLSON. Liége, 1901, in-8, 92 p. (extrait de la *Wallonia*). — M. Colson, directeur de l'excellente revue de folklore *Wallonia*, a soumis le type de Jean de Nivelle à une étude où il fait preuve d'autant d'érudition que d'intelligence. Il montre facilement l'absurdité de toutes les explications prétendues historiques données au fameux dicton sur le chien de Jean de Nivelle, et signale nombre de petites falsifications dont ce thème a fourni le prétexte. Il conclut fort judicieusement que le proverbe n'a pas d'existence en dehors de la chanson ; dans celle-ci, qui est attestée dès le commencement du XVIe siècle et qui remonte sans doute plus haut, Jean de Nivelle (qu'on a plus tard changé ne Cadet-Rousselle) est présenté comme possédant toutes sortes d'objets, fort beaux ou utiles, mais rendus impropres à tout usage par quelque tare plaisante : ainsi son chien *s'enfuit quand on l'appelle*, comme ses houseaux *n'ont pas de semelle*, etc. (c'est la rime qui dicte la forme de ces compléments facétieux). Jusque là je suis pleinement d'accord avec M. C. ; mais je ne puis admettre comme lui que le nom de Jean de Nivelle, type de niais, dérive du thème des mots *niveler*, *nivellerie*, *nivelet*, etc. : ces mots viennent au contraire du nom, devenu proverbial, de Jean de Nivelle. Et celui-ci, à mon avis, n'est autre que le jacquemart qui existe encore à Nivelle en Brabant, et qui s'appelle *Jean-Jean* ou *Jean de Nivelle*. Ces figures en bronze, en fer ou en bois, de mode au XVe siècle dans les Pays-Bas et la France du nord-est, ont beaucoup exercé l'imagination populaire et donné lieu à toutes sortes de facéties (je citerai par exemple *Martin de Cambrai*, devenu également proverbial). On fit des « vaudevilles » où Jean de Nivelle figurait au refrain, comme Guéridon, etc. ; de là la popularité de ce nom. Le couplet sur le chien, qui est très ancien, eut de son côté un succès particulier et prêta, comme l'a montré M. C., à des interprétations assez diverses. — G. P.

Opera nuova e da ridere di Grillo medico. Poemetto popolare di autore ignoto ristampato per cura di Giacomo ULRICH. Livorno, Giusti, 1901, in-12, XVIII-80 p. (*Raccolta di rarità storiche e letterarie diretta da* G. L. Passerini, vol. V). — M. Ulrich réimprime, d'après deux éditions vénitiennes de 1537 et 1549 (il en existe une de 1521 qu'il n'a pu voir), ce petit poème souvent signalé, où sont combinés (avec une introduction et des amplifications assez absurdes) les trois thèmes du *Médecin malgré lui*, du *Docteur Grillet* et du clystère qui fait retrouver un âne perdu ; il y joint des indications sur les travaux dont ces thèmes ont été l'objet (les deux premiers sont déjà réunis dans Somadeva, mais existent aussi séparément). Ce petit poème, de forme grossière, est intéressant par plusieurs détails.

---

un parti pris évident, qui va jusqu'à porter M. C. à vouloir conserver pour l'évêque de Jesi le nom, évidemment défiguré, de *Grunaldesco* au lieu de *Grimaldesco*. La leçon *paradiso deliciano* semble très probable (elle avait déjà été suggérée par M. Novati).

A Guide to the Middle English mestrical Romances, dealing with the english and germanic legends, and with the cycles of Charlemagne and of Arthur, by Anna HUNT-BILLINGS, Ph. D. New York, Holt, 1901, 8°, XXIV-230 p. (*Yale Studies in Englich*, IX). — Ce travail très consciencieusement fait répond à un vrai besoin et sera souvent et utilement consulté. On regrette seulement que Miss A. Hunt Billings ait restreint son enquête aux romans anglais qui se rattachent aux traditions germaniques et aux cycles de Charlemagne et d'Arthur : ceux qu'elle a laissés de côté, et qui forment plus de la moitié des romans parvenus jusqu'à nous, sont au moins aussi intéressants; ils répondent à nos romans d'aventure et en conservent souvent des formes que nous n'avons plus en français. Nous souhaitons que l'auteur leur consacre un second volume, pour lequel elle doit être préparée. Les notices qu'elle nous donne sur les quarante *metrical romances*, environ, qu'elle a étudiés, sont faites sur un très bon plan et rédigées avec beaucoup de soin ; elles sont suivies d'un appendice « sur l'origine des légendes arthuriennes ». L'auteur s'est partout modestement effacée, se contentant de rapporter les opinions exprimées sur chaque point, mais elle a exécuté d'une façon très intelligente son office de rapporteur, qui n'était pas sans difficultés. Les romans anglais en vers du XIIIe et du XIVe siècle forment dans la littérature médiévale un domaine qui n'a pas été jusqu'ici suffisamment exploré ; il est intéressant en lui-même et par ses rapports avec les domaines voisins, notamment avec celui de la littérature française. La publication de Miss H. B., surtout si elle la complète comme nous venons d'en exprimer le vœu, aidera beaucoup à le connaître, à l'apprécier et à en tirer ce qu'il contient d'utile à divers points de vue. — Sur plus d'un point (par ex. *Horn*, *Havelok*, *Beuves de Hamptone*, *Lancelot*, *le Mariage de Gauvain*), l'auteur n'a pas connu les travaux les plus récents (ou des travaux importants ont déjà paru depuis son livre).

Sichel und Sāge; Sichel und Dolch. Von Hugo SCHUCHARDT. Brannschweig, in-4, 12 p. (extrait du *Globus*, t. XXX). — Le premier des deux articles ici réunis a un intérêt purement *kulturgeschichtlich* : M. Schuchardt y étudie la diffusion de la faucille dentée chez divers peuples européens, autrefois et aujourd'hui. Dans le second il propose une très intéressante étymologie des mots romans *daga* (fr. *dague*) et *dail* ou *daille* (pr. *dalh*, *dalha*, esp. *dalle*), « faux ». L'un serait (spatha) daca, l'autre daculus, dim. de dacus, et ils auraient désigné d'abord une arme propre aux Daces. Pour *daga*, la forme napol. *daca* favorise cette ingénieuse hypothèse ; pour *dail*, le sens d'une part et d'autre part le fait que le mot paraît spécialement gallo-roman ne semblent pas l'appuyer. Notons encore dans ces pages pleines de faits et d'idées les remarques sur les mots dactylus, falx, gubia, vidubium.

The dialogues of Gregory the Great, translated into anglo-norman French by Angier, by Timothy CLORAN. Strasbourg, Reitz, 1901, gr. in-8, 84 p. (dissert. de Strasbourg). — Ce travail, fait avec conscience, mais avec une

préparation un peu insuffisante, se rattache à la publication faite par P. Meyer (*Rom.* XII, 145-208) de la *Vie de saint Grégoire* par le frère Angier, à laquelle l'auteur renvoie constamment. Le principal intérêt en est dans l'édition des prologues d'Angier, ainsi que de deux prières (en forme de décasyllabes assez singulièrement construits) au Saint-Esprit et à la Trinité. Cette édition n'est pas exempte d'erreurs (sans parler d'une ponctuation incertaine et de capitales mises un peu au hasard) : p. 6, v. 9. *serein*, l. *setein* (c'est la traduction de : *Tu septiformis munere*) ; p. 10, v. 2 *Sil*, l. *Cil* ; p. 12, v. 22, *vi*, impr. *ui* (= audivi) ; p. 14, v. 7, *s'en*, impr. *sen* ; v. 8 *la trait*, impr. *l'atrait* ; v. 21 le ms. a *la pape*, que l'éditeur corrige à tort en *li pape* ; p. 15, v. 5 *sout* n'est pas = *soloit*, mais solvit ; 9. *Qui la*, impr. *Qu'il a* ; p. 17, v. 19 *lu*, corr. s. d. *ja* ; p. 18, l. 3 *n'en*, imp. *nen* ; p. 19 v. 29 *Qu'el soit de home auques rovente*, l. évidemment *de honte* ; p. 21, l. 3 *Qui de chants porte estrument*, l. *de chanter* ; p. 22, v. 39 *forvoi[e]roie* ; p. 23, v. 2 *agroi[e]ra* ; p. 25, v. 3 *q'is*, imp., *qis* ; p. 26, v. 12 *f'en pris*, impr. *f'enpris* ; p. 27, v. 6 le ms. porte, en rime avec *chapitre*, *E li auditour e li litre* : M. Cloran corrige *Li a. e li litré*, détruisant ainsi la rime (de m. p. 30, v. 4 il imprime *litrés* au lieu de *litres*), et ne s'apercevant pas qu'au v. 19 de la page 15 se trouve déjà le mot excellent *litre* = lecton ; p. 28 v. 14 *queiqe*, impr. *quei qe* ; p. 74, v. dern. *n'en*, impr. *nen*. — L'auteur étudie ensuite le rapport de la traduction avec l'original, puis la phonétique, la morphologie, l'ordre des mots, le mètre, et donne un spécimen des accents employés par Angier. Il y a dans ces pages de bonnes observations, mais des lacunes et des erreurs (ainsi p. 50 l'auteur cite comme exemple unique de la rime *ui : i* un vers où il imprime *enuiz*, mais où il faut *enviz*). Vient ensuite une liste des mots savants qui paraît faite avec soin, et un glossaire beaucoup trop court, car rien que dans les morceaux imprimés ici on peut relever plus d'un mot qui devrait y figurer et n'y figure pas. Il aurait été à désirer que l'auteur, qui a pris la peine de lire dans le ms. les 20.000 vers d'Angier, en eût donné un dépouillement lexical complet : le vocabulaire d'Angier est sans doute ce qu'il a de plus intéressant.

The Legend of Sir Lancelot du Lac. Studies upon its Origin, Development, and Position in the Arthurian Romantic Cycle. By Jessie L. Weston. London, Nutt, 1901, 12°, 252 p. — Nous sommes fort en retard avec Miss Jessie Weston, dont, par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, nous n'avons pas même annoncé le livre, cependant fort intéressant, sur Gauvain (*The Legend of Sir Gawain*, Londres, Nutt, 1897). Nous espérons donner du présent ouvrage, beaucoup plus important, le compte rendu détaillé auquel il a droit ; nous tenons au moins à le signaler comme un des travaux les plus remarquables qui aient été, dans ces derniers temps, consacrés à la « matière de Bretagne » et comme indispensable à tous ceux qui s'occupent de cet inépuisable sujet.

Aucassin et Nicolette, chante-fable du XIIe siècle, mise en français moderne par

Gustave MICHAUT, avec une préface de Joseph BÉDIER. Paris, Fontemoing, pet. in-12, XLVIII-136 p. — Cette nouvelle traduction, précédée d'une brillante préface de M. Bédier, est faite avec beaucoup de soin (il eût mieux valu ne pas employer la forme *mie* pour *amie*, qui est un véritable anachronisme); l'auteur a, comme Bida, supprimé l'épisode de Torelore (en le remplaçant par quelques lignes de raccord), mais, pour être complet, il l'a traduit en appendice.

Das Imperfectum II III im Altspanischen. Von Professor Dr. Adolf ZAUNER. Wien, 1901, 8°, 9 p. (extrait de la *Festschrift zum 50. Jahresberichte der Schottenfelder Realschule in Wien*). — L'auteur soutient contre M. Hanssen que dans les personnes des imparfaits en *-ia* autres que la première l'accent était bien sur l'*i* comme dans la première, et non sur l'*e* (ou *a* à la 3e). La question est difficile; mais il nous semble que les raisons alléguées par M. Zauner sont très fortes.

Étude sur la langue du ms. Anc. fonds roy. 3466 de la Bibliothèque royale de Copenhague, par E. WALBERG. Lund, 1901, 8°, 52 p. (extrait des *Filologiska Foreningen* à Lund, II). — Dans cette excellente monographie, l'auteur développe et appuie l'opinion, émise par lui dans son édition du *Bestiaire* de Philippe de Than, que le ms. C a été écrit à Paris (il provient du monastère de Saint-Martin-des-Champs), ce qui lui donne un certain intérêt philologique, le copiste ayant substitué avec suite, et généralement avec intelligence, les formes de son parler à celles de l'original anglo-normand. Chemin faisant M. W. présente sur divers points de détail des remarques intéressantes. Je citerai celle (p. 11-12) qui concerne l'étymologie d'*estuet*; M. W. admet l'équation stupet = *estuet* proposée par M. Suchier, bien qu'il ne connût pas encore le développement que celui-ci a donné à son opinion (cf. *Rom.*, XXX, 569); il l'appuie des mêmes rapprochements phonétiques, mais propose une explication différente de l'évolution sémantique (stupet = vacat, cf. fallit). Elle est aussi ingénieuse et aussi peu évidente que celle de M. Suchier : stupet = riget = necesse est.

Gaspare UNGARELLI. *Vocabolario del dialetto Bolognes*, con una introduzione del prof. Alberto TRAUZZI sulla fonetica e sulla morfologia del dialetto. Bologna, Beltrami, gr. in-8, L-340 p. — Ce dictionnaire paraît rédigé avec beaucoup de soin et de compétence, et l'introduction de M. A. Trauzzi offre un exposé très clair de la phonétique et de la morphologie du bolonais. La commodité du vocabulaire est accrue par l'*Indice italiano-bolognese* qui le suit. On est étonné de ne voir mentionné ni dans la préface ni dans l'introduction ni dans la bibliographie, pourtant très riche, qui précède le *Vocabolario*, le nom de Mme Coronedi-Berti, dont la grammaire et le dictionnaire bolonais sont pourtant fort dignes d'estime.

Le Triomphe des dames, von Olivier de la Marche. Ausgabe nach den Handschriften von Dr. Julia KALBFLEISCH-BENAS. Rostock, Warkentien, 1901, 8°, XXVIII-120 p. — L'ouvrage d'Olivier de la Marche, écrit vers 1492, et plus connu sous le nom de *Parement des dames*, est une composition assez

singulière et qui n'est pas sans intérêt. En 25 chapitres, composés de huitains octosyllabiques, l'auteur décrit chaque pièce du vêtement féminin de son temps et en tire une « moralisation » à l'usage des dames ; chaque chapitre est suivi d'un morceau en prose contenant un « exemple » de la vertu symbolisée dans les vers précédents. Il y a là des renseignements assez précieux pour l'archéologie. Imprimé dès 1510, puis deux fois encore au XVIe siècle, dans un remaniement de Desrey (reproduit de nos jours par la librairie Bailleu), le *Triomphe* n'avait pas encore été publié dans sa forme originale. Mme Kalbfleisch-Benas nous en donne une édition tout à fait excellente, d'après sept manuscrits (le ms. B. N. fr. 1848 lui a échappé), accompagnée d'une introduction bibliographique (où elle rectifie plusieurs assertions du biographe d'Olivier, M. H. Stein), de notes et d'un glossaire. Elle a diligemment réuni tout ce qui pouvait servir à éclairer le texte, et a notamment recherché les sources des histoires racontées dans les morceaux en prose. Nous ne savons pas plus qu'elle ce que peut être « ung livre qui se nomme Leteranus dit Heraty », et qui racontait la mutilation que s'imposèrent des dominicaines de Terre Sainte pour échapper à la luxure des Sarrasins. Cette publication est à tous les points de vue digne des plus grands éloges.

Boccaccio-Funde. Stücke aus der bis lang verschollenen Bibliothek des Dichters darunter von seiner Hand geschriebenes Fremdes und Eigenes, ermittelt und erwiesen von Oskar HECKER. Braunschweig, G. Westermann, 1902, XV et 320 pp., in 4° (avec 22 fac-similés). — Après plusieurs érudits tels que MM. Hauvette, Goldmann, Novati et d'autres, l'auteur du présent ouvrage a essayé de retrouver ce qui a pu se conserver jusqu'à nos jours de la bibliothèque léguée par Boccace au couvent de San Spirito, à Florence : il en a retrouvé une dizaine de manuscrits dans des bibliothèques florentines en s'aidant de l'Inventaire de la *parva libreria* de S. Spirito, publié par M. Goldmann. Les chapitres fort intéressants sur ces identifications, dont la plupart paraissent certaines, sont suivis d'études très minutieuses sur des manuscrits autographes de Boccace (*Églogues*, *Genealogia deorum*, etc.), également conservés à Florence. De bons fac-similés permettent de contrôler les assertions de l'auteur. En somme, ce beau livre augmente et précise notre connaissance de la littérature érudite du *Trecento*. — A. M.-F.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Les vieux chants populaires scandinaves, Étude de littérature comparée. Tome II, Époque barbare, la légende divine et héroïque par L. PINEAU, docteur ès lettres. Un fort vol. gr. in-8. — Prix..... **15** fr.

Formation des villes, des États, des confédérations et des ligues dans la Grèce ancienne, par H. FRANCOTTE, professeur à l'Université de Liège. (Extraits de *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*). Broch. in-8. — Prix..... **3** fr.

Les Marchands de l'eau. Hanse parisienne et Compagnie française par A. PIGARDA. Gr. in-8. — Prix **3** fr.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. ROESSLER, Un vol. in-8, avec huit planches hors texte. Prix..... **10** fr.

Essai sur un patois vosgien (cinquième section). Supplément au dictionnaire phonétique et étymologique par N. HAILLANT, in-8. — Prix..... **0** fr. **75**

Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933?), par R. POUPARDIN. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **15** fr.

Notices bibliographiques sur les Archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne, par A. GIRY. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **3** fr. **50**

Deux chantiers bordelais (1486-1521), par J. A. BRUTAILS (*Extrait du moyen âge*), gr. in-8. — Prix..... **3** fr. **50**

La flore de l'Inde, d'après les écrivains grecs, par CH. JORET, in-8 Prix..... **2** fr. **50**

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassone, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. MEYER, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un vol. petit in-8. — Prix..... **9** fr.

Les personnages de l'épopée romane, par le Vicomte de LA LANDE DE CALAN. Un vol. in-8. — Prix..... **5** fr.

La question du participe passé, par L. CLÉDAT, doyen de la faculté des lettres de Lyon. Brochure in-8. — Prix..... **1** fr. **50**

Les plus anciens mots d'emprunt du français, par G. PARIS, membre de l'Institut. In-4. — Prix..... **2** fr.

Histoire d'un chant populaire bourguignon, par F. FERTIAULT. Deuxième édition considérablement augmenté. In-4. — Prix..... **4** fr.

Les statuts d'Adalhard pour l'abbaye de Corbie, IXe et Xe siècles. par A. LEVILLAIN. Gr. in-8. — Prix..... **2** fr. **50**

Grammaire historique de la langue française, par K. NYROP, professeur à l'université de Copenhague. Tome I. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **10** fr.

Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Morphologie du patois de Vinzelles, par Alb. DAUZAT. Un vol. gr. in-8 accompagné d'une carte. Prix **10** fr.

Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Un vol. in-8. — Prix..... **6 fr.**

Le roman du Comte de Toulouse, par G. Paris, membre de l'Institut. Gr. in-8. — Prix..... **1 fr. 50**

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. Fertiault. Un vol. in-8. — Prix..... **3 fr.**

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par G. Paris, membre de l'Institut. Brochure in-8. — Prix..... **2 fr. 50**

Études sur la civilisation française, par A. Marignan. Tomes I et II : la Société mérovingienne. — Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Deux vol. gr. in-8. — Prix..... **20 fr.**

Un historien de l'art français, *Louis Courajod*, par le même. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **6 fr.**

Introduction à la chronologie du latin vulgaire. Étude de philologie historique, par George Mohl. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **10 fr.**

Essai de dialectologie normande. La palatalisation des groupes initiaux gl, kl, fl, pl, bl, étudiée dans les parlers de 300 communes du département du Calvados, par Ch. Guerlin de Guer. Un vol. gr. in-8, accompagné de 8 cartes. — Prix..... **10 fr.**

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome XI, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix..... **36 fr.**

— Table analytique des dix premiers volumes, par E. Ernault. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **18 fr.**

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. Kawczynski, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix..... **5 fr.**

Le Musée de la conversation, par Roger Alexandre, 3e édition, revue et augmentée de nombreux articles. Ouvrage honoré d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix..... **7 fr.**

Les Mots qui restent. Supplément à l'ouvrage ci-dessus, par le même. Un vol. in-8. — Prix..... **4 fr.**

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (Section des sciences historiques et philologiques), 10e année 1902. Contenu : Calendrier. — Documents. — Rapports. — H. Gaidoz, la réquisition d'amour et le symbolisme de la pomme. Un vol. in-8. — Prix..... **2 fr.**

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédéric Godefroy. Tome IX. Un vol. in-4. — Prix..... **50 fr.**

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

N°s 122-123 Avril-Juillet 1902

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXXI

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages.

Canção de *Sancta Fides* de Ageu, texto provençal, p. p. J. Leite de Vasconcellos. 177
E. Philipon. Les accusatifs en *-on* et en *-ain*. 201
La Vie et la Translation de saint Jacques le Majeur, mise en prose d'un poème perdu, p. p. P. Meyer. 252
C. Salvioni. Etimologie. 274
J. A. Candrea-Hecht. Étymologies roumaines. 296
A. Piaget. *La Belle Dame sans merci* et ses imitations (*suite*). 315
A. Delboulle. Mots rares et obscurs de l'ancienne langue française. . 350

MÉLANGES

Satire en vers rythmiques sur la légende de saint Brandan (P. M.). . . . 376
Poème en quatrains sur la pécheresse de l'Évangile (P. M.). 381
Flamenca 2761 sgg. (A. Mussafia). 383
Les premières ébauches de Pétrarque après le 19 mai 1348. (Fr. Wulff). 384
Canle et ses dérivés (A. Delboulle). 389
Crane (A. Delboulle). 389
Ancien franc. *fauterne* (A. Thomas). 390
Ganelon et le breton *ganas* (J. Loth). 392

COMPTES RENDUS

W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft* (R. Roques). 394
Förster und Koschwitz, *Altfranzösisches Uebungsbuch* (P. M.). 420
Ennecerus, *Versbau des ältesten französischen Liedes* (Al. François). 402
Marignan, *La Tapisserie de Bayeux* (G. P.). 404
Kristian von Troyes, *Cligès*, hgg. von Förster (J. Mettrop). 420
Gröber, *Altfranzösische Glossen* (A. Salmon). 426
Kemna, *Der Begriff « Schiff » im Französischen* (A. Thomas). 429
Cipriani, *Etudes sur quelques noms propres d'origine germanique* (A. Thomas). 433
Gautier d'Épinal, *Chansons*, p. p. Lindelöf et Wallensköld (A. Jeanroy). 436
Richard von Semilli, *Gedichte*, hgg. von Steffens (A. Jeanroy). 440
Uppsatser i romansk filologi tillägnade P. A. Geijer (G. P.). 444

PÉRIODIQUES. 450

CHRONIQUE. 466

Les prochains numéros contiendront :

P. Meyer. Les manuscrits français de Cambridge : Trinity College. — Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. Paris. Notes sur Roncevaux et la *Chanson de Roland*. — La chanson du *Chevalier au cygne* et des *Enfances Godefroi*. — La destinée du *c* latin en français.
Sv. Berg. La *Partalopa-Saga* (traduction française).
A. Delboulle. Mots rares et obscurs de l'ancienne langue française (*suite*).
Ov. Densusianu. Notes de lexicographie roumaine.
A. Longnon. Le duc Naimon et la légende des barons hérupès.
F. Lot. La *Chanson de Landri*.
C. Nigra. Notes lexicales et étymologiques.
E.-G. Parodi. Del passaggio di *v* a *b* nel latino volgare (*suite*).
A. Piaget. *La Belle Dame sans merci* et ses imitations (*suite*).
J. Popovici. Remarques sur le nom des Istro-Roumains et sur leur lexique.
G. Raynaud. Le manuscrit original de *Jehan de Saintré*.
H. Suchier. La Fille sans mains (*suite*). — Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange.
A. Thomas. Les substantifs abstraits en *-ier* et le suffixe *-arius*.
R. Weeks. Études sur *Aliscans* (*suite*).

CANÇÃO DE *SANCTA FIDES* DE AGEN

TEXTO PROVENÇAL

O manuscrito em que se encerra este poema, agora publicado na íntegra pela primeira vez, pertenceu no sec. XVI a Pierre Daniel, que talvez o obtivesse da Bibliotheca do Mosteiro de S. Bento do Loire; da mão d'elle passou á do seu contemporaneo Pierre Pithou, e da d'este á do hollandês Isaac Voss (sec. XVII), de cuja bibliotheca foi parar á da Universidade de Leiden, onde hoje se acha. Cf. sobre o assunto : C. Fauchet, *Œuvres*, Paris 1610, fls. 549-550, onde se copiam os vv. 14-33, depois transcritos por outros auctores; P. Borel, *Trésor de recherches et antiquités*, Paris 1665, p. 16, 63, etc.; *Catalogus librorum Bibliothecae Publicae Universitatis Lugduno-Batavae*, Leiden 1716, no cap. intitulado *Mss. Bibliothecae Vossianae*; Le Long, *Bibliothèque historique de la France*, t. I, Paris, 1768; e principalmente Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. II, Paris, 1817, p. CXLVI. Outras indicações constam do proprio manuscrito. — O codice de pergaminho em que está o poema (juntamente com outras obras) tem a seguinte marcação bibliothecaal : Lat. VIII Codex Latinus oct. N etc.

Tendo eu encontrado o poema em Leiden em 1901, e havendo-me o Sr. Antoine Thomas, a quem enviei cópia de alguns versos, assegurado que elle estava inedito, com excepção dos vv. já dados por Fauchet, obtive que o Sr. Dr. Molhuijsen, conservador da Bibliotheca da Universidade de Leiden, emprestasse o ms. á Bibliotheca da Universidade de Paris, e ahi copiei o poema, com permissão do Sr. E. Chatelain, conservador-adjunto. Aos Srs. Molhuijsen e Chatelain, e a todos os outros funccionarios da Bibliotheca da Universidade de Paris,

entre os quaes me cumpre especializar o Sr. Chambon, agradeço as amabilidades que me dispensaram.

O ms. pertence aos fins do sec. XI ou principios do sec. XII. O poema é anonymo e consta de tres partes : a 1ª (est. I-III) contém uma especie de introducção em que o auctor indíca as fontes de que se serviu; a 2ª (est. IV-XLIII) contém a vida, e sobretudo o martyrio de Santa Fé de Agen; a 3ª (est. XLIV até o fim) contém uma dissertação sobre os castigos que tiveram os perseguidores dos christãos.

Na transcrição conservo a orthographia originaria, só separo as palavras independentes, desfaço as abreviaturas, pontúo, e substituo o *u* e o *i* consoantes por *v* e *j*, e o *s* de cauda (que no ms. se usa mesmo no fim das palavras, o que é um caracter de antiguidade : cf. P. Meyer in *Romania*, XXV, 102) pelo *s* simples. Chamo *canção* a este texto, baseado no que se lê nos vv. 14, 63, 83 e 573; no v. 31 emprega-se a expressão *sons* (melodia).

A lingoa apresente diversos archaismos. Alguns vocabulos não estavam ainda colligidos nos glossarios provençaes. É o puro provençal. O lat. ca está geralmente representado por *c* ou *g*, segundo os casos; no emtanto, no v. 378 lê-se *mija*, no v. 320 [illegible], no v. 354 [illegible]; todavia *ch* vale por vezes *q(u)*, ex. [illegible] v. 402, [illegible] vv. 415 e 544, [illegible] v. 419, [illegible] v. [illegible], [illegible] v. [illegible], [illegible] v. 552. Cf. tambem [illegible] v. 244 e [illegible] v. [illegible]. Acêrca de *ch* [illegible] em França (Norte e Sul) na idade-media, vid. *Romania*, XXIV, 550. O som [illegible] está indicado por [illegible], ex. [illegible], passim, como noutros textos romanicos medievaes, e por [illegible] latina, em [illegible] v. 504, [illegible] v. 204 (a par de [illegible] vv. 128, 142), etc. A orthographia nem sempre é coherente : assim, por ex., alem dos factos citados, [illegible] alternando com -ax.

O poema é [illegible] e monotono, em estancias irregulares e monorimas de versos de 8 syllabas. As vezes uma estancia [illegible] versos que terminam pela mesma palavra, e ha estancias seguidas que tem a mesma rima. As rimas são quasi sempre masculinas. Na parte 3ª ha uma enumeração [illegible] de nomes proprios.

A [illegible] importancia do poema está na lingua e no facto de vir [illegible] uma lacuna que existia na [illegible] provençal, pois [illegible] dos mais antigos [illegible] de [illegible]

EGIR AUDI SOTZ EISS UN PIN.
del uell temps un libre latin. tot lescol
tei tro a la fin. hanc no̅ fo senz qel no̅l de
clin. parled del pairal tei lhein. e del
linnadgal maximin. cel menols saintz
ental train. co̅ fal ueneir els cerus matin a clusals menar
et a fin mortz. los laissauan e n isopin ia non els camps
cum a fradin nols sebelliron lur uizin. czo fo prob
2 del temps co̅stantin. C anczon audi qes bell antresca
que fo de razon espanesca. no̅ fo de paraulla grezesca
ne de lengua serrazinesca. dolz e suaus es plus que bres
ca. e plus qe nulz pimentz qom mesca. qui ben la diz a
lei francesca cuig me qe sos granz pros len cresca.
3 e qe nest segle len paresca. Tota basconn et aragons.
el enco̅trada dels gascons. sabon quals es aqist can
czons. e ssel es ben uera sta razons. eu laudi legir a
clerczons. et a gramadis a molt bons si qe nomon
tral passions en que om ligestas leiczons. e si uos

plan est nostre sons . aisi col guidal primers tons . eu
la uos cantarei en dons . Tots temps auez audid
ditz . qa gent so molt rica ciutaz . clausa ab murs e
ab uallaz garonnial corr per cellun laz . la gentz dachi
fo mal assaz . enom esteron et en paz . non s par negun s
del grunz peccaz . plus cel qel solz qet me mebraz .
crist enpres deu pietaz . et en la croz lo sag saluaz . e
de diable deliuraz . Bella foil gent s si fosson san . en
fermi soll cor quar son pagan . guerpiron deu corron
al fan . cuber gol tot daur cordoan . per feng lui que gsflarel
del man q mais no pod pec mia depan . melz esteria qil des
an can . tota lur obra fan enuan . e quar non s foron
xpian . Prouerbi diss reis salamon . del pomer qi
naiss el buisson . cunclau las pina el cardon . ella l bes pin
in cuiron . achi met flors sus el somon e pois las pomas
de saison . mal forun li pagan gascon . qi des conno
deu del tron . lur umbra feirin s aqest planczon . de
cui cantam esta canczon . e pres sen dis dolz fruit sbon .

Phototypie Berthaud, Paris

que nella se conheciam (cf. A. Stimming, *Die provençalische Literatur*, in *Grundriss der roman. Philol.*, II, 1897, p. 39), é esta de Santa Fé a unica que está agora completa. O poema, porém, em nada nos elucida no que toca aos costumes e vida social da epocha em que foi redigido, a não ser em relação ás crenças religiosas, á maneira como se apreciavam os factos historicos passados, e por ventura, como digo na nota aos vv. 23-25, á existencia de antigas canções populares catalano-aquitanicas sobre a heroïna d'elle.

Para o conhecimento da lenda de Santa Fé e interpretação de muitos passos do poema, vid. em especial : *Acta Sanctorum* dos Bollandistas de 6 e 20 de Outubro; *Liber miraculorum Sanctae Fidis* publicado por A. Bouillet, Paris 1897; *Sainte Foy vierge et martyre*, por Bouillet e Servières, Rodez 1900.

Aos Srs. A. Thomas, P. Meyer e G. Paris agradeço as indicações que me deram para a preparação do texto.

Tencionava acompanhar de introducção extensa e de notas mais desenvolvidas esta edição, para o que juntei alguns elementos; mas como presentemente me falta o tempo, e não desejo retardar a publicação que prometti á *Romania*, limito-me ao que publico hoje, e em occasião opportuna darei a lume, talvez em opusculo, o trabalho tal como o concebi e até comecei a executar.

I [L]EGIR AUDI SOTZ EISS UN PIN
Del vell temps un libre latin;
Tot l'escoltei tro a la fin;
Hanc non fo senz q'el nonl declin:
Parled del pair' al rei Licin
E del linnadg' al Maximin.
Cel meirols saintz en tal traïn

5-6 Licinio Senior (307-324). Maximino Daza (305-314). Perseguidores dos Christãos. — Cf. vv. 116 e 506. Segundo as ideias do auctor do poema, Licino e Maximino eram filhos respectivamente dos imperadores Diocleciano e Maximiano Herculeo.

Con fal venairels cervs matin :
A clusals menan et a fin;
Mortz los laissavan en sopin;
Jazon els camps cuma fradin;
Nols sebelliron lur vizin.
Czo fo prob del temps Constantin.

II Canczon audi q'es bella 'n tresca,
Que fo de razo espanesca;
Non fo de paraulla grezesca,
Ne de lengua serrazinesca;
Dolz e suaus es plus que bresca
E plus qe nulz pimentz q'om mesca.
Qi ben la diz a lei francesca
Cuig me qe sos granz pros l'en cresca
E q'en est segle l'en paresca.

III Tota Basconn' et Aragons
E l'encontrada delz Gascons
Sabon quals es aqist canczons
E s'es ben vera 'sta razons :
Eu l'audi legir a clerczons
Et a gramadis, a molt bons,

---

10 *sopin* latinismo. Cf. em Ammiano Marcellino : « exanima naufragiis corpora *supina* iacebant » (apud Georges, *Dicc. Lat.*); e em Vergilio, *Eneida*, I, 476 : « curruque haeret *resupinus* inani ». Regular é o fr. arc. *sovin*, ex. :

..... ne se poeent tenir
E covrirent lur chies e adenz e *sovin*.
Viagem de Carlos Magno, ed. de Koschwitz⁴, vv. 388-389.

11 *fradin*. Cf. *fradel*, *frairin*. — 13 Constantino Magno (306-337). — 18 Cf. : « ut favus mellis sunt sermones amoeni » : Salomão, *Proverb.*, XVI-24. — 23-25 Allusão talvez a canções populares. Na diocese de Vich (Catalunha) cantavam-se *goigs* em honra de Santa Fé, que se baseariam em tradições antigas. Cf. Bouillet e Servières, *ob. cit.*, p. 739-740. Os AA. reproduzem mesmo uma estampa popular com *goigs* do sec. XVII. — 27-28 Os Bollandistas publicam nos *Acta*, 6 de Outubro, p. 289, uma *Translatio metrica S. Fidis*, que será do sec. X ou XI. No *Neues Archiv der Gesellschaft f. ältere deutsche Geschichtsk.*, X (Hannover 1885), inseriu Dümmler um frag-

Si qon o monstral passions
En que om lig estas leiczons.
E si vos* plaz est nostre sons, *(fol. 15)
Aisi conl guidal primers tons,
Eu la vos cantarei en dons.

IV Totz temps avez audid asaz
Q'Agent fo molt rica ciutaz,
Clausa ab murs et ab vallaz.
Garonnal corr per cell un latz.
La gentz d'achi fo mal' assaz;
En oz esteron et en paz;
Nons pars neguns dels granz peccaz,
Plus cel q'es folz q'etz mel membraz,
Entro en pres Deu pietaz
Et en la croz los ag salvaz
Et de Diable deliuraz.

V Bella foil gentz, si fosson san:
Enferm soll cor, quar son pagan;
Guerpiron Deu, corron al fan,
Cubergrol tot d'aur cordoan;
Proferg l'unsquegs l'anel del man,
Qi mais non pod, pecza de pan.
Melz estera qil dess az can!
Tota lur obra fant en van:
E quar nons foron christian.

VI Proverbi diss reiz Salamon
Del pomer qi naiss el boisson,

---

mento poetico da paixão de Santa Fé, tambem segundo um ms. de Leide n este ms. será dos sec. XI-XII. Talvez estas fontes fossem aproveitadas pelo nosso poeta. Vid. mais as notas aos vv. 23-25, 353-372 e 440-452 etc. — 35 Agen, na margen direita do Garona, capital do depart. de Lot-et-Garonne. — 39 *oz* < otium. — 47 *fan* < fanum. — 48 *cubergro*, como *volgro*. — 51 *az can* < ad canem. Cf. v. 212. — 53 Ou *crestiun*. No ms. *xpian*. — 55 « Sicut *malus* inter ligna silvarum », *Canticum Canticorum*, II, 3.

Cui clau la spina el cardon
E ll'albespin in eviron;
Achi met flors sus el somon
E pois las pomas de sazon.
Mal forun li pagan gascon
Qi desconnogron Deu del tron:
Lur umbra streins aqest planczon
De cui cantam esta canczon;
E pres en Deus dolz fruit e bon.

VII Lo seinner d'aquesta ciutad (v°)
Ag granz honors ab ampledad;
Partiss qant pog d'aqel peccad,
Et amed Deu fort a celad.
Audirez qo ll'a Deus honrad,
E quan car aver l'a donad :
Fillal doned de tan bon grad;
FIDES a nom per Deu mandad,
E fo nuirid' ab castitad,
E teg salva virginitad.
Fort d'ell' a Deus est segl' onrad.

VIII Lo corps es belz e paucs l'estaz;
Lo sen[s] es gencer qe dinz jaz.
Los oilz a gentz e blanca faz,
El senz del cor es mais prezaz.
Antz qe doz' anz agges passaz,
Tal obra fez qe Deu molt plaz:
Martiri pres e fort assaz,
Tal con ligez e con cantaz.
O Deus! tant n'es est monz honradz!

IX Honor qe d'aqest segle ag
Atretant non prezet d'etz brac;
En Deu de cel lo quors li jag,
El seus servizis molt li plag;

---

58 O ms. tem *sonnon*. Cf. fr. *sommet*. — 65-79 Cf. *Acta*, p. 288. — 67 *paucs l'estaz*, porque ella ainda não tem 12 annos (v. 80).

Non pausara ja, czo m'ad ag,
Entro eiss Deu de ssa mort pag :
Czoss mes Diables en esmag.

X Vilas ag granz e fortz castelz,
E pelz salvadgas e noelz,
Et en sos dez ginnos anelz,
D'aur e d'argent ben faitz vaiselz.
D'aqoss tems qe fos mals cembelz
Qeill faczal Diables nielz :
Los paupres* en pag' els meselz ; *(fol. 16)
Paupras laissed cuma fradelz,
E teg s' ab Deu qe ll'es plus belz.

XI Pos ag blidall ab braczaleira,
Per Deu se mes en gran paupeira ;
Laissed las altras de sa teira,
E pres ardiu, qonsi Deu queira :
Ja nous cujez q'ell non lo meira,
Q'ancsen volg esser sa obreira
E sua fidels camareira,
Et attended cons li profeira,
Qe czos la via dreitureira.

XII Dizer vos ei d'aqelz pagans
Quan fort menerols christians.
Quan fo aucis sainz Adrians,
Reiz era Dioclicians ;
De Grex fo reiz e de Romans,
Hespainna teg els montz Cerdans :

---

89 *czo*. O ms. tem *czomadag*. A interpretação *m'ad ag* é do Sr. P. Meyer. Raynouard, *Lexique*, II, 140, cita a locução *aver at*. — 96 *tems*. Cf. *tempses* e *temsut*. O *s* é analogico. — 98 « elle versait de larges aumônes dans le sein des pauvres ». Bouillet e Servières, *ob. cit.*, p. 22. Attribue-se-lhe mesmo um milagre de pão mudado em flores (*ib.*, p. 22), o que tambem acontece com santa Isabel, rainha de Portugal. Talvez esta narrativa repouse numa « simple tradition orale » : *ib.*, p. 414. — 102 *paupeira*, segundo o Sr. A. Thomas, corresponderá a pauperia. — 103 No ms. *ardin*. — 108 *profeira* < *proferiat. — 109 « Est via quae..... recta videtur », *Proverbios* de Salomão, XIV, 12. — 115 *Cerdans* < Cerretanos.

Licins fo sos filz sobeirans,
E, quan fo naz, ded li letrans;
Ers se vas Deu aquell veilz can[s],
Aucis lil[s] sainz ab ambas mans.
Ara 'n esta totz soteirans,
Sotz mil diables cab espans.
D'aqest fo pars Maximians.

XIII Ensems concordan lur afar :
Idolas tegrun nemias car,
Mandan las colre et honrar,
E per la terra e per mar,
E preiron un fellon avar :
Czos Dacians, cui Deus non guar.
Trameirun lo q'est regn' antpar,
Els christians prend' et eschar
Els destrenga fort et amar.

XIV Vell vos vengud inz en Agen.
Aqo fo hom non ag bon sen : (v°)
Tals obras va per tot fazen,
Per que sabem qe Deu offen :
Diabl' ador' et homens ven,
Elz cristians aguait' e pren :
Los uns aucid els altres pen,
Et en la flamma moltz n'encen;
E czo vol far nemias soen.

XV Con audun q'intra Dacians,
Aqo fo granz gaujz alz pagans :
Ydolas erzon sobrels fans,

---

116 Trata-se certamente de Licinio Senior (307-324), citado já no v. 5 : embora não fosse filho de Diocleciano, foi por elle (e por Maximiano Herculeo) proclamado augusto. — 117 *letrans* *litteranus. Parece ser synonimo de « mestre ». — 121 *espans*. Cf. Du Cange *spanare*, prov. *espanar* (P. Meyer). — 122 Maximiano Herculeo, socio de Diocleciano no imperio (sec. III-IV). — 124 *nemias*, l. nimias l. — 127-349 Cf. *Acta*, p. 288. — 128 Daciano, « praeses Hispaniarum » no sec. IV. — 129 O Sr. P. Meyer propõe : *ampar*. — 130 *eschar*. Cf. Levy, *Prov. Suppl.-Wb.*, p. 150, s. v. *escarar*.

Els paramenz tradun elz plans :
Czo fo conres avols e vans,
E trobed lo folz e bazans ;
E dunc parlan dels christians :

XVI « Don, qeus avez aitant tarzad,
« Pos est regn' aggestz acaptad ?
« Degraz l'aver antz revisdad
« Qe nostra gentz aggess bauzad.
« Una donzellanz a laudad
« Q'uns Deus es bons en trinidad ;
« Qi preg' aqestz d'est vizinad
« Apellal foll e dessenad.
« S'aiczo non es fort castiad,
« Perdrez n'est aiz e 'sta ciutad,
« Qe tot es seun per parentad.

XVII « Aiczo q'est nostra gentz vos diz
« Nous tolla ira ni obliz.
« Aqist donzellanz a vilziz,
« Qenz fa estar de lei marriz;
« Sos linz nos a totz temps nuiriz :
« Elle per mal anz relinquiz.
« Ja non aja en vos raïz,
« Sil Deu cui cred laid non desdiz :
« Per ver nos a a folz causiz ;
« Mal nos destorbal seus estriz,
« E vos estz mortz et totz auniz,
« Si noll ne sagnan* las cerviz, (*fol. 17)
« Si qon fezestz far saint Feliz. »

XVIII Trames per ella molt viatz,
E castied q'uns noll menatz :
« Gentet lam n' aduzed perl bratz,

---

146 *bazans*. Cf. *basans*. L. vesanus? O *b* por *v* não seria estranho perto do gascão. — 154 *aqestz* « estes deuses ». — 158 **seun* < *seum (suum); cf. v. 333. — 160 O ms. tem *nôs* = *nons*. A correcção *Nous* é do Sr. A. Thomas. — 171 Será s. Felix Octavio, martyrizado no tempo de Diocleciano, no anno de 304.

« E dizez li qed eu czai fatz,
« Ell prometrai tan gran escaz
« Qe tot lo mal telant l'esfatz :
« De czo son eu ben savis matz. »

XIX A quals antz, corrun achil drud;
Aqi o era son vengud :
Nonl dizun neiss un bon salud,
Antz li menaczan molt menud;
Et ellas ten, quell cor nonl mud,
Q'aqell a ben prod et agud,
E prega Deu per sa vertud
Q'ad aqesta coita l'ajud,
Qu'en lui a tot lo seun permud.

XX En alt leved la sua voz
E comanded se sancta croz;
Non prezallz folz totz una noz,
Ne lur mercad ne lur neoz,
Q'intz en enfern, ell maior poz,
Mals lur venra per aqest oz,
Q'aqi a molt amara doz.

XXI Dunc se signed ab los tres dez
E pregged Deu q'est segle fez :
« Deus, qim guardestz de tot mal vez,
« S'aram valez, ben o farez,
« Q'als teus dissist : Quan coit' aurez,
« Si m' o dizez, semprem veirez.
« Seinner, preg vos qe m'ajudez,
« De vos voill molt qe mi guidez,
« Qe, czom cuid, Don, l'anman menez. »

XXII Prendun lal baille Datian,
E menan lailh e mei lo plan.
Ell' *apelled un puplican, *(v°)

176 e 178 *escaz* e *matz* parecem ser termos do jogo do xadrez. Cf. em Raynouard, *Lexique*, III, 142 : *escat mat*. O Sr. P. Meyer lembra porém o fr. arc. *eschec* « butin » e o pr. *escac*. — 191 *neoz* < l. negotium. — 197 *vez* < l. vitium.

Qi fo vestiz de barracan :
« Vai, gent la pren perl destre man,
« E mena la entro al fan;
« Profeira 'ncens al deu Selvan,
« E preg Diana el deu Jan. »
Ill non prezed aqo un can,
Ne non ag soin d'aqel pagan;
Lo cor ag ferm e fort e san,
E Deu de cel teg sobéiran..
Czo devon far tuit christian.

XXIII Coll dias pres ad asserir,
Manded la batre e ferir;
La plus fort carcer fez obrir,
E diz qe l'om laintz lan tir.
Dunc mog lo folz aital suspir
Con fa vilans quan vol morir;
Colged s'en leit, non pog dormir,
Plus q'om qe sempre vol fugir :
Grand ainsa mog qil fez nuirir.

XXIV Pres s'al matin del plai guarnir,
E manded la ant se venir :
« Ara, donzella, voill audir,
« De qual paradge vols servir. »
Ella parled, e saub l'o dir :
« De nostre Don me voill aizir,
« Et en czo q'eu sei meilz causir;
« Res mais non es q'eu tant amir;
« Si llui non ei, non poiss guerir.
« Ren tant non am, non voill mentir;
« Ab lui voil ridre e gaudir. »

---

218 Nos *Acta* da paixão de santa Fé não se diz que ella fosse flagellada, mas na *Passio sancte Fidis*, do cod. de Schlestadt, do sec. XII, lê-se : « non tortorum ictibus laesam ». Bouillet e Servières dizem tambem : « Un vitrail de l'église de Sainte-Foy de Conches (Eure), exécuté vers l'an 1520, représente la sainte frappée de verges par le licteur », *ob. cit.*, p. 34. Com quanto esta representação artistica seja relativamente moderna, baseia-se numa tradição antica. — 228 sqq. Ora se emprega como *pronomen reverentiae* a 2ª pessoa do singular, ora a do plural.

XXV Dunc l'apelled ab grand amor :
« Totaus tolled d'aital error,
« Causez una cabal honor :
« Aqell' aurez *e pois maior ; (*fol. 18)
« Corps avez de genta tenor,
« Filla semblaz d'emperador. »
Respon la donzella de porr :
« Au vos ischern e deshonor,
« Non queir camrbiar altre sennor ;
« Lo Don qim fez cred et ador :
« Qi lui perd pon aver paor. »

XXVI Aujatz dell traitor fraudolent,
Sill mog ben grand affolament :
« Diana colgrun tei parent,
« Ell' homen tuit de nostra gent ;
« Si laissaz aqest foll jovent,
« E volez fairel meu talent,
« D'aur vos farei lo liament,
« De vera purpral vestiment,
« Segre vos aun donzellas cent,
« Mil cavaller ab guarniment. »
Ellal respon, si que non ment :
« Ja Deu non placza, folz me tent !
« Mais voil morir o pendr' al vent
« Qe prenda 'st vostre nuiriment.
« Deu a perdud qi czo consent.

XXVII « Eu, sim son sana o sim doill,
« Tenrei m'ab Deu, ab cui mi soil :
« Per czo num cant nulz hom nim foill !
« Diana ne Jovi non voil,
« Ne Minerva gens non acoill,
« Ne nun lai queir tornar mon oill.
« Quan los levestz en est cabdoill,
« E lur mesetz aital escoill,
« Aiczo fezestz tot per orgoill.

---

254 Sobre a *ceinture de Sainte Foy* vid. Bouillet e Servières, *ob. cit.*, p. 179 e 735.

« Mais valgran sengle trau de troill
« Qe l'om aggess dolaz enz broil!

XXVIII « Si son malaveda *o sana, (v°)
« Non pregarei vostra Diana.
« Ja non o facza christiana,
« Qe czos per ver traciuns plana,
« Unqeg dia de la setmana.
« Diables manbes laus apana.
« Sil proferez quegs una rana
« El faiz encens de fum de lana,
« Mostrar vos a enfern; czos vana. »

XXIX Con au lo mendix pudolentz
Qe leis non cambja sos talentz,
Irasc tan fort con fa serpentz,
Trastornals oilz, lima las dentz,
E dunc jured sos sagramentz :
« Czo vostre cabs n'er totz sanglentz,
« Ous cremara la flamma ardentz,
« Con audistz qe fez saint Laurentz. »
Ella nonn pres nulz espaventz,
E diss en motz ben convinentz :
« Fell sias tu, si mot ni'en mentz!

XXX « Ja Deus num laiss veder lo jorn
« Q'ador Asclepi ne Satorn,
« Q'intz en enfern, ell maior forn,
« Ab altres moltz qe son d'eiss dorn,

272-273 Refere-se á madeira de que erão feitas as imagens dos idolos. Cf. Horacio nas *Satiras*, I, VIII, 1-3 :

Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,
Cum faber, incertus scamnum faceretne Priapum,
Maluit esse deum.

Tambem em Portugal diz uma canção popular :

S. Gonçalo d'Amarante, Irmão das minhas tamancas,
Feito de pau d'amieiro, Criado no meu lameiro!

279 *manbes* < > *marves*. Sobre *b* = *v* vid. nota ao v. 146. — 290 O ms. tem *saintz*. O engano do escriba foi devido ao facto de *Laurentz*, ainda que indeclinavel, < Laurentius, terminar em *z*.

« Intz en la flamma fan estorn !
« Gens non lai prendun bon sojorn ;
« Nun voil eu aital deu cabdorn.

XXXI « Deus nostre Donz, lo glorios,
« De totas res es poderos,
« Del cel czai deissended per nos,
« E fez de ss' homen molt ginnos,
« Guerilz malaves els lebros,
« Baptismenz ded en l'agua jos ;
« Pres fol seus* corps, lo precios, (*fol. 19)
« Judeu l'aucidrun envejos ;
« Destruiss enfern, lo tenebros,
« Los seus en traiss qe connog pros.
« Aqel volria ver espos,
« Qual que plaid m'en fezess ab vos,
« Q'el si m'es belz et amoros.

XXXII « Lo seus noms es Adonaï,
« Aital lo diss a Moysi ;
« Poderos es per ver aissi :
« De quant manded res nonn falli ;
« E qi per bon cor li servi
« Non teg lo guadardon ab si ;
« Humilitad e ben quesi,
« Et a sos drudz honor aizi ;
« E qi vas lui ben se causi
« Sa part el cel li divedi,
« E quan mor l'anmal paus' achi :
« Aisim considro facza mi,
« Q'ancsen l'amei pos mot n'audi. »

XXXIII Audir podez del averser
Con sill respon el cab primer :
« Jur vos, perls deus d'aqest clocher
« E per aquelz cui eu profer,
« Car comprarez est reprober !
« D'etz cab ne perdrez un quarter. »

---

300 *cab.lorn* < *capiturnus. — 310 Ou *vorli 'aver*. — 314 Vid. *Exodo*, VI, 3.

Dunc fez venir un seun obrer,
Q'una gratiglall fez d'acer :
Sus la pa[u]sed sobrel foger,
Lo corps tot nud, cast et enter;
Faill fog de legna de noger
E de l'altra del verdier.
Czo lle non prezed un diner,
Q'en Deu a tot son consider :
E fo filla de cavaller !

XXXIV Ploras la gentz e son marid,
Per la donzella fan gran crid :
« E tal jovent tan leu delid,
« Sens tot forsfait qu'ajam audid ! »
*E dunc se sun molt penedid (v°)
Del mal q'aun fait Deu per oblid;
Et a llui se sun convertid,
E per martyri mult fenid,
E pregan lo q'el eiss los guid.

XXXV Imple de dol total ciutatz;
Fujunl bon homen a totz laz.
Eiss saintz Caprasis, cui non plaz,
Sus en la rocha sta celaz :
D'aqi vi gran virtud assaz
Qe Deus fez sobre la fornaz
Oll corps d'aquella sancta jaz
Raustiz el ferr et escaraz :
Angels i veng de cel, pennaz,
Blancs qon colums q'eiss l'an foss naz;

---

335 Num *goig* catalão, reproduzido por Bouillet e Servières, *ob. cit.*, p. 360-361, lê-se tambem :

Sobre de encessas graellas
Desnua foren *posada*...

338 Falta uma syllaba. Lembro se primitivamente haveria *vert verdier*, tendo sido supprimida a primeira palavra por confusão com a syllaba inicial da palavra seguinte. Ou *verdier* vale por tres syllabas ? — 353-372 Cf. o fragmento latino de Leiden, vv. 25 sqq. e 49 sqq. (citado acima, na nota aos vv. 27-28). Vid. tambem sobre S. Caprasio o texto dos *Acta*, segundo

Quan sobrel fog fo eissalaz,
L'encendis fo refrejuraz.
Ja meilz de re uns nom credaz!

XXXVI Aqell angels qe i es venguz
Aujaz qual deintad i aduz :
Corona d'aur qe plus reluz
Non fal soleilz quand es creguz;
Cuberg lil corps q'era totz nuz
D'un pali q'es ab aur batuz :
Czo nun vi jovens ni canuz,
Fo[r]s saintz Caprasis, lo seus druz,
Qu'anc sempre s'es ab Deu teguz.

XXXVII Con vil culvertz l'encendi mort,
Ell fog della fornaz estort,
Dunc s'i mes molt grand desconort,
Quar le o ten en tal deport,
Et escrided als seus molt fort :
« Donzeill, mija* del cab non port! (*fol. 20)
« Qe totz nos mena a grand tort. »

XXXVIII Suspiral gentz per tal affan
Qell vedon durar sens engan ;
Hom cui fosson cregud cent ann
Noncal sofergra ja plus gran.
Cisclannl Bascon qe son d'Aran;
Dizon : « Per ren viva non n'an! »
Levan la 'n pes del fog tiran.
Erss l'uns la spada flamejan :
Tal li doned el cab del bran,
Tota la testa' n mog taillan,
Con fez Heros far saint Johan.

---

um ms. da Bibliotheca de Paris, do sec. x, publicado por Bouillet e Servières, *ob. cit.*, p. 709. — S. Caprasio, santo de Agen, ahi venerado : nos vv. 359-372 expõe-se a visão que elle teve. — 363 Ou *vos* por *uns*? (P. Meyer). — 384 sqq. Cf. *Acta*, p. 295. O ms. tem *cisclaunl bascon qe son daran*. Foi o Sr. A. Thomas quem me suggeriu a leitura *Aran* (valle nos Pyreneus hespanhoes). Quanto a *cisclann*, poderá ser assim, eu *cisclaun*, por influencia de *aun*, que concorre com *an*.

XXXIX Remas lo corps truncs e rezis.
Aissi conl gladis l'a aucis;
De l'anma son l'angel gauis;
Ab gauj la'n portan et ab ris :
Totz n'es alegres Paradis
El saint qe dintz eran assis.
Non dig menczonga, czo m'es vis,
Si per oblid non i mespris,
Q'a savis homens o requis,
E de gramadis o apris :
Autor vos en trag saint Daunis.

XL Ar audirez un mot eschiu :
Lo sangs en terra fez gran riu;
Non l'ausan sebellir li viu,
Qel fell o veda per son briu;
En terral feiron atal niu,
Con fa l'estrucis en estiu;
E dunc se ploravan molt piu,
Quar non lur era meilz aiziu :
Dolent remanun e caitiu;
Paor an gran qel mals reziu
*Et an sant con homen fugdiu. (v°)

XLI Tant teg achella seboltura
Tro a remas achist rancura.
La carn ol bon con plus madura;
Noi fez hanc verms neiss rasgadura;
Del sang enl cab par la peintura,
Vermeill l'a tot per la jointura.

---

401 Como o Sr. G. Paris me faz notar, o A. cita a S. Denis o Areopagita, que tem um tratado sobre as gerarchias celestes. A allusão aos anjos é pois generica. — 409 Cf. : «... non condecenti in loco », *Acta*, p. 295. — 411-412 Difficil. O Sr. P. Meyer pergunta se será *reviu* en vez de *reziu*, e propõe *Et van s'ent* em vez de *Et an sant*. — 415 *Ol bon*. Lat. *olet bene*. Cheiro de santidade. Sobre a universalidade d'esta crença, vid. A. Maury, *Croyances et légendes du moyen âge*, Paris 1896, p. 182 sqq.

Mortz fo achel hom follatura,
Qe Deu laizava sa dreitura;
Recobral segles per natura :
Totz bens torned en sa mesura,
El folz sofer sa gran ardura.

XLII Con alz pagans lur faitz pejura,
Als christians de tot meillura :
Dunc en pres saintz Dulcidis cura,
E del biscbad per Deu s'apura.
Addobar fez la marmre dura,
O la sancta colggess segura;
Encis ginnos la cobertura,
Fai del martiri tailladura;
Poiss, per una noit molt escura,
Feiron i dui monge obertura,
Traissun lo corps per gran gentura,
A Conchas l'aun sancta e pura,
E lijun o en escriptura.

XLIII Ben es achell aitz ereubutz,
O Deus tan rica sancta duz,
Q'el fa per ella granz vertuz,
E plaiz molt gentz e jogs menuz.
Giralz, uns preire mal tunduz,
Los oilz traiss Guidbert, q'es sos druz ;
Pois, pos los ag un an perduz,
Deus li redded *per leis la luz. (*fol. 21)

---

419 *follatura*. Cf. Ad. Tobler (*Ein Lied Bernarts von Ventadour*), nos *Sitzungsberichte d. Akad. d. Wiss. zu Berlin*, XLI (1885), 947-9. — 426 sqq. Cf. *Acta*, p. 295. S. Dulcidio foi bispo de Agen (talvez no sec. v : *Acta*, p. 292). — 433 No ms. lê-se : *feiroin*. — 435 *Conchas* (fr. *Conques*) fica na Aquitania (Ruergue). O mosteiro, cujas origens ascendem á alta Idade-Media (Bouillet e Servières, *ob. cit.*, p. 87-241), « in ambitu qualitatis loci ad instar *conchae* videtur formatum » (*Acta*, p. 295). — 438 Ou *sancta 'duz* (ou *sanct' aduz*). — 440 Sobre os *jogs menuz*, ou milagres de pouca importancia, — *joca sancte Fidis* —, vid. *Liber miraculorum*, I, XXIII. Cf. tambem Bouillet e Servières, *ob. cit.*, p. 78. — Na poesia sobre Santa Fé, transcrita por Catel, *Hist. des comtes de Tolose*, p. 104, diz-se : *Com fos sancta Fe jogralessa*. Estes milagres causavam ás vezes riso : *omnes gaudio repleti* (*Liber* I, XXVIII, p. 73); cf. *e plaiz molt gentz*. — 441-444 Cf. *Liber miraculorum*, I, 1. — A *druz* corresponde *miraculus* no respectivo texto latino.

S'ad ella ven hom cegs o muz,
O passions molt lo traüz,
O s'em preison es reteguz
O per guerra decadeguz,
Pos denant ella n'er tenduz,
O sia jovens o canuz,
Si de peccaz es peneduz,
Semprel venra gaujz e salutz.
Arat preg, donna, qe m'ajuz!

XLIV Dizer vos voill, enant qem paus,
Con Deus aucis estz homens braus.
D'est segle volrun vanas laus;
Czo fo lur gaujz e lur suaus.
Lur obra fo enganz e fraus.
Pejor forun q'aici non aus.
Cest desfeirun Castel Emaus,
E czo qe fez saintz Nicolaus;
Manderunlz portz o sun las naus,
E per terr' en fo lur l'esclaus.
Enfernz los pres, q'es nemias caus:
Priun lai jazun, con fa traus.
Ab elz es Dacianz enclaus,
El reis Heros et Archelaus.
Fums los aucid del solphre blaus.

---

445 Cf. *Liber miraculorum*, I, IX e XXIX; e II, IV. — 447 Cf. *Liber miraculorum*, I, XXXI. — 448 Cf. *Liber miraculorum*, II, VII. — 449-452 Sobre os milagres, cf. tambem os *Acta*, p. 306 sqq. — Com quanto o A. do poema pudesse ter noticia dos milagres pela tradição oral, todavia é provavel que conhecesse o texto do *Liber miraculorum*; a tradição oral nem sempre transmitte com fidelidade os nomes proprios: ora *Giralz* e *Guidbertz* correspondem ao *Geraldusa* e *Wilbertus* do texto latino. — 454 Sobre a fórma *dizer* (por *dire*, *dir*) vid. o que escreveu o Sr. P. Meyer na *Romania*, XXV, 102. — 461 Segundo a tradição, s. Nicolau foi perseguido no tempo de Diocleciano. No livro intitulado *Les vies des saints*, t. VIII, Paris 1739, p. 376 sqq., daõ-se noticias sobre s. Nicolau e o seu culto em França. — 467 Archelau, filho de Herodes o Grande.

XLV Ad aqestz homens peccadors
Deptaz es enfernz e calors ;
Mais per czo Deus teg los maiors,
Elz consenti emperadors,
Mes los d'est segle judgadors,
Q'aucidan los homens meillors.
Sill poder non dess als peiors,
Delz saintz non fora tals laudors :
Cizt l'en trameiron aitals flors,
Q'en cel es bella *lur colors, (v°)
Dolcz e suaus es lor olors,
E qi la sent pren l'en amors,
Et en sun corps creiss l'en vigor[s].

XLVI Maximians fo fell vas Deu,
E Diuclicians quains leu;
Pejor foron q'altre Judeu,
E feirun peiz qe Filisteu;
Ab elz concordan Hiebuseu
Et Arabid e Ferezeu.
Herminin tegrun tot lur feu
Et Amazonas e Pigmeu,
Hermafroditas et Hébreu,
E Corbarin et Amorreu.
Dolentz son molt per aiczo eu
Quar nuns regnavanl Machabeu,
Qu'ill lur breugeran aqest treu.

---

470 *deptaz* < deputatus. — 487 Cf. em Raynouard, *Lexique*, II, 108 : *Arabi*, *Arabit*. — 488 Cf. *Armin* em fr. antigo. Mistral, *Trésor*, cita *Armini*, « Armenio ». — 491 *Corbarin* penso ser nome alterado, que significará um povo tal como *Caphtorim*, ou mais provavelmente *Geraseni* = *Gergesaei*, que era da mesma raça que o povo dos Amorrheus, citado tambem no v. 491. Quanto a *-in* cf. *Marcomanin* e *Herminin*. — 494-549 Trata-se da alliança de Constantino Magno com Maximiano Herculeo, cuja filha Fausta aquelle desposou, e da conspiração de Maximiano contra o genro, que depois o cercou em Marselha e o obrigou a estrangular-se (anno de 310) : vid. Eutropio, *Breviarium*, X, III. — No meio d'esta narrativa vem o episodio (vv. 523-538) da legião thebaica destroçada, segundo a tradição, perto de Octoduro, na Helvecia, no sec. III. S. Mauricio era o seu commandante. Cf. *Acta sanctorum*, 22 de Set., p. 308sqq.

XLVII Maximians ag cor avar,
Et hom en lui nons pog fidar.
Ded Constantin sa filla par,
Ab quel poggess meilz afollar.
Cell teg Mansella sobre mar,
Et ag gran vizi e fo bar;
La donn' amed e teg la car,
Et ill nun pog lui plus amar.
Dunc pres lo veilz a considrar
Consilz pogges del rein jetar;
Mais czo fo mal ad adobar!

XLVIII Fez Maximin son fill armar,
Diss li q'el an sa ost mandar.
Guarniss la gentz d'aqell afar:
Daisnec i vengrun e Navarr,
Niell e Maur ell fill Agar
E cill de tribu Isachar;
Vengron i ll' homen de Cedar
E tuit del reinn Salmanasar.
Prendun ensems a cavalgar
E lor ardid a concordar,
Q'annun Mansella peciar.

XLIX Trames sas letras els correus:
Manded aqelz q'en tenun feus;
Bolgres maned, Grex e Caldeus,
Marcomanins e Machrobeus;
Van i Satir ab Idumeus,
Engl' et Escot ab Canineus.
Sainz Maurizis l'aduiss Thebeus:

---

497 Ou *fill' a par* (P. Meyer). — 499 « Marselha ». Mistral, *Trésor*, II, 285, cita o b.-lat. *Mansella*. A fórma do nosso texto soava *Manselha*; o *n* è devido á influencia do *m*-, phenomeno muito conhecido. — 506 O filho de Maximiano Herculeo era Maxencio, mas aqui trata-se de Maximino Daza, sobrinho de Maximiano, e por elle nomeado cesar (cf. v. 6). — 510 *Niel* < Nigelli. — 519 *Bolgres* « Bulgaros ». — 520 Marcomanni, e Macrobii (povo ethiopico); Macrobios > *Macrobeus*, como Timotheus > *Timoteus* no v. 528. — 522 *Canineus* : vid. *Romania*, VII, 441.

Aqo sun homen q'ama Deus.
Traciunn fez lo fell Judeus,
Lui eiss aucis, czo es motz reus;
S'achi foss Judas Machabeus,
Heliazars o Timotheus,
O i foss Samson lo Nazareus,
O Josue oll paucs Zacheus,
Czom' cuid nun foss totz lo jogs seus!

L Achi aucis saintz a talent:
Seis mil n'i morun e seis cent;
Viraz lo camp roi e cruent;
Massa i guirpiron lur jovent;
Rodens en creg del sang corrent,
Alta 's la riba qe non sent.
Aunta don Deus al veill pudent!

LI Poiss mes aguait molt fraudolent,
Qi Constantinl facza prendent.
El connog son *viziament, (v°)
E mescl i d'atretal piment;
Fez lor cenbell tot a present:
Lo veill tolg ad achella gent,
Mes l'en Mansella, lor vedent;
Geted l'en carcer con dolent;
Sa fillal fez tal guarniment
Q'om non deu far a sun parent:
Mort lo lor fez pausar all vent.

LII Diuclicians es all pedrun,
Esta iraz, e non sab con.
Jogan an lui mil Esclavon,
Tuit asc[a]rimen environ;
Enflad al cor, et al fellon
Res de quant fan lui non es bon.
Guarded molt loin en un ca[m]bun,
Vi cavalgar un dunzellun:

---

530 *paucs Zacheus*. Cf. s. Lucas, XIX, 3, que, fallando de Zacheu, chefe dos Publicanos, diz: « statura *pusillus* erat ». — 536 « Rhodano ». Cf. *Rose*, *Roze*, etc. em Mistral, *Trésor*. Cf. a nota aos vv. 523-538. — 538 *veill*. Tambem nos vv. 503 e 544 se lhe chama « velho ».

Con fo ant lui, mes l'a razon;
El de quant saub noll diss de non,
Q'irad lo vi cumma leon.

LIII « Perdud avez lo compannon,
« Per queus prezavan li baron;
« Mort l'an per ver en la preison,
« Eissa sa filla 'n tration. »
El, con audid aitan fer son,
Pres s'a la barb' et al grennun :
Rumped lil cors prob lo polmun,
L'anm' ag fraitura de guidun;
Velz vos ambs dos ab Pharaün,
En sun liad cum a lairon,
Lur baille sunt molt mal dragun :
Queg dialz creman quains tizun.
Lor noms non conven* en canczun, *(fol. 23)
Fos quant en fabla de cuczun,
Qe traitor forun e fellun.

LIV Folz es qi nemias se trebailla,
Qe per mal far sos linz mais valla :
Als filz d'achestz ded Deus tal tailla,
Pauc dia sun quegs non s'asailla.
Intz en Roma diss una grailla
Q'ell dui farian gran batailla;
Mescled l'estorns en la plancalla,
No i valg alsbergs, s'ag fort la malla,
Ni elms laczaz, n' altra serralla.

---

566 No ms. : *pressalabarbe*. — 573 Mas um d'estes *baile* era Daĉiano; vid. v. 204. — 578 Os filhos de Diocleciano e de Maximiano Herculeo : vid. a nota seguinte. — 580-591 Guerra entre Licinio Senior e Maximino Daza, suppostos filhos de Diocleciano e de Maximiano Herculeo (vid. vv. 5-6, 116 e 506). Effectivamente Licinio e Maximino andaram em guerra entre si, morrendo este ao pé de Tarso em 313, e aquelle em Tessalonica em 324 : Eutropio, *Breviarium*, X, IV e VI. — A gralha, *cornix loquax* (Plinio),era agourenta : cf., entre outros muitos passos, Vergilio, *Eglog.*, IX, 15; mas no v. 580 do nosso poema allude-se provavelmente a uma lenda medieval. — 582 *Plancalla* < * plancac'la parece significar « ponte »; cf. no *Trésor* de Mistral *planco, plancho* « passerelle d'un ruisseau », « planche

LV Qi i fo feriz per la ventalla,
586 Totz lo sangs n'eiss per la cabczalla.
Veus ambs los reiz mortz ella palla,
Unqueg faissad d'una toalla :
Arss Deus cell lin con fogs fa falla,
590 Ja non veidrez neiss la curalla.
E, sis sun mort, vos nunquan calla,
Q'eu noc' o prez una medalla.
593 Del lor cantar jam pren nualla.

INDICE

DAS PALAVRAS EXPLICADAS NAS NOTAS

Ad, 89.
Arabid, 487.
Armin, 488.
az, 51.
bazans, 146.
Bolgres, 519.
cabdorn, 300.
Canineus, 522.
Cerdans, 115.
Corbarin, 491.
cubergro, 48.
deptaz, 470.
dizer, 454.
escaz, 176.
eschar, 130.
espans, 121.
fan, 47, 144.
follatura, 421.
fradin, 11.
letrans, 117.
Macrobeus, 520.
manbes, 279.
Mansella, 499.
Marcomanin, 520.
matz, 178.
nemias, 124.
neoz, 191.
Niel, 510.
oz, 39.
paupeira, 102.
plancalla, 582.
profeira, 108.
Rodens, 536.
seun, 158.
somon, 58.
sopin, 10.
tems, 96.
Timoteus, 520.
vez, 197.

Lisboa, 9 de Janeiro 1902.

J. LEITE DE VASCONCELLOS.

à passer un ruisseau ». Na expressão *mescled l'estorns en la plancalla* ha talvez uma allusão desfigurada á derrota que a Maxencio, filho realmente de Maximiano Herculeo, infligiu Constantino junto da ponte Milvia : vid. Eutropio, *op. cit.*, X, IV, e Aurelio Victor, *Hist. rom.*, Leipzig 1826, cap. XL. — 592 Cf. « tot quant es no pretz un *poges* » em Bartsch, *Chrest. prov.*, 5ª ed., col. 69-22. Em port. tambem se diz « isto não vale um *ceitil* », ou *um real*, ou *dez reis*, etc. E em muitas outras lingoas ha expressões semelhantes. — Cf. os vv. 86, 190, 212.

LES ACCUSATIFS EN *-ON* ET EN *-AIN*

Mon attention avait été attirée sur la flexion *-an* (= franç. *-ain*) par le grand nombre de noms de femme, de rivière ou de lieu qui fléchissent ainsi dans les textes moyen-rhodaniens des XIIIe et XIVe siècles. Comme ces différents noms sont presque tous d'origine latine ou biblique, il m'avait semblé téméraire de les rattacher à la déclinaison germanique; je m'étais donc rangé à l'opinion de Diez, qui voit dans *-ain* l'accusatif latin -am, avec déplacement d'accent. Cette théorie, reprise et défendue avec beaucoup de talent par M. Gröber, est en somme plus près de la vérité que celle de l'origine germanique. Si je l'ai abandonnée, ce n'est pas que je considère comme impossible le maintien ou, si l'on veut, le rétablissement de l'm finale dans le latin un peu factice qui se parlait en Gaule aux premiers siècles de notre ère; sans doute, dès l'époque la plus ancienne, cette lettre n'avait déjà plus qu'un son effacé et obscur[1], mais on ne doit pas oublier qu'elle avait été soigneusement rétablie par les grammairiens du temps de l'Empire, et que c'est la langue de ces grammairiens qu'on enseignait dans les écoles d'Autun, de Lyon et de Bordeaux, pour ne parler que de celles-là. Il a donc pu se passer pour l'm ce qui s'est passé pour l's finale, qui aussi loin que l'on peut remonter, *apud vetustissimos*, n'avait qu'un son à peu près aussi

1. Priscien 1, 7, 38 : « M obscurum in extremitate dictionum sonat, ut *templum* »; cf. Fr. Stolz, *Historische Grammatik der Lateinischen Sprache*, p. 52. Les inscriptions du tombeau des Scipions (283 et 250 av. J.-C.) contiennent plusieurs exemples de l'omission de l'm finale : *omne Loucana*, *Luciom Scipione*, etc. On en trouvera un grand nombre d'autres au *C. I. L.*, t. I : *Grammatica*. En ce qui concerne l'osque et l'ombrien, voyez R. de Planta, *Grammatik der Oskisch-Umbrischen Dialekte*, t. I, p. 570, et t. II, p. 85 et 103.

effacé que celui de l'm [1], ce qui ne l'a pas empêchée de jouer, dans la déclinaison du roman de Gaule, le rôle que l'on sait, tandis que l'italien, qui dérive de la langue parlée, n'en a pas conservé de trace dans la sienne. Pour ce qui a trait à la Gaule, l'hypothèse d'une prononciation Évam n'a donc rien en soi d'absolument inadmissible [2].

Suivant moi, la véritable, pour ne pas dire l'unique raison qui s'oppose à l'admission de la thèse de MM. Diez et Gröber, c'est l'impossibilité où l'on est de justifier par aucun exemple le prétendu déplacement d'accent qui aurait transformé Évam en Evám. *Francor*, *clergor* ne prouvent rien, puisqu'ils reproduisent exactement l'accentuation de Francōrum, clericōrum. D'autre part, comme le remarque avec pleine raison M. Gaston Paris (*Romania*, XXIII, 342), l'explication de M. Gröber laisse de côté les formes en *-ane* attestées notamment par *Theodanis*, génitif de l'hypocoristique féminin *Theoda*, qui se lit dans Grégoire de Tours [3], ainsi que par l'accusatif *Bertane*, que Frédégaire emploie en regard du nominatif *Berta* (IV, 54, éd. B. Krusch, p. 147).

Fallait-il donc en revenir à la théorie de l'origine germanique? Je ne pouvais m'y résoudre, non seulement à cause de la prédominance marquée des noms de femme d'origine latine,

---

1. Priscien 1, 7, 40; cf. Stolz, *loc. cit.*, p. 18, 26, 344, 52; R. von Planta, *loc. cit.*, I, 581; *C. I. L.* I : *Grammatica*. C'est l'amuïssement de l'm et de l's finales en latin vulgaire qui explique *monumentus* pour *monumentum*, *titulum* pour *titulus*, etc.

2. Je ne prétends pas, bien entendu, que l'm finale se prononçât encore à l'époque imprécise où le latin cessa d'être le latin pour devenir le roman. Tout ce que je veux dire, c'est que pour prouver la chute de l'm finale dans le latin qui se parlait en Gaule au temps du Haut Empire il ne suffit peut-être pas d'alléguer la chute de cette consonne dans le latin d'Italie. Il est possible que pendant les deux ou trois premiers siècles de notre ère les Gaulois lettrés qui parlaient latin aient prononcé rósam, Évam, et comme, d'autre part, la formation de la déclinaison imparisyllabique des thèmes onomastiques en -a paraît remonter très haut, la thèse de M. Gröber serait assurément soutenable, n'était l'objection, à mon sens irréfutable, qui se tire de l'impossibilité où l'on est de justifier par des exemples le passage de rósam à rosám.

3. *De virtutibus S. Martini*, *capitula libri* III, nº 13 et *l.* III, *c.* 13, éd. Arndt, p. 631 et 635.

chrétienne ou biblique, mais aussi et surtout parce qu'il me paraissait par trop étrange d'expliquer au moyen du type *Berta Bertan* des noms de rivières ou de lieux tels que *Sonna Sonnan* « la Saône », *Breissola Breissolan* « Bressoles », des noms communs comme *puta putan*, *caverna cavèrnan*, des adjectifs comme *una unan*, *morta mortan*, et même des noms masculins d'origine hébraïque tels que *Satanas Satanan*, *Acharia Acharian*, *Jonas Jonan* [1].

L'étude d'une si belle ordonnance didactique que M. Gaston Paris a fait paraître sur les accusatifs en *-ain* [1], la discussion savante et serrée à laquelle l'éminent professeur a soumis les diverses opinions émises jusqu'à ce jour pour expliquer les flexions *-on* et *-an*, et par-dessus tout la conclusion très suggestive à laquelle aboutit ce remarquable travail, tout cela, on le conçoit, contribua puissamment à me confirmer dans mes doutes. J'en étais là, lorsque j'entrepris, en vue d'une étude sur la dérivation toponomastique, le dépouillement systématique des noms de personnes et de lieux contenus dans les plus anciens cartulaires de France. Au cours de ce dépouillement, je remarquai qu'un grand nombre de noms d'homme d'origine latine fléchissaient en -us -onis. J'avais constaté, d'autre part, que vers la fin de la République romaine, on s'était mis à former sur les *cognomina* en -us et sur les gentilices en -ius de nouveaux *cognomina* à l'aide du suffixe -ō(n)- [2]; de telle sorte qu'à côté de formes telles que *Lupus*, *Rufus*, *Ursus*, *Rufius* on avait eu, dans l'onomastique impériale, des *cognomina* dérivés

1. *Romania*, t. XXIII, p. 321-348.

2. Cette formation onomastique semble avoir eu pour point de départ les *cognomina* en -ō(n) identiques à des noms communs ou à des adjectifs dénominatifs. Si l'on parcourt la liste des fastes consulaires, on verra que sur les cinq *cognomina* en -ō(n) qu'elle contient, de l'an 509 à l'an 309 av. J.-C., il n'en est pas un seul qui ne rentre dans cette catégorie. Ce sont *Mentō*, adjectif dénominatif tiré de *mentum*, *Stolō* « lourdaud », *Libō* de *libum* « celui qui fait des libations aux dieux », *Dorsō* de *dorsum*, *Scipiō* « bâton triomphal », dont on peut rapprocher *Capitō* de *caput*, *Nasō* de *nasus*, etc. Voyez sur les formations en -ō(n) -ōnis Brugmann, *Grundriss*, t. II, § 114. Ce n'est que plus tard qu'on prit pour base de ces formations des *cognomina* en -us ou des gentilices en -ius : *Rufo* de *Rufus*, *Rufio* de *Rufius*.

tels que *Lupō, Rufō, Ursō, Rufiō*. Les choses en vinrent même à ce point qu'à chaque nom d'homme en -us ou en -ius correspondait un surnom en -o(n) -onis. La constatation de cet état de choses m'avait conduit à penser qu'il pourrait bien y avoir une certaine corrélation entre les doublets onomastiques de l'époque impériale du type *Lupus Lupō, Rufius Rufiō* et les formations hybrides du type *Petrus Petronis, Poncius Poncionis*, si fréquentes dans les chartes du moyen âge. Il me semblait, au demeurant, que si, avec l'hypothèse germanique, tant de savants romanistes n'avaient pu aboutir qu'à des conclusions aussi fragiles que contradictoires, cela devait tenir à la fausseté de cette hypothèse; et c'est ainsi que j'en arrivai à orienter mes recherches du côté de l'origine latine.

Après le lumineux exposé critique de M. Gaston Paris, il serait à la fois oiseux et téméraire de rentrer dans la discussion approfondie des théories auxquelles a donné carrière le désir de résoudre l'obsédant problème des accusatifs en *-ain*. Je prendrai donc la question au point où l'a laissée mon savant confrère, me bornant simplement, pour la clarté de ma discussion, à résumer brièvement, d'après lui, les opinions diverses des partisans de l'origine germanique.

On a admis longtemps, sur la foi de J. Quicherat, que les accusatifs féminins en *-ain*, rhodan. *-an*, provenaient d'un emprunt à la déclinaison germanique faible. J'avoue qu'*a priori* cette opinion m'a toujours paru fort sujette à caution : ce n'est guère, en effet, dans le domaine de la flexion que se font les emprunts linguistiques, et d'autre part, ainsi que l'a déjà remarqué avec pleine raison M. G. Paris, si nous étions en présence d'un emprunt flexionnel aux langues germaniques, nous aurions en roman l'alternance *Berta Berton*[1], et non pas *Berta Bertan*; cf. le v. h. a. *qinâ* « femme », acc. *qinûn*, le v. sax. et le francique *qēnâ*, acc. *qēnun*, (*qēnon*), le v. nor. *kona*, acc. *kono*, pour un plus ancien **konon*[2].

---

1. Les textes latins du moyen âge nous ont conservé un assez grand nombre de noms germaniques de femmes déclinés sur le type *qinâ qinûn*. En voici quelques exemples relevés dans Forstemann, *Personennamen*, 2e éd. (les nos renvoient aux colonnes de ce dictionnaire) : *Egina Eginun* 37, *Alda Altun* 56, *Atta Atunae* à côté d'*Attane* 153, *Azala Azzelun* 221, *Tuota Tuoton* 413, *Liba Libun* 1054, *Werda Wirtun* 1558.

2. Je ne vois que l'anglo-saxon qui, avec *cwenan*, fasse exception, mais il

Or, dès l'époque mérovingienne, les noms de femme germaniques du type *Berta Bertûn*, lorsqu'ils sont soumis à la déclinaison imparisyllabique, nous apparaissent latinisés en -a -ane et non pas en -a -one : Berta, acc. Bertane dans Frédégaire (IV, 54), Bertanae, au génitif, dans un diplôme de Thierry III de l'an 680 (D. Bouquet IV, 659), Ercamberta Ercambertane dans un acte de 682-683 (J. Tardit, *Monum. histor.*, n° 24), Medibergane, Gundileubane, dans le célèbre testament d'Erminthrud, fait à Paris vers l'an 700 (*ibid.*, n° 40), Ragambertane dans un jugement de Childebert III du 8 avril 709 (*ibid.*, n° 43), Iddanne dans un acte de l'an 690 environ (Marini, *Papiri diplomatici*, n° 77), Berthane dans une charte de Saint-Gall de l'an 806 (H. Wartmann, n° 188), Berthane et Berthanae, au génitif, dans deux capitulaires de Charlemagne (Pertz, III 99, 98), Aldan[e], à l'ablatif (Förstemann, *Personenamen*, 2e éd., c. 56), Raganane, dans un plaid de Pépin de l'an 750 (D. Bouquet, IV, 716), etc.

D'un autre côté, tout le monde sait qu'en germanique les noms familiers sont les seuls qui suivent la déclinaison faible, les noms solennels suivant toujours la déclinaison forte : *Gudhrún*, génit. *Gudhrúnar*, *Brynhildr*, génit. *Brynhildar*, en v. norois [1], de telle sorte que l'hypothèse de l'origine germanique est impuissante à rendre compte de formes telles que Ercambertane, Gundileubane. Et de fait, dans les textes les plus anciens, les noms solennels à thème en *-ô-* sont toujours latinisés sur le type rosa rosae : Chlotsindam, Vultrogotham, et à l'ablat. Audovera, en regard du génit. Theodanis, dans Grégoire de Tours [2]; Gundeberga, Gundobergam, Ingobergam, Ermembergam, en regard de Berta Bertane, dans Frédégaire [3].

Enfin, il est clair que dans les pays occupés par les Burgondes et les Wisigots, c'est-à-dire dans près de la moitié de la France actuelle, on ne saurait songer à rattacher le type bas latin

---

va de soi que ce dialecte germanique n'est pas à considérer dans la question qui nous occupe.

1. A. Noreen, *Altisländische und Altnorwegische Grammatik*, 2e édition, p. 166, 167.

2. Gregor. Turon. *H. F.*, IV, 3, 20 et 28 et *De virtut. S. Martini*, c. 13.

3. Fredegarii *Chronic.* III, 56; IV, 30, 51 et 54.

Berta Bertane au germanique, puisque dans ces pays les hypocoristiques féminins fléchissaient en *-ô -ôn* : *Bertô Bertôn*.

Il faut donc renoncer à l'idée d'un emprunt direct à la déclinaison faible des langues germaniques.

Faut-il voir dans l'accusatif fém. en *-ain* une création romane due à l'analogie de l'acc. masc. germanique en *-on*?

C'est l'explication qu'a proposée Schwan dans sa *Grammaire de l'ancien français*[1]. D'après ce savant, le type Berta Bertanem serait né du désir de donner, en quelque sorte, un pendant au masculin Hugo Hugonem. Malheureusement, Schwan ne justifie pas le passage du germanique Húgo Húgon au latin Húgo Hugónem : il se contente de l'affirmer. D'un autre côté, il suppose l'existence d'un type roman *Hugue Hugon*, alors que les plus anciens textes nous présentent le type *Hugues Hugon*. Enfin il ne tient pas compte de ce fait que dans une notable portion de la France actuelle le type germanique était non pas *Húgo Húgon*, mais bien *Húga Húgan*, de telle sorte que le type féminin Berta Bertanem y aurait été la reproduction identique du type masculin Huga Huganem, ce qui ne paraît pas admissible.

On a remarqué depuis longtemps, en effet, qu'au v. h. allem., au v. sax. et au francique *-o -on*, le got. et ses dérivés, ainsi que le burgonde, répondaient par *-a -an*: v. h. a. *hano hanon* (*hanun*), v. sax. *gumo gumon*, v. francique *bodo bodon*, en regard du gotique *guma guman*, *Attila Attilanis* (Jordanis c. 40), *Theuda, Agila* au nom., *Attilanem, Traguilanem* (Grégoire de Tours, *H. F.* II, 7, III, 30, 31), *Tatanem* (Cassiod. V. 23), à l'accus. Pour le burgonde, cette distinction ressort avec évidence du passage dans lequel Frédégaire (IV, 43) nous dit que Clotaire II donna en 613/14 au duc franc *Herpon* le gouvernement du *pagus* Ultrajuran, qui appartenait auparavant au burgonde *Eudilan*[2]. Il suit de là que si, comme on le soutient, le type français *Hugo Hugon* n'était que la reproduction de la déclinaison francique faible en *-o -on*, nous devrions trouver dans les pays burgondes, pour ne parler que de ceux-là, le type *Huga Hugan*, et cela d'autant plus sûrement que l'*a* post-tonique persiste régulièrement sous

1. *Romania*, XXIII, 342.

2. Le patrice *Ægyla*, qui fut tué, en 601, à l'instigation de Brunehaut, était apparemment d'origine burgonde; cf. Frédégaire, IV, 21, 62 et 79.

sa forme latine dans les dialectes moyen et haut rhodaniens. Or il n'y a qu'à parcourir les listes de souscriptions des chartes de Cluny, de Savigny, d'Ainay de Lyon et de Saint-André-le-Bas de Vienne pour se convaincre qu'en Burgondie, comme en Neustrie, c'est le type *Hugo Hugon* qui est seul usité [1].

Il en est de même dans l'ancienne Septimanie, qui resta au pouvoir des souverains wisigots pendant près de trois siècles [2]. Je relève, en effet, au cartulaire de l'abbaye de Gellone, aujourd'hui Saint-Guilhem-du-Désert, au diocèse de Lodève, Hérault [3], un grand nombre de noms d'homme d'origine germanique latinisés en *-o -onis*, tels que *Hugo Hugonis* ou *Hugoni* (nos 15, 20, 23), *Abbo Abbonis* (n° 32), *Ato Atonis* (n° 6), etc., et pas un seul nom en *-a -anis*, comme on n'aurait

---

1. Si je parle du type roman *Hugo Hugon*, c'est pour me conformer au langage habituel, mais en réalité ce type n'a jamais existé : ainsi que j'espère le démontrer plus loin, le véritable type roman avait une *s* au nominatif.

2. C'est en 412 que les Gots apparurent pour la première fois en Gaule; ils venaient d'Italie. Quelques années plus tard, le patrice Constantius leur cédait la seconde Aquitaine (province de Bordeaux). A la chute de l'empereur Avitus (456), ils étendirent leur domination jusqu'au Rhône et à la Loire et s'emparèrent même des pays situés entre la Durance, les Alpes et la mer (provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun). Les victoires des princes francs, dans le premier tiers du VIe siècle, leur enlevèrent la Novempopulanie (province d'Auch) et les deux Aquitaines (provinces de Bourges et de Bordeaux) : il ne leur resta plus que la Provence et la Septimanie. Conquise vers la fin du Ve siècle par les Burgondes, la Provence ne tarda pas à retomber sous la domination wisigotique, ainsi que l'atteste la liste des souscriptions épiscopales au concile réuni à Agde, en 506, sur la convocation du roi wisigot Alaric. Cédée, en 526, aux Gots d'Italie ou Ostrogots par le successeur d'Alaric, cette province fut rétrocédée aux princes francs par le roi ostrogot Vitigès, entre 537 et 539. Quant à la Septimanie (ancienne Narbonnaise), elle resta en la possession des Wisigots jusqu'en 719 qu'elle fut conquise par les Sarrasins. En résumé, les Gots occupèrent pendant un siècle environ les deux Aquitaines, la Novempopulanie et la Provence et pendant près de trois siècles la Narbonnaise (A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 39-65). Il est certain d'ailleurs qu'après les conquêtes franque ou sarrasine, les populations d'origine gotique continuèrent à vivre, en groupes plus ou moins compacts, dans les pays autrefois soumis à leur domination.

3. Alaus, Cassan et Meynial, *Cartulaire de Gellone*, Montpellier, 1898; cf. E. Thomas, *Diction. topogr. du département de l'Hérault*, p. 97.

pas manqué d'en trouver si la déclinaison faible wisigotique avait contribué, en quoi que ce fût, à la formation des noms de ce genre [1]. Quant à soutenir que les noms germaniques latinisés en *-ō -ōnis*, qui se rencontrent par centaines dans les actes de Gellone, sont tous d'origine franque, on ne saurait y songer. La Septimanie resta au pouvoir des Wisigots de l'an 412 environ à l'an 719, date à laquelle elle fut conquise par les Sarrasins, qui en furent chassés, quarante ans plus tard, par Pépin le Bref. Il va de soi que la conquête sarrasine n'exerça pas la moindre influence sur l'onomastique wisigotique. Quant à la conquête franque de l'an 759, ses conséquences, à ce point de vue, durent être à peu près nulles, car ce ne sont pas les quelques garnisons laissées dans le pays par le conquérant qui ont pu modifier le vocalisme de la déclinaison gotique. Si donc le type *Hugo Hugonis* n'était pas dû à l'analogie de *Cicero Ciceronis*, il est évident que ce n'est pas lui qu'on trouverait au cartulaire de Gellone. Tout au plus y apparaîtrait-il en infime minorité, à côté du type wisigotique *Húga Húgan*, latinisé tantôt en *Huga Hugam*, tantôt en *Húga Húganem* [2].

---

1. Je n'ai pas trouvé non plus un seul nom masc. d'origine germanique en *-a -anis* dans les chartes de la province d'Albi publiées au t. Ier du *Gallia christiana*, *instrum.*, p. 1-63 ; tous sont en *-o -onis*.

2. On sait que le pré-germ. *-ōn* (= ind. eur. *-en*, lat. *-ō(n)*) est devenu *-a* en gotique : *guma*, lat. *homō* ; *hana* « coq », lat. *canō*, et *o* en v. h. a. : *gomo*, *hano* (Brugmann, *Grundriss*, t. II, § 114, et I, § 91). Il est curieux de constater que les Grecs et les Latins ont traité l'*a* gotique comme s'il avait été long (cf. Θεύδης en regard de Γώδας dans Procope), ce qui les a amenés à faire rentrer *hana* dans la déclinaison des thèmes en *-â* du type νεανίας (ion. νεηνίης), osque *Tanas*, lat. *hosticapas*, *agricolā* : Γουδίλας (Procop. *B. Goth.* III, 30), *Faras*, *Gundelas* (Förstemann, 2e édition, c. 496 et 706) ; — *Attila*, gén. *Attilae*, acc. *Attilam* (Jordanis, c. 34 et 35), ablat. *Bleda* (*ibid.*), *Olibae comitis*, dans un diplôme de Pépin d'Aquitaine de l'an 835 (D. Bouquet, VI, 673), etc. La déclinaison en -a(s) -anis apparaît dans Cassiodore (480-575) : *Tatanem*, V. 23, *Tancane*, abl. VIII, 28, dans Jordanis (VIe siècle) : *Totilanem*, *Attilanis* c. 40, dans Grégoire de Tours : *Agila*, nom d'un roi wisigot d'Espagne, ablat. *Agilane* (*H. F.* III, 30, et IV, 8) et dans Frédégaire : *Ægas*, *Æganem*, *Ægane*, nom d'un maire du palais de Bourgogne, sous Dagobert (IV, 62, 79, et Capit., lib. IV, n. 83). M. Bianchi a relevé dans des actes latins écrits en Toscane au VIIe siècle les masc. ostrogotiques : *Baronta Barontani* (cf. *Baronta -ane*, dans le testament du patrice Abbon,

Bien qu'en Provence la domination des Gots ait été beaucoup moins longue qu'en Septimanie, il n'est pas douteux que l'onomastique gotique a dû pousser quelques racines dans les pays situés entre la Durance, les Alpes et la mer. Il ne faut pas oublier non plus que les Burgondes, dont la déclinaison faible était identique à celle des Gots, ont été maîtres de la Provence pendant un certain temps, et que, d'autre part, il devait se trouver des Burgondes dans les armées franques qui prirent possession de ce pays, après la cession que le roi Vitigès en avait faite à Théodebert, Childebert et Clotaire. Or en Provence, comme en Septimanie, les seuls noms d'hommes germaniques à forme hypocoristique qui se lisent dans les chartes les plus anciennes sont des noms en *-o -on*; les noms en *-a -an* n'apparaissent nulle part. C'est ainsi que je relève au *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille* les formes *Ugo Ugoni* (nos 15, 56), *Fulco Fulchonis* (nos 15, 46), *Abbo Abbonis* (no 31), etc. [1], et au *Cartulaire de N.-D. de Nîmes* [2] les formes *Odilone, Fredelo Fredelone, Ugone, Odoni* (nos 5, 2, 16, 21), etc.

Par contre les noms de femmes sont en *-a*, comme en francique, au lieu d'être en *-ō*, comme en gotique : *Ava, Odila*, au *Cartulaire de Saint-Victor* (nos 174, 20 et passim), *Berta, Goda*, au *Cartulaire de N.-D. de Nîmes* (nos 61 et 24).

Dans l'ancienne Novempopulanie et en Limousin, où comme on sait la domination wisigotique eut une assez longue durée, les actes les plus anciens ne connaissent, eux aussi, que la forme en *-o*, pour le masculin, et la forme en *-a*, pour le féminin : *Oddo Oddonis, Ugo Ugonis*, au *Cartulaire Noir du chapitre d'Auch* (nos 35 et 112) [3]; *Odo Odonis, Otto Ottonis, Ugo Hugonis*, dans des chartes des diocèses d'Auch, de Lectoure, de Tarbes et d'Oloron [4]; *Oddo Oddonis, Ugoni, Oziloni, Gui-*

édition J. Marion, p. 39), *Frida Fridani, Alua Aluanis, Sumua Sumuani* (*Romania*, XXIII, 340). On peut citer aussi *Bera*, gén. *Berani*, ablat. *Berane*, nom d'un Wisigot du comté de Carcassonne (diplômes de 812 et 877, apud Bouquet, V, 776 et VIII, 663).

1. B. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857.

2. E. Germer-Durand, *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes*, Nîmes, 1875.

3. C. Lacave-Laplagne Barris, *Cartulaires du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch*, 1899.

4. *Gallia christiana*, t. I, *instrum.*, p. 161, 165, 175, 195, 197. Les noms

donis, au *Cartulaire de Beaulieu* (nos 10, 15, 20, 49)[1]; — *Alda*, *Ava*, noms de femmes, au même cartulaire (nos 140 et 51).

Si l'on admettait, avec M. Sittl, que la déclinaison masculine faible des Langobards était identique à celle des Burgondes et des Gots, je pourrais alléguer ici, à l'appui de ma thèse, les documents langobards publiés par M. C. Meyer dans l'ouvrage intitulé *Sprache und Sprachdenkmäler der Langobarden* : on y relève, en effet, quantité de noms propres masculins latinisés en *-o -onis*, tels que *Berto* (p. 133), *Bertulo*, *Fulconem* (p. 208), *Winonis* (p. 157), et pas un seul en *-a -anis*. Mais c'est sans raison, suivant moi, qu'on a compris le langobard au nombre des dialectes germaniques dont la déclinaison masculine faible était en *-a -an* : les noms des rois ou des ducs langobards *Ago Agonem*, *Aio Aione*, *Aldo Aldone*, *Amo* ou *Chamo*, *Nuccio*, *Taso*, qui nous ont été conservés par Grégoire de Tours (*H. Fr.* IV 44), par Frédégaire (III 68, IV 13, 50) et par Paul Warnefrid[2] en sont la preuve manifeste.

En résumé, dans la Burgondie, dans la Septimanie et dans la Provence, partout en un mot où la déclinaison germanique masculine faible était en *-a -an*, les noms familiers germaniques nous apparaissent latinisés en *-o -onis*, jamais en *-a -anis*.

Dans les quelques centaines de chartes que j'ai parcourues, je n'ai rencontré que trois exceptions à cette règle.

Un diplôme de Charles le Chauve de 877 mentionne un comte de Carcassonne du nom d'*Oliba* ou *Ooliba*, mais le rédacteur du diplôme fait suivre à ce nom la première déclinaison latine : gén. *Olibae*, acc. *Olibam* (D. Bouquet, VIII, 663). Le même nom se rencontre sous la forme du nominatif dans une charte de Raymond Borrel, marquis de Barcelone, et dans trois chartes de Raymond Béranger (*Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, nos 1044-1047). Le cas oblique *Olibane* apparaît bien

---

familiers germaniques sont d'ailleurs fort peu nombreux dans les actes de cette région. A part *Hugo* et *Odo*, je ne vois guère à citer que *Ado*, qui apparaît une seule fois (p. 182).

1. Le cartulaire de Beaulieu a été publié par M. Deloche, dans la Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.

2. *Historia Langobardorum* IV, 1 : « Confirmata igitur Agilulf qui et Ago dictus est regia dignitate »; cf. III 8, I 3, v. 38.

dans le Cartulaire de Conques en Rouergue (n. 220), mais sauf cette exception, ce cartulaire ne connaît que la forme latinisée en *-o -onis*. Le testament du patrice Abbon, de l'an 739, mentionne un affranchi, sans doute d'origine gotique, du nom de *Baronta Barontane*, qui habitait au pays de Riez, mais, ce nom mis à part, on ne rencontre dans le document dont je parle que la forme en *-on* pour le masc. et la forme en *-an* pour le féminin : *Dodone, Godane* (J. Marion, *Cartul. de l'Église de Grenoble*, p. 39 et 38). La dernière exception est pour nous d'un haut intérêt, en ce qu'elle prouve à la fois et la coexistence et l'indépendance réciproque de la flexion latine en *-on* et de la flexion wisigotique en *-an*. Le diplôme de Charles le Chauve cité plus haut mentionne un Wisigot, appelé au génitif *Berani*, qui était fils d'un ancien comte de Carcassonne que Charles avait dépouillé de ses honneurs pour les donner au comte Oliba. Ce comte déchu est appelé à l'ablatif *Mirone*; c'était évidemment un homonyme du roi de Galice dont Grégoire de Tours décline le nom *Mirus Mironis Mironem* [1]; en tout cas, il est bien certain que ce nom n'est pas d'origine germanique. D'un autre côté, comme, en présence du génitif *Berani*, il n'est pas possible de voir dans *Mirone* une imitation du francique *Hugone*, il faut bien reconnaître que nous avons affaire ici à la déclinaison hybride en -us -onis.

Ainsi pour les régions occupées primitivement par les Burgondes ou par les Gots, il n'est pas possible de songer à la déclinaison faible germanique pour expliquer les accusatifs en *-on*.

Quant aux pays occupés par des peuples de race franque, la prétendue origine germanique, non pas du type *Hugue Hugon*, qui n'existe pas, mais du type *Hugues Hugon*, vient se heurter à deux objections dont on a fait trop bon marché à mon sens : l'une est d'ordre phonétique, l'autre d'ordre morphologique. Si, comme on le prétend, nous nous trouvions en présence d'un emprunt direct à la déclinaison germanique, il

1. Greg. Turon. *H. F.* V, 30; VI, 30. *Mirus* est le celtique *Miros*, qui apparaît comme premier terme dans *Miro-briga*, nom d'une ville de la Tarraconnaise, au temps de l'empire romain (*Itin. d'Antonin*, p. 444, édition, Pinder et Parthey).

semble bien que *Húgo Húgon* auraient abouti en français à **Hu *Hugre*, cf. *diacre* diaconum, *Estèvre* Stephanum, *Saisne* Sáxonem, *Bascle* Vásconem [1].

D'un autre côté, il est de toute évidence que le cas sujet serait dépourvu d'*s*; or dans les textes les plus anciens le nominatif nous apparaît toujours avec une *s* de flexion : *Begues Begon, Bueves Buevon, Folques Folcon, Guis Guion, Hues Huon, Miles Milon, Naimes Namon, Otes Otun*, etc. Pareillement en rhodanien : *Hugos Hugon* ou *Hogun* (*Romania*, XXII, 10, 15, XXX, 227), *Hugues Hugon, Guis Guion*, dans un terrier de Bâgé-le-Châtel, Ain, du premier tiers du XIVe siècle, *Hugos Hugon, Guigos Guigon, Guis Guion*, dans des terriers bressans ou dombistes de la même époque.

Il en est de même des noms du type *Pieres Peron*, qu'on nous représente comme calqués sur le type germanique *Húgo Húgon* : *Marsilies Marsiliun, Charles* Carolus *Charlun* dans la *Chanson de Roland, Estévenes Estevenón*, et en v. rhodanien : *Pieros Peron, Guillermos Guillermon, Jacquemos Jacquemon, Beneiz Beneiton* (*Romania*, XXX, 227).

L'explication de M. Schwann pèche donc par la base, puisque rien n'est moins certain que l'origine germanique du type *Pierres Pierron, Hugues Hugon*.

Je ferai la même objection aux explications de MM. Suchier et Meyer-Lübke. M. Suchier attribue les accusatifs en *-ain* et en *-on* à une influence germanique, sans s'expliquer sur la nature de cette influence, non plus que sur la forme de l'accusatif des noms féminins germaniques en *-a* [2].

M. Meyer-Lübke croit, lui aussi, qu'il s'agit « d'une imitation de la flexion germanique *-a -un*, sous l'influence de la flexion -o -ónis, qui existait dans le latin Nero Neronis et le germanique *Karlo Karlon* [3] ». Cette imitation de la déclinaison faible germanique, le savant romaniste en trouve la preuve dans la restriction de la flexion *-an* « à des territoires limi-

---

1. Ptolémée 2, 6, 66 : Οὐάσκονες, éd. Müller, t. I, p. 189 et éd. C. F. A. Noble, t. I, p. 96; Juvénal, XV, 93 : Vascŏne; Paulin de Nole, *Carm.* 10, 202 : Vascŏnia. On pourrait voir aussi dans *Bascle* le lat. Bastulum; ce qui fait difficulté, c'est que les *Bastuli* habitaient l'Andalousie.

2. *Romania*, XXIII, 340.

3. *Ibidem*, XXIII, 339 et 343

trophes du territoire germanique ». Si cet argument était fondé, il est certain que la thèse de l'origine germanique en serait singulièrement fortifiée ; mais il ne l'est pas. M. Meyer-Lübke, tout le premier, signale le gascon *siã*, *sian* « tante » ; d'autre part MM. Thomas, Gaston Paris et moi-même, nous avons constaté l'existence des accusatifs en *-ain* et en *-on* dans toutes les régions occidentales et méridionales de la France.

Au rebours des auteurs que l'on vient de citer, M. Förster ne croit pas à l'influence germanique : pour lui, c'est l'analogie de Cáto Catónem, Húgo Hugónem, qui a amené Cárlo Carlónem, Pétro Petrónem ; puis par imitation de Húgo Hugónem on aurait formé Bérta Bertánem [1]. Cette ingénieuse théorie se heurte à des objections qui me paraissent insurmontables. En premier lieu, elle laisse inexpliqué le passage du germanique *Húgo Húgon* au latin Húgo Hugónem. D'autre part il est clair que si Petrus avait été soumis à la déclinaison du type látro latrónem, nous aurions l'alternance *Piere Peron*, v. lyon. *Piero Peron*, comme nous avons en v. franc. *lere larron*, en v. prov. *laire lairo* et en v. lyon. le nomin. *lerre*, forme probablement francisée du lyon. **lerro* (Bibl. Nation. Fr. 818 f° 214[c]) ; or, dès les plus anciens textes, le nominatif nous apparaît muni d'une *s* de flexion. Enfin la théorie de M. Förster ne tient pas compte pour l'explication de *Berta Bertanem* du type bas-latin *Lucia Lucianem*.

Les faits sont donc manifestement contraires et à l'hypothèse de l'origine germanique et à celle d'une création analogique sur le type latin classique Cáto Catónem.

Ces deux hypothèses écartées, il me reste à examiner la question de savoir si le type *Pieres Peron*, *Hugues Hugon*, ne remonterait pas à une déclinaison bas-latine en -us -onem, qui expliquerait à merveille les formes romanes, de telle sorte qu'au lieu d'avoir été calqué sur le germanique *Húgo Húgon*, le type *Pieres Peron* aurait servi de modèle au type *Hugues Hugon*.

Cette déclinaison en -us -onem n'est nullement hypothétique : elle apparaît très fréquemment dans les textes du moyen âge. J'ai commencé par relever dans les chartes de Cluny (C) [2],

1. *Romania*, XXIII, 333.

2. A. Bernard et A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*.

de Savigny (S), d'Ainay de Lyon (A)[1] et de Saint-André-le-Bas de Vienne (V) [2], tous les noms d'hommes suivant en latin la seconde déclinaison et faisant leur génitif en *-onis*. Voici le résultat de mes recherches :

1° Le cas sujet et le cas oblique se rencontrent dans le même acte : *Constancius* et *Signum Constancione* C. 230, *Constancius* et *S. Constancioni* C. 944, *Constancius* et *S. Constancionis* A 178, *Constancionis* S. 143, 301, 366, A 178, *Constancioni* C. 687, 944, 1084, 1110, V p. 57, *Costancione* C. 476, 671, 669, 686, 1313, *Costanciono* C 490, 668, 815, 1110, 1692. — *Gisus* et *S. Gisoni* C. 446, (cf. le gentilice *Gesius*), *Gisonis* C. 503, 647, 706, *Gisono* C. 675, *Gissono* C. 1177, (cf. *Gessius*) ; — *Petrus* et *S. Petrono* C. 29, A 169, *terra Petroni* A. 30, *S. Petroni* C. 682, 1030, 1072, A 88, *terra Petrono* C. 75, *S. Petrono* C. 75, 981, 992, *Petrus* et *S. Petrone* V p. 91 ; — *Pontius* et *S. Pontionis* A 141, S. 619, 643, *S. Pontionis* C. 201, 403, 1450, S. 14, 33, 241, 352, 385, 404 etc. A 66, *Pontioni* C 1715; A 30, 82, 91, 150, *S. Poncione* C. 358, 754, A 142, *S. Ponciono* C 254, 494, 1210; — *Silvius* et *S. Silvionis* S. 674, 847, *S. Silvionis* S. 11, 35, 224, 602, etc., V, p. 187, *S. Selvioni* C 696, *Silvionis* S. 334, en regard de *Silvii* S. 349.

2° Le cas sujet et le cas oblique se rencontrent dans des actes différents. *Albus* S. 649, *S. Albonis* S. 75, 281, *Albone* C. 354 ; — *Bonus* S. 209, C. 245, *Bononis* C. 1468, S. 463 ; — *Estevanus* C. 707, *S. Estefenono* C. 808, *S. Estevenono* C. 711 ; — *Pedrus* C 1092, *Pedrono* C 1170, *Perono* C. 1205 ; — *Quintillus* V. p, 48, *Quintillone* V. p. 38 ; — *Soavus* C. 1001, *S. Suavone* C. 47 ; — *Ursus* S. 441, 720, 726, *S. Ursonis* S. 91, 618, 723, en regard de *S. Ursi* S. 441, *S. Orsonis S.* 306, *S. Ursoni* C. 1526.

3° Le cas oblique apparaît seul dans les actes : *S. Aclono* C. 13, (cf. *Acleniu-s*) ; — *S. Ælono* C. 216, (cf. *Æl-iu-s*) ; — *S. Agenono* C. 28, 839 d'*Agenus*, (cf. le nom de la *finis Agenacensis*, au *pagus* de Mâcon) ; — *S. Albonis* S. 75 d'*Albus* ; — *S. Allono* C. 14, 839, 840, 972, (cf. *All-iu-s*) ; — *S. Annoni* C. 1220, *S. Annono* C. 675, 844, (cf. *Ann-iu-s* et *Ann-oniu-s*) ; — *S. Ariono* C. 454 d'*Arius* ; — *S. Arsonis* S. 288 du *cognomen Artius* ; — *S. Artonis* S. 8 d'*Artos*, nom d'homme d'origine celtique ; — *S. Benonis* S. 229 de *Bēnus* ; — *S. Bladone* C. 439 ; — *S. Bolione* C. 236 de *Bullius* ; — *S. Caronis* C. 825 de *Carus*, (cf. le gen. fem. *Carane* dans le testament d'Erminthrud) ; — *S. Celsono* C. 219 de *Celsus* ; — *S. Datoni* C. 272 de *Datus* ;

---

1. A. Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, dans la même collection.

2. L'abbé C.-U.-J. Chevalier, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne*, Vienne-Lyon, 1869.

— *S. Dummiono* C. 782, *S. Domioni* C. 1400 de *Dumius*; — *S. Elionis* C. 1269, *S. Elioni* C. 1388, *S. Helionis* C. 453 d'*Elius* ou *Helius*; — *S. Gavione* C. 1298 de *Gavius*; — *S. Gentioni* C. 1419 de *Gentius*; — *S. Gimoni* C. 649, (cf. *Gimm-iu-s* et *Gem-eiu-s*); — *S. Elione S.* 648 d'*Ilius*; — *S. Jarentonis*, var. *Garentonis S.* 23, 105 et passim, C. 899, (cf. *Garr-iu-s*); — *S. Justonis S.* 2, 54, 378 de *Justus*; — *S. Letono* C. 741 de *Laetus*; — *S. Livonis S.* 710, C. 403, etc., *S. Livono* C, 1137 de *Livus*; — *S. Lobonis* S. 18, (cf. *Lubius*); — *villa Lucionis* S. 555, *S. Luciono* C. 206 de *Lucius*; — *S. Luponi* C. 495 de *Lupus*; — *S. Magnione* C. 30 de *Magnius*; — *S. Magnonis* S. 642 de *Magnus*; — *S. Magone* V, p. 65 de *Magus*; — *S. Marcionis* S. 333 de *Marcius*; — *S. Metoni* C. 1125 *S. Mettono* C. 740, *S. Metono* C. 654 *bis*, (cf. *Mett-iu-s*); — *S. Rogenono* C. 60 de *Rubienus*; — *S. Sarilonis* C. 1016, *S. Sariloni* C. 655, (cf. *Sariu-s*, *Sar-inu-s*); — *S. Segono* C. 55, (cf. *Segus* et *Seg-eiu-s*); — *S. Tercione* C. 8 de *Tertius*; — *S. Ternoni* C. 251 de *Terpnus*; — *S. Tullonis* C. 53 de *Tullus*; — *S. Ursionis* S. 622 d'*Ursius*.

L'archevêque de Lyon Amolon est appelé au nominatif *Amulus* dans un diplôme de Lothaire Ier de l'an 846 environ [1]. *Amulus* est une variante du cognomen *Amullus* que suppose nécessairement le gentilice *Amullius*.

Je relève au *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, publié par M. Ragut, les formes obliques *Albono* (n. 332) d'*Albus*, *Bononis*, *Bononi*, gén. et dat., en regard de *Bonus* (n. 193, 345, 398 et 262, 529), *Pedrono* et *Pontionis* (n. 200, 115). Le nom. et le génit. *Senderus* et *Senderonis* du cognomen *Senter* se rencontrent, côte à côte, dans la charte 251.

Notons dans le testament du patrice Abbon le génitif *Bladonis*, qu'il faut sans doute lire *Blandonis* de *Blandus*, l'ablat. *Bullone* (cf. *Bullius*), et le nom de lieu *Rodanone*, au *pagus* de Gap [2]. Ce dernier nom est évidemment le cas oblique du nom d'homme *Rodanus* [3], de même que *Tournon* (Ardèche), qu'un diplôme de Charles de Provence appelle à l'ablatif *castro seu villa Tornone*, est le cas oblique de *Turnus* [4].

---

1. D. Bouquet, VIII, 383 e.

2. J. Marion, *Cartulaires de l'Église de Grenoble*, p. 41.

3. Cf. le nom d'homme *Rhenus*. *Rhodanus* se lit d'ailleurs sur un grand nombre d'inscriptions; voyez notamment les index des t. II, V et IX du *Corpus inscriptionum Latinarum*.

4. D. Bouquet, VIII, 399. Sur les noms de lieux identiques à des surnoms romains, voyez les savantes *Recherches* de M. d'Arbois de Jubainville *sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, p. 500 et suiv.

Le cartulaire de Domène (Isère)[1] me fournit les génitifs *Burnonis* (n. 37) de *Burnus*, et *Bornonis*, sur lequel on avait refait le nom. *Borno* (n. 148), *Gentionis* (n. 61) de *Gentius*, *Camponis* (n. 170), cf. le gentilice *Campius*, *Grennonis* (n. 169), *Jarentonis* (n. 36), *Petroni* (n. 185) et *Silvonis* de *Silvus* (n. 204).

Les *Cartulaires de l'Église de Grenoble* nous offrent les cas obliques *Bornonis* et *Bornoni* (p. 157 et 30), *Piconis* (p. 111), *Silvionis*, *Silvioni* et *Silviono* (p. 25 et 26), en regard de *Silvius* (p. 103) et du nomin. secondaire *Silvio* (p. 249), *Brunonis* (p. 144) en regard de *Brunus* (p. 203), *Minzonis* (p. 110) de *Mindius*, *Assonis* (p. 111) d'*Attius*, *Bulzonis* (p. 165) de *Bultius*.

Le *Cartulaire de Saint-Bernard de Romans*, publié par M. l'abbé Chevalier, contient les génitifs *Constancioni* (n. 38) en regard de *Constancius*, *Poncioni* (n. 17, 72) et *Poncionis* à côté de *Poncius* (n. 70), *Silvionis* en regard de *Silvius* (n. 96 et 68).

Le phénomène morphologique que je viens de constater n'est pas spécial à l'ancienne Burgondie ; il paraît s'être produit dans toute l'étendue du domaine gallo-roman. Je vais en citer un assez grand nombre d'exemples empruntés à des chartes dont la date se place entre le IXe et le XIe siècle, inclusivement.

Cartulaire de Saint-Victor de Marseille : *Bonus* (n. 107, 115) *Bonone* (n. 1007) ; *Marcus* (n. 784) *Marconis* (n. 713) ; *Maurus* (M.) *Maurone* (H. 44) ; **Mirus* (*Miro* ablat.) gén. *Mironi* (n. 1046) ; *Nivius* (n. 74) *Nivionis* (n. 182) ; *Petrus* (n. 230) *Petronis* (n. 1055, 1058) ; *Poncius*, *Massiliensis episcopus* et *Poncione episcopo* (n. 1054, an. 1005) ; *Tassilone* (n. 29), cf. le nom d'homme romain *Tascillus* (*C. I. L.* VII) ; *Ursus Ursonis* (n. 40, 91 et H. 39) ; *Silvius* (n. 318) *Silvionis* (n. 1093).

L'archevêque d'Arles *Notus* est appelé au datif *Notoni* dans un diplôme de Charles le Chauve de 844[2], et au génitif *Notoni* dans un sacramentaire de l'Église d'Arles que M. l'abbé Duchesne date des environs de l'an 900. Ce même sacramentaire nous a conservé le génitif *Annoni*, nomin. **Annus*[3].

---

1. *Cartulare de Domina*, Lugduni, 1859.
2. D. Bouquet, t. VIII, p. 456.
3. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 243.

CARTULAIRE DE N. D. DE NIMES : *Raimundus Aculeus* (n. 161), *Raimundus Aculionis* ou *Agulionis* (n. 160, 162); *Sign. Allone* (n. 23), cf. le gentilice *Allius*; *Sign. Bellone* (n. 25), conf. le cognomen *Bellus*; *Petrus* et *Sign. Petrone* ou *Petrono* (n. 78, 130, 137, etc.); *Pontius* et *Pontione* (n. 73), *in vinea Pontione* (n. 96), *Pontius* et *Pontionem* (n. 112); *S. Primus* et *S. Primone* (n. 37, 39).

Je relève dans une charte de Heldebert, évêque d'Avignon, de l'an 1006, *Pontius* et *Poncioni* [1].

Le *Cartulaire de Saint Chaffre*, en Velay, publié par M. U. Chevalier, me fournit les génitifs *Artoni* p. 159, du nom d'homme gaulois *Artos* (Holder, I, 228), *Bornonis* et *Bornoni* de *Burnius* (p. 174, 173), et l'ablat. *Silvione* de *Silvius* (p. 120).

CARTULAIRE DE CONQUES, en Rouergue [2] : *S. Campioni* (n. 339) de *Campius*; *Agenus* et *S. Aganone*, corr. *Agenone* (n. 148); *Petrus* et *S. Petrono* (n. 136), *Petrus* et *S. Petrone* (n. 240), *Petroni* (n. 394, 461, etc.), *Petrono* (n. 90, etc.); *Rajenus* et *S. Rainoni* (n. 190), *Rainone*, *Rainono* (n. 170, 24, etc.); *Salustrius* (n. 206) et *S. Salustrone* (n. 36). Le génitif *Poncioni* apparaît à côté de *Poncius* dans les chartes 119, 173, 349 et 435.

Le génitif *Petroni* et sa variante *Petrone* se trouvent dans une charte sans date du diocèse d'Albi [3].

CARTULAIRE DE GELLONE, au diocèse de Lodève, Hérault : **Cocus*, *S. Cocone* (n. 305); *Lupus* (n. 31), *S. Luponis* et *S. Lupone* (n. 32 et 354); *Mirus*, nom d'un évêque qui siégea au concile de Tolède de 693, et *Mirone* (n. 354); *Pontius* et *S. Pontioni* (n. 72), *S. Pontione* à côté de *S. Pontii* (n. 305); *Petrus* et *S. Petroni*, dans les chartes 63, 64 et 269, *S. Petroni* (n. 270, 306, 307. etc.), *S. Petrone* (n. 305).

La charte-notice de la fondation du monastère de Sainte-Regula, au diocèse de Tarbes, charte datée de l'an 1009, nous fait connaître le nom de l'abbé *Mantius*, qu'elle écrit, au génit. *Mansionis*. J'y note aussi l'ablat. *Sancione* de *Sancius* [4].

---

1. D'Achéry, *Spicilegium*, édition in-fo, t. III, p. 385.
2. G. Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques* (Aveyron), Paris, 1879.
3. *Gallia Christiana*, t. I, *instrum.*, p. 5. c. a.
4. *Gallia Christiana*, t. I, *instrum.*, p. 193, 194.

Dans une charte sans date de B., vicomte de Bayonne, je note le génitif *Bonion*[*i*] de *Bonius* [1].

Le duc *Lupus*, qui convoqua, au nom du roi Childéric, le concile qui se tint près de Bordeaux entre 663 et 675, est appelé à l'ablat. *Lupone* dans les actes de ce concile [2].

Cartulaire de Brioude [3] : *Agellono* à l'ablat. (n. 47), du cognomen *Agellus* ; *S. Allonis* (n. 126) ; *Claudius* et *teste Claugione*, (n. 11) ; *Claugonis* (n. 184) ; *Clavioni* (n. 166) de *Clavius* ; *Garrionis* (n. 25) de *Garrius* ; *S. Gerviniconi*, (n. 125), corr. *Germiniconi* ou *Germaniconi* ; *Mirone* (n. 81) de *Mirus* ; *S. Magnoni* de *Magnus* (n. 268) [4] ; *S. Petroni* (n. 131, 138, 156).

Cartulaire de Sauxillanges, en Auvergne [5] : *S. Acioni* (n. 233) ; *S. Agenonis* (n. 745) d'*Aggenus* ; *Claudius* et *S. Claudioni* (n. 487, 31, 41, 163), *vinea Claudioni* (n. 30), en regard de *S. Claugii* (n. 345) ; *Sign. Clavioni* (n. 70) de *Clavius* ; *S. Crispioni* (n. 46) de *Crispius* ; *Petrus* et *Sign. Petroni* (n. 538), *Petroni*, gén. et ablat. (n. 58, 69, 285, 294, etc.) ; *Pontius* et *Pontioni* ou *Poncioni* (n. 400, 391, 425, 624).

Cartulaire de Beaulieu, en Limousin [6] : *Calstus Calstoni* pour *Callistus* ; **Calsus Calsoni* (n. 52, 162) ; **Celsus*, *Sign. Celsoni* (n. 52 et 160) ; *Sign. Jurioni* ou *Surioni* (n. 147) de *Jurius* ou de *Surius* ; *Petrus* et *Sign. Petroni* (n. 103, 165, etc.) ; *Stephanus* et *Sign. Estevenoni* (n. 69). Le génitif *Basoni* (n. 112) s'explique apparemment par un nominatif *Basus*, variante de *Bassus*.

Chartes du Berry. Je relève dans deux chartes du *pagus* de Bourges, insérées au *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (n. 47 et 112), les cas obliques *Petrone* de *Petrus* et *Suavone de Suavus*.

Une charte angevine de l'an 975 me fournit les génitifs *Cadeloni* de *Catellus*, var. de *Catullus* et *Judeoni* de *Judeus* [7].

---

1. *Gallia Christiana*, t. I, *instrum.*, p. 201.
2. Maassen, *Concilia Aevi Merovingici*, p. 216.
3. H. Doniol, *Cartulaire de Brioude*, Haute-Loire, Clermont-Paris, 1863.
4. Le nom de femme *Magna* se lit à l'acte 115 du Cartulaire de Domène.
5. Ce cartulaire a été publié par H. Doniol, Clermont-Paris, 1864, in-4.
6. M. Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, en Limousin*, Paris, 1859.
7. Th. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. LXVIII et LXX.

Une charte donnée à Dijon, en 1035, contient le génitif *Cadelonis* de **Catellus*[1].

Je lis dans une charte donnée à Autun, en 1026 : *Aganus abbas*, et dans une autre donnée au même lieu, en 1033 : *Aganonis abbatis*[2]. On peut citer aussi *Brunonis*, en regard de *Bruni*, dans deux chartes autunoises[3].

L'évêque de Limoges *Turpius*, qui vivait au commencement du xe siècle, est appelé *Turpionis* au génitif et *Turpione* à l'ablatif[4]. Des chartes limousines des xe et xie siècles nous ont conservé les génitifs *Cadeloni* et *Jossionis* de *Jussius*, var. de *Jusius*[5].

Androne, qui apparaît dans une charte bordelaise de 1079, est probablement le cas oblique d'*Andros* (cf. Holder, I, 151), à moins qu'on ne veuille y voir une faute de lecture pour *Andreuone*[6].

Petroni se lit dans une charte de Poitiers, *Ticionis* dans une charte de Saintes. *Lucionem* Luçon (Vendée) est apparemment le cas oblique de *Lucius*[7], de même que *Turnonem* (aujourd'hui *Tournon*, Ardèche), est le cas oblique du nom d'homme *Turnus* qui est dans *Turnacum* Tournay.

Cartulaire de Saint-Père de Chartres[8] : *Berionis*, de *Berrius* (p. 106); *Corbutionis*, p. 168, d'un dérivé de *Corbus* (Holder, I, 1117), cf. pour la forme *Bonicius* (p. 448) de *Bonus*; *Dolionis* (p. 76) de *Dullius*; *Sancionis* (p. 447) de *Sancius*; *Solionis* (p. 106) de *Sollius*; *Poponis villa*, pour un plus ancien *Pupponis villa*, de *Pŭppus* (p. 228) aujourd'hui Poponville, ham. de Saint-Escobille, Seine-et-Oise; *Mutionis villa* de *Mutius* (p. 831) Moussonvilliers, Orne. Le nom d'homme roman *Claron*

1. *Gallia Christiana*, t. IV, *instrum*, c. 143.

2. *Ibidem*, c. 76 et 78. Il est possible toutefois qu'*Aganus* représente l'hypocoristique *Agano*.

3. *Ibidem*, c. 79 et 82; voy. plus loin, p. 235.

4. *Gallia Christiana*, t. II, c. 7 et 179 des *instrumenta*, et c. 508 du texte : « Turpio quem alii Turpium appellant ». Comme pour l'évêque de Lyon Amulus, que les écrivains ecclésiastiques appellent *Amiolo* au nomin., on avait refait sur *Turpionis* le nom. *Turpio*.

5. *Ibid.*, *instrum.*, c. 179, 171.

6. *Ibid.*, c. 274.

7. *Ibid.*, c. 329, 481.

8. B. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, dans la *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France*.

(p. 447), représente le cas oblique de *Clarus*. Enfin, comme exemples de la persistance des noms latins en *-o -onis*, on peut citer *Urso -onis* (p. 447, 448), *Sansonis* (p. 172), *Salomon* (p. 252 et passim), *Symonis* (p. 447).

Le testament d'Erminthrud, fait à Paris aux alentours de l'an 700, contient les cas obliques *Agione* d'**Agius* (cf. *Agenius*), *Babiccione* de **Babicius* (cf. *Babius*), *Basone* de *Basus*, var. de *Bassus*, *Coccione* de *Coccius*, *in monte Maurellione* de *Maurellius*, var. de *Maurillius*[1].

Ludione, cas oblique de *Ludius*, apparaît dans un précepte de Charlemagne de 775, pour le monastère de Saint-Denis. Un précepte du même prince, de 781, mentionne, au cas oblique, *Petrone episcopo Virduninse* et *Annone abbati*[2]. Le nominatif *Salacus* et l'accus. *Salacono* se lisent, en 812, dans un jugement rendu, à Aix-la-Chapelle, par le grand empereur[3].

Des chartes publiées au *Cartulaire général de Paris* par M. R. de Lasteyrie nous ont conservé les génitifs *Ursonis* (n. 92) et *Ursionis* (n. 109 et 120), ainsi que l'ablat. *Ursione* (n. 155). Ces formes peuvent, il est vrai, s'expliquer par les nominatifs *Urso*, *Ursio*, mais elles n'en sont pas moins intéressantes à relever, parce qu'elles témoignent de la longue persistance des *cognomina* latins en *-o -onis*. C'est à ce point de vue que je me place pour noter le génitif *Strabonis* (n. 156) et l'ablatif *Symone* (n. 123, 148). Quant à *Nantonis* (n. 120), ce pourrait bien être le génitif du nom d'homme d'origine celtique *Nantos* (Holder, II, 686 et 688).

L'habitude de former le cas oblique des noms d'homme latins de la 2e déclinaison à l'aide du suffixe *-on-* existait dans une région où l'élément germanique n'a jamais dû être bien important, je veux parler de la Bretagne : on relève, en effet, au *Cartulaire de Redon* (Ille-et-Vilaine)[4] les ablatifs *Petrone* et *Zacone* (n. 229).

Une charte de l'an 1127 insérée au même cartulaire (n° 297)

---

1. J. Tardif, *Monuments historiques*, n° 40. Un diplôme de 693 cite un *domesticus* appelé au cas oblique *Morilione* (D. Bouquet, t. IV, p. 672).

2. D. Bouquet, t. V, p. 733 et 745.

3. J. Tardif, *loc. cit.*, p. 76.

4. A. de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*.

mentionne un archidiacre de Nantes appelé à l'ablat. *Ticione* de *Titius*.

A l'autre extrémité de la France, dans une charte donnée à Luxeuil entre 943 et 964 (*Chartes de Cluny*, n. 650), je lis le génitif *Bricioni*. Grégoire de Tours cite parmi ses prédécesseurs l'évêque *Bricius*, dont le nom ne différait peut-être que par une légère variante du gentilice *Briccius* (Holder, I, 530), à moins qu'on ne préfère voir dans *Bricius* le masc. de *Bricia*, nom d'une déesse gauloise qui se lit précisément sur deux inscriptions trouvées à Luxeuil (Holder, I, 531). Il est vrai qu'on a relevé sur une inscription du Norique (*C. I. L.*, III, 5086 *add.*), le cognomen *Bricio*, dont *Bricioni* pourrait être le cas oblique. S'il en était ainsi, la forme *Bricioni* nous apporterait une nouvelle preuve de la persistance du type *Pollio Pollionem* au moyen âge.

Un assez grand nombre de noms de lieu composés datant des époques mérovingienne ou carolingienne nous montrent des noms d'homme latins en -us employés au cas oblique en -onis ou -one : *Agnone curte* d'*Agnus*, *Frisione curte* de *Frisius*, *Magnone curte* de *Magnus*, au *pagus* d'Amiens [1], *Beconis villa* du *cognomen Beccus* (Holder, I, 364), au polyptyque de Saint-Remi de Reims publié par B. Guérard (p. 63). Nous avons cité plus haut *Poponis villa* de *Puppus* et *Mutionis villa* de *Mutius*, mais ces localités paraissent avoir été fondées à l'époque gallo-romaine.

Il en est de même du nom de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), pour lequel on trouve les formes anciennes *Mussi-Ponti*, *Ponti-Mussi* et *Pontimussani*, corr. *Pontimussoni* [2].

Comme bien on pense la déclinaison en -us -onis n'était pas limitée à la France actuelle : on la retrouve en Suisse et dans l'Italie septentrionale.

Deux chartes du monastère de Romainmotier, l'une et l'autre de l'an 1013, nous ont conservé les génitifs *Petilonis* de **Petil-*

---

1. Charte de Gisle, sœur de Charlemagne, apud Bouquet, t. V, p. 760.

2. H. Lepage, *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, p. 110. Il paraît s'être produit, au moyen âge, une confusion entre *Mussionis* et *Montionis*, cf. *ibid.*, p. 97.

lus, supposé par le gentilice *Petillenus*, *Syroni* du cognomen *Sirus*, et *Petroni* [1].

Un jugement rendu à Orbe, au canton de Vaud, en l'an 1001, est revêtu du « *signum Pontioni priori* ». Notez aussi, dans un acte sans date passé en faveur de Romainmotier, l'ablatif *Octone de Cavorniaco*, dans lequel on peut voir soit une faute de lecture pour *Oct[av]one* d'*Octavus*, soit plutôt la notation basse d'un plus ancien *Auctone* d'*Auctus*, cf. le gentilice *Auctius* [2].

Le beau recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Gall, publié par M. H. Wartmann [3], nous donne pour le génitif du nom du saint patron les formes *Gallonis* (n. 3, an. 720 env.; n. 11, an. 745), *Gallunis* (n. 16, an. 752), *Galluni* (n. 1, an. 700), *Galloni* (n. 2), à côté du génitif classique *Galli* (n. 12 et *passim*). Il n'est pas besoin de dire que c'est du cas oblique en -onis que dérive l'allemand *Gallen*.

Un acte de l'an 735 constatant la tradition au monastère de Saint-Gall de biens situés à Petenwiler, nous a conservé les génitifs *Suabonis* de *Suabus*, var. de *Suavus*, et *Acconis* d'*Accus* [4].

La déclinaison en -us -onis a été en usage dans l'ancienne province des Alpes-Maritimes, ainsi qu'en témoignent les exemples suivants que j'emprunte au *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, publié par MM. Moris et Blanc : *Compagno filius Primoni* (n. 169), *Johan Peizone* de *Pettius* ou *Pitius* (n° 63), et les noms de lieu *Ferrione* de *Ferrius* (n. 92), *Sarannonis* de *Saranus* (n. 63), *Podio Poncione* et sa variante *Poium Pontione* de *Pontius* (n. 105 et 129), *villa Palagionensis*, au pays de Fréjus de **Palagius*, var. de *Pelagius*.

M. K. Sittl a relevé dans des actes lombards du moyen-âge les génitifs *Petronis*, *Luciuni*, *Dominiconi*, et les ablat. *Petrone*, *Paulicione* (*Romania*, XXIII, 334).

---

1. Cibrario et Promis, *Documenti, monete e sigilli*, p. 19; E. Mallet, *Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève*, n° 2.

2. F. de Gingins-la-Sarra, *Cartulaire de Romainmotier*, Lausanne, 1844, p. 460 et 468; *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XVIII, p. 289, 366, 369, 375.

3. H. Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gallen*.

4. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 368.

Les documents langobards analysés par M. C. Meyer [1] nous offrent un assez grand nombre de noms en *-us* formant leur cas oblique en *-onis*, *-oni*, parmi lesquels je citerai *Marionis* de *Marius* et *Maurissonis* de *Mauricius*, dans un acte de 760, *Mauronis* de *Maurus*, dans une charte de l'abbaye de Farfa de l'an 761, *Camponis* et *Luponis* dans un acte de 746, pour la même abbaye, *Ursoni* dans un acte de 748 [2], *Baroncionis*, dans une charte de 704, *Fusonis*, *Luponis*, *Sisonis*, cf. *Sissus*, dans une charte de 747, pour l'abbaye de Farfa, *Dussoni*, cf. *Dussius*, dans un acte de 740, *Grisoni*, cf. *Gresius*, dans une charte de 735 environ, *Grassoni*, *Possoni*, *Spentonis*, *Pitonis*, *Scaptonis*, etc., dans des actes du VIIIe siècle [3]. Quelques-uns de ces noms peuvent, il est vrai, remonter à des nominatifs en *-o*.

La déclinaison en -us -onis paraît avoir été en usage en Espagne. Je peux tout au moins citer des exemples de l'emploi de cette déclinaison basse en Galice, dans la Nouvelle-Castille, en Aragon et en Catalogne. Pour la Galice, nous avons le témoignage de Grégoire de Tours, qui décline *Mirus Mironis Myronem* le nom d'un roi de ce pays [4]. Dans la Nouvelle-Castille, en regard du génitif classique *Eneci*, qui se lit dans la bulle de Grégoire XIII approuvant la canonisation d'*Enecus* par l'évêque de Burgos, on trouve le génitif *Eneconis* [5]. Pour l'Aragon, je citerai la correspondance de l'évêque de Saragosse *Tajus*, contemporain de Grégoire le Grand, et de l'évêque *Quiricus*. L'évêque de Saragosse, en parlant de lui, se sert du nominatif *Tajus*, cf. le gentilice *Taius*, et *Quiricus*, dans sa réponse, l'appelle au datif *Tajoni* [5]. Pour ce qui est de la Catalogne, on peut alléguer une charte de l'an 1000, de Gaston, vicomte de Béarn, où on lit : « Signum Antici Ticionis, vicari Barchinonensis ». *Ticionis* est le génitif de *Ticius*, var. de *Titius* [6].

La constatation de l'emploi de la flexion -us -onis en

1. C. Meyer, *Sprache und Sprachdenkmäler der Langobarden*, p. 213, 216 174, 184.
2. *Ibidem*, p. 137, 220 et 181, 163, 159, 193, 195, 216, 225.
3. Greg. Turon, *h. F.* V. 30 et VI, 30.
4. *España Sagrada*, t. XXVII, p. 872.
5. *Ibid.*, t. XXXI, p. 171 et 174.
6. D'Achéry, *Spicilegium*, édition in-f°, t. III, p. 383.

Espagne est pour nous d'un très grand intérêt. En effet, comme la flexion francique *-o -on* n'a jamais été en usage dans la péninsule ibérique [1], il ne saurait être question de lui attribuer une action quelconque sur la formation du type *Tajus Tajonis*, qui nous apparaît ainsi comme étant de création purement latine.

Voici maintenant le relevé, par ordre alphabétique, des noms d'homme d'origine latine qui suivent la déclinaison en *-us -onis* dans les textes que j'ai mis à contribution. Je marque d'un astérisque les cas sujets qui n'apparaissent pas dans nos actes et que j'ai restitués d'après le *Corpus Inscriptionum Latinarum* :

*Acius (var. d'Accius) Acioni ; — *Aclus (cf. Aclenius) Aclono ; — Aculeus Aculionis ; — *Ælus (cf. Ælius) Ælono ; — *Agellus Agelono ; — Agenus Agenono ; — *Agnus Agnonis ; — Albus Albonis Albono ; — Amulus Amoloni ; — Andraeus *Andraeonis (cf. Andrieux Andrevon) ; — Annus Annoni (cf. Ann-iu-s et Ann-oniu-s) ; — *Arius Ariono ; — *Arsus (cf. Artius) Arsonis ; — *Artus Artonis ; — *Auctus Octonis ; — *Babicius Babiccione ; — *Barontius Baroncionis ; — *Basus (var. de Bassus) Basoni ; — *Beccus Beconis ; — *Bellus Bellone ; — *Benus Benonis ; — *Blandus Blandone ; — *Bollius (forme basse de Büllius) Bollione ; — *Bonius Bonionis ; — Burnus Bornonis ; — Calstus Calstoni ; — Calsus Calsoni ; — *Campius Campioni ; — *Campus Camponis ; — Carus Caronis ; — Celsus Celsoni Celsono ; — Claudius Claudioni ; — Claudius Claugonis Claugione ; — *Clavius Clavioni ; — *Coccius Coccione ; — *Cocus Cocone ; — Constancius Constancionis Constancioni ; — *Crispius Crispioni, (cf. le nom d'homme *Crépion*) ; — Datus Datoni ; — Dominicus Dominiconi (cf. *Dominjon*) ; — Dumius Dummiono Domioni ; — Elius (ou Helius) Elionis Elioni Helionis ; — Enecus Eneconis ; — Estevanus Estevenoni Estevenono ; — Ferrius Ferrione ; — Gallus Gallonis Galloni (à côté de Galli) ; — *Garrius Garrionis ; — *Gavius Gavione ; — *Gentius Gentioni ; — *Gemeius et *Gimmius Gemoni et Gimoni ; — Gisus Gisoni Gisono ; — Grinnius Grennonis ; — Ilius Ilione ; — Ivus Ivone ; — Jārentus (var. Garentus) Jarentonis et Garentonis ; — Jaudus Jaudone (cf. Gavidus et le nom de famille *Jaudon*) ; — *Jurius Jurioni ; — Judeus Judeoni ; — *Livus Livonis Livoni ; — *Lobus Lobonis ; — Lucius Lucionis Luciono ; — Lupus Luponis ; — Magnus Magnoni ; — *Magnius Magnione ; — Mantius Mansionis ; — Marcus Marconis ; — *Marcius Marcionis ; — *Marius Marionis ; — *Maurellius Maurellione ; — Mauricius Mauricioni ; — *Maurus Mauronis ; — *Mettus (cf. Mettius) Mettono Metoni ;

1. Les noms germaniques en *-o -on* qu'on rencontre dans quelques documents relatifs à la Catalogne sont incontestablement d'importation franque.

— Mirus Mirone, en regard du Mirus, Mironis, Myronem de Grégoire de Tours; — *Muscius Muscionis; — Nivius Nivionis; — Notus Notoni; — *Paulicius Paulicione; — Pelagius Pelagionis; — Petrus Petronis Petrono; — *Petilus Petiloni; — Philippus Philipponi (cf. *lo rei Felipon de France*) [1]; — Picus Piconis; — Pontius Pontionis Pontioni; — Primus Primono; — Puppus Pupponis; — Quintillus Quintillone; — *Rubienus Rogenono; — Sancius Sancione; — *Sarannus Sarannonis; — *Sarentus Sarentonis; — *Segus Segono (cf. Seg-ilus); — *Senter Senderonis; — Silvius Silvionis Selvioni; — *Silvus Silvonis; — Sisus Sisonis; — Syrus Syroni; — Taius Taionis; — *Terpnus Ternoni; — Tertius Tercione; — *Ticius Ticionis; — *Tuccius (ou *Tutius) Tucione; — *Tullus Tullonis; — Turpius Turpionis; — Ursius Ursioni; — Ursus Ursonis Ursoni.

Dans les textes lyonnais des XIIIe et XIVe siècles, on peut citer : *Peros Peron* I, VII, 4, 5, *Jaquemos* I 27 et **Jaquemon* *Jacobonem que permet de supposer le nom de famille *Jacquemon(t)*, (*Romania*, XXX, 227). De même en bressan : *Andrers Andrevon*, *Beneiz Beneiton*, *Pieros Peron* dans le Terrier de Maillisola (§§ 25, 38, 29 et 15), *Crestinon(s)* dans le Terrier de Bâgé (§ 19), *Peros*, *Marion*, *Marium* dans un terrier de Mionnay de 1317 (§§ 1, 3, 4)[2].

Il existe pour un grand nombre de noms de famille d'origine latine des doublets en *-on* qui supposent nécessairement la flexion hybride *-us -onis*. En voici quelques exemples choisis entre beaucoup d'autres : *Andrieux Andrevon*, — *Bel Belon*, — *Benoît Benoiton*, — *Cher Chèron*, — *Claude Claudon*, — *Claudin Claudinon*, — *Clémens Clémençon*, — *Denis Denison*, — *Didier Dideron*, — *Dominge Demange Dominjon Demangeon*, — *Estève Thèvenon*, — *Jacques Jacquemon(d)*, — *Julhes Juillon*, — *Juste Juton*, — *Laurens Laurençon*, — *Marc Marcon*, — *Martin Martinon*, — *Mathieu Mathevon*, — *Michel Michelon*, — *Morel Morellon*, — *Philippe Philippon*, — *Pierre Perron*, — *Pons Ponson*, — *Quint Quinton*, — *Valens Valançon*, — *Vitte* Vittus *Vitton*.

Dans une charte donnée à Langres, en 1101, je lis le nom de *Clarius*, dont le cas oblique explique le nom de *Clairon* [3]. L'alternance *Clair Claron* me paraît remonter à *Clarus Claronem*.

---

1. Biblioth. Nation., Franc. 818, f° 24 r°, col. *a*.

2. E. Philipon, *Documents linguistiques du département de l'Ain*, dans la *Collection de documents linguistiques* publiée sous la direction de M. P. Meyer.

3. *Gallia Christiana*, t. IV, *instrum.* c. 151. Je n'ignore pas qu'on a cru voir dans les noms tels que *Andrevon*, *Ponson*, des diminutifs (?); mais il ne me

Citons aussi les prénoms *Toine Toinon* pour *Antoine Antoinon*.

C'est dans la même catégorie qu'on doit ranger les doublets dérivés de noms germaniques simples tels que *Charles Charlon* et peut-être aussi *Bert Berton*, Bertus Bertonem.

L'ancienneté des formations de ce genre est attestée par des noms tels qu'*Andrevon* *Andreuonem, *Mathevon* *Mathaeuonem, où le *v* ne peut pas être épenthétique, puisque si l'*e* s'était trouvé, à une époque quelconque, en contact avec l'*o* suivant, il se serait nécessairement palatalisé, ce qui nous aurait donné la forme **Andrion*, cf. *Andrieu* Andraeum.

Après les nombreux exemples qui viennent d'être donnés, il ne me paraît pas que l'on puisse songer à contester l'existence, en latin vulgaire, d'une déclinaison onomastique mixte en -us -onis. Sans doute cette déclinaison n'apparaît guère avant le VIIIe siècle, mais cela s'explique tout naturellement par l'extrême rareté des textes antérieurs à cette date et par le petit nombre de noms d'homme d'origine latine qui s'y rencontrent, sans compter que ces noms se présentent d'ordinaire sous la forme du nominatif.

Aussi bien, les noms de lieu d'origine gallo-romaine tels que Moussonvilliers (Orne), Tournon (Ardèche), Poponville (Seine-et-Oise) et Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), sont là pour témoigner de l'existence de la flexion en -us -onis dès le temps de l'empire romain.

On ne doit pas oublier non plus que Grégoire de Tours décline *Mirus Mironis Mironem*, le nom d'un roi de Galice qui envoya des députés au roi Gontran [1].

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher quelles sont les causes qui ont amené la création de cette déclinaison hybride : il me suffit, pour le but que je me propose, d'en avoir constaté l'existence. Au nombre de ces causes, j'indiquerai toutefois

---

semble pas que cette opinion puisse se soutenir en présence de l'alternance Poncius Poncionem dont nous venons de relever de si nombreux exemples dans les chartes du moyen âge.

1. Greg. Turon. *H. F.* l. V, c. 41 et l. VI, c. 43.

l'effacement progressif, dans la langue parlée, des signes casuels de la déclinaison des thèmes en -o et l'influence analogique qu'ont pu exercer les *cognomina* en -o -onis si fréquents au temps du Bas-Empire.

Les inscriptions de la Gaule Narbonnaise nous offrent deux exemples curieux de la tendance morphologique que je signale. Il s'agit de deux noms grecs qui suivaient la déclinaison imparisyllabique du type φῶς φωτός ; je veux parler d'Ἔρως et d'Ἀντέρως. Trompés par la désinence du nominatif, les Gallo-romains semblent avoir fait rentrer ces noms dans la classe des thèmes en -o pour le cas sujet : Eros, Anteros; mais pour les cas obliques, ils empruntèrent la flexion des thèmes en -on- : gén. Anteronis (*C. I. L.*, XII, 4911), dat. Anteroni, Eroni (*ibid.* 4456, 4784, 5226). De même Niceros Niceronis [1].

Que si l'on prétendait qu'il n'y a là qu'une imitation maladroite de la déclinaison imparisyllabique grecque, je répondrais en citant deux noms latins qui suivaient la déclinaison parisyllabique du type avis et auxquels les Gallo-romains avaient donné des cas obliques empruntés à la déclinaison du type sanguis sanguinis. Ce sont les noms de Natalis et de Suavis, pour lesquels on trouve les datifs Natalini et Suavini (*C. I. L.*, XII, 4907, 3929).

C'est ici le lieu d'examiner une objection qui, si elle était fondée, ne laisserait pas d'être quelque peu embarrassante.

Pour défendre sa thèse d'une formation savante de *-on, -ain*, d'après les accusatifs latins en -um et en -am, M. Gröber prétend que *Piere Peron* n'a pas pu se modeler sur des noms comme Pollio Pollionem, par la raison que ces noms étaient sortis de l'usage. Cette affirmation du savant romaniste a contre elle le témoignage d'un très grand nombre de documents qui prouvent jusqu'à l'évidence que les *cognomina* latins en -o -onis n'ont jamais cessé d'être d'un usage fréquent dans l'onomastique des personnes. Pour l'époque gallo-romaine, c'est-à-dire précisément pour l'époque où commencèrent les infiltrations germaniques, nous pouvons alléguer la preuve que nous

1. Fr. Stolz, *Gramm. der Lateinischen Sprache*, p. 53.

apportent les noms de lieux tels que *Avennio* Avignon (Vaucluse, Ain, Jura, Saône-et-Loire, Tarn, etc.), *Albucio* Aubusson, *Curtio* Courson (Aisne), Corbon-od, Macon-od, Luppon-as Lupon-atis (Ain), *Grinio* Grignon (Côte-d'Or), *Martionis villa* Marson (Meuse), etc [1]. Les actes des conciles mérovingiens, malgré l'envahissement de l'épiscopat par les conquérants germains, ne nous en ont pas moins conservé les anciens *cognomina Lauto, Leo, Cariatto, Barbario, Maurusio, Scupilio* [2]. *Lupo* est attesté en 602, à Autun, par une lettre du pape Grégoire le Grand (D. Bouquet, IV, 36); *Urso* est très fréquent à l'époque carolingienne : il se lit notamment dans un précepte de Charles le Chauve de 859 (*Monum. histor.*, n. 171); *Ulmicio*, dérivé du gentilice *Ulmius*, se trouve dans une charte de l'abbaye de Saint-Denis de l'an 832, à côté de *Tosonis-vallem* pour un plus ancien *Tusionis* ou *Tutionis* de *Tusius* ou *Tutius* (*ibid.*, n. 123). *Albiso*, nom d'un évêque de Langres de la fin du ve siècle, remonte à *Albitio*. *Amizo* et *Annuzo*, noms de deux évêques de Tarentaise du xe siècle, tiennent lieu des primitifs *Amitio* et *Annutio*. Un évêque de Lausanne du xe siècle se nomme *Libo*. En Septimanie, un précepte de Charlemagne de l'an 812 nous a conservé les noms d'*Amancio, Mauro, Ofilo, Simplicio, Salomo* (D. Bouquet, V, 776). Rien de plus commun en Gaule que les noms bibliques de *Samso, Simeo, Salomo, Simo*, auxquels on peut joindre les noms ethniques tels que *Britto, Wasco*. Enfin étant donné le petit nombre de noms d'origine latine qui ont survécu aux invasions barbares, les cartulaires contiennent une quantité relativement considérable d'anciens *cognomina* romains, parmi lesquels nous nous bornerons à citer *Acio* pour un plus ancien **Attio, Aculio, Amico* en regard d'*Amicus, Anno, Audicio, Blanco* en regard de *Blancus, Bono, Corbo, Eneco, Falco, Fortunio, Greno* et *Grinus, Maccho, Lubo, Miro, Ciso, Quincio, Rubio*, au Cartulaire de Saint-Victor de Marseille; *Blado, Burno, Cornelio, Falco, Pato* pour un plus ancien *Patto, Sarilo*, au Cartulaire de Saint-André-le-Bas, de Vienne; *Albo, Arto, Falco, Leo, Titio, Urso, Ursio*, au cartulaire de Savigny; *Acio*,

1. Sur cette formation toponomastique, voyez d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 509 et suiv.

2. Maassen, *Concilia Aevi Merovingici*, p. 11, 65, 98, 163, 184.

Barasco, *Miro*, au cartulaire de Brioude; *Eppo*, *Falco*, *Livo*, *Salomo*, *Samso*, *Simo*, au cartulaire de Cluny; *Albo*, *Avelio*, *Falco*, *Vertio*, au cartulaire de Mâcon; *Urso*, *Ursio*, *Strabo*, au Cartulaire général de Paris.

M. Gröber, on le voit, est bien loin de compte lorsqu'il affirme que le type Pollio Pollionis était sorti de l'usage à l'époque de la formation du type *Pieres Peron*.

La vérité, c'est qu'au temps du Bas-Empire les noms en -o -onis étaient extrêmement fréquents, et que c'est cette fréquence même qui explique la création du type hybride Petrus Petronis dont nous venons de constater l'existence sur tous les points de la France actuelle.

Après avoir établi l'origine purement latine du type *Pieres Peron*, il me reste à démontrer que c'est également la déclinaison en -us -onis qui explique le type *Hugues Hugon*. Mais auparavant et pour faciliter cette démonstration, je suis obligé de rappeler brièvement les règles qui ont présidé à la latinisation des noms de personne germaniques.

Pour les thèmes masculins en *-a*, lesquels suivent la déclinaison forte, pas de difficulté : dès l'époque des grandes invasions germaniques, la voyelle thématique était tombée au nominatif et à l'accusatif et l'*s* du nominatif ne tarda pas à tomber à son tour; de telle sorte que les latinisateurs n'eurent qu'à juxtaposer au thème germanique apparent les désinences de la déclinaison latine des thèmes en *-o-* : *Ulf(a)* a été latinisé en Ulf-us, *Nandj(a)* en Nandi-us, etc. Pour les noms solennels, comme pour les noms hypocoristiques, l'*s* du nominatif roman est donc d'origine purement latine.

Pour les noms familiers, lesquels suivaient la déclinaison faible du type gotique *gúma gúman*, ou v.-h-a. *gómo gómon*, les choses sont un peu plus compliquées, mais en définitive, c'est toujours sur le thème dépouillé de son suffixe, ou si l'on aime mieux, sur le radical, qu'ont opéré les traducteurs grecs ou latins. Rien ne serait plus contraire, en effet, à la réalité des choses que de croire au passage en roman du type germanique *Húga Húgan* ou *Húgo Húgon*; sans revenir ici sur l'impossibilité radicale où l'on est d'expliquer le v. lyon. *Hugón* par le burgonde *Húgan*, et le français *Huón* par le francique *Húgon* [1],

1. Dès les plus anciens textes germaniques la voyelle thématique a déjà

nous allons montrer les traducteurs remplaçant le suffixe atone du thème germanique par le suffixe grec -ων- ou par le suffixe latin *-ó(n)-* accentué aux cas obliques :

Gôt-an-s : Got-ón-es, dans Tacite, *Ann.* 2, 62, et Pline, *Hist. natur.*, 4, 99, Γύθ-ων-ες, dans Ptolémée 3, 5, 8.

**Burgundj-an-s* : Burgundi-ón-es, dans Pline, 4, 99.

**Stilich-a* [1] : Stilich-ō dans Claudien, Στελίχ-ων, dans Zosime 4, 57.

**Gild-a* [2] : Gild-ō dans Ammien Marcellin 29, 5, Γιλδ-ων dans Zosime, 5 11 ; cf. *Gildas* à côté de *Gildo* dans un texte mérovingien cité par Förstemann [3].

Mil-o : Μέλ-ων, nom d'un chef sicambre dans Strabon, 7, 1, 4.

Hug-o : Οὔγ-ων, dans Théophane (VIIIe siècle).

Baud-o ou plutôt *Baud-a* [4] : Βαύδ-ων, général de Gratien, dans Eunapius (IVe siècle) et dans Zosime (Ve siècle).

Dans les exemples que l'on vient de citer, les suffixes grecs ou latins répondent au suffixe germanique, les uns et les autres représentant le suffixe indo-europ. **-en-* ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit toujours ainsi. Le plus souvent, pour ne

---

disparu au nom. et à l'acc. : got. nom. *dags*, acc. *dag*, v. h. a. *tag* pour les deux cas, d'un prégerm. **dago-z* ; got. nom. *hairdeis*, acc. *hairdi*, v. h. a. *hirti*, d'un prégerm. **herdio-z*. Au reste, cela importe peu puisque, suivant la règle bien connue de la dérivation, la voyelle thématique disparaît toujours devant les suffixes commençant par une voyelle. Notons également que l'*s* du nominatif, qui persiste encore dans Ulphilas (IVe siècle), a disparu dans Jordanis (VIe siècle) : *Gelimer* (c. 33) en regard de *Hermanaricus* (c. 23), et à plus forte raison dans Paul Warnefried (VIIIe siècle) : *Agilulf* nom. (IV, 28), *Raduald* nom. (IV, 37), en regard de la forme latinisée *Agilulf-us* (IV, 4). Dans un *ex dono* à l'Église de Saint-Étienne, l'archevêque de Lyon, Leydrade, écrit son nom au nom. *Leidrat* (*Bibl. de la ville de Lyon*, ms. de S. Grégoire). Sur la « bibliographie de Leidrat », voyez la Notice intéressante de M. Félix Duvernay, Lyon, 1899.

1. Stilichon, beau-père de l'empereur Honorius, était d'origine vandale, et Pline (4, 99) nous dit expressément que les Vandales étaient de la même famille que les Burgondes et les Gots : « Vandili quorum pars Burgundiones... Gutones » ; cf. Zeuss, *Die Deutschen*, p. 57 et 443-455.

2. Gilda était un comte vandale d'Afrique.

3. Förstemann, *Personennamen*, 2e éd., col. 639.

4. On sait que c'est l'empereur Gratien qui établit les Gots dans l'empire (380) ; il est donc permis de croire que son général Baudo était got et qu'il s'appelait *Bauda* dans sa langue maternelle

pas dire presque toujours, les traducteurs, se méprenant sur la véritable nature du suffixe germanique, ont fait suivre aux noms familiers gotiques la déclinaison des thèmes masculins en **-a** et aux noms familiers francs, celle des thèmes masculins en **-o**[1].

1. — *Attil-a* : Attil-a, -ae, -am, dans Jordanis c. 34, 40, 35, en regard de la forme savante, Attila Attilanis, c. 58.

**Ausila* : Αὐσίλ-α-ς, nom d'un Got, dans Procope, *Bell. Got.* 4, 29.

God-a : Γώδ-α-ς, dans Procope, *Bell. Vand.* 1, 10 et 24,

Hunil-a : Οὔνιλ-α-ς dans Procope, Hunil-a ablat. dans Jordanis, c. 60.

Ostrogoth-a : Ostrogoth-a, -ae, dans Jordanis c. 17, 16, en regard d'Οὐστρίγοτθ-ο-ς, dans Procope, *Bell. Got.* 4, 27; cf. le nom plur. Ostrogoth-ae, en regard de Goth-i, dans Jordanis, *passim*.

2. — *Agil-o* : Agil-ō dans Ammien Marcellin, 14, 8, Ἀγίλ-ων, dans Zosime 4, 8, mais Aghil-u-s dans un acte de l'an 692 (Pardessus, n. 425).

Bald-o : Bald-us, nom d'un évêque de Tours au VIe siècle (Förstemann, *loc. cit*, c. 235), en regard de Bald-o, dans Grégoire de Tours (h. F. 8, 44. [2])

Bett-o : Βέττ-ο-ς, nom d'un Franc, dans Théophylacte, 6, 3.

Droc-o : Droc-u-s, dans Frédégaire, *Continuationes*, c. 5 et 6.

Hug-o : Hug-u-s, dat. Hug-o, dans la *Vita S. Arnulfi* [3].

Frid-o : Frid-u-s, dans un acte de Farfa de l'an 796 (Förstemann, *ibid.*, c. 528).

Mil-o : Mel-u-s, fréquent (*ibidem*, c. 1123),

Nipp-o : Nep-u-s, nom d'un évêque d'Avranches qui assista au concile d'Orléans de 511 [4].

On peut citer encore Aldus pour *Aldo* [5], Attalus pour *Attalo* ou *Attala* [6], Benilus pour *Benilo* ou *Benila* [7], Berus

---

1. Il est possible que ce système de traduction coïncide avec la chute de l'*n* dans les thèmes germaniques en *-an-* ou en *-on-*; cette chute était déjà un fait accompli dans le gotique d'Ulphilas, ou plutôt dans celui du *Codex argenteus* qui date, comme on sait, de la fin du Ve siècle ou du commencement du siècle suivant, cf. Ulfilas, ed. Moritz Heyne, p. IX.

2. Cf. Baldus, dans les *Libri Confraternitatum S. Galli*, etc. I, 276 (69), en regard de la forme savante Baldō, *ibid.*, p. 416.

3. *Fredegarii et aliorum chronica*, éd. Br. Krusch, p. 437, 438. L'éditeur mentionne en note les var. *Hugo* et *Hugone*, qui sont des formes savantes.

4. Maassen, *Concilia Aevi Merovingici*, p. 10.

5. Pertz, *Scriptores*, XVII, 87.

6. Procope, *Bell. Vandal.*, 1, 2.

7. Procope, *Bell. Goth.*, 4, 9 et 13.

pour *Bero*[1], Bertus, évêque de Tours au VIe siècle, pour *Berto*[2], Edus pour *Edo*[3], Grisus pour *Griso*, dans un acte de 743[4], Laudus pour *Laudo*, Liebus pour *Liebo*, Logus pour *Logo*, Lopus pour *Loppo*, Mundus pour *Mundo*[5], Odilus ou Odelus pour *Odilo*[6], *Radulus*, *Riginus*, *Suppus*, *Tizzus*, *Weselus* en regard de *Ratilo*, *Regino*, *Suppo*, *Tuzzo* et *Wezilo*[7], etc.

Dans l'ancienne Burgondie : Aganus pour *Agano*, dans une charte de Cluny de l'an 926 (n° 275), Aidus pour *Aido*, dans plusieurs actes de la même abbaye, du commencement du Xe siècle (n°s 185, 188, 189, 199), Bardus pour *Bardo*[8], Sius (=*Sigus) pour *Sigo*, dans d'autres actes de même provenance (n°s 210 et 27).

Un des exemples les plus caractéristiques qui se puisse citer du passage des thèmes germaniques en *-on-* dans la déclinaison latine des thèmes en -o- est celui que nous fournit Isidore de Séville, mort en 636. Dans son histoire des Gots, sous l'année 483, le savant évêque appelle Flaudius le roi des Francs Clovis Chlodowechus, dont le nom familier était *Hludio*[9].

Le successeur de Pharamond, premier roi légendaire des Francs, s'appelait sans doute aussi Chlodowechus, mais il n'est connu que sous son nom familier, que la généalogie des rois mérovingiens traduit par Chludius[10].

On pourrait aisément multiplier ces exemples, mais ceux qui viennent d'être donnés suffisent amplement pour établir que d'une part, les noms masculins germaniques de forme hypoco-

---

1. *Polyptyque d'Irminon*, 9, 210, éd. A. Longnon.

2. *Gregor. Turon. opera*, éd. Arndt, p. 476; *Gesta abbat. Fontanell.*, apud Bouquet, II, 660; *Polyptyque d'Irminon*, p. 108, etc.

3. *Polyptyque d'Irminon*, 3, 20.

4. Förstemann, *loc. cit.*, c. 674.

5. Förstemann, *loc. cit.*, c. 1014, 1015, 1020, 1135.

6. *Polyptyque d'Irminon*, 21, 23 et 2, 39.

7. Förstemann, *loc. cit.*, c. 1207, 1221-1222, 1372, 1416, 1549.

8. Bardus pour *Bardo* est fréquent dans les textes de l'époque mérovingienne, cf. Förstemann, *loc. cit.*, c. 247.

9. *España Sagrada*, t. VI, p. 494 et Franz Stark, *Die Kosenamen der Germanen*, p. 15 et n. 1.

10. Förstemann, *loc. cit.*, c. 849.

ristique ont *tous* et *toujours* perdu leur suffixe originaire, en passant soit en grec, soit en latin, et que, d'un autre côté, dès le VIe siècle au plus tard, ils ont été pliés à la déclinaison latine des thèmes en -o-.

Ce que nous venons de dire des noms d'homme s'applique également aux noms de femme. Ceux-ci comme ceux-là n'ont passé en roman qu'après avoir perdu leur suffixe originaire pour en prendre un nouveau qui, le plus souvent, n'a pas le moindre rapport avec le premier. C'est ainsi que, dans les pays occupés par les Burgondes ou par les Wisigots, le type féminin *Bertô Bertôns* a été latinisé en *Berta Bertae* ou en *Berta Bertane*. De même : *Ava Avae*, *Ava Avane*, *Avan* au nomin., *Tetsa Tetsae*, *Otellia Otelliane*, dans des actes du *pagus* de Mâcon[1] ; — *Emma Emmane*, **Goda Godanae*, dans des actes du *pagus* de Lyon[2] ; — *Ema Eme*, **Borgia Borgiane*, dans des actes du *pagus* de Vienne[3] ; — *Guisla Guislae*, *Oda*, *Guilda*, dans des actes du cartulaire de Gellone (n°s 34, 97, 123), etc.

Les noms solennels dont le second élément présente un thème en *-jô-* (got. nom. *-i*, gén. *-jôs* ; v. h. a. nom. et gén. *-e*) nous apparaissent latinisés tantôt en *-is* tantôt en *-a* : *Meribilda*, en regard de *Brunichildis*, *Biligarda* en regard d'*Eligardis*, *Sagintruda* en regard de *Madaltrudis*[4].

Parfois même on a donné à un nominatif en *-is* un cas oblique en *-ane* : *Arbintrudis Arbintrudane* en regard d'*Arientrudis Arientrude*[5].

Une chose à laquelle on n'a pas prêté, à mon sens, une suffisante attention et qui a dû faciliter singulièrement le phénomène morphologique dont je viens de parler, c'est la confusion qui paraît s'être produite, dès le VIIe siècle, entre la flexion des noms solennels et celle des noms familiers. Les uns et les autres nous apparaissent fréquemment dans les textes latins sous leur forme germanique ; or cette forme est dépouillée de toute

---

1. *Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny*, n°s 53, 27, 74, 173, 104.
2. *Ibidem*, n° 61 et *Cartulaire d'Ainay*, n° 130.
3. U. Chevalier, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, de Vienne, n° 84 et *Recueil des Chartes de Cluny*, n° 48.
4. Förstemann, *loc. cit.*, c. 1004, 598, 422.
5. *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, n°s 99 et 101.

voyelle thématique. Pour les noms solennels, cela est tout naturel, puisque la voyelle thématique des noms suivant la déclinaison forte avait déjà disparu au temps d'Ulphilas, mais pour les noms hypocoristiques cette absence de voyelle thématique semble bien indiquer une tendance marquée à faire rentrer les noms de cette espèce dans le moule de la déclinaison forte. C'est ainsi que Jordanis donne le nom d'*Agil* à un roi wisigot d'Espagne qui s'appelait *Agila* et que la chronique de Sigebert nomme Agilus[1]. Les documents du moyen âge nous fournissent un grand nombre d'exemples semblables, parmi lesquels je me bornerai à citer *Hug* et *Huc* pour *Hugo*[2], *Adal* pour *Adalo*[3], *Mag* en regard de *Mago*[4], *Ot* en regard d'*Oto*[5], *Berht* en regard de *Berto* et de Bertus[6], *Bald* en regard de *Baldo* et de Baldus[7], *Gunth* en regard de *Gundo* et de Gundus[8], *Othil* en regard d'*Odilo* et d'Odilus[9], etc.

Le même fait s'est produit pour les noms solennels féminins dont le second élément présentait un thème en *-jô-* : *Agildrud* à côté d'Agedrudis, *Irmingard* à côté d'Idelgardis[10].

Les exemples que l'on vient de citer prouvent surabondamment, à mon sens, qu'en aucun cas le suffixe germanique n'a passé en bas latin et, à plus forte raison, en roman[11]. Que la chute de ce suffixe soit un fait pré-germanique, comme c'est le cas pour les thèmes en *-a-*, qu'elle se soit produite à une époque contemporaine de la formation du roman, ou qu'elle soit la conséquence de la règle qui veut que la voyelle thématique

---

1. Jordanis, c. 58; cf. Gregor. Turon. *H. F.* III, 30; Pertz §§ VIII, 323; Förstemann, *loc. cit.*, c. 27 et 28.

2. H. Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei S. Gallen*, nos 39, 91, 372, 414 (an. 763-851), etc.; P. Piper, *Libri confraternitatum*, p. 464.

3. H. Wartmann, *loc. cit.*, nos 144, 349; P. Piper, *loc. cit.*, p. 464.

4. P. Piper, *loc. cit.*, p. 476.

5. *Ibidem*, p. 484 et 486.

6. Förstemann, *loc. cit.*, c. 281.

7. *Ibidem*, c. 235.

8. *Ibidem*, c. 694.

9. *Ibidem*, c. 1183.

10. *Ibidem*, c. 422 et 559.

11. En ce qui concerne les noms formés à l'aide de plusieurs suffixes successifs, comme *Ag-il-o(n)*, *Od-il-o(n)*, je ne parle, bien entendu, que du dernier.

tombe devant un suffixe commençant par une voyelle, peu importe, ce qu'il y a de certain c'est que jamais on ne retrouve en roman le suffixe germanique.

C'est du radical germanique et de lui seul, que dérivent les noms romans d'origine francique, wisigotique ou burgonde.

Jamais les Gallo-romans n'ont fait usage du type germanique *Húgo Húgon, Húga Húgan*, jamais, par conséquent, ce type n'a pu exercer l'action analogique que lui prêtent les partisans de l'origine germanique des accusatifs en *-ain*.

Le type Hugus Hugi, une fois formé, n'a pas tardé à faire place au type Hugus Hugonis, sous l'action analogique du type Petrus Petronis : c'est là ce que l'alternance *Hugos Hugon, Hues Huon* permettrait à elle seule d'affirmer, si dès le VIIe siècle les textes ne nous apportaient la preuve directe de ce que j'avance. C'est ainsi que dans un jugement rendu en 697 par Childéric III contre un certain Drogon, celui-ci est appelé *Drogus* au cas sujet et *Drogone* aux cas obliques [1].

Dans un acte de Cluny de l'an 885, le fils du vendeur est appelé *Bardus* au nominatif et *Bardono* au génitif [2]. *Aganus Aganoni*, au Cartulaire de Beaulieu (n. 115), représentent l'hypocoristique *Agano* (Förstemann).

Le cas sujet et le cas oblique se rencontrent dans des actes différents : *Aganus*, dans une charte de Cluny (n. 275), *Aganoni*, dans une charte de Saint-Barnard de Romans [3]; *Aganus* et *Aganonis* dans des chartes données à Autun, en 1026 et en 1033 ; *Bainus* dans des actes de 648 et 685, *Bainoni* dans un acte de Saint-Gall de l'an 762 [4]; *Brunus* et *Brunonis* dans des actes des diocèses de Grenoble et d'Autun [5]; *Gisus*

1. J. Tardif, *Monuments historiques*, p. 31 : à côté de la forme populaire Drogus, qui se lit à deux reprises dans l'acte, on voit apparaître une fois la forme savante Drogo, évidemment refaite sur le cas oblique Drogone.

2. A. Bernard et A. Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, n° 27 : « Ego Aovardus et filio suo Bardus et uxor sua Ava..... S. Aovar et filio suo Bardono et uxor sua Avane » ; cf. Fösteman, *loc. cit.*, c. 247, v° *Bardo*.

3. U. Chevalier, *Cartulaire de Saint-Bernard de Romans*, p. 23.

4. Förstemann, *loc. cit.*, c. 232.

5. J. Marion, *Cartulaires de l'Église de Grenoble*, p. 144, 204 et *Gallia Christiana*, t. IV, *instr.*, c. 79 et 82.

en regard de *Kisoni* dans un acte de Saint-Gall de l'an 786[1]; *Hugus Hugone*, *Milus Milone*, *Saluchus* et *Salachus* en regard de *Salacchoni*[2].

Sans doute, à l'époque carolingienne, le type Hugo Hugonem apparaît fréquemment dans les actes, mais comme le nominatif Hugo aurait donné nécessairement en roman de France *Huc*, *Hug* ou même *Hu* (cf. *festu* *festucum, *ami* amicum) et non *Hugos*, *Hugues* ou *Hues*, force nous est bien de voir dans Hugo un nominatif refait sur le cas oblique Hugonem, par suite de l'action analogique du type Pollio Pollionem.

J'avais pensé tout d'abord que le type féminin *Lucia Luciane* était dû au désir de donner, en quelque sorte, un pendant au type masculin *Pontius Pontionis*. Les relevés grammaticaux qui accompagnent les différents volumes du *Corpus Inscriptionum Latinarum* sont venus modifier mes idées primitives. Sans doute, la recherche de parallélisme à laquelle je viens de faire allusion a pu, dans une certaine mesure, faciliter le développement du type féminin en *-a -ane*, mais il ne me paraît plus qu'on doive lui en attribuer la création.

Dès le temps du Haut-Empire, on constate, sur les inscriptions, une tendance marquée à faire passer les *cognomina* féminins en *-a* dans une déclinaison d'origine obscure en *-e -enis* que les archéologues appellent, je ne sais trop pourquoi, *semi-graeca*, bien qu'il n'y ait pas le moindre rapport entre elle et les déclinaisons que suivent dans leur langue mère les noms grecs qui lui ont été soumis[3]. Voici d'après le *Corpus Inscriptionum Latinarum* quelques exemples de cette déclinaison anormale : génitif *Valeria[n]es Plocinis*, sur une inscription de Dalmatie (*C. I. L.*, III, 2583), *Marcianenis* sur une inscription de la Gaule Narbonnaise (*C. I. L.*, XII, 2862); datif *Juniae Rutiliae Junianeni*, *Nummeiae Nummeianeni*, sur des inscriptions de Benévent (*C. I. L.*, IX, 1853, 1890), *Atticeni*, *Caleni* (*ibid.*, p. 800); *Arriae Ælianeni*, *Agileni*,

1. Förstemann, *loc. cit.*, c. 644, 1291 et 1292.

2. Frédégaire, ed. Br. Krusch, p. 437 et 438.

3. C'est ainsi que le dat. *Nemesini* répond au grec Νέμεσει, et le dat. *Hebeni* au grec Ἥβῃ (*C. I. L.*, V 1249 et 2639).

Callisteni, *Felicianeni*, *Valerianeni Spenini*, sur des inscriptions de Campanie et de Lucanie (*C. I. L.*, X, p. 1172); *Augeni*, *Augini*, *Callisteni*, *Julianeni*, sur des inscriptions de la Gaule Narbonnaise (*C. I. L.*, XII, 890, 3448, 4682, 3990, 1714)[1]; cf. les datifs masc. *Natalini*, *Suavini*, *Anteroni* (*C. I. L.*, XII, 4907, 3929, 4286).

A côté de la déclinaison féminine en *-e -enis* (= *-a -ae*), on en voit apparaître une autre en *-a -anis*, qui n'est probablement qu'une variante de la première : *Phœbus Cerelianes procles servos*, sur une inscription de Brundisium (*C. I. L.*, XIV, 163), cf. *Caerellia*; *Valeria*[*n*]*es* sur une inscription de Dalmatie (*ibid.*, III, 2583); *Vibiae Asicianes*, *Mesa Januáriani et Urbanais*, sur des inscriptions d'Afrique (*ibid.*, VIII, 8706, 1495). Enfin, M. Gaston Paris a bien voulu me communiquer une forme d'un intérêt capital dans la question qui nous occupe, c'est l'accusatif féminin *Fortunatanem* qui se lit sur une inscription latine de l'époque impériale.

Il est donc certain que, par suite de causes et dans des circonstances encore mal connues, les Latins créèrent, à une certaine époque, une déclinaison imparisyllabique pour les noms de femmes qui suivaient originairement la déclinaison des thèmes en *-a*.

C'est au développement de ce mode de formation que nous devons le type *Lucia Luciane*(*s*), *Rosa Rosane*(*s*), *nonna nonnanes*.

Voici les exemples de la flexion en *-a -ane* que j'ai relevés dans les Cartulaires de Cluny, d'Ainay, de Savigny et de Saint-André de Vienne :

1° Le cas sujet et le cas oblique apparaissent dans le même acte : *Aletsandria* et *Sign. Aletsandriane* C. 629; — *Anastasia* et *Sign. Anastasiane* C. 79,

---

1. Ni Brugmann, ni F. Stolz (*Histor. gramm. der Lateinischen Sprache*), ni Lindsay (*The latin language*) ne parlent de cette déclinaison en *-e*, *-enis*. Il y aurait là matière à une étude très intéressante qui ne pourrait manquer de jeter une vive lumière sur l'histoire des cas oblique romans en *-on* et en *-ain*.

2. M. Gaston Paris, en m'autorisant à faire usage de la forme *Fortunatanem*, ce dont je le remercie, me prie de dire que cette forme lui a été signalée par M. F. Neumann, professeur à Fribourg-en-Brisgau, peu après la publication de son article sur les accusatifs en *-ain*. L'inscription qui nous a conservé l'accus. *Fortunatanem* se trouve au supplément du t. III du *C. I. L.*

Anestasia et *S. Anestasiane* C. 803 ; — *Anna* et *S. Annan*[e] C. 634 *bis* ; — *Consortia* et *S. Consortiane* C. 1095 ; — *Constancia* et *Constantiane* C. 1100, *Constancia* et *S. Constanciane* C. 822 *bis* ; — *Dada* et *S. Datano* pour *Datane* C. 56 ; — *Deodata* et *S. Deodadane* C. 100 ; — *Dida* et *Didane* V. p. 48, *Ditza* et *S. Ditziane* C. 972 ; — *Dominica*, *Domengane* C. 424, *Domengianæ* S. 171 ; — — *Eva* et *S. Evane*, C. 698, 1034 ; — *Liva* et *S. Livam*, corr. *Livane* ou *Livani* V. p. 22 ; — *Osanna* et *S. Osenane* C. 104 ; — *Suffisia* et *S. Suficiane* V. p. 100, cf. *S. Sufisie* A. 60.

2° Le cas sujet et le cas oblique apparaissent dans des actes différents : *Alexandra* C. 1091, *Alexandrane* A. 112 ; — *Christina* C. 975, *Christinane* 195 ; — *Elena* C. 253, *Elenane* C. 110, 111 ; — *Gallia* S. 195, *Gallianae* S. 19 ; — — *Lucia* S. 146, *terra Luciane* C. 48, 686 ; — *Pontia* S. 229, *Pontianae* S. 222.

3° Le cas oblique apparaît seul : **Burdia*, *S Borgiane* C. 48 ; — *Dunesianae* S. 147 ; — *Franchanæ* de *Franca* S. 721 ; — *Frigentiane* C. 996, corr. *Frugentiane* ; — *Hondradanae* S. 1, *Ondredane* C. 35 du cognonem *Honorata* ; — *Mauranae* S. 20 ; — *Ongiane* C. 1101 [1] ; — *Otelliane* C. 104 (cf. le gentilice **Otillius* var. d'*Otitius*) ; — *Purane* C. 110 ; — *Scriptelane* C. 1727 ; — *Stevenane* et *Estevenane* C. 110 et 111 ; — *Selvani* C. 538.

Le cas oblique *Ettolene* apparaît dans une charte de Cluny de l'an 920 à côté du cas sujet *Ettola* ; si ce n'est pas une faute de lecture pour *Ettolane*, il faut y voir un exemple de la longue persistance de la déclinaison en *-e -enis* des thèmes féminins en *-a* [2].

Une charte de 941 environ insérée au Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon (n. 488) écrit au génitif *Tolane* le nom latin de *Tola* (= Tulla), tandis que dans le même acte, le nom germanique de *Berta* se présente au génitif sous la forme *Berte*.

Je note au Cartulaire de Saint-Bernard de Romans les noms de femmes *Isicia Isiciane* (n. 61), cf. le gentilice *Isicius*, porté comme nom propre par deux évêques de Vienne aux Ve et VIe siècles, *Jheucia Jheuciane* (n. 127), *Suficia Suficiane* (n. 24). Par contre, il est intéressant de remarquer que les noms germaniques suivent la déclinaison rosa, rosae : *Aleindrada Aleindrade* (n. 165), *Jaucelda Jauceldae* (n. 151).

---

1. Cf. le nom de lieu *Ungiacus* dans une charte du diocèse d'Autun de 1106 (*Gallia Christiana*, t. IV, *instrum.* c. 85).

2. *Ettola* est la forme basse d'*Ettula* que permettent de supposer les gentilices *Ettius* et *Etilius*.

Une charte de l'an 909 insérée au cartulaire de Cluny (n° 105) place au comté d'Aix en Provence une vallée qu'elle appelle au cas oblique *Reglana* : « in valle Reglana », sans doute pour *Reglane* qui tient lieu d'un plus ancien *Regulane*, cas oblique de *Regula*.

Le génitif *Alexandrane* se lit dans deux chartes du XIe siècle, de l'église de Lausanne [1].

Le Cartulaire de Gellone, qui ne contient aucun nom de femme d'origine germanique fléchissant en *-ane*, nous offre le génitif *Viduane* de *Vidua* (n. 244). Le diplôme délivré en 877 par Charles le Chauve à Oliba, comte de Carcassonne, nous a conservé le datif *Drufianae* qu'il faut, sans hésiter, corriger en *Drusianae*, cas oblique de *Drusia* [2].

Le passage des noms féminins en *-a* dans la déclinaison imparisyllabique se constate également en Rouergue : **Elia* [3] *Eliane*, *Maria Mariane*, au Cartulaire de Conques (n. 392, 147) et en Limousin : *Elena Elenane*, **Stevena Stevenane*, au Cartulaire de Beaulieu (n. 60, 104), *Chadolane* de **Catulla*, dans une charte de Limoges de l'an 833 (*Gall. Christ.*, t. II, *instr.*, c. 165), en regard du masc. *Cadeloni* (*ibid.*, c. 171). M. A. Thomas a signalé le cas oblique *Barban* (= *Barbaranem) dans la Haute-Vienne, sur les confins du Limousin [4], et *Belan* pour **Bellan* (= *Bellane), dans *Girard de Roussillon*, qui suivant M. P. Meyer a été composé originairement dans la même région [5].

On a relevé dans des chartes bordelaises *Cauban* et *Estevenan* [6].

---

1. Martignier, *Cartulaire de l'Église de Lausanne*, p. 283, 286.

2. D. Bouquet, t. VIII, p. 663.

3. Le nom latin d'*Elia* a été porté par la femme de Robert, duc de Bourgogne (*Gallia Christiana*, t. IV, *instrum.*, c. 143).

4. L'île Barbe, près Lyon, est appelée *Insula Barbara* dans des actes du xe siècle; cf. notamment, au Cartulaire de Savigny, les actes 165, 192, 266, etc. L'Ouche, qui passe à Dijon, est appelée à l'accus. *Oscaram* dans un acte de 1306 (*Gallia Christiania*, t. IV, *instrum.* c. 107).

5. M. G. Paris me rappelle les formes *Aldane* et *Albane* de la charte de fondation de Gellone.

6. *Romania*, XXIII, 346, n. 1. M. G. Paris en rapproche avec raison le gascon *sian*, du grec thia « tante ».

Le nom. fém. *Belianes*, évidemment refait sur le cas oblique de *Bellia*, se lit dans un Cartulaire du Béarn [1].

Bien loin du pays de Béarn, dans l'Autunois, je vois apparaître le génitif *Donnane*, dans une charte datée de 817, mais qui est probablement un faux du siècle suivant [2].

Dans le célèbre testament d'Erminthrud, donné à Paris vers l'an 700 [3], on relève les formes obliques *Bonane* de *Bona*, *Carane* de *Cara*, *Fedane* de *Fida* [4], *Piane* de *Pia* et probablement aussi *Sunnine*, qu'il faut corriger en *Sunnane*, de **Sunna*, cf. le gentilice *Sunnius* [5].

Les chartes du Tournaisis (XIIIe siècle) publiées par M. d'Herbomez nous ont conservé les doublets **Jehenne Jehennain* (n. 54, 59), **Sare Sarain* (n. 10), *Maroie Marien* (n. 23), qui supposent les cas obliques *Johannane*, *Sarane* et *Mariane*.

Enfin, dans l'ancien pagus de la Thur, à Zurich, on peut citer le nom de sainte *Regula*, patronne d'un monastère dont la princesse Berthe, sœur de Louis le Germanique, fut abbesse. Ce nom de *Regula* fléchissait en *-ane* au cas oblique, ainsi que le prouve la forme allemande *Reglen*, qui remonte nécessairement à **Regulane*. Chose digne de remarque, Lothaire II dans un diplôme en faveur de « sa sœur », l'abbesse *Bertha*, emploie ce nom au cas oblique : *sorori nostrae Bertanae*. Or comme on ne saurait prétendre que c'est le nom de *Regulane* qui a été modelé sur celui de *Bertane*, variante injustifiée du germanique *Bertôn*, force nous est de reconnaître que c'est le type *Bertane* qui a été calqué sur le type latin *Regulane* [6].

---

1. *Gallia Christiana*, t. I, *instrum.*, p. 195, c. *a*.

2. *Ibid.*, t. IV, *instrum.*, c. 46 ; cf. Holder, I, 1306.

3. J. Tardif, *Monuments historiques*, n° 40.

4. C'est évidemment à tort que Förstemann (2e édition c. 394) rattache *Fedane* au germanique *Faid-* ; cf. O. Schade, *Altdeutsches Wörterbuch*, v[is] FAIDA, FÊHIDA. Sur le passage de *i* latin à *ē*, voyez H. Schuchardt, *Der Vokal. der Vulgärlateins*, t. I, p. 1 et suiv.

5. Le mari de *Sunna* se nommait *Vigilius*.

6. Georg von Wyss, *Geschichte der Abtei Zürich* dans les *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, band VIII, *Beilagen*, Zurich, 1851-1858, p. 3-10. On sait que la langue romane se maintint dans l'ancienne Thurgovie au moins jusqu'au IXe siècle inclusivement ; cf. *Romania*, I, 7.

Je donne maintenant, comme je l'ai fait pour les noms d'homme, la liste alphabétique des noms de femme d'origine latine qui suivent dans nos textes la déclinaison en *-a, -ane* :

Alba Albane ; — Aletsandria Aletsandriane ; — Alexandra Alexandrane ; — Anastasia Anastasiane ; — Anna Annane ; — Barbara *Barbarane, *Barbane *Barban* ; — Bella *Belane *Belan* ; — *Bellia *Beliane, (nominatif secondaire Belianes) ; — Benedicta *Benedictane, v. bressan *Beneytan* ; — Bona Bonane ; — Blandina *Blandinane, v. lyon. *Blandinan* ; — *Burdia Borgiane (cf. Claugionis = Claudionis) ; — *Cara Carane ; — *Catulla Chadolane ; — *Cauba *Caubane *Cauban* ; — Cerelia Cerelianes ; — Christiana Cristina [1] *Christinane v. lyon. *Cristinan* ; — Clemencia *Clemenciane v. lyon. *Clemencyn* ; — Consortia Consorciane ; — Constantia Constantiane ; — Deidona Deidonane ; — *Data Dada Datano ; — Deodata Deodadane ; — Dida Didane ; — Ditza Ditziane ; — Domengia Domengiane ; — Donna Donnane ; — *Dunesia (cf. Donissia ou Dunitia) Dunesianæ ; — Elena Elenane ; — Estevena Estevenane ; — Ettola Etolene ; — Eva Evane Evano v. lyon. *Evám* [2] ; — *Fēda (pour Fida) Fedane ; — Fortunata Fortunatanem ; — Franca Francane ; — Gallia Gallianæ ; — Januaria Januariani ; — Laurentia Laurentiane v. lyon. *Lorencin* ; — Lucia Luciane ; — Maria Mariane ; — Maura Mauranæ ; — Osanna Osenane ; — Pia Piane ; — Pontia Pontianæ ; — *Pura Purane ; — Regula *Regulane allem. *Reglen* ; — Rosa *Rosane v. lyon. *Rosan* ; — Silva Selvani ; — Scriptela Scriptelane ; — *Stevena Stevenane ; — Suffisia Suficiane ; — *Tola (= Tulla) Tolane ; — Umberia Umberiane ; — Vidua Viduane.

On peut joindre à cette liste, en français : *Antigone Antigonain* (Thèbes), *Corte Cortain* (nom de l'épée d'Ogier le Danois), *Isione Isionain*, *Jehanne Jehannain*, *Jube Jubain*, *Luce Luçain*, *Marguerite Margueritain*, *Marie Mariain*, *Perone Peronain*, *Sainte Saintain*, *Tite Titain*, et en v. rhodanien les cas obliques *Johannan*, *Jordanàn*, *Katalinan*, *Filippan*, *Lucan*, *Mathian*, *Silvestran*, *Blanchin* pour **Blanchien* et de nombreux diminutifs en *-etan* ou *-ellan* [3].

Cette liste et celle des noms d'homme du type *Petrus Petronis* seraient certainement plus longues qu'elles ne le sont si, à partir de l'époque carolingienne, les clercs qui se piquaient

1. Bibl. Nation. Fr. 818, f° 255c.
2. *Ibidem*, f° 185d.
3. *Romania*, XXIII, 323-325 ; XXX, 221.

de purisme n'avaient pas remplacé de parti pris les génitifs populaires *Petroni(s)*, *Elenane* par les génitifs classiques *Petri*, *Elene*. Pour ce qui est des noms d'homme je puis donner de cet usage des preuves directes. Le Cartulaire de Savigny contient deux actes de donation émanés du prêtre *Pontius* (n. 619 et 620); au bas du premier on lit : *Signum Pontionis*, et au bas du second : *Signum Pontii*. Dans un acte de Cluny de la seconde moitié du xe siècle (n. 944 du *Recueil*), on voit apparaître deux personnes du nom de *Constantius*; or parmi les signatures je lis *Signum Constantii* et *Signum Constantionis*.

Pour les noms féminins, je n'ai à alléguer que des preuves indirectes. Les cas obliques en *-ane*, fréquents dans les actes les plus anciens, deviennent rares à partir de la seconde moitié du xe siècle. C'est ainsi que dans le préambule de l'acte par lequel le roi Robert confirma, en 997 ou 999, les biens de l'église de Saint-Magloire, avec l'assentiment de sa femme Berthe, le nom de cette princesse est écrit à l'ablatif *Berta* au lieu de *Bertane*, qui était incontestablement la forme populaire. De même dans un acte de 1117 environ, le génitif classique *Evae* remplace le génitif populaire *Evane* [1].

Noms d'homme. — Les noms d'homme à thème en *-a* du type *Agrippa* ont été pliés également à la déclinaison imparisyllabique en *-a -anis*. Grégoire de Tours parle à diverses reprises d'un « reclus » célèbre qui s'était retiré au monastère de *Melitum*, en Auvergne, aujourd'hui Méallet, au département du Cantal; ce personnage est appelé *Caluppa*, au cas sujet, et *Caluppane*, au cas régime, par le savant évêque de Tours [2].

---

1. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, p. 98 et 201.

2. *Historia Francorum*, l. V. *capitula* (9) et c. 9, p. 188 et 199 de l'éd. Arndt; *Vitae Patrum*, *capitula* et c. 11, p. 662 et 709 de la même édition. Le nom de *Caluppa* ou *Calupa*, que cite dubitativement M. Holder (I, 706), n'est certainement pas celtique. J'incline à y voir un nom d'origine ibérique : ce nom se lit sur une inscription du Norique, ancienne Illyrie (C.I.L. III 5061); or j'espère démontrer un jour que les Ibères étaient de près apparentés aux Illyriens et aux Thraces. D'un autre côté, Sulpice Sévère (*Dial.* 3. 1. 4), qui était, comme on sait, originaire d'Aquitaine, c'est-à-dire d'un pays anciennement occupé par les Ibères, et qui a vécu longtemps près de Béziers, parle d'un diacre du nom de *Calupio*; pour le suffixe *-up-*, cf. *Arupium*, ville d'Istrie (*Itinéraire d'Antonin*, éd. Pinder et Parthey, 274, 2).

Les noms d'homme en -*às* ou -*à* d'origine biblique suivent également, en v. rhodanien, la déclinaison imparisyllabique : *Sathanas Sathanan* dans les *Légendes en prose* du ms. fr. 818 de la Bibliothèque nationale (f°s 211^b^, 234^a^), *Acharias Acharian* dans un terrier lyonnais du XIVe siècle [1], *Jonas Junani Jonan Junan*, en regard du génitif classique *Jone* [2] ; *Baptiste* Baptistá et *Titain*, abréviation de *Baptistain* Baptistanem.

C'est dans cette même déclinaison qu'on a fait rentrer les noms hypocoristiques masculins d'origine burgonde ou wisigotique, tels que *Aegyla Aegilanis*, *Egica Egicanis* [3], *Attila Attilanis* [4], **Eudila Eudilanae* [5], *Gudilas Gudilanis* [6], etc. Il est clair, en effet, que si nous nous trouvions en présence d'une imitation de la déclinaison gotique, nous aurions l'alternance *Attila Attilinis*, comme nous avons, dans Ulphilas, l'alternance *Andraias Andraiins* [7].

NOMS DE FEMME D'ORIGINE GERMANIQUE. — C'est dans la déclinaison hybride en -*a* -*ane* qu'on a fait rentrer, à l'époque des invasions barbares, les noms de femme du type *Bértâ Bértôn*, qui aboutit ainsi au type *Bérta Bertâne*, accentué à la façon latine : *Airsenda Airsendane* C. 9, *Atelane* C. 266, *Ava* et *Sign. Avano* C. 51, *Avanae* et *Avane* C. 112, 214, *Doda Dodane* C. 283, *Emmena Emmenanae* S. 642, *Engela Engelane* A. 26, *Utda Utdane* C. 43, *Eldeane* C. 234, *Teotberga Teotbergané*, *Isenbergane* C. 9, 39, 110 [8].

Je relève au *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon* : *Berta Bertane*

---

1. *Romania*, XIII, 586-587, pièce VII, §§ 32 et 34.
2. U. Chevalier, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, p. 60, 78, 56, 57, 32.
3. Förstemann, *Personennamen*, 2e éd., c. 28, 17.
4. Jordanis, c. 40.
5. Frédégaire, IV, 43.
6. Förstemann, *loc. cit.*, c. 677.
7. Ulphilas, *Marc* 1, 29 et 16. Comme de raison, l'*umlaut* ne s'est pas produit à l'accusatif : *Satanan* Satanem (Marc 3, 23). Visiblement le nominatif gothique a été calqué sur un nominatif grec en -*as* ; quant à la déclinaison qu'emploie Ulphilas pour les noms d'origine hébraïque, elle paraît être une sorte de compromis entre la déclinaison grecque μέλας μέλαν-ος et la déclinaison masculine faible du gotique.
8. C renvoie aux chartes de Cluny, S au cartulaire de Savigny et A au cartulaire d'Ainay de Lyon ; voy. plus haut, p. 213 et 214.

(n° 155), cf. le masc. *Bertonis* (n. 124), *Emma Emmane* (n. 109), *Aylindrada Aylindra[da]ne* (n. 145), *Girbergane* (n. 173).

Le testament du patrice Abbon nous fournit les formes *Godane* et *Vualane* [1].

Un acte du Gévaudan de la fin du x[e] siècle écrit *Berthanae* au génit. et *Berthane* à l'ablat. [2] Le génitif *Theotberganae* se lit, en l'an 1010, dans une charte du comte Ponce [3].

Je note dans un acte du *pagus* de Vienne, inséré au recueil des chartes de Cluny (n. 49), le génit. *Teutdradane*. Le génit. *Bertani* en regard de *Berta*, se lit dans un acte du *Cartulaire de Saint-André-le-Bas* de Vienne (p. 160).

Le *Cartulaire de N.-D. de Nîmes* décline *Berta Bertane* le nom de la femme de Raymond Ier, comte de Rouergue (n. 61, 67), mais le plus souvent il n'emploie que la forme du nominatif : *Goda* et *Sign. Goda* (n. 24, 42), *Waldrada* et *Sign. Waldrada* (n. 64). Le *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille* ne semble connaître que la forme indéclinable ou la flexion rosa rosae : *Guilla*, *Sign. Guilla* (n. 1046) mais *Odila Odilae* (n. 20, 63). De même encore au *Cartulaire de Gellone* : *Gisla*, gén. *Gisla*, en regard de *Guisla*, gén. *Guisle* (n. 31, 34).

Par contre les féminins en *-a -ane* sont fréquents dans les actes du Rouergue : *Ava Avane*, *Odda Oddane*, *Gisla Gislane*, *Ingilberga Ingilbergane*, au *Cartulaire de Conques* (n. 36, 234, 355, 303), mais aussi *Adela Adele* (n. 485-487).

Un acte mérovingien du *Cartulaire de la Chapelle-Aude* décline *Theodila Theodilane* (n. 1) [4].

Le *Cartulaire de Sauxillanges* (Auvergne) écrit *Oda Odane*, *Gislane*, *Aldeberga Aldebergane*, *Emma Emmane* (n. 463, 294, 125, 167), mais aussi *Theotberga Theotberge* (n. 134).

On trouve au *Cartulaire de Beaulieu*, en Limousin : *Ava Avane* (n. 51), *Alda Aldane* (n. 140), *Adalberga Adalbergane*, *Dodilanae*, *Ragniberga Ragniberganae*, etc. (n. 48, 147, 115).

Une charte donnée à Angers, en 842 ou 843, contient les cas obliques *Frededane* et *Gundredane* [5].

---

1. J. Marion, *Cartul. de l'Église de Grenoble*, p. 38, 41, 36, 47.
2. U. Chevalier, *Cartul. de Saint-Chaffre du Monestier*, p. 132.
3. D'Achéry, *Spicilegium*, éd. in-f°, t. III, p. 385.
4. Chazaud, *Fragments du Cartulaire de la Chapelle-Aude* (Allier), p. 1-3.
5. A. de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, p. 166.

Le génitif *Odane* se lit dans un acte de 819 qui paraît avoir été passé à Redon [1].

Enfin *Doudainville* Dodanae villa et *Goussainville* Gunzanae villa, au département d'Eure-et-Loir, attestent l'existence de la flexion *-a -ane* dans la Beauce.

Ces exemples, que l'on pourrait aisément multiplier au prix de quelques recherches, montrent que contrairement à ce que pense M. Meyer-Lübke, les formes féminines en *-a -ane* se rencontrent bien loin des régions germaniques. Or comme l'argument tiré de la prétendue localisation du type *Berta Bertain* dans les pays les plus rapprochés de ces régions est à peu près l'unique argument de quelque valeur que l'on puisse alléguer en faveur de l'origine francique ou alamannique, la constatation de l'existence de la flexion *-an* ou *-ain* en Rouergue, en Auvergne, en Bourbonnais, en Limousin, en Béarn (*Belianes*), à Bordeaux (*Estevenan*), à Angers et jusqu'en Bretagne, est de nature, si je ne m'abuse, à porter un coup fatal à la thèse qui voit dans cette flexion une imitation de la déclinaison germanique faible.

Par contre, l'existence d'un type bas-latin *Alexandra Alexandrane*, absolument indépendant de toute influence germanique, est mise hors de conteste par ce fait que le cartulaire de Gellone et le cartulaire de Brioude, en Velay ne déclinent ainsi que les seuls noms d'origine latine, à l'exclusion des noms d'origine germanique qui restent invariables ou qui suivent la déclinaison *rosa rosae*.

Enfin le déplacement d'accent, dont les romanistes allemands font bon marché, me paraît digne, au contraire, de la plus sérieuse attention. Pourquoi, en effet, *Bértanem* serait-il représenté par *Bertain*, alors que *pámpanum, par exemple, est devenu *pampre* [2]?

NOMS COMMUNS ET ADJECTIFS. — Dans son étude sur les accusatifs en *-ain*, M. Gaston Paris cite, en v. franç., les formes *ante*

1. A. de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, p. 166, n° 226.

2. Notez qu'on ne peut pas alléguer l'ō de *Bertōn*, puisque dans la théorie que je combats *Bértan* est une imitation de *hanōn*. Pour le masc. on n'a pas même ce semblant de raison, puisque l'o de *Húgon* était bref : *Húgōn-* aurait donc donné *Hugre* ou *Hugne*.

amita *antain*, *baiasse baiassain*, *niece necien*, *nome nonain*, *pute putain*, *taie* atavia *taien* « grand'mère », auxquelles on peut ajouter les adjectifs dénominatifs faisant fonction de noms propres tels que *Blanke Blancain*, *Brune Brunain* (nom de vache), *Corte Cortain* (nom de l'épée d'Ogier le Danois), *Fauve Fauvain* (nom de jument), *Fole Folain* (nom de jument), *Sainte Saintain* [1].

L'éminent romaniste mentionne en outre le gascon *siă sians* « tante tantes », du grec thia [2], et M. Thomas a relevé dans *Girard de Roussillon* le nom d'épée *Belan* de bella.

Enfin on sait que dans les dialectes ladins la flexion *-an* est employée comme signe du pluriel : *fenans*, *donans*, *mitans* « tantes » et même *surans* « sœurs » [3].

En v. lyon. je ne vois à citer comme nom commun que *putan*, plur. suj. et rég. *putans*, dans les *Légendes* (f°s 225^c^ et 209^b^) ; mais le *Terrier de Bâgé* me fournit les adjectifs *unan* et *mortan* dans *man mortan* (§ 60 et 11), et je relève dans un terrier bugiste de 1345 les mots : *en la comba beneytan* (Arch. de la Côte-d'Or, B 776, f° 65). On peut citer aussi un certain nombre de noms de femme identiques à des noms communs ou à des adjectifs tels que *Rosa Rosan*, *Cristina Cristinan*, ainsi que les noms de lieux *Mailli-sola Mailli-solan*, *Breissola Breissolan* et un nom de rivière qui remonte à un adjectif en -osa : *le bief de Perrosan* (Terrier de Maillisole, § 7).

Au XVIe siècle, cette flexion était fort répandue dans le dialecte savoyard. Je relève, en effet, dans l'un des Noëls publiés, en 1556, à Lyon, par un « musicien » de Saint-Jean de Maurienne, les cas obliques *fenan*, *tavernan*, *cavernan*, *unan* [4].

M. Gaston Paris a démontré que les noms communs, — et j'ajouterai les adjectifs, — en *-e -ain* (lyon. *-a -an*) sont identiques, quant à la forme, aux noms de femme du type *Berte*

---

1. Gaston Paris, *Les accusatifs en -ain* (*Romania*, t. XXIII, p. 323-327).
2. *Ibid.*, p. 343.
3. *Ibid.*, p. 336-339.
4. *Noels et chansons nouvellement composez tant en vulgaire françoys que Savoysien dict patoys*, par M. Nicolas Martin, musicien en la cité de Saint-Jean de Maurienne en Savoie, Lyon, 1556, Noël IV. *Tavernan* et *cavernan* sont en rimes féminines.

Bertain, Rosa Rosan. Les partisans de l'origine germanique ont expliqué cette identité en disant que la création de la flexion *-an* avait eu son point de départ dans les noms propres empruntés à l'allemand et qu'elle avait été ensuite transportée aux appellatifs les plus proches voisins des noms propres. Quelque hypothétique qu'elle soit, cette explication serait recevable, à la rigueur, pour *nonne nonnain, pute putain, fena fenan, sia sian*, mais je me refuse à l'admettre pour des noms communs tels que *tavernan, cavernan*, des adjectifs tels que *unan, mortan*, ou des noms de lieux tels que *Perrosan, Osan* etc.

Force nous est donc, en dernière analyse, d'admettre pour les noms communs et pour les adjectifs féminins, comme pour les noms propres de femme, l'existence en bas latin d'une déclinaison hybride en *-a -ane*, qui est d'ailleurs attestée, dès le VIIIe siècle, par le pluriel *nonnanes* des Capitulaires de Charlemagne, en regard du pluriel *nonnae* qu'emploie saint Jérôme.

Une seule chose aurait pu faire quelque difficulté, c'eût été l'absence de la déclinaison en *-us -onis* pour les noms communs et les adjectifs masculins; mais quand bien même nous n'aurions pas le masc. *nonnones*, en regard de *nonnus* [1], dans un texte du VIIIe siècle, le v. lyon. *nostre nostron, vostre vostron*, le bressan *beneyt beneyton, crestin crestinon*, et des noms de famille tels que *Gourd* gurdus *Gordon* gurdonem, suffiraient à attester l'existence de cette déclinaison [2]. Rappelons aussi le provençal *faus faucon* et le v. lyon *feuz* [3] en regard du franç. *félon*, qui ne

1. *Concilium Cloveshovense*, ann. 747, cap. 19 : « Monachi sive nonnones », cf. Du Cange NONNONES, NONNUS, NUNNONES, NUNUS.

2. Pour les noms communs, comme pour les noms de personne, la formation en *-us -onis* dut être singulièrement facilitée par le développement intensif de la formation latine en *-ō -ōnis* : *burdō* en regard de *burdus*, *Rufō* en regard de *Rufus*. Diez (*Gramm. des lang. rom.*, II, 315) confond ces deux modes de formation. Si l'explication que donne M. Holder du gallois *cenou*, « catullus, pullus », plur. *cenawon*, par un celtique *canavos* **canavones* était exacte, nous aurions là un curieux exemple d'une déclinaison celtique en *-os -onis*; malheureusement pour cette hypothèse, *cenou* peut s'expliquer par **canavo(n)* = *Canao* dans Grégoire de Tours h. *F.* 4, 4; cf. Holder, *Alt-Celtischer Sprachschatz*, I, 731.

3. *Bibl. Nation.* Franc. 818, F° 227^c^.

peuvent s'expliquer que par la déclinaison en -us -onis [1].

Noms de rivière et de lieu. — A la fin de sa belle étude sur *la déclinaison féminine des noms de rivières* [2], M. A. Thomas se trouve tout naturellemement amené, pour expliquer les noms de cours d'eau en *-ain*, à supposer « une sorte de personnification de ces cours d'eau ». Et de fait, pour les romanistes qui comme lui croient à l'origine germanique de la déclinaison Berta Bertane, il n'y a pas d'autre explication possible. Si donc cette explication n'était pas fondée, ce nous serait une raison de plus pour rejeter la théorie de l'origine germanique des accusatifs en *-ain*.

Il est vrai que la religion gauloise, pour ne pas remonter plus haut, avait fait une place aux sources thermales : tout le monde connaît, en effet, le dieu *Bormo* et les déesses *Damona* et *Divona*. Mais à l'époque de la conquête franque, l'Olympe gaulois battu en brèche depuis plusieurs siècles par les prêtres de la religion nouvelle, ne devait tenir qu'une bien petite place dans l'esprit fruste des habitants des campagnes. En tout cas, si l'on peut admettre à la rigueur la survivance, à l'époque mérovingienne, du culte plus ou moins altéré des anciennes divinités aquatiques, toujours est-il qu'il y avait beau temps alors qu'on n'en créait plus de nouvelles. Or non seulement les cas obliques tels que *Damonane*, *Devonane* sont inconnus [3], mais M. A. Thomas, après l'enquête approfondie à laquelle il s'est livré, reconnaît que les plus anciens noms de rivière en *-ain* remontent tout au plus à l'époque carolingienne.

Aussi bien, il est clair que si la personnification des cours d'eau avait été dans les habitudes psychiques du peuple, elle se serait exercée, en premier lieu, au bénéfice des fleuves et des grandes rivières. Or M. A. Thomas a constaté que seuls les noms des cours d'eau de peu d'importance ont été atteints par la déclinaison *Berta Bertane* [4].

---

1. M. Suchier (*Le Français et le Provençal*, trad. P. Monet, p. 201) cite d'après Raymond Vidal le prov. *catz caton*.

2. *Romania*, t. XXII, p. 489-503.

3. C'est ainsi que la source *Devona* du pays de Gex se nomme aujourd'hui *Divonne*, et que la *Diva* (= *Deva*), la *Dive-du-Nord*, en Normandie, est appelée au génitif *Divae* dans une Vie de saint du VIIIe ou IXe siècle (Holder, I, 1289).

4. Ce n'est pas complètement exact : la Saône, notamment, est appelée

Le savant romaniste a bien senti que c'était là le point faible de sa thèse; aussi s'est-il efforcé de trouver d'autres exemples de personnification d'objets divers, tels que *Pinte Pintain* « la poule », *Guile Guilain* « la tromperie », *Courte Courtain* et *Bela Belan*, noms d'épées légendaires; mais ce sont là des fantaisies de lettrés qui n'ont rien à voir ici. Il y a fort loin du poète qui a personnifié l'épée d'Ogier le Danois au pauvre paysan bressan qui le premier a donné le nom de bief de *Perrosan* au mince ruisseau qui traversait son champ.

Enfin, — et ceci me semble décisif, — ce ne sont pas seulement les noms de rivière qui ont été pliés à la déclinaison en -a -ane ; certains noms de lieu sont dans le même cas. C'est ainsi que des terriers du XIVe siècle nous ont conservé les cas obliques *Breissolan*, *Maillisolan*, en regard des cas sujets *Breissola*, *Maillissola* [1]. De même *Osan*, commune du canton de Pont-de-Vaux (Ain), est appelé au nominatif *Osa* dans une charte de Cluny de l'an 946, et *Senozan*, au département de Saône-et-Loire, représente le cas oblique d'une ancienne *Senosa* [2]. Comme avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait croire à « une sorte de personnification » de ces humbles localités, nous en sommes réduits pour expliquer leurs noms, à admettre l'existence en bas latin d'une déclinaison en -a -ane.

Ainsi, par tous chemins, nous aboutissons toujours à la même conclusion.

Alors que la déclinaison en -a -ane a pris le développement considérable que l'on sait dans l'onomastique personnelle de l'ancienne Burgondie, je ne trouve dans les textes latins de cette région qu'un petit nombre d'exemples de l'extension de la flexion *-an* à l'onomastique fluviale. Je citerai en premier lieu, la

---

au cas oblique *Sonan* ou *Sonnan* dans le *Terrier de Bâgé*, rédigé vers l'an 1325 environ.

1. *Breissolan* se lit dans un terrier de Montluel (Ain) de 1325 environ : c'est aujourd'hui Bressolles. Le nom. *Breissola* est cité par Guigue, *Topogr. histor. de l'Ain*, p. 54. *Maillisolan* est la forme oblique habituellement employée dans un terrier du XIVe siècle du Temple de Maillisole ou Molissole, commune de Druillat (Ain).

2. *Recueil de chartes de Cluny*, n° 700 (an. 947) : « in villa Senosane... in villam nominatam Senosane ».

Fons Bonnella, appelée au cas oblique *Fonte Bonellane* dans un acte de Cluny de 967 (n° 1220 du *Recueil*) ; ce petit ruisseau, qui coulait au *pagus* de Lyon, était homonyme de la Bonnelles qui passe à Langres. La Vesonne, rivière du département de l'Isère, est appelée au cas oblique *Vesonnane* dans plusieurs actes du *Cartulaire de Saint-André-le-Bas* (p. 5, 9, etc.) Une charte de 1195, de Gui II, comte de Forez, désigne la ville actuelle de Saint-Étienne, Loire, sous le nom de *parochia sancti Stephani de Furanis* et la rivière du Furans sous le nom de *aqua de Furanis*. Le nomin. *Fura* désigne, en 976, la Fure, ruisseau qui se jette dans l'Isère à Tullins : *Fura aqua volvent* [1]. Les actes latins ne connaissent pas le cas oblique Sagonnanem « la Saône », mais son existence est attestée par le roman *Sonan Sonnan* qui se lit au Terrier de Bâgé. On peut en dire autant des cas obliques *Petrosanem, *Suranem, *Seranem, que supposent les formes romanes *Perrosan*, *Suran*, *Seran*, noms de rivières du département de l'Ain.

Les noms masculins de rivière paraissent avoir suivi parfois la déclinaison en -us-onis. C'est ainsi que le petit cours d'eau que l'acte 518 du *Cartulaire de Saint-Victor* de Marseille appelle au nomin. latin Briscus est désigné, au cas oblique roman, sous le nom de *Brescon*, dans l'acte 502 du même cartulaire.

Arrivé au terme de cette trop longue enquête, on me permettra de résumer en quelques lignes les principales conclusions qu'on est, suivant moi, en droit d'en tirer :

1° Le type *Pieres Peron* est d'origine purement latine; loin d'avoir été calqué, en quelque sorte, sur le type germanique *Húgo Húgon*, c'est lui qui a servi de modèle au type roman *Húgos Hugón*, *Húes Huón*;

2° Les règles de l'accentuation latine, aussi bien que celles de la phonétique romane, s'opposent de la façon la plus absolue à ce qu'on voie dans le roman *Húgos Hugón*, *Húes Huón* le substitut du francique *Húgo Húgon*, et, à plus forte raison, celui du burgonde ou du wisigotique *Húga Húgan*.

---

1. *Gallia christiana*, t. IV, *instrum.*, c., 24 et J. Marion, *Cartulaires de l'Eglise de Grenoble*, p. 26. Il est à remarquer que dans la charte de 1155, *Furanis* représente un ablatif pluriel et que c'est cette forme qui explique le roman *Furans*.

3° L'habitude de plier les noms de femmes en -a -ae d'origine latine à une déclinaison imparisyllabique en -a -ane remonte au temps de l'empire romain ;

4° Au moyen âge, ces noms suivent la déclinaison en -*a* -*ane*, dans des pays où, comme dans le Velay et dans le Languedoc, les noms d'origine germanique sont indéclinables ou suivent la déclinaison rosa rosae.

5° Pour les noms communs, les adjectifs, les noms de rivière ou de lieu et enfin les noms masculins tels que *Satanas*, *Baptista*, la flexion en -*an* ne peut s'expliquer que par une déclinaison en -a -ane d'origine purement latine.

Ce n'est pas sans hésitation que je me suis décidé à proposer une explication nouvelle des phénomènes morphologiques qui font l'objet de l'étude qu'on vient de lire; j'avouerai même que sans le précieux encouragement que M. Gaston Paris a bien voulu donner à mes recherches, je n'aurais probablement pas osé m'aventurer aussi loin sur un terrain où tant de savants romanistes m'avaient précédé. C'est le bel article sur les accusatifs en -*ain* qui est venu confirmer et préciser mes doutes sur l'origine germanique de cette flexion. C'est à la lecture de cet article que les points faibles des explications proposées jusqu'à ce jour me sont apparus en pleine lumière et que j'ai compris la nécessité de demander à de nouveaux éléments de décision la solution d'un problème qui semblait se dérober, comme à plaisir, aux plus savantes et aux plus subtiles analyses.

J'ignore l'accueil qui sera fait à cette étude, mais je tiens à déclarer que si elle offre quelque intérêt, c'est en grande partie à M. Gaston Paris qu'elle le doit. Qu'il me permette donc de la placer sous son haut et bienveillant patronage.

E. PHILIPON [1].

1. [Je comptais joindre à l'importante étude qu'on vient de lire quelques remarques où j'aurais indiqué les points sur lesquels je suis tout à fait d'accord avec M. Philipon et ceux où mon explication différerait un peu de la sienne. Mais l'article de notre savant collaborateur, annoncé depuis longtemps déjà, était attendu avec impatience, et, n'ayant pas en ce moment le loisir de reprendre la question avec les développements nécessaires, je n'ai pas voulu lui faire subir de nouveaux retards. Je me borne donc à dire que je crois comme lui à l'origine toute latine des accusatifs en -*on* et en -*an* -*ain*; j'ai d'ailleurs fait pressentir cette conclusion à la fin de l'article auquel M. Philipon veut bien se référer si aimablement. Je réserve pour une suite ultérieure quelques faits complémentaires et quelques propositions nouvelles. — G.P.].

LA VIE ET LA TRANSLATION
DE SAINT JACQUES LE MAJEUR
MISE EN PROSE D'UN POÈME PERDU

Le manuscrit 3516 de l'Arsenal[1], maintes fois mis à contribution par les éditeurs d'anciens textes français, renferme, du fol. 57 au fol, 67, des vies en prose française de sainte Marie-Madeleine, de saint Jean l'évangéliste, de saint Jacques le Majeur, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Paul. Ce petit recueil de légendes en prose n'est point homogène : les vies de saint Jean l'évangéliste, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et saint Paul offrent des caractères communs. Elles sont traduites, ou plutôt paraphrasées, d'après des originaux latins ; elles forment, entre les nombreux recueils de légendes françaises qui nous sont parvenus, une petite série à part qui se rencontre en totalité ou partiellement dans quelques manuscrits[2]. Mais les vies de Marie-Madeleine et de Jacques le Majeur n'appartiennent pas à ce groupe. Elles sont sans rapport d'origine avec les autres légendes en prose du même manuscrit. Je parlerai en une autre occasion de la vie de Marie-Madeleine, en même temps que d'autres compositions françaises

1. Jadis Belles lettres françaises 283. Voir le Catalogue rédigé par M. H. Martin, III, 395 et suiv.

2. Le plus complètement dans le ms. B. N. fr. 19525, fol. 21 et suiv.; puis, moins la vie de saint Paul, dans le ms. Harl. 2253, fol. 41 et suiv. (Musée brit.); moins les vies de saint Paul et de saint Jean-Baptiste, dans le ms. Egerton 2710, fol. 139 et suiv. (Musée brit.). Dans ces trois mss., il y a en plus une vie de saint Barthélemi qui manque au ms. de l'Arsenal. Voir *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1889, p. 92 et suiv. Les vies des mêmes saints qui ont pris place dans les autres recueils de légendes françaises sont tout à fait différentes.

relatives à la même sainte : présentement je me propose de publier la vie de Jacques le Majeur que renferme le ms. de l'Arsenal, et dont il n'existe à ma connaissance aucune autre copie.

La particularité de cette rédaction, c'est qu'elle a été faite, non pas d'après un original latin, mais d'après un poème français : elle n'est point autre chose que la mise en prose d'un poème perdu relatif à la vie de saint Jacques fils de Zébédée et à la translation de son corps en Galice. Ce poème était en vers octosyllabiques. On verra plus loin qu'en certains endroits le texte en prose a conservé des traces évidentes de la rédaction en vers. On sait d'ailleurs que certaines vies rimées de Barlaam et Josaphat, de saint Julien, de sainte Marie l'Egyptienne, de sainte Geneviève, de saint Martin de Tours, que nous possédons sous leur forme première, ont été mises en prose : ici nous avons la rédaction en prose, mais l'original rimé n'a pas été retrouvé et ne le sera peut-être jamais. L'époque où fut composé cet original ne peut, naturellement, être fixée avec quelque probabilité. Il est cependant permis de supposer qu'il appartenait au commencement du XIIIe siècle. En tout cas, il ne peut guère, pour une raison qui sera donnée tout à l'heure, avoir été composé avant le dernier quart du XIIe siècle. Quant à la rédaction en prose elle est antérieure à l'année 1267, date, au moins très vraisemblable, du manuscrit [1].

Il nous reste à chercher quelles sont les sources de la vie rimée, représentée pour nous par la rédaction en prose. Ces sources sont au nombre de deux. La plus importante, celle qui a fourni la plus grande partie de la matière, est une compilation célèbre, en grande partie relative à saint Jacques, formée par un certain Aimeri Picaud de Partenai qui en fit hommage à l'Église de Compostelle vers 1145, au plus tôt, et en tout cas avant 1173, époque où cette compilation fut vue et partiellement transcrite à Santiago par un moine de Ripoll [2]. Il

1. Au fol. 2 verso se trouve un tableau des lettres dominicales et des Pâques de 1268 à 1367, d'où l'on conclut que le ms. a été achevé en 1267 ou 1268.

2. Voir Le Clerc, *Histoire littéraire*, XXI, 275 et suiv.; Delisle, *Note sur le recueil, intitulé « De Miraculis sancti Jacobi »*, dans le *Cabinet historique*, 1878; Dozy, *Recherches sur l'hist. et la littér. de l'Espagne pendant le moyen-âge*,

paraît certain que c'est du manuscrit conservé dans la cathédrale de cette ville que dérivent les copies de la compilation d'Aimeri Picaud que renferment nos bibliothèques de France [1], et dont aucune ne paraît antérieure à la fin du XIIe siècle.

Cette compilation se compose de plusieurs écrits distincts qui ne se suivent pas tout à fait selon le même ordre dans tous les manuscrits. Je n'ai pas à en donner ici l'énumération complète ; il me suffira de mentionner les premiers d'entre eux, entre lesquels figurent ceux dont l'auteur de la vie perdue a fait usage. Je me sers du ms. Bibl. nat. lat. 13775, qui est du XIIIe siècle.

1. *Epistola beati Calixti de subsequenti opere.* C'est comme la préface du recueil [2]. Cette préface n'a pas d'intérêt pour nous, l'auteur français n'en ayant rien tiré.

2. *Prologus beati Calixti pape super translationem beati Jacobi apostoli.* Le commencement de ce morceau a été utilisé par l'auteur français.

3. *Translatio sancti Jacobi, fratris Johannis evangeliste, que iij kl. januarii celebratur, qualiter translatus est in Galetiam.* Toute la substance de ce récit a passé dans la version française.

4. *Epistola beati Leonis pape de translatione sancti Jacobi apostoli.* Le traducteur français en a tiré peu de chose, si toutefois il en a fait usage, ce qui n'est pas évident.

5. *Calixtus papa de tribus sollempnitatibus sancti Jacobi.* Le commencement de cette pièce a fourni la matière des dernières phrases de notre version.

Il va sans dire que les documents, attribués aux papes Calixte et saint Léon, sont des fabrications du XIIe siècle. Néanmoins le recueil d'Aimeri Picaud a eu grand succès. On en possède plusieurs manuscrits [3] sans parler de celui de Com-

---

3e édit, 1881 (cf. G. Paris, *Romania*, XI, 425); Ul. Robert, *Histoire du pape Calixte II* (1891), pp. 207 et suiv.;. Friedel, *Etudes compostellanes*, 1899 (cf. *Romania*, XXIX, 159).

1. M. Delisle en indique six dans le mémoire cité à la note précédente, p. 6.

2. *Prefatio Calixti pape de miraculis S. Jacobi et translatione ejusdem* est le titre qui précède la même pièce dans le ms. lat. 13774.

3. Ci-dessus, note 1.

postelle, le plus ancien de tous, sur lequel le P. Fita[1] et récemment M. Friedel ont publié des notices[2]. Il fut partiellement traduit en prose, au commencement du XIIIe siècle, par Pierre de Beauvais[3]; il a été d'autre part utilisé pour la vie et les miracles de saint Jacques le Majeur que renferment un grand nombre de nos vieux légendiers français[4]. Nous constatons maintenant que le même recueil a servi de base à une histoire en vers de la vie et de la translation de saint Jacques.

Je publierai, d'après le ms. lat. 13775, soit en totalité soit en partie, celles des pièces indiquées ci-dessus qui ont été mises à profit par l'auteur de la version française, indiquant par des références la correspondance entre le latin et la version. On verra que celle-ci, qui devait suivre d'assez près le poème français perdu, est extrêmement libre.

Mais le poète français a éprouvé le besoin de donner, au début de son œuvre, des renseignements généalogiques sur Jacques le Majeur. Ne les trouvant pas dans le recueil d'Aimeri Picaud, il les a empruntés à un écrit qu'il attribue (§ 4) à saint Jérôme. Cet écrit, qui ne se trouve pas parmi les œuvres de cet écrivain, est l'un des nombreux traités latins qu'on a composés au moyen âge sur les rapports de parenté des « trois Maries », à savoir, la Vierge Marie, Marie Jacobée et Marie Salomée. C'est une matière qui a été souvent traitée en vers latins, au XIIe siècle et au XIIIe. J'ai signalé plusieurs des pièces qu'on possède sur ce sujet dans une note de mon mémoire sur deux anciens manuscrits ayant appartenu au marquis de La Clayette[5]. Mais je n'ai pas mentionné le texte qui est proprement la source à laquelle a puisé le versificateur français (§ 3 et suiv.). Ce texte se trouve au commencement du ch. CXXXI de la *Legenda aurea* de Jacques de Varazze (éd. Grässe, p. 586 : « Joachim autem accepit uxorem nomine Annam... »). D'où le compilateur l'a-t-il tiré? Je l'ignore. Il

1. Voir *Romania*, XI, 426.

2. *Romania*, XXIX, 159.

3. Voir ma notice sur les mss. de La Clayette, *Notices et extraits*, XXXIII, 1re partie, p. 23 et suiv.

4. Voir entre autres ma notice du ms. B. N. fr. 6447, art. 12 (*Notices et extraits*, XXXV, 477).

5. *Notices et extraits*, XXXIII, 1re partie, p. 44.

ne nomme pas saint Jérôme. Il y a bien dans un ms. de la Bibliothèque Mazarine (578, fol. 259, XVe siècle, écriture italienne) un petit écrit, attribué par la rubrique à saint Jérôme (*Consanguinitas B. Marie secundum Hieronymum*) qui traite de la descendance des trois Maries, mais il ne s'accorde pas avec notre vie de saint Jacques, et notamment il n'y est pas question de saint Gervais (évêque de Tongres), arrière petit-fils d'Esmerie (§ 12). Le poète français a emprunté sa matière, non pas assurément à Jacques de Varazze, mais à la source même.

Voici les extraits de la compilation attribuée au pape Calixte dont le traducteur français a fait usage. Pour qu'on puisse sans tâtonnement se référer du latin au français, j'ai divisé la version française en paragraphes numérotés. Les numéros de ces paragraphes sont reproduits aux endroits correspondants des textes latins. Le récit de la translation se rencontre en dehors de la compilation dite de Calixte : il a été publié par les Bollandistes dans le tome I du *Catalogus Codicum hagiographicorum Bibliothecæ regiæ Bruxellensis*, p. 66, d'après un manuscrit du XIIe siècle. Je donne les variantes principales de ce texte, dont je me suis servi parfois pour corriger les mauvaises leçons du ms. 13775.

(Fol. 2 v°) *Incipit prologus beati Calixti pape super translationem beati Jacobi apostoli* [1].

Hanc beati Jacobi translationem a nostro codice excludere nolui, cum tanta prodigia et trophea ad decus domini nostri Jhesu Christi et apostoli in ea scribantur, que etiam minime ab epistola discordant que beati Leonis nomine intitulatur. [**14**] Sed sciendum quod beatus Jacobus plures discipulos, scilicet .xij., speciales habuit : [**15**] tres in Jherosolimitanis oris eligisse legitur, quorum Hermogenes presul effectus, et Filetus archidiaconus, post ejus passionem apud Antiochiam, multis miraculis decorati, sacra vita in Domino quieverunt, et beatus Josyas, Herodis dapifer, una cum apostolo, martyrio extitit laureatus. [**16**] Novem vero in Galetia, dum adhuc viveret, apostolus elegisse dicitur, quorum septem, aliis duobus in Galetia, predicandi causa, remanentibus, cum eo Jherosolimis perrexerunt, ejusque corpus, post passionem, per mare ad Galletiam deportaverunt. [**17**] De quibus beatus Jeronimus in Martirologio suo, sicut didicit a beato Cromatio, scripsit quod,

1. Le commencement, jusqu'à *Extat optimum* est imprimé dans Florez, *España Sagrada*, 2e éd., III, p. 409, et, d'après Florez, dans les *AA. SS.* Nov. I, 22.

sepulto in Galetia beati Jacobi corpore, ab apostolis Petro et Paulo infulis episcopalibus, apud Romam, ordinantur et ad predicandum Dei verbum ad Yspanias, adhuc gentili errore implicitas, diriguntur. (*Fol. 3*) Tandem vero, predicatione inenarrabilibus gentibus illustratis, [**18**] Torquatus Acei, Tisephons [1] Vergii, Secundus Abula, Indaletius Urei [2], Cecilius Heliberri, Sitius Cascese [3], Eufrasius Eliurgi [4], [**19**] scilicet [5] idus (*sic*) maii, quieverunt. [**20**] Extat optimum miraculum usque hodie in testimonio pretiose mortis eorum. Nam, ut inquid in prefata sollempnitate eorum, vigilia scilicet, apud Accintinam urbem, ad sepulcrum sancti Torquati retro ecclesiam, annuatim arbor olive divinitus florens maturis fructibus oneratur, e quibus oleum ilico elicitur, unde lampades ante ejus altare venerandum accenduntur. [**21**] Alii vero duo discipuli, Athanasius et Theodorus, ut ipsa beati Leonis epistola scribitur, juxta apostolicum corpus, unus ad dexteram et alius ad levam, sepeliuntur.

. . . . . .

(Fol. 3 v°) *Incipit translatio sancti Jacobi, fratris Johannis evangeliste, que .iij. kl. Januarii celebratur, qualiter translatus est in Galetiam* [6].

[**22**] Post Salvatoris nostri passionem ejusdemque gloriosissimum resurrectionis tropheum, mirabilemque ascensionem, qua paternum usque scandit ad solium, necnon et Paracliti Neumatis flammivoram super apostolos effusionem, sapientie radio irradiati ac celesti gratia illustrati, passim gentibus nationibusque, quos idem elegerat Christi nomen sua predicatione patefecerunt discipuli, quorum prefulgenti numero mire virtutis sanctus extitit Jacobus, vita beatus, virtute mirificus, ingenio clarus, sermone luculentus, cujus uterinus Johannes habetur euvangelista et apostolus. Huic nempe gratia tanta fuit concessa divinitus, ut etiam idem inestimabilis dominus incomparabili claritate coram ejus visibus super montem Thabor transfigurari non sit dedignatus, astantibus cum eo Petro et Johanne veredicis testibus. [**23**] Hic vero, aliis diversa cosmi climata adeuntibus, nutu Dei Hyberie oris appulsus, hominibus ibi degentibus patriamque incolentibus verbum Dei predicando disserit intrepidus. [**24**] Ubi, dum parva seges que tunc excoli vellet, inter spinas fructifica inveniretur, [**25**] paululum commoratur. Fertur septem clientulos preelegisse, Christo submissos, quorum nomina hic sunt : Torquatus, Secundus, Indaletius, Tysephons, Eufrasius, Cecilius, Ysidius [8], quorum collegio lolium

1. Lire, avec Florez, *Ctesiphon*.
2. Florez *Urci*.
3. Florez *Esicius Caiecescæ*.
4. Florez *Eliturgi*.
5. Florez *quinque*.
6. Brux. : *Incipit translatio ejusdem*. Ce qui précède dans le ms. de Bruxelles est la vie de saint Jacques qu'a publiée Mombritius.
7. Brux. ajoute *glorie*.
8. Les noms manquent dans le ms. de Bruxelles.

extirparet radicitus, verbique semina telluri diu sterili permanenti commiteret propensius. [28] Cumque dies immineret supremus, Jherosolimam tendit festinus, a cujus contubernali solatio predictorum vernularum nullus extat subtractus. [29] Quem saducea ac phariseaca dum stipat manus improba, antiqui serpentis illecta versutia innumera de Christo opponit problemata. Verum, sancti Spiritus debriatus gracia, ejus eloquentia a nemine est superata; [30] unde eorum fremens ira furit in eum acrius excitata. [32, 47] Que in tantum, stimulante invidie zelo, succenditur atque bacchatur ut inportunitate seva violentorum impetu caperetur, Herodisque presentie necem percepturus traderetur. Qui capitali ac digladiabili sententia plexus, roseique sui cruoris unda perfusus, triumphali martirio coronatus, ad celum evolat inmarcescibili laurea laureatus. [48] Exanime vero corpus magistri sui discipuli furtim arripientes, summo cum labore et percita festinatione ad littora devehunt; [49] navim sibi paratam inveniunt, quam ascendentes alto pelago committunt, atque, die septima, ad portum Hyrie, qui est in Galetia, perveniunt[1] remisque desiderabile solum carpunt. Nec est hesitandum rerum auctori eos tunc temporis copiosissimas grates ac digna persolvisse preconia, tum pro tanto munere sibi a Deo concesso, tum eo quod nunc piratarum insidias, nunc vitabundas scopulorum allisiones, nunc hyantium cecas vorticum absque illius detrimento transegerant fauces. [51] Igitur, tanto ac tali subnixi patrono, ad cetera suis usibus profutura animos intendunt, quemque suo martyri requiescendi locum Dominus preelegerit explorare pertemptant. Itaque ad orientem itinere directo, in cujusdam matrone, Luparia nomine, prediolum fere quinque milariis ab urbe semotum sacratum componunt[2] atque deponunt loculum. Quis autem illius fundi possessor haberetur sciscitantes, quorumdam comprovincialium ostensu comperiunt, sueque indaginis compotes effici vehementissime atque ardentissime gestiunt. [52] Demum quippe feminam adeuntes colloqutum, narrantesque per ordinem rei eventum, sibi impendi quoddam expetunt delubrum, ubi ad adorandum statuerat simulacrum, atque illic devio gentilitatis quoque errore frequentabatur phanum. Que, clarissimis natalibus orta, ac etiam, suprema interveniente sorte, viro viduata, tametsi sacrilege fuisset superstitioni dedita, non sue nobilitatis oblita, juste nobilium et innobilium sese apetentium abdicaverat[3] conjugium, ne tanquam scortum priorem pollueret maritalem thorum. [53] Hec quidem eorum petitionem et verba sepius revolvendo, priusquam responsum daret omnimodo, cogitat cordis in imo quonam modo eos traderet ferali exterminio. At tandem sermonem reciprocat, seviens in dolo : « Ite », inquid; « petite regem qui moratur indugio[4], locumque postulate ab eo in quo vestram sepul-

1. Brux. *die septena Iriam perveniunt.*
2. Brux. *comportant.*
3. D'après Brux.; 13775 : *juxta nob... abdicaret.*
4. Même leçon marquée d'un *sic* par les éditeurs, dans Brux.

turam paretis mortuo. » [54] Cujus dictis (*fol. 5*) parendo, pars exequiarum ritu [servans] apostolicum corpus uno excubat in loco, parsque ociosissime ad [1] regale palatium calle pervenit citato, anteque ejus ducti presentiam, eum quidem salutant more regio, qui et unde sint et quamobrem advenerint, aperiunt narrando. [55] Rex autem, licet in exorditionis initio libenter adverteret eorum asertionem attentus atque benivolus, tamen incredibili stupore attonitus, hesitans quid sit acturus, demoniaco jaculo jaculatus, clam insidias tendi atque christicolas necari jubet, ad modum efferus. Astenimvero hoc velle Dei [2] comperto, clamculum divertendo propere abscedunt fugitando. [56] Ut autem regi est intimatum de eorum fuga, acerrima commotus ira, rabidi quidem leonis imitatus iram, cum his qui in ejus erant curia fugientium deicolarum pertinaciter insequitur vestigia. Cumque jam ad id foret ventum quo pene crudelium manibus cederentur, cujusdam fluminis, isti trepidantes, illi confidentes, una subeunt pontem, uno eodemque momento; cum subito, Dei omnipotentis judicio, quem gradiebantur pons dissolvitur cemento, ac funditus diruitur in imum ab alto. Sicque decrevit deliberata eterni regis censura, quatinus ex omni insequtorum turba, ne unus quidem superesset qui ea que fuerant gesta renuntiaret regis in aula. [57] Sancti autem ad armorum lapidumve corruentium sonitnm sua vertentes capita, Dei preconanda insonant magnalia, prospectando magnatum corpora, equosque et militaria arma miserabiliter rotata sub fluminis unda, haut secus quam quondam exercitus acceperat Canopica [3]. [58] Igitur, Dei auxiliante dextera adjuti atque erecti ac reanimati [4] ac accensi, salubrem usque ad prefate matrone domum peragunt callem, edocentque quemadmodum regis sententia exasperata eos perditum ire voluerit in necem, et quid Deus in eum egerit ad sui ultionem. Insuper, efflagitando instant uti domum predictam, demoniis dicatam, Deo concedat dicandam; idola manu facta, que nec sibi prodesse nec aliis possunt obesse, queque oculis non videre nec sermonem auribus audire nec naribus odorare, et que penitus nullo menbrorum officio utuntur, respuat hortari insistere [5]. [59] Cujus mens, quoniam in regis dimersione de propinquorum aut affinium morte videbatur [6] commota, ideoque salubris consilii, uti sepe fieri in humanis solitum est rebus, ignara, longe aliter quam dicebatur fraudulenti ac frivola machinabatur

---

1. Brux. *...loco. Postquam autem alii ad.*
2. Brux. : *Ad* (= *At*) *hoc ejus velle.*
3. Sic ms. 13775 : un lecteur a écrit en marge *in plebe* avant *exercitus*, ce qui ne remédie à rien. Brux. *....quondam exercitum Pharaonis in Rubro mari acceperunt submersum in regione Canopica.*
4. Brux. *: erepti ad rem animati.*
5. Brux. : *respuat hortantur.*
6. D'après Brux. ; ms. 13775 : *verebatur.*

machinatione quassa. Dum vero adhuc vehementius eam urgerent precibus ut vel predioli aliquantulum ad sacratissimi viri membra preberet humanda, nova et inusitata meditata prelia, putans eos aliquo interi[me]re dolo, hujusmodi sententiam est exorsa : « Quandoquidem, inquid, vestram tam efficaciter intentionem ad hoc cerno intentam fore, neque ab ea vos desipere velle, sunt michi domiti [1] boves quodam in monte, quos euntes assumite, et quicquid vobis majoris (*fol.* 6) visum fuerit utilitatis que[que] necessaria erunt, cum eis edificate deferentes. Si quid actum vel [2] victus defuerit, propense vobis et illis impertire curabo ». [**60**] Hoc apostolici viri audientes, neque muliebria fi[g]menta per[p]endentes, gratanter abeunt, ad montem usque perveniunt et aliud quam non merebantur [3] cernunt. [**61**] Dum enim montis confinia gressibus calcant, ex inproviso ingens draco, cujus frequenti incursu villarum habitacula circumcirca vicina eadem tempestate agebantur deserta, proprio digrediens ab antro, in sanctos Dei flammivomos ignes evomendo, quasi impetum facturus evolat exitium minando. Quem contra fidei do[g]mata recolendo, impavide crucis munimina intentando, illum propulsant resistendo [4], dominicique signum sti[g]matis ferre non valens, ventris rumpitur medio. [**62**] Quo bello peracto, oculorum figentes lumina celo, regi summo vota reddunt cordis ab imo. Demum, ut demonum frequentia illinc omnino esset explosa, aquam exorcizant quam super montem totum undique aspergunt. Is autem mons vocabatur Illicinus, quasi diceretur illiciens, quod plures ante id temporis mortalium male illecti ibi ritum demoniis exibebant : ab his mons sacer, id est mons sacratus, appellatus est. [**63**] Inde quoque, boves dolose sibi pollicitos perlustrando abeuntes procul contemplantur (v°) indo mitos ac mugientes, cornibus summa fronte aerem [5] ventilantes, pedumque ungulis terram fortiter terentes [6]. Quos sese per montis devexa sequendo et mortis crudelitatem cursu infestissimo minitando [7] tanta extemplo lenitatis irrepsit mansuetudo ut, qui prius atroci precipites ferocitate ad inferendam cladem prosperabant currendo, submissa colla sanctorum manibus cornua deponunt ultro. [**64**] Sancti vero, corporis delatores mulcendo animalia ex immitibus mitia facta, absque mora superimponunt juga, ac recta incedendo semite, jugatis bobus intrant mulieris palatia. [**65**] Illa quidem stupefacta mira agnoscens miracula, his tribus evidentibus signis exci[ta]ta, eorum optemperans petitioni, [**66**] ex proterva obediens facta, illis domuncula tradita et trino fidei nomine regenerata, sua cum familia Christi nominis effi-

1. Brux : *indomiti*.
2. Les mots *actum* vel, qui manquent dans Brux., sont à supprimer.
3. Brux. : *atque quod non verebantur*.
4. Ms. 13775 *illum propulsando resistant*.
5. Ms. 13775 *agerem*.
6. Ms. 13775 *recentes*.
7. Ms. 13775 *immitando* ; Brux. : *Quibus s. p. m. d. innitendo m. cr. c. i. minitantibus*.

citur credula. [67] Sicque, inspirante Deo, fidei do[g]mate imbuta, que prius fantastico errore delusa efflagitavit, humilis et prona supererecta proterit ac frangit simulacra, queque fuerant sub ejus dominatu funditus diruit phana. Quibus obrutis atque in pulverem minuatim redactis, cavato in altum solo construitur sepulcrum miro opere lapideo, ubi apostolicum reconditur corpus artificiali ingenio; cujus cantitatis ecclesia eodem superedificatur in loco, que altari ornata divo, felicem devoto pandit aditum populo. [68] Post aliquantum vero temporis ab ejusdem (*fol.* 7) alumnis apostoli fidei agnitione plebibus squalentibus edoctis, prius campis celesti rore roratis, brevi adolevit fecunda ac Deo multiplicata messis. [69] Duo autem magistri pedissequi, pro reverentia illius, dum summo cum affectu ad prefatum sepulcrum indesinenter pervigilarent, definito dubio termino vite nature debitum persolventes, felici excessu spiritum exhalarunt celisque animas gaudendo intulerunt. 70 Quos preceptor non deserens egregius, celo terraque secum collocari obtinuit divinitus, stolaque purpurea purpuratus in etherea curia suis cum asseclis micat redimitus corona, miseris se poscentibus invicto suffragio patrocinaturus, auxiliante Domino et Salvatore nostro Jhesu Christo, cujus regnum et imperium cum Patre et Spiritu sancto perhenniter manet in secula seculorum. Amen.

Incipit epistola Beati Leonis pape de translatione Sancti Jacobi apostoli, que iij° kl. Januarii celebratur [1].

Noscat fraternitas vestra, dilectissimi rectores totius Christianitatis, qualiter in Hyspania integrum corpus beatissimi Jacobi apostoli territorio Galetie translatum est. Post Ascensionem Nostri Salvatoris ad celos, adventumque Spiritus sancti super apostolos ab ipsa passione Christi in revolutionem anni undecimi, tempore azimorum, beatissimus Jacobus apostolus, perlustratis Judeorum sinagogis, Jherosolimis captus ab Abiatar pontifice, simul cum Josya discipulo suo, jussu Herodis, capite plexus est.....

(Fol. 8 v°) *Calixtus papa de tribus sollempnitatibus sancti Jacobi.*

[71] Beatus Lucas evangelista, in Actibus apostolorum ostendit beatum Petrum apostolum diebus azimorum ab Herode carcere retrusum, ubi dicit : « Erant autem dies azimorum, etc. [2] » et beatum Jacobum ante Pascha ab eodem Herode fuisse occisum, scilicet tempore famis [72] que prenuntiata fuit per Agabum prophetam [3], et facta sub Claudio, imperatore Romano extitit. Sic enim ait : « Eodem autem tempore misit Herodes rex manus ut affligeret quosdam de Ecclesia; occidit autem Jacobum fratrem Johannis gladio. [4] »

---

1. Cette lettre est imprimée dans l'*España sagrada*. III, 407.
2. Act. xii, 3.
3. Agg. I, 10, 11?
4. Act. xii, 1, 2.

VERSION FRANÇAISE

(ARSENAL, 3516)

1. (*Fol. 61, anc. lxvij*) Al tans Herode estoit uns grans maistres, et molt fu il sages ; si essauça la foy et la loy nostre Segnor Jhesucrist, si fu només Jakes, et si fu apostles et cousin germain a nostre segnor Jhesucrist ; si preechoit le pople en la terre de Ybere ; or le noment li gent Espaigne .**2.** Mais saciés [de] voir que li apostles i converti molt de gent en Espaigne et en Galisce a la loi Jhesucrist. Dont il fist molt dolant Herode que tant afebloia sa loi ; si en fu molt irés sor S. Jake le bon apostle .**3.** Et saciés de voir que il furent .ij. Jakes ; si furent cosins ambedui, et ensement cosin a nostre seignor Jhesucrist. Et je vos ferai entendre proprement del quel Jake je vos voil conter .**4.** Oiés ki il fu et de quel gent, car sains Geroismes le tesmoigne en .j. sien livre qu'il escrit, qu'il furent .ij. serors germaines : Anna ot nom la primes née, Esmerie od nom li autre. De ces .ij. nasqui la grant geste de qui on fait grant joie en terre [1] et plus grande en ciel. **5.** Anna, la premiere né[e], fu molt sage et molt parfaite en tos biens. Elle ot .iij. filles de .iij. barons dont lor nons vos nomerai ; n'i ot celui ne fu[st] molt haus hom : Joachym ot nom li premiers ; li secons od nom Cleophas, et li tiers od nom Salomas. **6** De ceste et de ses .iij. barons vindrent [2] .iij. filles que je vos nomerai, car cascune od nom Marie, si conme l'escripture tesmoigne. **7.** De Joachym vint la pucele en qui costés et en qui flanc prist li fils Dieu sanc et char. Molt fist li fils Deu grant humilité, quant por nos deigna cha jus (*b*) deschendre en terre, et degna passer en Marie la Deu porte. Porte fu proprement : par poesté i

---

1. Il semble qu'on retrouve ici quelques vers de l'original :

> Car sainz Jeroismes le nous dist
> En .j. sien livre qu'il escrist
> Qu'il furent ij serors germaines
> .....
> La premeraire ot non Anna
> Et l'autre ot non Esmeria ;
> De ces .ij. nasqui la grant geste
> De cui on fait grant joie et feste.

2. Voici encore quelques vers :

> .iij. filles ot de .iij. barons
> Dont or vos nomerai les nons ;
> N'i ot celui ne fust haus hom :
> Joachim li premiers ot nom,
> Li secons ot nom Cleophas
> Et li tiers ot nom Salomas ;
> De ceste et de ses .iij. barons...

passa li sire, et nient par nature. **8.** Quand Joachym fu deviés [1], Anna reprist un altre espous, c'est Cleophas. De celui nasqui Marie la seconde. Quant ele vint a eage, si prist Alpheon a mari; si en ot .iiij. fils : li premiers od non. Jake, li second Joseph, li tiers Ymon Thadeu, et li quars Judas. Mais saciés de voir que ce ne fu cist Judas qui se pendi, qui Nostre Segnor vendi et traï. Cist ne fu ce pas. Cist fu molt prodom; si fist l'epistele c'on list en sainte Glise et lira tant com li siecle durra [2]. Or vos dirai de Jake son frere, nient de celui Jake qui apostoles est et de qui je doi conter, mais il ert [3] cosin Nostre Segnor, si fu fils s'antain, si le resambla de cors et de visage et de totes estatures, si bien que on l'apeloit le Deu frere, et cil Jakes fu martyriés a grant dolor en la cité de Jherusalem. Or en avés oï la verité. **10.** En après la mort Cleophas prist sainte Anne .j. autre mari, si fu només Salomas. De celui fu la tierce Marie. Ele fu feme a un molt preudome, si fu només [Z[ebedeu. De ces .ij. li dui frere issirent qui Deu tant servirent et amerent qu'il furent ambedui saint apostle notre segnor Jhesucrist : li uns ot nom Jakes, et li autres Johans li bons euvangelistes. **11.** Ore avés oï le parentage [4] sainte Anne; ore vos dirons de sainte Esmerie sa seror et de son parentagè. Sachiés que sainte Esmerie fist molt bele porteüre d'un valet et d'une pucele. Li dansel fu només (*c*) Elyuth et la pucele Elysabel. Iceste Elysabel fu mere saint Johan qui Deu baptisa nostre pere Jhesucrist dedens le flum Jordan. Por ce est celui Johans Baptistes apelés. **12.** Et d'Elyuth avint issi que .j. fils de lui vint et ot non Enyuth. Et cil fu peres mon segnor S. Servais, si com l'escripture tesmoigne, et fu molt preudons et sains et pieus et evesques, et fu sires de terre de Crete cist Servais [5], et maint bel miracle fist Dex por lui. **13.** Or avés oï le parage de sainte Anne, [ore orrez] le lignie de ses .iij. filles. Jhesucrist fu li premiers, si com je vos ai dit, de la premiere Marie. Jake, Joseph,

1. Ce vers se retrouve dans Wace :

Quant Joachim fu deviez
Et de cest siecle trespassez
Si li loerent si ami
Qu'Anna preïst autre mari.

(Mancel et Trébutien, p. 54-5; Luzarche, p. 58.) Mais c'est une coïncidence fortuite.

2. On pourrait ici proposer la restitution suivante :

Mais saciés que ce ne fu pas
Icist Judas qui se pendi
Et qui Nostre Seignor vendi,
Cist ne fu ce pas, car icist
Fu molt prodom : l'espistle fist
Qu'om lit en eglise et lira
Tant com li siecles durera.

3. Ms. *est*.

4. Ms. *parentate*.

5. Corrompu. J. de Varazze : «...cujus corpus est in oppido Trajecti super Mosam, in episcopatu Leodiensi » (Grässe, p. 586).

Ymon Thadeu et Judas qi fist l'epistele, cist .iiij. furent de la seconde Marie. Jakes li apostle et Johans li euvangelistes, cist furent de la tierche Marie. Ces .vj. furent cosins germains nostre Segnor Jhesucrist.

14. Or volons dire de la vie s. Jake le bon apostle qui preechoit la foi nostre segnor Jhesucrist en la terre de Galisce et converti molt de pulle. Il avoit o lui .xij. disciples de grant pooir qi molt l'amerent et del tot furent a son conmandement. **15.** En Jherusalem, outremer, en ot .iij. de molt grant renomée : Hermogenes ot nom li uns, Filetes od nom li secons; si fu molt fers de bone clergie. Andui furent arcediacres[1] ; si firent par l'aide de Nostre Segnor maint bel miracle en Anthioche. Tant converserent longement en Anthioche qu'il i morurent, li bon ami Deu, et la furent enseveli li dui persone qui tant amerent et servirent le bon apostle s. Jake. Li tiers ot nom Josias ; (*d*) si fu seneschal Herode et rechut martyre avoec le benoit apostle. **16.** Al point que s. Jake vivoit et que il preechoit en Galisce, od il avoec lui .ix. disiples principals a son oes eslis. Les .vij. mena avoec lui en Jherusaleme (*sic*) et .ij. en laisa en Espaigne por convertir la gent mescreante. Saciés les .vij. qui avoec li alerent raporterent le cors de lui en Galisse quant il fu deviés ; si le ensevelirent molt honorablement. **17.** De ces paroles s. Geroismes en .j. sien livre que on nome Martirologhe, e ce[2] est uns livre de martirs. La il demostre par saint Cromache que puis que s. Jake fu posés en sa sepulture, furent si .vij. disciple sacré a Rome : s. Pieres et s. Pols les sacrerent. Après ce que il orent enteré s. Jake, com vos orés cha avant, il alerent preechant la foy Deu et molt firent del pople convertir en la loy Jhesucrist. **18.** Or vos dirons les noms d'aus et les lius ou il habiterent. Torcas ot nom li uns; cil al[a] en une cité qui fu nomée Acee. Après fu Tisefons, qui ala en une autre cité ; si fu nomée Virge. Secons ala a Able. Cesiles et Indelates alerent en Helibere, un sauvage païs. Abrie (?) et Siciens alerent en Cartane ou il fisent molt de beax miracles, et Evrases ala a Duruge. **19.** Ensi s'en departirent li saint home tos .vij. De cascun vos dirai grant miracle. El quinsime jor de may morurent tot .vij., sor .j. jor et sor .j. ore, es contrées ou il erent. (v°) **20.** Or oiés grant signe que li fils a la Virge pucele fist por s. Torcas le disiple al boneüré apostle saint Jake, la ou s. Torcas fu enfoïs a Cartane. Quant cil saint home morurent, .j. olivier en cele meïsme nuit fueilli et flori et porta fruit et meüri. Al demain fist on olie de ces olives, et altre olie n'i art on el mostier ne altre n'i puet on el mostier ardoir. Molt est de grant hautece la nuit quant si se parfait cis gentiels fruis en une nuit com de fueillir et de florir et de meürir, si que on art l'olie l'endemain. **21.** Or dirons d'autre. Chi nos raconte s. Leoines de ce qu'il fist en .j. epistre. Quant s. Jakes ala a son martyre, laisa il en Espaigne preechant Athanasse et Theodre, dont s. Leoines dist que li uns gist a destre le s. apostle et li autres li gist a senestre.

---

1. Ce n'est pas ce que dit le latin; voir ci-dessus, p. 256.
2. *Sic*, corr. *E[l] ce*, ou *ice*?

22. Or oés et entendés la predication s. Jake. Après ce que nostre sires Jhesucrist surecti et qu'il ot infer brisié por delivrer ses amis, que il enmena avoec li a joie, quant il monta el ciel a ses archangels, quant ce fu après l'acencion, que s'esperites descendi en terre, si lor rova aler par les terres preechier sa loy, que les fauses gens fussent monde. Cascuns par soi tint sa voie, et i fisent tot son conmandement. S. Jakes mena vie molt gloriose et si fu plains de graces. Molt par estoit plaisans parlieres et beax preechieres de Deu, et Johans li bons euvangelistes fu plains de divinité, car Dex se mostra a lui sor le mont de Tabor et a saint Piere. Cist dui apostle le virent.

23. Ore oiés de s. Jake qi fu en Espaigne et preechoit la gent, (*b*) si conme Dex li rova, et il lor mostra herdiement la loy Jhesucrist, car il ne savoient point de Deu ne ne savoient riens de foi ne de creance. Et sains Jakes lor dist des miracles nostre segnor Jhesucrist. Si lor mostra molt beax essamples, et blasmoit totes lor males oevres. Il ne s'en volt taire por poor ne por crieme de nului que il ne mostra[st] la foi Deu herdiement. **24.** Bien saciés de voir que maint en converti de la gent sarasine en cele malvaise terre qui poi valut a home vif. La gent i furent si malvais, avant que s. Jakes i vint el pas que Dex los eüst presté tant de biens ke lor terre peüst porter lor sustenance, car par tot le païs fu la jargerie et les espines, que nul bien ne pooit croistre entr'els. **25.** Poi après i demora li s. apostles. Talens li prist de aler veïr ses .vij. disciples oltremer. Altre fois vos a[i] dit lor nons, S. Torcas li .j. od nom, li autres s. Secons, li tiers s. Thiephons, li quars s. Eufrates[1], li quins s. Exorsiés[2], li sistes, s. Indelates, s. Sesiles li setismes. A ces .vij. conmanda li s. apostles que il alassent coillir la jargerie et les poignans espines et les maises racines des malvaises erbes dehors la malvaise terre, et puis mistrent vraie semence sor terre, qui ne faillist por nul[e] tempeste ne por nule tormente que la semence ne venist bien. **26.**[3] Or est bien drois que je vos die que la jargerie et les espines et les maises erbes senefient, si conme S. Jakes dist et com li fu avis: la jargerie senefia la male creance, et des espines (*c*) poignans dist li apostles, que ce furent les males gens sarasines, et les males rachines des males erbes senefia la conmune terre, que tuit cil qui i furent habitant furent sans foy et sans loy et sans creance et sans conisance, et fu terre sans bien et plaine de toz max et vu[i]de de tos biens. **27.** Or en avés oï le[s] senefiances des paroles que li sains apostles dist. Il les preechoit tant et sermonoit que il lor fist avoir, par l'aïe al roi de gloire, cuer et corage de Deu servir et amer de vraie creance, que molt del pule converti a la foy Jhesucrist. Dont osta il le jarjarie et les espines, quant il converti le pule

---

1. *Eufrasius*, dans le latin ; ci-dessus, p. 257, et plus haut (§ 18) *Evrases*.
2. *Ysidius* dans le latin.
3. Les §§ 26 à 47 présentent un développement étranger au latin.

en vraie creance, dont i ot il bone semence sor terre semée, qui ne pooit falir por tempeste ne por tormente. Quant s. Jakes, par sa sainte parole, ot la gent et la terre mise en bon point, li bley, et tos li biens qui a cors d'ome profite, i [1] vint tot alsi com se ce fust sohaie chose, et la gent fu tote en pais de mortel guerre. **28.** Dont, .j. poi après aproisma li tans de son martyre; lors s'en departi li sains apostles : il ne volt plus demorer en la terre, car talens li prist d'aler [2] en la terre ou nostre sires Jhesucrist soffri la mort por nos. Et li sains apostles i mena o lui ses disiples; si s'en departi de la contrée. Ainc ne fina, si vint en la contrée ou Dex fu mors et vif. **29.** Quant ce sorent li male gent ke s. Jakes fu venus en la contrée et o lui furent ses disiples, mout demenerent grant murmure li Judeu et li Phariseu, et disent entr'aus : « C'est de la maisnie le prophete (*d*) qui fu crucefiés; se ci le laisons entre nos converser, il destruira la nostre loy. » **30.** Li cuvers pople molt le haï et lor ires engraignierent sor le s. apostle, et s. Jakes lor mostra en paroles hardiement la foy nostre segnor Jhesucrist, et mout se pena le s. apostles de lor salvation, et bien lor mostra lor dampnement. Molt blasma lor false loy, et lor faus ydles et lor fause creance; et li faus poples a poi que il ne le tuasent de duel. Et li s. apostles de riens ne les douta, ne por paor ne por manache ne se volt taire que il ne mostra[st] la foy de son segnor et les grans vertus de lui. **31.** Il les preecha et lor dist que ce fu tote vaine cose et fause et malvaise et lor dampnement, la loy que il tindrent et la creance que il avoient en lor faus ydles sors et mus, car il n'ont force ne vertu en els, nient plus que un chien qui gist mors en un fossé. Dont furent près dervé de doel la male gent por ce que li apostles despisoit si lor ydles. Et par maintes fois les avoit li apost[l]es corechiés por che que il blasmoit et haoit et tenoit por si vil lor ydles et lor lois et lor false creance, et tant plus le cremirent et haïrent, qu'il sorent bien que il avoit convertie la terre de Ybere, qui ore est nomée Espaigne. **32.** Por ce penserent conmunalment .j. grant malice, conment et par quel art il poroient miels le s. apostle destruire. II alerent a Herode. « Sire rois », disent il, « vos ne savés : un des disiples le prophete qui fu crucefiés a tote la terre de Ybere convertie a la foy de son maistre ki fu crucefiés, et bien l'avés oï dire, sire, ore est il venus de cha mer por (*fol* 62, *anc. lxvij*) preechier la loy de son maistre. Si vos di que il a o lui .vij. disiples. Herodes, beaux sire rois, merchi de ton pople. Se tu lui et ses disciples lais covenir, trestot le pople de ta contrée convertira a la foy de son maistre et a sa creance, de ce pues bien estre aseür. Fai no conseil, si le fai prendre et le fai vilment destruire a tos ses .vij. disiples. Car yl despit molt vilment nostre[s] ydles et nostre loi, et dist que tot est faus. » **33.** Dont respondi Herode li roi : « Segnor, je vos demant se il en a nul converti des miens ? — Sire », dient il, « nenil. » Lors respondi

1. Ms. *il*.
2. Ms. *alar*.

Herode : « Laisiés lui dire ; si savrons que il velt, que je ne li ferai ja mal faire, si savrai que il l'avra devers moi deservi. » A tels paroles s'en departent del roi Herode. **34.** S. Jakes, li s. apostles, se volt faire a savoir ou il fu et volt parler et mostrer les vertus de son maistre, li s. apostles, a un jor nomé et establi ; et fist a savoir par tot al pople que lors venist on a sa predication. Et quant li jor nomé fu venus, il i vindrent molt de gens la ou li apostles preechoit. **35** Li s. apostles s. Jakes dist la salvation del pulle et dist maint grant miracle de son maistre, et maint bel example mostra al pople, et molt se pena del pople adoctriner et amener en la sente de verité, et a ensegnier la foi Jhesucrist. Et saciés que li alquant del pople atraist a vraie creance, et creïrent par ferme foi es saintes paroles que il lor mostra et dist. Et sachiés que avant que il cessa de preechier sor cel meime jor, il i ot si grant pulle asamblé que ce fu merveilles a veïr. **36.** Jhesucrist li sires, en qui non il preechoit, fist sor celui jor bele honor a son apostle. Il i eut alques venus e asés qui furent (*b*) clop et sours et mus et avule, qui pensoient alcun alegement avoir par la vertu del s. apostle ; et par tot ala la renomé[e] de ses vertus. Quant li s. apostles ot tant preechié et endoctriné le pulle a la foy nostre segnor Jhesucrist et que bien fu tens et eure de son sermon finer sor cel jor, li s. apostles les a benëis et lor dona congié, et maintenant furent gari tuit li malade de lor enfermeté, que mal ne dolor ne sentirent, et li clop et li sours et li mus et li avule et tos enfermetés [1] furent tuit et haliegre et legier, et molt del pulle eüssent volentier sivi le saint apostle, et fusent converti en la foi Jhesucrist. Mais il cremirent que li Judeu et li mal Pharyseu ne les eüsent pris et mené al roi Herode, car Herodes les ot tost fait destruire, et por cel crieme le laisierent.

37. Dont alerent les noveles par tot[e] le contrée que tuit li enferm garisoient qui vindrent la. Li apostres fist sa predication, dont l'amoient asés plus alcun et li plusor asés plus [le] haïrent : de la fause gent mescreande fu li s. apostles cascun jor maneciés a destruire vilment et a labiter. Et li s. apostles ne les douta, mais plus hardiement et plus cruelment lor blasma lor oevres et lor malisses. **38.** Il dist en oiant als tos : « Lasse de vos meïsmes, fole gent fause et chaitive et perdue, por coi fustes vos onques fais por estre perdus ? Por coi alés vos la sente qui est deffendue ? Se on vos i tient vos serés pris, et lors serés mis en tele prison ou serés perdus et dampnés a tos jors, et lors vos repentira que vos entrastes en la sente, car vos ne porés finer a celui qui vos i a pris, se vos n'i laisiés trop (*c*) cruel gage, ne nus ne vos pora raplegier. Si vos di a tos por voir : se vos n'isiés de la sente, que cascuns de vos a aparellié ja son gage, et li diables le prendra, si le metra el feu d'infer ou il ardra a tos jors. »

39. Oiés les paroles del s. apostle s. Jake qui dist la voie deffendue

---

1. *Tos enfermetés*, corr. *tuit enferm* ? Cf. § 37.

ce fu la male creance et la false loy que il tenoient et les faus ydles que il aoroient. De ce dist li s. apostles que infer seroit lor prison, et d'aluec ne les replegeroit nus, se il fussent a lor defin trové de tele creance. « Sachiés por voir », dist li sains apostles, « que je vos ai alsi veritable cose dite et alsi chertaine le ferai come cascuns de vos est de char et de sanc et de os. » **40.** Quant ce oïrent li Deu anemi, li Judeu et li Phariseu, si se traient a .j. consent par conseil. Lors conmenchierent entr'els a porparler par quel maniere et par quel malise que il poront confondre et honir et destruire son saint cors. **41.** Il ot avoec ax .j. traïtres qui Habiatar estoit només; si fu provoires de lor loy; molt estoit desloiax et plains de tos max, et de totes males ars fu ses cuers endoctrinés et apris. Par le conseil celui Habiatar lor faus provoire se sont tuit concordé a un a son acort : si reteront le saint apostle de fauses paroles. Mainte[1] maint vindrent a s. Jake et le reterent de fauses paroles et li geterent devant addevineaus, et plusors autres faus argumens. **42.** Sains Jakes li s. apostles fu plains del s. Esperit qui por nule paor d'aus ne s'en espaori. Si dist tot en apert, oiant ax tos, que lor loy ne lor foy (*d*) ne lor creance ne tos lor ydles nule riens ne valoit, et que tot estoit faus et ovraigne as diables trestot q'il ovrasent selon lor loy. Dont furent il trestot si aïrés et si plains de duel et de corous que maintenant eüsent le saint apostle ocis[2], lor voeil ; et lor provoires Habiatar lor rova tenir lor pais, et dist a els : « Prendons le tot vif, si le presentons al roi Herode, et nos li liverrons por ochire, car jo ai ja le traïson porpensé par coi Jakes ert destruis et Jossias avoec. Nos tesmoignerons tuit de conmun que il velt destruire nostre loy et confondre nos ydles et le roi Herode que nos sires est, et nos ne poons soffrir le grant despit qu'i dist de lui et de nos tos, que nos sonmes fole gent et caitive et perdue sans fin, et que nos ydles son faus et que il n'ont force ne vertu nient plus que .j. chien qui gist mort en .j. fossé, et que tot est ovraigne al diable quanque nos ovrons selonc nostre loy et nostre creanche — Tu as bien parlé », disent li male gent. **43.** A cest mot saillirent tot vers le s. apostle S. Jake, si le prisent si l'en menerent a Herode et li presenterent, et fisent tot molt cruel clamor sor s. Jaque le s. apostle. Habiatar, lor faus provoires, parla avant, et a son dit s'acorderent li altre. Il dist : « Rois Herode, beax sire, veés chi Jake li diciples al prophete qui fu crucefiés ». Et Herodes li demanda por coi il estoit pris, quel cose avoit il fait encontre lor loy. Lors respondirent tuit et tesmoignierent tuit a un[e] vois : « Sire, par ma loi, il a dit mervelles honte et lait despit de nos ydles, et de (1v°) nostre loy et de vos et de nos tos, et que tos somes perdu sans fin. » Lors conta Habiatar quanque il avoit oï[3] de chief en cief. Et

1. Corr. *Maint e*[*i*].
2. Ms. *ocil*.
3. Ms. *ois*.

quant Herode ot tot oï la clamor, si conme Habiatar li ot plains, et li poples tesmoignié, si dist al s. apostle : « Voire, Jakes, as tu ce dit de mes dex et de moi et de ma gent? » Et [li] s. apostles respondi : « Herodes, voirement le di jo, et si ai tot voir dit que vostre dampnement est en la vostre loy et en la vostre creance et en vos sours ydles qui sont mus et sans vertu. Et saciés que nus qui soit de vostre loi, s'il ne s'en retrait ains la fin, qu'il n'en sera perdus a tos jors sans fin ; et de ce soiés tot seür que il en avra maison infernal ardant el fu permanablement. » **45**. Dont fu Herodes le rois si corechiés sor le s. apostle s. Jake que maintenant en conmanda a faire tote lor volenté de sen s. cors. Et maintenant l'en menerent as chans li tirant qui l'avoient amené, et Jonas son disiple avoec lui. Endementres que il le menerent, les ala li sains apostles preechant, et lor dist : « Fole gent, ge sui plus dolans de vos, que vos vos perdés par vo malvaise creance, que je ne sui de moi, qui serai decolés, car mes sieges est od le mien dieu Jhesucrist tot apareilliés, et vos serés perdus par vos fauses creances. » **46**. Maintenant, quant il ot ce dit, si vindrent al lieu ou li s. apostles doit rechoivre son martyrre, et lors resplendi sa face com solaus, et li fel tyrant s'en esbahirent tuit, quant cel miracle virent. El li s. apostles lor dist : « Viegne (*b*) avant qui me doit decoler. Je ai grant talent de estre avoec le mien segnor por la grant joie que jo i avrai. » Maintenant vint li uns et traist l'espée et decola le s. apostle s. Jake, et ses beax cors fu maintenant covers de sanc, et après ocistrent Josias. **47**. Et maintenant que li s. apostle fu decolés, vindrent li angele Deu, si en porterent l'anme en son saint paradis. Et li archangle vinrent encontre, si le rechoivent a grant joie, et nostre sire Deu li dona roial corone en son saint trone. Et Jhesucrist envoia si grant clarté entor le saint cors al apostle et si bone odor que tot li poples s'en esmerveilla ; et sachiés que la clartés et la bone odor i fu si grans que bouce d'ome ne le poroit dire ne raconter. Et si vos di que ce sambla a tos ceax qui la furent que tote la clarté del ciel fust cheüe sor la pieche de terre, la ou li s. apostles fu decolés. Et li poples s'en departi et esparst tos esbahis, et li cors al s. apostle remest ens es champs gisant. **48**. Si .vij. disiple vindrent par nuit, si l'en porterent ; si s'en foïrent a tot, por la felonese gent del païs. Li s. angle convoierent le cors al s. apostle et menerent les disiples sor la haute mer a un rivage. Et saciés de voir que tot alsi que li s. apostles fu portis, aparut si grant clartés et si grant lumiere que trestot li poples en ot grant merveille, et tos li païs, si com il fu portés, amenda de totes coses molt durement[1], jusqu'a la haute mer sor le rivage. **49**. La troverent li bon ami Deu une nef que Dex lor avoit abstenue al port (*c*) tote seule. La mers fu coie et paisible, si entrerent en la nef a tot le cors s. Jake l'apostle. Maintenant boterent la nef ens el palagre de la mer et prient a Deu que il les maint a droit port.

1. L'auteur reprend une idée déjà exprimée au § 27.

Et Dex si sist ; il lor presta bon orey, que il les mena sain et sauf en Galise, a Hireport, dedens .vij. jors. **50**. Quant li s. home sont arivé, il en rendirent a Deu graces et issent hors et prennent terre et demainent grant joie de ce que Diex les ot la amenés ou li s. apostles avoit tante paine soffert el païs. Lors deviserent et parlerent li .vij. disiple del cors lor maistre qu'il en poront faire et ou il le poront enterrer honorablement. **51**. Molt longement furent a conseil et tindrent lonc parlement. Molt volentiers le metroient en un vaisel qui fust honorable et en lieu qui fust covenable por honorer son saint cors. Lors alerent vers Orient et troverent a .v. liues de la cité près un lieu qui molt fu bel et molt lor plaisoit. S'i fu .j. stmulacre d'une haute dame qui molt fu de grant parage et de grant noblece, si od la dame a non Lupare, et en cel simulacre avoit la dame .j. deu fait a qui ele servoit en sa loi ; si fu tos fais a fin or ; et la dame tint sa terre d'un roi ; si fu .j. frans alues, si l'ot la dame de franc patremoine qi li fu eschaüs de ses ancestres. **52**. Tant alerent li disiple que il vindrent a Lupare ; si li prient que son simulacre lor preste ; si li mostrent molt pitousement lor clamor et la dolor q'il ont de lor maistre. **53**. Quant Lupare oï lor requeste, a poi qu'ele ne fu marvoïe. Si pensa qu'ele les feroit tos ochire, mais (*d*) ele cela son corage. « Segnor », ce dist Lupare la dame, « se vos le volés avoir, si le proiés al roi mon segnor de qui je tieng ma terre. Se il l'otroie et il lui plaist, bien voeil que vos en fachiés trestote la vostre volenté. Tost i poés aler et tost revenir, Se de lui m'aportés le conmant, bien porés metre vostre mort en la sepulture de coi je voi cascun de vos demener tel duel. ». **54**. Lupare le dist por ce que ele quidoit bien que jamais n'en revenist un seul. Maintenant en alerent li .iiij. des .vij. disiples, et li autre troi garderent le cors de lor maistre. Ne prisent onques repos li .iiij. qu'i alerent, si vindrent al palais le roi ou Lupare les avoit envoiés. Et maintenant, quant il i vindrent, et que il virent le roi, si le saluerent molt humlement et molt avenantment, et li racontent tot ce qu'il quierent et que il demandent. **55**. Li rois lor fist molt beax samblant, et les acola et molt docement les aparla de premiers. Mais diables maleois, qui tos biens abaise, li fist cangier cuer et corage, que, maintenant que li s. home furent departi de lui, comanda il que on les sivist et ocesist ; et dist que il les feroit tos pendre et ardoir, se il les peüst tenir. **56**. Maintenant s'armerent par la cité plus de .M. qui tos les cachierent por destruire ; si le[s] ataignent près d'un flueve a ùn molt grant pont de piere, qui molt estoit grans et fors et lons et larges. Li s. homme i passent outre, et li cauchant vindrent après qui bien quidoient vengier lor ire sor les sers Deu. Et alsi tost qu'il vindrent sor le pont, fondirent tot li arc (*f. 63, anc. lxviij*) et craventerent en l'aighe, et tot noierent a grant dolor qui les sers Deu chasierent. Et saciés de voir que de tos cels n'i esca[pa] nis .j. seus que tot ne perirent, et furent perdus armes et cevaus, ne onques pus n'en oï noveles li rois, fors que tot perdu furent et armes et cevals. Et lors, quant li rois les noveles en sot, a poi que il ne morut de duel. **57** Et saciés de voir que molt i ot grant noise et grant crï al point que li pont fist le quas en l'aighe a tot ceax qui sus lui furent ;

car ce sambla colp de tonoire, et li diciple en orent grant merveille que ce pot estre. Lors se regarderent et virent le pont cheü, et tos ceax qui les orent cachié virent il floter sor les ondes de l'aighe et noier. Quant li [1].....

.....

.... (*b*) **58.** « Car li vostre Deu ne valent : il ne font merveilles ne vertus, ne ne voient goute de lor ex, ne il ne oent de lor oreilles, ne il ne se remuent, se on les boute. Molt est fols qui en tels dex croit, qui ne sentent ne froit ne chaut [2]. Dame, laisiés vos dex qui sont sours et mus et faus ; si creés en Deu le fil Marie qui tot le mont justice et sostient, et tot ot quanque on dist, et tot set quanque cuers pense, et tot fist ce que est et tot le defera quant li venra a plaisir. Herbergiés son saint apostle en vostre simulacre el liu de vos faus ydles qui nules miracles ne font. » **59.** Lupare entent ce qu'il dient, mais mout petit le prise. Ele se porpense d'une grant traïson, et regrete la perte le roi [3].....

.....

60... ce que nos i porterons. Et nos (*c*) faites ensegnier la voie ». Et li disiple pristrent lor maistre et atornerent por porter avoec els ; et la dame lor dona ce que li plot por porter as bues, et les ensegna la droite voie vers la montaigne. Or en quide bien la dame estre delivres, car ele pensse bien que jamais n'i retornera .j. tos seus, car ele i savoit asés plus cruel cose que bués ne que lions, et que encontrer lor covendroit. **61**. Tant oirent li Deu ami qu'il vindrent a la montaigne, et cherchierent le mont sus et jus, mais saciés de voir que nul buef n'i veïrent ne oïrent, mais il virent .j. grant merveillous serpent, et lais et hisdeus et oribles, qui plus de .M. homes od devorés, et si ot tot le païs guastés et essillié environ la montaigne. Et cis anemis jut en une caverne de la montaigne. Maintenant, quant il vit la sainte gent, si jeta feu et flambe par la goule, et vola encontre als por devorer. Et li disiple qui le virent se cochierent en orisons et proierent a Deu que il lor salvast la vie, et lor cors de de mal guara[n]dist encontre la criminal beste. Lors fisent sor els le signe de la sainte crois, et alsi tost com il orent finé lor proiere, si creva par mi li enemis. **62**. Quant li ami Deu virent la male beste crevée, il en rendirent a Deu graces. Lors alerent par la montaigne tant qu'il troverent bele aighe et clere. Maintenant en fisent aighe beneoite, si le geterent par la montaigne et lors

---

1. Il y a ici une lacune de vingt-huit lignes, un morceau du feuillet ayant été coupé à cause d'une miniature qui se trouvait au verso.

2. On reconnaît ici quelques vers :

Il ne font vertus ne merveilles
Ne il n'oent de lor oreilles,
Ne de lor ex ne voient goute,
Ne se muevent s'on ne les boute.
Mout est fols qui en tels dieus croit
Qui ne sentent ne chaut ne froit.

3. Nouvelle lacune, de vingt-sept lignes, causée comme ci-dessus par une mutilation du feuillet.

morut tos li malices qui fu sus la montaigne. Avant que li saint home i vindrent le noma on par tot la contrée le mont de (*d*) perdicion et de destruxion, le mont d'occhision, le mont de malice, le mont maleois. Por ce fu nommés que li fause male gent y faisoient lor diablies, et la faisoient il lor sacrefices et la s'asamblerent li heryte et tot li ypocrite, et li s. home les beneïrent et sacrerent: si fu només Mons Cielestre. **63**. Si conme il estoient en lor proieres, virent il venir les bués salvages tot braiant; et avoient les cornes si longhes et si agu[e]s que on s'en peüst esmerveiller, et coroient d'en travers le mont et sus et jus, et demenoient plus grant fierté que lupart ne lion. Dont pristrent a core a grant ravine vers les disiples, dont quidoient il chertainement que lor fin fust venue. Et alsi tost que li bués lor aproismierent, vindrent il le pas et les clinoient de lor testes, et fisent signe de humilité et [de] debonaire chiere; et estoient alsi coi conme che fusent aignelet. **64**. Quant ce virent li disiple, si ale[r]ent as bues, et les prisent et les lierent et en fisent tote lor volenté. Maintenant apareillierent le s. apostle et le chargent, o tot le vaisel ou il estoit ens mis, sus les bués, et il porterent lor charge alsi debonairement conme se il a tos jors l'eüsent eü en usage, et passerent le mont, et marchent li un encoste l'autre plus debonairement que ne feroient dui aignel, ne ainc n'aresterent, si vindrent al rice palais Lupare. **65**. Quant li disiple virent la dame, si le saluerent, et Lupare lor rent lor salus, si les esgarde, et od la plus grant merveille qu'ele onque od eü en sa vie de ce que ele les voit (v°) revenu et qu'il furent vif, et por ce les i envoioit la dame que ja nul d'aus n'en revenist, ce quidast ele certainement avant que li disiple i alerent. Lupare set ore bien et aperchoit que Dex les aime, et que Dex beax miracles por els a fait, et bien lor ot mostré que sont si ami. Maintenant retraist a [1] la dame son cuer de ses faus ydles, et ne prisoit riens la force de ses dex a qui ele avoit servi, par les .iij. signes que la dame avoit veü, qui mout bel miracle estoient : li un des chevaliers qui les disiples cachierent por prendre, et cil noierent tuit et furent perdu armes et cevals ; li autres del serpent qui par mi creva, et li tiers des bues salvages qui devindrent plus privé et plus debonaire que nul aignel, et porterent le s. apostle tant debonairement. **66**. Ore a Lupare son cuer torné a bien; dès ore se voldra tenir la dame al conseil des disiples et a lor loy, car ele s'est bien apercheüe que si deu rien ne valent ne il n'ont force ne vertus encontre le roi de gloire; et la dame a tot atorné son cuer et son corage a nostre segneur Jhesucrist servir et as sains disiples l'apostle. Lupare lor prie por Deu merchi mout humlement, et lor demande baptesme. Et li s. disiple apresterent seil et aighe et olie et cresme; si baptisierent la dame el non del Fil et del Pere et del Saint Esperit. Et après baptisent tote sa maisnie. **67**. Or est Lupare es mains Deu et es mains de ses amis, qi par devant estoit es las del anemi. La dame se tint conme bone feme crestiene, et ala a son simulacre, et fist tot depechier ses faus ydles et geter puer. Maintenant fist (*b*) le cors

1. Suppr. *a* ou lire *retrait*.

de s. Jake l'apostre aporter en son simulacre, la ou li lius fu mout beax. Ele fist le simulacre refaire de chier[s] marbres et de quareax, et de mout rice pave ment, et par desus une mout rice piere bien et noblement faite, et laiens cochierent le cors del s. apostle. Et après fist on l'eglise ahorer et beneïr et un rice autel faire ; et la canterent messe li .vij. disip[l]e qui puis furent sacré a Rome. Mout des gens del païs i prisent maint bon essample en els, et mout i furent converti et baptisié por les biens qu'il oïrent dire del s. apostle et de ses s. disiples. **68** Maintenant fu li païs cangiés de nature. Quant li sains apostles i fu enterrés, li païs i devint si planti[v]us de bleys, de fruis et de tous biens ki a cors d'ome profite que par tot le païs en fu li poples rasasés, qui par devant enfloit et moroit de la grant famine qui fu el païs, et mout de pule requeroit le s. apostle por les granz miracles que il ot fait par la contrée. **69**. Il furent .ij. home qui a son tans mout l'amerent et servirent en bone foi, et quant il fu mis en terre, si le servirent en sa sepulture, et par nuit i veilloient. Et endementres que li .j. dormoit, li autres veilloit, tant que mors, qui nului n'oblie, les prist. Si furent enterré lés le s. apostle : li uns li gist a destre et li autres a senestre. **70**. Quant il devoient de cest siecle departir, si pria li s. apostle a nostre seignor Jhesucrist et dist : « Sire, soviegne vos de ces.ij. gens qui tant m'ont honoré et servi en terre. » Et nostre sires Dex dist : « Jakes, jo lor donrai corone. » Et maintenant que il departirent de cest mortel siecle, furent il coroné en paradis. (*c*) Et s. Jakes lor dist : « Od moi fustes en tere et servistes et honorastes, et je vos en rendrai le guerredon. Or estes en paradis o moi, et je vos ferai servir et honorer por le service que moi feïstes, et je ne voeil que nus me sert en vain. Et qui me sert il en avra bon guerredon, tant sui je bien o le mien segnor le roi de glorie Jhesucrist. » **71**. Or nos raconte chi et dist s. Lucas li bons evangelistes, en un livre des sains apostles qui pas ne ment que s. Pieres [1], que Dex l'ama tant que il l'asist en sa chaiere a Rome. Si nos raconte de s. Jake le s. apostle que il prist martyre devant Paskes, par Herode le roi [2], qui adont ert sire des Judeus et des Pharyseus, por la dolor qu'il ot de Jherusalem et de Betleem (*d*) por la grant famine qui adont ert en la contrée. En cel tans et en cel termine estoit li sains apostles decolés, et dont estoit Claudius emperere de Rome, et tot ert en sa subjection. **72**. Et saciés que Agabus, .j. mout grant maistres de la loy as Juïs, il prophetisa mout lonc tans devant le roi Herode le grant destruction et le grant martyre que il feroit sor la sainte gent en son tempoire; et issi com vos avés oï defina li sains apostles s. Jakes en l'onor nostre segnor Jhesucrist, a qui soit glorie et honors el siecle des siecle[s]. Amen. — Explicit de s. Jake.

P. MEYER.

1. Lisez *de* s. Piere.
2. ACT. XII, 2.

ETIMOLOGIE

BOL. *bdost* MAGGESE, TERRA NON COLTIVATA.

Negli Statuti di Bologna : *be- bidustus*, e vedine L. Frati, *Spoglio di voci usate negli Statuti del comune di Bologna degli anni 1250 al 1267*, ecc. (Bologna, 1883 ; estratto dal vol. III degli Statuti suddetti). — Ritorna la voce (*bidusta*) in Sardegna, come ce ne ha testè informato il Guarnerio (*Miscellanea Ascoli*, 242-3), che giustamente pensa a VETUSTUS, bel riflesso da aggiungere al Körting, insieme a quello ond' è parola in *Arch. glott.*, *it.*, XV, 368 [1].

La convenienza ideologica del ragguaglio si cimenta alla luce del friul. *vieri* vecchio, detto anche di terreno sodo (v. *Arch. glott. it.*, XIV, 216), che conferma pienamente la derivazione da VETERE, proposta già dal Flechia per il ven. *vegro* sodo (cf. *svegrà* dissodato, *sv- desvegrar* rompere il terreno incolto, diboscare) [2]. — Mi pare invece assai dubbio il *VETURNUS, a cui l'Ive (*Dial. dell' Istria*, 70) vorrebbe ridurre gli istr. *desverdonà*, *daśvadurnà*, sinonimi di *desvegrar*. La prima forma sarà invece 'disordinare' (v. il grig. *sgurdinar*, *Miscell. Ascoli*, 83), e la seconda sarà la stessa cosa, intervenuta però la metatesi reciproca.

---

1. Il *vidrùśkl* grigione, che si dice d'un diritto di pascolo lasciato cadere, potrebbe pur qui ritornare, come anche suppone l'Huonder col ricordare, a tal proposito, il friul. *vieri*. Il *r* sarà inorganico, dovuto forse all' incontro di ' vetusto ' e di ' vetere ' : e quanto a *sk*, cf. il piem. *viösk* (*Arch. glott.*, XV, 368).

2. V. *terra vegra* ; *una peza de terra aradora et in parte vegra* ; *una peza de terra vegra*, nel 3° e 4° dei documenti (1379) che accompagnano il lavoro di C. Cipolla su *La Iscrizione volgare del Ponte Navi in Verona dell' a. 1375* (*Archivio Veneto*, t. XI, parte 1ª, 1876), e v. ancora Schneller, *Die rom. Volksm.*, I, 210. — Per il *d* in *gr*, v. anche *Arch. glott.*, XII, 422, XIV, 212, e per l'*e* chiuso del veronese moderno, sarà da ricorrere alle forme arizotoniche di *stegrar*.

Circa al *b-* nulla c' insegna la forma sarda. E anche la bolognese moderna potrebbe doverlo a *vd-* per una assimilazione della fricativa *v* all' esplosiva *d* (cf. romagn. *bdećć* allato a *vdećć* 'viticchio' vilucchio). Ma la forma antica di Bologna non parmi si possa facilmente spiegare come una ricostruzione, e allora muoveremo da *BEDUSTU, un nuovo e sicuro esempio di *v-* in *b-* da aggiungere ai molti raccolti e studiati dal Parodi (*Romania*, XXVII, 204 sgg.; e pel caso nostro, v. specialmente p. 223).

ISTR. *biánçe* BIANCO.

Non vedo che l'Ive (*Dial. dell' Istria*) ne tocchi altrove che a p. 103, dove, ricordato *bianṣigá* imbiancare, gli si mette in compagnia *biánṣe* (*veʲźo*) = bianco (viso)[1]. Ma *bianṣigá* e *bianṣe* non hanno il *ṣ* in comune che per un mero caso, andando la prima forma coll' it. *biancicare*, che ha il *ć* normale degli antichi derivati davanti a *i*, e starà a *bianco* come *brancicare* a *branca*, ecc.

Il *ṣ* di *bianṣe* deve avere un' altra storia. Esso non è isolato nella regione veneta. Le poesie di Fra Giacomino mi danno il plur. mascol. *blançi* 127, 257, e il plur. fem. *blançe* 66, 194, tutti esempi tolti dal *De Jerusalem celesti*, che anche mi dà *blanco* 262 (v. ancora *blanco* E 386, *blanche* D 362). E *bianci* plur. masc., *biance* plur. fem., ritornano in antichi testi toscani, come s'apprende del Parodi, *Bullettino d. Società dantesca*, N. S., vol. III, 121-2. Questa limitazione al plurale suscita subito il pensiero che il *ç* (rispettivam. *ć*) altro non sia che il giusto prodotto del *c* dei lat. -CI e -CÆ. E questo ho io infatti propugnato (*Romania*, XXIX, 549) a proposito delle forme veronesi, nè si potrebbe in fondo escludere per le toscane.

---

1. Quest' esempio par desunto dai *Canti popolari istriani* raccolti e pubblicati dallo stesso Ive (Torino, 1877), dove occorre appunto, p. 201, *bianse véiso*. Inoltre : *el biançe pito* 49, *li biansi -çi fiuri* 85, 321; ma al feminile : *carne bianca* 129, *duona bianca* 181, *bianca* 72, *le bianche man* 92, *braghisse bianche* 324, e il derivato *bianchéine* 188. Esiste realmente una differenza tra maschile e feminile? E la forma col *ç* è realmente viva, o è limitata, come può far sospettare l'esempio scelto dall' Ive, ai canti popolari?

Ma la forma rovignese, che non distingue tra singolare e plurale, bensì tra mascolino e feminile, potrà essa separarsi dalle forme veronesi? Crederei di no; ma allora m' incombe l'obbligo di dire come si combinino. L'ammettere in un aggettivo come sbianco' che, dato *bianko* sing. *bianći* plur., la forma plurale si ,ia imposta senz' altro al singolare, come avviene in tanti sostantivi, non mi pare agevol cosa. Ma dal plurale dipenderà pure la forma rovignese, e per questa via: di fronte al sing. *blanko* masc. *blanka* fem., stava un giorno il plur. *blanći* masc. *blanke* fem. [1]. La doppia forma del tema nel plur. parve includere una differenza di genere, differenza che poi venne estesa al singolare.

Quanto all' influenza del franc. *blanche*, che il Parodi ammette per le antiche forme toscane, essa può parer subito plausibile a chi pensi che il francese, a tacere di più nomi indicanti i colori del mantello dei cavalli, ci ha dato in tempi molto antichi il 'vermiglio' e il 'giallo', e in tempi più recenti ,blú' (lomb. *blò*). Ma la voce che corrisponde a 'bianco' nel francese suonava *blank* pel mascolino, *blanše* pel feminile, e riuscirebbe difficile lo spiegarci perchè solo il feminile dovesse esercitare l'influsso suo [2].

Un' altra ipotesi che potrebbe affacciarsi per le forme venete sarebbe quella di un influsso ladino. Ma questo, come lo prova il *chian* cane, di cui Ascoli in *Arch. glott. it.*, I, 450, 463, Salvioni, *Rime del Cavassico*, II, 322 n., e ch' io ritengo un lretto ladinismo, ci avrebbe condotti, secondo i tempi e i ruoghi,a *biankj-*, a *bianǩ-* o a *bianć-*.

VEN. *bi'volo* LUMACA.

Ritorno su questa voce dopo averne già parlato in *Zeitschrift f. rom. phil.*, XXII, 466, e nella *Romania*, XXVIII, 109 n. Vi ditorno per rispondere a qualche objezione che alla base BOVEM,

---

1. Ho già esposto altrove (*Romania*, *l. c.*) che il plur. fem. *blanže*, nel veron., è per influenza del plur. masc.

2. Non nego che il feminile poteva aver qualche ajuto da *blans* nomin. sing. e accus. plur. — È poi un sicuro gallicismo il *bianciardo* ch' è per un solo esempio nel Voc.

da me postulata per quella voce, sono state mosse dal Nigra, *Arch. glott.*, XV, 280, e dal Biadene, *Miscell. Ascoli*, 559. Ambedue trovano che ideologicamente il trapasso non è possibile; il secondo, che in quel suo articolo s'è abbandonato a ben altri ardimenti, trova anzi che la mia proposta fa inarcare le ciglia. Ora è questa una delle etimologie in cui certo ha molta parte il criterio soggettivo, e ognuno è quindi nel suo diritto di vedere le cose in diverso modo. D'altra parte non sempre è dato a noi di penetrare ne' misteri della psiche popolare e di capir quindi i raccostamenti che questa compie tra cose apparentemente assai disparate. Chi ci dirà perchè da BOVEM derivi, in Lombardia, il nome della cutrettola (*bovarina*, *bovaròta*)? Nel caso nostro, però, confesso che il paragone della lumaca al bue è sempre parso al mio criterio una cosa ben naturale. Ad esso viene ora in ajuto un criterio oggettivo, questo, cioè, che a Brissago (Lago maggiore) la lumaca è chiamata *korñǫ́la*. Le 'corna' son quindi la caratteristica, il motivo che conduce a paragonare la lumaca al bue, quelle corna, per la cui opera in Lombardia anche il cervo volante è chiamato *kornabǫ́* 'corna di bue'. Non le 'corna' invece, ma o il colore o la rotondità o li lento incedere o tutte queste cose insieme hanno fatto paragonare il maggiolino alla 'vacca' (lomb. *vakęta*).

Quanto al BOTULUS proposto dal Biadene, chiedo come si faccian concordare con esso il veron. *bogón*, il fass. *buagna -gnel*, il fiemm. *boa-* e *bavagnol*, il giudic. *bugnol*, dei quali v. Schneller, *Die romanischen Volksmundarten in Südtirol*, I, 124; Ascoli, *Arch. glott.*, I, 349.

VALTELL., ENGAD. *brika*, *-ka*.

È la voce che rafforzava prima l'avverbio di negazione e venne poi, come il lomb. *miga*, come il sopras. *bucca* (Ascoli, *Arch. glott.*, VII, 517), come il franc. *pa(s)* nel piemontese (*i sō pa* non so), ad assumer senz' altro l'intiera funzione di questo. Nella Valtellina, la voce compare anche nella forma ridotta di *ka* (*l'o ka vist* non l'ho veduto, ecc.).

Crederei che in *brika -ka* convengano due basi : il *bucca*, di cui sopra, e l'alto-it. *briśa* briciola, cui a Bologna spetta appunto di dar rilievo alla negazione (*an n'o briśa* non ne ho punto).

TOSC. *cascína -o.*

Così chiamano in Toscana un ' cerchio sottile di legno di faggio dove si preme il latte rappreso per farne il cacio', e anche, con significazione derivata, una 'assicella del medesimo legno per fare scatole ecc.'. Come in *cascina* stalla ecc., deve trattarsi qui di uno *s* diverso da quello di *cascio* cacio, come appare da ciò che il Pieri scriva risolutamente *kašín* la corrispondente voce sillanese (*Arch. glott.*, XIII, 338), e da ciò che, allato a *cascíno*, qualche varietà dialettale toscana abbia *cassíno*, nei precisi significati di *cascíno -a*.

La ' cassa ' conviene qui assai bene, come conviene a *cascína* nell' altro significato [1]. Solo è lecito chiedere, ad abundantiam, se là il *sc* non sia determinato da ' fascia '. Dico questo perchè il cascino in Lombardia è chiamato *fassèra*, cioè « fasciaja », e *fasséla*, cioè « fascella », in Piemonte [2].

Altre voci alto-italiane per lo stesso oggetto abbiamo nell' aret. *caçêa* ' caciaja ', nei mil. *faciróla*, *quacín*, *quaciró -óla*, *dárbia -iò*, mesolc. *balz*, valsass. *singèle*, canav. *faćöira*, v. Nigra, in *Miscellan. Ascoli*, 255, parm. (Borgotaro) *sgárba*. La prima delle voci milanesi e la canavesana vanno col sopras. *fitgùi* e muovon tutti insieme da FACTORIUM; *quacín* ecc. vanno con *quać* accovacciato; *dárbia* è da ALVEUM (cf. *albiò*, *erbiò* piccolo truogolo); in *balz* prevarrà l'idea del cerchio, e ricordo quindi *balzana*; *singèle* è il diminutivo di un **séngia* cinghia; *sgárba* è il deverbale di uno **sgarbár* dar garbo, dar forma (cf. però il bellun. *sgarba* poppa turgida, e quel che ne dice il Nigra, *Arch. glott.*, XV, 508).

---

1. V. *Miscellanea linguistica in onore di G. Ascoli*, 80-81. A *kaç*, di cui a p. 81 n. corrispondono il mil., com. *cass* massa di fieno, di stoppia, di strame o per cibo o per letto alle bestie già bella e riposta sotto la capanna, *cass da terra* tettoja sotto la quale si ripone fieno o paglia (Cherub. s. v., e V, 35), il vic. *casso* divisione del fienile, il piac. e parm. *cásser -ar* tettoja, fienile. Un qualche contatto tra ' casso ' e ' cassero ' deve avere avuto luogo anche per qualcuno dei significati toscani di ' cassero '.

2. La voce piemontese richiama anche FISCELLA, ma l'*a* protonico ci fa decidere per ' fascio '. Nel Gloss. berg., ed. Lorck, è, a p. 133, la glossa : *fasina : la fasera*, e si tratta d'arnese attinente al lattificio.

COM. *casonéra*.

L'ho dal Cherubini, V, 35, e significa « donna pagata per raccogliere le castagne cadute da se nei castagneti ». Corrisponde al *casñéra* del Monti, correndo tra le due forme questo rapporto : a) *casñera* si ragguaglia a **casteñéra* (cf. *casteña* castagna), e *casonera* a **castanéra* (cf. *castán* castano, *castanêra* castagneto) ; b) da **castanéra* s'è venuto a **casnéra* come da *Cistellago* a *Cislago* ; c) **casnéra*, non più inteso nella sua ragione etimologica, venne ricostrutto in *casonera*, essendo stato il suo *sn* considerato alla stessa stregua di quello di *masnada*, a. lomb. *rexnate* ' ragionate ', *Bollett. st. d. Svizz ital.*, XIX, 164, tic. *sosná*, *Arch. glott.*, XV, 368, che va col ven. *sasonar* satollare, ven. *pisnent* allato a lomb. *pisonant*, Biadene, *Varietà letterarie e linguistiche*, 61 sgg. Quando da **resná* si tornó a *resoná*, da **pisnant* a *pisonant*, ecc., parve conveniente di rendere anche **casnera* per *casonera*.

MIL. *cáved*.

Secondo il Cherubini è voce contadinesca dell' Alto Milanese significante « tralcio novello o dell' anno nella vite che si suol tagliare a due occhi, ed è quasi riserva e custodia di essa ». Lo stesso Cherubini la traduce per ' guardiano ' e giustamente aggiunge che per essa i Latini avevano ' custos '.

Se dovessimo cercare una base etimologica che corrisponda per il suo contenuto a ' guardiano ' e a ' custos ', dovremmo ricorrere a CAUTUS, alla qual voce potrebbe corrispondere *cáved*, solo che s'ammetta esser questa una voce letterata. Ma come supporre ciò in una parola così prettamente contadinesca ? Si potrebbe veramente anche pensare a un **cavitare*, da CAVĒRE, che avrebbe dato **cavedá* onde **cáved*. Ma la cosa parmi ben poco probabile.

Meglio sarà, a mio vedere, di considerare che il tralcio di vite è chiamato in Lombardia *cò* ovvero *cò de vid* cioè ' capo, capo di vite ', e di accoppiare con questo *cò* anche *cáved* ; che molto verosimilmente verrà dal plurale *i cáved* = CAPITA, anzi che risalire direttamente al caso obliquo CAPITE. Lo stesso dicasi del velletr. *cápito* tralcio della vite, forma che ho dal Dott. Giov. Crocioni.

dazzajuòlo.

Dazzajuòlo è il libro dove sono scritte le partite e i nomi di coloro che hanno a pagare dazi e imposte. E' quindi una parola che deriva da ' dazio ', ben chiara anche nella sua derivazione. Ma qui ci deve occupare il suo *zz* opposto al *z* del positivo, chè quanto alla scomparsa dell' *i* di iato (*j*) essa si deve al desiderio di evitare la cacofonía risultante dai due *j-j* nella stessa parola (**dazjajuolo*)[1]. — Circa al *z* di *dazio*, esso non è che apparente. Ho già notato altrove (*Studi di fil. romanza*, VIII, 161-2) come il *z* fiorentino seguíto da *i* nell' iato sia pronunciato doppio (*grazzia* = *grazia*, ecc.), quindi *dazzio*. Questo *zz* si ritrova talvolta anche nella grafía quando, per questo o quel motivo, il *j*, che segne al *z*, venga a sparire; quindi *dazzajuolo*, quindi *ammalizzire* da *malizia*, quindi *giudizzino* da *giudizio*, quindi *dazzino* riscotitore del dazio[2]. Una corsa attraverso il vocabolario, fatta a questo scopo, darebbe certo più altri esempi[3]; ma allato a questi riscontreremmo non pochi casi in cui, come in *dazajuolo* gabelliere, *pigrizire* da *pigrizia*, la figura grafica del primitivo ha persistito ne' derivati[4].

La ragione per cui in *grazia* ecc. non è reso il *zz* è tutta scolastica. Anche il lat. *gratia* veniva pronunciato e si pronuncia *grazia* (non so dire, ma è assai probabile che sia così, se il toscano pronunci anche qui *grazzja*), e *officium* si pronunciava *offizium* (oggi : *officium*). Il mantenimento dello *z*, rappresentante del

---

1. Un **dazzo* manca, e sarebbe sconsigliato il supporlo. — Circa alla dissimilazione mediante soppressione d'una delle due consonanti da dissimilarsi mi si lascino ancora ricordare i ven. *répica* replica (cf. *repricar*) e *plocáma* proclama, dove convengono un **plocrama* = **procrama*, con *r-r* dissimilati in *l-r*, e un **procáma* = **procrama*.

2. V. ora anche D'Ovidio, *Raccolta D'Ancona*, 633 n. dove si ricordano *topazzi*, ecc.

3. Da questi andrà escluso però *avvizzire*, che continua un VĬTIUM popolare. L'*i* di *vizzo* (cf. *vézzo*) si ripete dal verbo, e anzi *vizzo* sarà non altro che il deverbale di un * *vizzire*.

4. E ha persistito in *ringrázino*, ecc., dove naturalmente s' ha *ringrázzino*.

semplice *c* et *t* latini, apparve come un omaggio al latino quale era pronunciato nelle scuole [1].

VEN. *desdromissiár* SVEGLIARE.

È della provincia di Rovigo, e lo trovo nel Papanti alle versioni di Ariano, Porto Tolle, Bottrighe, Adria (*desdru-*), e Corbola (*dusdru-*). Alla lor volta le versioni di Padova (dialetto rustico) e Villatora (prov. di Padova) hanno, come voce sinonima, *sdro-* rispettivam. *desdromenzar* (cf. il ven. *indormensar* addormentare). La forma rodigina sarà dunque un chiaro e ben sicuro esempio della fusione di due voci sinonime : di *desdromenzar* e del comun veneto *desmissiar* svegliare.

PIEM. *döjt*.

A confortare il mio etimo (DŬCTUS), combattuto dal Nigra che oppone DŏCTUS (v. anche Kg.[2], num. 3058), ricorderò, oltre agli argomenti che si leggono nel *Kritisch. Jahresbericht*, V, 134, che lo sp. ha attualmente *ducho* abile, ma che l'a. sp. vi opponeva *duecho* ' ducho, acostumbrado '. Nella terra di *cigueña* CICŌNIA, *-ero* (= *uéro*) -ŌRIU, parrà *duecho* un riflesso ben legitimo di DŬCTUS, che avrà quindi le stesse ragioni fonetiche della voce piemontese. Per le ragioni del senso, ognuno capisce che DUCTUS e DOCTUS si equivalgono.

ENGAD. *giob -p* GINEPRO [2].

Ricorre anche di quà dall' Alpi : valtell. *giùba, giub, gip*, ginepro, ginepro nano, poschiav. *giòb* pianterella nana. Nella Valle del Ticino però e altrove, le è proprio il significato di ' rododendro ' [3] : arbed. *gip*, valcoll. *ǯüp*, e inoltre *ǯip, gep, ġüp*,

1. Per la grafia *ǯǯi*, è esempio forse unico *vizǯiato* allato a *vizǯato* da VITEUS (v. le mie Etimologie nella *Miscell. Ascoli*, s. ' vizza '). Sarà certamente una grafia ibrida.

2. Divariato anche per *gioc -cca, jocca*, nel basso-eng.

3. Nella stessa Valtellina, a Ponte, è *giüp* rododendro. — La Leventina ha anche un *giópa* pianta di patate, e simili.

v. *Bollett. st. d. Svizz. it.*, XIII, 102. Evidentemente c'è qui un trapasso di significato, nè saprei dire se dal ' rododendro ' al ' ginepro ' o da questo a quello. Molto verosimilmente però la prima alternativa è quella che corrisponde meglio alla realtà, poichè a designare il rododendro, quei di Pontirone, una valletta tributaria del Blenio, adoperano *ġọpadrórz* cioè ' giubba dell' orso '; e qual pur si sia la concezione da cui s'è mosso per creare questa designazione, essa trae conforto dal sinonimo *braga d'ors* proprio di Leontica (Blenio). Mi par dunque che non andremo lontani dal vero ravvisando in *giop* ecc. come la riduzione elittica del composto ' giubba dell' orso '. La gamma vocalica in cui la voce ci si fa davanti, questa già ce l'offre nel suo significato proprio (valtell. *giùba* e *giba*, arbed. *gipa*, sopras. *gieppa*; per l'*o*, v. il ted. *Joppe*, Diez, *W*, 166). Solo *giọ́pa* è a me ignoto, e chi sa che l'*ọ́* non si debba a ciò, che scioltosi *giọ́pa* dal composto, e non intendendosene più il primitivo valore etimologico, venne facilmente attratto da qualche altra voce?

A. VERON. *grancor*.

Giacomino da Verona, ed. Mussafia, *C* 73. L'egregio editore e illustratore propende a interpretare *gran cor* ' cuor grosso, irato '; ma il suo fiuto finissimo gli fà chieder nello stesso tempo se non vada levato il *g-* e letto quindi *rancor*, che assai meglio conviene. E di ' rancore ' si tratterà infatti, ma il *g-* vi ha posto di pieno diritto, visto che il venez. ha ancora oggi *gránçio* rancido.

LOMB. *intũitů*.

Significa ' in riguardo a ', ' in rapporto a ' (p. es. *intũitů de quest* ' quanto, in riguardo a questo '; *intũvitũ del fiõ, l'ę bón* ' quanto al ragazzo, esso è buono). A Milano non s' adopera ormai più, ma il Porta ancora lo conosceva; io l'ho poi notato a Giubiasco presso Bellinzona; e non è ignoto alla Valsassina. Credo abbia ragione il Cherubini di connetterlo col lat. INTUITUS, dove appunto va ricordato che l'ablat. INTUITU può assumere il

significato preciso della nostra voce. Ma sarà, s'intende, uno sfacciato latinismo, venuto dai libri, come il pur milan. *assabrûta* ex-abrupto. Circa all'-*ů*, ricordo il tosc. *tribú* (mil. *tribů*) TRIBUS, e lo stesso nome di *Gesú*, che latinamente leggiamo *Jésus* [1].

SOPRAS. *kául*, ENGAD. *kótăn* SCAFFALE, TIRETTO.

L'Huonder, *Der Vokalismus der Mundart von Disentis*, §§ 12, vuol vedere in questa voce lo svizz. ted. *g'halt* [2]. Il Pult, *Le parler de Sent*, p. 63, trova oscura la voce engadinese, la quale avrà il suo *-ăn* da qualche parola sinonima, a me ignota, così come m'è ignota la causa della deviazione nel *chozen* e *chaten* (basso-eng.) del Pallioppi. Poichè a me non par dubbio che *kául* sia da mandare col veneto *cálto* tiretto, scompartimento, che poi è il lat. CALATHUS.

LEVENT. *la kumbéñ*.

Lo s'adopera quale correlativo feminile di *kumpę* 'compare', ed è un pò complicato il rapporto di spirituale parentela che coll' una e coll' altra voce s'esprime: il padrę del battezzato è *kumpę* della madrina e del padrino, e questi rispettivamente sono *kumbéñ* e *kumpę* di quello; la madre alla sua volta è *kumbéñ* della madrina e del padrino e questi sono *kumbéñ*, rispettivamente *kumpę*, di quella [3]. Ora, come *kumpę* risponde a 'compare', così *kumbéñ* a 'comare'. Ma se in *kumpę* il rapporto è foneticamente regolare, non così in *kumbéñ*, che corrisponderebbe a un it. 'combęne'. Ora questo 'combęne' è ottenuto come il *bon* di *bonaccia* (per **malaccia*), dell' alto it. *bonavisć*, per cui v. *Nuove Post. al Voc. lat.-rom.* s. 'malacia' e 'malva hibiscum'; il *-mę* di un **kumę* è cioè stato inteso come *mę*

1. È forse una ugual tendenza che porta i continentali a pronunciare con *-ů* i nomi sardi in *-u* = *-o*: *Ferracciů* = sard. *Ferràcciu*, *Cocco-Ortů* = sard. *Cocco-Órtu*, ecc.

2. V. però la aggiunta dello stesso H. a questo suo paragrafo.

3. Il padrino e la madrina sono chiamati *vidáz -za*.

male', e, questo *mę* non concordando col concetto immanente alla funzione di ' comare ', che è un concetto buono, venne sostituito da ' bene '.

lésna. algína. ghéghen.

Queste tre voci per ' edera ' provengono : la prima dalla Valsassina, la seconda dalla Valcamonica (v. G. Rosa, *Vocab. bresciano-it.*), la terza da Brescia (*ib.*). A p. 368 del vol. XV dell' *Archivio glottologico italiano*, ho io toccato del berg. *lécna* ecc., riconducendo la voce a INGUEN. A questa base riviene pure *ghéghen*, che sarà **éghen* = **énghen* [1], col *gh-* prostetico che assimila l'inizio della prima sillaba a quello della seconda (cf. lomb. *ẓinẓigá* allato a *inẓ-* istigare, sanfrat. *ẓarẓuou* orzajuolo, *Arch. glott. it.*, VIII, 419; e v. D'Ovidio, *Rendic. dell' Accad. dei Lincei*, III, 349-50).

Lésna (e *lísna* che pure occorre) e *algína* si ripetono dalla stessa voce latina ; solo che sarà da muovere da *INGĪNE, avendosene poi, attraverso **énẓena* * *énẓna* [2], la forma **éẓna ésna* [2], e, attraverso **énǧna* e, dopo introdotto *-ína* al posto della primitiva uscita [3], attraverso **enǧína*, la forma dissimilata * *elǧína*, onde poi, con un *a* frequentissimo in Valcamonica al posto di *e* atono, *alǧína*.

Il Meyer-Lübke (*Zts. für rom. Phil.*, XXIV, 402), venendo a toccare dell' alto-it. *anẓa* [4], ch' egli prima (*Zeitschrift für österr. Gymnasien*, 1891, p. 766) e io in sèguito (*Postille it. al Voc. lat.-rom.*) avevam ricondotto a ANGUIS, revoca in dubbio questa derivazione. Siccome dal lato ideologico nulla vi ha da objettare, così suppongo che gli scrupoli dell' egregio cattedratico viennese provengano dal fatto di dover ammettere, anche

---

1. Circa alla caduta del *n* di *eng-* e *enẓ-* esso potrebbe essere anche per dissimilazione.

2. Il *s* di *lesna* potrebb' essere l'esponente grafico di ẓ ; e del resto fra i Lombardi suol ẓn ridursi a *sn* (mil. *karisna* = *kariẓna* caliggine, *pürisna* = *puriẓna* ' pruriggine ' ecc.)

3. Del resto, potrebbe pure trattarsi di **enǧnina*.

4. V. ancora trent. *lánẓa* saettone, veron. *angio* biscia dei prati. — Un continuatore di ANGUIS è anche nel piazzarm. *'nguisna* ' anguicina ' colubro bianco.

per altre regioni che non sieno il Friuli e la regione meridionale-orientale, il trapasso di *ngui ngue* a *nġi nġe*. Se così è, io gli offro, oltre a questi riflessi di INGUEN, un pad. *sánẓana* che il Patriarchi accoglie insieme a *sángona* sanguine.

LOMB. *löš* FONDO, PODERE.

Ho questa voce da Ono, villagio della Valcamonica (Brescia), e chi me la communica è il mio scolaro Signor Tempini, camuno. Le corrisponde, nel rimanente di Lombardia, *lõg*, cui la voce camuna quindi starà, come stà in Bonvesin il sing. *lógo*, luogo, al plur. *lósi*. È dunque un nuovo e bell' esempio di singolare dal plurale, che va parallelo all' emil. *lógher* podere (da pl. **lógora*, v. *Romania*, XXIX, 554; *Bollett. stor. d. Svizzerà italiana*, XXII, 95 n.), da aggiungere, insieme all'ancon. *bágio* baco, ai molti che son allegati in *Romania*, ib., 549-51 [1]. Il plur. in questa parola è usitatissimo, potendosi persin dire ' i suoi fondi ' anche di chi ha un fondo solo.

All' infuori dei temi in gutturale, un altro bell'esempio di singolare dal plurale mi è offerto dal dialetto pavese, i cui lessici però lo ignorano. Accanto a *pan*, panno, e al suo plur. *pañ*, abiti, si ha qui un sing. *el pañ* per indicare quello che i francesi chiamano ' un complet '.

E una bella formazione correlativa determinata dal plurale avremo nel calabr. *rangu* o *arangu*, arancio, che starà a un **arangi* come *amici* stà a *amicu*.

TRENT. *lúna*.

Significa ' il vuoto tra il guscio e la chiara dell' uovo '. Non si sbaglierà a ravvisare nella voce la base LACŪNA, ridotta normalmente a **laúna*, e contratta poi in *lúna*.

---

1. Il plur. *bici*, di cui si parla a pp. 548-9, 552 n. dello stesso volume della *Romania*, ha realmente *c* palatale ; v. *Rendiconti dell' Istituto lombardo* s. II, vol. XXXIII, 1164-5. — Un esempio da aggiungere ai plur. in *-ši* da sing. *-go* è l'a. berg. *somelexi* lampi (cf. il mod. berg. *sömelék*), che ho da un

FRANC. *marais*.

Il *Dict. gén.* s. v., il Meyer-Lübke, II, §§ 570, il Nyrop, *Gramm. hist. d. l. langue franç.*, I, §§ 159, pongono senz' esitanza questa voce, alla quale risale l' it. *marese*, in relazione con quella base germanica **marisk* da cui dipende il mod. ted. *Marsch* (Kluge[6] s. v.). Il Diez, *W*[4]., 204, vi ravvisava invece un derivato da MARE (cf. l'ant. it. *maresco*, aggett., 'relativo al mare'). Confesso che delle due questa derivazione mi pare più plausibile, tanto più che la base germanica, a cui si riferiscono quegli egregi signori, potrebbe procedere essa dalla romanza, non questa da quella. Ma una base romanza che ancora meglio si presta pare a me il MARISCUS giunco, che i vocab. allegano con un esempio di Plinio, e che era già postulato a proposito del lomb. *marésk*, giuncaja, cariceto, da Gius. Villa, nelle Giunte al Cherubini (V, s. v.). Il lomb. ha anche *marísk*, il quale non può essere, come singolare, di ragion fonetica, ma ben si spiega, per la metafonesi, da un plur. **i marísk* i giunchi.

meneuría GESTO, ATTO, MANEGGIO.

Ricorre la voce nel Grisostomo, e in *Arch. glott.* XXII, 414 già era stata ricondotta alla base 'menare'. Ma il modo di derivazione non riusciva. Ora vi vedrei un derivato da un **menëvre* 'menevole', che avesse il significato di uomo che fa dei 'maneggi', ecc. Ben è vero che il Gris. non conosce nessun sicuro esempio di *-l-* in *r* (*Naar* Natale avrà *ar* da *al* per sostituzione di suffisso : *-ar* = *ário*); ma sarà questa una voce importata dei territori di *-l-* in *-r*; infatti *menavrii* (*-ii* = *ie*) ricorre anche nel poeta milanese Lomazzo, e v. Cherubini, *Collezione*, I, 20.

---

codice manoscritto. — Circa al *branz* ch' è ricordato fra i casi di singolare rifoggiati sul plurale, ricordo che il monferrino ha *brank* e *branz* rebbio del tridente.

razza.

I parecchi tentativi fatti per dichiarare etimologicamente questa voce si possono vedere nel Körting², 7716, 7773. Confesso che di questi a me è sempre più d'ogni altro piaciuto quello del Canello, dal dotto RATIO. Sennonchè io credo di poterne ora proporre uno migliore. I testi bellunesi del sec. XVI, che sono stampati in *Arch. glott. it.*, XVI, 71-104, hanno ai vv. 278, 303, 703, *naraccia -ssia* razza, genìa. La qual forma non si può non raccostare al sinomino *giarnazie* del vicino Friuli, che, come ho altrove esposto (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIII, 520-21), altro non è se non **gianarazia* = GENERATIO. E da **narazza -zia* a *razza* il passo è breve (cf. il trevis. e friul. *razza*, anitra = *narazza* = *anarazza*). Ma come si spiega la caduta del *ge-*? Coll' ammettere uno di quegli accorciamenti che il popolo impone talvolta alle parole, soprattutto se dotte e di una certa lunghezza (cf. ven. *táfora* metafora, *tegolare* pettegolare, nap. *proffico* caprifico, levent. *varón* tafano, cioè **gravaron* calabrone, piem. *tanié* = franc. *printanier*).

Il *Dict. gén.* considera il franc. *race* come voce importata dall' Italia. Se così è, potremo considerare come un italianismo, mediato o immediato, anche la corrispondente voce iberica. E l'ipotesi trarrebbe conforto da ciò appunto che in Italia occorra una fase intermedia come *naraccia*.

Ma all' Italia tutta la voce non sarebbe poi venuta dalla Venezia? Da quell' angolo d'Italia, cioè, chè ci conserva **generazia* e *naraccia*, e dove forse sarebbe possibile di giustificare un **enarazza* (onde poi *n-*), appoggiandoci al veron. *alsemin* gelsomino, al trevis. *anzana* genziana[1]?

PIAC. *résda* FANDONIA.

È deverbale da un **resdar*, e questo va col sopras. *resdar* narrare ' recitare '; v. Ascoli, *Arch. glott. it.*, VII, 545.

---

1. Che sarebbero quindi da **jalsemin*, **jalzana*. Cf. il napol. *nibbolo* = *jenibbolo* ginepro.

VALTELL. *resená* RISSARE, CAVILLARE.

Credo che sia casuale la parziale consonanza di questa voce col suo sinonimo lombardo *reśiá*, che dipende da 'eresía'; e che invece essa altro non sia se non 'ragionare'. Per la evoluzione fonetica, v. qui sopra s. 'casonera'.

VERBAN. *rotolúṅ* PIPISTRELLO.

Voce di Mergozzo sul Lago Maggiore. Va cogli esempi di 'ratto-volatore' raccolti da C. J. Forsyth Major in *Zts., f. r. ph.*, XVII, 157, e a quelli da me aggiunti nel *Krit. Jahresber.*, IV, 1, 170 [1]. È un nuovo caso a riprova delle forti alterazioni cui vanno soggetti i nomi di animali che molto feriscono la fantasia del popolo, ma con cui questo non ha nessun rapporto pratico. L'*o* della prima sillaba, nella voce nostra, è per assimilazione alla seconda; e così il concetto, che stà chiaro nella parola, s'è intieramente oscurato nella coscienza del parlante [2].

MIL. *roẓṓ* CRUSCHELLO, TRITELLO.

Si connette probabilmente col ted. *Roggen* segale, per la qual base e i suoi riflessi romanzi è anche da vedere il Thomas, *Essais de philologie française*, 376-8. — Il dialetto pavese ha attualmenle *arśṓ*; ma un testo del sec. XVIII ha invece *arghẓeu* [3], alla qual forma la moderna stà come *burśán* a * *bur-*

1. Ai nomi allegati dal Forsyth Major, *ib.* 160, s'aggiunga il teram. *screppecchie*; *girél* (cioè piccolo ghiro) a Pontirone (Ticino), dove, caso curioso, per *meẓarát* si designa la cutrettola.

2. Ho avuto testè un nuovo esempio della facilità con cui l'evoluzione fonetica porta a estinguere la coscienza del valore di composti pur recentissimi: a Carasso di Bellinzona, il nome della pianta detta 'dente-di-leone' s'è ridotto a *dindiljóṅ* (per *dent de ljóṅ*), e la donna dalla cui bocca io raccoglievo la forma non aveva la più lontana idea del suo significato etimologico.

3. *Vorev mò ch' am capissan sti tavàn | che mei fei con l'arghẓeu veui fa duel pàn*; a p. 4 della ristampa del *Giarlaett* fatta nel 1836 (l'ediz. originale è del 1764).

gšan ' borghigiano '. Sorge però il problema di sapere, cioè, che sia morfologicamente *arghzeu*. E si risponde che si tratti di **roghicello* o **roghicino*, che veramente avrebbero dato **argšė*, rispettivamente **argšėi*, ma in cui il suffisso diminutivo venne sostituito da *-ólu*, come nei mil. *orbisṍ* orbettino, *vermišṍ* vermicciuolo, *negrišṍ* ' negriciuolo ' mirtillo, bellinz. *murišṍ* topolino. Il mil. *rožṍ* presuppone invece un primitivo **róža* = * *roggia*.

scátola

Anche la nuova edizione del Körting (num. 8433) non arreca nessun maggior lume su questa voce. Eppure gli elementi d' una soluzione già si trovano nell' articolo che il Kluge consacra al ted. *Schachtel*, da lui fatto risalire all' italiano [1]. Il mediev. *castulus* ch' egli qui ricorda (v. anche il Du Cange) altro non è che l'aat. *kasto*, mat. *kaste*, onde il mod. ted. *Kasten*. Ma dato **cástola*, poteva venirne facilmente *scatola* per un salto del *s* paragonabile a quello ch'è in *scalpitare* = *calpestare* [2], nel gen. e monf. *stáka* tasca, nell' a. tosc. *costetto* = *cotesto*, nell' emil. *spepla* píspola, dove veramente, essendo oscuro l'etimo della voce, potrebbe anche trattarsi di un salto a rovescio, nel moden. *cuntróst* costrutto (v. p. 69 sgg. della *Strènna pr' al teimp ed la vigilatura vèl' a dir La Butéga del caplèr, comedióla int' un at ed P. Ferrari*, ecc., ecc. Modena, 1852), nel merid. *stentina* intestini, colle corrispondenti forme sarda e ladinocentrale, nell' a. pav. *lesguar* = *sleguar ' dileguare ', nel ven. *sculiér* di fronte all' emil. *cuslir* cucchiajo, nel pav. *Scatéš* Casteggio, Clastīdium [3].

C'è una curiosa voce, che par connettersi e il Kluge anzi

---

1. Il Kluge trova che il *cht* tedesco può giustificarsi. Riuscirebbe invece ben difficile di giustificare, data una base con *cht*, il *t* (non *tt*) italiano.

2. Il mio amico Pieri, il quale di solito non ha paura delle metatesi, ha però paura di questa di *scalpitare*; v. *Arch. glott. it.*, XV, 218.

3. Nel Fagiuoli, V 240, trovo un *appesto* ' aspetto '; e deve provenir dal Fagiuoli anche un *sdidetta* = disdetta, che trovo fra i miei appunti, purtroppo senza una più precisa indicazione.

connette con *scatola*; è questa il ted. *Schatulle*, il mil. *sciatôl*, che il Cherubini accoglie come *sciatòglia*, riconducendola alla voce tedesca. Contesso che anch' io nella voce lombarda ho sempre fiutato un forestierismo ; ma questo forestierismo deve essere una base comune da cui dipendono e la voce lombarda e la tedesca, parendomi ben difficile che questa, malgrado l'autorità del Kluge, dipenda dall' it. *scátola* [1]. Un franc. **chatoule -ouille* o **échatoule -ouille* converrebbe. Ma dove si pesca questa presunta base ?

scòtta

La nostra disquisizione può sembrare inutile dopo l'artícolo che a questa voce consacrava il Diez, *W*[4]. 399, e la conferma che a questo dava il Meyer-Lübke, *Zts.*, XXIV, 143. Ma siccome alle conclusioni del Maestro ha poi contraddetto il Caix, *Studi*, 52, e le costui ragioni sono state ribadite testè dallo Zaccaria, *L'Elemento germanico nella lingua italiana*, s. v., così non mi pare inopportuno di ribadire alla mia volta le ragioni del Diez; tanto più che anche la nuova ediz. del *Lat.-Rom. W.* (3365, 8516) non par avvedersi, malgrado la lezione del Meyer-Lübke, che intorno alla voce c'è stata qualche discussione.

Scòtta, nel significato che qui si studia, è notato nel. *Voc.* senza esempi; e credo che nel toscano sia voce emiliana, nella qual regione (Pavia, Piacenza, Mantova, Parma, Reggio) appunto si dice *scòta*, come è *scuete* e *scote* nel Friuli [2], *scota* nell' Engadina, e, per influenza di questa valle, a Poschiavo e in qualche valle bergamasca. Dappertutto è qui *t* = *tt* = CT. Ma dove *ct* si riduce normalmente a *ć*, qui a *scòtta* corrispondono appunto delle forme con *ć* : mil., blen., valtell., berg., valses. *skọ́ća*, sopras. *scotga*, brianz., lariense, arbed., valmagg. *skóća* o *škóća*. Ora, come non è dubbia la connessione del tosc.

---

1. Vi si oppongono, a veder mio, l'accento, e il *š-* in una parola che sarebbe stata accattata negli ultimi secoli.

2. Il Pirona pensa per la forma friulana allo slavo *skuta*. Se tra le due voci corre un diretto rapporto, questo andrà certo inteso a rovescio di come fà il Pirona.

scòtta coll' emil. *scòta*, così è superiore ad ogni sospetto quella della forma emiliana colle lombardo-ladine; e queste ci conducono a *EXCŎCTA [1].

Il significato della voce è quello di ' siero non rappreso che avanza alla ricotta ', ' siero del latte ', ' siero purgato la seconda volta ', ' siero con ricotta molle ', ' siero bollito da cui si è cavato ricotta '.

La voce tedesca è *Schotten*, aat. *scotto*. È a questa base che il Caix e lo Zaccaria vorrebbero raddurre la voce. Ma questo è impossibile. Piuttosto mi domando se non sia la voce germanica d'origine romanza, non provenga cioè, se non dalla Lombardia o dall' Emilia, da uno dei dialetti ladini dove **scotta* (ora *-ta*) era il normal prodotto di *EXCŎCTA [2].

BERG. (*öna*) *sdégia*.

Lo dà il Tiraboschi come di Val Gandino col significato di ' (un) tantino ', ' (un) pochino '.

Il Körting[2], num. 4893, riporta dalle mie Postille l'artic. INDĬCULUM, coi suoi riflessi alto-italiani, fra cui il berg. *andégolv* pretesto. Ora, si avverta che « segno » viene, in più dialetti dell' Alta Italia, al significato che ha *sdégia*, e non istupirà quindi che abbia potuto venirvi anche INDĬCULUM; così in *sdégia* vedremo *INDĬCLUM. Il *s-* è rafforzativo, e circa alla caduta di *in-*, cf. il venez. *dégola* allato a *endégola*.

PAV. *snéngh* SEMPLICE.

Lo s'adopera, o lo s'adoperava, più precisamente, come voce antitetica di 'doppio'. Io vi ravviso non altro che un *solengo* con *l-n* assimilati in *n-n* (cf. *maninconía*, cremon. *nuen* lupino, ecc., Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, § 281, casal. *anjénga* = monf. *aljénga* uva lugliatica).

---

1. Cf. valtell. *skòć* sego, bellinz. *skọ́ća* piccola piaga prodotta da scottatura, mil. *skọ́-* com. *skộ́ća* arsura, morbo del fromento per troppo caldo o siccità.

2. Il Cherubini pensava che fosse del romancio il mil *scòccia*. Si tratta invece, come abbiamo visto, di patrimonio comune.

Solengo -rengo, solingo, aveva vita abbastanza robusta nella antica letteratura lombarda, e v. *Arch. glott. it.*, XII, 432. Sopravvive nel valser. *solénk*, e, con significazione traslata, nel valsass. *solengo* triste, addolorato, atterrito, valtell. e lariense *solénk* paura, orrore, spavento (*mett solénk* atterrire, incuter timore, che ben si spiega da *restá solénk* vivere in timore); mil. *sorenghin* zotichetto, salvaticuzzo.

VEN. *soáśa* CORNICE.

Va col franc. *suage* orlicino sul bordo d'un piatto, e forse anche ne deriva. V. Thomas, *Essais de philologie française*, 386 sgg.

ANT. LIG. *speluga -ruga*.

Spettava, — e spetterà forse ancora — il vocabolo alla riviera ligure e ai contermini territori di Monaco e di Nizza, come appare dall' articolo ' speruga ' nel *Glossario medioevale ligure* di G. Rossi. Si tratta qui di una voce relativa alla pesca, e par che indichi una specie di insenatura del mare, un posto artificialmente o naturalmente protetto, favorevole alla pescagione. Ritorna essa nel mod. prov. *espelugo* (v. il Mistral, s. ' espeluco ') col significato di ' antro, caverna ', e ricompare, quando come feminile, quando come mascolino, di qua dall'Alpi, nelle valli del Ticino [1], dove *sprügh*, *splüj*, *spelüga -rüga* [2] s'adopera a designare una ' grotta naturale formata da sasso sporgente per ripararvisi persone e bestie durante subita pioggia ' (v. Pellandini, *Glossario d'Arbedo*, e Monti, *Voc. com.*, s. ' sprugh ').

Risaliremo dunque a una base *SPELŪCA ottenuta mediante -ŪCA (Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, II, §§ 412) da quello stesso

1. Doveva essere anche del bacino dell' Adda, poichè dalla base nostra deriva indubbiamente il nome del monte *Spluga*, così come ne derivano, nel bacino del Ticino, parecchi altri nomi locali.

2. Lo *sbrük* di Val di Blenio si ragguaglia intieramente a *sprügh*.

tema onde anche SPELŬNCA, e onde fors' anche il neo-prov. *espelúco* = **spelucca*, il bellun. *speléch*, e il vic. *sperugia*.

LOMB., ENGAD [1]. *stakètta* BULETTA.

Il Cherubini propone il ted. *Stachel*, il Pallioppi, che pensa al solo significato di ' buletta di legno del calzolajo', rimanda a *tach* tacco. Questa proposta mi pare da scartare senz' altro; la prima è più seducente, ma è forse superflua; poichè a spiegare *stakètta* basti 'attaccare' [2]. Cf. il franc. *attache*, venuto appunto, nel sic. e calabr. *táccia*, allo stesso significato che nella voce nostra.

PIAC. *tazná*.

La dà il Foresti come voce contadinesca per ' nettare, pulire '. È evidente che altro non sia se non l'aait. *netezar* ' netteggiare ', di cui v. *Arch. glott. it.*, XII 416.

Ma è un esempio curioso per la metatesi reciproca che si ripete più volte nella stessa parola; poichè alla attuale forma deve essere preceduto un **tenezar*, onde **tezenar*. Un esempio analogo c'era offerto in *marassándola* (*Zeitschr. f. r. Phil.*, XXIII, 528), e un altro n'è il ven. *rebustelo* busterello.

LEVENT., BLEN. *tjérn* PINASTRO.

Cf. engad. sopras. *téja* Kienholz, valtell. *téa* [3], trent. *tía*. La nostra voce sarà quasi *TAEDERNU, con l' -ERNU di altri nomi di alberi, quali ACERNU, ALATERNU ecc.

BELLINZ. *tüvin*.

Può essere la « giacchetta ' e anche la « redingote ». — Non dubito di ricondurre la voce a TŎGA. Questa base avrebbe

---

1. *Stechetta* a Bravuogn.

2. Escludo quindi anche l'it. *stacca*, di cui v. Zaccaria, *L'Elemento germanico nella lingua italiana*, s. v.

3. Il bassoeng. *tieula* è *TAEDULA; così come dev' essere *TAEDONE il mil. *te- tajón* (detto anche *pešón*, da PĪCEA), specie d'abete.

dato **tṓva* o *tôva*, e il diminutivo suo sarebbe stato *tuviṅ*. L'*u* s'è ridotto a *ü*, come in tanti altri casi, sotto l'influenza del *v*.

VENEZ. *tráme*.

« Androne, spazio tra due filari di viti », secondo il Boerio. Si sarebbe tentati, a prima vista, di riconoscervi un *TRAMEN -MINIS (v. Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, II, § 16) che andasse parallelo a TRAMES -MITIS, forma questa che vive nel mirand. *trámad* androne tra alberi, ecc. Ma in realtà, la voce venez. non si staccherà, nemmeno per il lato formale, dalla mirandolese. Poichè è sicuro che vi si tratti di *tráme* = **trámee* = **trame*[*d*]*e*; cf. *preve* = *prévee* = *prévede* prete.

LOMB. *ṫiwa* ECC.

V. *Zeitschrift f. rom. Philol.*, XXII, 478. — Il Nigra, *Arch. glott.*, XV, 280 n., trova arduo di ravvicinare foneticamente questa forma e le sue compagne (*vṓga* ecc.)[1] ad AQUA. Ora io avrei desiderato che questa difficoltà non fosse solo stata asserita, ma altresì dimostrata. Mi sarebbe anche stato caro di vedere in qual modo si possan separare i grig. *ual*, *ovel* dal pure grig. *agual*, che son tutte voci sinonime.

Al BŎVA del Nigra devo alla mia volta opporre che quella base in Lombardia altro non poteva dare se non *bṓva* o *bṓga*, e così forse anche la base BŎA, la quale, in ogni modo, non avrebbe mai perduto o alterato il *b*.

SOPRAS. *la vertít* LUPPOLO.

Non è altro che il lomb. *levertiša*[2], *vartiša*, ecc., di cui v. *Romania*, XXIX, 555 sgg., raccostato, perchè non compreso, a *vertít* virtù. Analogamente, il sinonimo engadinese *offa* altro non è che il ted. *Hopfen*.

---

1. Della voce, v. anche Cherubini, V, s. 'vòga', dove sono raccolti parecchi suoi sinonimi alpini.

2. Circa al quale v. ancora il Cherubini, V, 105 : « *luvertisa*, voce brianzuola che i Pavesi dicono *ortisa*. Stelo rampicante dei fagiuoli rampichini e volubili, il quale ha molta somiglianza allo stelo del lúpolo, lombardam. detto *lovertis* ».

vassójo.

Nel Du Cange sono parecchi esempi di MISSORIUM, 'lanx, discus', e, fra questi, scelgo: *vasculum missorium in quo epulae feruntur*; *missoria... aliaque vasa*. Questa voce sopravvive nel mil. *messóo* bacino, catino, e, venuta prima a commescersi con *vaso*, nel tosc. *vassójo*.

vigliare ECC.

V. *Miscellanea Ascoli*, 85-6. Quand' io scrivevo quelle pagine, non avevo presente il chianaj. *vęglia* scopa, granata (Billi, Gloss.), il quale pone fuor di questione, col suo *ę*, il VĬLLUS postulato dal D'Ovidio.

Nello stesso articolo, p. 86, ragionandosi del lomb. *biüm*, rosume, si veniva alla conclusione che fosse da mandare col ted. *Blume*. Ora questa etimologia trova bella conferma nella forma trevigliese, che suona appunto *blöm* (*ö* = *ü*).

C. SALVIONI.

ÉTYMOLOGIES ROUMAINES

Adăpost « abri ».

Il ne faut pas chercher l'origine de ce mot dans un primitif latin ad-positum, comme l'a proposé M. Hasdeu. Adpositum serait devenu **apoaset*, ou bien **apost* si l'on admet une forme primitive *appostum < *adpostum (cf. postum à côté de positum).

Nous voyons donc dans *adăpost* une nouvelle composition de *appostum avec la prép. ad. *Ad-appostum explique en tous points le mot *adăpost* conformément aux lois phonétiques de la langue roumaine.

En ce qui concerne la forme *ad-appostum, nous devons remarquer que l'on rencontre assez fréquemment, dans le latin vulgaire et même dans le latin classique, des mots ainsi constitués. Il suffit de comparer les formes adalligare < ad-ad-ligare, employée par Pline, et adastare (cf. gloses de Reichenau 1149 : « urguet = adastet ») < ad-ad-stare, conservée dans le roum. *a adăsta* « attendre ».

Adecă, ațdică « c'est-à-dire ».

L'étymologie la plus récente proposée pour ce mot est celle de M. Hasdeu, qui fait remonter *ațdecă* à un primitif latin ad-dicam. Mais ni ad-dĭcam ni ad-dīcam n'auraient pu aboutir à *ațdecă*, car la première de ces formes serait devenue **adeațcă* et la seconde **azică*. L'étymologie soutenue jadis par Cihac, qui tirait *ațdecă* de ad-quod, est également à rejeter, par la simple raison que ad-quod aurait donné régulièrement **acă*.

D'après son sens et sa forme, *ațdecă* correspond parfaitement à l'expression latine adde quod, employée assez fréquemment

par les auteurs classiques avec le sens de « ajoute que, ajoute encore ». Ainsi Ovide, II, *Pont.* 9, 49 :

> Adde quod ingenuas didicisse fideliter artes,
> Emollit mores nec sinit esse feros.

Lucrèce, III, 840 et 841 :

> Adde furorem animi proprium atque oblivia rerum,
> Adde quod in nigras lethargi mergitur undas.

Horace, *Odes*, II, 8, 17 :

> Adde quod pubes tibi crescit omnes [1].

Au point de vue de la forme, il faut admettre qu'on prononçait au commencement *ade că* en deux mots, qu'on a confondus en un seul au moment où, la fonction de la conjonction s'étant perdue, la conjonction a été prise tout simplement pour la finale du mot précédent. La même fusion avec la conjonction *că* s'est opérée d'ailleurs dans le mot *parcă* (macédo-roum. *mparcă*) « comme si », qui se prononçait à l'origine en deux mots séparés : *pare că* « il paraît que ».

La forme *ațdică*, qui existe à côté de *ațdecă*, ne présente aucune difficulté, car la finale posttonique *-ecă* se prononce et s'écrit indifféremment *-ecă* ou *-ică*. On dit par conséquent *biserecă* et *biserică*, *cumînecă* et *cumînică*, *Dumînecă* et *Dumînică*, *ameștecă* et *ameștică*, etc.

Adevăr « vérité ».

M. Hasdeu fait venir ce mot d'une forme ad-vērum, admettant le développement d'un *e* entre le *d* et le *v*. On pourrait se demander pourquoi M. Hasdeu n'a pas admis tout simplement une forme ad-de-vērum, qui aurait pu trouver un appui dans l'adverbe port. *devéras* « sérieusement, vraiment, en vérité », ou dans l'ital. *davvero* (même sens que le port.) < de-ad-vērum. Une difficulté insurmontable arrêtait M. Hasdeu : comment expliquer le maintien du *v* intervocalique, qui tombe toujours en roumain sans laisser, dans la plupart des cas,

1. Cf. aussi Liv. VII, 30; Ovide, *Met.* 2.70; 13. 117, 854; 14.684.

aucune trace de son existence antérieure ? Comp. en effet *oaĭe* < ovem, *joĭ* < jovis, *june* < juvenem, *nea* < nĭvem, *nuĭa* < novĕllam, *cetate* < civitatem, etc. En admettant par conséquent un prototype ad-de-vērum, ce prototype serait devenu, d'après M. Hasdeu, **adeęr*, **ader*.

Mais M. Hasdeu ne s'est pas rendu compte qu'en roumain le *v* intervocalique a persisté devant un *e* fermé tonique. On ne saurait expliquer autrement *primăvară* (macéd. *primăveară*) venant de primavēra, qui apparaît déjà sous cette dernière forme dans les inscriptions, et dont l'existence dans le lat. vulg. est attestée par les dérivés qu'il a laissés dans toutes les langues romanes. Il ne faut pas oublier surtout les formes *avęm*, *aveţĭ*, etc. de *avēmus (= habēmus), *avētis (= habētis), etc., qu'on n'a pas su expliquer jusqu'à présent (voyez ces mots). Ad-de-vērum aurait pu par conséquent aboutir parfaitement à *adevăr*.

Pour nous, notre point de départ est tout autre. Le mot *adevăr* n'est qu'un subst. verb. tiré, comme tant d'autres noms abstraits, du thème du sing. de l'indicat. présent de l'ancien verbe *a adevăra* « affirmer, certifier, confirmer », dont le part. passé *adevărat* subsiste seul aujourd'hui comme adj. signifiant « vrai ». Le verbe *a adevăra* vient de ad-de-vērare comme l'esp. *averar*, l'ital. *avverare*, etc., dérivent de ad-vērare.

A adevăra a été remplacé dans la langue actuelle par un dérivé de *adevăr* : *a adeveri*, qui a donné naissance à son tour à une foule de dérivés.

Aĭept « lancer, élancer, jeter, allécher ».

En proposant pour le roum. *aĭept* une étymologie allĕcto (devenu **alĭept*, *aĭept*), M. Hasdeu ne s'est pas rendu compte que ce primitif latin convenait seulement au verbe *aĭept* ayant le sens de « j'allèche ». Car il est hors de doute qu'ici nous nous trouvons en présence de deux verbes tout à fait différents et par leur sens et par leur origine, que M. Hasdeu a eu tort de confondre en un seul. Pour le verbe *aĭept*, signifiant « je lance, je jette », allécto ne saurait nullement convenir, et nous maintenons l'étymologie adjĕcto, proposée jadis par Miklosich et repoussée par M. Hasdeu. Ce qui a décidé M. Hasdeu à rejeter

cette étymologie, c'est la chute tout à fait inexplicable du *j*. On sait, en effet, que *j* a persisté en roumain et est devenu *ġ*, réduit ensuite à *j*. Ainsi *ajuto (< adjuto) est devenu *aġut*, *ajut*, jocus a donné *ġoc*, *joc*, juvenem a abouti à *ġune*, *june*, etc. *Ajĕcto (< adjĕcto) aurait dû par conséquent devenir **aġept*, **ajept*.

Mais on n'a pas remarqué que *j* a été traité d'une manière tout à fait différente lorsqu'il se trouvait devant *e* ou *i*. Dans ces derniers cas il a conservé sa valeur primitive de *yod*, et a fini par disparaître complètement. Comment expliquer autrement la forme *ienupăr* qui remonte à *jĭnuperus, venu de juniperus par métathèse ? Citons encore et surtout l'exemple du verbe *a trece* « passer » < *trejĭcere (pour trajĭcere) devenu **treïecere* **treecere* et, par contraction des deux *e*, *trecere* (cf. bĭbimus > **beem bem*). Un autre exemple prouvant aussi de façon certaine la chute du *j* devant *e* est le mot *treaptă* « marche, degré », qui dérive de *trejecta (pour trajecta) devenu **treïeptă*, **treeptă*, **treptă*, *treaptă*.

Rien n'empêche par conséquent d'admettre adjecto comme primitif du mot roumain *aïept*.

Ainde « ailleurs ».

Ce mot, conservé seulement dans certains parlers dialectaux, a pour origine le lat. aliunde, devenu tour à tour **alĭunde*, **aĭunde*, *ainde*. La simplification de la diphtongue *iu* en *i* n'est pas un fait isolé en roumain. A côté des exemples assez connus de *înghiț*, *sughiț*, *închid*, *deschid* pour **înghĭuț* < ingluttio, **sughĭuț* < suggluttio, **închĭud* < includo, **deschĭud* > *discludo, on peut encore citer celui de *aĭurea* (macéd. *alĭurea*) < aliubi + suff. *-re*), devenu dans certains parlers dialectaux *airea*.

Aleg « élire, choisir ».

Formes dialectales : macéd. *aleg*, *alepșu* (passé déf.), *aleptu* (part. p.), *aleadzere* (inf.).

On fait dériver généralement ce verbe du latin elĭgo, elĭgĕre, sans éclaircir toutefois les sérieuses difficultés phonétiques qui s'opposent à cette étymologie. Si nous prenons, par

exemple, les différentes formes du présent de l'indic., nous verrons qu'il est impossible d'admettre cette étymologie.

En effet, élĭgo, élĭgis, élĭgit, elĭgimus, élĭgitis, élĭgunt, auraient dû, suivant les lois phonétiques roumaines, aboutir à **ęreg, *ęregĭ, *ęrege, *aręgem, *aręgeţi, *ęreg*, et non pas aux formes existantes *aleg, alegĭ, alege, alegem, alegeţi, aleg*. Il faut donc rejeter cette étymologie et chercher pour le mot roumain une autre origine. Il existait en latin un autre verbe, allĕgo, allĕgĕre, qui avait exactement le même sens que elĭgo. Mais si l'on veut considérer ce verbe comme origine du mot roumain *aleg*, on se heurte à d'autres difficultés. En effet des formes comme allégĕre, allégĭmus, auraient donné en roumain **alięgere *aięgere, *alięgem *aięgem*, et de même toutes les formes où -lé- portait l'accent tonique. D'autre part, un type *allĕgo, *allĕgĕre, qui conviendrait parfaitement, n'est pas attesté.

Le mot *aleg* ne pourrait s'expliquer d'une manière certaine que par une forme *allĭgo, *allĭgĕre, résultée de allĕgo par analogie avec elĭgo, collĭgo, assez rapprochés par le sens, et avec d'autres verbes terminés en -ĭgo, comme dirĭgo, intellĭgo, etc.

Il est vrai que *állĭgo aurait donné **ąleg* et non pas *aleg*. Mais le déplacement de l'accent s'explique facilement par analogie avec les formes accentuées sur la deuxième syllabe : *alegem* < *allĭgĭmus, *alegeţi* < *allĭgĭtis, *alegere* < *allĭgĕre, etc. Le même déplacement d'accent s'est effectué dans tous les autres verbes de la IIIe conjugaison dont la finale *-eg* n'était pas accentuée. Ainsi **coąleg* < cóllĭgo a été remplacé par *culeg* par analogie avec *culegem* < collĭgimus, de même que **dereg* < dírigo et *înţeleg* < intéllĭgo ont cédé la place à *dereg, înţeleg* par analogie avec *deręgem, înţelęgem*, etc. — Le déplacement de l'accent est d'ailleurs suffisamment prouvé pour ce dernier verbe. On sait que *ĕ* ne se diphtongue en roumain que lorsqu'il est frappé de l'accent tonique. Or **înţeleg*, avec l'accent portant sur la troisième syllabe, ne saurait s'expliquer que si l'on admettait une forme plus ancienne **înţęleg*, avec l'accent portant sur la deuxième syllabe, forme résultée de intéllĭgo par suite de la diphtongaison de l'*ĕ* : **intĭęleg* > **înţęleg* > *înţeleg*.

Arăt « montrer, désigner ».

Formes dialectales : istr. *arọtu*, *aratọt* (part. p.), *aratọ* (inf.), à côté de *rọtu*, *ratọt*, *ratọ* (Weigand, *Jahresbericht*, VI, 187).

Arrecto (de ad-recto), proposé jadis par Miklosich et défendu encore par M. Weigand (*Jahresbericht*, II, 221 sqq.), aussi bien que la forme hypothétique *ad-repto (pour ad-reputo), admise par M. Hasdeu (*Etym. Magn. Rom.*, p. 1557), seraient régulièrement devenus **arept*, qui, suivant les lois phonétiques roumaines, n'aurait jamais pu aboutir à *arăt* (cf. lactem > *lapte* et non pas **late*, sĕptem > *şapte* et non pas **şate*).

La conservation de ce mot dans le dialecte istro-roumain nous est d'un secours précieux pour la recherche de son origine. Car si la forme roumaine *arăt* ne nous dit pas si le primitif avait *-et* ou *-at*, par contre les formes istr. *arọtu*, *aratọt*, *aratọ*, nous prouvent que la voyelle précédant le *t* était à l'origine un *a* (cf. istr. *adọpu* < adaquo, *frọte* < frater, *bọrbẹ* < barbam, etc.) C'est donc dans un primitif avec *-at-* qu'il faut chercher l'étymologie de *arăt*.

Nous trouvons en latin l'adj. partic. ratus avec le sens de « calculé, compté, arrêté, déterminé, fixé ». Un dérivé verb. *ad-ratare *arratare a bien pu exister dans le sens de « calculer, compter, déterminer, fixer », d'où le roumain *a arăta* avec la signification légèrement modifiée de « déterminer — préciser — indiquer — désigner — montrer. »

On pourrait nous objecter que *arrato serait devenu en roumain **arat* et non pas *arăt*. Mais dans ce verbe comme dans tant d'autres verbes de la 1re conjugaison (cf. *adăp* < adaquo, *adăst* < adasto, *înfăş* < infascio), c'est l'analogie avec d'autres verbes qui a amené la modification de la voyelle tonique. D'après *apasă* < *appensat, *îmbată* < *imbibitat, *învaţă* < *invitiat, *varsă* < versat, etc. qui présentent régulièrement à la 1re pers. du sing. de l'indic. prés. un *ă* tonique (*apăs*, *îmbăt*, *învăţ*, *vărs*, etc.), les verbes *adapă*, *adastă*, *arată*, *înfaşă*, etc., ont modifié les formes régulières de la 1re pers. du sing. **adap*, **adast*, **arat*, **înfaş*, etc., en les transformant en *adăp*, *adăst*, *arăt*, *înfăş*, etc.

Quant à la 2e pers. du sing., elle se présente tantôt avec un *ă* (*adăpi*, *arăți*) par analogie avec la 1re pers. (*adăp*, *arăt*), tantôt avec un *e* (*areți*, *înfeși*) par analogie avec *apeși*, *îmbeți*, *învețI*, *verși*.

L'existence en latin vulgaire d'un verbe *ratare est encore attestée par le tyrol. *rati*, « calculer, penser, trouver bon, considérer », cité par Schneller.

Astruc « enterrer, ensevelir ».

C'est un ancien mot très souvent employé dans les textes du XVIIe et du XVIIIe siècles, mais qui n'a subsisté que dans certains parlers dialectaux. L'étymologie proposée par M. Hasdeu, *astrucare pour *astricare (du bas-latin astricus d'où l'ancien haut allemand *astrich*, allemand *Estrich*), proprement « couvrir avec des dalles », ne saurait être admise tant qu'on n'aura pas prouvé l'existence dans le latin d'une forme *astrūcus avec le sens de « dalle, pavé ».

Astruc vient simplement d'un *astrūco, *astrucare, dérivé de astruo, astruĕre, à l'aide du même suffixe -ūco, -ūcare que nous retrouvons dans mandūco, mandūcāre < mando, mandĕre.

Nous trouvons astruo employé dans César (*B. G.* II, 9) avec le sens de « couvrir ». Et c'est justement le sens primitif du mot roumain, conservé encore dans certaines parties de la Petite-Valachie (Weigand, *Jahresb.*, VII, 82). Dans les anciens textes, *a astruca* se prenait dans la signification restreinte de « couvrir de terre (un mort), ensevelir ».

Avem « nous avons », *aveți* « vous avez », *a avea* « avoir », etc.

On ne s'expliquait pas le maintien du *v* dans les formes *avem* < *avēmus (habēmus), *aveți* < *avetis (habētis), *a avea* < *avēre (habēre), *aveam* < *avevamus (habebamus), *având* < *avendum (habendum), *avut* < *avūtum (*habūtum pour habitum), etc., qu'on considérait comme autant d'anomalies.

Les formes *avem*, *aveţi*, *a avea* sont cependant très régulières, car, ainsi que nous l'avons dit en discutant l'origine de *adevăr* (voy. ce mot), *v* intervocalique s'est toujours conservé en roumain devant un *e* fermé tonique. Il n'en est pas de même des formes de l'imparfait *aveam*, *aveai*, etc., du gérondif *având* et du part. passé *avut*, qui ne remontent pas directement aux prototypes latins *avevamus, *avendum, etc., mais sont des formations analogiques ultérieures de l'inf. *a avea*. — Le gérondif *având* est d'ailleurs relativement récent, car la plus ancienne forme, dont on trouve de rares exemples dans les textes du XVIe siècle, est *aïbînd*, issue régulièrement de *habeandum (pour habendum) qui subsiste encore dans le vén. *abiando*.

Botez « baptiser ».

Formes dialectales : macéd. *pătedzu*, istr. *bătez*, *botez*, megl. *bates*.

On fait venir ce mot de baptĭzo, baptizare, en admettant la vocalisation du *p* (*bautizo) et la contraction de la diphtongue au en *o*. Un pareil traitement du groupe pt est tout à fait impossible d'après les lois de la phonétique roumaine. *Botez* ne peut pas être tiré de *bautizo, qui serait devenu **bătez*, de même que *cautamus est devenu *căutăm* (voy. *Cat*).

La forme *botez* remonte à *bătez* (conservé dans les dialectes), qui a changé son *ă* protonique en *o* après la labiale, comme nous le voyons également dans *porumb*, dialectal *părumb* < palumbem. — Cette forme *bătez* représente un prototype *battizo, dans lequel le groupe primitif *pt* a été assimilé en *tt*. Ce n'est donc pas sous la forme baptizo que le mot nous est venu d'Italie, mais sous celle de *battizo, par conséquent à une époque bien postérieure à l'introduction des mots septem, septimana, ruptum, etc., conservés sous les formes de *şapte*, *săptămînă*, *rupt*, c'est-à-dire avec le groupe *pt* non assimilé.

Botez est un des mots essentiels de la langue de l'Eglise chrétienne; il a donc dû nous venir en même temps que le christianisme. Or, comme on vient de le voir, il nous est venu assez tard. Nous ne devons donc pas faire remonter l'origine

du christianisme chez les Roumains à l'époque de la colonisation de la Dacie, comme plusieurs philologues l'ont soutenu à tort jusqu'à présent.

Si l'on considère encore une foule d'autres mots roumains appartenant à la langue du christianisme, on trouve également des preuves de leur introduction tardive.

Ainsi *preot* « prêtre », anciennement *preut* (macéd. *preftu*), ne saurait s'expliquer par prebĭter, qui serait régulièrement devenu **precte*, **prete* (cf. bĭbĭmus > **beem*, *bem*). Prébĭter ou plutôt prévĭter (C. I. L., x, 6635) doit par conséquent avoir été introduit dans la langue à une époque où *b* et *v* intervocaliques avaient cessé de tomber, et se sont conservés, dans les mots entrés ultérieurement dans la langue, sous la forme d'*u*. Prévĭter est devenu **prevter* et ensuite **preute*, *preut* (macéd. *preftu* de même que *caftu* > *cauto). De même l'alban. *priftu* remonte non à prévĭter, mais à *prevter comme le mot roumain.

Calce « calendula, caltha palustris ».

Nous ne voyons pas comment caltha, généralement admis comme primitif du mot roumain, aurait pu aboutir à *calce*. Caltha serait devenu **caltă*.

Nous considérons *calce* comme représentant le latin calx, calcem, signifiant « talon ». L'un des noms populaires de la « caltha palustris » est *calcea calului*, qu'on ne saurait traduire que par « sabot de cheval ». Et en effet, le nom de cette fleur chez les Serbes n'est autre que *kopitac*, proprement « petit sabot » (de *kopito* « sabot »). Dans le petit-russien cette fleur s'appelle *lapki*, proprement « petites pattes » (Rolland, *Fl. Pop.*, I, 95), et dans un dialecte gallois *troed yr ebol*, littéralement « pied de poulain » (*ibid.*, p. 94). On se sert aujourd'hui en roumain pour désigner le « talon » d'un dérivé de calcem, *călcĭŭ* < calcaneum.

Casc « bâiller ».

Formes dialectales, macéd. *cascu*, *cascare* (inf.).

Cihac faisait dériver ce verbe du grec χάσκω, oubliant que le

son grec χ était régulièrement représenté en roumain par *h* (*hărtie* < χαρτί; *har* < χαρίς; *horă* < χορός). Si χάσκω avait été emprunté par le roumain, il serait devenu dans cette dernière langue **hasc*, et non pas *casc*.

Il faut admettre comme prototype du mot roumain une forme *c(h)asco, *c(h)ascare, entrée de très bonne heure dans le latin vulgaire et qui a subsisté d'une part dans le roum. *casc*, d'autre part dans le sarde log. *cascare* (sarde sept. *cascà*) avec le même sens primitif de « bâiller ». Le « bâillement » s'appelle en roum. *căscat* exactement comme en sarde *cascadu*.

Le mot roum. *căscăund*, employé assez fréquemment avec le sens de « niais », représente exactement un type latin vulgaire *cascabundus (voy. *Flămînd*).

Cat, caut, inf. *a cauta* « regarder, chercher ».

Formes dialectales : macéd. *caftu, căftare*, istr. *cǫwtu, cawtǫ*, megl. *cat*.

Ces deux verbes, qu'on tire généralement de capto, en admettant pour l'un la chute du *p*, pour l'autre la vocalisation de cette consonne, remontent, malgré leur sens identique, à deux formes latines différentes.

Cat (*a căta*) représente un prototype *cavĭto (*cavĭtare*), dérivé de caveo par l'intermédiaire d'un participe *cavĭtum. La syllabe -vi- est tombée régulièrement comme dans *pămînt* < pavimentum.

Caut (*a căuta*) a pour origine le fréquentatif *cauto (*cautare*) tiré de cautum, part. de caveo. A ce même prototype remontent le vegliote *cauta* et le milanais *cautá* « rifarsi, riscattarsi ».

En ce qui concerne le sens de ces mots en roumain, nous croyons inutile d'insister sur le développement très naturel qu'il présente : « prendre garde > faire attention > regarder attentivement > chercher des yeux > chercher. »

Ciur « crible ».

Formes dialectales : macéd. *ţir*, istr. *tŝur*, megl. *ciur*.

Ce mot ne peut pas venir de cribrum, qui aurait donné

**criur, *crier*. Placidus nous a transmis une forme vulgaire précieuse, qui explique admirablement la forme du mot roumain : « Cribrum non cibrum neutro genere magis dicimus quam masculinum » (*Liber Gloss.*, dans le *Corp. Gl. Lat.*, V, 59).

C'est cette forme vulgaire cibrum qui est l'origine du mot *ciur*. La vocalisation du *b* est la même que dans *faur* < fabrum, dans *staul* < stablum, etc.

Les formes sardes *chiliru* (log. et sept., Spano, p. 155) et *ciliru* ou *ciuliru* (mérid., *ibid.*, p. 157, 159), dans lesquelles Flechia (*Caix, Miscell.*, p. 201) voyait simplement l'intercalation d'un *i* propre au sarde (cf. *Ghirigoro* pour *Grigorio*, *schiribi* pour *scribi*), ne peuvent remonter qu'à un primitif ciribrum qui est en effet attesté par Placidus : « Cribrum non ciribrum... » (*Libr. Roman.*, dans le *Corp. Gl. Lat.*, V, 10).

Nous nous expliquons la forme cibrum comme le résultat de la dissimilation du premier r de cribrum à une époque où c avait encore la prononciation dure.

Creer « cerveau ».

La dérivation de ce mot de cerébrum présente des difficultés très sérieuses, car cerébrum aurait dû aboutir en roumain à **cereur *cereer*.

Il faut partir d'une forme *crebrum, résultée de cerébrum par la chute du premier e à une époque où c avait encore sa prononciation dure. En effet *crebrum devait régulièrement donner **creur* et, par suite de l'assimilation de la voyelle atone *u* à la tonique *e*, *creer* (cf. *treer* < **treur* < tribulo).

C'est aussi à *crebrum qu'il faut rattacher l'alb. *criel* « tête » (primitivement **crier*).

Une forme dialectale intéressante est celle de Meglen, *criel* (Weigand, *Vlacho-Meglen*, p. 8), qui représente le diminutif latin cerebéllum devenu *crebéllum.

Les formes *crebrum et *crebellum, qui persistent seulement à l'orient de la Romania, sont une preuve éclatante de la conservation jusqu'au IIe siècle du c avec sa valeur d'explosive sourde simple. On ne saurait en effet concevoir la chute de l'e dans les mots cerebrum et cerebellum, si le c n'avait pas conservé sa prononciation ancienne. Jamais ceré-

brum, *cerebéllum n'auraient abouti à *crebrum, *cre, béllum, tandis que, en admettant la prononciation kerebrum, kerebellum, il est très facile de s'expliquer la chute de l'*e*.

Despic, inf. *a despica* « fendre ».

Forme dialectale : megl. *dispic*.

Cihac cherchait l'origine de ce mot dans un prototype latin de-ex-plĭco (pourquoi pas dis-plĭco?). Mais ce primitif serait devenu en roumain **despłec*, et non pas *despic*.

L'étymologie que nous proposons est de-spĭco, despĭcare, littéralement « détacher, séparer les épis », d'où par extension « séparer en deux, fendre ». L'existence de ce mot en latin vulgaire ne fait aucun doute. Rönsch (*Semasiol. Beitr.*, III, 27) cite deux passages où l'on voit despicare employé avec un sens presque identique à celui du mot roumain : « zerhacken, zertrümmern » cf. aussi *Corp. Gl. Lat.* (VI, 239).

C'est encore à despicare qu'il faut rattacher l'it. *dispiccare*-vén. *despicar* (Boerio, 232) et peut-être aussi l'esp. (andal.) *despichar* « égrener le raisin ».

Deştept, inf. *a destepta* « réveiller ».

Formes dialectales : macéd. *dişteptu*, megl. *dişte*t.

L'étymologie proposée jadis par Cihac : *deştept* < *de-ex-pergĭto, ne peut être prise au sérieux, car *deexpérgĭto serait devenu **desperget*, lequel n'aurait jamais pu aboutir à *deştept*.

Malgré la ressemblance frappante du mot *deştept* avec *aştept* « j'attends », personne n'a songé à rattacher *deştept* à un primitif latin analogue à *astĕcto. C'est à cette dernière forme, résultée de aspĕcto par suite d'un phénomène d'assimilation, que remontent, comme on sait, le roum. *aştept*, le frioul. *astitta* le sic. *astittari*, le tarent. *astittare*, le cal. *astettare*.

Le mot *deştept* vient à son tour d'un primitif *distĕcto, forme assimilée de dispĕcto, fréquentatif de *dispicio*. Ce dernier avait en latin le sens de « regarder, ouvrir les yeux », lequel s'est restreint en roumain à celui de « ouvrir les yeux après le sommeil » > « se réveiller ».

Les autres langues romanes possèdent aussi des représentants de dispecto, mais avec le sens modifié de « mépriser ».

Le part. dispĕctus s'est aussi conservé sous la forme assimilée *distĕctus dans l'adj. roum. *deştept* « éveillé, intelligent. »

Drepnea « cypselus apus, hirundo apus ».

Aucune étymologie n'a été proposée pour ce nom d'oiseau, ce qui nous fait supposer qu'on l'a classé parmi les mots d'origine obscure.

Le même oiseau s'appelait pourtant chez les Romains drepanis, nom emprunté au grec δρεπανίς. Un diminutif *drepanilla serait devenu en roumain **drepăneą*, d'où, par la chute assez fréquente de l'*ă* protonique, *drepneą*.

Faimă « renommée ».

Nous ne voyons pas comment fama, admis par Cihac comme primitif du mot roumain, aurait pu aboutir à *faimă*. D'après les lois phonétiques roumaines on aurait fama > **famă*.

Il faut admettre comme origine du mot roum. un primitif latin vulgaire *famia, refait sur infamia, diffamia, etc. Famia a donné *faimă* par suite de l'attraction du yod après une consonne labiale, comme dans *dĭffamio (non pas dĭffāmo) > *defaim*, *abĭat (= habeat) > *aibă*, *scabiam > *sgaibă*, etc.

Flămînd « affamé ».

Formes dialectales : istr. *flămănd, flamund, hlamund* (Weigand, *Jahresb.*, VI, 216), megl. *flămunt* (Weigand, *Vlacho-Megl.*, p. 49).

*Famulentus, admis généralement comme prototype du mot roumain, ne serait jamais devenu *flămînd*, même en admettant des intermédiaires comme *famlentus, *flamentus. Si l'on part de ce dernier type, on doit s'attendre en roumain à

une forme **flămînt*, et en ce qui concerne l'istr. et le megl. à **flămint* (cf. *vint* < ventus).

La forme daco-roum. *flămînd*, en même temps que les formes dialectales *flamund*, *hlamund*, nous prouvent suffisamment que le primitif latin se terminait en -ndus et non pas en -ntus [1]. D'autre part la voyelle qui précédait dans le primitif latin cette terminaison -ndus ne pouvait en aucun cas être *e*, car cette voyelle se serait maintenue dans les dialectes istr. et megl. sous la forme de *i* (cf. ist. *vindu*, megl. *vint* < vendo).

La seule étymologie qui convienne à *flămînd* est le latin flammabundus, que nous trouvons employé par Martianus Capella (I, p. 22) dans le sens de « enflammé » :

Tunc subsellia flammabunda coetum suscepere sidereum.

Si nous nous occupons d'abord de la forme, nous remarquerons que flammabundus a dû devenir en roum. **flămăụnd*, exactement comme *cascabundus est devenu *căscăụnd* (voy. *Casc*), avec chute régulière du b intervocalique. Nous trouvons, en effet, des traces de cette forme disparue dans l'istr. *flamụnd*, *hlamụnd*, et dans le megl. *flamụnt*. — Mais comment **flămăụnd* a-t-il pu se changer en *flămînd* ? Il faut admettre que la terminaison *-und* < -bundus a fini par se confondre avec la terminaison *-înd* < -andum du gérondif, et que *flămăụnd* a été changé en *flămăînd*, d'où par contraction *flămînd*. La même substitution du suff. *-înd* à *-und* s'est faite dans *plăpînd* « frêle » < **plăpăînd* pour **plăpăụnd* dérivé de *palpabundus (de palpare « caresser »). L'existence à une époque assez reculée d'un suff. *-und* < -bundus nous est encore prouvée par la forme *curụnd* « vite », qui se trouve également dans l'anc. roumain et dans le macédonien à côté de la forme régulière *curînd* < *currandum (pour currendum.) D'après nous, le second *u* de *curụnd* ne peut pas être le résultat d'une assimilation *u -î* > *u -ụ*, mais doit simplement s'expliquer par a substitution du suffixe *-und* à *-înd*.

---

1. Quant à la forme megl. *flamunt*, elle représente aussi un primitif **flamund*, car dans ce dialecte toutes les explosives sonores se transforment en sourdes à la fin des mots. Ainsi : *scunt* < *(a)scund*, *alp* < *alb*, *mierc* < mĕrgo, etc.

Il reste toutefois à montrer comment le sens de « enflammé » a pu aboutir à celui de « affamé ». Nous trouvons en première ligne un parallélisme parfait dans l'expression allemande *Heisshunger* (et l'adj. *heisshungrig*), proprement « faim chaude, brûlante », qu'on emploie pour exprimer une faim dévorante. Tout porte à croire que déjà dans le parler du peuple romain le mot flamma lui-même était employé avec le sens de « faim ». L'expression flamma gulae, employée par Ovide (*Met.* VIII, 848),

> Tum quoque diva fames, implacataeque vigebat
> Flamma gulae,

ne peut signifier que « faim dévorante, brûlante. » On a dû appeler par métaphore la faim ardor edendi (cf. Ovide, *Met.*, VIII, 828), ou bien flamma edendi, flamma gulae, puis le déterminant a disparu devant le déterminé, et flamma a fini par être employé seul dans le sens restreint de « faim ». C'est par la même sous-entente du déterminant (fame flagrans, fame flammabundus) que flammabundus a perdu son sens propre pour ne plus posséder que le sens spécial de « brûlant de faim = affamé ».

Qui sait si l'*o* des mots roumains *foame* « faim » et *foamete* « famine », ne trouverait pas son explication dans une contamination de fames avec fomes, -item?

Flutur(e) « papillon ».

Formes dialectales : macédo-roum. *flutur*, *frutur*, *flitur*.

L'étymologie admise généralement, *flutur* < *fluctulus, offre de sérieuses difficultés phonétiques, car *fluctulus aurait dû aboutir régulièrement à **fluptur*. Se rendant compte de cette difficulté, Gustave Meyer (*Etym. Wörterb. der alban. Spr.*, p. 109) a considéré le mot roumain comme un emprunt à l'albanais *flutură*, *flutăr*, *frutul* « papillon », qu'il fait dériver du verbe *fluturoń* <*fluctulare. Mais en admettant même que le mot roumain fût emprunté à l'albanais, chose qui nous paraît d'ailleurs très douteuse, il resterait à expliquer l'albanais *fluturoń*, qui ne peut nullement remonter à *fluctulare : ce type latin aurait abouti en albanais à **fluiturońi*.

L'étymologie que nous proposons est bien plus simple et convient également au mot roumain et au mot albanais. A côté du verbe fluto, flutare, employé par Lucrèce[1] et par Varron[2] avec le sens de « couler, flotter », il a dû exister dans le latin vulgaire un dérivé *flutulus, tiré du radical du verbe à l'aide du même suffixe -ŭlus, que l'on trouve dans credŭlus < credo, crepulus < crepo, garrulus < garrio, gerulus < gero, etc.

*Flutŭlus a donné régulièrement le roumain *flutur* (macédo-roum. *flutur, frutur*), l'albanais *flutură*, etc. La forme macéd. *flitur* est empruntée à l'albanais.

En ce qui concerne les verbes roum. *a flutura* « voler, voleter, voltiger », et alb. *fluturoń*, ils peuvent être dérivés de *flutur, flutură*, ou bien remonter directement à un type latin *flutulare.

Găleată « seau ».

Cihac donne à *găleată* une origine slave. Bien qu'on rencontre ce mot dans presque toutes les langues slaves, il ne s'y trouve cependant que comme importation des bergers roumains au cours de leurs migrations dans les pays slaves.

L'origine du mot roumain doit être cherchée dans un prototype latin vulgaire gallēta ou *gallĭtta, qu'on retrouve en effet dans le bas-latin sous les formes galleta et galeta (Du C. III, 464, 465, 468) avec le sens de « mensura vinaria, vasis genus in ministeriis sacris, mensura frumentaria, etc. » Il faut considérer l'anc. h. all. *gellita* (m. h. all. et n. h. all. *gelte*), comme emprunté au latin, car le fait inverse n'est guère admissible. L'existence de ce mot en latin nous est d'ailleurs prouvée par les nombreuses traces qu'il a laissées dans les langues romanes et principalement dans les dialectes italiens. Ainsi : esp. *galleta* « vase à goulot », port. *galheta* « burette, vase à petit goulot pour l'huile », rét. *galeida, gialaida*, calabr. *gaḍ-*

1. III, 190 : « Namque movetur aqua et tantillo momine flutat »; IV, 75 : « Vela... per malos vulgata trabesque trementia flutant ».

2. Apud Macrob., *Sat.*, I, II, 15, 8 : « In Sicilia... manucapi murenas flutas, quod eae in summa aqua prae pinguedine flutentur ».

ḍetta, abruzz. *galetta*, valtel. *galeda* « bigonciuolo di legno con coperchio e lunga canella per bere » (Biondelli, *Saggi sui dial. gallo-it.*, p. 67), com. *galeda* « vase en terre cuite », etc.

Le roum. *găleată*, qui peut remonter à gallēta aussi bien qu'à *gallitta, a passé sous des formes plus ou moins altérées dans le magyar (*galéta*) et dans la plupart des langues slaves (tchèque et slovaque *geleta*, polonais *gieleta*, petit-russ. *geleta*, slovène *golida*).

L'alban. *galetă* « trou, fosse », que Gustave Meyer (*Etym. Wörterb.*, p. 118) a rattaché au roum. *găleată*, n'est autre que le sicil. *gaddetta* « fosserella che fanno i fanciulli per giuocar alle nocciuole » (Traina, p. 422; Pitré, *Giuochi fanciull. sic.*, p. 106).

L'ancien franç. *jaloie* ne trouverait-il pas aussi son explication dans la forme gallēta?

Găun « guêpe, frelon ».

Les dictionnaires de Barcianu (I, 498; II, 248) et de Buda (p. 236) enregistrent le mot *găun*, en le traduisant par « Horniss », c'est-à-dire « guêpe, frelon ».

L'étymologie de ce mot doit être cherchée dans un type latin *cavo, *cavōnem (de cavus), proprement « le faiseur de trous, le creuseur de fosses ». On sait, en effet, que les piqûres de ce genre d'insectes sont des plus redoutables pour les hommes et pour les animaux, car leurs dards font dans la peau de véritables trous. D'où aussi le nom prov. de cet insecte, *foussoulou*, *foussalou* (Azaïs, II, 276; Rolland, *Faune pop.*, III, 272), qui vient de *foussou* « houe », de même que le nom gascon du frelon, *foucarou*, dérivé de *fouca*, *foucha*, « fouir, piocher, travailler la terre avec une pioche, une houe » (Azaïs, II, 261). Quant à la chute de la labiale intervocalique, elle s'est produite comme dans *păun* < pavōnem, *tăun* < *tabōnem, etc. Le *c* initial s'est changé en *g*, comme dans *gaură* < *cavula. On doit rattacher au même radical *cavon- le mot roum. *găunos* « creux » et ses dérivés *a găunoși*, *găunoșitură*, etc., que l'on faisait dériver à tort de *gaură*. *Găunos* ne peut remonter qu'à un type latin vulgaire *cavonōsus.

Mişc, « remuer, mouvoir ».

Forme dialectale : megl. *mičc* (Papahadji, p. 53).

Autant que nous sachions, aucune étymologie n'a été proposée pour ce mot si souvent employé.

La forme dialectale *mičc* représente sans aucun doute le type plus ancien de *mişc*, de même que *brişcă* remonte à un plus ancien *bričcă* (= russ. *brička*), *paşnic* à *pačnic* (=*pace* + suff. *-nic*), *veşnic* à *večnic* (*veci* + suff. *-nic*, etc.). Nous verrons plus loin (cf. *Muşc* et *Pişc*) que *muşc* et *pişc* proviennent à leur tour des formes plus anciennes *mučc* et **pičc*.

Mičc a pour origine un prototype latin *micico, *micicare, dérivé de mico, micare, qui avait en latin le sens de « agiter rapidement, remuer vivement » (cf. *micare digitis, auribus*, etc.). Ce sens s'est exactement conservé dans le roum. *mişc*.

Muşc, inf. *a muşca* « mordre ».

Formes dialectales : macéd. *muşcu, măşcu*; istr. *mutšcu* (Weigand, *Jahresb.*, VI, 285), megl. *mučcu* (Weigand, *Vlacho-Megl.*, p. 28 et 50; Papahadji, p. 54).

Tous les philologues roumains s'accordent à dériver ce verbe du latin morsico, morsicare, oubliant que ce dernier est déjà représenté en roumain par le verbe *a murseca* (cf. le proverbe *cine e mursecat de şarpe se teme şi de şopîrlă*). En admettant même un type *mossico, celui-ci n'aurait jamais pu aboutir à *muşc*, mais à **moasec*, ou peut-être aussi à **mușec* par analogie avec l'infin. **a musecą*.

Les formes dialectales istr. et megl., de même que l'anc. roum. *mučcu* (Cod. Voroneţian 26/5 : *mučcă*), nous prouvent qu'il faut chercher l'étymologie de *muşc* dans un prototype *mucico ou *muccico (cf. *mişc* < *mičc* < *micico).

L'existence dans le latin vulgaire d'un verbe *mŭccĭco est attestée par ses nombreux représentants dans les dialectes italiens : sic. *muzzicari*, napolit. *mozzecare*, apul. (Lecce) *mozzicare*, vénit. *mucegar*, *musegar*, etc., qui ne peuvent nullement remonter à morsĭcare.

Il reste toutefois à expliquer la forme *mŭccĭcare.

Elle pourrait bien être dérivée de mŭccus « mucosité » et avoir signifié à l'origine « déposer des mucosités, jeter de la bave », d'où, en parlant des animaux, « déposer un virus, mordre ». Mais nous n'osons rien affirmer.

Pişc, inf. *a pişca* « pincer ».

La forme plus ancienne, dont nous n'avons conservé aucune trace, devait être **piĉc* (cf. *mişc* < *miĉc* et *muşc* < *muĉc*). Cette forme remonterait alors à un primitif latin *pīccīco, *pīccīcare, d'où dérive aussi l'ital. *pizzicare*, vén. *picegar*, sic. *pizzicari*, rét. *pizchar*, etc. *Pīccīcare a été tiré de *pīccare, auquel remontent le roumain *a pica*, it. *piccare*, vén. *picar*, sic. *picari*, etc. (voy. Körting, 7131, 7133).

Plăpînd « frêle » : voy. *Flămînd*.

Puţin « peu ».

Formes dialectales : macéd. *puţin*, etc.

L'étymologie proposée par Cihac, *puţin* < *paucinus, n'est guère admissible. *Paucīnus serait devenu en roum. **păucin*, jamais *puţin*.

C'est au lat. putus qu'il faut rattacher le mot roumain. Putus était employé en lat. avec le sens de « petit garçon » (Virg., *Catal.* IX, 2), mais nous le trouvons cité par les glossateurs aussi avec le sens de « petit » (cf. putus = μικρός, αὐτός; puti = μικροί, *Corp. Gl. Lat.* II, 165). Le dérivé lat. vulg. *putĭnus, formé à l'aide du suff. -īnus (cf. *masculīnus*, etc.), doit être considéré comme origine du roum. *puţin*.

J. A. CANDRÉA-HECHT.

LA *BELLE DAME SANS MERCI*

ET SES IMITATIONS

IV

LA *CRUELLE FEMME EN AMOUR* D'ACHILLE CAULIER

Manuscrits :

PARIS, BIB. NAT. fr. 924, fol. 51. *La condempnacion et jugement de la belle dame sans mercy.* — Fol. 70 v°.

— BIB. NAT. fr. 1131, fol. 131. Sans titre. — Fol. 146. *Cy fine la cruelle femme en amours que on dist le procés de la belle dame sans mercy.*

— BIB. NAT. fr. 1169, fol. 127. *Le jugement contraire a la leale dame en amours.* — Fol. 143.

— BIB. NAT. fr. 1642, fol. 262. *Cy commence le jugement de la belle dame sans mercy par lequel est nommee la cruelle dame en amours et desgradee de non avoir jamais nom de dame.* — Fol. 272 v°. Incomplet. Dernier huitain :

Et soit l'amant a tort finé.

— BIB. NAT. fr. 24440, fol. 142 v°. Sans titre. — Fol. 157.

— ARSENAL, n° 3521, fol. 100. *S'ensuit la cruelle femme en amours.* — Fol. 114 v° *Explicit.*

— ARSENAL, n° 3523, p. 187. *S'ensuit les erreurs contraires a la belle dame en amours.* — P. 218. *Explicit le jugement contraire a la belle dame en amours.*

FRIBOURG (en Suisse), ms. Diesbach, fol. LXXV. *Cy commence ly tier livre fait sur la belle damme, devisant comment ly belle damme derichief fut appellee par jugement devant Amours ly cruelle femme en amours et comment ly jugement cy devant de la leale damme fu reprouvé.* — Fol. LXXXXIIIj. *Cy finist*

comment derechief ly belle damme sans mercy fut jugie d'estre nommee la cruelle femme en amour et comment ly jugement ouquel elle fu appellee ly leale damme fu reprouvé.

La Haye, ms. T. 328, fol. 65. Sans titre. — Fol. 79 v°. *Explicit les erreurs et jugements de la belle dame sans mercy.*

Saint-Pétersbourg, n° 565, fol. 98. *Cy commence la cruelle dame en amours.* — Fol. 114 v°. *Cy fine la cruelle femme en amours qu'on dist le procès de la belle dame sans mercy.*

Vienne, bib. imp. et royale, n° 2619, fol. 80. *Cy commence le jugement et condanpnacion de la belle dame sans mercy.* — Fol. 85 v°.

Édition :

Jardin de Plaisance, édit. Verard, fol. cxlii v°. *Comment au jardin de plaisance est baillé sentence en la court d'amours contre la belle dame sans mercy.* — Fol. cxlviii.

La *Cruelle femme* est la contre-partie de la *Dame leale*. Après s'être lamenté, comme il convenait, sur ses peines d'amour, le poète sortit dans la campagne, le premier jour de mai, s'endormit dans une vallée sauvage et déserte, fut ravi « en une nue » et transporté dans une cité de cristal au milieu de laquelle se dressait le palais de Justice. Le Parlement d'amour y tenait séance. Notre songeur y arriva au moment où un jeune écuyer, vêtu de noir, l'ami de l'amant défunt, était en instance pour obtenir que le crime de la dame sans merci fût jugé une troisième fois. Le dieu d'Amour répond qu'il est impossible de faire droit à cette demande, que Vérité et Loyauté (dans le poème de la *Dame leale*) ont jugé en dernier ressort et qu'on ne peut revenir en arrière. Mais l'écuyer prétend que jamais Vérité ni Loyauté n'ont approuvé la conduite de la dame sans merci, et Vérité, qu'on est allé quérir, confirme ces dires. On apprend alors que le jugement relaté dans le poème de la *Dame leale en amours* est frauduleux : Fiction, en effet, pour tromper les juges, avait pris la « semblance » de Vérité, et Fausseté s'était fait passer pour Loyauté. Vérité expose à nouveau toute l'affaire et conclut que la dame sans merci s'appellera désormais non plus « leale », mais cruelle, et qu'elle sera noyée dans le « puis de larmes ».

La dernière strophe de la *Cruelle femme* donne en acrostiche le nom du poète : Aciles. Les premiers vers des six premières

strophes de l'*Hôpital d'amour* forment le même acrostiche. Or nous savons par le manuscrit de Vienne n° 2619, f°s 135 v° et 142 v°, que l'*Hôpital d'amour* a pour auteur Achille Caulier [1]. Ce poète, originaire de Tournai, serait ainsi l'auteur non seulement de l'*Hôpital* mais encore de la *Cruelle femme*. Ni l'un ni l'autre de ces poèmes ne sont datés : tout ce qu'on peut dire, c'est que l'*Hôpital* est antérieur à 1441, puisqu'il en est fait mention dans le *Champion des Dames* de Martin Le Franc [2]. D'autre part, on trouve dans l'*Hôpital* une allusion à la *Cruelle femme*. L'amant, s'adressant à Amour, dit ces vers :

Et si vray que tu commandas
La cruelle femme a noyer
Et que cruel don luy donnas,
Vueilles moy briefment envoyer
Ce que tu scez qui m'est mestier [3].

Le poème de la *Cruelle femme* est donc antérieur à l'*Hôpital* ; il a dû être écrit peu après le *Parlement d'amour* et la *Loyale dame*, c'est-à-dire vers 1430. Sauf la mention de la mort, sans doute assez récente, d'Alain Chartier, la *Cruelle femme* ne contient aucune allusion historique.

Achille Caulier faisait très probablement partie du *Chapel vert* de Tournai. Les membres de cette association devaient avoir « un chapelet vert sur la teste ou au col » pendant leurs dîners et autres cérémonies. Ainsi Pierre de Hauteville lègue 60 sols tournois au *Chapel vert* et exige que « chascun dudit chapelet ayt .i. chapelet vert sur la teste ou au col durant la messe et le disner ». Y a-t-il une allusion à cette joyeuse confrérie dans le passage de la *Cruelle femme* où Achille Caulier se représente en songe visitant le temple de Vénus et, pour se rendre la déesse favorable, lui mettant « un vert chappel au col » [4] ? Notons qu'un Jacques Caulier, bourgeois de Tournai, faisait partie des écuyers d'amour de la cour amoureuse de Charles VI [5].

1. Voy. Heuckenkamp, *Le Curial*, p. I, n. 1.
2. Voy. *Romania*, t. XVI, p. 412-414.
3. Édit. Du Chesne, p. 739. Voy. aussi *Rom.*, XVI, 413.
4. Voir ci-après, str. 26.
5. *Romania*, t. XX, p. 442.

Achille Caulier lui-même nous apprend dans l'*Hôpital d'amour* qu'il avait composé des chansons et des « dictiers » amoureux[1]. Il nous reste de lui, outre l'*Hôpital* et la *Cruelle femme*, un *Lay fait a l'honneur de la Vierge Marie*, conservé dans le manuscrit 3521 de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, fol. 259-261, et dans le manuscrit de la Bibliothèque de Munich *Gall.* 38, fol. 172-176. Ce sont douze strophes de douze vers octosyllabiques, soit 144 vers sur deux seules rimes, en *aabaabbbabba*. Voici ce lai, d'après le manuscrit de l'Arsenal :

Lay fait par Achilles Caulier a l'onneur de la Vierge Marie.

I O digne preciosité,
Marie, sainte purité,
Mere de consolacion,
Fin de nostre mendicité,
Empereïs de la cité
Ou nulz n'a tribulacion,
Vers toy viengz d'humble affection
Requerir la remission
Du nombre et de la qualité
Des pechiés plains d'infection
Dont j'atengz grief correction
Se par toy ne suis respité.

II Pour plourer celle enormité
Des maulx ou me suy delité,
Donne a mon cuer contricion
Et a mes yeulx humidité.
Ma bouche dira verité :
J'ay juré par desrision
Et menty sans occasion;
J'ai fait des maulx un million,
Et tant suis a ma[l]usité
Que se ta preservacion
N'y met briefve provision
Mort suis a perpetuité.

III Doctrine m'a peu prouffité,
Car en toute mondanité,
En orgueil et presumpcion,

1. Édit. Du Chesne, p. 739.

Me suy duit et exercité.
Par yre ay autruy despité
Et voullu vindicacion;
Envie, murmuracion,
Gloutonie et vomicion,
Et pechié de carnalité,
Avarice et decepcion,
Accide et dissolucion,
M'ont au lit de mort alitté.

IV L'ennemy, (*benedicite*),
Par sa caulte subtillité,
La char par desolacion,
Et le monde par vanité,
M'ont l'esperit debilité
Et mené a desercion,
Se ta digne intercession,
Par la pure incarnacion,
Pacience et humilité,
Mort dure et resurrection
Du fruit de ta concepcion,
Ne lui rend vie et sanité.

V Par le respons bien medité
Et sapientement ditté
De ton annunciacion
Nous est le viel pechié quitté,
Et sommes vers Dieu acquitté
De la griefve obligacion.
Toute la generacion
D'Adam fust a perdicion,
Se ne fust ceste charité;
Car ton filz, en sa passion,
Fist la clere redempcion
Par quoy en fusmes evité.

VI Ce fut bien grant nouvelleté
Quant l'immortelle deïté
Descendy de sa region
Pour servir a humanité,
Et tresgrant quant virginité
Conceups par salutacion,
Sans virille operacion,
Et enfantas sans fraction
Et sans casser integrité.

Ceste œuvre d'admiracion
Fist amour d'indignacion
Et vie de mortalité.

VII Ainsy mist ta simplicité
Entre Dieu et homme unité,
Et joindy la substraction
De cincq mil ans d'antiquité.
Par toy fut le ciel habité,
Ou nul d'humaine nacion
N'avoit eue sa mansion.
Or fay ainsy mon union
Vers la divine eternité.
Pense a ma reparacion,
Metz hors d'imaginacion
De mes pechiez la quantité.

VIII Puis que sy grant affinité
As aveuc la divinité
Que maternel conjonction,
S'il plaist a ta benignité,
Tu avras bien auctorité
D'impetrer ma salvacion.
Dieu ne veult la dampnacion
De nul, mais a compacion
D'humaine sensualité.
Mere des filles de Syon,
Prengz doncquez la commission
D'excuser ma fatuité.

IX Seulle entiere maternité,
Modere l'arc d'equité ;
Fay pardon de pugnicion,
Prefere a justice pité ;
Car, selon mon iniquité,
Je ne puis par confession
Assouvir satisfaccion.
O digne sans exepcion
Et de grace l'infinité,
Soyes donc ma deffension ;
Oublie mon offension
Et pense a ma necessité.

X Helas ! je suy a mort cité
Se ta piteable amitté

N'y vient mettre opposicion
D'eternelle captivité
Dont mes pechiés ay herité.
Tu scez vers Dieu mon action
Estre de tel condicion
Que, sans ton excusacion,
N'a en ma possibilité
Jeune, oroison, affliction,
Aumonsne ne devocion,
Qui soit de nulle utilité.

XI Pour tant, fleur de suavité,
Par ta digne nativité,
Par ta purificacion,
Gemme de toute purité,
Par ta vierge fecondité
Et par ta sainte assumpcion,
Entens mon invocacion,
Reçoy ma deprecacion
En ton especiallité ;
Donne moy sans dillacion
Conseil en perturbacion
Et confort en adversité.

XII Seur chemin de felicité,
Intercede a la trinité
Ma conduite et protection,
Et soye par toi visité
Au jour que Dieu a limité
Que je prendray conclusion !
Soyes ma conservacion
Jusqu'a la derraine unction ;
Supporte ma fragillité
Et me preserve du lyon
D'enfer et de sa vision
A celle ultime extremité !
Amen.

Les manuscrits de la *Cruelle femme* se répartissent en deux groupes, d'ailleurs fort peu différents l'un de l'autre. Dans le premier groupe, représenté par les manuscrits de la Bib. Nat.

---

138 prenderay

1131, 1642 et 24440, Arsenal 3521 et Diesbach, les vers 14 et 16 se lisent comme suit :

Chevauchoye par moy seulet
.....
Comme homme qui ne scet qu'il fet.

L'autre groupe, c'est-à-dire les manuscrits de la Bib. Nat. 924 et 1169, Arsenal 3523, et Jardin de Plaisance, présente la leçon suivante :

Chevauchoye par moy seulement
.....
Comme homme qui ne scet qu'il sent.

Le vers 500 est intéressant à relever à cause du mot *eschieux*, qui n'a pas été compris par l'original du second groupe. Ce vers est correct dans le premier groupe :

Or est il de ce monde eschieux,

sauf dans le 24440 qui a remplacé *eschieux* par *es cieulx*, et dans le 1642 qui a complètement modifié la phrase :

Or a failly a estre dieux.

Dans le second groupe, le mot *eschieux* est partout remplacé par *itieulx*, ce qui ne donne aucun sens :

Or est il de ce monde itieulx.

Je reproduis le meilleur manuscrit du premier groupe, le ms. Diesbach, qui présente un texte excellent et complet (A), avec les variantes du meilleur manuscrit du second groupe, le n° 1169 de la Bib. Nat. (B), complété, pour les strophes 112-119, par le n° 924 de la même bibliothèque (C).

La cruelle femme en amour.

1. Ne tout aydié, ne tout grevé,
Moitié en vie, moitié mort,
Ne tout cheü, ne tout levé,
Entre leesse et desconfort,
Plus triste que joyeulx, au fort,
Fus n'a gueres long temps pensis
A tout mon cuer plain de discord
D'avoir ou tout mieulx, ou tout pis.

7 B plain de desconfort

2. En cest estat, mauvaix et bon,
Dont je ne me loe ne plains,
Froit que glace et chault que charbon,
De touttes muabletez plains,
De crainte et de desir contrains,
Chevauchoye a par moy seulet,
Ainsy logié, ne plus ne mains,
Comme homme qui ne sceit qu'il fet.

3. Sy vins, comme par aventure.
Dedens la plus belle forest
Qu'onques, ce croy, crea Nature;
Mais je n'y fis pas long arrest,
Car joye au triste cuer desplaist[1].
Ce me fu bien lors apparant,
Car, pour approuver qu'ainsy est,
Pis me fu apprés que devant.

4. Ce fu le premier jour de may,
Avant le soleil descouchié,
Que seul estoye en cest esmay,
Matin levé et courrouchié;
Quant me vis illec adrechié
En ce lieu joyeulx et nouvel,
En un aultre me suy muchié,
Umbreux et longtain de revel;

5. Lequel estoit une valee
Ou ne luisoit soleil ne lune,
Emprés ung flum d'eauue salee
Giettant une fumee brune.
Ne sçay par ou m'y mist Fortune,
Car tant est ce lieu solitaire
C'onques n'y vis voye commune :
Bien monstre qu'ame n'y repaire.

6. En ceste valee diverse
N'avoit herbe, fleur ne verdure;

---

1. Vers imité d'Alain Chartier :

Car joye triste cueur travaille.

Belle dame sans merci, édit. Du Chesne, p. 506.

14 — B seulement — 16 B sent — 19 B ie croy — 21 B a tristre — 22 B lors bien — 23 B Et pour — 26 B Deuant — 30 B de nouuel — 38 B est *m.* — 42 B herbe *m.*

Nulle plaisance n'y converse.
En ce lieu tousjours yver dure;
Puanteur, horteur et froidure
Y sont en may comme en janvier,
Et n'est sayson, doulce ne sure,
Qui y puist valoir n'empirier.

7. En ce lieu, furny de tristresse,
Me commença a souvenir
De ma gracieuse maistresse.
Ne sceus adonc que devenir :
Bien voulsisse veoir venir
La mort a moy, ou poing la darde,
Pour faire ma vie fenir,
Dont le demourant trop me tarde.

8. Quant pensoye a mes biens passez
Et a mes presentes douleurs,
Tant estoye d'estre lassez
Que de morir n'avoye peurs.
En grant habondance de pleurs
M'eust on trouvé baignant en lermes,
Helas! et muables couleurs
Estoyent mon cry et mes armez.

9. En ce doulereux pensement,
Puis plaisans et puis anoyeux,
Fus en ce lieu si longuement
Que ne fus triste ne joyeux.
Un oubly tel dedens moy eux
Que je ne sçay que je faisoye,
Et fus grand temps que je ne sceus
Se je parloye ou me taysoye.

10. En ce fantasieux estat
Ou m'avoit ma tristesse mis,
Fus grant temps oublieux et nat,
Sans memoire, sens ou advis.
En cest estat, ou riens ne vis,

---

45 A horreur — B Langeur, horteur et puis — 47 A dure — 48 A peust — 50 B Ne — 54 A au — 55 B faire a — 57 B pensoit — 59 B estoie destresse lassez — 63 B Helas que — 64 A Estoient le cry de — 66 A Plus plaignant et plus ennuyeux — 68 B Que ie — 71 B fu — 74 B maistresse — 75 B oublie — 76 B ne

Me vint ymaginacion,
De laquelle fus sy ravis
Que j'en entray en vision,

11. En la quelle me fut semblant
Qu'en un grant palais me trouvay
Sy diversement en emblant
Que je ne sceus par ou j'entray.
Sa forme en escript vous mettray,
Au plus près de ma retenance,
Et les choses que j'encontray,
Qui sont de diverse ordennance.

12. En ce lieu avoit grandes arches,
Fondees sur pilers divers;
La pierre n'est point de ces marches.
Les murs estoient tous couvers
D'istoires, de dis et de vers,
En grans ymaiges eslevez.
De merveille fus tout ouvers
Comment ilz furent eslevez.

13. Touttes les choses avenues,
Presentes, celles a venir,
Qui peuent estre soubz les nues,
Au moins dont il puet souvenir,
Et maintes qui jamaix venir
Ne porroyent ne n'ont peü
Pourroit on illuecques veïr,
Qui d'avis seroit pourveü.

14. Ce lieu n'estoit ront ne quaré,
Triangule, ne de mesure;
D'ymaiges estoit tout paré,
Les parois et la couverture.
Et de matere clere et dure,
Et plus polie que cristal,
Estoit pavez dessoubz l'alleure,
Pour quoy g'y alloye moult mal.

15. Par les boches des parsonnages,
Qui estoyent cler et poly,

---

80 B Que ie rentray — 85 B metteray — 91 B de ces marches — 98 B Presentez et — 99 B Qui pourroient soubz — 101 B quet — 107 B Dimaige estoient — 112 B Pour quoy y aloy — 113 A Par la bouche

Choppoye par pluseurs usaiges,
Et malgré moy souvent chey
Par ce qu'il fist si mal onny.
N'y peus mon regart arrester
Sur une chose, et riens n'y vy
Dont proprement sceusse parler.

16. Ces histoires dont je vous dis
Sont de si soubtile nature
Qu'on les puet parcevoir toudix,
Et aussy bien par nuyt obscure
Comme aultrement, quand le jour dure,
Et a yeulx serrez comme ouvers,
Et voit un chascun sa figure
Transmuër en estas divers.

17. Ce lieu en pluseurs pars trachay
Ou ces choses sont amassees,
Tant qu'envers la fin m'adreçay
Ou je vis lettres compassees,
De fin or en pierre encassees,
Lesquelles disoyent ainsy :
« Ce lieu de diverses pensees
Firent Fantasie et Soussy. »

18. Quant j'eu ceste place veüe,
Ne sçay combien peu ou planté,
Je fus ravis en une nue
Et hault enmy l'aer transporté
Dedens la plus belle cité
Qu'onques regarda creature,
Ou furent tous les biens porté
De quoy pourroit finer Nature.

19. Les murs estoient de cristal
Dont la cité fut close entour ;
Comblez de precieux metal
Y avoit sur chascune tour.
Les rues cerchay plus d'un tour

---

115 B Coppees par — 116 B Et *m.* — 117 B Pour ce — 118 B Ny pot — 123 B Que on les percheuoit — 125 B Comme len fait quant — 126 B Et aux yeulx cloz — 127 B Et uoit bien chascun — 128 B Transmuer et estat — 131 B fin adrecay — 132 B composees — 133 B pierre — 139 B mue — 140 B Et hault en moy lais transporte — 146 B autour — 149 B trachay

Pour mieulx voir les choses nouvelles,
Affin qu'en sceusse a mon retour
Rapporter plus vrayes nouvelles.

20. Les rues estoient pavees
De jaspe et de fin cacidoine,
Sans estre enfraintes ne cavees;
Plus cler y fist que cy a none;
Riens qu'armonye n'y ressone;
La nuyt n'y peut donner l'eclipse;
Assez y a merveilleux throne
Pour en faire un appocalipse.

21. Ou my lieu de celle cité
Avoit un grant palaix assis,
Fondé par grant soubtilité
Sur cent piliers, gros et massis,
Fais a .v. costez et a six,
Rassemblez par belles archieres.
Par dessus avoit mains cassis
Plains de pierres fines et chieres.

22. Dessoubs ce palais avoit fait
Amours ordonner ung vergier,
De tous delices tant parfait
Comme pour un dieu herbergier.
Nuit et jour le gardoit Dangier.
La croist ly ciprès et ly baumes.
Sans mercy n'y puet nulz logier,
Car c'est ly refuge des dames.

23. C'estoit le palais de Justice,
Ou se tenoit le parlement,
Parfait en ce qui est propice
Et pertinent en jugement.
Quant j'eu veu cest commencement,
Je m'en allay de la veoir
Un aultre lieu fait proprement
Qu'on nommoit le palais Espoir,

24. Ou se logent les ammoreux
Poursuivans l'ammoreuse queste :

---

151 B que sceusse — 154 B iaspre — 156 B fait — 157 B quamours — 158 B donner eclipse — 161 B Au milieu de ceste — 165 B ou a — 168 B plain — 169 B ces palais — 171 B De tout delice

Qui y demeure, il est eureux.
Une aultre place a emprés ceste
Que Beaulté fist a la requeste
D'Amours, ou demeure Desir,
Qui en ce lieu souvent s'arreste :
Il a de chauffer bon loisir.

25. Quant j'euz illec pris mon exemple
Et que plus n'y voulz demourer,
Je m'en allay envers le temple
Venus, la deesse aourer.
A ce jour sient on celebrer
Sa plus haulte feste de l'an,
Et n'y ose nul labourer
Sur encourre criminel ban.

26. Ce jour y avoit grant apport
De pelerins et pelerines ;
Tous y arrivoient a port,
Seigneurs, dames, varlès, meschines.
Pour partir a ses medicines
Luy mis un vert chappel ou col,
Et sy ly fis en piteux signes
Sacrifice d'un roussignol.

27. Quant faitte euz ma pensee entiere,
Je suy hors du temple passez
Et entré ens ou cementiere
Ou gisoient les trespassez.
Par les tombez cogneuz assez
De ceulx qui gisoyent en terre,
Qui onques ne furent lassez
D'amer lealment sans meffaire.

28. Je y cogneuz Helaine et Paris,
Dido, Piramus et Tibee,
Leander, Hero, qui peris
Furent tous deux en mer salee,
Et Philis qui fu affinee
Pour Demophon, et Achillès,
Peneloppe la bien amee

---

194 B veulx — 195 B vers le — 197 A Ce iour les sien ont celebre — 200 B sur paine dencourir terminer lan — 202 B et de — 203 B Tous arrivoient au port — 204 B dames clercs et beghines — 206 B Ly ung — 207 B par piteux — 217 B Healme — 223 B Et Penelope

Avec son amy Ulixès.

29. Apprés ce m'en vins ou palaix
Pour oyr les causes plaidier.
Quant vins au lieu, qui n'est pas lais,
Vis hors d'une sale vuidier
Un gracieux juesne escuier,
Vestuz de noir et faisant dueil.
De confort avoit bon mestier,
Car il plouroit de cuer et d'ueil.

30. Quant Amours et les presidens
Se furent en leur lieux assis,
Ains qu'on appellast la dedens,
Vis cest escuier trespensis
Mettre a genoux et ly ouys
Devant Amour compter son cas,
Dont pluseurs furent esbahiz,
Car ce sembloit un advocas.

31. Quant il eut de bouche parlé
Et monstree l'occasion
Pour quoy il estoit la allé,
Il prist sa supplicacion
Ou estoit son entencion,
Et le presenta au graffier
Qui en fist la relation,
Et le lisy tresvolentier.

32. Ainsy commençoit sa clamour :
« A voustre real majesté,
« Trespuissant dieu et roy d'amour,
« Vray sousteneur de leauté,
« Contre qui riens n'a poesté,
« Victorieux sur les plus fors,
« Vray engendreur d'humilité,
« Et la sourse de nous confors,

33. « Supplie humblement le dolant,
« Triste et desrobé de leesse,
« Jadix l'amy et bien vueillant

---

225 B Apres ei men vins au — 240 A se — 242 B monstre son occasion — 246 B la — 248 B De tresbon cuer et voulentiers — 249 B Ainsi commencha ses clamours — 254 B sus — 255 B vray tresorier — 258 B et *m.* — 259 B bien *m.*

« Du pouvre amant plain de simplesse
« Traitié a mort par la rudesse
« De sa maistresse sans merchy,
« Laquelle en dueil et en tristesse
« L'a par son dur respon ochy;

34. « Que, comme il eust esté espris
« Par le premier esmouvement
« Doulx Regart de se rendre pris
« A sa dame, et puis humblement
« L'eust requise que temprement
« Luy pleust adoulcir sa doleur
« Et le vaulsist tant seulement
« Retenir pour son serviteur,

35. « Laquelle luy ait reffusé
« Mercy par son fellon couraige
« Et par son regart abusé,
« Dont il soit mort, dont est dommaige,
« Et depuis soubs un faint laingaige,
« Par un advocat contrefait,
« A esté ce cruel oultraige
« Controuvé et jugié bien fait;

36. « Dont pour elle restituër
« Et remettre en sa bonne fame,
« L'ayés volu faire nommer
« En amours la leale dame,
« Pour quoy est demouré ce blasme
« Sur le deffunct, que Dieu pardoint,
« Pour, apprès le corps, punir l'ame
« A qui la desserte n'est point;

37. « Il vous plaise que le procès,
« Prouvé par cavillacion,
« Qui est jugié pour aucuns fès,
« Sceüs sans informacion,
« Soit remis en son action
« Pour oyr nos fais peremptoires,

---

266 B de mes — 267 B De Doulz Regars de lui pris. — 268 B Et puis sa dame humblement — 269 B Sy lui requist que — 270 B peust — 279 B Ait esté — 280 A contourne — 282 B a sa — 283 B appeller — 286 B qui — 287 B Pour le corps pugnir et puis lame — 291 B par aucuns ses — 292 B Amis sans

« Et la vraye accusacion
« Des meffais, qui sont tous notoires ;

38. « Et que luy, Desir et Espoir,
« Ayent en conseil Verité
« Et Leauté, qui main et soir
« Tient compaignie au trespassé,
« Pour apparoir la faulsseté
« Qui fu contre Espoir et Desir ;
« Et il vous en saura bon gré,
« Car vous luy ferés grant plaisir. »

39. La supplicacion oye,
A dit Amour au suppliant
Que Verité se fist partie
Et Leauté contre l'amant,
Et que pour rien qui soit vivant
Ne seroit a nul jour deffait,
Ne rappellé, ne fait neant,
Ce que Verité aroit fait.

40. Celluy respont que Verité
Ne soustint oncques la querelle
De celle ou n'a que cruaulté,
Et s'en rapporte bien a elle ;
Car elle sçavoit la cautelle
Et la cruaulté qu'on fist faire,
De quoy Leauté ne s'en mesle,
Car Fausseté est sa contraire.

41. Quant Amour entendy cela,
Tantost appella Verité,
Qui tout luy dist, riens n'y cela,
Comment trestout avoit esté :
« Moy », dist elle, « ne Leauté
« Ne sçavons rien de tout cecy,
« Se ce n'est ce qu'en a compté
« Cest escuier qui est ycy.

42. « Celle qui se mist en mon nom
« Pour ceste cause soustenir
« Ne fu aultre que Fiction :
« Poeterie la fist venir

---

297 B En quoy le desir et — 309 B quil soit — 312 B auoit — 313 B *a brouillé l'ordre des strophes* : 38, 39, 43, 44, 45, 40, 41, 42, 46 — 318 B que fist faire — 319 B ne se melle — 323 B ne cella — 332 B lui fist uenir

« Et ma semblable devenir ;
« Et se transmua Faulseté
« Pour sa trahison parfurnir
« En la semblance Leauté.

43. « Non obstant que, qui veult voir dire,
« Nulz ne vous pourroit abuser,
« Je y vouldroye bien contredire.
« Mais on puet bien, par cabuser,
« Voustre conseil faire muser
« En tel cas et le faire abus ;
« Et quant par luy volez user,
« Vous n'y prennés garde au surpluz.

44. Amours luy dist : « Monstrez moy donc,
« Vous que je tiens pour Verité,
« Que ce fu Fiction adonc
« Qui commist ceste faulsseté.
— Vous sçavez, mon tresredoubté,
« Comment, selon l'acteur premier,
« La damme horrible sans pité
« Se monstra pleine de dangier,

45. « Non pas tant seulement au mort,
« Mais a tous, quant elle disoit :
« *Choisisse qui vouldra.* Au fort,
« Franche vers tous estre vouloit,
« Et dist que telle demourroit
« Sans se dessaisir de son cuer,
« Car ja ne' s'en dessaisiroit
« Pour en faire un aultre seigneur.

46. « Et vous sçavez, par le tier livre [1],
« Comment, en umbre de nous deux,
« Fiction dist tout a delivre
« Qu'elle avoit un aultre ammoreux [2] ;

---

1. Le premier livre est la *Belle dame sans merci* d'Alain Chartier, le second est le *Parlement d'amour* de Baudet Herenc, et le « tiers » livre est la *Dame leale*.

2. *Dame leale*, § 50.

333 B Et moi samblant deuenir — 335 B la traison — 336 A Verite, B de leaulte — 337 B ce qui ueult — 339 B bien *m.* — 349 B redoubtee — 350 B Comme — 362 B Comme soubz — 363 B tant au deliure

« Et elle, a tout son cuer crueux,
« A dit de sa bouche que non [1].
« Dont ment Fiction. C'est ly neux
« Par lequel j'appreuve son nom.

47. « Encores y a mainte clause
« Pour mon nom contre elle approuver.
— Il souffit quant a ceste cause, »
Ce dist Amour, qui fit lever
Son noble conseil pour trouver
Se le jugement vault effet.
« Ce n'est pas ore a esprouver »,
Ce dist Amis : « il soit deffet ».

48. Adonc fist Amour appeller
La belle dame sans mercy,
Et la sentence rappeller :
A peu qu'elle adonc ne s'occy.
Et se fist appeller aussy
Espoir et Desir, sans sejour ;
Car s'ilz ont droit, sy covint y
Qu'ilz viegnent servir a leur tour.

49. Espoir et Desir sont venu
Eulx deux au graffier presenter,
Et puis fu contre eulx maintenu
Cecy par Gracieux Parler :
« Il est vray que, par desirrer
« Et esperer trop follement,
« Avés vous deux fait deffiner
« Un amant douloureusement.

50. « Par Desir prit il volenté
« D'estre ammoreux, loing de confort,
« Et par fol Espoir inçansé,
« En qui il se fia trop fort,
« Luy vint le mortel desconfort ;
« Car, quant failly a son emprise,

1. *Belle dame sans merci*, édit. Du Chesne, p. 510 :

Je suis franche et franche vueil estre.

368 Bse — proeuue — 370 B Pour lamant — 376 B Et dist — 379 BA la sentence — 383 B droit et non ly — 384 B a leur iour — 394 B plain de confort — 395 B iencause — 396 B Et qui — 398 A Car lorsqu'il failly son

« Perdy Espoir, dont il fu mort.
« S'en yert l'amende a vous deux prise.

51. « Pour ce contre vous deux conclus
« Que vous soyés mis prisonnier
« Dedens la prison de Refus.
« Que direz vous ? Il est mestier
« Que vous vous sachiés deschargier.
— Nous respondons, a l'abregié,
« Qu'on ne nous puet rien chalengier,
« Quar nous n'avons puent delinquié. »

52. Verité respont pour eulx deux
Et dit qu'ilz n'ont en rien meffait :
Muër ne puet le pooir d'eulx,
Le dieu d'Amour les a parfait ;
Se mal y avoit en leur fait,
La cause en seroit sur Amours,
Car, telz qu'ilz sont, il les a fait,
Et sy l'ont bien servy tous jours.

53. Amour qui sçavoit, de laval,
Quel meffait y pooit avoir,
Leur dist : « Puisqu'il n'y a nul mal,
« Je vous remetz en vo pooir.
« Faittes tousjours voustre devoir,
« Sans estre aux amans estrangiers,
« Et maintenant, de bon vouloir,
« Je vous metz hors de tous dangiers. »

54. Lors Verité et Leauté,
Avec le doulant escuier,
Sont mis ensemble d'un costé,
Pour la matere commencier.
Verité dist tout au premier :
« Amour, pieç'a avez sceü
« Que chascun cuer jone et entier
« Vous doit une foys son treü.

55. « Je le dis pour un jone amant
« Qui pour sa jonesse acquiter

---

400 B Sen est — 404 B Quen direz uous et il est — 405 B fachiez — 415 B qui sont — 418 B Que meffai — 429 B Verite est tout le premier — 430 B vous auez — 431 B iosne cut entier — 432 B le sien treu.

« Voult humblement, par cy devant,
« A vous son deü presenter,
« Et son cuer ostagier livrer
« Soubz le seel de Leauté,
« Et a une damme donner,
« Cruelle, en l'ombre de beauté.

56. « L'amant que mort ainsy pris a,
« Par voustre gré se rendy pris
« A celle qui peu le prisa,
« Qui des cruelles a le pris,
« Car, sans ver elle avoir mespris,
« Le reffusa en desprisant;
« Mais il luy rendy meilleur pris,
« Car il moru en la prisant.

57. « La cruaulté dont elle usa
« Estoit desoubz accueil enclose,
« Par quoy l'ammoreux abusa,
« Et Desir bien maintenir l'ose,
« Car s'il eüst sceue la chose,
« Comme elle apparra de ma bouche,
« Encor vesquist, com je suppose,
« L'amant qui mort en terre couche;

58. « Lequel cognoissoit bien l'accueil
« Que celle tousjours luy faisoit
« D'accointance, de bouche et d'ueil,
« Mais faulx devant ne cognissoit.
« Faulx accueil l'appelle de droit :
« C'estoit le las pour l'amant prendre
« Qui nulle chose ne voloit
« Que sa seule mercy attendre.

59. « Je suis de tout bien informee
« Par un tresnotable escripvain,
« Bien cogneü en renommee,
« Qui vit et oy tout a plain
« Comment l'amant de douleur plain
« Prioit et estoit refusé,

---

436 Ble sien cuer — 437 B a hostaige — 439 B Et en — 440 en B umbre — 441 B prinst — 445 B ver *m.* — 450 B soubz bel acœul — 443 B Car selle eust sceu — 454 B apporta — 455 B Encore vesquit comme suppose — 460 B faulx samblant — 466 B tres *m.* — 467 B Bien le congnoist

« Dont on luy donne un nom vilain
« Pour ce que tout a accusé.

60. « Fiction dedens son procès
« Dist que c'estoit un decepveur,
« Faisant de ses yeux entregès,
« Et l'appelle faulx enformeur ;
« C'est trop parlé a la faveur
« De celle ou n'a que cruaulté ;
« Car l'escripvain y fu meilleur
« Que ce qu'il n'y eut pas esté.

61. « En tant que le fait revela
« Qui, se Dieu plaist, sera puny,
« Bien fist quant point ne le cela,
« Car demouré fust impuny ;
« Et au moins ceulx qui sont honny
« De telz meffais y prendront garde,
« Car ilz craindront d'estre banny
« Des biens qui sont en vostre garde.

62. « Mais certes celluy qui ce blasme
« Luy mist sus sçavoit de certain
« Qu'il estoit mort : Dieux en ait l'ame !
« Car son engin fu sy haultain,
« Et son bon renom sy longtain,
« Que, s'il estoit encore en vie,
« Je ne vis huy couraige humain
« Qui l'osast blasmer par envie.

63. « Tant le parfit Nature actif
« En tout qu'on vault encore mieulx
« De ce qu'il fu une fois vif.
« Or est il de ce monde eschieux,
« Mais, se Dieu plaist, il est es cieulx,
« Comme vray ammoreux parfait.
« Je m'en tais et retourne aux lieux
« Ou il est tesmoing de mon fait.

64. « Il met que celluy qui mort gist
« Tousjours se penoit de prier

---

471 B donna ung — 475 B interce — 477 B trop *m.* — 480 B point — 483 B point il ny cela — 484 B Cardamours seroit — 486 B prendrent — 487 B estre — 494 B encores — 498 B En tout quen uint encores — 500 B itieulx — 503 B au — 506 B prisier

« Celle qui durement luy dist :
« Se parcevoir vous fait Cuidier
« Que peu de chose vaille chier
« Et qu'elle doive plairre aussy
« Et vous volés mesmes blecier,
« Ce ne fay je pas quant a my [1].

65. « Elle entendoit qu'il fait folie
« Qui se met en vostre service;
« La se forme vostre ennemie
« Quant tant vo pooir appetice,
« Et sy fait de grant vertu vice
« Quant vous appelle Fol Cuidier :
« Ce mot est a vo prejudice,
« Combien que nulz l'en saiche aydier.

66. « Qui dist que Cuidier follement
« L'ait occy, il fait a blasmer ;
« Car, se vous n'estes en present,
« Fol Cuidier ne puet faire amer.
« Nul que vous ne puet faire amer
« Les cuers des homes ou des femes :
« Aux corps poés tout droit clamer
« Jusques au partement des ames.

67. « Faire amer est vostre pooir,
« Le Cuidier est faire cuidier,
« Esperer est le fait d'Espoir :
« Ainsy a chascun son mestier.
« Quant ainsy est, il est mestier
« Qu'un amant feru de vo darde
« Voise a sa dame publier
« L'amour et le bien qu'il luy garde.

---

1. *Belle dame sans merci*, édit. Du Chesne, p. 509.

Se cuider vous fait parcevoir
Que peu de chose peult trop plaire
Et vous vous voulez decevoir,
Ce ne vueil je pas pour tant faire.

510 B Quelles me doiuent — 511 B Se uous — 511 B pleschier — 519 B a uous — 523 B ny estes present — 525 B Nul fors uous ne puet entamer — 527 B Ausquelx pouez — 528 B au — 530 B Ly cuidiers est qui fait cuidier — 534 B foru

68. « Pour ce cest amant s'acquita
« Qui vaincus estoit par prison
« D'amer, ce qu'ele despita
« A tresgrant tort, car nous lison
« Qu'onques ne pensa trahison,
« Mais l'amoit de bouche et de cuer.
« Sa mort fu approbacion
« Qu'il ne fu onques delinqueur.

69. « Non obstant, par merancolie,
« Luy dist, pour son orgueil sancier,
« Que vous estiés plaisant folie,
« Qui le mettiés en ce dangier ;
« Et ailleurs, pour vo non changier,
« Qui est tant plaisant a oyr,
« Vous nomme cruel losengier,
« Aspre en fait et doulx en mentir[1].

70. « Celluy qui l'en vuelt excuser
« Preuve vostre ennemy formé,
« Combien que pour foulx abuser,
« Y a un aultre sens tourné, ·
« Soubz un faint langaige aourné,
« Controuvé sur un aultre sens ;
« Mais neantmoins, vous bien informé,
« Vous y verrez ce que je y sens.

71. « Quant l'amant tresloyal a droit
« S'esforçoit de crier mercy,
« Par grant desdaing luy respondoit
« Qu'on ne doit riens donner sans sy,
« Qu'onneur demeure ; et quant ainsy
« Respondoit ne pensoit nul bien,
« Et l'amant a rien n'entendy
« Qu'a son honneur sur toutte rien.

---

1. *Belle dame sans merci*, édit. Du Chesne, p. 510.

Amours est cruel losangier,
Aspre en faict et doulx a mentir.

537 B Pour ce est — 539 B ce quil — 542 B la mort de — 543 B lapprobation — 544 B de linquerir — 545 B que merancolie — 547 B estes — 548 B mettes — 550 B plaisir — 552 B douch a mentir — 556 B Iay ung autre sens trouue — 558 B sus — 567 B a riens ne tendy

72. « L'entendement d'elle estoit tel
« Que nul n'amoit sans deshonneur,
« Et bannissoit de vostre ostel
« Vostre feal amy Honneur,
« Qui est tresorier et donneur
« Des biens pour qui maint amant veille,
« Et qui est le droit sommonneur
« Qui vray desir premier esveille.

73. « Fiction fainte et Faulseté
« Disoient que ce qu'elle fist
« Estoit pour garder leauté
« Vers cely que son amy dist,
« Et onques un mot hors ne mist
« Que nul qui vive oyst retraire
« Par quoy ce propos averist,
« Mais appreuve tout le contraire.

74. « S'elle eust amé aultre que ly,
« Sauve honneur, poeit tresbien dire
« Bonnement : J'ay ailleurs choisy ;
« Retirez votre cuer, beau sire,
« Avant que vostre mal empire.
« Mais nennil, elle n'amoit pas :
« Sa rigueur brassoit le martire
« Dont l'amant chey en trespas.

75. « Encores pour mieulx approuver
« Qu'elle n'amoit aultre ne ly,
« Pour le pouvre amant reprouver
« Et monstrer qu'il avoit failly,
« Luy dist en faisant tout onny :
« Crient, pleurent, rient ou chantent,
« Car je pourverray, quant a my,
« Que vous ou aultres ne s'en vantent[1].

1. *Belle dame sans merci*, édit. Du Chesne, p. 520 :

Crient, pleurent, rient ou chantent,
Mais se je puis je pourverray
Que vous ne autres ne s'en vantent.

570 B nauoit — 571 B a uostre — 574 B maintenant ueille — 577 B sainte — 580 A qui — 590 B elle nauoit — 591 B garissoit — 594 B nauoit — 596 B monstre — 599 B Je pourueray quant est a my — 600 B ne.

76. « Ce n'estoit mie pour vanter
« Qu'il s'estoit mis en celle queste,
« Mais estoit pour soy creanter
« D'estre leal, puis sa conqueste ;
« Pour neant donna mainte requeste
« Que Leauté luy escripsy,
« Sy me rapporte a toutte enqueste
« Qu'onques Pitié ne le lisy.

77. « Sa leauté luy vailly mains
« Que s'il eust esté desloyal,
« Quar, dès qu'il fu entre ses mains,
« Tousjours luy offroit bien pour mal,
« Ja soit ce qu'on sceit de laval
« Que mieulx luy vault que chascun die
« Qu'il soit mort renommé loyal
« Que ce qu'il fust faulx et en vie.

78. « Mieulx vault mort vivre en un bon nom,
« Tant que le monde puet durer,
« Que vif morir en maix renom.
« Pour ce Pacience endurer
« Fist a l'amant, sans murmurer,
« Le dur cop de la mort obscure
« Que celle luy voult procurer,
« Avant son temps, maulgré Nature.

79. « Ou est Nature, a ce cop cy,
« Qui ne vient son droit pourchassier
« De celle qui luy a occy
« Celluy qu'elle prisa si chier ?
« Que n'ayde elle a faire trachier
« Les articles faulsement fais ?
« Bien doit venir, s'elle l'a chier,
« Affin qu'il soit en droit reffais.

80. « Tant le prisa a sa naissance
« Que tout bel le determina,
« Et puis parfait en sa croissance,
« Tant qu'en bonne fin l'affina.

---

603 A foy — 605 A Puis moult — 606 B rescripsi — 607 B et me rapporte en — 608 B les — 612 B offrit — 617 B un *m.* — 619 B mains — 623 B ueult — 624 B mal contre nature — 625 B Or — 626 B sen — 627 B que — 628 B qui le pria si chey — 635 B a sa

« Chascun l'ama tant qu'il fina,
« Fors une femme, ce fu ceste,
« Qui sa mort luy pardestina
« Par son regart tout plain de feste.

81. « Toutte chcse estoit scn amie,
« Tout l'amoit ce qui avoit sens;
« Dont est elle a tout ennemie :
« Nulle aultre glose je n'y sens.
« Or doit donc, Amour, vostre assens
« Que l'ennemie a toutte chose
« Soit punie et luy soit exems
« Bon renom ou encor repose.

82. « Puis qu'omme du mcnde n'amoit
« Et heoit l'amy de chascun,
« Par ces deux offences vuelt droit
« Qu'elle soit aye en commun,
« N'ayt amy au monde nesun,
« Mais soit de toute amour privee.
« Droit vuelt, soit aucune ou aucun
« Qui hee tout, que tout la hee.

83. « Encores fist pis ceste femme,
« Qui par espreuve cognissoit
« Qu'il estoit triste jusqu'a l'ame,
« Tant que près se descognissoit :
« Quant party fu, peu y pensoit,
« Car aux dames revint virant ;
« Après meffait s'esjouyssoit,
« Selon la guise de tirant.

84. « Dont, puis que le tirant ressemble,
« Bien la puis tirande nommer,
« Encor pis, pour ce qu'elle semble
« Au veïr doulce et sans amer,
« De mercy brieve a entamer,
« Plaine de chiere ouverte et grande;
« Pour quoy la puis, sans surnommer,
« Appeller la faulsse tirande.

85. « On ne puet d'elle assez mesdire,
« Pour ce que seule est sans mercy,

642 B que — 646 B ennemis — 647 B pugnis — 648 B en cuer — 656 B le — 659 B jusques a — 660 B a peu

« Car il n'est plus, qui vuelt voir dire,
« De telz dames que ceste chy.
« Des biens d'elles sont enrichy
« Tous ceulx qui vivent soubz les cieux,
« Et ceste aultre a celluy occy
« Qui d'elle deuist valoir mieulx.

86. « Et semble que tel chose infame,
« Scelon ce que d'elle est escript,
« Ne soit pas comme une aultre fame,
« Mais soit quelque maulvais esprit
« Qui ymaige de feme prit
« Pour mettre a mort vraix ammoreux,
« Dont cest amant en soit perit
« Qui tant fu saige et gracieux.

87. « S'il n'est ainsy, sy convient y
« Qu'elle soit de male heure nee
« Et que Sathan luy ait sorty
« Quelque mauvaise destinee,
« Car en mal est tant obstinee
« Que bien ne puet dedens son corps :
« Rigueur fu en elle assignee
« Dès qu'elle eut sens, bien m'en recors;

88. « Non pas sens, mais maulvais malice
« Et art de faire amans morir :
« C'est bien rayson qu'on abolice
« Son faulx pooir, qui fist perir
« Le leal, sans le secourir,
« Qui bien fu digne d'estre amé,
« Se fait ne luy eust rencherir
« Mercy, par faulte de pité.

89. « Vray dieu d'amour, je te requier :
« Oy tes subgiez crier justice.
« Ilz ne te cessent d'invoquer.
« Fay que de ta bouche juste ysse
« Rayson qui ce meffait justice.
« Voy les leur bon frere plourer
« Qui leur sorte moult rappetice,
« Car ce leur fu un grant piler.

---

675 B Car plus nen est — 676 B femmes, A ycy — 677 B delle — 684 B esperit — 689 B il — 697 B Non pas sorty — 700 B Soubz faulx regard que. — 710 A faire, B leurs bon

90. « Tant ne me grieve pas sa mort,
« Puis qu'il estoit homme mortel,
« Qu'il me desplait, quant me remort
« De ce que ly, qui n'a son tel,
« Ama femme qui ne sceit el
« Que mal. Helaz! pourquoy loga
« Tant noble hoste en sy dur hostel
« Duquel la mort le desloga?

91. « Puis qu'onques de pitié n'usa
« Ou le dolent preist allegance,
« Et que vray Desir abusa
« Et fist mentir doulce Esperance,
« Rigueur doit estre sa nuysance,
« Sans ce que pitié la deffende.
« A tel desserte tel vengance,
« Et a tel meffait tel amende.

92. « En oultre, je dis au surplus
« Que celluy qui la chose escript,
« Qui fu ou ciel, rapporta plus
« De pluseurs choses qu'il n'y vit.
« Il le convient, dès qu'il a dit
« Que de vo bouche deposates
« Que celle ou n'a fors escondit
« Par avant aultre amy donnates[1].

93. — Certes » dist Amour, « je tesmoings
« Qu'onques de ma bouche n'issy,
« Et si en prens pour mes tesmoings
« Tous mes hommes qui sont ycy.
« Celluy qui le rapporte ainsy,
« Combien qu'il est saige et discré,
« En retint peu, ou trop oy,
« Car il ne dist pas verité.

94. — Sy l'aproce en deux fais premis
« De criesme tout manifesté.
« Premier, je dis qu'elle a commis
« Criesme de lese magesté,
« Quant de sa bouche a arresté

1. *Dame leale*, § 103.

719 B rude hostel. — 722 B ou dolant presis — 731 B au chiel — 732 A quy luy — 733 B quant il — 735 B que faulx edit — 745 B Sil laccus

« Que pour pluseurs cas estes vice.
« Si conclus que lui soit osté
« Son nom, qui mal luy est propice.

95. « Et soit deboutee a tousjours
« De vostre court, et puis nommee
« *La cruelle femme en amours*,
« Et puis enjoinct a Renommee
« Que la voix soit partout semee
« Qu'elle est cruelle et sans mercy,
« Quant de sa voix envenimee
« A des bons le meilleur occy.

96. « Secondement, pour ceste mort
« Qui est criesme venu d'orgueil,
« Commis sans cause et a grant tort,
« Contens qu'en la chartre de dueil
« Soit plongie contre son vueil,
« Et noye ens ou puis des lermes,
« Affin que de son faulx accueil
« N'use jamais contre voz termes.

97. « Et soit l'amant, a tort finé,
« Qui des bons portoit le pennon,
« Glorifié et rammené
« Ou paradix de bon renom,
« Ou il vive en gloire et en nom
« Avec les loyaulx trespassez,
« Et porte de leaul seurnom
« Pour les biens dont il eut assez.

98. « Et s'il est mestier d'approuver
« Les fais de celle au cuer plain d'ire,
« Et aussy de tesmoings trouver
« Pour les biens de l'ammoureux dire,
« J'ay preuves tant que pour souffire,
« Tant estrangiers comme privez,
« Tous prestz des faulx propos desdire
« Dont l'amant fu de vous privez. »

99. La dame adoncques supplia
Qu'elle oyst les tesmoings nommer.

---

760 B Aucz uous le — 763 B Comme — 766 B de larmez — 768 B les termes — 772 A au — 775 B le leal — 777 B est besoing de prouuer — 781 B Iay prouue — 782 B Tant estrainge — 783 B proprions desdire

Le dieu d'Amour luy ottrya ;
Verité les fist appeller :
Quattre en y eut pour approuver
La vie de l'amant finé,
C'est a savoir Honneur, Celer,
Largesse avec Humilité,

100. Sans Verité et Leauté
Et l'escuier nommé dessus :
Pour ce qu'ilz se furent formé,
Partie, n'en oy on nulz,
Et sy en eut .iiij. au surpluz
Certiffians l'ennorme criesme :
Bel Accueil, Dangier et Refus,
Et Souvenir qui fu quatriesme.

101. Un livre grant comme un missel
Qui de .ij. chaines d'or tenoit
Fist on ouvrir, dedens lequel
Le dieu d'Amour pourtraiz estoit.
Verité en garde l'avoit.
C'estoit le livre de la foy,
Sur lequel amour sermentoit
Les .viij. tesmoings par devant soy.

102. Les .iiij. premiers deposerent,
Par leur serment pour ce juré,
Qu'onques l'ammoreux ne trouverent
Envers la dame parjuré,
Et qu'ilz avoient demouré
Avec luy depuis son venir,
Et l'avoit Honneur gouverné,
Ce dist elle, jusqu'au morir.

103. Apprès fist on les .iiij. oyr
Lesquelz ceste dame accusoient.
Devant moy les vy maintenir
Ce qui s'ensuit : premier, disoient
Dangier et Refus qu'ilz n'avoyent
Onques ceste dame laissie,
Et en oultre plus maintenoient
Qu'en desdaing fu tousjours nourrie.

---

796 B parties — 797 B Et sen y ot — 798 B lorrible, A crime — 801 B Ung liure y ot comme — 803 B Qui fu ouvers — 806 B le *m.* — 809 B deposoient — 810 A par, B serement — 816 B jusques au — 818 B accuserent

104. Puis Bel Accueil, l'humble et le doulx,
Dist qu'ains n'avoit a sa priere
Fait meilleur chiere a un qu'a tous :
C'est bien enprouvant qu'elle est fiere.
Et puis dist Souvenir arriere,
A qui bien de tout souvenoit,
Qu'a tort avoit getté en biere
L'amant qui nul mal ne chassoit.

105. Quant le dieu d'Amours et la court
Les eurent oys, il me semble
Qu'ilz se leverent sus tout court,
Et se trayerent tous ensemble
Au lieu ou le conseil s'assemble.
Ne sçay qu'ilz dirent, trop fus loing;
Mais celle qui de douleur tremble
Perchus en crainte et en grant soing.

106. Quant ilz eurent deliberé,
En leur lieux les vis revenir.
Nulz n'y avoit rien differé.
Lors par adveu dist Souvenir :
« Dame, volez vous bon tenir
« Tout ce que Verité depose?
« Il fault le jugement finir
« Ou reprochier ce qu'il propose. »

107. Lors vis ceste dame lever
Qui estoit plus morte que cendre :
D'ire sembloit que deust crever;
Ains ne vis de ses yeulx descendre
Lerme : c'est bien pour condescendre
Au tesmoing de sa cruauté.
Ne se sceut ou daigna deffendre
Contre le propos Verité.

108. Adoncques Gracieux Parler,
Par un doulx langaige aorné,
Luy dist : « N'est mestier de celer,
« Dame : cognissiés Verité,
« Et on avra de vous pité. »
Lors, par remors de conscience,

---

826 B a *m.* — 827 B a lui qua tous — 830 B qui de tous biens — 832 B que nul. — 836 A tout, B retrairent — 855 B se *m.*

Confessa ceste cruauté
Comme Verité la recense.

109. Et croy que se n'eust esté Honte,
Qui un pettit l'umilia,
De la court tenist peu de conte;
Mais Honte un peu le mestria
Car a moitié mercy cria,
Disant : « Je me rapporte, au fort,
« A ce que la court en fera.
« Grace requier, pour Dieu, confort. »

110. Apprés dist Amour au graffier
Que tous les procès alast querre,
Comme il fist, et les fist baillier
Au grant conseil pour a fin traire
La cause et le procès parfaire.
Ce furent Sens, Rayson, Advis,
Memoire, Crainte de meffaire,
Qui mal conseillassent envis.

111. Les .iiij. sont docteurs en loys,
Memoire vault un costumier.
Si estudierent en drois
Pour eux mesmes bien conseillier.
Quant fait eurent, au repairier,
Rayson vint dire en jugement
Qu'Amours devoit trop bien jugier
La fin ou Verité content.

112. Quant Amour oy leur rapport,
Jugier alla en tel maniere :
« Je vueil que l'amant qui est mort
« Soit suscitez en ma lumiere
« Et ait sa place et sa chaiere
« En paradix de bon renom,
« Et comme ma chose plus chiere
« Y soit vif en gloire et en nom.

113. « Et, affin que chascun me crieme,
« Contre toy, treshorrible femme,
« Dist la court pour ton premier criesme

---

866 B petit humilia — 880 B Qui mal conseil eussent enuis — 883 B se droiz — 887 B moult bien — 892 *à* 948 B *manquent* — 899 A crime

« Qu'on ne t'appelle jamais dame,
« Mais soyes reputee infame
« Et de nous bannie a tousjours;
« Si enjoings qu'on te nomme et clame
« *La cruelle femme en amours.*

114. « Et pour l'autre criesme, ou gist mort,
« Te condampne a estre enchartree
« En chartre de dueil sans deport,
« Et, toy illec ainsy gittee,
« Soyes noye et paroultree
« Ou puis de lermes, je le vueil,
« Le quel puis plain d'eauue salee
« Est dedens la chartre de dueil. »

115. Quant le jugement fu rendu,
Desespoir est saillis avant,
Qui maint meschant homme a pendu,
Et l'a prise et maine devant,
Puis la boute, en griefment lanchant,
En la chartre ou n'a qu'amertume,
Et est la chartre en un pendant
Du perilleux ostel Fortune.

116. Doulx Penser, qui estoit huissier
Et publieur, lieve sa masse,
Et va de par Amours crier
Que nul, jamaix, en quelque place,
Ne pense, die, tende ou face
Riens qui soit contre la sentence,
Sur peine de perdre sa grace
Et d'encourre sa malvueillance.

117. Ce finé, ne me donnay garde
Que seul me trouve en la valee.
La teste sours, par tout regarde :
Je n'y vis Amour n'assemblee.
Tout ainsy que une chose emblee,
Ne sceuz que tout fu devenuz,

---

903 C Et enioings — 906 C destre — 911 C Lequel puis est leaue saleet — 912 Et — 915 C mains meschans gens — 916 C Si la prist — 917 C boua si rudement — 920 C de fortune — 925 C tence — 928 A Et encourre sa maliulence, C dencourir. — 930 C trouuay — 931 C Esbahy et par tout — 932 C Je ne uy — 933 Comme chose

La veüe avoye troublee,
Ne sceuz que me fu advenu.

118. De la party ; moy retourné,
Saysy encre, plume et pappier,
A escripre suy attourné [1]
Tout le fait sans rien oublier,
Pour la merveille publier
A vous, mes dames redoubtees,
A qui je viens pour Dieu prier
Que telles ne soyés trouvees

119. Comme ceste cruelle femme
Qui, par son criminel meffait,
Est par tout reprouvee infame.
Aussy fist elle un cruel fait,
Quant de tous bons le plus parfait
En toute chose treseureuse,
Qui nullement n'avoit forfait,
Fist morir de mort doloureuse.

120. **A** joye et a Amours deffaire
Ceste femme estoit treseslite.
Jesucrist garde d'ainsy faire
La belle en qui tout bien habite,
En qui de mort je me respite
Seulement quant je la regarde !
Si luy pry qu'elle se delite
A m'esjouyr, sy n'aray garde.

Explicit la *Cruelle femme en amours.*

(*A suivre*). A. PIAGET

1. Y a-t-il ici jeu de mots entre « atourné » et « a Tournai », la patrie du poète ? Les mss. 24440 et 1131 donnent la leçon « a Tournay ».

935 C si troublee — 936 C Ne sçay — 938 C plume encre — 939 C fuz — 943 C iay bien pour Dieu prie — 945 C celle — 947 C reputee — 951 B qui nulle riens — 953 B parfaire — 959 B prie — 960 B A mes ioye

MOTS OBSCURS ET RARES

DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

On trouve dans notre vieille langue, même aux XVe et XVIe siècles, et jusque dans le XVIIe et au delà, beaucoup de mots obscurs qu'il est difficile de comprendre ou d'expliquer exactement, et dont l'origine reste à déterminer. J'en ai recueilli une assez longue liste dans des lectures très variées, et je crois qu'ils intéresseront les philologues, dont la science finira sans doute par les mettre en pleine lumière. On comprend bien *à peu près* le sens de quelques-uns ; on voit sans peine, par exemple, qu'*aleantride* est une « sorte de poisson », *baquenaut* un « terme injurieux », *calemon* une « espèce d'oiseau » ; mais ce sont là des interprétations qui n'ont rien de précis, et qui, par conséquent, ne satisfont point l'esprit. Ces mots qui, à part un très petit nombre, sont restés inconnus aux lexicographes, contribueront à enrichir le trésor de notre ancienne langue, et c'est pourquoi j'ai cru pouvoir les communiquer aux lecteurs de la *Romania* [1].

1. [En lisant le manuscrit de M. Delboulle, j'y avais noté quelques observations ou suggestions que je lui avais communiquées, pensant lui laisser le soin d'en tirer le parti qu'il voudrait. Il a préféré qu'elles fussent jointes à son article sous mon nom. En lisant *l'épreuve*, j'ai encore pu faire quelques remarques que j'ai ajoutées (notamment sur les mots *cyve*, *cangre*, qui sont à supprimer, mais que je n'ai pas supprimés, parce qu'ils se trouvent dans des éditions). — Nos lecteurs trouveront sans doute l'explication de plus d'un des mots relevés par M. Delboulle et voudront bien nous la communiquer. C'est surtout pour les mots qui figurent dans des traductions du latin que la comparaison de l'original, que M. Delboulle n'a pas toujours été en état de faire, pourra permettre de déterminer un sens exact. G. P.]

Aboutoir :

1382: Item les pouques de la calangue. Item les *aboutoirs* des bancs de dessoubs.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 123, Bréard.

Item les *aboutoirs* des bancs et les croisettes.

Ibid., 125.

Achangonnir :

XIVe s. Et de ce ilz fremissent et se *achangonnissent* et sechent, si comme il est dit au pseaulme *Beatus vir qui timet Dominum*.

Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, XVII, Exp. sur le chap. 17, édit. 1531 [1].

Agastis :

Le seigneur de Vauperges... voyant sa contenance (de l'espion) peu assurée, la parolle inconstante et variable, par soubçon le fit serrer; le gallant peu de temps après confessa l'*agastis*; estant aussi trouvé chargé du paquet, ne l'eust sceu nyer.

J. Bouchet, *Ann. d'Aquitaine*, 665, édit. 1644.

Aglatir :

Ces langues ici se trouvent dans les rochers et grans quartiers de pierre *aglaties* et congelees. Elles sont souverainement bonnes contre le venin. Ce sont langues de serpens.

Thévet, *Cosm du Levant*, 204, édit. 1554 [2].

Aignen :

1382. Item grant quantité de menu clou et d'*aignen* tout rompu, et est tout le dit clou et *aignen* en un mont.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 149, Bréard.

---

1 — Traduit le latin *tabescet* du Psaume; mais d'où vient ce mot? — [On a évidemment ici un dérivé, fort intéressant, du mot *changon* (= *changeon*, *chanjon*), sur lequel voyez, — outre l'exemple de Du Cange (s. v. *Changia*) reproduit dans Godefroy et la savante note de M. Bijvanck à la p. 174 de son édition des *Lais* de Villon, — Jacques de Vitri, éd. Crane, p. 129. Le mot *canjon* signifie encore dans le Val de Saire en Normandie (voy. le Glossaire de Rondahl) « enfant qui ne croît pas », d'où *s'achanjonir*, « s'étioler ». G. P.]

2. Le sens donné par Godefroy, « s'attacher », ne convient pas ici. — [Ce doit cependant être le même mot, signifiant « racornir » : l'exemple donné par Godefroy est : « Toutes choses qui sont sans humeur et sans gresse *s'aglatissent* au pot et sentent le bruslé ». G. P.]

Vieil *aignen* despecié, le pesant a IIIc III livres.

Ibid., 111.

Aissat :

1382. .I. couple de haubens, uns *aissas* et une boline.

Ibid., 141.

Une meulle de corde neufve pour faire *aissas* contenant XIIIxx braches.

Ibid., 141.

Aleantride :

Des daurades, des *aleantrides*, des aloses.

Ant. Pierre, l'*Agriculture de Constantin*, 236 vo, édit. 1550.

Aleche :

1335. A Rogier le hugier, pour.I. *aleche* faite pour maistre Arnoul pour mettre les lettres dou douaire me dame.

Hist. de l'art en Flandre, 304, Dehaisnes.

Alluè :

Les yeux vers et *alluès*, le nez enlevé, la bouche moyennement, grande.

Thevet, *Vies des hommes illustres*, 558vo, édit. 1584 [1].

Almadurie :

XIVe s. La melodie des instrumens de musique, de vielles, de harpes, de rothes... de rebecs, de choros, de *almaduries*.

Jeh. de Brie, *Le bon berger*, 35, édit. Liseux.

Amal :

XVe s. Et fut trouvé iceluy comme espie entour de Bourbourg et de Gravelingue, repairant droit en guise de marchant sans *amal* et sans nom.

Chastellain, *Chron.*, III, 428, Kervyn.

Aman :

1382. Item d'*amans* fournis suffisans. Item d'*amans* de respit.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 92, Bréard.

---

1. [Peut-être prov. *alucat*, « allumé » (voy. Mistral). G. P.]

Amarander :

1571. Pour le regard des vaches a faire bottes seront tenuz de les pellamer, essanger, codrer et coudre, puis *amarander* pour les tanner.

De Lurbe, *Statuts de la ville de Bordeaux*, 365, édit. 1616.

Ameser :

1291. Ne n'i prenent riens ne Mons. l'abbé ne le dit prestre... d'effant baptisier, de confession, d'excommunier... et de femme *ameser* ou relever.

Mém. et notes pour le départ. de l'Eure, II, 166, Le Prévost [1].

Anabule :

Les fourrures odorantes... de leopards, de loups cerviers, de genetes, de marcat et des *anabules*.

Cl. Valgelas, *Cons. de la santé*, 28, édit. 1559.

Anac :

1382. Moitié d'un bateau allant par Seine avec la fleite et gonvernail, *anac* et vindas.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inf., t. VIII, 376.

Anaticité :

La substance de l'or est fort aereuse, tant pour sa grande *anaticité* et température que pour l'affinité qu'il a en couleur et en proprietez avec les huilles, gresses et beurres.

Vigenère, *Traité des chiffres*, 121 r°, édit. 1587.

Anatique :

Temperamment *anatique* et egal.

Id., *Tabl. de Philostrate*, 680, édit. 1611.

Anbur :

Et leur est deffendu de vendre aucun poisson..., excepté de petits anguillons, *anburs*, et asseez en les vendant a liasses.

Statuts de la ville de Bordeaux, 219, édit. 1612.

---

1. [*Amesser*, « bénir une femme lorsqu'elle vient pour la première fois à la messe après ses couches », mot conservé en Poitou (Lalanne, *Gloss. du pat. poitevin*, reproduit dans Godefroy au mot *Amessement*, pris dans Du Cange, s. v. *Admissatio*. — G. P.]

Anieter :

1293. Nous mettons et avons mis en nostre liu Sohier le Mere, nostre baillieu de Tournesis, pour rechevoir le werp et le desiretance dou devant dit monsigneur Willaume de toutes les choses devant dites... pour quiter et *anieter* a la dite ville a tous jours.

Cité dans *L'Hist. des Châtelains de Tournai*, II, 254, d'Herbomez.

Anquil :

1382. Item d'*anquilx* fournis.

Comptes du Clos des galees de Rouen, 92, Bréard.

Anquilx fournis de tailles seulement.

Ibid., 94.

Aparitance :

XIIe s. Apriès est des castiches, coment on doit castichier, et partir hyretages, et des *aparitances* des chastiches.

Doc. inédits sur la Picardie, IV, 29, de Beauvillé.

- *Apreste* :

Trente cinq torches d'*apreste* et oziers.

Comptes de Diane de Poitiers, 261, Chevalier.

Oziers et *apreste*, XXXV torches.

Ibid., 261 [1].

Aquiel :

1440. Poisson nommé cord et *aquiel*.

Doc. inédits, II, 143, Aug. Thierry.

Arcasser :

1342. Pour six gallioz *arcasser* et appareillier [2].

Travaux exécutés en Saintonge, 7, L. Pannier.

Arguot :

1646. Cuivre de rozette, franc cuivre, mitraille, potin jaune, *arguot* dit cuivre neuf.

Anc. Corporations de Rouen, 665, Ouin-Lacroix.

---

1. L'éditeur explique *apreste* par « osier ». Les deux mots ne doivent cependant pas être synonymes.

2. [Semble signifier « goudronner », ce qui serait contraire à l'étymologie qui tire *arcasson*, *arcanson*, *arcachon* « goudron » du nom de la ville d'Arcachon (Thomas, *Essais*, p. 24). G. P.].

Armigot :

1447. Armures esmolues et coroyes, *armigot*, garbes d'achier, de filé de fer.

Arch. du Pas-de-Calais, 14, H. Loriquet.

Arpeage :

1563. Confiscations et autres semblables droits seigneurieux.., vignes, boys, montaignes, *arpeages*, champeages, forestages.

Doc. publiés par la Société savoisienne, t. XXIV, 284.

Arrie :

1408. Item y a fait (à l'horloge) deux fors *arries* pour tenir les contrepois seurement, et pour conforter l'un l'autre.

Halle échevinale de Lille, 44, Houdoy.

Ascre :

XIVe s. Cis qui a horreur u *ascre* de mentir.

Li Ars d'Amour, I, 480, Petit [1].

Assadon :

1529. Ils ont de petits *assadons*, qu'ils font en grande quantité de molons de terre de la hauteur de trois pieds et de quatre pas d'hommes en rondeur.

Navig. de J. Parmentier, 95, Schefer.

Assageret :

1514. Pillules de *assageret*, ou pillules de yare.

Jehan Cœurot, *Entretenement de vie*, 5 vo.

Assonge :

1400. Une ancre, 1 hune, une alongue, 1 gart, 1 *assonge*, VI haubens.

Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inf., VIII, 373.

Astretelle :

1647. Recepte des *astretelles* et des dettes c'on devoit a la ville.

Hist. de Lille, 139, Houdoy.

---

1. [C'est évidemment le même mot que l'esp. *asco*, piém. *skor*, etc., « dégoût », sur lesquels voy. Körting [2], no 387. Körting en rapproche avec raison l'a. fr. *askeror* (et *ascror*), que Godefroy identifie à tort avec *oscuror*. On trouve aussi *ascreus*, « répugnant » (*Claris et Laris*). G. P.]

Atalante :

De la fiere *atalante*, horreur de Getulie,
Tres puissant est le suin en ivoire emboité.
Bretonnayau, *Génération de l'homme*,
31 v°, édit. 1583.

Atoymonie :

1589. Comme il sentit quelque chatouillement et *atoymonie* en sa plaie.., ilz (les médecins) trouverent le coup dangereux.
Lettres et instructions de Charles III, duc de Lorraine,
166, Lepage.

Aubesson :

XVe-XVIe s. Le dit jour de septembre on amonnont en la dite plaice une charree d'*aubessons* pour vendre.
Jacomin Husson, *Chron. de Metz*,
210, Michelant[1].

Aurache :

Combien que l'*aurache* soit poisson de mer, si ne fuyt il toutes fois les estangs maritimes et entrées des rivieres en la mer.
J. Massé, *Œuvr. de Galien*, 230 v°, édit. 1552.

Autys :

1640. Sur chaque cercelle, perdrix, plouvier, becasse, *autys*, six deniers.
Tarif d'impositions, Mercure françois, 356, Héron.

Azarotique :

Sepulchre de marbre, elaboure d'ouvrage *azarotique* ou musaïque.
César de Nostredame, *Hist. de Provence*,
339, édit. 1624.

Riches pavemens *azarotiques* et mouchetés.
Ibid., 778.

Badiou :

1578. Regrattiers et vendeurs de *badiouz*.
Doc. sur Jacques Cartier, 203, Jouon des Longrais.

---

1. [Petit poisson ? ablette ? G. P.

Bagarot :

Je dis des iniques par cause de leurs cavilations, cautelles et de leur *bagarot* et vices, par lesquelz toute la chose publique va en voye d'estre perdue.

L'Estoille du monde, édit. 1518, sans pagination.

Bajoene :

1490. Les deux *bajoenes* de la porte de devant, qui portent .XIII. piés de haulteur hors de terre et tout de bricque.

Arch. hospitalieres de Béthune, 70, H. Loriquet.

Baligant :

XIVe s. De grans haubers et de grans *baligans* armoyés de leurs armes.

Jeh. Le Bel, *Chron.*, I, 155, Polain.

Balotage :

Et estant ainsi pris, fut decapité sur le plus haut *balotage* du Palais.

Denis Sauvage, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 34, édit. 1581.

Bannelle :

Si l'on donne une maison avec ses appartenances, est entendu qu'il donne les *bannelles*, entrees et issues..., et non pas terres ou autres choses adjacentes a la dite maison.

Guenoys, *Confer. des coustumes*, 670 vo, édit. 1596.

Baquenaut :

Je vis naistre ces nouvelles amours (de Henri IV avec la marquise de Verneuil) avec grand regret..., et voyant passer cette affection si avant qu'il me fallut... trouver cent mille escus pour donner à cette *baquenaut*.

Sully, cité dans les *Lettres de Henri IV*, 310, Dusseuil [1].

Barbette :

1382. Item d'encornuaux..., Item de *barbettes* qui ont servi et sont suffisantes.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 94, Bréard.

---

1. Le sens se comprend sans peine; mais d'où vient ce mot injurieux ?

Barbotte :

1555. Nous fusmes chez un drappier achetter une *barbotte*, qui coousta XX s. et la façon III s.

Journal du sire de Gouberville, 418, Tollemer.

Baron :

1382. Item d'amans, *item* de *barons*.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 96, Bréard.

Item de *barons*, item de pouges suffisantes.

Ibid., 95.

Barragan :

XVe s. Deux petiz *barragans* de saye.

Dépenses du château de Gaillon, 591, Deville.

1553. Deux pieces de *barragans* a faire tapiz.

Hist. de la baronnie de Craon, 475, Joubert.

Barsse :

1382. Item une raque et uns *barsses*.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 122, Bréard.

Barueil :

1389. Et qui sera trouvé faisant le contraire... il sera a deux solz d'amende pour dix voitures a *barueil*, et pour vingt voitures a vingt solz.

Arch. administratives de Reims, III, 725, Varin.

Baste :

1626. Une barricque toute neuve, contenant 12 a 14 *bastes*.

Livres de raison, 271, Guibert.

Bataison :

1486. Lequel fondement portera sept piedz de muraille en touz sens, montant en *bataison* jusques a la hauteur du plane de la rue.

Hist. de la baronnie de Craon, 401, Joubert.

Batarlle :

1382. En laquelle galee il fault la moitié de pailol, un jouvre et toutes les *batarlles* renouveler.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 94, Bréard.

Bateleus :

1382. Une poulie a mettre les *bateleus*.

Ibid., 122.

Item la courbe à mettre les *bateleus*.

Ibid., 123.

Batteau :

1597. Ung *batteau* de fenestre de bas.

Doc. inédits sur la Picardie, IV, 362, de Beauvillé.

Deux eschelles et ung *batteau* de fenestre.

Ibid., 363.

Battee :

1490. A Pernet Pinchon, marchant de pierre, payé xxx s. pour dix *battees* et x boujons mis a l'huisserie de la portelette.

Arch. hospitalières de Béthune, 70, H. Loriquet.

Batu :

1279. Et si done IIII *batus* pour les povres Dieu reviestir.

Étude sur le dialecte du Tournaisis, 54, d'Herbomez.

Baudier :

1571. Ceux qui voudront faire le dict chef d'œuvre seront tenuz faire pellamer un cuyr de bœuf, quatre de vache, un en peguerie, un en *baudier*, un en blanc de tous poincts, et l'autre en jaune.

Statuts des tanneurs de Bordeaux, de Lurbe, édit. 1612.

Beaulse :

En la pointe et sommité du dit couvert (du clocher) fut mise une croix et une *beaulse* pour avoir aspect et connoissanse de la course des vents.

Médicis, *Chron.*, I, 463, Chassaing [1].

Beccagne :

J'ay veu une sorte d'oiseaux, qu'on appeloit *beccagnes*, en notre pays, là ou jamais l'on n'y en avoit veu.

Marcouville, *Traicté mémorable*, 38 vº, édit. 1566 [2].

Bennaude :

1540. Et trouvarent quelques femmes voylees le visage d'un voile

---

1. Serait-ce une girouette?
2. Marcouville était percheron.

rouge..., auxquelles les prestres et sacrificateurs de la fee administroient leurs *bennaudes*.

J. de Nostredame, *Vie de saint Hermentaire*, *Revue des langues romanes*, 3e série, XV, p. 168 [1].

Bequet :

1333. Pierre le Geolier a eu... deux hestreaux pour faire un *bequet* a lever sa meson.

Actes normands de la Chambre des Comptes, 57, Delisle.

1367. A plusieurs manœuvres pour amener de Saint Cierge au dict chestel un *bequet* de bois pour clouer le dit engin quant il fu fait et prest.

Comptes de Macé Darne, 42, Joubert.

Berliere :

Aussi ne void on royaume, province, païs, terre, ne seigneurie qui soit tant occupee es procès que la France, ne ou il y ait... tant de brouillons, solliciteurs, tant de juges, procureurs, advocatz, greffiers, sergens et *berlieres*.

Philibert Bugnyon, *Des lois inusitées*, 19, édit. 1562.

Bersé :

Le planchier *bersé* et lambrissé de ses devises et couleurs.

Paradin, *Hist. de Lyon*, 343, édit. 1573.

Besnesque :

1557. Ung sapin venu a gravage tout couvert de *besnesques*.

Journal du sire de Gouberville, 798, Tollemer.

Besquieu :

1218. La caretee carquie d'escorce, II deniers; de chendre, III., et de *besquieus*, IIII *besquieus* ou IIII deniers.

Doc. inédits sur la Picardie, IV, 46, de Beauvillé [2].

Bestier :

1638. Une chambre au dessus pour le capitaine, avec une avantage fournye de flesche, harpes, courbes, *bestiers*, le toult de bois de chesne.

Doc. sur la marine normande, 6, Bréard.

---

1. L'autre copie de ce texte a *guinaudes*.

2. Cet ex. est extrait du chapitre intitulé : *Du gruage* ou de l'impôt sur certains ouvrages de bois.

Betollie :

1474 Une *betollie* faite a mode de fleurs de lys; deux autres plats armoriés.

Doc. publiés par la Société savoisienne, t. XXIV, 444.

Biccesque :

1348. Pour restreindre et requeviller les aez des *biccesquez* et le planquier de haut ou danjon.

Actes normands de la Chambre des Comptes, 363, Delisle.

Bignauderie :

1409. Item, *bignauderie*, estainnerie, quatre deniers pour livre.

Cart. de Louviers, II, 2e partie, 24, Bonnin.

Binbois :

1322. Deux aguilliers de soye a or et a perles, dont li uns est a *binbois* et li autres a losenghes.

Doc. sur l'hist. de l'art en Flandre, 244, Dehaisnes.

Blade :

1395. A Oudart Ouri... pour le dit calisse, lequel estoit et se moustroit estre trop *blades*, avoir redoré et livré le fin or qui y entra.

Hist. de l'art en Flandre, 731, Dehaisnes.

Blage :

XIVe s. Il sembloit demy mort, tant fut pale et *blage*.

Chron. de Flandre, II, 224, Kervyn.

Blaire :

XVe s. Le mary estoit homme tendre et linge et *blaire*, non fort mondain.

Chastellain, *Chron.* I, 210, Kervyn[1].

Blaonnier :

1313. Jehannot Hervi, le *blaonnier*.

Taille de Paris, 102, Buchon.

Blesse :

XVIe s. Dame Atropos, de son cruel oultraige,
Me livre assault, et fault que je delaisse

1. *Blade*, *blage* et *blaire* semblent être le même mot, et avoir le sens de « blême ».

Mon salverne, mon ravaut et ma *blesse*.
Testament de Ragot, *Anc. poés. franç.*, V, 147.

Blouet :

1568. Deux peaus de veau..., quatre *blouets*, .III. s.
Doc. inédits sur la Picardie, IV, 323, de Beauvillé.

Boecaut :

1582. Le terroir de ce quartier flamand est maigre et sablonneux, non guere fertile en froment, mais abonde en seigles, avoines... *boecaut*, lin.
Description des Pays-Bas, 363, Belleforest.

Bof :

1396. De chascun maast, gouvernail, verge, ung parchimare, ung widas et .I. *bof*, .I. d.
Const. de Dieppe, 86, Coppinger.

Boissart :

1312. Pour .I. coustel de quissine, et .II. coutiaus *boissars*.
Comptes de l'hôpital Saint-Jean en l'Estrée d'Arras, 104, Richard.

Pour .I. coutel *boissart* pour la cuisine.
Ibid., 115.

Boisse :

La chair des cannes, fouques, *boisses*, plongeons et autres est de mauvais nourissement.
De l'honneste volupté, 119 r°, édit. 1584.

Boistee :

1522. Et les *boitees* et couverture de la dite huisserie seront de pierre de Caen.
Cité dans le *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inf.*, t. IX, 3e livr., 316.

Bonde :

1525. Hanss... dit qu'il a esté a la bande de la *bonde* des princes et a mangié de la chair en karesme, mais c'estoit par faulte d'autres vivres.
Doc. sur la guerre des rustauds, 212, Lepage.

Boné :

1372. Faire un pillier quarré tout au bout pour conforter le dit mur et une huisserie *bonee*.

Comptes de Macé Darne, 73, Joubert.

Une bonne huisserie *bonée*.

Ibid., 74.

Bordingue :

1394. Et doivent estre les deux basteaux a rabors, et les costez clinquez et quevilliés de fer la ou il en sera mestier, et y aura *bordingues*.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inf. t. VIII, 373.

Bouffeau :

1462. Nul ne pourra mettre mouton avec aignel, ne *bouffeaulz* avec peaulx du (*sic*) gresse en belle ouvrage.

Statuts des pelletiers fourreurs, Corporations de Rouen, 715, Ouin-Lacroix.

Bougrain :

Dieu qui tient le van en sa main separe le bon bled d'avecques l'ivraye, la paille et le *bougrain*.

Le Loyer, *Hist. des spectres*, 569, édit. 1605 [1].

Bouquestel :

1338. Pour faire .LVI. estaus... et rejoindre tous les estaus qui bon, seront avecques les noefs, et faire des vieilles aes, .VI. *bouquestiaus*..., et rendre les .LVI. estaus et les .VI. *bouquestiaus* tout frès et chevillés.

Actes normands de la Chambre des Comptes, 171, Delisle.

Bouquier :

1399. Que nulz ne fache atrapes, estraeurs, clostures de *bouquiers*, fors de bon et beal mairien.

Ord. pour les huchers, Mon. inédits du Tiers-état, I, 797, Aug. Thierry.

Bourdelle :

1297. Pour cappons et deniers a cens; pour douze livres de chire; pour anguilles et *bourdelles* de moulins.

Doc. inédits sur la Picardie, II, 125, de Beauvillé.

---

1. *Bourgain bougrain*, sorte d'arbre, dans Godefroy. Le mot a ici évidemment un autre sens.

Bourdon :

1605. Trois autres vieilles pieces de *bourdon*..., quatre aultres pieces de vuigneron.

Doc. inédits sur la Picardie, IV, 398, de Beauvillé.

Bourdonneau :

Pour la souldure du *bourdonneau* d'ung des gamions a eté paié douze d. ts.

Comptes de Diane de Poitiers, 156, Chevalier.

Bourgaris :

1382. De trousses qui faillent a rappareillier. Item de *bourgaris*.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 100, Bréard.

Bourge :

1359. Unes autres elles de vermeil et ynde cendaus, enkievrées de *bourge*, fringies de soie et rubans de fil.

Hist. de l'art en Flandre, 408, Dehaisnes.

Bousoy :

1478. Seront les dits anciens gardes tenus de bailler a iceulx nouveaux gardes les mesures des mons de plastre, c'est assavoir le *bousoy*, le cercle avec le signe.

Statuts des plâtriers, Corporations de Rouen, 715, Ouin-Lacroix.

Bouture :

1409. Pour chascun draz de *bouture* de la dicte ville et paroisses, deux deniers tournois.

Cart. de Louviers, II, 2e partie, 23, Bonnin.

Bouve :

1700. Blancarts, fleurets et *bouves*, dont le commerce est permis à un chacun.

Statuts des lingères, Corporations de Rouen, 687, Ouin-Lacroix [1].

Brasset :

A la façon de quelque beste veneneuse rampant dans la terre, et comme le serpent halenant le verdier et *brasset* pour le faire mourir.

Du Préau, *Hist. de l'Eglise*, 68 ro, édit. 1583.

1. Ce mot doit être plus ancien

Brecquenade :

XIVe s. Vous porreiz bien mangier des prunes noirez et de sereise un poc aigres, com sont *brequenades*.

Jean Lefèvre, *Consultation*, *Romania*, XV, 181.

XV-XVIe s. Et n'y ot ne pomme, ne poire, ne nulle *brecquenade*.

Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, 197, Michelant.

Breteau :

Ils blasment aussi l'usage de la chair des gelines... et poissons visqueus, tels que sont l'anguille, *breteau* et autres semblables.

Jacques Duval, *Méthode de guarir tous catarrhes*, 33, édit. 1611 [1].

Bretonnier :

1325. A Mahiuwet de Douway, pour .VII. prougniers et .I. *bretonnier*.

Comptes de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estree d'Arras, 132, Richard.

Brignole :

La jeunesse portoit au temple d'Apollon ses premiers cheveux tonduz, avec la *brignole*, qu'ils avoient nourrie et laissé croistre longuement.

Cl. Expilly, *Plaidoyez*, 240, édit. 1631.

Brindole :

Cleopatra... a ung jour envenima les *brindoles* ou branches d'un chapeau qu'elle fist faire et puis le mist en sa teste.

Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, 111, Exp. sur le chap. 30, édit. 1531 [2].

Broissement :

XIIIe s. Et sont leurs processions et *broissemens* de croiz queme il appartient.

Cité dans les *Mém. des antiquaires de Normandie*, t. XXI, 122 [3].

---

1. Le même sans doute que *brete* (*Viandier de Taillevent*, 39, édit. Pichon et Vicaire), et *brette* dans le *Ménagier* : « Et est *brette* aussi comme chien de mer », II, 5. — Manque dans Godefroy.

2. [Cf. l'anc. italien *brindolo*, « frange ». G. P.]

3. [Pour *boissements* : il s'agit de la coutume de garnir les croix de branches de buis le dimanche des Rameaux, que M. Delboulle a expliquée ici-même

Bruisseron :

1333. Neuf pieches de fil de *bruisserons*.

Actes normands de la Chambre des Comptes, 60, Delisle.

Brumast :

XVIe s. Tout le reste des environs... consiste en eaues, estangs et *brumast*.

Nic. de Nicolay, *Description du Berry*, 73, Advielle.

Brunchailles :

XVe s. Tous joyaulx donnez a une femme le jour que le marit la fiance, et aussi tous joyaulx qui ly sont donnez les fiançailles durans et la nuit des *brunchailles*, et le lendemain jusques a l'heure de l'espoux, sont repputez pour dons, et par consequent de nature d'apport.

Arch. législatives de Reims, I, 627, Varin.

Bruskié :

1337. .III. pieches de dras de brun meslet *bruskiet*.

Hist. de l'art en Flandre, 315, Dehaisnes.

Buydon :

Fut ordonné aux vivandiers de ne tenir par les rues aucuns *buydons*, geues ou cages a tenir poulailles.

Paradin, *Hist. de Lyon*, 191, édit. 1573.

Calemon :

1382. Pour l'achat de .v. bleus oisiaulx appelez *calemons*.

Hist. de l'art en Flandre, 595, Dehaisnes.

Calimant :

XVIe s. Pour la guerison... on s'aide de cendre d'ecrevisse, de sang d'oison, urine d'homme qui soit vieille, du *calimant* de riviere chault et nouveau.

Vigenère, *Apollonius Thyaneen*, II, 407, édit. 164.

Callibuet :

1560. On plante les arbres de cytrons a revers, et ilz font cytres comme mains d'homme, et ce faict ainsi en *callibuet*.

Manière d'enter et planter, 46 vo.

(XXII, 264). Au v. 4424 de *Méraugis*, un ms. donne *croix broissie* au lieu de *boissiee*. G. P.]

Camboisser :

Vivre en un basteau sur mer flottant et *camboissant*.
Des nobles malheureux, III, 8, édit. 1538.

Caminette :

1514. Fleurs de *caminette*, marjolaine.
Jeh. Cœurot, *Entretenement de vie*, 5 v°.

Huylle de *caminette*.
Ibid., 6 v°.

Canel :

XIIe s. Par devers destre s'est Hues regardés,
Et voit venir une moult grande nef ;
Une crois d'or avoit sor le *canel*.
Huon de Bordeaux, 8471, A. P [1].

Et dist Geriaumes : « Bien les ai avisés ;
Je voi le crois sur le bort de la nef. »
Ibid., 8478.

Cangre :

1318. Que nulz ne fache manche d'os de plusieurs pieces, qu'il ne soient cleué parmi le *cangre*.
Doc. inédits, I, 378, Aug. Thierry [2].

Canosele :

1318. Pour .III. grans pos de koevre, .III. *canoseles* pour les diz pos.
Comtesse Mahaut, 403, Richard [3].

Cappe :

1456. Et se sont baniers tous mes dits hommes et subgiez au dit four et aussy tenus de faire et retenir a leurs depens la maison du dit four, et je suis tenus de retenir le *cappe*.
Doc. inédits sur la Picardie, IV, 118, de Beauvillé.

---

1. Ni à *canel* ni à *chanel* on ne trouve dans Godefroy une explication satisfaisante de ce mot. Le passage qui suit servira peut-être à en trouver le sens.

2. [Il faut lire *tangre*, comme l'a fait M. Förster dans son édition de *Vénus la déesse d'amour* (voy. Godefroy au mot *Tangre*) ; il a aussi défini le mot et en a donné l'étymologie (anc. nor. *tangi*). G. P.]

3. [Je soupçonne une faute de lecture pour *covescles*. G. P.]

Carabasse :

1552. L'escorpion, la *carabasse*..., et tous poissons ayans la chair dure.

Jeh. Massé. *Trad. de Galien*, 242 r° [1].

Carbouson :

1592. Voilà qu'ont servi les lauriers
Que faisoit porter la princesse
A tous les *carbousons* d'Angers.

Étude sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe s., 208, Joubert.

Caresson, carrasson :

XVIe s. En ce qui est de l'œuvre pour les vignes, soit *caresson*, jovale, pau, late..., il n'est annee que les bourgeois ne soient trompés en general de plus de deux mille escus.

Chron. bordelaise, 43ro, édit. 1672 [2].

Le *carrasson* doit estre de deux pieds et demy.

Ibid., 179vo.

Carrengue :

1369. Nul marchant ne autre ne pourra apporter poissons ne harangs de deux mois, ne mettre herbes, feurre, varet seche ne *carrenguez*, ne denrees corrompues avec franche pescaille.

Statuts des poissonniers, Corporations de Rouen, 719, Ouin-Lacroix.

Carrie :

1346. La dite dame a les *carriez* qu'on doit a la Saint Martin d'iver, qui croissent et amenrissent et valent environ XII solz.

Doc. inédits sur la Picardie, IV, 75, de Beauvillé.

Carsonniere :

1556. Cuisson d'une *carsonniere* de froment.

Doc. sur Jacques Cartier, 91, Jouon des Longrais.

Le pain d'une *carsonniere* pese XXIX livres et demye.

Ibid., 91.

---

1. Peut-être de κάραβος, écrevisse de mer.

2. [C'est le même mot que *charrasson* dans Du Cange s. v. *carratium*, *charchon* dans Godefroy, *charasson* ou *charisson* dans le berrichon actuel (Jaubert), *carassoun* en limousin (Carpentier, Mistral), c'est-à-dire un dérivé du lat. populaire characium, « échalas ». G. P.]

Carteboucle :

1523. L'avant mur de la gectee de l'aval par dedans, depuis le bout du dict avant mur devers le bout de lad. gectee devers le *carteboucle*.

Doc. sur la fondation du Havre, 218, de Merval.

Cassat :

1567. Soulde de varec, melacca, ferblanc, *cassat*, tonneaulx, chapeaulx, bonnetz ou mercerye mellee.

Commerce maritime de Rouen, 461, Frèville.

Casseil :

1382. Item de *casseilz* de coivre pour embroucquier.

Comptes du Clos des galées de Rouen, Bréard.

Cassiche :

1400. Replastrer le canchiel de la capelle Nostre Dame et ouvrer au *cassiche* dou sepulcre.

Hist. de l'art en Flandre, 795, Dehaisnes.

— *Cassieu :*

1371. *Item* a Michaut Lestugnier sur les ouvrages des *cassieux*.

Doc. hist. inédits, 115, 2e partie, Champollion.

1399. Que d'ores en avant nulz du dit mestier (des huchers) ne fera entrasilles ne *cassieux*, ne aussi fenestres u il y ait aubel.

Doc. inédits, I, 796, Aug. Thierry.

— *Cassin* :

1324. Pour ouvrer a la polie a traire les pierres au miedi et pour faire un *cassin* a jeter le miedi (un cadran ?).

Cité dans le *Bull. des travaux hist. et scientifiques*, ann. 1885, n° 2.

Castaignole :

1336. Et si y a une pieche de feste qui porte les quevronz, et si porte le feste sur *castaignoles* qui sunt amorteseez ez pos des diz guerniers.

Actes normands de la Chambre des comptes, 143, Delisle.

Castelle (ou peut-être *castellet*) :

1397. A Ghiselin Carpentier orfevre pour... avoir refait, recloué, rebruni& et rappareillié les boistes des messagiers de le ville, et y avoir

mis a plusieurs fois demy onche d'argent ou environ, tant en claux, comme a refaire les *castelles* (ou *castellès*?).

Hist. de l'art en Flandre, 764, Dehaisnes.

Catanche :

XVIe s. Ecrouelles au col, distillations, enroueures, squinance, gangrene, *catanche*.

Mizauld, *Mais. champestre*, 503, édit. 1607.

Caterane :

1560. La lye de vin ou voirre ou *caterane* qui se faict en prenant deux pars d'huylle d'olif et un peu de noix nove meslez ensemble.

Traicté d'enter et de planter, 49 r°.

Laquelle *caterane* est bonne quand les chiens ont playes pleines de vers, les oster, puis oindre la dicte *caterane*.

Ibid., 49 r°.

Caurette :

1582. Et entre autres (sortes de volailles il y a) signamment une certaine espèce qu'ils appellent *caurettes*.

Belleforest, *Description des Pays-Bas*, 453 [1].

Caurois :

1311. Que nulz ne puist rere *caurois* pour contrefaire fourures a capc rons d'aigneaux.

Doc. inédits, I. 349, Aug. Thierry.

1371. Ne pourront vendre (les pelletiers) aucuns manteaux nœufz... ne aultre pelleterie nœufve, quelle qu'elle soit, hors œuvre de blans cas et *caurois*.

Ibid., I, 649 [2].

Cerubin :

XIIIe s. ... G'irai aventurer
Es forès u on seut les *cerubins* couper.

Naiss. du Chev. au Cygne, 3342, Todd.

---

1. On trouve *caure*, *caurine*, noix gaugue, *caurette*, gauguier, noix *caureches*, tous mots qui manquent dans le Dict. de Godefroy, mais qui n'ont sans doute aucun rapport avec *caurette* dans l'ex. cité.

2. Ailleurs on rencontre la forme *courois* : aigneaux ou *courois*, à la date de 1282, t. I, 243.

Alexandres regarde desous une cepee
D'un vermeil *cerubin* qui ot le fuelle lee.
Rom. d'Alex., p. 345, Michelant.

Chabot :

1611. Il (le diable) donne a Thouette Zegren le *chabot* d'Oostende, et a Saincte Leduc celui de Bielle-nostre.
Cité dans *La sorcellerie à Valenciennes*, 3, Louise.

Chal :

1361. Bateau allant par Seine avec fleite, ancre, traveure et coffre, 16 *chaulx*, 4 avirons.
Bull. de la Commission des Antiquités de la Seine-Inf., VIII, 376.

Chalaille :

XV-XVIe s. Leurs soliers et chabanes toutes remplies de bois, de paille, *chalailles* et pastures pour le nourrissement de leurs bestes.
Médicis, *Chron.*, I, 440, Chassaing.

Challemin :

1347. A Jehan Perrin pour le voitturage de .XIXcLXXV. livres de lattes et .XIIIc. livres de *challemin* par lui charroiez et amenez de Dinant en Liegeois a Dijon en l'ouvroir maistre Colart Joseph, cânonnier de mon dit seigneur, pour convertir en ymaiges et en l'aigle qui seront sur les colombes du grant autel de l'eglise de Chartres.
Hist. de l'art en Flandre, 645, Dehaisnes.

Chandegoute (ou peut-être *chaudegoute*) *:*

1487. A Lancelot Baube, plommier... pour deux pieces de clerevoye et de la *chandegoute* et soudure, le tout emploié a la tour du Signe.
Commerce maritime de Rouen, II, 400, Fréville.

Chanol :

XVe-XVIe s. Le dit jour ung homme d'ung villaige ou Hault Chanin cheut de dessus ung *chanolz* et se tuait tout mort.
Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, 308, Michelant.

Chasset :

XVIe s. Pour le regart de la filloselle et *chassetz* de bazane seront tenus (les bonnetiers) de prendre lettres.
(*Métiers de Blois*, I, 170, Bourgeois).

Chesturel :

1368. A Jehan Passard pour .XII. milliers de clou *chesturel*.

Comptes de Macé Darne, 55, Joubert.

Plus loin, p. 59 et 62 : « *Clou chest iveau, clou chestivel ?* ».

Chouc :

1382. *Choucs* pour mijenne.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 107, Bréard.

Item *choucs* fournis de tailles seulement.

Ibid., 94.

Cive, cyve :

XIIIe-XIVe s. Il fut trois jours en la semaine
Serainnes, *cyves* et lyons,
Liepars et maintes fictions.
Godefroy de Paris, *Chron. métrique*, 5414, Buchon [1].

Clip-clap :

1521. Sur tout le donnain, *clip clap*, qui sera porté hors des dictes limites et passera la dite ville, XII d. pour livre.

Impôt sur les marchandises pour solde des gens de guerre, Commerce maritime de Rouen, II, 427, Fréville.

Coffre :

1751. Les dictes toiles, tant *coffres* que fleurets et blancards, auront trois quarts et demi et un sixième d'aune de large en écru.

Statuts des fabricants de toile, Corporations de Rouen, 647, Ouin-Lacroix.

Coffres, blancards, fleurets.

Ibid., 647.

Coiriau :

1446. A Jehan Lapensa, voirier, pour avoir remis et refait trois *coiriaux* et demi de verrieres.

Arch. hospitalières de Béthune, 62, Loriquet [2].

Commentix :

1433. La carette de freperie, d'escoirie, de toile, de *commentix*, doit .XXXII. d.

Hist. de Montdidier, II, 466, de Beauvillé.

---

1. [L'éd. des *Hist. de France* (t. XXII, p. 138), où ce vers a le n° 5041, lit, sans doute avec raison, *cynes* : cygnes. G. P.]

2. [Diminutif de *coier* = quaternum, cahier. G. P.]

Conciel, konciel :

1301. .I. hennap d'argent sans piet et il a .I. *konciel* ou fons.
Hist. de l'art en Flandre, 118, Dehaisnes.

Conhille :

1568. Que chascun paye sa *conhille* et estalage, sur amende de XX s. p.
Mémoires des antiquaires de Morinie, 47 et 48e livr., 1863.

Conquille :

1506. Madame d'Angoulesme fist faire les processions a Amboyse pour la santé et convalescence du roy, ainsi que celui deposant veit..., et dès lors veit icelui deposant venir plusieurs archiers ou dit lieu d'Amboyse portant la *conquilhe*.
Procédures politiques dn règne de Louis XII, 380, de Maulde [1].

Convinier :

1313. Pierre de Laiseul maçon et *convinier*.
Taille de Paris, 175, Buchon.

Coquete :

1302. Pour .VII. onces de soie *coquete*, VI s. l'once. Pour .VIII. onces de soie vert et inde, IV s. l'once.
Comtesse Mahaut, 199, Richard.

Coquillebert :

1476. Ung tablier, ung *coquillebert*.
Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inf., XI, 329.

Corbechon :

XIIIe s. Blé porté a col, harenc *corbechon* qui n'a point de teste... ne doivent rien.
Vicomté de l'eau de Rouen, 306, Beaurepaire.

Cormeau (et dans la même page *cosmeau*) :

XVe s. Poches, *cormeaux*, buhoreaux et autres oyseaulx vifz.
Viandier de Taillevent, 97, Pichon et Vicaire.

---

1. [Ne serait-ce pas simplement *couquille* = coquille? G. P].

Coucou :

1552. Le dragon marin appelé vulgairement vivre, le *coucou*, la belette de mer.

Jeh. Massé, *Œuvres de Galien*, 241 r°.

Couderon :

1605. Aux oyseaux qui s'essorent, on leur peut tondre le brayer... coupant la plume et le duvet plus bas qu'i se pourra. Puis il faut chercher le *couderon* et le presser par le bout, faisant sortir le gras du dedans, et apres mouiller le dit *couderon* de vin aigre.

D'Arcussia, *Fauconnerie*, 166 r°.

Couet :

XVIe s. Rhea... avec sa ceinture lia la nef, et tant facilement la tira à terre, comme se tire le lin du *couet* de la poupée pour filer à la quenouille.

De La Grise, *Livre doré de Marc-Aurèle*, 430, édit. 1577.

Couloir :

1382. *Item* de *couloirs* contenant chascun .IIII. braches.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 107, Bréard.

Une piece de *couloir* contenant environ .III. braches.

Ibid., 139.

Item de couronnes fournies de tailles et de *coulloirs*.

Ibid., 92.

Cotenaller, cotonailler :

1382. Item une serre au dessus du tillac. Item a *cotenaller* dessus le couvers.

Comptes du Clos des galées de Rouen, 127, Bréard.

Item a *cotonailler* le couvers et a faire les dalles a geter l'eaue.

Ibid., 125.

Cotevalle :

1382. .I. Contrecuer a master et les *cotevalles* du tillac.

Ibid., 123 [1].

1. Faut-il lire *cotenalle* ici ou *cotevaller* plus haut ?

Cram :

1568. Que nul ne change ou abatte le hayon ou *cram* d'autruy sur amende de x s. p.

Mém. des Antiquaires de Morinie, 1863, 47 et 48e livr.

Crinque :

1407. Que *crinque* en cauchie ne soit ouvree, pour les perilz qui s'en puent ensievir.

Doc. inédits, II, 39, Aug. Thierry.

Croee :

XIVe s. Que on prengne la mouelle de gouppil, des fueilles de cabar, *croee* de chameil.

Sydrac le grant philosophe, 498e responce, édit. 1528 [1].

Cronche :

1570. Et si le cas advient que sentez trop grant douleur au petit ventre, a la vessie, prenez une poignee de camomille... avec la *cronche* de farine de froment.

Receptes nouvelles, 183.

Crotiere :

1737. Une boutique de maréchal, savoir 2 enclumes, 2 soufflets, 4 estos, .I. bigorne, .I. *crotiere*.

Cité ap. Babeau, *Vie rurale dans l'ancienne France*, 148.

Cucuphe :

La *cucuphe* demonstre recognoissance, car elle est seule qui fait bien a ceux desquels elle est issue [2].

Secrets et merveilles de Nature, 890, édit. 1596.

(*A suivre.*) A. DELBOULLE.

---

1. [Je suppose qu'il faut lire *crote*. — G. P.]

2. Est-ce la huppe ? Rolland ne donne aucun nom de cet oiseau qui ressemble à *cucuphe*.

MÉLANGES

SATIRE EN VERS RYTHMIQUES SUR LA LÉGENDE DE SAINT BRÉNDAN

Au cours de recherches dans les bibliothèques d'Oxford, je rencontrai un jour le petit poème qui suit. Je le lus et, y ayant pris plaisir, je le copiai, pensant que d'autres pourraient s'y plaire aussi. Certes, le clerc anonyme qui s'est appliqué à mettre en relief les invraisemblances et les absurdités qui remplissent la légende de saint Brendan avait une tâche facile, et il est probable que ce qu'il dit, beaucoup d'autres le pensaient. Sachons-lui gré cependant de l'avoir dit. Il s'est montré homme de bon sens et quelquefois homme d'esprit, encore bien que sa critique s'exprime le plus souvent avec lourdeur.

La pièce se trouve au commencement (fol. 2 v°) d'un ms. de Lincoln College, Oxford (ms. latin XXVII), dont on pourra voir la description détaillée dans le catalogue de Coxe. L'écriture est du XIIIe siècle[1]. Je ne crois pas qu'elle ait attiré l'attention jusqu'à présent. M. Suchier la signale, à la vérité, dans l'introduction à son édition de l'ancien poème français sur le voyage de saint Brendan[2], mais il se borne à renvoyer au catalogue de Coxe qui ne donne aucune indication sur le caractère du morceau.

Le premier vers semble indiquer que l'auteur a eu en vue

1. Les derniers feuillets de ce ms. (pp. 186 et suiv.) sont occupés par le texte latin, en prose, de la *Navigatio sancti Brendani*. C'est probablement à cause de l'analogie du sujet qu'on a eu l'idée d'écrire sur un feuillet resté blanc, au commencement du ms., la satire de cette légende.

2. « Ein lateinisches Gedicht in trochaïschen Tetrametern steht in der Oxforder Handschrift Lincoln Coll. lat. XXVII » (*Romanische Studien*, de Böhmer, I, 559).

une rédaction particulière de la légende de Brendan : *Hic poeta qui Brendani vitam vult describere.* Il ne semble pas que *poeta* puisse désigner un trouvère : dans le langage des clercs, cette qualification ne s'appliquait qu'aux versificateurs latins. Or il existe précisément un poème latin en vers rythmiques sur le voyage de saint Brendan. Conservé dans un ms. du Musée britannique (Cott. Vesp. D IX), ce poème a été publié jadis par M. E. Martin[1]. C'est, comme l'a bien vu l'éditeur, la traduction du poème français de Beneit. Du reste l'auteur déclare qu'il a suivi un original roman[2]. Mais je ne crois pas que cette version soit celle que notre satiriste a connue. On y lit que Brendan avait sous sa direction trois cents moines :

> Is cum gradu, nomine dignus, presidentis,
> Presidens in nemore monachis trecentis.

Or, dans la pièce du ms. du collège de Lincoln (vv. 4, 16), les moines que Brendan avait à gouverner sont au nombre de trois mille, ce qui est du reste conforme au poème français (éd. Suchier, v. 35). La légende de saint Brendan a joui d'un très grand succès : rien n'empêche de supposer qu'elle ait été le sujet d'un poème latin autre que celui qui nous est parvenu.

Les vers sont de quinze syllabes avec pause après la huitième. Le premier hémistiche se compose de quatre trochées rythmiques, le second de deux trochées et d'un dactyle. Les premiers hémistiches ont une tendance à rimer ensemble; les seconds hémistiches se terminent en *e*[3]. Cette forme (qui n'est pas du tout celle du poème latin dont je viens de parler) n'est pas fort commune. Ordinairement les vers de ce type sont groupés en tercets, comme dans la pièce bien connue d'Orderic Vidal : *Mundi forma veterascit, evanescit gloria*[4].

---

1. Dans la *Zeitschrift f. deutsches Alterthum*, XVI, 289, p. 289 et suiv. Voir *Romania*, II, 148.

2. Hunc in modun transferens rithmo de romano,
Scriptum vetus renovo dum hec nova cano.

3. Excepté les vers 37-9.

4. Du Méril, *Poésies pop. lat.* (1847), p. 102; L. Delisle. *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, t. I (1863).

Hic poeta qui Brendani vitam vult describere
Grave crimen viro Dei videtur inurere.
O quam stultum et vesanum est de sancto credere
Quod ter mille fratrum curam quos suscepit regere
Et pro his tremendam Deo rationem reddere,
Pro rumore quodam sibi nunciato vespere,
Inaudita levitate vellet mox relinquere
Ac per mare septem annis vagando discurrere,
Sanctum pascha supra piscem septem annis facere,
Currens semper ad occasum velo, vento remige,
Quod promittitur in celis hoc in salo querere
Quod patenter prudens quisque deputat insanie!
O rem miram, risu dignam et plenam stulticie!
Pastorali fratres domi nudantur regimine;
Alto mari piscis ingens pausat in solamine;
Ter milleni fratres domi festum habent lugubre;
Abbas fratres supra piscem festum agit celebre.
Piscis hic tam magnus est ut formam prestet insule,
Similis Britannie non novit latus vertere,
Et ab orbe condito non cessat caudam querere;
Dictum verum et antiquum placet hic inserere.
Fabulosum est, non verum neque verisimile;
Istic queque scripta vides sunt aniles fabule,
Hic fabellas addit plures non cessando fingere,
Demones salvandos fore, laudes Deo solvere,
Quod est nimis inimicum fidei catholice:
Recta quippe fides habet quod, ruente principe,
Nullus nisi periturus secum posset ruere;
Iste vero magne parti locum cedit venie,
Origenes omnes salvans dampnatur vesanie,
Quem post mortem legimus percussum anathemate,
Quod sint libri ejus tincti multiformi scismate.
Hinc Brendanno paradisi situm volens promere
Terram nudam et lapillos nititur ingerere;
Hanc post mundi finem sanctis donandam pro munere
Velud olim repromissam conatur asserere.
O quam macra vel infelix spes est Hibernensium
Quibus post hanc vitam erit tota merces operum
Terra nuda et lapilli atque flores arborum!
Non sic nobis pius Jhesus voluit promittere,
Semet ipsum quando nobis donavit pro munere,
Et ut sol in regno patris spopondit splendescere,
Angelorum et consortes jugiter existere,
Atque sacrum patris vultum mundo corde cernere.

Ergo nugis his qui credit notatur stulticie,
Quas qui scribit et qui legit tempus habet perdere.
Expediret magis fratrem psalmos David scribere
Vel pro suis atque fratrum culpis Deo psallere
Quam scripturis tum impuris idiotas fallere.
Ergo, frater, has fabellas decet igni tradere
Ut sic saltem sevos ignes valeas evadere,
Cunctis nobis quod concedat rex celestis patrie,

P. M.

POÈME EN QUATRAINS SUR LA PÉCHERESSE DE L'ÉVANGILE

A la fin du ms. 756 de la Bibliothèque de l'Arsenal, renfermant le *Liber de laudibus B. Marie virginis*, de Vincent de Beauvais[1], on a écrit, au commencement du XIVe siècle[2], un petit poème français composé de treize quatrains de vers alexandrins que je voudrais faire connaître dans la mesure du possible. Malheureusement ces vers ont été écrits au crayon, probablement à la mine de plomb, et tout le commencement est très effacé. Je ne suis arrivé à donner une lecture à peu près sûre qu'à partir du cinquième quatrain. Dans ce qui précède, je ne lis que des mots isolés. Les deux premiers vers sont écrits dans la marge inférieure du fol. 88 verso, à la suite du *Liber de laudibus B. Marie*, ou plus exactement de neuf hexamètres en l'honneur de la Vierge, précédés de cette rubrique : *Petrus Comestor in laude B. virginis Marie.*

Ce petit poème, dont je ne puis donner le commencement, a pour sujet l'épisode de la femme pécheresse qui, chez Simon le lépreux, versa sur le Sauveur le contenu d'un vase plein d'un précieux onguent. Le poète, comme je l'indique dans les notes, a combiné le récit de saint Luc (ch. VII) avec celui de saint Jean

1. Voir Quétif et Échard. *Script. Ord. Præd.* I, 238; cf. *Hist. litt.*, XVIII, 465.

2. Dans son *Catalogue des mss. de l'Arsenal*, M. Martin date l'écriture du XIIIe siècle, et assurément la forme n'y contredit pas absolument; mais comme la copie de l'ouvrage latin qui précède est visiblement des premières années du XIVe siècle, il faut bien que la poésie française qui suit ait été écrite après le XIIIe siècle.

(ch. XII); mais en outre il s'est permis certains développements dont l'Évangile ne lui fournissait pas la matière. J'ignore si, comme on l'a fait au moyen âge, il identifiait la femme pécheresse avec Marie Madeleine. Ce qui est sûr, c'est qu'il la considérait comme une sainte, puisque, dans le quatrain x, il la prie d'intercéder auprès de Jésus-Christ pour ceux qui l'implorent.

Il m'a semblé que ce fragment, que je crois unique, méritait d'être publié.

(Fol. 88 *v°*) .....ses deu piez couchier[1].
(Fol. 89) .....
.....
.....
Il ce ne faisoit.....
.....grant riche home dont.....

V Diex respont a Symon : « Tu as ...bien jugié.[2] »
Se en son (?) droit jugierent.....gié,
Mon peuple que gouvernent (?) est de nostre droit fié,
Mieuz (?) les an a marcié sanz aus doner congié.

VI Lors se retorna Diex vers la fame abahie
Et reprouche a Symon sanz nule vilennie :
« Chiés toi fui ostelez avecques ma mainnie,
« Mes piez n'a[s] pas lavez si com a fait Marie.

VII « De ses lermes les ha lavez mon humblement
« Et de ses chevos ters et baisieis humblement[3],
« Et si les mes ha oinz dou trés douz oingnement.
« Ta maison est remplie de l'oudor soulement.

VIII « Èll' a formant ploré; bien est droit qu'elle rie. »
D'iloc l'an fait aler, de grache l'a ramplie

---

1. « Et ecce mulier quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quod accubuisset in domo Pharisæi, attulit alabastrum unguenti : Et, *stans retro secus pedes ejus*, lacrymis cœpit rigare pedes ejus... » (Luc. VII, 37-8.)

2. « Respondens Simon dixit : Æstimo quia is cui plus donavit. At ille dixit ei : « Recte judicasti. » (Luc. VII, 43.)

3. Et conversus ad mulierem dixit Simoni : Vides hanc mulierem? Intravi in domum tuam; aquam pedibus meis non dedisti. Hæc autem lacrymis rigavit pedes meos et capillis suis tersit. » (Luc. VII, 44.) Le nom de Marie est pris de Joh. XII, 3.

Et dit : « Mont m'as amé d'amor sanz boiserie ;
« Toujorz meis en avras la perdurable vie. »

IX Douz seignor, ...dame.....
Jadis fu pechereisse, mès hors est....
.....
.....

(r°) X Nous li prierons tuit, par la misericorde
Que Jhesuscrit li fit, que ille a lui nous acorde,
Et si tré[s] seintemant dou monde nous deshorde[1]
Que deables ne treusse en noz cuers que remorde.

XI Se ille n'eut heü ci si grant repantance
Et des pechiez car feit[2] n'eüst fait penetance,
Soufrir le convennit l'angoisseuse santance
Que avront li pecheur sanz nule delivrance.

XII Et a Deu qui por nos touz ot incarnation
Prierons de bon cuer que par sa passion
Qui (?) se resuscita et fit ascension
Nous doint ici sa grace et vraie remission.
Amen.
Ave Virgo, mater Christi,
Que per aurem concepisti[3].

P. M.

FLAMENCA 2761 sgg.

C' è alcuna donna riottosa, che, dopo aver per più anni tenuto a bada l'amatore, si dimostra spietata e non mantiene ciò che gli ha promesso :

2761 Per son part lo cors el cor laissa,
car cel non vol ben segre [en] laissa,
e[l] cors pensa que l'esteisses,
2764 sel forsava que s'en mogues
entro que lo[4] n'aia gitat

1. Je pense que ce verbe, qui n'est pas relevé dans les dictionnaires, est un composé de *des* et d'*order*, avec le sens de « nettoyer, purifier ».
2. Il y a bien visiblement *carfeit*, qui ne donne pas de sens. Il faudrait *c'ot faiz*.
3. Il existe plusieurs proses qui commencent par *Gaude Virgo, mater Christi,* | *Que per aurem concepisti* ; voir Ul. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, nos 7013 à 7019.
4. Il codice ha *los*.

cil on ha tan lonc tems musat ;
mais cant ha conogut e vist
q'us autre ha cel hos conquist
don el a trah si long' endura,
non ha poissas de s' amor cura
ni desira plus sa paria
ni la vol neis trobar en via.

Il significato generale è chiaro : il corpo rinuncia, il cuore no, e solo quando s'accorge d'avere un rivale fortunato, egli abbandona l'infida e non ne vuole più sapere.

Nella prima edizione il M. conserva al v. 2762 la lezione del manoscritto, e nel glossario legge *l'aissa* « ansietà, pena », senza dire però come s'abbia a intendere il passo. Il Tobler riconobbe in *laissa* la voce corrispondente al frc. *laisse* « guinzaglio ». Nella seconda edizione il M. (se non m'inganno) segue il Tbl., con leggiera modificazione; cfr. frc. *aller, mener en laisse*[1]. — Quale è il soggetto di *part, laissa, pensa* ? Secondo il Tbl., « il corpo », ma può essere altresì egli, l'amante deluso. Nel primo caso la forma corretta dell' articolo è *le*[2], e preferiremo[3] *so.s* (*per so.s part le cors*); nel secondo, a *e cors* si dovrebbe sostituire *e car*. Avremmo : « il corpo se ne va e lascia il cuore, perchè questi[4] di buon grado (*ben*) non gli tien dietro, ed egli, il corpo,[5] pensa che, a fargli forza, lo ucciderebbe ». Oppure : « l'amante si stacca col corpo dalla donna, vi lascia però il cuore, perchè questi con le buone non vuole seguire, ed egli non osa fargli violenza ». La differenza è tenuissima ; dovendo scegliere, m'atterrei all' opinione del Tbl., che richiede mutamenti più lievi. — Lo Chabaneau dichiara la lezione attuale del M. « à peu près incompréhensible », e legge :

Per son part lo cors el cor *l'aissa*.
Car cel non vol ben *segrel* laissa
e car.....

1. Se *en* è indispensabile, possiamo dedurlo dal ms. stesso : *segre* = *segr'è*.
2. Il copista usa spesso l'obliquo in luogo del retto.
3. Non dico : ' esigeremo ', perchè *partir* potrebbe essere usato come intransitivo.
4. Il testo dice *cel*, ma nell' uso dei dimostrativi la lingua medievale non procede con rigore.
5. Poichè fra le due proposizioni, il cui soggetto è il corpo, se ne intromette una con altro soggetto, la ripetizione di *le cors* non ha nulla di singolare.

Confesso che alla mia volta non mi riesce comprendere bene il significato di tale lezione.

Il cuore rimane adunque presso la donna, finchè ella non l'abbia gittato (= scacciato). Così interpretano tutti; *n'* del Meyer è più efficace, ma, come osserva lo Ch., nulla osta a conservare *s'* (che sarebbe dativo etico); il *los* del Tbl., riferito a corpo e cuore, non regge, perchè il corpo già da lungo se n'è ito; oltrecciò l' uso costante del poema vorrebbe *gitatz*.

Il cuore se ne va quando ha riconosciuto che altri ha *cel hos conquist*. M. : « *hos*, corr. *cor* ou *ben* », che è uno dei soliti ripieghi. La proposta dello Ch. — *celeis* in luogo di *cel hos* —, non è ammissibile, perchè ci vorrebbe *conquista*.

Or bene, *hos* ' osso '[1] va conservato, e al v. 2765 abbiamo *l'os*. È una metafora alquanto ardita, ma espressiva, e conforme alla maniera del nostro poeta, che si piace di bizzarre imagini e di espressioni popolari. La voce *endura*, che il Don. prov. spiega con *jejunium*[2], si attaglia molto bene alla situazione; par di vedere il cane che affamato a lungo agognò l'osso, e ora gli corre dietro, e un altro se lo piglia. E dato questo ambiente canino, ne risulta una conferma (se di conferma ci fosse bisogno) al significato di *laissa*.

A questo ultimo proposito ancora un' osservazione. Poichè è la donna che tratta gli amanti come cani, parrebbe conveniente porre in mano a lei il guinzaglio; si potrebbe quindi proporre :

e .l cor laissa,
car cel no vol be segre, en laissa.

Si potrebbe, ma non si deve; tanto più che *segre laissa* o *segre en l.* può considerarsi come una locuzione fissa (cf. 5262 *tirar lo fre*), in cui al guinzaglio, preso materialmente, omai più non si pensa[3].

A. MUSSAFIA.

---

1. Anche al v. 1141 *hos*; in altri luoghi senza *h*.

2. Nel correggere le prove di stampa mi giugne lo studio del Salvioni « dell'antico dialetto pavese » e ci trovo *durare* « digiunare », e la congettura che il *perduraa* della vita di S. Maria Egiz. ed. Casini vada sciolto in *per duraa* « digiuno, penitenza ».

3. Nel nostro caso pare che si tratti di una metafora individuale; ma chi sa che non fosse in uso una locuzione *gitar l'os* « eccitare alla gara » ?

LES PREMIÈRES ÉBAUCHES DE PÉTRARQUE APRÈS LE 19 MAI 1348[1]

Laure était décédée depuis six semaines, le 6 avril 1348. Le 17 mai, à Parme, *fati sui nescius*, Pétrarque ébauchait une *ballata*, qui a été interrompue le 19 mai, et est restée à l'état de fragment, par suite de la triste nouvelle dont la lettre tardive de son « Socrate » lui faisait part.

Voici d'abord ce fragment de *ballata*; elle était destinée, je crois, à radoucir le cardinal Colonna :

1. Felice stato, aver giusto Signore
2. (Ove sopra dever mai)[2] Ove'l ben s'ama, e piú là non s'aspira,
3. (E dove altri respira) Ove (l'alma) in pace respira,
4. (E di ben operar s'attende honore) (L'alma) Il cor ch' attende per virtute [honore.
5. (L'alma [+ era] de' be' pensier (*sic*) nuda) Nuda [de' be' pensier] l'alma e [digiuna
6. Si stava, e negligente,
7. Quando Amor di quest'occhi la percosse.
8. Poi che fu desta dal Signor valente...

(Au haut du fol. ' recto '.)

Consterné par la lettre de Ludovicus, son « Socrate », qui résidait à Avignon, Pétrarque aurait pu commencer dès le mois de mai ou juin le fragment suivant de *Canzone in morte* qui se lit sur le même feuillet « 13 *recto* », au milieu de la page :

---

1. Je viens de publier, dans le t. XXXVIII (année 1902) de la *Lunds Universitets Årsskrift*, une édition complète des deux ou trois rédactions que nous possédons de la canzone *Che debb'io far* ?, d'après les deux mss. du Vatican, f. lat. 3196 et 3195. En relisant les bonnes feuilles, mais trop tard pour que je pusse rien corriger à ma publication, je me suis persuadé que l'ordre des compositions contenues aux fol. « 13 », « 14 » et « 12 » du ms. 3196 n'est probablement pas l'ordre que j'ai supposé aux p. 4-10 de mon mémoire. C'est pourquoi j'ai prié la rédaction de la *Romania* de m'accorder l'hospitalité pour la rectification proposée dans la note présente. Je renvoie à mon mémoire, qui sera suivi d'une étude sur le fol. du ms. 3196.

2. Je mets entre ( ) ce que le poète a abandonné.

Non videtur satis triste principium.

Amore! *in pianto ogni mio riso è volto,* Ogni allegrezza in doglia, Ed *è obscurato il sole* agli occhi miei,

Ogni dolce pensier dal cor m'è tolto, E sola ivi una *voglia* Rimasa m'è : di finir *gli anni rei*

E di *seguir colei* La qual omai *di qua veder non spero...,*

huit vers en tout, arrangés selon le système *AbCAbCcD*, où on n'a qu'à suppléer *dEE* pour avoir le schéma strophique de la canzone *Che debb'io far?*, et c'est la première ébauche de cette belle canzone qui, dans le ms. 3196, suit immédiatement, remplissant le reste du fol. « 13 *recto* » et le *verso* tout entier. Or, l'*envoi* de cette canzone n'a pas trouvé place sur le fol. « 13 », mais je suis sûr, comme MM. Carl Appel et Nino Quarta, que l'envoi de cette première rédaction n'est autre que le fragment qui se lit au haut du fol. « 14 *recto* », écrit sur deux lignes, et sans aucun doute à l'adresse de Sennuccio del Bene, *spedalingo* aux portes de la ville de Florence :

VIII. 1 (= 7). S'amor vivo è nel mondo
2 (= 8). È nel amicho nostro al qual tu vai :
3 (= 9). Canzon, tu'l troverai
4 (= 10). Mezzo dentro in Fiorenza e mezzo fori.
5 (= 11). Altri non v'è che'ntenda i miei dolori.

Le cardinal Colonna était mort le 3 juillet 1348, et plusieurs des plus chers amis de Pétrarque avaient été enlevés en 1348 et 1349. Ayant appris, vers le 26-28 novembre 1349, que son cher confident d'amour, Sennuccio del Bene, venait de succomber lui aussi, Pétrarque a naturellement dû abandonner l'envoi en question, et il l'a fait remplacer successivement par les trois rédactions d'envois que j'ai essayé de restituer dans mon édition.

Mais nous n'en sommes pas encore là. Soit que le poète ait écrit l'envoi *S'Amor vivo* avant d'entamer la canzone même, soit qu'il ait composé d'abord la rédaction du fol. « 13 » et qu'il l'ait terminée au haut du fol. « 14 », ainsi que je l'ai d'abord supposé, il a dû écrire encore d'autres débuts ou ébauches avant de se résoudre pour la forme de la *canzone*, seule digne, à la vérité, d'un si douloureux et si grave sujet. Voici, pour abréger autant que possible, l'ordre probable de ces compositions :

1. Occhi dolenti! Accompagnate il core,
2. Piangete omai (mentre) quanto la vita dura,

3. Poi che'l *Sol vi si oscura*
4. Che lieti vi facea col suo splendore.
5. Poscia che'l lume de' begli occhi (è) ai spento,
6. *Morte spietata* e fera,
7. Che solea far *serena* la mia *vita*,
8. A qual duol mi reservi, a qual tormento?...

(Fol. ' 14 recto '.)

Ainsi qu'on le voit, c'est un fragment, le début d'une ***ballata***. Il l'a vite abandonné, dès qu'il se sera souvenu du début d'un de ses vieux sonnets : *Occhi, piangete ! Accompagnate il core.* Le schéma de ce fragment *ABbACdEC*... est identique, si ce n'est pour le dernier vers (*C* au lieu de *D*), au schéma suivi dans le fragment du 17 mai 1348, *Fèlice stato* (voy. ci-dessus).

Suit, au milieu de la même page du manuscrit, « 14 *recto* », une autre ballata, achevée celle-là, que je transcris :

1. Amor! Quand'io credea
2. Qualche merito aver di tanta fede,
3. Tolta m'è quella ond'io attendea mercede.
4. ([O]) Ai, *dispietata morte*! (O) Ai, crudel vita!
5. L'uno m'à (posto) messo in doglia,
6. E mie speranze *in sul* (fiore) *fiorire* [+ à] spente;
7. L'altra mi tien qua giù, *contra mia voglia*,
8. E Lei *che se n'è gita*
9. *Seguir non posso*, ch'ella nol (conti) consente.
10. Ma pur ((continuamente) (Ma pur sempre presente) (Pur ad ogni or presente),) ogni or presente,
11. (I) Nel mezzo del mio cor Madonna siede,
12. *E qual è La mia vita, ella se'l vede.*

Cette ballata se trouve, un peu modifiée, dans toutes les éditions du *Canzoniere*. Elle est accompagnée, au ms. 3196, de plusieurs notes qu'il est utile de reproduire ici, dans l'ordre que je suppose le plus naturel. Avant la transcription il fait cette annotation pour mémoire :

1348, septembris .1. circa vesperas.

Plus tard, mais avant févr. 1356, il ajoute, à gauche de la note qu'on vient de lire :

Alibi scripsi hoc principium, sed non vacat querere.

Ayant trouvé enfin — probablement dans quelque « ***alia papiro*** » ou quelque recueil de ses poésies fait entre 1349 et

1356 — ce qu'il cherchait, il écrit un renvoi au-dessus du mot *credea* du premier vers, et annote :

Hoc est principium unius plebeie cantionis, d[icte] s[upra], Amor, quando fioria Mia spene e'l guidardon di tanta f. &c.

Au-dessus de cette remarque, il écrit (aussitôt) la date : *1356. 7 febr.* (il y a ici, sept fois répété, le chiffre 7, — la plume étant mauvaise), *prima face.*

Ce n'est pas tout. Il annote encore, bien plus tard, à gauche, au-dessus de *Alibi* :

Transcripsi in ordine post tot annos, 1368, octobris (?) 31°, mane, quibusdam &c.

Et enfin (?) il écrit au bas de la page, à gauche, une remarque à peine lisible, et que j'interprète un peu autrement que M. Salvo-Cozzo [1]. Il s'agit de son premier *Index.*

Hanc scripsi, non advertens (?) quod esset transcripta. Sed QUERENS *et inveniens* COMPOSUI PRINCIPIA *complurium hodie[decembris]*...

Il est donc assuré que la ballata *Amor, quand'io credea* était composée dès le 1er sept. 1348 ; il est très probable que le fragment de ballata qui la précède au manuscrit, et qui se trouve au-dessous de l'envoi abandonné *S'Amor vivo è nel mondo*, je veux dire (n° 1) *Occhi dolenti* (voy. ci-dessus), a été écrit avant le 1er septembre, par conséquent entre le 19 mai et le 1er septembre 1348. Or, puisque la ballata complète (n° 2) *Amor, quand'io credea*, contient en partie des expressions — je les ai soulignées — qui reviennent dans la canzone (n° 5) *Che debb'io far*, je la crois *antérieure* au début de la *canzone* (n° 3) *Amore, in pianto* etc., début qui contient des réminiscences de la ballata, et qui, d'un autre côté, se trouve reproduit dans la première rédaction de la canzone (n° 4), achevée et corrigée en 1348 et 1349, *Che debb'io far* ?

Pétrarque aurait donc abandonné la forme de *ballata*, pour finir sa plainte sous forme de canzone. Mon résultat est donc que la canzone *Che debb'io far* ? n'a pas été commencée avant le 1er septembre 1348, et ce résultat s'accorde mieux avec « *l'una et l'altra* colonna » de la str. V (cf. mon mémoire p. 5 et 15).

Comme pour nous éviter de penser ici au cardinal Colonna, il semble avoir ordonné d'écrire au ms. sur vélin, Vat. 3195,

1. Voy. Salvo-Cozzo, *Le « Rime Sparse »*, Torino, Lœscher, 1897, p. 42.

fol. 54 *verso* ce « colomna », avec une *m*. Il faut comparer à cette strophe deux sonnets, *Rotta è l'alta colonna* et *Signor mio caro*, que j'étudie à part pour en vérifier la date. L'un et l'autre me semblent composés après 1348.

FR. WULFF.

CANLE ET SES DÉRIVÉS

Jusqu'à présent ce mot *canle* n'a été relevé que dans Gillon le Muisit. Scheler, dans son *Étude lexicologique* sur les poésies du chanoine tournaisien, en cite neuf exemples, où le sens le moins douteux et le plus général est celui de « chalandise », en sorte que le dérivé *acanlé*, recueilli par Godefroy, signifie certainement, et non pas « peut-être », comme il le dit, « achalandé ». Gilles li Muisis a de plus employé *acanler* neutralement dans ce passage (t. I, 180) :

> Par toutes pars dou munde fait convent assanler
> Et ou service Dieu les a fait *acanler*,

c'est-à-dire « les a fait être assidus au service de Dieu, les a rendus, pour ainsi dire, ses chalands ». *Canle* a dû être longtemps en usage dans le pays vallon et même dans la région normano-picarde, car l'on en trouve encore dans la langue populaire un autre dérivé en plein XVIIe siècle :

> No z' a fait à l'entrée un privez vitement;
> Chela a *décanlé* du depis notte halle,
> Pour che qu'en y entrant no n'y sent que le bren.
> (David Ferrand, *Muse Normande*, III, 96, Héron.)

Le laborieux et savant éditeur de la *Muse Normande*, M. Héron, explique *décanlé* par « coulé », ce qu n'est qu'un à peu près : le sens exact est évidemment « désachalandé ». Il est probable que les formes françaises *chanle*, *achanler*, *deschanler* ont existé parallèlement à *canle*, *acanler*, *descanler*. L'existence de *chanlant*, dont M. Tobler (*Verm. Beiträge*, I^2^, 25) a cité plusieurs exemples du XIIIe siècle, le prouverait déjà, et j'ai trouvé *desachanler* dans un document de 1412 : « Estienne Girard et sa femme Jehanne... seront tenus de tenir, garder et gouverner bien et honnestement et deuement le dit tenement et

estuves, sans les *desachanler* par y fesant mal gouvernement ou deshonneste (*Bulletin de la Commission des antiquités de Rouen*, t. XI, 87). »

Par leur signification, *canle* et ses dérivés se rattachent à *chaloir* (*canlant* = *chaland*); mais la présence de l'*n* empêche de les rattacher étymologiquement à ce verbe.

A. DELBOULLE.

CRANE

Ce mot dans le Dictionnaire de Godefroy n'est suivi que d'un seul exemple, à la date de 1269.

En voici un autre de 1366 extrait d'un texte wallon comme celui de Godefroy, ce qui prouve que *crane* n'a guère été usité que dans la région flamande.

Que ceulx de la *crane* de Bruges et dou Dam soient tenus a delivrer as marchans et maronniers de la dicte seignourie, tantost et sans delay, quant requis en seront, corauls et batiauls pour deschargier leur avoir et mettre en lieu sauf; et que tantost puis qu'ils seront venus au *crane* il soient guindez et mis en cheliers par quoy les marchans n'en aient domage; et se ceulx du *crane* ne leur delivrassent tantost escutes et corauls que la ley dou lieu les doit constraindre a les delivrer; et se per non vouloir deschargier, les diz marchans rechoivent aucuns domaiges, les devant diz de le *crane* soient tenus de restituer le dit domaige au dit de la loy dou lieu. » (Confirmation par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, des privilèges accordés aux marchands espagnols par le comte Louis de Male. Cité ap. Jules Finot, *Relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge*, p. 337.)

Godefroy explique ce mot, dans l'exemple qu'il donne (*ung instrument qu'on appelle communément* crane), par « éprouvete », mais avec un point d'interrogation. C'est tout simplement le bas-allemand *kran* ou *krane*, le néerl. *krane*, l'angl. *crane*, qui désignent l'oiseau que nous appelons grue, et aussi, par assimilation de forme comme en français, cet appareil qui sert à soulever des fardeaux et particulièrement à décharger sur les quais les marchandises des navires[1].

A. DELBOULLE.

---

1. Cf. le *Dict. general*, article *Crône* 2.

ANCIEN FRANÇ. *FAUTERNE*[1]

On lit l'article suivant dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de F. Godefroy :

SANTEINE, s. f., santonine :

Plus fu amere l'iaue que li rois ot beue
Que suie, ne *santeine*, n'alogne ne ceue.
(*Roum. d'Alixandre*, f° 44[a], Michelant.) Imprimé *santerne*.

Il n'arrive pas souvent à F. Godefroy de se risquer à faire de la critique verbale, et c'est heureux; pour une fois qu'il l'a tenté, cela ne lui a pas réussi. Le manuscrit suivi par Michelant, Bibl. nat. franç. 786, porte bien, comme il l'a imprimé, *santerne*. J'ai collationné le passage sur quatorze autres manuscrits du *Roman d'Alexandre* qui sont à Paris. Voici les résultats de cette collation. Huit manuscrits ont remplacé ce mot embarrassant par un équivalent : sept donnent *suie destrempee* ou *destempree* (Bibl. nat. 368, f° 70[a]; 790, f° 57[a]; 1635, f° 137[a]; 15094, f° 127[a]; 15095, f° 147[a]; 25517, f° 121[b]); le huitième, *lescive meslee* (Bibl. nat. 789, f° 52[c]). Sur les six autres, deux donnent *fauterne* (Bibl. nat. 787, f° 56[a]; 792, f° 98[d]), un *fanterne* (Arsenal 3472, f° 30[b]); un *santerne* (Bibl. nat. 375, f° 189[a]); un, *fautre* (Bibl. nat. 24366, f° 114[d]); un, *siterne* (Bibl. nat. 791, f° 45[a]).

Il est tout à fait certain que la bonne leçon est *fauterne*, et ce mot doit prendre place dans le vocabulaire de l'ancien français; c'est le nom porté dans une grande partie de la France par une variété d'aristoloche. Ce nom est particulièrement vivant dans le domaine provençal. Voici l'article que lui consacre Mistral :

« FÒUTERLO, *fousterlo, foustello* (Var), *fousterno, fôuterno, fouterno, fantérno, finterno* (rouerg.), *foutério, fauterbo, panterno* (l.) (v. fr. *foterne*, du lat. fusterna, nodosité), s. f. Aristoloche clématite, plante qui croît abondamment dans certaines vignes et qui communique au vin une saveur et une odeur désagréables[2]. »

---

1. Je tiens à remercier MM. Eug. Rolland et le Dr Dorveaux de l'obligeance avec laquelle ils ont mis à ma disposition leurs notes et leur érudition spéciale; je leur dois plusieurs indications importantes.

2. Aux formes indiquées dans cet article, on peut ajouter *infauterno*, usité à Montpellier, que le Dr Louis Planchon note *infaouterna* (Plantes médicinales de l'Hérault, Montpellier, 1899).

Ce n'est pas sans raison que Mistral invoque l'ancien français *foterne*. Voici, en effet, ce qu'on lit dans Godefroy :

FOTERLE, *foterne*, s. f., l'aristoloche ronde :
Malum terræ, c'est l'aristologie ronde... Le François dit sarrazine et *foterle* ou *foterne* (JOUB. *Interpr. des dict. pharmac.*, éd. 1598).

Le mot, sous sa double forme, a été recueilli par Cotgrave, et de là il a passé chez Antoine Oudin et chez Duez ; il est encore dans le Trévoux de 1771, au moins sous la forme *foterne*. Il serait facile, mais sans grand profit, d'en trouver d'autres mentions, notamment dans les ouvrages spéciaux de botanique, depuis le XVIe siècle. Je relève seulement, comme particulièrement intéressant, un passage du commentaire de Hugues Solier, médecin provençal, sur Aétius :

Aristolochia in tria genera fastigiatur, longa, rotunda et clematitim. Longa officinis nomen retinet ; Arabibus *faufel*, nostratibus *Fauterlo*, et Delphinatibus *de blousons* nominatur ; Gallis iam aristolochiae (*sic*) dici cœpit. Rotunda suam quoque nomenclationem servat ; nostris autem *fellayo*[1], ab amaritudine, quasi fellago[2].

La présence de *fauterne* dans la partie du roman d'*Alexandre* qui a pour auteur Lambert le Tort suffirait à elle seule pour prouver que ce nom de l'aristoloche était commun autrefois au nord et au midi de la France ; mais on peut invoquer encore le témoignage d'un manuscrit namurois du XVe siècle étudié par M. Camus. On lit en effet dans ce recueil médical : « Et se faites li boire dujus de *fruterne*[3] ». L'éditeur a fort justement conjecturé qu'il s'agissait de l'aristoloche et il a rapproché *fruterne* du *foterle* des auteurs du XVIe siècle : je ne doute pas qu'il faille corriger le manuscrit et lire *fauterne* au lieu de *fruterne*. Enfin, il est intéressant de constater que le mot est encore vivant aujourd'hui dans le parler du Poitou, comme en fait foi cette

1. Le mot *fellayo* ne figure pas dans Mistral.

2. *Aetii... Tetrabiblos...*, accesserunt... de simplicibus scholia per Hugonem Solerii, p. 54 de l'édition de 1560. Sur l'auteur du commentaire, voyez Legré, *La Botanique en Provence au XVIe siècle*, Hugues de Solier (Marseille, Aubertin, 1899), p. 20. L'étymologie de *fellayo* donnée par Solier a du bon ; on ne peut en dire autant de celle de *fauterno* proposée par l'abbé de Sauvages : fel terrae.

3. *Revue des langues romanes*, XXXVIII, 163.

citation : « *Fautarne*, plante qui vient dans les blés et dont la graine communique au pain un goût d'amertume très prononcé[1]. »

J'espère qu'il ne subsiste aucun doute maintenant sur la bonne leçon des vers de Lambert le Tort, et que le lecteur est convaincu des droits de l'aristoloche à prendre place parmi les amers, à côté de la suie, de l'absinthe et de la ciguë :

> Plus fu amere l'iaue que li rois ot beüe
> Que suie ne fauterne n'alogne ne ceüe.

Je n'ajoute qu'un mot, sur l'étymologie. *Fauterne* est le latin falterna, qui figure, comme nom de l'aristoloche, dans les *Dynamidia*, recueil de matière médicale publié par Angelo Mai d'après un manuscrit qu'il déclare être du xe siècle[2]. Mais à quelle langue appartient en définitive falterna, je l'ignore[3].

A. THOMAS.

GANELON ET LE BRETON *GANAS*

On trouve en moyen-breton un mot *ganes*, signifiant « traître, fourbe », connu plutôt aujourd'hui sous la forme *ganas*. M. Ernault, dans son *Dictonnaire étymologique du moyen-breton*, le fait venir d'un bas-latin gannum, « moquerie » ; étymologie adoptée par M. Victor Henry dans son *Lexique étymologique du breton*. Elle soulève plusieurs graves difficultés : le sens est fort différent ; de plus, si c'est un emprunt latin ancien, il est surprenant qu'il n'y en ait trace ni en gallois,

---

1. Lacuve, dans *Revue des trad. pop.*, 1895, p. 354.

2. *Class. auctorum*... VII, 441 : « Aristolochiae, id est falternae, hoc est raiae genera sunt tria. » Falterna a été relevé par M. Wölfflin dans ses *Addenda lexicis latinis* (*Archiv fur lat. Lexicogr.*, III, 133) ; le rapprochement qu'il fait avec l'article falternum de Papias (*succinum ad similitudinem vini et mellis dictum*) ne nous avance guère.

3. L'allemand appelle le liseron *Faltblume* (fleur pliante) ; mais il n'y a aucune vraisemblance, au point de vue botanique, à voir dans falterna le radical germanique falth- « plier ». D'autre part, il est bon de noter que les *Dynamidia* sortent de l'école de Salerne (E. Meyer, *Gesch. der Botanik*, III, 488), de sorte que falterna appartient à la fois à l'Italie et à la Gaule.

ni en cornique; enfin ce qui est décisif, c'est la terminaison *-es*, absolument inexplicable dans un nom qui n'est pas féminin : *a priori*, ce ne peut être qu'une terminaison française de l'époque où *s* se prononçait encore : cf. breton *Charles* (écrit *Charlès*), *Jakes* = *Jacques* (prononcez *e* comme *e* féminin français + *s*), etc. *Ganes* est tout simplement le cas sujet du nom de Ganelon, forme bien connue et bien établie (*Gannes*, *Guenes*). *Ganes* joue, en breton, le même rôle que *Ganelon* en français, où il est devenu synonyme de traître et a donné le verbe *ganelonner*.

Un nom rare, je crois, en France, celui de Pinabel, connu également par la *Chanson de Roland*, est assez répandu, comme nom propre, dans la région de Saint-Malo.

J. Loth.

COMPTES RENDUS

W. MEYER-LÜBKE. **Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft.** Heidelberg, Winter, 1901 ; in-8, X-224 p. (*Sammlung romanischer Elementarbücher hgg. v.* W. Meyer-Lübke ; *erste Reihe, Grammatiken* : I).

Les étudiants en philologie romane des pays de langue allemande sont assurément mieux partagés, au moins en fait de livres élémentaires, que les élèves de nos universités. La *Romania* a déjà annoncé (XXX, 468 et 621) les deux collections de *Romanische Lehr-* ou *Elementarbücher*, qui, le *Grundriss* de Gröber encore inachevé, allaient se publier concurremment à Halle et à Heidelberg. Voici le premier volume de la collection de Heidelberg, dont la direction générale appartient à M. Meyer-Lübke, et qui semble préparée avec un sens très net de ce qui est immédiatement nécessaire et réalisable : l'ouvrage sur le *moyen-français* que nous fait espérer M. Schneegans, le *Lexique de l'ancien français* de M. Warnke et le *Lexique provençal* de M. Levy seront particulièrement bienvenus.

Dans ce volume d' « Introduction », M. Meyer-Lübke s'est proposé de donner, non une *urromanische Grammatik*, mais une « orientation dans le domaine de la linguistique romane », de « montrer au débutant quelles tâches sont à accomplir, quels problèmes à résoudre, par quel chemin il faut chercher à y parvenir, jusqu'à quel point l'on s'y est avancé » ; au reste il ne veut pas être complet et prétend « indiquer le chemin plutôt qu'y conduire par la main ». De fait, il est facile de constater dans tout l'ouvrage, avec un remarquable effort de clarté, le désir de ne donner que l'essentiel et le plus sûr et de s'abstenir des généralités trop hasardeuses aussi bien que des détails trop peu importants. Toutefois l'on peut douter que les professeurs de philologie romane reconnaissent dans ce volume le manuel de philologie à placer d'abord entre les mains des étudiants novices. Ceux-ci y trouveraient trop de disproportion et de lacunes et encore trop d'obscurités. C'est ainsi que M. M.-L. s'est résolu à exclure la syntaxe de son tableau de la linguistique romane. Les raisons de cette exclusion sont données dans la préface (p. VIII) ; on les entend ; on s'étonne qu'elles aient paru décisives : M. M.-L. invoque la très réelle difficulté de la reconstruction du latin vulgaire sur la base des langues romanes pour tout ce qui est fait de syntaxe. Mais précisément il s'est défendu d'avoir voulu faire une *urromanische Grammatik* ; il déclare s'être

contenté d'indiquer les problèmes, les solutions acquises, les voies où pourront se rencontrer les solutions nouvelles : l'on se serait volontiers contenté aussi pour la syntaxe d'indications de ce genre, qui auraient été infiniment précieuses, si fragmentaires qu'elles eussent pu être. M. M.-L. nous dit encore qu'il ne voulait pas récrire tout simplement le tome III de sa *Romanische Grammatik*, et qu'il n'y pouvait encore rien ajouter de nouveau, c'est-à-dire que ce *débutant*, à qui s'adresse M. M.-L., va être forcé de recourir à la *Syntaxe* (*Rom. Gram.* III), qui, pour être un très beau livre et le résultat d'un admirable effort, pour être d'allure moins pénible et d'aspect moins hérissé que les volumes précédents, — en partie d'ailleurs (et le mérite de M. M.-L. n'en est que plus grand), parce qu'il y a pour la syntaxe moins de travaux préparatoires et moins de faits réunis, surtout de phénomènes dialectaux, — n'en est pas moins encore un livre qu'on consulte avec fruit, mais qu'on lit avec peine, et qui facilite la recherche des solutions plus qu'il n'y invite. — Pour la *morphologie*, les onze paragraphes consacrés aux substantifs traitent à peu près exclusivement du sort des neutres ou des changements de déclinaison, mais toutes les questions de survivance et de répartition en roman des cas latins, ce qui est, après tout, l'essentiel dans le système flexionnel roman, sont volontairement écartées. Et, sans sortir de l'étude des déclinaisons, il suffira de lire, entre autres, le § 153 consacré au type scriba — scribánis pour se convaincre que l'effort de clarté de M. M.-L. n'a pas toujours réussi à le mettre à la portée des débutants. Ce sont là défauts très secondaires, mais qui nous forcent à considérer l'ouvrage de M. M.-L., peut-être comme un excellent résumé, non pas à coup sûr comme le livre élémentaire et d'introduction qui nous était annoncé.

Par contre, les romanistes déjà renseignés et qui voudront coordonner les résultats de leur apprentissage scientifique avant de poursuivre à leur tour l'œuvre de leurs devanciers trouveront dans l'ouvrage de M. M.-L. un memento commode et des indications précieuses. Ils y verront d'abord un essai de classification nouvelle des études romanes, que M. M.-L. groupe sous deux chefs : *biologische Aufgaben*, *paläontologische Aufgaben*, suivant qu'elles s'attachent à la série chronologique des faits, au développement historique, à la vie de la langue, ou que, à l'aide des formes récentes, elles remontent aux étapes plus anciennes, inconnues ou mal connues. Le choix des termes, au moins du second, n'est peut-être pas des plus heureux : il s'agit en linguistique romane, non, comme ce serait le cas pour des langues disparues sans descendance, de reconstituer un type dont nous n'avons plus que des traces ou des débris fossilisés, mais bien de remonter à un état ancien d'un système qui n'a pas cessé de vivre.

Au reste, M. M.-L. ne s'attache pas au sens strict de ces termes, et dans le court chapitre consacré aux *biologische Aufgaben* il a réuni des matières assez diverses. Nous y trouvons l'indication d'études purement descriptives, qui ne peuvent être appelées *biologiques* que par une sorte de jeu de mots, et qui ont bien une matière vivante, mais s'y appliquent non en tant qu'elle vit, c'est-à-dire se

modifie, mais en tant qu'elle est présente et permet l'observation directe : *phonétique physiologique* ou *expérimentale*, qui directement, ne peut noter que l'état actuel du système des sons dans une langue donnée ; *géographie dialectale* ; et, puisque M. M.-L. parle, avec raison, dans ce chapitre des origines sociales diverses d'un emploi lexical ou même d'une modification phonétique, il faudrait classer ici l'étude (encore sans nom, je crois) de la répartition sociale, à l'heure présente, des sons, mots, formes et constructions, où viendrait se fondre l'étude des argots et langages techniques. On peut d'ailleurs reporter ces études dans le passé, tenter, par exemple, la géographie d'un trait dialectal au XIIIe siècle, et là nous sommes en pleine paléontologie.

Mais c'est bien, si l'on veut, faire une étude biologique que suivre un son, dans une région, de sa production à sa disparition, de voir un mot se former ou se perdre, de rechercher les rapports de la langue littéraire et de la langue parlée, de retracer la formation et les luttes des dialectes et de la langue commune, la naissance et la mort des patois, etc.

Enfin, il est des études qui ne se préoccupent ni de description, ni de reconstitution ou d'histoire, et qui doivent attendre que les faits soient acquis, que l'histoire soit sûre, pour en tirer des conclusions sur les tendances et les modifications de l'esprit humain (*Sprachpsychologie, étude de l'onomatopée*, etc.) : celles-là non plus ne sont pas biologiques et ne devraient pas être classées ici. Mais il était utile d'indiquer la richesse et l'intérêt de ces champs d'étude ouverts aux romanistes. De même, si l'on peut s'étonner d'abord de la division du chapitre des *palãontologische Aufgaben* ; *a*) *Lateinisch und Romanisch*, *b*) *Vorlateinisch und Rom.*, *c*) *Die Ortsnamenforschung*, la séparation des noms de lieux du reste de la matière romane a du moins l'avantage de mettre en plus vive lumière l'utilité de la toponomastique. Enfin, au cours de l'ouvrage, et ce n'en est pas le moindre intérêt, M. M.-L. a indiqué nombre de recherches à commencer ou à poursuivre.

Voici, suivant le plan même du livre, les points qu'il nous paraît intéressant de signaler.

Le chap. II insiste assez longuement sur les origines de la division linguistique du domaine roman. M. M.-L. qui avait jadis adopté pleinement la théorie de Gröber, y renonce, pour ce qu'elle a d'absolu, par une formule excellente : « Les différences [dans l'état du latin aux différentes époques de la colonisation] ne sont pas en elles-mêmes très importantes ; et elles ont été en partie supprimées, parce que les pays romanisés de bonne heure, eux aussi, sont restés avec l'Italie en relation continue et en ont reçu de continuels renforts de colons. Ainsi l'âge différent du latin dans les divers domaines peut bien expliquer des différences dans les langues romanes, mais non pas la différence des langues romanes. » Il écarte aussi l'influence ethnique, si rarement démontrée, et si souvent indémontrable, étant donnée notre ignorance des idiomes pré-romans. L'élément le plus important de différenciation reste donc l'existence ou l'absence de relations entre régions diverses de la Romania. Mais cette notion de « relations » est très complexe : les relations politiques,

les rapports commerciaux se mêlent, se renforcent ou se contrarient, et il me semble que M. M.-L. a beaucoup trop précisé lorsqu'il a identifié le plus souvent, au moins pour le passé, la limite des relations et la frontière politique. Il présente, il est vrai, à l'appui de sa thèse un exemple qui paraît décisif : reprenant, en la précisant, une idée de M. Boehmer, M. M.-L. pense que, si les dialectes franco-provençaux, développés en partie comme le français du nord, s'en séparent pour d'autres phénomènes, « cette nouvelle organisation linguistique est due à une nouvelle organisation politique » : « ce groupe dialectal se superpose assez exactement à l'ancien royaume bourguignon tel qu'il se constitua définitivement sous Boson Ier, plus précisément avec la Bourgogne supérieure et la Bourgogne cis-jurane du IXe siècle ». — La géographie politique de la région occupée aujourd'hui par les parlers franco provençaux subit du VIIIe au Xe siècle des modifications assez nombreuses[1]. Les deux faits les plus importants sont la constitution, en 879, au profit du comte Boson, du royaume de Provence, et, en 888, du royaume de Bourgogne jurane au profit de Rodolphe Ier. Le domaine franco-provençal recouvre des parties de ces deux royaumes ; il ne coïncide que très imparfaitement avec leurs frontières. La coïncidence n'est vraiment notable que sur les limites du Lyonnais, qui, depuis le début du IXe siècle déjà, avait assez souvent changé de maître, tour à tour entre les mains des rois francs et des rois de Provence. Dans ces conditions, la limitation linguistique est-elle, aussi nettement que le dit M. M.-L., fonction de cette limitation politique nouvelle et tardive dont il est difficile d'assurer qu'elle a changé quelque chose à la vie de cette région ? Provisoirement il semble plus sûr de s'en tenir à ce qu'a suggéré M. Suchier en choisissant le nom de *moyen-rhodanien* : c'est la vallée du Rhône, avec Lyon et Genève comme foyers, qui semble avoir groupé tous les points de la région franco-provençale et leur avoir donné leur individualité linguistique.

La *matière de la linguistique romane* (chap. III), c'est le trésor des mots romans en y comprenant les noms de personnes et de lieux. M. M.-L. n'insiste pas sur l'étude des noms de personnes, mais il montre par des exemples l'utilité des noms de lieux : ainsi de noms comme *Chalonnes* < Calonna, il tire la preuve que le passage de a protonique postpalatal à *e* a été entravé par une *l* suivante, opinion très différente de celle qu'il avait autrefois présentée (*Rom. Gram.*, I, § 361).

Mais la formule *der Stoff, an dem man ganz eigentlich die Veränderungen der Sprache beobachten kann, derjenige ist, der ihr ihr ganzes Leben hindurch angehört hat* est fâcheuse : la délimitation du *ganzes Leben* ne peut être qu'arbitraire[2], et il faudrait l'indiquer. Pour l'*élément latin*, M. M.-L. insiste avec raison sur

---

1. Cf. Longnon, *Atlas historique de la France* (pl. VI), et Poupardin, *Le royaume de Provence* (855-933) (Bibl. de l'École des Hautes-Études, CXXXI, 1901).

2. Cf. G. Paris, *Journal des savants*, mai 1900, à propos d'une formule toute semblable de H. Berger (*Die Lehnwörter in der franz. Sprache ältester Zeit*).

l'importance des formes savantes dès le latin vulgaire, mais ici il aurait fallu distinguer nettement les modifications formelles subies par les mots d'emprunt sous l'influence analogique de mots héréditaires apparentés (p. ex. les assimilations de suffixes) des modifications proprement phonétiques subies en commun par les mots héréditaires et par les mots d'emprunt parce que ceux-ci ont été empruntés avant la date de la modification. — M. M.-L. avait signalé ailleurs l'importance de l'élément grec en latin vulgaire et l'absence de travaux sur cette question (*Rom. Gram.*, I, § 16-17) : c'était ici le lieu d'une nouvelle mention. — Pour l'*élément celtique*, M. M.-L. a adopté un classement ingénieux suivant l'extension plus ou moins grande du domaine où survit chaque mot celtique. — Les *éléments germaniques* sont divisés en deux classes, suivant qu'ils remontent à une époque antérieure à la séparation des dialectes germaniques ou qu'ils portent en eux des caractères dialectaux. Le § 18, sur le mélange récent du germanique et du latin dans les Grisons, est intéressant; mais des faits semblables ne peuvent-ils pas se trouver ailleurs, et ne fallait-il pas l'indiquer? Et puisqu'il s'agit ici en particulier de mots construits selon des formules germaniques (*avon siet ons* d'après *vor sieben Jahren*), n'y a-t-il pas à rechercher si cette influence ne s'est pas produite à une époque beaucoup plus ancienne sur tous les points du domaine roman envahis par les Germains[1] ?

Chap. IV (*Biologische Aufgaben*) § 50. Des conclusions négatives de l'analyse physiologique peuvent-elles vraiment donner une certitude à la phonétique historique? De ce que, à un moment donné, la distance semble très grande entre les groupes tr et cr, peut-on conclure que tr > *cr* est toujours impossible? et si tremere ne suffit pas à nous expliquer le fr. *craindre*, n'est-ce pas en dernière analyse, et uniquement, parce que partout ailleurs tr- se maintient en français?

Dans le ch. V (*Palaontologische Aufgaben*), qui constitue une véritable grammaire du latin vulgaire, nous noterons que l'opinion de M. M.-L. sur le droit pour les romanistes de reconstituer, sur la seule base du roman, mais avec des réserves, l'état du latin postulé par le développement ultérieur s'affirme de nouveau; et nous ne pouvons que souscrire à ces autres idées : le roman a pour base à peu près le latin de Rome devenu langue commune (*Gemeinrömisch*) du début (?) de notre ère; — les courants dialectaux qui, à cette époque, se font jour à Rome n'ont pas persisté (cf. le maintien de au malgré les exemples latins de réduction à o); — dans la latinité postérieure, des développements ont pu se produire qui n'aient pas laissé de traces en roman; — le même phénomène peut se retrouver en roman et dans le latin ancien, sans qu'il faille *a priori* croire à une dépendance (§ 77 et 78). Au § 72, M. M.-L. rejette la forme *tragere pour trahere, qu'il juge inutile pour expliquer le développement roman : fr. *traire* < trahere est parallèle à *aire* <

1. Cf. sur l'origine germanique de *on* + verbe actif, Brunot dans Petit de Julleville, *Hist. de la littérature française*, I, LXXI.

aere ; mais *aire* (*put aire, bon aire*) < aere est bien douteux, et, avec *air*, l'accord phonétique disparaît. — Le § 90 contient un intéressant essai pour expliquer la séparation du sarde, par exemple pour le traitement de ę (ī et ē). On ne peut songer à une séparation linguistique ancienne de la Sardaigne et de l'Italie : la conquête de la Sardaigne était très incomplète encore au Ier siècle, et la colonie romaine ne pouvait vivre isolée de la métropole ; l'envoi continuel de troupes et surtout les relations dues au commerce actif des blés entre l'île et Rome durent empêcher toute différence linguistique importante ; mais, en 458, Genséric s'empare de l'île et la rattache au royaume d'Afrique. De ce jour les rapports avec l'Italie cessent, et l'île ne prend plus part au développement roman. Remarquons qu'ici la coïncidence de la séparation linguistique et de la séparation politique ne fait plus difficulté ; il s'agit d'une île assez éloignée du continent, exploitée comme colonie, plutôt qu'en relation d'échanges, et la ruine ou l'insécurité des flottes peut amener une cessation brusque et totale de rapports. — § 94, M. M.-L., renonce à l'explication de frīgidus > frīgidus sous l'influence de rīgidus et propose la série *frījdus > frījdus, par dissimilation de jj. — § 14. *Pǫmex pour pūmex pourrait être dû, d'après M. M.-L., à l'origine napolitaine du mot et de la chose, le passage de ų à ǫ devant m étant normal dans ce cas. — § 157. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler (*Romania*, XXXIX, 287, note) que l'inscription C. I. L. III 2377 (237 dans la note citée est le résultat d'une erreur typographique) ne présente pas la forme *inpsuius*.

Dans les §§ 179-195, *Vorlateinisch und Romanisch*, M. M.-L. étudie, avec une très grande et nécessaire prudence, l'influence qu'a pu exercer sur le développement roman en chaque région le substrat celtique, ibérique ou italique (ou araucanien, dans l'Amérique du Sud) : il ne semble pas que les opinions qu'il avait exposées dans sa *Grammaire* aient été sensiblement modifiées.

Les §§ 196-216, *Ortsnamenforschung*, forment la partie la plus attrayante du livre et donnent une idée très nette de la richesse de cette source de renseignements qu'est la toponomastique, mais aussi de la très grande difficulté d'utilisation de ces données. Peut-être aurait-on pu ici mettre en plus vive lumière le secours qu'apporte l'étude des noms de lieux à la géographie linguistique (cf. cependant § 26).

L'ouvrage se termine par un index rendu très nécessaire par le grand nombre des indications de détail ; une bibliographie générale au début du livre, des renseignements bibliographiques précis joints à l'exposé de chaque question ajoutent encore à l'utilité du travail de M. Meyer-Lübke.

J'ai dit que ce manuel de 200 pages, si plein de faits et d'idées, ne me paraissait pas avoir atteint le but pédagogique que l'auteur s'était proposé. Mais il sera certainement pour les étudiants un guide prudent et sûr, sinon toujours suffisant et facile à suivre, un utile excitant à toucher aux problèmes les plus hauts, à user des méthodes les plus délicates de la philologie romane, et, pour tous les romanistes, un tableau des résultats acquis et des recherches entreprises toujours précieux à consulter. MARIO ROQUES.

Altfranzœsisches Uebungsbuch, zum Gebrauch bei Vorlesungen und Seminarübungen, hgg. von W. Förster und E. Koschwitz. Erster Teil. Die ältesten Denkmäler, mit zwei Steindrucktafeln. Zweite vermehrte Auflage. Leipzig, O. Reisland, 1902. In-8, IV-247 pages.

La première édition de cette première livraison de l'*Altfranzösisches Uebungsbuch* a paru en 1884. La seconde en diffère : 1° par des corrections de détail et par la mise à jour de la bibliographie; 2° par l'addition de morceaux qui ne nous paraissent pas prendre légitimement place entre les « plus anciens documents de la langue » qu'annonce le titre, à savoir : un fragment considérable du plus ancien lapidaire en vers (celui qui fut publié successivement par Beaugendre, par Beckmann et par Pannier), un extrait des Quatre livres des Rois, le Glossaire de Tours publié par M. Delisle dans le t. XXX de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, le mystère de la Résurrection (incomplet) édité successivement par Jubinal (1834) et par Monmerqué et Michel (1842)[1]. Il y a enfin un appendice qui renferme l'*Appendix Proabi*, les gloses grecques-latines publiées pour la première fois dans le tome XVIII[2] des *Notices et extraits des manuscrits*; des extraits de Consentius, *De barbarismis et metaplasmis*, et enfin les 105 vers de l'*Alexandre* de Florence. Ce dernier morceau figurait déjà dans la première édition; mais cette fois M. F. y a joint, d'après le tome I de mon *Alexandre*, les parties correspondantes de la rédaction en vers de dix syllabes. A la fin, deux planches de fac-similés en lithographie. La première — la même qui se trouve dans *Les plus anciens monuments* de M. Koschwitz — reproduit le fragment de Valenciennes. Elle est utile, le fac-similé en héliogravure de l'*Album* de la Société des anciens textes étant mal venu[3]; la seconde, qui est plutôt médiocre, contient les serments, *sainte Eulalie* et le début des deux poèmes de Clermont-Ferrand.

L'*Altfranzösisches Uebungsbuch* étant depuis longtemps connu et apprécié, on ne se propose pas ici d'en faire un compte rendu détaillé, d'autant plus que le système de publication adopté par MM. F. et K. ne s'y prête guère. Ce système, très acceptable en l'espèce, puisque le but de l'ouvrage est de fournir des matières de cours aux professeurs d'ancien français, consiste, on le sait, à présenter non pas des textes constitués, mais les éléments avec lesquels les textes doivent être établis. Il ne s'agit plus dès lors que de vérifier si les éléments en question ont été reproduits exactement. On se contentera de joindre

1. La date de 1870 donnée par M. Förster est celle d'une réimpression qui, croyons-nous, s'est limitée au titre. Monmerqué est mort en 1852.

2. Et non pas VIII, comme il est dit col. 233.

3. L'état du parchemin ne permet pas d'obtenir une bonne reproduction par la photographie. J'ai fait à cet égard des tentatives infructueuses.

à cette annonce de la nouvelle édition un petit nombre de rectifications en quelque sorte matérielles.

Pour la *Vie de saint Alexis*, M. F. donne, comme dans la première édition, en regard du texte de Hildesheim, la copie complète de la leçon que renferme le ms. jadis volé à Tours par Libri, et que possède actuellement la Bibliothèque nationale (N. acq. fr. 4503). Ce qu'on connaissait, avant cette publication, de ce texte (édition G. Paris, 1871 ; éd. Stengel, 1881) dérivait d'une collation que j'avais faite, un peu vite et dans de mauvaises conditions, chez le comte d'Ashburnham [1], en 1867, en prenant pour base l'édition de M. Lidforss (1866). La copie qui a été fournie à M. F. est en général exacte. Elle néglige les corrections qu'un lecteur (du XIIIe siècle, semble-t-il) a introduites dans le texte, principalement en vue de substituer des rimes aux assonnances, et vise ainsi à rétablir le texte tel qu'il était avant ces malencontreuses modifications. Le malheur est que bien souvent le correcteur a gratté la leçon primitive, qui dès lors ne peu plus être retrouvée. En somme la leçon du ms. de Tours, en son état primitif, se rapproche beaucoup de celle du ms. de Hildesheim. J'ai vérifié attentivement la copie imprimée par M. F., et je n'ai à présenter qu'un petit nombre de rectifications [2]. Coupl. 2, v. 4, *falles* est le résultat d'une correction, prem. leçon *fallis*. Coupl. 10, v. 1, *de* et non *le* (qui n'est probablement qu'une faute d'impression). Coupl. 16, les vers 4 et 5 sont intervertis, et le premier mot du dernier est *si* et non *la* ; il faut donc lire : *Drecent lur sigle laissent curre en mer | Si pristrent terre u Deus lur volst duner*. Coupl. 18, v. 2, la première leçon, surchargée d'une façon obscure, n'était sûrement pas *ilut* qui n'aurait aucun sens ; je crois lire *i oït* (Hildesheim *il oït*) ; v. 5 *Damnedeu*, l'*u* gratté. Coupl. 19, v. 5, il y a *ne*, de la première main. Coupl. 26, v. 4 *dementer*, et non *demener*. Coupl. 38, v. 2, la première leçon me semble avoir été *volez* et non *voltz*. Coupl. 55, v. 2, *aparcevant* (qui convient ; bien au sens), et non *apartenant*. Après le coupl. 55, le ms. répète les couplets 48 et 49, mais avec quelques variantes [3] :

Assez le virent e le pere e la mere
E la pulcele unques ne l'aviserent
Ne cil dum ere unc ne li demanderent
Cume fait hum ne de quele cuntree
Suvent le plurent e mult le duluserent.
Suventes feiz lur vit dol demener
E de dulur mult tendrement plurer
Trestut pur lui unques neent pur el
Il les esguarde sil met al cunsirrer
N'a suing qu'il facent tut est a Deu turné.

1. *Ashburnham* et non *Asburnhame*, comme écrit M. Förster.

2. Je ne parle pas de la division des mots, que l'auteur de la copie a voulu reproduire exactement. Il n'y est pas toujours parvenu, mais ce détail n'a aucune importance, et j'ai déjà dit plus d'une fois que la typographie ne se prête pas à cette reproduction.

3. M. F. le dit en note, mais ne donne pas le texte.

Coupl. 56, v. 1, je lis *out* et non *aueit*. Coupl. 63, v. 2, il y a simplement *u*; ce qui a été pris pour un *c* suscrit est une sorte d'accent. Coupl. 65, la fin du dernier vers est probablement *rien* (ou *ren*) *n'en set*. Coupl. 68, v. 5, je crois que le dernier mot était, non pas *crestiens*, comme dans les autres mss., mais *lasnier*. Coupl. 75, v. 1, lire *apostolies*, et non *apostoiles*[1]. Coupl. 97, v. 3, *atente*, et non *ateinte*.

Col. 173-4 est reproduite l'assertion que l'écriture de l'ancien lapidaire (B. N. lat. 14470) est d'une main anglo-normande et de la dernière partie du XIIIe siècle. L'écriture est visiblement italienne et ne paraît pas antérieure au XIIIe siècle. — Col 191-2, c'est à tort que le compte rendu de la *Bible française* de Berger (*Romania*, XVII, 125) est attribué à G. Paris. — Col. 237-8, M. F. dit que dans la *Romania*, IV, 296, j'aurais considéré l'*Alexandre* de Florence comme appartenant au dialecte de Besançon. C'est une erreur : l'article indiqué (et qui n'est pas signé) n'est pas de moi. J'ai conservé dans mes deux éditions, le nom d' « Albéric de Besançon » pour ne pas changer un nom connu, mais je n'ai jamais cru que ce texte appartînt à la Franche-Comté. Même page, M. F. dit que j'ai proposé de corriger *Besançon* en *Briançon* postérieurement à la publication de M. Flechtner, qui attribuait le fragment aux environs de Lyon. Si M. F. veut insinuer par là que ma conjecture m'a été inspirée par M. Flechtner, il se trompe, car, lorsqu'a été imprimée la feuille 6 de mon livre sur la légende d'Alexandre (t. II), le travail de M. Flechtner (1882) n'avait pas encore paru[2]. D'ailleurs l'opinion soutenue par cet auteur m'a toujours paru inadmissible (voir *Romania*, XX, 318).

P. M.

M. Enneccerus. **Versbau und gesangliger Vortrag des aeltesten französischen Liedes**. Ein Beitrag zur Lehre vom rhythmischen verse. Frankfurt a. M., 1901, 1 vol. in-8° de 121 p.

Dans le travail de M. Enneccerus, on peut distinguer deux parties : 1° une théorie nouvelle du vers rythmique ; 2° une application de cette théorie aux deux séquences, latine et française de *Sainte Eulalie*. La théorie paraît fort ingénieuse, mais elle est vulnérable dans ses parties essentielles. La voici en deux mots : Les vers de séquences sont des vers « mesurés », c'est-à-dire divisés en un certain nombre d'intervalles égaux marqués par les temps forts de la mélodie. Le rythme du vers, par conséquent, se confond avec celui de la mélodie ; il réalise les mêmes conditions : il reproduit le mouvement vif et animé des vocalises jubilatoires et, constamment fidèle à l'unité de temps,

1. Simple faute d'impression qui n'existait pas dans la première édition.

2. M. F. ne peut l'ignorer, car je l'ai dit dans une note de la *Romania* (XI, 635) à laquelle il renvoie.

représente une succession ininterrompue de mesures semblables ; le principe de l'unité de temps est capital dans le système de M. E. Une fois, en effet, cette unité fixée (par la question : le rythme du vers est-il binaire ou ternaire ? M. E. n'explique que d'une manière assez évasive comment on y peut répondre avant d'avoir scandé le vers), on ne saurait admettre n'importe quel groupe rythmique dans la composition d'un vers. Si le rythme est binaire (2/4) ; il n'y peut entrer que des groupes iambiques ou trochaïques ; s'il est ternaire (3/4), le vers ne peut être formé que de groupes dactyliques, anapestiques ou encore péoniques. Dans l'idée de M. E., le groupe péonique résout les difficultés apparentes des vers où la méthode traditionnelle reconnaît la présence simultanée de groupes trochaïques ou iambiques et de groupes dactyliques ou anapestiques. M. E. ne se dissimule pas qu'une telle hypothèse est contraire au principe suivant lequel, dans un vers rythmique, la seconde de trois syllabes atones consécutives porte obligatoirement un accent. Mais il s'attache à prouver que ce principe n'a jamais existé que dans l'imagination des théoriciens modernes. Après une lecture attentive de sa démonstration, nous n'osons dire qu'elle nous ait convaincu. Les armes employées par l'auteur nous sont peu familières : la musique liturgique lui fournit le principal de son argumentation. Par exemple, rencontrant dès le début de son travail l'important problème du rythme dans le chant grégorien, M. E. se prononce dans le sens du P. Schubiger contre l'hypothèse du rythme oratoire encore aujourd'hui défendue par l'école de dom Pothier. D'autre part, certains musicologues, partisans comme lui du rythme mesuré, tirent argument du fait qu'au IXe siècle des paroles viennent s'ajouter à la musique des séquences pour prétendre que le mouvement des vocalises jubilatoires s'était alors considérablement ralenti : M. E. admet sans discussion que ces vocalises étaient encore chantées dans le mouvement primitif. Mais ce sont là questions à débattre entre spécialistes. Pour nous, tout disposé que nous soyons à nous fier aux connaissances musicales de M. E., nous trouvons qu'il ne s'explique point avec toute la précision désirable sur la manière dont la versification des séquences marque les temps forts de la mélodie. Il subordonne entièrement l'accent verbal à l'accent rythmique et prétend néanmoins reconnaître la place des temps forts d'après la position des syllabes toniques. C'est un cercle vicieux où la question mal comprise des accents dits « sophistiques » contribue pour une bonne part à faire tourner M. Enneccerus. Encore faudrait-il être bien sûr que les auteurs de séquences ont voulu fixer dans leurs vers les accents des mélodies jubilatoires. Notker le Bègue ne dit pourtant rien de pareil, et son silence est d'autant plus significatif que sur la concordance des syllabes et des différents sons de la mélodie, il ne laisse planer aucun doute : *Singuli motus cantilenae singulas syllabas debent habere.*

La seconde partie du travail de M. E. peut servir de contrôle à la première. Cette épreuve, malheureusement pour l'auteur, est loin de lui être favorable. D'abord, comme M. E. a négligé d'être clair en parlant des signes auxquels

on reconnaît la présence de l'accent rythmique dans le vers, on ne comprend pas pourquoi dans certains cas il se montre si scrupuleux observateur des lois de l'accent tonique et pourquoi dans d'autres il les ignore. Mais ce qui achève de nous ôter toute confiance dans son système, c'est l'étrange façon dont il considère la langue de la séquence française. Selon lui, le poète ajoute ou retranche des syllabes à son gré, soit par syncope, soit par épenthèse, soit par diérèse, procédés qui, s'ils étaient réels, feraient de la séquence d'*Eulalie* un véritable monstre de l'ancienne poésie française. Comme exemple, la traduction du v. 10 a (*Hinein ins Feuer warfen sie sie als es in Glut brennt*) et son commentaire suffisent à prouver que sur la question de langue la fantaisie de M. E. ne connaît pas d'obstacle. Il est trop évident que l'auteur ignore tout de la philologie romane, principes, matériaux, méthodes. Il s'en est tenu à l'excellent commentaire de M. Koschwitz, et faute d'une préparation suffisante, il ne l'a pas toujours compris. On s'explique dès lors qu'il ait pu découvrir tant de choses dans le manuscrit de Valenciennes, entre autres toute une série de signes graphiques destinés à noter les moindres détails du rythme (durée des syllabes dans chaque groupe rythmique et déclamation). Un coup d'œil jeté sur des manuscrits contemporains rédigés en prose l'aurait averti que les scribes de cette époque ne mettaient pas un très grand soin à régler les intervalles séparant les mots ou les syllabes. Il aurait été rendu méfiant sur le rôle de syllabes soi-disant « altérées » dans la notation musicale du IXe siècle : il aurait fait la part des graphies savantes et se serait un peu moins étonné de rencontrer des formes comme *corps*, *bellezour*, *manatce*, etc. Faute d'avoir acquis un peu de cette expérience, M. E. a consacré beaucoup de temps et d'efforts à un travail dans lequel le rôle de l'esprit est bien plus considérable que celui de la science. Nous n'en retenons qu'une critique judicieuse de la césure fixe admise par M. Suchier dans la séquence latine et quelques fines remarques sur le dessein strophique des deux pièces. Quant à l'admiration sans borne que M. E. professe pour le poète français, il est bien difficile de la partager, tout en reconnaissant que ce coup d'essai du IXe siècle témoigne de quelque adresse. Mais il n'y aurait pas là de quoi retenir longtemps l'attention des philologues : avec un peu moins d'enthousiasme que M. E., mais avec une curiosité plus prudente et mieux renseignée, ceux-ci continueront à étudier la séquence de *Sainte Eulalie*, non parce qu'elle est un chef-d'œuvre de notre littérature, mais parce qu'elle représente un état ancien de la langue et peut-être aussi de la versification française.

Al. FRANÇOIS.

La Tapisserie de Bayeux. — Étude archéologique et critique par A. MARIGNAN, Paris, E. Leroux, 1902, in-16, XXVI-195 p. (*Petite bibliothèque d'art et d'archéologie*, XXVI).

Si la *Romania* rend compte de l'ouvrage dont on vient de lire le titre, et qui semble, au premier abord, être en dehors de son cadre, c'est surtout

parce qu'il contient en appendice une *Dissertation sur la date de la Chanson de Roland* ; mais nous en aurions dit un mot de toutes façons, car il y a entre les deux monuments, l'un artistique, l'autre poétique, dont s'occupe l'auteur un lien étroit qui fait qu'on les a souvent expliqués l'un par l'autre, et qui a précisément amené M. Marignan à écrire l'appendice en question. Ayant essayé de démontrer que la tenture[1] de Bayeux est beaucoup moins ancienne qu'on ne le croit d'habitude, il a remarqué que le poème, au point de vue du costume, pourrait servir à combattre son système : « Les archéologues traditionnalistes pourraient objecter que les armures, la manière de tenir l'écu attaché autour du cou par une courroie, voire même la cotte de mailles, se retrouvent aussi dans la Chanson de Roland. Il leur serait facile de dire que ce poème, ayant été daté par M. G. Paris de 1080 environ, peut servir de base à la datation de la tapisserie. Et invoquant ces deux monuments, ils les expliqueraient l'un par l'autre... J'ai donc cru devoir étudier le seul document littéraire qu'on attribue au XIe siècle[2], le soumettre à un nouvel examen (p. 133-4). »

L'accord frappant qui existe entre la tenture et la chanson au point de vue du costume et de l'armement n'est pas contesté par M. Marignan, puisque c'est à cause de cet accord qu'il a étudié la chanson, mais ne laisse pas que d'être assez embarrassant pour lui. Il s'efforce, en effet, de prouver que la tenture ne peut avoir été exécutée avant 1175, et dès lors il voudrait bien faire descendre la chanson jusque-là : ni la langue, ni le style, ni le costume (au contraire) ne l'arrêteraient ; mais il sait qu'il est impossible de contester que la double traduction, latine d'abord, puis allemande, de Conrad est d'environ 1133, et dès lors il se résigne, à contre-cœur, à placer vers 1125 l'original français[3]. Cela fait entre les deux monuments un intervalle d'une

---

1. On sait que cette pièce est non une tapisserie, mais une bande de toile brodée en laines de diverses couleurs : je l'appellerai « tenture » ; en ancien français on disait « courtine ».

2. L'auteur, ici comme souvent ailleurs, écrit trop vite et sans réflexion. Il oublie le *Saint Alexis*, et ce qui est plus singulier, le *Pèlerinage de Charlemagne*, qu'il semble cependant lui-même (p. 155) regarder avec moi comme antérieur à notre rédaction du *Roland*.

3. « Ainsi donc, à l'aide de toutes ces recherches, j'arrive à cette conclusion que la *Chanson de Roland* est sûrement postérieure à la première croisade, et à cause même de sa traduction latine *et pour cela seul*, je crois qu'on peut placer sa naissance entre 1110-1140. Je choisirai donc la date de 1125-1127, puisque Conrad l'a traduite aussitôt qu'elle fut connue en Allemagne (1130-1140). C'est ce que nous expliquent le costume de guerre décrit par le jongleur, les belles armes vantées par lui, les ornements individuels peints sur les boucliers, enfin les *connaissances* brodées sur les gonfanons (p. 181). » J'ai cité ce morceau, qui est la conclusion de la dissertation sur notre poème, pour faire voir ce qu'il y a de hâtif et de confus dans la façon d'écrire et de raisonner de l'auteur : que veulent dire, dans les premiers membres de phrase, « même » et « donc », et sur quoi s'appuie le « puisque » qui vient ensuite ? Faut-il, à la fin, lire « ce que nous attestent » ou « ce qui nous explique » ? Des passages de ce genre ne sont pas rares dans l'ouvrage (quoique la confusion y soit rarement poussée aussi loin), et ils ne contribuent pas à en rendre la lecture facile et agréable.

cinquantaine d'années : M. M. a certainement senti lui-même que c'était trop.

Mais s'il ne pouvait rajeunir la chanson, il ne pouvait non plus vieillir la tenture, arrêté qu'il était par un obstacle plus fort encore à ses yeux que la date du poème de Conrad, d'autant plus fort qu'il l'avait élevé de ses propres mains. Il termine ainsi (p. 131) son étude sur la tenture : « L'idée directrice de tous les développements qui précèdent, c'est que l'auteur a suivi Wace pas à pas, qu'il ne s'est pas préoccupé, cela va sans dire, des sources où ce poète avait puisé. C'est un point qui nous paraît désormais acquis. La tapisserie de Bayeux n'aurait pu exister, de cette manière, sans la publication du *Roman de Rou*. Tout ce que le poète a chanté, notre artiste l'a dessiné sur la toile, sauf l'expédition en Bretagne. C'est donc le point capital de ce travail, c'est la base et la raison même de la longue et minutieuse démonstration que j'ai tentée. »

Malgré ce qu'il y a dès le premier coup d'œil d'invraisemblable à croire que la tenture de Bayeux est de la fin du XIIe siècle, il est clair qu'il faudrait se soumettre à l'évidence si M. M. avait réellement démontré sa thèse. Or cette thèse, — dans la partie qui en forme la base et, d'après lui-même, le seul support inattaquable, — c'est une thèse d'histoire littéraire, de critique des sources, et non d'archéologie : dès lors elle rentre dans notre domaine, et nous pouvons la juger. Eh bien ! je n'hésite pas à dire que non seulement elle n'est pas prouvée, mais qu'elle n'est même pas vraisemblable, plus encore, qu'elle est absolument insoutenable. M. Marignan raisonne d'une façon singulière : quand il trouve sur la tenture des noms ou des détails inconnus aux historiens de la conquête de l'Angleterre, il en conclut qu'elle est forcément postérieure à ces historiens, chez lesquels la « légende » n'était pas encore arrivée au point où la présente la tenture ; or, en fait, ces noms et ces détails n'ont rien de légendaire et indiquent tout simplement que la personne qui a donné le plan de la tapisserie a eu des renseignements particuliers. La question est, en effet, non pas de savoir à quelle source a puisé l'auteur de ce plan, mais de savoir s'il est lui-même une source indépendante. Or c'est là ce qu'il y a de plus probable. La tenture contient, on le sait, des noms, comme *Turold*, *Wadard*, *Vital* et l'énigmatique *Aelfgyva*, qui ne se retrouvent dans aucun texte historique ; elle est seule à exposer avec détail une expédition de Guillaume, accompagné de Harold, en Bretagne, dont Guillaume de Poitiers et Wace ne disent que quelques mots ; en revanche elle omet plusieurs épisodes, dont quelques-uns fort intéressants, qui se trouvent chez les historiens. Elle a toutes les apparences d'être un témoignage indépendant, provenant de quelqu'un qui connaissait les faits en partie par lui-même, en partie par des récits. Et la nature même des détails qui lui sont propres, surtout la mention de quelques personnages inconnus de nous, mais qui devaient être parfaitement connus de ceux par qui l'ouvrage a été commandé ou pour qui il a été fait, indique bien qu'elle est un *mémorial* qu'on a voulu posséder d'événements tout récents, dont on tenait à garder le souvenir figuré. *A priori*, elle a tout l'air d'un document contemporain des événements, ou de bien peu posté-

rieur [1]. Un siècle après la conquête, on ne comprendrait plus quel intérêt auraient pu avoir des renseignements de cette nature, ni où on aurait pu les puiser : la légende n'y est certainement pour rien, et ils ne sont pas de ceux que crée l'imagination.

Toutefois ce raisonnement, comme tous les raisonnements fondés sur la vraisemblance, tomberait naturellement si la thèse de M. Marignan était démontrée, c'est-à-dire si la tenture suivait réellement le texte de Wace. Mais il s'en faut qu'il en soit ainsi. M. M. a pris la peine méritoire de mettre en regard sur deux colonnes le résumé du récit de Wace et les légendes de la tenture, en y joignant une troisième colonne d'observations. Ce tableau, qui doit établir sa thèse, suffit à la détruire. Nous remarquons en effet dans la tenture l'absence de nombreuses scènes qui se trouvent dans Wace et qui étaient précisément de celles qui se prêtaient le mieux à une représentation figurée : par exemple l'intervention du pêcheur qui reconnaît Harold en Pontieu, la fameuse histoire de la cuve aux reliques, le conseil tenu par Guillaume quand il apprend le couronnement de Harold, conseil qui tient tant de place chez le poète normand [2], la chute que fait Guillaume en touchant le sol anglais, la destruction, ordonnée par lui, de ses navires, presque tous les épisodes de la bataille. En revanche, et cela est plus significatif encore, la tenture nomme, on l'a déjà vu, plusieurs personnages inconnus à Wace (et à toutes les autres sources); elle consacre plusieurs tableaux à la guerre de Bretagne, que Wace mentionne à peine; elle fait couronner Harold (d'accord avec les autres chroniqueurs français) par l'archevêque Stigand ; elle montre, comme Guillaume de Poitiers [3], Guillaume, dans le combat, enlevant son heaume pour se montrer aux siens; elle représente à ce moment aux côtés de Guillaume le comte Eustace de Boulogne, dont Wace ne fait pas mention [4]; elle fait mourir, à Hastings, les deux frères de Harold dans la

---

1. L'évidente ressemblance que présente notre tenture avec celle qui ornait la chambre d'Ale de Blois, fille de Guillaume, et qu'a décrite Baudri de Bourgueil (voy. L. Delisle, *Rom.*, I, 41-42) incline naturellement à lui attribuer une origine semblable, à la regarder comme exécutée dans la famille du conquérant. D'autre part, il ne me semble pas que les arguments d'E. du Méril en faveur d'une provenance anglo-saxonne soient tous sans valeur (la présence de la lettre Þ, la forme tout anglaise *Aelfgyva*, notamment, ont une grande force), et je suis porté à trouver, avec du Méril, dans la tenture une tendance à présenter le rôle de Harold sous le jour le moins défavorable possible plutôt qu'à le mettre dans un jour odieux, comme le veulent les derniers commentateurs.

2. Il est inexact de dire avec M. M. (p. 17-18) que ce conseil est représenté sur la tenture (pl. XXXVI de l'éd. J. Comte) : on y voit simplement Guillaume, avec lequel est son frère Odon et un autre personnage, écoutant le messager qui apporte la réponse de Harold à la sommation de Guillaume de lui céder l'Angleterre.

3. M. M. veut que l'artiste ait ici suivi Benoit, qui traduit Guillaume de Poitiers. Ce trait se retrouve d'ailleurs dans la tapisserie d'Ale de Blois : voy. les vers de Baudri cités par M. M. lui-même, p. XVIII.

4. Sur l'attitude d'Eustace en cette cocurrence les historiens diffèrent; M. M. veut

mêlée, tandis que Wace ne parle que de l'un d'eux, le fait renverser par Guillaume, et ne sait pas s'il mourut du coup; etc. Dans ces conditions, peut-on vraiment dire que la tenture suit Wace pas à pas[1]? Elle n'a de commun avec lui, outre les faits capitaux qui ne pouvaient manquer, — la venue de Harold en France, sa capture par le comte de Pontieu et sa remise à Guillaume, son séjour en Normandie et sa participation à l'expédition de Bretagne, son serment, son retour en Angleterre, la mort d'Édouard, le couronnement de Harold, la nouvelle qu'en reçoit Guillaume, l'apparition de la comète, la construction de la flotte, le débarquement à Pevensey[2], la bataille de Hastings et la mort de Harold, — que trois noms de lieux : *Bosham* (Wace *Bosaham*) comme lieu d'embarquement de Harold, *Belrem* (Wace *Belraim*) comme nom du château où le comte de Pontieu envoie Harold, Bayeux comme scène du serment de Harold : or Bosham se retrouve chez Guillaume de Malmesbury et est exact[3]; Belraim, selon toutes probabilités, est également exact, et il faut noter dans ces deux cas que l'ordonnateur de la tenture, quel qu'il soit, est particulièrement bien informé de tout ce qui concerne Harold. Quant au lieu où fut prêté le fameux serment, les témoignages varient entre Bonneville (le plus probable), Rouen, Bur-le-Roi et Bayeux : cette dernière localité n'est en effet que dans la *Geste as Normanz* et dans la tenture; mais la coïncidence peut être fortuite : Wace, qui était chanoine à Bayeux, a recueilli une tradition locale (*co solent dire*, écrit-il, v. 5705), et l'auteur de la tenture aura été sur ce point inexactement renseigné. L'accord pour Beaurain est assurément plus remarquable; mais suffit-il à établir un lien entre deux documents qui offrent tant de différences? et si on le croit, qui empêche d'admettre qu'au temps de Wace la tenture était déjà à Bayeux, et qu'il lui a emprunté le nom de *Belraim* (et peut-être celui de *Bosham*)?[4]

M. Marignan reconnaît lui-même que la démonstration archéologique qu'il tente ensuite pour confirmer sa démonstration critique de la date 1175-80 pour la tenture n'a pas de force probante, et je m'y arrêterai d'autant moins que la compétence me ferait souvent défaut pour la discuter. Je ferai seulement remarquer que le procédé de l'auteur est très contestable : il établit que

---

que la version favorable au comte de Boulogne soit propre à ceux de la seconde moitié du XIIe siècle; mais c'est une assertion contestable.

1. M. M. remarque à plusieurs reprises que les scènes sont dans le même ordre des deux parts; mais c'est la suite des événements qui le veut.

2. Et non *Pevenesel* comme dans R. de Torigni, Wace et Benoît.

3. Harold possédait là un château : voy. la note de M. Andresen sur le v. 5636 de Wace.

4. C'était la tradition courante au temps de Garnier de Pont-Sainte-Maxence (voy. *Vie de saint Thomas*, éd. Hippeau, p. 177).

5. Comme coïncidence de faits entre Wace et la tenture, M. M. n'en signale réellement qu'une : Édouard moribond, dans les deux documents, se met sur son séant, dans son lit, pour parler à ses hommes : « Ces scènes (*sic*) sont d'une importance capitale, car

les costumes, les armures, les usages [1] représentés sur la tenture sont attestés au XIIe siècle; mais il ne prouve nullement qu'ils n'existassent pas au XIe [2]. Toutefois cette partie de son travail me paraît offrir un réel intérêt. Il y présente beaucoup de remarques dignes d'attention, et j'espère que sa critique excitera les archéologues à s'efforcer, comme il le leur demande à bon droit, d'apporter un peu plus de précision dans le classement et la datation des monuments figurés des XIe-XIIe siècles. Mais, je l'ai déjà dit, il n'y a pas besoin d'être archéologue pour répugner absolument à l'idée de voir dans la tenture de Bayeux un document de la fin du XIIe siècle, et l'auteur lui-même aurait certainement préféré la dater de 1125 environ, — ce qui aurait eu l'avantage de cadrer avec la date qu'il assigne au *Roland*, — s'il n'avait été captif de sa prétendue démonstration relative à Wace. Je me permettrai d'ajouter une remarque philologique qui confirme pleinement l'opinion traditionnelle sur l'antiquité de la tenture : la dentale médiale y est constamment conservée dans les noms propres (*Wido*, *Wadard* [3], et surtout *Rednes*, forme d'une évidente ancienneté); je note encore *Rotbert*, qui n'a pas moins d'importance. Que ces formes aient été employées à la fin du XIIe siècle, c'est ce qui est tout à fait invraisemblable [4].

J'arrive maintenant à la partie du livre de M. Marignan qui nous intéresse plus directement, la *Dissertation sur la date de la Chanson de Roland* (p. 134-182). Après avoir rappelé l'opinion jadis émise par M. H. Suchier et que j'ai essayé de réfuter [5], d'après laquelle la rédaction de la *Chanson* d'où dérivent

---

elle sont dues à l'imagination du poète (p. 15). » On avouera qu'un tel trait se présentait bien naturellement à l'imagination de l'artiste. D'ailleurs on ne voit autour du lit du roi, dans la tenture, que deux personnages, avec la reine, et on ne sait même pas si Harold est l'un d'eux.

1. Il ne parle pas de l'architecture, où cependant tous les archéologues s'accordent à reconnaître les caractères du XIe siècle.

2. Une seule remarque m'a frappé, d'autant qu'elle intéresse directement la *Chanson de Roland*, où le *nasel* est deux fois nommé : le plus ancien exemple de heaume muni de nasal serait de 1115. Mais est-on fondé à considérer la première apparition d'une forme d'armure sur un sceau comme donnant la date de son invention ? Et d'autre part les deux sceaux qui présentent ce heaume et que Douët d'Arcq datait du XIe siècle (l'un d'eux de 1040 à 1050) doivent-ils être rajeunis comme le dit l'auteur? S'il n'a d'autre preuve que la présence du nasal, c'est un cercle vicieux.

3. Je ne compte pas *Vital*, qui est une forme latine, ni *Odo*, qui répond à *Oddo*.

4. Notez en passant que les noms que la tenture a en commun avec Wace se présentent sous une forme différente, ce qui rend peu probable l'emploi du second par la première : Wace a *Heraut*, *Guion*, *Robert*, *Ewart*, *Guert*, *Bosaban*, *Pevenesel*, *Hastingues*, la tenture *Harold*, *Wido*, *Potbert*, *Edward* ou *Eadward*, *Gyrð*, *Bosham*, *Pevenesae*, *Hestinga* ou *Hestenga*.

5. *Rom.*, XI, 400-409. M. Suchier s'appuyait sur l'acc. *dous* employé comme sujet (v. 1440), sur le subj. *mercie* (v. 119) et sur la mention de Botentrot (v. 3320). Je crois avoir écarté les deux premiers arguments; quant au troisième, M. M. reconnaît lui-même (p. 136) qu'il n'est pas probant. Il paraît (voy. la note de la p. 135-136) que M. Suchier a conservé son opinion. Il n'a cependant ni répondu à mes objections, ni apporté de nouvelles raisons.

toutes nos versions serait du commencement du XIIe siècle, il essaie de la soutenir par des raisons à lui. Il commence par des considérations générales (p. 138 ss.) : « Pour se rendre compte de l'esprit d'une œuvre, il faut l'avoir placée dans le temps, connaître tout ce qui a été écrit avant, et ce qui a été dit après. On peut alors voir si elle reflète l'esprit, les idées de la période dans laquelle on croit qu'elle est née. C'est ce que j'ai fait ; aussi puis-je affirmer que la Chanson de Roland a été composée *après la première croisade*. Après la lecture de tous les auteurs latins, des deux périodes, il n'y a aucun doute à mes yeux. Et je dirai même plus, sans la première croisade, *la Chanson de Roland n'existerait pas sous la forme actuelle*. La fierté qui y domine, l'orgueil franc qui s'étale à chaque instant, cette reconnaissance de la valeur des musulmans, comme aussi la constatation des pertes subies par les Francs dans la mêlée souvent indécise (?), tout en un mot se retrouve dans les premiers écrivains de la croisade. » Et l'auteur donne en note, sur l'orgueil des Français et leur réputation de vaillance, des citations de Baudri de Bourgueil et autres. Mais ces citations montrent précisément quel était l'état des esprits *au moment de la croisade*, c'est-à-dire au moment où la *Chanson de Roland*, d'après moi, a revêtu sa forme conservée. Et ne trouve-t-on pas cette confiance des Français en eux-mêmes dans le *Pèlerinage de Charlemagne*, dont on ne conteste plus l'antériorité à la croisade ? — « Qu'on se représente le monde occidental si divisé, si provincial, si je puis dire, livré à des guerres entre peuples peu éloignés, et tout à coup, toutes ces principautés réunies, en contact entre elles, sous les mêmes bannières et combattant côte à côte [1]. » Mais la *Chanson de Roland* reflète l'état de l'Occident au temps de Charlemagne, quand tous les peuples de l'Occident étaient réellement réunis sous la domination des Francs, dont les Français étaient venus à se considérer comme les héritiers. En fait, il faut retourner la conclusion de M. M. : la *Chanson de Roland* nous fait comprendre le milieu moral d'où est sorti le mouvement essentiellement français de la croisade ; on pourrait presque dire, pour prendre sa formule, que *la croisade n'aurait pas eu lieu sans la Chanson de Roland* [2]. Ce qui pour moi est évident,

---

1. « Et ce sont, ajoute M. M., les Francs qui, désormais puissants, ayant déjà un domaine royal assez étendu, bénéficieront de ces exploits. Les Grecs, les Turcs ne désignent ces troupes innombrables, venues de tous les côtés de l'Occident, que sous les noms (*l.* sous le nom) de Francs. » Mais on sait que le nom de Francs donné par les Grecs à tous les Occidentaux remonte non au temps des croisades, mais à celui de l'empire carolingien.

2. M. M. croit « même que la *Chanson de Roland* n'existerait pas *sous cette forme sans les auteurs latins* » (qui ont raconté la croisade). Rien n'est moins vraisemblable. « La présence de nombreux clercs, celle des évêques, au moment du combat de Roncevaux », qui viendrait de la guerre sainte, est imaginaire. Les clercs et les évêques n'apparaissent que plus tard, pour l'enterrement des morts et le baptême des Sarrasins. Quant à Turpin son rôle est évidemment traditionnel, et on voit en Occident, aux Xe et XIe siècles, plus d'un évêque belliqueux : rappelons seulement le rôle d'Odon de Bayeux à la bataille de Hastings. — On me permettra de passer sur des arguments tirés de la

c'est que si le dernier rédacteur de notre poème avait travaillé après la croisade, on en verrait quelque chose dans son œuvre, si profondément imbue de l'esprit de cette guerre : on y trouverait mentionnés les Agolans, les Açopars, les Bédouins, les Turcoples, tous ces ennemis que les poèmes sur les croisades rendirent si vite populaires; on y trouverait des mots empruntés aux musulmans comme *aride*, *soudan*, aux Grecs comme *timbre*; on y parlerait de Nique, de Rohais, d'Antioche; surtout on n'y représenterait pas Jérusalem comme aux mains des infidèles. Pour moi, à l'inverse exact de M. M., je persiste à dire que la *Chanson de Roland*, composée après la croisade, ne serait pas ce qu'elle est.

Malgré la conviction générale qu'ont imposée à M. Marignan ses lectures dans les historiens de la croisade, il aurait pu encore hésiter; « mais, dit-il (p. 154), certains vers vont me fournir des témoignages plus sûrs. Il me semble qu'ils ont passé inaperçus chez tous ceux qui ont étudié la chanson. » Examinons-les après lui.

Le poète dit (v. 2507) que Charles avait fait sceller dans le pommeau de son épée la pointe de la lance qui perça le côté du Christ, ce que M. M. rend ainsi : « Notre jongleur n'hésite pas un seul instant à placer dans le pommeau de l'épée de Charles, la sainte lance retrouvée en 1098 à Antioche! » Et il ajoute : « Ce texte seul suffirait pour dater la chanson après 1098. » Il faut avouer que c'est un peu fort. M. M. sait lui-même, — quoique assez imparfaitement, semble-t-il [1], — qu'il existait plus d'une prétendue sainte lance avant qu'on ne s'avisât d'en déterrer une à Antioche, et il est clair au contraire que depuis cette invention, généralement acceptée comme vraie, on ne pouvait songer à placer la pointe de la sainte lance dans le pommeau de l'épée de Charlemagne; en sorte qu'encore ici on pourrait dire, renversant les paroles de notre auteur : « Ce texte seul suffirait pour dater la chanson *avant* 1098. »

Ce sont les croisades, d'après M. M. (p. 156), qui ont « mis en circulation » l'idée que les Sarrasins étaient païens et avaient des *simulacra*, idée qui se retrouve dans la chanson. Mais c'est visiblement le contraire qui est vrai, comme on l'a plus d'une fois expliqué. L'épopée carolingienne, célébrant des guerres à la fois contre les musulmans du sud et contre les païens du nord,

---

formation des armées en *eschieles*, de la mention de riche butin et de grandes villes, de la facilité des héros à pleurer, etc., qui ne se comprendraient pas avant les croisades. — Quant à l'argument tiré (p. 149-151) du dédain de la vérité historique, il échappe à toute réfutation : à ce poète tout rempli de l'impression des croisades « peu importe que Jérusalem soit délivrée au moment où il chante ». « Peu lui importe aussi que Guillaume le Conquérant ait vaincu les Saxons... Il sait que ce n'est pas Roland, que ce n'est pas Charlemagne qui a vaincu les Saxons, mais bien Guillaume, mais il parle, chante, je dirais même, il ment sans vergogne, sans nul souci de la vérité historique. » Faut-il rappeler que Charlemagne a bien vaincu les Saxons, et que jamais les Anglais vaincus par Guillaume ne sont appelés Saxons?

1. Voy. les intéressantes études de M. de Mély.

les a confondus et a fait des Sarrasins des idolâtres, comme elle a fait des Saxons des Sarrasins. Et il faut qu'elle eût bien profondément ancré cette idée dans les esprits pour que même le contact des croisés avec les musulmans n'ait pu les en débarrasser, et qu'on la retrouve, non seulement dans les chansons de geste de la croisade (calquées en cela comme en bien d'autres choses sur les chansons de geste carolingiennes), mais chez les historiens de la première croisade, même les témoins oculaires comme l'auteur des *Gesta Francorum* [1].

M. M. relève ensuite, le mot *tabor*, comme nom, employé deux fois (v. 852 et 3137), d'un instrument à l'usage des Sarrasins. Il ajoute : « C'est là un témoignage irréfutable. Ce n'est qu'en 1098 que les chrétiens connurent le bruit du tambour, l'*horribilis sonus* de Guillaume de Tyr et les premiers historiens latins des croisades nous donnent des détails assez curieux sur la terreur que ce son grave et lourd prolongé jeta dans les âmes, mais surtout sur le désordre qu'il provoqua. Les chevaux épouvantés ne voulaient pas avancer, l'armée faillit connaître la déroute. » Ne croirait-on pas que les historiens latins parlent de « ce son grave et lourd prolongé » du tambour et disent qu'il était nouveau pour les croisés ? Ils n'en font cependant rien : ils mettent le bruit des *tympana* sur la même ligne que le bruit des armes, des chevaux et des trompettes, le tout faisant ensemble un grand fracas, et ils ne disent pas du tout que le bruit des tambours, bruit qu'ils ne décrivent pas, leur fût nouveau [2]. Mais le *tabor* (c'est la seule forme de l'anc. fr. et du provençal) peut sembler introduit au temps des croisades. Ce n'est pas le cas. Le mot figure dans le *Pèlerinage de Charlemagne*, et, quelle qu'en soit l'origine

---

1. Le mot *mahumerie*, « mosquée », du v. 3662, est peut-être dans toute la *Chanson*, celui qui pourrait le plus faire croire à une date postérieure aux croisades. On ne le trouve pas en latin, que je sache, avant les historiens de la première croisade, et il semble se présenter alors comme un mot nouveau : c'est à propos de la mosquée située devant une porte d'Antioche que le mot apparaît dans les *Gesta Francorum* (*ad machumariam quae est ante portam urbis*, XVIII, 2) et les récits qui en dépendent (notez dans Robert le Moine : *ad fanum suum quod machomariam vocant*) ; dans les *Gesta Tancredi* on lit : *fanum quod vulgo mahummariam vocant* (dans Raimond d'Agulhe *bafumaria*). Mais rien ne prouve que le mot ait été inventé alors. Il n'est pas arabe, naturellement, et il répond à l'idée que Mahomet était une idole adorée dans un temple ; il devait se trouver, naturellement, comme cette idée elle-même, dans l'épopée carolingienne d'où, l'ont pris les premiers croisés.

2. Les citations données par M. M. à l'appui de son texte sont trompeuses. Je pense qu'il s'est involontairement embrouillé dans ses notes (au reste, il est peu familier avec l'historiographie des croisades). Aucun historien ne parle de la terreur des chevaux à la bataille de Dorylée (qui est de 1097 et non de 1098), et le passage de Henri de Huntingdon (que M. M. cite une seconde fois d'après Matthieu Paris) parle de l'épouvante, à une autre occasion, des chevaux *des Sarrasins*. Quant à Orderic Vital (que M. M. appelle toujours *Oleric*), il mentionne simplement le *tympanum* comme un instrument usité par les musulmans pour le ralliement (à propos de la bataille d'Antioche du 22 juin 1098).

arabe [1], il est, selon toute probabilité, directement de provenance espagnole [2]. C'est d'Espagne qu'il aura passé en France, comme nom d'un instrument propre aux musulmans, et il se peut très bien qu'il remonte aux temps carolingiens.

Un autre mot de provenance arabe qui semble à M. M. ne pouvoir être antérieur aux croisades est celui d'*amiral*, que la *Chanson* emploie pour désigner soit le chef de tous les Sarrasins, soit un chef sarrasin en général. Mais l'emprunt de ces mots à l'arabe, sous des formes diverses (*ammiratus*, *ammiroda*, etc.), est bien antérieur à la croisade, et remonte aux luttes des Francs avec les Arabes, qui, commencées au VIIIe siècle, ne cessèrent pas depuis, soit en France, soit en Italie, soit en Espagne. Il faut au contraire noter, à l'appui de mon opinion, un autre nom de dignité arabe, nom que notre poème est seul à présenter, celui d'*algalife* [3]. Ce mot ne peut avoir été emprunté en Orient au temps de la croisade, car les historiens de la croisade (à commencer par les *Gesta Francorum*) ne le connaissent que sous la forme *calipha*, sans la préposition de l'article arabe [4], et attribuent expressément à la dignité de calife une valeur purement spirituelle : le *calipha*, disent les *Gesta*, est le pape (*apostolicus*) des mahométans. Or cela répond absolument à l'état de choses qui s'était établi depuis la fin du Xe siècle, quand les califes de Bagdad furent dépouillés du pouvoir temporel. Les chansons de geste de la croisade sont en cela d'accord avec les historiens : elles font aussi du calife [5] l'*apostoile*

---

1. Voyez les discussions auxquelles il a donné lieu de la part de Dozy et de M. L. de Eguilaz. Ces deux orientalistes se refusent à y reconnaître un mot arabe : le premier serait porté à lui attribuer une origine celtique (i), le second y voit simplement une altération du gréco-latin tympanum. Il est bien probable en effet que c'est à tympanum que le mot remonte en dernière analyse, mais il n'a pu prendre directement en roman la forme qu'il y présente : il a dû passer par un milieu persan ou arabe.

2. Je n'ose pas alléguer la présence du mot *tambor* dans une sorte de poésie que, d'après Lucas de Tuy (XIIIe siècle), aurait chantée un pêcheur sur le Guadalquivir, en 1002, le jour même où le célèbre *hadjib* Almanzor était vaincu par les Léonais à Calatanazor (*En Canatanazor perdió Almanzor el tambor*); car il est possible que la bataille même de Calatanazor ne soit qu'une légende, en sorte que le vers en question n'a pas une date assurée (voy. Dozy, *Rech. sur l'Esp.*, 3e éd. p. 162 ss.). Mais le mot esp. *tambor* et *tambor atamor* (port. *tambor atambor*) est certainement ancien et doit être de provenance moresque. Dozy (et après lui Eguilaz) dit que l'*atambor* usité chez les Berbères est d'importation européenne; mais je ne vois pas sur quoi il se fonde, puisque le nom existait (avec une variante graphique) chez « les Mauresques de Grenade ».

3. On sait que ce mot chez les remanieurs de la *Chanson*, qui le trouvaient le plus souvent au régime et soudé avec l'article, *lalgalife*, est devenu pour eux (au moins le plus souvent) un nom propre, *Lalgalife* (plus tard *Laugalie*). M. Stengel a eu tort d'accepter cette faute dans son édition, car, sans parler des traces fréquentes de la séparation des deux mots qui subsistent dans les remaniements ou traductions, la leçon *li algalifes* est assurée pour l'original au v. 1943.

4. Godefroy cite un exemple tout à fait isolé de *galife* dans un ms. du *Livre de la Terre Sainte*.

5. Dans la *Chans. d'Antioche* (t. II, p. 17) et dans *Jérusalem* (p. 223) *calife* est devenu un nom propre; mais on trouve *le calife* dans les *Enf. Godefroi* (p. 87), dans le poème

des Sarrasins. Au contraire dans notre poème l'*algalife*, — personnage dont évidemment on ne comprend plus le rôle et qui est une survivance de formes plus anciennes de la chanson [1], — est un prince et non un prêtre, et l'absence de toute désignation de pays après son nom montre qu'originairement c'était bien « *le* calife », le chef à la fois temporel et spirituel des musulmans, et sans doute le calife de Cordoue. Ce nom et cette conception remontent sûrement aux rapports anciens des Francs avec les Arabes d'où provient aussi le nom d'*amiralt* ou *amiraïl*. — Un autre nom de chef arabe, pour l'origine duquel M. M. a fait « sans résultat, de très longues recherches », est encore plus certainement d'origine espagnole, quoique plus récente ; c'est le nom d'*almaçor* : il provient évidemment du nom du fameux Almanzor, l'*hadjib* de Cordoue, qui devint célèbre dans toute la chrétienté (voy. Turpin) par son expédition de 997, où il ravagea la Galice et détruisit l'église de saint Jacques [2]. Rien dans tout cela ne décèle l'influence de la croisade [3].

D'après M. M. (p. 160) « la coutume d'enterrer les entrailles et le cœur des défunts, est due à l'influence des croisades. Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle qu'elle s'établit. On la trouve mentionnée pour la première fois, soit dans les écrivains des croisades, soit dans O[r]deric Vital. » Il en serait de même de l'usage d'embaumer les corps, de les enfermer dans des peaux. Il y a là une question d'archéologie que je n'ai pas le loisir d'étudier, mais il est clair que ces usages devaient exister déjà, et que si on les mentionne à l'époque des croisades, c'est qu'on employa souvent alors ces procédés pour ramener en Occident le corps de grands personnages. Au reste il suffit de citer le passage de la Vie de Richard, abbé de Saint-Vanne près Verdun, mort en 1046, où il est dit que celui qui s'occupa de ses funérailles *viscera coriis insuta ibi reposuit* [4].

« L'influence de la croisade se fait encore jour dans le massacre de Cordres, on reconnaît les procédés des croisés, ces pillages épouvantables, ces massacres

---

cyclique publié par Reiffenberg (t. II, p. 14 et pass.) et ailleurs encore (mais non dans la *Naissance du Chevalier au cygne*, comme le dit le *Dict. général*).

1. Dans notre rédaction il est l'oncle de Marsile, mais semble se trouver chez Marsile comme hôte ; on nous apprend plus tard qu'il règne à Carthage sur des noirs.

2. La chute de l'*n* est remarquable, et peut être rapprochée de celle de l'*m* dans *tabor*. Il semble que ces mots aient passé par un dialecte (arabe ou roman ?) qui supprimait les nasales devant consonne. Le mot a été introduit dans les poèmes sur la croisade. Il est à noter que dans le *Godefroi* de Reiffenberg et dans les poèmes franco-italiens on trouve *aumansour* (ou formes analogues) et qu'on a de même en anc. it. *almansore* : est-ce une restauration de l'*n* ou une intercalation postérieure.

3. On n'a donné jusqu'ici, que je sache, aucune explication du mot *amurafle* (*amirafle* 850 paraît une faute amenée par *amiralt*), qui se retrouve, sous la forme *amuafle*, dans divers poèmes postérieurs, mais qui, chose notable, est inconnu aux chansons de gestes de la croisade. En revanche la *Chanson de Roland* (outre *soudan* déjà cité) ignore plusieurs noms analogues familiers à celles-ci, comme *amulaine*, *amustant*, *aufage*, etc.

4. Cité dans Schulz, *Das höfische Leben*, II, 465.

en masse, cette contrainte à se faire chrétien. Les témoignages abondent pour montrer que le jongleur a subi cette conception autrefois usitée mais en ce moment toute récente » (*sic*). Il est évident que les procédés brutaux des conquérants des villes arabes ont été les mêmes, sinon pires, en Espagne qu'en Orient. Il suffit de renvoyer au curieux tableau de la prise de Barbastro, en 1064, par les Normands, que Dozy a traduit d'après Ibn-Haiyan [1].

« Tous ces arguments, dit M. M., m'obligent donc à considérer la Chanson de Roland comme une œuvre du XIIe siècle (p. 164). » Mais cela ne lui suffit pas : il veut trouver une date plus précise. Sans cet incommode Conrad, il n'hésiterait pas à placer le poème vers 1140-1150; mais il lui faut y renoncer. Voyons donc si la chanson ne nous offre pas quelques points de repère [2]. M. M. en trouve plus d'un.

Le premier est dans l'emploi des *cadables* avec lesquels Charlemagne abat les murs de Cordres. « Ces grandes machines à lancer des pierres nous reportent déjà vers 1120-1125... L'emploi de ces mots, déjà acceptés dans la langue vulgaire, me prouve que la chanson ne peut dater des premières années du XIIe siècle. Il a fallu encore un laps de temps relativement assez long pour que les machines fussent connues et employées en Occident [3]. » Comme on voit les croisés employer dès le siège de Nique (1097) de puissantes machines, notamment pour lancer des pierres [4], il est évident qu'ils connaissaient déjà ces engins. Richer décrit d'ailleurs des machines de siège très compliquées en racontant les sièges de Laon et de Verdun à la fin du Xe siècle [5]. On ne peut douter que les armées de Charlemagne en aient possédé [6] : c'était un legs des Romains.

« Le mot *dromon* qui était un grand navire de guerre et que les historiens latins des croisades sont obligés d'expliquer, me ferait croire à une date qui ne peut être antérieure à l'extrême fin du premier tiers du XIIe siècle. » Le mot latin *dromo* est dans Cassiodore (avec son dérivé *dromonarius*), dans le Code de Justinien, dans Isidore, dans Ugutio, etc.; il était donc d'un usage courant en Occident avant les croisades.

« N'avons-nous pas enfin une preuve moins vague? » Elle se trouve, pour M. M., dans le cri de *Monjoie*. Son raisonnement porte sur trois points. D'abord le cri de guerre serait né de l'imitation des musulmans : « Les diffé-

---

1. *Recherches sur l'Esp.*, 3e éd. II, 335 ss.

2. J'omets une discussion sur l'usage de l'arbalète, absolument confuse, et que l'auteur conclut en avouant que « cette arme ne peut nous donner une date approximative ».

3. Ce qu'il y a de mieux, c'est que l'auteur avoue qu'il ne sait pas si ces machines sont d'invention franque, grecque ou arabe.

4. Voy. Jähns, *Handbuch einer Gesch. der Kriegswesens*, p. 630.

5. Jähns, *op. cit.*, p. 628-629.

6. L'origine du mot *cadable* (plus tard *chaable*), prov. *calabre*, est obscure; le gr. κατα**β**ολή, proposé par Diez, ne paraît avoir nulle part le sens de « renversement, destruction », qu'il lui attribue.

rents écrivains disent que les Musulmans poussaient de grands cris, que les Occidentaux ne comprenaient pas. Nul doute pour moi que cette habitude ne soit née en Orient. On voit que les Francs prirent bien vite cet usage. » Mais le cri de guerre des Allemands à la croisade, *Alleluia*, celui des Français *Dieus lo vuelt*, celui des Normands, *Deus aiue*, sont certainement antérieurs au départ pour l'Orient ; pour faire usage d'un cri destiné à rallier chacun des peuples divers, on n'avait nul besoin d'imiter les clameurs « diaboliques » que poussaient les Turcs avant d'engager le combat [1]. — En second lieu, parmi les cris de guerre relatés par les historiens des croisades, on ne trouve pas celui de *Monjoie*. Cela s'explique par le fait que les croisés, pour la guerre sainte, avaient adopté des cris spéciaux, ceux qui viennent d'être indiqués. — Enfin M. M. a trouvé dans Orderic Vidal le cri de *Monjoie* comme cri distinctif des Français en 1119. « Et, ce qui est digne de remarque, c'est que notre auteur ne le mentionne pas auparavant. Il enregistre ce cri de guerre, preuve qu'il était encore une nouveauté. » Cela ne ressort nullement du passage d'Orderic. Il s'agit de *satellites* qu'un certain Acelin a fait cacher près d'Andeli dans le dessein de trahir le roi d'Angleterre en introduisant les Français dans la ville ; les Français arrivant, le peuple se soulève contre eux en poussant des cris : *Latitantes vero subito proruperunt et* Regale [2], *signum Anglorum, cum plebe vociferantes, ad munitionem cucurrerunt ; sed ingressi* Meum Gaudium, *quod Francorum signum est, versa vice clamaverunt*. Ce passage prouve simplement qu'au commencement du XIIe siècle *Monjoie* était le cri des Français, mais ne prouve pas du tout qu'il fût « une nouveauté » pour le chroniqueur qu'une occasion particulière amène à le mentionner. « Il l'était, continue M. M., pour l'auteur du *Roland* dont on n'a pas assez pesé les mots. Aux vers 3093-5, on lit, en effet :

> Gefreiz d'Anjou lor portet l'orie flambe ;
> Saint Pierre fut, si aveit nom Romaine,
> *Mais de Monjoie iluec out pris eschange.*

Il est bien évident que ceci se rapporte non au temps de Charlemagne, sur lequel le poète ne savait rien de tel, mais à son propre temps, or c'est vers 1120 qu'est employé pour la première fois dans O[r]deric Vital, le fameux cri et on peut faire coïncider les deux constatations. » L'une vaut l'autre. Le poète du *Roland* connaît évidemment *Monjoie* comme étant à la fois le nom

---

1. Il faut aussi rappeler le cri d'*outree*, qui était proprement le cri de marche des pèlerins (déjà dans le *Pèlerinage de Charlemagne*), mais qui devint un cri de guerre. Voy. *Romania*, IX, 44.

2. *Real* ou *Reaus*, comme cri de guerre des vassaux du roi d'Angleterre se retrouve dans Wace, *Geste as N.*, III, 9583, et dans Garnier de Pont-Sainte-Maxence (v. 5553) ; Lambert le Tort le fait même pousser aux Macédoniens (*Alexandre*, édit. Michelant, p. 65, v. 28 ; voy. Mussafia, *Jahrbuch*, II, 120, qui montre que ce cri avait passé des Normands aux Provençaux, aux Castillans et aux Portugais).

de l'oriflamme, bannière royale, et le cri de guerre des Français ; il en donne une explication historique, d'ailleurs peu vraisemblable [1], et ajoute :

> Baron franceis nel deivent oblider
> Enseigne en ont de *Monjoie* crider.

Il est clair qu'il se réfère à un usage parfaitement établi chez les « barons franceis » et dont il veut seulement leur faire connaître l'origine.

M. M. termine par de courtes remarques sur les *conoissances* des écus [2], sur les écus *de quartier* [3] et sur l'étendard [4] de l'amiral de Babylone, toutes choses qui « prouveraient déjà l'âge relativement récent de la chanson », et qui en réalité ne prouvent rien du tout.

J'ai voulu ne laisser sans réponse aucune des raisons apportées par M. M. à l'appui de sa thèse ; plusieurs sont intéressantes, et, comme ses observations sur la tenture de Bayeux, ont le mérite d'appeler l'attention sur des points qu'on n'avait pas regardés d'assez près. Aucune, à mon avis, ne porte, et il est bien frappant qu'une étude du poème faite aussi minutieusement, avec l'idée constante d'y trouver des indices d'une date postérieure à 1096, étude menée, — malgré les quelques points faibles que j'ai signalés, — non seulement avec passion, mais avec intelligence et érudition, n'ait abouti à rien trouver même d'inquiétant. J'en conclus avec satisfaction qu'on peut regarder en toute confiance la rédaction actuelle de notre poème national comme antérieure à la première croisade et comme exprimant essentiellement, — avec des traits qui remontent à une époque plus ancienne encore, — les idées et les sentiments du XIe siècle, où, sous la direction de ses rois, la France avait déjà pris d'elle-même une si pleine conscience et inspirait tant d'amour à ses fils.

G. P.

---

1. L'oriflamme, jadis bannière de saint Pierre (ceci est en un sens parfaitement historique) et appelée *Romaine*, aurait changé son nom en celui de *Monjoie* en l'honneur de l'épée Joyeuse, laquelle à son tour aurait été appelée ainsi par Charles à cause des belles reliques qu'enfermait son pommeau.

2. *Escuz ont genz de maintes conoissances* (v. 3090). Naturellement, bien avant l'usage des armoiries constantes et héréditaires, les chevaliers portaient sur leurs écus des figures qui pouvaient servir à les faire connaître, mais qui n'avaient rien de fixe.

3. Je ne vois pas en quoi cette qualification des écus importe à la datation.

4. M. M. fait une petite dissertation sur l'usage de l'étendard comme centre et point de ralliement dans la bataille, usage qui peut en effet avoir été emprunté aux Orientaux lors de la croisade ; mais il ne résulte pas de là que cet usage ne fût pas connu des musulmans d'Espagne ; quant au mot *estandart*, il est certainement antérieur à la croisade, puisque Foucher de Chartres dit : *tria vexilla pretiosissima, quae* standarz *nominamus* (*Hist. Occ.*, III, 451). Le mot, soit dit en passant, n'a rien à voir avec *estendre* ; il est toujours, dans les anciens exemples, écrit par *a* (c'est par erreur que le *Dict. gén.* imprime *estendart* dans sa citation de la *Chanson de Roland*) ; on a de même angl. *standard*, prov. *estandart*, esp. port. *estandarte* ; Gautier rattache avec raison le mot au thème germ. *stand*, comme le fait aussi Skeat, qui rapproche le néerl. *standaert*. — Quant à *draco* au sens de *vexillum*, on sait qu'il remonte à l'antiquité.

Post-Scriptum. — Je venais de terminer ce long article quand j'ai reçu le tirage à part d'une étude de M. Baist, extraite du volume offert à M. Förster, *Variationen über Roland 2074, 2156*, où l'auteur, entre beaucoup de remarques intéressantes et neuves (sur lesquelles je reviendrai ailleurs), donne aussi son opinion sur la date de la *Chanson*. Cette opinion est une surprise. Il semble d'abord appuyer ma manière de voir [1], et lui apporte même des confirmations précieuses (Botentrot devait attirer l'attention des pèlerins, parce qu'il se trouvait à la frontière des possessions byzantines et mahométanes ; les mots *amiralt*, *almaçor*, *tabor*, sont empruntés à l'arabe avant la croisade ; les institutions que dépeint la *Chanson* sont antérieures au XIe siècle ; la *Chanson* ne connaît pas la façon de combattre des Turcs, avec l'arc et les flèches, qui frappa tant les croisés, etc.) ; mais tout à coup on lit (p. 8) : « Malgré tout cela, l'hypothèse [de G. Paris] ne peut se soutenir. » Et après quelques observations qui doivent développer cette proposition, l'auteur est si sûr de l'avoir démontrée qu'il reprend avec tranquillité (p. 12) : « Si nous ne pouvons pas placer notre Roland avant 1100, d'autre part l'absence de quelques souvenirs des croisades qui sont courants ailleurs nous permet de le rapprocher le plus possible de cette date, comme nous engagent à le faire l'état de la langue et le rapport du groupe Venetianus, qui dans son ensemble représente un manuscrit plus récent que l'Oxoniensis [2], avec celui-ci. » Au moins M. Baist ne descend-il pas jusqu'à 1125. Mais quelles sont donc les raisons qui rendent mon « hypothèse » insoutenable ? L'auteur n'en allègue qu'une [3], et j'avoue qu'elle me

1. Il dit (p. 18) presque dans les mêmes termes que moi : « C'est l'épopée qui a fait de la France le centre et le foyer des croisades. ».

2. M. B. n'admet donc pas, avec MM. Stengel et Förster, que M (ms. de Saint-Marc de Venise) appartienne à la même famille que O, et il le réunit, en un groupe plus récent, avec toutes les autres rédactions. Je dois dire que plus j'étudie l'édition si commode de M. Stengel, plus je suis porté à être de cet avis (en réservant les versions étrangères). Mais c'est un point qui ne devra être discuté à fond que quand M. Stengel nous aura donné son volume de commentaire.

3. Je ne saurais compter pour une raison le fait qu'Oliferne, qui d'ailleurs figure dans l'épisode de Baligant (où M. B. soutient qu'il n'y a pas un seul nom oriental), est employé par quelques poètes postérieurs pour désigner Alep ; M. B. dit lui-même qu'il est possible que ces auteurs aient ainsi interprété (l. *umgedeutet* pour *angedeutet*) le nom qu'ils connaissaient par le *Roland*. Que le combat mené exclusivement avec la lance et l'épée soit « une apparition assez récente » me paraît une assertion fort contestable. Des noms orientaux connus par les croisades, il n'y aurait « réellement que les Agolanz qu'on puisse dire qui manquent, au sens de Paris », dans le *Roland* ; « c'est bien peu, d'autant que les *Ermines* et les *Sulians* offrent une compensation très acceptable » ; mais l'auteur a lui-même montré plus haut que les *Ermines* et les *Sulians* peuvent très bien être regardés comme indépendants de toute influence des croisades, et j'ai signalé ci-dessus plus d'un autre nom, connu par la croisade, qui devrait figurer dans notre poème s'il était postérieur. Qu'il faille lire au v. 3242 *Soltans* (toujours dans l'armée de Baligant et au milieu de peuples slaves et tartares) pour le *Solteras* d'O, et que ce nom représente « les Sultans pris comme nom de peuple », c'est ce qu'il est permis de révoquer en doute. — Je ne vois pas autre chose.

paraît extrêmement peu convaincante. Le mot *muserat* (v. 2074 et 2156), qui désigne certainement une arme de jet, est tiré par M. B. de l'ar. *miẓrâk*, pl. *maẓârîk*, « javelot », et je ne contredis pas à cette jolie étymologie. Mais autorise-t-elle la conclusion qu'en tire l'auteur ? « Il y a quelques mots arabes déjà dans le plus ancien latin médiéval, parmi lesquels *amiral* et *mesquin* sont les plus sûrs. Mais ce sont des emprunts occidentaux, non pas seulement français. *Almaçor* et *tabor*, dans le Roland lui-même, proviennent, le premier sûrement, le second probablement [1] d'Espagne. *Meẓrâk* manque dans le domaine italo-byzantin comme en espagnol et en provençal, et ne s'explique que par la croisade. » C'est construire un bien grand édifice sur une pointe de *muserat*. Si *muserat* était dû aux croisades, ne se retrouverait-il pas, au contraire, dans le domaine italo-byzantin ? Ne se retrouverait-il pas surtout soit dans les historiens de la croisade, soit dans les textes latins et vulgaires de l'Orient latin, soit dans les chansons de geste de la croisade ? Or on l'y cherche vainement. M. B. a reconnu, avec sa pénétration coutumière, que le vers des *Chétifs* où il figure est calqué sur le vers du *Roland*, et on ne le revoit, en dehors de là, que dans un document français de 1477 [2]. N'est-il pas très naturel d'admettre que ce mot, comme *almaçor*, *tabor*, *algalife*, est un emprunt fait par les Francs aux Arabes dans le temps de leurs luttes en Espagne [3] ? Le fait qu'il est propre au français, loin de contredire cette hypothèse, me paraît de nature à la confirmer.

Je crois donc pouvoir conclure ce *post-scriptum* comme l'article lui-même, et dire que, jusqu'à ce jour, l'attribution de la *Chanson de Roland* à une date antérieure à 1096 [4] a victorieusement résisté à tous les assauts qu'on lui a livrés.

G. P.

---

1. En note : « Il s'explique comme un croisement de l'arabe *alabal* avec l'africain *atambor*, qui tous deux sont anciens en Espagne. » J'ai proposé ci-dessus une explication, qui me paraît plus simple, de la forme *tabor*.

2. Et peut-être dans le *miseracle* de *Loquifer*, cité par Michel comme de *Rainoart*, et, après lui, par Gautier et Godefroy.

3. Il y a des mots d'origine arabe qui ne sont pas dans le *Roland* et qu'on peut faire remonter à la même source : par exemple *alcube*, pr. *alcuba*, distinct d'*alcôve*, repris postérieurement à l'italien ou à l'espagnol.

4. Bien entendu je ne tiens pas à l'année précise de 1080, dont M. Marignan se demande la raison d'être : je l'ai choisie d'une part parce que la langue me paraît indiquer une date postérieure d'une quarantaine d'années à l'*Alexis*, d'une vingtaine d'années au *Pèlerinage*, antérieure d'une trentaine d'années au groupe *Lapidaire*-Philippe de Thaon-*Brendan*, d'autre part parce que j'ai cherché une époque moyenne entre la conquête de l'Angleterre et la croisade. Je n'aurais pas d'objection sérieuse à descendre jusque vers 1090.

Kristian von Troyes « Cligés ». Textausgabe mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar herausgegeben von W. FÖRSTER. Zweite, umgearbeitete und vermehrte Auflage. Halle, Niemeyer, 1901.

La nouvelle édition de *Cligès* qui suit celle de 1884 et celle de 1888 a été, nous dit M. Förster, revue et corrigée par lui dans ses cours et dans ses conférences pratiques, et surtout les passages difficiles et obscurs ont été soumis à un examen rigoureux, dont l'éditeur explique les résultats dans les remarques qui suivent le texte[1]. Je ne compte pas examiner ici tout ce que le texte a gagné à cette revision soigneuse et pénétrante. Je laisse même de côté l'étude, d'ailleurs fort intéressante, où M. F. essaie de nouveau de retracer la vie de Chrétien de Troyes et de préciser autant que possible la succession et le rapport de ses œuvres (j'en dirai pourtant un mot par la suite). J'arrive à ce qui, dans l'Introduction, concerne le roman même de *Cligès*, et j'en donne d'abord, d'après M. F., une brève analyse.

Alexandre, fils aîné de l'empereur de Constantinople, se rend à la cour d'Arthur pour se faire armer chevalier. Il prend part à une guerre contre un gouverneur révolté et épouse ensuite une nièce d'Arthur, Soredamors. C'est de ce mariage que naît notre Cligès, héros du roman. L'empereur de Constantinople vient à mourir, et son fils cadet est couronné à sa place. Alexandre se rend alors dans son pays pour faire valoir ses droits, et, à la suite d'un arrangement avec son frère, il renonce au trône, qui, à la mort d'Alis, devra passer à Cligès. Mais Alexandre meurt, et Alis, à l'instigation des courtisans, épouse Fénice, fille de l'empereur d'Allemagne, qui aime Cligès et en est aimée, et ne se résout à ce mariage qu'après avoir reçu de sa nourrice Thessala un philtre qui lui conservera sa pureté : le breuvage donnera à Alis l'illusion qu'il possède chaque nuit sa femme. Cligès se rend à la cour d'Arthur, mais, après diverses aventures, il revient, poussé par l'amour. Fénice feint de tomber malade, se fait passer pour morte, tient bon malgré les tortures que lui font subir des médecins de Salerne pour la rappeler à la vie, et est déposée dans le tombeau, d'où Cligès la tire. Après un an de bonheur ils sont découverts et se réfugient à la cour d'Arthur. A la mort d'Alis ils reviennent dans leur pays, où ils montent sur le trône.

M. F. montre que Chrétien a tiré la première partie, l'histoire d'Alexandre et de Soredamors, de sa propre imagination, et que la deuxième partie a pour base la légende de la femme de Salomon. Puis il essaie de deviner le contenu du livre de l'*armaire* de Saint-Pierre à Beauvais que Chrétien cite comme la source de *Cligès*. Il est évident que Chrétien n'y a pas trouvé la première partie de son roman. Reste la seconde partie. Ici, deux choses sont possibles. Ou cette histoire (la légende de Salomon) avait déjà sa couleur byzantine, et

1. Notons aussi que le *Glossaire*, qui était très incomplet, a été fort enrichi et muni de renvois qui manquaient.

alors Chrétien a fait de cette matière un roman de chevalerie, et y a ajouté la première partie, — où il a trouvé la légende sans cette couleur byzantine, et alors il la lui a donnée lui-même. Selon M. F. c'est le premier qui est le vrai. Nous trouvons dans le XIe récit de *Marques de Rome* (éd. Alton, p. 135) : *Il ot un empereor en Costantinoble qui ot un neveu qui avoit non Cligès, et tant que li empereres prist feme bele et gente et avenant, et tant que Cligès ama la feme son oncle et ele lui, ne onques n'i esgarderent reson ne lignaige, ainz fesoit sa volenté li uns de l'autre. Encore ne lor fu pas avis que ce fust assez s'il n'estoient ensemble et jor et nuit; si s'apenserent d'une grant merveille : que la feme se fist morte, et por ce que l'en dotoit que ele ne se fainsist fist li empereres fondre plonc et verser li es paumes, mès onques de ce ne fist semblant la dame que ele fust se morte non : a tant la porta l'en enfoïr. Or li ot fet fere Cligès un tel sarqueil que ele i pooit avoir s'alaine tot a delivre, ne la tere n'avoit pooir de li empresser. Einsi fu la dame trusqu'a la nuit. Or ot dit Cligès son covine a un sien ami en cui il se fioit; mout avoit cil amis bele meson hors de Costantinoble, et mout i avoit bel vergier entor, et bien clos; et quant ce vint a la nuit oscure, Cligès et cil qui ses amis estoit vindrent a la fosse ou la dame estoit enfoïe, et la desfoïrent, et l'en menerent en cele meson qui dehors Costentinoble estoit. Et fu la dame einsi chiés l'ami Cligès mout lonc tens, et avoit laienz Cligès son aler et son venir.*

Voilà, d'après M. F., la source de notre *Cligès*; même le nom ne fait pas défaut. On pourrait croire que ce récit n'est qu'une simple analyse du roman de *Cligès*. Mais, dit M. F. qu'on observe bien ceci : il serait impossible à quelqu'un qui connaîtrait le roman de *Cligès* d'en donner une analyse aussi succincte. Aurait-on pu passer sous silence tant de traits d'une grande importance pour notre récit? N'aurait-on pas mentionné les trois médecins de Salerne, et aurait-on oublié de raconter comment Cligès et Fénice furent surpris dans la tour? L'esclave Jean devient un ami de Cligès et la tour une maison ordinaire; ce qui est plus fort, l'empereur lui-même ordonne de verser du plomb dans les mains de Fénice. Mais la plus grande différence, c'est que les amants se possèdent déjà avant que Fénice se fasse passer pour morte. Cette différence est, pour M. F., d'un très grand intérêt : selon lui, en effet, le point essentiel du roman, c'est la continence de Cligès et de Fénice en contraste avec l'amour adultère de Tristan et d'Iseut. Le « livre de Beauvais » n'aurait donc pas contenu autre chose que le récit de *Marques*, et Chrétien aurait changé exprès la conception de l'amour qu'il trouvait dans sa source, pour protester contre le *Tristan*. — Ne peut-on pas voir les choses autrement? Le roman de *Marques de Rome* est une imitation du roman des *Sept Sages*. L'impératrice, haïssant Marques et voulant le perdre, l'accuse d'avoir violé la fille que l'empereur a de sa première femme. L'empereur veut faire mettre Marques à mort : les Sept Sages essaient de le retenir en lui faisant des récits; l'impératrice essaie de son côté, par d'autres récits, d'exciter l'empereur à se défaire de son ennemi. Selon Alton, le XIe exemple est un résumé de *Cligès*. Je crois avec lui qu'il n'est pas autre chose, qu'il n'a donc pas figuré sous cette forme dans le « livre de Beauvais », et que, au lieu que ce soit Chrétien qui aurait

changé la conception de l'amour dans cette histoire, c'est l'auteur de *Marques* qui a donné une autre tournure à l'histoire de Cligès. N'oublions pas que l'impératrice se sert de cette histoire pour convaincre l'empereur de la culpabilité de Marques et pour lui faire bien sentir que celui qu'il croit son ami s'est très mal conduit envers lui. Il est naturel qu'elle utilise seulement l'histoire de Cligès pour autant que celle-ci peut être avantageuse à sa cause. On comprend alors qu'elle ne s'attache pas aux détails, et que, si elle en cite quelques-uns, elle le fasse d'une manière inexacte, tandis qu'elle met bien en relief les points par lesquels Cligès s'est montré ingrat, et qu'elle aggrave même sa faute pour donner à l'histoire qu'elle raconte plus de rapports avec le cas de Marques. C'est pour servir sa cause qu'elle fait de Fénice la maîtresse de Cligès. Le texte même l'indique. Je veux citer ce qui précède et suit immédiatement le passage donné plus haut : *Et tot ausi come* Cligès *fist* tort *a son oncle de sa femme, vos a fet* Marques *de vostre fille. — Dame, dist li empereres, quel* tort *fist Cligès a son oncle de sa femme? Dites le nos. — Sire, volentiers.* Suit le texte cité par M. Förster. Puis : *Ores, sire empereres, dist l'empereris, Cligès servi il bien son oncle quant li fist tel tort de sa femme? — Certes, dist li empereres, nenil, ainz li fist* tort *en deus manieres, quar il estoit ses sires et ses oncles.* Il se peut donc très bien que le XIe exemple de Marques soit emprunté à *Cligès* et qu'il n'ait rien à faire avec la source de notre roman [1].

J'arrive maintenant à ce qu'il y a de plus nouveau dans l'Introduction.

Le *Tristan* (perdu) de Chrétien peut, d'après M. F., être considéré comme le plus ancien roman sur Tristan, d'où nous sont venues toutes les imitations, celles de Thomas, de Béroul et des imitateurs étrangers, ainsi que le roman en prose. En outre, M. Förster croit pouvoir démontrer que *Tristan* a eu une très grande influence sur *Cligès*, et que le poète s'est constamment souvenu de son *Tristan* pendant la composition de son *Cligès*.

Se basant sur les passages où Fénice blâme la vie d'Iseut, qui appartenait à deux hommes, M. F. voit dans l'amour tout conjugal d'Alexandre et de Soredamors et dans l'amour de Cligès et de Fénice, qui, après bien des aventures, finit par le mariage, la conception idéale de Chrétien de Troyes. Il a peint, dans deux tableaux successifs, cet amour conjugal pour protester contre l'amour adultère de *Tristan*, et *Cligès* pourrait être nommé un *Anti-Tristan*. Probablement le poète avait composé son *Tristan* par ordre. Le sujet lui avait déplu, car il s'efforce peu de temps après de montrer ce qu'il y a d'immoral dans *Tristan* et de lui opposer un roman d'une tout autre tendance. Pour nous montrer les rapprochements entre les deux romans, M. F. est obligé de se servir des fragments de Thomas et de ses imitateurs, puisque le *Tristan* de Chrétien est complètement perdu. Aussi ne se dissimule-t-il pas qu'il est difficile de savoir si nous avons le droit de considérer les

1. Les noms grecs de certains personnages ne prouvent rien, comme le montre M. F., pour la source de Chrétien.

traits que nous rencontrons dans Thomas comme ayant déjà figuré dans Chrétien, parce qu'on n'est pas sûr de la date où Thomas a écrit. M. Röttiger met son *Tristan* vers 1140, se basant sur l'examen de la langue ; M. Golther se décide pour 1180; M. Muret croit que Chrétien a été la source de Thomas et de Béroul. M. F., on l'a vu, est de cet avis, et il croit même que Thomas peut avoir connu le *Cligès* et lui avoir emprunté des détails que nous trouvons dans son *Tristan*.

En tout cas, il y a une ressemblance frappante entre *Cligès* et *Tristan*. La composition des deux romans est la même. Ils contiennent deux histoires, l'une des amours du père, l'autre de celles du fils, et dans les deux l'histoire du fils est de beaucoup la plus intéressante et la plus importante. Rivalin dans *Tristan* est Alexandre dans *Cligès*, de même Tristan correspond à Cligès. Alexandre quitte sa patrie pour aller faire des exploits à l'étranger : le père de Tristan va à la cour du roi Marc dans le même but. A la cour les deux héros tombent amoureux, l'un de Soredamors, l'autre de Blancheflor. Mais tandis que Rivalin séduit et enlève son amie (dans cet hymne de l'amour il n'y a place que pour l'amour illicite), la morale est rigoureusement observée dans *Cligès*, où Alexandre épouse son amie. Cette différence essentielle (dans *Tristan* l'amour illicite, dans *Cligès* l'amour conjugal) domine les deux romans. L'amour illicite d'un neveu pour la femme de son oncle, qui est le sujet de la deuxième partie, aboutit dans *Tristan* à l'adultère, tandis que dans *Cligès*, pour faire contraste, on trouve moyen de couronner l'amour par le mariage. Et si dans *Tristan* un philtre cause l'amour, dans *Cligès* un philtre sert à conserver la virginité de Fénice jusqu'à son mariage avec Cligès.

Il y a encore pas mal de détails qui confirment ce parallélisme. L'arrivée d'Alexandre à la cour d'Arthur, à la tête de ses jeunes compagnons, et tout ce qui suit rappelle tellement l'épisode correspondant du *Tristan* de Thomas que déjà M. Bédier l'a signalé. Encore un trait commun : à son départ Rivalin nomme un gouverneur, dont la révolte nécessite le retour du roi; de même Arthur, dans *Cligès*, est forcé de retourner en Bretagne à cause de la rébellion du gouverneur qu'il y a laissé. Tristan demande à Marc à être armé chevalier pour aller reprendre à main armée son domaine dont le traître Morgan s'est emparé injustement : à ce trait correspond l'ultimatum qu'Alexandre envoie à son frère Alis. M. F. fait encore un certain nombre de rapprochements, et clôt la liste en disant que si nous avions tout le *Tristan* de Thomas, ou que le moine Robert n'eût pas tellement abrégé le texte qu'il traduisait en norvégien, il y aurait encore beaucoup plus de traits communs entre les deux romans.

Après ces ingénieux rapprochements, le rapport entre ce qui nous est resté de *Tristan* et le *Cligès* de Chrétien de Troyes est indiscutable. Mais une autre question est de savoir si ce parallélisme fait bien de *Cligès* un *Anti-Tristan*.

Selon M. F., Chrétien aurait, à l'instigation de divers patrons, commencé trois fois à traiter des sujets qui ne lui étaient pas sympathiques, et trois fois il se serait arrêté à mi-chemin et aurait opposé à ces trois romans abandonnés

trois autres romans d'une conception opposée : nous aurions ainsi *Cligès* contre *Tristan*, *Yvain* contre *Lancelot* et *Guillaume d'Angleterre* contre *Perceval* (*Erec* seul vient un peu troubler l'unité de ce système). Chrétien, qui allait être le poète de l'amour courtois, se serait donc repenti d'avoir écrit l'hymne de l'amour, ce *Tristan* dont le côté immoral nous choque si peu, parce que nous attribuons au philtre la faute des amants, et dont la grâce et la beauté on charmé nos ancêtres comme ils charment encore les hommes du XXe siècle. Puis, après nous avoir donné le code de l'amour dans *Lancelot*, Chrétien aurait expié sa faute par la composition d'*Yvain*..... Il n'est pas besoin d'aller plus loin et de rappeler que *Guillaume d'Angleterre* serait la contre-partie de *Perceval* pour sentir que ce système est trop artificiel pour être vrai, et que c'est prêter aux œuvres de nos poètes du moyen âge ce que, dans leur naïveté, ils n'y ont pas mis. Le fait que Chrétien a traité aussi bien l'amour adultère que l'amour conjugal, qu'il nous a donné *Lancelot* et *Guillaume d'Angleterre*, nous prouve qu'il se souciait peu des sujets à traiter, et qu'il prenait son bien où il le trouvait. Et si vraiment il avait voulu écrire un *Anti-Tristan*, l'aurait-il fait comme M. F. veut qu'il l'ait fait? Il est évident que si on veut combattre une théorie immorale par un écrit quelconque, cet écrit lui-même doit être d'une moralité irréprochable. Or que voit-on dans *Cligès*? On y voit Fénice s'enfuir avec Cligès et causer par sa fuite la mort de son pauvre mari ! Il est vrai que, grâce au philtre, Fénice a conservé jusque-là sa virginité. Mais le philtre dans *Tristan*, tout en n'ayant pas le même résultat que dans *Cligès*, y est pourtant pour ôter ce que le sujet aurait de trop choquant sans ce moyen. Le philtre de *Cligès* n'est donc pas, comme le dit M. F., le contraire du philtre de *Tristan* : c'en est plutôt l'équivalent. Les philtres et les anneaux passaient au moyen âge pour pouvoir protéger la vertu d'une femme [1], et il est très probable que Chrétien, heureux de pouvoir donner un certain attrait à son roman en y insérant des histoires connues, s'est servi de cette croyance sans penser à faire œuvre de moraliste. Notons que Cligès et Fénice sont les personnages sympathiques dans le roman de Chrétien. Contrairement à la légende de la femme de Salomon, où le ravisseur et la femme enlevée sont sévèrement punis, Cligès et Fénice reviennent chez eux pour jouir tranquillement de leur bonheur. S'il y a une morale dans *Cligès*, je serais assez porté à y reconnaître le même enseignement que dans *Tristan*, à savoir que c'est le cœur seul qui fait les véritables unions et que les « mariages de convenance » aboutissent à de fâcheux résultats. On aurait plaisir à voir dans Chrétien une sorte de Molière du XIIe siècle, plutôt qu'un homme sans caractère, protestant le lendemain contre ce qu'il a écrit la veille. Mais, dira-t-on, comment expliquer les passages de *Cligès* où il est parlé de *Tristan* avec blâme? Chrétien,

1. Dans le roman des *Sept Sages* (éd. Keller), j'ai trouvé le passage suivant (v. 795) : *Trois moys a que ne gui au roi... Onques a moi n'ot riens a faire, Tant me sui ge par sorcherie Tres bien deffendue et garnie. Car la venue desiroie Et durement le convoitoie.* Et dans l'*Historia septem sapientum* (je me sers de la version française publiée par M. G.

insérant l'histoire du philtre dans son *Cligès*, aura été frappé du résultat différent des deux philtres, et il est naturel que dans ces quelques passages il ait insisté un peu sur cette différence, sans y mettre l'intention de combattre l'amour célébré dans *Tristan*. Et d'ailleurs les mots qu'un poète met dans la bouche de ses personnages ne représentent pas nécessairement son opinion.

Quant aux rapprochements avec les poèmes sur Tristan, M. F. lui-même est un peu embarrassé d'en tirer une conclusion. A la page XXXVII il dit : « Il est sûr que Thomas a connu le *Tristan* de Chrétien, car c'est Chrétien qui nous fait connaître le premier l'histoire de Tristan. Mais Chrétien n'aura-t-il pas à son tour connu Thomas, et ce rival n'aura-t-il pas pu lui faire reprendrt son *Tristan* et le lui faire traiter d'une autre manière? La réponse serait très facile à donner si nous savions l'époque où Thomas a écrit. Malheureusement il est difficile de préciser la date de cet auteur. » Nous sommes ici sur le terrain de l'hypothèse pure. Nous ne savons rien du *Tristan* de Chrétien, nous ne savons pas la date de ses imitateurs, nous sommes sans renseignements sur les rapports entre Chrétien et Thomas. *Cligès* est-il antérieur au *Tristan* de Thomas ou inversement? Voilà une foule de questions à élucider.

Les premiers ouvrages de notre poète ont tous disparu. Cela peut être un hasard, mais cela peut aussi avoir une raison. « Chrétien, dit M. E. Muret, n'a pas dû être mis d'emblée au premier rang parmi les poètes de son temps. La perte à peu près complète de ses œuvres de jeunesse fait présumer qu'elles n'avaient pas obtenu un succès bien éclatant. S'il les énumère au début de *Cligès*, c'est peut-être moins pour s'en vanter que pour faire savoir au lecteur qu'*Erec* n'était pas son début dans la carrière poétique. » Il est donc possible que le *Tristan* de Chrétien n'ait été qu'un petit poème ou un ouvrage assez mal reçu, et que plus tard Chrétien ait adapté la matière de *Tristan* au roman de *Cligès*. Cela expliquerait très bien les rapports entre *Cligès* et le *Tristan* de Thomas. Thomas aurait mis à profit et le *Tristan* et le *Cligès* de Chrétien. Avouons que tant que nous ne saurons rien de certain sur le *Tristan* de Chrétien et sur ses rapports avec les autres auteurs d'un *Tristan*, nous aurons à nous contenter d'hypothèses; mais sachons gré au savant professeur de Bonn de s'occuper toujours avec la même ardeur du célèbre poète champenois, qui, grâce à lui, est de plus en plus connu, et ce qui vaut mieux, de plus en plus lu, comme le prouve cette troisième édition de *Cligès*.

J. METTROP.

Paris, p. 67) : « Et en effait, je te fais sçavoir que pour l'amour de toi j'ai gardé ma virginité afin que tu l'eusses ». M. Nyrop cite plusieurs exemples semblables dans son livre sur l'épopée française (trad. Gorra, p.) 76.

G. GRÖBER, **Altfranzösische Glossen**. Strasbourg, Trübner, 1901, in-8 (extrait de la *Strassburger Festschrift zur XLVI Versammlung deutscher Philologen*, p. 39-48)[1].

Il s'agit dans cet écrit de gloses françaises, jointes à des gloses latines sur les lettres de Sidoine Apollinaire dans le ms. d'Oxford Digby 172, publiées en 1885 par Robinson Ellis (*Anecdota Oxoniensia, Classical series*, I, Part V, p. 27-62). D'accord avec l'éditeur, M. Gröber place à la fin du XIIe siècle et les gloses françaises et le manuscrit qui les contient. Un examen attentif ne permet de faire remonter aussi haut ni les unes ni l'autre. L'écriture de cette partie du manuscrit[2] est une petite gothique assez élégante et fine, surchargée d'abréviations régulières; l'*e* pour *æ*, *æ* n'a jamais de cédille ou crochet; les *i* doubles sont toujours surmontés d'apex; le plus souvent les membres de phrases et même les mots glosants sont distingués par des points. Toutes ces circonstances indiquent la première moitié du XIIIe siècle, et plutôt la seconde partie de cette période. Toutefois, — M. Gr. ne paraît pas l'avoir remarqué, — le texte des gloses est certainement plus ancien que la copie. Les fautes de celle-ci sont nombreuses et de telle nature qu'elles doivent être attribuées à un copiste et non à l'auteur. *Cumfre*[3], *en egrisanz*, *mazecre* sont évidemment des étourderies de copiste, et naturellement on en trouve bien davantage dans les mots latins[4]. Sans doute il ne serait pas impossible que l'auteur des gloses françaises fût d'un siècle antérieur au copiste, mais il paraît plus raisonnable de le supposer plus vieux seulement de quelques années et de le placer au plus tôt au commencement du XIIIe siècle. Mais même si l'on en rajeunit l'auteur et le copiste, ces gloses fournissent d'utiles documents à la lexicographie du français. Quant à leur origine anglo-normande, elle n'est pas douteuse.

M. Gr. a accompagné sa publication de commentaires qui appellent quelques

---

1. [L'article de M. Salmon était rédigé depuis longtemps et même imprimé quand nous avons eu connaissance de celui de M. A. Tobler sur le même sujet dans l'*Archiv für das Stud. der neueren Sprachen* (CVIII, 145-8). Sur *amacheürs*, *appentiz*, *enegrisanz*, *marchier*, *rebuché*, *rute*, le savant romaniste présente des remarques analogues à celles de notre collaborateur; il en fait d'autres sur les mots *chenapie*, *loc*, *plaiz*, *puz*, *russinole*, *tiz*. Il a reconnu, comme M. Salmon, que *justo buone* devait être lu *justo liuore*; mais il trouve cette glose *ganz zutreffend und nicht müssig*, tandis que M. S. y voit, évidemment avec raison, une bévue du glossateur. — *Réd.*]

2. Par l'obligeant intermédiaire de M. Berthon, professeur au Taylorian Institute, Oxford, j'ai obtenu de l'administration de la Bodleyenne la photographie des folios où se trouvent les mots qu'on pouvait supposer avoir été mal lus par Ellis.

3. Ce mot est bien ainsi écrit, sans aucun signe d'abréviation.

4. Voir Ellis, p. 28, l. 34; 29, 33; 31, 36; 34, 14; 42, 20, etc. A un endroit même, p. 45, l. 1, deux gloses paraissent avoir été mélangées.

remarques. — *Abeisanz* n'a pas, dans les deux passages signalés, le sens de « s'asseoir ». Le texte de Sidoine — « diuturno imbrium fluxu sidentibus acervis » (III, 1, édit. Baret, p. 228), et « moxque sidenti strue torrium devolutum » (III, 4, p. 246) — montre qu'il faut comprendre ici « s'abaissant, s'affaissant », autre acception de sidere, d'ailleurs non représentée dans les deux articles *Abaissier* de Godefroy. — *Amacheurs* serait peut-être mieux écrit *amacheürs*, la graphie *eu* pour *ǫ* étant inconnue dans ce texte. Il est possible que ce mot soit en quelque rapport avec *maquerel*, qui traduit aussi leno [1]. — *Appentiz*. M. Gr. estime que *apentiz* est une altération de **apendiz*, qui existe d'ailleurs et qui me paraît être au contraire une altération de *appentiz* [2]. La déformation de *appendis* se serait produite sous l'influence de *pente*. Mais *pente* est en somme un substantif participial, *pendita, dont M. Gr. admet l'existence, et si *pendita a existé, il y a eu aussi *penditus, d'où l'on tire très naturellement *[ap]pendititium, lequel légitime seul [*a*]*pentiz*. Celui-ci paraît au surplus antérieur à *apendiz* et beaucoup plus fréquent que lui. — *Bendello* pourrait, malgré *l* double, être une faute du scribe pour *bendele*, mais il faut plutôt y voir *bendellum, à l'ablatif, comme vitta qu'il glose. Le glossateur latin met toujours les mots glosants au même cas que les mots glosés. — *Bloie*, livida cesaries, est intéressant pour l'explication de ce mot si controversé [3]. — *Buore*. Justo principe .i. justo buore. M. Gr. ne l'introduit qu'entre crochets et ne propose qu'avec doute d'y lire — malgré justo — barone. Il faut corriger liuore ; c'est une bévue du glossateur. Dans cette lettre (VIII, 6, p. 415) Sidoine, félicitant son ami Audax de sa nomination comme préfet de Rome, dit que celui qui ne pourrait pas l'aimer dans son élévation *medullitus æstuantes a semetipso livoris proprii semper exigat pœnas: quumque nullas in te habuerit unquam misericordiæ causas, habeat invidiæ*, et il ajoute que c'est avec justice que sous un prince juste (*juste sub justo principe*) celui-là reste oublié qui ne tire son mérite que de sa fortune. La phrase est amphigourique et peu claire. Le glossateur latin ne l'a pas comprise ; il a cru que justo principe se rapportait à livoris proprii et il l'a expliqué par justo livore, voyant dans le passage une application du distique qu'il cite ensuite : *Justius invidia nihil est, quæ protinus ipsum Auctorem rodit excruciatque suum* (*Incerti auctoris*, Behrens, *Poetæ lat. minores*, III, 169). — *Chamberlene* pour *chamberlenc* est une faute de lecture d'Ellis. — *Crustre* donne un sens nouveau : « faire entendre un son aigu, sifflant ». — *Cumfre* est bien pour *cumfrerie* ; le scribe a sauté la fin du mot, comme plus loin où il a écrit *Burde* pour *Burdegalam* (Ellis, 56, 18). — *Cumpas*. Il y a plusieurs exemples du mot au sens de *circinus* (*cum Perdice circinum*, IV, 10, p. 281)

---

1. Gloss., lat. fr. B. N. 7692, f° 51ª : Leno, *lechierre et ribaut*. — Lenocinus, *maquerel*. Gloss., B. N. lat. 7679, f° 211° : leno, is, *lichcur ou maquerian*.

2. Cf. Godefroy, *Apendeis*. Les trois exemples de la forme *apendeis* dans cet article sont dues évidemment à une confusion purement graphique de *-is* et *-eïs*.

3. [Cf. ci-dessous, p. 444.]

dans le *Complément* de Godefroy et le premier, antérieur au *Glossaire de Tours* cité par M. Gr., est tiré du *Pèlerinage de Charlemagne*. — *Daunger* forme une locution intéressante : *mauves daunger*, « animi servitutem ». — *Depreiser* pourrait être considéré comme la continuation de depretiari et séparé de *despreisier*. Godefroy, *Complément*, v° *desprisier*, donne *depreser*. — *Ebruscer*. M. Gr. propose de tirer ce mot d'un *brus*, « buste », qu'il prend, après Godefroy, dans Benoît, *Chron. des ducs de Norm.*, II, 27536, et qu'il rapproche de l'all. *Brust*. Mais *brus* est une forme de *bu*[1] avec une *r* épenthétique (*Rom.*, XIX, 120), et le type premier de *esbrucer* est *esberucier* en quatre syllabes, ce qui exclut catégoriquement *brus*. — *Egrisanz* est mal lu. Le texte porte : *Acescentibus romanice* en egrisanz *ab aceto*. Il faut lire *enegrisanz* et rapporter le mot à *enaigrir*. — *Enducer* pour *enducir*, et plus loin *marcher* pour *marchir* sont de nouveaux exemples de ces changements de conjugaison si fréquents en anglo-normand. — *Essele*. La note de M. Gr. n'est pas très claire. Il est certain que *essele* n'a jamais eu le sens d' « aile », mais a l a a en latin le sens de *aissele*. — *Eslite* est le part. passé fém. de *eslire* et non le substantif. — *Feutrement*, « garniture de la selle », est un mot nouveau. Il y a eu confusion perpétuelle chez les écrivains du moyen âge entre filtrum et fulcrum, confusion d'autant plus naturelle qu'ils avaient la prétention d'écrire dans un latin littéraire et qu'ils ne retrouvaient pas filtrum dans les auteurs classiques. — *Glu* (gluten) ne se rapporte pas à *glui*, « lien », mais à *glu*, « colle », pour lequel il donne un sens figuré nouveau. Il s'agit de la vase qui souille le fond du port de Ravenne : *Et ipse* (*pelagus*)... *nauticis cuspidibus foraminato fundi glutino sordidaretur* I, 4, p. 185). — *Mazazerie* et *mazerre* sont des fautes de lecture d'Ellis. Le ms. porte *mazakerie*, forme admissible de *macecrerie*, et *mazecre*, faute du scribe pour *mazecrer* = *macecrier*. Les conjectures de M. Gr. sont à abandonner. — *Parc* au sens de indago est dans Godefroy, *Complément*. — *Rebuché* est inutilement corrigé en *rebruché* et rapproché de *rebronchier*. C'est le part. passé de *reboucher* « émousser », qui est encore dans le *Dictionnaire de l'Académie*. — *Rute* est une graphie anglo-normande de l'anc. fr. *rote*, *route*, pris dans le sens de « ronflement », ce qui est moins éloigné de sa signification première que de celle de *ruit*, *rut*. *Rute* glosant stertunt pourrait être d'ailleurs une faute du scribe pour *rutent*, de *roter*, *router*, mais l'explication reste la même. — *Unniuns*. Le ms. porte *vinnuns* avec un *u* aigu et un *i* surmonté d'un apex ; l'édition d'Ellis étant diplomatique, il faut lire *uinnuns* (= *ouiñons*) et non *unniuns*. — M. Gr. a rangé parmi les gloses anglaises *crufte*, qui est une faute de lecture d'Ellis pour *cruste* et une simple forme de

---

1. Il faut sans doute corriger en *bru*, *brus*, les quatre exemples de la forme *bur*, *burs*, que donne Godefroy, v° *Bu*, d'après des mss. ou des éditions de la *Conception* de Wace, de *Simon de Pouille*, de *Garin de Monglane* et de *Floovant*.

2. Quelquefois le glossateur a employé un mot anglais au lieu d'un mot français.

croute < crypta, où l'*s* provient d'une confusion avec *crouste* < crusta. — L'angl. *grip* « griffon » a été introduit très anciennement en français; on le trouve déjà dans le *Saint Brandan*, v. 1807.

Malgré le soin avec lequel il a dépouillé la publication d'Ellis, M. Gr. a omis trois mots : un franç., *ré* (bûcher), Ellis, 40. 8 : *in rogo .i. re* (écrit dans l'interligne, comme *truilleries*) ; et deux anglais, *pin*, cheville : *pessulum oponis .i. pin* (Ellis, 45, 21), et *curtains* (*cortinarum*) renvoyé par Ellis, 29, 11, en note. Il est regrettable qu'Ellis n'ait pas publié toutes les gloses ; sur les feuillets dont j'ai les photographies, je relève : *castelens*, f° 146b : *custodes oppidi .i. castelens* ; *pali* (= *palie*), f° 144c : *palla altare .i. pali* ; plus quelques mots déjà signalés. Il y a probablement encore à glaner dans les autres folios.

Am. SALMON.

Karl KEMNA. **Der Begriff « Schiff » im Franzoesischen, eine lexicographische Untersuchung.** (Thèse de doctorat de Marbourg). Marbourg, Koch, 1901. In-8 de 256 pages.

Le travail de M. K. Kemna dépasse le volume ordinaire des thèses soutenues dans les universités allemandes ; il me semble aussi qu'il en dépasse le niveau moyen. Je le tiens pour un bon début et qui témoigne d'une aptitude philologique sérieuse, quelles que soient les critiques qu'on puisse lui adresser sur un point ou sur un autre.

Les mots sont répartis en deux grandes sections : fonds primitif populaire et fonds d'emprunt. Mais la répartition n'est pas faite avec assez de rigueur. M. K. subdivise sa première section en deux parties. Dans la première partie il étudie le mot navis > *nef* et ses dérivés, dans la seconde, les formations populaires postérieures. Il semble donc devoir écarter tout nom d'emprunt de cette première section. Comment se fait-il qu'il y traite de *nave*, emprunté à l'italien, de *navire*, emprunté au bas-latin *navilium*, de *pyroscaphe* et de *transatlantique* ?

Mais je ne veux pas m'appesantir sur l'application de la méthode [1], sachant par expérience combien il est difficile parfois de lui être rigoureusement fidèle, combien même il peut être dangereux d'être logique à outrance. Je préfère m'arrêter à quelques-uns des mots étudiés par l'auteur et lui soumettre des observations qui me sont venues à l'esprit en parcourant sa riche nomenclature.

P. 16. *Nauf*, chez Jean d'Auton et chez Rabelais, est une forme poitevine, plutôt qu'un emprunt au provençal.

P. 25. *Navoir*, dont il n'y a qu'un exemple, n'est pas un dérivé de *nef*,

1. On est étonné, par exemple, de voir enregistrer de simples épithètes comme *abordeur* (pourquoi pas *aborder* ?), *avalant*, *bordier*, *boulinier*, *montant*, *tangueur* (pourquoi pas *rouleur* ?), etc.

mais une graphie erronée pour *navoi* (cette graphie est un contre-coup de la chute de l'*r* dans les mots en *oir*, comme *boutoir* prononcé *boutoi*, et *navoi* est le représentant populaire du latin navigium.

P. 26. L'auteur se demande si *navisole*, qui ne se trouve que dans des textes de l'Orient latin, vient de navigiolum, ou s'il dérive de *navire* avec changement d'*r* en *s*. Cette dernière explication est sûrement à rejeter : *navisole* est probablement la transcription d'une forme italienne **naviggiola*, bien que je ne connaisse pas directement cette forme.

P. 42. *Coursoire*, appliqué à *nef*, n'est pas un dérivé français de *cours*, mais le latin même cursoria, employé dès le temps de Sidoine Apollinaire.

P. 72. *Abordeur* est dans Willaumez, en 1831, quoi qu'en dise l'auteur.

P. 78. *Tillote* et *tillotier* sont des formes sans réalité, simples coquilles typographiques pour *tillole*, *tillolier*. M. K. aurait pu remarquer que *tillole* a passé de Bayonne en Bretagne, et qu'il y est devenu, par une intéressante dissimilation, *tignole*. Cette dernière forme, qui manque dans Littré, est donnée dans le *Dictionnaire français-allemand* de Mozin.

P. 85. *Bœuf* a une tout autre explication que celle que propose M. K. : voir ce que dit à ce sujet M. Schuchardt, *Zeitschrift fur rom. Phil.*, XXV, 498.

P. 105 *Coutrillon*, nom d'un genre de bateau plat sur le canal du Midi, ne se rattacherait-il pas à *cotre* (angl. *cutter*), plutôt qu'à *coutre* (lat. *culter*) ? Comparez *coutreau*, que M. K. étudie p. 172.

P. 106. Il est étrange de voir M. K. déclarer que *pétrin* est emprunté (*entlehnt*) du latin pistrinum et attesté en français, au sens de « mait à pétrir », au commencement du XVIIIe siècle. *Pétrin* est un mot héréditaire, non un mot d'emprunt, et Littré l'a signalé au sens en question dans le *Livre des Rois*, qui est de la fin du XIIe siècle. M. K. s'est mépris sur la portée de la mention « admis Acad. 1718 » qu'on lit dans le *Dictionnaire général* : il a cru que c'était le plus ancien exemple du mot français, oubliant que le *Dictionnaire général* ne donne pas cette indication pour les mots héréditaires.

P. 153. Aux exemples de *botequin* il faut joindre un passage du chroniqueur Jean le Fèvre de Saint-Remy, où le mot est altéré en *battakin*, *bottakin* (Godefroy).

P. 155. M. K. n'a relevé qu'un seul exemple du mot *serte*, et c'est celui qui est dans Godefroy, où on lit ce passage de Commynes : « Le roy Édouard estant à Douvres, pour son passaige lui envoya le duc de Bourgogne bien cinq cens basteaulx de Hollande, qui sont platz et bas de bort et bien propices à porter chevaulx, et s'appellent *sertes* (*Mémoires*, IV, 5, p. 250, Chantelauze). » M. K. n'a pu connaître la nouvelle édition de Commynes par M. B. de Mandrot, dont le tome I vient de paraître ; il n'y a peut-être pas perdu grand chose : M. de Mandrot lit, avec le manuscrit d'Anne de Polignac, récemment découvert, *santes*, et il se borne à mettre en note les trois variantes *seutes* D, *sectes* B, *sertes* anc. éditions. La leçon de D laisse clairement transparaître la vraie forme du mot dont a voulu se servir

Commynes : c'est *scute* (hollandais *schuit*), qui est aussi employé par Froissart, et dont M. K. s'est occupé à la p. 152. *Serte* est à rayer de la lexicographie.

P. 163. *Samoreux* est en effet, comme le dit M. K., le hollandais *samoreus*; il aurait pu ajouter que *samoreus* doit être lui-même d'origine romane et dériver du nom de la rivière de Sambre, en latin Samara. Grandgagnage enregistre dans le même sens le wallon *sambroise*, *sambrese*. M. Vercoullie, dans son *Beknopt etymologisch Wordenboek der nederlandsche Taal* se borne à dire : « Vaartuig uit de *Sambre-et-Meuse* streek ». Veut-il dire que *samoreus* est une altération de *Sambre-et-Meuse* ? J'espère que non.

P. 240. Le document de 1460 (ancien style) où se trouve le seul exemple connu de *galippe* a été publié in extenso en 1894 dans les *Annales du Midi*, VI, 208 et s., par M. H. Courteault; l'éditeur a identifié cet ancien mot avec le bayonnais actuel *galupe*, qui désigne une grande embarcation à fond plat, et qui a donné son nom au quai de la *Galuperie*, sur les bords de la Nive. Mistral donne la forme masculine *galup* concurremment avec la forme féminine, et croit que le mot est apparenté étymologiquement à *chaloupe*, ce qui reste à savoir.

P. 241. *Saugue*, « nom que l'on donne à un certain bateau pescheur de Provence », d'après le *Dictionnaire des Arts et des sciences* de Thomas Corneille, a déconcerté M. K., qui n'a pas réussi a trouver dans Mistral de terme correspondant. Mistral a pourtant un renvoi de *saugo* à *eissaugo*, et l'origine de *eissaugo*, francisé en *aissaugue*, est bien connue, quoique le *Dictionnaire général* l'ait ignorée [1].

P. 243. *Couralin*, dont M. K. déclare ignorer l'étymologie, paraît bien être un dérivé de *courau*, étudié p. 191, puisque *courau* et *couralin* proviennent également de Bordeaux.

Ibid. Bagare ne peut guère être autre chose qu'une métathèse pour *gabare*, due en partie à l'étymologie populaire.

Ibid. Escaude est encore vivant à Pont-Audemer sous la forme *échaude*. J'ignore l'étymologie, mais le mot n'est certainement pas identique à *écoute*, comme le suppose M. K., et il ne tire pas non plus son nom de l'*Escaut*, comme le prétend le Nouveau Larousse.

P. 244. M. K. se demande si *oncre*, donné par le Complément de l'Académie d'après Trévoux, ne serait pas identique à *oucre* (hollandais *hocker*), qui figure dans tous les dictionnaires : c'est absolument certain. Trévoux a pris *oncre* dans ce passage du *Mercure* de juin 1722, p. 114 : « L'Angleterre a dans ses ports un hoy, un smaque et cinq *oncres*, qui sont des bâtimens mâtés et appareillés comme les heu de Hollande. » *Oncre* est une coquille typographique pour *oucre*, comme *bécandre*, *goberge* et *miron*, que M. K. cite à la même page et à la page suivante sans pouvoir en rendre compte, en sont

1. Voyez mes *Essais de phil. franç.*, p. 292.

d'autres pour *bélandre*, *roberge* et *mirou*. Ce dernier mot, emprunté du siamois, n'est indiqué par M. K., à la page 232, que d'après Bescherelle, édition de 1860; il figure dès le XVIIIe siècle dans Trévoux, d'après le *Journal du Voyage de Siam* de l'abbé de Choisy.

La table alphabétique, qui termine l'ouvrage, enregistre environ 600 mots ou locutions. Ce chiffre élevé montre avec quelle ardeur M. K. a pourchassé dans notre vocabulaire les représentants de l'idée de « bateau » qui s'y sont introduits, — depuis l'époque où le français a émergé du latin jusqu'à nos jours, où il menace d'être submergé par l'anglais, — d'autant plus qu'il a exclu les termes collectifs comme *flotte*, *escadre*, etc. Mais je ne m'explique pas qu'il ait laissé de côté un assez grand nombre de termes qui figurent dans le *Dictionnaire de marine* du vice-amiral Willaumez (3e édit., 1831), dont il déclare s'être servi. Voici la liste des omissions que j'ai remarquées : *baidar* et *baydar*, *balor*, *balse*, *bermudien*, *biadé*, *bouri*, *bragozo*, *catalan*, *cathuri* et *catur*, *cayambouc*, *coubais*, *cuseforne*, *damelopre*, *daos*, *dinga*, *dingny*, *fné*, *gabasse*, *galbette*, *gourabe*, *interlope*, *kelleck*, *lantéas*, *lantione*, *orang-babé*, *padouacann*, *panoure*, *phajofnée*, *pilote-both*, *ponne*, *sala-sala*, *strock*, *tchickirné*, *trébisonde*, *vlotescute*. Voici encore quelques mots, de provenance diverse, qu'il aurait pu mentionner et étudier :

Aleor, s. m., sorte de bateau (Godefroy). C'est un dérivé du verbe *aler*; mais le sens n'est pas bien assuré.

Archelais, s. m., manque dans Godefroy à l'ordre alphabétique; mais on le trouve dans une citation faite par M. K. lui-même d'après Godefroy, p. 51 : « harenger, *archelais*, coquet, cordier. »

Buclandere, f. A kind of Dutch boat, or barke (Cotgrave). — Ce mot ne se retrouve dans aucun autre dictionnaire; il est possible qu'il faille y voir une simple altération du néerlandais *billander* ou *bijlander*, qui est ordinairement francisé en *bélandre*.

Dornequin, s. m., sorte de bateau (Godefroy). — On songe, comme étymologie, au nom flamand de la ville de Tournai, *Dornick*; cf. *gantois*, nom d'un bateau en usage sur l'Escaut (de *Gand*), lyonnais *sisselande*, *seyssellane* et prov. *sicelando*, nom d'un bateau en usage sur le Rhône (de *Seyssel*), etc.

Eskarnart, enregistré par Godefroy d'après l'*Alexandre* de Thomas de Kent, intéressante variante de *kenar* étudié par M. K., p. 167.

Esquirasse, dont Godefroy ne connaît qu'un exemple (*Oppugnation de Rhodes*, éd. 1526), se trouve sous la forme *squirasse* dans les *Diverses leçons* de Louis Guyon, d'après une citation faite par Le Duchat, art. *luc* du *Dict. étymol.* de Ménage, éd. 1750.

Herna, bateau plat en usage sur la Meuse (Grandgagnage, *Dict. étymol. du wallon*, II, XXXI et 535). C'est le même mot que *harnais*.

Nageret, s. m., petit bateau pour chasser le gibier d'eau (Littré). Dérivé de *nager* dont la forme primitive a dû être *nagerer*, d'un type latin *navigaricium.

Oûteleû, s. m., bateau dont on se sert sur la Meuse, mais dont le nom vient probablement de celui de la rivière d'Ourthe (Grandgagnage, II, 178).

Pescheresse, s. f., barque de pêche (Godefroy).

Treseul, s. m., bateau ayant trois rameurs par banc (Godefroy). — Le mot ne se trouve que dans les *Gestes des Chiprois*; il vient de l'italien *terzolo*, comme l'indique l'éditeur, M. G. Raynaud.

A. THOMAS.

Charlotte-J. CIPRIANI. — **Étude sur quelques noms propres d'origine germanique (en français et en italien)**. Thèse présentée pour obtenir le doctorat de l'Université de Paris. Angers, Burdin, 1901. In-8 de 108 pages.

Les noms propres étudiés dans ce travail sont ceux qui contiennent un des éléments suivants : mêri- (mâri-), hari- (heri-), gair- (gêr-), gar-, geri-, giri-, far-. Le groupement de thèmes si disparates au point de vue germanique se justifie au point de vue roman. Ces thèmes ont ceci de commun qu'ils offrent une désinence analogue à celle du suffixe latin -arius et du suffixe germanique -ari des « nomina agentis »; aussi pouvait-on espérer qu'une étude comparée des transformations subies par ces noms propres jetterait quelque lumière sur l'histoire encore si obscure du développement du suffixe -arius en français et en provençal. Mlle C. s'est en effet « préoccupée » du suffixe -arius, mais elle n'a pas voulu s'en « occuper »; elle le déclare expressément, en ajoutant : « Si même les résultats obtenus devaient apporter des données nouvelles à la question du suffixe -arius, il faudrait les utiliser ailleurs. » Contentons-nous de ce qu'elle nous a donné. Ses dépouillements intelligents et consciencieux des textes du haut moyen âge méritent bien quelque reconnaissance; d'ailleurs les commentaires dont elle les accompagne prouvent des connaissances philologiques sérieuses.

Il serait injuste en effet de laisser croire que l'auteur de ce mémoire n'y a rien mis de personnel. Malgré le poids d'une langue dont le maniement ne semble pas lui être très familier, malgré l'extrême réserve que sa timidité lui impose souvent, Mlle C. montre de temps en temps qu'elle pense. Il y a de jolies choses, page 8, et qui sont justes, sur le déplorable « manque d'incurie » des scribes et sur l'attente vaine de la « faute révélatrice ». Plus d'une fois même elle ose se séparer des maîtres qu'elle cite, et elle n'a pas toujours tort, comme je vais le montrer en m'attachant à ses pas.

Mari- (chap. I, II, III). M. Longnon a écrit : « Cette racine figure dans le Polyptyque d'Irminon sous les trois formes -marus, -merus et -mirus.. La terminaison -marus ou -merus est généralement rendue en français par *-mer*, comme dans *Omer*, pour Audomarus, tandis que -mirus est ordinairement devenu *-mier*, comme dans *Lumier*, de Leudomirus. » Mlle C.

remarque justement que la différence entre -mer- et -mar- est une différence d'époque, tandis que la différence entre -mar- et -mir- est une différence de dialecte ; elle précise par là l'assertion de M. Longnon, et reprend M. d'Arbois de Jubainville d'avoir attribué pêle-mêle à la langue des Francs les trois variantes -maris, -meris, -miris. Enfin, elle refuse de suivre M. Longnon quand il tire *Lumier* (dans *Saint-Lumier*, nom de deux communes de la Marne) de Leudomirus, car l'i germanique ne peut pas aboutir à la diphtongue française *ié*. D'après elle, la forme française primitive a dû avoir la désinence *-mer*, désinence qui représente régulièrement la forme franque -mar- ; si *Lumer* a été remplacé par *Lumier*, c'est par suite de la confusion entre *-ier* et *-er* qui s'est produite à une époque relativement récente en français, et dont les mots actuels *bachelier*, *bouclier*, *pilier*, *sanglier*, et quelques autres, témoignent incontestablement. Voilà une explication fort ingénieuse, mais je crains qu'elle ne corresponde pas à la vérité. Le saint qui était honoré à Saint-Lumier était limousin d'origine, comme son frère saint Élaphe, et il vivait dans la seconde moitié du VIe siècle. Dans une charte rédigée la 4e année du roi Sigebert (565), il est appelé Leudomerus[1]. Nous avons là la forme germanique ancienne du thème -mêr-, devenu plus tard -mar- : je ne vois pas pourquoi on se refuserait à admettre que Leudomerus (plus récemment Leudomarus) a donné régulièrement en français *Lumier*, puisque bêra (plus récemment bara) a donné *bière*. La même forme a survécu dans le nom de *Saint-Galmier* (Loire), dont le patron vivait à Lyon en 660 et figure dans les textes latins sous les formes Baldomerus, Baldimerus, Baldomeres ou Baldimeres[2]. Sans doute les noms germaniques Leudomerus et Baldomerus ont modifié plus tard leur vocalisme et sont devenus Leudomarus et Baldomarus ; mais il n'y a rien d'extraordinaire à ce que les formes anciennes en -mêr- se soient en quelque sorte pétrifiées du moment où elles se sont appliquées spécialement à des personnages déterminés du VIe et du VIIe siècle[3]. D'autre part, il est certain que la confusion supposée par Mlle C. entre les désinences françaises *-mer* et *-mier* s'est produite plus d'une fois : c'est ainsi que le patron de Samer (Pas-de-Calais), dont les textes latins écrivent toujours le nom Vulmarus, est dit, selon les lieux, saint *Galmier* saint *Vilmer* ou saint *Goumer*. — Il est assez surprenant de voir l'auteur déclarer (p. 31) qu'il n'y a pour nous renseigner sur la forme actuelle prise dans le Midi par le thème -mar- « que les noms de lieu ». C'est surtout aux noms de famille qu'il faut s'adresser, et, sans chercher bien loin, on trouve

1. *Acta Sanctorum*, octobr. I, p. 314.
2. *Ibid.*, febr. III, p. 683.
3. Il n'y a probablement aucun fond à faire sur le nom de saint *Germier*, évêque de Toulouse, d'époque incertaine, qui est appelé Germerius dans sa vie, écrite au commencement du XIIe siècle (voy. *Ann. du Midi*, XIII, 157).

d'intéressants échantillons dans le *Trésor* de Mistral : *Adémar*, *Adéma*, *Azéma*, *Eymar* ; *Audéma* ; *Galdémar*, *Gaudémar* ; *Gueymar* ; *Jaumar*, etc.

Hari- (chap. IV, V, VI). — Mlle C. soutient contre M. Waltemath que le nom Leutherius, dans un diplôme de 653, n'est pas germanique, mais qu'il faut y voir une aphérèse pour Eleutherius, nom gréco-latin bien connu ; elle a grandement raison. Mais elle commet la même faute en enregistrant Aetherius, Deotherius et Eucherius (qu'elle écrit à tort Eucharius) : ce sont des noms grecs : Αἰθέριος, Δευτέριος, Εὐχέριος. — Elle conclut très nettement que le passage de hari- à heri- dans le nord de la France est un phénomène de phonétique germanique, indépendant de l'*h* et de l'*r*, uniquement explicable par la loi de l'umlaut ; que le même phénomène s'est produit pour les « nomina agentis » en -ari, et que l'influence des mots latins en -arius n'a rien à voir dans un cas ni dans l'autre. Comme je l'ai fait pressentir, elle n'examine pas la question de savoir si la phonétique française, dans son traitement du suffixe latin -arius, a subi le contre-coup de la phonétique germanique. Pour le Midi, où le changement de hari- en *-er* se fait plus lentement, Mlle C. conclut qu'il n'est pas dû à un développement phonétique interne, mais à une cause extérieure qui pourrait être « ou la substitution du suffixe latin -arius ou l'influence française ». Je me borne à enregistrer cette conclusion, à laquelle j'ai beaucoup de répugnance à m'associer. — En Italie, Mlle C. admet, contrairement à la théorie de M. Bianchi, que les quelques noms en -heri que l'on a signalés à l'époque lombarde sont dus à l'influence franque. Elle remarque d'ailleurs que dans les listes de mots en -heri que M. Bianch a dressées il semble y avoir des noms de personnes terminés primitivement en -rit, qui n'ont rien à voir avec le suffixe -hari.

Garius (chap. VII, VIII, IX). — Le français *gèse*, que Mlle C. invoque à la suite de M. Mackel (p. 65), est une transcription savante du latin geasum, qui n'appartient qu'au jargon des archéologues, et dont il ne faut tenir aucun compte. Si d'ailleurs le g germanique persiste avec sa valeur d'explosive dans *gueron*, à côté de *giron*, ce n'est pas, comme le dit M. Mackel et comme le répète Mlle C., par suite d'une différence d'époque, mais par suite d'une différence de dialecte : *gueron* est une forme normano-picarde qui est à *geron giron* comme *Guérard* est à *Gérard Girard*. — L'hypothèse émise en note, p. 72, que les formes romanes en *Jo-* peuvent remonter à des formes germaniques en Got- est inadmissible : le changement du g en *j* est nécessairement lié à la présence de la diphtongue au dans le type germanique. — L'explication de l'italien *ghiera* par le gothique gairu (p. 78) me semble mériter considération.

Far- (chap. X, XI). — Mlle C. expose les opinions diverses de MM. Kögel, Henning et Brückner sur les origines complexes de ce thème, et conclut que « la découverte d'exemples plus anciens et bien assurés pourra seule faire la lumière sur cette question ». — Il est singulier que Mlle C. relève dans une chronique le nom du duc franc Vaefarius en 573, en l'accompagnant

d'un point d'interrogation (p. 85), sans songer au célèbre adversaire de Pépin le Bref, Waifarius; ce nom s'est maintenu assez tard dans le Midi (un *Gaiferus Bechada* est mentionné en 1213 dans la chronique de Bernard Itier), et il me semble qu'il y a encore des familles qui s'appellent *Gaifier*, *Gueyfier* [1]. — *Lucifer*, cité p. 90, n'a rien de germanique : c'est le nom latin bien connu.

A. Thomas.

Les chansons de Gautier d'Épinal, édition critique par **U. Lindelöf** *et* **A. Wallensköld**. Helsingfors, 1901, in-8 de 116 p. (Extrait des *Mémoires de la Société néophilologique à Helsingfors*, III).

Cette édition, comme celle de Conon de Béthune, que publiait il y a déjà onze ans l'un des éditeurs actuels de Gautier d'Épinal, est exécutée avec un soin poussé jusqu'au scrupule; elle repose sur une étude également attentive des manuscrits, de la langue et de la versification du texte; ce texte enfin nous est donné sous une forme, sinon absolument définitive, du moins fort satisfaisante. Pourquoi faut-il que nous devions faire deux réserves, auxquelles ne donnait pas lieu le *Conon de Béthune* de M. Wallensköld? L'*Introduction* ne fait aucune place à l'histoire du poète ni à l'appréciation de son œuvre. M. le marquis de Pange n'a pu écrire la notice biographique qu'il avait promise, et rien ne la remplace : n'y eût-il pas eu moyen d'y suppléer, ne fût-ce que très brièvement? de nous dire, par exemple, entre quelles limites se renferme la vie de l'auteur ou sa carrière poétique? Si les éditeurs tenaient à ne pas défleurer le travail que prépare M. de Pange, n'étaient-ils pas tenus au moins d'élucider les allusions historiques que renferment les textes publiés par eux [2], d'identifier les personnages qui y sont cités? — Dans l'édition de Conon, les notes étaient un peu maigres, mais tous les passages obscurs étaient au moins signalés ou discutés; ici nous n'avons aucune note exégétique, et c'est au *Glossaire* que nous devons chercher l'explication des passages embarrassants. Or nous verrons que toutes les obscurités du texte sont loin d'y être élucidées.

La partie la plus longue et la plus soignée de l'introduction est consacrée à la classification des manuscrits. Je crains qu'il n'y ait là beaucoup de peine perdue, et que la rigueur des résultats obtenus ne soit plus apparente que réelle. Les auteurs reconnaissent eux-mêmes (p. 23) « qu'on rencontre bon nombre de contradictions à cette classification », et ces contradictions ne s'expliquent pas toujours aussi facilement qu'ils le disent : finalement en effet ils

---

1. Dans *Golfier*, *Goufier*, nom illustré par Goufier de Las Tours, il faut reconnaître non pas le thème -farius, mais Vulf + harius. A côté de Waifarius, on trouve aussi Vaiharius (Polypt. d'Irminon, XXIV, 62).

2. Voy. notamment deux vers énigmatiques (IV, 2, 8) qui, expliqués, eussent peut-être fourni les éléments d'une datation.

sont obligés de recourir à la suprême ressource en pareil cas, l'hypothèse d'une contamination entre les diverses familles de manuscrits. Il serait, ce me semble, d'une meilleure méthode de classer les manuscrits pour chaque pièce (comme on l'a fait dans plusieurs éditions de troubadours), et de ne proposer une classification générale que si ces tableaux partiels coïncident entre eux.

L'étude de la versification (p. 28-53) est peut-être la meilleure partie de l'introduction : je n'ai à faire à son sujet que des remarques peu importantes. P. 29 : il est fort inexact de dire que les *coblas unissonans* constituent « un arrangement très rare chez les poètes courtois ». Cet arrangement, qui est en effet l'exception chez les plus anciens de ces poètes, devient au contraire très fréquent vers le second tiers du XIIIe siècle ; à cette époque Thibaut de Champagne est un des rares poètes qui ne l'observent point ; mais tous ceux de l'école d'Arras par exemple s'y astreignent rigoureusement. — P. 39. Dans des vers comme : *Chascuns se vante d'amer loiaument*, MM. L. et W. voient des vers « sans césure ». Cette inexacte expression de « césure » a souvent embrouillé une question très simple en elle-même : ces sortes de vers sont parfaitement réguliers, puisque l'accent y porte bien sur la quatrième syllabe ; leur particularité consiste en ce que l'atone qui suit cette syllabe compte dans le second hémistiche ; cette coupe, relativement fréquente, est parfois, et fort justement, qualifiée de « coupe à l'italienne ». Une véritable irrégularité, en revanche, consiste en ce que la quatrième syllabe d'un vers décasyllabique ne soit pas frappée de l'accent ; or il y a de cette irrégularité plusieurs exemples qu'il fallait relever : XII, 2, 1 ; XII, 3, 2 ; XIII, 4, 8 [1].

L'étude sur la langue (p. 53-9) est également très soignée, mais trop systématique dans ses conclusions. Les chansons de Gautier, disent les éditeurs (p. 60), « ne présentent aucun trait dialectal caractéristique ». Il en est pourtant quelques-uns qu'ils admettent eux-mêmes dans les pièces considérées comme authentiques, par exemple l'association à la rime de *ant* et *ent* (VI), de *s* simple et *s* double (XII, 3 : remarquons que ces deux traits sont lorrains) ; *illos* devient, non *eus*, mais *aus* (VI, 1, 6) ; la réduction de *iee* à *ie* paraît aussi bien attestée (voy. plus loin la remarque sur XI, 4, 1) ; il en est de même de la rime *oi* : *ai*, qui n'est pas proprement, il est vrai, un trait dialectal : vers le milieu du XIIIe siècle on la trouve un peu partout, même chez les poètes les plus soigneux [2] ; c'est donc se montrer bien rigoureux que de condamner une strophe pour l'unique raison qu'elle s'y trouve (XIV, 5) [3].

---

1. Dans mes renvois, comme dans l'édition, le premier chiffre désigne la chanson, le second la strophe, le troisième le vers.

2. Pour la région picarde, voy. Raynaud, *Recueil de motets*, I, p. XXXV ; pour l'Ile-de-France et l'Orléanais, voy. Metzke dans *Archiv*, LXV, 65 ss. Il va sans dire que les poètes qui associent à la rime *ai* et *oi* unissent aussi ces phonèmes devant nasale (voy. *Archiv*, *loc. cit.*) ; *cointe : estainte* (Appendice, VI, str. 3) n'est donc pas plus choquant que *defois : desormais* (XIV, str. rejetée en note).

3. Il est vrai que les deux phonèmes paraissent intentionnellement distingués dans la pièce VI.

Pour en finir avec les critiques générales, disons encore que les éditeurs ont suivi dans leur introduction un système bien gênant, en désignant les chansons par les numéros de M. Raynaud, et non par ceux de leur propre édition : une table de concordance eût atténué cet inconvénient. On eût aimé enfin trouver en tête de chaque pièce l'indication des éditions antérieures ; on regrette surtout de ne pas voir mentionnée l'édition complète donnée jadis par Brakelmann (*Les plus anciens Chansonniers français*, p. 1-41).

Voici maintenant quelques remarques sur le texte :

II, 3, 7 : *remembriers*] lire *remembrers*. — *Ibid.*, 5, 1 : la phrase ne se construit pas et la comparaison est fort obscure ; une note sur ce passage eût été indispensable. — III, 4, 1 : un point après ce vers, virgule après le suivant ; dans ce vers, au lieu de *a* lire *au* : on sait que dans le manuscrit de Berne, exécuté en Lorraine, *au* se réduit ordinairement à *a*. — IV, 1, 7 ; au lieu de *ce n'i a pas* je lirais (avec O) *ce n'i ai pas* : « Je n'y ai même pas ceci, c'est-à-dire, rien ». — *Ibid.*, 2, 6 : *belloi*] *besloi*. — V, 2, 9 : *sospir*, admis dans le texte, n'est donné que par le seul ms. H ; *m'aïr*, qui fournit du reste un sens plus intéressant, est dans cinq mss. répartis en deux, et peut-être trois familles ; on comprend du reste que le mot précédent *plaing* ait favorisé la substitution de *sospir* à *m'aïr*. — VI, 1, 5 et 2, 4, au lieu de *longue*, *longe*. — VII, 2, 3 ; *emmeudrez*] ; le sens exige *amender* (leçon de C), « rémunérer », et le présent indic. du vers précédent appelle le même temps. — VIII, 1, 2 et 6 ; lire *Amors* et *Pitiez*. — *Ibid.*, 2, 3 ; *haut*] *haus*. — *Ibid.*, str. V (en note à la p. 79) : ces cinq vers forment une « tornade » qui paraît authentique ; l'expression rare *traire a oir* reparaît ailleurs (V, 5, 9) : les éditeurs admettent du reste bien d'autres envois ne se trouvant que dans un seul ms. — IX, 3, 6 : *choisi* donne un sens bien inférieur à *servi*, qui est appuyé par deux familles de mss. (TM + CU). — *Ibid.*, 4, 1 : *Amors* entre deux virgules. — X, 3, 5 : *asasiez*] *asasez*. — XI, 2, 3 : je ne vois pas pourquoi MM. L. et W. écrivent *voussist* (*volsisset*). — *Ibid.*, 2, 6 : au lieu de *et, si* (avec O). — *Ibid.*, 3, 4 : *crient* ne donnent pas de sens ; lire, avec O, *croit* (= *croist*) ; la confusion inverse est commise par deux mss. à IX, 4, 2. — *Ibid.*, 4, 1 : *restablie* est une conjecture des éditeurs pour *esveillie* qu'ils ont voulu écarter à tout prix et que je conserverais (voy. plus haut). — *Ibid.*, 6 : *qu'or*] *car* (avec O). — XII, 4, : pourquoi la forme picarde *biauté* ? — *Ibid.*, 5, 2 : *aligé*] *aliége* serait plus correct (N au moins a *alege*). — XIII, 5, 8 : *n'en avroit* est la leçon de U seul et ne signifie rien : lire (avec KNP) *que je une seule fois* (*que je une fois* CO) ; les éditeurs ont évidemment voulu écarter une faute contre la rime : j'admettrais cette faute ou supposerais un cas régime analogique *foit*. — XIV, str. 4 (p. 13, n.). Cette strophe, qui exprime un des lieux communs familiers à l'auteur, est rejetée uniquement à cause de la rime *ois* : *ais* ; voy. plus haut. — XV, envoi : la construction *je bien le sé* est au moins inusitée ; lire avec le ms. *Goiion* (dimin. de *Gui*). — Presque toutes les chansons « incertaines » publiées en appendice (p. 97-109) auraient pu être hardiment qualifiées « apocryphes » (il faut du reste se féliciter de leur publication) ; les édi-

teurs ont, dans l'*Introduction*, fait valoir d'excellents arguments contre leur authenticité, et elles ne sont attribuées à Gautier que par C, qui n'a aucune autorité, ou par M, où la faute s'explique (voy. p. 26). A propos du nº III, je remarquerai que, si l'ordre des strophes adopté par les éditeurs est bon, les deux dernières strophes ne peuvent être authentiques l'une et l'autre; les quatre premières étant à rimes alternées, deux strophes à rimes identiques ne peuvent se suivre; mais il est plus probable que la pièce est à *coblas doblas* et que l'ordre des strophes doit être 1, 3, 2, 4, 5, 6.

J'ai déjà dit que le *Glossaire* était un peu maigre. Il y manque des mots ou acceptions qui auraient dû y figurer, et quelques interprétations sont peu exactes. Il faudrait ajouter *atendre* (XI, 3, 2) au sens fréquent de « être aux ordres de »; *comandement* (VIII, 1, 7), qui paraît signifier « permission »; *devoir* (XIII, 5, 4) dans la locution *que doit* = « que signifie ». *Criais* est traduit, comme dans Godefroy, par « qui crie », et on ne voit pas le sens de la phrase; *emmeudrer* est dans Godefroy (à *enmieudrer*); *nonper*, qui est un *senhal*, devait être parmi les noms propres; *traire a oir* signifie plutôt « mettre en possession de » que « charger de »; *patonier* est une graphie lorraine (empruntée à U) pour *pautonier*.

MM. L. et W. ne paraissent pas avoir eu l'idée de rechercher les imitations dont les chansons de Gautier ont pu être l'objet. Je puis en signaler trois, qui prouvent que le poète, malgré la banalité lamentable de ses idées et l'embarras de son style, a joui d'une certaine popularité. Le nº II (Raynaud, 199), remarquable au moins par quelques métaphores, plus bizarres du reste qu'originales, a servi de modèle à deux chansons à la Vierge : l'une, anonyme (Raynaud, 198; imp. *Archiv*, XLI, 369, et XCVII, 289), est sur les mêmes rimes, et en reproduit même quelques-unes des expressions les plus caractéristiques (str. V); l'autre, de Jacques de Cambrai (Raynaud, 308; *Archiv*, XLIII, 274), en reproduit seulement la structure[1]. La chanson V (Raynaud, 590) a été également imitée par un rimeur pieux (Raynaud, 610; *Archiv*, XLII, 249), qui a bâti toute la sienne sur les rimes des deux premiers couplets de son original.

A. JEANROY.

---

1. Dans le ms. de Berne, les deux imitations sont du reste signalées : la chanson anonyme est suivie des mots : *serventois de nostre dame sus « A* (sic) *amans fins »*; celle de Jacques de Cambrai porte la rubrique : *ou chant « Loaus amans fins et vrais. »*

G. Steffens. **Der kritische Text der Gedichte von Richart de Semilli, mit den Lesarten aller bekannten Handschriften**, Halle, Niemeyer, 1902. (Extrait des *Beitræge zur romanischen und englischen Philologie: Festschrift für W. Færster*, p. 331-362.)

Le charmant poète que Richart de Semilli ! Sans doute il n'ignore pas complètement les lieux communs de la chanson courtoise, mais ceux-ci, chez lui, n'envahissent pas, n'étouffent pas tout. Sans doute la dame qu'il chante est « de haut parage », « pleine de courtoisie et de sens », « la plus belle de France » et même « du monde », et il a été « bien fou de penser si haut », mais au moins n'est-ce pas une pure abstraction sans lien avec la réalité : le poète la rencontre auprès de Paris, allant, en compagnie d'autres dames, « en deduit, au pardon outre Seine » ; sa beauté est décrite en termes un peu mignards, mais point trop banals, gracieux et précis :

> Elle a un pié petit, si est si bien chaucie,
> Puis va si droitement desus cele chaucie.

Est-elle assez joliment campée, cette Parisienne du XIIIe siècle ? Même dans les chansons d'un tour plus subjectif, nulle subtilité, nulle métaphysique ; de tendres protestations, d'un style si simple, si ému qu'on les jurerait sincères, de jolies comparaisons, vives et familières. Que nous sommes loin de ces chants « forts et pesants », chers à Gace Brulé et à ses insupportables disciples ! Et comme l'atmosphère ici est plus fraîche et plus saine ! Parmi les pastourelles, assez médiocres du reste, il y en a une qui est un pur chef-d'œuvre (n° VIII ; Bartsch, *Rom.*, p. 242) : on trouvera dans quelques-uns de ces vers l'accent de naïve tendresse qui ravissait Alceste dans la chanson du bon roi Henri.

Aussi m'étais-je proposé, il y a longtemps déjà (voy. *Rom.*, XXIII, 633), de publier les chansons de Richart de Semilli. Je ne regrette pas que M. St. m'ait devancé, — après m'avoir, du reste, prévenu de son intention, — puisque le public a ainsi plus tôt entre les mains une petite collection de textes vraiment intéressants à bien des égards[1].

Ce que je regrette, c'est que M. St. n'ait pas entouré cette édition de tous les travaux accessoires dont on semble de plus en plus, malheureusement, prendre l'habitude de se dispenser : pas un mot de commentaire littéraire ou grammatical ; rien ni sur la langue ni sur la métrique ; rien, par conséquent (car ce gentil poète n'a pas de biographie), sur l'époque ou la région où il a

1. Sur les dix pièces de Richart, trois seulement étaient inédites, et non cinq, comme le croit M. St. : les n°s IV et X avaient été imprimés par M. Noack, *Der Strophenausgang*, etc. (Marburg, 1899), p. 114 et 141.

vécu. La recherche n'eût été pourtant ni bien longue ni bien difficile [1]. L'éditeur ne pouvait songer, dans ces conditions, à restituer la langue de l'original : je ne le lui reproche pas; je crois même que le procédé adopté (reproduire le meilleur ms. en le corrigeant par les autres [2]) est en soi excellent; mais encore ne faut-il rien exagérer : s'il est avéré, par exemple, que l'auteur respectait la déclinaison, ne faut-il point la rétablir, même à l'encontre du ms. pris comme base [3]? La ponctuation aussi et divers détails typographiques portent la marque d'une précipitation qui s'explique sans doute par les circonstances où sont souvent préparées les *Festschriften* [4].

Ce à quoi M. St. s'est évidemment appliqué, c'est à la constitution du texte; il a cru, naturellement, devoir fonder celui-ci sur une classification rigoureuse des manuscrits. Mais il s'est vite aperçu que, pour la plupart des pièces, la tentative était à peu près chimérique : les mss. sont très étroitement apparentés [5], et aucun d'eux ne dérive directement d'un autre : voilà à peu près tout ce que l'on peut dire. Il est impossible de les distribuer en familles dont l'accord ou le désaccord indiquerait la bonne leçon, et M. St. lui-même donne ses *schèmas* comme fort hypothétiques. Le mieux était donc de ne point leur accorder trop d'importance et de s'attacher surtout au sens : M. St. me paraît avoir parfois fait le contraire.

Encore une observation préliminaire. Les indications relatives aux attributions sont données en tête de chaque pièce. Il y avait un procédé bien plus simple et plus clair : il eût consisté à placer, en tête de l'édition, une liste des pièces avec renvoi aux folios des divers mss. On eût constaté ainsi d'un coup d'œil qu'elles se trouvent dans le même ordre dans quatre manuscrits sur cinq (dans KNVX, dont cette circonstance affirme une fois de plus l'étroite

---

1. Il suffisait presque, dans l'étude sur la langue, de noter l'association, à la rime, de *s* et *z* finales, la distinction de *-ant* et *-ent*, la réduction de *-ieé* a *-ie*, de *st* final à *t*.

2. Le ms. choisi est ici K (P[s] de Raynaud); il ne m'a pas paru reproduit avec une fidélité absolue : voici, pour la pièce I, les divergences que j'ai relevées entre l'édition et ma copie (le premier chiffre désigne la strophe, le second le vers) : ms. *assoage* (I, 7), *beuban* (II, 8), *onques* (III, 2), *gen* (IV, 1), *porroie* (IV, 3); aux variantes, *ne ja*, non *n'ara* (N, II, 7), *nul*, non *mil* (IV, III, 4).

3. Je ne vois guère contre la déclinaison que deux fautes (VII, 2, 2; X, 2, 5), qu'on peut attribuer au désir d'obtenir des rimes parfaites. Parfois la non observation de la déclinaison obscurcit le sens : voy. rem. sur V, 6, 5-6.

4. Fautes d'impression probables : *amenee* pour *ame nee* (I, 3, 7), *j' oie* pour *j'oi* (II, 5, 1), *mout* pour *mont* (IV, 1, 2), *adonc* pour *adont* (V, 1, 5), *seine* pour *Seine* (V, 5, 3), *mans* pour *maus* (V, 6, 3), *donc* pour *dont* (V, 6, 6), *a conpirai* pour *acoupirai* (VII, 5, 3), *nus* pour *nul* (VII, 5, 4), *con, me* pour *conme* (VIII, 1, 8), *mas* pour *mal* (X, 4, 5), *arrai* pour *avrai* (X, 5, 7). — Je ne relèverai que les fautes de ponctuation qui peuvent jeter quelque incertitude sur le sens; je me borne enfin à signaler d'un mot l'incohérence qui règne dans l'emploi de l'apostrophe (*ma* pour *m'a*, II, 2, 5; IV, 5, 4), *maint* pour *m'aint* (IV, 5, 5), *li* (V, 4, 2), *li* (V, 5, 6), *mont* (VII, 3, 1), *massis* (VIII, 1, 3), *sot* (VIII, 2 5), *mi* (IX, 1, 1), *ni* (IX, 5, 5).

5. Notamment X et V, comme cela résulte de l'examen des variantes, de la pièce IV notamment.

parenté); leur nombre est de dix dans K, de huit seulement dans les trois autres, et ce sont les deux dernières qui manquent. Encore faut-il observer que ces deux dernières se trouvaient presque sûrement aussi dans X, auquel il manque un folio (126) en cet endroit. J'ai exposé cela plus complètement à l'occasion de la publication que j'ai récemment faite ici (voy. XXXII, p. 236, n. 1) de ce curieux *Tournoiement as dames*, dont le début se trouvait sur le fol. manquant, à la suite des chansons de R. de Semilli, et peut-être sous son nom [1]. L'autre ms. (P), quoique appartenant à la même famille, ne donne que sept pièces, dans un ordre tout différent. Dans K N X toutes les pièces sont attribuées à « maistre Richart de Semilli » par une rubrique initiale. Dans P elles sont anonymes, et c'est une main moderne (probablement celle de Cangé) qui a écrit en marge le nom de l'auteur, ce que M. St. a parfois oublié de noter (par ex. aux nos II, III, V, VI). Dans V, elles sont également toutes anonymes, mais cela ne prouve absolument rien contre l'attribution à Richart, puisque ce ms. ne donne pas de noms d'auteurs et qu'elles y forment du reste un groupe compact, identique à celui de K N X.

Je passe enfin à l'examen du texte. — I, 5, 7 : je conserverais, avec tous les mss. *soies* : ce subjonctif (avec *si* au lieu de l'indic. prés.) se comprend fort bien.

II. M. St. a bien vu que le vers 5 de chaque couplet doit avoir sept syllabes (les quatre derniers vers du couplet correspondent exactement à ceux du refrain) : le v. 5 est donc trop court ; corr. *[ne]si p.* (notons cette faute, commune à tous les mss.). — II, 2 *voer* n'est certainement pas votare, qui exigerait un régime direct : c'est une graphie de *veoir* ; *li* peut être, on le sait, régime direct ; cf. du reste IV, 1, 4. — IV, 5 : vers trop court : corr. *el[e]*. — V, 3 : *qu'en l'out mult haut* doit être entre deux virgules : c'est une sorte de parenthèse, et *Robin* (datif) dépend de *dist*.

III, 5, 2 : corr. *est* en *ert*. — V b, 2 : le ms. a, non *grieve*, mais *gieue*, qui donne un sens excellent. M. St. rejette deux strophes (V a, V b) qui ne sont que dans P (et que K remplace par d'autres) ; je crois qu'il a tort ; la pièce est une simple description de beauté, et ces deux strophes la complètent fort bien : celles de K au contraire contiennent des lieux communs courtois qui détonent : nous verrons du reste un peu plus loin que, dans un cas identique, M. St. a accepté le texte de P contre celui de K.

IV, 4, 2 : *j'ai* (non *ja*) est non seulement dans P, mais au moins aussi dans K (je n'ai pas noté de var. pour les autres mss.), et c'est certainement la bonne

---

1. Il manque à ce cahier, non un folio, mais deux, celui dont je viens de parler, et le fol. 121 ; ce dernier a été remplacé au XVIIIe siècle, et une main moderne y a recopié les parties manquantes ; le feuillet perdu contenait le début du n° VIII de l'édition (1583) ; le feuillet suivant en a conservé une bonne partie (les deux derniers vers du couplet III, les couplets IV et V), ce que l'éditeur eût bien fait d'indiquer ; la perte du fol. 126 a entraîné celle des trois derniers vers du n° VII (1362), ce qui n'est pas indiqué non plus.

leçon. — IV, 4 : *peüst* n'est que dans N ; *deüst* est donc préférable. — IV, 6 : *ainz jornee* est une faute (commune à KNPX) fréquemment commise pour *ajornee* ou *enjornee*. — V. 2 : l'absence de virgule après *citolee* peut jeter quelque obscurité sur la phrase ; *ou* dépend de *uis*.

V. 2, 1 : *que me*] *qu'el me* est préférable. — II, 6 : le premier *ne* manque dans V. — V. 5 : lire *couart* (au datif) ou *couarz ne peut bien*[*s*]. — V. 6 : lire *biaus cos*.

La pièce VI a servi de modèle à une chanson pieuse (R. 866, imprimée dans Noack, p. 123). Cette pièce, comme le n° III, n'est que dans K et P, et deux strophes diffèrent dans les deux manuscrits. Ici M. St. en accepte une de P, et je crois qu'il a raison ; mais il eût dû aussi accepter l'autre, qui est du reste fort jolie, tandis que le couplet particulier à K est très plat. Le chiffre de sept couplets n'a rien de choquant dans une pièce d'allure à demi populaire comme celle-ci. — VI, 3 : la correction proposée fausse la rime ; c'est la fin du vers qui manque : suppl. *ou acoler*.

Il se pose à propos du n° VIII une question de métrique intéressante : il s'agit de savoir si cette pièce se compose de vers de 9 syllabes (en 5 + 4, avec de nombreuses césures épiques) ou de vers de 10 syllabes (en 5 + 5, où l'atone qui suit parfois la cinquième serait comptée dans le second hémistiche). Dans la première hypothèse, il y aurait six vers seulement à corriger (I, 6 ; II, 2, 7 ; III, 3, 4, 6) ; dans la seconde il y en aurait douze (I, 7 ; II, 1, 3, 4 ; III, 1, 2 ; IV, 1 ; V, 1, 2, 4, 5, 8). Je crois néanmoins que c'est celle-ci qui est la bonne : en effet l'atone suivant le premier hémistiche se reporte toujours sur le second dans la pièce précédente, qui se compose certainement de vers de 11 syllabes (en 7 + 4) ; de plus les corrections sont beaucoup plus faciles à faire que dans l'autre supposition ; elles sont même, pour la plupart, si évidentes, qu'il ne me paraît pas utile de les indiquer. Il est clair en tout cas qu'il faut opter entre les deux systèmes.

IX, 2, 1 : var. N V X ont aussi *chant*, non *chaut*. — I, 8 : la phrase ne se construit pas ; en réalité, la leçon adoptée n'est dans aucun ms. : il faut lire (avec K X) *ne proiere* n'umblement *souploier*[*s*] (N *nublement* ; V *ne proier umblement*, P *noublement*). — II, 1 : lire *au l.* (avec P X V). — IV, 9 *me chace* est seulement dans N V ; lire *m'enchace* (P X). — V, 5 : lire *osai* avec K P X ; le verbe, au vers suivant, est à la 1re personne. — V, 5 : *gar* n'est que dans K, lire *gart* (N P X). — *Chanteir* (I, 9), *cuidaisse* (III, 5) doivent être des fautes d'impression : le ms. ignore ces formes lorraines. — X, 3, 5 lire *as g. e. as. p.* (non *aus*) ; K a, non *au*, mais *as*.

En somme cette édition n'est pas parfaite, mais elle témoigne de beaucoup de soin et d'une sérieuse préparation ; ses imperfections paraissent tenir en bonne partie à la hâte avec laquelle elle a été exécutée.

A. JEANROY.

Uppsatser i romansk filologi tillägnade Professor P. A. Geijer på hans sextioårsdag den 9 April 1901. — Upsala, Almqvist, 1901, in-8, VIII-302 p.

Nous avons parlé l'an dernier (XXX, 463) de l'hommage rendu à M. P. A. Geijer par ses anciens élèves, au nombre de quatre-vingt-neuf. Seize d'entre eux ont collaboré au beau volume de *Mémoires de philologie romane* que nous avons sous les yeux, et nous allons rendre brièvement compte de ceux de ces travaux qui ne se rapportent pas à une période trop moderne pour notre recueil.

P. 1. C. Wahlund, *Les quinze Oroisons de saincte Brigide*. D'après le ms. unique de la B. N., M. Wahlund imprime avec son soin accoutumé l'ancienne version française des quinze prières attribuées à sainte Brigide (Birgide, Birgitte, Brigitte) de Suède; il y joint le texte latin, la version française, souvent imprimée depuis le XVIIe siècle, de la première prière, et la reproduction d'une miniature du manuscrit.

P. 25, C. Svedelius, *Was charackterisiert die Satzanalyse des Französischen am meisten*? Concerne le français moderne.

P. 57. W. Munthe, *Bemerkungen zu Baists Schrift* Longimanus und Manilargo. Nous avons résumé ici (XXX, 605) les objections adressées par M. Baist à la théorie de M. Munthe sur les composés espagnols comme *aliabierto*. Celui-ci y répond fort habilement : il semble bien notamment prouver que ces composés ne sont pas populaires, et aussi que le nombre de ceux où l'*i* représente la conj. *y* doit être considérablement restreint; il admet seulement que des modèles bas-latins comme *barbirasus* ont pu influer sur la formation ou la propagation de ce type dans la langue lettrée.

P. 73. S. F. Eurén, *Rousseau et le* Misanthrope *de Molière*.

P. 85. Em. Walberg, blou, bloi *en ancien français*. Dans cette étude à la fois très savante, très ingénieuse et très pénétrante, M. W. cherche à montrer, contrairement à M. Ott, que *bleu* (a. fr. *blau*, *blou*) et *bloi* sont le même mot, et représentent le germ. blaw : du sens de « pâle, livide », qui est le sens primitif de celui-ci, les deux sens de « blond brillant » et de « bleu foncé » auraient pu se développer parallèlement. Il appuie cette thèse de raisonnements persuasifs, et établit en tous cas que *bloi* et *blou* se trouvent parfois employés l'un pour l'autre. La difficulté est dans la phonétique : comment blaw a-t-il pu donner *bloi*? L'alternance *pou-poi*, *oe-oie*, n'est pas exactement comparable, puisque le type latin a un c. Il en est de même de *groe-groie* (cf. prov. *crauc* « sterilis », *grauca* « terra sterilis »). *Floi*, s'il existe réellement à côté de *flou*, renvoie au prov. *frauc* et à l'it. *fioco*. *Trois* Ben. *Chron.* 3491 est obscur et ne paraît pas répondre à *trous*, qui d'ailleurs remonte à traugos. *Blaus* pour *Blois* dans *Antioche* est une fantaisie de rimeur. Le mot *moïs*, qui paraît signifier « niais », et qui se trouve, outre le passage cité par Godefroy

de la Chron. de Benoit, dans *Guillaume de Dole* et dans *Amadas* (v. 5910), n'a certainement rien à faire ici (ni avec mollis). Reste la forme artésienne-wallonne (bien plus fréquente que ne le croit M. W.) *keusir* (*keus kieus chïeus*) pour *choisir* : pour l'expliquer il faut sans doute tenir compte des formes germaniques kiusan, etc. L'équation *blou-bloi* < blaw reste donc bien difficile à admettre, surtout si l'on songe que les deux mots n'ont pas un habitat distinct, mais se rencontrent dans les mêmes régions et jusque dans les mêmes textes.

P. 99. G. Sundstedt, *Sur l'extension dialectale du subjonctif dans les propositions comparatives du vieux français*. Développant une remarque de M. Horning, l'auteur recherche si la façon de parler que montrent des exemples comme : *plus sui haus hom que il ne soit d'assés, je vous aim plus que vous ne faciés mi*, se rencontre, en ancien français, en dehors de l'est et du nord-est. Il ne l'a trouvée dans aucun des textes occidentaux qu'il a dépouillés, ni non plus dans Chrétien de Troies. Ce résultat, comme il le remarque, est intéressant et peut servir à la critique des textes (comme aussi à l'attribution régionale d'ouvrages anonymes). Mais le nombre des textes examinés par M. S. est bien restreint : il faudrait étendre l'investigation. Il a d'ailleurs l'intention de le faire lui-même et d'étudier en même temps diverses questions qui se rattachent à ce sujet.

P. 125. Kerstin Hård af segerstad, *Sur l'âge de l'auteur du fragment de Bruxelles*, Gormund et Isembard. Il aurait mieux valu dire « de Gormund et Isembard » ; c'est de l'âge de l'auteur du *poème*, et non du fragment, qu'il s'agit. Mlle Hård de Segerstadt paraît animée contre cet auteur de sentiments hostiles : elle lui reproche de manquer de sincérité (on ne voit pas bien en quoi), de n'avoir pas d'enthousiasme religieux ni patriotique (ce qui est très faux, cf. entre autres les vers 473 ss.), d'être, enfin, non pas un vrai poète, mais un simple fabricant qui « s'est mis à l'œuvre en empruntant un peu par-ci par-là, l'octosyllabe au roman, le refrain à la chanson populaire [1], l'assonance aux chansons de geste », mais qui, « malgré son zèle, a mal réussi ». Rappelant que j'ai dit que le poème se caractérise par la rapidité de l'allure et par la vivacité du style, elle en conclut singulièrement qu'il fait « l'impression d'une chronique composée par une personne calme et raisonnable ». Tout cela est assez arbitraire, et une appréciation toute contraire serait au moins aussi justifiée. Plus intéressante est la discussion de l'âge du poème. On l'a mis au XIe siècle, au commencement du XIIe, à la fin de ce siècle, et même au commencement du XIIIe siècle. Mlle H. trouve mauvais tous les arguments qu'on a donnés pour l'antiquité de la chanson et en produit d'autres pour prouver qu'elle est de la fin du XIIe siècle. Cela est à mon avis insoutenable. Le poème n'est

1. Le quatrain qui revient six fois dans le fragment après que Gormund a tué un Français n'est pas un véritable refrain : il n'a pu figurer qu'à cette occasion spéciale et est un procédé particulier qui ne rappelle que de loin le refrain des chansons.

pas du XIe siècle, comme le démontre, non la raison que j'ai alléguée jadis[1], mais le passage (375 ss.) où le roi dit qu'il tient son fief de saint Denis : le roi de France n'a été feudataire de l'abbaye de Saint-Denis qu'à partir de 1082, où Philippe Ier est devenu comte du Vexin et avoué de Saint-Denis, et il a fallu un certain temps pour que cette notion se répandît dans le peuple[2]. D'autres raisons encore empêchent de faire remonter notre poème aussi haut que le *Roland* : Mlle H. cite avec raison des mots comme *tambre*, *toenart*, *alqueton*, qui ne se trouvent pas avant le XIIe siècle. Mais ces mots attestent-ils, comme elle le veut, la fin du XIIe siècle? En aucune façon. *Toenart* et *alqueton* se trouvent dans des textes dont la date est parfois un peu flottante, mais qui peuvent fort bien appartenir à la première moitié de ce siècle[3], et d'ailleurs l'absence d'un mot dans nos trois seuls textes du XIe siècle ne prouve pas grand'chose. Les épithètes *moreis* ou *de Chastele*[4] attribuées aux chevaux ne sont pas plus probantes, bien qu'il soit légitime de remarquer que la *Chanson de Roland* ne les connaît pas. — Pour la phonétique, Mlle H. a tort de citer *estust*, *mustes*, *rund*, qui sont certainement dus au copiste et doivent être rétablis en *esteüst*, *meüstes*, *roont*[5]. — Pour la morphologie elle ne cite rien, mais on doit noter la forme *conuisterez* (347), qui n'est certainement pas très ancienne, *emperere* employé comme accusatif (178, 443, 494), et surtout le subj. pr. *vaute* (82), qui nous montre une formation analogique relativement récente. — Pour la versification, Mlle H., qui ne reconnaît pas une marque d'antiquité dans l'emploi de l'octosyllabe, signale avec raison la longueur de certaines laisses (44, 53 et jusqu'à 121 vers)[6]. — Voilà les motifs qui empêchent de faire remonter le

---

1. La qualité de *Sarrasins* donnée aux Normands de Gormond ne prouve nullement une date postérieure aux croisades ; voy. ci-dessus p. 411.

2. Il semble même que ce n'est que Louis VI qui reconnut formellement le lien féodal qui l'attachait à l'abbaye : « Quem (comitatum Vilcassini)... rex Francorum Ludovicus Philippi... in pleno capitulo beati Dionysii professus est se ab eo habere, et jure signiferi, si rex non esset, hominium ei debere (Suger, éd. Lecoy, p. 162) ». C'est en 1124 que le roi fit cette déclaration et « leva » pour la première fois la bannière de Saint-Denis, devenue la bannière royale (Sepet, *le Drapeau de la France*, 1873, p. 32 ss.).

3. *Toenart* est dans *Horn*, *Antioche*, *Partenopeu*, etc. ; *alqueton* est dans *Antioche*, etc., et peut remonter très haut. *Tambre* n'a pas été jusqu'à présent signalé avant la *Vie de saint Éloi* (XIIIe s.), mais est évidemment plus ancien.

4. Ces épithètes se rencontrent à peu près dans toutes les chansons de geste du XIIe siècle (voy. les passages cités par Mlle H. du mémoire de Bangert, *Die Tiere im altfranz. Epos*, p. 90-91), *moresc* notamment souvent dans *Girart de Roussillon*. Il n'est pas douteux que les chevaux arabes, qu'on faisait venir d'Espagne, aient été très anciennement renommés.

5. V. 195 l. *Li n'est[e]üst de mort morir*, 246 *Unc* (pour *Unques*) *n'en meüstes la maisselle* ; *r[e]und* a été rétabli avec certitude par les éditeurs. Aj. *conuist* 576 qu'il faut changer en *coneüst*.

6. Elle dit à tort que le poète emploie « le rime » (Mlle H. fait toujours *rime* du masculin, et je regrette de devoir dire que son travail, — à la différence des autres morceaux du recueil écrits en français, — est plein d'incorrections, sans parler des fautes d'im-

Roi Louis, dans la forme dont nous avons conservé un fragment, jusqu'au XIe siècle, mais d'autres nous interdisent de le faire beaucoup descendre dans le XIIe. Le vocabulaire est archaïque : Mlle H. montre bien que les mots allégués par M. Heiligbrodt se retrouvent plus tard qu'il ne le pensait, mais la présence simultanée dans un court fragment d'assez nombreux mots dont l'existence ne dépasse pas la fin du XIIe siècle n'en est pas moins une marque d'antiquité. Il faut d'ailleurs ajouter à la liste *giens* 228 et surtout *est* 274 (écrit *is*), dont les exemples les plus récents sont de *Horn* et de Benoit de Sainte-More. *Desconcendre*, qui ne se trouve que là, n'est certainement pas « formé par l'auteur sur le latin (*sic*) *disconscindere* » : c'est un mot fort ancien, comme le prouve l'existence en provençal et en italien de *escoissendre*, *scoscendere*. Pour la phonétique il faut noter que dans les deux laisses en *è-e* ne figure aucun *e* < ē, ĭ. Dans la morphologie, il faut noter aux vers 100, 200, 254 (où la leçon du ms. doit être corrigée) la non élision de l'*e* final; mais l'archaïsme le plus important est *dueret*, qui est certainement le plus-que-parfait debuerat, et qui offre le dernier exemple qu'on ait de cette forme en français [1]. La versification du poème est aussi très archaïque. Non seulement les laisses de vers octosyllabiques ne se retrouvent que dans deux poèmes méridionaux de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe (*Alexandre*, *Sainte Foi*) et dans l'épître farcie de saint Étienne, certainement très ancienne; mais, ce qu'on n'a pas remarqué, l'octosyllabe présente dans la très grande majorité des cas un accent marqué sur la quatrième syllabe, signe d'antiquité qui se retrouve dans les poèmes de Clermont, dans l'*Alexandre*, dans *Sainte Foi*, dans *Saint Brendan*, et qui a complètement disparu des poèmes en couplets octosyllabiques du milieu du XIIe siècle [2]. —

---

pression). C'est un hasard si les vers 1-2 et 3-4 du quatrain six fois répété présentent des rimes : on trouve naturellement des cas pareils dans tous les poèmes en assonances.

1. Le dialecte du poème demanderait une étude attentive; je me borne à noter la singularité de *feiees* < *vicatas 471 assonant en *e. e.* D'autres traits semblent indiquer l'ouest, tandis que la mention de *la geste a Saint Richier* ferait croire cette version de l'épopée du *Roi Louis* encore composée dans le pays qui avait été le théâtre des événements.

2. Sans garantir l'exactitude des chiffres suivants, produit d'un relevé rapide, je dirai que sur 661 vers il n'y en a que huit qui soient complètement rebelles à cette règle : 403, 430, 455, 475, 534, 574, 587, 605 (les vers 21, 28, 69, 392, 457 sont sans doute altérés). On peut y joindre, il est vrai, 21 vers où la quatrième syllabe est formée par un mot que le sens lie étroitement au mot suivant : 19, 91, 94, 121, 122, 141, 231, 294, 297, 316, 317, 337, 342, 358, 467, 491, 512, 513, 520, 575, 623. Dans 13 vers, la quatrième syllabe est la dernière d'un mot féminin, ce qui est admis dans tous les vers construits dans ce système : 97, 105, 138, 243, 304, 318, 336, 348, 376, 527, 606, 607, 621. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de vers dont je corrige la leçon pour leur donner le rythme voulu, mais ces corrections sont très probables. Dans 16 cas (dont 6 pour le vers six fois répété *Ariere enchaça le cheval*, 6, 38, 62, 84, 135, 161), il suffit de changer un parfait en présent, et la facile application de ce procédé en montre le bien fondé (100, 196, 200, 254, 301, 311, 396, 410, 425, 500). Trois fois (2, 132, 187) le même

Enfin la place du poème dans l'évolution de l'épopée née de la bataille de Saucourt, la mention qui y est faite de l'Irlande comme du pays d'où viennent les envahisseurs, l'allure générale du style, lui assignent une date ancienne. Il n'est certainement pas de la fin du XIIe siècle : on peut continuer à le placer vers la fin du premier tiers de ce siècle.

P. 141. Fr. WULFF, *Petrarcas förstа redaktion af Canz.* Che debb'io far? Elle doit se placer « entre le milieu de juillet et la fin d'août 1348 ».

P. 151. G. LENÉ, *Om ett fall af bisats i hufvudsatsanvändning i romanska språk.* Il s'agit des phrases incomplètes comme : *quand je vous le disais*, etc. que l'auteur étudie dans les diverses langues romanes, où d'ailleurs elles n'apparaissent qu'à l'époque moderne.

P. 173. Anna AHLSTRÖM, *Remarques sur l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900 relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française.*

P. 187. Augusta LJUNGQUIST, *Mirèio, förstа sången öfversatt till svenska.*

P. 225. P. A. LANGE, *Ueber den Einfluss des Französischen auf die deutsche Sprache im 17. und 18. Jahrhundert.*

P. 241. I. COLLIJN, *Sur la vie de sainte Marie-Madeleine.* L'auteur se demande surtout quel est le rapport précis qui existe entre la légende latine de Marie Madeleine et le poème de *Girard de Roussillon.* Il ne donne pas de conclusions précises et annonce un travail ultérieur sur le sujet.

P. 251. E. STAAFF, Desver *et* rêver, *essai étymologique.* L'auteur, dont on connaît les bons travaux de philologie romane, revient pour *desver*, mais en essayant de la soutenir d'une façon nouvelle, à l'ancienne étymologie *disviare. Il suppose qu'en latin vulgaire on conjuguait desvéo desvéas desvéat desvéant, mais desveáre desveámus desveátis, qui auraient donné d'un côté *desvei*, etc., de l'autre *desver* etc., lesquels auraient abouti à deux conjugaisons uniformisées, *desveier desvei* et *desver desve.* Sans parler de la difficulté phonétique de tirer *desver* de desveáre, qui aurait sans doute donné *desgier*, l'auteur ne s'est pas aperçu que si on disait desvéat, c'est que veare était senti comme élément du composé, et que dès lors la première syllabe de veáre veámus etc. était traitée comme initiale et ne pouvait se changer en *j* ou disparaître (cf. *entveier*, *aveier*, etc.) [1]. Desveare n'a pu donner que

---

vers se présente et amène la même correction par simple interversion de l'ordre des mots (*Vos estes tut en dol finé* ou *feni* au lieu de *Vos estes en dol tut*). Aux vv. 178 et 423 le ms. a *l'emperere* à l'acc., qui donne l'hémistiche, et que l'éditeur corrige à tort en *l'empereür* (cf. 494). 195 l. *li n'esteüst.* 256 l. *Trop estes vos vantez.* 306 l. *Que se lerreit ainz detrenchier.* 441. l. *U vus puissiez* [*ja*] *revertir.* 521 l. *Tant que dis mile* (au lieu de *milliers*) *sunt d'armez*; *mile* pris substantivement est un archaïsme connu. 533 l. peut-être *On ne peüst meilleur trover.* 603 l. *E de la faim esjeünez* (pour *De la f. e e.*).

1. J'admets ici avec Diez et la plupart des étymologistes que ces verbes sont des composés de viare; mais il n'en est très probablement pas ainsi. Viare, à peine attesté en latin, n'existe dans aucune langue romane, et il serait bien surprenant qu'il eût formé tous ces composés. Godefroy donne, il est vrai, huit exemples de *veier voier*,

desveer, devenu *desveier* sous l'influence de *desvei*. Quant à *resver*, il répondrait à un *reexviare, c'est-à-dire re + *exviare, verbe dont l'auteur croit pouvoir supposer l'existence en latin vulgaire d'après celle d'*esveier* en ancien français. Mais celle-ci est imaginaire. M. St. en cite deux exemples. Dans le premier (*Combat de Saint-Pol*, Scheler, *Trouv. belges*, p. 264) au lieu de *Tout esvoiez* il faut lire *Toutes voiez* ou mieux *Toutes voies* : dans le second (*Ren. de Mont.*, éd. Michelant, p. 409) au lieu de *evoiez* (et non *eviez* comme imprime M. St.) il faut lire *enoiez* (un autre exemple dans Godefroy, de Marco Polo, est l'it. *sviare*). Cette constatation ruine la possibilité d'une formation *resveier*, qui d'ailleurs n'aurait pas plus abouti à *resver* que *desveier* à *desver*. L'étymologie de *desver* et de *resver* reste toujours aussi obscure. Mais on lit avec intérêt plusieurs passages de l'étude de M. St., notamment ceux qui concernent le sens et l'emploi syntactique de *desver* [1].

P. 265. R. F. SUNDÉN, *Quelques remarques sur la délimitation de la syntaxe*. C'est essentiellement une critique, qui paraît fondée, du système proposé par M. Ries dans son écrit : *Was ist Syntax?*

P. 292. H. O. ÖSTBERG, *Sur les pronoms possessifs au singulier dans le vieux français et le vieux provençal*. L'objet propre de cette pénétrante étude est de montrer que l'anc. fr. *tuon suon* est la continuation, non (comme je l'ai pensé ainsi que MM. Cornu et Meyer-Lübke) du lat. tuum suum, mais du lat. vulg. tǫm sǫm, sortis de tǫm sǫm comme rẹm de rẹm, et que le fr. *mien* s'est substitué à un plus ancien *mieu* (= prov.) sous l'influence de *tuen*, *suen*. Les raisonnements de M. Ö. sont très dignes d'attention, et il se montre, ici comme ailleurs, phonétiste habile et expérimenté. La plus forte objection à son système est dans le *meon* des *Serments*, qui a bien l'air de répondre à meum ; M. Ö. l'écarte d'une façon fort ingénieuse, mais qui ne convainc pas absolument. G. P.

---

en anc. fr. ; mais sept sont à rayer : dans 1 et 2 *voie* est videat, dans 3 et 7 *voier* = *veoir*, et dans 6 *veions* est aussi l'impf. de *veoir* ; dans 5 au lieu de *voié* il faut lire *voie* = via, comme le fait M. Förster dans son édition ; dans 8 l. *n'envoie* pour *ne voie*. Reste l'ex. 4, qui est du XVIe siècle, et le *voyer* actuel des parlers du centre : c'est une formation nouvelle sur *voie, voyage*. En réalité *aveier conveier desveier enveier* (la forme *entveiad* dans le *Cant. Cant.* est une des bizarreries graphiques de ce texte) *forsveier* sont des parasynthétiques formés avec ad, cum, dis, in, foris et via : c'est d'ailleurs ce qu'a parfaitement reconnu le *Dict. général*.

1. Une petite observation seulement : jamais *desveier desvoier* n'a en anc. fr. la forme *desvier* (qui serait contraire à l'étymologie telle qu'elle a été indiquée) : *desvier* dans l'exemple cité par M. St. p. 260 et dans un autre que donne Godefroy est une graphie erronée pour *devier* <devitare, « mourir ». Notons en passant que *dervient*, donné par Godefroy comme une forme de *desvier*, doit être lu *deruient* (d'un verbe *deruer*, composé de *ruer*).

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXVI, 1. — Fr. Massèra, *Su la genesi della raccolta Bartoliniana.* Recherches sur les sources et les relations du chansonnier Bartolini, que l'auteur a le premier fait connaître. — P. 41. L. Gignoux, *La terminologie du vigneron dans les patois de la Suisse romande.* — P. 56. C. M. de Vaŝconcellos, *Randglossen ʒum altportugiesischen Liederbuch* (suite). — P. 76. H. Andresen, *Bruchstück eines altfranʒösischen Mystère.* Fragments d'un mystère de *Saint Pierre et saint Paul*, qui coïncide en partie, mais en partie seulement (M. A. dans ce cas imprime les deux textes en regard), avec celui qu'a publié Jubinal ; l'édition est suivie de notes grammaticales. — P. 101. Baist, *Die Kasseler Glossen.* L'auteur pense que les gloses ont été écrites en Bavière, peut-être dans une des « missions » destinées à convertir les Slaves (il croit reconnaître le mot slave *curiʒ*, cité par Helmold, — *curiʒe* « *modius Sclavorum* », — tchèque *corec*, dans l'énigmatique *carisa* écrit au-dessus de la ligne entre des noms de tonneaux), mais par un Français, et c'est à la Gaule du nord qu'il attribue les formes romanes des gloses. L'article contient en outre beaucoup d'observations intéressantes. Je ferai remarquer que dans mon avant-propos à la traduction française par M. A. Bauer des *Anciens lexiques romans* de Diez j'ai proposé de la glose segradas *sagarari* une explication qui me paraît encore acceptable.

VERMISCHTES. I. *Zur Grammatik.* P. 108. H. Jarník [1], Roum. + *eʇe* < lat. -itie : montre que les abstraits en *-eʇe* du roumain, généralement regardés comme des pluriels de ceux en *-eʇa*, représentent bien plutôt le lat. -itie, conservé, comme on sait, en espagnol, et constaté récemment en napolitain. — II. *Zur Wortgeschichte.* P. 110. D. Behrens, anc. fr. *grenotes* : *guernotes* au sens de « testicules » dans un fableau peut très bien être un diminutif de *graine*, au lieu, comme le veut A. Thomas (*Rom.* XXIX, 178 ; *Mélanges*

1. M. H. Jarník est le fils du distingué professeur de l'université tchèque de Prague, U. Jarník.

etymol., p. 82), d'être identique à *giernote*, « terrenoix», car l'it. *granelli* a ce même sens figuré. J'objecterai que *guernotes* dans le passage cité ne signifie pas à vrai dire « testicules » : on désigne plaisamment comme des *gernotes* ou *guernotes* les prétendus testicules qu'on est censé arracher à la *male dame* ; il est bien plus naturel de les comparer à des tubercules qu'à des « petites graines ». Ajoutons que *grenote* au sens de « petites graines » devrait se trouver et ne se trouve pas. — Ostfranz. *gueguêle*, « crottes de chèvres, de lapins », etc., provient, ainsi que divers mots apparentés, de l'all. Kegel, qui a le même sens. — Fr. *jaumière*, « trou pratiqué à la tête du navire pour laisser passer la tête du gouvernail », dérivé de *hiaume*, qui, comme le germ. helm, a eu le sens de « gouvernail ». — Voges. *lur*, burgund. *lovre* : révoque en doute l'étymologie lucubrum défendue par M. Horning (v. *Rom.*, XXXI, 154). — Fr. *tendelin*, « hotte pour transporter la vendange », de l'all. Stendelin, m. s. (je noterai que dans mon pays natal, Avenai, on dit *danderlin*). — P. 114, Ulrich, fr. *bafouer* : serait pour *batfouer*, que l'auteur rapproche de *batifoler* ; mais il faudrait *bafoler*, que M. U. croît, il est vrai, retrouver dans l'angl. *baffle*. — P. 115, H. Schuchardt : it., esp. *daga*|lat. daca, fr. *daille*|lat. *dacula : cf. ci-dessus, p. 173. — It. *isca*|lat. insula : s'ajoute aux recherches précédentes de l'auteur sur l'histoire du mot insula : deux rochers isolés de la côte de Sorrente portent ce nom.

Besprechungen. P. 116. Philippe de Beaumanoir, *Coutumier de Beauvaisis*, p. p. Salmon (O. Schultz-Gora : éloge, avec quelques critiques de détail). — P. 118, Canevari, *Lo stile del Marino nell'* Adone (K. Vossler). — P. 122, Kempe, *Die Ortsnamen der Philomena* (F. Ed. Schneegans : nous rendrons compte de cette dissertation). — P. 123, Anelli, *Vocabulario vastese* (P. Savj-Lopez ; cf. *Rom.*, XXX, 632). — P. 124, Cian, *I primi contatti letterari italo-provenzali* (P. Savj-Lopez : cf. *Rom.* XXIX, 637). — P. 125, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, C (W. Cloetta).

XXVI, 2. — P. 129. L. Gignoux, *La terminologie du vigneron dans les patois de la Suisse romande* (suite). — P. 169. O. Klob, *Beiträge zur Kenntnis der spanischen und portugiesischen Gral-Litteratur*. Étude et extraits de différentes traductions des romans français en prose. — P. 206, C. M. de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuche* (suite). — P. 230, Th. Gartner, *Fünf rumänische Mundarten der Bukowina*. Recherches intéressantes et neuves.

Vermischtes. *Zur Wortgeschichte*. P. 243. D. Behrens, it. *andare*, fr. *aller* : en proposant l'étymologie *anitare, — à laquelle d'ailleurs il ne tient pas, — M. B. attribuait à ce mot le sens de « marcher » et non « nager » comme un canard, ainsi que le lui ont fait dire MM. Körting et Bréal. — Anc. fr. *estrique*, donné par Godefroy avec trois sens, dont le premier et le troisième sont faux (dans le premier *estrique* = b. all. strîk dans *strîk-holt* ; dans le troisième, le mot, conservé en picard et en wallon, provient de ce même b. all. strîk et signifie comme lui « pièce de bois sur laquelle le

faucheur repasse sa taux ») signifie dans le second, non « bâton que l'on passait dans la gueule d'un lévrier ou d'un mâtin », mais « corde, laisse », et n'est autre que l'all. *Strick*. — Fr. *lioube*, « mortaise », *glioube*, etc. en poitevin, se rattache an terme germ. kliub-, auquel M. H. rapporte aussi l'anc. fr. *gloe*, « grosse bûche ». — Wall. *zwère*, « planche qui garnit un bateau », dérivé du flam. zweerd, même sens.

Besprechungen. P. 248. *Le Bestiaire de Philippe de Thaün*, p. p. E. Walberg (E. Herzog ; cf. *Rom.*, XXIX, 589). — P. 252, *Giornale storico della letteratura italiana*, Supplemento, Vol. XXXVIII, fasc. 1-2 (Wiese). — P. 256, *Revue des langues romanes*, XLIII (Schultz-Gora). — P. 258, *Romania*, janvier, avril-juillet 1901 (M. Freymond fait quelques réserves sur l'article de F. Lot, *Arthur en Cornouaille* ; M. Meyer-Lübke doute de l'existence d'un *antaneus d'où proviendrait le roum. *întîiu*, constate, avec quelques réserves, l'importance de l'étude d'E. Philipon sur la morphologie du lyonnais, rappelle que l'équation *-oime* < -ēsimum donnée par A. Thomas avait déjà été indiquée par M. E. Herzog, et présente des remarques intéressantes sur *davoisne* < damascena ; M. Gröber maintient, à propos de l'article de M. Roques, que la *Destruction* n'est pas un prologue ajouté postérieurement au *Fierabras* : nous aurons l'occasion de revenir sur cette question).

XXVI, 3. — P. 265. Ph. Aug. Becker, *Der pseudohistorische Alberich*. M. B. pense que l'histoire d'Albéric dans Hugues de Toul, où l'on a vu un reflet de traditions populaires sur le roi de féerie Auberon répandues dans le Hainau, n'est qu'une invention de ce pseudo-chroniqueur. J'ai toujours l'intention de reprendre, à propos du livre de M. Voretzsch, l'étude des sources de *Huon de Bordeaux*, et je discuterai alors la thèse, très habilement soutenue, de M. Becker. — P. 274. L. Sütterlin, *Zur Kenntnis der heutigen pikardisch-französischen Mundart*. Commencement d'une étude dont l'auteur a puisé les éléments dans le parler vivant. — P. 301. A. Pellegrini, *Il Piccinino* (fin). — P. 317, H. Schuchardt, Franz. *creuset*. Développant une indication de ses *Romanische Etymologieen* (p. 188 ss.), M. Sch. cherche à montrer que les mots *cruche* et *creuset*, avec leurs congénères en roman, remontent à des formes de cochlea, et que les mots celtiques et germaniques apparentés pour la forme et le sens sont d'origine romane. L'auteur se plaint que trop souvent on repousse ses rapprochements étymologiques sans les contrôler ; je dirai humblement, pour ma part, que la science qu'il faudrait avoir pour exercer ce contrôle me fait en bonne partie défaut, et qu'on ne peut exiger d'un rapporteur qu'il se livre aux immenses recherches dont les étymologies de M. Sch. sont le fruit. Je me borne donc, au moins présentement, à lui donner acte de celle-ci, où l'on trouvera, comme toujours, l'étude la plus approfondie, à tous les points de vue, des mots qu'il examine. Je signalerai la digression (en note) sur le fr. *meule*, « tas de foin », l'anc. fr. *muillon*, l'esp. *mojon* et mots apparentés, que l'auteur fait venir du

celtique. L'article se termine par des additions à différents chapitres du mémoire sur cochlea.

VERMISCHTES. I. *Zur Wortbildung*. P. 325. A. Horning, *Suffix* -istre *im Französischen* : les mots dialectaux *placistre*, « terrain vague », *planistre*, « esplanade », *planistel*, « petite place », *halitre*, « chaleur produite par le hâle », *chenitre*, « ladre » (cf. *chien* dans ce sens), *maigristin*, « chétif », *jobitre*, « volage », sont regardés comme formés avec un suffixe -*ister, variation d'-aster. — II. *Zur Wortgeschichte*. P. 326. A. Horning, a.-fr. *acoveter*, « couvrir » : l'auteur y voit maintenant un diminutif de *acover* < accubare ; il s'est aperçu, quand son article était imprimé, que M. Förster avait déjà proposé cette étymologie, mais il a oublié que je l'avais indiquée (*Rom.*, XV, 648) précisément à propos de son étymologie antérieure *adcoopertare. — It. *ammicare* : l'auteur appuie l'étymologie de M. Gröber (cf. *Rom.*, XV, 452), ad me + iccare, par le rapprochement du poitevin *amoisser*, « exciter les chiens à nous défendre, en criant : à moi, à moi ! » Mais la dernière partie de cette définition n'est-elle pas une explication étymologique de l'abbé Lalanne ? — Fr. *écrancher*, « effacer les faux plis d'une étoffe, » rattaché avec vraisemblance, ainsi que plusieurs autres mots, à cancrum. — Zur Wortgruppe *felpe*, *fripe*, *frape* ; additions à l'article connu sur falappa. — Metzisch *halère*, « milan » : dans ce mot *lère* est sûrement latro (cf. le simple *lère*, m. s.) ; M. H., qui avait vu dans *ha* l'adj. *haut*, renonce à ce rapprochement en présence du prov. (*h*)*ali lairoun* ; mais on peut douter que *hali* (*hali lère* > *halère*) soit l'interjection *hari*. — Fr. *haridelle* : signifierait proprement « aride, maigre », ce qui explique, outre le sens français, les sens dialectaux ou anciens de « sol aride et maigre », « ardoise étroite », « vache maigre » ; cela me paraît fort peu probable, d'abord à cause de l'*h*, puis parce qu'on ne trouve jamais *aridel* comme adjectif, enfin parce qu'*aride* n'est pas assez ancien dans la langue pour avoir pu dès le XVIe siècle avoir un développement sémantique aussi riche et d'un caractère aussi populaire. — Sp. *vanga* : constate en esp. l'existence de vanga « bêche », qu'on ne connaissait qu'en italien. — *Vēpres* und *vĕpres* im Romanischen. A côté de vēpres continué en gallo-roman, des noms de lieux italiens comme *Viepori Viepuri* attestent un vĕpres (mais l'étymologie de ces mots est-elle bien assurée ?) — P. 331, H. Schuchardt, tortula + tartara (cf. *Zeitschr*, XXV, 251). — Engad. *lindorna*, « limaçon » : l'auteur donne lui-même le rapprochement qu'il propose avec l'anc. all. *lindwurm*, « dragon fantastique », comme une plaisanterie. — Lad. (obw.) *regisavel*, « royaume », doit venir d'un type bas-latin *reginabulum, né d'une confusion entre les thèmes reg-, regin- et sans doute regn-. — Franç. *osier* : M. Sch. rapproche ce mot embarrassant d'un mot *halster hālster*, « saule à feuille de laurier, *salix pentandra* », qui existe en suédois (et peut-être en allemand), et qui se composerait d'un thème *hals* et d'un suffixe *-ter* ; ce thème *hals* à son tour (on peut admettre aussi *els*) serait apparenté à *als- els-*, qu'on trouve dans différents noms de plantes ou d'arbres (en

roman fr. *alise*, esp. *aliso*, « aune ») et serait primitivement alis. De là serait sortie la forme, attestée au IXe siècle, *ausariae* (il faut *alis* et non *als* pour expliquer l's sonore d'*osier*). J'admire, comme toujours, le courage de M. Schuchardt, mais j'avoue que je suis plus timoré.

Besprechungen. P. 335, *Homenaje á Menéndez y Pelayo* (M. Goldschmidt : cf. *Rom.*, XXIX, 313). — P. 346, Zingarelli, *I Trattati di Albertano da Brescia in dialetto veneziano* (Vidossich : remarques grammaticales). — P. 349, Appel, *Die Triumphe Francesco Petiarcas* (Vossler : long article sur cet excellent ouvrage). — P. 357, Mohl, *Études sur le lexique du latin vulgaire* (Niedermann : quelques remarques de détail; cf. *Rom.*, XXIX, 432). — P. 359, Bourciez, *Précis historique de phonétique française* (Herzog : critiques de détail dont plusieurs, bien que présentées d'une façon très décisoire, ne me paraissent pas fondées). — Ford, *The old spanish Sibilants* (I. Horning, II. Herzog : les deux critiques s'accordent à reconnaître l'importance et la haute valeur du livre, et présentent d'intéressantes observations pour le rectifier ou le compléter sur certains points : je saisis cette occasion de m'associer à leurs éloges, en regrettant que la *Romania* n'ait pas donné de ce remarquable travail le compte rendu auquel il avait droit). — P. 364, Klausing, *Die lautliche Entwicklung der lateinischen Proparoxytona im Französischen* (Subak : travail très faible ; cf. *Rom.*, XXX, 625). — P. 367, *Giornale storico della letteratura italiana*, XXXVIII, 3 ; XXXIX, 1 (Wiese). — P. 372, *Romania*, oct. 1901 (Meyer-Lübke, Gröber). — P. 372, De Gregorio, *Studi glottologici italiani*, II (H. Schneegans : le morceau le plus intéressant de ce volume, — que nous n'avons pas reçu, — est une nouvelle discussion de l'auteur sur les parlers lombards de la Sicile. M. Schn. y relève plus d'une erreur et d'une confusion). — P. 379, *Studj di filologia romanza*, VIII, 1-2 (P. Savj-Lopez). — P. 381, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, CI (Cloetta).

Neue Bücher. P. 384. Haebler, *Typographie ibérique du XVe siècle*, 1re et 2e livraisons ; Dodgson, *The Verb in the second book in Guipuskoan Bask* (Gröber). G. P.

Archivio glottologico italiano. t. XV, puntata terza (1900), p. 247-410. — P. 247-274. *Contributi alla conoscenza de' dialetti dell' Italia meridionale, ne' secoli anteriori al XIII*, di V. de Bartholomaeis. I. *Spoglio del « Codex diplomaticus Cavensis »*. Des documents latins antérieurs aux textes en langue vulgaire, M. de B. se propose de tirer des renseignements sur l'état ancien des dialectes de l'Italie méridionale. Ce premier dépouillement porte sur un recueil considérable de chartes originales, allant de la fin du VIIIe siècle à la fin du XIe et provenant à peu près toutes de la région de Salerne. Les résultats en sont intéressants, surtout pour la phonétique ; cf. p. ex. les nombreux exemples d'inflexion vocalique, parfois très frappants : « *canestra* de castanee ad *canistrum* mediocre », etc. — P. 275-302, *Note etimologiche e lessicali* di C. Nigra

(quarta serie). 1. Fr. *abée*. L'*a* provient de l'article; *bée* remonte à une forme féminine **beda* du bas-latin bedum, bief. Mais pourquoi n'a-t-on pas **abiée* ? Sur une forme *ebée* et l'origine de l'*a* initial, cf. *Dictionnaire général*, *s. v.* — 2. Prov. *acampeird* et analogues, chasser, poursuivre : de camparius, garde champêtre, comme le piém. *bĕrġajré*, m. sign., de *bĕrġé*. — 3. Piém. lomb. etc. *amis*, ami : M. N. cherche dans le vocatif *amice* l'origine de cette forme obscure. — 4. Val Brozzo *antrevar*, interroger : à rapprocher des formes analogues de la Gaule et de la Suisse romande. — 5. Val Brozzo *arpja*, griffe, main : à ajouter à la liste des mots du type *arpa*. — 6. Piém. *avjé*, ruche. A Val Brozzo le mot a pris le sens de « confusion ». — 7. Valses. *barcála*, salamandre : de *barca*, la salamandre avec sa tête et sa queue relevées rappelant la forme d'une barque avec ses avirons. — 8. Anc. wallon *bertisse*, écureuil : à rattacher à viverra comme *verġasse*, etc. (cf. *Arch. glott.*, XIV, 270). — 9. Piém. *bičolan*, pain ou biscuit : de buccella plus un suffixe augmentatif masculin. — 10. Piém. *biro*, romagn. *biren*, coq d'Inde : se rattachent à birrus, rouge, à cause de la couleur des papilles de la tête et du cou. — 11. Ital. *bisciabova*, typhon, et nombreuses formes dialectales analogues : de *biscia*, serpent et *bova*, même sens, qui serait le latin boa-bova. — 12. Tosc. *bizzucca*, tortue : composé de *biscia* et *zucca*, citrouille. — 13. Valses. *bova*, serpent : du lat. bova. M. N. propose de rattacher à ce mot diverses formes dialectales voisines dont le sens (sentier, ruisseau, etc.) implique l'idée de « tortueux, serpentin ». — 14. Prov. *cambis*, etc., collier à cloche du bétail : du radical *gamb* (jambe, jante), courbe. — 15. Ital. *carpone*, à quatre pattes : adverbe du type *ginocchione*, etc. tiré de la racine *crapa, germ. krampf (cf. *Arch. glott.* XV, 109). — 16. *Verbi in* -ccare : prov. *trucá*, etc. : de *trudicare < trūdĕre (cf. *Arch. glott.* XIV, 337, et XV, 107). — 17. *Chierica*. Diverses formules du nord de l'Italie analogues à *uovo alla chierica* et servant à désigner des œufs cuits de telle façon que le jaune resté intact rappelle la forme de la tonsure. — 18. Mant. *cosita*, ainsi : de *cosi* + ita, particule affirmative passée du latin des écoles dans la langue vulgaire. — 19. Piém. *dëssié*, révéler : de dissigillare. — 20. Anc. prov. *dolsa*, piém. *dossa*, gousse : de dorsa, pluriel de dorsum, à cause de la forme convexe des gousses de pois, fèves, etc. ; le traitement du groupe -rs- supposé par cette étymologie n'est pas sans difficulté. — 21. *Falbala* et analogues : de *falappola < faluppa. — 23. Bologn. *fiammarata*, feu de joie : de *fiamma* + *ratta* < rapida (cf. *Arch.*, XV, 121). — 23. *Alcuni nomi della « ghiandaja »*. L'anc. fr. *gai*, mod. *geai*, et les formes romanes apparentées ne peuvent pas s'expliquer, comme le pensait Diez, par l'ancien haut all. gâhi, mais remontent à un type *gacu, dont un dérivé gaccula est attesté par les lexicographes latins du moyen âge. — 24. *La « gajetta » pelle della lonza di Dante*. Le sens de cet adjectif est évidemment « tacheté, bigarré ». C'est un mot provençal italianisé (cf. prov. *caiet*, gasc. *galhat*, etc., même sens), qu'il faut rattacher à gacula, cacula, c'est-à-dire au nom du « geai » (cf. nº 23) ; pour le sens, comparer *grive-grivelé*. — 25. Berg. *gheda* etc., giron : du longob. gaida. — 26. Ital.

ghiribizzo, caprice; vic. *sghiribisso*, gribouillage : de l'anc. h. all. krebiz, écrevisse. Pour le sens de *sghiribisso*, cf. tosc. *scarabocchio* < carabus; pour *ghiribizzo* cf. *grillo*, « grillon » et « caprice ». — 27. *Altre voci romanze connesse per il significato o foneticamente coll' aat. « grûwisôn », rabbrividire, e col mat. « grinwel », ribrezzo* (v. *Arch.*, XV, 117). Tosc. *brivido*. Nouvelle liste de rapprochements. *Brivido*, frisson, et les mots italiens analogues se rattacheraient eux aussi à grinwel, le changement de gr- en br- n'étant pas sans exemple. — 28. Valses. *léttigu*, chatouillement : de **tilletico* pour **titellico* < titillico, avec aphérèse, mais sans le préfixe de l'ital. *solletico* etc. — 29. *Derivati dal lat. « nīdu »*. Dérivés de types avec les suffixes -(i)ale, -ace, -aculu, -iclu, etc. — 30. Ital. *pazzo*. M. N. ne croit pas possible l'étymologie proposée par M. Salvioni : *pazzo* < (mente) patiens, le sens de *pazzo* n'impliquant pas l'idée de « souffrance » ou de « maladie ». Il montre que *pazzo* est étroitement lié à l'idée de « bouffon » et propose d'y voir une forme avec aphérèse de *pupazzo*. Cf. napol. *pazziaro*, marchand de *pupazzi*. — 31. Vén. *peca* : de pedica. — 32. Piém. *pjanka*. A rattacher avec le valses. *pedanca* à pede et non au fr. *planche*. — 33. H. ital. *puina*. A l'appui de l'étym. *puina* < *pupīna < pupa, les deux sens du vénit. *puineta*, « *ricotta* » et « *mamellina piccola e bianca* ». — 34. Valle Anzasca *rápola*, lézard : se rattache au germanique kramf; cf. *Arch.*, XV, 109. Pour l'aphérèse, cf. les doubles formes *graffio-raffio*, etc. — 35. Ital. *rebbio*, com. *reppia*. Le premier signifie « dent de fourche ou fourchette », le second « tétine de vache ». Il faut les rapprocher malgré la différence des sens. — 36. Canav. *rēpja*, etc. : du germ. rippen, canneler. — 37. Val Brozzo *saramun*, reproche : de sermone, avec une modification de sens semblable à celle du français. — 38. Ferr. *sbargar*, déchirer : pour *sgarbar*, d'une racine skarp. — 39. Anc. gén. *xboir*, effrayer : identique au piém. *šbōji* < bullire. — 40. Piém. *šgaté* et analogues, rechercher : de *excaptare. — 41. Piém. *stērmé*, renfermer : de *extremare. — 42. Valdot. *terrere*, héritière : de *terraria < terra, héritière de biens-fonds. — 43. Canav. *tračur*, chantepleure : ce mot et les formes analogues ital. et rét. remontent à trajectorium. — 44. Ferr. *umdal*, seuil : de limitare, avec changement analogique de suffixe et confusion de l'initiale avec l'article. — 45. Piém. *valba*, étendue de pays : M. N. propose, d'une façon d'ailleurs très dubitative, de rattacher ce mot au lat. valva, battant de fenêtre, et de là (?), au figuré, étendue de pays vue par l'ouverture. — 46. Viver. *varpell d'ua*, grappe de raisin : exemple notable du passage de *gr-* à *vr-*, de *grapell. — 47. Ital. *vetta*, petite branche, sommet : de vectis. — 48. Ital. dial. *viola zoppa*, violette : nom dû au port de la fleur; cf. dans le midi de la France *coltorto*, *captorto*, etc. — 49. *Appendice toponomastica*. *a*) *Il nome di fiume Dǫra* : entre les graphies diverses des géographes anciens, la forme avec ō est attestée par les formes romanes; *b*) Canav. *Filja*, nom de village : de *fīlica < filix; *c*) canav. piém. *korñę* : à ajouter à la liste des noms de lieux en -ētum dérivés de noms de plantes, de cornietum ou cornicetum < cornus; *d*) canav. *kwinsnę* = Quintionacum; *e*) canav. *Lūñę* =

Juliacum avec la même dissimilation que dans *lũñ* < julius ; *f)* canav. *Vistrûr* = vicus subterior. — P. 303-316. G. I. Ascoli, *Intorno ai contiunatori neolatini del lat. « ipsu-»*. Les représentants du type *'kku-essu* (eccu-ipsu) sont beaucoup plus fréquents que ne le dit en particulier Meyer-Lübke (*Rom. Gram.* II, § 564). Ils s'étendent sur la péninsule ibérique (esp. *aquese*, ptg. *aquesse*, catal. *aqueix*, qui ne remontent pas à iste), la Sardaigne et la Corse et toute l'Italie méridionale. Partout ils ont une signification différente de celle des représentants de *'kku-estu* et fonctionnent comme démonstratifs de la 2e personne, comme l'italien *codesto*. Cette signification, bien éloignée de celle de ipse, n'appartient pas proprement à *essu* : elle est due à l'adverbe démonstratif qui lui est préposé. C'est de même que les composés de cet adverbe et de iste prennent la valeur de démonstratifs de la 2e personne, p. ex. l'ital. *costà*. Dans les régions où existe *'kku-essu*, le simple ipse a pris aussi la valeur de « *codesto* » (esp. *ese*, ptg. *esse*, cat. *eix*, sicil. *su*) : dans le reste de la Romania (Gaule, Rétie, Roumanie, Italie sauf le sud) ipse a gardé plus ou moins sa valeur de pronom d'identité (ital. *esso*, prov. *eis*) ou s'est fossilisé dans des constructions avec ille (ital. *esso-il*, *lung[o] esso-il fiume* ; franç. *es le*, *en es le pas* ; roum. *insu-l*). Ce court article est accompagné de notes, complétées par un appendice, p. 395-397, où sont recueillis de nombreuses formes et de précieux témoignages. Dans l'une d'elles, M. A. indique sommairement son opinion sur le problème eccu-iste ou atque-iste. Pour lui il faut partir, pour toute la Romania, de eccum, apocopé de bonne heure par suite de sa position proclitique ; à 'ccu- vint se préposer une particule conjonctive (ac, et) variable et, dans certaines régions, caduque. — P. 317-322. G. Ascoli, *Dell ital. « sano », in quanto risponde a « intiero »*. L'extension du sens de sanus de « sain, non malade » à « non endommagé » appliqué à des objets, puis à « entier, intact » en parlant de quantités, et enfin à « tout entier » appliqué à des espaces de temps serait due à l'influence, dès le latin, de l'adverbe sane. — P. 323-326, G. Ascoli, *Varia*. Addition à l'article sur le type *vattelappesca* ; — l'apocope de *a* atone (*la Madon de Monti*) et la formation de l'imparfait dans le dialecte de Rome ; — étymologies : frioul. *bujinz*, palanche, < bi-congiu, composé adjectival = instrument *à* deux seaux ; — vénit. *bigólo* < bi + γαυλός. — P. 327-362. V. de Bartolomaeis, *Spoglio del « Codex Cavensis »*. Suite : syntaxe et lexique. — P. 363-367. Salvioni, lomb. *skerpa*, trousseau. Exemples bas latins qui permettent de déterminer le sens. — P. 367-368. Salvioni, *Etimologie* : lomb. *sugacho* = *asciugo-capo* ; trent. *rotter*, rompre, reformation sur le participe *rotto* ; mant. **veras* < vorax ou rapax ; piém. *viosk* < vetustu ; berg. *lecna*, lierre, d'une forme féminine *engna de inguen, etc. — P. 369-389. S. Pieri, *I riflessi italiani delle esplosive sorde tra vocali*. Meyer-Lübke avait tenté d'expliquer les divers traitements des explosives sourdes intervocaliques en italien par leur situation avant ou après l'accent, dans des paroxytons ou des proparoxytons. Une revision attentive des faits permet à M. P. de rejeter cette hypothèse : le maintien de la sourde est la règle dans toutes les positions,

au moins pour le toscan. — P. 389-394. *Note di Giovanni Flechia, edite da* Giuseppe Flecchia. 1. Florent. *caleuzuolo*, verdier. 2. Sienn. *capifuoco*. 3. *Embrugiare*. — P. 394. Gius. Flecchia, gen. *ũmiu* < humilis. — P. 395-402. Ascoli, *Appendice alle p. 303-326*. — P. 403-410. Cl. Giacomino, *La lingua dell' Alione*. Début du travail : la conclusion annoncée est que l'ancien dialecte d'Asti, tel qu'il se présente dans Alione, est apparenté au dialecte du Montferrat, tandis que le parler actuel est reformé sur celui de Turin.

SUPPLEMENTI PERIODICI ALL' ARCHIVIO GLOTTOLOGICO ITALIANO, VII, Turin, Loescher, 1900, 97 p., in-8. — P. 1-68, L. Bonelli, *Il dialetto maltese*. Suite de cette étude considérable (voy. *Suppl.*, IV et VI); deuxième partie : lexique. Addition aux dictionnaires maltais : relevé très étendu, mais sans commentaires, des mots arabes ou des composés où entre un élément arabe. — P. 69-76, C. Pascal, *Di alcuni fenomeni di assimilazione nel latino*. Il s'agit de l'assimilation à la consonne précédente de l'u̯ des groupes pu̯ bu̯, tu̯, *ku̯ (*ku̯anis > canis, que l'auteur rapproche, mais sans vouloir établir de lien chronologique, de l'italien habui > *ebbi*, supui > *seppi*, etc.). M. P. explique par le vocalisme des composés -hibuī, -sipuī, l'ī (ou ę̄) des formes italiennes en regard des formes anciennes *abbi*, *sappi*. De même pour *stetti*, *tenni*. M. R.

LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXII, 1901. Janvier. — C. 1. Klebs, *Die Erzählung von Apollonius aus Tyrus. Eine geschichtliche Untersuchung über ihre lateinische Urform und ihre späteren Bearbeitungen* (Panzer : résultats nouveaux et importants). — C. 16. Salvioni, *Il Pianto delle Marie in antico volgare marchigiano*; Cian, *I contatti letterari italo-provenzali e la prima rivoluzione poetica della letteratura italiana*, et *Una satira dantesca prima di Dante*; Biadego, *Dante e gli Scaligeri*; Perroni-Grande, *Un'astronomo dantofilo del Cinquecento* (Wiese : M. Biadego défend l'authenticité de l'épître à Can Grande, et il est approuvé par le critique; cf. d'ailleurs *Rom.*, XXIX, 481 et 632). — C. 19. Foulché-Delbosc, *Comedia de Calisto y Melibea* et *Observations sur la Célestine* (C. Michaëlis). — C. 32. *La Celestina. Conforme á la edición de Valencia de 1514, reproducción de la de Salamanca de 1500... Con el estudio crítico de la Celestina nuevamente corregido y aumentado del Excmo Señor* D. M. Menéndez y Pelayo; Vigo, 1900 (C. Michaëlis : la connaissance de cet article et du précédent sera désormais indispensable à quiconque voudra étudier de près la *Célestine*; selon Mme M., l'original de l'édition de 1514 ne saurait être antérieur à 1501 ou 1502).

Février. — C. 71. Ott, *Étude sur les couleurs en vieux français* (Meyer-Lübke; cf. *Rom.*, XXIX, 477). — C. 76. *Le livre de comptes de Jacme Olivier, marchand narbonnais du XIVe siècle*, p. p. Alph. Blanc (Anglade : « renseignements inestimables sur une foule de points intéressants de la vie narbonnaise

en plein moyen âge »). — 78. Justin H. Smith, *The Troubadours at home* (Schultz-Gora : « contrairement à l'avis formulé dans la *Romania*, XXIX, 318, un compte rendu détaillé me paraît non seulement à sa place, mais indispensable; » aussi l'article, d'ailleurs intéressant, est-il fort long).

Mars-avril. — C. 115. Schuchardt, *Romanische Etymologien*. II (Meyer-Lübke : est disposé à accepter les étymologies proposées pour *caillou* et *trouver*; cf. au contraire *Rom.*, XXIX, 438). — C. 119. *Lois de Guillaume le Conquérant*, p. p. Matzke (Suchier : mêmes éloges et mêmes réserves que *Rom.*, XXIX, 153; « l'étude des formes archaïques du ms. H nous fait remonter sûrement au temps de Henri I »). — C. 121. *Orson de Beauvais*, p. p. G. Paris (Becker). — C. 122. Dauzat, *Morphologie du patois de Vinzelles* (Ott : bon et beau travail). — C. 125. Ph. Monnier, *Le Quattrocento* (Vossler : brillante synthèse, sur laquelle il y aurait bien des réserves à faire, mais qui à bien des égards complète l'excellent ouvrage de M. Rossi; il est regrettable que l'auteur, qui a tiré le meilleur parti des travaux des Italiens, ignore Gaspary et n'ait pas pratiqué Burkhardt d'une façon plus approfondie). — C. 128. Rajna, *Le Fonti dell' Orlando Furioso*. 2ª edizione (Vossler; cf. *Rom.*, XXIX, 487).

Mai. — C. 147. P. Hagen, *Der Gral* (Panzer : en dépit des graves réserves qu'il faut faire sur l'argumentation, et bien qu'on en doive rejeter les conclusions, ce mémoire vaut la peine d'être lu; cf. *Rom.*, XXIX, 480). — C. 163. Meyer-Lübke, *Die Betonung im Gallischen* (Thurneysen : conteste la valeur d'une partie des arguments avancés par l'auteur contre sa théorie de l'accentuation de la syllabe initiale dans les langues celtiques). — C. 170. Guerlin de Guer, *Essai de dialectologie normande* (Sütterlin : observations sur les précautions nécessaires dans ces sortes d'enquêtes; cf. *Rom.*, XXIX, 300). — C. 173. Sabersky, *Betonungswörterbuch der italienischen Sprache* (Vossler : on remarquera dans ce compte rendu ce qui concerne le redoublement des consonnes initiales).

Juin. — C. 201. Plomp, *De Middelnederlandsche Bewerking van het gedicht van den VII. Vrœden van binnen Rome* (Botermans; cf. *Rom.*, XXVIII, 448). — C. 206. Suchier et Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Literatur* (Schneegans). — C. 212. Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*. III (Gauchat; cf. *Rom.*, XXIX, 477, et les intéressants articles du regretté Charles Morel dans les numéros des 15 et 22 janvier et du 5 février 1900 du *Journal de Genève* [1]). — C. 215. Portal, *Lettres de change et quittances du XIVe siècle* (en provençal). Documents inédits (Koschwitz).

Juillet. — C. 242. L. de Lavallaz, *Essai sur le patois d'Hérémence (Valais)* (Urtel). — C. 247. *Zur Dante-Literatur*, XXI (Kraus).

---

1. Du même auteur, *Allemands et Romands en Suisse*, dans les *Étrennes Helvétiques*, 1re année (Lausanne, 1901).

Août-septembre. — C. 283. Sauerstein, *Charles d'Orléans und die englische Uebersetzung seiner Dichtungen* (Glöde). — C. 284. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache* zum Selbstunterricht für den Anfänger (Vossler : vifs éloges). — C. 286. Lené, *Les substantifs postverbaux dans la langue française* (Staaff; cf. *Rom.* XXIX, 440). — C. 293. Meyer-Lübke, *Grammatica storico-comparata della lingua italiana e dei dialetti toscani*. Riduzione e traduzione... per cura di M. Bartoli e G. Braun. Con aggiunte dell' autore (Vossler : habile adaptation à l'usage des étudiants italiens; quelques bonnes remarques, et d'autres contestables, du critique). — C. 297. Ford, *The old Spanish Sibilants* (Meyer-Lübke : l'auteur a presque résolu les difficiles problèmes déjà élucidés par MM. Horning et Cuervo). — C. 298. Densusianu, *Histoire de la langue roumaine* (Meyer-Lübke : mêmes éloges de cet excellent ouvrage que *Rom.*, XXX, 415).

Octobre. — C. 328. Östberg, *Les voyelles vélaires accentuées, la diphtongue* au *et la désinence* avus *dans quelques noms de lieux de la France du Nord* (Herzog: le critique expose sur quelques points des opinions divergentes, qui méritent d'être prises en sérieuse considération; cf. *Rom.*, XXIX, 157). — C. 332. Hertz, *Spielmannsbuch*. Zweite Aufl. (Wechssler; cf. *Rom.*, XXIX, 159). — C. 333. Suchier, *Die gekürzte Fassung von Ludwigs Krönung* (Becker). — C. 334. G. Paris, *François Villon* (Schneegans : « ein Meisterwerk feinsinniger warmempfindender gründlicher Kritik »).

Novembre. — C. 370. Zaccaria, *L'elemento germanico nella lingua italiana* (Bruckner : le lexique étymologique, qui forme le corps de l'ouvrage, ne répond pas aux espérances éveillées par l'introduction et ne marque pas un progrès de la science; mais les matériaux accumulés par le zèle de l'auteur peuvent être utilisés avec prudence). — C. 374. *Le Roman de Tristan et Iseut* traduit et restauré par J. Bédier (Schneegans). — C. 375. Freymond, *Artus' Kampf mit dem Katzenungetüm* (Wechssler; cf. *Rom.*, XXIX, 121). — C. 385. Segarizzi, *La Catinia, le orazioni e le epistole di Sicco Polenton, umanista trentino del secolo XV*, edite ed illustrate (Wiese; cf. *Rom.*, XXIX, 476).

Décembre. — C. 409. Riese, *Untersuchungen über die Ueberlieferung der* Enfances Vivien (Cloetta : même jugement que *Rom.*, XXIX, 639). — C. 415. Appel, *Die Triumphe Fr. Petrarcas in kritischem Texte* (Wiese : « un véritable monument de pénétration critique et de la proverbiale *pazienzas tedesca* »).

E. M.

ZEITSCHRIFT FUR FRANZŒSISCHE SPRACHE UND LITERATUR. Tome XXII (1900). 1re partie. *Abhandlungen*. P. 1-23. W. Golther, *Bemerkungen zur Sage und Dichtung von Tristan und Isolde*. Article intéressant dont je me borne à indiquer les idées essentielles, laissant le soin de les discuter aux spécialistes de la question. Il faut distinguer dans la légende deux éléments : un élément historique, dont l'origine doit être cherchée en Angleterre et en Irlande (et

sans doute en Écosse, puisque l'Écosse semble être la patrie de Tristan dans les légendes les plus anciennes) et un élément romanesque, c'est-à-dire une histoire d'amour qui n'a rien d'essentiellement celtique. Les vrais « créateurs » de la légende sont les conteurs gallois; ce n'est pas eux cependant qui auraient opéré la fusion des deux éléments (et alors le mot « créateurs » ne s'explique plus guère), mais bien les conteurs bretons de langue française qui auraient servi d'intermédiaires entre l'Angleterre et la France (p. 6). C'est Chrétien de Troyes qui aurait introduit la légende dans la littérature, et son récit serait essentiellement fondé sur les récits des conteurs bretons; son poème aurait influé sur toutes les formes conservées de la légende, sans exception. Les lais, loin d'être la source des poèmes en vers, en seraient, au contraire, une dérivation. L'auteur termine en proposant un nouveau classement des versions de la légende; ce classement ne diffère pas très sensiblement de celui de M. Muret (voy. *Romania*, XXVII, 619). La principale divergence consiste à admettre que Thomas a utilisé le poème de Chrétien (qui serait sa source écrite) aussi bien que les récits oraux des conteurs anglo-normands. — P. 30-8. E. Ritter, *Sainte Eulalie*. Brèves notes sur l'extension du culte de sainte Eulalie, d'après le nombre de villages qui portent son nom, ou l'ont choisie comme patronne; ce culte paraît avoir été très répandu dans le Midi de la France, très peu au Nord. M. R. n'a pas reconnu le nom de la sainte dans celui des villages de Saint-Arailles (Ariège, Haute-Garonne et Gers). — P. 39-55. K. Morgenroth, *Zum Bedeutungswandel im Französischen* (2e article). Nombreux exemples illustrant des lois pour la plupart déjà formulées; quelques erreurs de classement : les expressions « un Raphaël, un Apollon, les chassepots » (p. 48) ne reposent point sur le même « processus psychologique », et tous ces exemples sont bizarrement placés sous la rubrique qui les introduit. — P. 56-65, W. Horn, *Zur Lautlehre der französischen Lehn- und Fremdwœrter im Deutschen* (Suite). III; sur la notation de *s* et *f* français en moyen haut allemand; IV : substitutions analogiques (ou intercalations) de phonèmes. — P. 66-136. Ch. Doutrepont, *Notes de dialectologie tournaisienne*. Additions et rectifications aux études antérieures sur l'ancien tournaisien, d'après des documents des XIVe et XVe siècles; les résultats obtenus sont contrôlés par l'étude du patois moderne. Bref lexique du tournaisien moderne (p. 80-9). Publication, en appendice, de 26 documents d'archives (de 1301 à 1397) avec table des noms propres et index des mots rares. — P. 230-72. L. Brandin, *Die Inedita der altfranzœsischen Liederhandschrift* Pb5 (B. N. 846). Les 28 chansons empruntées à Pb5 sont précédées de cinq chansons de divers auteurs dont le choix ne s'explique pas très bien et suivies de trois chansons de Jean Erart. Si M. B. ne voulait publier que des *inedita*, il devait, de ces 36 pièces, en écarter sept, qui avaient déjà été imprimées : ce sont les nos 5 (publ. *Romania*, XXIII, 250), 11 (Du Méril, *Mélanges archéologiques*, 332), 12 (Dinaux, *Trouvères artésiens*, 209), 14 (Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français*, Marburg, 1896, 76), 16 (Bartsch et Horning, 353 et *Roman*

de la Violette, p. 12), 28 (Du Méril, *Mél. arch.*, 235), et le *planh* de J. Erart imprimé p. 237 (Springer, *Das altprov. Klagelied*, 105). Cette publication est faite avec beaucoup de soin et de conscience, mais elle a donné à M. Brandin beaucoup plus de peine qu'il n'eût convenu. Je ne lui reproche pas de nous avoir donné des éditions critiques; mais à quoi sert cette profusion de variantes graphiques? C'est un fouillis où l'œil se perd et découvre malaisément les leçons importantes. Tout ce poids mort eût été avantageusement remplacé par quelques notes explicatives. A quoi servent aussi ces tableaux de filiation des mss., d'autant moins utiles qu'ils sont fort sujets à caution? Plusieurs sont certainement beaucoup trop compliqués. Au nº 2 par exemple, Pb^{14} doit être rapproché du groupe A : il a une faute commune avec Pb^{4} (*d'esmaiance*, 6); au nº 3, Pb^{4} va (comme d'ordinaire) avec Pa (faute commune au v. 19 : *de tel vigor*); au nº 5 il n'y a aucune raison de constituer pour Pb^{17} une famille à part (faute commune avec Pa, Pb^{4} au v. 16 : *ne* pour *n'en*); au nº 8 on ne voit pas pourquoi deux groupes dérivés d'un même original auraient fait l'un et l'autre des emprunts à un manuscrit indépendant de X. Voici quelques remarques sur les textes eux-mêmes (à ajouter à celles qui ont déjà été faites par M. G. Paris, *Rom.*, XXIX, 633). P. 236, v. 13 *le*] lire *se*; v. 43 *Jehan*, ms. *Jehans*. — P. 237 (Raynaud 485), v. 8, *Aniel*] le ms. porte à peu près sûrement *amis*; v. 11 *de l'andecris*] ms. *des a.*; v. 20 *nen*] *n'en*; v. 22 *si*] ms. *ni*; v. 27 *et* manque ms.; v. 33, effacer la virgule à la fin; v. 38 *ne*] conserver *me*. P. 238 l. 5 (du bas), il ne faut pas faire un ami du poète de *Philippe Chançon* : *chançon* est simplement cantionem (voy. p. 257). — Nº 1, v. 29 (cf. 3, 11 et passim) : il faut lire *enuieus* et non *envieus*; le terme provençal correspondant est *enojos*, non *envejos*. — Nº 2, 22 v. effacer le point-virgule. — Nº 4, v. 27 *donc*] *dont*; v. 42 *cel*] *tel*. — Nº 5 (voy. sur cette pièce les importantes remarques de M. G. Paris, *Romania*, XXIII, 248), v. 20 *que*] *cui* (B). — Nº 10. Le texte de Pb^{5}, comme pour plusieurs autres pièces, est sensiblement le meilleur, notamment au v. 5 (*nus ne la porroit deviser*), et pour toute la strophe 6 M. B. aurait dû accorder, en général, plus d'autorité à ce ms. — Nº 11, v. 22 *aucun*] *chascun*. — Nº 16, str. 5. Cette strophe manque dans Pb^{4}, Pb^{6}, Pb^{14}, Pb^{17} (comme le disent Bartsch et Horning, et comme je le constate dans mes notes) et très probablement aussi dans Pb^{1} et Pa. M. B. a oublié de le noter, et il s'est embrouillé dans ses notes : il attribue (v. 36-7) à Pb^{4} (C^{1}) les leçons de Pb^{5} (A). V. 46 : ce vers a été ajouté par l'archétype du groupe C (et de A?); il est à rayer : il contient une grossièreté qui n'est pas dans le ton de la chanson et fausse la mesure. — Nº 18, v. 15-6 effacer la virgule à la fin du premier vers et lire, au lieu de *apercevant, n'aperçoivent*; 33 *avenancie* n'existe pas : lire *avenandie* (appuyé par deux groupes de mss.); v. 35 *aiant*] tous les mss. ont *et sens*, qui donne une assonance; la conserver ou lire *sen*. — Nº 19. Noter que la pièce est *capcaudada*; v. 27 rien ne manque : les refrains sont de longueur indéterminée. — Nº 20. Cette pièce (1408) est identique à 1407; il y avait donc à utiliser un manuscrit

de plus (B^2), qui eût fourni quelques bonnes leçons. V. 20 *matere*] l. *pensee*; v. 27 *li*] *le*; v. 45 l. *Bel Desir*. — N. 21. Le « compas » que l'on obtiendrait avec de légères corrections aux v. v. 5 et 11 me paraît être plutôt $a^5a^5b^5$ $a^5a^5b^5$ $c^5c^5a^5$ (a^5). V. 141. *a ligne dolee* (non *doree*), c'est-à-dire « en en polissant, en en soignant la facture » ; cf. le passage de *Guillaume de Dôle* cité dans Godefroy, IX, 404, col. 3. — N° 22, v. 27 *recrerai*] l. *retrerai* (*retrairai*) avec deux mss. — Supplément, n° 1, v. 15 : qu'est-ce que *arretaige*? Lire *iretaige*; v. 22 *lu*] *la*. — M. B. annonce la publication ultérieure, dans la même revue, des *unica* du même manuscrit.

Deuxième partie : *Referate und Rezensionen*. P. 1-5. Fœrster, *Christian von Troyes, IV. Der Karrenritter* (Golther : résume les parties essentielles de l'Introduction; cherche à préciser la date et à déterminer le caractère du *Lancelot* utilisé par Ulrich de Zatzikhoven). — P. 5-10. Piquet, *Étude sur Hartmann d'Aue* (Minckwitz : loue la méthode et la forme; trouve l'auteur trop affirmatif sur quelques points). — P. 10-21. Guy, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvére Adan de le Hale* (Cloetta : accepte en gros les résultats de l'étude biographique; maintient pour les *Congés* de Bodel la date qu'il avait primitivement admise et dont l'exactitude a été récemment démontrée par M. Guesnon; cf. *Rom.*, XXIX, 145). — P. 21-6. *Boeve de Haumtone*, p. p. Stimming (Vising : analyse l'introduction et fait ressortir l'importance des résultats acquis; propose quelques corrections au texte). — P. 72-80. *Beitræge zur romanischen Philologie. Festgabe für G. Grœber* (Schultz-Gora : nombreuses corrections au texte de Gillebert de Berneville, p. p. Waitz; analyse des autres mémoires). — P. 80-83. De Montesson, *Vocabulaire du Haut-Maine*; Dottin, *Glossaire des parlers du Bas-Maine* (Beinrens). — P. 83-91. Dittrich, *Ueber Wortzusammensetzung auf Grund der neufranzœsischen Schriftsprache* (Morgenroth). — P. 129-31. Wilmotte, *Les Passions allemandes du Rhin dans leur rapport avec l'ancien théâtre français* (Stengel). — P. 132-44, Voretzsch, *Epische Studien*, I : *Die Composition des Huon de Bordeaux* (Stengel : analyse très détaillée). — P. 145-51, Becker, *Der südfranzœsische Sagenkreis und seine Probleme*; Cloetta, *Die Enfances Vivien, ihre Ueberlieferung, ihre cyclische Stellung* (Stengel). — P. 151-5. Armstrong, *Le Chevalier à l'épée* (Herzog : corrections au texte; montre que le poème est normand et non francien). — P. 155-69. Clément, *Henri Estienne et son œuvre française* (Minckwitz). — P. 176-82. De Gourmont, *Esthétique de la langue française* (Morgenroth). — P. 186-94. Wiese, *Die Sprache der Dialoge des Pabstes Gregor* (Wilmotte : montre que l'auteur n'a pas été assez rigoureux dans le choix des documents utilisés, et que sa tentative de localisation, ne reposant pas sur l'étude des patois, ne pouvait aboutir; loue le dépouillement grammatical et présente à ce sujet de nombreuses observations). — P. 194-203. Niederlænder, *Die Mundart von Namur* (Marchot, remarques sur la partie de ce travail qui concerne la phonétique).

Tome XXIII (1901). Première partie : *Abhandlungen*. — P. 189-216. K. Morgenroth, *Zum Bedeutungswandel im Franzœsischen*. Fin d'un important travail

commencé au tome XV. L'auteur étudie ici les changements de sens dus à des combinaisons syntaxiques (*a* : à la place des mots dans la proposition ; — *b* : aux relations des mots entre eux dans la proposition ; — *c* : au développement de la pensée). Les faits sont pour la plupart déjà connus ; mais l'auteur en donne de nouveaux exemples, les groupe logiquement et tente une explication systématique. — P. 217-70. A. Peigirky, *Ueber die Aussetzung des Personalpronomens als Subject in der französischen historischen Prosa des XIII. Jahrhunderts*. Travail bien délimité, exécuté selon une méthode très rigoureuse. Les textes étudiés sont uniquement Villehardouin, Henri de Valenciennes et Joinville. L'auteur eût pu sans inconvénients citer moins d'exemples. Ses conclusions me paraissent un peu dogmatiques : l'usage du pronom sujet n'apparaît pas, d'après les exemples même réunis ici, comme régi par des règles absolues; l'emploi ou l'omission peuvent être déterminées par des intentions purement littéraires. — P. 271-301. E. Stengel, *Die Befreiung Narbonne's durch Gerbert de Mès, épisode aus dem Schlussteil der Chanson de Gerbert de Mès*. Publication, d'après tous les mss. connus (sauf deux), de sept laisses empruntées à la dernière partie de *Gerbert de Metz* ; elles racontent la délivrance, par Gerbert, de Narbonne assiégée par les Sarrasins et le mariage du héros avec la fille (non nommée) d'Aimeri ; l'auteur paraît assez mal connaître la légende d'Aimeri, aux fils duquel il n'est fait aucune allusion. — P. 302-10. E. Herzog, *Zur Entwickelung von* -ĭlĭu, -ĭlĭa, *in Frankreich*. Détermine le traitement normal de ce groupe d'après les noms géographiques dérivés de tilium, qui donne *Teil* à l'ouest, de la Méditerranée à la Manche (moins un îlot au sud-ouest, plus un îlot en Yonne et Seine-et-Marne), *Til* à l'est, de la Savoie à l'Eure (plus l'îlot indiqué plus haut).

Deuxième partie : *Referate und Rezensionen*. P. 145, Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dictionnaire général* (Behrens : relève dans des dictionnaires allemands de 1596 à 1795 un grand nombre de mots dont l'apparition dans la langue peut être ainsi avancée ; additions à la partie étymologique). — P. 65-72. Wulff, *La rythmicité dans l'alexandrin français* ; Saran, *Versuch ueber die Grundlage der romanischen Rhythmik* et *Zur romanischen und deutschen Rhythmik* (Stengel). — P. 72-81. Sœderhjelm, *Das altfranzœsische Martinsleben des Péan Gatineau*, 2e éd. (Herzog : nouvelles corrections au texte; un grand nombre sont fondées sur ce principe que toutes les rimes masculines étaient léonines). — P. 81-3. Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, p. p. Salmon (Brandin : analyse l'introduction et fait ressortir les mérites de l'édition). — P. 84-6. Heuckenkamp, *Le Curial d'Alain Chartier* (Minckwitz : insiste sur quelques divergences singulières entre le texte latin et la traduction ; éloges). — P. 88-93. Bos, *Les doubles infinitifs en roman* (Herzog : combat par de bonnes raisons l'hypothèse de l'auteur, à savoir que les doubles infinitifs remonteraient tous au latin vulgaire, et, par son intermédiaire, au latin archaïque). — P. 93-5. Ott, *Étude sur les couleurs en vieux français* (Herzog : précieuses additions). — P. 95-100. Rom-

berg, *L'idée de la durée par rapport aux verbes et aux substantifs verbaux en français moderne* (Herzog : analyse très claire et très précise d'un livre excellent quant au fond, mais mal composé et difficile à lire). — P. 100-118, Meder, *Erläuterungen zur französischen Syntax* (Ebeling : vifs éloges, très nombreuses additions ou rectifications, où le critique montre une fois de plus sa parfaite connaissance de notre ancienne syntaxe et l'étonnante richesse de ses notes). — P. 118-9. Gilliéron et Edmont, *Atlas linguistique de la France* (Brandin). — P. 121. Paris, *Poèmes et légendes du moyen âge* (Golther). — P. 121-3. Bédier, *Le roman de Tristan et Iseut* (Golther : loue vivement l'œuvre d'art, mais conteste la légitimité du procédé qui consiste à juxtaposer dans la même œuvre des fragments empruntés aux deux familles de récits). — P. 193-203. *Thesaurus linguæ latinæ*; Gœtz, *Thesaurus glossarum emendatarum*; Heræus, *Die Sprache des Petronius* et *Die Appendix Probi* (Gundermann). — P. 203-5. Matzke, *Lois de Guillaume le Conquérant* (Herzog : quelques corrections; discussion sur le rapport des manuscrits). — P. 205. Haigneré, *Le patois boulonnais* (Behrens). A. J.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS, 1901. — P. 43. Paul Meyer, *Prières et poésies religieuses tirées d'un manuscrit lorrain* (Arsenal 570). Le manuscrit est du XIVe siècle. Les prières et poésies religieuses, dont plusieurs n'avaient été rencontrées jusqu'ici que dans des livres d'heures du XVe siècle, et pouvaient passer pour être de ce temps, ont généralement peu de valeur littéraire. Il était utile pourtant d'en faire connaître l'existence. Dans le nombre se trouve une prière bien connue, la *Priere Nostre-Dame*, de Thibaut d'Amiens, déjà signalée en divers manuscrits (voir *Romania*, I, 201 ; XIII, 528)[1]. Le texte que présente le ms. de l'Arsenal est malheureusement fort corrompu, et la même observation peut s'appliquer à la plupart des textes que renferme le manuscrit. En appendice (p. 82-3) est publiée la leçon, incomplète, mais fort bonne, que nous a conservée un fragment de feuillet, jusqu'ici non signalé, que possède la Bodléienne. P. 57-61 est publiée *in extenso* une vie en prose de saint Georges, à laquelle on attribuait la vertu de protéger les hommes d'armes qui la portaient sur leur corps lorsqu'ils allaient au combat.

1. A la liste des mss. donnée p. 73 il faut ajouter le n° 24436 (fol. 94) du fonds français de la Bibliothèque nationale.

CHRONIQUE

Le 8 janvier est mort à Munich, où il était depuis longtemps professeur d'histoire littéraire au *Polytechnicum*, M. Wilhelm HERTZ, dont nous avions eu plus d'une fois l'occasion d'annoncer à nos lecteurs les excellentes publications. Né à Stuttgart le 24 septembre 1835, W. Hertz s'était senti de bonne heure une double vocation d'érudit et de poète, qui s'était développée à Tubingue sous l'influence d'Uhland, et qui a dominé toute sa carrière, féconde en productions où se rencontre l'heureuse alliance du sens philologique et du sens poétique. Nous n'avons pas ici a parler de ses compositions toutes personnelles, ni de ceux de ses travaux qui se rapportent exclusivement au moyen âge allemand. Dès 1861 il donnait une remarquable traduction en vers de la *Chanson de Roland*, et peu après (1862) celle des *Lais* de Marie de France, où il montrait déjà, dans un commentaire qu'il devait beaucoup développer plus tard, sa profonde connaissance de l'ancienne littérature et de l'ancienne société française. Une partie de cette traduction des *Lais*, ainsi que celle, parue d'abord isolément, d'*Aucassin et Nicolette*, a été incorporée avec d'autres dans le délicieux *Spielmannsbuch*, dont nous avons apprécié la seconde édition (XXIX, 159). Deux traductions d'anciens poèmes allemands, le *Tristan* de Gottfried et le *Parzival* de Wolfram, intéressent presque aussi directement notre ancienne littérature. A celle de *Tristan*, dont la 3e édition venait de paraître quand il est mort, Hertz avait joint un commentaire extrêmement précieux, où l'on trouve non seulement le résumé de tout ce qui a été écrit sur cette question si intéressante et si discutée, mais beaucoup de vues personnelles et de rapprochements nouveaux. Dans l'introduction au *Parzival*, qui avait d'abord paru séparément, il a éclairé, en beaucoup de points, cette matière encore plus complexe, et a, pour la première fois, avec un discernement qui montre la sûreté de son goût autant que de son jugement, indiqué l'importance, jusque-là méconnue, du *Perzivell* anglais. A côté de ces travaux où l'érudit guide le poète sans l'entraver, — ses traductions sont des chefs-d'œuvre d'aisance et de libre allure, — il a écrit plusieurs mémoires de pure science, comme son étude sur le *Loup-garou* (1862), qui restera longtemps classique, les profondes recherches de littérature comparée réunies dans sa *Deutsche Sage im Elsass* (1872), et, plus récemment, sa dissertation sur les énigmes de la reine de Saba (1883) et ses trois disser-

tations sur certains points peu connus de la légende d'Aristote dans ses rapports avec Alexandre (1890, 1893, 1899), où l'on est confondu de l'immensité des lectures autant que satisfait par le bel ordre introduit dans un tel amas de matériaux. W. Hertz était encore en pleine activité, et l'on pouvait espérer plus d'un fruit nouveau de son savoir si varié et de son art si délicat. Nous nous associons aux regrets profonds qu'a produit la mort d'un écrivain de tant de valeur et d'un homme dont tous ceux qui l'ont connu ne peuvent assez louer les rares et charmantes qualités[1].

— M. Charles Potvin est décédé à Bruxelles, le 1er mars dernier, à l'âge de 84 ans. Il avait été professeur à Bruxelles et occupait en dernier lieu le poste de conservateur du musée Wiertz, dans la même ville. Il était assurément plus connu par ses œuvres de critique littéraire, et surtout par ses drames que par ses travaux d'érudition. Rappelons cependant qu'il est l'un des premiers qui aient étudié sérieusement notre ancienne poésie. Sa *Bibliographie de Chrestien de Troyes* est de 1863, et le premier volume de son édition du *Perceval* parut en 1865. L'édition, il faut le dire, est bien médiocre : on attend toujours celle qui doit la remplacer.

— Le 12 avril dernier est décédé Lorédan Larchey, ancien conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, dont les études très variées touchèrent par plus d'un côté à la philologie française. Né à Metz en 1831, et ayant suivi pendant deux ans les cours de l'École des chartes, il s'intéressa d'abord à l'histoire de sa ville natale, et mit au jour, en 1857, le Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz. Comme il était fils d'un général d'artillerie, et qu'il avait été lui-même canonnier avant d'entrer à l'École des chartes, il s'occupa longtemps de l'histoire de l'artillerie. Ses *Origines de l'artillerie française*, publiées en 1862 et 1863, ne contiennent qu'une partie des documents qu'il recueillit au prix de longues recherches dans les dépôts d'archives. Mais il était surtout attiré par les curiosités littéraires ou historiques. Nous ne pouvons donner ici la liste des nombreux ouvrages ou opuscules qu'il publia tant que sa santé, très affaiblie dans les dernières années de sa vie, lui permit de travailler. La plupart se rapportent à l'histoire littéraire et anecdotique du XVIIe au XIXe siècle. Mais nous devons rappeler qu'il fut le collaborateur de Fr. Guessard pour l'édition de *Parise la duchesse*, dans la collection des Anciens poètes de la France (1862). Mentionnons aussi son *Dictionnaire des noms, contenant la recherche étymologique de vingt mille deux cents noms relevés sur les annuaires de Paris* (Paris 1880, aux frais de l'auteur, 511 p. in 12), travail qui avait été en quelque sorte préparé par une longue série d'articles sur le même sujet, publiés en 1875 dans *le Petit Moniteur*, auquel il collabora, ainsi qu'à d'autres journaux, pendant plusieurs années. Ce dictionnaire, maintenant fort oublié, est une œuvre assez imparfaite : Larchey, qui était un curieux plutôt qu'un

1. On trouvera plus de détails sur l'œuvre de W. Hertz, et des renvois à différents écrits publiés sur lui, dans un excellent article de M. W. Golther (*Allgemeine Zeitung, Beilage* 48, 27 févr. 1902).

savant, n'avait pas une instruction philologique suffisante. Il réussissait mieux dans les travaux qui demandent surtout des recherches patientes. Son *Dictionnaire historique d'argot*, publié pour la première fois en 1860 sous le titre d'*Excentricités du langage*, obtint un succès mérité. La dixième édition parut en 1889 (Paris, Dentu, in-12), en même temps qu'un supplément qui est presque aussi gros que le dictionnaire même. Sa dernière publication est celle d'un « Armorial de l'Europe et la Toison d'or », reproduction du fac-similé du ms. 4790 de l'Arsenal (Paris, Berger-Levrault, 1890). Cet armorial, composé de figures et de blasons coloriés, a été fait de 1429 à 1461. Larchey, qui avait été attaché à la Mazarine et à Sainte-Geneviève avant d'être conservateur à l'Arsenal, fut un bibliothécaire instruit et dévoué à ses fonctions, à une époque où beaucoup de ses collègues considéraient leur emploi comme une sinécure.

—L'Institut de France a accordé sur le prix Volney une récompense de 500 francs à M. L. Sainéan pour son livre sur les *Influences orientales dans la langue et la culture roumaines*.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix La Grange (comprenant les arrérages de deux années) à M. Gaston Raynaud pour l'édition des *Œuvres d'Eustache Deschamps*, terminée par lui après la mort du marquis de Queux de Saint-Hilaire.

— En annonçant (ci-dessus, p. 164) la nomination de M. L. Brandin comme « Professor for Romance Philology » à l'université de Londres, nous ajoutions : « C'est la première fois, croyons-nous, que ce titre paraît en Angleterre. » Nous avons reçu à ce propos plusieurs lettres rectificatives, d'où il résulte qu'il existe dans diverses universités anglaises, notamment à Cambridge, à Édimbourg, au Yorkshire College (University Victoria) et à Dublin des cours de « philologie romane » ; mais ceux qui en sont chargés ont le titre de « Reader » ou de « Lecturer » et non de » Professor ». Nous souhaitons que l'exemple donné par l'université de Londres soit bientôt suivi par d'autres.

— M. A. Bos, qui a bien voulu entreprendre la Table de la *Romania*, y travaille activement, et l'impression commencera prochainement. Disons à ce propos qu'une nouvelle édition du *Glossaire de la langue d'oïl* du même auteur est sous presse.

— Le *Register zur Romanischen Grammatik*, qui forme le t. IV du grand ouvrage de M. Meyer-Lübke, vient de paraître. Il se divise en un *Wortregister*, qui ne comprend pas moins de 326 pages à deux colonnes, et un *Sachregister*, qui n'en comprend que quatorze, et qui aurait pu être plus développé. Le *Wortregister* nous a paru très bien fait, et sinon tout à fait complet, du moins très riche. Il facilitera singulièrement l'usage du livre, et permettra de se rendre compte de la masse énorme de faits qui sont étudiés dans les trois volumes de la *Grammaire romane*. L'auteur y a joint un certain nombre de notes dans lesquelles il complète ou rectifie des passages de l'ouvrage ; la rédaction de cette table lui a permis, notamment, de constater certaines contradictions qu'il a trouvé là l'occasion de faire disparaître en partie. — La

Table de la traduction française, dont s'occupent MM. Doutrepont, ne tardera sans doute pas à paraître.

— Nous sommes heureux d'annoncer la terminaison du *Grundriss der romanischen Philologie*. Le second volume, qui a commencé à paraître en 1893, n'a été achevé, par la publication de la cinquième livraison de la première section, qu'en 1902. L'éditeur, M. Gröber, n'est qu'en partie responsable de ce long retard, et si on considère la part personnelle, vraiment énorme, qu'il a prise à l'œuvre commune, on ne songera pas à lui marchander la reconnaissance qui lui est due. La première section de ce volume, laquelle ne comprend pas moins de 1286 pages, est, sauf la *Lehre von der romanischen Verskunst* de M. Stengel (p. 1-96), entièrement de lui. Elle comprend : 1° une *Uebersicht über die lateinische Litteratur des Mittelalters* (p. 97-432), œuvre extrêmement méritoire, qui manquait absolument jusqu'ici, et qui a demandé à l'auteur les recherches les plus laborieuses et les plus dispersées ; 2° l'histoire de la littérature française au moyen âge (p. 433-1247), travail considérable, fait presque partout de première main (avec recours fréquent aux manuscrits), que l'on consultera toujours avec fruit, et dont une table très complète permet maintenant l'utilisation à tous les travailleurs. — La 2e section (1893-1897) comprend les histoires de la littérature provençale (p. 1-69) par M. Stimming, de la littérature catalane (p. 70-128) par M. Morel-Fatio, de la littérature portugaise (p. 129-382) par Mme M. de Vasconcellos et M. Braga, et de la littérature espagnole (p. 383-466) par M. Baist. — La troisième section (cette division en sections est purement matérielle) contient d'abord la fin des histoires littéraires : histoire de la littérature italienne (p. 1-217) par M. Casini, de la littérature rétoromane (p. 218-261) par M. Decurtins, et de la littérature roumaine (p. 262-428) par M. Gaster. — Vient ensuite la « quatrième partie » du *Grundriss*, consacrée aux *Grenzwissenschaften* : l'ethnologie des peuples romans et l'histoire de la musique, qui étaient annoncées dans le prospectus, n'ont pu être livrées. On a en revanche les quatre chapitres suivants : *Quellen und Hülfsmittel zur Geschichte der romanischen Völker* (p. 431-515), par M. Bresslau ; *Zur romanischen Kulturgeschichte* (p. 516-532), et *Zur romanischen Kunstgeschichte* (p. 516-532 et p. 533-549), par M. Schultz ; *Zur Wissenschaftsgeschichte der romanischen Völker* (p. 550-577), par M. Windelband. — Cette énumération suffit à montrer la richesse du contenu de ce volume, — qui dans ses trois sections ne comprend pas moins de 2400 pages, — et aussi les lacunes qu'on peut y relever et le manque de proportion des différentes parties. M. Gröber, dans son court *Avant-propos*, dit : « Compléter l'ouvrage et en ramener les différentes parties à une meilleure proportion, c'est ce qui est réservé à une seconde édition. » Espérons que cette seconde édition ne tardera pas trop longtemps ; en l'attendant, tous ceux qui s'occupent de philologie romane trouveront dans le *Grundriss* un secours, souvent un guide, et toujours une mine féconde de précieux renseignements.

— A la suggestion de M. Paul Dupont, professeur à l'université de Lille,

l'imprimerie Danel, de Lille, a exécuté, par un procédé mécanique, une reproduction de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694). L'idée mérite d'être louée, les exemplaires originaux étant difficiles à trouver et d'un prix assez élevé. La reproduction, dont le prix est très abordable, est en outre plus commode à manier que l'édition originale : le format a été en effet sensiblement réduit ; les caractères, qui en conséquence sont beaucoup plus petits, sont cependant en eux-mêmes très lisibles ; mais il faut dire que le procédé employé les empâte quelque peu, et en outre que, au moins dans certains exemplaires, le tirage n'est pas partout bien venu et a laissé des lettres, des mots ou des lignes trop pâles. Malgré ces légères imperfections, la reproduction Danel sera certainement bien accueillie du public qui s'intéresse à l'histoire de notre langue, histoire pour laquelle le *Dictionnaire de l'Académie*, dans la première édition, est, on le sait, un document important.

— Nous avons reçu le tome III des *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*, Helsingfors, Leipzig et Paris (chez Welter), 1901. C'est un beau volume de 376 pages, qui témoigne de l'activité avec laquelle se poursuivent en Finlande les études linguistiques et littéraires sur les langues modernes, malgré les circonstances défavorables dans lesquelles est placé le pays. Dans ce volume se trouvent l'édition des chansons de Gautier d'Épinal par MM. Lindelöf et Wallensköld, et celle de la Vie de saint Quentin par M. Söderhjelm dont nous avons rendu ou rendrons compte d'après des tirages à part. Nous y signalerons encore un mémoire de M. Hugo Palander traitant de l'influence du français sur l'allemand au XIIe siècle (en allemand), et un travail très important et très curieux de M. Runeberg sur le conte de l'île-poisson, particulièrement intéressant pour la légende de saint Brandan.

— Dans le cahier de février du *Journal des Savants* a paru un premier article de G. Paris sur la dernière édition du *Cligès* de Chrétien de Troies due à M. Förster. Un second article a paru dans le cahier de juin ; un troisième paraîtra dans le cahier de juillet. Il y en aura cinq en tout.

— Nous avons sous les yeux la première livraison de l'*Atlas linguistique de la France*, par MM. J. Gilliéron et E. Edmont, contenant les 50 premières cartes qui composent cet immense ouvrage. Elles justifient tout ce qu'on pouvait en attendre comme méthode et comme résultat, et font vivement souhaiter que cette magnifique entreprise marche avec la célérité que les auteurs sont tout à fait prêts à lui imprimer et qui dépend maintenant surtout des souscripteurs. Signalons, à des points de vue divers, l'intérêt des cartes consacrées aux mots *abeille*, *aigle*, *aiguille*, *ail*, *ajonc*, aux formes *achetés*, *vais*, *vas*, *allons*, *va*, aux locutions *à l'abri*, *quel âge*, *moi je ne les aide pas*, *toi tu iras*, etc. L'exécution des cartes, d'une élégance et d'une clarté parfaites, et où d'innombrables difficultés ont été surmontées, fait le plus grand honneur à nos imprimeurs, MM. Protat frères. Une *notice servant à l'intelligence des cartes*, — donnée avec cette première livraison en attendant le texte qui accompagnera l'ouvrage, — permet à tout lecteur de s'y retrouver facilement et lui sert de guide dans un voyage plein de révélations et de surprises. — L'*Atlas*, rappelons-le, se compo-

sera de 1800 feuilles au moins, qui formeront donc environ 36 fascicules. L'imprimerie sera bientôt en mesure de tirer régulièrement une feuille par jour, en sorte qu'il pourra paraître six fascicules par an, et que la publication pourra être terminée dans le courant de l'année 1908. L'état d'avancement du manuscrit est tel que, de la part des auteurs, il n'y a guère de retard à craindre : selon leurs prévisions, *toutes les cartes* seront prêtes à imprimer au mois de janvier prochain. Mais la mise en train d'une telle publication exige, on le conçoit, des avances de fonds considérables ; l'éditeur qui a eu le courage de l'entreprendre peut se trouver arrêté s'il ne reçoit pas en temps opportun les sommes nécessaires à alimenter le travail. Nous n'hésitons donc pas à sortir de la réserve où nous nous tenons habituellement en pareille matière, et à inviter les particuliers ou les établissements qui veulent souscrire à l'œuvre grandiose de MM. Gilliéron et Edmont à envoyer leur adhésion à la librairie H. Champion, 9, quai Voltaire. Rappelons que le prix de chaque fascicule de 50 feuilles est de 20 francs (sur papier du Japon, 30 francs).

— Nous avons annoncé (*Rom.*, XXV, 631) que M. Gauchat, professeur à l'université de Berne, dont le nom est bien connu de nos lecteurs, avait été chargé de la préparation et de la publication d'un grand dictionnaire de tous les patois romans de la Suisse [1]. Pour aider à cette œuvre, qui exige d'innombrables enquêtes et en est encore à la période où l'on recueille des matériaux, M. Gauchat et ses collaborateurs en titre, MM. Jeanjaquet et Tappolet, viennent de fonder un *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* (1902, Zurich [2]), où pourront prendre place certains travaux préparatoires, et dont la publication ne peut manquer de stimuler le zèle des nombreux collaborateurs bénévoles sans lesquels une œuvre aussi vaste et dont les éléments sont aussi dispersés ne pourrait aboutir. La plus grande partie du numéro que nous avons sous les yeux est occupée par un très bon travail de M. Gauchat, intitulé *Nos patois romans*, où l'auteur, ne se faisant pas illusion sur le sort des patois en présence des progrès de plus en plus rapides du français, et ne cherchant pas à contester les avantages que présente l'adoption d'une langue commune, fait ressortir la valeur et l'importance historique des patois en voie d'extinction, et montre combien il est intéressant d'étudier leur valeur créative et leurs incessantes modifications, tant dans le vocabulaire que dans le système phonétique. Suivent quelques étymologies [3] et un curieux article intitulé « Un fenil aux Ormonts (Alpes Vaudoises) », où sont énumérés, avec les formes patoises, les noms des éléments qui constituent le fenil. Les nota-

1. Le progrès de l'œuvre est constaté par des rapports annuels, dont trois (1899, 1900, 1901) ont paru (Neuchâtel, impr. P. Attinger, in-8°).

2. On s'abonne au bureau du Glossaire, Berne, Hallerstrasse, 20. Prix 1 fr. 50 par an, port en sus.

3. Cette partie aurait pu être soumise à une critique plus sévère : on s'étonne d'y trouver par exemple *maufè* < male factum (cf. Körtung, n° 5852).

tions sont phonétiques. Le système adopté est indiqué, avec exemples, sur la couverture du recueil.

— Nous signalerons aussi comme une preuve du zèle avec lequel nos voisins de la Suisse romande étudient leurs anciens parlers et leur littérature orale, l'intéressante publication de la Société suisse des traditions populaires, les *Archives suisses des traditions populaires*, où M. Arthur Rossat, de Bâle, a publié en graphie phonétique, avec la musique, un important recueil de Noëls jurassiens. Nous regrettons de ne pouvoir rendre un compte détaillé de travaux qui restent en dehors de notre cadre, la *Romania* étant obligée, par l'abondance des matériaux, de se limiter de plus en plus à la période du moyen âge.

— P. Meyer imprime actuellement, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, un mémoire sur deux longs poèmes que renferme un manuscrit de Cambridge (XIIIe siècle). Le premier de ces poèmes est la vie de saint Jean l'aumônier, le second est la paraphrase des *Recognitiones* attribuées à saint Clément, pape.

— Dans le t. CVII de l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* (p. 338-347), M. C. Appel vient de publier un très ingénieux article sur l'*amor de terra lonhdana* de Geoffroi Rudel. D'après lui, il faut entendre « amour lointaine de terre » plutôt que « amour de terre lointaine », et la dame du poète, qu'il n'a jamais vue et qu'il ne sait s'il verra jamais, n'est autre que la Vierge Marie ; le « mari » avec qui elle couche dans son « château lointain », le « frère » qui contrarie la grâce qu'elle voudrait faire à son adorateur, c'est Dieu, etc. M. A. s'est trouvé embarrassé par les expressions d'un amour très humain et d'une espérance toute charnelle qui ne manquent pas dans les chansons de Geoffroi. Les admirateurs et commentateurs anciens du poète n'ont d'ailleurs jamais imaginé une semblable explication de *l'amor lonhdana*. Ce que M. A. relève, dans les formules employées par le prince de Blaye, de contraire au style habituel des troubadours tient sans doute en bonne partie à sa date, plus ancienne que celle de la plupart d'entre eux. Je ne puis voir dans la thèse de M. Appel qu'un paradoxe fort habilement soutenu. — G. P.

— La Société de littérature romane est maintenant constituée, avec 250 membres. Les publications vont immédiatement commencer dans l'ordre suivant : 1. *Hervi de Metz*, p.p. E. Stengel ; 2. *A Demanda do santo Graal e del rrey Artur*, p.p. Ed. Wechssler ; 3. *La legenda del abad Juan de Montemayor*, p.p. R. Ménendez Pidal. C'est M. Niemeyer, de Halle, qui remplacera M. Junge, d'Erlangen, décédé, comme éditeur de la Société.

— P. Meyer a mis sous presse le premier volume des *Documents linguistiques du Midi de la France* dont un spécimen (Basses-Alpes) a paru dans le t. XXVI de la *Romania*. Ce premier volume, qui paraîtra sans doute l'an prochain (librairie Bouillon), contiendra les départements de l'Ain, des Basses-Alpes (des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes et de l'Ardèche. La partie qui concerne l'Ain, et qui est l'œuvre de notre collaborateur M. Philipon, est déjà

imprimée. Elle forme onze feuilles. La partie des Basses-Alpes contiendra, outre les documents déjà publiés dans la *Romania*, un grand nombre d'extraits inédits des archives de Manosque, Reillane, Riez, Sisteron, etc.

— On sait que la Bibliothèque nationale a acquis l'année dernière, entre autres précieux manuscrits, le ms. de *Partenopeu de Blois* que les Gonzague possédaient au XIVe siècle (voy. *Rom.* IX, 509), et qui, de la collection du marquis Garnier, avait passé dans celle du comte d'Ashburnham. Il est donc possible aujourd'hui de donner une édition fondée sur tous les manuscrits connus de ce charmant poème, une des œuvres les plus attrayantes du moyen âge. M. Stengel en avait formé le projet en collaboration avec un savant hollandais, M. van Borkum (voy. *Rom.*, XXVII, 171); celui-ci ayant abandonné ce dessein, M. Stengel y a également renoncé. Nous avons l'intention, M. J. Bédier et moi, de le reprendre, et nous espérons pouvoir nous mettre bientôt à l'exécution. En attendant je donnerai très prochainement une notice sur le ms. Gonzague (Bibl. nat. fr. nouv. acq. 7516), qui présente des particularités curieuses. — G. P.

— M. Reinhold Schmidt, à Halle, nous prie d'annoncer qu'il prépare une édition des chansons d'Andrieu Contredit, d'Arras, qui paraîtra dans quelques mois.

— Trois élèves de M. H. Suchier, MM. Wienbeck, Rasch et Hartnacke, ont entrepris, à la suggestion de leur maître, une édition critique d'*Aliscans*, chacun d'eux se chargeant d'un tiers du poème. Ils se sont aussi partagé l'introduction, et ont fait successivement paraître, comme en représentant leur part respective, trois dissertations universitaires (Halle, 1901 et 1902). Nous n'avons reçu que celle de M. Hartnacke, qui porte sur la classification des manuscrits et donne un fragment du second tiers du poème (v. 2894-3035). Le texte nous a paru satisfaisant ; il n'est pas pour nous aussi sûr que pour les trois éditeurs (nous les supposons d'accord sur ce point) que le petit vers féminin final, donné par le ms. *a*, qu'ils regardent comme le plus ancien et le meilleur, soit du fait d'un remanieur et doive être sacrifié au décasyllabe des autres textes. Dans les arguments sur lesquels M. H. fonde sa classification des manuscrits, il y en a qui, à la simple lecture, nous ont paru assez contestables, mais nous croyons qu'en somme le résultat auquel se sont arrêtés les éditeurs a beaucoup de chances d'être vrai. — L'édition elle-même est sous presse ; l'impression en est même assez avancée.

— Nous avions annoncé l'an dernier (XXX, 624) le *Congrès d'histoire*, — dans lequel l'histoire des littératures médiévales formait une section à part, — qui devait se tenir à Rome au mois d'avril. Différentes circonstances, dont nous n'avons pas à nous occuper, ont fait que ce Congrès a été *rinviato*. L'ajournement était d'abord *sine die*, et on pouvait craindre qu'il ne le restât ; mais nous avons reçu récemment du Gouvernement italien, — la chose a pris en effet un caractère beaucoup plus officiel qu'elle ne l'avait à l'origine, — l'avis que le Congrès aurait lieu en octobre prochain. Nous n'avons pas d'autres détails, mais nous savons que les cartes qui avaient été délivrées pour le Con-

grès d'avril restent valables, avec les avantages qu'elles confèrent, pour le Congrès d'octobre.

— Livres annoncées sommairement :

Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne, avec trois fac-similés en héliogravure, par Roger GRAND. Paris, Picard, 1901. In-8, 55 pages (extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne*, 1900). — Ces textes sont des actes divers, au nombre de dix, tous du XIIIe siècle, sauf le premier (où il n'y a que peu de mots en langue vulgaire), qui est du XIIe. Les documents linguistiques sont assez rares dans le Cantal (les archives de Saint-Flour mises à part), et le réel intérêt de la publication de M. Grand, archiviste du département, est encore accru par cette circonstance que certaines des pièces publiées appartiennent à des collections privées. Les textes sont accompagnés des notices et commentaires que le sujet comporte, et la publication se termine par une bonne table des noms de personnes et de lieux (des noms comme *Saint-Chely*, *Saint-Simon* doivent être classés à *Saint* et non à *Chely*, *Simon*). Les textes, pour quelques-uns desquels l'éditeur nous fournit de bons fac-similés, sont correctement reproduits. Çà et là il y aurait matière à quelques menues observations : p. 15 et suiv. (pièce IV), il y a lieu de lire *et* devant les mots commençant par une voyelle, et non *e*; p. 16, l. 8, lire *apertenemens*, et non *apart.*; l. 11, etc., lire *juxtal* et non *juxt'al*; l. 14, *parenteir*, lire *per enteir* (en entier); l. 16, lire *en deude*; p. 27, dernière ligne, lire *quel Dalfis*, et non *qu'el*; p. 28, l. 4, lire *apertenia*, et non *apartenia*; l. 6, *s'i apertenia*; l. 9, *troqu'en*; p. 29, l. 6, *esdevengues* en un mot, etc.

Études de langue française (XVIe-XVIIe *siècles*) par Charles MARTY-LAVEAUX. Paris, Lemerre, 1901, in-8, 370 p. — On a réuni dans ce beau volume, orné d'un portrait de l'auteur, quelques études grammaticales publiées à d'assez longs intervalles : *De l'enseignement de notre langue. — La langue de la Pléiade. — La langue de Corneille. — La langue de Racine. — La langue de La Fontaine. — Molière et les grammairiens. — Précieux et précieuses. — Remarques sur l'orthographe française. — Philologie comparée sur l'argot. — Lettre à M. Michel Bréal sur la sémantique.* Ces études, toutes judicieuses et intéressantes, ne portent que sur la langue moderne; nous nous bornons à les signaler à nos lecteurs. Une notice de M. L. Delisle sur Marty-Laveaux ouvre le volume, que termine une très utile bibliographie des travaux de cet excellent grammairien. — Annonçons à ce propos que le premier volume du Glossaire qu'il avait à peu près terminé pour son édition de Rabelais vient de paraître par les soins de M. Edmond Huguet (chez Lemerre); il est précédé d'une notice biographique sur Rabelais, que Petit de Julleville avait rédigée d'après les notes de Marty-Laveaux, mais dans laquelle il lui a été malheureusement impossible de les utiliser toutes.

Les noms de lieu romans en France et à l'étranger, par le Dr. G. MEYNIER. Besançon, Dodivers, 1901, in-8, 431 p. (extrait des *Mémoires de la*

Société d'émulation du Doubs, t. II, III, IV, V). — L'auteur de ce livre a entrepris une tâche trop considérable et dont il n'a mesuré ni l'étendue ni les difficultés. Bien qu'il connaisse, au moins en partie, les résultats de la philologie moderne et les récentes études de toponomastique, il ne sait pas manier avec sûreté les procédés scientifiques. Son livre, qui s'adresse plutôt au grand public qu'aux savants, répandra, avec des idées justes dans leur généralité, bien des notions inexactes ou erronées, et l'absence trop fréquente de références précises fait qu'on ne pourra s'en servir très utilement pour les recherches. Mais on doit rendre hommage à l'intention de l'auteur, à sa bonne volonté et à sa modestie. On trouvera dans son livre une bonne division de la matière et des rapprochements dont on pourra souvent se servir.

Die gekürzte Fassung von Ludwigs Krönung, von Hermann SUCHIER. Halle, 1901, in-4°, 5 p. (dans la *Bekanntmachung der Ergebnisse der akademischen Preisbewerbung vom Jahre 1900*). — M. Suchier communique une collation du texte abrégé du *Couronnement de Louis* contenu dans le ms. fr. 1448, qui rectifie plusieurs leçons de l'édition de M. Langlois. Il y joint des remarques intéressantes sur l'origine de cette rédaction, qu'il suppose avoir pour source la récitation d'un jongleur.

G. CAMPUS. *Fonetica del dialetto logudorese*. Torino, Bona, 1901, in-8, 78 p. — Nous saluons avec plaisir cet excellent travail, fait tout entier de première main sur la langue vivante avec une méthode vraiment scientifique, et précédé d'une sobre introduction (où la bibliographie sera particulièrement bien accueillie des romanistes). Nous espérons que M. Campus poursuivra activement ses études sur sa langue maternelle, dont l'importance est si grande pour la philologie romane.

« *Parténopeus de Blois* », *poemat z dwunastego wieku*, Streszgzenie rozbiór i objaniniese przez Maksymiliana KAWCYŃSKIEGO. Cracovie, librairie académique, 1902, in-8°, 162 p. — M. Kawczyński, professeur à l'université de Cracovie, dont nos lecteurs connaissent le remarquable *Essai sur l'origine et l'histoire des rythmes* (voy. *Rom.*, XX, 145), publie ce mémoire (le premier d'une série intitulée *Amor et Psyché dans l'ancienne poésie française*) comme suite à des études antérieures sur Apulée : c'est dire qu'il regarde le roman français comme provenant du conte de Psyché inséré dans l'*Âne d'or*. Il a joint, — heureusement pour les lecteurs occidentaux, — à son volume polonais un résumé écrit en allemand. Il y traite surtout de la date du poème français de *Partenopeu*, qu'il croit composé en 1153 par un auteur attaché au comte de Blois et probablement originaire d'une région plus méridionale. Il parle aussi du rapport de la version française avec les versions étrangères, qui présentent une forme assez différente, et qu'il fait remonter, contrairement à l'opinion de Kölbing et d'autres critiques, à une première rédaction, perdue en original, du poème français publié par Crapelet. Les questions nombreuses, délicates et difficiles que soulève le mémoire de M. K. devront être discutées dans l'introduction à l'édition critique de

Partenopeu dont nous avons annoncé le projet (ci-dessus, p. 473). Nous nous bornerons pour le moment à faire remarquer que les formes méridionales signalées par l'auteur dans le ms. Gonzague (qu'il connaît d'après le fragment, publié par M. Stengel, d'une copie en la possession de M. Suchier) proviennent, au moins pour la plupart, du copiste italien de ce manuscrit.

Lais et Descorts français du XIIIe siècle, texte et musique, publiés par Alfred Jeanroy, Louis Brandin et Pierre Aubry. Paris, Welter, 1901, gr. in-4, XXIV-172 p. — Cette belle publication de tous les *lais* et *descorz* contenus dans les mss. français est précédée d'une introduction littéraire et philologique de M. Jeanroy et d'une introduction musicologique de M. Aubry. Elle se divise en : I. *Lais d'auteurs connus* (A. *profanes*, B. *pieux*) et II. *Lais anonymes* (A. *profanes*, B. *pieux*) ; elle donne d'abord le texte verbal, puis le texte musical des lais avec plusieurs héliogravures. Un glossaire et un index des noms complètent le volume, dont nous voudrions avoir le loisir de signaler plus longuement l'intérêt et le mérite.

Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache, zum Selbstunterricht für den Anfänger, von Dr. Carl Voretzsch. Halle, Niemeyer, 1901, in-8, XIV-258 p. (*Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen*). — Nous avons annoncé (XXX, 622) la collection dont ce livre forme le premier volume. L'auteur s'est proposé de fournir aux jeunes gens qui veulent étudier l'ancien français et qui n'ont pas à leur portée les exercices pratiques que font certains professeurs d'université un équivalent de ces exercices. Il a choisi pour texte le *Pèlerinage de Charlemagne*, et il en commente d'abord très abondamment la laisse I, puis, plus rapidement et d'une façon moins élémentaire, dix-neuf autres ; après chacune des deux parties les faits et les lois constatés sont groupés systématiquement. Le commentaire nous a paru clair, instructif et intéressant, sans que nous ayons examiné dans le détail s'il ne contient pas d'explications incomplètes ou contestables. On se demande toutefois si ce mode d'exposition ne convient pas plutôt à l'enseignement oral, et si les commençants trouveront à lire un exercice de ce genre le même attrait que, — d'après M. Voretzsch et d'après l'observation, — ils éprouvent à suivre des exercices pratiques faits par les professeurs et auxquels ils prennent part eux-mêmes. L'expérience le dira d'après le succès qu'aura le livre, en tout cas très louable, que nous annonçons. Il paraît qu'un manuel analogue, de Zupitza, pour le moyen-haut-allemand a très bien réussi.

Die Sprichwörter Hendyngs, Nachweis ähnlicher Sprichwörter in den germanischen and romanischen Sprachen, von Karl Kneuer, Weilheim, Boegler'sche Buchdruckerei, 1901. In-8°, v-93 p. (dissertation de Leipzig). — Les proverbes anglais de Hendyng nous ont été conservés, en trois rédactions, dans le ms. Gg. 1.1 de l'université de Cambridge (voir *Romania*, XV, 334), dans le ms. Harl. 2253 (Londres) et dans le ms. Digby 86 (Oxford). M. Kneuer s'est proposé, dans le présent travail, de joindre à chacun des

proverbes anglais autant d'analogues qu'il a pu en trouver en consultant un grand nombre de recueils de proverbes en toutes langues. Il ne serait peut-être pas équitable de lui reprocher d'avoir ignoré certains recueils importants et facilement accessibles : on sait que la littérature des proverbes est immense. Mais on ne peut se dispenser de constater que l'érudition de M. Kn. est de fraîche date et encore mal digérée, qu'il manque de méthode, et que bien souvent il rapproche des proverbes qui n'ont rien de commun. Il est très bien de citer le Pseudo-Caton, mais il est bizarre de citer cet auteur d'après Meersch, *De boec van Catone*, publication mise au jour par une société de bibliophiles flamands, quand il y a tant d'éditions qu'on trouve dans toutes les bibliothèques. Et il est excessif de citer, après le texte latin, trois ou quatre traductions différentes du même auteur. Pourquoi n'en pas citer dix ou vingt, ou davantage? P. 27 deux vers latins sont cités, sans nom d'auteur, d'après une publication de M. Voigt : il faut recourir à cette publication pour savoir que ces vers sont d'Ausone. A propos du prov. *At even man scal the day heri*, il suffisait de citer le prov. français *Al vespre deit l'um loer le jor* (cf. Map, *de Nugis curialium*, p. 85 : « vere laus in fine canitur et vespere laudatur dies »). M. Kn. cite : *Tieus rit au main ki au soir pleure*! Il n'a pas mieux compris le prov. anglais *Wel wote Badde whose berde he likith* (p. 50) : il écrit *badde*, avec un petit *b*, et dit que dans les proverbes qu'il rapproche de celui-là (*Bien set li chaz cui barbe il leche*) le chat a été substitué au « méchant homme ». Mais *Badde* est le nom du chat en anglais ; voir les *Contes de Bozon*, p. 144, et le *New english Dictionary* de Murray. Du prov. *Sher asse and shrap asse ne bringest thou nevere asse to gode rodehorse*, il y avait lieu de rapprocher celui ci (*Contes de Bozon*, p. 23) : *Stroke oule and schrape oule, and evere is oule oule.* Je ne relève pas les fautes d'impression, qui sont vraiment par trop nombreuses. Il manque un index à cette publication, qui témoigne de plus de bonne volonté que de compétence. — P. M.

Pietro Verrua. *Studio sul poema* Lo innamoramento di Lancilotto e Ginevra... *di Nicolò degli Agostini*. Firenze, Ducci, 1901, pet. in-4, 94 p. — Le poème médiocre de N. degli Agostini (qui répond fort mal à son titre) n'est que du XVIe siècle (1525 environ) ; mais l'étude consciencieuse de M. Verrua remonte dans plusieurs de ses chapitres jusqu'au moyen âge. Il expose notamment, non sans quelques légères inexactitudes, mais en somme d'une façon intéressante, l'histoire en Italie du cycle breton (auquel le poème, malgré le nom de ses héros, ne se rattache qu'indirectement), et, à propos d'un épisode (la *Pulcella Gaggia* délivrée, par un baiser, de sa forme de serpent), il étudie les différentes formes du conte du « fier baiser ». Conduite sur le modèle du célèbre travail de M. Rajna sur les sources de l'*Orlando Furioso*, cette monographie mérite d'être lue par ceux qui s'intéressent à l'histoire de la poésie romanesque en Italie.

Il Canto VII del Purgatorio, letto da Alessandro d'Ancona nella sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, Sansoni, 1901, in-8, 40 p. — C'est le

chant où figure Sordel ; inutile de dire que le commentaire de M. d'Ancona est aussi agréable que solide.

Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik. Von A. Tobler. Berlin, 1901, in-4, 19 p. (extrait des *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1901, XI). — I. *De la manière dont nous sommes faits :* les exemples de l'ancien français comme *De son aé fu bele e granz* ne doivent pas être confondus avec cette construction, propre à la langue moderne. — II. *Quant il dut ajorner* : complément précieux à la dissertation de M. Weber sur l'emploi de *devoir*, etc., en ancien français. — III. *Koordinierte Bedingungssätze* : étude approfondie des procédés employés dans ce cas par la langue ancienne et moderne, notamment de l'emploi de *que* dans la seconde phrase.

Dott. Giuseppe Vidossich. *Studi sul dialetto triestino* (continuazione e fine) Trieste, Caprin, 1901, in-8° (extrait de l'*Archeografo Triestino*, n. s., vol. XXIII). — Fin (p. 65-138) du travail annoncé dans la *Romania* (XXX, 633) : phonétique (suite) et morphologie.

Usi, costumi e credenze del popolo di Portole. Saggio folklorico di Giovanni Vesnaver. Pola, Sambo, 1901, in-8°, V-335 p. — En dehors de son intérêt pour le folkloriste, la nouvelle publication de M. V. sur Portole constitue une utile contribution à l'étude dialectologique de l'Istrie par le grand nombre de noms d'animaux, de plantes, etc., qu'il contient, et par une liste de proverbes, dictons, comparaisons, etc., qui le termine. — M. R.

René Cagnat. *Bibliographie critique de l'épigraphie latine.* Paris, Picard, 1901, in-8, 24 p. — L'étude des inscriptions latines a trop d'intérêt pour les romanistes pour que nous ne signalions pas ce nouveau fascicule (13) de la *Bibliothèque de bibliographies critiques* publiée par la *Société des études historiques*, bien qu'il ne sorte pas des limites de l'épigraphie et ne s'occupe pas de la langue des inscriptions. La bibliographie des recueils d'inscriptions, dont les commentaires ou les reproductions ne sont pas rendus inutiles même par le *Corpus inscriptionum latinarum*, est assez compliquée pour qu'un guide y soit d'un grand secours. — M. R.

Publicazioni recenti di filologia rumena, per Matteo Bartoli, Turin, Lœscher, 1901, in-8°, 112 p. (extrait des *Studj di filologia romanza*, vol. VIII.) — La plus grande partie de ce volume est consacrée à l'istro-roumain. M. Matteo Bartoli y rend compte en effet du sixième *Jahresbericht* publié par le Dr Weigand (cf. *Romania*, XXIX, 623), qui contient l'*Istrorumänisches Glossar* de M. A. Byhan, et de deux publications sur l'histoire des Roumains d'Istrie : C. de Franceschi, *I castelli della Val d'Arsa*, et G. Vassilich, *Sui Rumeni dell' Istria*. Chemin faisant M. B. examine ou cite beaucoup d'autres travaux, et ses notes abondent en renseignements bibliographiques, d'autant plus précieux que la « littérature » de l'istro-roumain est d'accès assez difficile. Pour l'histoire de la colonie roumaine d'Istrie, M. B. présente quelques hypothèses de détail, qui ne prétendent pas à éclaircir la question des origines, et s'en remet sagement, après Meyer-Lübke et Ascoli, à

l'étude linguistique, à celle en particulier des éléments slaves de l'istro-roumain, du soin de fournir une solution. Il s'attache surtout à examiner le glossaire de M. Byhan, et cette partie de son compte rendu est d'une très grande importance. Sa critique, toujours courtoise, mais précise et minutieuse, aboutit à reprocher à M. Byhan une connaissance de l'italien et du vénitien trop imparfaite pour l'étude d'un idiome sur lequel le vénitien a eu tant d'influence, une bibliographie encore incomplète et une critique des sources parfois trop peu rigoureuse, quelques négligences, et, reproche plus grave, une certaine facilité à citer, surtout pour l'italien et le vénitien, des formes et des sens inexistants. M. B. s'étonne aussi, non sans raison, que M. Byhan ne cite pas, ou ne connaisse pas, un certain nombre de travaux antérieurs, qui, sur quelques points, pouvaient le guider, ou du moins, éclairer le lecteur. L'auteur a joint à sa critique de précieux compléments, qu'on ne pourra se dispenser de consulter en même temps que le glossaire de M. Byhan : indications bibliographiques, critique de sources, rectifications de l'analyse et de la graphie phonétiques, enfin additions et corrections à de nombreux articles du glossaire, tirées de documents restés inconnus à M. Byhan et surtout de matériaux recueillis directement dans la population roumaine de l'Istrie, ce qui leur donne une valeur facile à apprécier. — M. R.

Die nordfranzösischen Elemente im Altprovenzalischen... von Robert KARCH. Darmstadt, 1901, 8°, VI, 88 p. (dissert. de Heidelberg). — Le sujet de ce travail est intéressant, et le travail lui-même est bien fait. L'auteur donne une liste des mots de forme française qu'il a relevés dans des textes provençaux jusqu'a la fin du XVe siècle (non sans avoir remarqué que la période de 1300-1500 est dans des conditions différentes de la période antérieure), en indiquant en regard pour chacun d'eux la forme provençale normale. Un court exposé comparatif de la phonétique et de la morphologie de la langue des troubadours et du français sert d'introduction à cette liste ; dans l'introduction l'auteur explique aussi pourquoi il a exclu de ses recherches un certain nombre de textes, comme les poésies provençales composées par des étrangers, *Girart de Rossilhon*, *Ferabratz*, la première partie de la *Chanson de la croisade d'Albigeois*, etc. — Les flexions verbales sont simplement signalées, sans renvois, dans l'introduction et ne sont même pas, au moins toutes, relevées à la table. C'est là une lacune qui diminue un peu l'utilité du travail, d'ailleurs méritoire, de M. Karch.

Il trionfo d'Amore, di Francesco da Barberino, a cura di Alberto ZENATTI. Catania, tip. Sicula di Monaco e Mollica, 1901. In-8°, 90 pages (A Tomazzo Cannizaro, nelle nozze della sua figliuola). — Nous avons annoncé il y a trois ans (*Romania*, XXVIII, 162) la publication, *per nozze*, du curieux *Tractatus amoris* joint par F. da Barberino au célèbre manuscrit de ses *Documenti d'amore* conservé à la bibliothèque Barberini, et nous avons signalé dans cette intéressante publication un certain nombre de

fautes de lecture, qui en diminuaient singulièrement la valeur. Voici que le même morceau reparaît, par les soins de M. A. Zenatti en un texte beaucoup mieux établi, où les fautes que nous avions dû signaler ont été corrigées. Il y a aussi dans la nouvelle édition, comme dans la précédente, une phototypie. mais meilleure que la précédente, de la miniature où est représenté l'Amour, debout sur un cheval au galop, et faisant pleuvoir ses traits sur l'humanité. Le mérite du nouvel éditeur ne consiste pas seulement à nous avoir donné un meilleur texte. Il a joint à ce texte une introduction pleine de faits et d'idées, que devront consulter tous ceux qui s'occuperont dorénavant de l'auteur si bien étudié jadis par Ant. Thomas (voy. *Rom.*, XIII, 447). Il a relevé, le premier, dans une chronique éditée par Mansi (*Miscellanea* de Baluze, IV, 106) un curieux passage où Fr. de Barberino est mentionné comme ayant inventé la mode de porter, pour aller à cheval, une certaine forme de chaussure ; et dans la même chronique il a signalé un témoignage précis sur le « comes Baldus de Pasignano » qui est nommé par Fr. da Barberino (Thomas, *Francesco da Barberino*, p. 192) et sur lequel on n'avait jusqu'ici aucun renseignement. A signaler encore, dans l'introduction très nourrie de M. Zenatti, quelques bonnes pages sur les figures diverses par lesquelles les poètes provençaux, français, italiens et latins du moyen âge représentaient l'amour. — P. M.

Nicolas ZINGARELLI. *I trattati di Albertano da Brescia in dialetto veneziano.* Napoli, tip. Fr. Gianni, 1901. In-8°, 44 pages (extrait des *Studi di Letteratura italiana*, III). — Notice d'une traduction vénitienne jusqu'ici inconnue des deux traités d'Albertano de Brescia, *De arte loquendi et tacendi*, et *Liber consolationis et consilii*, par un certain « Çuan dea Lusa », châtelain du château de Cattaro. Le manuscrit de cette version est dn XVe siècle et appartient à un libraire de Naples. M. Zingarelli en cite quelques fragments qu'il fait suivre de remarques linguistiques. Les quatre premières pages de cette intéressante dissertation renferment des observations sur les autres versions italiennes des traités d'Albertano. L'erreur corrigée en note, p. 24 (*ed imagoregato*, qui doit se lire *e di mago regato*) avait été relevée dans la *Romania*, XXVII, 289, par M. Mussafia.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Les vieux chants populaires scandinaves, Étude de littérature comparée. Tome II, Époque barbare, la légende divine et héroïque par L. Pineau, docteur ès lettres. Un fort vol. gr. in-8. — Prix..... **15** fr.

Formation des villes, des États, des confédérations et des ligues dans la Grèce ancienne, par H. Francotte, professeur à l'Université de Liège. (Extraits de *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*). Broch. in-8. — Prix..... **3** fr.

Les Marchands de l'eau. Hanse parisienne et Compagnie française par A. Picarda. Gr. in-8. — Prix **3** fr.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. Roessler. Un vol. in-8, avec huit planches hors texte. Prix..... **10** fr.

Essai sur un patois vosgien (cinquième section). Supplément au dictionnaire phonétique et étymologique par N. Haillant, in-8. — Prix..... **0** fr. **75**

Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933?), par R. Poupardin. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **15** fr.

Notices bibliographiques sur les Archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne, par A. Giry. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **3** fr. **50**

Deux chantiers bordelais (1486-1521), par J. A. Brutails (*Extrait du moyen âge*), gr. in-8. — Prix..... **3** fr. **50**

La flore de l'Inde, d'après les écrivains grecs, par Ch. Joret, in-8 Prix..... **2** fr. **50**

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassone, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. Meyer, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un vol. petit in-8. — Prix..... **9** fr.

Les personnages de l'épopée romane, par le Vicomte de La Lande de Calan. Un vol. in-8. — Prix..... **5** fr.

La question du participe passé, par L. Clédat, doyen de la faculté des lettres de Lyon. Brochure in-8. — Prix..... **1** fr. **50**

Les plus anciens mots d'emprunt du français, par G. Paris, membre de l'Institut. In-4. — Prix..... **2** fr.

Histoire d'un chant populaire bourguignon, par F. Fertiault. Deuxième édition considérablement augmenté. In-4. — Prix..... **4** fr.

Les statuts d'Adalhard pour l'abbaye de Corbie, IXe et Xe siècles, par A. Levillain. Gr. in-8. — Prix..... **2** fr. **50**

Grammaire historique de la langue française, par K. Nyrop, professeur à l'université de Copenhague. Tome I. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **10** fr.

Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Morphologie du patois de Vinzelles, par Alb. Dauzat. Un vol. gr. in-8 accompagné d'une carte. Prix **10** fr.

Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Un vol. in-8. — Prix..... **6 fr.**

Le roman du Comte de Toulouse, par G. Paris, membre de l'Institut. Gr. in-8. — Prix..... **1 fr. 50**

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. Fertiault. Un vol. in-8. — Prix..... **3 fr.**

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par G. Paris, membre de l'Institut. Brochure in-8. — Prix..... **2 fr. 50**

Études sur la civilisation française, par A. Marignan. Tomes I et II : la Société mérovingienne. — Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Deux vol. gr. in-8. — Prix..... **20 fr.**

Un historien de l'art français, *Louis Courajod*, par le même. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **6 fr.**

Introduction à la chronologie du latin vulgaire. Étude de philologie historique, par George Mohl. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **10 fr.**

Essai de dialectologie normande. La palatalisation des groupes initiaux gl, kl, fl, pl, bl, étudiée dans les parlers de 300 communes du département du Calvados, par Ch. Guerlin de Guer. Un vol. gr. in-8, accompagné de 8 cartes. — Prix..... **10 fr.**

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome XI, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix..... **36 fr.**

— Table analytique des dix premiers volumes, par E. Ernault. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **18 fr.**

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. Kawczynski, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix..... **5 fr.**

Le Musée de la conversation, par Roger Alexandre, 3e édition, revue et augmentée de nombreux articles. Ouvrage honoré d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix..... **7 fr.**

Les Mots qui restent. Supplément à l'ouvrage ci-dessus, par le même. Un vol. in-8. — Prix..... **4 fr.**

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (Section des sciences historiques et philologiques), 10e année 1902. Contenu : Calendrier. — Documents. — Rapports. — H. Gaidoz, la réquisition d'amour et le symbolisme de la pomme. Un vol. in-8. — Prix..... **2 fr.**

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédéric Godefroy. Tome IX. Un vol. in-4. — Prix..... **50 fr.**

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

N° 124 Octobre 1902

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXXI

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages.

A. THOMAS. Les substantifs abstraits en *-ier* et le suffixe *-arius*..... 481
C. NIGRA. Notes étymologiques et lexicales..... 499
G. RAYNAUD. Un nouveau manuscrit du *Petit Jean de Saintré*..... 527
L. SAINÉAN. Les éléments orientaux du roumain (*fin*)..... 557

MÉLANGES

Particelle pronominali Sarde : **A.** Log. *cunde* « con lui », *cundes* « con loro » ; **B.** *gitteu*, *itteu*, od. log. *ile*, *proite*, *proiteu*, mer. *ita*, *poita* (P. E. Guarnerio)..... 590
Anc. franç. *gers* (A. Thomas)..... 593
Anc. franç. *moule de frument* (A. Thomas)..... 594
Sur le poème latin des *Misères de la vie humaine* (A. Wallner)..... 595
Un nouveau texte de la pièce *Flors de Paradis* (P. M.)..... 596
Un manuscrit de la *Cour amoureuse de Charles VI* (A. Piaget)..... 597

COMPTES RENDUS

A Ernesto MONACI. Scritti vari di filologia (G. P.)..... 604
Studien in romanischen und englischen Philologie-Festgabe für W. FOERSTER (G. P.)..... 611
PILLET, Studien zur Pastourelle (A. Jeanroy)..... 620
THURAU, Der Refrain in der französischen Chanson (A. Jeanroy)..... 622

PÉRIODIQUES..... 625
CHRONIQUE..... 640
TABLE DES MATIÈRES..... 649

Les prochains numéros contiendront :

P. MEYER. Les manuscrits français de Cambridge : Trinity College. — Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. PARIS. Notes sur la *Vie de saint Alexis*. — Étude sur Roncevaux et la *Chanson de Roland*. — Les chansons du *Chevalier au Cygne* et des *Enfances Godefroi*. — La destinée du *c* latin en français.
A. BASSET. Les documents arabes sur l'expédition en Espagne de 778.
Sv. BERG. La *Partalopa-Saga* (traduction française).
A. DELBOULLE. Mots rares et obscurs de l'ancienne langue (*suite*).
Ov. DENSUSIANU. Notes de lexicographie roumaine.
A. LONGNON. Le duc Naimon et la légende des barons hérupès.
F. LOT. La *Chanson de Landri*.
A. PIAGET. La *Belle Dame sans merci* et ses imitations (*suite*).
P. RAJNA. La novella X, 5 del *Decamerone* e il *Franklin's Tale* di Chaucer.
M. SCHWOB. *Villoniana*.
H. SUCHIER. Recherches sur les chansons de *Guillaume d'Orange*. — La « Fille sans mains » (*suite*).
A. THOMAS. Le suffixe *-aricius* en français et en provençal.
R. WEEKS. Études sur *Aliscans* (*suite*).

LES SUBSTANTIFS ABSTRAITS EN *-IER*

ET LE SUFFIXE -ARIUS

I

A la fin du paragraphe qu'il a consacré au suffixe -arius, Diez se contente de remarquer que l'ancien provençal « a beaucoup d'abstraits tirés de verbes », sans chercher à préciser l'origine de ces abstraits, sans même mentionner les formations analogues que possède aussi l'ancien français [1]. Ce n'est pas à -arium, mais à -ērium, que M. Meyer-Lübke rattache cette classe de mots à laquelle il croit devoir joindre les dérivés italiens en *io*, dont le sens se rapproche beaucoup de celui de nos mots français et provençaux. Mais il n'arrive pas à asseoir solidement sa doctrine au sujet de cet -ērium. Voici d'ailleurs ses propres termes :

Pour expliquer ce suffixe, il faut peut-être partir de reprobare, a. franç. *reprouver*, et improperium « reproche ». Il doit y avoir un compromis entre reprobare et improperare dans l'ital. *rimproverare*, et ainsi l'on peut croire qu'à côté de improperium, à l'époque où p et b intervocaliques s'étaient confondus en v, on forma aussi, en partant de *reprovare, un *reproverium, lequel servit alors d'abstrait à *reprovare, et permit de créer d'autres formes analogues. Dans cette hypothèse, il est vrai, on doit admettre que le mot-type s'est à son tour perdu en Italie et qu'en France le suffixe -ērium, qui autrement serait devenu *-ir*, a été influencé dans sa forme par -arium. Une autre hypothèse possible, c'est qu'on aurait cru voir dans *-ier* de *conseillier* et termes semblables employés comme substantifs, non une finale d'infinitif, mais un suffixe, qu'on aurait alors adapté au radical *reprov-. Alors, choses toutes deux peu admissibles, il faudrait faire venir le prov. *-ier* du français et traiter à part l'italien *-io* [2].

1. *Gramm. des l. r.*, trad. franç., II, p. 326. Diez donne la liste suivante : *acordier, adobier, alegrier, alonguier, caitivier, castier, consirier, desirier, destorbier, encombrier, espaventier, millorier, pauprier, pensier.*

2. *Gramm. des l. r.*, II, § 171, trad. franç., p. 561. M. Meyer-Lübke cite, en

La seconde hypothèse, que M. Meyer-Lübke n'exprime d'ailleurs qu'en petit texte, est tellement invraisemblable que je ne m'arrêterai pas à la discuter. Du moment que l'on considère le suffixe italien *-io* comme identique au suffixe gallo-roman *-ier*, on est forcé de repousser le type latin -arium, accepté sans discussion par Diez. M. Meyer-Lübke n'a pas pris garde qu'il tirait sur ses troupes en faisant figurer dans sa liste de mots abstraits le français *loyer*. Il est absolument certain que *loyer*, comme le provençal *loguier* et l'espagnol *loguero*, vient du latin locarium, mot déjà employé par Varron ; mais il faut remarquer que *loyer* n'est pas un terme abstrait et qu'il n'a pas le droit de prendre rang dans la série qui nous occupe. Donc, malgré les apparences, la coexistence de locare locarium en latin [1], de *loer loyer* en français, de *logar loguier* en provençal, etc., ne saurait être le point de départ du développement du suffixe abstrait *-ier* sur le sol de la Gaule. Je n'hésite pas à repousser le type -arium, proposé par Diez, pour me rallier à la manière de voir de M. Meyer-Lübke; je voudrais seulement présenter quelques observations complémentaires sur l'origine et l'extension de la désinence -ĕrium.

A première vue, l'hypothèse d'un « compromis » entre reprobare et impropĕrium se heurte à une grave difficulté : c'est qu'en provençal p et b intervocaliques n'aboutissent pas au même résultat. La précieuse *Canczon de Sainta Fides*, que vient de nous rendre M. Leite de Vasconcellos, nous donne le pendant provençal du mot français *reprovier*, « reproche », sous la forme *reprober* [2], qui remonte incontestablement à *repropĕrium, formé d'après impropĕrium, par un simple changement de préfixe [3]. Il faut donc trouver autre chose pour expliquer le développement du suffixe *-ier* en provençal.

---

provençal : *alegrier, caitivier, consirier, deliurier, destorbier, encombrier, espaventier, pensier, plaidier*; en français : *chaitivier, consirier, demandier, desirier, destorbier, encombrier, encontrier, louier, parlier, pensier, reprovier, restorier*. Treize ans auparavant, M. Fœrster avait déjà groupé les mots français dans sa note au v. 135 d'*Aiol et Mirabel*.

1. Locarium est formé sur locus (et non sur locare), comme salarium sur sal.

2. Vers 331 (*Romania*, XXXI, 190).

3. On trouve *reprovier*, *reproier* en provençal au sens de « proverbe »,

La *Canczon de Sainta Fides* nous fournit encore un mot fort intéressant, c'est *consider* [1], que les textes provençaux postérieurs ne connaissent plus que sous la forme *consirier*. L'étymologie est clairement le latin vulgaire *considĕrium, tiré de considerare sur le modèle de desidĕrium desiderare [2]. La forme ordinaire *consirier* est plus récente; elle est sortie d'un « compromis » entre le substantif primitif *considier* et le verbe **considrar, consirar* [3].

Si l'auteur de *Sainta Fides* avait eu à exprimer l'idée de « désir », il se serait probablement servi de **desider*, qui est à la forme postérieure *desirier* comme *consider* à *consirier*. Par une curieuse compensation, le français, qui a en commun avec le provençal les formes de compromission *consirier* et *desirier*, nous a conservé quelques exemples de la forme primitive *desiier*, dont les traces n'ont pas été retrouvées encore en provençal [4].

Les mots latins en -ĕrium, correspondants à des verbes en -ĕrare, ne sont pas nombreux. A côté de impropĕrium et de desidĕrium, dont nous venons de parler, on ne peut guère citer que adultĕrium [5], impĕrium et refrigĕrium, pour

---

que connaît aussi le français, et *reprovar*, *reproar* au sens de « reprocher »; là c'est bien d'un b latin qu'il faut partir. Le rapport sémantique de « reproche » et de « proverbe » n'est pas très clair : y a-t-il eu immixtion de proverbium, d'une part, de probrum et ses dérivés, de l'autre? La dissimilation de probrum en *probum serait conforme à la loi II de M. Grammont.

1. Vers 340 (*Romania*, XXXI, 191).

2. *Considĕrium est encore vivant dans une partie du Midi : 1° gascon *coussidè*, qui manque dans Mistral, mais que donne le *Dict. étymol. du gascon*, récemment paru, d'Alcée Durrieux, I, 159; 2° bas limousin *coussier*, souvent écrit *coucier* (Laborde, *Lexique limousin*; Roux, *Grammaire limousine*, p. 175); 3° haut-limousin *coussei*, au lieu de **coussiei*, peut-être par confusion avec consilium (Foucaud, *Fables*, éd. Ruben, p. 84).

3. Körting donne *consĭdĕrium (*consĭdĕrium, par suite d'une faute d'impression, dans la seconde édition), mais il en tire à tort *consire*, qui est un substantif verbal de *consirar*, tandis que, à l'imitation de Diez, il forme pour *consirier* un type *considerarium.

4. M. Tobler a depuis longtemps rattaché *desiier* au type classique desiderium (*Romania*, II, 243; *Literaturbl.*, 1886, p. 365).

5. Peut-être vaut-il mieux tirer adultĕrium de adulter, comme magistĕrium de magister et ministĕrium de minister.

l'époque classique, delibĕrium et vitupĕrium, pour la basse époque. Delibĕrium est particulièrement intéressant : il figure dans une glose, où il est rendu par le grec γνώμη [1] : il a donc le sens correspondant à celui du verbe classique deliberare, « délibérer ». Mais le latin populaire connaît deliberare, « délivrer », employé par Tertullien; il est donc permis de supposer, parallèlement à delibĕrium, « délibération », un *delibĕrium, « délivrance », qui est avec le provençal *deliurier* dans le même rapport que desidĕrium avec *desirier*.

Je crois également légitime de faire remonter l'ancien provençal *recobrier* et l'ancien français *recovrier*, que ne citent ni Diez ni M. Meyer-Lübke, et qui sont pourtant des mots très usuels, à un type primitif *recupĕrium, de recuperare.

Il convient d'être plus réservé vis-à-vis de *encombrier*. Toutefois, si l'on remarque que le mot est commun au français et au provençal et très usité de part et d'autre, on inclinera à penser que l'existence d'un type *incombĕrium n'est pas invraisemblable. La belle étymologie de M. Meyer-Lübke, qui suppose, comme on sait, une base gauloise *combero- [2], trouverait là une éclatante confirmation [3].

Diez a admis *pauprier*, « pauvreté », dans sa liste; c'est un mot rare, employé par Raimon de Miraval; on sait que la forme usuelle est *paupriera*, *paubriera*. Dans une leçon faite à l'École des Hautes Études le 21 janvier 1897, j'émettais l'hypothèse que le provençal *paupriera* représentait le type latin *paupĕria modifié d'après l'adjectif *paupre*, de pauper. Le poème de

---

1. *Corp. gloss. lat.*, II, 112, 39.

2. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIX, 276.

3. On pourrait songer à reconstituer un type *supĕrium, de superare, à cause du provençal *sobrier*, « supériorité », que M. P. Meyer attribue à Peire Vidal, vers 38 de la pièce *Drogoman* (*Romania*, II, 426). Mais on remarquera, d'une part, que les formations vraiment anciennes ne se trouvent qu'avec les verbes composés, de l'autre, que la leçon *sobrier*, adoptée par M. P. Meyer, est très probablement fautive, car les manuscrits appuient plus solidement *sabrier*, de *saporarium, qui est donné par Raynouard et par Bartsch. En revanche, le prov. anc. *sobriera* pourrait être un ancien **sobiera*, d'après un type *superia qui serait à superus dans le même rapport que miseria à miserus. Quant à *nessiera*, « nécessité, disette », c'est certainement le lat. necessaria employé substantivement.

Sainta Fides confirme mon hypothèse, puisqu'il emploie la forme *paupeira* [1], qui est à *paupriera* dans le même rapport que *consider* à *consirier*. Il est bien tentant de voir dans *pauprier* un ancien **paupier*, représentant le latin classique paupĕries. M. Meyer-Lübke tire l'italien *madiere* et l'espagnol *madero* du latin matĕries, le provençal et l'ancien français *tempier* de tempĕries [2]; mais l'espagnol *madero* vient de *matĕrium, qui se lit en toutes lettres dans les gloses de Berne [3]. Enfin l'espagnol connaît aussi *tempero*, qui a le même sens que le provençal actuel *tempier*, et qui nous reporte à *tempĕrium, lequel se rattache peut-être directement à temperare.

Cependant il est possible que la désinence latine -ĕries, supplantée par -ĕria, ait fini par être masculinisée en -ĕrius, sans que ce phénomène morphologique se lie nécessairement au procédé de dérivation qui, par l'addition du suffixe -ium, a tiré les substantifs abstraits en -ĕrium de verbes en -erare. Il est donc prudent de laisser *pauprier*, *madier* et *tempier* en dehors de la série qui nous occupe, d'autant plus qu'on peut avoir formé, en latin vulgaire, *paupĕrium de pauper, comme magistĕrium de magister et ministĕrium de minister [4]. Dans ce cas, il faudrait considérer *pauprier* comme l'héritier de *paupĕrium, au même titre que *paupriera* est l'héritier de *paupĕria.

Voici maintenant un inventaire, plus complet que ceux qu'on a tentés jusqu'ici, des mots abstraits en *-ier*, dérivés de verbes, que possèdent le français et le provençal.

Le français n'est pas très riche. Les anciens textes connaissent les mots suivants : *chaitivier* [5], *consirier*, *desiier*, *desirier*, *destorbier*,

---

1. Vers 102 (*Romania*, XXXI, 183).

2. *Gramm. des lang. rom.*, II, § 372, trad. fr. p. 463.

3. Fœrster et Koschwitz, *Altfr. Uebungsbuch*, 2e éd., col. 35. Le prov. actuel possède aussi *madier*, « varangue, bau », à côté de *madrier*; cette dernière forme paraît influencée par le français moderne.

4. Arbiterium, pour arbitrium, d'après arbiter, se trouve plus d'une fois.

5. Le verbe correspondant est rare, quoique captivare existe en latin; je ne connais que le gérondif *chaitivant* dans le Renclus de Moiliens, *Carité*, CXIX, 10. *Chaitivier* serait-il dérivé directement de *chaitif*? M. Fœrster, qui

encombrier, *encontrier* [1], *frapier*, *mesalier* [2], *meserrier* [3], *pensier* [4], *recovrier*, *reprochier* [5], *reprovier*, *restorier* [6]. De ces mots, un seul semble avoir survécu : c'est *destorbier*, encore usité à Guernesey et dans une partie de la Normandie (Eure). Il faut bien distinguer des substantifs abstraits en *-ier* les verbes dont l'infinitif a la désinence *-ier*, cette forme d'infinitif pouvant, comme toute autre, faire accidentellement fonction de substantif; on y arrive par une analyse sémantique délicate, appuyée sur de bons exemples, comme celui-ci : « Corrons par desiers et par esploiz des vertuz, car *esploitiers* est *alers* » (Sermons de saint Bernard, éd. Fœrster, p. 32).

Le provençal offre une moisson plus abondante. Mes dépouillements, combinés avec ceux dont a bien voulu me faire profiter M. Levy, établissent la liste suivante pour le moyen âge : *acordier*, *adobier*, *alegrier*, *alonguier*, *assegurier*, *autorguier*, *autregier*, *caitivier* (encore vivant), *castiier*, *chantier* (?), *chaplier*, *considier* (encore vivant), *consirier* (encore vivant), *deliurier*, *demorier*, *desacordier*, *descordier*, *desirier*, *destorbier* (encore vivant), *empachier*, *empaitrier*, *encombrier* (encore vivant), *enogier* (encore vivant), *espaventier*, *gabier*, *galier*, *longuier* (?), *melhorier* (encore vivant), *panier* (?), *pensier* (encore vivant), *pertorbier*, *plaidier*, *podier*, *recobrier*, *reprobier*, *reprochier*, *reprovier* (encore vivant).

J'ai noté chemin faisant les cas de survivance, d'après Mistral. La vitalité de ce suffixe n'a été nulle part aussi grande qu'en Gascogne, particulièrement en Béarn, où elle s'affirme encore

---

est de cet avis, me signale l'ancien italien *cattiveria*, que ne mentionnent ni Diez ni M. Meyer-Lübke.

1. Godefroy n'a que *encontriere*; mais *encontrier* existe aussi. M. Runeberg veut bien me le signaler dans la *Bataille Loquifer*, Bibl. nat. franç. 1449, f° 144 v°; il est fréquent dans *Gaufrei*, écrit *encontrer*, mais rimant en *ier*, 1651, 4789, 5910, 5953, etc.; je le relève encore dans la *Mort Aimeri* 3950, dans *Huon de Bordeaux*, 557, et dans *Fierabras*, 3859 et 3888.

2. *Partenopeus*, Bibl. nat. 19152, f° 168 r°, dans God., S. V. *mestor*.

3. *Ibid.*

4. Beneeit, *Ducs de Norm.*, II, 1970.

5. Godefroy ne donne ce mot qu'au sens de « reproche »; on le trouve aussi au sens de « proverbe », notamment *Gaufrei*, 8862.

6. Je ne connais ni *demandier* ni *parlier*, mentionnés par M. Meyer-Lübke. Quant à *remuier*, signalé par M. Tobler (*Rom.*, II, 243), je crois que sa désinence correspond à -arium et non à -ĕrium.

aujourd'hui par l'existence d'un grand nombre de mots dont certains peuvent remonter au moyen âge, mais dont beaucoup ont dû être créés à une époque relativement récente. Voici ceux que je relève dans le *Dictionnaire béarnais* de Lespy et Raymond : *abeyè* (ennui), *acabè* (achèvement), *adirè* (chagrin d'amour), *aganè* (réconfort), *ahamiè* (gloutonnerie), *ahanè* (avidité), *amourrè* (engourdissement), *arrepoè*, *reproè* (proverbe), *counsoulè* (consolation), *debeyè* (ennui), *debisè* (conversation), *desabeyè* (désennui), *desacoustumè* (désaccoutumance), *desbroumbè* (oubli), *descarè* (effronterie), *descounsoulè* (désolation), *desestimè* (mésestime), *desfourtunè* (ruine), *desoundrè* (souillure), *desoulè* (désolation, abandon), *dessenssè* (perte du sens), *embarguè* (obstacle), *embarrè* (clôture), *embeyè* (envie), *estoumaquè* (dégoût), *gourrinè* (fainéantise), *lachè* (relâchement), *liguè* (travail pour lier les vignes), *pregandè* (traitement par les pratiques superstitieuses), *querè* (vermoulure, dépérissement [1]).

En dehors de la Gascogne propre, les seuls types anciens encore usités sont *caitivier*, *considier*, *destorbier*, *encombrier*, *enogier*, *melhorier* et *pensier*. Le patois de Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse) connaît le substantif *paier* (prononcé *poyè*), morceau de pain, de crêpe, etc., que l'on donne au chien pour le « payer » de sa peine quand il a ramené un animal écarté; herbe, fourrage, etc., que l'on donne à la vache pour qu'elle se laisse traire : comme c'est le seul mot de ce genre que possède ce patois, il est probable que *paier* est une création du moyen âge.

Après avoir précisé la filiation morphologique qui existe entre le suffixe abstrait *-ier* du français et du provençal et la désinence latine -ĕrium, il me reste à parler du rapport phonétique du roman au latin.

Les textes provençaux les plus anciens écrivent *-er* (*consider* et *reprober* dans *Sainta Fides*) ou *-eir* (*empeyr* et *magesteyr* dans le fragment d'*Alexandre*); plus récemment, on trouve *-ier*. Ces trois variantes se maintiennent encore aujourd'hui et ont chacune leur domaine distinct. Il suffit de jeter un coup d'œil

1. Ils sont beaucoup plus rares dans le *Dictionnaire gascon-français* de Cénac-Moncaut : j'y remarque cependant *aoucjè* (ennui), *arrecatè* (cachette), *caytioué* (misère) et *percassè* (picorée).

sur l'article *mestié* du *Tresor dóu Felibrige* pour s'en rendre compte. En outre, la forme limousine *meitiei* témoigne clairement de l'existence d'une quatrième variante, *-ieir*, laquelle doit être assez ancienne. La contraction en *-ir*, qui se trouve aujourd'hui en des régions diverses, est relativement récente et peut provenir aussi bien de *-ier* que de *-ieir*. On voit que, selon les lieux, le groupe latin -ri- est devenu *-ir* ou a perdu son élément i, et que, d'autre part, l'ĕ latin s'est diphtongué ou ne s'est pas diphtongué, ce qui a produit, conséquemment, quatre formes distinctes. Il n'y a rien là que de régulier. Du type latin cŏrium nous avons de même, selon les régions, *cueir* et *cuer*; si l'ŏ se diphtongue toujours, cela tient à sa nature particulière : comparez *fuec* et *luec*, de focus, locus, tandis que l'on ne trouve jamais la diphtongaison de l'ĕ dans les représentants du latin dĕcus (pour decussis) et pĕcus. De même pour la désinence -ōrium : à côté de *-or*, qui domine, nous trouvons trace de *-oir*, *uir* : au provençal *avenidor* correspond le gascon *aveneduir* [1]; au provençal *orador*, le marchois septentrional **oradoir* [2].

Le français a, dès les plus anciens textes, *-ier*, qu'il a gardé jusqu'à nos jours [3] : *menestier* est dans la cantilène de sainte Eulalie. Faut-il en conclure que le français s'est débarrassé de bonne heure du groupe -ri- en le réduisant à -r-, comme il est arrivé dans une partie du domaine provençal? M. Horning pense que -ĕrium aurait dû donner en français *-ir*, et que, s'il en est autrement, c'est que « le suffixe -arium s'est substitué au suffixe peu fréquent -ĕrium [4] ». Sur quoi repose, en définitive, l'affirmation que -ĕrio, -ĕria doit aboutir phonétiquement à *-ir*, *-ire* en français? Uniquement sur deux formes verbales : *fire*, de fĕriat, et *mire* de *mĕriat (pour mĕreat) [5].

---

1. Luchaire, *Recueil*, nº 34 (p. 79, ligne 2).

2. Représenté par des noms de lieux : *L'Auradoueix*, cne de Gouzon (Creuse); *Lourdoueix*-Saint-Pierre (Creuse) et *Lourdoueix*-Saint-Michel (Indre).

3. Abstraction faite des dialectes, où l'on trouve quelquefois *-eir* : cf. *encombreir* dans le Calvados (Staaf, p. 121).

4. *Gramm. de l'anc. franç.*, p. 12, en tête de *La langue et la litt. françaises*, de Bartsch et Horning (Paris, 1887).

5. M. Horning invoque encore *avoltire* de adulterium, *empire* de imperium et *matire* de materia. Il est à peine besoin de faire remarquer le carac-

Est-il sage de bâtir la phonétique avec des matériaux de pure morphologie? J'en doute fort. M. Horning croit trouver la preuve de la substitution de -ĕrium à -arium dans le traitement de monasterium, « dont la finale, répondant au grec -ήριον, n'a pu donner *-ier* ». Il perd de vue l'assimilation du grec η au latin ĕ ouvert, dont le mot bien connu ecclesia, en regard de ἐκκλησία, offre un exemple indéniable, et qu'on retrouve dans les mots populaires canterius (καυθήλιος) et psalterium (ψαλτήριον). Qu'il me soit permis de rappeler, en laissant de côté les substantifs abstraits en *-ier* dont il a été question ci-dessus, les mots qui attestent la correspondance du français *-ier*, *-iere* et du latin -ĕrio, -ĕria[1] :

canterius	*chantier*;
Carterius (Καρτέριος)	*Chartier*, conservé dans *Saint-Chartier* (Indre);
Desiderius[2]	*Desdier*, *Desiier* etc.;
dum interea[s], dum *intereis	a. fr. *dementieres* et *dementiers*; patois du Haut-Maine *dementier*;
Glyceria (Γλυκέρια)	*Lisière*, conservé dans le nom d'une vierge honorée à Sens (Yonne) le 6 janvier;
maceria	a. fr. *maisiere*, et les nombreux noms de lieux appelés *Mézières*, disséminés aux quatre coins de la langue d'oïl;

---

tère savant de ces trois mots : l'*e* final de *avoltire*, *empire* et le *t* de *matire* le crient suffisamment.

1. Je laisse aussi de côté primicerius (de primus et de cera) *princier*, parce que l'e était long en latin classique, et que ce mot doit être considéré comme un rallié. M. Staaf inscrit dans sa liste (p. 94) exterius, mais je ne connais *estiers* que comme un mot provençal. Il mentionne dubitativement *mercerius; mais *mercier* vient de *merciarius. Enfin Warenceriæ (p. 97) est une forme basse pour Waranciariae, comme probablement Ranseria, dont j'ignore l'étymologie.

2. Exsuperius, formé de exsuperare, comme Desiderius de desiderare, n'a donné qu'une forme savante : *Saint-Spire*, à Corbeil (Seine-et-Oise). Même remarque pour Eleutherius ('Ελευθέριος), d'où saint *Lehire*, nom d'un évêque de Tournay.

materia[1]	a. fr. *maiere*;
ministerium	*métier*;
monasterium	*moutier*;
psalterium	*psautier*;
*temperium[2]	a. f. *tempier*;
Valeria	*Valiere*, conservé dans *Sainte-Valière*, nom d'un faubourg de Nevers;
Valerius	*Valier*, conservé dans *Saint-Vallier*, nom de plusieurs communes (Haute-Marne, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Vosges).

Ce qu'il y a de plus frappant dans cette liste, c'est le nom de lieu Maceria, mis en avant par M. Gröber[3] : n'y eût-il que ce seul témoin, je lui donnerais raison et je proclamerais que le latin -ĕria aboutit phonétiquement au français *-iere*. Reste à trouver une explication pour *fire* et *mire*, ce qui, à première vue, n'est pas très facile. On peut supposer que l'i en hiatus, comme signe du subjonctif, a été plus résistant que dans la désinence substantive -ĕrio -ĕria. Manifestement, *fire*, *mire* remontent à **fieire*, *mieire*, comme *lire* à **lieire*, de lĕgere, comme *muire* à **mueire*, de *mŏriam. Les doublets *fierge*, *muerge*, ne parlent-ils pas dans le même sens? En tout cas, personne ne s'avisera de s'appuyer sur le rapport de *fierge* à fĕriam et de *muerge* à *mŏriam pour mettre hors la loi nos deux substantifs *foire*, qui viennent, l'un de fōria[4] et l'autre de fēria[5].

---

1. Godefroy distingue deux mots *maiere* : mais qu'il s'agisse de « menu bois » ou de « levain qui sert à faire fermenter la bière », c'est toujours materia qui est l'étymologie; cf. l'intéressant article *mayiri* dans le *Dict. étym. du patois lyonnais* de N. du Puitspelu, dont l'auteur a tort de mettre en doute le sens de « levain de bière ».

2. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, II, § 372, trad. franç. II, p. 463, où *tempier* est ramené à temperies; la comparaison de l'esp. *tempero* montre qu'on a modifié la désinence de temperies, en masculinisant la forme parallèle *temperia, que l'on peut supposer, ou qu'on a créé un abstrait en -ium d'après le verbe temperare.

3. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIX, 53, note 1.

4. Körting donne fōria, mais toutes les formes romanes postulent fōria.

5. [Je ne crois pas qu'on puisse mettre *fierge*, *muerge*, formes analogiques

II

On a beaucoup écrit sur le développement roman du suffixe -arius. Je n'ai pas la prétention d'avoir lu tout ce qu'on a écrit, mais, grâce au très consciencieux mémoire de M. Erik Staaf [1], je crois n'avoir rien laissé échapper d'important. Il est hors de doute que, dès les plus anciens textes français et provençaux, la désinence des mots dans lesquels il est impossible de méconnaître le latin -ĕri- est absolument homophone à celle des mots qui remontent à des types latins pourvus du suffixe -arius. Il paraît donc logique de conclure que, dans la période préhistorique du français et du provençal, -arius a été remplacé par -ĕrius. C'est ce qu'enseignait déjà M. Paul Meyer lorsque j'étais sur les bancs de l'École des Chartes, c'est-à-dire en 1876.

A quelle époque a-t-on dit -ĕrius au lieu de -arius? L'étude des mots où -arius est précédé d'une explosive palatale nous fournit un point de repère. Il est évident que cette substitution doit être postérieure, non seulement à l'assibilation du c latin devant e, i, phénomène relativement ancien, commun au français et au provençal, mais à l'altération du c et du g devant a, phénomène plus récent, propre à un territoire continu, qui est à cheval sur les domaines respectifs de ce qu'on est convenu d'appeler la langue d'oc et la langue d'oïl. Dans ce territoire, porcario est devenu porchario, puis porcherio, et finalement *porchier*, de même que locario a parcouru les étapes successives *logario*, *loiario*, *loierio*, *loier*. Du moment que nous supposons l'évolution de a à e postérieure à celle de c à ch et

---

et relativement récentes, sur le même pied que *fire* et *mire*, si évidemment conformes à l'évolution phonétique, et je persiste à mériter le reproche d'étroitesse d'esprit, que mon ami Morf a jadis adressé avec tant de vivacité à ceux qui pensent comme moi, en ne comprenant pas que -ĕrium ait pu être normalement traité autrement qu'-ĕgere (*lire*), -ĕgrum (*entir* devenu *entier* par analogie), ou -ĕria autrement qu'-ĕsia (*église*, *cerise*). — G. P.]

1. *Le suffixe* -arius *dans les langues romanes*, Upsal, 1896. — Les intéressantes observations présentées à cette occasion par M. Meyer-Lübke (*Kritischer Jahresb.* de Vollmöller, IV[1], 102 et s.) ne m'ont été connues qu'au dernier moment, grâce à une indication de M. G. Paris; mais elles ne touchent pas au fond de ma thèse.

de g à i, nous sommes à couvert du côté des palatales. Le changement de a en e dans le suffixe -arius nous apparaît donc comme celui de au en o dans le français, et le rapport de *porchier*, *loier* à leur type latin est exactement le même que celui de *chose* à causa et de *joie* à gaudia.

Le passage de -arius à -ĕrius est-il un fait phonétique, ou sommes-nous en présence d'une substitution de suffixe? M. Gröber s'est fait le champion de cette dernière doctrine. Je ne puis être prévenu contre la désinence -ĕrius, -ĕria, -ĕrium, dont j'ai fait voir ci-dessus la vitalité et la propagation; pourtant il ne me paraît pas vraisemblable, *a priori*, qu'elle ait pu franchir les limites que lui assigne son origine pour prendre la place de -arius, suffixe masculin, de -arium, suffixe neutre, encore moins de -aria, suffixe féminin. D'ailleurs il est facile de vérifier, à l'aide des faits, le bien ou le mal fondé de cette hypothèse. Si nous supposons que *denĕrio prend la place de denario par substitution de suffixe, il faut que l'a soit du même coup expulsé et de denario et de ses dérivés; or l'a ne bouge pas dans les dérivés. C'est ce que montre clairement le provençal : voyez *denairada*, *denairal*, *denairet*, et les noms abstraits en *-aria*, comme *cavalaria*, *leujaria*, etc., à côté de *denier*, *cavalier*, *leujier*[1]. La correspondance de *ier* tonique et de *ai* protonique est si bien établie en provençal que l'on écrit abusivement *menestairal* pour *menesteiral*, du latin ministerialis[2]. Le changement de -ario en -ĕrio est donc lié à la position de l'a en syllabe accentuée.

La forme -ĕrio peut-elle être une étape du développement régulier de -ario d'après les lois phonétiques connues? En aucune façon, si l'on s'en rapporte au témoignage des mots latins qui présentent le même groupement de sons. Area, latin vulgaire *aria, donne *aira* en provençal[3], *aire* en français et vario

1. L'affaiblissement de l'a protonique en *e* empêche le français de porter témoignage dans la cause. On remarquera que *deneree*, de bonne heure *deuree*, repose, non comme le provençal *denairada*, sur le type latin *denariata qui aurait donné **deuairiee*, **deneiriee*, mais sur *denarata.

2. Raynouard, *Lex. rom.*, IV, 236.

3. Le provençal connaît aussi la forme *iera*, surtout dans la région orientale (là le nom de la ville d'*Hyères*); mais cette forme ne peut suffire à l'étymologie phonétique. *Iera* remonte peut-être à une forme *aeria, con-

donne de part et d'autre *vair*. On voit clairement que l'i posttonique en hiatus a passé dans la syllabe accentuée pour s'y combiner avec l'a et que la diphtongue *ai* en est résultée. La même chose se produit dans la francisation des mots latins empruntés par le français (*contraire*, de contrarius); mais ce n'est pas une raison suffisante pour contester le caractère populaire et traditionnel de mots comme *aire*, *glaire*, *paire*, *vair*.

M. Staaf a repris à son compte l'idée de M. G. Paris d'après laquelle la désinence française *-ier* serait sortie phonétiquement du latin -ario précédé d'une palatale, et aurait supplanté la désinence normale *-air* des mots sans palatale. M. G. Paris déclare maintenant qu'il est convaincu que d'après les lois de la phonétique française -ario précédé d'une palatale aurait abouti à *-ir* et non à *-ier* [1]. Sans me prononcer ici sur ce dernier point, je ferai remarquer qu'une explication qui laisserait en dehors le provençal, où l'action de la palatale sur l'a est nulle, ne serait qu'un expédient.

Dans l'état où tant de travaux accumulés ont porté la question, je n'entrevois qu'un point lumineux, dégagé il y a longtemps par M. G. Paris : c'est que le sort de -ario en français et en provençal est lié à sa fonction. Convaincu, d'autre part, qu'il ne s'agit ni d'une substitution de suffixe, ni d'un développement phonétique en harmonie avec les lois reconnues du français et du provençal, j'enseigne depuis plusieurs années que la seule hypothèse qui semble permise, pour concilier des faits en apparence inconciliables, consiste à supposer une loi phonétique exotique qui serait venue troubler la marche naturelle du français et du provençal. Je considère le suffixe germanique qui se présente en gothique sous la forme -areis comme l'auteur responsable de la transformation du suffixe latin -arius en -ērius, transformation irrégulière et à jamais inexplicable pour qui reste sur le terrain de la phonétique française ou provençale. J'imagine aussi que les innombrables noms propres germaniques qui se sont répandus depuis le ve siècle sur la Gaule et qui y ont été latinisés dès la première heure en -charius et en

---

taminée par aer. Il faut signaler aussi *quèiro*, *quèro*, « artison », qui paraît venir du latin *caria pour caries; les exemples du moyen âge manquent.

1. *Romania*, XXVI, 613.

-garius ont dû singulièrement renforcer l'action du suffixe -areis. Que ce suffixe germanique provienne lui-même d'un emprunt au suffixe latin -arius, comme l'enseignent aujourd'hui les germanistes, ou qu'il ait une autre origine, peu nous importe. Il a évolué de -ari à -er, conformément à la loi de l'umlaut, en germanique : voilà tout ce qu'il nous faut retenir A une époque où la phonétique romane n'était qu'à ses débuts et où l'on croyait que le latin -ario aboutissait tout de go au français *-ier*, Diez pouvait écrire : « Les noms de l'ancien haut-allemand composés avec -hari, comme Gundahari etc., changent leur a en *ie*, non point par une dérivation immédiate du moyen-haut-allemand *Gunthér*, etc., mais en vertu du même procédé qui transforme argentarius en *argentiere*[1]. » Aujourd'hui on est d'un tout autre sentiment. Mlle Cipriani, qui a fait une étude spéciale des noms de cette catégorie, est arrivée à la conclusion que le suffixe -hari n'a pénétré en français qu'après avoir subi l'umlaut germanique, et elle est portée à croire que le suffixe des noms d'agents a dû suivre le même chemin[2]. On peut aller plus loin et dire : le suffixe latin -arius est devenu -ĕrius dans la bouche des Francs établis en Gaule, parce que, en parlant latin, ils ont été influencés par le suffixe germanique de forme et de signification analogues et par la désinence homophone de nombreux noms propres germaniques ; puis la prononciation -ĕrius s'est généralisée, et a été adoptée par les populations romanes elles-mêmes, comme par exemple, celle de *wastare, au lieu de vastare, d'où le provençal *gastar* et le français *gâter*[3].

---

1. *Gramm. des langues rom.*, trad. franç., I, p. 284.

2. *Étude sur quelques noms propres*, p. 42.

3. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que ma manière de voir, tout en se rapprochant de celle qu'a exposée, il y a quelque vingt ans, M. W. Fœrster (*Zeitschr. für rom. Phil.*, III, 508 et s.), s'en distingue en ce que je ne crois pas qu'il ait pu y avoir dans le latin abandonné à lui-même un phénomène spontané d'umlaut. M. G. Paris me fait remarquer que M. Marchot a eu la même idée que moi et l'a exprimée en passant dans les *Rom. Forsch.*, XII, 647, où on lit : « Une transformation en francique de -ari en -eri pourrait remonter au VIe siècle et avoir déterminé, d'abord dans les bouches franques s'essayant à parler roman, la transformation de -arius en -erius, puis chez les Romans. »

Si l'ancien haut-allemand offre encore assez tardivement des formes en -ari, sans umlaut, nous sommes autorisés à dire que la langue des Francs a altéré l'a beaucoup plus tôt, puisque nous trouvons la forme Berhero, pour Berhario, dans une charte de 766 [1]. Or c'est aussi au VIIIe siècle qu'apparaît le changement de l'a en e dans le suffixe -arius : les plus anciens exemples sont sorcerus, *paner* dans les gloses de Reichenau, et Warencerie dans un diplôme de Charlemagne daté de 774 [2]. On a cité, il est vrai, des dates antérieures : voyons ce qu'elles valent. M. Staaf indique Glanderiæ en 587 [3]; mais le document d'où provient cette forme est une généalogie de saint Arnoul, évêque de Metz, fabriquée au plus tôt du temps de Charles le Chauve [4]. On a fait état aussi de Redeverus, nom de *Reviers* (Calvados) dans la vie de saint Vigor [5]. Mais si saint Vigor, évêque de Bayeux, a bien vécu au VIe siècle, son biographe, d'après M. l'abbé Duchesne [6], appartient au VIIIe; d'ailleurs il est fort possible que Redeverus n'ait rien à voir avec le suffixe -ario. Enfin M. l'abbé Rousselot a cité, comme une preuve certaine de l'emploi de -erius pour -arius dès le VIe siècle, ce passage d'une homélie du pape saint Grégoire : « Chrysaorius, quem lingua rustica populus Chryserium vocabat [7]. » Il s'agit de la langue rustique de la province dite Valeria, partie de la Hongrie actuelle à l'ouest du Danube. Mais Chrysaorius n'est pas un nom en -arius. M. l'abbé Rousselot a beau dire que « la finale grecque -aorius ne devait guère être distincte pour le peuple de la forme classique -arius », il ne persuadera personne. Que le peuple de la Valeria ait dit Chryserius au lieu de Chrysaorius, je veux bien le croire, par déférence pour le pape; mais il est clair que ce n'est pas là un phénomène de phonétique pure : c'est une substitution de désinence. Or il y a assez de noms usuels en -erius dans l'onomastique cou-

1. Comme premier élément de nom propre, Chari- affaiblit l'a en e dès 723 (Cipriani, p. 39).
2. Staaf, *op. laud.*, p. 96.
3. *Ibid.*, p. 125.
4. Voir Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, preuves, col. 79.
5. Gröber dans *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIX, 63, note 1.
6. *Fastes épiscopaux de la Gaule*, II, 213.
7. *Les modif. phonét. du langage...*, p. 254.

rante du VIe siècle (Aetherius, Asterius, Desiderius, Galerius, Tiberius, Valerius, etc.) pour que l'affaire se règle entre -aorius et -erius, sans mettre en cause -arius.

Pour que -arius, devenu -ĕrius dans les bouches germaniques, puis dans les bouches romanes, se soit confondu avec -ĕrius latin primitif, il faut que l'ĕ de ce dernier n'ait pas été diphtongué en *ie* avant le VIIIe siècle. Que savons-nous de l'histoire de l'ĕ latin en Gaule qui puisse nous empêcher de le croire ? Rien, il me semble. Pour que tĕpido ait donné en français propre *tiede*, et, dialectalement, *tieve*; pour que les mots savants mĕdicus et saeculum aient pu aboutir à *mire* et à *siecle*, il ne faut pas que la diphtongaison de l'ĕ libre en *ie* soit très ancienne. D'ailleurs, il est fort possible que l'ĕ de ministĕrio n'ait pas bougé, protégé par le groupe -ri-, lorsque l'ĕ de fĕro s'est diphtongué : ne voyons-nous pas palo devenir *pel*, tandis que *palia (palea) garde son a intact ?

Avons-nous des preuves que l'e germanique issu d'un a soumis à l'umlaut ait passé en roman ? Pour le français, M. d'Arbois de Jubainville a montré[1] que *herban*, *herberge* provenaient, en ce qui touche leur premier élément, du francique heri, antérieurement chari, gothique harjis. Le provençal ne connaît que des formes en *al-*, dissimilation de *ar-*, et cet *a* se trouve fréquemment dans les parties du domaine français qui confinent au provençal (Saintonge, Poitou, Bourgogne) : *alberc*, *albergar*, etc. Il semble avoir pour base une forme germanique antérieure à la transformation de l'a en e par umlaut ; de même dans les noms propres dont le premier élément est le germanique hari : *Arbaut*, *Arbert*, *Arsen*, etc.

On a remarqué depuis longtemps que les éléments germaniques du provençal remontent parfois à une forme plus archaïque que ceux du français, et que cette forme peut être due à l'influence directe de la langue des Wisigoths ; mais tout ce qui est germanique dans le provençal n'est pas wisigothique. En voici quelques preuves.

Dans les noms de personnes, la forme gothique -mern'a presque pas laissé de traces[2] ; elle a été supplantée par la

1. *Romania*, I, 139.

2. Un cas curieux de conservation apparente nous est offert par le nom d'un maire de Bordeaux en 1243 : *W. Gondaumer* (Luchaire, *Recueil de*

forme -mar-, qui n'a triomphé dans le Nord qu'au commencement du VIIIe siècle [1] : de là les noms provençaux si répandus *Azemar*, *Gausmar*.

Il arrive même que les formes provençales sont plus néologiques que les formes françaises correspondantes. L'ancien français dit toujours *guarir*, *garir*, du germanique primitif warjan; au contraire le provençal offre ordinairement *guerir*, où l'*e* ne peut s'expliquer que par un emprunt à la forme germanique postérieure werjan; cet *e* descend même jusqu'à *i*, par un phénomène secondaire que l'on peut jusqu'à un certain point qualifier de nouvel umlaut, et à côté de *guerir* le provençal a *guiren*, comme à côté de *servir sirven*.

L'ancien français a toujours un *t* initial dans *treschier* (danser), qui correspond au gothique thriskan, mais, à côté de *trescar*, le provençal a un exemple isolé de *dresca* (danse) dans un glossaire du XIVe siècle où le scribe écrit par erreur *dresta* (Levy, *Prov. Suppl.-Wœrterb.*, v° *dresta*) : le *d* correspond au haut allemand drëskan.

L'examen de tous ces faits me porte à croire que l'hypothèse d'un umlaut germanique, de date relativement récente, n'est pas inadmissible, même pour le provençal. Si Mlle Cipriani n'a pu trouver dans le Midi des exemples aussi anciens que dans le Nord du changement de l'a en e dans les noms propres en -harius (le plus ancien qu'elle cite est Magnerio, en 825), ce n'est peut-être qu'un hasard. Je m'aperçois que Mlle Cipriani a négligé un document important, le polyptyque de Saint-Victor de Marseille, daté très exactement de l'an 814 et qui nous est parvenu dans le manuscrit original [2]. A côté de nombreux exemples de persistance de la désinence latine -aria (Leboraria, p. 641; vercaria, p. 642 et passim; Orsarias, p. 642; Frondarias, p. 643, etc.), j'y relève deux exemples de substitution de e à a : Tasseriolas (pour Taxariolas [3]) et sur-

---

textes gascons, p. 128); mais est-il sûr que ce nom ne vienne pas de la langue d'oïl ?

1. Cipriani, *Étude*, etc., p. 22.

2. Publié en appendice du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, dans la *Collection des documents inédits*, t. II, p. 634 et s.

3. Je suppose que ce nom est un diminutif de *taxaria, lieu planté d'ifs,

tout vergeria (pour vercaria [1]), p. 634. On remarquera en outre que le polyptyque nous offre quelques cas tout à fait certains où la désinence germanique a subi la même transformation : ce sont les noms de femme Lanteria, p. 640, et Auteria, p. 642 et 649.

Si la fusion de -arius et de -ērius s'est réalisée dans les conditions que j'ai indiquées, il n'est pas surprenant que l'a de aria, paria, etc., n'ait pas été atteint. Quant au traitement de l'i dans le suffixe -arius, je me réfère aux observations que j'ai présentées au sujet de -ērius primaire. Il reste à expliquer pourquoi cet i, si fugace dans les suffixes, est si tenace dans *aria, *claria, *glaria, paria, varius. J'avoue que la raison ne m'en apparaît pas clairement, mais je ne doute pas qu'il y en ait une, et qui se trouvera un jour [2].

A. THOMAS.

---

taxus, et que *Taxarias, devenu *Taxerias a influencé son diminutif, quoique l'affaiblissement de l'a en e ne se propage pas en provençal du primitif au dérivé.

1. J'ai déjà eu l'occasion de citer ce mot (*Mélanges d'étym. franç.*, p. 48, note 1), et de dire que j'en ignorais l'étymologie. Le *g* du polyptique de Saint-Victor semble favoriser l'opinion de ceux qui le rattachent à vervex, mais je crains que ce ne soit qu'une apparence.

2. [Le temps me manque pour présenter, comme j'aurais voulu le faire, quelques observations sur l'ingénieuse et pénétrante étude qu'on vient de lire. Je me borne à remarquer que l'auteur ne me paraît pas attacher assez d'importance à la différence de traitement qu'il constate entre le prov. *denairada* et le fr. *denree*. *Denree*, qui remonte très haut, ne peut s'expliquer que par une forme denerata, laquelle à son tour suppose denērum comme base de *denier*. Or ce mot n'est pas isolé : il semble au contraire qu'en français tous les dérivés de mots ayant en latin -arium soient traités de même. J'en ai recueilli une liste que je n'ai pas sous la main : je me borne à citer *ensorcerer*, *esquarterer*, *eschequerer*, pour lesquels on attendrait *ensorcerier*, etc. Il en est de même pour des dérivés de mots ayant en latin -ērium : ministerialem fait *menestrel* et non *menestriel*. Dans tous ces dérivés on ne trouve pas trace de l'i (materiamen donne à la fois *merrien* et *merrain*, qui représentent sans doute des formations d'époques différentes). Je crois que l'opposition entre *denairada* et *denree* doit être prise en sérieuse considération, et que les faits de cet ordre sont importants pour l'intelligence de l'histoire du suffixe -arium. Ils ne contredisent pas d'ailleurs la thèse d'A. Thomas, — thèse à la fois bien tentante et bien hardie, — mais j'aurais souhaité que l'auteur les examinât, ainsi que quelques autres points sur lesquels j'espère revenir à une autre occasion. — G. P.]

NOTES ÉTYMOLOGIQUES ET LEXICALES

I

Fr. *aiguille.*

(v. Diez, Scheler, Littré, s. v.; Mussafia, *Rom.* II, 479; Ascoli, *Arch. Gl.* I, 76 n., et XIII 452; Havet, *Rom.* III, 330; Foerster, *Zeits.* III, 515; G. Paris, *Rom.* IX, 331; Groeber, *Arch. f. lat. Lex.* I, 235; *Misc.* 39; Meyer-Lübke, *It. Gr.* § 59, *R. Gr.* I § 67; Schwan, *Afr. Gr.* § 12; d'Ovidio, *Arch. Gl.* XIII 389; Cohn, *Suffixw.* 234; E. Bourciez, *Précis hist. de phon. fr.* § 81.; *Dictionnaire général*, s. v.; Kœrting[2] 144).

Les bases étymologiques qu'on a proposées jusqu'à présent pour le fr. *aiguille* sont : *acŭcula, *acūcula, *acūtula, *acugilla(*acucilla), *aculea, *acicula, *aquicula, *acuicla. Les deux dernières, soit *aquicula imaginé par M. Cohn, et *acuicla supposé par M. Mussafia, sont les seules, parmi toutes ces formes, qui pourraient expliquer phonétiquement *aiguille.* Mais elles-mêmes constituent un problème qu'on n'a pas résolu. Le lat. acu, qui est le thème simple original, a pu, à l'aide du suffixe -cŭlu, produire les dimin. *acucula ou *acicula, comme genu genuculu et manus manicula. Il ne peut normalement engendrer *acuicla ni *aquicula, dont la diphtongue uí reste obscure. Il faut donc chercher une autre base. Celle-ci nous est fournie par les gloses médiévales : aquilium = anglo-sax. « *anga* », *Corp. Glossarior.* V 340. 11; aquilio κέντρον βοῶν καὶ σκορπίων, ib. II, 18. 43; equileus « stimulus », ib. II, 578.35. De aquilium il est aisé de déduire un fém. *aquília équivalant, pour le sens comme pour la phonétique, à *aiguille.* Au moment où il publiait son remarquable essai sur *scoglio*, M. d'Ovidio repoussait, comme vaine tentation, la glose equileus, la seule parvenue alors à sa notice et la moins ancienne de celles que nous venons de citer, puisque le glossaire qui la contient n'est pas antérieur au

XIe siècle. Mais aquilium et aquilio remontent à des sources diverses du IXe siècle, et attestent par là leur existence comme formes populaires, à côté du cl. aculeus. On peut essayer de les expliquer en supposant que aculeus, prononcé de bonne heure *acúlius, s'est modifié en aquilius, soit par effet de l'omophonie des gentilices Aquilius Aquillius (cf. Aquileus n. gladiatoris[1]), soit par l'analogie des désinences en -íliu bien plus fréquentes que celles en -úliu, soit enfin par la tendance du groupe cu- co- à passer à qui- par contagion d'un i de la syllabe suivante, comme dans les exemples cités par M. Cohn (*Suffixwand.* 237), lat. sterquilinium de *stercul-, inquilinus à côté de incola, it. *squittínio* pour *sc[r]utínio*. Mais nous ne cherchons pas ici comment ces mots se sont formés. Il nous suffit de constater qu'ils ont vécu dans le latin populaire à côté du cl. aculeus et avec la même signification.

Le fr. *aiguille* et les équivalents dialectaux, comme le berr. *agüeille*, le vallon *ęwile*, etc. ne sont pas, du reste, les seuls mots néo-latins qui postulent la base aquíliu au lieu de aculeu.

Nous avons d'abord les trent. *aguèi*, giudic. *aguèi*, et les ladins gris. *uveigl veigl*, engad. *gueigl aguaigl*, « aiguillon ». M. Ascoli faisait provenir les mots ladins de *acucillu, ou plutôt d'une forme secondaire *acugillu. Mais la vraie base de ces mots sera également aquíliu, comme famíliu est la base du trent. *faméi* et du lad. engad. *fameigl*.

Viennent ensuite le valtell. *besquèi* et les vén. *besevégio*, vic. *basavégio*, trév. *basabégio*, « aiguillon ». Ces mots sont des composés que nous avons tâché d'expliquer plus loin (v. l'art. sur *besena*). Il suffit ici de remarquer que la seconde partie de ces composés, *-quèi -evégio -avégio*, répond de même à aquíliu.

Enfin, en piémontais, pour signifier « aiguillon » on a *savíj* à côté de *savûj*, *saûj* ; en canav. on a *sâif*. Le mot *savûj*, qui a son équivalent dans le gén. *sagûggiu*, alomb. *saûglio*, arbed. *sigũj*, a été expliqué par M. Ascoli (*Arch. Gl.* XIV, 344) par un lv. *s[ub]-aculeu. Mais *savíj* postule une base *s-aquíliu.

---

1. Cf. *Corno d'Aquilio*, n. de lieu dans le Véronais ; v. C. Avogaro, *Appunti di toponomastica veronese*. Vérone, Civelli 1901, p. 44.

La forme canav. *sâif* a l'accent transposé comme *râis* radice, qui est pour *râis*, etc. Il doit être ramené a *säiv säjiv*, dont le *v* passe à *f* par sa position à la fin du mot. Or *säjiv* est la métathèse de *savij*, qui répond, comme on a vu, à *s-aquíliu.

En conclusion, aux bases *acŭcula (Diez) pour les it. *agocchia*, berg. *gógia*, bol. *agócia*, pic. *agoúille*, messin *auoy*, eng. *awọlya* etc., *acūcula? (Meyer-Lübke, *Dict. gén.*) ou *acūtula (Cohn) pour les it. *agúcchia*, vén. *gúchia*, mil. *gûgia*, berg. *gõgia*, piém. *agüća*, etc., *acūlea pour les it. *aguglia*[1], berg. *gõlia*, sard. centr. *a[g]uza*, gallur. *aguḍḍa*, esp. *aguja*, afr. *agúlye* (cf. *agú-ille* : *Pú-ille* dans *Fl. Bl.* B cité par M. Meyer-Lübke, *R. Gr.* I, § 67), — on devra ajouter *aquília (*acuília) pour le fr. *aiguille*, le berr. *agüeille*, le vallon *ęwile*, etc.

L'étymologie qu'on vient de proposer pour *aiguille* doit paraître aussi vraisemblable que celle que M. Foerster admet pour le fr. *aiguillon*, en rapprochant ce mot de l'*aquilio de la glose du pseudo-Philoxène, ci-dessus citée, et déjà indiquée par M. Schuchardt (v. *Zeits.* III, 515 n.), et avant lui par Ménage.

Le canav. *avjuṅ* « aiguillon » peut répondre aussi bien à *aculiône qu'à aquiliône.

II

Dérivés romans de barba.

A côté des mots romans visiblement dérivés de barba, il semble possible d'en reconnaître d'autres qui ont la même provenance, mais qui, pour avoir perdu leur première syllabe bar-, auraient gardé jusqu'ici le secret de leur origine. Par suite de l'aphérèse, le radical de ces mots est réduit à une seule consonne, le second b de barba. Le reste n'est que suffixes et flexions. La cause probable de l'aphérèse aura été la fausse apparence de préfixe de la syllabe bar-, et peut-être aussi le fait, déjà signalé par M. Bugge, que les deux premières syllabes du

1. La base *acūlea pour l'it. *aguglia*, admise par M. d'Ovidio, est contestée par M. Ascoli (v. *Arch. Gl.* XIII, 389 et 454). Le piém. *üja* « aiguille » peut provenir de *acūc'la comme de *acūlea ; mais le canav. *ẽjvja* suppose une base *ácūjlja = *ájvja avec rétrogression de l'accent.

mot sujet à l'aphérèse commencent par la même consonne [1]. Pour expliquer ces mots il suffira, si cette hypothèse est fondée, de leur rendre ce que l'aphérèse leur a pris.

Nous en transcrivons ici quelques-uns, en les comparant avec ceux de la même provenance qui sont restés entiers.

1) Le premier exemple qui se présente est le fr. *bichon* « chien barbet ». L'explication de ce mot par abréviation (aphérèse syllabique) de *barbichon*, dont il est l'équivalent, a été reconnue comme possible par le *Dictionnaire général*. Ces deux mots sont, en quelque sorte, le pendant de *biche* et *barbiche* qui seront examinés plus loin.

2) Les verbes provençaux *barbouchá* et *bouchardà* signifient « barbouiller » et notamment « barbouiller le visage ». Le dernier est dérivé de l'adj. *bouchard* « sali, qui a le museau taché », et se dit le plus souvent des bêtes d'étable ayant le museau taché de noir [2]. Ces mots sont reproduits dans la même forme et avec

---

1. V. *Rom.* IV, 351. M. Bugge a cité, entre autres, les fr. *basin* = *bombasin*, *cinelle* = *coccinelle*, *bègue* = **baubègue*, l'it. *zirlare* = lat. *zinzilulare*, le nap. *tellecare* = *titillicare*. A ces exemples on peut ajouter : it. *tavia* = *tuttavia*, *pazzo* = *pupazzo* (v. *Arch. Gl.* XV, 292), *cuzza* « zucca » = *cucuzza*, *corbezza* = *cucurbitea (v. Meyer-Lübke, *Zeits.* XXIII, 417), berg. *betegà* « bégayer » = **balbetticare*. M. Ferraro, dans son *Glossario Monferrino*, a expliqué le monf. *beća* (piém. *bëća*) « brebis » comme une abréviation de *berbeća* de berbex = vervex. On pourra tout aussi bien expliquer l'esp. *bezon* « bélier » comme une forme aphérétique de **berbezon*, le vén. *bizarin* (Chioggia *bezerin*), et le berg. *bezzi*, « agneau » comme **berbiz-* **berbez-*, remontant à la même origine (cf. bl. Du C. barbizellum, pour berb-, « aries », morvan *barbaille* « troupeau de moutons », berg. *barbisa* « brebis »). Si l'explication qu'on vient d'exposer pour ces derniers mots était fondée, ce qui est fort probable, il faudrait cependant en séparer les borm. *bèscia*, posc. *bisscia* et les lad. *beša bireća biša* « brebis ». Ces mots ont été, depuis longtemps, rapprochés du lat. bestia, le premier par Diez s. *bescio*, les derniers par M. Ascoli, dans *Arch. Gl.* III, 339 n. L'explication des it. *bescio*, *biscia* par bestia date de plus loin encore, puisqu'on la trouve déjà dans Ménage. Quant à l'it. *bèccia* « chèvre », v. plus loin, p. 504.

2. Cf. quey. poit. génev. *bouchard*, lyon. *bochord*, albv. *bostard*, valdôt. *botšar*, morv. *bouchar*. Le piém. *boćard* est l'un des noms du rouge-queue mâle (ruticilla ou sylvia tithys), ainsi dit pour les taches noires de ses plumes, qui lui ont aussi valu le sobriquet de *spassacamin* en piém., de *ramoneur* et *charbonnier* en Savoie. Le verbe *boćardé* existe, avec le même sens que celui du verbe provençal, en Piémont et au Val d'Aoste.

le même sens en Canavais : *barboćar*, *boćard*, *boćardar*. L'identité de signification est une forte présomption en faveur de l'origine commune de ces mots. Si cette présomption n'est pas illusoire, on se trouve en présence de l'alternative que voici : ou l'on doit intégrer *bouchard* en **barbouchard*, en le rapprochant, avec *barbouchá*, de barba, ou bien on doit voir dans ce dernier verbe un composé avec le préfixe bar- (cf. prov. *barlac* « mare d'eau », fr. *barlong*, it. *barlume*, etc.), et faire remonter les deux formes à une autre origine [1]. Pour nous, la première hypothèse est la plus conforme au sens naturel des mots, la barbe pouvant être regardée comme une tache au visage. En ce cas, la filiation des formes que l'on vient d'examiner pourrait s'établir ainsi : lat. barba : prov. *barbocho* « barbichon », *barboucheto* « petit homme à *barbiche* » : — *barbouchá*, [*bar*]*bouchard*, *bouchardá*.

3) L'esp. *bozal* « muselière » se rattache à l'esp. *bozo* « licou », et d'autre part l'ital. *barbozzale* « gourmette » provient de *barbozza* « ganache de cheval ». Le rapport sémasiologique entre ces mots est assez apparent pour justifier l'hypothèse d'après laquelle les formes espagnoles devraient être intégrées en **barbozo* et **barbozal*. Cette intégration semble confirmée par la seconde signification de *bozo* (port. *buço*), « poil follet », qui nous ramène encore à barba.

4) L'it. *baśetta* « moustache » est le plus souvent employé au pluriel *baśette*. On ne saurait guère penser, pour expliquer ce mot, au lat. basium, dont le sens est trop éloigné de celui de « moustache » pour que l'on puisse admettre que *baśetta* en dépende. Le rapprochement de *baśetta* avec le lat. basis, comme si la moustache pouvait être prise pour la *base* du nez, n'est pas moins invraisemblable. Les reflets italiens de basis n'ont pas d'ailleurs le caractère populaire. Par contre, en présence de termes tels que le wallon *barbusette*, l'afr. *barbigeotte* « chaton de noisetier » et de noms de famille comme les it. *Barbasetti*, fr. *Barbaise*, *Barbazan*, etc., et eu égard à la signification bien précise de *baśette*, qui indique une partie de la *barbe*, on peut raisonnablement supposer qu'ici encore il s'agit d'un cas

1. Puitspelu avait dérivé le lyon. *bochord* du lat. bucca. M. Mistral, par contre, rapporte les mots provençaux à *boucho* f. « chèvre ».

d'aphérèse, en sorte que *basetta* répondrait en réalité à **barbasetta*, quelle que soit d'ailleurs l'origine du suffixe.

5) Le suffixe du fr. *barbiche* n'a pas encore été suffisamment expliqué. Le lat. barbitium, la glose citée par Diefenbach barbicium « geisbart », et le bl. *barbēsio* γενειάζω ont des suffixes différents. M. Meyer-Lübke, en parlant d'autres mots français terminés en *-iche* (*Gr.* II, § 420), se montre porté à admettre que ce suffixe est de provenance italienne. Cette thèse ne pourrait être appliquée à *barbiche*, puisqu'en italien on n'a ni **barbiccia* ni **barbicchia*, mais seulement *barbigi*, dont le suffixe ne s'accorde pas avec celui de *barbiche* (v. M.-L., *It. Gr.*, § 247). D'après le *Dict. gén.* (§ 82), *-iche* serait une variante dialectale de *-isse* provenant du suff. lat. -īciu. Ces hypothèses, malgré l'autorité de leurs sources, n'imposent pas la conviction. Le fr. *-ch-*, lorsqu'il ne provient pas de -pj-, postule généralement pour base un c précédé d'une consonne (*arche riche mouche*). En appliquant cette règle à *barbiche*, on aboutit à un thème lv. *barbicca, qui est régulièrement représenté par l'esp. *barbica*, dimin. de barba (v. pour le suff. *-iccu* M.-L., *Gr.* II, § 499). Or l'afr. *biche* (norm. *bique*, prov. *bico*) « chèvre » a bien l'air d'être le même mot que *barbiche* frappé d'aphérèse, et renfermant, quant au sens, une égale notion originaire, celle de « petite barbe », appliquée, par extension, à la chèvre. D'autre part, au thème f. *barbicca doit répondre un masc. *barbiccu, qu'on peut en effet reconnaître, en tenant toujours compte de l'aphérèse, dans l'it. *becco* « bouc », dont l'origine est restée jusqu'ici inconnue. L'it. *béccia* « chèvre » suppose une base *-biccea formée de *biccu, avec le suff. -ēus, comme *corteccia* de *corticea (v. M.-L., *Gr.* II, § 403). La signification étymologique de *becco beccia* serait donc également, d'après notre supposition, « petite barbe », soit « petit animal barbu ». Et certes, s'il existe un attribut caractéristique pour le bouc et la chèvre, c'est bien celui-là.

6) A côté de *barbica* = *barbicca il a dû exister en esp. un thème **barbiga* = *barbica, si l'esp. *bigote* « moustache » (sarde mér. pl. *bigotis*) doit être intégré en **barbigote*. A *bigote* se rattache le dérivé *bigotera* « bourrelet pour friser les moustaches », d'où proviennent les équivalents fr. *bigotère*, *bigotelle*. Le premier de ces deux mots se retrouve, avec le même sens, en Toscane, sous la forme de *bigottiera*; l'autre, en passant dans la

Haute-Italie, s'y transforma, par métathèse réciproque, dans les plur. fém. canav. *bigoléte*, masc. piém. *bigoléti*, mil. *bigolitt*, « papillotes, bourrelets pour friser les cheveux », et aussi « boucles frisées ». La phrase esp. *hombre de bigote* signifie « homme d'un caractère ferme », étymologiquement « homme à moustache ».

Faut-il comprendre dans cette série le fr. *bigot*, qui est sans doute un mot d'emprunt, et le considérer comme une abréviation de **barbigot*, en lui attribuant le sens de « barbu, moustachu » ? Des sources remontant au XIIe siècle font de *bigot* un terme injurieux, employé, dit-on, contre les Normands. La question mérite d'être étudiée, notamment au point de vue historique, car il est bien possible que *bigot* « barbu » ait été considéré comme un terme injurieux ou honorifique selon les personnes qui s'en servaient et celles à qui il était adressé. Nous posons la question sans essayer d'y répondre, en nous bornant à remarquer que, si *bigot* était pour **barbigot*, on pourrait voir dans l'histoire de ce mot une certaine analogie avec celle du nom fr. *barbet*, piém. *barbett*, donné aux Vaudois de Pignerol, et qui est à la fois un titre d'honneur dans leurs vallées, où le ministre du culte est appelé *barba*, et un terme de mépris chez leurs voisins catholiques des deux côtés des Alpes. (Cf. Baist, *Rom. Jorsch.* VII, 407; Körting[2] 1381.)

7) Le tosc. plur. *báttole* signifie, d'après Riguttini, les fanons des coqs, et aussi les bandes du béguin ou de la coiffe se nouant sous le menton. Caix s'est complètement fourvoyé dans ses tentatives d'explication de ce mot (v. *St.* 190). *Báttole* est pour *barbáttole*, que nous trouvons dans le dictionnaire bergamasque de Tiraboschi avec la signification de « fanon de coq » : *barbátola* « bargiglione ». L'affinité de sens entre la barbe, les fanons du coq et les bandes du béguin peut se passer de commentaire. Cette étymologie est confirmée par le mant. *bárbola* « coda di cuffia ».

Il serait peut-être intéressant de rechercher si le mot fr. *béguin*, que le *Dictionnaire général*, par une inversion qu'on a quelque peine à s'expliquer, fait dériver de *béguine*, n'aurait pas subi aussi l'aphérèse de *bar-*, comme *báttola*, avec lequel, comme on voit, il a une connexion sémasiologique assez étroite. Mais, comme pour *bigot*, mentionné ci-dessus, nous nous bornons à poser la question.

8) Le mot *bizarra*, avec le sens de « barbe », ne se trouve plus qu'en basque; mais il a dû être emprunté à l'espagnol, qui a conservé l'adj. *bizarro* avec la signification de « brave, généreux ». Cet adjectif passa en France, où *bizarre* eut anciennement le même sens de « brave », changé depuis en celui de « fantasque, étrange, capricieux ». Ces dernières significations sont communes à l'it. *bizzarro*. Les formes de la Haute-Italie, piém. bol. romagn. *bizarr*, etc., signifient, en outre, « emporté, irritable », mais le gén. *bizáro*, « bon, excellent », rappelle encore le sens ancien. Selon notre hypothèse, *bizarra* et *bizarro* ont également perdu par aphérèse la syllabe *bar-*, et l'adj. *bozarro* = **barbizarro* dut signifier à l'origine « barbu », d'où vint ensuite la signification secondaire de « brave ». Le rapport entre « barbu » et « brave » à déjà été indiqué ci-dessus à propos de la phrase esp. *hombre de bigote*, et n'a pas besoin d'être documenté. Nous nous bornons a observer qu'en roum. *bărbatŭ* équivaut à « énergique », *bărbatiă* à « virilité, fermeté », qu'en piém. *barbis* signifie « moustache » et « homme vaillant », et qu'en français on dit d'un homme résolu, qu'il a « de la barbe au menton », ou plus vulgairement « du poil au nez ». Une forme esp. **barbizarro*, issue de barba, avec deux suffixes, dont le dernier appartenant au domaine espagnol, n'est pas plus extraordinaire que ne l'est p. ex. le piém. *barbarott* « menton », dont le dernier suffixe est également étranger au latin classique (cf. le vén. *bizarin* « agneau » pour **berbizarin*, cité ci-dessus p. 502, n. 1).

Nous arrêtons ici la série des aphérèses supposées dans les dérivés de barba. Il se peut qu'elles soient, avec les conséquences que nous en avons tirées, de pures illusions. En ce cas, la courte étude qui précède n'a qu'une excuse, qui est celle-ci : tous les mots que nous avons essayé d'expliquer, à l'exception de *biche* et *bichon* qui avaient déjà été rapprochés de *barbiche* et *barbichon*, sont restés jusqu'à présent sans étymologie connue ; par contre, en admettant l'aphérèse, ils reçoivent tous une explication rationnelle.

III

Blat. *besana*, afr. *besaine, bezaine, besainne, besanne, bezanne.*, *besane, beseine, bezeine, bezenne, beseime*, s. f. « abeille, essaim, ruche » (Godefroy, Du C. Carp.); bl. besana « essaim » (Du C. an. 1196); oberl. *baseina* (Carisch), *bazeina* (Meyer-Lübke), « ruche »[1].

Dans un article inséré dans la *Miscellanea linguistica Ascoliana* (Turin 1901), M. Meyer-Lübke a examiné le mot français et ladin que nous avons transcrit ci-dessus selon les différentes graphies des textes, et il lui a assigné une origine gauloise. Cette opinion serait démontrée, à son avis, par le caractère indubitablement gaulois du suffixe du mot originaire besēna ou bisēna. Quant à la racine, il déclare qu'on ne pourra la reconnaître tant qu'on n'aura pas trouvé des éléments de comparaison dans les langues celtiques vivantes, et tant qu'on ne saura pas si la voyelle radicale est *ĕ*, *ē* ou *i*. Si l'on part d'une racine avec *i*, il pense qu'on pourrait voir dans bis-eina la même racine qui existe dans le lat. fis-cus, et que si on part de besēna, avec un e radical, on devra plutôt supposer dans ce mot la racine du lat. ferula = *fesula et de l'all. *besen* « balai ». M. Meyer-Lübke reconnaît pourtant que ces conjectures sont loin d'être assurées, et il conclut que pour le moment on doit se contenter d'avoir reconnu avec quelque certitude que le mot besena « ruche d'abeilles » est un ancien mot gaulois.

Cette conclusion, toute modeste qu'elle soit, peut encore paraître excessive. Malgré la présence du terme ladin *baseina* (*mazeina*), qui n'est peut-être qu'une métathèse vocalique de besana, on ne saurait affirmer d'une façon certaine que -ēna est le suffixe d'un mot qui dans les sources françaises est souvent écrit *besaine, bezaine, besainne, besane, besanne*, et qui dès le

1. La signification d'« abeille » n'est donnée, paraît-il, que par Brunetto Latini. Les autres sources traduisent besana, etc. par « essaim » et « ruche ». Et c'est par « ruche » que M. Meyer-Lübke interprète ce mot.

XIIe siècle se trouve latinisé en besana[1]. Et même si le suffixe -ēna était bien attesté, on ne serait pas encore fondé à dire qu'il est d'origine gauloise. Quant au radical, avant d'aborder le terrain celtique, il importe d'épuiser les recherches dans les domaines linguistiques qui ont contribué, dans une plus large mesure que le gaulois, à la formation du glossaire roman. C'est pour faciliter cette tâche que nous transcrivons ci-après une série de mots germaniques et néo-latins, dont quelques-uns au moins semblent bien avoir une étroite connexion avec *besaine*.

Ces mots se rattacheraient à *besaine* d'un côté par le radical commun *bis- bes-*, et d'un autre côté par leur signification de :

a) insecte bourdonnant et piquant; [b) aiguillon; [c) bourdonner; [d) fureter, bousiller; [e) essaim et ruche.

a) « insecte bourdonnant et piquant » :

flam. *biis*, *bijs* m., *bize*, *bijze* f., *bijsworm*, *bijspauw*, « taon » (v. De Bo, Wvl. *Idiot.* s. v.), *bies-bout* « *scarabeus alis strepitans ac cum maximo impetu ac stridore volans* » (Kil. *Dict.*); aha. *bisewurm* « *oestrus* »; plais. *bisia*[2] « guêpe » (v. plus loin les verbes *bisiá*, *bisegar*, etc.), mil. *bisitt* pl. « larves de guêpes », *besèi* « abeille, frelon » (Cherub. *Suppl.*); gén. *besiggiu* « taon »; lomb. *bisiocc* « insecte piquant » (Diez s. *biscia*); prov. *bisou*, *bisoun*, *visoun*, dauph. *veson*, « ver, larve de mouche »; romagn. *bsèi*, piém. *vëso*, *vèzo* = *bisulu, « caprice violent, envie folle, mouche au figuré, comme dans la phrase *prendre la mouche*; Yères norm. *vesée* « vif désir »; Lons-le-Saulnier *besantenna* « frelon » (Rolland), dont l'explication est tentée plus loin (v. p. 510).

b) « aiguillon » :

mil. com. *besèi*, bol. *bsèi*; Reggio d'Em. *bse*; ferr. parm. *bsi*; berg. *sbi*; crémon. *bisiell*; romagn. *bsiòl*; mant. *basvil*, *bsil*; valtell. *besquèi*; vén. *besevègio*, trév. *basabégio*, *bisibigio*, vic. *basavègio*, avic. plur. *beseviggi*.

---

1. *Besana* est aussi un nom de famille en Lombardie, et un nom de lieu dans le Milanais : *Besana in Brianza*, à côté du comasque *Besano*. En France on trouve pareillement les noms de lieu *Besain* (Jura), *Bezannes* (Marne), *Bezange* (Meurthe-et-Moselle), *Bizanet* (Aude), etc.

2. L'*s* entre voyelles dans les mots romans cités dans ce paragraphe, et les suivants, est sonore.

Les formes lomb. *besèi*, bol. *bsèi*, postulent un thème *besíliu qui existe en effet dans le bl. (Du C.) besilium, afr. *besil*, « piqûre, tourment », d'où *besillier*, et l'alomb. de Bonvesin *bexeliare* « piquer ». C'est le même mot que le gén. *besíggiu* « taon ». On a vu plus haut que le mil. *besèi* signifie aussi « abeille » et « frelon ». Le suffixe lomb. et bol. *-ej -èi* représente le lat. -íliu (cf. mil. com. *famej* = familiu, bol. *cvèi* = cubiliu, it. *covigilo* « ruche »). Le *bse* de Reggio, le ferr. parm. *bsi*, le romagn. *bsiòl*, le crémon. *bisiell* (cf. le plais. *bisia* « guêpe », cité ci-dessus), ont le même radical que les mots lombard et bolonais, et n'en diffèrent que par les suffixes. Le berg. *sbi* est sans doute la métathèse de *bsi*.

Les formes de la Valteline *besquèi* et de la Vénétie *besevégio*, *basabégio*, etc. sont bien intéressantes. Nous les croyons des composés, dont la seconde partie *-[a]quèi -evégio*, etc. répond à *acuiliu pour aculeu ; les suffixes *-èi* en Valteline et *-égio* en Vénétie remontent également au lat. -íliu. Le lv. acuiliu pour aculeu est d'ailleurs attesté par d'autres formes romanes et par les anciennes gloses aquilium, equileus, aquilio, que nous avons citées dans l'article sur *aiguille* (v. p. 499). La première partie pourrait être prise, à première vue, pour la particule péjorative *bis-*. Si cette apparence répondait à la réalité, ces mots n'auraient évidemment rien à faire avec *besaine*. Mais la présence, dans les formes lombarde, crémonaise, bolonaise, etc. du radical bes ou bis prouve que le bes de *besquèi*, *besevégio*, etc. est de même nature. Dès lors, on est fondé à considérer ces mots comme étant le résultat d'une fusion de deux substantifs de même signification, causée par la consonance de leur terminaison, sur le modèle de l'it. *valampa*, composé de *vampa* + *lampa* (v. Caix, *St.* p. 199-201 et § 652). Le valtel. *besquèi* serait donc un composé *bes[èi + a]quèi*, soit une fusion de *besèi*, qui existe en Lombardie, comme on a vu, avec la signification d' « aiguillon », et de **aquèi*, qui répond au trent. *aguèi* et signifie également « aiguillon ». Le vén. *besevégio*, etc. est aussi une fusion de deux mots, signifiant l'un et l'autre « aiguillon », **beségio* et **avegio*, *bes[égio+]avégio*. Le premier est la réponse vénitienne au lomb. *besèi* et au gén. *besíggiu* = besiliu, et **avégio*, qui se trouve en Valsugana sous la forme de *avejo*, et en Val di Sole sous celle de *avej*, répond à *aquíliu « aiguillon ».

Une explication semblable doit être donnée au mant. *basvll*,

métathèse de **bsavil*, composé par fusion des deux mots *bsil* et *avil* (*bs*[*il*+] *avil*. *Bsil* existe séparément; **avil* répond à un *aquile. Dans l'un comme dans l'autre la signification est la même, « aiguillon », et le suffixe identique, *-ile*. Ce suffixe n'est vraisemblablement qu'une transformation de -íliu, suggérée par l'analogie des mots en -íliu dérivés de -íle, comme l'it. *coviglio* de *covile*.

La disparition de l'élément guttural de aquíliu-íle dans le vén. *-avégio* et le mant. *avil* est due probablement à une infiltration ladine plutôt qu'à une influence occidentale (cf. les mots déjà cités *avejo*, *avej* « aiguillon » de Valsugana et Val di Sole, le vén. *aveta* « aiguillée », et le mant. *úccia* « aiguille »).

Faut-il voir dans le *besantenna* de Lons-le-Saulnier un composé de la même espèce que ceux qu'on vient d'examiner ? Ce mot signifie « frelon » et non pas « aiguillon ». Mais on a vu que le lomb. *besèi* signifie à la fois « frelon » et « aiguillon », et l'on peut ajouter que le gén. *azúggiu* de **asíliu*, avec changement de *í* en *ú* (par analogie de *sagúggiu* « aiguillon ») et le bolon. *asèi* signifient « taon », tandis que l'équivalent phonétique vénitien *aségio* signifie « aiguillon ». De ce côté il n'y aurait donc pas de difficulté et l'on pourrait être tenté de décomposer *besantenna* en *bes*[*enna*+]*antenna*. Dans cette hypothèse, *antenna* serait venu à signifier l'aiguillon, ou le frelon muni d'antenne. Mais la métaphore paraîtra sans doute excessive, et je n'aurai garde d'y insister.

Le même radical se montre dans les verbes lomb. *bisiá*, *besiá*, *bsijar bisă*, *besgiá* « piquer » et dans le subst. plais. *bsía* « ortie ».

La piqûre des insectes ailés, et notamment celle du taon, a pour effet, comme on sait, d'affoler les vaches en les poussant à une course furieuse. Les verbes qui expriment l'effet de cet affolement se rattachent également, par leur radical, à cette série de mots : aha. *bisjan*, *bisôn* « *consternare* (*in fugam*) », all. *biesen*, *bisen*, tir. all. *bîsen*, flam. *biesen*, *biisen*, néerl. *biezen*, *bijzen*, silés. *biseln*, lad. *bézé*, Lechthal *besà*, bresc. *bišá*, wallon *biser*, *bizer*, Malmédy *bizè*, fr.-comt., Metz *bezi*, afr. *beser*, *biser*, fr. *veser*, Bas-Maine *vezé*, vosg. *voizé*, norm. *bsiner*, *vesonner*, pic. *besiner*, *bziner* (cf. morv. *vezette* « girouette »; parm. *besiar via* « disparaître ») [1].

1. L'équivalent sémantique du fr. *veser*, *beser* est fourni, dans plusieurs dia-

c) « bourdonner » :

Bas-Maine *vez*, Berry, Poitou *vèze*, « cornemuse, « *bezou* « toupie »; Bas-Maine, Poitou *vezonner*, « bourdonner », *veziné* « bruiner »; for. *vezâ* « souffler »; Queir. *biziniar* « bruit de la friture »; Poitou *vezicle* « badine qui coupe l'air en *vezonnant* »; bret. *vezou* « biniou », oberl. *bisgiar*, « siffler, chuchoter »[1].

Quelques-uns des mots employés dans les idiomes germaniques et romans pour indiquer les vents froids qui sifflent et qui piquent doivent probablement être rapprochés de ceux qui sont transcrits dans ce paragraphe et dans les précédents. Telle paraît être l'opinion de M. Kluge, que nous rapportons plus loin en note. Nous citons : aha. *bisa*, all. *biese*, *bieswind*, fr. *bise*, aprov. *biza*, lang. *biso*, piém. *bisa*, « vent du N. ou du NE. », morv. *bige* « vent d'E. », gén. *bixa* (lisez *biša*), berg. *bisa*, *bésia*, « brise ».

d) « fureter, bousiller » :

Frioul. *bisigà*, *bisijà*, *sbisijà*, berg. *bisigà*, *sbisigà*, vén. *bisegar*, triest. *sbisigar*, piac. *bsuga*, qui signifie aussi « démanger ».

e) « essaim, ruche » :

Berg. *bisù* « essaim », *bisöl* « ruche »; mil. *bisoéu*, *bizoéu*, *büscéu* « essaim, ruche, guêpier ».

La collection des mots qu'on vient de lire fournira, nous

---

lectes de la Haute-Italie, par le lat. asīlus (*asillus *assillus -ius), qui forme la base des verbes piém. *asjé*, mod. *asiẹr*, bol. *asiar*, parm. *siōlar*, canav. *ʒilar*, vaudois de Piém. *dʒilá*, etc. « moucher, courir éperdument pour fuir le taon » (v. Flechia, *Arch. Gl.* III 166). Le vén. *asegiar* de *asegio* = asíliu « aiguillon », signifie simplement « piquer ». Le mant. *asiolar* « bourdonner » provient de *asiöl* (émil. *asiðl*) « guêpe, taon ». Cf. l'ancienne glose asilio μύωψ οἶστρος (Fabretti *Gl.* s. v.).

1. Dans le *Glossaire du Morvan*, par Chambure, sont cités : morv. *vionner*, *viouner* « siffler », pic. *vioner* « faire du vent », norm. *viondir* « siffler comme le vent, la toupie, ou la balle qui fend l'air », Poitou *viouler* « siffler comme la vapeur qui s'échappe »; et dans le *Trésor* de M. Mistral : dauph. *veiou* à côté de *visou*, et mars. *vien* à côté du prov. *visoun*, « larve de mouche ». D'autre part, Chambure explique les morv. *viaige* « visage », *vion* « vision », et aussi l'afr. *viaire*, par la chute de l's intervocal. Je m'abstiens de juger si cette explication est admissible, soit pour ces derniers mots, soit pour ceux qui précèdent. Je me borne à remarquer la connexion phonétique et sémantique qui semble exister entre le *viouler* du Poitou et les mots fr. et dial. *viole vielle*, aprov. *viula*, etc., dont l'étymologie est encore à trouver.

l'espérons, des éléments de quelque valeur pour éclaircir le problème de l'étymologie de l'afr. *besaine*. Elle pourra peut-être engager M. Meyer-Lübke à en reprendre l'examen. Nous nous bornons ici à énoncer l'hypothèse d'après laquelle les mots ci-dessus cités remonteraient, ainsi que *besaine*, à un radical bis, né peut-être d'une onomatopée, et exprimant l'idée de bourdonnement ou de sifflement[1]. De ce radical a dû se développer dans le domaine germanique, et se propager dans une partie du territoire roman, un thème *bisu ou *bisa, signifiant le vent qui siffle et l'insecte qui bourdonne et qui pique, abeille, guêpe, mouche, taon, et passant ensuite à l'aide de suffixes divers, à indiquer l'ensemble de ces insectes et leur habitation, l'instrument de leurs piqûres et l'effet que celles-ci produisent sur certains animaux.

L'afr. *besaine* appartient probablement à cette formation. Sauf le suffixe et le genre, qui sont différents, ce mot est l'équivalent phonétique et sémantique du berg. *bisù* = **bisone*, et du mil. *bisoèu* = **biseólu*, « essaim, ruche». Le thème simple, indiquant l'insecte, est attesté par le flam. *bijs*, *bize*, l'aha. *bisewurm*, « taon », par le dérivé plais. *bisia* « guêpe », et par les diminutifs mil. *besèi* « abeille, frelon », gén. *besiggiu* « taon », etc., que nous venons d'examiner[2].

IV

Afr. *brusler*, it. *bruciare*, *brusciare*, etc.

Parmi les explications proposées jusqu'ici pour l'étymologie de ces mots, les trois qui suivent méritent une mention spéciale.

---

1. Selon Kluge, *Et. W.* s. *biese*, l'aha. *bisa* et le mha. *bisen* (afr. *beser*) auraient pour base une racine germanique bis, biz « aufgérecht einherstürmen », qu'il rapproche dubitativement de la racine BI « trembler ».

2. Nous lisons au dernier moment une autre explication de l'afr. *besaine*, donnée par M. Robert Planta dans l'*Arch. für latein. Lexicographie*, XII, 368 n. Nous la citons ici textuellement : « Für afranz. *besaine*, obw. *bazeina* « bienen-korb » möchte ich jedoch nicht ein kelt. wort **besêna* eigens konstruiren, sondern sehe darin oberdeutsches *bi-zeina* « bienen-korb ». Die *n*-lose form ahd. *bia*, mhd. *bie* ist noch jetzt im Schweizerdeutschen verbreitet, ebenso das wort *zeine* = korb. »

1. La première en date fut exposée par M. Storm en 1876 dans la *Romania*, V, 73. Elle a pour point de départ le participe latin combustus et le supposé dérivé *combustulare, d'où on aurait eu, par suite de l'aphérèse syllabique, et sous l'influence du latin bustum, le verbe *bustulare. D'autre part, combustus aurait engendré *[com]bustiare, comme angustus angustiare. Ces deux formes *bustulare et *bustiare par épenthèse de r, due principalement à l'influence du germanique *brunst *brust* « incendie », seraient devenues brustulare, brustlare et brustiare, bases supposées du fr. *brûler* et desit. *bruciare*, *brusciare*. Cette explication a obtenu les préférences de M. Körting (v. *Lat.-Rom. Wb*², 2352). On peut toutefois objecter que, si la supposition d'une aphérèse de com- n'est pas de nature à soulever de difficultés, par contre l'épenthèse de r produite par une immixtion germanique dans un mot latin est moins facilement admissible.

2. Les auteurs du *Dictionnaire général* font remonter le fr. *brûler* au bl. *brustulare, altération du latin ustulare, provoquée également par l'influence du radical germanique *bren* « brûler ». Cette hypothèse, comme on voit, exclut l'aphérèse et l'épenthèse, et se fonde, en réalité, sur la fusion de deux éléments provenant de fonds différents, c'est-à-dire des deux premières consonnes du radical germanique *bren* et du verbe ustulare, formant ainsi **br*[*en*]+*ustlare*. Cette explication n'est pas convaincante. Il n'existe en français aucun exemple d'une semblable combinaison. Il y a bien en quelques idiomes néolatins, surtout en italien, de vraies fusions de deux mots. Mais elles ont une tout autre configuration. Celles rapportées par Caix (*St.* p. 199-203) sont des soudures de deux verbes (ou de deux noms) appartenant au même fond lexical, ayant à peu près la même signification et une espèce de consonance partielle, comme les it. *fracassare* de *frac*[*care*]+*quassare*, *abollessare* de *boll*[*ire*]+*lessare*, *scialacquare* de *scial*[*are*]+*liquare*, etc. Pourrait-on être tenté de créer sur ces modèles un **br*[*ustare*]*us t'lare*, en forgeant ainsi un rom. **brustare* de l'aha. *brunst* « incendie » ? Nous ne le pensons pas. Si la combinaison **br*[*ustare*]+*ust'lare* était probable, le verbe **brustare* ne devrait pas être rapproché du germ. *brunst*, mais plutôt du bl. brustum « bois à brûler », qui sera examiné plus loin.

3. La troisième explication, adoptée par l'école italienne, et accueillie encore dernièrement dans la traduction de la *Grammaire italienne* de M. Meyer-Lübke, p. 90, appartient à M. Ascoli et se trouve dans l'*Arch. Gl.* X, 41 (corrigez le *Lat.-Rom. Wb*[2] de Körting, et la *Gr. It.* de M.- L., qui citent *Arch. Gl.* II, 42). Nous reproduisons dans leur concision les paroles de l'auteur : « Il lat. bustus è il prodotto d'un' illusione « per cui comburere pareva consistere di com- e burere, « alla guisa di com-binare, com-ponere, ecc.; laddove « in effetto il substrato etimologico era *co-amf-urere « co'-mb-urere ; come anche s'ebbe un popolare « *co-amfr-urere *co'-mbr-urere (cf. osco amfr-, « umbro ambr- nella funzione del lat. amb-), onde « **brusto, brustiare, brustulare*, che sono i veri fondamenti dei « neo-lat. *brušare, bruslare*. » Dans l'explication qu'on vient de citer on aurait une confirmation de la théorie, établie par M. Ascoli (*Arch. Gl.* X, 1-17), de l'infiltration dans le latin populaire de certaines formes italiques non latines, principalement osques et ombriennes, comme tafano, taflare, sifilare, etc., parallèles aux formes de coin latin tab- tabl- sibil- etc. Mais cette belle théorie est-elle applicable au cas dont il s'agit? Peut-on considérer le supposé *[com]brustum comme le reflet d'une ancienne forme populaire ombrienne, maintenue à travers les siècles parallèlement à [com]bustum? Puisqu'en France et en Italie, pour former des synonymes de *usler*, *ustolare* et de *ardre*, *ârdere*, on avait sous la main les latins combustum et bustum, d'où on pouvait facilement tirer *bustulare et *bustiare, pourquoi aurait-on forgé sur un *[com]brustum les formes brustulare et brustiare, qui ne se distingueraient de *bustulare et *bustiare que par une moindre facilité de prononciation ? Nous exprimons ici plutôt des doutes que des objections. Peut-être M. Ascoli, en reprenant quelque jour la question, tiendra-t-il à compléter la sobre énonciation de son explication, contenue dans les quelques lignes que nous avons transcrites.

On peut, en attendant, risquer des recherches dans une direction différente.

Le verbe latin urĕre n'a jamais dû être bien populaire depuis l'époque classique. En français, on a formé *usler* et en provençal *usclar* (sarde mér. *uscrâi*, genév. *sucler*, métathèse de

**uscler*), « rôtir », de ustulare, dérivé du part. ustum, qui se prêtait à la conjugaison plus commune en -are. Cependant ces formes, de même que les fr. *ardre*, *ardoir*, tombèrent assez tôt en désuétude. En italien, *ustione*, *ustorio*, *adusto*, *combusto*, etc, sont des mots savants ; *ardere* est resté avec la signification restreinte de « consumer par le feu » et aussi en sens figuré. Mais, dans le parler ordinaire des deux pays, les verbes classiques ont été remplacés, en diverse mesure, par les populaires *brusler*, *brûler* et *brusciare*, *bruciare*. Comment peut-on expliquer ce fait ? Et pourquoi cette préférence ? On doit supposer que la conscience populaire latine, pour laquelle urĕre et ardĕre n'étaient que des formules traditionnelles dont le sens radical lui était obscur, aura senti le besoin de leur donner, pour des significations d'abord restreintes, et ensuite généralisées, des succédanés, basés sur des mots usuels représentant quelque chose de matériel qu'on avait journellement sous les yeux.

Ces mots sont : 1° lat. brūscu, à côté de rūscu, « brusc, bruyére, genêt, prêle », d'où le bl. bruscale « dumetum » ; — 2° bl. brūstu (Isid. Gloss. Ampl. II, etc.) materiae genus, « bois à brûler », d'où le bl. brustio « broussaille » (Du C.), à côté du lat. rūstu (Fest. Serv.) « buisson, bruyère » ; — 3° brūcu, dont l'existence en lv. est attestée par les aprov. lim. gasc. niç. *bruc*, cat. *bruch*, prov. *brugo*, ligur. *brugu*, lomb. ment. *brüg*, canav. *brũ*, bl. brugaria, etc., tous avec la signification de « bruyère ». — On n'aborde pas ici la recherche sur l'origine et les rapports réciproques de ces mots[1]. Il suffira de constater qu'ils ont existé dans le latin populaire avec les significations qu'on vient d'indiquer.

Or il est notoire que, dans les campagnes, en plein air, par les pâtres, et dans les humbles foyers des paysans, le feu est ordinairement allumé avec des bruyères, des genêts, des joncs, de menues tiges sèches, en un mot, avec tout ce qui est compris sous le nom de « broussailles ». Là où le bois est rare et le charbon de terre inconnu, c'est avec ces broussailles arides qu'on cuit la soupe et qu'on chauffe le four. C'est encore avec ce combustible qu'on flambe la carène des navires. Il n'est donc pas étonnant que du nom de la matière employée pour l'obte-

1. V. Schuchardt, *Rom. Et.*, I, 63. — Pascal, *St. di fil. rom.* VII s. *brusco*.

nir on ait nommé l'action ordinaire et journalière du feu.

En effet, le lat. brūscu (prov. fr. *brusc*, it. *brusco brusca*) est la base du bl. *bruscare*, du prov. *bruscar*, qui a passé dans le fr. *brusquer*, et de l'it. *bruscare*, *abbruscare* « flamber, brûler superficiellement », d'où les romanesques *abbruschino* « brûloire », *pan brusco* « pain rôti[1] ».

D'autre part, de brūstu sont dérivés les it. *brustare* (Bosone da Gubbio) « brûler », et *abbrustire* « rissoler », avec les déverbaux *brusta* « braise », *brustino* « menue braise », gén. *brūstolin* « brûloire ».

Des simples brūscu et brūstu sont nées les formes avec le suffixe -eus : a) *brusceu (cf. les lv. iunceus, querceus, buxeus, etc.), constaté par les bl. bruscia « dumetum, broussaille » (Du C.), it. *brúsciolo* « copeau » ; et b) *brusteu (cf. les lv. sparteus, scorteus, robusteus, etc.), d'où sont venus les it. *brustiare*, *abbrustiare* « flamber ».

L'ait. *brusciare* « brûler » peut représenter soit un *brusciare de *brūsceu (cf. *fasciare* de fascia), soit un *brustiare de *brūsteu (cf. *uscio* de ostiu, *angosciare* de angustiare), soit encore un *brusiare dont il sera parlé ci-après.

Des mêmes formes simples sont nés les diminutifs *brūsculu (it. *brúscolo* « petit houx », *bruscolino* « semence rôtie »), et *brūstulu, d'où les it. *brustolare*, *abbrustolire*, etc. Le prov. *brusclá* et l'afr. *brusler* peuvent remonter aussi bien à *brūsculu, *brusc'lare (cf. prov. *mesclá*, afr. *mesler*, de *misc'lare), qu'à *brūstulu *brust'lare (cf. prov. *usclá*, afr. *usler*, de *ust'lare).

Restent à expliquer le prov. *brugá* « flamber », les it. *bruciare*, *brugiare*, le dial. *brušare*[2], et peut-être aussi *brusciare* déjà cité,

---

1. Bl. *bruscare* : « ignem ex bruscis accendere in navi, ut facilius purgari possit et sebo illiniri », Du C. s. v. ; — fr. *brusquer* « promener sous la carène des fagots allumés de bruyère sèche pour détruire les vers, etc. » ; — « flamber (une volaille) », *Dict. gén.* — Le bl. ligur. a changé l'u radical en *i* : brisca « tige de genêt », briscare « brusquer, flamber la carène des navires » (v. Rossi, *Gloss. medievale ligure*, s. v.). — Dans la vallée d'Aoste la voyelle radicale s'est changée en *é* : *breské* « flamber », comme l'afr. *bresque* « broussaille ».

2. Le ligur. *brusare*, si la graphie est juste, est employé avec la signification de *bruscare* dans les Annales génoises d'Ogerio (année 1213)... « *quum calafati brusarent quamdam maximam navem... combusta fuit tota* ». Mais peut-être doit-on lire *bruscarent* (v. Du C. s. v.).

ainsi que l'aprov. *brusar* « brûler », franco-pr. *brüšá* « cuire » (Mistral). Ces verbes doivent remonter à la dernière des formes que nous avons supposées comme bases de nos explications, soit *brūcu, aprov. *bruc*, etc. « bruyère ». A *brūcu, avec le changement régulier de la gutturale sourde intervocalique en sonore, se rattache, comme on a vu plus haut, le prov. f. *brugo* « bruyère », d'où provient directement le verbe *brugá* « flamber ».

Les formes hypothétiques avec le suffixe -eus *bruceu, *brugeu (cf. lat. nuceus, sambuceus, fageus) et les pluriels *bruci *brugi, qui sont la base des prov. et émil. *brüs* « bruyère », ont produit les it. *bruciare, brugiare*, et **brusiare* base de l'aprov. *brusar* et des dial. it. *brüšare, brüšé*, etc., « brûler » (dérivés : franco-pr. *brusetá, brusateá*, piém. *brüšaté*, canav. *brüšatar*, « brouir, brûler superficiellement »; mant. *brusin* « brûloire »).

Il est toutefois possible que les tosc. *bruciare, brugiare* et *brusciare* ne soient qu'un seul et même mot, répondant à *brusiare. Pour la réduction de -si + voc. en tosc. *-ci- -sci- -gi-* dial. it. *-ś-*, on peut comparer : lv. *ceresia et tosc. ciliegia, it. dial. *ći-ćereśa*, aprov. *seriesa*, etc. ; — germ. *brasia*, et tosc. *brácia, brágia*, it. dial. *braśa*, fr. *braise*, etc. ; — lat. caseu et tosc. *cácio, cáscio* ; — celto-lat. camisia et tosc. *camicia, camiscia*, it. dial. *camiša*, fr. *chemise*, etc.

Les hypothèses que nous venons d'exposer sont résumées dans la table suivante :

lat. brūscu « bruyère » — lv. brūstu « broussaille »
lv. bruscare « brusquer » — ait. *brustare* « brûler »
lv. brusculu, it. *bruscolo* — lv. *brustulu
lv. *brusclare — lv. *brustlare
afr. *brusler*
lv. *brusceu — lv. *brusteu
bl. bruscia « dumetum » — ait. *brustiare, abbrust.*
a) it. *brusciare*

lv. brūcu « bruyère » } lv. pl. bruci
aprov. *bruc* id. }
prov. *brugo* id. }
» *brugá* « flamber »
lv. *bruceu *brugeu, — prov. ém. *brüs* « bruyère »
a) it. *brusciare, brugiare*

lv. brusiare
it. dial. aprov. *brusar*
a) it. *brusciare, bruciare, brugiare.*

V

Fr. *cajoler* « chanter, crier comme un geai, une pie ».

Le *Dictionnaire général* accompagne ce mot de la remarque : « Origine inconnue ». En effet, les étymologies proposées jusqu'ici et tirées de *cage* ou de **jol, joli* semblent devoir être définitivement abandonnées.

Le fr. *cajoler* est une métathèse réciproque de **jacoler* et provient du bl. gaccŭla, diminutif de *gaccus, « geai », cité par Du Cange d'après Uguccione (XIIe siècle) : caccula « *monedula, avis que vulgo dicitur gaccula* ». Les fr. *jacasser*, afr. *jaqueter*, prov. *jaquetá*, ont pour base d'autres dérivés de ce *gaccus, dont la forme parallèle *gācus se trouve représentée par les afr. pic. prov. *gai*, fr. *geai*, piém. *gaj*, canav. *ge*, etc. (v. *Arch. Gl.* XV, 286-8). Au bl. *gaccus devrait répondre un fr. **jac*, qu'on trouve en effet dans quelques patois, p. ex. dans le messin. Mais l'influence du nom propre *Jacques* a transformé **jac* en *jaque* « geai » (France centrale, Bourgogne, Lorraine, Anjou, Champagne, Dauphiné, Savoie, Pays wallons), « pie » (Bresse chalonnaise). Diminutifs : *jaquot* « geai » (Jura, Vienne, Marne, Montret), *jaquette* « pie » (France Cotgr., Savoie, Bresse chalonnaise, Montret), *jaicotte* « pie » (Savoie), *gachou* « petit geai » (Rouergue)[1].

Le wallon *cajolé* (=**jacolé*) « bigarré » confirme cette étymologie. Nous avons essayé de démontrer ailleurs (v. *Arch. Gl.* l. c.) le rapport existant entre l'afr. prov. *gai* « geai » et les gasc. *galhat* « bigarré », afr. *perdrix gaille*, it. *gajetta pelle* (Dante), etc.

---

1. Tous ces mots sont cités d'après Rolland, *Faune pop.*, II 132, 143-4.

VI

Afr. *carole querole*, it. *carola*, aprov. *corola*, prov. *courolo*, suiss. rom. *coráula* f., *coraulo* m., « danse en rond, chanson de danse » ; wallon (Mons) *carolle* « galerie autour du chœur de l'église » [1] (cf. G. Paris, *Journal des Savants*, 1892, p. 408-413).

D'après Diez, *Et. W.* s. v., le mot *carole*, qui serait passé de France en Italie et en Angleterre [2], n'aurait aucune connexion avec le lat. corolla, dont la signification ne concorderait pas avec celle de « ronde, branle » ; il devrait plutôt être rapproché, ainsi que l'avait déjà proposé Wackernagel, de choraula, lv. coraulare (gr. χοραύλη-έω), dont le sens de « trépigner, danser » est attesté par la glose d'Uguccione coraulare = conculcare. Le changement de l'o de choraula en *a* est expliqué par Diez comme un effet de la position de cette voyelle en syllabe protonique.

Par contre, M. Foerster fait remonter *carole* à corolla, et, en réponse à l'objection sémasiologique de Diez, il insiste sur l'étroit rapport qui existerait entre l'une des significations du lat. corona (corolla) « cercle de personnes » et celle de *carole* « danse en cercle ». L'opinion de M. Foerster fut approuvée par M. Groeber (ALL. I, 552) et par M. Koerting [2] 2524.

Nous ne partageons pas cette manière de voir. Nous pensons

---

1. Le prov. *corolla* « Reigentanz » cité par Körting [2] 2524 est probablement une faute d'impression et doit être lu *corola*. — Les mots de la Suisse romande *coraula -aulo* n'ont pas été mentionnés par Diez. Ils constitueraient pourtant, s'ils ne sont pas de formation savante, un fort indice en faveur de son explication.

2. Skeat, *Etym. Dict.* s. v. : « *Carol*, a kind of song, orig. a dance..... The word is clearly (?) Celtic; not Greek, as Diez suggests, without any evidence ». Le prof. Skeat appuie son étymologie celtique sur l'autorité du *Cornish Lexicon* de Williams, et cite, entre autres, les termes bret. *koroll*, corn. *carol*, gaël. *carull*, etc., dont cependant la provenance française semble bien évidente. — Dans le *Dictionary of engl. etym.* de Wedgwood, l'angl. *carol* est rapproché du lat. corolla.

au contraire que l'étymologie proposée par Diez est la vraie, mais qu'il faut l'expliquer autrement. Le thème originaire de *carole, carola* est en effet chorau la. Seulement, pour devenir *caròla*, le thème gréco-latin se changea, par métathèse réciproque des voyelles, en *cauròla, qui à son tour se métamorphosa en *caròla* par la perte de l'u de la diphthongue au. La forme provençale maintient la diphthongue, mais elle la change en ou (cf. prov. *óuro* à côté de *áuro, ousá* et *ausá*, etc.). Pour la métathèse vocalique on peut comparer le suiss. rom. *alogne* (et le nom de lieu *Alogna* dans la Mesolcina) = valdôt. (Aoste) *olagne*, aprov. *aulaigna*, prov. *aulagno, oulagno*, *avellania. La réduction de au à *a* est fort ancienne dans les exemples connus agustu, aguriu, ascultare. On peut ajouter: sarde, mér. *atongiu*, engad. *atun*, « automne », sic. *aceddu* à côté de *oceddu* roum. *acupá* de *aucupare, fr. *archal*, tosc. *arezzo* à côté de *orrezzo*, engad. *ascar* = *ausicare, suis. rom. *alagne*, dauph. *alanye*, = *avellania, et les noms de lieu qui en proviennent, pr. *Alagne* (Aude), piém. lomb. *Alagna*, etc. [1]. De même lorsque la diphthongue est tonique : sarde mér. *cama* = lad. *cáuma* (v. *Arch. Gl.* XV, 483), engad. *pac* = paucu, *raba* = *rauba*, *tar* = tauru, etc. [2]; sans compter les exemples du sarde central, où le phénomène est normal chaque fois qu'il y a un *u* dans la syllabe suivante (v. Ascoli, *Arch. Gl.* II, 139).

Comme il existe en ancien italien des mots où l'o protonique s'est dédoublé en *au*, p. e. *aulore, aunora, auliva, caunóscere*, etc. [3], on peut se demander si les mots cités par Diez s. *cammeo*, c'est-à-dire *calessa* pour *colessa*, *calandre* pour *colandre*, *canapé* pour *conopé*, ne procéderaient pas de formes antérieures **caulessa*, etc. ayant perdu l'élément labial de leur diphthongue.

---

1. Les noms de lieux *Alogna, Alagna*, ont été rapportés par M. Salvioni à la base alnus.

2. Exemples de *a-* de *au-* secondaire : aprov. valdôt. *ara* = vél. *ạuro*, canav. *dura*, « tantôt, à présent », valdôt. *fada* = piém. *fạuda* « giron », *fata* « faute », etc.; lad. *atri* à côté de *ạuter*, suiss. rom. *crasa* à côté de *crausa* et *crosa* etc.

3. M. Meyer-Lübke attribue à ce phénomène une origine méridioniale, v. *It. Gr.* § 136.

VII

Noms du « menton » dans l'Italie du nord et du centre.

a) Le représentant du lat. cl. mentum se trouve, sous la forme toscane *mento*, en vénitien et en génois. Le piém. a *mantuñ*, le canav. *mëntuñ*, le valsoan. et le valbross. *muntuñ*, tous du lv. mentōne, qui est aussi le thème des équivalents fr. prov. et ladin. Dans *muntuñ*, comme dans les avicent. *montissiuolo montisoletto* « menton », littér. « petit monceau », l'immixtion de monte paraît évidente.

b) Le canav. *ĝërnuñ* « menton » ne se trouve pas, croyons-nous, autre part en Italie. Mais, avec un sens un peu autre, il est représenté en France, Provence, Espagne, Portugal, comme dans les régions germaniques et celtiques, par des formes nombreuses : afr. prov. *grenon*, afr. *guernon*, *grignon*, prov. *grenz* (Diez), aesp. *greñon*, « barbe, moustache », esp. *greña*, port. *grenha*, « chevelure ébouriffée » ; aha. *grana*, as. *grǫnu*, anord. *grǫn*, « barbe, lèvre » ; airl. *grend*, kymr. abret. *gran*, *grenn*, « sourcil, paupière », gaël. *greann* « cheveu, poil, chevelure hérissée ». Dans les glossaires et autres documents du bl. on trouve : grani (Isid. *Orig.* 19, 23), crinones (Papias, cité par Du C., s. v.), *granones*, *grenones*, « moustaches » (v. Diez s. *greña*, Kluge s. *granna*, Körting[2] 4321). En examinant ces mots, M. Thurneisen a remarqué (*KR.* 64), que le radical celtique *grend*, *gren* s'accorde mieux, dans le vocalisme, avec les mots romans qu'avec les germaniques. D'après M. Rhys, les mots celtiques proviendraient de la racine indo-germ. GHAR, acelt. *gorō, « brûler, chauffer », d'où l'airl. *góire* « fervor », irl. mod. *gourn*, *gorn* « tison », et ce serait la couleur du « tison » qui aurait donné le nom à la barbe et aux cheveux. Nous n'insisterons pas sur cette hypothèse. Le crinones de Papias, s'il n'était pas isolé, pourrait plutôt suggérer un rapprochement des mots celtiques et romans et du lat. crinis, d'où proviennent sans doute les piém. *criñ* « cochon », mant. *grena* « soie de porc », *grene* « crin », Erto *krēna*, Giudic. *krina*, Portogruaro *krinya*, carn. *grẹnọ*, Cormons *grene*, « crinière, chevelure ».

c) Dans quelques parties de l'Italie le « menton » a le

même nom que la « barbe » : romagn. *berba*, frioul. *barbe*. La Crusca rapporte aussi un exemple de *barba* pour « menton » en Toscane. Mais dans la Haute-Italie les termes plus communs pour menton sont des dérivés de barba avec différents suffixes : vén. *barbuzzo*, bellun. *barbuz*, mant. *barbüzz*, ferr. *barbuzz* ; bresc. *barbós*, arbed. aberg. *barboz*, mil. crémon. parm. *barbozz*, bol. *barbozz* et fém. *barbozza*, march. *barbozzo*, valses. viver. Piazza Armerina en Sicile *barbarott* ; com. mil. *barbell* ; romagn. *barbèn* ; arbed. *barbin* ; vér. tir. *barbizol*, aven. *barbizuolo*, etc. (v. Mussafia, *Beitr.*, 32). Le romagn. *barbozz* et le piém. f. *barbossa* signifient, comme le tosc. *barbozza*, « ganache de cheval ».

d) Le menton humain présente parfois une forme recourbée en haut, allongée ou pointue. Selon ces conformations, plus ou moins prononcées, il prend dans l'Italie du nord et du centre les différentes dénominations qui suivent.

1. Une première série de mots, mant. bol. *bášia*, bolon. *bašion*, *bašiott*, berg. *bássola*, arbed. *basleta*, mil. *basletta* avec ses diminutifs et augmentatifs, doit être rapprochée des bl. baccea, bacia, basia « *patera pelvis* », dont le radical est sans doute le même que celui des fr. *bassin*, prov. *bacin*, it. *bacino*, *bacile*, etc. (v. Körting[2] 1136). La signification étymologique des mots de cette série est donc celle de « cuvette, cuiller à pot » (cf. mil. *basla*, parm. piém. *bášola*, « cuvette, écuelle », urbin. *bassla* « grande cuiller »). Le menton recourbé a été comparé, dans ces mots, à une cuvette ou cuiller par suite de la même apparence qui lui a valu le nom de « menton de galoche » en France et de « mento di scodella » en Italie.

2. Le bolon, *bussla* « menton » et le romagn. *bossla* « menton de galoche », avec les dimin. et augment. *busslen*, *busslazza*, etc. sont le même mot que l'it. *bússola*. Leur signification étymologique est proprement « boîte ».

3. Il faut séparer des deux séries qui précèdent le tosc. *bazza*, vén. mant. romagn. *baza*, qui a deux significations différentes, celle de « menton pointu » et celle de « bonne fortune, gain, levée de cartes au jeu ». Avec la seconde signification le mot se trouve en espagnol (*baza*) et en catalan (*basa*), et il a été rapproché par Diez du mha. *bazze*, par Koerting[2] 1291 du pers. *bazze*, « gain ». Mais cette étymologie peut-elle être admise pour *bazza* en tant que ce mot signifie « menton en

pointe » ? Elle n'aurait, à vrai dire, rien d'incompatible, pour le sens, avec le préjugé populaire italien, qui fait de tout objet pointu un talisman contre le mauvais sort. Il est toutefois plus vraisemblable que *baẓẓa* « menton en pointe » n'ait rien à faire avec le mha. ou pers. *bazze* « gain », et que le thème dont il procède doive être cherché ailleurs. Mais où ? *Baẓẓa* n'est pas indigène en Toscane, car, en ce cas, son double ẓ sonore postulerait une base avec un dị posttonique (cf. *mẹẓẓo* = mediu), soit un hypothétique *bádia, qui ne nous dit rien pour l'étymologie cherchée. Il faut donc supposer que *baẓẓa* est emprunté d'un idiome qui fournisse pour ce mot un thème ayant la signification de « menton en pointe ». Cet idiome pourrait être le romagnol (Mattioli), ou le vénitien, dans lesquels *baẓa* (dont le ẓ simple répond au double ẓ toscan) existe avec cette signification. Un emprunt du toscan au romagnol et surtout au vénitien n'a rien d'insolite, et le fait que Pantalon, le personnage si populaire de la comédie vénitienne, a le menton en pointe aura peut-être contribué à la fortune du mot. Or le ẓ vénitien, outre le ẓ sonore non latin, représente normalement soit un ị originaire, comme en *maẓo* « maju », *peẓo* « peju », etc., soit un ị secondaire issu de l'une des combinaisons suivantes : ǵị, *saẓo* « exagiu », *spiaẓa* « spiaggia » *sonẓa* « axungia », — -dị, *meẓo, poẓo, ẓago* « diaconu », — vị, *foẓa* « fovea », *greẓo* « greggio », *greẓar* « gravare », — ou enfin bị, *lonẓa* = *lumbea, *loẓa* = *laubja, *loẓar* « alloggiare » [1]. C'est à la dernière de ces combinaisons que doit appartenir le ẓ de *baẓa*, et, dans cette hypothèse, le mot remonterait à un lv. *bábia, qu'on trouve dans une inscription latine sous la forme masc. babbius, et qu'on a rapproché du babulus d'Apulée. On traduit généralement ces mots par stultus. Mais leur sens originaire doit être celui de « lippu », ainsi qu'il semble indiqué par les mots romans dérivés du même radical, fr. *babine, baboue*, prov. *baubo, bobo, bebo*, lyon. piém. *boba* « lippe, moue » (cf. allem. dial. *bāppe* « mufle »), et surtout par les mil. *babi, babbi* « museau, lèvre, mâchoire », arbed. *babi* « menton », *babjoṅ* « ayant le

1. De même en romagnol : *leẓ* « legem », *lonẓa, loẓa, alẓir, liẓir* « * leviariu », etc.

menton pointu ». On sait que les piém. *babi*, mil. *babbi*, valses. *bábbiu*, gén. *bággiu*, que Flechia a rapprochés de babulus, signifient « crapaud », et au figuré « stupide, laid ». On doit rapprocher de ces mots l'it. *bava*, l'esp. *baba*, le fr. *bave*, et leurs dérivés. Le radical commun est vraisemblablement la syllabe redoublée ba ba, qui est le premier son articulé sortant de la bouche des enfants de terres romanes. On peut facilement concevoir que ce son, produit par le rapprochement et l'ouverture presque simultanée et toute large des lèvres, ait suggéré les idées et les mots qu'on vient d'exposer, c'est-à-dire d'abord la grosse « lèvre », la « babine » et la « bave », et ensuite la « moue ou lèvre saillante », et enfin le « menton saillant ». Et comme ces mouvements ou conformations de la bouche n'ajoutent ordinairement rien d'agréable ni de spirituel à l'expression de la figure humaine, il n'est pas étonnant qu'on y ait attaché le sens de laideur et de stupidité, déjà contenu dans les lat. babulus baburrus, etc. et reproduit par les it. *bábbio*, *babbéo*, *baggéo*, *baggiano*, etc. Le crapaud dut peut-être son nom de *bábbiu*, *babi*, *bággiu*, etc. à sa forme peu attrayante et à son défaut de vivacité. Mais il se peut aussi qu'il ait été ainsi nommé pour son museau, ressemblant à un menton en pointe ou à une galoche.[1]

4. Une série intéressante de mots signifiant soit « grosse lèvre », soit « menton saillant », est basée sur un thème fém. supposé *beccea *beccia provenant de beccu « bec », avec le suffixe dimin. -ŭla. Cette provenance n'a rien d'extraordinaire, le rapport entre « grosse lèvre » ou « menton pointu » et « bec » étant aussi proche que possible (cf. borm. *bec* « menton »).

Les mots signifiant « grosse lèvre » sont : berg. *bézzola*, valtell. *bésciola*, borm. *béciola*. La forme simple, sans le suffixe diminutif, est représentée par le mant. *bessa*, dont le sens « fossette du menton », est sensiblement modifié ; mais l'esp. *bezo* et le port. *beiço* ont la signification des formes à suffixe diminutif, soit « grosse lèvre ».

Les mots avec le sens de « menton saillant » sont plus nombreux : mant. *béssola*, piém. *béssula*, valbross. *béppula*, canav. *béćula*, berg. *bissola*, et, avec un *s-* inorganique, romagn. *sbésola*, vén. *sbézzola*, vic. *sbéssola*, frioul. *sbézzule*. L'*i* de la forme bergamasque est peut-être dû à l'influence analogique de l'it. *pizzo*.

On pourrait s'étonner de ne pas rencontrer dans cette dernière série un représentant de la Lombardie occidentale. En effet il existe; mais son déguisement bizarre a empêché jusqu'ici de le reconnaître. Ce mot est le com. mil. *ġẹpa* « menton allongé et recourbé ». Il n'a pas échappé à l'attention de M. Salvioni, qui l'a fait remonter à un germ. *kliba, d'où l'aha. *klëp*, allem. mod. *klippe*, « écueil » (v. *Miscell. ling. Ascol.* 86). Je ne pense pas que cette explication puisse être admise. L'origine du mot lombard n'est pas germanique. En réalité *ġẹpa* est la métathèse de **bẹća*, forme simple du dimin. *bẹ́ćula*, etc. que nous avons trouvé, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans la région piémontaise et lombarde orientale avec le même sens de « menton pointu ». Nous avons dans *ġẹpa* une de ces métathèses dans lesquelles les explosives déplacées changent entre elles non seulement de place, mais de qualité en fait de sonorité. Les exemples de cette forme de métathèse ne sont pas fréquents, mais ils ne manquent pas. En voici quelques-uns : it. *grampa* et *branca*; frioul. *grampuce* et it. *brancuccia* « mainotte »; mant. *sangot* et *sandoć* « sanglot », déjà signalé par M. Salvioni; vér. [*b*]*rosco* et it. [*g*]*rospo* « crapaud »[1]; lim. *beco* = **ġepo* de *guespa* « vespa » (v. *Arch. Gl.* XV, 506; Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, IV, 668; Behrens, 81).

VIII

It. *tutto*, fr. *tout*.

L'esp. port. *todo* « tout » est notoirement le seul représentant phonétique du lat. tōtus. Le fr. *tout*, les prov. *tọt*, cat. *tot*, valsoan. *tott*, etc., doivent avoir pour thème tọttus, qui a dû exister dans le latin populaire, puisqu'il est blâmé par le grammairien Consentius, (v. Meyer-Lübke, *Gr.* I, § 547).

Mais l'it. *tutto*, comme le gén. *tūtu*, le lomb. et piém. *tütt*, lad. *tutt*, etc., postule une base avee un ū long. Les pluriels

1. Le mot *brosco* « crapaud » est dans l'alomb. de Bonvesin (*Tre Scritture*, vers. 835, 2047).

masc. lomb. *tüčč*, monf. *tičč*, piém. canav. *tüjt*, démontrent, d'autre part, que le double *t* de *tutto* répond à un groupe originaire -ct-. Comparez les plur. masc. it. *asciutti*, et lomb. *süčč*, monf. *sičč*, piém. *süjt*, avec le lat. sūcti. Le thème de l'it. *tutto* devrait donc être *tūctus, qu'on n'a encore découvert nulle part. En présence des tentatives malheureuses faites jusqu'ici pour résoudre ce problème, il est peut-être permis de hasarder une hypothèse de plus.

Une explication plausible nous semble fournie par le lat. tūticus = osque túvtiks = toutico « *publicus* », provenant du subst. aosq. touta « *populus, civitas* ». Le passage du sens de publicus à celui de totus n'a rien d'illogique, puisque l'un et l'autre mot ont la signification de collectivité ou totalité. Or, si l'on veut bien admettre que, dans le latin vulgaire, à côté de totus et avec le même sens, avait persisté le mot tūticus, passé, par métathèse réciproque, à *tūcitus, on aura dans cette forme, syncopée en *tūctus (comme ductus de *ducitus), la base qu'on cherche pour résoudre l'énigme de l'it. *tutto, tutti*, du plur. afr. *tuit*, et des autres formes semblables qui postulent dans le thème originaire un u radical long et un t précédé d'une consonne gutturale.

Quant au lv. tǫttus, indiqué ci-dessus comme base du fr. *tout*, du prov. *tǫt*, etc., M. Grœber l'a expliqué en le rapprochant d'un hypothétique *tottotus, forme redoublée comme l'it. *tututto* (v. *Arch. f. lat. Lex.* VI, 129). Peut-être est-t-il aussi aisé de considérer la forme du latin populaire comme un composé tōt[us + quŏ]tus ou tót[+quŏ]tus = tǫttu (cf. pour ces espèces de fusions Caix, *St.* p. 199); — ou bien encore de le faire procéder d'un adj. *tovtus (τωFτο), dérivé également de l'aosq. tovta. Le double t de tottus serait, dans cette dernière hypothèse, l'équivalent du groupe -vt- (cf. fr. *motte dette*).

C. NIGRA.

UN NOUVEAU MANUSCRIT

DU

PETIT JEAN DE SAINTRÉ

I

Le manuscrit du *Petit Jean de Saintré* que la Bibliothèque nationale vient d'avoir la bonne fortune d'acquérir à Londres avec un certain nombre d'autres[1] n'était pas tout à fait inconnu des érudits. Alors qu'il appartenait à Barrois, il avait été mentionné par Le Roux de Lincy[2] et par Vallet de Viriville[3], qui en avaient apprécié la valeur et l'intérêt. Ce volume en effet, qui porte des additions et corrections, fournit de nouveaux éléments à la classification des manuscrits de cet ouvrage d'Antoine de La Sale, dont l'œuvre tout entière attend encore le travail d'ensemble que nous ont fait espérer successivement MM. E. Gossart[4] et W. Söderhjelm[5], et que mérite si bien « l'initiateur au XVe siècle de la nouvelle française[6]. »

Les manuscrits de *Jean de Saintré*, signalés jusqu'ici en dehors

1. Ces mss. provenant d'Ashburnham-Place avaient passé par la bibliothèque de Barrois. Voy. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXII (1901), p. 311-2 et t. LXIII (1902), p. 26-7.

2. *Les Cent Nouvelles nouvelles*, t. I (1855), p. XXXIX, n. 3 (la première édition est de 1841).

3. *Nouvelle biographie générale*, t. XXIX (1859), col. 715, n. 1.

4. *Le Bibliophile belge*, 6e année (1871), p. 88.

5. *Antoine de La Sale et la légende du Tannhäuser* (*Mémoires de la Société néophilologique à Helsingfors*, t. II (1897), p. 101-67.

6. Voy. G. Paris, *Pietro Toldo, Contributo allo studio della novella francese* (*Journal des Savants*, 1895, tir. à p., p. 1).

de celui qui nous occupe, se partagent en deux groupes faciles à distinguer.

Le premier groupe, qui offre une rédaction plus courte et ne contient ni dédicace, ni lettre d'envoi, comprend 5 mss., les mss. de la Bibliothèque nationale fr. 19169 (anc. St.-Germ. fr. 1676)[1] et fr. 24379 (anc. Sorb. 445)[2], le ms. 9547 de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, le ms. Additional 11614 du Musée britannique[3] et le ms. Medic. Palat. 102 de la Bibliothèque Laurentienne à Florence[4].

Le deuxième groupe, dont le texte est plus développé, présente au commencement une dédicace adressée à Jean d'Anjou, duc de Calabre, et à la fin une lettre d'envoi pour le même prince, le tout accompagné de l'*Histoire de Floridam et Eluide*, dédiée par son auteur ou plutôt par son traducteur à Antoine de La Sale. De ce groupe font partie 3 mss., le ms. Cotton Nero D IX du Musée britannique[5], le ms. de la Bibliothèque nationale fr. 1506 (anc. fonds 7569)[6] et le ms. du Vatican Reg. 8967. Ces deux derniers mss. ont en outre comme partie commune une autre œuvre de La Sale, *Addition extraite des Chroniques de Flandre*.

---

1. *L'Hystoire et plaisante Cronicque du Petit Jean de Saintré* (éd. Guichard, 1843), p. XXIV.

2. *Ibid.*, p. XXV.

3. Ward, *Catalogue of Romances*, t. I (1838), p. 778. Ce ms., comme nous l'apprend aimablement M. J.-A. Herbert, du Musée britannique, a été acquis en 1839, avec plusieurs autres, du libraire Th. Thorpe, qui l'avait acheté en 1836 à la vente du Dr Adam Clarke (no L du Catalogue) et l'avait fait figurer dans deux catalogues de vente, en 1837 (vente Congreve, etc., no 1203) et en 1839 (vente Jamieson, no 588). La description du ms., telle qu'elle se présente dans ces deux derniers catalogues et sur la couverture même du ms., a reproduit le titre de l'ouvrage d'après l'édition de 1523 ; ce qui pourrait faire croire, mais à tort, que ce ms. contient, comme le *Nero*, l'histoire de *Floridam et Eluide* et l'*Extrait des Chroniques de Flandre*.

4. Bandini, *Suppl.* III, 296. Ce ms., qui a appartenu à la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, (*Bibl. prototyp. de Barrois*, nos 1268 et 1854), nous a été signalé par M. P. Meyer, qui a bien voulu aussi nous donner les quelques renseignements indispensables à son classement.

5. Ward, *loc. cit.*, p. 775.

6. Guichard, *loc. cit.*, p. XXIII.

7. E. Langlois, *Notices des mss. fr. et prov. de Rome* (1889), p. 80.

C'est à ce même groupe que se rattache le ms. Barrois, objet de cette notice, devenu aujourd'hui le n° 10057 des Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale. Ce beau volume, écrit sur papier en 1456 [1] et relié en velours rouge avec tranches dorées, mesure 282 millimètres de hauteur sur 120 millimètres de largeur; il compte 198 feuillets et renferme 3 parties différentes :

1° Fol. 1 r° à 1 v°. Dédicace : « [A] vous, tresexcellent et « trespuissant prince monseigneur Jehan d'Anjou, duc de « Calabre et de Lorraine, marchiz et marquis du Pont, et mon « tresredoubté seigneur, après mes treshumbles et tresobeis- « santes recommandacions, pour obeir a vos prieres qui me sont « entiers commandemens, me suis delicté a vous faire *quatre* « beaux traictiez en *deux* livres pour les porter plus aisiement :

« Dont ce premier parlera des amours de une dame des « belles cousines de France, sans aultre nom ne surnom nom- « mer, et du tresvaillant chevallier le sire de Saintré;

« Le deuxime sera des tresloyalles amours et trespiteuses « fins de messire Flouridan, chevallier, et de la tresbelle et « bonne damoiselle Eluyde, desquelz le livre dont l'ystoire est « translattée de lattin en françoiz ne les nomme point, fors que « l'ystoire ainssy que de mot a mot s'enssuit;

« Et la troizime hystoire sera une adicion que j'ay traicte « des Cronicques de Flandres, qui est tresbelle chose a veoir. »

Suivent sept lignes biffées que nous imprimons en petites capitales :

« ET LE DEUXIME LIVRE TRAICTERA DES TRESLOYALLES || AMOURS « DE MADAMOISELLE VYENNE D'ALLENÇON ET DE || PARIS DE ROUS- « SILLON, COMME LES PLUS MARTIRS D'AMOURS || QUE J'AYE LEU « NE OY DIRE, AUQUEL JE BESONGNE TANT || [fol. 1 v°] TANT « (*sic*) COMME JE PUIS, POUR OBEIR A VOS DICTES PRIERES, QUE || « ENTRE TOUS AULTRES SEIGNEURS, COMME DIT EST, ME SONT || « ENTIERS COMMANDEMENS. »

Il résulte de cette dédicace examinée dans son intégrité que l'auteur avait primitivement l'intention d'offrir à son seigneur et ancien élève, Louis d'Anjou, qui les lui avait demandés, *deux*

1. Sur cette date voy. plus loin, p. 533-534.

volumes. L'un, le seul qui ait jamais été exécuté, notre ms. Barrois, contenait trois ouvrages ou *traités* : *Jean de Saintré*, *Floridam et Eluide* et l'*Addition des Chroniques de Flandre*; l'autre, qui ne semble pas représenté par les mss. que nous avons pu connaître de cette œuvre[1], devait se composer d'un quatrième ouvrage, le roman de *Paris et Vienne*. Renonçant à écrire ou plutôt à récrire cette histoire, que Pierre de La Seppade avait déjà traduite du provençal[2] et qui, il nous en fait l'aveu, lui donnait fort à *besogner*, Antoine de La Sale biffa sur son premier volume la phrase qui en annonçait un second; mais il oublia d'effacer dans sa dédicace une ligne devenue inutile : *en deux livres pour les porter plus aisiement*; il négligea de plus de substituer *trois* à *quatre* devant les mots *beaux traictiez*, alors que le nombre de ces traités se trouvait diminué d'une unité par la suppression du second volume.

Ces erreurs furent reproduites par les copistes de deux des mss. du second groupe (qui tous trois dérivent plus ou moins directement, nous le montrerons plus loin, du ms. Barrois), le ms. fr. 1506[3] et le ms. du Vatican; elles seraient encore inexplicables sans la phrase biffée du ms. Barrois, que, bien entendu, les scribes des autres mss. se sont gardés de recopier. Le copiste du ms. Cottonien, plus intelligent, a gratté le mot *quatre* qu'il a remplacé par *deux*, et tout en laissant subsister le membre de phrase *en deux livres* etc., a cru plus logique de supprimer à la fin de son exemplaire le troisième *traité*, l'*Addition des Chroniques de Flandre*[4].

2° Fol. 1 v° à 178 r°. « ET PREMIEREMENT[5] l'ystoire de « madicte dame des belles cousines et de Saintré. [A]u temps

1. Bibl. nat. fr. 20044. Un autre ms. se trouve dans la Bibliothèque de M. Huth.

2. G. Baist, *Grundriss der romanischen Philologie* de Grœber, t. II, 2e partie, p. 439.

3. Les pièces qui dans le ms. fr. 1506 suivent l'*Addition* ne sauraient en aucune façon correspondre à ce qu'Antoine de La Sale entendait désigner par le mot *traictié*.

4. Ward, *loc. cit.*, p. 778.

5. Les mots imprimés en petites capitales sont écrits à l'encre rouge dans le manuscrit.

« du roy Jehan de France, filz aisné du roy Phlipe de Vallois, « estoit en sa court le seigneur de Pouilly en Thouraine..... « qui obiit anno Domini M° CCCLXVIII°, die XXV^a octobris « mensis, cujus anima in pace requiescat. Amen. Et ainsy « plaise a Dieu qu'il soit. » Après cette phrase un renvoi indique qu'il faut lire le passage suivant oublié par le copiste et recopié en marge, de la même écriture que celle du ms. : « DUQUEL sy « tresvaillant chevalier ay a pluseurs aultres vaillans et anciens « chevaliers et escuiers oy recorder que ceulz qui faisoient sa « sepulture trouverent ung petit escrignet ens lequel avoit ung « escript qui disoit : CY REPOSE LE CORPS DU PLUSVAILLANT « CHEVALIER DE FRANCE ET PLUS QUE POUR LORS SERA, duquel « plus ilz disent que ce plus se doit entendre le plusvaillant du « monde, ainssi que de son temps il fust. »

Les autres mss. du second groupe, du moins les deux dont nous avons eu connaissance [1], le ms. fr. 1506 et le ms. Cottonien [2], suivis par les différents éditeurs, ont été trompés par ce renvoi, et, déplaçant ce passage, qui dans les mss. du premier groupe [3] comme dans le ms. Barrois, vient après l'épitaphe latine, ils l'ont intercalé, avec quelques variantes, avant les mots *Doncques par amour de ses vaillances* (Guichard, p. 281, l. 31), supprimant les mots très importants qui se lisent dans le ms. Barrois : *et fut enterré en ladicte esglise.*

Le texte du roman de *Saintré* est rempli dans notre manuscrit d'additions et de corrections sur lesquelles nous reviendrons.

La série des rubriques de chapitres ne se présente pas dans les mss. aussi complète que dans les éditions, et le ms. Barrois entre autres nous rend témoins des tâtonnements qui ont présidé à leur établissement. Ces rubriques, en effet, qui n'existent pas dans une partie des mss. du premier groupe (fr. 19159 et 24379), et sont indiquées seulement par des blancs, à des inter-

---

1. La notice de M. Langlois ne donne pas le passage correspondant dans le ms. du Vatican ; elle ne renseigne pas non plus sur les rubriques.

2. Nous devons à l'aimable obligeance de notre confrère Eug. Déprez la copie et la collation d'un certain nombre de leçons des deux mss. de Londres.

3. Le ms. de Bruxelles, incomplet à la fin, cesse au fol. 189 v° avec les mots : *et de ma dame furent toulx et* (Guichard, p. 280, l. 18).

valles un peu plus restreints, dans le ms. de Bruxelles et dans le ms. Additional, ne commencent dans le ms. Barrois (fol. 74 v°), comme aussi dans les mss. fr. 1506 et Cottonien, qu'au chapitre (XLIe des éditions) intitulé : COMMENT ILZ SAILLENT DE LEURS PAVILLONS POUR FAIRE LEURS ARMES ; elles continuent ainsi jusqu'à la fin, à peu de chose près semblables à celles que donnent *toutes* les éditions, qui à cet égard n'ont fait que reproduire la première édition du roman, parue à Paris à la date du 15 mars 1517, c'est-à-dire 1518, chez Michel Le Noir. C'est évidemment cet imprimeur ou le copiste d'un ms. intermédiaire entre l'édition de 1518 et le ms. fr. 1506 (source de toutes les éditions gothiques et de l'édition Gueullette) qui a imaginé la numérotation des chapitres et ajouté au texte les rubriques des chapitres I à XL. Ces chapitres jusqu'au XXVIIIe (ms. Barrois, fol. 58 v°) ne sont en effet séparés, en alinéas, dans les mss. du second groupe que par les mots L'ACTEUR, MA DAME, LA DAME, SAINTRÉ, etc., destinés à indiquer, souvent fautivement, que l'auteur ou tel ou tel personnage prend la parole. Avec le chapitre XXVIII commencent dans ces mss. quelques tentatives timides pour établir des titres de chapitres : L'ACTEUR SUR LE PARTEMENT DE SAINTRÉ; puis au chapitre XXXI (ms. Barrois, fol. 62 v°) : L'ACTEUR DE L'ENTREE A BARCELONNE, etc. Enfin, comme nous l'avons vu, à partir du chapitre XLI, la série des rubriques prend assez de développement dans les mss. du second groupe pour être adoptée par le premier éditeur, qui compose alors pour les 40 premiers chapitres des rubriques faisant souvent double emploi (du chapitre XXVIII au chapitre XL) avec les titres très écourtés donnés par les mss., titres qu'il conserve quand même en sous-titres. Une nouvelle édition de *Saintré* devra faire disparaître ces anomalies, respectées même par Guichard, et naturellement par Hellény [1].

3° Lettre d'envoi à Jean d'Anjou, duc de Calabre. Fol. 178 r° à 178 v° : « Ores, treshault, excellent et puissant prince « et mon tresredoubté seigneur..... pour acomplir vostrez

1. Paris, Sauvaître, 1890. Pour cette édition, reproduction presque servile de celle de Guichard, l'auteur n'a pas même vu les mss. de la Bibliothèque nationale qu'il cite : il leur donne la cote qu'ils portaient en 1843 lors de la publication de Guichard.

« prieres qui entre tous les seigneurs me sont entiers comman-
« demens, j'ay fait cest livre dit Saintré, que en façon de unez
« lettres je vous envoye, suppliant que le prenez en gré. [ET DU
« REGARD DE L'AUTRE YSTOIRE DE PARIS ET DE VYENNE, J'AY
« ESPOIR EN DIEU QUE BRIEFMENT VOUS LE AVREZ, ET][1]. Et sur
« ce pour le present, mon tresredoubté seigneur, aultre ne
« vous escrips fors que sy treshumblement que je sçay et puis
« me recommande a vostre tresbonne et desiree grace ou que
« je soye, et prie le Dieu des Dieux qu'il vous doint entiere
« joye de trestous voz desirs. Escript au Chasteller sur Oize, le
« VIe jour de mars, l'an de Nostre Seigneur mil quatre cens
« cincquante et cincq. »

Cette lettre d'envoi a cela de particulier qu'elle mentionne une fois encore le roman de *Paris et Vienne* qui devait former un second volume destiné à Jean de Calabre ; elle est datée du Châtelet-sur-Oise, 6 mars 1455, c'est-à-dire 1456. Cette date, déjà signalée pour le ms. Cottonien[2] et le ms. du Vatican[3], fait remonter quelque peu en arrière l'année de la composition de *Saintré*, que nous croyons plus lointaine encore, mais que les éditions fixent en 1459 sur la foi du ms. fr. 1506. Ce ms., de plus, mentionne Genappe en Brabant au lieu du Châtelet-sur-Oise.

En 1456 Antoine de La Sale avait depuis plus de huit ans quitté la maison d'Anjou[4] pour entrer au service de Louis de Luxembourg, propriétaire du Châtelet-sur-Oise[5]. Ce domaine, — le seul, avec celui de La Fère, que Marie de Coucy eut gardé de tous ses biens, vendus au duc d'Orléans en 1400, après la mort de son mari Henri de Bar[6], — était échu en 1435 à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, par son mariage

---

1. Le passage placé entre crochets et imprimé en petites capitales est biffé dans le ms. Barrois.

2. Dans ce ms. la date est fautive et se lit MIL CCCC CINQ par suite de l'oubli du mot CINCQUANTE (Ward, *loc. cit.*, p. 778).

3. Langlois, *loc. cit.*, p. 80.

4. Gossart, *loc. cit.*, p. 13.

5. *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, éd. Douët-d'Arcq, t. VI (1862), p. 81.

6. Jarry, *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans* (1889), p. 241.

avec Jeanne de Bar, petite-fille de Marie de Coucy. C'est là que La Sale écrivait en 1451 (20 octobre)[1] son livre de *la Sale*, analysé autrefois en partie par Legrand d'Aussy[2] et étudié depuis par M. Gossart, qui y a trouvé de nouveaux détails biographiques sur son auteur[3]; c'est de là qu'il se proposait d'envoyer au duc de Calabre un exemplaire de son roman de *Saintré*.

4° Fol. 179 r° à 191 r° : « *Cy commence la trespiteuse histoire* « *de messire Floridan, chevallier, et de la tresbonne et vertueuse* « *damoiselle Elluide et leurs trespiteuses fins*. Les haulz et coraigeux « fais des nobles et vertueuses personnes sont dignes de estre « racontez et escripz..... et pour ce que vous, noble homme et « bien renommé, Anthoine de La Salle, escuier, avez tousjours « prins plaisir et dès le temps de vostre florie jonesse vous estes « delicté a lirre, aussi a escripre, histoires honnorables, ouquel « exercice en continuant vous perseverez de jour en jour sans « quelque interrupcion, je, Rasse de Brunhamel, après ce que « [a] vostre demande et peticion j'ay fait et achievé, ja soit ce « que tresrudement, le *Petit Nupcial*, traictant des mariages « selon les decrez et les lois, etc., j'ay voullu en vostre faveur « et contemplacion registrer et escripre par lettres et en cler « françoiz une chose nouvelle faicte n'a gaires par adventure « piteuse. C'est l'istoire de une noble josne damoiselle nommée « Elluide, digne de venir avec les femmes trescleres en con- « gnoissance publicque, de laquelle fait mencion soubz assez « compendieuse briefveté maistre Nicolle de Clamenges, « notable orateur, en unes de ses epistles en stille tres- « autenticque.....

« Est assavoir doncques que es fins de France fust uns riches « et puissant chevalier.....

« (*fin*).....veu et consideré qu'il avoit espandu et arrousé en « sa florie jonesse son virginal coraige d'amour de celle conti- « nence et si grant purté. Et cy donrray fin a cest livret des « trois histoires.

---

1. Ms. de Bruxelles 9287. Un autre ms., n° 10959, est daté de Bruxelles, 1er juin 1461.

2. *Notices et extraits des mss.*, t. V, p. 392-7.

3. E. Gossart, *Le Bibliophile belge*, 6e année (1871), p. 5-17, 45-56, 77-88.

« Ores, mon tresredoubté seigneur, sy treshumblement que « je sçay et puis a joinctes mains vous requier et supplie que « prenez en gré du simple et povre mercier la simple et povre « mercerie et du povre servant la bonne voullonté, en moy « tousdis offrant aux loyaulz et tresdesirez services de tous « voz commandemens, et ce scet le Dieu des Dieux, qui vous « esliesse comme vous le desirez! »

L'histoire de *Floridam et Eluide* (et non *Ellvide* ou *Ellinde*), empruntée à un texte très court de Nicolas de Clamanges[1], puis délayée par son traducteur, est devenue sous la plume élégante d'Antoine de La Sale la 98e des *Cent Nouvelles nouvelles*[2], recueil dont on ne peut lui contester la paternité après le travail de M. Stern[3], non plus que celle des *Quinze joies de mariage* après les rapprochements faits par M. Gossart[4]. Des *Cent Nouvelles nouvelles* elle a passé dans le *Novellino* de Masuccio (nov. 31), comme l'a démontré M. G. Paris[5], puis dans les *Ducento novelle* de Malespini (nov. 58), sous le titre de *Il Cavaliere e la Donzella*[6].

Le traducteur qui a dédié son œuvre à Antoine de La Sale a été jusqu'ici connu sous le nom de Rasse de *Brinchamel*, par suite d'une mauvaise lecture de copiste qui se trouve dans tous les mss. dérivés du ms. Barrois, et s'est répandue dans les éditions[7] et dans la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine, devenu ainsi son parrain littéraire. Le ms. Barrois donne la vraie

---

1. La Monnoye dans la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine (t. III, p. 697) et après lui Ward (*loc. cit.*, p. 782) renvoient pour ce texte au *Supplementum Patrum* du Père augustin Jacques Hommey (Paris, 1685), p. 508.

2. Cette nouvelle, qui dans le ms. de Glasgow suivi par Th. Wright pour son édition est attribuée à l'ACTEUR, est donnée dans les éditions précédentes comme l'œuvre de *Lebreton*, que Le Roux de Lincy identifie avec Roulant le Breton, roi d'armes d'Artois.

3. *Versuch über Antoine de La Sale*, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. XLVI, p. 149. Voy. aussi G. Paris, *loc. cit.*, p. 5, n. 1.

4. *Loc. cit.*, p. 83-6.

5. *Loc. cit.*, p. 7-9.

6. La Monnoye dans La Croix du Maine, *loc. cit.*, p. 697; Le Roux de Lincy, *Les Cent Nouvelles nouvelles*, t. II (1855), p. 377.

7. Toutes les éditions gothiques et celle de Gueullette publient le roman de *Floridam et Eluide* divisé en 5 chapitres.

leçon, qui est « Rasse de *Brunhamel* », sans aucun doute possible. Les quatre jambages qui forment l'*u* et l'*n* sont parfaitement nets ; le premier n'est pas accentué comme le sont les *i* du ms., et le quatrième, bien séparé de l'*h*, n'a point à sa partie supérieure le crochet destiné à former avec cette lettre la ligature *ch* ; le mot doit donc se lire *Brunhamel*. C'est du reste le nom d'une petite localité de Picardie[1] ; *Brinchamel* à l'inverse n'est mentionné dans aucun dictionnaire géographique.

Ce Rasse de Brunhamel, outre sa traduction de *Floridam et Elluide*, a composé aussi, comme il nous le dit, à la requête d'Antoine de La Sale, un *Petit Nuptial*, sorte de traité juridique sur le mariage. Formons des vœux pour que le ms. de ce traité se retrouve et vienne confirmer la correction que nous proposons pour le nom de son auteur.

5° Fol. 192 r° à 198 r° : « *Adicion extraicte des Croniques de « Flandres, qui est tresbelle chose.* Je trœuve, entre les aultres « tresmerveilleuses battailles et estranges rebellions que la plus « grant partie des communs de Flandres et d'Artoiz firent « contre le roy et le conte de Flandres en l'an de Nostre Sei- « gneur mil trois cent XL, que le roy Phelippe d'icellui temps « avoit ordonné au duc de Bourgogne et au conte d'Armignac « que pour quelconques requestes des ennemis leurs per- « sonnes especialement ne saillissent hors des portes de la ville « de Saint Omer, qui françoize estoit. Sy advint que messire « Robert d'Artoiz, qui rebelle estoit et angloiz, a tresgrande « puissance de gens d'armes et des communes de Flandres, de « Henault et d'Artoiz, vint devant Saint Omer, qui estoient « cincquante et cinq mil combatans par compte fait, sans les « cappitaines et gens d'armes, presenter la battaille aux « ducz et contes dessusdiz. Le duc, qui du roy especialement « avoit le commandement de non saillir, ainssy que dit est, « fust tresdolant ; lors appella le conte d'Armignac.....

« (*fin*)..... les vaisseaux par mer vindrent pour retourner le « roy en Engleterre. Lors il prist congiet et remercia tous les « seigneurs qui l'avoient servy.

---

1. Les dictionnaires de Bescherelle et de Girault de Saint-Fargeau ont la notation *Brunhamel* ; ceux de Joanne et de l'administration des Postes ont adopté sous l'influence de la prononciation l'orthographe fautive *Brunehamel*.

« Et cy donrray fin ad ce que j'ay traict des dictes cronicques « a cause des deux lettres et de la paix, car le surplus, ou sont « de tresbelles et grans choses, porra on veoir la qui vouldra, « etc. »

On lit ensuite au bas du feuillet, de la main du copiste : « Vostre treshumble et tresobeissant serviteur || Antoine de La « Sale. »

La signature de MARIE DE LUXEMBOURG se montre aussi sur ce même feuillet.

Antoine de La Sale nous dit qu'il a extrait des *Chroniques de Flandre* ces quelques pages d'*Addition*[1], destinées sans doute, comme le suppose Hellény[2], à compléter son manuscrit et à en remplir les derniers feuillets; il trouvait un intérêt tout particulier aux lettres échangées en juillet 1340 entre Édouard III et Philippe de Valois, ainsi qu'aux clauses de la trêve d'Esplechin, conclue à cette époque par l'entremise de la comtesse de Hainaut, Jeanne de Valois. Le récit qu'il nous donne est bien en effet le même que celui des *Istore et croniques de Flandres* publiées par Kervyn de Lettenhove[3]. On remarque parfois, il est vrai, une suppression, une addition, une interversion de paragraphes; mais les deux textes restent pareils, et La Sale ne fait véritablement œuvre d'auteur que dans les quelques lignes de préambule, jusqu'aux mots : *lors appella le conte d'Armignac.*

Les corrections au texte de *Saintré* tenues continuellement à jour par La Sale sur notre ms. (nous le ferons voir plus loin) montrent que ce ms. est resté entre les mains de l'auteur jusqu'à son dernier jour. La signature de Marie de Luxembourg, petite-fille de Louis de Luxembourg, qu'on y lit au dernier feuillet, prouve que ce volume était devenu la propriété du comte de Saint-Pol à la mort d'Antoine de La Sale, lequel par conséquent à ce moment (vers 1462[4]) était encore au service de la maison de Luxembourg.

---

1. L'*Addition* a été publiée dans toutes les éditions gothiques et par Gueullette; elle y est divisée en 5 chapitres.
2. *Loc. cit.*, p. XVI.
3. T. I (1879), p. 389-99.
4. G. Paris, *loc. cit.*, p. 5.

II

Les mss. aujourd'hui connus de *Saintré*, y compris le ms. Barrois, sont, nous l'avons vu, au nombre de neuf; nous les désignons par les lettres suivantes :

1er GROUPE	2e GROUPE
A. — B. N. fr. 19169.	F. — B. N. nouv. acq. fr. 10057.
B. — B. N. fr. 24379.	G. — Vatican Reg. 896.
C. — Mus. brit. Addit. 11614.	H. — Mus. brit. Cotton Nero D IX.
D. — Bruxelles 9547.	I. — B. N. fr. 1506.
E. — Laur. Med. Pal. 102.	

Ces neuf mss., qui, de prime abord, se distinguent en deux groupes dont le second seul possède une dédicace et un épilogue daté, présentent entre eux bien d'autres différences et rapprochements qui les subdivisent en familles[1]. Leur classification apparaît nettement de l'examen des *additions* et *corrections* que porte le ms. F (notre ms. Barrois). Ces *additions* et *corrections* qui, par leur nature même, ne peuvent émaner que de l'auteur ou d'un scribe écrivant sous sa direction, permettent en effet de reconstituer la filière des divers remaniements qu'Antoine de La Sale a fait subir à son texte, qu'il cherchait toujours à améliorer.

Prenons comme exemple dans les mss. A (fol. 73) et B (fol. 29), qui offrent la plus ancienne rédaction, le passage qui correspond à la p. 86 de l'édition Guichard, l. 8 à 18 : « Mais « j'en... departirent. » Nous lisons dans ces mss. : « Mais je trou- « verai bien la maniere couvertement, car je le diray a ma dame, « qui vous en pryera. — Vostre plaisir soit fait, dist Saintré. « Et ainsi prindrent congié de l'un a l'autre, a tresgrans soup- « pirs et tresamoureux baisiers. »

1. Nous laissons en dehors de cette discussion le ms. E (Laurent. Med. Pal. 102), que nous n'avons connu que tardivement et par suite très incomplètement. D'un passage de ce ms. dont nous devons la communication à l'obligeance de M. P. Meyer (fol. dxj ; Guichard, p. 75), il résulte clairement qu'il appartient à la même famille que C et D. Les raisonnements que nous suggèrent ces deux mss. sont applicables aussi au ms. E.

Le texte change et s'allonge dans les mss. C (fol. 44) et D (fol. 56) : « Mais je trouveray bien honnestement la *fortune*[1], « car je le dirai par bonne fachon a ma dame,qui vous en « priera. — Or bien, dist Saintré *a ma dame*, ma dame, d'ores « en avant je suis tout prest quant seroit vostre bon plaisir, « car il me semble que le plus tost est le meilleur. Je pensse « [que] orres Leseignem le herault soit la, et se par aventure, « pour moi delivrer, je le *trouveray* sur le chemin. Lors prin- « drent le jour de partir au quinzisme jour de jullet. *Lors* l'un « a l'autre a grans souspirs et tresamoureux baisiers se depar- « tirent *de enssamble*. »

Voyons comment La Sale a corrigé ce passage, qu'il avait tout d'abord fait transcrire tel quel dans le ms. F (fol. 53 v°). Il a gratté le mot *fortune* pour le remplacer par le mot *façon*; il a biffé les mots *a ma dame*; il a gratté *trouveray* pour le remplacer par *devroye* et a ajouté *trouver* après *chemin*; il a biffé le second *Lors* qu'il a remplacé par *Et a ces parrolles*; enfin il a biffé *de enssamble*.

Le texte devient alors, après quelques autres changements postérieurs (*bonne maniere*, au lieu de *bonne façon*, qui faisait répétition; *brief*, au lieu de *tost*; *rencontrer*, au lieu de *trouver*, etc.) celui des mss. G, H et I, représenté assez exactement par les éditions Guichard et Hellény : « Mais j'en trouveray bien « honnestement la façon, car je le dirai par bonne maniere a « ma dame, qui vous en priera. — Or bien, dist Saintré, ma « dame, je suis tout prest d'ores en avant, quant seroit vostre « bon plaisir, car il me semble que le plus brief est le meilleur; « je pense que ores Lusignen le herault soit la, et se par advan- « ture, pour moi delivrer, je [le] debvroie sur mon chemin ren- « contrer. Lors prindrent le jour de partement au quinzisme « jour du prochain moys de juillet ensuyvant. A ces parolles « l'ung de l'autre a tresgrans souspirs et tresamoureux baisers « se departirent. »

Un autre passage, qui est identique dans les quatre mss. A, B, C et D, montre que, malgré la date qu'il porte (1455 =

1. Les leçons imprimées en italique sont celles que le ms. F a changées dans une troisième rédaction; voy. plus bas.

1456)[1], le ms. H dérivant de F a été copié postérieurement au ms. I daté de 1459, qui en provient aussi.

La leçon commune aux quatre mss. est en effet la suivante (cf. Guichard, p. 11, l. 2-4) : « Mais de ce si trescrueulx con-« gié le povre Saintré, qui ne pensoit pas moins que en estre « deshonnouré, se print merveilleusement a plourer. » C'est aussi la leçon qui existait dans le texte primitif non corrigé du ms. F (fol. 6 r°), à cette différence près qu'elle se terminait par une interversion : *a plourer tresmerveilleusement* ; c'est enfin celle qui a pénétré dans le ms. I (fol. 7 r°), avec la variante *a tresgraveusement parler*, que Guichard a cru devoir remplacer par un emprunt fait aux mss. A et B.

Postérieurement à la confection du ms. I (1459), l'auteur introduisit d'assez notables corrections dans ce passage, qui, après plusieurs grattages, surcharges et biffages devint : « Et « quant le povre Saintré entent de ma dame son trescrueulx « congié, laz ! ne penssa que de estre deshonnoré ; lors se prist « a tresaigrement plourer. » Ce texte est celui qu'avec une variante (*tresgrievement* au lieu de *tresaigrement*) donne le ms. H[2], preuve que le copiste de ce ms., quoique écrivant *après* 1459, n'en a pas moins transcrit servilement la date (1455) que portait l'original qu'il avait sous les yeux.

Les corrections du ms. F ne se sont pas arrêtées là ; et postérieurement à l'établissement du ms. H, La Sale a remanié encore sa rédaction en y ajoutant un membre de phrase : « que de estre « *mort ou a toujours mais* deshonnoré ». Les mots que nous mettons en italique ne figurent dans aucun autre ms. et devront prendre place, avec quelques autres additions offertes par le ms. F, dans une nouvelle édition de *Saintré*.

Un troisième et dernier exemple servira à éclairer la filiation de nos manuscrits. Le passage qui se trouve dans l'édition Guichard (p. 96, l. 27 à p. 97, l. 3) : « Herault que vous estes... « il est vray que je suis envoyé », se lit dans les mss. A (fol. 80 v°) et B (fol. 32 r°) : « Il me semble que vous estes hirault

1. En réalité la date dans ce ms. se lit MIL CCCC CINQ ; le copiste a oublié le mot CINQUANTE avant CINQ.

2. Ce que nous disons du ms. H doit s'entendre très probablement du ms. G, daté aussi de 1455 (1456), sur lequel nous manquons de renseignements.

« estrangier, a la cotte d'armes que portés, et que venez pour « quelque fait d'armes. Se ainsy est, je vous prye que le me « dictes. — Et je lui respondi : Monseigneur, je suis pour- « sieuant; et quant au sourplus, monseigneur, il est vrai que « je suis envoyé... » Ce texte se modifie dans les mss. C et D : « Herault que vous estes, au semblant de la cotte d'armes ves- « tue que vous portés, me semble que estes estraungier; et se « ainsi est, je vous prie que me le dictes. — Monseigneur, di je, « premier ne suis que poursieuant de mon souverain seigneur « le roi de France, et au porter de ceste cotte d'armes ainsi de « coste le poés veoir; et suis nommé Lisignen le Poursieuant. « Et quant au surplus, monseigneur, il est vray que je suis « envoyé... »

Le texte est identique dans la première rédaction du ms. F (fol. 60), sauf qu'elle ajoute après *estraungier* la phrase suivante : *et que venez en ceste court du roy pour quelque fait d'armes*. La leçon tout entière a été postérieurement biffée et remplacée ainsi : « Herault que vous estes au semblant de la cotte d'armes « vestue que vous portez, comment est vostre nom ? — Mon- « seigneur, di je, mon nom d'office est Roy d'armes d'Anjou, « de Toroyne et du Mayne. — Alors il me dist : Roy d'armes, « vous soyés le bienvenu ! Il me semble que venez en ceste « court du roy pour quelque fait d'armes; et se ainsi est, je « vous prie que le me desclerés. — Monseigneur, dis je, il est « vray que je suis envoyé... » C'est la version qui à très peu de chose près a passé dans les mss. G, H et I, puis dans les éditions.

Des trois passages que nous venons d'examiner dans les différents mss., et dont le nombre pourrait être très augmenté, il résulte que les mss. A et B ne sont pas, comme l'a dit Guichard (*Introduction*, p. XXIV-V), des *abrégés* de l'original, mais qu'au contraire, écrits antérieurement à 1456, ils représentent la rédaction la plus voisine du texte primitif, qui d'abord s'est modifié et allongé dans les mss. C, D et E, puis a subi (en 1456) dans le ms. F (manuscrit resté entre les mains de l'auteur) un travail de remaniements successifs auquel nous assistons en lisant sous les ratures ou en surcharge les leçons qui l'une après l'autre ont été adoptées et qui ont passé soit dans le ms. I (1459), soit dans les mss. G et H (postérieurs à I malgré leur date),

suivant le moment où elles se sont produites. Ajoutons que le ms. F contient aussi, en assez petit nombre du reste, des corrections et des additions qui ne se retrouvent nulle part ailleurs, comme ce membre de phrase que nous avons cité plus haut (p. 540), donnant ainsi le dernier état du texte d'Antoine de La Sale [1].

Une autre série de notes insérées dans le ms. F, d'une petite écriture fine et pointue que nous voudrions pouvoir attribuer sûrement à La Sale lui-même, sont purement calligraphiques. Elles se rapportent à la division de l'ouvrage en paragraphes, à la *rubrication* de certains passages, enfin à tout changement pouvant matériellement améliorer le ms., dont l'exécution initiale ne semble pas avoir satisfait l'auteur, qui pour cette raison sans doute a renoncé à l'offrir à Jean d'Anjou et l'a gardé par devers lui pour recevoir les corrections qu'il jugerait nécessaires et pour servir de ms. type aux copies qu'il en ferait faire.

Citons comme exemples quelques-unes de ces notes marginales :

Fol. 1 r° (Guichard, p. XXIII, l. 14), avant *le deuxiesme*, on lit : *Commenssement de chappitre.*

Fol. 2 r° (Guichard, p. 5, l. 13), après *chasteté*, on lit : *mettre commensser* (sic) *en ligne ceste allegacion et de lettre vermeille* (la phrase *Et de..... chapitre* est soulignée).

Fol. 2 v° (Guichard, p. 5, l. 15), avant *Honnoure*, on lit : *et aussy en ligne la sentence et en letre noire qui commensse : Honneure les.*

Fol. 3 r° (Guichard, p. 5, l. 28), avant *Ille*, on lit : *en chief de letre vermeille* (les deux vers de Virgile *Ille meos..... sepulcro* sont soulignés en rouge).

Ce genre d'indications, dont il n'a du reste était tenu aucun compte dans les mss. G, H et I, disparaît à partir du fol. 30 v° et se montre de nouveau vers la fin du manuscrit.

Fol. 167 v° (Guichard, p. 263, l, 10), avant *Helas!* on lit : *commenssement de chappitre.*

Il cesse définitivement au fol. 177 r°.

---

1. Voy. aussi p. 531 le membre de phrase négligé par les copistes des mss. du second groupe, trompés par un renvoi du ms. F.

Les titres des chapitres, nous l'avons déjà dit (p. 531-532), commencent au fol. 58 v° de façon indécise et ne deviennent réguliers, écrits dès lors en rouge, qu'à partir du fol. 62 r°, avec le chapitre XLI des éditions. Les autres mss. du second groupe se comportent de même.

Les observations qui précèdent, d'autres qui se pourraient facilement faire sur les rapports des mss. A et B, C, D et E permettent d'établir pour la filiation des neuf mss. de *Saintré* le tableau suivant, où la lettre O représente le ms. original et les lettres *a*, *b* et *x* des mss. intermédiaires nécessaires au classement.

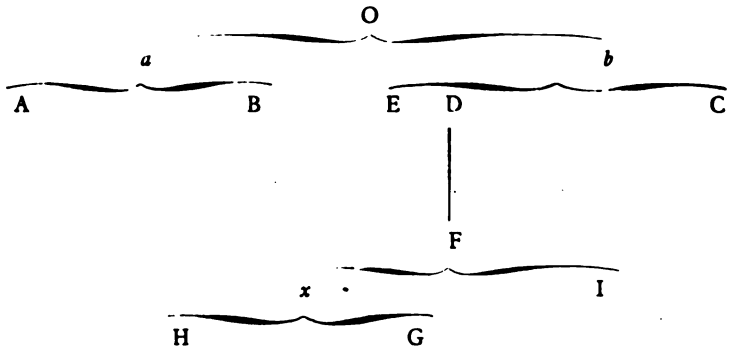

C'est le ms. I (Bibl. nat., fr. 1506), daté de 1459, qui a servi de base à toutes les éditions gothiques. Ces éditions sont au nombre de quatre : la première chez Michel Le Noir, du 15 mars 1517 (1518) ; la seconde chez Jehan Trepperel, *sans date*, que Brunet s'accuse d'avoir datée de 1528 ; la troisième chez Philippe Le Noir, du 20 juin 1523 ; la dernière chez Jean Bonfons, du 5 mai 1553. Guichard (p. XXVI) et d'après lui Hellény (p. XVIII) citent une édition de 1520 inconnue à Brunet, distinguent à tort une édition de 1528 et une autre *sans date* de Jean Trepperel, qui doivent se confondre, enfin donnent à celle de Jean Bonfons la date de 1533 au lieu de 1553.

En 1724, Gueullette publie une nouvelle édition [1] qui n'est que la reproduction de celle de 1523 : l'éditeur nous le dit lui-même et nous renseigne sur le prix (104 livres) qu'a coûté l'exemplaire envoyé à l'impression. C'est d'après cette édition que le comte de Tressan fait le rajeunissement du roman qui est réimprimé plusieurs fois à la fin du XVIIIe siècle et sert de base à l'analyse de Louandre [2].

La maison Didot en 1830 met au jour une nouvelle édition imprimée en caractères gothiques et établie par les soins de Lami-Denozan d'après trois mss. de la Bibliothèque royale et les éditions de 1518 et de 1553 (voy. Guichard, p. XXVI-XXVII).

J. M. Guichard donne à son tour, en 1843 [3], une édition d'après le texte du ms. I, corrigé au besoin par A et B et par l'édition de 1518. Cette édition, faite avec soin, mais pour laquelle l'éditeur, faute d'autres points de comparaison, n'a pu se rendre exactement compte de la valeur respective des trois mss. qu'il a utilisés, marque un grand progrès sur les précédentes [4]. Celle d'Hellény, comme nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le constater au cours de cet article, n'est que la copie de celle de Guichard.

---

1. Paris, 3 vol. petit in-8.

2. *Chefs-d'œuvre des conteurs français*, 1re partie (1875), p. 126-78.

3. Paris, Gosselin, in-8.

4. Les mss. A et B, représentant la première rédaction et utilisés par Guichard pour rectifier le ms. I, sont souvent fautifs. On lit en effet dans l'édition Guichard (p. 11, l. 33-4) : *qu'il fuyoit comme le venin*. Cette leçon, où l'éditeur a ajouté d'après les mss. A et B les mots *comme le venin* qui manquent dans le ms. I, doit se lire d'après le ms. F : *qu'il fuyoit comme l'enemi* (c'est-à-dire comme le diable) ; le ms. F a littéralement *lanemi*.

Dans un autre passage (édit. p. 129, l. 19-21), Guichard a cru devoir abandonner le texte du ms. I pour adopter une rédaction à peu près semblable à celle que présentent les mss. A et B : [*Messire Arnault de Pareilles lui envoya...*] *et encores ung turc, sa femme et ses enfans, tresgrands, en forme d'ymaige, ouvrez tresrichement de fil d'or et de soye*. La bonne leçon, qui relate le don réel de personnes vivantes traitées en esclaves (fait qui n'est pas rare au moyen âge surtout, quand il s'agit d'individus non chrétiens), est offerte par les mss. F et I ; elle aurait dû être conservée : *et encore un turc, sa femme et leurs enfans, tresgrans ouvriers de fil d'or et de soyes*.

III

Après avoir étudié le ms. Barrois dans ses rapports avec les autres mss. de *Saintré*, il convient de dire quelques mots du roman lui-même et des deux principaux personnages qui en sont les héros, Jean de Saintré et la Dame des Belles Cousines. Ce qui frappe tout d'abord dans l'ouvrage d'Antoine de La Sale, c'est, comme l'a très judicieusement remarqué M. Gossart, en même temps que Kervyn de Lettenhove[1], la dualité de son intrigue et le contraste qui existe entre les amours grossières et sensuelles, tant soit peu ridicules, de la Dame avec damp Abbé (à la fin du livre) et ses premières amours si fraîches, si élégantes et si courtoises avec Jean de Saintré, amours qu'on a voulu comparer à celles de Chérubin et de sa belle marraine[2]; à tort, pensons-nous, car autant le page de Beaumarchais est audacieux, avisé, troublant même en face de la comtesse qui se défend un peu de l'aimer, autant Saintré se montre réservé, timide, naïf aussi devant les invites taquines et provocantes de la Dame des Belles Cousines. Ce contraste, M. Gossart l'explique par ces quelques mots : « Le « roman commencé pour l'instruction du duc de Calabre, le fils « du chevaleresque René, se termine comme un conte fait pour égayer Louis XI[3]. » Autrement dit, La Sale, qui avait en 1448 quitté le service de la famille d'Anjou pour suivre Louis de Luxembourg et s'attacher à ses enfants, n'achevait son livre que plus tard, à la cour de Brabant, auprès du Dauphin réfugié dans les états du duc de Bourgogne. Le malheur est que le Dauphin ne quitta le Dauphiné pour se rendre auprès de Philippe le Bon que le 30 août 1456[4], et que par contre dès le 6 mars 1456 *au moins*, comme le prouve la date du ms. Barrois, le *Petit Jean de Saintré* était déjà écrit jusqu'à la dernière ligne.

1. *Œuvres de Froissart, Chroniques*, t. I[a] (1870), p. 448-450.
2. Guichard, p. XI.
3. *Loc. cit.*, p. 15.
4. G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. VI (1891), p. 89.

D'autre part, pour fixer la date à laquelle La Sale a commencé son roman, il nous faut rechercher quel est le véritable auteur d'un ouvrage attribué souvent à Georges Chastellain, le *Livre des faits de Jacques de Lalaing* [1]. Ce livre, destiné à célébrer la vie héroïque de Jacques de Lalaing, *le bon chevalier*, a été composé sur l'ordre de Guillaume de Lalaing, son père, principalement d'après des notes à lui remises par les hérauts d'armes Charolais et Toison d'or, témoins des exploits de son fils. C'est ce qui nous est déclaré de la façon la plus positive dans le prologue que Toison d'or, autrement dit Le Fèvre de Saint-Remi, a placé en tête des *Mémoires* adressés par lui à Guillaume de Lalaing et conservés aujourd'hui dans deux mss. de la Bibliothèque nationale (nouv. acq. fr. 1167 et 10054), que nous désignons par les lettres M^1 et M^2. De ces deux mss. l'un (M^1) n'est entré à la Bibliothèque nationale qu'en 1879 [2]; l'autre (anc. 8417), jadis consulté par Buchon, avait disparu [3] et vient très heureusement de nous revenir en même temps que le ms. Barrois, objet de cette notice [4]. Voici ce prologue, donné d'après M^1 (fol. 68 r°) [5] :

« A monseigneur de Lalain. Mon treshonoré et doubté « seigneur, après toutes recommandacions premises, je vous « envoye et rescrips certaines memoires des haulz et loables « faiz d'armes que fist en champ cloz feu de bonne memoire « vostre filz messire Jacques de Lalain au temps de son jeune « aige, et qui pour sa doloreuse mort n'ont gueres duré, et « laisse a escripre les nobles faiz et emprinses d'armes qu'il a « faiz avecques son souverain et naturel prince monseigneur « le duc de Bourgogne et de Brabant, et de ses guerres de « Flandres, lesquelz nobles faiz, comme raison est, seront mis « es croniques qui seront faictes; lesquelles memoires je vous « envoye, vous suppliant qu'il vous plaise moy pardonner se

1. Publié en dernier lieu par Kervyn de Lettenhove dans les *Œuvres de Georges Chastellain*, t. VIII (1866), p. 1-259.

2. Voy. L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (1880), p. 430-2.

3. Voy. L. Delisle, *Les manuscrits du comte d'Ashburnham* (1883), p. 122.

4. Voy. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIII (1902), p. 24-5.

5. Le ms. M^2 (fol. 1 r°) n'offre que des variantes insignifiantes.

« je ne les ai faictes plus au long et en meilleur forme. Car se « faire le savoye, je y suis bien tenus, mais ce ne sont tant « seullement que petites memoires au regart de ses haulx faiz, « car aussi Charrolais, qui a veue la plus part de ses nobles faiz, « en a escript bien au long, et encores puet escripre, avecques « autres nobles personnes qui en scevent a parler, lesquelles « escriptures assemblees j'espere que vous, mon treshonoré et « doubté seigneur, en ferez faire livres, afin que ceulx qui sont « yssus et ystront de la noble maison dont il estoit yssu, « prenent exemple a ses haulz et nobles faiz pour a leur leal « pouoir ensuir ses bonnes et vertueuses euvres, et qu'ilz soient « mieulz tenus de prier nostre benoist createur que de sa saincte « grace et misericorde lui plaise mettre l'ame du vaillant che- « valier en son benoist repoz de paradis. Amen ! »

Nous voyons clairement par ce prologue que les *Mémoires* de Toison d'or ne sont, comme les écrits présents et futurs de Charolais et comme les récits d'« autres nobles personnes », que des documents où l'auteur désigné par Guillaume de Lalaing doit puiser les éléments du *Livre des faits de Jacques de Lalaing*.

Si maintenant nous comparons le *Livre des faits* avec les *Mémoires* de Toison d'or, nous constatons tout d'abord que ces *Mémoires*, remaniés bien entendu, mais le plus souvent copiés textuellement, forment de beaucoup la portion la plus importante du *Livre des faits*.

Les seize premiers chapitres, consacrés à l'enfance et aux prouesses de « Jacquet » jusqu'en septembre 1445 [1], n'existent pas dans les *Mémoires*, qui commencent, immédiatement après le Prologue reproduit plus haut, par le récit de la joute avec Jean de Boniface [2] : « Et premiers je commenceray a un chevalier du « roiaume de Sezille nommé messire Jehan de Boniface, qui le « XXVIe jour du mois de septembre mil IIII^c^ XLV arriva en la ville « d'Envers, et le lendemain XXVIIe jour d'icellui mois, ledit de « Boniface ala a la grande eglise, et porta en sa jambe senestre « un fer... »

---

1. *Chastellain*, t. VIII, p. 1-69.
2. M[1] fol. 68 r°; M[2] fol. 1 v°.

Les deux textes concordent [1] jusqu'à la fin des *armes* de Boniface (chapitres XVII à XX du *Livre des faits*), sauf que, dans le *Livre des faits*, Toison d'or ne parle plus à la première personne et que souvent interviennent des dialogues animés et pleins de vie qui tranchent avec son style habituel.

Les chapitres XXI à XXXII, très résumés [2] dans les *Mémoires* sauf pour la partie consacrée à l'énumération des *chapitres* ou conditions du combat proposé successivement aux chevaliers de France, de Navarre, d'Aragon et de Castille par Jacques de Lalaing porteur d'un bracelet d'or auquel « avoit attachié un « couvrechief de plaisance », sont certainement inspirés par des notes, aujourd'hui perdues, de Charolais, comme le font supposer les lignes suivantes de Toison d'or, qui se placeraient après le chapitre XX : «.... je larray a parler des « haultes et loables entreprinses que ledit de Lalain avoit enten- « cion de faire ou roiaume de France, tant en l'Isle Nostre « Dame a Paris comme ailleurs, comme il puet apparoir par « les chappitres et lettres sur ce faites, et par les memoires de « Charrolois dont dessus est faite mencion... »

Après une courte allusion au voyage de Lalaing auprès du roi de Portugal, Toison d'or prétend reproduire le récit des joutes de Valladolid [3] envoyé au duc de Bourgogne par un gentilhomme de Navarre. L'auteur du *Livre des faits* transcrit ce récit et le remanie pour en faire les chapitres XXXIII à XXXVI jusqu'aux mots : *prest et appareillié de ce faire* [4]. Le reste du chapitre XXXVI et les chapitres XXXVII à XLI ne se retrouvent pas dans les *Mémoires* de Toison d'or, qui nous en donne l'explication en ces termes : « Et sur ce m'en partis et m'en vins en « Navarre ; si n'en sçay plus a parler. » L'auteur du *Livre des faits* a dû emprunter cette partie soit à Charolais, soit à toute autre source.

Le défi de Jacques de Lalaing porté en Écosse à James Douglas par Charolais, la joute en Écosse et le séjour de Jacques de Lalaing

---

1. Une lacune (Chastellain, t. VIII, p. 83, l. 11) ne peut être comblée par les mss. qui ne nomment pas les chevaliers.
2. M^1 fol. 73 v° à 75 r° ; M^3 fol. 5 v° à 6 v°.
3. M^1 fol. 75 v° à 78 v° ; M^2 fol. 6 v° à 9 r°.
4. Chastellain, t. VIII, p. 142, l. 11.

en Angleterre sont racontés dans le *Livre des faits* (chap. XLII à XLV) d'après les *Mémoires* de Toison d'or [1].

La joute à Bruges de Jacques de Lalaing et du chevalier Thomas (chap. XLVI et XLVII) est de même empruntée aux *Mémoires* [2].

Le *Pas de la Fontaine des Pleurs* termine dans le *Livre des faits* (chap. XLVIII à LXVI) la partie rédigée d'après les *Mémoires* de Toison d'or [3].

Dans un dernier paragraphe de ses *Mémoires*, Toison d'or rappelle pour « celluy qui escripra des haulz et chevaleureux « faiz dudit messire Jacques » qu'il ne faut pas oublier de mentionner les prouesses « que fist ledit messire Jacques de « Lalain... es guerres de Flandres, esquelles guerres il fina ses « jours [4]. » L'auteur du *Livre des faits* a remplacé ce paragraphe par un long passage des *Chroniques* de Chastellain [5], qu'il a fait suivre d'un éloge de son héros, du récit de ses funérailles (morceaux qui semblent bien lui appartenir en propre), puis de l'épitaphe en vers, œuvre de Chastellain, qui fut inscrite sur la tombe de Jacques de Lalaing [6].

Tel est ce *Livre des faits*, pour la confection duquel l'auteur choisi par Guillaume de Lalaing a utilisé les notes de Toison d'or, de Charolais, d'autres sans doute, ainsi que les œuvres de Chastellain, copiant souvent les originaux, les remaniant aussi, y ajoutant parfois, et faisant quand même œuvre d'auteur partout où le sujet comportait un développement littéraire. Quel est donc cet auteur ? D'après Kervyn de Lettenhove [7], reproduisant l'opinion de Chifflet, partagée un moment par Buchon, mais contredite depuis par tous les critiques, ce serait Georges Chastellain, dont le nom figure au bas de l'épitaphe qu'il a composée pour Jacques de Lalaing, et qu'on retrouve à

---

1. M¹ fol. 78 v° à 83 v°; M² fol. 9 r° à 13 v°.
2. M¹ fol. 83 v° à 85 v°; M² fol. 13 v° à 15 r°.
3. M¹ fol. 85 v° à 110 v°; M² fol. 15 r° à 33 v°.
4. M¹ fol. 111 r°; M² fol. 33 v°. Ce dernier ms. (fol. 33 v° à 34 r°) ajoute seul un paragraphe final relatif aux exploits que Jacquet se proposait d'accomplir après les guerres de Flandre.
5. Chastellain, t. II, p. 221-364 ; cf. t. VIII, p. 252.
6. *Ibid.*, t. VIII, p. 252-9.
7. Chastellain, t. VIII, p. v-xv.

la fin du *Livre des faits*; Chastellain, auquel Le Fèvre de Saint-Remi, c'est-à-dire Toison d'or, envoyait sa *Chronique* pour que le *noble orateur* en fît emploi « a son bon plaisir et selon sa dis-« cretion... es nobles histoires et cronicques par lui faictes[1] »; Chastellain, qu'Olivier de la Marche cite avec Toison d'or au nombre de ceux qui, « se meslant d'escrire », ont glorifié Jacques de Lalaing[2].

Les preuves de Kervyn ne nous convainquent pas, non plus qu'elles n'ont convaincu les érudits qui se sont occupés de ce sujet[3]. L'épitaphe peut, en effet, avoir été insérée dans le *Livre des faits* au même titre que les autres documents émanant de Toison d'or ou de Charolais; d'autre part, Toison d'or peut fort bien avoir fourni par sa *Chronique* un canevas aux *Chroniques* de Chastellain, sans avoir nécessairement agi de même pour les *Mémoires*; Olivier de la Marche, enfin, en nommant Chastellain parmi les écrivains ayant conté l'histoire de Jacques de Lalaing, faisait sans doute allusion aux *Chroniques*, où revient souvent le nom du jeune chevalier.

Le nom de l'auteur, du romancier, du *Livre des faits* reste donc à trouver. Il suffit pour cela de se reporter aux premiers chapitres (I à XVI) de cet ouvrage, qui ne sont pas imités de Toison d'or, et de comparer le long passage où le père de Jacquet conseille à son fils d'éviter les sept péchés capitaux en matière d'amour[4] avec le même enseignement donné à Jean de Saintré par la Dame des Belles Cousines dans le roman de *Saintré*[5]. Le texte du *Livre des faits* est parfois abrégé, parfois aussi allégé de quelques citations latines (dont le commentaire est généralement respecté), mais dans la partie conservée il est la reproduction *textuelle* de celui de *Saintré*, comme on peut s'en rendre compte par la comparaison des morceaux suivants :

---

1. Publ. par Fr. Morand pour la *Société de l'histoire de France*, t. I (1881), p. 2.

2. Chastellain, t. VIII, p. xv.

3. Voy. entre autres dans le *Journal des Savants*, 1867, p. 184, l'article de Vallet de Viriville, qui n'a pas connu les deux mss. des *Mémoires* de Toison d'or.

4. Chastellain, t. VIII, p. 15-23.

5. Éd. Guichard, p. 17-28.

Petit Jean de Saintré.

(éd. Guichard, p. 18.)

Et quant au deuziesme pechié, qui est de ire, certes oncques vray amoureux ne fut ireux. J'ai bien ouy que aucunes fois amours leurs ont donné desplaisance pour les essaier; mais ce n'estoit pas ire, s'ilz n'estoient feruz d'autre mal que d'amours...

(*Ibidem*, p. 24).

Et quant au cinquiesme pechié, qui, est de paresse, certes, mon amy, oncques vray amoureux ne fut paresseux, car le tresdoulx et amoureux penser qu'il a jour et nuit pour acquerir la tresdesiree grace de sa tresbelle dame ne le porroit consentir, car, soit pour chanter, soit pour dancer, sur tous les aultres il est le plus diligent et le plus joyeulx; lever matin, dire ses heures, ouyr messe devotement, aller a la chasse et au gibyer, la ou les pouacres d'amours sont a dormir; et lors fuit ce pechié, en suivant le dict du philosophe Epicurus, qui dit :

Otia, vina, dapes caveas, ne sint tibi labes;
Vix homo sit castus requiescens et bene [pastus,

c'est-à-dire, mon ami : Eschieue oyseuse superfluité de vins et de viandes, affin qu'en luxure tu ne soyes souillé, car la personne oiseuse et bien repeue a grant peine peut garder chasteté.

(*Ibidem*, p. 28.)

... les escripteures en seroient trop longues a reciter, desquelles je me vueil passer pour ensuivir le surplus, fors seullement du dict de Boece, qui sur ce dict : *Luxuria est ardor in accessu, fetor in recessu, brevis delectacio corporis et anime destructio;* c'est a dire,

Livre des faits.

(Chastellain, t. VIII, p. 16.)

Et quant est du second peché, qui est nommé ire, certes oncques vray amoureux ne fut ireux. J'ai bien oy dire que aucunes desplaisances amours leur ont donné pour les essayer; mais sy n'estoient ils pas irés, s'ils n'estoient ferus d'autre mal que d'amour...

(*Ibidem*, p. 20.)

Et quant est du cinquieme peché, qui est de paresse, certes, mon fils, oncques vrai amoureux ne fut paresseux, car les tresdouces et amoureuses pensees qu'il a nuit et jour, pour acquerir la tresdesiree grace de sa tresbelle dame ne le pourroient consentir, car, soit pour chanter, soit pour danser, sur tous les autres il est le plus diligent et le plus joyeux a lever matin, dire ses heures, oyr la messe devotement, aller a la chasse ou au gibier, ou les poacres d'amour sont a dormir. Et pour ce, beau fils, eschieuez huiseuse et superfluité de vins et de viandes, afin qu'en luxure vous ne soyez souillé, car la personne oiseuse et bien repue a grande peine peut garder chasteté.

(*Ibidem*, p. 23.)

...les escritures en seroient trop longues a reciter. Sy vous dis, mon fils, que luxure est ardeur a l'assemblee, pulenteuse au departir, brieve delectacion [du cors] et de l'ame destruction. Et pour ce, mon fils, que ce peché est si tresdeshonneste, le vray

mon amy, que luxure est ardeur a l'assembler, puantise au departir, briefve delectacion du corps et de l'ame destruction. Et pour ce, mon amy, que ce pechié est si tresdeshonneste, le vray amoureux, come j'ay dit, pour doubte que sa dame n'en preigne desplaisir, pour acquerir sa grace, a tout pouoir le fuit.

amoureux le fuit pour doute que sa dame n'en prenne desplaisir, pour acquerir sa grace.

Notons qu'un peu plus loin *Saintré* présente une longue suite de conseils dévots, au cours desquels paraît l'énumération des *Dix commandements*[1] ; l'auteur du *Livre des faits* ne manque pas de faire allusion à ce passage, qu'il avait certainement sous les yeux en écrivant son œuvre : « Et vous suffise ja tant, ja « soit ce que je ne vous aye point dit ne remontré les dix com- « mandemens par ordre ainsi qu'ils vont, car je sçay de cer- « tain que vous les sçavez, et pour ce je vous prie et commande « que les teniez et accomplissiez a vostre pouoir[2]. »

C'est donc l'auteur du *Petit Jean de Saintré*, Antoine de la Sale, qui est aussi l'auteur du *Livre des faits*. Travaillant en majeure partie sur une matière fournie par d'autres, il s'est copié[3] là encore comme il l'a fait ailleurs[4]. On peut du reste facilement reconnaître son style aisé et coloré dans un autre passage du commencement du livre, passage qui lui est propre, alors qu'il donne la parole aux deux *Belles Cousines* (remarquez ce nom) se disputant l'amour de Jacques de Lalaing au tournoi de Nancy[5] (ou mieux de Châlons-sur-Marne[6]). Il raconte cette

1. Éd. Guichard, p. 35-6.

2. Chastellain, t. VIII, p. 23.

3. C'est la première rédaction de *Saintré*, antérieure au ms. F, qui a pénétré dans le *Livre des faits* ; voy. en effet un passage du *Livre des faits* (Chastellain, t. VIII, p. 17) : « en ensuyvant le dit *du philosophe qui dit* : *Bene vivere et letari*, identique dans le ms. A (fol. 17 v°) et devenu après bif-fage et surcharge dans le ms. F (fol. 12 r°) « en enssieuant le dit de Salmon qui en la fin de son desrain livre conclust et dist : *Bene vivere et letari* », leçon adoptée par les éditions.

4. Stern, *loc. cit.*, p. 149-51 ; Gossart, *loc. cit.*, p. 83-86.

5. Chastellain, t. VIII, p. 40-62.

6. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 439.

aventure, dont il avait sans doute été témoin en compagnie de Jean d'Anjou, beaucoup plus en romancier léger qu'en historien exact.

Un autre fait qu'on ne peut s'empêcher de remarquer en comparant le *Livre des faits* et *Saintré*, c'est que le roman paraît manifestement s'être inspiré, au moins dans sa première partie, des prouesses de Jacques de Lalaing. Les deux héros, *Petit* Jean et Jacquet (c'est-à-dire *Petit* Jacques), ont tous deux pour dame une Belle Cousine ; tous deux promènent en Europe leur humeur aventureuse et leurs *emprises* chevaleresques ; tous deux se rendent dans les mêmes villes, Avignon, Barcelone, Perpignan, etc. ; tous deux sont fiers de leur bracelet d'or ; tous deux enfin sortent vainqueurs d'un combat à la hache où leur adversaire veut les prendre à bras le corps, combat dont le récit, fait en double[1] par La Sale, existe en original dans les *Mémoires* de Toison d'or[2].

Comment expliquer cette apparente contradiction ? Comment admettre que le *Livre des faits* renferme des passages empruntés à *Saintré* et qu'en même temps certains épisodes de *Saintré* aient été inspirés par la vie du héros du *Livre des faits* ? C'est très vraisemblablement que, lorsque La Sale fut chargé par Guillaume de Lalaing, après la mort de Jacques (4 juillet 1453), de composer un livre à sa gloire en se servant de tous les documents nécessaires, il conçut alors — et seulement alors — le dessein de tirer en même temps et pour son propre compte de la vie de Jacquet une *histoire plaisante* et amoureuse, dont le point de départ fut certainement, comme l'a pressenti Vallet de Viriville[3], la rivalité, toute respectable d'ailleurs, de la duchesse d'Orléans et de la duchesse de Calabre[4], qu'il mit en scène dans les premières pages du *Livre des faits* ; ce qui fait remonter la composition de *Saintré* au plus tôt à 1454, à une époque où La Sale depuis six ans n'appartenait plus à la maison d'Anjou. Dans son roman, La Sale ne pouvait naturellement

1. Chastellain, t. VIII, p. 138-9 ; éd. Guichard, p. 121-2.
2. M[1] fol. 77 r° à v° ; M[2] fol. 8 r° à v°.
3. *Nouvelle biographie générale*, t. X, col. 830 et suiv., et t. XXIX, col. 714
4. Kervyn identifie la Dame des Belles Cousines avec la dame de Sercel, femme de Perceval, bâtard de Coucy (Froissart, t. I[a], p. 449-450).

pas conserver le vrai nom de son héros; il songea alors à l'appeler comme un des plus valeureux chevaliers du règne de Charles VI, modèle en son temps, lui aussi, de bravoure chevaleresque, Jean de Saintré, sénéchal d'Anjou au siècle précédent, cité par Froissart comme un preux égal de Boucicaut[1] lui-même, dont il semble ignorer la vie[2], mais dont il avait pu en Provence, de passage à Pont-Saint-Esprit, lire et copier l'épitaphe, reproduite à la fin du roman[3]. La Sale mène donc de front ces deux ouvrages, empruntant à l'un des développements théologico-amoureux pour les attribuer dans l'autre au père de son héros, et s'inspirant pour son œuvre d'imagination, pour *Saintré*, d'épisodes et de détails que lui fournissent les premiers chroniqueurs de Jacques de Lalaing.

Le roman toutefois eût été trop monotone si l'auteur se fût contenté de répéter à satiété des prouesses de tournois et de joutes. La Sale se souvient à propos que son Jean de Saintré a été le compagnon de Boucicaut, de Boucicaut *le premier*[4]; se rappelant aussi qu'un ouvrage connu raconte la vie d'un Boucicaut, il prend pour fil conducteur de la suite de son récit le *Livre des faits de Jean Boucicaut*[5], et sans se soucier, du moins en apparence, de la confusion qu'il fait entre les deux Boucicaut, le père et le fils, sans s'apercevoir qu'il change une fois de

---

1. Froissart, éd. Luce, t. I, p. 212.

2. Tous les mss., même le ms. Barrois, revu par l'auteur, sont d'accord pour faire naître Saintré à *Pouilly* en Touraine, bien qu'il n'y ait pas de Pouilly en Touraine et que d'ailleurs Saintré soit né au château de *Preuilly*, comme le dit Carré de Busserolle dans son *Dictionnaire géographique d'Indre-et-Loire* (t. VI, p. 8), que veut bien nous signaler notre obligeant confrère, M. Moranvillé. — Gueullette a, le premier, fait cette correction. Dans le roman, Pierre de Preuilly et son neveu Guillaume sont les confidents de Jean de Saintré (éd. Guichard, p. 131).

3. Éd. Guichard, p. 282.

4. Boucicaut le père et Jean de Saintré furent ensemble faits prisonniers à Taillebourg en 1351 (Froissart, éd. Luce, t. IV, p. 105); tous deux aussi furent faits prisonniers après Poitiers (*ibid.*, t. V, p. 53; éd. Kervyn, t. XX, p. 369).

5. Publié par Buchon à la suite de son édition de Froissart, t. III (1840), p. 567-95.

plus son héros d'époque, et qu'après avoir identifié un homme ayant vécu en plein XIVe siècle (Jean de Saintré) avec un chevalier du milieu du XVe (Jacques de Lalaing), il va le mêler à des actions de la fin du XIVe siècle, il prête à Jean de Saintré une série d'aventures qui ne sont que la reproduction de celles de Boucicaut le jeune. C'est ainsi que Saintré part (comme Boucicaut en 1383) pour la croisade de Prusse[1], où il a pour compagnons de nombreux chevaliers ayant, comme Boucicaut, fait partie de l'expédition de Hongrie en 1396[2], le *comte de Bourgogne*[3] en tête, facilement identifiable avec Jean, *comte de Nevers*, fils du duc de *Bourgogne*; c'est ainsi qu'il se rend auprès de l'empereur de Constantinople[4], comme Boucicaut[5]; c'est enfin ainsi qu'il va au Caire[6], toujours comme Boucicaut en 1389[7].

Les aventures de Saintré, parallèles à celles de Boucicaut forment de la sorte la seconde partie du roman. Dans la troisième et dernière, qui contraste singulièrement comme allure avec les deux autres, mais ne devait pas déplaire au comte de Saint-Pol, le collaborateur futur des *Cent Nouvelles nouvelles*, nous voyons apparaître damp Abbé, l'heureux successeur de Saintré dans les faveurs de la Dame des Belles Cousines. La Sale a peut-être voulu faire ici une allusion satirique aux amours trop peu mystérieuses du roi et d'Agnès Sorel, qu'avaient abritées quelques années auparavant le château de Loches, ce château voisin de la Collégiale que protégeait Agnès et dont le roi était — non pas *abbé*, mais — chanoine[8]. Agnès

1. Jean de Saintré participa réellement à une expédition de Prusse, comme *général* de la croisade, si nous en croyons une note qui fait partie du dossier SAINTRÉ dans la série des *Pièces originales* de la Bibliothèque nationale. Voy. Guichard, p. 175.

2. Éd. Guichard, p. 117-87. Voy. une note du ms. fr. 24517 de la Bibliothèque nationale (fol. 75).

3. Éd. Guichard, p. 184.

4. Éd. Guichard, p. 244-5.

5. Buchon, *Chr. de Froissart*, t. III, p. 603-4.

6. Éd. Guichard, p 281.

7. Delaville Le Roulx, *La France en Orient* (1885), p. 164.

8. Vallet de Viriville, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XI (1849), p. 318.

était morte en 1450, en butte jusqu'à son dernier jour aux attaques des écrivains de la Cour de Bourgogne. Antoine de La Sale restait dans la tradition en faisant rire, aux dépens de la favorite jalousée et du roi son amant, le comte de Saint-Pol, son nouveau protecteur, qui ne pardonna jamais à Charles VII son échec et son humiliation de 1441 [1].

En 1456, Jean de Calabre, veuf de Marie de Bourbon depuis 1448, demandait à La Sale de lui adresser un exemplaire de son roman de *Saintré*; il ne lui gardait donc nullement rancune d'avoir mis sa femme en scène à propos de Jacques de Lalaing dans le *Livre des faits*, et rendait par cela même hommage à la parfaite honnêteté et au platonisme de la rivalité des deux *Belles Cousines*, Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, et Marie de Bourbon, duchesse de Calabre.

Gaston RAYNAUD.

Paris, 10 février 1902.

---

1. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III (1885), p. 173.

LES ÉLÉMENTS ORIENTAUX

EN ROUMAIN

Nous avons établi l'absence complète de l'élément turc dans le lexique des Roumains de la Transylvanie, du Banat et de l'Istrie, et l'usage courant des emprunts osmanlis dans la Bucovine, la Moldavie (très rare en Bessarabie), et surtout dans la Valachie, la Dobroudja et la Macédoine. Le dialecte roumain de cette dernière province n'étant pas encore suffisamment étudié sous le rapport du lexique, nous sommes forcés de le négliger pour l'instant, et de nous borner aux indications données plus haut.

Le contingent lexical de la Bucovine coïncide en grande partie avec celui de la Moldavie, tout comme celui de la Valachie avec celui de la Dobroudja.

En réalité donc, l'examen des emprunts osmanlis, au point de vue géographique, nous amène à établir : d'une part les emprunts communs d'un usage général dans les pays susnommés ; de l'autre, les emprunts propres à l'un ou à l'autre des deux centres : Moldavie et Valachie.

Nous allons maintenant condenser en deux listes successives ces deux catégories principales des emprunts turcs, l'une embrassant les éléments communs, et l'autre les éléments isolés et propres à une seule province.

A. Emprunts osmanlis communs

Nous groupons sous cette rubrique les éléments qui constituent le fond même des emprunts osmanlis, dont la majorité reste sans équivalents d'autre origine [1].

---

1. Abréviations : ar. = arabe, pers. = persan, osm. = turc osmanli, alb. = albanais, bulg. = bulgare, mcr. = macédo-romain, ngr. = néo-grec;

aba, bure (1738); — *aba* (ar. *'aba*); le mot manque en mcr., mais il figure dans toutes les langues européennes influencées par l'osmanli. Dér. : *abager*, *abageresc*, *abagerie*, *abăioară*, *abăluță*.

abanos, ébène, et fig. robuste (1669); — *abanos* (ar. *ebenus*) d'origine phénicienne, comme le grec ἔβενος, d'où, par l'intermédiaire du latin, les formes européennes du mot; bulg., serbe et ngr.

abraș, cheval tacheté, fig. malchanceux (XVIIIe siècle); val. *iabraș*; — *abrach* (ar. *ebrech*): mcr., alb., bulg.

acaret, immeuble (XVIIe siècle); — *akaret* (ar. *'akaret*); le mot manque ailleurs.

adet, coutume, et (anc.) impôt (1631); — *adet* (ar. *'adet*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

afion, opium (XVIIe siècle); — *afion* (ar. *afioun* du gr. ὄπιον) : mcr., ngr., bulg., serbe, magyar.

agiamiŭ, novice (XVIIIe siècle), Mold. *agemiŭ*; — *adjemi* (ar. *adjemi*, litt. persan) : bulg., serbe, ngr.

aláiŭ, cortège (XVIIe siècle); — *alaï*: mcr., ngr., bulg., serbe.

alișveriș, vente (1776); — *alych verich*, litt. prendre, donner : mcr., ngr., bulg., serbe.

amanet, gage (1715); — *amanet* (ar. *emanet*) : mcr., ngr., alb., bulg, serbe Dér. : *amanetez*.

anteriŭ, sorte d'habit (XVIIe siècle), Mold. *antereŭ*; — *anteri* : mcr., ngr., bulg., serbe.

arap, nègre (XVIIe siècle), Mold. *harap*; — *arab* : mcr., ngr., alb., bulg. serbe et russe. Dér. : *arăpesc*, *arăpilă*, *arăpime*, *arapină*, *arăpoaică*, *arăpușcă*.

arnăut, albanais et sorte de blé (XVIIe siècle); — *arnavout!* du gr., Ἀλβανί(της): alb., bulg., serbe. Dér.: *arnăuțesc*, *arnăuțească*, *arnăuțime*.

arșic, osselet (XVIIIe siècle), Mold. *așic*; — *achyk* : alb., bulg. Dér. : *arșicar*.

arșin, espèce d'aune (XVIIe siècle); — *archin* : alb., bulg., serbe, pol., russe.

atlaz, satin (1588), Mold. *aclaz* (1669); — *atlaz* (ar. *atlas*) : mcr., ngr., bulg., serbe. Dér. : *atlăjel*.

bacal, épicier (1776), Val. *băcan* (1783); — *bakal* (ar. *bakkal*) : mcr., ngr.,

---

pol. = polonais ; ensuite : dér. = dérivé, Val. Valachie (forme usitée en), Mold. = Moldavie.

L'accent des emprunts osmanlis est marqué seulement dans les cas exceptionnels. On a ajouté, entre parenthèses, pour le roumain, la date du plus ancien texte où figure le mot ou bien l'époque approximative de son introduction dans la langue.

Négligeant les formes secondaires directement importées de l'osmanli, nous citons partout les dérivés *purement roumains* des mots turcs.

alb., bulg., serbe. Dér. : *băcălesc* (băcănesc), *băcălie* (băcănie), *băcălime* (băcănime).

băcan, bois de Brésil (1761) ; — *bakam* (ar. *bakkam*) : mcr., ngr., bulg., serbe, russe. Dér. : *băcănesc*.

bacşis, pourboire (XVIIe siècle) ; — *bakchych* (pers. *bakhchych*) : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : *bacşişuesc*.

badana, badigeon (XVIIIe siècle), Val. *bidinea* ; — *badana* : bulg. Dér. : *bidinar*.

baga, écaille de tortue (XVIIIe siècle) ; — *baga* : ngr.

balama, gond, et fig. jambe (XVIIIe siècle) ; — *balama* (baglama) : bulg., serbe.

bame, corne grecque (1792) ; — *bamia* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

bardac, cruche et sorte de prune (XVIIIe siècle), Val. *bărdacă* ; — *bardak* : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : *bărdăcuţă*.

basma, indienne et mouchoir (1792) ; — *basma* (litt. impression) ; mcr., ngr., bulg., serbe et ruthène. Dér. : *băsmăluţă*.

belea, malheur (XVIIe siècle) ; — *bela* (ar.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

berechet, abondance, fertilité (XVIIIe siècle) ; — *bereket* (ar. bénédiction de Dieu) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

bidiviu, cheval de race arabe (c. 1620) ; — *bedevi* (ar. nomade) : bulg., serbe et pol. Dér. : *bididel*.

bina, construction (XVIIIe siècle) ; — *bina* : alb., bulg., serbe Dér. : (analogique : *binagiu*.

boccea, châle carré (1579) ; — *bogtcha* (pers.) : mcr., bulg., serbe. Dér. : *bocceluţă*.

bocluc, embarras (XVIIe siècle), Mold. *bucluc* ; — *boklouk* (litt. ordure) : mcr., bulg., serbe. Dér. *boclucaş* (buclucaş).

bagasiu, boucassin (1588) ; — *bagasy* : bulg., serbe, ngr. ; pol., magy., fr. et esp. Dér. : *bogasier*, *bogasieresc*, *bogasierie*.

boia, couleur (XXVIIIe siècle) ; — *boya* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *boialâ*, *boiesc*.

bóiu, stature (XVIIIe siècle) ; — *boï* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

bulgur, blé mondé (XVIIIe siècle) ; — *boulgour* (pers. *bourgoul*) : mcr., ngr. bulg., serbe. Dér. : *bulgăre*, boule, motte (accent déplacé et sens différencié).

buluc, foule et (adv.) en foule (XVIIe siècle) ; — *boulouk* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *bulucesc* et *bulugesc*.

bumbac, coton (XVIIIe siècle) ; — *pambouk* (du gr. βόμβυξ) : mcr., ngr., alb. bulg., serbe, magy. Dér. : *bumbăcar*, *bumbăcărie*, *bumbăcel*.

bunduc, trapu (XVIIIe siècle), Val. *bondoc* ; — *boundouk* (ar.) : le mot manque ailleurs. Dér. : *bunducel* (bondocel).

burungiuc, gaze (1761), Val. *borangic* (1792) ; — *bouroundjouk* : mcr., ngr., bulg., serbe, pol.

bursuc, blaireau (XVIIIe siècle); — *borsouk* : bulg., pol., russe. Dér. : *bursucă*, *bursucel*.

cafas, grillage, balcon grillé (XVIIe siècle); — *kafas* (ar. *kafes*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

cafea, café (XVIIe siècle); — *kavè* (ar. *kahvè*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol. Dér. : *cafeluță*, *căfenesc*, et (analogiquement) *cafeniŭ*.

caimac, crème (XVIIIe siècle); — *kaĭmak* : ngr., alb., bulg., serbe, magy. Dér. : *căimăcel*.

cais, abricot (XVIIIe siècle); — *kaĭsy* : mcr., ngr., bulg., serbe, magy. Dér. : *caisiŭ*.

calabalic, multitude et bagages (XVIIe siècle); — *kalabalyk* (ar. *galebe*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe et ruthène.

călăuz, guide (XVIIIe siècle), Val. *călăuză*; — *kalaouz* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, magy. Dér. : *călăuzesc*.

călfă, apprenti (XVIIe siècle); — *kalfa* (ar. *khalifa*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *călfie*.

calp, faux de monnaies (XVIIIe siècle); — *kalb* (ar.) : mcr., ngr., bulg., serbe.

calup, forme de cordonnier, modèle (1792), Val. *calip*; — *kaloup*, *kalyp* (ar. *kalib*, du gr. καλόπους) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe; du mot arabe : it. calibro, anc. esp. calibo.

canat, battant (XVIIIe siècle); — *kanat* : ngr., bulg., serbe.

căned(ă), teinture des cheveux (1761); — *kyna* (ar. *hinna*) : ngr., bulg., serbe; du mot arabe : esp. alheña, port. alfena. Dér. : *cănesc*.

cânge, crampon et griffe (XVIIIe siècle), Mold. *cance*; — *kandja* (de l'it. gancio) : mcr., ngr., serbe. Dér. : *cângiuesc*.

cântar, quintal (XVIIIe siècle); — *kantar* (ar. du mgr. κεντηνάριι) : mcr., ngr., bulg., serbe. Dér. : *cântăresc*.

capac, couvercle (1693); — *kapak* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *căpăcel*.

caraghioz, bouffon, burlesque (XVIIIe siècle); — *karagueuz* : mcr., bulg., serbe.

caraul, sentinelle (XVIIe siècle), Val. *caraulă*; — *karavoul* : mcr., ngr., bulg., serbe, russe.

cârmîz, cochenille et écarlate (1681); — *kyrmyz* (ar. *kermez*) : mcr., ngr., alb., bulg.; du mot arabe : esp. alkermez, fr. kermès.

caşcaval, sorte de fromage (1693); — *kachkaval* (de l'it. caccio cavallo) : mcr., ngr., bulg., magy.

câştiŭ, terme trimestriel (XVIIIe siècle); — *kyst* (ar. justice) : le mot manque ailleurs.

catifea, velours (1579); — *kadifè* (ar. *katifè*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *catifeluță*.

catir, mulet (XVIIIe siècle); — *katyr* : bulg. Dér. : *catiraş*, *catîrel*.

catran, goudron (XVIIIe siècle); — *katran* (ar.) : mcr., ngr., bulg., serbe,

magy, russe ; du mot arabe : it. catrame, esp. (al)quitran, fr. goudron. Dér. : *cătrănesc.*

cătun, hameau (XVIIIe siècle), Mold. *cotună* ; — *koutoun* (ar. habitation) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

cavaf, marchand de chaussures (XVIIIe siècle) ; — *kavaf* (ar. *khaffaf*) : le mot manque ailleurs. Dér. : *căvăfie.*

caval, flûte des bergers (XVIIIe siècle) ; — *kaval* : alb., bulg., serbe. Dér. : *căvălaș.*

cazan, chaudron (XVIIIe siècle) ; — *kazan* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, magy., russe. Dér. : * *căzănar, căzănărie.*

cazma, pioche (1715) ; — *kazma* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

cergă, tapis rustique et bâche (1588) ; — *tcherga*, petite tente : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, magy.

cerviș, suif fondu (XVIIIe siècle), Val. *ciriviș* ; — *tchervich* (pers. gras) : bulg.

chebă, manteau de paysan (XVIIIe siècle), Val. *ghebă* ; — *kebè* : bulg., serbe. Dér. : *cheboiŭ* (gheboiŭ).

chef, gaîté et ivresse légère (XVIIe siècle) ; — *kef* (ar. *keïf*, santé) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *chefuesc* et *chefăluesc* (la première forme spéciale à la Valachie et la seconde à la Moldavie).

chel, chauve (XVIIIe siècle) ; — *kel* : alb., bulg., serbe. Dér. : *chelie, chelbe, chelbos.*

chenar, bordure (XVIIIe siècle) ; — *kenar* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *chenăruesc.*

cherestea, bois de construction (XVIIIe siècle) ; — *kerestè* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

chiabur, opulent (XVIIIe siècle) ; — *kiabir* (ar. *kebir*, puissant) : le mot manque ailleurs. Dér. : *chiaburesc.*

chibrit, allumette (XVIIIe siècle) ; — *kibrit* (ar. souffre) : mcr., ngr., alb., serbe. Dér. : *chibritelniță.*

chiftea, boulette de viande hachée (1761) ; — *kuftè* (pers. hachi) : mcr., ngr., bulg., serbe. Dér. : *chifteluță.*

chihlibar, succin (1792), Mold. *chihrimbar* (1761) ; — *kehlibar* et *kehribar* (pers. *kiah-ruba*, tire-paille) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe (cf. it. carabe, fr. carabé.) Dér. *chihlibariŭ.*

chilă, mesure de blé (XVIIIe siècle) ; — *kilè* (ar. du gr. κοτλον) : bulg., serbe, ngr., magy., pol.

chilim, tapis rustique avec dessins de fleurs (1761) ; — *kilim* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, magy., pol., russe.

chilipir, trouvaille (XVIIIe siècle), Mold. *chelepir* ; — *kelepir* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

chimir, cintre et ceinture (1715), Mold. *chimer* ; — *kemer* (du mgr. καμάρα) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *chimiraș.*

chindie le temps entre midi et le coucher du soleil, angélus du soir, danse rustique (XVIIe siècle) ; — *ikindi* : alb., bulg., serbe.

chior, borgne (XVIIIe siècle); — *keur*, aveugle : mcr., bulg., serbe. Dér. : *chioresc*, *chiorilă*, *chioriş*.

chirie, loyer (1650); — *kira* (ar.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *chiriaş*, *închiriez*.

chisea, vase à confitures (XVIIIe siècle); — *kiasè* (pers.) : ngr., alb., serbe.

chisea, bourse à tabac (XVIIIe siècle), Mold. *chesè*; — *kesè* (kisè); alb., bulg., serbe, russe, pol.

ciacâr, qui a les yeux de couleurs différentes (XVIIIe siècle), Mold. *cecâr*; — *tchakyr* : mcr., serbe.

ciapraz, galon (XVIIe siècle), Mold. *cepraz*; — *tchapraz* (pers. *tcheprast*, qui va de gauche à droite) : alb., bulg., serbe, ngr., russe. Dér. : *ciaprazar*, *ciaprazăresc*, *ciaprazărie*.

ciardac, pavillon sur des pilotis (XVIIe siècle), Mold. *cerdac*; — *tchardak* (pers. *tchartak*) : mcr., ngr., bulg., serbe, russe, ruthène. Dér. : *cerdăcuş*.

ciarşaf, drap de lit (1579), Mold. *cerşaf*; — *tcharchaf* (pers. *tchar cheb*, drap de nuit) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

ciaun, chaudron de fonte (XVIIIe siècle), Mold. *ceun*; — *tchouyen* : bulg., ruthène.

ciauş, huissier et qualité de raisin (XVIIe siècle); — *tchaouch* : alb., bulg., serbe, ngr., ruth., pol. Dér. : *ciauşel*, *ciauşesc*.

cilic, acier et perles d'acier (XVIIIe siècle); — *tchelik* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

cimşir, buis (1761); — *tchimchir* (pers. *semchir*) : alb bulg., serbe, ngr.

ciob, débris, morceau (XVIIIe siècle); — *tchob* (pers.) : manque ailleurs. Dér. : *ciobesc*.

cioban, berger (XVIIe siècle); — *tchoban* (pers. *chuban*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol. Dér. : *ciobănaş*, *ciobănel*, *ciobănesc*, *ciobăneşte*, *ciobănie*.

ciochină, arçon de la selle (XVIIIe siècle); — *tchykyn* : manque ailleurs.

cioltar, housse (XVIIe siècle); — *tcholtar* : serbe, magy., pol.

ciomag, gros bâton (XVIIIe siècle); — *tchomak* : mcr., alb., pol., russe. Dér. : *ciomăgaş*, *ciomăgeală*, *ciomăgel*, *ciomăgesc*.

ciorap, bas (1761); — *tchorab* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *ciorăpel*, *ciorăpior*.

ciórbă, soupe (XVIIIe siècle); — *tchorba* (ar. *chorba*, potage) : mcr., alb., bulg., serbe, magy, pol. Dér. : *ciorbuliţă*.

cirac, favori, apprenti, disciple (XVIIe siècle); — *tchyrak* (pers. flambeau) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, magyar.

ciriş, colle forte (1792); — *tchirich* (pers.) : serbe, magy, ruthène.

cişmea, fontaine artificielle (XVIIe siècle), Mold. *ceşmè*; — *tchechmè* (pers.) : alb., bulg., serbe.

cit, étoffe rayée (1761); — *tchit* : ngr., magy.

ciubuc, verge et pipe (XVIIe siècle), Mold. *cebuc*: — *tchoubouk* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol., russe. Dér. : *ciubeică*, *ciubucar*, *ciubucărie*.

civit, indigo (1761); — *tchivid* : serbe.

colan, ceinture de femme (XVIIIe siècle); — *kolan* : alb., bulg., serbe, ngr.

coltuc, traversin (XVIIIe siècle), Mold. *cultuc*; — *koltouk* : russe. Dér. : *cultucel*.

conac, halte, station (XVIIe siècle); — *konak* : mcr., ngr., alb., bulg. Dér. : *condcar*, *condcărie*, *condcesc*.

condur, escarpin (XVIIIe siècle); — *koundour* (du ngr. κονδοῦρα) : bulg., serbe, ngr., ruthène.

cópcă, agrafe (XVIIIe siècle); — *koptcha* : alb., bulg., serbe, ngr., magy.

covătă, huche (XVIIIe siècle); — *kouvata* (de l'it. cavata) : manque ailleurs. Dér. : *covătea*, *covătică*.

cúlă, tour (XVIIe siècle); — *koula* (ar. *koulè*) : alb., bulg., serbe, ngr.

cumaş, étoffe de soie (XVIIe siècle), et *comaş*; — *koumach* (ar. *komach*) : ngr. Dér. (archaïque) : *comişea*.

curmal, dattier (XVIIIe siècle); — *hourma* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, russe. Dér. : *curmală*.

cusur, défaut et restant (XVIIe siècle); — *kousour* (ar.) : mcr. ngr., alb., bulg., serbe.

cutie, boîte (XVIIIe siècle); — *kouti* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *cutioară*, *cutiuţă*.

dairea, tambour de basque (XVIIIe siècle), Mold. *daira*; — *daïrè* (ar. cercle) : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : (analogique) *daragiŭ*.

dalac, inflammation de la rate chez les chevaux (XVIIIe siècle), Mold. *talan*; — *dalak* (et *talak*) : mcr., bulg., serbe.

damla, apoplexie (XVIIe siècle), Val. *dambla*; — *damla* (litt. goutte) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : (analogique) *damblagiŭ*.

dandana, tumulte, et fig. mauvaise affaire (XVIIIe siècle); — *tantana* (fig. pompe) : mcr. Dér. : *dăndănaie* (Val. *dănănaie*).

dara, tare (XVIIIe siècle); — *dara* (ar. *tara*) : alb., bulg. serbe, ngr.; du mot arabe : it., esp. tara, fr. tare.

darac, peigne de tisserand (XVIIIe siècle), et *tarac*, pilotis; — *darak* (et *tarak*) : bulg., serbe, ngr. Dér. : *dărăcesc*.

deliŭ, brave et bien bâti (XVIIIe siècle); — *deli* : bulg., serbe, ngr. Dér. : *delieşte*.

derbeder, vagabond (XVIIIe siècle), Val. *derbedeŭ*; — *derbeder* (pers.) : serbe.

dimie, futaine (1693); — *dimi* : alb., serbe, pol.

divan, canapé-lit (XVIIe siècle); — *divan* : pol., russe. Dér. : *divănaş*.

dulămă, long manteau de villageois (XVIIe siècle); — *dolama* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, magy., pol., russe. Dér. : *dulămiţă*.

dulap, armoire et balançoire (1776); — *dolab* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *dulăpărie*, *dulăpior*.

dulgher, charpentier (XVIIIe siècle); — *dulguer* (pers. *dourou-kiar*, qui travaille le bois) : bulg., serbe. Dér. : *dulgheresc*, *dulgherie*.

duşman, ennemi (XVIIe siècle); — *douchman* (pers. *duchmen*) : mcr., bulg., serbe. Dér. : *duşmancă*, *duşmănesc*, *duşmăneşte*, *dnşmănie*, *duşmănos*.

duşumea, parquet (XVIIIe siècle), Mold. *duşamè*; — *duchemè* : alb., bulg.

farfurie, porcelaine, et assiette (XVIIIe siècle); — *farfouri* (pers. *fagfouri*, chinois) : mcr., ngr., bulg., pol. Dér. : *farfurioară*.

fermenea, jaquette rustique ornée de ganses et de boutons (XVIIIe siècle) : — *fermenè* (fermely) : bulg., serbe, ngr. Dér. : *fermenaş*.

fildeş, ivoire, et éléphant (1761); — *fil dichi* (dent d'éléphant) : alb., bulg., serbe, ngr.

fişic, cartouche (1715); — *fichenk* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

fistic, pistache (1669); — *fystyk* (pers. du gr. πιστάκιον); alb., bulg., ngr. Dér. : *fistică*, *fisticealā*, *fisticesc*.

fótă, tablier (1761); — *fota* (ar. *fouta*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, magy., pol., russe. Dér. : *fotiţă*.

fudul, orgueilleux (XVIIIe siècle); — *foudoul* (ar. *foudhoul*, qui excède) : mcr., alb., bulg., serbe. Dér. : *fudulache*, *fudulaş*, *fudulesc*, *fudulie*.

furda, déchet, rebut (1761); — *hourda* (pers. *khourdè*, parcelle) : serbe.

găitan, lacet (1761); — *kaïtan* : mcr., ngr., alb., bulg. Dér. : *găitănar*, *găitănaş*, *găitănat*, *găitănesc*.

gârbaciŭ, cravache (XVIIe siècle); — *kyrbatch* : alb., bulg., serbe, magy., pol., russe; du même mot oriental : esp. corbacho et fr. cravache. Dér. : *gârbăcel*.

gebrea, torchon pour frotter les chevaux (XVIIIe siècle); — *djebrè* : bulg., serbe. Dér. : *gebrăresc*.

gherdan, collier de perles (1669), Val. *ghiordan*; — *guerdan* (pers. cou) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, ruthène.

gherghef, métier à broder (XVIIIe siècle); — *kerguef* (pers. *kiar guiah*, atelier) : bulg., ngr.

ghiótura, en bloc (1795); — *keuturè* : alb., serbe, ngr.

ghizdan, portefeuille, serviette (XVIIIe siècle), Val. *ghiozdan*; — *djuzdan* (ar.-pers. qui renferme un cahier) : mcr., bulg., serbe. Dér. : *ghi(o)zdănaş*.

ghiuden, saucisson de forme plate (1776); — *gueuden* : manque ailleurs.

ghiulea, bombe (XVIIIe siècle); — *gulè* : mcr., alb., bulg., serbe.

giâba, gratis (XVIIIe siècle); — *djabba* : mcr., ngr., bulg., serbe.

giam, carreau (XVIIIe siècle); — *djam* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *gemuleţ*.

giamantan, valise (XVIIIe siècle), Mold. *gemandan*; — *djamadan* (pers. *djame-dan*, qui contient des habits) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, russe.

giâmbaş, maquignon (1693); — *djambaz* (pers. *djan-baz*, qui joue sa vie) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol.

giampara, castagnettes (XVIIIe siècle); — *tchalpara* (pers. *tchar-parè*, quatre morceaux) : bulg. Dér. (analogique) : *giamparagiŭ*.

giántă, sac de vovage, gibecière (1790); — *djanta* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *gentu(lī)ţă*.

giubea, long vêtement rustique (XVIIe siècle); — *djubbè* (ar. *djubbet*) : alb., bulg., serbe; du mot arabe : it. giubba, fr. jupe, esp. juba. Dér. : *giubeică*, *giubeliŭ*, *giubeluşă*, *giubeluţă*.

giuvaer, bijou (1693), Mold. *juvaer* ; — *djevahir* (pers.): ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *giuvaerica*.

habar, souci (XVIIIe siècle), et *haber*; — *habar* (ar. *khaber*, avis) : mcr. ngr., alb., bulg., serbe.

hac, salaire (XVIIe siècle); — *hak* (ar. *hakk*, droit) : alb., bulg., serbe ngr.

hagiŭ, pèlerin (XVIIIe siècle); — *hadji* (ar.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol., russe.

haham, rabbin (XVIIe siècle); — *haham* (ar. *khakham*, sage, savant) : bulg., serbe, ngr.

haimana, vagabond (XVIIIe siècle); — *haïmanè*, étourdiment (ar.) : le mot manque ailleurs. Dér. : *haimănesc*.

hain, rebelle, perfide (XVIIe siècle); — *hayin* (ar. *khaïn*) : alb., serbe, ngr. Dér. : *hainesc*, *hainie*.

hal, état mauvais (XVIIe siècle); — *hal* (ar.) : mcr., ngr., alb., serbe.

halal, béni, heureux (XVIIIe siècle); — *halal* (ar. permis) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

halat, robe de chambre (XVIIIe siècle); — *halat* (ar. *khil'at*): pol., russe, ruthène.

halva pâte sucrée (XVIIe siècle); — *halva* (ar. douceur) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *halviţă*.

hamal, porte-faix (1730), Mold. *mahal*; — *hamal* (ar. *hammal*) : mcr., ngr., alb., bulg. Dér. : (moldave) *măhălit*.

hambar, grenier (XVIIe siècle); — *hambar* (pers. *anbar*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol., russe, ruthène. Dér. : *hambaraş*.

han, auberge (XVIIe siècle); — *han* (pers. *khan*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, russe, ruthène.

hap, pilule (XVIIIe siècle); — *hap* (ar. *habb*) : alb., bulg., ngr.

haram, maudit et rosse (XVIIIe siècle); — *haram* (ar. interdit) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, magy. Dér. (analogique) : *haramgiŭ*.

harar, sac et bâche (XVIIe siècle); — *harar* : serbe, ngr.

harăciŭ, adjudication (XVIIe siècle); — *haretch* : magy. Dér. : *harăciluesc*.

harşa, housse (XVIIIe siècle); — *hacha* (ar. *gachiy)è* : alb., bulg., serbe, ngr.

hatîr, faveur (XVIIe siècle); — *hatyr* (ar. *khatyr*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. (analogique) : *hatîrgiŭ*.

hâvră, synagogue (XVIIIe siècle); — *havra* (hébr. *khevra*, communauté) : mcr., bulg., serbe.

havuz, citerne (1715); — *havouz* (ar. *havz*) : mcr., ngr., bulg.

haz, plaisir (1715); — *haz* (ar. *hazz*) : mcr., ngr. Dér. : *hazliŭ*, *hâzos*.

herghelie, haras (XVIIe siècle); — *herguel* (pers. *khar-guelè*, troupeau d'ânes) : mcr., bulg., serbe.

iabaşa, morailles (XVIIe siècle); — *yavacha* : manque ailleurs.

iádeş, fourchette (de volaille) et gageure (XVIIIe siècle), Mold. *iedeş*; — *yades* (pers. *yadest*, je m'en souviens) : mcr.

iahnie, ragoût (XVIIIe siècle), Mold. *ihnea*; — *yahni* (pers. *yakhni*): mcr., ngr., bulg., serbe. Dér. : *ihneluţă*.

iámă, pillage (1715); — *yama* (yagma) : serbe.

iatac, alcôve (XVIIIe siècle), Mold. *ietac*; — *yatak* : mcr., ngr., bulg., serbe. Dér. : *ietăcel*.

iaurt, lait caillé (XVIIIe siècle); — *yo(g)ourt* : bulg., serbe, ngr. Dér. : *igurţeală*.

ibric, aiguière (1588); — *ibrik* (ar.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol. Dér. : *ibricel*.

ibrişin, soie filée (1669); — *ibrichin* (pers. soie) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *ibrişinar*.

ienibahar, épice pour les saucissons (1792); — *yeni bahar* (litt. épice nouvelle) : bulg.

ilic, justaucorps (XVIIIe siècle); — *yelek* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

indrişaim, géranium (XVIIIe siècle); — *'ytri chahi* (litt. parfum royal) : manque ailleurs. Dér. (formes locales) : *andrişea*, *andrişel*.

ipingea, manteau paysan pour la pluie (1693); — *yapyndja* : alb., bulg., ngr., pol., russe, ruthène.

iúreş, assaut (XVIIe sièle), et *iurúş*; — *yurich* : mcr., ngr., bulg., serbe. Dér. : *iuruşesc*.

lalea, tulipe (XVIIIe siècle); — *lalè* (pers.) : mcr., ngr., bulg., serbe.

leáfă, salaire (XVIIe siecle); — *eulefé* (ar. *ulufè*, pâturage) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol., russe, ruthène. Dér. : *lefaş*, *lefuşoară*.

leş, cadavre (XVIIIe siècle); — *lech* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *leşuesc*.

levent, vaillant (XVIIe siècle); — *levend* (de l'it. *levantino*); mcr., ngr., bulg. Dér. : *levincior*, *levinţel*.

lichea, homme importun (XVIIIe siècle); — *lekè* (pers. tache) : bulg., ngr.

liliac, chauve-souris (XVIIe siècle); — *leïlek* (ar. cigogne) : alb., bulg., serbe, ngr.

liliac, lilas (XVIIIe siècle); — *lilak* (ar.) : bulg., ngr.; du mot arabe : it., esp. lilac, fr. lilas. Dér. (analogique) : *liliachiŭ*.

liman, port, et fig. refuge (XVIIe siècle); — *liman* (du gr. λιμήν) : alb., bulg., serbe, ngr., pol.

lulea, pipe (XVIIIe siècle), Mold. *liulè* : — *lulé* (pers. tuyau) : alb., bulg., serbe, ngr., pol.

macara, poulie (XVIIIe siècle); — *makara* : alb., bulg., ngr.

macat, courte-pointe (XVIIe siècle); — *makad* (ar. *mak'ad*, lieu où l'on s'assied) : alb., bulg., serbe, ngr., pol.

magaza, grenier et magasin (1776), Val. *magazie*; — *magaza* (ar. *makhzen*,

dépôt) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe ; du même mot arabe : fr. magasin, esp. almacen. Dér. : *magazioară*.

mahala, faubourg (XVIIe siècle) ; — *mahalla* (ar.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. (analogique) : *mahalagiŭ*.

mahmur, moitié ivre, maussade (1620) ; — *mahmour* (ar. *makhmour*) : bulg., serbe, magy. Dér. : *mahmureală*, *mahmurie*.

maidan, place vide ou champ, cour d'une maison villageoise (XVIIe siècle), Mold. *meidean* ; — *maĭdan* (ar. *meĭdan*) : alb., bulg., serbe, ngr., pol. russe. Dér. : *măidănaș*.

mangal, réchaud (XVIIe siècle) ; — *mangal* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

marafet, habileté, truc (XVIIe siècle) ; — *marifet* (ar. *ma'rifet*) : alb., bulg., serbe. Dér. : *marafetos*, *marafetuesc*.

marămă, voile des jeunes mariées (1588), Mold. *năframă* ; — *mahrama* : alb., bulg., serbe, ngr., pol. ruthène. Dér. : *mărămioară*.

mărgean, corail (1761) ; — *merdjan* (ar.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

masala, flambeau (1776) ; — *machala* (ar. *mech'alè*) : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. (analogique) : *masalagiŭ*.

mascara, bouffon (XVIIe siècle) ; — *maskara* (ar. *maskhara*) : alb., bulg., serbe, ngr. ; du même mot arabe : esp. máscara, it. máschera. Dér. : *măscară*, *măscăresc*, *măscăriciŭ*, *măscăricios*, *măscărie*.

mehénghiŭ, pierre de touche, et fig. rusé (XVIIe siècle) ; — *mehenk* (ar. *mehakki* : ngr., bulg. Dér. (valaque) : *mehengher*.

merchez, tour de main, truc ; — *merkez* (ar. centre) : bulg., serbe.

meremet, réparation (1776) ; — *meremet* (ar.) : mcr., ngr. Dér. : *meremetisesc*.

meșină, cuir de mouton et culottes de paysan (1761) ; — *mechin* (pers. *michin*, de *mich*, mouton) : bulg., serbe, ngr.

mezat, encan (XVIIe siècle) ; — *mezad* (ar.) : bulg., ngr.

mezea, hors-d'œuvre (XVIIe siècle) ; — *mezè* (pers.) : mcr., ngr., alb., serbe.

mezelic, hors-d'œuvre (XVIIIe siècle) ; — *mezelik* : bulg., ngr. Dér. : *mezelicar*.

micșunea, violette (en Valachie), et giroflée (en Moldavie) ; — *menekchè* (pers. *benefchè*) : alb., bulg., ngr. Dér. : *micsandră* et (analogiquement) *micșuniŭ*.

mindir, matelas (1787), Mold. *minder* ; — *minder* : alb., bulg., ngr. russe.

mintean, gilet paysan pourvu de manches et ouaté (XVIIIe siècle) ; — *mintan* ; le mot manque ailleurs.

mofluz, qui a fait banqueroute (XVIIIe siècle) ; — *mufluz* (ar. *muflis*, pauvre) : bulg., serbe, ngr. Dér. : *mofluzenie*, *mofluzesc*, *mofluzie*.

moft, mensonge, blague (XVIIIe siècle) ; — *muft* (pers. gratuit) : serbe. Dér. : *mofturean*, *mofturos*.

moloz, gravier (XVIIIe siècle) ; — *moloz* : bulg.

mosafir, hôte (XVIIIe siècle), Mold. *musafer* ; — *musafir* (ar. voyageur) : mcr., ngr., serbe.

mosor, bobine (XVIIIe siècle) ; — *mosour* (masour) : bulg., serbe, ngr. Dér. : *mosoraş*.

mucalit, bouffon (XVIIIe siècle) ; — *moukallid* (ar. qui imite) : ngr.

mucava, carton (XVIIIe siècle) ; — *moukava* (ar.) : bulg., ngr.

murdar, sale (XVIIe siècle) ; — *murdar* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg. serbe. Dér. : *murdăresc*, *murdărie*.

muşama, toile cirée (1693) ; — *muchamma* (ar. *muchemma*, de *chem*, cire) : mcr., ngr., bulg., serbe.

muşteriŭ, client (XVIIIe siècle) ; — *muchteri* (ar.) : alb., bulg., serbe, ngr.

naht, argent comptant (XVIIIe siècle) ; — *nakd* (ar.) : alb., ngr.

năhut, pois chiche (1792), Mold. *nohot* (1761) ; — *nohoud* (pers.) : alb., bulg., serbe. Dér. (analogique) : *năhutiŭ* (*nohutiŭ*).

ndiŭ, flûte de Pan (XVIIe siècle) ; — *nai* (pers. roseau) : ngr. Dér. (analogique) : *naingiŭ*.

năstrăpă, coupe à boire (1669) ; — *machrapa* (ar. *mechrebè*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, Dér. : *năstrăpat*, *năstrăpioară*.

naz (*nazuri*), simagrées (XVIIIe siècle) ; — *naz* (pers.) : mcr., ngr., alb. Dér. : *năzuros*.

nazar, faveur (XVIIIe siècle) ; — *nazar* (ar.) : ngr.

nur, grâce (XVIIIe siècle) ; — *nour* (ar. lumière) : mcr., ngr.

oca, ocque (XVIIe siècle), Mold. *ócă* ; — *oka* (ar. *oukia* du gr. ουγκία) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol., russe. Dér. : *ocăluşă*.

odagăciŭ, bois d'aloès (1693) ; — *eud agadji* : serbe, ngr.

odăie, chambre, et métairie (XVIIe siècle) ; — *oda* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *odăiaş*, *odăiţă*.

ogur, présage (1715) ; — *ogour* : serbe.

olac, courrier à cheval (1620) ; — *oulak* : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : *olăcar*, *olăcărie*, *olăceşte*.

paciaŭrd, torchon, et fig. femme malhonnête (XVIIIe siècle) ; — *patchaoura* : alb., serbe, ngr.

paşta, fermoir (1745) ; — *paşta* (pers. *baştè*, tissé) : bulg., serbe.

paiántă, poutre pour soutenir un mur (XVIIIe siècle) ; — *payanta* (pers. *payendè*, stable) : serbe, ngr.

papuc, pantoufle (1761) ; — *papoutch* (pers. *papouch*, couvre-pieds) : mcr., ngr. alb., bulg., serbe, pol., magy. ; du même mot : fr. babouche, esp. babucha. Dér. : *păpucel*.

para, centime (XVIIe siècle) ; — *para* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *părăluţă* et (analogique) *paralic*.

parmac, pouce et balustre (1715) ; — *parmak* : alb., bulg., serbe, ngr.

pastrama, conserve de viande séchée (1761), et *pastrámă* (1792) ; — *pastyrma* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *păstrămioară*,

patlagea, aubergine et tomate (XVIIIe siècle) ; — *patlydjan* (pers. *badindjan*) : mcr., ngr. alb., bulg., serbe. Dér. (analogique) : *pătlăginiŭ*.

pehlivan, saltimbanque et charlatan (XVIIe siècle) ; — *pehlivan* (pers. héros) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *pehlivănie*.

peltea, gelée de fruits (XVIIIe siècle), Mold. *beltea* ; — *peltè* : ngr.

peltic, bègue (XVIIIe siècle) ; — *peltek* : mcr., ngr., alb., bulg. Dér. : *pelticăesc*, *pelticie*.

perdaf, lustre et dernier coup de rasoir (XVIIIe siècle) ; — *perdah* (pers. *perdakht*) : bulg., serbe. Dér. : *perdăfuesc*.

perdea, rideau, et parc pour les moutons (1693) ; — *perdé* (pers.) : mcr., ngr. alb., bulg., serbe. Dér. : *perdeluşă*, *perdeluţă*.

peruzea, turquoise (XVIIIe siècle) ; — *pirouzè* (pers. *firouzè*) : serbe, ngr., russe.

peşchir, essuie-mains (1588) ; — *pechkir* (pers. *pichkir*, litt. qui tient le devant) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

pezevénghiŭ, maquereau (XVIIe siècle) ; — *pezevenk* : alb., bulg., serbe, ngr.

pingea, demi-semelle (XVIIIe siècle) ; — *pendjè* (pers. griffe) : bulg., serbe. Dér. : *pingeluesc*, *pingică*.

pişicher, malin, rusé (XVIIIe siècle) ; — *pichekiar* (pers. qui professe un métier) : le mot manque ailleurs.

potúrĭ, pantalon des paysans (XVIIIe siècle) ; — *potour* : mcr., ngr., alb. bulg., serbe. Dér. : *poturel*.

rachiŭ, eau-de-vie (1792) ; — *raki* (ar. *'arak*, sueur) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, russe. Dér. : *rachiaş*, *rachier*, *rachierie*, *rachieriţă*, *rachiiţă*, *rachior*.

raft, rayon d'étagère (XVIIIe siècle) ; — *raht* (pers. *rakht*, meubles) : alb.

raft, harnachement (XVIIe siècle) ; — *raht* (pers. *rakht*, apprêts) : serbe, ngr. Dér. : *înrăfturat*.

ravac, miel vierge et vin de première cuvée (1792) ; — *ravak* : serbe.

refenea, cotisation (XVIIe siècle) ; — *refenè* : bulg., ngr.

revent, rhubarbe (1761) ; — *ravend* (pers.) : alb., bulg., serbe, ngr., russe.

rup, huitième partie de l'aune (1792) ; — *roup* (ar. *roub'*, quatrième partie) : mcr., ngr. ; du mot arabe : esp. arroba (= *ar-roub'*, le quart).

sâbor, résine d'aloès (1792) ; — *sabr* : mcr., ngr., russe.

saca, tonneau des porteurs d'eau (XVIIe siècle) ; — *saka* (ar. *sakka*), porteur d'eau : serbe, ruthène. Dér. (analogique) : *sacagiŭ*.

sacdz, mastic (1761) ; — *sakyz* : mcr., alb., serbe.

sadea simplement (1715) ; — *sadè* (pers.) : alb., bulg., serbe.

saftea, première vente (XVIIIe siècle), Mold. *seftea* ; — *seftè* (ar. *istifta*, commencement) : mcr., ngr., bulg., serbe.

saftian, maroquin (1761) ; — *sahtian* (pers. *sakhtian*) : alb., bulg., serbe, ngr.

sahan, plat de cuivre (XVIIIe siècle) ; — *sahan* (ar. *sahn*) : alb., bulg., serbe, ngr.

saia, espèce de serge (XVIIIe siècle) ; — *saya* (de l'it. *saia*) : mcr., ngr., bulg., serbe. Dér. : *saieluţă*.

saigiŭ, pâtre-compteur (XVIIe siècle); — *saidji* : manque ailleurs. Dér. : *saigesc*, *saigie*, *saigit*.

salahor, palefrenier et manœuvre (XVIIe siècle) ; — *salahor* (pers. *ser akhor*, chef de l'écurie) : mcr., ngr., serbe. Dér. : *salahoresc*, *salahorie*, *salahorit*.

salcâm, acacia (XVIIIe siècle) ; — *salkym* (grappe) : bulg., ngr.

saltea, matelas (XVIIe siècle) ; — *chiltè* : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : *salte*, *luță*.

samsar, courtier (XVIIe siècle) ; — *simsar* (ar.) : mcr., bulg., serbe. Dér. : *sâmsâresc*.

samur, zibeline (XVIIe siècle) ; — *samour* (pers. *semmour*) : bulg., serbe, ngr., russe ; de la même origine : esp. zamarra, fr. simarre. Dér. : *samurache*, *samuraș*.

sarma, boulette de viande hachée (XVIIIe siècle) ; — *sarma* : serbe, ngr., magy. Dér. : *sărmăluță*.

satara, fardeau, et fig. ennui (XVIIe siècle) ; — *musaderè* (ar. confiscation) : manque ailleurs.

satîr, couperet (XVIIIe siècle) ; — *satyr* ‹ (ar. *satour*) : alb., bulg., ngr. Dér. : *satîraș*.

schéle, débarcadère et échaffaudage (XVIIe siècle) ; — *eskele* (de l'it. *scala*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

scrum, cendre (XVIIIe siècle) ; — *kouroum*, suie : mcr., alb., ngr. Dér. : *scrumuesc*.

sidef, nacre (1792) ; — *sedef* (ar. *sadef*, coquille) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

simit, sorte de galette (1791) ; — *simit* (ar. *semit*) : mcr., ngr., alb., bulg., du mot arabe : esp. acemita.

sinet, traite (XVIIIe siècle) ; — *sened* (ar. appui) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

sipet, malle (1715) ; — *sepet* : alb., serbe, ngr., magy. Dér. : *sipetaș*, *sipețel*.

sóiŭ, race, espèce, sorte (XVIIe siècle) ; — *soĭ* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

sópa, gourdin (XVIIIe siècle) ; — *sopa* : bulg., serbe.

sucman, drap grossier, et sarreau (1761), Val. *suman* ; — *soukman* : bulg., magy., pol., russe, ruthène. Dér. : *sucmănar*, *sumăș*.

suliman, fard (1761) ; — *sulumen* (ar. arsenic) : bulg., serbe. ngr. Dér. : *sulimeneală*, *sulimenesc*.

surghiun, exil (XVIIe siècle) ; — *surgun* : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : *surghiunesc*, *surghiunie*, *surghiunit*.

sûrlă, fifre (XVIIe siècle) ; — *surna* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *surlar*, *surlaș*, *surloiŭ*.

surugiŭ, postillon (XVIIIe siècle) ; — *surudji* : serbe, ngr. Dér. : *surugiesc*.

susan, sésame (1715) ; — *sousam* (ar. *sesem*) : alb., bulg., serbe, ngr. ; les formes européennes dérivent du même mot arabe par une filière gréco-latine.

şaiac, espèce de serge (XVIIIe siècle); — *chayak* : ngr., bulg., serbe.

şăică, sorte de barque (XVIIe siècle); — *chaïka* : bulg., serbe, ngr., magy. Dér. : *şăicar*, *şăiculiţă*.

şal, châle (1761); — *chal* (pers.) : serbe ; les formes européennes dérivent de la même source.

şandrama, barque (1794); — *sondourma* : alb.

şiret, galon (1693); — *chiret* : bulg., serbe, ngr. Dér. : *şiritenie* (« fil d'un récit »).

şiret, rusé (XVIIIe siècle); — *chirret* : serbe, ngr. Dér. : *şiretenie*.

tabac, tanneur (1792); — *tabak* (ar. *dabbak*) : alb., bulg., serbe, ngr., magy. Dér. : *tăbăcar*, *tăbăcăresc*, *tăbăcărie*, *tabăcesc*, et *tărbacă*, *tărbăceală*, *tărbăcesc*.

tabiet, naturel, habitude (XVIIIe siècle); — *tabiyat* (ar. *tabi'at*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

tabla, plateau (XVIIIe siècle); — *tabla* (de l'it. tavola) : bulg., serbe, ngr.

tacâm, assortiment (complet), harnachement, couvert de table, etc. (XVIIe siècle) ; — *takym* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

tăftă, taffetas (1588); — *tafta* (pers. *taftè*, tissu) : ngr., pol., russe; les formes européennes sont de la même origine.

taftur, sangle qui retient la housse du cheval (1790); — *tapkour* : le mot manque ailleurs.

tahîn, mets de farine (XVIIIe siècle); — *tahyn* (ar. *tahin*, farine) : manque ailleurs.

tain, portion (XVIIe siècle) : — *tayin* (ar. *ta'in*, destination) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

talaz, flot (XVIIIe siècle); — *talaz* (du gr. θάλασσα) : mcr., alb., serbe.

tamazlîc, troupeau de gros bétail (XVIIIe siècle) ; — *tamazlyk* : bulg., serbe.

tarâbă, comptoir de boutique, volet (XVIIIe siècle); — *tarab* (ar. *dharb*, action de frapper) : bulg., serbe. Dér. : *tărăboiu*, *tărăbuţă*.

taraf, parti et corps de musiciens (XVIIe siècle); — *taraf* (ar. côté) : ngr., bulg., serbe.

tarapana, hôtel de la monnaie (XVIIe siècle) ; — *tarabhana* (ar. pers. *dharbkhanè*) : bulg., ngr.

tăvă, poêle à frire (XVIIIe siècle) ; — *tava* : mcr., ngr., bulg., serbe. Dér. : *tăviţă*.

teanc, ballot (1792); — *tenk* (pers. *denk*, étroit) : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : *tencurel*.

teas, tasse, bassin, plat (XVIIIe siècle); — *tas* (ar.) : ngr. ; de la même origine : fr. tasse, it. tazza.

telal, crieur public et fripier (1715); — *telal* (ar. *dellal*, guide) : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : *teleleu*, *teleliţă*, *telelcică*, *teleloaică*.

terlică, sorte de chausson (1792); — *terlik* (litt. fraîcheur) : alb., serbe, ngr.

tertip, moyen (surtout malhonnête), truc (1783); — *tertib* (ar. arrangement) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. (analogique) : *tertipciu*.

teşghea, établi, comptoir (1793); — *tesguiah* (pers. *dest-guiah*, lieu où l'on travaille) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

testea, douzaine (1761); — *testè* (pers. *destè*, une main de...) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

testemel, fichu de tête (XVIIIe siècle); — *teştimel* (pers. *desti-mal*, essuie-mains) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *testemelar*.

tichie ou *chitie*, coiffe (XVIIe siècle); — *takiya* : mcr., alb. Dér. : *tichiuţă*.

tighel, arrière-point (XVIIIe siècle); — *teguel* : manque ailleurs.

tingire, poêle (1669); — *tendjerè* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *tingiricâ*.

tinichea, fer-blanc (1761); — *tenekè* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

tipsie, plateau de cuivre (1588); — *tepsi* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

tiptil, déguisé, incognito (XVIIe siècle); — *tebtil* (ar. *teb'dil*, changement) : mcr., bulg., serbe.

tizic, bouse desséchée que les paysans brûlent l'hiver en mottes (XVIIIe siècle); —*teẓek* : manque ailleurs.

top, rame de papier (1792); — *top* : manque ailleurs.

tórbă et *tólbă*, besace, gibecière, carquois (XVIIIe siècle); — *torba* : alb., bulg., serbe, ngr., russe, ruthène. Dér. : *tolbaş*.

trufanda, primeurs (XVIIIe siècle); — *tourfanda* (pers.) : alb., bulg.

túciŭ, fonte et vase de fonte (XVIIIe siècle); — *toutch* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *tuciuriŭ*.

tulpan, mousseline et fichu de mousseline (XVIIe siècle); — *tulbent* (pers. *dulbend*, qui charme le cœur) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe; de la même source : it., esp. turbante, fr. turban. Dér. : *tulipan* (« tulipe »), *tulpănaş*.

tulúmbă, pompe à incendie (XVIIIe siècle); — *touloumba* (de l'it. tromba) : mcr., ngr., bulg. Dér. : *tulumbiţă*.

tutun, tabac (XVIIe siècle), Mold. *tiutiun*; — *tutun* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol., russe, ruthène. Dér. : *tutunărit*.

uluc, rigole, et *ulucă*, planche, pl. haie (XVIIIe siècle); — *oulouk* : manque ailleurs. Dér. : *ulucaş*, *ulucesc*.

ursuẓ maussade (XVIIe siècle); — *oursouẓ* (ougoursouz), sinistre : alb., serbe, ngr.

vadea, terme, échéance (XVIIIe siècle); — *vadè* (ar. *va'det*, promesse) : alb., bulg., serbe.

vătaf, ou *vătaş*, maître-berger, chef, intendant (XVIIIe siècle); — *vattas* (ar.) : pol., russe, ruthène. Dér. : *vătăşel*, *vătăşie*, *vătăşoaie*.

vechil, substitut et intendant (XVIIIe siècle); — *vekil* (ar.) : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : *vechilime*.

ẓăbun, sarrau (1631); — *ẓeboun* : bulg., serbe. Dér. : *ẓăbunar*, *ẓăbunărie*, *ẓăbunaş*, *ẓăbunel*.

ẓaif, indisposé (XVIIIe siècle); — *ẓayif* (ar. *ẓaïf*) : bulg., ngr.

ẓalhana, abattoir (1761); — *salhana* (ar.-pers. *selh-khanè*, maison où l'on écorche), bulg., serbe. Dér. (analogique) : *ẓalhanagiŭ*.

ʒambilă, jacinthe (XVIIIe siècle) ; — *ʒumbul* : alb., bulg., serbe, ngr.

ʒar, dé à jouer (XVIIIe siècle) ; — *ʒar* (pers.) : alb., bulg., ngr. ; de la même origine : it. azzardo (= ar. *aʒ-ʒar*, dé à jouer), esp. azar, fr. hasard.

ʒaraf, banquier, changeur de monnaie (XVIIe siècle) ; — *saraf* (ar. *sarraf*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *ʒărăfie*.

ʒarpa, brocart et habit de brocart (1588) ; — *ʒer-baf* (pers. tissé d'or) : manque ailleurs.

ʒarʒavat, légumes (1791) ; — *ʒarʒavat* (ar. *sebʒevat*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

ʒeflemea, blague, moquerie (XVIIIe siècle) ; — *ʒevklenmè* : manque ailleurs. Dér. : *ʒeflemisesc*, *ʒeflemist*.

ʒevʒec, imbécile (XVIIIe siècle) ; — *ʒevʒek* : serbe.

ʒiafet, banquet (XVIIe siècle) ; — *ʒiyafet* (ar. hospitalité) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

ʒor, hâte, presse (XVIIe siècle) : — *ʒor* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *ʒoresc*.

ʒorba, rebellion, querelle (XVIIe siècle) ; — *ʒorba* (pers. *ʒorbaʒ*, qui montre sa force) : serbe, ngr. Dér. : (analogique) *ʒorbagiŭ*.

ʒuluf, boucle de cheveux (XVIIIe siècle) ; — *ʒuluf* (pers. *ʒulf*) : alb., bulg., serbe, ngr. Dér. : *ʒulufeĭ*.

Dans ce tableau, nous avons omis à dessein les particules (énumérées plus haut), les mots hors d'usage ou rarement employés, ainsi que ceux qui concernent spécialement le monde oriental.

B. — Emprunts isolés

Comme les mots de cette catégorie sont principalement usités les uns en Valachie, les autres en Moldavie, nous allons les distribuer en deux séries, en faisant abstraction des termes qui appartiennent en propre aux chants populaires ou aux contes, notre but étant de ne donner ici que les emprunts encore vivaces.

1. *Emprunts valaques*

arman, aire ; — *harman* (pers. *kharmen*, récolte) : bulg., serbe. Dér. : *armănit*.

arpagic, échalote ; — *arpadjyk* (litt. orgelet) : alb., bulg., serbe.

asmaciuc, cerfeuil ; — *asmatchyk* (litt. petite vigne) : le mot manque ailleurs.

babalîc, vieux ramolli, et poutre qui soutient ; — *babalyk* : mcr., serbe.

batalama, quittance : — *battalama* (ar.) : manque ailleurs.

becher, célibataire, cheval fourbu ; — *bekiar* (pers. *bi-kiar*, oisif) : mcr. ngr., alb., bulg., serbe, magy.

béciŭ, cave (XVIIe siècle) ; — *betch* (?) : manque ailleurs. Dér. : *becer*, *becerie*.

beşledgă, vieux bonhomme ; — *bechli agasy* (litt. chef des bechlî) : manque ailleurs.

bozma, mauvais tour ; — *bozma* (ar. crime) : manque ailleurs.

bucmea, cordonnet ; — *beukmè* : manque ailleurs.

budulac, benêt ; — *boudala* : mcr., alb., bulg., serbe.

burghiŭ, vrille ; — *bourgu* : alb., bulg., serbe. Dér. : *burghiaş*.

buriŭ, tonneau (XVIIe siècle) ; — *bouri* : bulg., serbe. Dér. : *buriaş*.

caiă, coup de fer à cheval (1791) ; — *kayar* : manque ailleurs.

căigiŭ, ouvrier qui hache le tabac ; — *kyidji* : manque ailleurs.

caldarîm, pavé (1715) ; — *kaldyrym* : alb., bulg., serbe, ngr.

caragâce, pie ; — *kargatcha*, corneille : bulg., ngr.

caranfil, girofle ; — *karanfyl* (ar. du gr. καρόφυλλον) : mcr., bulg.

cărcâiac, scolopendre ; — *kyrk ayak* (litt. mille pieds) : manque ailleurs.

cărdăşesc, s'associer ; — *kardach*, frère : manque ailleurs. Dér. : *cărdăşie*, *încărdăşesc*.

cat, étage ; — *kat'* : alb., bulg., serbe.

cauc, toque (de moines orthodoxes) ; — *kavouk* : alb., bulg., serbe, ngr.

cecmegea, tirelire ; — *tchekmedjè* : serbe.

ceplegea, épeautre ; — *kaplydja*, ivraie (litt. petit grain) : bulg.

cercevea, châssis (d'une fenêtre), — *tchertchevè* (pers. *tchar-tchivè*, quatre bois) : alb., bulg., serbe, ngr.

chepeng, volet ; — *kepenk* : alb., bulg., serbe, ngr.

chervan, grande voiture (de transport) ; — *kervan* (pers. *kiarvan*, caravane) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe ; du même mot dérivent les formes européennes : esp. it. caravana, fr. caravane.

chesat, manque de débit ; — *kesad* (ar.) : bulg., ngr.

chiolhan, festin ; — *kulhan* (pers. *kul-khan*, chambre de chauffe) : manque ailleurs.

chiostec, entraves aux pieds des chevaux ; — *keustek* : alb., bulg., serbe.

ciam, bachot, chaland ; — *tcham* (litt. sapin) : alb., bulg., serbe, ngr.

cianac, écuelle ; — *tchanak* : mcr., ngr., alb., serbe, magy.

ciapcân, malin, rusé (anciennement « trotteur ») ; — *tchapkyn* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

cimber, fichu de mousseline ; — *tchember* (pers. chose enroulée) : bulg., serbe, ngr.

cinghel, crochet ; — *tchenguel* (pers.) : alb., bulg., serbe, ngr.

ciolac, manchot ; — *tchoulak* : mcr., alb., serbe.

ciortan, espèce d'anguille ; — *tchortan* : manque ailleurs. Dér. : *ciortănaş*.

ciripie, cordeau de charpentier ; — *tchirpi* : serbe, ngr.

clşit, assortiment ; — *tchichid* (pers. *tchechid*) : manque ailleurs.

ciucurluc, ceinture d'un pantalon ; — *tchoukourlouk* : bulg., serbe.

ciufut, avare ; — *tchoufout* (de l'ar. *yehoud*, juif) : bulg., serbe, ngr.

ciuin, saponnaire ; — *tchouyen* (*tchogan*) : serbe.

ciuruc, reste sans valeur ; — *tchourouk* (« pourri ») : bulg., serbe.

conabiŭ, rouge foncé ; — *kounebi*, fait de chanvre : manque ailleurs.

cubea, cheminée ; — *koubbè* (ar.), voûte : mcr., ngr., alb., bulg., serbe ; du mot arabe : esp. (al)coba, it. alcova, fr. alcôve.

curama, cotisation ; — *gourama* (ar.) : serbe, ngr.

dahiŭ, habile, rusé ; — *dahi* (ar.) : alb., serbe.

dalcauc, parasite ; — *dal kavouk* (litt. long bonnet) : bulg., serbe, ngr.

dèver, roulement dans les affaires ; — *devr* (ar. rotation) : serbe.

dovleac, citrouille ; — *devlek* (*doulek*) : serbe. Dér. : *dovlecel*.

dud, mûrier ; — *doud* (ar. ver) : alb., serbe.

*fără*ş, pelle aux ordures ; — *farach* : serbe, ngr.

farfara, fanfaron ; — *farfara* (ar. *ferferè*) : ngr.

filer, sabot ; — *filer* : bulg., serbe.

fitil, méche (XVIIIe siècle) ; — *fitil* (ar. *fetil*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

ghivéciŭ, vase (pour les fleurs) et sorte de pot-pourri ; — *guvetch* : bulg., serbe.

gianabet, méchant, endiablé ; — *djenabet* (ar. pollution) : serbe.

inacciŭ, entêté ; — *inatchi* (ar. *i'nad*, entêtement) : bulg., serbe.

iorgan, couverture de lit ; — *yorgan* : mcr., alb., bulg., serbe.

iucsucea, viorne (litt. dé à coudre) ; — *yuksuktchè* : manque ailleurs.

laf, bavardage ; — *laf* (pers.) : mcr., alb., serbe.

magiun, marmelade ; — *madjoun* (ar. *ma'djoun*, pétri) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

magmúzd, entremetteuse (litt. éperon) ; — *mahmouz* : manque ailleurs.

mămular, porte-balle (1783) ; — *mamelè* (ar. *mou'amelè*, trafic) : ngr.

marda, rebut (1793) ; — *marda* : alb., ngr. Dér. (analogique) : *mardalic*.

martac, pieu (de cabane) ; — *mertek* : manque ailleurs. Dér. : *mărtăcel*.

masat, fusil à aiguiser ; — *masad* : serbe.

midmbal, jus de réglisse ; — *miyan-baly* : manque ailleurs.

miraz, héritage ; — *miras* (ar.) : alb., bulg., ngr.

mişchet, raisin-muscat ; — *misket* (de l'it. moscato) : manque ailleurs.

muhurdan, aiguière de barbier (en forme d'encensoir) ; — *bouhourdan* (ar.-pers. *boukhourdan*, vase de parfum) : serbe.

muscal, flûte de Pan ; — *miskal* : manque ailleurs.

muştea, maillet de cordonnier ; — *muchtè* (pers. poing) : bulg., serbe.

nălbant, maréchal ferrant (1791) ; — *nalbant* (ar.-pers. *na'lband*) : bulg., serbe, ngr.

olum, gué pour le bétail ; — *oloum* : manque ailleurs.

orşav, soupe de fruits secs ; — *hochaf* (pers. *khoch ab*, eau douce) : alb., bulg., serbe, ngr.

otac, abri de bétail ; — *otak*, tente : manque ailleurs.

pardaf, planche mince, bardeau ; — *padavra* (du gr. πέταυρον) : alb.

parlagiŭ, assommeur à l'abattoir ; —*parladji* : manque ailleurs.

pirpiriŭ, chétif ; — *pirpiri* : manque ailleurs.

razachie, raisin à grains longs et blancs (1792) ; — *razaki* (ar. *rezaki*) : ngr., bulg., serbe.

rénghiŭ, tour ; — *reng* (pers. couleur) : ngr., serbe.

rîndea, rabot ; — *rendè* (pers.) : alb., serbe.

saiâ, étable ; — *sayè* (pers, ombre) : manque ailleurs.

samaniŭ, couleur de paille ; — *samani* : manque ailleurs.

sanchiu, maussade ; — *sanki* : manque ailleurs.

saxana, fardeau ; — *seksana* (ar.-pers. *seis-khanè*, cheval de charge) : bulg., serbe. Dér. : *desăxănez*, *însăxănez*.

saxie, vase de fleurs ; — *saksy* : bulg., serbe.

sefertas, plats creux pour transporter des mets (1790) ; — *sefer tasy* (litt. tasse de voyage) : manque ailleurs.

sefterea, fumeterre ; — *chahterè* (pers. fève de roi) : ngr.

serpengea, anthrax ; — *serpentchè* (pers. paume de la main) : manque ailleurs.

sugiuc, espèce de saucisse (1792) ; — *soudjouk* : alb., bulg., serbe, ngr.

şaliŭ, perche ; — *chaly*. Dér. : *şaltiaş*.

şaşiŭ, louche ; — *chachy* : serbe.

şiboiŭ, giroflée ; — *cheboy* (pers. *chebbouï*, arome de nuit) : bulg., serbe.

şiş, bâton avec stylet ; — *chich* (pers.) : bulg., serbe.

talaş, copeau ; — *talach* : bulg.

tarla, plate-bande ; — *tarla* : magy.

tavan, plafond (1791) ; — *tavan* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

tecnefes, asthme des chevaux ; — *teknefes* (pers.- ar. *teng-nefes*, souffle court) : serbe.

telemea, espèce de fromage ; — *telemè* : manque ailleurs.

tembel, paresseux ; — *tembel* (pers. *den-bel*, qui nourrit son corps) : mcr., ngr., bulg., serbe.

ténchiŭ, le quart d'une drachme ; — *tenk* (pers. *denk*) : ngr.

terezie, trébuchet ; — *terazi* (pers.) : alb., serbe.

tetrea, sorte de confitures ; — *tetrè* : manque ailleurs.

tibişir, craie (1792) ; — *tebechir* (pers. *tebachir*) : mcr., ngr., alb., bulg.

tiftic, charpie ; — *tiftik* : bulg., serbe, ngr., russe.

trahana, espèce de pâte ; — *terhana* (pers. *terkhanè*) : bulg., serbe, ngr., magy.

turlac, gris, pris de vin ; — *torlak*, paresseux : alb., serbe. Dér. : *turlăcesc*, *desturlăcesc*.

tuzluc, guêtre ; — *tozlouk* : alb., bulg., serbe, ngr.

veresie, crédit ; — *veresi* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

viran, désert (terrain) ; — *viran* (pers.) : manque ailleurs.

2. *Emprunts moldaves.*

amandea, prêt à s'enfuir, à tomber sur ; — *amadè* (pers.) : manque ailleurs

avan, perfide, méchant, cruel (XVIIe siècle) ; — *havan* (ar. *khavvan*), traître : serbe, ngr.

babácă, père ; — *baba* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *băbăcuță*, *babaia*, *bătătiță*.

bagdadie, plafond ; — *bagdadi* (ar.) : manque ailleurs.

bagidcă, cheminée ; — *badja* (pers.) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

balcáz, gros et gras ; — *balkyz* (litt. fille de miel) : manque ailleurs.

bénghiŭ, mouche, tache ; — *benk* : mcr., bulg.

besactea, écrin ; — *bechtahta* (pers. *pich-takhta*, table de devant) : ngr.

bindisesc, se soucier de ; — *bendè*, souci (le verbe roumain suppose une filière bulgare).

bostan, citrouille ; — *bostan* (pers. *boustan*, jardin) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *bostană*, *bostănărie*, *bostănel*, *bostănică*.

bóștur, vide, creux ; — *bochtour* : manque ailleurs.

cabaz, bouffon ; — *hokkabaz* (ar.-pers., joueur de gobelets) : manque ailleurs.

caifet, équipage (XVIIIe siècle) ; — *kyïafet* : bulg., serbe.

calangiŭ, étameur ; — *kalaïdji* : bulg., serbe.

căleap, dévidoir ; — *keleb* (*koullab*) : bulg.

casap, boucher (XVIIIe siècle) ; — *kasap* (ar. *kassab*) : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *căsăpesc*, *căsăpie*.

căștă, métairie (XVIIe siècle) ; — *kychla* : bulg. Dér. : *căștar*, *căștărie*.

chelimet, conversation ; — *kelimet* (ar.) : manque ailleurs.

cherem, discrétion, caprice ; — *kerem* (ar.) : manque ailleurs.

chertic, entaille ; — *kertik* : manque ailleurs.

chișleac, cave ; — *kychlak* (« quartier d'hiver ») : manque ailleurs.

chiulug, massue ; — *kulug* : ngr., serbe.

ciair, pâturage pour les chevaux (XVIIe siècle) ; — *tchaïr* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe, pol.

ciamur, limon ; — *tchamour* : serbe.

cicarlc, rouet à filer ; — *tchykryk* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe.

cimbistră, pince pour épiler ; — *tchimbistra* : ngr.

condac, crosse du fusil ; — *kondak* : alb., bulg., serbe.

coz, atout ; — *koz* : ngr.

danga, marque, empreinte (sur le bétail) ; — *danga* : bulg., serbe.

dezghin, rêne ; — *dizguin* : alb., bulg., serbe, ngr.

dimerlie, boisseau (1776) ; — *demerli*, de fer : serbe.

dudúcă, demoiselle ; — *doudou* : mcr., ngr., bulg. Dér. : *duducuță*, *duduie*, *duduiță*.

dughidnă, boutique (XVIIe siècle); — *doukian* (ar. *dukkian*) : mcr., alb., bulg., serbe, magy. Dér. : *dughenită*, *dughinel*.

dulandragiŭ, vagabond ; — *dolandyrydjy* : ngr.

fesfesea, fanfreluche ; — *fesfesè* (ar. *vesvesè*) : manque ailleurs.

fetnegea, intrigant ; — *fitnedji* : manque ailleurs.

gavanos, pot (en faïence) ; — *kavanos* : manque ailleurs. Dér. : *gavanoşel*.

gherghir, chambre voûtée, en sous-sol (XVIIIe siècle) ; — *kiar-guir* (pers., qui se charge d'un travail) : ngr.

ghiduş, bouffon ; — *guidi* (pers) : bulg., serbe. Dér. : *ghiduşesc*, *ghiduşie*.

ghigelic, bonnet de nuit ; — *guedjelik* : serbe.

ghiol, grande quantité d'eau ; — *gueul* : mcr., alb., bulg.

haldt (au pl.), outils, instruments agricoles ; — *alat* (ar.) : alb., serbe.

harbuz, pastèque (XVIIe siècle) ; — *harbouz* (pers. *khar-bouza*, litt. pomme sauvage) : alb., bulg., serbe, ngr., pol., russe. Dér. : *harbuzerie*, *harbuzesc*.

hasa, madapolam ; — *hassa* (ar. *khassa*) : manque ailleurs.

hindichiŭ, fossé (XVIIe siècle) ; — *hendek* (ar. *khandak*) : mcr., ngr., serbe.

huzur, repos ; — *houzour* : serbe, ngr. Dér. : *huzuresc*.

iminĕi, souliers (de paysan) ; — *yemeni* (ar.) : bulg., serbe, ngr.

lagivérde, vert olive ; — *ladjiverd* (pers.) : serbe, ngr.

locma, gâteau ; — *lokma* (ar.) : bulg.

maraz (au pl.), façons ; — *maraz* (ar. maladie) : mcr., ngr., alb., serbe.

marôle, laitue ; — *maroul* : bulg., serbe, ngr.

matara, gourde ; — *matara* : serbe, ngr.

matuf, ramolli ; — *matouf* (ar. *ma'touh*, radoteur) : manque ailleurs. Dér. : *matofesc*.

melez, toile de soie et de coton ; — *melez* (ar. *meles*, mélange) : serbe, russe.

nacaja, embarras, et fig. sort ; — *nafaka* (ar. dépense) : alb., serbe, ngr.

nenedcă, mère (dans le langage des enfants) ; — *nenè* : manque ailleurs. Dér. : *nenecuţă*.

nûfăr, nénufar ; — *noufar* (pers. *nilufar*) : ngr.

ogeac, cheminée (XVIIIe siècle) ; — *odjak* : mcr., ngr., alb., bulg., serbe. Dér. : *ogegar*.

pangea, variété de betterave ; — *pandjar* : ngr.

pervaz, cadre, châssis ; — *pervaz* : alb., bulg., serbe, ngr.

peştimal, grand tablier (1792) ; — *pechtimal* (pers. *pucht-mal*, essuie-dos) : alb., bulg., serbe, ngr.

pistil, marmelade ; — *pestil* : bulg., serbe, ngr.

regea, prière, requête (XVIIIe siècle) ; — *redja* (ar. *ridja*, espoir) : mcr., ngr., alb., bulg. Dér. (analogique) : *regealic*.

ruşfet, gratification (XVIIIe siècle) ; — *ruchfet* (ar. *richvet*) : alb. Dér. : *ruşfetar*, *ruşfetărie*.

saivan, étable d'hiver ; — *saïvan* (pers. *sayeban*, tente-abri) : bulg.

sdpa, croupe ; — *sap* : serbe.

schingiŭ, torture (1776) ; — *iskendjè* (pers.) : ngr. Dér. : *schingiuesc*, *schingiuire*.

surduc, défilé de montagne ; — *sourdouk* : serbe.

şişanea, fusil rayé (XVIIIe siècle) ; — *chechanè* (pers. *chech-khanè*, sexangulaire) : bulg., serbe, ngr.

taban, semelle ; — *taban* : serbe.

talaşman, stupide ; — *talasman*, querelleur : manque ailleurs.

tasma, ruban ; — *tasma* : pol., ruthène. Dér. : *tăsmăluță*.

teltea, coussinet au-dessous de la selle ; — *telti* (*teguelti*) : manque ailleurs.

tertel, fil d'or tordu ; — *tyrtyl* : manque ailleurs.

trâmpă, échange ; — *trampa* (de l'it. tramuta) : mcr., ngr., bulg., serbe.

vişinap, sirop de griotte ; — *vichnab* (pers. eau de griotte) : manque ailleurs.

zarif, élégant ; — *zarif* (ar.) : serbe, ngr. Dér. : *zarifior*.

zarnacadea, narcisse ; — *zerin kadè* (pers. calice d'or) : serbe, ngr.

Si nous essayons de répartir ces vocables d'après les différentes catégories des objets qu'ils représentent dans l'ensemble du langage, nous obtenons les rubriques suivantes :

1. *Habitation*. — Beaucoup de parties constitutives ou dépendantes des demeures villageoises ont conservé des noms osmanlis. Tels, le *ciardac*, pavillon en saillie, sous lequel se trouve la cave, et le *hambar*, grange à cloisons pour serrer le maïs, qu'on rencontre partout en Turquie chez les paysans; puis la cave, *beciŭ* ; la cheminée, appelée *bagiacă* ou *ogiac* en Moldavie, et *cubea* en Valachie ; le brasero, *mangal*, qui remplace souvent le poêle et dans lequel le paysan des plaines, à l'instar de celui de l'Asie Mineure, brûle le *tizic*, bouse de vache séchée, en guise de combustible ; enfin le *chilim*, tapis fleurdelisé recouvrant les lits villageois, qui ont gardé la forme de l'ancien divan.

Mais la nomenclature d'origine turque la plus fournie s'applique aux maisons des villes, bâties par des maçons étrangers : *acaret*, l'immeuble, ou *bina*, la construction, généralement d'un seul étage, *cat*, et bâti en palançons, *paiantă* ; dans les chambres, *odaie*, le plancher, *duşumea*, le plafond, *tavan*, la porte à deux battants, *canaturi*, fixée dans des gonds, *balamale*, la fenêtre avec ses carreaux, *giamuri*, et ses châssis, *cercevele* ; enfin, l'alcôve, *iatac*, et tous les accessoires du lit, qui ont conservé leurs dénominations turques : *ciarşaf*, *macat*, *mindir*, *saltea*.

2. *Alimentation.* — L'ancienne cuisine orientale, très variée et introduite en Roumanie surtout par des cuisiniers grecs, a laissé de nombreuses traces dans les menus des bourgeois et des paysans. Ces derniers se nourrissent encore de différentes soupes, *ciorbă*, de ragoût de poisson, *iahnie*, et principalement de légumes très estimés en Orient, tomates, *patlagele*, pois chiches, *năut*, et de gombo ou *bame*. Comme fruits, différentes variétés de melons verts et jaunes : *bostan*, *dovleac*, *harbuz*; puis du laitage et divers fromages, surtout le *iaurt*, lait caillé, préparé à la façon spéciale des Turcs, et le *caşcaval*, espèce de fromage sec en forme de tête.

Remarquons, en passant, que la table ronde et basse à trois pieds, dont se servent encore les paysans, n'est autre que l'ancienne *sofrà* des boyars, qui se plaçait devant le divan où les hôtes étaient assis.

La cuisine plus compliquée des citadins se compose des nombreux ragoûts propres à l'Orient : *capama*, *ciulama*, *musaca*, *cheftele*, *sarmale*, *ghiveciŭ*, *pacea*, *pilaf*...; de différentes pâtisseries : *baclava*, *cataif*, *ciurechiŭ*, *halva*, *sarailie*... ; de confitures : *beltea*, *magiun*, *şerbet*.

Les ustensiles de cuisine, réduits à un petit nombre dans les campagnes (entre autres : *cazan*, *cianac*, *ciaun*, *tuciŭ*), sont très nombreux dans les villes : *sahan*, *sinie*, *tava*, *tingire*, *tipsie*; puis : *ibric*, *lighian*, *saca*.

3. *Boissons.* — Le paysan met l'eau à boire dans divers brocs ou cruches, appelés : *bărdacă*, *năstrapă*, ou *tinichea*, selon qu'ils sont en terre, en métal ou en fer-blanc. Ses boissons douces sont : le *balbaş* ou hydromel, le *ravac*, sorte de vin de première cuvée, et le *buzà*, préparé avec du millet fermenté. Mais la boisson alcoolique par excellence est le *rachiŭ* ou eau-de-vie, distillée de différents fruits ou grains; il en boit le matin à ses repas entre chaque plat, et pendant le labourage aux champs.

L'usage du vin, malgré l'interdiction expresse du Coran, est très répandu parmi les classes inférieures en Turquie; c'est pourquoi, sans doute, une série de termes relatifs à l'état d'ivresse vient de l'osmanli : *chef*, *mahmur*, *tiriachiŭ*, *turlac*.

Dans les villes, le café n'a pas tout à fait perdu son ancien rôle social : on l'offre encore aux personnes qui viennent en visite, mais on ne le boit plus dix fois par jour comme dans le bon vieux temps.

4. *Le costume.* — Le paysan et la paysanne, en Roumanie, ont conservé, dans leur habillement, le nom et la forme des riches vêtements qui formaient jadis la garde-robe des boyars et des grandes dames. Les étapes sociales parcourues successivement par le costume des nobles du XVIIIe et de la première partie du XIXe siècle seraient curieuses à suivre ; on le verrait descendre graduellement du boyar au négociant et au prêtre ; puis, de ceux-ci, aux musiciens tsiganes, aux haïdouk, et enfin aux paysans, chez lesquels nous le trouvons aujourd'hui. C'est ainsi qu'actuellement, les jours fériés, le paysan et (en partie) la paysanne revêtent les luxueux habits des boyars : *anteriŭ*, *dulamă*, *fermenea*, *giubea*, *ilic*, *mintean*, *malotea* ; auxquels il faut ajouter les vêtements que les villageois portent les jours ordinaires : *ghebă*, *ipingea*, *libadea*, *suman*, *zăbun*.

Ces différents noms, d'origine turque : *anteriŭ*, *dulamă*, *ghebă*, *ipingea*, *suman*, *zăbun*, désignent, selon les localités, un vêtement commun que les villageois endossent par-dessus leurs habits dans les temps froids. La couleur de ce vêtement, généralement orné de lacets, varie suivant les régions : elle est tantôt blanche, tantôt violette, tantôt rouge, quelquefois noire.

Les montagnards portent encore sur leur ceinture en laine une autre large ceinture de cuir, ornée de boutons et de broderies : c'est le *chimir*, dans lequel les gens de campagne, en Roumanie comme en Turquie, placent leur argent, leur couteau, leur briquet, etc.

En hiver, les paysans couvrent leurs membres inférieurs soit des larges pantalons, *şalvarĭ*, réservés jadis aux boyars et à leurs femmes, soit de *poturĭ*, pantalon très serré sur le haut de la jambe, s'élargissant vers le bas et fendu sur le côté au-dessous du genou.

La paysanne possède une collection de couvre-chefs variés, en coton pour les jours ordinaires, et en soie ou *borangic* pour les dimanches et fêtes.

Géographiquement et ethnographiquement, ce luxe de coiffures féminines se répartit ainsi : les femmes mariées, avant trente ans, portent la *basma* ou *boccea* (les mouchoirs blancs, dans le district de Buzeŭ, s'appellent *dirmé*), et passé cet âge le *testemel* (nommé à Vlaşca *pămbriŭ*, et au Rîmmic-Sărat *buiama*), et la *marama* (nommée à Argeş *peşchir*, et en Moldavie *năframă*) : c'est un long voile de gaze ou de toile, dont les femmes mariées

se couvrent la tête et qui retombe, par derrière, plus bas que la taille. L'ancien fez, après avoir été l'apanage des grandes dames dans le passé, persiste de nos jours chez les vieilles paysannes des districts qui bordent le Danube.

Les chaussures des paysans se composent de : *ciorapĭ* ou bas, de souliers nommés en Valachie *fileĭ* et en Moldavie *iminei*, et de *meşĭ*, souliers en drap qui remplacent en hiver les chaussons ; puis de *tuzlucĭ*, ou guêtres en bure blanche qui tiennent lieu de bas, dans les sandales. La campagnarde porte des babouches, *papucĭ*, et plus rarement des *conduri* ou pantoufles à talon : jadis brodées d'or et incrustées de nacre, elles chaussaient les femmes des boyars, et leur nom se rencontre encore surtout dans les contes populaires.

5° *Étoffes.* — Des nombreuses et riches étoffes importées naguère de différentes provinces de l'empire ottoman, peu de noms ont survécu dans la langue moderne : *alagea*, *atlaz*, *bogasiŭ*, *borangic*, *tafta*, etc.

Le drap rustique par excellence, fabriqué à la maison, comme chez les Bulgares et les Albanais, est l'*abà*, ou *dimie*, de diverses couleurs, surtout blanche, avec lequel on fait les vêtements des paysans, brodés de laine ou de soie, et ornés de ganses et d'agrafes ; puis les variétés d'*abà*, nommées *sucman* et *şaiac* ; le dernier est principalement employé pour les habits monastiques, comme l'*aba* noirâtre fabriqué à Anadol servait à la confection des vêtements des derviches turcs.

6° *Armée et justice.* — L'ancienne terminologie militaire est tout imprégnée d'éléments osmanlis, mais elle est tombée en désuétude, et la langue moderne n'a guère conservé que les mots : *fişic*, *ghiulea*, *tulumbă* ; d'autres ont perdu leur acception militaire spéciale, et sont devenus mots courants : tels sont : *alaiŭ*, *dandana*, *iamă*, *leafă*, etc., tandis que la grande majorité est sortie de l'usage.

Le même sort a été subi par l'ancienne nomenclature juridique, assez riche en termes orientaux, et dont la langue moderne n'a conservé que la série des mots relatifs à l'adjudication (*amanet*, *mezat*, *telal*) et à la location (*acaret*, *câştiŭ*, *chirie*, *vadea*).

7. *Commerce.* — Les anciens noms (d'origine turque) des monnaies, des poids et mesures, ont été, pour la plupart, mis hors d'usage par l'introduction, en 1864 et 1881, du système métrique en Roumanie, mais ils survivent dans les chansons

populaires et dans le parler des paysans et des faubouriens. Les noms des monnaies cependant ont disparu; ce sont ceux des poids et mesures qui se maintiennent, à côté des termes correspondants du système métrique : *oca*, *chilă*, *rup*, etc. Ici se rapportent des mots spéciaux comme : *calp*, *naht* ou *peşin*, *tarapana*, *cântar*, *teas*, etc., qui continuent à être populaires.

La nomenclature des termes relatifs au commerce est assez importante ; ce sont des mots comme : *alişveriş*, *chilipir*, *muşteriŭ*, *mofluz*, *saftea*; *dara*, *ghiotura*, *testea*, *top* et *toptan*; *bocceagiŭ*, *samsar*, *telal*; *magazie*, *tejghea raft*, *teanc*, etc.

A l'ancienne organisation des postes, qui a duré jusqu'après 1850, se réfèrent les mots : *conac*, *chervan*, *chirigiŭ*, *teşcherea*, etc., et une foule d'autres à présent hors d'usage.

Le cheval avait, dans l'ancienne société roumaine, comme jadis en Turquie, une importance exceptionnelle : de là une riche terminologie relative au cheval et à l'équitation, où nous relevons les mots : *giambaş*, *ciair*, *dezghin*, *dalac*, ainsi que les termes spéciaux aux selliers (*ciochină*, *cioltar*, *harşa*, *raf*, etc.), et aux maréchaux ferrants (*iabaşa*, *menghinea*). Les chansons populaires retiennent encore les noms de différentes races de chevaux, toutes originaires de l'Orient : c'est d'une part le *bidiviŭ*, ou cheval arabe, le *misir*, venu d'Égypte; de l'autre, le *bahmet*, amené par les Nogaïs, et le *hat*, par les Tatars de la Dobroudja.

Les anciens termes de navigation ont laissé peu de traces dans la langue moderne; quelques noms de vaisseaux : *caic*, *ciam*, *şaică*; et des mots spéciaux tels que : *cange*, *catran*, *liman*, *schele*, *talaz*, etc., sont les seuls vestiges conservés de la riche terminologie nautique du XVIIIe siècle.

8. *Métiers*. — Les métiers et industries apportés d'Orient sont très nombreux, et beaucoup d'entre eux, comme la pelleterie, la tannerie et la bijouterie, eurent jadis un grand développement. Presque un tiers des emprunts osmanlis se rattache à ces industries ; et ils se rapportent principalement aux :

charpentiers et maçons : dénominations d'outils, de matériaux, de différentes qualités de bois, termes d'architecture;

cordonniers : noms d'ustensiles, de cuir, de chaussures;

barbiers et bouchers;

confiseurs et pâtissiers;

musiciens (surtout bohémiens) : instruments de musique,

mélodies, danses; nous y ajouterons certains jeux d'enfants, parmi lesquels celui des osselets, dont presque toutes les dénominations sont d'origine turque.

Plusieurs de ces emprunts sont aussi relatifs aux pâtres : noms d'habitation, de laitage, de fromages ; termes s'appliquant à la hiérarchie des bergers et à la vie pastorale.

L'industrie teinturière en a de même sa part : noms des matières colorantes, et surtout des couleurs et des nuances (au nombre de 25), qui constituent presque toute la chromatique dont dispose la paysanne roumaine pour exercer l'industrie de la tapisserie domestique.

9. *Règnes de la nature.* — La faune d'origine osmanlie est généralement très pauvre en espèces d'animaux, comme sa minéralogie en substances minérales ; par contre, la variété de la flore est très grande et embrasse une partie importante de la botanique. Cette richesse de la flore orientale a débordé dans la langue et laissé un grand nombre de termes relatifs aux plantes d'ornement, aux arbres, aux légumes et aux fruits, surtout aux différentes variétés de raisin.

L'agriculture est restée étrangère à l'influence osmanlie, qui se fait sentir seulement dans le jardinage et l'horticulture.

10. *Épithètes et jurons.* — Les qualificatifs défavorables, exprimant principalement les défauts physiques, sont très nombreux : *bondoc*, *chel*, *chior*, *ciolac*, *peltic*, etc., ainsi que des sobriquets du même genre : *babalîc*, *bursuc*, *lichea*, etc. Une série d'expressions semblables se rapporte, soit à l'intelligence raffinée (*ciapcân*, *pişicher*, *şiret*), ou à la bêtise (*zevzec*) ; soit à l'ivresse (*mahmur*, *tiriachiŭ*, *turlac*), ou à un état sombre de l'esprit (*matuf*, *ursuz*), soit à la haine (*duşman*, *hain*), ou à la fanfaronade (*farfara*, *fudul*), soit enfin au vagabondage (*derbedeŭ*, *haimana*, *teleleŭ*).

Les qualificatifs favorables, en revanche, sont rares (à peine une dizaine), et n'expriment aucune notion importante de la vie physique ou morale.

Les jurons obscènes, très communs en Turquie, se sont répandus chez tous les peuples de l'Europe orientale. Le plus fréquemment employé en Roumanie est le juron turc par excellence, *sictir* (osm. *anasyny sictim*), qui, perdant son caractère grossier, est devenu une expression banale, usitée dans le circonstances les plus ordinaires de la vie sociale.

11. *Notions abstraites.* — Ici, de même que dans les épithètes ou qualificatifs, les noms osmanlis exprimant des notions favorables ou indifférentes sont en petit nombre : *berechet*, *hatîr*, *ogur*, *soiŭ*, etc., tandis que ceux exprimant des notions défavorables ou désagréables, sont en quantité beaucoup plus considérable : *belea*, malheur, *bocluc*, embarras, *cusur*, défaut physique, *hal*, malaise, *moft*, mensonge, *tertip*, chicane.

Non seulement, dans cette catégorie d'emprunts, les notions mauvaises l'emportent sur les bonnes, mais encore les mots exprimant des idées abstraites plus ou moins favorables ont tous une nuance de matérialité : *belea* exprime plutôt un embarras ou une mauvaise affaire, *berechet* signifie la fertilité visible de la terre, *habar* est un souci léger, *huzur* est simplement le confort de la vie, *hatîr* est une jouissance momentanée, etc.

Puis, et cette considération est décisive pour leur caractère plutôt matériel, l'acception de ces mots est toujours teintée d'ironie, ce qui les rend impropres au style soutenu et au débit oratoire.

Il nous reste à poursuivre dans les monuments de la langue roumaine l'infiltration de l'élément turc, afin d'établir une sorte de statistique de ces emprunts.

Les anciennes chroniques, celles surtout de la Moldavie, sont les meilleures sources où nous puissions puiser, pour apprécier, étape par étape, cette marche en avant graduelle de l'influence osmanlie.

Ces annales embrassent une période de plus de deux siècles, — des premières années du XVIIe siècle aux premières années du XIXe, — et fournissent plus de vingt noms d'écrivains, parmi lesquels les plus connus de l'ancienne littérature roumaine : Ureche, Cantemir, Costin, Neculce.

La progression de l'élément oriental dans ces derniers auteurs est constante : à peine sensible chez Ureche, elle s'accentue dans les chroniques de Miron Costin, domine chez Muste et Cantemir, et atteint l'apogée de son action dans les œuvres de Neculce, Cogalniceano et Beldiman.

Tandis que dans la chronique d'Ureche († 1650), les emprunts turcs sont en une minime quantité, — une vingtaine de termes d'ordre politique et militaire, — dans celle

de Miron Costin († 1691), ils acquièrent une tout autre importance comme nombre et comme valeur; on y trouve déjà, outre les noms propres et quelques éléments tatars, une foule de mots turcs dont une grande partie est restée dans la langue. Enfin, dans la chronique de Neculce († 1743), le courant oriental, de plus en plus envahissant, menace de déborder, et d'inonder la langue des écrivains qui vont venir. Les mots turcs employés par Neculce constituent déjà une partie importante du stock définitif des emprunts osmanlis[1].

Les chroniqueurs moldaves sont, sous ce rapport, incomparablement plus riches que ceux de la Valachie; mais, fait intéressant à noter, tandis que chez les premiers on constate un accroissement graduel du vocabulaire oriental, on le voit soumis, chez les chroniqueurs valaques, à une diminution continue. En revanche, l'influence absorbante du style officiel s'étale à son aise dans les documents administratifs, surtout dans les registres de comptes valaques, de l'époque phanariote.

En résumé, dans le passé, les sources écrites les plus riches en vocables osmanlis sont d'abord les écrits historiques (chroniques, actes, registres), puis ceux purement documentaires (inventaires, actes dotaux, tarifs des douanes).

Un domaine dont la place est très large dans le champ de l'ancienne littérature roumaine, celui de la théologie, ne s'ouvrit jamais à l'influence orientale. On pourrait même, *à priori*, admettre comme certain qu'aucun des mots figurant dans les textes religieux n'est susceptible d'avoir une origine turque, et nous ne connaissons aucun exemple avéré qui puisse démentir cette affirmation.

Le fait s'explique aisément d'ailleurs, d'abord par la circonstance que le vocabulaire théologique roumain est un décalque du slave, ensuite par le défaut absolu d'abstractions dans les emprunts osmanlis, rendus, par leur caractère de matérialité, impropres au style solennel et à la diction religieuse.

La poésie populaire forme la transition entre la littérature roumaine ancienne et la moderne. Une recherche systématique de l'élément oriental sur ce terrain confirmera la pénétration

---

1. Voir ces différentes statistiques dans notre Introduction, p. CCL-CCLII.

de l'influence osmanlie dans les dernières couches sociales de la nation roumaine.

Le fond commun de ce vocabulaire poétique se réduit :

à une terminologie, pour ainsi dire, traditionnelle, qu'on retrouve en grande partie chez les chroniqueurs, et qui forme le substrat des chants historiques;

à des mots relatifs à la vie champêtre ;

à des mots du langage usuel.

En dehors de ce fond commun, on rencontre dans les différentes collections de poésies populaires, un certain nombre d'emprunts particuliers à telle ou telle province du territoire roumain [1].

Dans la littérature moderne, la comédie est le genre dans lequel les mots turcs se rencontrent en plus grande abondance. Sous ce rapport, le théâtre d'Alecsandri et celui de Caragiale, se complétant réciproquement, sont une mine précieuse. Le premier fait le tableau de la société roumaine sous l'influence encore prépondérante (bien qu'à la veille de disparaître) de la civilisation orientale; le second peint l'époque de transition à une civilisation nouvelle, alors que le procès entre le passé et le présent n'est pas encore définitivement clos. Avec l'un, nous respirons l'atmosphère indolente du servilisme oriental; avec l'autre, nous assistons au choc même des deux civilisations ennemies, choc fécond en agitations fébriles et en péripéties comiques. En déroulant devant le public les phases de ce conflit psychologique, en mettant sur la scène le monde des faubourgs et son pittoresque langage roumain émaillé de néologismes et de réminiscences orientales, Caragiale a certainement ouvert à la littérature de son pays une nouvelle source de comique.

Enfin, le genre humoristique ne se conçoit guère sans mots turcs à forte dose, puisque les contingents linguistiques turc et néo-grec fournissent justement la plus grande partie du vocabulaire spécial à l'humour et au comique. Lorsque l'introduction de la civilisation occidentale en Roumanie eut enlevé à ces deux éléments leur caractère de réalité vivante, et, ne laissant dans le nouvel état social rien de ce qu'ils pouvaient

1. En voir le dénombrement complet, *ibidem*, p. CCLIV-CCLVI.

exprimer, les eut rendus superflus, le théâtre s'en empara pour en tirer ses principales sources de comique.

Arrivés au terme de cette étude, nous allons jeter un dernier coup d'œil sur l'ensemble de ces recherches, afin de tirer les conclusions qui s'en dégagent.

L'influence osmanlie diffère essentiellement, à certains égards, de celle qu'ont exercée les Slaves et les Grecs modernes, nations chrétiennes et plus ou moins cultivées. Le roumain, cela va sans dire, ne doit au turc aucune notion religieuse ou intellectuelle; il ne lui doit non plus aucun verbe primitif, seulement certains suffixes et certaines particules.

Le monde, la surface de la terre, l'âme de l'homme, son corps, dans toutes ces matières, il n'y a pas trace de l'élément osmanli.

Cela étant constaté, il ne peut être question d'une action artistique ou littéraire, vu que ces deux manifestations de l'intelligence, chez les peuples orthodoxes, se présentent presque exclusivement sous un vêtement religieux.

Le despotisme oriental a fortement marqué son empreinte dans les noms de nombreux impôts, dont quelques-uns sont restés ineffaçablement gravés dans la mémoire du paysan roumain. Leur énumération constituerait l'histoite abrégée des misères du passé.

Le luxe oriental se reflète dans les multiples dénominations d'étoffes de laine et de soie, dont plusieurs se sont conservées. Cette bigarrure des costumes et des parures de prix faisait, des représentants de l'ancienne noblesse roumaine de véritables bazars ambulants. Ces splendeurs de l'aristocratie roumaine ont, comme nous l'avons vu, descendu un à un tous les degrés de l'échelle sociale, pour se fixer en dernier ressort dans la cabane du paysan.

Le règne animal et le règne minéral sont peu représentés; en revanche, la flore offre un contingent de mots assez important.

Beaucoup de termes relatifs à l'habitation, à l'intérieur d'une maison, à la cuisine, aux produits gastronomiques, aux articles de fumeurs, sont restés.

La plus grande partie de la nomenclature commerciale s'est également conservée; beaucoup de noms de métiers, d'industries, d'outils, d'ustensiles (quelques-uns particuliers à la vie des bergers, ou à l'état des tisserands).

La plupart des mots relatifs à l'armée, à la justice ont disparu ; mais certains termes de marine ont persisté ainsi que tous ceux concernant le cheval ; ensuite plusieurs substantifs et adjectifs surtout au sens défavorable.

Outre cette influence purement matérielle, et l'action sociale importante, d'une civilisation aujourd'hui complètement disparue, nous devons mentionnner l'influence de l'esprit oriental sur la parémiologie roumaine, et les noms de certains jeux d'enfants et de société, de certains instruments de musique, dont quelques-uns se retrouvent entre les mains des bergers et des tsiganes de nos jours.

Donc, en résumant les éléments positifs et négatifs, nous avons démontré que l'influence orientale en Roumanie embrasse :

l'homme, sous le rapport de sa vie matérielle : nourriture, habillement, commerce, industrie, communications ;

la nature, représentée surtout dans le règne végétal ;

l'État, en ce qui concerne spécialement la politique et l'art militaire (exclusivement dans le passé);

la société, sous le rapport des jeux, mélodies, danses, etc.

Par contre, les hautes régions de la religion, de la science et de l'art sont restées hermétiquement fermées au monde oriental.

Au point de vue chronologique et topographique, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

L'hypothèse de l'existence en roumain d'éléments préosmanlis (avares, petchénègues, comans) n'a encore été confirmée par aucun fait irréfutable (sauf deux ou trois noms topiques d'origine comane).

Les emprunts tatars, spécialement nogaïques, confinés dans la Moldavie, ont un caractère complètement local.

La langue roumaine ne possède aucun mot arabe ou persan qui n'ait, au préalable, passé par une filière osmanlie.

Le dialecte des Roumains de l'Istrie, du Banat, de la Transylvanie ne présente aucune trace directe du vocabulaire oriental.

Enfin la seule influence durable et appréciable en roumain est celle de l'osmanli, qui, restée étrangère à la littérature religieuse, se reflète d'une part dans la littérature documentale et dans les chants populaires, et d'autre part, constitue un contingent important de la langue roumaine moderne.

LAZARE SAINÉAN.

MÉLANGES

PARTICELLE PRONOMINALI SARDE

A. LOG. *CUNDE* 'CON LUI', *CUNDOS* 'CON LORO'

Nelle annotazioni agli STATUTI DELLA REPUBBLICA SASSARESE, *Arch. glott. it.*, XIII, 105, ricordando queste forme che occorrono abbastanza di frequente (*cunde* cinque volte e *cundos* due), aggiungevo che esse parvero errori al Tola, il quale le emenda nel testo in *cum se*, *cunsos*, quantunque in una nota supponga che *cundos* sia una sigla per *cum dictos*. Ma che sia una sigla non può ammettersi, perché manca ogni segno di abbreviazione e in ogni caso sarebbe dichiarato il plurale e non il singolare; nè può ammettersi nemmeno l'emendazione *cum se*, *cunsos*, perchè, prescindendo dalla difficoltà che l'amanuense sia caduto tante volte nel medesimo errore, non si avrebbe una spiegazione plausibile di *cunsos*.

Le forme *cunde cundos* sono realmente legittime e genuine [1]

1. Per maggior chiarezza e comodità riporto qui i sette esempi degli Stat. sass. A c. 7 r : *sa potestate cum sos antianos et atteros sos quales aet boler auer cunde, chirchet* ecc. = il podestà con gli anziani e altri che vorrà avere con lui, cerchi ecc. — 14 r : *Et çascatunu imbassiatore cauallicaturas cunde iuthat* ecc. = e ciascuno ambasciatore porti con se cavalcature ecc. — 14 v : *Et siat tentu de iuther cunde fantes duos ad minus* ecc. = e sia tenuto di portare con se due fanti almeno ecc. — 26 r : *et tottu sos atteros qui istan cundos* ecc. = e tutti gli altri che stanno con loro ecc. — 46 r : *sucuradore ouer attera persone qui aet andare cunde pothat* ecc. = il curatore o altra persona che andrà con lui possa ecc. — 46 v : *et si alcunu homine de Sassari aet andare cumde, pachet* ecc. = e se qualche uomo di Sassari andrà con lui paghi ecc. — 62 r : *et si su actore non aet andare cundos ad iscriuer* ecc = e se l'attore non andrà con loro ecc.

e una bella conferma ce la offre ora il CONDAGHE DI S. PIETRO DI SILKI edito dal Bonazzi. Non ne citerò che due esempi, quello del doc. 349 : *et ego posilu a donnikellu Ithoccor a kertarende cunde* = ed io misi il donnicello Ithoccor a contenderne seco lui; — e quello del doc. 372 : *et fugindeli cunda* = e fuggendogli seco lei; nel primo dei quali occorre la forma maschile, nell'altro quella femminile. Ma nel medesimo doc. 349 è poi chiaramente indicata le spiegazione di queste particelle, là dove dopo la frase sopracitata è detto : *Et donnikellu Ithoccor kertait inde cum ille* ecc. = e il donnicello Ithoccor ne contese con lui.

Non v'è dubbio dunque che *cunde*, *cunda*, *cundos* stanno per cum ille, cum illa, cum illos e indicano manifestamente le prime trasformazioni del doppio -ll- in *-ḍḍ-*, che predominerà successivamente, cf. campid. odierno sing. *ḍḍu*, *ḍḍa*, pl. *ḍḍus*.

Già l'Hofmann, *Die logud. u. campid. Mund.*, p. 63, aveva rilevato che il *d* per *ḍḍ* apparisce nelle carte del sec. XIV, ed io nell' *Arch. glott. it.*, XIII, 110, aggiungevo diversi esempi di *d* = *-ll-*, tratti dalle carte più recenti degli Stat. sass. del sec. XV. Ora, se, come pare all'editore del Cond. di S. P. di Silki, el diverse mani del codice appartengono al sec. XII o XIII, di non lieve importanza sono le forme di cui si discorre, perocchè ci dimostrano che ben prima del sec. XIV si hanno i primi accenni dell'evoluzione di *-ll-* in *-ḍḍ-*[1].

B. LOG. *GITTEU*, *ITTEU*, LOG. OD. *ITE*, *PROITE*, *PROITEU*, MER. *ITA*, *POITA*.

Nel Cond. di S. P. di Silki è assai frequente l'uso di *gitteu*, preceduto dalla preposizione *pro*, nella funzione di pronome interrogativo di cosa. P. es. nel doc. 68 : *progitteu mi lu leuas k'est intregu de scu Petru ?* = per qual cosa me lo togli che è servo di san Pietro ?, e così del pari nei doc. 2, 82, 99, 348, 349 ecc.

Negli Stat. sass. *itteu* occorre cinque volte nelle carte più

1. Giova notare che già negli Stat. sass. a c. 66 r, che appartiene ancora alla parte antica (sec. XIV), occorre la forma *Gadulu* per Gallura, che conferma l'esito sopraindicato.

antiche, ma non più col significato di pronome interrogativo di cosa, bensì con quello di pronome indefinito, 'quale', 'che cosa'. A c. 11 v : *et naran comente sa potestate... se depiat reier et itteu cumpagnone iscriuanu... cum isse deppiat batture* = e dicono come il podestà si debba reggere e quale compagno scrivano... con lui debba portare ; — 52 r : *in itteu guisa se fathat pacamentu* ecc. = in qual guisa si faccia pagamento ; — 57 v id., id ; e inoltre : *et si su dictu deppitore non aet auer de itteu pothat pacar* = e se il detto debitore non avrà di che possa pagare ; — 63 r : *non aet prouare contra reu esser veritate cussu pro itteu laet factu ternner* = non proverà contro il reo essere verità quello pel quale l'ha fatto citare.

Nelle carte più recenti ritorna ancora *iteu*, *itheu*, e anche *itte*, sempre con lo stesso significato. A c 72 v : *de itte condicione siat* = di quale condizione sia ; — id. *de itte tempus si siant* = di qual tempo si siano ; — id. *de itheu condictione siat* = di quale condizione sia ; — 74 r : *Hor intendide iteu bos notificat* = ora intendete che cosa vi notifica ; — 81 v : *et itteu cosas deuen leuare sos missos* = e quali cose devono prendere i messi ; — 94 r. id., id.

Nei dialetti odierni *ite* nel log. *ita* nel mer., continua nella duplice funzione di pronome interrogativo e pronome indefinito. Così p. es. *ite keres ?* che vuoi ?, *ite keret narrer kusta kosa?* che vuol dire questa cosa ? Esprime relazioni di qualità, come : *ite omine! ita femina!* qual uomo ! qual donna ! e anche relazioni di quantità : *ite grandes et bellas domos!* che ampie e belle case ! Si accompagna inoltre con *pro* : log. *proite* perchè, *proiteki* imperocchè, *proiteu* per che cosa, mer. *poita* per qual cosa, indefinito e interrogativo.

La base di queste forme a me pare non possa essere che qu id. Che la gutturale iniziale, dopo essersi labializzata in *b-*, come in *bindighi* quindecim, sia caduta, non ha nulla di anormale, poichè per l'illusione che fosse il *b-* prostetico, che è in *bessire* exire, *bokkire* occidere ecc., vi poteva essere taciuta.

È noto come il nome di 'Dio' si aggiunga quale rinforzativo a particelle concessive, p. es. nell'it. *avvegnadiochè* ecc. (Diez, *Wörth.* 369), e nello stesso a. sardo *abengnat deu* Stat. sass. *Arch. glott. it.* XIII 118 ; e del pari si trova aggiunto alla particola ETIAM nell' it. *eziandio* (Diez l. c.) e a. sard *etiamdeu* Stat. sass. l. c

Lo stesso aggiungimento, come rinforzo di affermazione, mi pare sia da ravvisare in *itteu*, quasi fosse quid deu.

Può rimaner dubbio se la forma primitiva sia *ite* o non piuttosto *itteu*; ma considerando che 'deu' è un rinforzativo e che quindi si aggiunge a forme già esistenti, così è da credersi che *ite* sia precedente e desunto direttamente da quid, il cui d finale si sia rinforzato in *t* con l'epitesi *-e*; tanto è vero che nel mer. si ha *ita*, perchè qui la vocale epitetica normale è *a*, come in *fiasta*, *ianta* ecc. (Hofmann, 56-57).

Quanto a *gitteu*, che è la forma più comune nel Cond. di. S. P. di Silki, sarebbe illusione il credere che il *ġ* continui il qu della base latina: esso non sarà che una prostesi, come quella che mostra *ġeo* per ego, *ġaju jaju* avu (Hofmann 129 e *Arch. glott. it.* XIV 144 e 166).

Milano P. E. Guarnerio.

ANC. FRANC. *GERS*

Aux exemples relevés par Godefroy de l'ancienne conjonction *gieres* etc., qui a disparu de bonne heure sans nous livrer le secret de sa naissance [1], on en peut ajouter un qui se présente dans des conditions particulièrement intéressantes. Il a été englobé dans les dépouillements faits par M. Wölfflin pour ses *Addenda lexicis latinis*, et, peut-être parce qu'il n'y est pas à sa place, c'est là qu'il m'a frappé [2] : « Ergo, itaque, igitur conjunctiones in latinum habent sensum et illud significant quod vulgo dicitur *gers* : *jam quia sic est*, gers *faciam* . » Ce n'est évidemment pas un contemporain de Cicéron qui a écrit cette intéressante remarque, et *gers* ne figurera pas, je pense, dans le *Thesaurus linguae latinae* que met au jour la docte Allemagne. Le texte reproduit par M. Wölfflin est extrait des *Quaestiones grammaticae* que Hagen a publiées, en 1870, dans

1. On a successivement proposé comme étymologie ergo (Diez), de ha re (Suchier) et igitur (Cornu), comme l'indique Körting, n° 2826. A côté de *gieres* l'ancien français a *regieres*, qui est probablement *re* + *gieres*, malgré la différence du sens.

2. *Arch. für lat. Lexicogr.*, III (1886), 136.

son recueil intitulé *Anecdota Helvetica*, p. 182, d'après le manuscrit 83 de Berne, attribué au xe siècle. L'auteur de ces *Quaestiones* n'est pas connu ; sur l'époque où il écrivait Hagen s'exprime en ces termes, p. CV : « Les noms d'Aldhelme, d'Einhard, de Smaragde, de Charlemagne et de Louis montrent qu'il faut s'arrêter entre le IXe et le Xe siècle, car la date de l'écriture du manuscrit empêche de descendre plus bas. » Je ne voudrais pas cautionner la date assignée à l'écriture du manuscrit de Berne ; mais en admettant qu'on l'ait vieillie d'un bon siècle, il n'en reste pas moins que l'exemple de *gers* que nous devons à l'auteur des *Quaestiones* est de beaucoup le plus ancien qui soit connu. Cet auteur était donc un Français ; la complaisance avec laquelle il cite des noms géographiques comme *Sparnacus* (Épernay), *Altumvillare* (Hautvillers), *Carisiacus* (Quierzy) montre d'ailleurs qu'il appartenait à la France orientale.

A. THOMAS

ANC. FRANC. *MOULE DE FRUMENT*

On lit dans le Psautier d'Oxford, éd. F. Michel, p. 244 : « E les bucs ot la *moule* de frument. » Littré voit dans *moule* la plus ancienne forme de notre mot actuel *meule* (dans *meule de foin*), et il s'imagine que *moule* vient de metula comme *boule* de betula [1]. M. Meyer-Lübke censure Littré et déclare que *moule* est tout simplement un substantif verbal tiré de *moldre*, moudre [2]. On ne peut donner raison ni à l'un ni à l'autre. Si l'on prend la peine de lire le texte biblique correspondant (*Deuter.*, XXXII, 21), on constate que *moule de frument* traduit medulla frumenti. Il ne faut pas être grand clerc pour reconnaître dans ce passage du Psautier d'Oxford le plus ancien exemple connu de notre mot actuel *moelle* : la forme francienne est *meole*, en graphie anglo-normande *meule*, d'où *moole*, *moule*, par assimilation de la voyelle protonique à la tonique, et *muele* (qui se lit en variante chez F. Michel), *moele* (aujourd'hui

1. Inutile aujourd'hui de dire que *boule*, anc. franc. *beole*, représente betulla et non betula.

2. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIX, 97.

moelle) par métathèse des voyelles contiguës. Le Psautier de Cambridge, dans le passage correspondant, p. 274, a la forme syncopée *mule*, que F. Michel a oubliée dans son index-glossaire.

A. THOMAS

SUR LE POÈME LATIN DES *MISÈRES DE LA VIE HUMAINE*

Dans son remarquable article sur le « débat de l'âme et du corps », M. Th. Batiouchkof cite (*Rom.*, XX, 566) quelques vers d'un poème latin rythmique contenu dans le ms. 5084 de la Bibliothèque Vaticane et intitulé *De contentione anime et corporis*. Mais ce titre est inexact, et le morceau en question n'appartient pas au thème étudié par l'auteur. Ce n'est en effet qu'un fragment du poème publié par Éd. du Méril (*Poés. pop. lat. du M. A.*, p. 108-121) d'après le ms. B. N. lat. 2389 sous le titre : *Des misères de la vie humaine*, et il contient une apostrophe non au corps, mais à la *vita mundi*. C'est ce que montrent plusieurs passages du fragment même cité par M. Batiouchkof (par exemple les vers 5, 16, 29, 74) ; la fin dit même clairement (comme le commencement, omis dans le ms. du Vatican) à qui est adressé le discours (les deux derniers vers manquent dans Batiouchkof) :

Ergo, vita, spes inepta,
Solis fatuis accepta,
Cum sis tota plena sorde,
Te refuto toto corde;
Toto corde te refuto,
Nec sententiam commuto :
Mortem plus volo subire
Quam tibi, vite, servire.

Le texte donné par M. Batiouchkof et celui de Du Méril se corrigent l'un par l'autre en plusieurs passages fautifs ou mal lus. Ainsi dans le premier, v. 32 suppl. *pejorare*; 54 l. *temptabas* pour *reputabas*; 56 *quid* pour *quam*; 79 s. l. *Quia si dispensas parum, Multi dicent te avarum*. Dans le second, p. 42, v. 13 l. *omnes sensus* pour *omne*[*m*] *sensum*; v. 19 la conjecture *Pudet* est confirmée; p. 113, v. 3 *volebam* est à garder; après le v. 28 aj. *Vade magis comparare Quo*(*d*) *te possis sustentare*; v. 30 la conjecture *pausare* pour *pensare* est confirmée; p. 114, v. 75 l. *vellem* pour *nollem*; v. 9 l. *lippirem* pour *lipidarem*.

Prague.

Anton WALLNER.

UN NOUVEAU TEXTE DE LA PIÈCE *FLORS DE PARADIS*[1]

En 1885, dans ma notice du ms. Ashburnham 105, qui, volé jadis à Tours par Libri, est actuellement conservé à la Bibliothèque Laurentienne [2], j'ai dit que les feuillets 21 à 23 de la seconde partie de ce manuscrit (n° 105 *b*) contenaient diverses prières à la Vierge en prose (*Romania*, XIV, 535). Ayant eu récemment la curiosité, pendant un court séjour à Florence, de revoir ce manuscrit, que j'avais pour la première fois eu entre les mains en 1865 chez le comte d'Ashburnham, j'ai dû reconnaître que l'assertion rapportée ci-dessus était erronée. Les feuillets 21 à 23 du second tome du ms. 105 renferment une prière à la Vierge (et non plusieurs); de plus cette prière est en vers et non en prose. Je fais cette rectification parce qu'il ne faut jamais négliger de corriger les erreurs qu'on a pu commettre, mais je dois avouer qu'il n'en résultera aucun gain pour notre connaissance de la littérature provençale. La prière en vers dont j'ai reconnu la présence dans le ms. Ashburnham est en effet une copie — et une fort mauvaise copie — de la pièce *Flors de paradis*, que Bartsch a publiée dans ses *Denkmäler* (pp. 63-71) d'après deux manuscrits meilleurs : Bibl. nat. fr. 1745 et 22543 (chansonnier La Vallière). Je transcris la première strophe.

Flors de paradis
Regina de bon ayze[3],
A vos mi ren clins
Penedens sens cor vayre,
Forfag e mesquins :
Preguas per mi Salvayre
Que guize a bon port

1. Cette petite note, envoyée à l'imprimerie il y a quelques mois, n'a pu passer dans notre précédent fascicule faute de place. Entre temps la même rectification a été faite par M. Bertoni dans la *Revue des langues romanes* (août 1902). Ma notice étant imprimée, je la laisse subsister bien qu'elle n'ait plus guère d'intérêt. — P. M.

2. Les manuscrits de ce fonds ont conservé les numéros qu'ils portaient à Ashburnham Place.

3. Exemple du passage de *r* à *z*. Il y en a d'autres dans le ms.; voir mon mémoire, p. 545.

E me gart de la mort
D'enferns, don conort
Degun homs non pot trayre
Per neguna sort.

P. M.

UN MANUSCRIT DE LA *COUR AMOUREUSE DE CHARLES VI*

On sait qu'aux Archives de l'Ordre de la Toison d'Or, à Vienne, se trouve un manuscrit renfermant la charte de fondation et la liste des membres de la *Cour amoureuse de Charles VI*[1]. C'est un manuscrit sur papier, non paginé, de la seconde moitié du XVe siècle, de 30 centimètres sur 41, avec une reliure du temps en cuir brun à fermoirs. Sur le cuir se lit le nom souvent répété d'un propriétaire du manuscrit : *Ja. Gontier*. Ce précieux volume est coté, à la Chancellerie de la Toison d'Or, T. O. 62.

Au recto du premier folio, on lit : « Ce livre appertient et est a Gilles de Rebecque, roy d'armes des Marches de Haynnau, de Hollande, de Zeelande, de la Basse Frise, de Namur et de la conté de Cambresiz. 1498. »

Les armes du roi de France, Charles VI, remplissent tout le verso du premier folio; puis viennent, quatre par page, les armoiries des Grands Conservateurs et des Conservateurs de la *Cour amoureuse*. La liste que j'ai publiée, d'après le ms. fr. 5233 de la Bib. Nat., ne présente que quatorze noms[2]; celle du ms. de Vienne, plus complète et plus récente (elle a été mise au point après 1426)[3], a vingt-six noms, parmi lesquels le duc de Berry et le duc d'Orléans, dont l'absence dans la liste du ms. 5233 m'avait paru significative[4]. Voici les vingt-six conservateurs de la *Cour amoureuse* du ms. de Vienne :

---

1. *Romania*, t. XX, p. 422.
2. *Ibid.*, p. 424-426.
3. Je n'ai pas sous les yeux les éléments nécessaires pour déterminer exactement la date de copie et de mise au point de cette liste. Elle est, pour le moins, postérieure à 1426, puisque Philippe, comte de Ligny et de Saint-Pol, est qualifié de duc de Brabant.
4. *Ibid.*, p. 445.

1. Charles, roy de France, VIe de ce nom.
2. Phelippe, filz de roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne.
3. Loys, duc de Bourbonnois.
4. Loys, duc en Baviere, frere de la royne Ysabel de France.
5. Pierre, filz de roy de Navarre, conte de Mortaing.
6. Jehan, filz du duc Loys de Bourbonnois, conte de Clermont.
7. Jehan, filz du duc Phelippe de Bourgoingne, conte de Nevers *et depuis duc de Bourgoingne.*
8. Guillaume, duc en Baviere, conte de Haynau, Hollande et Zellande.
9. Waleran de Lucembourc, conte de Liny et de Saint Pol.
10. Loys, filz de roy de France, duc d'Orliens.
11. Jehan, filz de roy de France, duc de Berry.
12. Edouart, filz du duc de Bar, marquis du Pont.
13. Charles, seigneur de Lebret, connestable de France.
14. Jaques de Bourbon, conte de la Marche *et depuis roy de Naples.*
15. Gilles, filz du duc Jehan de Bretagne.
16. Guillaume de Meleun, conte de Tancarville.
17. Loys, filz de roy de France, duc de Guyenne.
18. Anthoine, duc de Braibant, filz de Phelippe, duc de Bourgoingne.
19. Loys de Bourbon, conte de Vendosme.
20. Phelippe, filz de Jehan, duc de Bourgoingne, conte de Charoloys *et depuis duc de Bourgoingne* [1].
21. Phelippe, conte de Liny et de Saint Pol, filz de Anthoine, duc de Braibant, *et depuis duc de Braibant* [2].
22. Charles, duc de Lorraine, marchis(*sic*).
23. Pierre de Luxembourc, conte de Conversant et de Bryane, seigneur d'Enghien *et depuis conte de Saint Pol.*
24. Monseigneur Jehan de Luxembourc, seigneur de Beaurevoir *et depuis conte de Liney.*
25. Jehan de Flandres, comte de Namur et seigneur de Bethune.
26. Loys de Chalon, prince d'Orenges et seigneur de Chalon et de Arlay, conseillier de Phelippe duc de Bourgoingne.

On lit ensuite, après sept pages blanches, les noms du Prince d'Amours, « Pierre de Hauteville, dit le Mannier, seigneur d'Ars en Beauvoisis, eschançon du Roy », et des vingt-quatre Ministres de la *Cour amoureuse*. Cette énumération est la même que celle du ms. 5233 [3].

1-2. Les mots *et depuis duc de Bourgoingne, et depuis duc de Braibant,* semblent avoir été ajoutés après coup, de la même écriture, mais d'une encre un peu plus pâle.

3. Voy. *Romania*, t. XX, p. 426-8. Au lieu de Jehan de Basan qu'on lit

Après huit pages blanches, vient la partie la plus intéressante du volume, c'est-à-dire la *Coppie de la chartre de la Court d'Amour publiee a Paris, en l'ostel d'Artoiz, le jour saint Valentin, l'an de grace mil quatre cens.* Ce document a été imprimé en 1886 par Ch. Potvin, d'après une copie faite à Vienne par l'archiviste impérial, M. d'Árneth, dans les *Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* [1]. La charte de la *Cour amoureuse* serait intéressante à étudier en détail ; je ne veux ici que citer un ou deux passages notables.

On y apprend que la *Cour amoureuse* fut créee en 1400 pour faire diversion aux terreurs provoquées par l'épidémie de peste qui sévissait en France. Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc de Bourbon, « en ceste desplaisant et contraire pestilence de epidimie presentement courant en ce trescrestien royaume », demandent au roi Charles VI « que pour passer partie du temps plus gracieusement et affin de trouver esveil de nouvelle joye, il ly pleust ordonner et creer en son royal hostel un prince de la court d'amours, seigneurissant sur les subgès de retenue d'icelle amoureuse court. » Le roi s'étant déclaré d'accord, la « court d'amours » fut créée, « fondee principaument soubz la conduitte, force et seurté d'icelles tresloees vertus, c'est assavoir humilité et leauté, a l'onneur, loenge, recommendacion et service de toutes dames et damoiselles ».

Les personnages principaux de l'association sont les vingt-quatre Ministres. Voici ce qui les concerne :

> Et premierement seront esleus vingt et quatre chevaliers, escuiers et autres, ayans experte congnoissance en la science de rethorique, approuvez factistes par apparence et renommee, lesquels aront nom de Ministres de la court d'Amours et principale auctorité après les grans Conservateurs d'icelle.
>
> Et feront solennel serement, comme nous, de tenir joieuse feste de puy d'amours l'un après l'autre consequamment a deux heures après midy, au lieu a ce ordonné, le premier dimanche de chascun moys,
>
> Et de baillier, chascun a son puy, refrain a sa plaisance, lequel refrain icelluy Ministre fera escripre de lettres et esmaillier sur deux vergettes d'or

---

dans le ms. 5233, il faut lire, d'après le ms. de Vienne : « Mons. Jehan de Boissay, chambellan du roy et de monseigneur le duc de Guienne. »

1. Bruxelles, 1886, 56e année, 3e série, t. XII, p. 191 sq.

qui seront donnees aux mieux faisans, l'une pour couronne et l'autre pour chapel, le jour de sondit puy.

Item ne porra chascun Ministre despendre, a cause de sondit puy, tant es deux vergettes d'or comme en chapelès de pervenche, pain, vin et poires, pour boire en recreation, sy non tant seulement trois escus d'or a la couronne ou la valeur, tant soit grant ou puissant seigneur.

Et aussy donra a l'uissier de nostre court d'Amours qui ce jour servira de son office .iiij. solz parisis avec ce, pour enregistrer les balades de son puy et les nons et seurnons des factistes d'icelles, chascun sur la sienne son non et seurnon, pour ce seulement .i. blanc pour chascunne balade enregistrer, qu'il sera tenus de baillier au commis a ce faire, ce meismes jour.

Item paierons et donrons du nostre tous les papiers appartenans et neccessaires pour icelles balades enregistrer.

Et après ce que elles seront enregistrees, on les rendra a icelluy Ministre qui bailla le reffrain, dedens trois jours et trois nuys, au plus tart, après son puy tenu, pour en faire son plaisir et volenté.

Item seront icelles deux vergettes d'or pour couronne et chapel loyaument jugiees par examen, sans avoir regart par faveur a haultesse de prince ou noblesse, auctorité aucune, et sans quelque fraude ou mal engin en appert ou en couvert, et donnees aux deux mieux faisans ce jour.

Item ne porront avoir le couronné et chapelé rien au premier puy après ensuivant, ainsoins seront a l'examen comme juges pour veoir par experience la leauté et raison que on y fera a tous sans quelque faveur.

Item tous les .xxiiii. ministres et chascun d'eulz seront tenus de faire balade a chascun puy et de l'apporter en personne, eulx estans en santé et en la ville ou la feste du puy se tenra, sur peine de donner .j. franc soupper a nous et a tous les Ministres, a tel jour que ordonné par nous ly sera.

Item serons tenus, avons juré et promis, nous estant en santé et au lieu ou la dicte feste du puy, chascun moys, se tenra, de faire une balade sur le refrain donné.

Item ne porrons gagnier ne jamais avoir en nostre personne couronne ne chapel a quelconques feste de puy, ja soit ce que, par quelque eur ou bonne aventure, l'eussiens leaument desservy.

Item tenrons, par la grace de Dieu, la premiere feste de puy d'amours le premier dimenche du moys de fevrier prochain venant, et baillerons au jour d'uy refrain a nostre plaisance, pour joieuse entree et commencement de mettre ensemble les subgès retenus de nostre amoureuse court en douce et solacieuse compaignie.

Item seront tenus les .xxiiii. Ministres et jureront en noz mains solennelment de tenir en leurz personnes ou faire tenir, chascun a son tour, feste de puy de moys en moys. Et s'ilz estoient hors de ce royaume ailleurs, en leurs besongnes, ou mal disposez, chascun d'eulx sera tenus, dedens la fin de ce present moys, de baillier bonne seurté de certaine personne souffisant, demorant en la ville de Paris, qui promettra a nostre gré de payer le deu,

pour ly et en son nom, de sa feste de puy, sans quelque reffus ou delay, sy tost que par l'uissier de nostre amoureuse court ly ferons signifier, sur peine de icelluy Ministre estre privé sans rappel de nostre amoureuse court et ses nom et armes estre effaciees de nostre amoureux registre.

Item tenra ou fera tenir, comme dit est, chascun Ministre son puy ainsy que son nom et armes seront enregistrez par ordre l'un ensuivant l'autre en nostre dit registre, sans aucun contredit ou excusacion, sur laditte peine.

Item quant le tour des .xxiiij. Ministres sera acomply, nous en personne recommencerons de nouvel l'ordre des festes de puy, et ainsi consequamment les Ministres après nous, de moys en moys, par autant de fois que le tour escherra. »

Après les vingt-quatre Ministres, il est successivement fait mention, dans la charte, des Grands Conservateurs, des Conservateurs, des quatre Présidents, des prélats et autres seigneurs Conservateurs et Conseilliers, des seigneurs barons et autres chevaliers Conseilliers, des Auditeurs et Légats, des Escuyers d'honneur, des Trésoriers des chartres et registres, des Secrétaires et Concierges des vergers et jardins.

Un « registre amoureux » contiendra les noms et surnoms des membres de la cour, avec leurs armes peintes. Une fois rempli, ce registre sera conservé dans une « abbaye ou autre lieu du royaume », avec « les papiers des balades et autres fais de rethorique ». En outre, les armes des Grands Conservateurs et des vingt-quatre Ministres, taillées « de bois bon et durable », orneront les murs de la chambre du Prince d'amours à Paris.

Une messe sera dite le 14 février, jour de la Saint-Valentin, à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, et le même jour un repas réunira les vingt-quatre Ministres et autres membres de la cour d'amours « en joieuse recreation et amoureuse conversacion. » Des ballades, chansons et serventois seront lus devant les dames, qui seront juges et donneront « deux vergettes d'or pour couronne et chapel aux mieux faisans. » Enfin, des pénalités sont prévues contre les membres indignes de la cour. Le rimeur coupable d'avoir composé complainte, ballade ou rondeau, « au deshonneur, reproche, amenrissement ou blame » du sexe féminin sera chassé « de toutes gracieuses assemblees et compaignies de dames et damoiselles ». Voici ce passage, qui jette une vive lumière sur le cas d'Alain Chartier, banni de la « court amoureuse » pour avoir composé la *Belle dame sans merci* :

Item, pour ce que la haultesse d'amourz est incomprenable et que tous nobles et autres, dignes d'estre amoureux, doivent parer leurs cueurs de vertus et gracieusetez, chascun a son pooir, pour parvenir a bonne renommee; d'autre part, comme dit est que nostre amoureuse court et seigneurie est principaument fondee sur les deux vertus d'umilité et leauté, a l'onneur, loenge et recommendacion de toutes dames et damoiselles, nous, par meure et tresgrande deliberacion, avons ordonné et par ces presentes ordonnons a tous noz amoureux subgès, de quelconques puissance, seignourie, auctorité ou estat qu'ilz soient, sans aucun excepter, qu'ilz ne facent ou par autre facent faire dittiéz, complaintes, rondeaux, virelays, balades, lays ou autres quelconques façon et taille de rethorique, rimee ou en proze, au deshonneur, reproche, amenrissement ou blame de dame ou dames, damoiselle ou damoiselles, ensemble quelconques femmes, religieuses ou autres, trespassees ou vivans, pour quelconques cause que ce soit, tant soit grieve, dolereuse ou desplaisant... Tout ce que dit est sur peine de effacier les armes de tel maleureux delinquant qui telz libelles diffamatoires aroit fait en sa personne ou fait faire par autres, .i. ou plusieurs. Et après icelles ses armes ainsy effaciees, on feroit paindre son escu de couleur de cendre, comme homme infame, ennemy d'onneur et mort a ce monde, pour sa mauvaistié et venimeux coraje estre apparant aux veans, tant en son vivant comme après ses jours..... Et qui plus est, sur peine de envoyer, de par nostre amoureuse court, mandement pattent adreçant a noz amoureux subgès de retenue, demorant es bonnes villes fermees, forteresses de ce royaume et d'ailleurz, contenant que tel deshonnouré delinquant soit publyé et denommé generamment homme infame et ahonty, en requerant oultre plus a tous qu'il appartenra de par nous et nostre amoureux conseil et commandant noz dis subgès que celluy qui seroit trouvé en telle faulte et deshonneur soit privé, chassié et deboutté, sans rappel, de toutes gracieuses assemblees et compaignies de dames et damoiselles, toutes les fois que on l'y trouveroit, et se aucuns noz subgès, .i. ou pluseurs, ne s'en acquittoient ainsy que cy est declaré, eulx meismes seroient pugnis de pareille pugnicion comme se deservy en leurz personnes l'avoient.

Après la « coppie de la chartre » recommence l'énumération des noms et des armes de sept cents personnages environ[1].

Parmi les écuyers d'honneur, j'ai relevé le nom de

Anthoine de la Salle, escuier d'escuierie de Jehan, duc de Bourgoingne;

et parmi les auditeurs, le nom de

Eustache des Champz dit Morel, huissier d'armes du roy et bailli de Senlis.

Arthur PIAGET.

1. Très souvent les armes ou bien les noms manquent.

Puisque j'en ai l'occasion, je reproduirai ci-après un extrait du compte des dépenses de l'Hôtel de ville d'Amiens, pour l'année 1410 :

A Jacquemart David, heraut, pour courtoisie ou dons a lui faits par nos dis seigneurs (les maieur et eschevins d'Amiens) pour cause de ce que, le 25e jour de mars dernier passé, il avoit apporté lettres de par le Prinche d'Amours de Paris, faisans mencion de certaine feste et assemblee qui se devoit faire audit lieu de Paris, ou XVe jour d'avril, l'an mil IIIIc et X, annunciation Nostre Dame, a lui paié par mandement rendu icy, donné le 25e jour de mars l'an mil IIIIc et dix, ci..... XVIII s. [1].

1. *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, t. VII. Paris, 1868, p. 196.

COMPTES RENDUS

A Ernesto Monaci per l'anno XXV del suo insegnamento gli Scolari. Scritti vari di filologia. Roma, Forzani, 1901 (en réalité 1902), in-8, huit-590 p.

Dans la lettre dédicatoire qu'adressent à l'éminent professeur de l'université de Rome ceux de ses anciens disciples qui ont participé de façon ou d'autre à l'exécution de ce beau volume (ils sont fort nombreux), on lit : *La varietà degli scritti qui raccolti Le mostra che agli scolari i quali più particolarmente coltivano discipline filologiche hanno voluto unirsi anche quelli che, volti ad altri studi, serbano sempre calda nell'animo la gratitudine per gli ammaestramenti fecondi e per l'incoraggiamento continuo che hanno avuto da Lei.* On sait d'ailleurs que M. Monaci, depuis de longues années, s'est occupé d'histoire presque autant que de philologie. On ne s'étonnera donc pas de voir figurer dans le recueil qui lui a été offert à l'occasion de ses « noces d'argent » avec l'université de Rome un certain nombre d'articles qui ne rentrent pas dans le cadre de la *Romania*. Nous ne signalerons ici que ceux qui se rapportent à nos études.

P. 21-36. L. Biadene, *Il collegamento delle due parti principali della stanza per mezzo della rima nella canzone italiana dei secoli XIII et XIV*. Le titre dit assez quel est l'objet de ce travail, qui s'ajoute aux études bien connues du savant auteur sur les formes strophiques de l'ancienne poésie italienne.

P. 61-65. L. Gauchat, *Sono avuto*. Essai fort ingénieux d'explication de la formule sum habutus pour habeo statum, qui, comme on sait, se rencontre dès le moyen âge et subsiste en de nombreux parlers modernes d'une région franco-provençalo-italienne et, d'autre part, du Poitou : l'équivalence de est et habet dans les locutions comme (en prov.) *es estat plenetat*[z] *de genz* et *a agut plenetat de genz* a amené à dire : *es agut plenetat di genz*, d'où finalement l'emploi de *soi agutz* pour *ai estat*. Une phrase d'Andrea de Grosseto, traducteur d'Albertano de Brescia, peut indiquer la transition : *Sempre nelle cittadi nelle quali à richezze alcune è avuto* (pour *à avuto*) *invidia de' buoni da coloro che non sono ricchi.*

P. 105-121. M. Pelaez, *Un Detto di Passione*. Poème en 612 vers, du XIVe siècle, tiré d'un ms. de Pesaro qui contient des *laude* et autres poésies

religieuses à l'usage d'une confrérie de saint Antoine établie dans cette ville, accompagné d'une description du manuscrit et d'une étude grammaticale.

P. 157-168. C. AVOGARO, *Appunti di toponomastica Veronese*. Nous avons ici le chap. V (*Nomi locali attinenti alle condizioni del suolo*) d'un travail dont il faut souhaiter la prochaine et complète publication. L'auteur range les dénominations locales sous les mots latins (ou latinisés) dont ils dérivent, ce qui donne à son étude, fondée d'ailleurs autant que possible sur les documents anciens, un intérêt qui en dépasse le sujet spécial.

P. 185-190. C. TRABALZA, *Una laude umbra e un libro di restanze*. La *laude* a été écrite à Pérouse en 1376 ; suit une curieuse liste d'objets prêtés par une confrérie à une autre pour une représentation.

P. 203-214. V. DE BARTHOLOMAEIS, *Un frammento bergamasco e una novella del Decamerone*. Un fragment, déplorablement estropié, d'une nouvelle en vers (en strophes très semblables à celles du fameux *Contrasto* de Cielo d'Albano), écrit par un notaire de Bergame vers 1340, présente avec la nouvelle VII, 5 du *Décaméron* (*Le mari confesseur*) une frappante ressemblance. Ce fragment, publié déjà deux fois, mais imparfaitement, est imprimé ici beaucoup mieux, surtout en ce qui concerne la forme rythmique. Puis M. de Bartholomaeis étudie le rapport de la nouvelle en vers avec la nouvelle de Boccace, dont on a cru, bien à tort, qu'elle provenait. Il montre que l'une et l'autre remontent à une même source, mais que Boccace a volontairement altéré son modèle parce qu'il voulait donner à l'anecdote purement plaisante qu'il y trouvait une suite narrative ; malgré le talent avec lequel il a conçu et exécuté cette suite, on ne peut la regarder que comme un appendice fâcheux au spirituel *gabet* que la nouvelle en vers reproduisait fidèlement. M. de B. ne se contente pas de cette démonstration fort bien faite : il compare la source (certainement italienne) des deux nouvelles aux autres versions qu'on a du même thème. Ce thème se présente sous deux formes : dans l'une (*Mensa philosophica*, La Sale [1]), la femme reconnaît son mari, déguisé en prêtre, *avant* de faire sa confession et arrange celle-ci de façon à le désespérer, mais aussi à le rassurer quand il la lui reprochera (elle prétend avoir eu trois amants : le troisième, actuellement en faveur, est un prêtre, et elle explique ensuite que ces trois amants n'en font qu'un, le mari lui-même, qu'elle a voulu, en lui infligeant une peine passagère, punir de sa méfiance) ; dans la seconde (fableau français [2], nouvelle XXVIII des *Novelle antiche*), la femme ne reconnaît le mari qu'*après* lui avoir fait sa très compromettante

1. M. de B. l'appelle toujours *De Sale*, par une légère inadvertance.

2. Je ne vois pas la nécessité de supposer une lacune dans le fableau français, ni d'admettre que la dame eût eu pour amants des chevaliers de passage. M. de B. va beaucoup trop loin en disant que *la consuetudine delle belle castellane di concedere i propri favori agli ospiti cavalieri è troppo nota*, etc. J'avoue ne pas connaître cette « coutume ».

confession, et prétend ensuite l'avoir reconnu dès l'abord et avoir inventé, pour le punir de sa ruse, les péchés qu'elle a confessés. La source de la nouvelle en vers et de Boccace appartient à la première version, qui, source elle-même ou dérivé de la seconde [1], est en tout cas la plus amusante des deux. En passant de France en Italie, elle avait, comme il est souvent arrivé, transporté dans la classe marchande les personnages qui appartenaient à la société chevaleresque. L'article de M. de B. est des plus intéressants et nous permet de voir avec quelle liberté Boccace traitait parfois ses sources : ici, en réduisant à un, — le prêtre, — les trois amants que déclare la femme, on ne peut dire qu'il ait amélioré le conte [2].

P 215-229. G. S. Remundo, *Commodiano e la reazione pagana di Giuliano l'apostata*. Les poèmes de Commodien ont trop d'importance pour la philologie romane pour que nous ne signalions pas cet intéressant travail, sans nous prononcer d'ailleurs sur les conclusions de l'auteur, qu'il sera plus à propos d'examiner quand aura paru le livre dont on n'a ici qu'un chapitre. Nous reproduisons la note où ces conclusions sont résumées : *Questo capitolo fa parte d'un lavoro di prossima publicazione intorno all'età in cui visse Commodiano. L'autore, dopo aver dimostrato che Commodiano è posteriore al terzo secolo, aggiungendo nuovi argomenti a quelli addotti dal Brewer (Zeitschrift für katholische Theologie, Innsbruck, 1899, pp. 759-763), l'ascrive alla seconda metà del quarto, e pone la data della composizione delle* Instructiones *e del* Carmen apologeticum *sotto il breve impero di Giuliano, tra il decembre del 361 e il principio del 363.*

P. 243-262. E. Bovet, *Ancora il problema « andare »*. M. Bovet, qui s'était fait avantageusement connaître par son livre sur le poète romain Belli, fait, si je ne me trompe, dans cet article, et très brillamment, ses débuts comme philologue. Il rassemble avec beaucoup d'art et de méthode tous les arguments solides qui ont été donnés en faveur d'ambulare comme base unique de tous les mots romans qui semblent apparentés à *andare*, depuis le rom. *umblá*

---

1. Il est difficile de décider. M. de B. remarque avec raison qu'un passage de Doni, traduit de La Sale (version A), ressemble de très près à un passage du fableau (version B), mais on peut interpréter cet accord aussi bien par un emprunt de A à B que par l'inverse.

2. Je crois que M. de B. avait raison de supposer que Boccace a fait ce changement parce qu'il voulait préparer la suite (qu'il inventait, mais en utilisant un motif employé ailleurs par lui-même), où le mari guette au dehors le prétendu prêtre, tandis que la femme reçoit tranquillement son véritable amant. Ce qui le fait douter de cette explication, c'est que, dans la source de Boccace et de la nouvelle en vers, le prêtre seul était indiqué par la femme comme amant actuel (les deux autres appartenant au passé), en sorte que le mari pouvait aussi bien chercher à surprendre ce troisième amant que s'il avait été unique. Mais Boccace a trouvé sans doute que, si le mari croyait que sa femme avait eu déjà deux amants, sa jalousie contre le troisième et son désir de le surprendre devaient être beaucoup moins excités que s'il croyait que le prêtre était à la fois l'amant actuel et le seul.

jusqu'au fr. *aller*, et il insiste surtout sur un argument déjà souvent indiqué, mais non encore exposé avec tant de force, à savoir la fréquence en bas-latin d'ambulare non seulement au sens d'ire, mais précisément pour remplacer ire dans les temps ou les personnes où il le remplace au moins en gallo-roman, italo-roman et réto-roman, et l'absence complète d'exemples où on trouverait employé de même un des verbes qu'on a proposés (ou imaginés) pour servir de base soit à tous les verbes romans, soit à l'un ou à plusieurs d'entre eux. Pour lever la difficulté phonétique du changement d'ambulare en *imna* roum. et *amnar* lad., *andare* it. et *andar* esp., *anar* prov., *lar* lad. et *aler* fr. (sans parler d'*umbla* roum., *ambler* fr., qui le montrent fidèlement conservé), il ne recourt pas comme d'autres, et je l'en loue, à des ambitare, ambinare ou autres formations plus ou moins étranges : il combine l'hypothèse de M. Wulff (*Rom.*, XXVII, 330) sur $\Delta = l$ et les observations de M. Schuchardt (qu'il complète) sur l'usure particulière et irrégulière des mots fréquemment employés [1]. Il répond avec attention à toutes les objections qui ont été faites à la thèse qu'il soutient, et, s'il ne les détruit pas toutes, au moins il les affaiblit toutes. Son travail est certainement de nature à faire beaucoup d'impression, et je ne doute pas qu'il ne rallie de nombreux partisans aux défenseurs convaincus que compte déjà ambulare. Je n'hésiterais pas moi-même à me ranger parmi eux si les transformations, partout anormales et partout différentes, que ce mot, seul entre tous [2], aurait subies ne me semblaient pas avoir quelque chose d'incohérent et de non motivé que je puis difficilement me résoudre à accepter, et si je ne trouvais trop habile pour ne pas risquer d'être trompeuse l'espèce de prestidigitation à laquelle on a recours pour concilier des faits disparates. M. B. termine son article par cette phrase d'un éminent linguiste français, que M. Schuchardt avait déjà recommandée à la méditation des romanistes : « On a bien tort de repousser, au nom des lois phoniques, des étymologies qui s'imposent ; car ce sont précisément ces étymologies qui nous peuvent mettre sur la voie de nouvelles observations, soit en phonétique, soit en grammaire. » Je ne vois pas bien quelle direction utile on peut trouver dans cette sentence : les lois de la phonétique historique sont précisément fondées sur les étymologies « qui s'imposent », et si on repousse une étymologie, c'est qu'elle ne « s'impose » pas. La question pour celle-ci est précisément de savoir si elle s'impose [3].

---

1. Il y ajoute une ingénieuse conjecture de M. Baist sur l'emploi de ambulate comme terme de commandement militaire, ce qui l'aura abrégé (cf. *en avant 'arche !* etc.).

2. M. Körting a fait la même remarque (p. 55) ; l'explication qu'il propose est d'ailleurs plus acceptable.

3. Le travail de M. B. est généralement fait avec beaucoup de soin et d'exactitude ; je ferai seulement remarquer qu'*andain* (p. 256), qui n'est certainement pas pris à l'italien, a été depuis longtemps rapporté à indaginem, et que les quatre prétendus exemples d'*aner* en fr. doivent être réduits à un (il me semble l'avoir dit à l'endroit même de la *Romania* que cite M. B., et que je n'ai pas sous les yeux).

P. 311-323. G. Cappuccini, *L'eteroclisia in* are *e* ire. Par hétéroclisie, mot qui n'a pas ordinairement ce sens, l'auteur entend l'existence fréquente en italien de dérivés parallèles en *-are* et en *-ire*, qui ont ou le même sens ou des sens différents, et dont en général la langue actuelle n'a conservé qu'un. Il en donne une liste qui ne manque pas d'intérêt, et qu'il serait bon de confronter avec des listes semblables dressées pour les autres langues romanes.

P. 326-343. O. Antognoni, *L'epigrafe incisa sul sepolcro di Dante*. L'auteur essaie d'établir que l'épigraphe en six hexamètres léonins qu'on lit sur le sépulcre de Dante à Ravenne est bien, contrairement à l'opinion aujourd'hui reçue, l'œuvre du poète lui-même, qui l'aurait composée à Ravenne, en 1318, lors d'une épidémie qui pouvait l'enlever, et quand il n'avait pas encore terminé le *Paradis*. Il soutient que l'attribution de ces six vers à Bernardo Canaccio se fonde sur l'interprétation erronée de la note d'un manuscrit, note d'où il résulte seulement, ainsi que d'un sonnet adressé à Canaccio par un anonyme, que Canaccio avait restauré le sépulcre et y avait fait encastrer la table contenant l'épitaphe. Il retrouve dans cette épitaphe les pensées intimes de Dante, et s'appuie surtout sur l'expression *cecini voluerunt fata quousque*, qui indique qu'elle a été composée à un moment où le poète ne savait pas s'il lui serait donné de terminer sa grande œuvre. Les raisonnements de M. Antognon me semblent, non seulement très ingénieux, mais très plausibles (bien qu'il subsiste quelques petites difficultés), et il faut convenir que, si ce n'est pas Dante qui a composé ces six vers, et surtout les deux derniers, c'est un poète qui avait su s'identifier bien profondément à l'âme du grand Florentin. Et qui alors, même parmi ses plus grands admirateurs, était capable d'une telle divination ?

P. 353-375. C. de Lollis, *Quel di Lemosì*. Très intéressant commentaire sur le fameux passage où Dante condamne les *stolti* qui préfèrent à Arnaud Daniel, comme chantre d'amour, *quel di Lemosì*, c'est-à-dire Guiraud de Borneil. M. de Lollis montre fort bien que Dante attaque ici, non une opinion répandue parmi ses contemporains et compatriotes, mais la biographie provençale où Guiraud est appelé *lo maestre dels trobadors*. Il explique le jugement de Dante par le fait qu'il avait classé Guiraud comme poète de *moralité*, et qu'il considérait la poésie d'amour, représentée à ses yeux par Arnaud Daniel, comme étant par excellence celle qui convenait aux langues vulgaires. Chemin faisant, il montre que la biographie de Guiraud, comme celle de beaucoup de troubadours, est fabriquée à l'aide de passages de ses poésies, souvent mal compris ou interprétés avec une littéralité qui en fausse le sens. Enfin il cherche à établir que Dante, s'il a imité Arnaud Daniel dans ses chansons d'amour, s'est souvent inspiré de Guiraud de Borneil dans ses chansons « de moralité ».

P. 387-398. C. Segrè, *Chi accusò il Petrarca di magia*. L'auteur rend très vraisemblable la conjecture d'après laquelle le cardinal qui eut, en 1352, la sottise d'accuser Pétrarque de magie en se fondant sur l'amour du poète pour

Virgile était Pierre del Prat [1], vice-chancelier de l'Église, évêque de Palestrina, mort très âgé en 1366. C'est pour notre compatriote un titre peu enviable au souvenir de la postérité.

P. 403-412. F. Egidi, *Per la datazione del codice Casanatense* A.1.8 (233). L'auteur établit, — un peu longuement, — que ce beau manuscrit, qui contient une rédaction du *Livre des histoires* étudié par P. Meyer, a été exécuté au XVe siècle pour la cour de Bourgogne [2]. Il paraît moins certain qu'il remonte au temps de Jean sans Peur ; mais il est en tout cas antérieur à 1450.

P. 414-427. A. Silvagni, *Un ignoto poema latino del secolo XIII sulla creazione.* Ce poème a été composé, vers 1230, par Grégoire, abbé de Monte Gargano ; il n'avait été signalé que par Ughelli, dont personne n'avait remarqué la notice. Il ne contient pas moins de 13.000 hexamètres, et se trouve, avec d'autres ouvrages moins importants du même auteur, dans deux manuscrits de Rome. C'est une compilation encyclopédique, sans valeur littéraire, dont M. Silvagni recherche les principales sources et cite quelques passages relatifs aux plantes, aux animaux, etc. En somme l'abbé Grégoire a droit à une petite place dans l'histoire littéraire.

P. 429-443. G. Crocioni, *Il dialetto di Canistro.* Étude sommaire de ce dialecte (province d'Aquila, au sud d'Avezzano), qui ressemble à ceux d'Alatri et d'Arpino plus qu'aux dialectes abruzzais : vocalisme, consonantisme, lexique.

P. 455-506. G. Salvadori, *I sermoni d'occasione, le sequenze e i ritmi di Remigio Girolami Fiorentino.* Longue étude sur le manuscrit qui contient les sermons *de tempore* et les poésies du dominicain Remigio di Chiaro Girolami, né vers 1235, mort en 1319, qui passa sa jeunesse à Paris et y revint plus tard pour « lire » à l'université. Ses sermons prononcés à Florence contiennent beaucoup de renseignements précieux pour l'histoire de son temps ; M. Salvadori en donne un commentaire chronologique, dû à M. G. Vitali, et une description du manuscrit autographe qui les contient, avec d'intéressantes observations paléographiques de M. V. Federici. Il donne ensuite la liste des sermons dans l'ordre du manuscrit, avec des extraits, et mprime les *rithimi*, dont plusieurs fort curieux [3], que Remigio y a encore

---

1. On l'appelle généralement *Desprez*, mais comme il est appelé en latin *de Prato* et qu'il était languedocien (né à Montpezat), il est probable que son nom « vulgaire » était Peire del Prat.

2. M. Egidi qualifie toujours de « belge » l'école flamande (bourguignonne) de scribes dont il s'occupe : c'est un anachronisme. Plus surprenante encore est cette remarque (p. 409-410) : *Al Belgio ci porta inoltre la legatura del libro, ornata dello stemma dei re belgi.* L'auteur connaît donc des rois belges au XVe siècle (la reliure est du temps, et le ms. est en Italie depuis 1746)?

3. Le vers imprimé p. 101 doit être lu : *Est prior* (vel *locus*) *iste vacans* ; *rex vadit nos male pacans* (*locus* est une variante de rédaction). Je ne comprends pas que M. S., dans son intoduction (p. 463), donne ce vers sous la forme impossible : *An est prior, an est locus iste vacans* ; *rex vadit nos male pacans*, qu'il traduit d'une façon fort arbitraire.

écrits, souvent avec des variantes de rédaction. Je remarquerai que le *frater Laurentius* dont on y trouve (p. 506) l'épitaphe sous trois formes différentes est certainement le frère Lorens, confesseur de Philippe III, auteur de la *Somme le Roi*. Remigio cite une pièce en vers italiens, qu'il attribue à un pape, et dont je ne sais si elle est connue d'ailleurs. Ce petit recueil appellerait un commentaire.

P. 513-536. T. Morino, *Note ed appunti sulla letteratura romanesca*. Après avoir déploré l'incertitude qui règne sur le texte romain le plus important du XIVe siècle, celui où se trouve une vie de Rienzi, M. Morino s'occupe assez longuement des étranges visions de sainte Francesca († 1440), rédigées par son directeur, puis passe en revue les œuvres écrites en dialecte de Rome depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

P. 543-553. A. Tenneroni, *Di due antiche laude a san Francesco d'Assisi*. M. Tenneroni imprime une *lauda* en l'honneur de saint François que chantaient, dans la première moitié du XIVe siècle, les *Disciplinati* de l'église de Saint-Étienne à Assise, et, en regard, celle de Jacopone de Todi qui a inspiré l'autre. Dans son introduction on remarquera une très riche bibliographie des publications relatives aux *laude*.

P. 555-560. P. Fedele, *Un documento Fondano in volgare del secolo XII*. Il s'agit d'un inventaire, dressé au XIIe siècle, des possessions et des redevances de l'église Saint-Pierre de Fondi. Cet inventaire était écrit sur une bande de parchemin dont un chanoine de Saint-Pierre, en 1404, a gratté la moitié supérieure pour y inscrire, dans le dialecte du pays, l'inventaire du mobilier que possédait alors l'église. Ces deux textes sont imprimés, à ce qu'il semble, avec le plus grand soin.

P. 561-567. P. Tommasini-Mattiucci, *Antiche poesie religiose dell' Umbria*. Deux pièces en prose latine (ce sont, la première surtout, des fatras et en même temps des centons) et quatre *laude* en vers transcrites par un notaire de Città di Castello à la fin du XVe siècle.

P. 569-585. E. Modigliani, *Intorno alle origini dell'epopea d'Aspremont*. L'auteur, qui nous promet un travail complet sur les diverses rédactions françaises, franco-vénitiennes et italiennes de la chanson d'*Aspremont*, combat ici avec raison le système de M. Gabotto, qui veut trouver dans ce poème le reflet précis de faits des VIIIe, IXe et Xe siècles, et admet seulement que le souvenir d'une double incursion sarrasine en 901-902, menée par deux Aghlabites (d'où sans doute le nom d'Agolant), le père et le fils, a servi en France de première base à la construction d'un poème d'ailleurs tout d'invention. Il explique la diffusion et la persistance de ce souvenir en France par l'intérêt que les Français éprouvaient pour le sud de l'Italie, où ils finirent par s'établir au XIe siècle. Les remarques de M. Modigliani sont en général judicieuses ; mais il y aurait à faire sur le sujet qu'il aborde, et notamment sur la part qu'ont pu avoir dans la formation d'*Aspremonte* les traditions locales de la Sicile et du sud de l'Italie, des recherches et des rapprochements que ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre. G. P.

Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin FOERSTER zum 26. oktober 1901. Halle, Niemeyer, 1902, in-8, VI-500 p.

Nous avons parlé ci-dessus [1] de la fête offerte à M. Foerster le 26 octobre 1901. Le volume qui en perpétuera le souvenir a paru quelques mois après. Il a pour titre : *Contributions à la philologie romane et anglaise*; mais la première a de beaucoup la plus grosse part, et même les trois articles qui concernent la philologie anglaise intéressent plus ou moins directement les romanistes. Je pourrai donc rendre compte ici des vingt et un articles qui composent le volume, en me bornant à dire un mot de ceux dont le sujet sort du cadre de la *Romania*.

P. 1. R. LENZ, *Die indianischen Elemente im chilenischen Spanisch*. Travail excellent, comme on pouvait l'attendre de l'auteur, et qui, bien que le sujet en soit très spécial et très moderne, intéresse tous les romanistes en éclairant les problèmes que soulève la mise en présence du latin importé et d'une langue indigène.

P. 49. M. GOLDSCHMIDT, *Germanisches Kriegswesen im Spiegel des romanischen Lehnwortes*. Le titre de ce travail fait espérer un peu autre chose que ce qu'il contient : on s'attend à ce que l'auteur, rangeant par ordre chronologique les termes de guerre empruntés par les Romans aux Germains, essaie de reconstruire à l'aide de ces emprunts l'art de la guerre chez ceux-ci aux différentes périodes, et surtout à la plus ancienne. M. Goldschmidt a trouvé la chronologie des emprunts trop incertaine pour entreprendre une pareille étude, et il s'est borné à enregistrer par ordre alphabétique tous les mots qu'il a connus. Son travail est fait avec soin ; il n'apporte pas beaucoup de nouveau, mais il sera utile pour compléter et corriger en plus d'un point ce qu'on trouve dans les dictionnaires (il est accompagné d'un index des mots romans). Il appelle naturellement souvent la critique ; le premier mot enregistré, esp. *azcona*, pr. *ascona*, est sûrement basque et non allemand ; sur le second, atgar> a. fr. *agier*, le même volume contient (p. 212) des remarques plus précises de M. Baist ; l'explication de l'a. fr. *bohorder* (d'où *bohort*) par *bihurdan, « umzäunen », paraît bien douteuse (dans le passage cité du poème espagnol sur Alfonse XI *bofordando* a son sens originaire de « bouhourder » et non celui de « scherzen, jubeln ») ; l'étymologie (Skeat) blâsan, « hauchen, schnauben », pour *blason* me paraît fort peu vraisemblable, etc.

P. 71. E. STENGEL, *Fromondin als Klosterbruder. Episode aus der Chanson*

---

1. P. 164. C'est par erreur qu'il y est dit que l'occasion de la fête était le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de M. Foerster dans l'enseignement supérieur. L'objet de la fête, comme le dit la dédicace placée en tête du volume, était le vingt-cinquième anniversaire de son activité à Bonn comme successeur de Diez.

von Gerbert de Mez *nach 14 Hdss.* Nouveau spécimen de l'édition critique des *Lorrains* que prépare depuis longtemps M. Stengel.

P. 86. A. THOMAS, *Hérec de Beaujeu, maréchal de France, et les derniers vicomtes d'Aubusson.* Cet article, tout historique, et qui contient de précieuses rectifications, figure ici à cause du nom du personnage, nom qui, comme démontre l'auteur, n'est autre que celui d'Érec, le héros de Chrétien de Troies. On peut aussi y signaler le texte amendé d'une charte française de ce personnage, de l'an 1262 [1].

P. 99. W. CLOETTA, *Die Entstehung des* Moniage Guillaume. C'est le chap. V de l'introduction de M. Cloetta à l'édition des deux *Moniages* qu'il a mise sous presse pour la *Société des anciens textes français.*

P. 120. J. CORNU, *Das Hohelied in castillanischer Sprache des XIII. Jahrhunderts nach der Handschrift des Escorial* I. 1.-6. A la suite du texte, l'éditeur donne des rapprochements avec le latin, qui montrent que le traducteur n'a pas toujours bien compris son texte, et quelques remarques. Sur *carola* (traduisant *chorus*), l'auteur remarque que le mot fr. *carole* est choreola et non corŏlla, qui n'aurait pu donner que *caroule*; mais c'est certainement choraula (cf. ci-dessus, p. 519).

P. 129. R. ZENKER, *Die Synagon-Episode des* Moniage Guillaume II. Le poème de *Sinagon*, qui a été incorporé par l'auteur du *Moniage Guillaume* II à sa chanson, est une composition du XIIe siècle [2] qui raconte ceci : Guillaume d'Orange, retiré dans un ermitage de Provence, a été enlevé par le roi sarrasin de Palerne (Palerme), Sinagon, et jeté en prison; un cousin de Guillaume, Landri *le timonier*, revenant d'un pèlerinage en Palestine, est pris par les Sarrasins et amené à Palerne; Sinagon, après lui avoir montré Guillaume, le met en liberté à condition qu'il réussisse à décider Louis, le roi-empereur de France, à venir assiéger Palerne avec une armée : si Louis est vainqueur, Sinagon délivrera Guillaume et cédera son royaume aux Français; s'il est vaincu, la France appartiendra à Sinagon; Landri va trouver Louis, qui n'hésite pas à entreprendre l'expédition; on assiège Palerne : Guillaume, du haut de la tour où il est enfermé, se désole de n'être que le témoin des combats; enfin il peut s'échapper et prend part à la dernière bataille, où Landri tue Sinagon; Louis retourne en France, laissant Palerne à Landri; Guillaume rentre dans son ermitage [3]. M. Cloetta, qui va nous donner l'édition critique du *Moniage*, avait naguère cru recon-

1. A. Thomas vient de donner une seconde édition, revue et complétée, de son mémoire dans le *Bulletin de correspondance de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse* (1902).

2. Elle paraît bien, dans sa première forme, remonter plus haut. La façon dont est raconté le pèlerinage de Landri à Jérusalem semble se rapporter à une époque antérieure aux croisades. Il n'y a aucune raison de ne pas croire que dès le XIe siècle on a composé des poèmes purement fictifs.

3. Il est probable que le poème de *Sinagon*, à l'état indépendant, donnait une autre origine à la captivité de Guillaume. Les premières laisses en ont été remaniées

naître dans cette fantastique histoire le reflet des exploits de Guillaume de Hauteville (surnommé *Fierebrace* comme Guillaume d'Orange) dans le sud de l'Italie, et notamment de la bataille de Montepeloso en 1041 (où Guillaume, malade, assista d'abord au combat contre les Grecs du haut d'une montagne, puis y prit part), combinés avec le siège et la prise de Palerme, en 1072, par Roger et Robert Guiscard. La critique a fait à cette thèse de graves objections [1], et M. Cloetta lui-même ne la soutient plus. M. Zenker la reprend [2], si ce n'est qu'il pense que les souvenirs des victoires des Normands du XIe siècle sont à leur tour combinés, dans la chanson de *Sinagon*, avec un ancien poème consacré à l'expédition où l'empereur Louis II, en 872, dégagea Salerne assiégée par les Sarrasins. Il croit le prouver en rapprochant le récit (en partie fabuleux) que fait le *Chronicon Salernitanum* (vers 978) du voyage de l'évêque de Capoue Landolf, à Pavie, auprès de Louis pour lui demander de secourir Salerne du récit que fait *Sinagon* [3] de la visite de Landri à Louis, à Paris, pour le décider à venir assiéger Palerne. Ce rapprochement me paraît tout à fait illusoire : les circonstances dont l'identité frappe M. Z. dans la scène où Landolf et Landri se

---

par l'auteur du *Moniage*, comme le montre le fait qu'elles sont dépourvues du petit vers hexasyllabique final, conservé dans les autres. La même observation s'applique à la fin, qui nous montre Guillaume rentrant dans son ermitage : la laisse où est donné ce renseignement est également remaniée. — Tel qu'il est le poème est vraiment absurde : Sinagon enlève Guillaume et le met dans sa prison parce que ses devins lui ont prédit qu'à cause de lui une armée chrétienne viendrait l'attaquer et lui ferait perdre la vie, et c'est lui ensuite qui provoque la venue chez lui de cette armée !

1. Voy. *Rom.*, XXIV, 457 ; Tobler, *Archiv für das Stud. der n. Spr.*, XCV, 205 ; Suchier, *Gött. gel. Anz.*, 1897, I, 21 ; Becker, *Die altfranz. Willhemsage*, p. 148.

2. M. Zenker persiste à ne pas admettre, ce que je regarde comme certain, que des événements du XIe siècle n'ont pu donner naissance à l'épopée. J'ai déjà fait remarquer et je répète que si la conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile avait servi de thème à des chants épiques, on y trouverait et des faits réels et du glorieux rôle des Normands des souvenirs bien autrement précis que ceux qu'on s'imagine découvrir dans des poèmes où les Normands ne jouent aucun rôle (car on ne saurait attacher la moindre importance au fait que Landri donne ses compagnons à Sinagon pour des marchands de Normandie). Au reste, M. Z. lui-même dit que la partie du poème qu'il rapporte au souvenir des victoires normandes repose peut-être sur une simple tradition orale (qui n'aurait alors conservé que les noms de Guillaume et de Palerne). — La concession que j'ai faite à M. Cloetta et que cite M. Z. (p. 131) ne change rien à ma manière de voir : j'ai simplement voulu dire que des auteurs de chansons (d'ailleurs purement fictives) du XIIe siècle pouvaient bien être influencés par la vague notion que l'Italie du sud et la Sicile avaient été conquises par des Français (cf. Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, v. 615).

3. M. Z. a trouvé les ressemblances les plus frappantes (à son avis) avec le *Chron. Sal.* non dans la rédaction en vers, telle que nous la donnent nos mss., mais dans la rédaction en prose du *Moniage*, laquelle représenterait d'après lui une forme plus ancienne du poème. Il lui a fallu dès lors combattre l'opinion de MM. Schläger et Cloetta, qui regardent la rédaction en prose comme dérivée des mss. les plus secondaires du *Moniage* que nous avons. Les arguments qu'il fait valoir à cet effet sont intéressants et devront être pris en considération par l'éditeur du *Moniage*.

présentent respectivement à l'empereur sont de style dans toute description de ce genre [1] et n'ont pas plus de force probante que les similitudes entre deux récits de bataille qu'on a alléguées à l'appui de thèses analogues. La situation est toute différente dans les deux cas : dans le *Chron. Sal.* les Salernitains, qui l'année d'avant se sont révoltés contre l'empereur, sont assiégés par les Sarrasins; l'évêque Landolf va supplier l'empereur d'oublier leurs fautes et de venir à leur secours; — dans *Sinagon*, Landri transmet à l'empereur le défi insensé et tout romanesque du roi sarrasin de Palerne, qui le provoque de gaieté de cœur à venir assiéger sa ville; de la captivité de Guillaume, motif principal de toute la chanson, ni de rien qui lui ressemble, il n'y a trace dans la chronique [2] (non plus que dans l'histoire des Normands en Italie). Et quel rapport y a-t-il entre l'évêque de Capoue Landolf et le *timonier* français Landri [3]? Aucun autre que le fait que les noms de tous deux commencent par *Land-*. Ce n'est vraiment pas assez. En somme, je ne puis voir dans ce travail, comme dans quelques autres analogues du même auteur, qu'une grande dépense, faite en pure perte, de savoir, de raisonnement et d'ingéniosité [4]. On y trouve toutefois, en dehors de la thèse que je crois vaine, de bonnes observations, telles qu'on peut toujours en attendre de M. Z., et je m'associe notamment, — ayant souvent exprimé les mêmes idées, — à ce qu'il dit (p. 135, n. 2) du rapport de l'épopée avec les chants qui lui donnent naissance, rapport d'ordinaire si mal présenté par ceux qui ne veulent pas l'admettre.

P. 175. C. WAHLUND, *Eine alprovenzalische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt*. [Ce petit texte (ms. B. N., fr. 9759), qui paraît avoir été écrit dans le Rouergue au XIVe siècle, est la traduction littérale d'une « légende » latine, elle-même abrégée de la *Navigatio*. M. W. en donne une édition diplomatique, avec l'original latin en interligne. Les fautes y sont nombreuses; les omissions ou transpositions de mots notamment abondent. Les corrections proposées en note par M. W. sont en général très heureuses; en voici quelques autres. P. 135, l. 1 *la[s] velas*; l. 4 *confunian*] corr. *confluian* (lat. *fluentes*); p. 136, 3 *forada(da)*; 13 il y a plusieurs mots omis, qu'il fau-

1. M. Z. a prévu (p. 162) et très bien présenté l'objection, mais il n'a pas essayé de la réfuter autrement qu'en insistant sur le rapport, évident à ses yeux, qui existe entre les événements de 872 et le sujet de *Sinagon*.

2. M. Z. se demande (p. 171) si Guillaume n'a pas pris la place de Waifar (*Guaifier*), assiégé dans Salerne; il reconnaît pourtant lui-même qu'il serait téméraire de l'admettre.

3. M. Z. a cru devoir nous donner toute une biographie de Landolf, qui naturellement ne contient rien qui le rapproche du brave *timonier* Landri, étranger à l'Italie, et qui ne fait connaissance avec Palerne qu'à l'occasion de son pèlerinage en Terre Sainte.

4. Pour prouver qu'il est peu de chansons de geste qui n'aient pas un noyau historique, M. Z. cite (p. 173, n. 1) les remarques de M. Lauer sur *Gui de Bourgogne*; mais il réunit, d'une façon fort contestable, le Gui de Bourgogne du poème qui porte ce nom et le Gui de Bourgogne de *Fierabras*.

drait suppléer à peu près comme suit : *ieu veg que, d'aquels tres frayres que apres nos* (ms. *11*) *vengueron, un a apres* (le sujet est *satanas*) [*a far*] *un furt* (ms. *fuic*) *vil e mal*; 138, 10 *d'aquella gran ruina* (ms. *ost*) *dampnada del antic* [*ost*]; 11 passage altéré déjà dans le latin; 139, 14 *las denanz* [*dictas*]; 140, 12 *las aves* [*fazian*] *retins*; 141, 5 *alas*] corr. *altars*; dernière l. *viala*] corr. *ylha*; 142, 1 *cantāt*] corr. *cantam*; 9 *amortec* (« éteignit ») fait ici contresens; il faudrait un mot signifiant « alluma », p.-ê. *aluquet*); 146, 3 et 11 lacune; 148, 13 *albregamen*] corr. *embregamen* (lat. *impedimentum*; 15 *sich*] corr. *siech* (*sedeo*); 149, 7 *ausam*] corr. *lausam*; 9 *soffren*] lire *so ffren* (*frenum* au sens de « empêchement »). L'édition est précédée de remarques instructives sur la bibliographie de la *Navigatio*. — A. JEANROY].

P. 199. H. SUCHIER, *Die Mundart der Strassburger Eide*. M. Suchier fait cette remarque très digne d'attention qu'il y a entre les Serments et *Eulalie*, écrite une quarantaine d'années plus tard, une si grande différence qu'il est peu probable que ces deux textes appartiennent à la même région (il écarte pour ce motif l'hypothèse d'après laquelle les formules des Serments auraient été rédigées par Nithard, dont le français devait être celui de Saint-Riquier). Il cherche à montrer que les circonstances historiques permettent de croire que les Serments ont été rédigés dans un dialecte du sud de la Loire, soit celui de Poitiers (c'est l'opinion de MM. Lücking et Koschwitz), soit plutôt celui de Lyon. En dehors du *bl* de *poblo*, qui semble renvoyer au sud, tandis que l'*o* de *cosa* exclut une région vraiment méridionale, la conservation de l'*o* dans *nostro, poblo, Karlo, damno*, en regard de *diavle, seule* dans *Eulalie*, mais surtout l'*e* de *fazet* à côté de l'*a* de *jurat, conservat*, lui semblent indiquer le « moyen rhodanien » plutôt que le poitevin. Il ne se dissimule pas toutefois qu'il peut y avoir là des questions de chronologie plus que de dialecte. Il ne parle pas de la conservation, qui paraît assurée, du k dans *cosa, cadhuna, Karlo*, tandis que le lyonnais et le poitevin appartiennent à la région où k devient *ch*. Les formes *Childriciaecas Crisciaeco* de 709 prouvent que l'a du groupe ja était devenu *e* quand l'a ordinaire était intact : cet état s'est conservé dans le moyen rhodanien, mais il a très probablement existé au nord de la France. Toutefois l'ensemble des raisonnements de M. S. mérite d'être pris en sérieuse considération. — Je ne partage pas tout à fait son avis sur la fidélité de la copie des Serments que nous a conservés le manuscrit de Saint-Magloire : le scribe a bien essayé de reproduire exactement le texte qu'il avait sous les yeux et que certainement il ne comprenait pas, mais il y a introduit soit des formes latines (*adiudha, nunquā, Karlus*, peut-être *sit*), soit des formes de son propre français (*en, Karle*, peut-être *io*), et il a commis en outre des fautes grossières (*dist* pour *dift, suo* pour *sua, non lostanit* pour *lo suon fraint, aiuha* pour *aiudha*); je crois aussi qu'il a oublié *lo* avant *sagrament*. Une dizaine d'inexactitudes dans un texte de quelques lignes, c'est beaucoup. Il est vrai que le scribe en a lui-même corrigé trois (*en, adiudha, aiuha*), ce qui prouve sa bonne volonté; mais la constatation de ses erreurs laisse planer

quelques doutes sur les formes même qui paraissent pouvoir être attribuées à l'original.

P. 205. M. Förster, *Ein englisch-französisches Rechtsglossar*. Ce petit glossaire, conservé dans de très nombreux manuscrits et plusieurs fois publié, est imprimé d'après un manuscrit où il est particulièrement développé. M. Förster joint à son édition des remarques qui intéressent surtout les mots anglais, et exprime le vœu qu'on donne une édition critique de ce texte, qui ne manque pas d'importance pour l'histoire du droit.

P. 213. G. Baist, *Variationen über Roland* 2074, 2156. Dans ces deux vers sont mentionnées plusieurs armes de jet, *lances*, *espiez*, *wigres*, *darz*, *museraz*, *agiers*, dont chacune fournit à M. B. l'occasion d'un savant et intéressant commentaire. J'ai déjà répondu à ce que l'auteur veut tirer pour la date de la *Chanson de Roland* de son étymologie de *muserat* (ci-dessus, p. 418 [1]). L'article, extrêmement riche en rapprochements nouveaux et en idées intéressantes, écrit d'une façon très condensée, aboutit en outre sur la patrie du poème à des conclusions qui diffèrent un peu des miennes et que je me propose d'examiner ici prochainement.

P. 233. Behrens, *Zur Wortgeschichte des Französischen*. Série de précieuses notes étymologiques, portant en majorité sur des mots dialectaux. *Bacil[l]e* (en prov. *bacilo*) < *baticilla, de baticula (latin des botanistes), dimin. de batis, m. s.; mais la conservation de l'i fait difficulté. — Norm. *canique*, « bille », et mots apparentés en picard et wallon : du néerl. knicker, m. s.; *canette*, m. s., dans plusieurs pays, est sans doute le même mot avec changement de suffixe; l'auteur, dans une note intéressante, réunit beaucoup de noms des billes à jouer en France et en Allemagne. — *Élinguet*, « pièce de bois qui sert à arrêter le cabestan », doit être rapproché de *linguet* (esp. port. *lingueta*), m. s., dérivé de lingua, dont l'i est représenté par *i* dans plusieurs dialectes français (comme en italien et portugais); *élinguet* s'est formé, par fausse analyse, de *les*, *des linguets*, phénomène que l'auteur a déjà étudié et dont il cite encore de nombreux exemples. — *Germia*, *germe* : le fr. dial. *germe*, *gerne*, « toute jeune brebis », se rattache à germen, comme le bas-latin *germia*; mais il est douteux que le manceau *jarce* (norm. *gerce*, *gerce*, *gerque*, et cf. prov. *garcho*) s'y rattache aussi, comme le veut A. Thomas. — *Guiche* (*guice*, *guise*), « bâtonnet aminci aux deux bouts qui sert à un jeu d'enfants, » du thème germ. wisk plutôt que du

1. M. Baist a bien voulu me faire observer que c'est par erreur que j'ai dit que, d'après lui, dans l'épisode de *Baligant*, « il n'y a pas un seul nom oriental »; au contraire, il a remarqué que, dans l'armée de Marsile, il n'y a que des noms espagnols et africains, tandis que celle de Baligant ne comprend que des peuples orientaux (de l'Europe ou de l'Asie). Mon excuse est que j'ai écrit ma note, en post-scriptum à mon article sur le livre de M. Marignan, très vite, et après une première et trop rapide lecture de l'article de M. Baist. Cela ne change rien, d'ailleurs, à mon raisonnement : il n'y a qu'à supprimer les mots entre parenthèses à la ligne 2 de lan. 3 de la p. 418.

néerl. wipstokje comme on l'a supposé. En note l'auteur donne de nombreuses dénominations de ce jeu. — *Guignette*, « outil tranchant » : pour *quignette*, de cuneus (l'auteur donne une série d'exemples de mots dérivés de cuneus où, dans les dialectes orientaux, on a *gu-* en place ou à côté de *qu-*). — Pic. *hermerie*, « sorte de courlis, » se rattache à éremum, anc. fr. *erme*, comme le prouve le nom de cet oiseau en prov. (*courli dei garrigo*) et en allemand (*Brachvogel*); l'*h* n'est sans doute que graphique, mais on ne comprend pas bien le suffixe. — Fr. or. *jauterelle*, nom du champignon appelé en français *chanterelle* (*cantharella) et en dialecte *jaunirelle* : *jauterelle* est « un intéressant compromis » entre les deux mots (en note d'autres noms de l'*agaricus cantharellus*). — Pic. *lutrone*, sorte de grive. On l'a tiré du fr. *litorne*, qui a à peu près le même sens; M. H. pense au contraire que le fr. vient du picard et que celui-ci est le fém. de *lutron*, « lambin, musard », lequel viendrait du néerl. loteren, leuteren, « être nonchalant, flâner, baguenauder »; les trois anneaux de cette chaîne me paraissent également peu solides. — Fr. or. *tchille*, « pellicules de la tête »; paraît être l'all. et néerl. schille, m. s.; l'auteur donne quelques autres exemples de *tch* initial pour germ. sch.

P. 247. Fr. NEUMANN, *Lat.* auca>*altfrz.* oie oue *und Verwandtes*. L'auteur soutient, par des arguments au moins très ingénieux, que, contrairement à l'opinion généralement admise, le c (g) entre au et a ne tombe pas, mais subsiste sous la forme *ȝ*[1], en sorte que *oie* est le représentant normal d'auca, comme *roie* (attesté une fois) de rauca, *poie* de pauca, *troier* (on trouve une fois *troiier*) de *traugare; *roe* (*enrouer*), *poe*, *troer* sont dus à l'influence de *rou*, *pou*, *trou* (l'auteur aurait pu citer *croie* de crauca et peut-être *floie* de *frauca, voy. ci-dessus, p. 444). Mais comment expliquer *oue*? M. N. admet l'existence en lat. vulg. d'un masc. aucus, attesté par le lomb. *oco*, *ooch*, et, ce qui est plus important, par le prov. anc. et mod. *auc* : de aucum serait sorti en français *ou* (non attesté), qui aurait produit le fém. *oue* à côté du représentant régulier d'auca, *oie*. M. N. combat également l'opinion commune sur la chute du c dans ọca, ọca : pour lui *joace foage*, etc., au lieu de *joiace foiage*, etc., *joer loer*, au lieu de *joiier*, *loiier*, sont dus à l'influence de *feu*, *leu*, *jeu*; *avoé* est un mot savant (cela paraît difficile à soutenir); *Dreues*, *Evreues*, *Baieues*, < Drocas, Ebrocas, Bajocas, étant des noms de lieu, ne comptent pas (?); les formes normales se retrouvent dans *loiier* < locare et locarium, *foiier* < focarium, *voiant* < vocantem[2], *noiel* < nucale, *voiel* < vocalem. La chute du c (g) devant

---

1. Je n'ai pas pour le moment le moyen de vérifier l'existence des graphies *loiier* et *foiier*; *loier* < locarium et *foier* < focarium ne prouvent rien; *loier* < locare m'est inconnu; on peut croire que *vaiant* < vacantem a influencé *voant* < vocantem.

2. Je m'étonne que M. N. continue à appeler cet *i* « parasitisch »; puisqu'à son avis il représente le c, il n'est nullement parasite. C'est si on regardait l'*i* de *oie*, *voie*, etc., comme adventice qu'on pourrait l'appeler parasite.

a n'est réelle que dans īca (amica) et ūca (carruca) (nūgalius > *nualʒ* puis *noalʒ*) parce que « die Homorganität der zusammenztossenden Vokale führt hier zur frühen Beseitigung des *i* »; cela suppose pour le son ū de ū une bien haute antiquité. La question de la chute du c devant a reste obscure, mais l'article de M. Neumann ouvre des points de vue nouveaux sur le sujet et invite à en entreprendre une étude méthodique et approfondie.

P. 253. P. Rajna, *Un eccidio sotto Dagoberto e la leggenda epica di Roncisvalle*. Dans ce beau travail, l'auteur enlève à peu près toute vraisemblance à l'hypothèse, émise jadis par Paulin Paris et reprise par d'autres, d'après laquelle dans l'épopée de Roncevaux aux souvenirs du désastre de 778 auraient pu se mêler ceux d'un désastre analogue subi en 636-637 par l'armée de Dagobert. Mais M. R. ne s'en tient pas à cette constatation: il écrit sur l'origine des douze pairs, rapprochés des douze principaux *ministeriales palatini* de la cour de Charlemagne, des pages d'un haut intérêt, et il soutient l'opinion que l'épopée de Roncevaux a eu son point de départ, non, comme je l'ai pensé, dans cette « marche de Bretagne » dont Roland était comte, mais dans l'entourage même de Charles, auquel appartenaient les *aulici* (ou *palatini*) tués à Roncevaux. En cela M. Rajna se rencontre avec M. Baist (voy. ci-dessus). Je compte reprendre bientôt la question et discuter les arguments de mes deux éminents et fort courtois contradicteurs.

P. 280. V. Friedel, *L'arrivée des Saxons en Angleterre d'après le texte de Chartres et l'*Historia Britonum. Dans ce travail très érudit, mais un peu difficile à comprendre, l'auteur aboutit à la conclusion que le rédacteur du ms. de Chartres (dont il prépare une édition commentée) a recueilli l'une à côté de l'autre deux dates, l'une de provenance bretonne, l'autre de provenance continentale, pour l'arrivée des Saxons en Bretagne : 378-9 et 418-9; il propose un ingénieux moyen de les concilier et considère la seconde comme celle « qui convient le mieux au récit de l'*Historia Britonum*. »

P. 297. L. Morsbach. *Die angebliche Originalität des frühmittelenglischen* King Horn, *nebst einem Anhang über anglofranzösische Konsonantendehnung*. L'auteur veut établir à l'aide de la forme de noms propres, et il me paraît y réussir, que « die älteste erhaltene *englische* Fassung der Horn-Sage, der sogenannte *King Horn*, keine Originaldichtung ist, sondern dass ihr Verfasser eine ältere *anglofranzösische* Bearbeitung der Sage benutzt haben muss. » Ce poème anglo-normand est d'ailleurs perdu. En appendice, M. M. passe en revue un grand nombre de mots où une consonne simple du français est doublée par les scribes anglo-normands, et il reconnaît là, non une simple particularité graphique, mais le reflet d'une prononciation réelle, qu'atteste également le moyen-anglais, et qui représente l'adaptation par les Anglais des consonnes françaises à leurs habitudes phonétiques.

P. 330. G. Steffens, *Der kritische Text der Gedichte von Richart de Semilli*. Voy. ci-dessus, p. 440, le compte rendu d'A. Jeanroy.

P. 363. E. Gaufinez, *Notes sur le vocalisme de Meigret*. Travail très intéressant, dont le sujet est un peu moderne pour la *Romania*.

P. 421. G. GRÖBER, *Ein Marienmirakel*. C'est le miracle, conservé dans le ms. 3518 de l'Arsenal, dont le prologue, signalé pour la première fois par M. Gröber, est devenu célèbre à cause des noms de poètes dont il contient l'énumération [1]. M. Gröber l'imprime en entier. Il est intitulé : *D'une none tresoriere qui fu hors de s'abeïe cinc ans et Nostre Dame servi pour li*, et présente une des variantes du conte bien connu de la *Sacristine*; M. Gr. la compare aux autres versions françaises et latines [2] et la juge bien composée [3], mais sèche et d'un style médiocre et parfois incorrect. Il ne la croit pas antérieure à la seconde moitié du XIIIe siècle, ce qui me paraît un peu trop moderne, les auteurs cités dans le prologue, — au moins les quatre que l'on connaît par ailleurs, — ayant tous flori entre 1160 et 1180 [4]. L'édition est naturellement fort bonne et ne donne lieu qu'à bien peu d'observations [5]. V. 21 *Car le menchongne se descuevre Et fait*, corr. *Et faut*; 36 ms. *De la maison fu tresoriere Et selonc l'ordre si maniere De servir par humilité;*

---

1. Sur *Guiot* (*Wiot*), poète inconnu auquel le prologue attribue un recueil de miracles de la Vierge, M. Gr. émet l'hypothèse que l'auteur a pu être trompé par un *explicit* analogue à celui d'un ms. de la *Vie des Pères* où on lit : *Guido me scripsit*; cela me paraît fort peu probable : les gens du moyen âge savaient bien que les formules de ce genre émanaient des copistes, et qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le nom d'un rimeur du XIIe siècle se soit perdu? Roger de Lisieux (c'est ainsi que j'interprète *Lisais*) ne nous est pas plus connu, et si nous avons de La Chèvre une autre mention, nous ne possédons rien de son *Tristan*, bien qu'il ait été fort célèbre. P. Meyer a conjecturé avec vraisemblance que les *Miracles de la Vierge*, du XIIe siècle, dont il a publié des fragments (*Not. et Extraits*, XXXIV, 31-88) appartiennent à l'œuvre de Guiot.

2. En appendice, M. Gr. imprime trois versions latines, dont deux inédites. Dans la pièce en vers léonins faite d'après Césaire de Heisterbach (ms. de Metz) lire au v. 5 *Benedicto* (saint Benoit); 13 je lirais *quod* pour *illa*; 16 peut-être *ter quinis* pour *quinquiennis*, et naturellement *deturpat* pour *se turpat*, en sorte que *tot bona* va très bien; 26 p.-ê. *Quid dicam plura?*; 33 *Beatricem* au lieu de *custodem*; 46 la leçon du ms. *ad officium celer ivit* est excellente : la correction de l'éditeur (*ad officium celere et ivit*) fausse le vers.

3. Il est très curieux que, d'après le titre et les vv. 119 et 155-160, c'était la Vierge elle-même, comme dans les autres versions, qui remplissait l'office de la trésorière pendant son absence, tandis que dans le récit elle lui substitue simplement un « double ». L'auteur aura éprouvé un scrupule de vraisemblance (c'est l'opinion de M. Gr.) ou de religion, et il a fabriqué un autre miracle après avoir d'abord suivi son original latin (ou copié un original français?). Ainsi ce poète qui proteste hautement qu'il ne veut dire que la vérité se permet d'arranger à sa façon le miracle même qu'il raconte.

4. On pourrait croire que le prologue a été emprunté par le rimeur à un conte plus ancien (ou que les vv. 1-160 sont d'un autre auteur que la suite). Je remarque au v. 11 la rime *Sainte Moire : estoire*, qu'il faut corriger en *Sainte More : estore*, ce qui est une rime normande et non picarde.

5. M. Gr. a évidemment un système de ponctuation à lui, par lequel il faut expliquer ce qu'au premier abord on prendrait pour des négligences de ponctuation. Je ne trouve pas que ce système facilite l'intelligence du texte : l'auteur omet la virgule non seulement devant *si* conjonction, ce qui paraît erroné, mais entre deux verbes coordonnés : ainsi v. 125 *grant paour ot ne sot que faire*, 220 *vo voloir Ferai ge nel doi refuser*, etc.

l'éditeur corrige *si* en *sa* (il fait à ce sujet une remarque que je ne comprends pas), ce qui donne une phrase incorrecte : il faut corriger *si* en *fu* (*maniere* est l'adjectif bien connu) : la confusion de ces deux mots est une faute fréquente dans les mss. ; — 58 *Un molt bel fil a clerc avoit* : il faudrait *Un molt bel clerc a fil avoit*, mais la négligence peut être de l'auteur ; — 61-2 *bel parlier et celant* vaudrait mieux que *biaus parliers et celans ;* — 101 ms. *se wis*, éd. *les uis*, plutôt *ses* ; — 120 *souffise : office*, corr. *souffice*, forme qui se trouve ; — après 135 il doit y avoir une lacune ; — 238 inutile d'ajouter *ele* : il suffit pour faire le vers d'imprimer *cerkie* au lieu de *cerkié* ; — 242 *a aisie*, impr. *aaisie* ; — 263-6 ponct. *Et, dame, par Dieu, dites m'ore Se l'abeesse vit encore ; Et demoisele Margerie, Par Dieu, est ele encore en vie ?* — les vv. 305-7 doivent être ainsi répartis entre les deux interlocutrices : « *Chou est ele, bien le conois.* » « *Dame, alons ent !* » « *Laissons anchois Matines dire* », en sorte qu'il n'y a pas là, comme le dit la note, un « unvermittelter Uebergang » ; — 319 corr. sans doute *si* en *li* ; — 398 *enporta*, impr. *en porta*. — Quelques brèves notes éclaircissent le texte et appellent l'attention sur des passages douteux [1].

P. 443. D. Bülbring, Sidrac *in England*. M. Bülbring, qui prépare une édition des versions anglaises de *Sidrac*, nous donne ici une notice de tous les mss. non seulement anglais (et néerlandais), mais français et italiens qu'il en a reconnus en Angleterre.

P. 479. Fr. Tendering, *Die logisch-schulende Kraft der französischen Grammatik*.

A. Pillet. **Studien zur Pastourelle** ; Breslau, 1902, in-8° de 56 p. — Extrait de la **Festschrift zum X. Deutschen Neuphilologentag**.

Cette dissertation, développement d'une conférence publique, est écrite avec vivacité et agrément. M. P. y a même trouvé moyen, bien que le sujet ne fût pas de la première fraîcheur, d'y exposer quelques vues nouvelles et intéressantes. Il montre d'abord (p. 2-23) que la pastourelle française ou provençale ne doit rien, ni à la poésie classique ni à celle des goliards, que ces derniers au contraire ont souvent imité la pastourelle en langue vulgaire, dont on peut retrouver, sous leur latin pédantesque, la plupart des lieux communs ; il retrace ensuite (p. 23-39) les destinées de la pastourelle au midi et au nord ; il discute enfin (p. 39-56) les théories émises sur l'origine du genre

1. V. 5 *dont il fu pes* est clair : après que Dieu eut réparé la brèche faite par l'ennemi à la tour, la paix fut rétablie ; 96 dans *enclinees* je vois non une rime pour l'œil, mais une négligence de syntaxe ; v. 205 *dire* est bon, avec ellipse fréquente : *il fera Tout kant qu'ele kemandera, Que ja riens ne li sara dire* (qu'il ne fasse ; le sujet de *sara dire* est *ele* et non *il*) ; 279 *savoir* dans ce sens est très usité, et la ponctuation du texte est à garder.

et propose quelques modifications à celle de M. G. Paris, qu'il adopte dans son ensemble.

M. P. connaît parfaitement son sujet : les faits sont exactement présentés et très sagement interprétés. Je n'ai donc à adresser à ce travail méritoire que des critiques sans importance.

P. 21. M. P. me reproche d'avoir attribué toute la collection des *Carmina Burana* à des clercs allemands. Sans doute l'affirmation peut être trop absolue ; mais M. P. lui-même s'aventure beaucoup en affirmant que toutes les pastourelles contenues dans ce recueil émanent de clercs français : il y a en effet un certain nombre de pièces allemandes ou mélangées d'allemand, dont le début, seul conservé, ne peut guère appartenir qu'à des pastourelles (voy. nos 105 *a*, 138, 145, 146). — L'évolution de la pastourelle provençale ne me paraît pas retracée avec une parfaite exactitude. Faisant allusion a des pastourelles de Paulet de Marseille et de Serveri de Girone, qui n'ont d'autre objet que la satire politique ou la flatterie personnelle, « le genre dégénéra, dit-il, parce qu'il devait dégénérer ». Mais ce phénomène s'était produit bien avant la fin du XIIIe siècle : déjà l'une des deux pastourelles de Guiraut de Borneil (*Lo dous chan d'un auzelh*) est une pure satire sociale ; et Marcabrun même, quelque trente ou quarante années plus tôt, avait, dans *L'autrier a l'issida d'abriu*, mis dans la bouche d'une bergère ses invectives contre les maris jaloux et « les girbauts qui abâtardissent les races »[1].

L'histoire de la pastourelle française, qui n'avait pas encore été écrite avec tout le soin désirable (M. G. Paris et moi n'avions à nous occuper que des origines)[2], est une des parties les meilleures et les plus nouvelles du travail. P. 36 M. P. conclut de quelques vers de Gautier de Coinci que « les clercs ont pris à la pastourelle une part plus grande qu'on ne le supposerait » ; mais ces vers ne prouvent rien à cet égard, Gautier de Coinci s'attaquant aux clercs qui chantent des pastourelles, non à ceux qui en composent. L'observation de M. P., au reste, demeure juste : il est possible

1. Il est inexact de dire qu'après Marcabrun la pastourelle subit au midi un temps d'arrêt, et en le disant M. P. se met en contradiction avec lui-même : en effet, ou il place la pièce dont je viens de parler vers le milieu du siècle (c'est-à-dire à la même époque que les autres œuvres datées de Marcabrun), et alors il est obligé de faire remonter extrêmement haut l'altération du genre, ou il admet que cette pièce est plus récente, et alors il n'y a plus entre elle et les pastourelles de Guiraud de Borneil, Gavaudan et Gui d'Ussel que l'intervalle de quelques années. — Je note ici quelques inexactitudes ou omissions de détail. Une pastourelle anonyme (461, 147), que M. P. rattache au type classique (p. 28, n. 4), est un pur panégyrique, comme celles de Serveri ; elle aussi est assez ancienne, puisqu'elle célèbre Joanne d'Este, morte en 1233 (cf. Torraca, *Le donne italiane nella poesia provenzale*, p. 22). M. P. a oublié de mentionner une autre pastourelle (461, 200), écrite dans la Haute Italie quelques années auparavant (voy. *ibid.*, p. 26). Il a oublié également une pièce assez répugnante, fort analogue à la *porquieira* des *Leys d'Amors*, qui nous montre les procédés de la sotte chanson appliqués à la pastourelle (imprimée *Romania*, XXII, 401).

2. Il y avait pourtant déjà une esquisse satisfaisante de cette histoire dans le *Précis* de M. Gröber (p. 669).

et même probable que dans la quantité de pastourelles anonymes, plusieurs émanent de clercs, et que plusieurs des auteurs dont nous ne savons rien aient été engagés dans la cléricature : à Pierre de Corbie, qui était dans ce cas, M. P. eût pu ajouter au moins Guillaume le Vinier (voy. Guesnon dans le *Bulletin du Comité historique et philologique*, 1894, et Suchier, *Geschichte der fr. Litteratur*, p. 189).

M. P., en acceptant la théorie de M. G. Paris sur l'origine de la pastourelle, voudrait la modifier sur les points suivants : 1° la forme originaire du genre était, selon lui, non une scène dialoguée, une sorte de ballet, mais (comme je l'avais pensé) un simple dialogue; 2° le galant, dans les formes primitives, n'était pas repoussé; 3° ce galant, à l'origine, n'était pas chevalier. Sur le premier et le troisième point, je suis d'accord avec M. P.; il ne me semble pas, en revanche, que les arguments apportés à l'appui de la deuxième hypothèse aient une grande force; je ne comprends pas notamment en quoi consiste celui qu'il veut tirer du nom des personnages (p. 54).

A. JEANROY.

G. THURAU, **Der Refrain in der franzœsischen Chanson. Beitræge zür Geschischte und Charakteristik des franzœsischen Kehrreims**. Berlin, 1901, in-8° de XXV-494 p.

« Le présent travail, dit M. Thurau (p. 11), devait être, dans ma pensée, une caractéristique historique des différentes sortes de refrains que nous offre la chanson populaire française; je devais y traiter de l'origine des principaux thèmes de refrains, de leur importance poétique, de leur constitution linguistique et métrique. » J'ai tenu à citer exactement ces quelques lignes, où M. Th. expose son plan avec une suffisante netteté, pour montrer à quel point il s'en est écarté. Évidemment il s'est laissé gagner insensiblement au charme de cette excursion en pays gaulois, et la promenade, il faut bien l'avouer, a parfois tourné au vagabondage : apercevait-il un sentier à droite ou à gauche, il s'y engageait; voyait-il briller une fleur dans l'herbe, vite il l'ajoutait à son bouquet. Aussi la moisson a-t-elle été extraordinairement abondante, si abondante que, sa gerbe faite, M. Th. n'a trouvé rien de mieux que de la jeter telle quelle à nos pieds. Nous ne demanderions pas mieux que de nous laisser éblouir par l'éclat de ses couleurs, quoiqu'il y ait là bien des fleurs artificielles ou fanées; la lecture de ce livre est en effet — pour renoncer enfin à ma printanière métaphore, — attachante, féconde en amusantes surprises; mais si on le ferme et qu'on s'interroge sur le résultat, on est bien obligé de constater que celui-ci n'est pas proportionné au nombre de pages qu'on a parcouru : trop de sujets y ont été traités, les uns avec une abondance plutôt excessive, les autres trop brièvement. Le mot « refrain » — pour remonter à des principes qu'on s'étonne de ne voir exposés nulle part — s'applique à des objets fort divers : la forme la plus

primitive du refrain a consisté sans doute en onomatopées dénuées de sens, imitations plus ou moins heureuses des bruits de la nature ou des sons d'un instrument. Il a désigné ensuite un ou plusieurs vers, répétés à la suite de chaque couplet d'une chanson ; si ces vers ont un sens suffisamment clair et complet par eux-mêmes, ils peuvent se détacher de la chanson-mère, s'appliquer à d'autres, devenir des passe-partout ou acquérir une existence indépendante ; c'est le cas des refrains du moyen âge (sur lesquels on regrette de trouver ici assez peu de chose) qui sont de simples fragments de rondets. Le refrain, en dernier lieu, peut si bien faire corps avec la chanson, en résumer si exactement la pensée essentielle, qu'il en devient inséparable ; c'est le cas pour la plupart des refrains de Béranger et de Désaugiers, dont aucun n'a réussi à pénétrer dans la circulation, malgré la vogue immense dont jouirent les œuvres de ces deux chansonniers.

C'est évidemment à la première catégorie de refrains que M. Th. avait borné d'abord ses recherches : à elle en effet est consacrée la partie la plus étendue et la plus cohérente de son livre [1] ; mais il n'a pu résister au désir de nous communiquer ses notes sur les deux autres, et voilà comment nous avons aussi des chapitres sur les refrains moraux (ceux des ballades d'E. Deschamps par exemple), ou le refrain dans Victor Hugo et Alfred de Musset. Nous en avons même d'autres sur les devises ou cris politiques tiques, guerriers et « industriels », etc., et ici nous sortons nettement du sujet : il est clair en effet que : « V'là l'coco ! » ou « N'oubliez pas un pauvre aveugle » ne peuvent passer pour des refrains, ces mots n'ayant jamais été associés à un couplet. En revanche, *Kyrie eleison*, *Alleluia*, ont souvent servi de refrains, et M. Th. avait le droit de s'occuper des chansons où ces refrains apparaissent ; mais ici encore il se laisse entraîner à de longs développements sur les pièces farcies où il n'y a plus trace de refrain (p. 277 ss.). En dehors du sujet encore, l'énumération de ces maximes morales, expression de lieux communs galants, si fréquentes dans la poésie des trouvères, et qui ne se trouvent même pas nécessairement placées à la fin des couplets (p. 307-15) [2]. Cette incertitude dans le plan se retrouve dans le détail des chapitres, où l'on se sent vraiment trop entraîné à la dérive, sans aucun souci d'ordre logique ni chronologique : il est visible que M. Th. nous a livré ses notes, toutes ses notes, sans se soucier de les classer.

Je dois ajouter que ces notes sont d'une richesse surprenante. Cette littérature, si effroyablement féconde chez nous — et où il y a tant d'écœurantes inepties — a été dépouillée dans son ensemble, depuis les

---

1. Elle comprend trois longs chapitres (p. 12-193), où les refrains-onomatopées sont étudiés d'abord en général, puis dans la pastourelle, dans le vaudeville et dans la chanson populaire.

2. Quelques-unes sont des créations personnelles de divers auteurs, d'autres des proverbes ; il y a donc là encore deux sujets bien distincts.

plus anciens et minimes recueils jusqu'aux chansonniers de Montmartre, avec une abnégation qui force le respect : voilà un dépouillement qui, j'imagine, ne sera pas recommencé de si tôt et qui rendra des services.

Ce serait d'ailleurs faire tort au livre de M. Th. que de le donner comme une simple collection de documents : l'auteur, qui paraît être un esprit original et hardi, y a semé en abondance les idées intéressantes et curieuses ; mais elles sont exprimées trop incomplètement, trop incidemment, parfois avec trop peu de clarté pour pouvoir être aisément résumées et utilement discutées. Il vaut mieux attendre que M. Th. ait pris soin de les rassembler en un corps de doctrine et de les exposer avec la méthode et l'ampleur nécessaires ; il nous doit cette synthèse, et nous espérons qu'il ne nous la fera pas attendre trop longtemps [1].

A. JEANROY.

---

1. M. Th. s'est surtout attaché, et on ne saurait que l'en louer, à dépouiller les recueils de textes, et il a quelque peu négligé les publications critiques, où il eût pu trouver sur des points de détail des renseignements utiles. Je me borne à signaler quelques erreurs matérielles ou lacunes d'information. P. 197, sur *tire-larigot*, M. Th. n'a pas connu l'article de M. Raynaud (*Romania*, VIII, 100) ; sur *outree*, *susee*, les observations de MM. G. Paris (*Ibid.*, IX, 44) et G. Cohn (*Zeitschrift für rom. Phil.*, XVIII, 205, n. 1). — Il aurait pu trouver des éditions beaucoup plus correctes de divers textes cités : de l'hymne *In hoc anni circulo* (p. 278) dans Bartsch, *Chrest. prov.*, col. 17 ; du *Laetabundus* bachique (p. 261) dans *Romania*, XXI, 262. La pièce citée p. 197, note (Bartsch, 442, 1), n'est pas un descort, mais un sirventés. — P. 34, *Huwe* n'est pas un refrain, mais un nom propre. — P. 134, la chanson bachique : *Chanter me fait bons vins* (Raynaud, *Bibl.*, n° 1447) n'est pas du commencement du XIIe siècle, mais plus récente d'environ cent ans ; c'est en effet une parodie d'une chanson d'Amauri de Craon (Raynaud, n° 1406), qui vécut au moins jusqu'en 1220 (voy. Longnon, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1870, p. 67). — Les fautes d'impression sont vraiment un peu trop nombreuses, et quelques-unes rendent difficile l'intelligence des textes : p. 138, *mesquie* pour *mesgnie* ; p. 255, *en pein* pour *en plein*.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXVI, 4. — P. 385, Schuchardt, *Etymologische Probleme und Prinzipien* (*zu* A. Thomas, Romania, XXXI, *1 ff. und* Mélanges d'étymologie française). [Dans les premières pages, M. Sch. répond aux observations que j'ai présentées ici même sur l'étymologie de *caillou* et de *trouver*; pour ce dernier mot j'en reste au même point; pour le premier il ne me paraît plus aussi impossible de concilier le *b* des dérivés béarnais et le *v* des dérivés français avec le type *caclagu proposé par M. Sch., à condition d'admettre que ces dérivés ne remontent pas à la couche latine, mais sont de formation romane. Le béarnais *calhabet*, « petit caillou », peut avoir été tiré de *calhau* d'après l'analogie de *clabet*, « petit clou », diminutif de *clau*, sans que *caclavittus ait réellement existé en latin populaire (en tout cas le rapprochement que fait l'auteur entre *évier* < aquarium et *Chaillevoi* <* Caclagu-etu est inadmissible). Le reste de l'article est consacré à l'examen de mes *Mélanges d'étymologie*. A côté de considérations doctrinales bonnes à méditer, on y trouve une riche collection de matériaux nouveaux et d'observations critiques au sujet de quelques-uns des mots dont je me suis occupé. Je dois me borner ici à donner la liste alphabétique de ces mots : *aceja, antille, armon, baillarge, bédoche, cadarz, cagouille, cagouillon, cerce, copeau, coronda, dagagne, enchoistre, esgloua, fuissel, garmos, grenh, hurebec, jable, jagonce, jarce, lamberge, lioube, lis, luberne, lumignon, pasi, pave, plie, rosser, savalle, vareuse, varrer, vélingue, wibet.* — A. T.]. Je ne m'occuperai que de la réponse faite par M. Schuchardt à mes observations sur son étymologie de *trobar, trouver, trovar* [1], *trubar* que j'ai combattue (ci-dessus p. 12-13) au point de vue sémantique. Je reproduis mes remarques et les réponses de mon savant ami. 1° Turbare n'a pas survécu en roman, ni au sens latin de « troubler », ni dans aucun des sens que M. Sch. regarde comme intermédiaires entre celui-là et ceux de *trobar* [2], tandis que *trobar* n'a jamais ni le sens de « troubler » ni aucun de ces sens intermédiaires. — M. Sch. cite cependant l'istro-roumain *inturbare*, « effaroucher » (les poissons), et il semble

1. Esp. et port.; je ne suis nullement convaincu que ce verbe en hispano-roman soit emprunté au provençal ou au français.

2. J'emploie, pour être bref, *trobar* comme embrassant tous les verbes romans.

en effet qu'on ait là, dans ce coin tout à fait isolé du roman, un représentant de turbare; mais le mot (qui d'ailleurs a gardé fidèlement sa forme latine) n'a pas le sens de « chercher » ni de « trouver ». M. Sch. allègue encore [1] l'émilien *trufar*, *truſt*, qui signifie non seulement « faire lever » (le gibier), en parlant des chiens, mais encore « cercare fiutando, cercare con diligenza, cercare, fruscolare, investigare ». L'émilien *trufare*, *truſt*, est-il bien turbare? Il est peut-être permis d'en douter. En tout cas, il a bien développé le sens de « chercher », mais non celui de « trouver ». — 2° Si miscere et tremere, ayant pris le sens de « bercer » (en espagnol) et de « craindre » (en français), ont été remplacés dans leur sens propre par *misculare et *tremulare, comme turbare l'aurait été par *turbulare, ils subsistent néanmoins en roman avec leur sens propre, ce qui n'est pas le cas pour turbare. — « Je ne comprends pas bien, dit M. Sch., contre quoi est dirigée cette remarque : il suffit que les verbes miscere, tremere, turbare, aient en fait (ce qui ne veut pas dire nécessairement et exclusivement) développé des sens particuliers pour que leur sens primitif ait été attribué aux verbes correspondants en -ulare ». Mais quand il s'agit d'établir la filiation turbare « troubler » > ..... > ..... > « trouver » *trobar* et que l'on y compare la filiation miscere « mêler » > « agiter » > « bercer » *mecer*, il est légitime d'objecter que la persistance de miscere subsistant en roman avec le sens de « mêler », en espagnol même avec le sens d'« agiter », rend la seconde filiation certaine, au lieu que l'absence de turbare en roman, tant au sens de « troubler » qu'au sens de « bouiller » (sauf en istro-roumain), ou de « chercher » (sauf peut-être en émilien), rend beaucoup plus douteux qu'il faille le reconnaître dans *trobar* « trouver », surtout si l'on songe que, pour avoir reçu le développement sémantique supposé en Italie, Espagne, Gaule et Rétie, turbare eût dû être extrêmement usité en latin vulgaire, d'abord au sens de « troubler », puis aux sens intermédiaires. — 3° Il est bien singulier, si turbare a fait cette évolution, que *turbulare, qui l'a remplacé au sens de « troubler » et de « bouiller », n'ait pris nulle part, — non plus qu'aucun des nombreux synonymes dont le savant auteur donne une si riche nomenclature, — un sens qui le rapproche le moins du monde de « chercher » ou de « trouver ». — M. Sch. répond : « La masse des matériaux accumulés par moi peut excuser Paris si plus d'un détail lui a échappé : j'ai cité, au sens de « fureter », « chercher en fouillant », l'it. *intrufolare*, le fr. dial. [2] *trifouiller* etc., en outre le

1. Je ne pense pas que M. Sch. l'eût cité déjà (non plus que l'istrien) dans son travail; mais je n'ai pas ce travail sous la main, et la citation a pu m'échapper (cf. ci-dessous).

2. En fait, *trifouiller*, — bien qu'il manque dans Littré et le *Dict. gén.*, — est du français commun. Mais il ne signifie « chercher », — avec une nuance très particulière, — qu'au sens neutre : « Qu'est-ce que tu as à trifouiller *dans* mes affaires? » On ne dira jamais : « J'ai trifouillé mes gants, ou n'importe quoi. »

fr. mérid. *burca* etc., l'it. *frugare* etc., le piém. *bustichè* etc. (esp. *buscar*, « chercher » tout court) ». Ces rapprochements m'avaient en effet échappé dans la masse des matériaux accumulés par l'auteur, qui aurait rendu un grand service aux romanistes, je l'ai déjà dit, en munissant d'index les *Romanische Etymologieen*. Il semble bien que quelques synonymes de *turbulare[1] ont pris le sens de « chercher ». — 4° Il est bien vrai que les verbes signifiant « trouver » paraissent se rapprocher (plutôt peut-être qu'ils ne se rapprochent réellement) du sens de « chercher », mais on ne cite aucun exemple d'un verbe signifiant « chercher » qui ait passé au sens de « trouver », et il semble qu'on peut sans peine en trouver les raisons. En effet, « chercher » est faire ce qu'on peut pour trouver, mais n'implique nullement qu'on trouve (bien au contraire : « je l'ai cherché partout, mais je ne l'ai pas trouvé »); « trouver», au contraire, dans l'un de ses emplois très fréquents [2], implique l'idée qu'on a cherché (« cherchez et vous trouverez »); on comprend donc très bien qu'on dise : « trouve-moi ma plume », pour « cherche-moi ma plume », mais non qu'on dise : « j'ai cherché ma plume » pour « j'ai trouvé ma plume ». — Ici encore M. Sch. me reproche à bon droit de n'avoir pas tenu compte d'une note (p. 204-206) où il donne les exemples que je dis faire défaut. Il les reproduit ici; mais j'avoue que je ne les trouve pas convaincants. En roman [3], dit-il, « j'avais cité captare comme possible, et, vu les significations représentées dans la littérature, comme vraisemblable ». On voit que l'auteur n'est pas convaincu lui-même. « La sûreté que nous avons en roman [4] nous fait le plus souvent défaut dans d'autres domaines : nous avons là affaire à des hypothèses, et il est facile de les rejeter. » Et avec cette prudente réserve l'auteur cite l'all. *finden* (bien douteux !) et le russe (slave) *naïti*, proprement « aller sur », qui signifie, si je ne me trompe, plutôt « rencontrer par hasard » que « trouver en cherchant », et qui en tout cas ne signifie pas « chercher [5] ». Je pense donc que ma remarque subsiste, et je la regarde comme capitale. — 5° Enfin il est permis de douter que la série de sens admise par M. Sch., — « troubler l'eau pour faire sortir les poissons », d'où « troubler les poissons pour les prendre », d'où « chercher à prendre [des poissons] », d'où « chercher » en général, d'où » trouver », — soit vraisemblable, qu'une occupation aussi restreinte que celle de la pêche à la bouille ait donné lieu dans la langue commune à un

---

1. Je ne pense pas que M. Sch. rattache *trifouiller* à *turbulare; mais il reconnaît sans doute *turbulare dans *intrufolare*.

2. L'autre emploi de *trouver* est précisément « rencontrer par hasard, sans chercher », et pour cet emploi la substitution de *chercher* serait encore plus étonnante.

3. « Innerhalb des Romanischen war nicht leicht ein zweiter Fall von einem einfachen Verb. » Pourquoi? Pourquoi, si la chose est naturelle, *querir*, *chercher*, *buscar*, etc., n'auraient-ils pas pris le sens de « trouver »?

4. Pas ici, en tout cas !

5. *Naïti* se compare tout naturellement au lat. *invenire*, qui a dû originairement signifier « trouver par hasard » (cf. fr. *tomber sur*), mais qui n'a jamais eu le sens de « chercher ».

si riche développement, et que de toute la série il ne reste dans cette langue que le dernier aboutissement, lequel aurait été déjà acquis à l'époque impériale. C'est cette objection que M. Sch. s'attache surtout à réfuter : « Ce que j'ai le plus à cœur, c'est la juste appréciation de ma série sémantique. Son élasticité est cause que Paris l'a trop étirée (*auseinandergezogen*), et je crains en effet qu'elle paraisse invraisemblable à qui, d'un coup d'œil rapide, se borne à compter et à mesurer sans peser. Il ne s'agit, en réalité, que de deux étapes. Si je vois un homme pousser çà et là sa bouille dans l'eau, je peux dire : *er durchstöbert das Wasser nach Fischen, er stöbert im Wasser nach Fischen herum, er stöbert Fischen nach* [1], et le contenu sémantique est absolument le même ; ce n'est que grammaticalement, ce n'est que dans la construction que les expressions diffèrent. Si ensuite je vois que l'homme pousse par là les poissons dans son filet et ainsi les prend, je peux dire : *er erstöbert die Fische*. Ici, il s'agit d'une différence du sens même, mais d'une différence toute générale, de celle qui existe entre le sens imparfait et le sens parfait. La succession serrée, la cohésion intime des degrés de développement admis par moi ne peut guère être mieux mise en lumière que par la possibilité qu'il y a d'employer pour tous le même verbe allemand, seulement avec des prépositions différentes [2]. Mais de quelque côté que nous tournions nos regards, nous rencontrons partout de si nombreux exemples pour chacune des deux étapes que nous pouvons les attribuer à *turbare*, sans qu'il soit besoin de témoignages particuliers..... De *turbare aquam* à *turbare pisces* il n'y a pas plus loin (en sens inverse) que de *pêcher des anguilles* à *pêcher un étang* ; et *pêcher* signifie aussi bien *Fische erjagen* que *nach Fischen jagen*. La pêche à la bouille n'était nullement une « occupation restreinte » ; elle se pratiquait sinon avec tous les filets, du moins avec les plus divers, et de tous les modes de pêche c'était le plus usuel, le plus répandu et celui qui frappait le plus la vue. Au reste j'ai, il est vrai, considéré turbare surtout comme un terme de pêche (d'abord parce que c'est de ce côté que m'était venu le plus de lumière), mais non exclusivement. Je ne puis en regarder la généralisation comme quelque chose d'étonnant, quand je pense par exemple aux franç. *tromper* et *voler*, qui n'ont pris que tardivement une telle extension de sens. » J'ai tenu à mettre ce morceau tout entier sous les yeux des lecteurs pour qu'ils jugent si mon doute est ou n'est pas fondé. Dans toute question de vraisemblance il y a évidemment un élément subjectif très important : je persiste, quant à moi, et pour les raisons que j'ai données, à ne pas trouver vraisemblable l'évolution sémantique admise par M. Sch., même réduite à deux mouvements (j'avoue d'ailleurs que je

1. Je conserve ces expressions en allemand, d'abord parce qu'il serait difficile de les traduire en français, ensuite parce que l'auteur lui-même s'appuie sur l'emploi d'un même verbe allemand avec des prépositions différentes.

2. En note, l'auteur rappelle qu'il a proposé d'attribuer en roman au « perfectif » *attrovare* une influence sur le simple *trovare* qui l'aurait aidé à prendre son sens actuel. Cf. *(Wild) stöbern = (Wild) aufstöbern*.

·oir davantage, malgré l'ingénieux parti que tire l'auteur de la
des verbes allemands aidés de prépositions). — 6° Les
·es que présente l'identification de *trouver* à tropare ne
·lus grandes (à mon avis elles le sont beaucoup moins)
l'identification de *trouver* à turbare. — M. Sch. m'en
.e expliqué plus clairement : « Je n'ai pas la plus lointaine
.pement de sens que Paris admet, et Thomas, si ardemment
pare, ne semble pas davantage initié. Je pense que Paris aurait
·ulguer ce document secret, — il y avait assez de place sur la page,
le tenir plus secret encore. » Je crois qu'il m'était permis de dire que je
.e figurais une possibilité de rattacher le sens de *tropare à celui de *trouver* sans être obligé d'exposer *hic et nunc* comment je me la représente. En fait, dans le premier article où j'ai proposé l'équation *trobar* = tropare, j'ai donné une explication musicale qui me paraît encore soutenable : il ne me semble pas du tout impossible (malgré le *contropare* de la loi des Wisigoths) qu'on rencontrât quelque jour dans un texte carolingien une phrase comme celle-ci (en parlant d'un musicien) : *optime inveniebat et tropabat melodias*, auquel cas la question serait réglée, et tout le monde admettrait, je pense, que du sens de « varier un air » on est arrivé à celui de « composer » (prov. fr.), puis d'« inventer », d'où « trouver », à la fois dans le sens de « trouver par hasard » et de « trouver en cherchant ». Mais la présence d'attropare en latin au sens de « prendre au figuré » peut indiquer une autre voie non moins acceptable : « prendre au figuré [1] », « poétiser », « inventer », « trouver ». Je ne fais qu'indiquer ici deux hypothèses qui me semblent soutenables et que je comptais reprendre et étudier quelque jour, ce dont je n'ai en ce moment ni le moyen ni le loisir; dans l'une et dans l'autre je vois beaucoup moins de difficultés sémantiques que dans celle de M. Schuchardt. Mais, je le répète, les choses ne sont pas égales entre l'identification de *trobar* à turbare et l'identification de *trobar* à *tropare, car la seconde porte « sur deux mots dont la correspondance phonétique est irréprochable, » ou plutôt sur deux mots dont l'identité est frappante [2], tandis que la première présente des difficultés telles que « l'évolution sémantique de turbare devrait être bien évidente, ou au moins bien probable, en tout cas bien claire, pour se

1. L'esp. *trovar*, outre le sens de « versifier » et le sens spécial de « composer un poème à l'imitation d'un autre, mais sur un sujet différent », a le sens de « donner à une chose un sens différent de celui dans lequel elle a été dite ». Cela le rapproche singulièrement de (at)tropare; mais ce sens est-il ancien et ne dérive-t-il pas du second? Je ne puis le vérifier.

2. M. Baist, parlant du premier article où M. Sch. a indiqué son opinion sur turbare > *trobar*, dit (*Jahresbericht*, IV, I, 314) : « Es stehen zwingende lautliche Bedenken entgegen, und das contropare der Lex Wisig. stellt fest und isoliert lat. tropare, das auch mit tropos nichts zu fassen hat. » Que peut bien être ce tropare qui n'a rien à faire avec tropos?

faire admettre malgré ces difficultés ». J'ajoute ici qu'à mon avis ces difficultés sont insurmontables, et que je ne suis pas disposé, comme A. Thomas, à faire bon marché de la troisième, à concéder que turbare, devenu trûbare par une improbable métathèse, puis trôbare par une prétendue influence de la labiale, eût donné en prov. *trobar* et non *trovar* : je regarde, au contraire, cette dernière difficulté comme la plus sérieuse des trois. Supposons-les pourtant surmontables comme les difficultés sémantiques : il faut que turbare, pour arriver à la forme et au sens de *trobar*, franchisse, et par la voie phonétique et par la voie sémantique, trois obstacles dont il ne peut franchir à peu-près aucun que par un tour d'adresse ou une chance merveilleuse : turi bare > *trubare* > *trobare* > *trobar* d'une part, « troubler » > « bouiller » > « chercher » > « trouver » de l'autre. Si, au contraire, nous prenons tropare pour point de départ, nous n'avons pas à nous occuper de la voie phonétique, qui est courte et droite ; et si la voie sémantique n'est pas encore bien claire, c'est qu'elle nous est cachée par le manque de documents. Mais que l'on puisse contester que *trôpare, attrôpare, contrôpare persistent dans *trobar*, *attrovare*, *controuver*, c'est ce que, je l'avoue, j'a peine à comprendre, surtout de la part d'un savant qui a une aussi large et pénétrante intelligence du rapport naturel des faits que l'a M. Schuchardt. C'est la « lumière » qu'il a cru voir jaillir de ses observations sur la pêche à la bouille qui l'a ébloui en le charmant. S'il se décide jamais à reconnaître son erreur, ce ne sera pas sous l'influence des objections d'autrui, car il les a réfutées ou les réfutera toujours d'une façon qui lui semblera satisfaisante ; mais je m'imagine que de lui-même il soufflera quelque jour sur le feu follet qu'il a fait briller et qui a déjà égaré plus d'un chercheur. — P. 428, L. Sütterlin, *Zur Kenntnis der heutigen pikardischen Mundarten* (suite). — P. 452, M. Friedwagner, *Die Verwandschafts- und Werthverhältnisse der Meraugis Handschriften*. Première partie d'un travail important, sur lequel nous reviendrons.

Besprechungen. P. 486, *Obras de Lope de Vega publicadas por la R. Academia Española*, VII, VIII (A. Restori). — P. 517, *Le Moyen-Age*, X, XI, XII (F. Ed. Schneegans). — *Neue Bücher*. P. 420, *Le Dictionnaire de l'Académie française*, 1694, réimpression (G. G.).

G. P.

Romanische Forschungen. XI (1899-1901). — P. 1, H. Stadler, *Dioscorides Longobardus. Aus T. M. Auracher's Nachlass herausgegeben und ergänzt* : édition, accompagnée d'un fac-similé, du quatrième livre du Dioscoride latin, d'après le ms. de Munich lat. 337, avec les variantes du ms. de Paris lat. 9332. Voy. *Rom.*, XXX, 605. — P. 122, Finamore, *Proverbi abruzzesi. Erster Theil*. Nouvelle et précieuse contribution de l'auteur au folklore de son pays. — P. 201 (cf. p. 313), C. Michaelis de Vasconcellos, *Sul Cancionero de Modena*. Mme de Vasconcellos montre que ce *cancionero*, décrit par M. Voll-

möller, dû à un Italien de la fin du XVe siècle, est étroitement apparenté au *cancionero* d'Herberay, et que les pièces qu'y a ajoutées Galeotto del Carretto n'ont nullement été composées par lui, comme l'a cru M. Spinelli. Elle ajoute sur plusieurs des morceaux contenus dans ce recueil d'intéressantes remarques. — P. 223 (cf. p. 313), H. Wächter, *Der Springer unserer lieben Frau*. La *Romania* a déjà donné (t. XXIX, p. 159) une appréciation de cette louable publication. — P. 289, W. von Zingerle, *Ueber eine altfranzösische Handschrift zu Innsbruck*. C'est un manuscrit du XVe siècle, qui contient : 1° *Etas lune*, mauvaise copie de la pièce publiée par Méon (*Nouv. Rec.*, I, 334) sous le titre de : *Le lunaire que Salemons fist*; 2° recueil d'une quarantaine de recettes médicales, dont M. de Z. publie une partie : p. 291, l. 1 *ongnement de saint gabel*, l. *saint Gabriel* (*pour ce quil apporte bonnes nouuelles*); 292, 5 *brun danssoire*, l. *daussoire* (d'Auxerre); 293, l. 40 *ainsy comme en plana[n]t*; 294, *noefne*, l. *noefue*, 30 *est[r]aindre*; 295, 21 et 25 *comment*, l. *conuient*, 30 *pour ce que longue chose s[er]oit*; 296, 20 *grenables*, l. *greuables*; 301, 20 *encor pores*, impr. *encorpores*, 30 *tondis*, l. *toudis*; 302, 34 *repunderoit*, l. *reprenderoit*; 303, 16 *lessuie*, l. *lessiue*; 304, 11 *enapore*, l. *euapore*; 3° pronostics en vers sur les années, suivant le jour de la semaine par lequel elles commencent (la plupart des versions de cet opuscule l'appellent « prophétie d'Ezéchiel »[1]); M. de Z. imprime le texte, qui est fort altéré (v. 20 *[c]ourtillereches*). — P. 311, W. von Zingerle, *Ein altfranzösischer Liebesbrief in Prosa*. Cette lettre d'amour est extraite du roman de la *Dame à la licorne*, dont M. de Z. prépare depuis longtemps la publication : fol. 18 *b pourtant*, impr. *pour tant*; il vaut mieux imprimer en deux mots *doi ge* et *poroi ge*; fol. 18 *c* l. *si vous plaise a souvenir de moi et m'i estre loiale si* [*comme*] *encouuenenchiet le m'aues*; *car ie* [*me*] *fie trestout en vostre grant loyaute*; fol. 18 *d* après *a tost* suppr. *a*. — P. 313, K. Vollmöller, *Die Gesellschaft für romanische Litteratur*. — P. 315 (cf. 625), M. Schmitz, *Ueber das altspanische Poema de José*. [Nouvelle édition du *Poema de José*, d'après la transcription en caractères arabes publiée par M. H. Morf, à Leipzig, en 1883. Dans une introduction, M. Schmitz traite de la date de ce texte *aljamiado* et de son lieu d'origine, des manuscrits qu'on en possède, des éditions antérieures à la sienne, des sources du poème, de sa langue et de sa versification. Puis il décrit minutieusement le système de transcription qu'il a adopté. Ce travail dénote beaucoup de soin et d'intelligence, et, quelque opinion qu'on puisse avoir de certaines déductions de l'auteur, il est évident que son édition annule complètement celle de Gayangos, reproduite par Janer. Ses deux principaux mérites sont la transcription rigoureusement exacte et raisonnée de l'écriture arabe et les renvois fréquents aux sources orientales du récit, qui éclairent maint passage de l'*aljamia* jusqu'ici inintelligibles. On peut être d'un autre avis que M. Schm. sur quelque fait de versification ou de syntaxe qu'il attribue à l'influence arabe, et comprendre certains passages autre-

1. Voyez P. Meyer, *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1883, p. 89.

ment que lui ; mais ses conclusions, d'ailleurs prudentes, sont très acceptables, et surtout l'on doit lui savoir beaucoup de gré de nous avoir donné un texte sûr d'un ouvrage qui intéresse à la fois la langue et la littérature espagnole du moyen âge. — A. M.-F.]. — P. 412, K. Lohmer, *Ebrard von Bethune. Eine Untersuchung über den Verfasser des* Graecismus *und* Laborintus. Le titre de ce mémoire ferait croire que M. Lohmer attribue, comme on le faisait autrefois, le *Graecismus* et le *Laborintus* au même auteur, Évrard de Béthune. Bien au contraire, il confirme par d'excellentes raisons ce que Ch. Thurot avait dit il y a longtemps et que, surtout en Allemagne, on ignorait trop souvent, à savoir que le *Laborintus* est l'œuvre d'Eberhard l'Allemand, différent de l'auteur du *Graecismus* et plus récent (il l'attribue même au XIVe siècle). Mais il ne s'en tient pas là. D'après ses recherches et ses raisonnements, qui paraissent fort plausibles, Évrard de Béthune, qui vivait vers le commencement du XIIIe siècle, n'a composé du *Graecismus* que le *Prooemium* et les chap. IX-XXVII ; les chap. I-VIII, qui constituent le vrai *Graecismus*, remontent au commencement du XIIe siècle, et ont été insérés de très bonne heure dans l'œuvre d'Évrard, qui ne fut publiée qu'après sa mort par les soins de ses disciples et amis. — P. 431, Huonder, *Der Vokalismus der Mundart von Disentis*. Cf. ci-dessus, p. 155. — P. 566, G. Finamore, *Proverbi abruzzesi* (suite). — P. 628, K. Vollmöller, *Bibliographie*. — P. 623-1114. Toute la troisième livraison du volume (près de 500 pages) est occupée par la fin du second volume de la grande *Chrestomathie rétoromane* de M. C. Decurtins, comprenant (pour le surselvan et le sousselvan) les chansons populaires et les superstitions, avec des additions et un *Nachwort*.

XII (1899-1900). P. I-XVI, 1-489, C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie*, t, V. — P. 490, *Statuten der Gesellschaft für romanische Litteratur*. — P. 493, O. Söhring, *Werke bildender Kunst in altfranzösischen Epen*. Travail fait avec amour, qui mérite d'être lu et qui sera souvent consulté. L'auteur a dépouillé un grand nombre de nos anciens romans et en a extrait tout ce qui concerne des œuvres d'art de diverse nature ; il interprète en général fort bien les textes qu'il cite et en tire des conséquences judicieuses. Son œuvre pourrait naturellement être complétée et, sur certains points, rectifiée ; je me borne à un très petit nombre de remarques suggérées par une lecture rapide. On peut regretter que M. Söhring n'ait pas fait entrer les fabliaux dans son plan : il y aurait trouvé bien des détails curieux à joindre à ceux qu'il a recueillis. Il ne mentionne pas, si je ne me trompe, la merveilleuse description des statues d'Iseut et de Brangien que Tristan, dans le poème de Thomas, fait élever par un géant magicien et qu'il vient contempler tous les jours. Il a omis aussi (mais c'est beaucoup plus explicable) les statues de Gauvain, de Tristan, etc., que, d'après les romans en prose de la Table Ronde, Charlemagne aurait admirées en Angleterre. Il ne parle pas des descriptions, somptueuses parfois jusqu'à être évidemment toutes fictives, de navires de luxe qu'on trouve dans plusieurs chansons de geste. En disant (p. 601) que « nos poètes ne mentionnent pas de tableaux dont les sujets soient pris à l'histoire ou à la

légende nationale », l'auteur oublie tout au moins la mention de la peinture représentant le *Pas Saleḥadin* dans le poème de ce nom. P. 550, le mot *esprevier*, dans le passage cité de *Cléomadès*, désigne une sorte de moustiquaire et non un véritable épervier. P. 603, dans le vers du *Chev. au cygne* que l'auteur fait suivre à bon droit d'un point d'interrogation, *La estoit la bataille del povre l'aumachor*, il faut lire *de Poru l'aumachor*. P. 615, la mention d'un « voile d'or sur lequel était représentée la ruine de Troie » donné au monastère de Croyland m'est suspecte ; elle doit provenir de la chronique d'Ingulf (ce que je ne puis vérifier) à laquelle on sait qu'il n'y a pas à se fier. Le mémoire de M. S. se termine par une *Chronologische Uebersicht* très bien disposée et qui aide à suivre l'évolution de la littérature dans ses rapports avec l'art. — P. 641, P. Marchot, *Remarques sur le glossaire de Reichenau*. Remarques phonétiques et lexicographiques sur un certain nombre de mots romans du célèbre glossaire ; elles sont généralement judicieuses, et plusieurs sont intéressantes, comme la constatation de la survivance en wallon du mot *danea*, all. *Tenne*, « aire de grange » (gl. 849). Sur l'explication par l'influence germanique de *-er -ier* pour arius, voy. ci-dessus, p. 494. La chute des atones finales n'est pas suffisamment prouvée par les exemples allégués sur la gl. 1156 ; le seul décisif serait *avortetiz*, mais le mot est douteux. Il est aussi, à mon avis, excessif d'admettre comme un fait général l'affaiblissement d'a atone final en *e* : il n'existe sans doute que dans certaines conditions. L'exclusion de la région lorraine comme patrie du glossaire (dont il faudrait d'ailleurs distinguer les deux parties) à cause de la forme *sorcerus* n'est rien moins que certaine ; plus douteuse encore est celle de la Picardie à cause des « magnifiques formes *bulẓia* et *bulẓiola* », qui remontent sans doute à *bulgia et non à bulga, car on ne trouve que *bouge* et jamais *bougue*, si je ne me trompe, dans les textes et les parlers qui conservent le g de ga sans altération. — P. 650, G. Baist, *Fränkisches fir im ältesten Französischen*. L'auteur pense que les composés français dont le premier élément est *for* se divisent en deux classes : dans la seconde *for(s)* est bien le lat. foris, mais dans la première il est le développement régulier du v. franc fir (all. mod. *ver*) ; on trouve dans les documents mérovingiens par exemple *ferbanniti* et même *firbanniti* plus souvent et plus anciennement que *for-* ; les deux classes se sont naturellement plus d'une fois confondues, et on a fini par croire que *for-* était toujours foris. Les rapprochements de M. Baist avec des termes juridiques allemands (par ex. *verslahen* rendu par *forbatre*, etc.) paraissent décisifs ; il est plus douteux que *for* pour *fer* soit le produit d'une simple évolution phonétique, et les analogies indiquées ne sont guère convaincantes (pourquoi n'a-t-on jamais *formir*, *former*, etc., pour *fremir*, *fermer*, etc.?). Il me paraît plus probable que le préfixe germ. *fer-* a été absorbé par le préfixe latin *for-*.—P. 652, G. Baist, *aube*. Du lat. alba vient le fr. *aube*, primitif du nom d'arbre « aubier », et le prov. *alba auba*, « peuplier blanc » (du nom d'arbre *aube* le fr. a tiré *aube* au sens de « palette de roue de moulin ») ; du fr. *aube* l'esp. a tiré *álabe* (d'où le port. *aba*), qui signifie « branche », « avec un développement de sens très riche, mais parfaitement clair » ;

l'*l* du mot français, emprunté vers l'an 1100, avait une qualité inconnue à l'espagnol, d'où l'intercalation d'un *a* (et aussi parce qu'un mot *albe* se serait trouvé sans rime, tandis que *álabe* pouvait rimer avec *árabe*). Cette étymologie me paraît très contestable tant du côté espagnol que du côté français ; j'y reviendrai ailleurs. — P. 652, G. Baist, *berta* : ce mot italien, tant au sens de « guenon » (dans des fables latines écrites en Italie au XIIIe s.) que de « pie », de « bavarde » (piém.), de « farce, mystification » et de « hie » (cf. fr. *demoiselle*), remonte au nom propre d'origine germ. *Berta*, mais sans qu'il y ait là rien de mythologique. — P. 653, R. Zenker, *Peire von Auvergne*. Nous donnerons prochainement un compte rendu de cet important ouvrage. — P. 925-931, K. Vollmöller, *Die Gesellschaft für romanische Litteratur*.

XIII (1901-1902). P. 1, C. Valentin, *Untersuchungen über die Quellen der* Conquestes de Charlemaine (*Dresdener Hs.* O 81). On sait que le ms. de Dresde O 81 contient essentiellement un abrégé des *Conquêtes de Charlemagne* (rédigées ou copiées par David Aubert) du manuscrit de Bruxelles ; ce que l'abréviateur a ajouté d'après Turpin et des chroniques a fort peu d'intérêt. C'était donc le ms. de Bruxelles qu'il fallait prendre pour base d'une étude sur les sources de cette compilation : M. Valentin ne l'a même pas comparé, non plus qu'il n'a comparé le texte de Girard d'Amiens, source d'une partie de la compilation. Au reste, il se montre sur bien des points fort peu au courant de l'état de la science ; mais il est inutile de relever ses omissions. Son travail, fait d'ailleurs avec conscience, n'est pas pas tout à fait inutile, parce qu'il nous fait connaître, mieux que les rubriques, seules publiées jusqu'ici, des deux manuscrits, la forme du récit de David Aubert (notamment pour ce qui concerne l'expédition d'Espagne il y a plus d'un détail intéressant). Mais il devra être repris sur le ms. de Bruxelles et avec une connaissance plus complète des sources. — P. 102, G. Baist, Spissia. Ce mot, d'où l'anc. fr. *espeisse espoisse*, appartient, comme je l'ai remarqué il y a longtemps, à toute une série de mots abstraits tirés en latin vulgaire (et particulièrement en gallo-roman) d'adjectifs à l'aide du suffixe -ĭa (M. Baist trouve inutile d'admettre, avec M. Meyer-Lübke, une influence germanique sur la formation de ces mots) ; quant à l'adj. mod. *épais*, c'est une illusion produite par l'orthographe qui l'a fait rattacher à un anc. fr. *espeis espois* qui n'existe pas (je ne sais si c'est bien sûr). Tous ces mots en -ĭa ont le sens d'abstraits ; *privaise* ferait exception s'il répondait à privatia ; mais c'est privitia qu'il faut y reconnaître. — P. 102, G. Baist, *melma* it., « bourbe », non de l'a. h. all. *melma*, « poussière » (Diez), mais du gr. et bas-l. migma, « fourrage mélangé ». — P. 103, E. Franc, *Revue des textes écrits en langue d'oc depuis ces dernières années*. — P. 152, K. Vollmöller, *Bibliographie*. — P. 161, H. Stadler, *Dioscorides Longobardus* (*Cod. Monac.*, 377). Édition du livre V du Dioscoride latin avec un *apparatus criticus*. — P. 244, *Erstes Mitglieder-Verzeichnis der Gesellschaft für romanische Litteratur*. — P. 248, K. Vollmöller, *Bibliographie*. — P. 321, K. von Ettmayer, *Lombardisch-Ladinisches aus Südtirol, Ein Beitrag zum oberitalischen Vokalismus*. Travail approfondi et très détaillé,

précédé d'intéressantes réflexions dialectologiques. — P. 673, *Neue Abkürzungen für Zeitschriften, etc., welche in dem Romanischen Jahresbericht zur Anwendung kommen*. — P. 689, H. Hawickhorst, *Ueber die Geographie bei Andrea de' Magnabotti*. L'érudition géographique que se plaît à déployer Andrea de' Magnabotti ou de Barberino a été signalée il y a longtemps ; M. Hawickhorst s'est efforcé d'en préciser le caractère et d'en retrouver les sources. Je ne discuterai pas avec lui pour défendre l'épithète de « fantastique » dont je l'ai jadis qualifiée : son travail lui-même montre qu'elle mérite souvent cette épithète. Mais les recherches de M. H. n'en sont pas moins fort intéressantes. Il établit que pour quatre au moins de ses ouvrages, *Guerino il Meschino*, *I Reali di Francia*, *Le Storie Nerbonesi*, *Ajolfo*, Andrea a fait usage de la traduction latine de la *Cosmographie* de Ptolémée faite au commencement du XVe siècle par le Florentin Jacobo Angelo, ou, plus probablement, de cartes qui furent dressées alors d'après ce livre et dans plusieurs desquelles les noms modernes des pays et des villes étaient mêlés aux noms antiques. Il résulte de cette importante remarque que *Rinaldo di Montalbano* et *Ugo d'Alvernia* ont été écrits avant qu'Andrea connût Ptolémée et sont donc plus anciens que ses autres ouvrages, que M. H. range avec vraisemblance dans l'ordre suivant : *Guerino*, *Reali*, *Nerbonesi*, *Ajolfo* (il laisse en dehors *Aspramonte* et la *Spagna*, inédits, et croit que la *Seconda Spagna* n'est pas d'Andrea). Le travail en lui-même est conduit avec une fort bonne méthode, et se termine par un index, qui sera fort utile, des noms géographiques contenus dans les œuvres étudiées, avec les variantes des manuscrits, qui sont naturellement fort nombreuses, autant que l'auteur a pu les connaître. — P. 785, P. Dreyer, *Zur Clermonter Passion*. Ce travail considérable, qui atteste en tout cas chez l'auteur beaucoup de conscience et de zèle, se termine par la conclusion suivante : « A mon avis la *Passion* a été composée dans la Marche orientale ou dans le Bourbonnais sud-occidental (avec l'Allier comme limite), copiée par X, originaire de la Marche occidentale ou du Poitou, et nous est arrivée dans une transcription qui suppose trois scribes limousins. » Cette conclusion si précise résulterait-elle d'un nouvel examen aussi approfondi fait par un autre critique ? Il faudrait pour le dire avoir fait cet examen, que je ne puis naturellement entreprendre ici. Ce qui me paraît assuré par les observations paléographiques de M. Dreyer, c'est la participation de trois scribes à l'exécution de la copie que nous a conservée le manuscrit de Clermont. — P. 861, W. Looser, *Rätoromanische Studien*. I. *Eine neue Handschrift zum Strafgesetz für das Gericht ob Munt Fullun von 1668, inhaltlich und sprachlich mit den bekannten Handschriften verglichen*. — P. 883-965, G. Mari, *Poetria magistri Johannis Anglici de arte prosayca, metrica et rithmica*. M. Mari, connu par ses importantes études et publications concernant la versification latine du moyen âge, imprime ici en entier, d'après deux manuscrits et l'édition partielle de Rockinger, la *Poetria* de Jean de Garlande, sauf la partie *de arte rithmica*, qu'il a déjà éditée ailleurs. C'est une œuvre curieuse, bien qu'à la fois puérile et pédantesque, et l'une de celles qui montrent le mieux comment les clercs du moyen âge étaient imbus de l'an-

tiquité latine sans la comprendre. Je noterai que le conte de la p. 916 se retrouve dans les *Latin Stories* réunies par Wright (la vraie forme du nom du démon est *Guignehochet* et non *Ginnehochet* ou *Ginnechochet*). La *tragedia* des p. 940-943 est la très mauvaise mise en œuvre d'un thème qui se retrouve ailleurs sous d'autres formes (voy. *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 112). Le texte, notamment dans les parties en vers, pourrait çà et là être amélioré.

G. P.

Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie. — Nous sommes bien en retard avec la très utile publication que dirige M. Vollmöller : tous ceux qu'elle intéresse ont sans doute déjà pris connaissance des deux volumes dont nous allons rendre compte ; aussi le ferons-nous un peu sommairement, tout en signalant ce qui nous paraîtra digne d'un intérêt particulier. Nous laisserons de côté certaines parties qui, par la date trop moderne des sujets qui y sont traités, sont en dehors du cadre de la *Romania*.

III. *Band* (1897 [1]) : 1891-1894, *zweite Hälfte*. P. 1-12, Stengel, *Romanische Metrik*. — P. 29, Stern, *Celtische Litteraturen*. A noter surtout ce qui est dit des traductions galloises du latin et du français publiées par Williams et Jones. — P. 43, Traube, *Lateinische Litteratur im Mittelalter*. Extrêmement riche et instructif. — *Altfranzösische Litteratur*. P. 71, Stengel, *Allgemeines. Das Karlepos*. — P. 89, Langlois, *Fableaux ; Fable ésopique et Roman de Renart ; Littérature scientifique ; Littérature morale ; Littérature satirique ; Roman de la Rose*. — P. 188, Mann, *Physiologus* (rien de particulièrement français). — P. 112, Jeanroy, *Poésie lyrique*. — P. 121, Bonnard, *Poésie religieuse*. — P. 126-136, Stengel, *Französisches Drama im Mittelalter*. — P. 136, A. Doutrepont, *Le wallon en 1891*. — P. 139, Vising, *Die anglonormannische Litteratur*. — P. 140-194, Freymond, *Altfranzösisches Kunstepos and Roman*. Travail considérable et des plus méritoires, où non seulement tout ce qu'on a publié sur le sujet en 1891-1894 est résumé et judicieusement critiqué, mais où l'on trouve souvent des vues personnelles et des rapprochements nouveaux. — P. 314, Levy, *Altprovenzalische Litteratur*. — *Italiänische Litteratur*. P. 317, Percopo, *La poesia profana in Italia nel periodo delle origini ; Antica poesia religiosa italiana*. — P. 357, de Lollis, *Antica letteratura italiana in prosa*. — P. 361, Barbi, *Dante*. — P. 376, Crescini, *Boccaccio*. — P. 398-403, Toffano, *Letteratura cavalleresca italiana*. — P. 478, *Druckfehler und Berichtigungen*. — P. 479-493, Reinhard, *Autorenregister*.

IV. *Band* (1898-1900) : 1895-1896. Ce volume dépasse de beaucoup en

1. C'est la date que porte le titre ; mais la date réelle est 1898, comme le montre la préface de l'éditeur (qui contient d'intéressants détails sur les difficultés de l'entreprise), datée de mars 1898.

étendue les précédents : il n'a pas moins de 1250 pages. Dans la préface, M. Vollmöller explique que cela tient à ce que plusieurs contributions qui auraient dû arriver à temps pour les précédents volumes lui sont parvenues après coup. Les retards et les manques d'unité que présente une pareille publication ne sont que trop justifiés ; ce qui est surprenant, c'est que celui qui la dirige puisse, malgré toutes les difficultés qu'elle présente, arriver à la faire paraître à peu près régulièrement et à lui assurer un contenu non seulement presque partout satisfaisant, mais, souvent, tout à fait remarquable. — Le volume est, pour la première fois, divisé en quatre parties, *Sprachwissenschaft, Litteraturwissenschaft, Grenzwissenschaften, Unterricht in der französischen Sprache*, dont chacune a sa pagination particulière.

Erster Theil. P. 1, Stengel, *Geschichte* (*bis* 1896), *Encyklopädie und Methodologie* (1891-1896) *der romanischen Philologie.* — *Sprachwissenschaft.* P. 10, Sütterlin, *Allgemeine und indogermanische Sprachwissenschaft.* — P. 26, Koschwitz, *Allgemeine Phonetik.* Compte rendu intéressant, mais d'allure un peu personnelle pour un recueil de ce genre. — P. 39, *Celtische Sprachen* : Loth (1891), Stern (1892-96). — P. 68, Seybold, *Arabisch* : simple liste de titres qui n'a pas grand intérêt pour les romanistes ; ce qu'on aurait voulu trouver, c'est un relevé des rapprochements étymologiques proposés entre l'arabe et le roman. — P. 71, Skutsch, *Altitalische Sprache und allgemeine lateinische Grammatik* : un peu long pour nous. — P. 95, Kalb, *Juristenlatein.* — P. 99, Manitius, *Mittellateinische Sprache.* — P. 102, Meyer-Lübke, *Vergleichende romanische Grammatik* : à signaler surtout l'examen critique des différentes études sur les représentants romans du suffixe -arius (cf. ci-dessus, p. 491). — P. 115, Gaster, *Rumänische Sprache*, 1891-1896. Dans ce long et instructif article nous relèverons surtout le juste éloge fait du dictionnaire roumain-français de M. F. Damé, de beaucoup le plus riche et le mieux conçu qui existe. — P. 145, Gartner, *Rätoromanische Sprache.* — *Italienische Sprache.* P. 154, Meyer-Lübke, *Italienische Grammatik*, 1895 *und* 1896. Grand éloge du dictionnaire italien-allemand de Rigutini et Bulle. — P. 156, Salvioni, *Dialetti italiani antichi*, 1891, 1895, 1896. *Dialetti dell' alta Italia*, 1891, 1895, 1896. Beaucoup de précieuses observations de détail, et un important complément au mémoire de l'auteur sur les noms de la *lucciola.* — P. 185, H. Schneegans, *Süditalienische Dialekte*, 1895. — P. 190, Guarnerio, *Dialetti sardi*, 1895. Notons la curieuse étymologie saeculum > sard. *seju*, « alevin de truite ». — *Historische französische Grammatik.* P. 193, Risop, *Laut- und Formenlehre*, 1895. A noter surtout les remarques, accompagnées de très nombreux exemples, qui concernent la conjugaison. — P. 228, Ebeling, *Historische Syntax*, 1895. Très approfondi. — P. 247, Sachs, *Französische Lexikographie.* — P. 255, Stengel, *Altfranzösische Textausgaben.* — P. 266, Stengel, *Altprovenzalische Sprache.* — P. 272, Levy, *Altprovenzalische Texte*, 1895-96. — P. 277, Zünd-Burguet, *Französische und provenzalische Mundarten* (en français). — P. 287, A. et G. Doutrepont, *Le wallon en* 1895 *et* 1896. — P. 293, G. Doutrepont, *Le lorrain en* 1895. — P. 294. Béthune, *Le lorrain*

en 1896. — P. 296, Vising, *Anglonormannisch*, 1895-1896. — P. 298, Baist, *Spanische Sprache*, 1891-95. Contient de précieuses remarques étymologiques. — P. 319, C.-M. de Vasconcellos, *Portugiesische Sprache*, 1891-94. A citer surtout les importantes additions et corrections de l'auteur à ses *Fragmentos etymologicos*. — P. 347, G. Meyer et Pedersen, *Albanesisch*. — P. 349, Pernot, *Mittel- und Neugriechisch* (en français). Dans ce compte rendu un peu trop exclusivement grec on relèvera le riche complément donné au travail de G. Meyer sur les mots d'emprunt romans en grec moderne. — P. 370, Stengel, *Romanische Metrik*. — P. 381, Vinson, *Langue basque*, 1890-96. L'auteur affirme de nouveau sa conviction qu'il n'y a aucun rapport entre le basque et la langue des anciennes inscriptions ibériques.

Zweiter Theil. Litteraturwissenschaft. — P. 1, von Wurzbach, *Vergleichende Litteraturgeschichte und Stoffgeschichte*, 1890-1897. Travail insuffisant. L'auteur écarte les articles de revues, qui sont précisément ce qu'il serait le plus utile de signaler. Heureusement, comme il le remarque lui-même, la plupart des sujets qu'il traite dans ce chapitre se retrouveront dans d'autres. — P. 18, Stern, *Celtische Litteraturen*, 1895-96. A noter les remarques sur les rapports des littératures irlandaise et galloise, et sur les parallèles irlandais à un trait de l'histoire de Tristan (les copeaux jetés dans le ruisseau). — P. 32, Vinson, *Littérature basque. Lateinische Litteratur.* — P. 35, Manitius, *Lateinische Litteratur im Mittelalter*, 1895-96. — P. 58, v. Reinhardstoettner, *Lateinische Renaissancelitteratur*, 1895-96. — *Franzōsische Litteratur.* 1. *Altfranzōsisch.* P. 69, Stengel, *Allgemeines. Das Karlepos*, 1895-96. L'auteur ne croit ni à une épopée mérovingienne, ni même à des chants épiques sur Pépin. — P. 86, Stengel, *Die historische Litteratur*, 1891-96. A la page 93 l'auteur donne les variantes du ms. Douce 301 pour un passage des *Vœux du paon*, à l'effet de réfuter une opinion de M. F. Bonnardot sur le rapport de ce ms. avec un ms. d'Épinal. — P. 96, Langlois, *Didactische Litteratur*, 1895-1896 (en français); comprend les fables, *Renard*, les fableaux. — P. 106, Jeanroy, *Poésie lyrique française*, 1895. — P. 558-565, Stengel, *Franzōsisches Drama im Mittelalter.* — P. 108, Bonnard, *Religiōse Litteratur*, 1895 (en français). — P. 112, Vising, *Anglo-normannische Litteratur* 1895, 1896. — P. 176 [1], Levy, *Altprovenzalisches*, 1891-1896. — P. 177, Stiefel, *Spanische Litteratur.* Ne s'occupe que du drame. — P. 187, C.-M. de Vasconcellos, *Portugiesische Litteratur*, 1891-94, 1895-96. Ce long travail embrasse aussi bien la littérature moderne que l'ancienne. — P. 238-372 (et 587-598), *Italienische Litteratur.* Ce travail considérable, qui comprend toutes les périodes de la littérature italienne, a été rédigé, sous la direction de M. Rossi, par MM. Percopo (*La poesia profana nel periodo delle origini: Antica poesia religiosa*), de Lollis (*Antica prosa*), Barbi (*Dante*), Cesareo (*La litteratura petrarchesca*), Crescini (*Boccaccio*), Toffano

1. Les p. 113-175 sont occupées par des comptes rendus de la littérature des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles; le XVIe siècle, par M. Stengel, se trouve aux p. 565-587.

(*Litteratura cavalleresca*). Je ne signale que la partie ancienne : on remarquera qu'elle est entièrement due à des savants italiens. — P. 373, Ulrich, Hartmann, *Rätoromanische Litteratur*, 1891-94, 1895. — P. 376, de Poyen-Bellisle, *Littérature créole*. Il ne s'agit que du créole français, en sorte que l'article aurait dû figurer plus haut ; on y trouve d'intéressantes observations sur les contes créoles publiés dans ces derniers temps. — *Wechselbeziehungen zwischen den romanischen Litteraturen unter sich und romanischer und germanischer Litteratur*. P. 382, Wechssler, *Einflüsse der altfranzösischen Litteratur auf die altdeutsche*, 1891-96. Très utile. — P. 416, Wechssler, *Germanisches in der altfranzösischen Dichtung*, 1891-96. Presque tout ce qui est signalé dans ce chapitre l'est déjà dans d'autres parties de l'ouvrage. — P. 427, Kölbing, *Romanische Einflüsse auf die nordische und englische Litteratur*, 1891-94. — P. 438, Köppel, *Einfluss der italienischen auf die englische Litteratur*, 1891-94. — P. 440, Fränkel, *Italienische u. a. romanische (incl. lateinische) Wechselbeziehungen zur mittel- und neuenglischen Litteratur*. Dans cet article, qui comprend 140 pages, la littérature moderne tient naturellement beaucoup plus de place que l'ancienne. — P. 549-555, Stiefel, *Einfluss des spanischen und des italienischen Dramas auf das anderer Länder*, 1890-94.

Dritter Theil. Grenzwissenschaften. — Volkskunde, Allgemeine Methodik. P. 1, Schermann, 1890; p. 21, Krauss, 1891-97. Ces deux articles, surtout le second, dû à l'auteur bien connu de tant de beaux travaux sur le folklore slave, sont très importants, mais dépassent beaucoup le cadre de la philologie romane[1]. — P. 134, A. Doutrepont, *Folklore wallon*, 1891-94. — P. 135, Pitrè, *Folklore in Italia*, 1891-96. — P. 146, Hartmann, *Rätoromanisch*, 1890-96. — P. 148, Vinson, *Folklore basque*, 1891. — P. 149, Schneller, *Historische Geographie und Ethnographie Tirols*. — P. 158, Schultz, *Romanische Kulturgeschichte*. — P. 160, Schultz, *Romanische Kunstgeschichte*. — P. 160, Schultz, *Bildende Künste*. — P. 163, Rœttgen, *Musikgeschichte*. — P. 180, Wilkens, *Spanische Kirchengeschichte*, 1890-94. — P. 189-213, Gundermann, *Paläographie und Handschriftenwesen*, 1891-96.

Vierter Theil. — P. 1-72, *Unterricht in der französischen Sprache.*

Un fascicule à part contient, avec deux pages de corrections, la table, en 84 colonnes, dressée par M. Stoye, des noms d'auteurs cités, et la longue liste des abréviations employées pour désigner les recueils périodiques. Ma succincte analyse a pu donner une idée de la richesse et de la valeur de ce volume, indispensable aux romanistes qui veulent se tenir au courant de la science.

G. P.

---

1. J'y apprends avec étonnement (p. 106) qu'il a paru à Lemberg, en 1895, une traduction en petit-russien de la *Chanson de Roland*, par M. Sẽurat, avec une préface de moi. « Sẽurat, dit M. Kr., n'indique pas si cette préface a été écrite spécialement pour la traduction. » Je n'ai jamais vu ce livre, et je trouve le procédé au moins étrange.

CHRONIQUE

Une chaire de philologie romane vient d'être créée à Bucarest. Elle a été confiée à M. Ov. Densusianu, qui occupait antérieurement la chaire de littérature roumaine, dont le titulaire est maintenant M. Bianu.

— M. Savj-Lopez, *Privat-Docent* à Strasbourg, vient d'être nommé professeur pour la langue et la littérature italienne à l'université de Budapest.

— Le congrès d'histoire de Rome est définitivement remis à Pâques 1903 ; M. P. Villari en sera le président.

— Le second volume des *Studier i modern Språkvetenskap* publié par la Société néophilologique de Stockholm vient de paraître (Upsal, Almqvist, 1901, in-8, X, 242 p.). Il est presque entièrement consacré à la philologie française, ancienne et moderne, et cinq articles sur dix sont écrits en français. Le volume, après la liste des membres de la Société et l'indication des lectures qui ont été faites devant elle, s'ouvre par deux ingénieux tableaux, dressés par M. C. Wahlund, de la répartition géographique des œuvres littéraires en France sous le règne de saint Louis ; viennent ensuite une très bonne étude de M. A. Malmstedt sur les « propositions relatives doubles » (*l'homme que je sais qui m'a trahi*) ; une étude intéressante de M. A. Nordfelt sur les mots d'emprunt français en suédois ; un utile mémoire de M. G. Ernst sur les pronoms français au XVIe siècle ; une note de M. A. Ahlström sur les adverbes qui déterminent les substantifs (*il est si maître de lui, j'ai très faim*, etc.) ; une étude fort pénétrante (où quelques points sont contestables) de M. E. Staaff sur le développement phonétique de quelques mots atones (article et pronoms possessifs) en français ; il se termine par un important mémoire de M. P. A. Geijer (en suédois), sur le subjonctif, particulièrement en français (mentionnons encore l'étude de M. R. Berg sur la rime chez Verlaine). La littérature italienne est représentée par quelques pages de M. Fr. Wulff sur la fameuse note latine de Pétrarque relative à la mort de Laure, dont le savant critique ne se résigne pas encore, comme on sait, à accepter l'authenticité. — On voit que les études sur notre langue et notre littérature sont toujours florissantes en Suède.

— Au mois d'octobre paraîtront à la librairie Hachette la septième édition des *Extraits de la Chanson de Roland* de G. Paris et la cinquième édition des *Extraits des historiens du moyen âge* de G. Paris et A. Jeanroy.

— Au mois d'octobre également paraîtra à la librairie Bouillon une nouvelle

édition du texte critique de la *Vie de saint Alexis* de G. Paris. Cette édition, à la différence de la précédente (1885), contient un index complet des mots et formes du poème et un tableau des assonances.

— Au mois de novembre paraîtra en anglais (trad. de Miss Hannah Lynch), chez MM. Dent et Cie, sous le titre de *Mediæval French Literature*, un tableau de la littérature française et provençale, du moyen âge jusqu'à la fin du xve siècle, par G. Paris.

— M. E. Lôseth a examiné les six mss. du *Tristan* et les deux du *Palamède* qui se trouvent au British Museum, et il compte publier sous peu le résultat de cet examen, comme complément de son livre bien connu sur le roman en prose de *Tristan*.

— Livres annoncés sommairement :

The Sources of the Parson's Tale, by Kate Oelzner PETERSEN. Boston, Athenæum Press, 1901, in-8, 82 p. — Ce qu'on appelle le *Parson's Tale*, dans les *Canterbury Tales*, est un long sermon, fort ennuyeux, par lequel Chaucer a voulu terminer et aussi expier son recueil souvent peu édifiant. S'il n'était pas de son illustre auteur, il aurait peu attiré l'attention, mais sa qualité d'œuvre chaucérienne lui a valu d'être l'objet, non seulement d'études sérieuses, mais de fort aventureuses hypothèses (comme quand on a voulu y voir une preuve du wiclefisme du poète!). On a reconnu il y a quelque temps qu'il avait de l'affinité avec la *Somme* du frère Lorens; mais on a exagéré cette affinité. Miss Kate Oelzner Petersen, dont nous avons apprécié naguère le remarquable travail sur un autre conte de Chaucer, a soumis le *Parson's Tale* à une patiente et méthodique investigation, et elle a démontré que les deux parties de ce cours de morale chrétienne reposent, l'une sur le *De poenitentiis et remissionibus* de Raymon de Peñafort, l'autre sur la *Summa de viciis* de Guillaume Péraud. Mais ces deux traités ne sont pas les sources *directes* de Chaucer : sa vraie source, — car il a dû déjà trouver réunis les deux éléments de sa compilation, — était sans doute française. On a fait quelques approches vers la découverte de cette source directe : il est probable qu'elle se laissera trouver un jour ou l'autre. D'autre part il y aurait à rechercher les éléments avec lesquels Raymon et Guillaume ont composé leurs écrits; mais cela s'appellerait écrire l'histoire de l'enseignement moral chrétien, tâche fort intéressante à coup sûr, mais pour laquelle le poème du bon Chaucer, dépourvu de toute originalité, ne fournit peut-être pas la meilleure occasion. Miss Petersen n'a pas eu tant d'ambition. Elle s'est bornée à des constatations faites avec beaucoup de soin et d'intelligence, que l'on peut rarement corriger ou compléter dans le cercle restreint où elles s'exercent, mais qui, elle le reconnaît, n'épuisent pas le sujet. En tout cas, elle a ouvert la voie, — voie aride et laborieuse, — et ceux qui y marcheront après elle lui devront leur orientation et seront à chaque pas ses obligés.

Règle des chanoinesses augustines de Saint-Pantaléon ou des Onze mille Vierges à Toulouse (1358) par A. JEANROY. Toulouse, impr. Chauvin, 1901. In-4°, 31 pages (Extrait du tome XVI des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*). — « L'intérêt intrinsèque de notre document n'est pas très vif, car on possède une foule de règles conventuelles qui se rapprochent plus ou moins de celle-ci. Mais c'est un spécimen authentique de la langue parlée à Toulouse au milieu du XIVe siècle, et c'est à ce titre que nous le publions ». Ainsi s'exprime l'éditeur, et personne ne le contredira. L'édition paraît correcte, et le dépouillement des formes est satisfaisant. Cependant quelques points restent à vérifier. Ligne 4, lire *diague* et non *diagne*. Ligne 547 il est dit que les robes des religieuses doivent être « ses tota *nota*. » Qu'est-ce que cela veut dire ? Ne faudrait-il pas lire *veta*, « ruban » ? M. J. relève à la fin de sa préface le mot *clara* au sens de « grille ». Cette interprétation n'est peut-être pas tout à fait exacte ; il y a dans le texte : « Que deguna sor no auze parlar *a la clara*... Que quan la sor sera *a la clara*... Que deguna sor, ses le sobrepelis el velh negre el mantel, no auze anar parlar *a la clara*. » Il s'agit plutôt d'une ouverture pratiquée dans une porte ou dans un mur, d'une sorte de judas. L'article « *clarieyra*, sœur préposée au service de la grille », est le résultat d'une inadvertance : le texte (l. 690) porte non *clarieyras*, mais *celarieyras*, cellerières. *De sezenz*, l. 279, signifie, naturellement, « assis » et non pas « debout ».

Dott. Ugo LEVI. *I monumenti più antichi del dialetto di Chioggia*. Venezia, Stabil. tip.-lit. Visentini, 1901. In-8°, 83 pages. — Cet opuscule, dédié à M. V. Crescini, contient trois *mariegole* (lat. matricula) ou règlements d'associations ayant un caractère religieux, en venitien de Chioggia. Ces documents sont précédés d'une bibliographie des textes anciens, jusqu'ici publiés, du vénitien, du padouan, du véronais et du « tosco-veneto ». Ils sont suivis d'un dépouillement des faits relatifs à la phonétique et à la morphologie. Parmi les textes véronais mentionnés dans la bibliographie, M. L. ne mentionne pas le petit poème véronais publié en 1879 par M. W. Foerster, d'après un ms. de Lyon, dans le *Giornale di filologia romanza* (cf. *Romania*, IX, 162).

Le Rime di Fra Guittone d'Arezzo, a cura di Flaminio PELLEGRINI. Volume primo (Versi d'amore). Bologna, Romagnoli, 1901, in-8, VIII-371 p. (*Collezione di opere inedite o rare*). — Cette importante publication sera la très bien venue ; l'introduction, sans laquelle il est difficile d'apprécier le texte, paraîtra avec le second volume. Mais, dès maintenant, on peut voir que l'édition, commencée il y a plus de douze ans, est le fruit d'un travail très sérieux.

Zur Frage über die Heimath der Legende vom heiligen Gral. Von A. N. WESSELOFSKY. Berlin, Weidmann, 1901, in-8, 70 p. (extrait de l'*Archiv für slavische Philologie*, t. XXIII). — Nous ne pouvons ici qu'annoncer cette étude très touffue, qui demanderait un examen approfondi. Bornons-nous dire que l'auteur, dont on connaît la profonde érudition en tout ce qui concerne l'histoire comparée des légendes chrétiennes, cherche dans

l'Orient grec le berceau et le premier foyer de la légende du saint graal. Il apporte à l'appui de sa thèse nombre de faits nouveaux et de curieux rapprochements ; mais on ne peut dire qu'elle soit démontrée, ni même que, du moins au premier abord, elle se dégage avec une parfaite netteté de ses savantes recherches.

Histoire de la langue roumaine, par Ovide DENSUSIANU. Tome premier, fasc. II (p. 129-304). Paris, Leroux, 1901, in-8. — Dans cette seconde livraison du premier volume du bel ouvrage que nous avons annoncé l'an dernier M. Densusianu termine sa grammaire du latin vulgaire, faite surtout au point de vue roumain, mais qui mérite l'attention de tous les romanistes. — Il aborde ensuite, dans son chap. IV, le « développement du roman balkanique jusqu'à l'invasion des Slaves », s'efforçant surtout de montrer que les diverses parties de la péninsule balkanique (abstraction faite des régions restées grecques) étaient en commerce fréquent entre elles et (ce qui est plus important) avec l'Italie, et signale les points de contact du roumain avec l'italien en général, avec les dialectes du nord et du sud de l'Italie, avec le ladin, avec le frioulan, avec le vegliote, où il montre le représentant de l'ancien dalmate et l'intermédiaire entre l'italo-roman et le roman oriental. Tout ce chapitre est d'une lecture fort attachante et abonde en remarques intéressantes. — Le chap. V est consacré à « l'influence slave », et se termine par cette conclusion : « Le slave donna au roman balkanique un cachet à part, en le transformant, dans un temps relativement court, en une langue sensiblement différente de celles qui constituent le roman occidental ». — Dans le chap. VI, *La langue roumaine au sud et au nord du Danube; Origine des trois dialectes* (on sait que M. D. ne fait pas une place à part au meglénien), il aborde le problème capital de l'histoire du roumain, le lieu de formation de la langue, dont, malgré sa division actuelle en dialectes, l'unité d'origine n'est pas contestable. Tout en combattant, — quelquefois à tort selon nous (par exemple en ce qui concerne la disparition totale de la toponymie daco-romaine au nord du Danube), — les arguments de Rösler, M. D. se rattache nettement à la théorie sud-danubienne : il regarde l'Illyrie comme le vrai berceau du roumain ; il admet avec G. Meyer que le roumain représente la langue d'Illyriens romanisés, l'albanais celle d'Illyriens qui ne se sont pas laissé romaniser (à peu près comme le français est la langue de Celtes romanisés, le gallois la langue de Celtes qui ont résisté à la romanisation). A côté de cette théorie, — qui est depuis longtemps la nôtre, — l'auteur croit cependant devoir maintenir la persistance d'une population latine en Dacie après l'évacuation de la province au IIIe siècle. Nous ne voyons ni la nécessité ni les appuis de cette hypothèse ; mais la présente livraison s'arrête au moment où l'auteur va donner les preuves qu'il croit en avoir. Nous remettrons donc à plus tard l'appréciation de ces preuves, sûrs d'avance que M. D., ici comme ailleurs, travaillera en pleine indépendance et n'aura d'autre mobile que la recherche de la vérité scientifique.

Die Konkordanzgesetze der französischen Sprechsprache und ihre Entwicklung. Von Eberhard FELDPAUSCH. Marburg, Friedrich, 1901, in-8, 80 p. (dissert. de Marbourg). — Pour comprendre les lois de l'accord dans le français moderne, M. Feldpausch montre qu'il faut se rendre compte de l'amuïssement des consonnes finales et de l'*e* féminin final, et il en étudie l'histoire d'une façon souvent nouvelle et intéressante.

Une vie de saint Quentin en vers français du moyen âge, publiée et annotée par Werner SÖDERHJELM. Helsingfors, 1902. In-8°, 84 pages (*Mémoires de la société néo-philologique à Helsingfors*, III). — Cette vie, rédigée en quatrains de vers alexandrins, paraît avoir été composée dans le nord de la France vers le commencement du XIVe siècle. Le ms. qui nous l'a conservée (Bibl. nat. fr. 23117) est un légendier en prose assez intéressant, sur lequel j'ai rédigé une notice que je publierai quelque jour. Il se compose de trois parties bien distinctes, dont la seconde, intercalée entre deux légendiers en prose, se compose uniquement de la vie rimée de saint Quentin. L'écriture de cette partie peut être attribuée au milieu du XIVe siècle. La vie elle-même n'offre pas un bien vif intérêt. M. Söderhjelm l'a publiée avec soin ; les fautes que j'y ai relevées sont, à part une ou deux, assez légères. V. 27, lire *pueple* et non *peuple*. V. 104 *traire* et non *craire* (en rime avec *repaire*[1], etc.). V. 142 *quin*, lire *qu'il*. V. 147, *Se ne tez te folie* ; telle est bien la leçon du ms., mais il faut sans doute corriger *tez* en *lez*. V. 290 et 640, *parsonne*, l. *personne* (*p* barré). V. 230 *adorerent*, l. *aourerent*. V. 343, *reçourent*, ms. *reçoivent*, qui est la bonne leçon ; outre que *reçourent* serait une forme bien douteuse, le contexte indique qu'il faut le présent. — L'introduction, placée à la suite du texte, sans rien offrir de bien nouveau, est judicieuse. M. S. a remarqué justement que le versificateur inconnu à qui nous devons ce poème pratique souvent l'enjambement d'un quatrain à l'autre et, à ce propos, il a dressé une liste des poèmes où le même usage s'observe (p. 59). En appendice M. S. a publié trois rédactions en prose de la vie de saint Quentin. La première est tirée du ms. de Saint-Pétersbourg sur lequel j'ai publié récemment un mémoire. Il se trouve que j'ai joint à ce mémoire le fac-similé en héliogravure de la page du ms. qui contient le début de la vie de saint Quentin. La comparaison de ce fac-similé avec la copie de M. S. permet de relever dans celle-ci un petit nombre de fautes. Ainsi, là où M. S. lit : « estoient pendu a cordes ou *acorchés ou agibez* », il faut lire : *a forches ou a gibez*. La seconde et la troisième de ces vies sont brèves et sans intérêt. M. S. aurait dû dire que la seconde, tirée du ms. Bibl. nat. fr. 988, appartient au légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique, que j'ai analysé il y a peu d'années (voir *Rom.*, XXVII,

1. Par conséquent il faut rayer ce que dit M. S. (p. 42) sur la rime *ai* : *ei*. Cette rime n'existe pas, puisqu'il s'agit de *traire* (trahere), et non de *creire* (credere).

333) en prenant précisément le ms. 988 pour base. Quant au troisième morceau, il était nécessaire de dire qu'il est emprunté à une traduction abrégée de la *Légende dorée*. — P. M.

Les gloses françaises (loazim) *de Gerschom de Metz*, par Louis BRANDIN. Paris, Durlacher, 1902, in-8, huit-76 p. (extrait de la *Revue des études juives*, 1901). — Après une intéressante introduction sur les gloses et glossaires hébraïco-français, sur Gerschom de Metz († 1028), sur le mode de transcription qu'il a adopté, M Brandin imprime et commente les 125 *loazim* qui, s'ils remontent bien à cet auteur, sont les plus anciens que nous ayons et précèdent ceux de Raschi d'environ trois quarts de siècle. Nous avons donc là un document linguistique fort intéressant. Plus d'un mot ne se retrouve pas ailleurs; d'autres nous donnent des formes archaïques qui éclairent l'étymologie. Le commentaire de M. Br. appellerait sur plus d'un point la discussion ; mais il contient de bonnes remarques. A la fin de ce travail l'auteur a résumé les résultats phonétiques que donne l'étude des *loazim* de Gerschom, lesquels appartiennent au dialecte lorrain.

Dr Gustav PFEIFFER. *Ein Problem der romanischen Wortforschung*. Letzte, vermehrte Ausgabe. Stuttgart, Greiner et Pfeiffer, 1902. In-8° de 154 pages. — Je me suis exprimé en toute franchise sur les deux brochures publiées par le Dr G. Pfeiffer sous le titre que je viens de transcrire (*Rom.* XXIX, 319 et 636). La brochure actuelle est une réimpression des deux autres, augmentée d'une suite qui occupe les pages 59-154. Elle est due aux soins pieux d'une veuve, car le Dr Pfeiffer est mort au mois de décembre dernier, à l'âge de 29 ans. Dans ces conditions douloureuses, je me bornerai à dire que la méthode de l'auteur se soutient jusqu'au bout et à indiquer sommairement ce que l'on trouvera dans la partie qui paraît ici pour la première fois. Après l'examen de quelques représentants ou dérivés nouveaux des types * usabilia et * usitabilia (parmi lesquels le lucquois *stivigliare*, l'anglais *to toil* et les français *attifer* et *étoffe*) vient une halte (p. 74-90) consacrée à de curieuses considérations sémantiques ; puis le défilé phonétique reprend. Nous avons le changement de *l* en *n* dans le français *tanner*, *attinter*, en *r* dans *tirer*, *attirer*, l'épenthèse de l'*r* dans *trouiller*, *trimer* ; le changement de *t* en *c* dans *escoffier*, en *d* dans *drille*, en *g* dans *agobilles*, *gouailler*, etc. Quittant enfin le français, la chasse se poursuit sur le domaine de l'italien, de l'espagnol et du portugais, et elle n'est pas moins fructueuse : par exemple le portugais *enxoval* et l'espagnol *ajuar* « dot, troupeau » sont arrachés à l'arabe *axuar* et rendent hommage à * usitabilia. A la fin, quelques mots modestes de l'auteur, et deux citations, de MM. Osthoff et Schuchardt, touchant la supériorité des patois sur les langues littéraires pour ceux que préoccupent les questions linguistiques. Il est probable que le Dr Pfeiffer a pris jusqu'au bout un plaisir infini aux spéculations dont cette brochure a reçu le dépôt; la pensée que ses derniers moments en ont été adoucis est la seule qui mitige la mélancolie que cause cette lecture. — A. T.

La Terminologie du vigneron dans les patois de la Suisse romande, par Louis GIGNOUX. Halle, 1902, in-8, 65 p. (thèse de l'université de Zurich). — Ce travail intéressant et méritoire a paru d'abord dans la *Zeitschrift für rom. Philologie* (voy. ci-dessus) ; il se présente ici augmenté d'une carte et de quelques planches donnant la figure des principaux instruments, récipients, etc., dont les noms sont étudiés.

Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik, gesammelt, durchgesehen und vermehrt von Adolf TOBLER. Erste Reihe. Zweite, vermehrte Auflage. Leipzig, Hirzel, 1902, in-8°, XII-306 p. — Cette seconde édition de la première série des précieux *Beiträge* est très soigneusement revue et notablement augmentée (le volume a cinquante pages de plus). Il suffit de la signaler. L'auteur a eu soin, pour la commodité des références, de faire marquer le chiffre des pages de la première édition. Disons aussi que la table, due à M. Alfred Schulze, a été remaniée et complétée. — Nous ne doutons pas — comme le fait M. Tobler lui-même — que la deuxième et la troisième série n'aient bientôt aussi besoin d'être réimprimées ; en attendant, ce qui vaut mieux encore, l'auteur prépare activement la quatrième.

Prof. Vincenzo CRESCINI. *Di due recenti saggi sulle liriche del Boccaccio*. Padova, 1902, in-8, 27 p. extrait des *Atti e memorie* de l'Académie de Padoue, t. XVIII). — Examen critique de deux publications dues à la collaboration de MM. Manicardi et Massèra, qui préparent une édition des poésies lyriques de Boccace.

Mélanges d'étymologie française, par Antoine THOMAS, Paris, Alcan, 1902, in-8, IV-218 p. — Il est inutile de recommander ce livre à nos lecteurs, qui connaissent déjà un grand nombre des notices étymologiques dont il se compose ; ils seront désireux de connaître les autres, où ils trouveront, comme dans les premières, le savoir, l'ingéniosité et la méthode rigoureuse qui caractérisent tous les travaux de l'auteur. Nous espérons pouvoir en donner un compte rendu où seront discutés quelques points de détail. Signalons seulement ici l'heureuse innovation par laquelle l'auteur a joint à son riche « index lexicographique » un « index des auteurs », un « index géographique », et surtout un « index grammatical » fort précieux. Dans une courte préface, M. Thomas proclame une fois de plus son intransigeance en ce qui concerne la stricte application des lois phonétiques et dit que pour leur obéir on doit souvent boucher ses oreilles aux plus séduisantes propositions de la sémantique. Nos lecteurs savent que cette façon de voir est aussi la nôtre.

Joseph FABRE. *La Chanson de Roland*, traduction nouvelle et complète, rythmée conformément au texte roman, précédée de *Roland et la belle Aude*, prologue à la *Chanson de Roland*, et suivie de « Autour de Roland », échos des chansons de geste de la vieille France. Paris, Berlin, 1902, in-12, 663 p. — Ouvrage de vulgarisation, mais dont l'auteur, plein d'enthousiasme pour son sujet, s'est donné la peine de l'étudier et a joint à sa traduction des éclaircissements puisés d'ordinaire aux bonnes sources. La

traduction elle-même, rythmée, mais non rimée, rend avec simplicité le vieux texte. Les appendices contiennent des spécimens de diverses chansons de geste.

Études sur le théâtre français des XIVe et XVe siècles. La Comédie sans nom, publiée pour la première fois d'après le manuscrit latin 8163 de la Bibliothèque Nationale, et *Les Miracles de Notre-Dame par personnages*, par Émile Roy. Paris, Bouillon, 1902, in-8°, CCXVIII-366 p. — Ce gros volume contient deux parties qui n'ont entre elles, à vrai dire, aucun lien. La première comprend l'édition, avec un commentaire où se déploie une érudition très étendue et très minitieuse, d'une comédie latine d'un humaniste italien, laquelle ne nous intéresse ici que par son sujet, qui est une variante du thème de la *Fille sans mains*. — L'autre partie (p. CXX-CCXVIII) est consacrée à une étude très approfondie sur les *Miracles de Notre-Dame* du XIVe siècle, où l'auteur en établit l'origine parisienne, cherche à en déterminer l'ordre chronologique, et les rapproche des mystères parisiens du XVe siècle publiés par Jubinal. On trouve là aussi beaucoup d'érudition et de soin : on remarquera notamment ce qui est dit du Pui de Notre-Dame à Paris et de la Confrérie de la Passion. Un second volume comprendra entre autres une étude sur le *Jour du Jugement*, mystère français du XIVe siècle, et une autre sur les sources des Mystères.

Geschichte und Sprache der Hugenottencolonie Friedrichsdorf am Taunus. Von Dr. C. Marmier. Marbourg, Elwert, 1901, in-8 VI-136 p. — Bien que cet excellent ouvrage sorte du cadre de la *Romania*, nous l'annonçons volontiers à cause de l'intérêt exceptionnel qu'il présente. Tout le monde sait qu'il existe à Friedrichsdorf une colonie française descendant de réfugiés du temps de Louis XIV. M. Marmier, — après en avoir donné une courte histoire, — en étudie avec le plus grand soin la langue, qui va perdant du terrain tous les jours, et qui dans un temps peu éloigné aura sans doute disparu comme l'ont fait celles des colonies voisines de même origine. Phonétique, morphologie, grammaire, vocabulaire, il passe tout en revue et montre que c'est essentiellement la langue populaire du XVIIe siècle (avec des traits champenois et picards) qui s'est conservée là, tout en subissant un fort mélange d'allemand. On voit tout le prix qu'a cette étude pour l'histoire du français moderne; elle a en outre pour les Français un véritable intérêt national.

Dante Studies and Researches, by Paget Toynbee. London, Methuen, 1902. In-8°, VIII-360 pages. — C'est la réimpression, souvent augmentée, d'une cinquantaine d'articles, dont plusieurs sont de véritables mémoires, publiés dans ces quinze dernières années par M. Paget Toynbee en divers périodiques, notamment dans la *Romania* et dans le *Giornale storico*. Il est inutile d'insister sur la valeur de ces travaux, par lesquels l'auteur s'est rapidement acquis une haute position entre les connaisseurs de Dante. Ce qui les caractérise, c'est la recherche des faits nouveaux. M. P. T. n'est pas de ceux qui visent à présenter sous une forme nouvelle des notions déjà con-

nues, ou qui reprennent une fois de plus des questions maintes fois discutées et souvent insolubles : il s'attache de préférence à des points non encore éclaircis. Le plus souvent il cherche à préciser les rapports des idées de Dante avec celles des écrivains plus anciens, et, grâce à une étude minutieuse de la littérature latine du moyen âge, il est arrivé, comme on sait, à de véritables découvertes. Une excellente table termine ce précieux recueil, qui complète utilement le *Dictionary of proper names and notable matters in the works of Dante* du même auteur.

Dante Alighieri, by PAGET TOYNBEE, with twelve illustrations. London, Methuen and C°, 1902. In-12°, 244 pages. — La plus grande partie de cet agréable livre est consacrée à la vie de Dante ; les derniers chapitres donnent une idée fort sommaire, toutefois claire et exacte, de ses écrits. Pour être destiné au grand public, ce résumé n'en est pas moins l'œuvre d'un savant dont la compétence est établie depuis longtemps par des recherches originales de grande valeur. Aussi n'y rencontre-t-on point de ces vagues considérations esthétiques ou historiques dont les littérateurs de profession ont coutume de nous rebattre les oreilles. Les faits sont bien choisis, bien classés, exposés en style simple. Naturellement tout appareil critique, toute discussion sont écartés. De temps en temps, toutefois, les sources principales sont indiquées en note, et l'érudit se décèle dans les dernières pages, qui renferment une bonne bibliographie des plus anciennes vies de Dante et une excellente table alphabétique.

Francesco TORRACA. *Studj su la lirica italiana del duecento*. Bologna, Zanichelli, 1902. In-12°, 468 pages. — Ce volume contient la réimpression, çà et là corrigée et augmentée, de quelques articles, publiés pour la plupart dans la *Nuova Antologia*, tous relatifs à l'école sicilienne et à son origine. Ils consistent, en grande partie, en polémiques contre M. Cesareo et M. Monaci. Il en a été plus d'une fois parlé avec éloge dans la *Romania* (XXIV, 468 et suiv. ; XXV, 636). Il est commode d'avoir, réunis en volume, ces essais, d'une critique très sûre, qui ont débarrassé le champ des études italiennes d'un certain nombre de paradoxes. On regrette seulement qu'il n'y ait ni titres courants au haut des pages ni table alphabétique des matières et des noms.

Amos PARDUCCI. *Sulla cronologia e sul valore delle rime di Bonagiunta Orbicciano da Lucca*. Messina, Toscano, 1902, in-8, 44 pages. — M. Parducci, qui va donner une édition critique des *Poeti lucchesi del sec. XIII*, étudie ici les deux questions indiquées par le titre de sa brochure : il les traite avec beaucoup de jugement et de goût, nous fait suivre l'évolution poétique de Bonagiunta, qui, appartenant d'abord à l'école de Guittone d'Arezzo, se rattacha plus tard à celle du *stil nuovo*, et, sans exagérer le mérite de son auteur, nous montre en lui un vrai poète.

Trois sonnets de Pétrarque et une rectification, par Fredrik WULFF. Lund, Malmström, 1902, 8°, 32 p. — Étude critique sur le texte de trois sonnets dans le ms. du Vatican.

Bortolo FOGGION. *Le incursioni de' Normanni in Francia e la Chanson de Roland*. 1902, in-4°, 12 p. (extrait de la revue *Il Saggiatore*). — Dans cet article savant et ingénieux, M. Foggion essaie d'établir que si le désastre de Roncevaux a été attribué à une trahison, et si Roland a pris dans la poésie épique une place si prééminente, cela tient, au moins en partie, à ce qu'à la tradition sur Roncevaux est venue se joindre une autre tradition épique relative à la déroute infligée sous Charles le Chauve par les Normands au comte Rainaud, déroute où le *signifer* Roland périt victime de son ardeur belliqueuse et de sa témérité, et où le Normand converti Hasting, envoyé en ambassade, avant la bataille, à ses anciens coréligionnaires, fut soupçonné de trahison par les Français. J'ai idée, sans pouvoir le vérifier, qu'une semblable thèse avait déjà été mise en avant par un érudit d'autrefois, mais sans les raisonnements fort habiles dont l'a fortifiée M. Foggion. En théorie, elle n'a rien d'absolument inacceptable ; en fait, elle ne paraît ni nécessaire pour l'explication des faits qu'elle a pour objet d'éclaircir, ni suffisamment appuyée par la ressemblance des événements qu'elle rapproche : le nom de Roland pourrait seul lui donner quelque apparence de séduction. — G. P.

S. Vidian de Martres-Tolosane et la légende de Vivien des chansons de geste, par Louis SALTET (*Bulletin de littérature ecclésiastique* publié par l'Institut catholique de Toulouse, 1902, p. 44-56). — M. Saltet a retrouvé et imprime une copie, faite à Toulouse en 1636, d'une *Vita sancti Vidiani* prise *ex antiquo* (plus loin *perantiquo*) *manuscripto in pergameno ad usum ecclesiæ de Martres*. Cette vie coïncide à peu près avec le livret de 1769 que A. Thomas a fait connaître (cf. *Rom.*, XXII, 142); toutefois, comme le fait remarquer M. S., le livret contient au moins un trait qui n'est pas dans la *Vita* et qui se retrouve dans les *Enfances Vivien*, en sorte qu'on peut croire que l'auteur du livret a utilisé, outre la *Vita*, une tradition orale répandue à Martres. La découverte de M. S. change la position de la curieuse question des rapports entre la légende de saint Vidian de Martres et l'épopée de Vivien (sur lesquels voyez mon article cité, que M. S. n'a pas connu). M. S. fait à ce sujet des remarques intéressantes. Il serait fort désirable qu'on retrouvât le « très ancien » manuscrit de l'église de Martres, car la date réelle de ce texte, — que M. S. attribuerait volontiers au XVe siècle, — serait un élément précieux.

Charles PRIEUR. *La patrie d'Eustache Deschamps*. Paris, Picard, 1902, in-8, 31 p. (extrait de la *Revue des études historiques*, nov.-déc. 1901). — Intéressant tableau de la vie de Deschamps à Vertus, dû à un habitant de cette ville, et auquel sont joints des documents en partie inédits.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

A. THOMAS. Problèmes étymologiques..... 1
C. H. GRANDGENT. Dante and St. Paul..... 14
P. RAJNA. L'episodio delle Questioni d'amore nel *Filocolo* di Boccaccio..... 28
L. SAINÉAN. Les éléments orientaux en roumain (*suite et fin*)..... 82, 557
Canção de *Sancta Fides* de Agen, texto provençal, p. p. J. LEITE DE VASCONCELLOS..... 177
E. PHILIPON. Les accusatifs en *-on* et en *-ain*..... 201
La Vie et la Translation de saint Jacques le Majeur, mise en prose d'un poème perdu, p. p. P. MEYER..... 252
C. SALVIONI. Etimologie..... 274
J. A. CANDREA-HECHT. Étymologies roumaines..... 296
A. PIAGET. *La Belle Dame sans merci* et ses imitations (*suite*)..... 315
A. DELBOULLE. Mots rares et obscurs de l'ancienne langue française... 350
A. THOMAS. Les substantifs abstraits en *-ier* et le suffixe -arius..... 481
C. NIGRA. Notes étymologiques et lexicales..... 499
G. RAYNAUD. Un nouveau manuscrit du *Petit Jean de Saintré*..... 527

MÉLANGES

Une fable à retrouver (G. P.)..... 100
Per un passo del romanzo *Flamenca* (Ad. Mussafia)..... 103
Fragment d'un mystère français (P. M.)..... 104
Surquier (A. Delboulle)..... 106
Loincel (A. Delboulle)..... 107
Huterel (C. Joret)..... 108
Roum. *datina*, *indatina* (Ov. Densusianu)..... 109
It. *a bizzeffe* (A. de Gregorio)..... 110
Dérivés parisiens de *mome* (E. Rolland)..... 111
Satire en vers rythmiques sur la légende de saint Brandan (P. M.) ... 376
Poème en quatrains sur la pècheresse de l'Évangile (P. M.)..... 378-379
Flamenca 2761 sgg. (A. Mussafia)..... 381
Les premières ébauches de Pétrarque après le 19 mai 1348 (Fr. Wulff) 384

Canle et ses dérivés (A. Delboulle)..... 389
Crane (A. Delboulle)..... 389
Anc. franç. *fauterne* (A. Thomas)..... 590
Ganelon et le breton *ganas* (J. Loth)..... 392
Particelle pronominali sarde : **A.** Log. *cunde* « con lui », *cundos* « con loro » ; **B.** Log. *gitteu*, *itteu*, od. log. *ite*, *proite*, *proiteu*, mer. *ita*, *poita* (E. Guarnerio)..... 590
Anc. franç. *gers* (A. Thomas)..... 593
Anc. franç. *moule de frument* (A. Thomas)..... 592
Sur le poème latin des *Misères de la vie humaine* (A. Wallner)..... 593
Un nouveau texte de la pièce *Flors de paradis* (P. M.)..... 596
Un manuscrit de la *Cour amoureuse de Charles VI* (A. Piaget)..... 597

CORRECTIONS

Sur *Sone de Nansai* (G. P.)..... 113

COMPTES RENDUS

Antognoni, L'epigrafe incisa sul sepolcro di Dante (G. P.)..... 608
Avogaro, Appunti di toponomastica Veronese (G. P.)..... 605
Baist, Variationen über *Roland* 2074, 2156 (G. P.)..... 616
Bartholomaeis (De), Un frammento bergamasco e una novella del Decamerone (G. P.)..... 605
Behrens, Zur Wortgeschichte des Französischen (G. P.)..... 616
Biadene, Il collegamento delle parti della stanza nella poesia italiana dei secoli xiii e xiv (G. P.)..... 604
Boudet, voy. Registres consulaires de Saint-Flour.....
Bovet, Ancora il problema « andare » (G. P.)..... 606
Cappuccini, L'eteroclisia in *are* e *ire* (G. P.)..... 608
Cipriani, Études sur quelques noms propres d'origine germanique (A. Thomas)..... 433
Cligès, herausgegeben von W. Foerster (J. Mettrop)..... 420
Cloetta, Die Entstehung des *Moniage Guillaume* (G. P.)..... 612
Collijn, Sur la vie de sainte Marie-Madeleine (G. P.)..... 446
Cornu, Das Hohelied in castillanischer Sprache des XIII. Jahrhunderts (G. P.)..... 612
Crocioni, Il dialetto di Canistro (G. P.)..... 609
Egidi, Per la datazione del codice Casanatense A. i. 8 (G. P.)..... 609
Ennecerus, Versbau und gesanglicher Vortrag des ältesten französischen Liedes (Al. François)..... 402
Fedele, Un documento Fondano in volgare del secolo xii (G. P.)..... 610

FOERSTER und KOSCHWITZ, Altfranzösisches Uebungsbuch, I, 2te Aufl. (P. M.) 400
FOERSTER, voy. *Cligès*.
FOERSTER, Beiträge zur romanischen und englischen Philologie (G. P.) 611
FÖRSTER, Ein englisch-französische Rechtsglossar (G. P.) 616
FRIEDEL, L'arrivée des Saxons en Angleterre (G. P.) 618
GAUFINEZ, Notes sur le vocalisme de Meigret (G. P.) 618
GAUCHAT, *Sono avuto* (G. P.) 604
GAUTIER d'Épinal (Les Chansons de), édition critique par LINDELÖF (A. Jeanroy) 436
GEIJER (Uppsatser i romansk filologi tillägnade Professor P. A.) (G. P.) 444
GOLDSCHMIDT, Germanisches Kriegswesen im Spiegel des romanischen Lehnwortes (G. P) 611
GRÖBER, Altfranzösische Glossen (A. Salmon) 456
GRÖBER, Ein Marienmirakel (G. P) 619
HÅRD AF SEGERSTAD, Sur l'âge de l'auteur de *Gormund et Isembard* (G. P.) 445
KEMNA, Der Begriff « Schiff » im Französischen (A. Thomas) 429
KOSCHWITZ, voy. FOERSTER.
LENÉ, Om ett fall af bisats i hufvudsatsanvänding i romanska språk (G. P.) 448
LENZ, Die indianischen Elemente im chilenischen Spanisch (G. P) 611
LINDELÖF, voy. Gautier d'Épinal (Les Chansons de)
LOLLIS (DE), *Quel di Lemosi* (G. P.) 608
MARIGNAN, La Tapisserie de Bayeux (G. P) 404
MEYER-LÜBKE, Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft (M. Roques) 394
MODIGLIANI, Intorno alle origini dell' epopea d'*Aspremont* (G. P.) 610
MONACI (Scritti vari di filologia a Ernesto) (G. P.)
MORINO, Note ed appunti sulla letteratura romanesca (G. P.) 610
MORSBACH, Der mittelenglische *King Horn* (G. P.) 618
MUNTHE, Bemerkungen zu *Longimanus* und *Maniralgo* (G. P) 444
NEUMANN, Lat. a u c a < altfr. *oie oue* (G. P.) 617
ÖSTBERG, Sur les pronoms possessifs au singulier dans le vieux français et le vieux provençal (G. P.) 449
PELAEZ, Un detto di Passione (G. P.) 604
PILLET, Das Fableau von den *Trois bossus ménestrels* (G. P.) 136
PILLET, Studien zur Pastourelle (A. Jeanroy) 620
RAJNA, Un eccidio sotto Dagoberto e la leggenda epica di Roncisvalle (G. P.) 618
Registres consulaires de Saint-Flour en langue romane, éd. par BOUDET (P. M.) 144
REMUNDO, Commodiano e la reazione pagana di Giuliano (G. P) 606

Richart de Semilli (Der kritische Text der Gedichte von) von STEFFENS (A. Jeanroy)..... 440
SALVADORI, I sermoni, le sequenze e i ritmi di Remigio Girolamo (G. P.)..... 609
SEGRÈ, Chi accusò Petrarca di magia (G. P.)..... 608
SILVAGNI, Un ignoto poema latino sulla creazione (G. P.)..... 609
STAAFF, *Desver* et *rêver*, essai étymologique (G. P.)..... 448
STEFFENS, voy. Richart de Semilli (Der kritische Text der Gedichte von)
STENGEL, Fromondin als Klosterbruder (G P.)..... 611
SUCHIER, Die Mundart der Strassburger Eide (G. P.)..... 615
SUNDSTEDT, Sur l'extension dialectale du subjonctif dans les propositions comparatives du vieux français (G. P.)..... 445
TENNERONI. Di due antiche laude a san Francesco d'Assisi (G. P.).... 610
THOMAS, Hérec de Beaujeu (G. P.)..... 612
THURAU, Der Refrain in der französischen Chanson (A. Jeanroy).... 622
TOMMASINI-MATTIUCCI, Antiche poesie religiose dell' Umbria (G. P.).. 610
TRABALZA, Una laude umbra e un libro di prestanze (G. P.)..... 605
WAHLUND, Eine altprovenz. Prosaübersetzung von Brendan's Meerfahrt (A. Jeanroy)..... 614
WALBERG, *Blou, bloi* en ancien français (G. P.)..... 444
ZACCARIA, L'elemento germanico nella lingua italiana (C. Cipriani)... 133
ZENKER, Die Synagon-Episode des *Moniage Guillaume II* (G. P.)..... 612

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Albertano da Brescia (I trattati d') in veneziano, p. da ZINGARELLI..... 480
ANCONA (D'), Il canto VII del *Purgatorio*..... 477
AUBRY, voy. *Lais et Descorts*
Aucassin et Nicolette, trad. par MICHAUT..... 175
BARTOLI, Publicazioni recenti di filologia rumena..... 478
BARTOLI, voy. MEYER-LÜBKE
BOS, Les doubles infinitifs en roman..... 168
BRANDIN, voy. *Lais et Descorts*
BRANDIN, voy. Gerschom de Metz.
BRAUN, voy. MEYER-LÜBKE
CAGNAT, Bibliographie critique de l'épigraphie latine..... 478
CAMPUS, Fonetica del dialetto logudorese..... 475
CLORAN, The dialogues of Gregory the Great translated by Angier.. 173
COLSON, Le cycle de Jean de Nivelle..... 172
CRESCINI, Rambaldo de Vaqueiras a Baldovino imperatore..... 169
CRESCINI, Di due saggi sulle liriche del Boccaccio..... 646
DENSUSIANU, Histoire de la langue roumaine, I, 2..... 643
FABRE, voy. *Roland* (*La chanson de*)

FELDPAUSCH, Die Konkordanzgesetze der franz. Sprechsprache..... 644
FOGGION, Le incursioni de' Normanni e la *Chanson de Roland*..... 649
Francesco da Barberino, *Il Trionfo d'Amore*, a cura di ZENATTI..... 479
Gerschom de Metz (Les gloses françaises de), p. p. BRANDIN..... 645
GIGNOUX, La terminologie du vigneron dans la Suisse romande..... 646
GRAMMONT, Le patois de la Franche-Montagne..... 170
GRAND, Les plus anciens textes romans de la Haute Auvergne..... 474
Grillo medico, ristampato da ULRICH..... 172
Guillaume le Maréchal (*Histoire de*), p. p. MEYER, III..... 168
Guittone d'Arezzo (Le rime di), a cura di PELLEGRINI, I..... 641
HANSSEN, Zur latenischen und romanischen Metrik..... 167
HECKER, Boccacio-Funde..... 176
HUNT-BILLINGS, A Guide to the middle-english metrical Romances.. 172
JEANROY, Règle des augustines de Saint-Pantaléon à Toulouse..... 642.
JEANROY, voy. *Lais et Descorts*.
KALBFLEISCH-BENAS, voy. Olivier de la Marche
KARCH, Die nordfranzösischen Elemente im Altprovenzalischen..... 479
KAWCZYŃSKI, *Parténopeus de Blois*..... 475
KNEUER, Die Sprichwörter Hendyng's..... 476
KRETSCHMER, Das Märchen von Blaubart..... 169
Lais et Descorts français du XIIIe siècle, p. p. JEANROY, BRANDIN et AUBRY..... 476
LEVI, I monumenti più antichi del dialetto di Chioggia..... 642
MARMIER, Die Hugenottencolonie Friedrichsdorf..... 647
MARTY-LAVEAUX, Études de langue française..... 474
MEYER, voy. *Guillaume le Maréchal* (*Histoire de*)
MEYER-LÜBKE, Grammatica italiana, trad. da BARTOLI e BRAUN.... 167
MEYNIER, Les noms de lieu romans..... 474
MICHAUT, voy. *Aucassin et Nicolette*
MUSSAFIA, *Der Karrenritter*..... 167
Olivier de la Marche, *Le Triomphe des Dames*, p. p. KALBFLEISCH-BENAS. 175
PAGET TOYNBEE, Dante Studies and Researches..... 647
PAGET TOYNBEE, Dante Alighieri..... 648
PARDUCCI, Sulle rime di Bonagiunta Orbicciano da Lucca..... 648
PELLEGRINI, voy. Guittone d'Arezzo.
PETERSEN, The Sources of the Parson's Tale..... 641
PFEIFFER, Ein Problem der romanischen Wortforschung..... 645
PINTOR, Un' antica farsa fiorentina..... 171
PRIEUR, La patrie d'Eustache Deschamps..... 649
Quentin (*Vie de saint*), p. p. SÖDERHJELM..... 644
Roland (*La Chanson de*), trad. par FABRE..... 646
ROY, Études sur le théâtre français des XIVe et XVe siècles..... 647
SALTET, Saint Vidian de Martres et la légende de Vivien..... 649

SAVJ-LOPEZ, La novella provenzale del Papagallo..... 169
SCHLICHER, The origin of rhythmical verse in late Latin..... 167
SCHUCHARDT, Sichel und Säge, Sichel und Dolch..... 173
SÖDERHJELM, voy. *Quentin (Vie de saint)*
SUCHIER, Die gekürzte Fassung von *Ludwig's Krönung*..... 475
THOMAS, Mélanges d'étymologie française..... 646
TOBLER, Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik..... 478
TOBLER, Vermischte Beiträge fur altfranz. Grammatik, I, 2te Auflage 646
TORRACA, Su la più antica poesia toscana..... 171
TORRACA, Studi sulla lirica italiana del duecento..... 648
Triomphe des Dames (Le), voy. Olivier de la Marche
Trionfo d'Amore, voy. Francesco da Barberino
ULRICH, voy. *Grillo medico.*
UNGARELLI, Vocabolario del dialetto Bolognese..... 175
VERCOUTRE, Origine et genèse de la légende du Saint-Graal..... 170
VERRUA, Studio sull' *Innamoramento di Lancilotto*..... 477
VESNAVER, Usi, costumi e credenze di Portole..... 478
VIDOSSICH, Studi sul dialetto triestino, II..... 478
VORETZSCH, Einführumg in das Studium der altfranzösischen Sprache 476
WALBERG, Étude sur le ms. 3466 de Copenhague..... 175
WESSELOFSKY, Die Heimath der Legende vom heiligen Gral..... 642
WESTON, The Legend of Sir Lancelot du Lac..... 174
WULFF, Trois sonnets de Pétrarque..... 648
ZAUNER, Das Imperfectum II III im Altspanischen..... 175
ZENATTI, voy. Francesco da Barberino
ZINGARELLI, voy. Albertano da Brescia

PÉRIODIQUES

Archivio glottologico italiano, XV, 3..... 454
— — Supplemento VII..... 458
Bulletin de la Société des anciens textes, 1901..... 465
Jahresbericht (Kritischer) über die Fortschritte der Romanischen Philologie, III..... 636
IV..... 637
Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie, XXII..... 458
Revue des langues romanes, XLII (1899, mai-décembre)..... 150
XLIII (1900)..... 152
Romanische Forschungen, XI..... 630
— — XII..... 632
— — XIII..... 634
Studj di filologia romanza, VIII (21, 22, 23)..... 157
Zeitschrift für französische Sprache and Litteratur, XXII..... 460
— — — XXIII..... 463

Zeitschrift für romanische Philologie, XXV, 5-6..... 156
— — — XXVI, 1-3..... 450
— — — XXVI, 4..... 626

CHRONIQUE

Nécrologie : W. Hertz 466, Ch. Potvin 467, L. Larchey 467. — Nominations : MM. Wulff 164, Brandin 164, 468, Freymond 164, Gauchat 164, Densusianu 640, Savj-Lopez 640. - Prix La Grange à M. G. Raynaud, 468. — Récompense sur le prix Volney à M. L. Sainéan, 468. — Constitution de la *Société de littérature romane*, 172. — Fête offerte à M. Körting, 164; à M. Foerster, 164 (cf. 640). — Publication de la *Société royale* de Göttingen pour son 150e anniversaire, 165. — Congrès d'histoire à Rome, ajourné, 473, 640 — Publications de la *Société des anciens textes français*, 165 : l'*Apocalypse* en français; Œuvres de Deschamps, t. IX. — *Register* de la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke, 468. — Achèvement du *Grundriss der romanischen Philologie* de M. Gröber, 469. — Réimpression de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, 469. — *Mémoires de la Société néo-philologique* de Helsingfors, 470. — *Studier i modern språkvetenskab* de la Soc. néo-phil. de Stockholm, 640. — Articles de G. Paris sur le *Cligès* de M. Foerster, 470. — Première livraison de l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont, 470. — Bulletin du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, 471. — *Archives suisses des traditions populaires*, 471. — Note de M. Appel sur Jaufre Rudel, 472. Ouvrages sous presse : *Vie de saint Jean l'aumônier* et traduction des *Recognitiones* de saint Clément, p. p. P. Meyer, 472; tome I des *Documents linguistiques du Midi de la France*, de P. Meyer, 472; *Extraits de la Chanson de Roland*, par G. Paris, 7e éd., 640; *Extraits des historiens français du moyen âge* par G. Paris et G. Jeanroy, 5e éd., 640; *Vie de saint Alexis*, texte critique, par G. Paris, nouvelle édition, 640; *Mediæval French Literature*, par G. Paris, 641; *Aliscans*, édition critique par MM. Wienbeck, Rasch et Hartnacke, 473. - Publications annoncées : *Le Chevalier de Corte*, par G. Paris et G. Raynaud, 165; le roman en prose de *Meliacin*, par A. Longnon, 165; la *Vengeance d'Alexandre* de Jean le Venelais et celle de Gui de Cambrai, par A. Walberg, 166; *Partonopeu de Blois*, par G. Paris et J. Bédier, 473; Chansons d'Andrieu Contredit, par R. Schmidt, 473; notice des manuscrits anglais de *Tristan* et de *Palamède* par E. Loseth, 641.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Le Musée de la conversation, par Roger ALEXANDRE, 4e édition comprenant *les mots qui restent*, et, de nombreux articles nouveaux. La deuxième édition a été honorée d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix..... **15** fr.

Études sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave, par A. MEILLET, 1re partie. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **7** fr.

Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion, par B. Haussoullier. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **13** fr.

Remarques et corrections au lexicon Cornu-Britannicum de Williams, par J. LOTH, Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes (Extrait de la *Revue Celtique*), br. in-8. — Prix... **2** fr.

Les vieux chants populaires scandinaves, Étude de littérature comparée. Tome II, Époque barbare, la légende divine et héroïque par L. PINEAU, docteur ès lettres. Un fort vol. gr. in-8. — Prix..... **15** fr.

Formation des villes, des États, des confédérations et des ligues dans la Grèce ancienne, par H. FRANCOTTE, professeur à l'Université de Liège. (Extraits de *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*). Broch. in-8. — Prix..... **3** fr.

Les Marchands de l'eau. Hanse parisienne et Compagnie française par A. PICARDA. Gr. in-8. — Prix **3** fr.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. ROESSLER, Un vol. in-8, avec huit planches hors texte. Prix..... **10** fr.

Essai sur un patois vosgien (cinquième section). Supplément au dictionnaire phonétique et étymologique par N. HAILLANT, in-8. — Prix. ..... **0** fr. **75**

Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933?), par R. POUPARDIN. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **15** fr.

Notices bibliographiques sur les Archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne, par A. GIRY. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **3** fr. **50**

Deux chantiers bordelais (1486-1521), par J. A. BRUTAILS (*Extrait du moyen âge*), gr. in-8. — Prix..... **3** fr. **50**

La flore de l'Inde, d'après les écrivains grecs, par CH. JORET, in-8 Prix..... **2** fr. **50**

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassonne, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. MEYER, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un vol. petit in-8. — Prix..... **9** fr.

Les personnages de l'épopée romane, par le Vicomte de LA LANDE DE CALAN. Un vol. in-8. — Prix..... **5** fr.

La question du participe passé, par L. CLÉDAT, doyen de la faculté des lettres de Lyon. Brochure in-8. — Prix..... **1** fr. **50**

Les plus anciens mots d'emprunt du français, par G. Paris, membre de l'Institut. In-4. — Prix ..... 2 fr.

Histoire d'un chant populaire bourguignon, par F. Fertiault. Deuxième édition considérablement augmenté. In-4. — Prix ..... 4 fr.

Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Un vol. in-8. — Prix ..... 6 fr.

Le roman du Comte de Toulouse, par G. Paris, membre de l'Institut. Gr. in-8. — Prix ..... 1 fr. 50

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. Fertiault. Un vol. in-8. — Prix ..... 3 fr.

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par G. Paris, membre de l'Institut. Brochure in-8. — Prix ..... 2 fr. 50

Études sur la civilisation française, par A. Marignan. Tomes I et II : la Société mérovingienne. — Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Deux vol. gr. in-8. — Prix ..... 20 fr.

Un historien de l'art français, *Louis Courajod*, par le même. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... 6 fr.

Le parler populaire dans la commune de Thaon (Calvados), Phonétique, morphologie, syntaxe, folklore, suivi d'un lexique de tous les mots étudiés, par Ch. Guerlin de Guer. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... 16 fr.

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome XI, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix ..... 36 fr.

— Table analytique des dix premiers volumes, par E. Ernault. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... 18 fr.

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. Kawczynski, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix ..... 5 fr.

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (Section des sciences historiques et philologiques), 10e année 1902. Contenu : Calendrier. — Documents. — Rapports. — H. Gaidoz, la réquisition d'amour et le symbolisme de la pomme. Un vol. in-8. — Prix ..... 2 fr.

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédéric Godefroy. Tome IX. Un vol. in-4. — Prix ..... 50 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

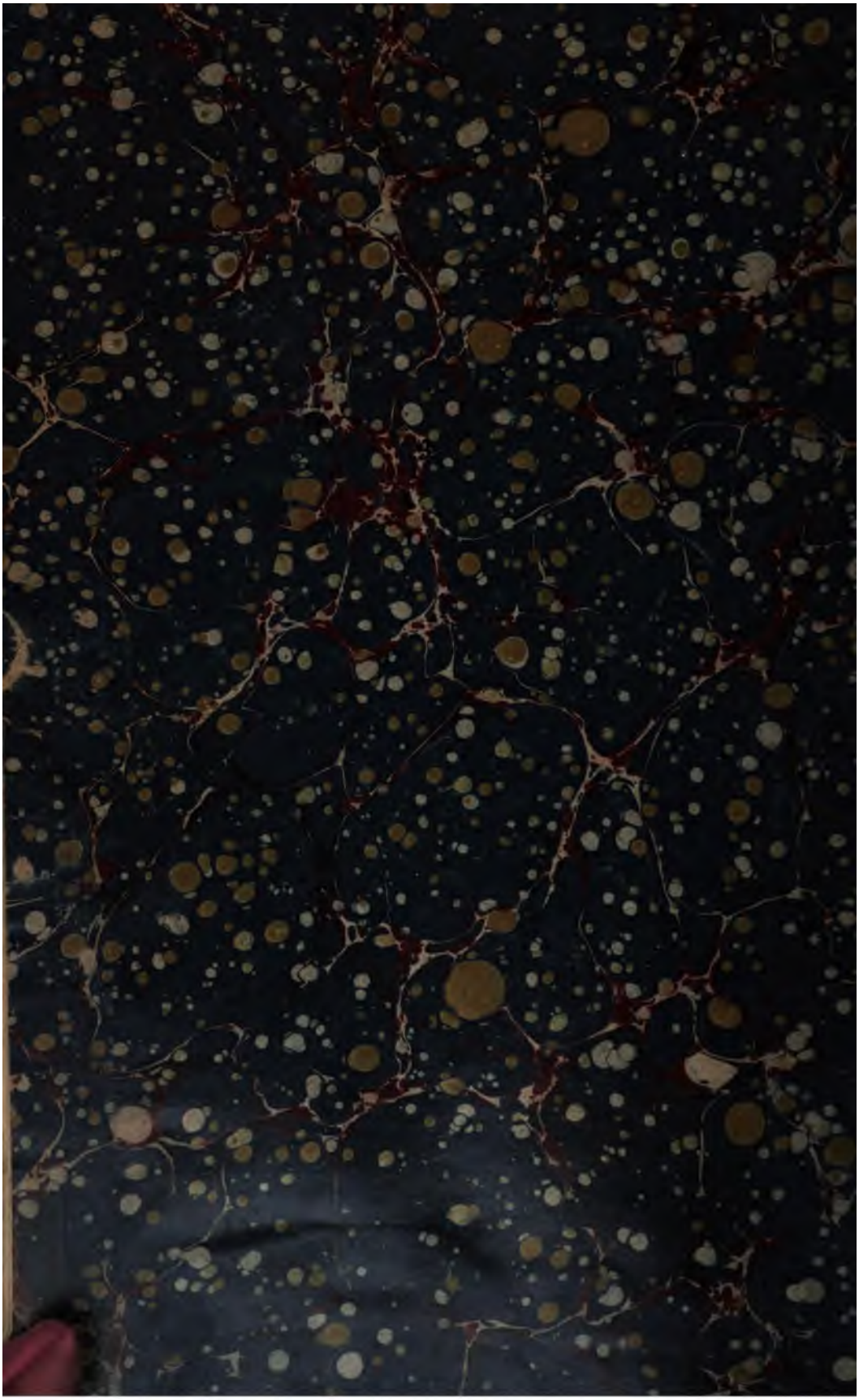

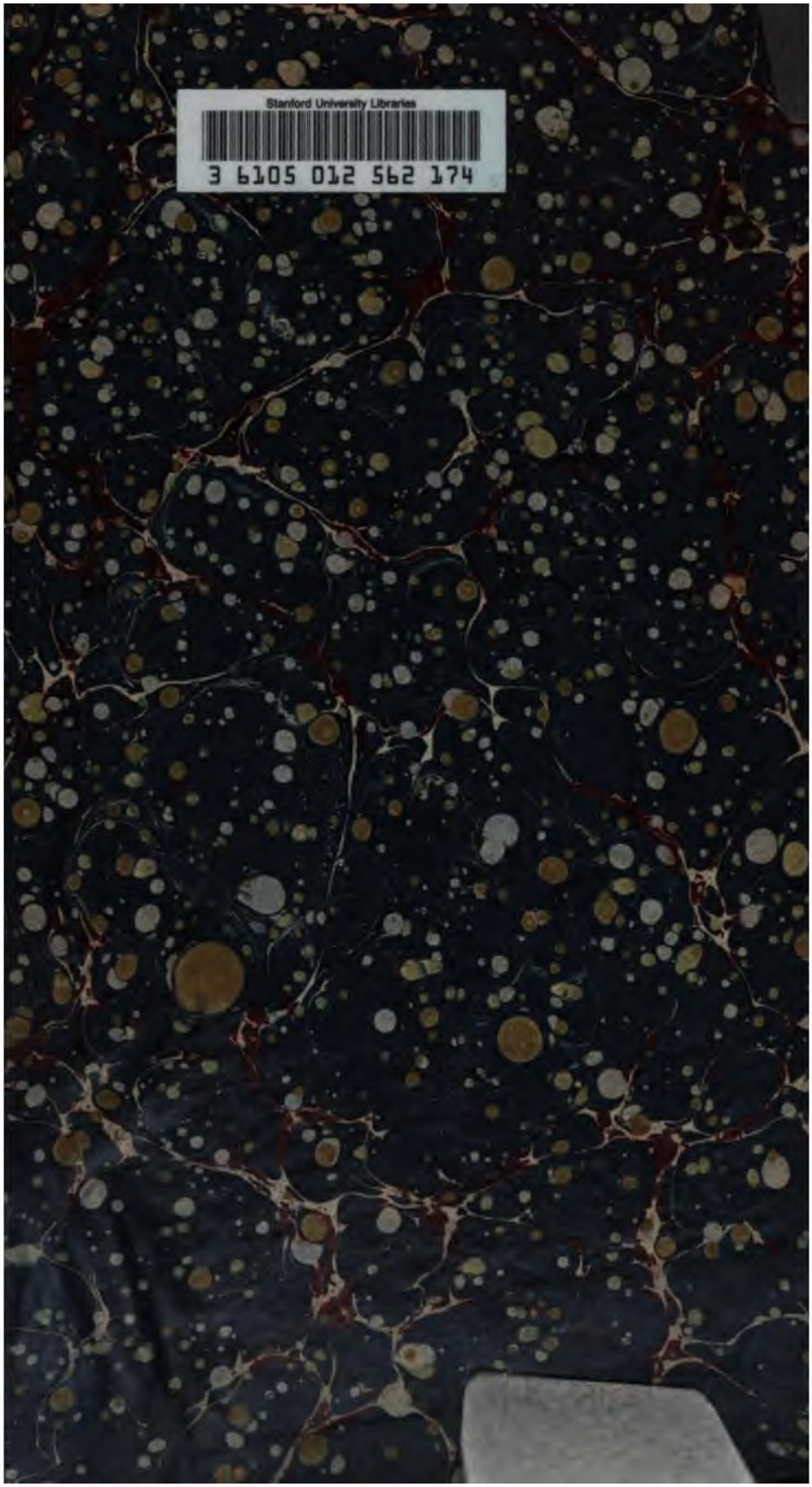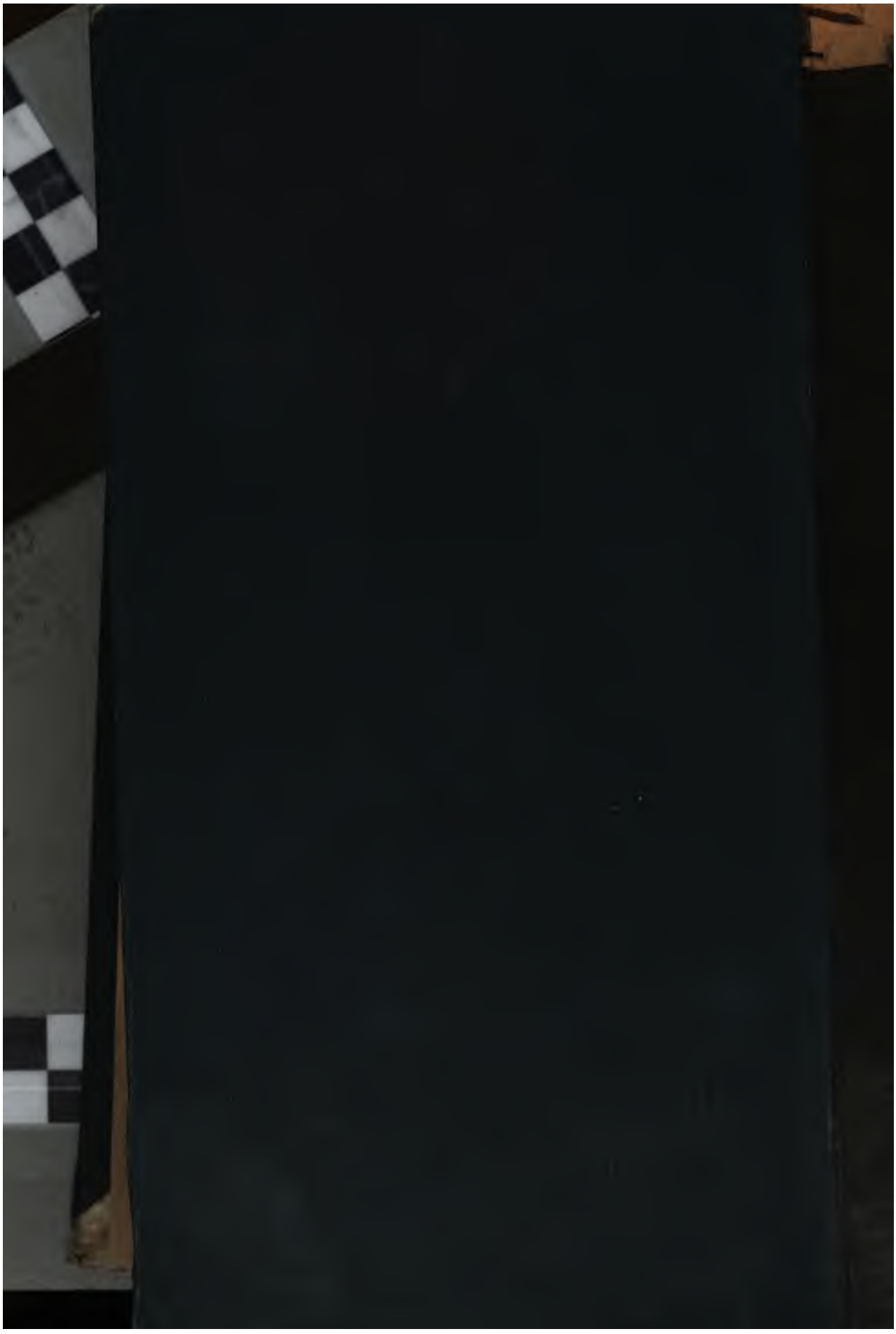
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 174